Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

719

Per. 397 d. 120/25.2

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS.

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES SUR LA PROVINCE.
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

DEUXIÈME SÉRIE.

—

TOME II.

ANNÉE 1859. — 2e SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT,
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

—

1859

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 6 juin 1859.

Présidence de M. J.-V. Le Clerc, membre de l'Institut.

Le secrétaire de la section donne connaissance des nouvelles communications relatives au dictionnaire géographique qui ont été faites au Comité depuis la dernière séance. La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, annonce qu'elle a renvoyé à sa Commission d'archéologie la circulaire du 26 août 1858, afin de répondre autant qu'il lui sera possible aux intentions de M. le Ministre. M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre non résidant du Comité, envoie l'indication de toutes les publications qu'il a faites sur l'histoire et la géographie des départements de Lot et de Tarn-et-Garonne ; il y joint des exemplaires de quelques-unes de ces publications. M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne ; M. Castan, archiviste et bibliothécaire adjoint de la ville de Besançon, correspondant ; M. Lucien Merlet, correspondant à Chartres, offrent leur concours pour l'exécution du dictionnaire géographique des départements des Deux-Sèvres, du Doubs et d'Eure-et-Loir. M. Leroy, instituteur à Cany (Seine-Inférieure), envoie le commen-

cement d'un dictionnaire historique et archéologique manuscrit, accompagné de trois cartes des communes du département de la Seine-Inférieure.

Ces diverses communications sont renvoyées à l'examen de la Commission du dictionnaire géographique.

M. Baude écrit que, d'après l'approbation donnée en principe par M. le Ministre, sur l'avis de la section, à son projet de publication d'un recueil de documents concernant la réunion du Roussillon à la France, il va faire copier immédiatement ceux de ces documents qui se trouvent à Paris, et se rendre à Montpellier, à Perpignan et à Barcelone, pour compléter sa collection.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse un document relatif à l'administration de la justice criminelle dans la ville d'Amiens, à la la fin du quinzième siècle. C'est le récit, daté du 3 août 1470, extrait d'un ancien registre aux chartes de cette ville, de l'exécution d'un homme condamné à être brûlé pour crime de bestialité.

M. de Baecker, correspondant, envoie la copie d'une charte du roi Karloman, en date du 5 des ides de septembre 878, qui a été publiée dans un des Mémoires de la Société historique de Styrie.

La section remercie MM. Dusevel et de Baecker et prescrit le dépôt de leurs envois aux archives du Comité.

M. l'abbé André, correspondant, adresse des documents statistiques sur le prix des denrées alimentaires et de la main-d'œuvre de divers ouvriers aux seizième et dix-septième siècles, notes tirées des *Libri conclusionum* du chapitre de Carpentras.

M. Marre, inspecteur de l'instruction primaire à Dreux, adresse quelques extraits d'un Mémoire inédit de Messire de Sahuguet d'Espagnac, dernier abbé de Coulombs, abbaye de l'ordre de saint Benoît, dans le diocèse de Chartres. Ces passages tendraient à rectifier en quelques points la chronologie des abbés de Coulombs telle qu'elle est donnée par le *Gallia christiana*.

Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. J. Desnoyers.

M. Rathery est prié d'examiner les copies transmises par M. Du Broc de Séganges, correspondant, de cinq pièces relatives à une mission diplomatique qui fut conférée par le roi Louis XIII à François du Broc, seigneur de Nozet, etc., à l'effet d'obtenir de la cour de Rome l'aliénation de cent mille écus de rente sur les biens du clergé, pour contribuer aux frais de la guerre contre les hérétiques. Ces documents, compris entre les années 1621 et 1623, font partie des archives de famille du correspondant.

M. Laferrière veut bien se charger de rendre compte d'un document relatif à une femme réclamée comme serve, en 1461, par le receveur des mortes-mains du duc de Bourgogne, envoyé par M. de Lafons de Mélicocq.

M. Huillard-Bréholles accepte l'examen de diverses copies de pièces extraites de l'étude de M. Trastour, notaire à Vence, communiquées par M. l'abbé Tisserand, correspondant.

Treize lettres autographes écrites en 1734 et 1735 par divers personnages à M. Hocquard, commissaire ordonnateur des guerres, ont été offertes au Comité par M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant. Ces lettres font suite à un précédent envoi dont M. Ravenel a rendu compte dans la séance du 8 février 1859 (1), et dont la section a demandé à M. le Ministre d'autoriser la cession à la Bibliothèque impériale.

La section fait la même proposition à l'égard de ces nouveaux documents.

M. Charrière, éditeur du recueil des *Négociations de la France dans le Levant*, avait demandé l'autorisation de conduire jusqu'au traité de Vervins (1598) le quatrième et dernier volume de ce recueil, au lieu de l'arrêter à la fin de la branche des Valois, ainsi que le Comité l'avait décidé à plusieurs reprises.

Sur le rapport de M. Rabanis, la section maintient ses décisions antérieures.

M. J. Desnoyers fait un rapport sur une notice historique concernant les établissements charitables de la ville de Limoux, communiqué par M. Fonds-Lamothe. La section propose l'insertion de ce rapport dans la *Revue*.

M. Pierre Clément rend compte d'une communication de M. Combet, correspondant, contenant l'analyse sommaire de deux manuscrits, l'un intitulé : *Principes de M. Colbert sur la marine* ; l'autre : *Principes de M. le marquis de Seignelay sur la marine*. Ces deux manuscrits ayant été imprimés par M. Eugène Sue dans son histoire de la marine, il n'y a pas lieu de publier les analyses envoyées par M. Combet.

Le même membre demande le dépôt aux archives d'une communication de M. d'Arbois de Jubainville. Il s'agit d'une requête adressée au bureau du clergé de Troyes par le curé de Reges (Aube) en 1656, qui paraît à M. d'Arbois de Jubainville de nature à faire connaître l'état malheureux des campagnes dans certains pays pen-

(1) V. la *Revue des Sociétés savantes* (2e série), tome Ier, p 285.

dant la première partie du dix-septième siècle. M. le rapporteur pense que ce document n'ajoute rien de nouveau à ce que l'on connaît déjà sur les excès, pillages et vexations imputés aux troupes pendant cette période.

M. L. Delisle rend compte de deux autres communications, l'une de M. de Baecker, l'autre de M. l'abbé Dassy, correspondants.

M. de Baecker a envoyé la copie d'une note écrite le 1er octobre 1442, constatant la manière dont Pierre Lotin, abbé de Saint-Winnoc, fut reçu dans son abbaye le 1er septembre de la même année. Cette note fait ainsi connaître la date de l'avénement de Pierre Lotin, qui n'est pas donnée dans le *Gallia Christiana* (VI, 337). De plus, elle prouve que la date du 28 novembre 1442, assignée par les auteurs du même ouvrage à la mort de Gautier Baudlaire, prédécesseur de Pierre Lotin, n'est pas exacte, à moins que Gautier ne se soit démis de ses fonctions d'abbé quelque temps avant sa mort. Il paraîtrait donc utile à M. Delisle, par ce double motif, de publier dans la *Revue* la note transmise par M. de Baecker.

M. l'abbé Dassy avait proposé de fournir une nouvelle transcription d'une charte de l'année 1040 (charte de dédicace de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille) conservée dans les archives communales de Marseille. M. Delisle fait remarquer que cette charte a été déjà publiée plusieurs fois, qu'il serait, par conséquent, inutile d'en avoir une copie; mais que, si la pièce signalée par M. l'abbé Dassy était réellement un original, et qu'elle fût ornée de dessins représentant le pape, les cardinaux, les archevêques et d'autres personnages, il serait intéressant d'avoir, à titre de spécimen, les fac-simile d'une ligne de la charte et de l'un des médaillons qu'elle renferme.

Les conclusions des deux rapports de M. L. Delisle sont adoptées.

La section entend ensuite trois rapports de M. Laferrière :

1° Sur une communication de M. Mathon fils, qui a pour objet un jugement par duel en l'année 1139, relatif à un héritage, extrait du cartulaire du chapitre de Beauvais ;

2° Sur un acte de vente de rente viagère de 1388, dont une copie a été envoyée par M. de Lafons de Mélicocq, et qui a paru au rapporteur digne d'intérêt ;

3° Sur une autre communication du même correspondant, comprenant trois actes des années 1448, 1454 et 1458, sur *Concubinage déclaré devant les jurés de Cattel, de Valenciennes*.

La section demande l'insertion dans la *Revue* des trois rapports de M. Laferrière.

MM. V. Foucher et Jourdain lisent les rapports qu'ils avaient été

chargés de faire, le premier, sur une demande formée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique; le second, sur une demande de même nature présentée par la Société historique et archéologique de Langres.

La section, d'après les conclusions de MM. V. Foucher et Jourdain, émet un avis favorable sur chacune de ces deux demandes.

M. Huillard-Bréholles rend compte du Bulletin de la Société académique de Laon, tome VII, 1858, et M. Patin, du Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, tome IX, 1re partie.

Ces deux comptes rendus seront publiés dans la *Revue*.

M. le président désigne MM. Bellaguet, J. Desnoyers, V. Foucher, Patin, Rathery et Tardif, pour rendre compte de nouvelles publications des Sociétés savantes.

Par application de l'article 15 de l'arrêté d'organisation du Comité, en date du 22 février 1858, portant que « les sections donnent leur avis sur les encouragements qui pourront être accordés par le Ministre aux Sociétés savantes, » la section désigne à Son Excellence, comme méritant de participer aux subventions du ministère, plusieurs des Sociétés savantes dont elle a eu à examiner les travaux, savoir:

Aisne. — Société académique de Laon;

Aube. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à Troyes;

Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts de Rodez;

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie, à Caen;

Côte-d'Or. — Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon;

Haute-Garonne. — Académie des Jeux floraux, à Toulouse;

Id. — Académie de législation;

Id. — Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres;

Loire-Inférieure. — Société académique, à Nantes;

Lot-et-Garonne. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen;

Maine-et-Loire. — Société académique, à Angers;

Haute-Marne. — Société historique et archéologique de Langres;

Moselle. — Académie impériale de Metz;

Pas-de-Calais. — Académie d'Arras;

Puy-de-Dôme. — Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Clermont;

Rhône. — Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon;

Seine-Inférieure. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ;

Somme. — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens ;

Tarn-et-Garonne. — Société des sciences, agriculture et belles-lettres, à Montauban ;

Vendée. — Société d'émulation, à Napoléon-Vendée ;

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers ;

Haute-Vienne. — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges ;

Yonne. — Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre ;

Algérie. — Société historique algérienne, à Alger.

Dans cette liste ne se trouvent comprises que les Sociétés sur les publications desquelles des rapports ont été faits par les membres de la section. D'autres Sociétés pourront y être ajoutées, lorsque les rapports qui sont en retard auront été présentés. Il sera également tenu grand compte, dans les appréciations de la section, de la part de concours donnée par les Sociétés à la préparation du dictionnaire géographique de la France.

L. Bellaguet,

Secrétaire par intérim de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 juin 1859.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

Avant la lecture de la correspondance, M. Dumoutet, membre non résidant, présente quelques observations au sujet de la date assignée, par M. Quicherat, au reliquaire en forme de bras de l'église de Varzy. Comme M. de Soultrait, M. Dumoutet croit le monument du treizième siècle; tandis que le rapporteur, comme on le verra dans son travail qui sera prochainement inséré dans la *Revue*, le fait remonter au douzième siècle. M. Quicherat qui, comme on sait, a fait une étude approfondie de l'histoire du costume en France, répond, aux observations de M. Dumoutet, par des arguments tirés de l'agencement des manches qui décorent ce bras.

Le secrétaire du Comité donne lecture d'un résumé sommaire des réponses faites aux circulaires du mois de mars dernier relatives au Répertoire archéologique. Plusieurs Sociétés savantes promettent un concours actif, et quelques-unes annoncent le prochain envoi de matériaux; je m'empresse de donner la liste de ces Sociétés dont la coopération précieuse est désormais assurée au projet du Ministre. Ces Sociétés sont au nombre de neuf :

1° La Société des antiquaires de Normandie;
2° La Société des amis des arts de La Rochelle;
3° La Société archéologique à Chartres;
4° L'Académie impériale de Reims;
5° L'Académie impériale de Metz;
6° La Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer;
7° La Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace;
8° La Société littéraire de Lyon;
9° La Société d'émulation des Vosges.

MM. Dusevel, membre non résidant du Comité et son correspondant,
L'abbé André,
D'Arbois de Jubainville.

MM. Ch. Arnault,
Berry,
Doublet de Boisthibault.
Hubert,
De Lagrèze,
Mignard,
Pelet,
Redet,
Rosenzweig,

promettent également leur concours pour le Répertoire archéologique de la France. Mais la section n'a pas seulement à enregistrer des promesses : M. Rosenzweig a adressé à Son Exc. la continuation de la statistique archéologique de l'arrondissement de Lorient ; M. l'abbé André, un relevé des monumeuts des communes de Vaucluse et de Menerbes ; et M. Ch. Arnault, une première carte des monuments celtiques du département des Deux-Sèvres. Ces communications sont renvoyées à la commission du Répertoire, par la section, qui remercie les compagnies savantes et les correspondants qui veulent bien s'associer aux premiers travaux de cette grande entreprise à laquelle le Ministre et le Comité portent un intérêt tout particulier.

Une lettre de Son Exc. M. le Ministre d'Etat fait connaître le nouveau moyen que la commission des monuments historiques propose, pour assurer la conservation de la crypte de l'abbaye du Ronceray, à Angers, ainsi que pour rendre au culte cet antique édifice. Il s'agirait de démolir la sacristie actuelle de l'église de la Trinité et d'en reconstruire une autre au-dessus de la crypte. Cette double opération aurait, en outre, l'avantage d'isoler l'église de la Trinité de ce côté. Mais, pour mettre ce projet à exécution, il serait nécessaire que l'administration des cultes prit à sa charge la reconstruction de la sacristie, le Ministre d'Etat ne pouvant allouer de fonds que pour les travaux de restauration de la crypte.

Sur l'avis de M. Du Sommerard, qui appuie ce projet, la section décide que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique sera prié de vouloir bien accorder les fonds nécessaires et recommande cette importante affaire à la sollicitude éclairée de M. de Contencin, directeur général des cultes.

M. de Bonald, juge au tribunal de Rodez, signale l'existence de plusieurs monuments appartenant à la cathédrale de cette ville, qui sont livrés à l'abandon, bien qu'ils méritent à tous égards d'être rétablis dans cet édifice. M. de Bonald cite la pierre du maître-autel consacrée par le bienheureux Fr. d'Estaing ; un sarcophage de mar-

bre blanc, orné de sculptures, qui paraît antérieur au onzième siècle ; un groupe en pierre représentant le Christ au tombeau ; enfin une statue de la Vierge, du quinzième siècle.

La section décide que cette communication sera renvoyée à l'examen de M. de Contencin, directeur général des cultes.

M. Dusevel envoie deux dessins qui lui avaient été demandés (voyez, séance du 14 février 1859, *Revue des Sociétés savantes*, numéro de mars 1859, p. 289). L'un de ces dessins représente un vitrail de l'église de Tilloloy, près de Roye, sur lequel est peint le convoi de la Vierge ; l'autre, un bas-relief en bois de l'église d'Haverans, arrondissement de Doullens. Sur ces deux monuments le même épisode de l'histoire de la Vierge est retracé avec de curieuses variantes. Ces dessins, exécutés par M. Duthoit, correspondant, seront déposés aux archives du Comité.

La section adresse ses remercîments à M. Dusevel.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse des copies et des estampages d'inscriptions romaines découvertes à Constantine ou dans les environs. M. le président de l'Académie impériale de Reims transmet un *Essai historique* (manuscrit) de M. Loriquet, ancien secrétaire général de cette compagnie savante, sur les inscriptions gallo-romaines de Reims. Ces deux communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. Le Glay, membre non résidant, transmet la copie, qui lui avait été demandée précédemment, des inscriptions consacrées à la mémoire des officiers français morts à la suite de la bataille de Fontenoy.

M. Feriel, correspondant, fournit les renseignements qui lui avaient été demandés, au sujet d'une inscription existant autrefois dans l'église de Joinville (Haute-Marne).

M. Rozot, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription relative à la dédicace de l'église de Tannay (Ardennes).

M. Verly, architecte à Lille, envoie dix-huit estampages d'épitaphes existant dans le département du Nord. Cet important envoi sera examiné par M. de Guilhermy, qui veut bien se charger d'examiner également deux communications de M. Barbier de Montault et de M. de Baecker, ainsi que celles qui viennent d'être énumérées.

M. Paul Lacroix se charge de rendre compte à la section d'une lettre de M. André Durand, correspondant, sur le palais archiépiscopal de Rouen. M. Quicherat examinera une communication de M. Michelin, correspondant, relative à la découverte d'un cimetière celtique dans un champ du hameau de Mont-Ramé, arrondissement de Provins.

M. Redet, correspondant, adresse un extrait d'inventaire des livres de musique donnés, en 1550, au chapitre de Notre-Dame de Châtellerault. La section prendra ultérieurement une décision sur cette communication. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, mai 1859, p. 562.)

M. Leroy, directeur du pensionnat et de l'école publique de Cany (Seine-Inférieure), qui va faire paraître une histoire de J. Jouvenet, fait connaître qu'il existe dans l'église de Montérollier, arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), un tableau de ce célèbre peintre. Ce tableau, qui représente l'Assomption de la Vierge, est signé et porte la date de 1713. Malheureusement il a souffert de nombreuses mutilations, mais tel qu'il est, il y aurait intérêt à en assurer la conservation. La section décide que communication de ce fait, important pour l'histoire des arts en France, sera adressée à Son Exc. le Ministre d'Etat.

M. le chef du bureau des travaux historiques met sous les yeux de la section un recueil de dessins et de lithographies d'après des monuments de tous genres, dus à M. Guiot, maître de dessin au lycée de Chaumont. La section ordonne le dépôt de ces dessins aux archives où on pourra les consulter pour le Répertoire archéologique de la France.

M. Quicherat dépose le dessin d'un vase mérovingien provenant des fouilles du cimetière d'Arronville. Ce dessin a été remis récemment, par M. l'abbé Grimot, à M. Quicherat, qui propose de l'annexer au rapport de ce zélé correspondant sur les fouilles de ce cimetière. La section adhère à cette proposition.

Le même membre propose l'impression, dans la *Revue*, d'un document qui lui a été transmis par M. Siméon Luce. C'est l'état certifié de réparations faites, en 1493, au château et au donjon de Niort. M. Quicherat a remarqué, dans cette pièce, des termes techniques peu connus et qu'il est intéressant de recueillir. La section renvoie ce document à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*, et remercie M. Luce de cette utile communication.

M. Vincent, membre de la section des sciences, fait hommage au Comité d'une brochure relative à l'interprétation de l'inscription de la cloche du beffroi de Boulogne-sur-Mer. Ce travail avait été annoncé, par le savant académicien, dans la séance du 20 mars dernier (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, numéro d'avril 1859, p. 415). M. Vincent remet en même temps une dissertation de M. Le Jolis, sur la tonalité du plain-chant comparée à la tonalité des chants

populaires de certaines contrées (1). La section adresse ses remercîments à M. Vincent.

M. le secrétaire du Comité dépose sur le bureau les dossiers de deux Sociétés savantes, la *Société historique et archéologique de Langres* et la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, à Auxerre, dont les demandes en reconnaissance légale ont déjà été l'objet d'un examen, de la part de la section d'histoire, au point de vue scientifique.

La section, consultée à son tour, déclare que la Société historique et archéologique de Langres, dont elle connaît les travaux, particulièrement par un rapport de M. Viollet-Leduc, lu à la séance du 21 mars dernier (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, juin 1859, p. 730), lui paraît mériter la faveur qu'elle sollicite. M. Quicherat est chargé par la section de prendre connaissance des publications de la seconde de ces Sociétés et de lui en rendre compte.

M. le président informe la section que Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en exécution de son arrêté du 22 février 1858, désire prendre l'avis du Comité sur les encouragements qu'il est dans l'intention d'accorder aux Sociétés savantes.

Deux listes ont été préparées par les soins du secrétaire de la section et du secrétaire du Comité; la première de ces listes comprend les Sociétés sur les travaux desquelles la section a entendu des rapports; la seconde comprend les Sociétés dont les travaux ont été renvoyés à des membres qui n'ont pas encore lu leur travail. La section ajoute à ces listes les Sociétés dont les membres de la section ont eu l'occasion d'apprécier les travaux et qui leur paraissent mériter la bienveillance du Ministre.

Après délibération, la section arrête, ainsi qu'il suit, la liste des Sociétés qu'elle recommande à Son Excellence :

Algérie. — Société historique algérienne du département d'Alger.
Algérie. — Société archéologique de la province de Constantine.
Allier. — Société d'émulation (sciences, arts et belles-lettres).
Aube. — Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres.
Calvados. — Société des antiquaires de Normandie.
Côte-d'Or. — Commission départementale des antiquités, à Dijon.
Doubs. — Société d'émulation, à Besançon.
Eure-et-Loir. — Société archéologique.
Garonne (Haute-). — Académie impériale de Toulouse.
Loire (Haute-). — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

(1) Voir à la liste des ouvrages offerts au Comité.

Loiret. — Société archéologique de l'Orléanais.

Lot-et-Garonne. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Marne. — Académie impériale de Reims.

Marne (Haute-). — Société historique et archéologique de Langres.

Meurthe. — Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Oise. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.

Rhin (Haut-). — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Rhône. — Académie impériale des sciences, etc., à Lyon.

Seine-Inférieure. — Académie impériale des sciences, etc., de Rouen.

Somme. — Société des antiquaires de Picardie.

Vendée. — Société d'émulation.

Vienne. — Société des antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-). — Société archéologique du Limousin.

Yonne. — Société archéologique de Sens.

A l'occasion de cette dernière Société, la section émet le vœu que Son Exc. veuille bien faire recommander aux Sociétés, en général, de s'occuper particulièrement de la description et de la conservation des monuments intéressants de leurs localités respectives. La section déclare, en outre, qu'elle ne peut statuer que sur les travaux qui sont envoyés, pour sa bibliothèque, par les Sociétés, et que, par conséquent, les Sociétés qui négligent d'envoyer leurs publications au ministère, auraient tort de s'étonner de ne pas voir leurs noms figurer sur la liste destinée à être mise sous les yeux du Ministre. La section rappelle également aux Sociétés savantes qu'elle a tenu compte et qu'elle tiendra compte *à l'avenir*, dans la formation de cette liste, du concours que les Sociétés savantes ont promis de prêter ou prêteront au Répertoire archéologique de la France.

M. Dumoutet offre à la section des calques d'inscriptions romaines et du moyen âge qui sont renvoyés à MM. Léon Renier et de Guilhermy; le commencement de *Notes sur le département du Cher*, destinées à concourir à l'exécution du *Répertoire archéologique de la France*, enfin, les deux premières livraisons de la *Monographie de la collégiale de Sainte-Eugénie de Varzy, Nièvre*. M. le président adresse, séance tenante, les remercîments de la section à M. Dumoutet.

M. Léon Renier lit son rapport sur la demande en reconnaissance

légale formée par la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*. La section adopte les conclusions de M. Renier, qui sont favorables à la demande de cette Société.

M. le président désigne MM. P. Lacroix et de la Villegille pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur le tome VI des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon* (*classe des lettres*). Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*. La séance est terminée par la lecture d'un nouveau rapport de M. Quicherat, sur les vases funéraires trouvés à Thun (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, numéro de juin 1859, p. 706). Les observations faites dans la séance du 20 juin dernier par divers membres, sur l'invraisemblance de cette découverte, ont décidé M. Quicherat à se rendre à Thun pour étudier par lui-même les faits qui s'y rattachent. Le voyage du consciencieux et savant rapporteur a valu à la section le plaisir d'entendre la lecture d'un travail neuf, dans lequel cette question, locale, est devenue une sorte de déclaration de principes sur un point important de l'archéologie. L'assemblée donne une approbation unanime au Mémoire de M. Quicherat, et le renvoie à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

Séance du 27 juin 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre du Comité.

M. Figuier, secrétaire de la section, donne lecture d'un arrêté en date du 24 juin, qui nomme membres du Comité (section des sciences), MM. *Gratiolet*, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle ; *Hupé*, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle ; *Bayle*, ingénieur, professeur à l'Ecole impériale des mines ; *Lissajoux*, professeur de physique au lycée impérial Saint-Louis ; *Dechambre*, docteur en médecine, rédacteur en chef de la *Gazette hebdomadaire de médecine* ; *Chacornac*, astronome à l'Observatoire impérial.

M. Cherbonneau membre non résidant du Comité, signale la découverte faite à quelque distance de Constantine, d'une tête d'animal fossile, et envoie une notice, publiée sur cette découverte par M. E. Ollivier, pharmacien aide-major, à Constantine. Un rapport de M. Gervais, correspondant du Comité, sur la note de M. Ollivier, est joint à cette communication, qui est renvoyée par la section à l'examen de M. Bayle.

M. de Baecker, correspondant du Comité, adresse la description d'un cadran solaire et lunaire chinois, morceau traduit et extrait d'un Mémoire en langue hollandaise, lu en 1850, à l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, par M. Van Beeck. M. Chacornac est prié de faire un rapport sur cet envoi.

M. de la Fons de Mélicocq, correspondant du Comité, transmet un document inédit pour servir à l'histoire des sciences naturelles au moyen âge (quinzième et seizième siècles) ; ce document est renvoyé à l'examen de M. Figuier.

M. le directeur du personnel et du secrétariat général désire avoir quelques explications au sujet du *Recueil des œuvres des savants illustres* dont la section a proposé la publication. M. le Ministre ne dispose que de ressources restreintes ; il est donc nécessaire que son Excellence soit fixée dès à présent d'une manière précise sur l'objet de la publication et sur son étendue.

Le secrétaire du Comité donne une nouvelle lecture de la partie du procès-verbal qui rapporte la discussion, faite au sein de la

Section, du projet soumis à M. le Ministre ; ce procès-verbal constate que la Section a eu seulement en vue la publication d'œuvres de savants français.

L'idée de publier les *œuvres complètes* de chaque savant dans la collection proposée, ayant été soulevée par un membre de la section, cette proposition est discutée. M. G. Ville fait remarquer que la publication intégrale des œuvres d'un savant ne pouvant être faite en raison de sa trop grande étendue, il faudrait se borner à faire un choix parmi les travaux des savants dont les œuvres seraient jugées utiles à publier. On ne réimprimerait que les travaux importants, difficiles à se procurer, et l'on se bornerait à mentionner les autres, en y joignant l'indication des recueils scientifiques qui les renferment.

M. Petit rappelle que, dans le projet adopté par la Section, chaque ouvrage doit être précédé d'une notice biographique. Rien ne s'opposerait à ce que ces notices fussent à la fois biographiques et bibliographiques ; il suffirait pour cela qu'elles continssent la liste complète des œuvres du savant dont la section ne publierait que les travaux les plus essentiels.

M. le directeur déclare que, dans ces nouvelles conditions, l'administration peut accepter la proposition de la Section des sciences. Il invite la commission spéciale instituée à cet effet à se réunir de nouveau et à faire prendre une décision au sujet des savants dont les œuvres paraîtront mériter d'inaugurer la collection.

M. le directeur demande ensuite où en est la préparation de la partie du *Dictionnaire géographique de la France* dont l'exécution est confiée à la Section des sciences. M. le Ministre tient d'une manière toute particulière à l'achèvement de ce grand travail dont les deux autres Sections s'occupent activement.

M. Figuier, secrétaire de la Section, répond que la commission a cessé de s'assembler depuis le rapport qui a été lu à la section et adopté par elle.

M. Chatin expose les difficultés que soulève la division par régions naturelles adoptée par la section pour la description scientifique de la France.

M. G. Ville est d'avis que le projet a besoin d'être étudié de nouveau et qu'il serait nécessaire de réunir de nouveau la commission dans ce but. Mais il importerait en même temps que l'administration posât à la commission les bases de son travail.

Il est arrêté que la commission se réunira le jeudi 30 juin. MM. Bayle et Dechambre sont adjoints à cette commission, qui se trouvera définitivement composée de MM. G. Ville, Chatin, Hébert, Pasteur, Serret, Bayle et Dechambre.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions d'encouragements à accorder par M. le Ministre de l'instruction publique aux Sociétés savantes. La Section décide qu'elle tiendra une séance extraordinaire pour s'occuper exclusivement de cette question.

M. le directeur rappelle à cette occasion qu'il rentre aussi dans les attributions de la Section des sciences de signaler à M. le Ministre « les correspondants et les membres des Sociétés savantes qui leur paraissent mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements (1). » M. le directeur pense toutefois qu'en raison de sa récente création et du peu de relations directes qu'elle a eues jusqu'ici avec les correspondants et les Sociétés savantes, la Section des sciences pourra s'abstenir cette année de ce travail et ajourner ses présentations à l'année prochaine.

M. le président désigne, pour rendre compte de nouvelles publications de Sociétés savantes, MM. Gratiolet, Bayle, Dechambre, Hupé et Figuier.

M. G. Ville lit un rapport sur les nº 144 et 145 du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, avec prière de l'insérer dans cette *Revue*. Le même membre déclare qu'il n'a rien trouvé dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, 28ᵉ année, 8ᵉ de la 2ᵉ série, qui pût fournir à la matière d'un rapport écrit, car ce volume ne renferme aucun travail original.

M. Figuier donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*, 5ᵉ série, tome 2. Ce rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*, avec prière de l'insérer dans cette *Revue*.

L. FIGUIER,
Secrétaire de la section des sciences.

(1) Paragraphe 3 de l'article 15 de l'arrêté d'organisation du Comité, en date du 22 février 1858.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

LE COMTÉ DE DAGSBOURG, aujourd'hui Dabo (ancienne Alsace), par M. *Dugas de Beaulieu*, de la Société impériale des antiquaires de France et de celle de Londres, etc. 2e édition, 1858. 1 vol. in-8°.

Le comté de Dagsbourg, au moyen âge, était une contrée de 28 kilomètres de long sur 8 kilomètres de large, située dans cette partie des Vosges qui dépendait autrefois de l'Alsace et qui est aujourd'hui comprise dans le département de la Meurthe. Ce petit pays, dont l'histoire n'est pas sans importance, est aussi l'un de ceux qui, dans cette région de l'ancienne Gaule, est le plus riche en monuments celtiques et gallo-romains. Les Celtes, premiers habitants de la contrée, les druides, qui vinrent modifier les habitudes religieuses des Belges médio-matriciens, les Triboques, peuplade germaine qui s'établit ensuite sur la rive gauche du Rhin, enfin les Romains, qui, après la défaite d'Arioviste, occupèrent militairement le territoire, y ont tous laissé des traces nombreuses de leur domination. Menhirs, dolmens, roches sacrées couvertes de caractères inconnus, *rings* en pierres appareillées, bas-reliefs, statues, voies consulaires, urnes funéraires enfouies, cimetières remplis d'auges et de stèles, tels sont les intéressants sujets d'étude qui ont attiré l'attention d'un archéologue distingué, M. Dugas de Beaulieu, lequel, en 1836, entreprit la monographie de ce coin de terre, et l'a de beaucoup améliorée dans une seconde et récente édition dont nous sommes chargé de rendre compte.

L'auteur a adopté pour sous-titre les mots *archéologie et histoire* : ce qui montre qu'il donne le pas à l'archéologie, soit parce qu'il est entraîné vers cette science par un penchant naturel de son esprit, soit plutôt parce que le pays de Dagsbourg, au moins jusqu'à l'épo-

que carlovingienne, n'a point d'autre histoire que celle de ses monuments; car le nom de Dagsbourg, *ad locum qui vocatur Disborch,* paraît pour la première fois sous une forme authentique dans un acte de Charles le Simple, de l'an 890, en faveur des chanoines de Toul. C'est donc à l'étude des monuments antiques que M. de Beaulieu s'est attaché dans la première et dans la deuxième partie de son livre pour en tirer les notions propres à faire connaître les mœurs, la civilisation, le culte des anciens habitants du pays de Dagsbourg. Le panthéon religieux des Triboques a été particulièrement l'objet de ses recherches. Thor, Belen, Abnoba, Teutath, Hésus, le dieu topique Glabro, un autre dieu topique, dont le nom est inconnu, figuré par un cavalier écrasant un monstre moitié homme, moitié serpent; la déesse Rosmerta, compagne du Mercure gaulois, les personnifications du Rhin et de la Vosge, enfin Mithra, adoré dans les forêts de l'Alsace sous le nom de Medruus, sont passés en revue par M. de Beaulieu, qui s'applique à montrer les transformations successives de la tradition religieuse et à établir le syncrétisme des deux théogonies gallo-triboque et romaine. Il examine ensuite l'état topographique de la contrée sous l'autorité des successeurs de César, et il le fait d'une manière sobre et concise, dont la citation suivante pourra donner une idée : « Le territoire des Triboques eut deux voies consulaires : l'une longeait le Rhin ; l'autre établissait une communication facile entre Argentouaria et Divodurum, en traversant les Vosges et l'emplacement où devait bientôt s'élever Tres Tabernæ. Deux autres voies, que j'appellerai secondaires, traversaient aussi cette chaîne de montagnes. La première, aujourd'hui connue sous le nom de Chemin des Sarrasins, en suivait d'abord la base orientale, remontait ensuite la vallée de la Bruche, puis celle de la Hazel, contournait le Katzberg (montagne du Chat) et allait déboucher en Lorraine en passant entre les deux Donons. Des pavés en grès et quelques fragments de ciment romain permettent encore d'en suivre le tracé. L'autre voie secondaire remontait la vallée de la Sorne jusqu'au pied du Hazelberg, où il en existe un tronçon bien conservé; elle descendait ensuite la vallée de la Bièvre en se dirigeant par les plaines de Lorquin sur Scarpona et Divodurum. Lorquin, dont on ignore le nom ancien, était une station située un peu plus haut que la petite ville de ce nom, et les substructions, les statues, les monnaies et les sépultures que le sol y a restituées, témoignent de l'importance dont elle a joui. »

La troisième et la quatrième partie, exclusivement historiques, sont consacrées aux récits des événements dont le pays de Dagsbourg

fut le théâtre sous les princes mérovingiens et carlovingiens qui possédèrent l'Alsace, et sous les deux dynasties des comtes spéciaux qui se succédèrent sans interruption, à savoir : 1° les comtes d'Eguisheim-Dagsbourg, depuis Hugues III, comte du Nordgau à la fin du dixième siècle, jusqu'à Gertrude, morte en 1225; 2° les comtes de Leiningen-Dagsbourg (en français Linange-Dabo), depuis Simon, troisième mari de Gertrude, jusqu'à la réunion de l'Alsace à la France et jusqu'à la paix de Ryswick, par laquelle les comtes de Linange renoncèrent à leurs droits de souverains. Durant ce long espace de temps, on voit paraître, parmi les membres de ces deux grandes familles féodales, quelques personnages remarquables à divers titres et dont l'auteur a soin de mettre les physionomies en relief. Nous n'en indiquerons que deux. Le premier est Brunon de Dagsbourg, ce prélat savant et guerrier, qui devint pape sous le nom de Léon IX, tout en conservant l'administration de son évêché de Toul, qui combattit les Normands de Robert Guiscard, resta leur prisonnier, et, dans la captivité comme sur la chaire de saint Pierre, en Italie comme en Allemagne, laissa un grand renom de vertu et de sainteté (1). Le second est le comte Frédéric III, qui se signala au siége de Seltz, en 1268, et qui joignit à la bravoure des chevaliers le talent poétique des minnesingers. On en pourra juger par les strophes qui se trouvent dans la collection de Laurent Manness et dont M. de Beaulieu donne la traduction. Le comte, en partant pour la guerre, s'adresse ainsi à sa femme ou à sa maîtresse :

« S'il faut que de toi je me sépare et que je sois privé de ton amour, ô femme si riche de grâce, ne sois pas au moins dure envers moi. Donne-moi ton sublime courage, et de ta bouche de rose dis-moi seulement cinq mots qui deviennent le bouclier de mes joies : « Pars dans un jour propice. »

« Oui, que ton voyage soit heureux ! que Dieu conserve ton corps et ton âme, ta gloire, ton salut, ton honneur... Tu emportes deux cœurs, le mien et le tien. J'en pleurerai toujours. Que le Christ t'accompagne. »

Dans le vaste champ parcouru à grands pas par M. de Beaulieu, il

(1) M de Beaulieu cite à ce propos l'épitaphe de ce pontife, ainsi conçue :

Victrix Roma dolet nono viduata Leone
Ex multis talem non habitatura patrum.

Il est évident que ce second vers du distique est fautif et devrait être lu :

Ex multis talem non habitura patrem.

était impossible qu'il ne laissât point subsister derrière lui des inexactitudes historiques, et si nous prenons la liberté de lui en signaler quelques-unes, c'est pour lui prouver tout le cas que nous faisons de son livre et le soin que nous avons mis à l'examiner. Nous restreindrons ces observations à la partie du règne de l'empereur Frédéric II qui correspond à l'époque du comte Albert de Dagsbourg et de sa fille Gertrude, époque que l'auteur a traitée avec un certain développement et avec laquelle nos études personnelles nous ont depuis longtemps familiarisé. M. de Beaulieu dit, par exemple, que Philippe, frère de l'empereur Henri VI, *mort en* 1198, fut nommé administrateur de l'empire durant la minorité de son neveu Frédéric. Or Henri VI mourut le 28 septembre 1197, et dès le 6 mars 1198 Philippe fut élu non pas administrateur de l'empire, mais bien roi des Romains, sans que les électeurs ni lui-même songeassent à sauvegarder les droits d'un prince enfant alors confiné dans le fond de la Sicile. Un peu plus bas Othon de Brunswich, compétiteur de Philippe, est indiqué comme étant le *neveu* du roi d'Angleterre Henri II. Il était réellement son petit-fils, et c'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot *nepos*. De même on nous dit que Frédéric I^er^, *successeur de Philippe*, divisa de nouveau l'Alsace en deux landgraviats. Il s'agit évidemment de Frédéric Barberousse, qui était le père de Philippe et par conséquent son prédécesseur. Ce sont là des *lapsus* peu importants que chacun peut aisément corriger. Mais nous avons remarqué aussi certains faits particuliers qui sont présentés de façon à pouvoir induire le lecteur en erreur. Ainsi, à propos du mariage de Gertrude, unique héritière du comte Albert, avec Thibaud, fils du duc de Lorraine, nous lisons ce passage : « Leurs noces furent célébrées en grande pompe, à Colmar, en 1206, et Frédéric II, roi des Romains, les honora de sa présence (1211). » Cette phrase est rédigée de façon qu'elle semblerait admettre une impossibilité manifeste. De plus, Frédéric II ne vint pour la première fois en Alsace et même en Allemagne qu'à la fin de l'année 1212. Le second mariage de cette même Gertrude avec le comte de Champagne n'est pas non plus très-exactement indiqué. « La veuve du duc de Lorraine, dit l'auteur, au lieu de jouir de son indépendance, se hâta de la sacrifier en donnant sa main *trois ans après* à Thibaud, comte de Champagne. » Gertrude se hâta encore plus que ne le croit M. de Beaulieu, car nous savons par une lettre de Frédéric II au pape Honorius III, en date du 13 juillet 1220, que ce mariage était alors déjà consommé, au grand déplaisir de l'empereur. Or la mort du duc de Lorraine, dont la date précise est incertaine, ne peut cependant

être reculée au delà du commencement de l'année 1220. Il s'ensuit que Gertrude attendit tout au plus trois ou quatre mois pour convoler en secondes noces.

Ces légères critiques ne nous sont pas inspirées par l'empressement de faire montre d'une facile érudition, mais par le désir de signaler quelques corrections utiles à l'auteur d'une publication sérieuse et justement estimée. En ce qui concerne la période des comtes de Leiningen-Dagsbourg, nous n'avons pas sous la main des moyens de contrôle aussi efficaces, et nous devons nous en rapporter à l'assertion de M. de Beaulieu, qui déclare dans sa préface que s'il s'est étendu plus particulièrement sur l'histoire de cette maison, c'est en s'appuyant des documents puisés par lui aux archives de la maison de Leiningen et à celles du ministère de la guerre. C'est probablement de l'une ou l'autre de ces sources qu'il a tiré le règlement forestier des comtes Jean-Louis et Philippe-George, en date du 20 juin 1616, lequel établissait d'une manière intelligente et libérale les droits des usagers, droits dont on comprend toute l'importance quand il s'agit d'un pays presque entièrement couvert de bois.

A la suite de cette exposition des faits historiques, l'auteur, revenant à ses études de prédilection, a repris, dans une cinquième et dernière partie, la nomenclature et l'explication des antiquités monumentales du comté de Dagsbourg, en les rangeant par ordre de localités. Ces localités sont Abreschwiller, Obersteigen, Hommert, Walscheid, Hesse, Haselbourg, Voyer, Saint-Quirin et Dagsbourg. Dans les descriptions qu'il donne de ces monuments de tous les âges, M. de Beaulieu ne s'est pas contenté du témoignage d'autrui, il a voulu voir de ses propres yeux et il a même découvert personnellement plusieurs débris du passé qui avaient échappé à l'attention de ses devanciers. Au reste, il ne se flatte pas d'avoir épuisé le champ des explorations. Il s'est proposé surtout de dresser un cadre topographique où les trouvailles futures devront naturellement trouver leur place; et comme il le dit modestement lui-même, « l'amateur de l'antiquité pourra, par ce moyen, diriger plus facilement ses investigations au milieu des forêts de Dagsbourg, où il reste encore tant à découvrir sous la mousse qui en tapisse le sol. »

HUILLARD-BRÉHOLLES,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. — 2e série, t. VI. Année 1857. Dijon, 1858. 1 vol. in-8°.

Le volume que je viens d'indiquer et que j'ai été chargé d'examiner, est divisé en deux sections, celle des lettres et celle des sciences. Je n'ai pas à m'occuper de la seconde, et, dans la première, que remplit en grande partie une ***Etude sur les moralistes français***, par le savant professeur à la Faculté des lettres de Dijon, M. Tissot, un seul article se rapporte aux travaux de la section. Il ne comporte pas une longue analyse, soit parce qu'il est peu étendu lui-même, soit parce qu'il ne forme pas un ensemble complet. Ce sont quelques chapitres de l'histoire de Bourgogne, que M. Rossignol publie successivement dans les Mémoires de l'Académie. Ils répondent au commencement du règne de Charles VIII, et nous montrent comment la Bourgogne, réunie à la France depuis quelques années à peine, gagna noblement ses éperons en secondant l'administration énergique de Mme de Beaujeu, d'abord pour repousser l'ennemi du dehors, dans la personne de Maximilien d'Autriche, puis pour réprimer les factions de l'intérieur, représentées par les ducs de Bourbon, d'Orléans et de Bretagne. On voit, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, les communes bourguignonnes, commandées par le gouverneur Jean de Baudricourt et par le bailli de Dijon, Antoine de Baissey, se joindre au ban et à l'arrière-ban de France, pour combattre les princes révoltés. M. Rossignol établit même, par le témoignage d'un manuscrit provenant du fond Bouhier, un fait jusqu'ici inconnu, c'est que l'intrépide bailli, qui avait déjà été l'un des plus solides instruments de la politique de Louis XI dans sa province, prit une part considérable à la victoire remportée par l'armée royale, et que ce fut lui qui fit prisonniers et le prince d'Orange qui se cachait sous des cadavres, et le comte de Scale qui était à la tête du contingent anglais, et enfin le duc d'Orléans, depuis Louis XII, qui combattait aux premiers rangs des révoltés.

« L'histoire générale, dit M. Rossignol, qui ne voit guère que les sommités, a laissé dans l'ombre le bailli de Dijon et mis en relief la Trémouille, le général en chef. Cependant Antoine de Baissey n'avait pas seulement pris le futur roi de France, il l'avait sauvé. Il donna cette riche proie à ses Suisses, en leur faisant promettre de ne livrer au roi le prince rebelle et pris les armes à la main que

comme prisonnier de guerre et pour une rançon de 50,000 écus. Par ce moyen, dit le manuscrit Bouhier, composé par le secrétaire même du bailli, on ne put procéder à un jugement contre lui, comme voulait le faire M^me^ de Beaujeu. » Elle pouvait le perdre : il avait fait alliance avec les ennemis de la France et marché contre le roi. Ce service ne fut pas oublié, il explique les faveurs signalées dont le bailli de Dijon sera l'objet sous le règne de Louis XII; mais Louis d'Orléans, même prisonnier de guerre et rançonné, ne put éviter la tour de Bourges; il eut le temps d'y méditer sur ses droits et ses devoirs. »

Nous avons cité ce passage comme exemple du secours que l'histoire des provinces peut prêter à l'histoire générale sans se confondre avec elle. A côté d'Antoine de Baissey, on voit figurer dans les pages de M. Rossignol d'autres noms, tels que ceux de Philippe Pot, de Comines, qui, après avoir figuré honorablement dans les annales de leur province natale, se sont mêlés d'une manière plus glorieuse encore aux fastes politiques et littéraires de la France. Ils peuvent passer pour les types de ces générations qui comprirent que les temps étaient venus d'élargir le cercle de leurs devoirs, et qui, s'élevant au-dessus des vues étroites du patriotisme local, apportèrent à la grande famille le tribut de leurs facultés, et aux rois de France leur loyal concours dans la fondation de l'unité nationale.

RATHERY,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS ADRESSÉES PAR DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

Quelque lointaine que puisse être la mise en œuvre du résultat des travaux auxquels je me suis livré depuis bientôt trois ans, et dont je m'occupe encore, pour préparer l'exécution du projet de recueil des inscriptions de la France, j'ai pris soin d'examiner et de classer les 198 inscriptions dont le Comité m'a chargé de lui rendre compte.

Il ne faut pas que le Comité s'exagère l'importance de ce chiffre. Ce nombre de 198 représente les envois de plus d'une année.

Voici l'indication sommaire :

M. l'abbé Renon.

Les inscriptions du douzième siècle, qui se lisent sur le portail de l'ancienne église priorale de Nantua (Ain), au-dessous des figures des apôtres et d'un bas-relief représentant la Cène. L'épitaphe d'un chevalier, mort en 1429, et dont le tombeau, placé dans la même église, a longtemps passé pour un monument commémoratif de l'empereur Charles le Chauve. On sait que le corps de ce prince resta déposé à Nantua pendant quelque temps, avant sa translation à Saint-Denis. L'épitaphe armoriée d'un bourgeois de Nantua, 1628.

Un nouveau calque des caractères gravés sur le voile d'une statue de la Vierge, dans l'église abbatiale de Solesme (Sarthe). Ces caractères, de style fleuri et de fantaisie, ne m'ont pas paru former de sens suivi. M. l'abbé Renon s'est abstenu d'en donner une interprétation.

M. le comte de Soultrait.

C'est l'envoi le plus considérable par le nombre et l'importance des pièces que le Comité ait reçu pendant l'année qui vient de finir. L'église et le cloître de Saint-Trophime, d'Arles, ont fourni sept monuments ; ce sont les épitaphes de deux archevêques, morts en 1160 et 1202 ; de quatre chanoines, des douzième et treizième siècles ; de Ponce *Rebolli,* mort en 1183, qui joignait à son titre de chanoine celui de directeur de l'œuvre, *operarius*, de Saint-Trophime.

M. de Soultrait a estampé, dans la cathédrale de Lyon, quatre inscriptions qui rappellent les noms et les titres de huit grands dignitaires de l'illustre chapitre de Saint-Jean, aux treizième et quinzième siècles. Cinq de ces personnages sont représentés la mître en tête. Il a relevé, à Vezelay, l'épitaphe d'un mercier du treizième siècle, et à Saint-Père-sous-Vezelay celle d'une femme morte en 1254. D'autres inscriptions, en plus grand nombre, proviennent de diverses localités du département de la Nièvre, Billy-Chevannes, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Ouen, Decize, Urzy, Fleury-sur-Loire, Saincy-Fertrève, Anlezy, Pougues, Thianges, Aubigny-le-Chetif, Verneuil, Garchizy et Champvert. Elles datent des quatorzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles. On y trouve les épitaphes d'ecclésiastiques, de magistrats, de chevaliers, d'avocats, de médecins, de fermiers et de bourgeois. Quelques-unes constatent la construction d'un clocher à Decize, celle de la chapelle des religieuses de Sainte-Claire en la même ville, celle du chœur de l'église paroissiale d'Urzy, celle de l'église des Capucins à Pougues. M. de Soultrait a recueilli un certain nombre de devises spirituelles gravées sur des châteaux de la Renaissance. Il s'est aussi occupé des inscriptions imprimées sur quelques anciennes cloches. Nous avons reçu de lui une copie faite avec soin de la curieuse inscription rimée qui se lit, à Paray-le-Monial, sur une remarquable maison, enrichie de sculptures, qui fut construite en trois ans, de 1525 à 1528, par un bourgeois nommé Pierre Jayet. L'inscription était toute préparée pour indiquer au lecteur le prix du bâtiment. Mais Pierre Jayet a renoncé à faire graver sur la pierre ce chiffre qui nous intéresserait tant aujourd'hui ; le souvenir de la dépense qu'il avait supportée lui était peut-être devenu importun. Une inscription, copiée par M. de Soultrait, à Chaourse (Aube), rappelle une plantation d'ormes faite sous le règne de Henri II.

M. Salmon.

Nouvelle copie annotée d'une inscription de l'église de Saint-André, à Joigny, relative à une fondation de prières, pour laquelle Jean Landry, bourgeois, abandonna en 1452, les droits dont il jouissait sur deux maisons et dépendances. Mention a été faite de cette inscription dans le Bulletin du Comité de la langue, etc., t. IV, p. 187. Le même volume, page 192, relate aussi l'inscription de la dédicace, en 1535, d'une chapelle de chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Auxerre, dont M. Salmon fait parvenir une seconde copie. M. Salmon a envoyé deux autres inscriptions conservées à Sens, l'épitaphe d'un bailli mort en 1591, et le blason de la Vierge Marie en douze

vers alexandrins. L'auteur de ces rimes, gravées sur une pierre, qui était autrefois placée aux Célestins de Sens, dans la chapelle des *Joies de Marie*, attribue à la Vierge un écusson d'azur, au lis d'argent surmonté d'une colombe flamboyante, l'archange Gabriel tenant une couronne royale au-dessus des armoiries. L'inscription date du seizième siècle.

M. Combet.

Nouvel estampage de l'épitaphe du moine Boson, à Saint-Pierre d'Uzerche. (Voir *Bulletin du Comité de la Langue*, etc., IV, 176, 177.)

M. l'abbé Texier.

M. l'abbé Texier, dont le Comité regrette la perte, a bien voulu se dessaisir, en faveur du Comité, de huit estampages exécutés avec le plus grand soin, qui lui ont servi pour son excellent ouvrage sur l'épigraphie limousine. Nous y avons trouvé, pour le onzième siècle, l'épitaphe de Boson, qui vient d'être mentionnée, et un fragment de la même église d'Uzerche; pour le douzième, une inscription du tombeau de Saint-Junien; pour le treizième, l'épitaphe, récemment dérobée par des amateurs peu discrets, des bienheureux Marc et Sébastien, fondateurs de la congrégation de l'Artige, en Limousin; pour le quatorzième, les inscriptions de deux dignitaires du chapitre de Saint-Etienne de Limoges; pour le quinzième, l'intéressant mémorial des fondations faites en l'église de Biennac par le célèbre cardinal Simon de Cramaud, évêque de Poitiers, et l'inscription qui fixe la date de reconstruction de la chapelle du pont, à Saint-Junien.

M. Grésy.

Nouveaux estampages de deux tombes de l'abbaye de Gercy, que M. Fichot a déjà relevées, dans le cours de la mission dont il a été chargé par le ministère de l'instruction publique, en 1856. Ces tombes couvraient les sépultures de la femme d'un personnage attaché à la maison de la reine Marie, fin du treizième siècle, et de messire Hubert de Cerrigny, 1303. (*Bulletin du Comité de la Langue*, etc., IV, 70.) La pierre tombale de Toussaint Barrin, aumônier du roi, 1581, a aussi été estampée par M. Fichot, dans le moulin de Gercy (mêmes volume et page). M. Grésy avait fait, de son côté, la même opération et nous en a communiqué le résultat.

Autres estampages fort bien exécutés de l'épitaphe d'un bourgeois de Moret, *qui fut prud'homme et loyal à toutes compagnies*; de la curieuse tombe de Gautier, fils du seigneur de Fleury-en-Bierre, représenté avec le faucon sur le poing, 1275; de la pierre sépulcrale d'une dame d'Egligny, quatorzième siècle; d'une tombe ma-

gnifique et parfaitement conservée, qui se trouve à Coulommiers, sur la sépulture de Thibaut de Pomollain, chevalier, et de sa femme, et qui a été reproduite dans le bel ouvrage de MM. Fichot et Aufauvre sur les *Monuments de Seine-et-Marne*, 1325, 1329; d'une inscription historiée qui relate des fondations en l'église de Pomponne, 1461; de l'épitaphe de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, inhumé, en 1533, dans l'église d'Esmans, près Montereau.

Nous ne voudrions pas troubler la satisfaction que peut inspirer à M. Grésy le souvenir de la découverte qu'il pense avoir faite de l'épitaphe d'un religieux du quinzième siècle, dans le parc de l'ancienne abbaye du Jard. Mais nous pouvons bien dire que nous en avions pris une copie, en 1849, il y a déjà dix ans.

Le plus singulier de tous les monuments que M. Grésy met sous les yeux du Comité est peut-être l'épitaphe latine, élégamment ornée, qui est consacrée, dans l'église de Villiers-en-Bière, à la mémoire de Claude Fusée, femme d'Etienne Ferruce, commencement du seizième siècle. Au-dessus du texte, cette pieuse dame, *digne de partager le séjour de Jupiter*, paraît entourée d'un chœur de mariées célèbres. A sa droite, sainte Anne, sainte Monique, sainte Paule; à sa gauche, sainte Elisabeth, sainte Suzanne et sainte Bathilde. Je ne puis croire, avec M. Grésy, que le tombier ait pris sur lui de gratifier la défunte d'un nimbe ovale. Ce qu'on voit autour de la tête de Claude Fusée m'a paru tout simplement une cape et non un attribut de sainteté.

M. l'abbé Cochet.

Sur la demande du Comité, M. l'abbé Cochet a pris la peine d'estamper une longue et intéressante inscription qui se trouve dans l'ancienne église abbatiale d'Eu, et dont un confessionnal cachait aux curieux la plus grande partie. Elle présente le détail des fondations faites par Charles de Valois, comte d'Eu, pour lui-même, pour Jeanne de Saveuse, sa première femme, pour ses prédécesseurs et successeurs, et pour Hélène de Melun, sa seconde femme. Deux religieux sont spécialement chargés de les acquitter. La sonnerie et le luminaire sont minutieusement réglés. Aucune réduction ne doit être apportée au cérémonial, tant que les cent livres deux sous cinq deniers de rente assignés aux religieux ne se trouveront pas atténués de plus de moitié. Enfin, comme s'il n'accordait qu'une médiocre confiance à l'exactitude des moines, le prince donne quarante sous de rente au profit de la ville d'Eu pour que le maire et les échevins veillent à l'exécution de ses volontés. Il mourut, ajoute l'inscription, *loyal Français sans reproche le* 25 *juillet* 1471.

M. Conny.

Estampages des inscriptions qui se lisent sur des cloches d'église, à Montluçon, 1494; à Sauvagny-le-Comtal, quinzième siècle; à Desertines, 1581; à Saint-Plaisir, 1526; à Chantelle-le-Château, 1560. M. Conny avait envoyé précédemment un premier estampage de l'inscription de Sauvagny-le-Comtal. (*Bulletin du Comité*, IV, 178.)

M. Deloye.

Estampage de l'inscription gravée sur la cloche principale de l'église de Saint-Victor-de-la-Coste (Gard), fondue en 1475, par Nicolas Calin. La lettre d'envoi contient tous les détails désirables sur cette cloche et sur l'ornementation dont elle est revêtue.

M. Doinet.

Au-dessus de la porte septentrionale de l'église de Saint-Martin-d'Ardentes (Indre), un tympan du douzième siècle représente un agneau de Dieu. Quatre hexamètres latins invitent chacun de ceux qui entrent dans le temple à donner de justes éloges à cette œuvre d'Ernaud, l'auteur inconnu de la sculpture, et proclament la vertu du sacrifice accompli sur l'autel de la croix. M. Doinet adresse un calque de l'inscription et transmet de curieux détails sur le monument lui-même. Il a remarqué, à un des chapiteaux de la porte, la Luxure sous la forme d'une femme dont le sein est dévoré par des serpents. Malheureusement, le calque manque de précision, et plusieurs mots y paraissent fort douteux.

M. l'abbé Barrère.

L'envoi de M. l'abbé Barrère comprend cinq inscriptions, aujourd'hui détruites, que ce savant ecclésiastique a publiées dans son histoire du diocèse d'Agen, et trois autres qui ne sont que des titres de sujets sculptés sur des chapitaux romains. D'après la règle que nous nous sommes tracée, elles n'étaient pas de nature à entrer dans le recueil projeté. Mais il s'en trouve dans le même envoi deux autres que nous avons mises en réserve, l'une, de la fin du onzième siècle, constatant la consécration de l'église abbatiale de Saint-Maurin par Simon, évêque d'Agen ; l'autre, gravée sur une tombe de 1280, dans l'église de Saint-Etienne de Reffery.

M. Dumoutet.

Ce zélé correspondant poursuit, avec une infatigable activité, ses recherches dans les départements de l'Indre et du Cher. Il nous a fait parvenir cette fois les calques, exécutés avec la plus satisfaisante exactitude, de trente-une inscriptions. L'administration ne saurait trop encourager les personnes qui mettent à son service un

pareil dévouement. Voici comment se compose l'envoi de M. Dumoutet : quatorzième siècle, épitaphes d'une dame de Fontenay et d'un prieur inhumé en l'abbaye de Saint-Martin de Châteauroux; seizième siècle, invitation à mettre un frein à sa langue pour vivre heureux, sur une maison à Vierzon, 1555; inscription sur lame de cuivre, placée à la sépulture de sainte Jeanne de Valois, après la destruction du tombeau de cette princesse par les calvinistes; dix-septième siècle, dix épitaphes de religieuses de l'ancien couvent de Sainte-Claire, à Bourges; épitaphes et fondations de divers personnages, à la Visitation et aux Minimes de Bourges, à Saint-Cyr et à Saint-Paterne d'Issoudun, à Saint-Hilaire en Lignières; une inscription gravée, en 1650, sur la porte du presbytère de cette dernière paroisse pour en éloigner les méchants; dix-huitième siècle, inscription qui constate la pose de la première pierre du bâtiment des Visitandines d'Issoudun et qui fait connaître les noms des maîtres ouvriers employés à la construction, dont les travaux durèrent quatre ans; sept épitaphes de religieuses du couvent de Sainte-Claire de Bourges et une inscription commémorative de constructions faites par une abbesse de cette maison. Les épitaphes des sœurs de Sainte-Claire, des dix-septième et dix-huitième siècles, servent de dallage dans une maison de la ville. Les envois de M. Dumoutet ont le rare mérite de former des séries complètes pour les établissements religieux du diocèse de Bourges.

M. l'abbé André.

Estampage d'un fragment d'inscription réduit à quelques syllabes qui existe dans les ruines d'une chapelle de Saint-Nicolas, près de Vaucluse. L'inscription avait été gravée en mémoire de la dédicace de ce petit sanctuaire; elle peut dater du onzième siècle. M. l'abbé André paraît persuadé que la chapelle de Saint-Nicolas renfermait la sépulture de la vraie Laure chantée par Pétrarque.

M. Fleury.

Dessin réduit, exécuté avec une rare exactitude, d'une très-belle dalle historiée, qu'on voit dans la cathédrale de Laon, sur la sépulture d'un chanoine décédé en 1557. La richesse de l'ornementation est extraordinaire. M. Fleury s'est évidement donné beaucoup de peine pour en exprimer tous les détails. Un estampage aurait coûté moins de travail et nous serait plus utile. M. Fleury nous apprend qu'une commission spéciale a été chargée de rechercher les monuments épigraphiques du département de l'Aisne. Le Comité recevra avec le plus vif intérêt les communications qu'elle voudra bien lui faire.

M. de Girardot.

Copie de l'épitaphe, en vingt-huit vers français de dix syllabes, de noble et sage Jean Vigneron, seigneur de Beauregard, trésorier-conseiller du roi, 1508. Elle se trouve sur un pilier du chœur de l'église de Lorris.

M. Gaussen.

Le musée de Troyes a recueilli quelques monuments de l'église des Cordeliers de la même ville, entre autres la tombe gravée en creux d'un provincial qui fit reconstruire cette église en 1476, avec le concours du pape Sixte IV, et celle d'un docteur de Sorbonne mort en 1661, qui laissa ses livres aux cordeliers, à condition que les religieux ouvriraient leur bibliothèque au public. M. Gaussen a envoyé au Comité les dessins de ces deux pierres avec des notes explicatives.

M. de La Fons de Mélicocq.

M. de La Fons fait connaître que l'épitaphe d'un curé de la fin du quatorzième siècle existe dans l'église de Richebourg (Pas-de-Calais). Il adresse, en même temps, les copies des inscriptions qui se lisent, à Fincques et à Douvrin, sur les pierres tombales d'un chanoine d'Arras, d'un bailli de Fincques et de deux membres du conseil d'Artois, seizième et dix-septième siècles. Nous regrettons que ces copies ne soient pas présentées avec la précision et la netteté qui en garantiraient l'exactitude. Ce sont toutefois de précieuses indications. Le cahier de notes de M. de La Fons contient, en outre, des renseignements sur des monuments funéraires de la célèbre maison artésienne de Hangest, qui se trouvaient autrefois aux Célestins de Rouen, à l'abbaye de Genlis, à la cathédrale de Noyon, et dans cette église de Saint-Pierre-aux-Bœufs à Paris, que nous avons vu détruire il y a peu d'années. M. de La Fons transmet aussi quelques détails sur la sépulture de Thibaud II, duc de Lorraine, mort en 1312, et sur les tombeaux de la famille de Rumigny, dans l'ancienne abbaye de Bonnefontaine.

M. Goze.

M. Goze ne nous a envoyé qu'une seule inscription. Mais cet envoi pourrait être proposé comme modèle à nos correspondants. Le texte est soigneusement estampé. Tous les détails qui peuvent servir à l'interpréter ou à le compléter sont donnés. Il s'agit d'une inscription que les marchands de guèdes firent graver à l'extérieur d'une chapelle par eux fondée, vers 1378, sur le côté méridional de la nef de la cathédrale d'Amiens. Des groupes de sculpture représentent plusieurs de ces marchands, les uns en prières devant saint Nicolas,

les autres débitant leur denrée. M. Goze a poussé le scrupule jusqu'à se procurer, pour le mettre sous les yeux du Comité, un échantillon de la plante tinctoriale qu'on désigne sous le nom de guède et qui a cessé d'être en usage, dans les temps modernes, depuis l'introduction de l'indigo en Europe. Si tous les correspondants pouvaient suivre l'exemple de M. Goze, notre travail deviendrait bien facile ; il ne nous resterait qu'à classer les communications qui nous seraient faites, et les inscriptions, annotées à l'avance, n'attendraient plus que le jour de la publication.

M. Jeantin.

MM. Jeantin et Ottmann ont bien voulu compléter la série des inscriptions de Notre-Dame d'Avioth. Ils adressent des fac-simile de plusieurs épitaphes dont ils n'avaient envoyé, une première fois, que des copies courantes. Depuis leurs premières communications, ils ont découvert deux épitaphes, l'une de 1456, l'autre de 1572 ; ils ont trouvé aussi des dates du seizième siècle sur le pédicule en pierre qui porte la chaire et dans le croisillon méridional. Leur dernier envoi comprend les fac-simile de ces diverses inscriptions.

M. l'abbé Kramer, curé de Niederhaslach.

M. l'abbé Kramer déploie un grand zèle pour la conservation de son intéressante église, autrefois collégiale, reconstruite en partie, au commencement du quatorzième siècle, par le fils d'Erwin, l'illustre architecte de Notre-Dame de Strasbourg. Suivant la tradition, le maître de l'œuvre de Niederhaslach se serait tué en tombant d'un échafaudage, en 1330. M. Kramer a rédigé une très-curieuse notice sur le monument confié à sa sollicitude pastorale; il nous en fait connaître la légende ; il en décrit l'architecture et l'ornementation ; il donne de justes éloges aux consciencieux travaux de M. Boeswilwald, qui sait si bien remettre en état les édifices du moyen âge, sans leur faire subir une restauration exagérée. A la suite de cette notice, nous avons trouvé les copies de vingt-quatre inscriptions, dont chacune est accompagnée de renseignements qui paraissent très-complets sur les circonstances auxquelles elle se rattache, sur le personnage dont elle porte le nom et sur le rôle que le défunt a joué dans l'histoire locale. Il y a trois inscriptions du treizième siècle, quatorze du quatorzième, quatre du quinzième et trois du seizième. Nous citerons parmi les plus importantes une inscription de 1287 qui constate un incendie du monument, l'épitaphe refaite au treizième siècle de l'évêque de Strasbourg, Rachion, qui vivait au neuvième, et celle de l'architecte de l'église, qui donne à cet artiste le titre glorieux de fils du maître de l'œuvre de Strasbourg. Les autres rap-

pellent des noms illustres de la noblesse alsacienne, ou les titres plus modestes des membres de l'ancien chapitre. M. le curé fait connaître que, par suite des travaux exécutés dans l'église, plusieurs pierres tombales se trouvaient déplacées, de telle manière qu'on ne pouvait en lire les inscriptions à l'époque où il s'occupait des notes qu'il nous a transmises ; il propose de les envoyer ultérieurement. Le Comité acceptera sans doute avec empressement cette proposition. Je pense qu'il serait convenable d'en écrire à M. Kramer et de lui témoigner tout le prix que nous attachons à des communications qui répondent si bien au programme tracé par les circulaires du Ministre. On pourrait aussi le prier d'adresser au Comité l'estampage des inscriptions les plus remarquables par l'ancienneté et la beauté des caractères.

52. *M. Hucher.*

Fac-simile d'une inscription latine, peinte en ocre rouge sur fond blanc, à la voûte de l'église de Saint-Christophe du Jambet (Sarthe). Elle porte la date de 1231 et le nom de Jacques le Franc, alors curé de la paroisse. Nous pensons qu'elle fut placée là pour attester une construction ou une restauration de cette partie de l'édifice. M. Hucher désirerait qu'il fût possible de mettre quelques fonds à sa disposition pour l'aider dans ses recherches ultérieures. Jusqu'à présent, l'administration ne s'est décidée à accorder aucune allocation de ce genre. M Hucher voudrait qu'une circulaire mît les curés et desservants de chaque diocèse en demeure de faire connaître s'il existe des inscriptions dans leurs paroisses et d'en indiquer l'âge autant que possible. Nous ne pouvons que nous associer à un vœu qui aurait sans doute d'excellents résultats. Enfin, M. Hucher demande si le Comité a reçu, en copies ou en estampages, les inscriptions du département de la Sarthe. A cet égard, M. Hucher pourrait se borner à récapituler ce qu'il a pris la peine de nous envoyer lui-même. Ce sont à peu près les seules communications qui nous soient parvenues sur ce pays.

M. Marre.

Copie et fac-simile d'un fragment d'inscription latine qui a été découvert sur l'emplacement du champ de bataille de Dreux et qui paraît avoir fait partie d'un monument érigé à quelqu'un des nombreux officiers tués en ce mémorable combat. Malheureusement, le nom du mort ne s'est pas conservé.

M. Marre a fait parvenir, en même temps, une note sur Charlotte de France et sur Jacques de Brézé, son mari et son meurtrier. Exhumés des ruines de l'ancienne abbaye de Coulombs, les restes de

ces personnages reposent aujourd'hui dans la chapelle des fonts de l'église paroissiale du même lieu. M. Marre propose de communiquer le procès-verbal de cette translation, dressé le 13 mars 1816, par le curé de Coulombs. Il s'agit de la sépulture d'une femme de sang royal. Nous prions M. Marre d'adresser au Comité tous les renseignements qu'il possède sur la fin tragique et sur le tombeau de cette fille de Charles VII.

M. Paul Durand.

M. Durand donne quelques détails sur la découverte de douze sarcophages en pierre, trouvés à une assez grande profondeur, dans l'ancienne église de Saint-Martin-au-Val, à Chartres, au mois de mars 1858. Trois de ces tombeaux présentaient, du côté de la tête, plusieurs croix de formes variées. On recueillit aussi, dans les fouilles, un fragment d'inscription dont les caractères ont beaucoup de ressemblance avec ceux de l'épitaphe du sixième siècle qui se lit, à Chartres, sur le tombeau de Saint-Chalétric. M. Durand nous en a fait parvenir un estampage.

M. Nozot.

Les envois de M. Nozot surpassent en nombre ceux que nous venons d'indiquer successivement. Ils ne comprennent pas moins de quarante inscriptions; une peut être du dixième siècle, une du douzième, deux du treizième, quatre du quatorzième, deux du quinzième, neuf du seizième, dix-huit du dix-septième et trois du dix-huitième. Le département des Ardennes en a fourni trente-quatre; les autres proviennent du département de l'Aisne. Celles des Ardennes existent à Aubrives, à Aussonce, à Barby, à Blanche-Fosse, à Bonnefontaine, à Grandpré, à Hierges, à Laval-Dieu, aux Mazures, à Montcornet, à Poix-sur-Vence, à Regniowez, à Saulx-Saint-Remy, à Saint-Lambert, à Tannay, à Tourteron, à Vireux-Molhain, etc. Il serait nécessaire d'avoir un estampage de l'inscription qui relate la dédicace de l'église de Tannay, célébrée le 3 des ides de mars 977, par l'archevêque de Reims, Adalbéron, afin de pouvoir juger de l'authenticité de ce monument.

Les épitaphes que nous communique M. Nozot sont gravées sur les tombeaux de la mère du célèbre Jean Gerson, des seigneurs de Rumigny, de la famille de Joyeuse, de chevaliers, de dames, d'ecclésiastiques, de maires, d'échevins, de juges et de simples bourgeois. Le Comité avait déjà reçu de M. Hubert une première copie de l'inscription placée sur la sépulture de la mère de Gerson. D'autres inscriptions se lisent sur des cloches du seizième et du dix-

huitième siècle. Quelques-unes ont un caractère purement historique et rappellent des faits importants pour le pays : on y apprend que le comte de Saint-Paul fut égorgé, avec cent hommes de sa compagnie, dans le clocher de Poix-sur-Vence, en 1620; que l'église d'Aubrives fut détruite pendant le siége de Charlemont et rebâtie en 1642; que les habitants d'Aussonce soutinrent, en 1649, un combat contre les Allemands et que leur village fut incendié. M. Nozot a copié à Laon l'épitaphe d'un chapelain du temple, 1268; celle du capitaine Lalande, célèbre guerrier du seizième siècle, et l'inscription qui fixe à l'année 1595 la construction de la citadelle. Dans une salle de l'ancienne maison du Mayeur, à Coucy-le-Château, on lit sur un marbre qu'en ce lieu naquit, le 7 juin 1594, César, légitimé de France, duc de Vendôme, fils du très-invincible roi de France et de Navarre, Henri IV, et de Mme Gabrielle d'Estrées. M. Nozot nous envoie letexte de cette inscription. Nous ne saurions trop louer le zèle de notre correspondant. Rien ne manquerait à ses communications s'il voulait bien prendre un peu plus de soin d'observer, dans ses copies, la disposition des lignes, l'emploi des majuscules, l'accentuation, la ponctuation et les autres détails du même genre, tels qu'ils se présentent sur les originaux.

M. Le Glay.

M. Le Glay communique au Comité la copie d'une inscription latine, qui fut composée en mémoire de la prise de Tournai par Louis XIV, 1667; il y joint une imitation libre en vers français, par La Fontaine. Il envoie aussi la copie d'un éloge qui fut inscrit au-dessous d'un buste de Colbert par un admirateur de ce grand ministre. Il est probable que ces inscriptions n'existent plus. Nous doutons même que la première ait jamais été gravée sur un monument public. Elles ne seraient pas appelées, dès lors, à figurer dans le recueil.

M. Le Glay nous apprend que plusieurs officiers aux gardes-françaises moururent à Lille, à l'hôpital Comtesse, des blessures qu'ils avaient reçues à Fontenoy, et qu'ils furent inhumés dans le cimetière de cette maison. L'annuaire du Nord, pour l'an XII de la République, a publié les épitaphes gravées sur les tombes de ces braves; mais ce recueil n'est pas facile à retrouver aujourd'hui. Nous prierions M. Le Glay, si toutefois les épitaphes existent encore, de vouloir bien en adresser des copies au Comité (1).

(1) Voyez plus haut, p. 9.

M. Fériel.

L'inscription, en vingt-huit hexamètres latins, qui fut placée dans l'église de Joinville, au-dessus du tronc destiné à recevoir les aumônes, et dont M. Fériel a fait une copie pour le Comité, est curieuse par la manière pressante dont elle provoque les offrandes et par les promesses séduisantes qu'elle énumère aux fidèles. Existe-t-elle encore? à quelle époque appartient-elle? Nous demanderons, à cet égard, les renseignements nécessaires à M. Fériel.

Indépendamment des diverses inscriptions que je viens d'indiquer sommairement, le bureau des travaux historiques m'en a renvoyé un certain nombre dont la transmission remonte à plusieurs années déjà, et dont quelques-unes ont été mentionnées au *Bulletin*. Il n'y a pas d'inconvénient, je pense, à leur accorder à toutes indistinctement une mention nouvelle. C'est d'ailleurs un moyen d'en constater la présence dans les archives du Comité.

M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Dès 1848, M. de Crazannes avait adressé au Comité les copies des belles inscriptions du cloître de Moissac, dont M. Viguié, curé de Saint-Pierre de Moissac, a envoyé les estampages en 1856. (*Bulletin du Comité de la Langue*, etc., IV, 23.) Une autre inscription, relevée par M. de Crazannes, relate la destruction de l'église de Caussade par les religionnaires et la reconstruction de cet édifice en 1637.

M. Renouvier.

L'ancien Comité devait au zèle de M. Renouvier les estampages de quatre inscriptions importantes. L'une, gravée autour d'une représentation du soleil, à une des portes de l'ancienne cathédrale de Saint-Pons, a fait arriver jusqu'à nous le nom de Gillon, sculpteur du onzième siècle. Deux autres, qui datent du douzième siècle, se lisent au-dessus des portes de l'ancienne église abbatiale de Cassan et de l'église paroissiale de Luz; elles invitent celui qui franchit le seuil sacré à se repentir de ses fautes et à dépouiller le vieil homme comme le serpent change de peau. La dernière est l'épitaphe en patois de cette jeune fille de Barèges, morte en 1236, dont le tombeau, façonné par Silent de Serre, existe encore à Luz sous le porche septentrional de l'église.

M. Renouvier avait fait parvenir, en même temps, un très-intéressant Mémoire sur les églises les plus anciennes et les plus remarquables du département de l'Hérault. Mention en a été faite au tome I^er^ du *Bulletin archéologique*, 2^e^ partie, p. 192. J'ai regretté, en le lisant, qu'il n'ait pas été alors publié intégralement.

Feu M. Commarmond.

Le *Bulletin du Comité de la Langue*, t. III, p. 348, a donné le texte de l'épitaphe autrefois placée dans l'église abbatiale de Saint-André-le-Haut, à Vienne, sur le tombeau de l'abbesse Julienne de Savoie, morte en 1194. La publication en a été faite d'après un estampage envoyé par M. le comte de Soultrait. On a retrouvé depuis un double fac-simile qu'en avait tracé M. Commarmond en 1839, avec un Mémoire à l'appui qui contient tous les renseignements désirables sur le monument lui-même, sur la filiation de la noble abbesse et sur la nature de ses fondations testamentaires.

M. Moutié.

M. Moutié a recueilli de nombreux et précieux estampages dans plusieurs églises du département de Seine-et-Oise, à Clairefontaine, à Notre-Dame-de-la-Roche, à Craches et dans les ruines de l'abbaye des Vaux de Cernay. Nous possédons, grâce à ses soins, l'épitaphe primitive de saint Thibaut, 1247; un fragment de celle de l'abbé Guillaume, 1305; les tombes de Guy de Rochefort, chevalier, et de Jeanne du Tremblay, sa femme, décédée en 1323; celle de Roger de Lévis, fils de Jean, seigneur de Mirepoix, et de Constance de Foix, 1313; celle de Mathurin de Barville, aumônier du roi, abbé de Clairefontaine, 1584; celle de deux prêtres morts à la fin du seizième siècle. Ces tombes sont remarquables par les effigies des personnages et par leur riche ornementation.

M. l'abbé Barraud.

M. Barraud a transmis au Comité une notice, rédigée avec beaucoup de soin et d'intelligence par M. Magne, alors élève au séminaire de Beauvais, sur les tombes et les inscriptions de l'ancienne cathédrale de Noyon. Des considérations générales précèdent la description des monuments de chaque siècle. Les inscriptions sont au nombre de trente-quatre, savoir : cinq du treizième siècle, deux du quatorzième, trois du quinzième, dix-sept du seizième, quatre du dix-septième et trois du dix-huitième. Les copies m'ont paru exécutées avec une exactitude satisfaisante. La plupart de ces inscriptions sont consacrées à des chanoines. On remarque parmi les autres celle d'Ermeline Oiselete, femme de Robert de Douai, orfévre, treizième siècle. Une des plus importantes se lit sur la sépulture du doyen Jacques le Vasseur, mort en 1638, qui a écrit le curieux volume des *Antiquités de Noyon.*

Extrait. — Nous avons reçu de M. Nozot, avec les copies d'inscriptions déjà citées dans le cours de ce Rapport, un grand

nombre de notes sur le département des Ardennes. Comme il s'agit de monuments et de renseignements peu connus, nous avons cru devoir faire de ces notes un extrait que nous mettons sous les yeux du Comité.

Arrondissement de Mézières.

Laval-Dieu.

Petite abbaye de l'ordre de Prémontré, fondée, vers le milieu du douzième siècle, par Witer, comte de Réthel. L'église a été rebâtie, à la fin du dix-septième siècle, sur l'emplacement de l'ancienne. Achetée par la commune au moment de la révolution, elle est devenue paroissiale. Elle est meublée de boiseries d'un élégant travail. L'orgue, qui date de 1771, a été touché par Méhul, par Schirman et par Hannzer. Quelques tombes de la première église ont été conservées dans la nouvelle.

Les Mazures.

A deux kilomètres du village, abbaye de religieuses qui dépendait de celle d'Elan. Fondée par des Cisterciennes, au commencement du quatorzième siècle, elle fut détruite vers 1647. Une petite chapelle marque le lieu où existait l'ancienne église abbatiale; elle renferme deux tombes gravées en creux.

Mohon.

L'église paroissiale, l'une des plus remarquables du département, a été construite en 1583; l'architecture en est fort élégante. Le portail, édifié en 1601, a été endommagé pendant le siége de Mézières en 1815. Les pierres tombales sont nombreuses dans ce monument; mais elles se trouvent déjà fort oblitérées.

Poix-sur-Vence.

M. Nozot a tiré du registre des actes de l'état civil trois notes relatives à des événements historiques, de 1641 et 1654, notamment à un passage de Louis XIV en ce lieu.

Montcornet.

Ruines considérables d'un château très-ancien. Une vieille chapelle conservée, du titre de la Madeleine.

Thilay.

Les registres de l'état civil de cette commune ont fourni à M. Nozot le récit fait par le curé de la paroisse d'une attaque dirigée contre Thilay par un parti de trois cents Hollandais de la garnison de Maestricht, en 1696, et de la valeureuse résistance opposée par les habitants.

Braux.

Un des villages du département dont l'origine paraît la plus an-

cienne. Eglise collégiale du titre de saint Pierre, fondée au neuvième siècle, desservie par un prévôt et douze chanoines. L'édifice actuel est d'architecture romane. La cuve baptismale, sculptée d'arcatures et de mascarons, paraît du douzième siècle environ. Une crypte existe sous le sol de l'abside. On prétend qu'il reste encore dans l'édifice quelques traces de la construction primitive élevée aux frais d'Hincmar, l'illustre archevêque de Reims. Copie du texte latin d'une transaction entre le chapitre de Braux et la commune de Nouzon au sujet de droits d'usage dans les bois des chanoines. La pièce originale a été conservée; elle date de 1363. Les parties avaient choisi pour arbitre Jean de Byeure, chevalier et châtelain de Château-Regnault. L'acte ne contient aucune clause d'un intérêt particulier.

Arrondissement de Rocroi.

Vaux-Villaine-Lépron.

Petite commune dont il est fait mention dans le testament de saint Remy.

M. Nozot a envoyé copie d'une inscription qui se trouve au portail de l'église. Il m'a été impossible d'en lire un seul mot. Je ne la crois cependant pas ancienne. Un estampage nous fournirait un moyen sûr d'étudier ce monument, ce que nous ne pouvons faire d'après une copie qui pourrait être défectueuse.

Vireux-Molhain.

La commune se compose de deux sections qui possèdent chacune leur église.

L'église de Vireux a été rebâtie au commencement du dix-septième siècle; elle renferme huit tombes de chanoines et d'échevins qui proviennent, dit-on, de celle de Molhain. Il reste à Vireux quelques ruines d'un château que la tradition populaire attribue aux quatre fils Aymon. Des tombes d'ardoise y furent découvertes en 1852; elles contenaient des ossements, des tronçons d'épées et d'autres débris d'armes.

L'église de Notre-Dame de Molhain était autrefois desservie par des chanoines. On croit qu'elle aurait été fondée, en 752, par Ada, femme de Wibert, comte de Poitiers, dans le lieu même où saint Materne, premier évêque de Tongres, avait fait construire un temple en l'honneur de la Vierge Marie. Sainte Hiltrude, fille de la fondatrice, laissa la plus grande partie de ses biens au chapitre, dont le roi Pépin augmenta encore la dotation. Une vieille pierre, sur laquelle apparaissent quelques lettres gothiques à peu près effacées, passe pour la tombe de ce prince et de ses fils. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le défaut complet d'authenticité d'une pareille

tradition. Les pierres tombales sont nombreuses dans l'église. M. Nozot a envoyé des copies de la plupart des inscriptions qui s'y lisent. On remarque dans une chapelle une tombe sans épitaphe sur laquelle est gravée l'effigie d'un chevalier, tout couvert d'une armure de mailles, coiffé d'un casque plat dont la visière ne laisse voir que les yeux, une épée nue à la main droite, et au bras gauche un écu en pointe chargé de trois quintefeuilles. D'après le croquis adressé par M. Nozot, je pense que cette tombe peut dater environ du commencement du treizième siècle.

M. Nozot a dessiné pour le Comité une cheminée datée de 1629, qui se trouve à Molhain, dans une ancienne maison canoniale. Il a aussi pris copie, dans les archives locales, de plusieurs réquisitions de guerre dont la commune fut frappée par l'autorité française en 1691, et d'une reconnaissance des droits et priviléges du chapitre, en 1490, par Guillaume de Fontaine, seigneur de Molhain. Les chanoines jouissaient notamment du droit de tenir trois fois l'an les plaids généraux au parvis de leur église, d'avoir chacun en son domicile deux ou trois chiens pour la chasse, et de pêcher à leur gré dans les cours d'eau du pays.

Aubigny.

Ce village appartenait au chapitre métropolitain de Reims. Quelques substructions, encore apparentes à Bocquemont et dans un lieu appelé le Presbytère, passent pour les restes d'un couvent de religieuses et d'une abbaye d'hommes. Du vieux château seigneurial il est resté une tour ronde contenant trois étages voûtés en pierre, dont un se trouve sous le sol.

Blanchefosse.

Eglise fondée, en 1544, par Jean de Coucy, abbé de Bonnefontaine. Au moment de la suppression de cette abbaye, cette église a eu pour sa part des dépouilles une cloche du seizième siècle revêtue d'une inscription, quelques vases sacrés et une croix remarquable du treizième siècle en filigrane d'argent et en vermeil. Cette croix, haute de 0,45, est ornée de quarante-huit pierres de diverses couleurs, parmi lesquelles se trouvent plusieurs intailles antiques. Comme la plupart des croix qui renfermaient quelques parcelles de la vraie croix, celle-ci est à doubles branches. On y voit représentés le Christ avec un calice sous les pieds pour recevoir le sang qui en découle la Vierge, saint Jean l'Evangéliste, plusieurs autres personnages et quelques attributs symboliques. M. Nozot a joint à la description de cet objet intéressant des dessins qui en reproduisent les deux faces. L'église de Blanchefosse possède, en outre, quelques vitraux de la

première moitié du seizième siècle, entre autres une Annonciation.

Sur le territoire de la commune, débris d'une tour dite la Tour Marin. Dans un terrain appelé la Picoterie, on découvre assez fréquemment de petits vases en terre rouge renfermant des cendres, des os brûlés, du charbon, des médailles, des anneaux, des ferrements et d'autres objets.

A un kilomètre de Blanchefosse se trouvent les ruines de l'abbaye de Bonnefontaine, nommée d'abord Sérifontaine, fondée, en 1152, par Nicolas de Rumigny, pour des moines de l'ordre de Cîteaux. L'église, regardée comme une des plus belles du diocèse de Reims, avait la forme d'une croix ; elle était d'architecture gothique, sauf le portail, reconstruit au dix-huitième siècle. On y vénérait les reliques de saint Caprais, d'Agen. Il reste à peine quelques débris de ce monument. Sur un des murs de l'abside, un bas-relief, qui, d'après le croquis communiqué, paraît du seizième siècle, représente un personnage écartelé. C'est peut-être le martyre de saint Hippolyte. On a cru que c'était le supplice de Ravaillac, singulier sujet, en vérité, pour la décoration d'un sanctuaire. Quelques portions du cloître se sont conservées. Les bâtiments demeurés debout ont été convertis en maison bourgeoise. Le cloître contient encore quelques fragments des tombeaux de la famille de Rumigny, et de celui de Louis de Sorbay, seigneur de Girondelle, gouverneur de Guise. Le fondateur, mort en 1175, et sa femme, Ide de Chièvres, inhumés à droite, sous le grand escalier, étaient représentés en relief sur leur sépulture. Nicolas III de Rumigny, mort en 1256, avait une épitaphe qui n'a pas été complétement détruite. Un monument funéraire, qu'on attribue à Hugues IV de Rumigny, a moins souffert que les autres. Il ne subsiste plus rien du magnifique tombeau que s'était fait faire, vers le milieu du seizième siècle, le premier abbé commendataire, Jean de Coucy, fils de Thomas de Coucy, seigneur de Vervins. Il y était représenté d'abord couché et réduit à l'état de squelette, puis agenouillé et revêtu des insignes de sa dignité.

Il y avait encore, dans le voisinage de Bonnefontaine, un monastère de Saint-Pierre de Rumigny, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

M. Nozot nous envoie copie d'un petit roman de chevalerie auquel il donne le titre de *Damoisel doré*, et qui raconte qu'un seigneur de Rumigny avait fondé le monastère de Bonnefontaine en mémoire de son fils mort à la fleur de l'âge. Ce récit, assez insignifiant, est attribué à un moine. La lecture que nous en avons faite nous a donné

la persuasion que ce ne pouvait être qu'une œuvre toute récente et dépourvue de tout caractère sérieux.

Revin.

Dessin de deux briques, avec ornements en relief, tels qu'un vase de fleurs, une étoile, dix-septième siècle. Elles ont été trouvées dans le cours des travaux entrepris pour approprier au service d'une salle d'asile une partie de l'ancien couvent des Dominicains fondé, au dix-septième siècle, par un prince de Chimay. L'église conventuelle existe encore.

Aubrives.

Si nous en croyons la tradition, les quatre fils Aymon auraient formé le projet de construire un château à Aubrives. Au lieu désigné, il se trouve de larges fossés.

Bossus-lez-Rumigny.

Des fragments de sculptures antiques et de sépultures romaines ont été découverts en cette commune. On y a recueilli, en 1856, une agrafe dont le dessin semble accuser une origine mérovingienne. L'église paroissiale, bâtie en 1575, est pourvue de tout l'appareil d'une forteresse, tourelles, machicoulis, créneaux et meurtrières. Ruines du château féodal de la Hayette. Condé campa, l'avant-veille de la bataille de Rocroi, à Bossus.

Rouvroy.

A Bantigny, débris de constructions qui auraient fait partie d'une ville depuis longtemps détruite. A Servion, une église fortifiée et flanquée de deux énormes tours. Château du Breuil avec sa tour crénelée.

Marlemont.

Dans l'église, un bas-relief en bois, probablement du seizième siècle, représentant un évêque qui encense un autel muni de son rétable et de ses courtines.

Auge.

Une ancienne maison forte avec meurtrières et tourelles, convertie en brasserie. Eglise rebâtie en 1630; elle renferme une inscription du dix-huitième siècle consacrée à des seigneurs du lieu. On a trouvé, sur divers points de la commune, des traces du séjour des Romains.

Beaulieu.

En 1854, des ouvriers découvrirent, dans un terrain tout rempli de substructions, de pierres toutes taillées et de vases en terre cuite, un tombeau romain renfermant sept urnes, dont six disposées en cercle et la septième occupant le centre. Malheureusement, tout fut détruit ou employé à des remblais. A peine parvint-on à sauver quel-

ques fragments de poteries. M. Nozot indique, sur le territoire de Beaulieu, les traces d'une voie romaine qui partait du camp de Macquenoise en Hainaut.

Chilly.

Une médaille d'Antonin le Pieux a été trouvée en ce lieu.

Foisches.

L'existence de ce village est contatée dès le septième siècle. La construction de l'église est attribuée aux Templiers. On leur attribue également une espèce de château carré, flanqué de trois tours rondes à ses angles. C'est aujourd'hui une ferme. Il s'y trouve des arcades en plein cintre et plusieurs colonnes avec chapiteaux sculptés de figures bestiales. Mais l'inspection des dessins annexés à la notice ne permet guère de se prononcer sur l'époque à laquelle appartient la construction. On peut bien s'être trompé sur l'âge probable du monument; car, dans le pays, on fait remonter aussi au temps des Templiers une plaque de cheminée armoriée du seizième siècle et une grande armoire à panneaux du dix-septième.

Hierges.

Manassé, seigneur d'Hierges, fut chancelier du royaume de Jérusalem du temps de Godefroi de Bouillon. Il reste quelques ruines d'un château féodal flanqué de tours. Une maison, datée de 1413, existe à Hierges; elle est construite en bois et sculptée; plusieurs figures semblent porter les poutrelles de la façade; ce sont, d'ailleurs, des personnages de fantaisie, et nullement, comme on l'a cru, les effigies des anciens seigneurs.

Arrondissement de Réthel.

Aussonce.

Parcours de la chaussée romaine de Reims à Sedan. Près d'une source, grotte qui fut habitée par saint Syndulphe. Ferme de Merland, qui appartenait à l'ordre de Malte.

Hauteville.

Ruines de deux châteaux du moyen âge. Lieu de naissance de sainte Olive et de sainte Libérate, cinquième siècle. Reliques de saint Gaudence apportées des catacombes de Rome en 1708.

Saulx-Saint-Remi.

On montre à Saulx une maison qui aurait été habitée par une tante de saint Remi, et la tradition rapporte que le saint y est souvent venu. L'édifice actuel paraît assez moderne; mais il occupe sans doute l'emplacement de l'ancien. L'inscription républicaine, qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, est demeurée au-dessus d'une porte latérale de l'église, au sud.

Arrondissement de Vouziers.

Tourteron.

Nicolas Chesneaux, chanoine et doyen de Saint-Symphorien de Reims, poëte et littérateur, est né à Tourteron en 1521. Ce lieu est aussi la patrie de l'abbé Blanchard, auteur de l'*Ecole des mœurs*. Débris d'un ancien château.

Grandpré.

Petite ville d'origine très-ancienne. Le château fut incendié à la fin du onzième siècle, démoli par ordre du roi, en 1441, comme dangereux pour le pays voisin, reconstruit par Louis de Joyeuse, sous le règne de Louis XI, et détruit une dernière fois par le feu en 1834. C'était un remarquable monument flanqué de tours, placé au sommet d'un plateau d'où il dominait toute la contrée. La chapelle était vaste et enrichie de sculptures en marbre. Les Trinitaires avaient à Grandpré un monastère fondé au treizième siècle. L'église a été abattue et la maison conventuelle convertie en habitation particulière. Un vieux tableau, représentant les fondateurs de l'ordre, saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, a été porté à l'église paroissiale. La race des premiers comtes de Grandpré s'étant éteinte, le comté passa, vers la fin du quinzième siècle, dans la maison de Joyeuse, qui s'éteignit, à son tour, en 1773. L'église paroissiale est un bel édifice qui aurait été rebâti, en même temps que le château, par Louis de Joyeuse, premier comte de la seconde race. Elle a environ 50 mètres de longueur. Elle est fort ornée de statues, de marbres et de boiseries sculptées qui proviennent, en grande partie, du monastère de Belval. On y voyait autrefois de nombreux monuments funéraires, surmontés de statues, que la révolution a détruits ou mutilés. Il est resté une épitaphe de Robert de Joyeuse, mort en 1556; une dalle de René-Louis de Joyeuse, baron de Verpel, mort en 1633, et des portions considérables en marbre du splendide tombeau qui servait de sépulture à Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, conseiller du roi, mort en 1629, et à sa femme, Philiberte de Saulx.

Enfin, M. Nozot indique une carte de Belgique, dressée en 1781, sur laquelle se trouve marqué le parcours de plusieurs voies romaines qui se dirigeaient vers différents points du nord de la Gaule.

DE GUILHERMY,
Membre du Comité.

(*La suite prochainement.*)

SECTION DES SCIENCES.

La section des sciences m'a fait l'honneur de me charger du compte rendu des travaux d'histoire naturelle compris dans les publications suivantes :

1° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1er et 2e semestres pour 1857. 1 vol. in-8° de 600 pages ;

2° *Annales de la Société académique de Nantes*, etc., pour 1858, 1er semestre. 1 vol. in-8° de 352 pages.

I. *Annales de la Société académique de Nantes*, etc. 1857.

On compte, dans ce volume, les travaux suivants pour le premier semestre :

Dieu et l'âme manifestés par des lois vitales, par le docteur Padioleau ;

Rapport, par M. Callaud, sur les grilles fumivores de M. Raymondière ;

Le château d'Aux en 1794, par M. Dugast-Matifeux ;

Explosion de la poudrière de Nantes, par M. Renoul ;

Dictionnaire des terres et des seigneuries, etc., par M. E. de Cornudier ;

Enfin, une allocution, par M. l'abbé Fournier, et l'éloge, par M. A. Bobierre, d'Evariste Colombel.

Pour le 2e semestre :

Une étude sur saint Ambroise, par M. l'abbé Fournier ;

Les Fêtes de la révolution, par M. le baron de Girardot ;

De la Nécessité d'une législation répressive en matière de transactions sur les engrais, par M. Bobierre ;

Sur le Moyen de doser rapidement l'azote du guano et des principaux engrais, par M. Bobierre.

Ce travail et le précédent, du même auteur, seront consultés avec avantage par les agriculteurs ; le premier, parce qu'il les met en

garde contre des fraudes graves et trop fréquemment pratiquées; le second, parce que, essentiellement pratique, il conduit rapidement à une appréciation générale de la valeur des engrais;

De l'action des nodules de phosphates de chaux sur la végétation, dans les terres granitiques et schisteuses.

Ce Mémoire, le troisième inséré par M. Bobierre dans les bulletins du second semestre de la Société académique de Nantes, le quatrième, par cet infatigable chimiste, dans le volume pour 1857, traite de l'une des questions dont s'est le plus occupée la chimie agricole en ces dernières années. Les conclusions de l'auteur, nouvelles ou contraires sur plusieurs points à celles formulées avant ses propres recherches, sont : que les nodules de phosphate de chaux des Ardennes deviennent assimilables par leur pulvérisation et l'exposition à l'air pendant quelques mois; que leur action varie suivant qu'on les emploie seuls ou mêlés à des détritus organiques, ces derniers, parmi lesquels le sang tient le premier rang, facilitant l'assimilation; que l'intervention n'est utile que dans les terres où le superphosphate a été reconnu avantageux; enfin (et cette conclusion doit rendre plus réservés quelques savants trop enclins à conclure des résultats obtenus dans les laboratoires à ceux que fournirait la culture), que, des coefficients de solubilité dans le laboratoire à ceux donnés par la pratique agricole, il y a toute la distance qui sépare un effet extrêmement simple d'un effet extrêmement complexe.

Après ces travaux de M. Bobierre viennent :

Des observations sur les oursins perforants, par M. Cailliaud;

Des recherches, par M. Huette, sur la détermination du niveau des eaux de la mer et sur un nouveau thermomètre de précision pour observer la température de l'air;

Une suite au Dictionnaire des terres, etc., par M. E. de Cornutier;

Trois fables, par M. A. Callaud;

Enfin, un discours prononcé à la séance solennelle, le 29 novembre, par M. Fournier, président; un rapport, par M. le docteur Ch. Rouxeau, sur les travaux de la Société dans l'année 1856-1857; un rapport, par M. le docteur de Rostaing de Rivas, sur le concours ouvert pour 1857; un rapport de M. Delamarre sur la *Notice pomologique* due à M. de Liron-d'Airolles.

Le volume pour 1857 se termine par un programme de prix dans lequel l'histoire, la littérature et les sciences ont une part qui fait honneur à une cité qu'on pourrait croire plus exclusivement préoccupée des questions intéressant l'industrie.

11. *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* 1858, 1er semestre. 1 vol. in-8° de 352 pages.

Ce volume, dont l'examen m'a été renvoyé par la section des sciences du Comité historique dans la séance du 21 février, renferme les articles suivants :

Procès de Renée de France, dame de Montargis, contre Charles IX, par M. le baron de Girardot ;

Colonne de la place Louis XVI, par M. Renoul;

La suite du Dictionnaire des terres et des seigneuries du comté Nantais et de la Loire-Inférieure, par M. Ernest de Cornulier ;

Etude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, par M. Jullin-Dubois;

Des phénomènes électriques qui caractérisent l'altération, à la mer, des alliages employés pour doubler les navires, par M. Ad. Bobierre.

Essai d'un catalogue des plantes cryptogames, par M. Pradal;

De ces divers sujets, le dernier seul, relatif à l'histoire naturelle, est de nature à devenir de ma part l'objet d'un rapport. Encore n'est-il guère susceptible d'analyse. Je le regrette, car le travail qui le concerne est bien fait et ne peut manquer de contribuer à familiariser les botanistes avec la riche flore cryptogamique de la Loire-Inférieure ;

Les characées sont représentées dans le catalogue par onze espèces, les équisétacées par cinq espèces, les marsiléacées, par le *Marsilea* et par la pitulaire, les lycopodiacées par les *lycopodium clavatum* et *inundatum*, les fougères par dix-huit espèces réparties dans neuf genres, les mousses par une colonie nombreuse, les hépatiques par six genres et trente-six espèces; les lichens, les champignons, les algues surtout sont en nombre tel que la végétation cryptogamique de la Loire-Inférieure leur doit de tenir l'un des premiers rangs dans la flore des provinces de la France.

M. Pradal fait suivre le nom de chaque plante d'une synonymie choisie et de l'indication de l'habitat.

Pour le genre agaric, si nombreux en espèces et si intéressant par les propriétés de celles-ci, dans lesquelles on compte des aliments délicieux et salubres à côté de poisons violents, l'auteur, qui a adopté la classification ingénieuse de Desvaux, a soin de distinguer par des signes particuliers les bonnes espèces des espèces toxiques, et de simplifier le travail de recherches par la subdivision du

genre en sections reposant sur des caractères d'une observation facile.

La science doit de la reconnaissance à M. Pradal pour son travail, fruit de labeurs arides et persévérants. La flore cryptogamique de la France, depuis longtemps attendue, trouvera d'excellents éléments dans les publications du même ordre.

Association Bretonne. XIV seśsion, tenue à *Redon*, 1858.

Dire que le but de l'Association Bretonne est spécialement agricole dispense d'ajouter que les sujets traités dans la session de 1858, ***défrichements***, ***assolements***, ***amendements et fumiers***, ***drainage***, ***espèce bovine***, ***froment***, ***question chevaline***, ***culture du châtaignier***, ***reboisements***, ***main-d'œuvre agricole***, ***charrues***, *etc.*, sont tous des sujets relevant de l'agriculture.

J'aurais bien désiré soumettre à la section une analyse des travaux de l'association ; mais cette analyse, dont se serait sans doute tiré avec bonheur le savant éminent qui représente la *culture* au Comité, m'a offert des difficultés devant lesquelles je me suis arrêté. Ce que je pense, et je le fais avec empressement, c'est qu'il y a lieu de féliciter l'***Association Bretonne***, dans la personne de ses membres les plus zélés, MM. de Laffarelli, de la Villemarqué, Lignay, Vert, Simon, de Pompéry, E. de Roquefeuil, comte de Sesmaisons, de Saint-Georges, Dahirel, Le Doun, Neveu de Rotrie, Méhun, comte de Laisy, H. de Champagny, Bellamy, Lorieux, général Duchaussoy, Bernède et Liazard, de son ardeur dans la poursuite de travaux qui témoignent de la volonté des cultivateurs de la Bretagne de ne pas se laisser dépasser par ceux d'autres provinces regardées généralement comme tenant le premier rang dans la France agricole.

Chatin,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (année 1857).

L'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* est une des plus anciennes sociétés savantes provinciales. Elle a compté dans son sein l'illustre Buffon, et plus tard Guyton de Morveau. Elle a donné de précieux gages à la science, car diverses publications importantes émanées d'elle directement n'ont pas été sans influence sur le progrès des sciences physiques ou naturelles. Elle a beaucoup fait pour l'instruction de la jeunesse, en ne cessant de tenir ouverts, même pendant la Révolution, une foule de cours publics sur les matières scientifiques. Aujourd'hui, l'*Académie impériale de Dijon* continue dignement ces belles traditions. Il suffit de jeter les yeux sur la liste de ses membres résidants pour se convaincre qu'elle réunit dans son sein les hommes les plus éminents de la Bourgogne savante. Nous y trouvons, pour ne parler que des personnes adonnées à la culture des sciences physiques et naturelles, M. Sené, ancien doyen de la Faculté des sciences, MM. Vallot et Gueneau d'Aumont, anciens professeurs de la même Faculté; M. Perrey, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences; M. Brullé, professeur de zoologie à la même Faculté; M. Noirot père; M. Billet, professeur de physique à la Faculté des sciences; M. Ladrey, professeur de chimie à la même Faculté, etc. On sait que le président de l'Académie impériale de Dijon est le savant M. de Lacuisine, président près la Cour impériale.

Le volume qui contient les travaux de l'*Académie impériale de Dijon pour l'année* 1857, est divisé en deux parties : la première consacrée aux lettres, la seconde aux sciences. Nous n'avons, tout naturellement, à entretenir la section que de la partie de ce recueil qui est afférente aux sciences.

Catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or. — Le premier travail relatif aux sciences, qui est contenu dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie de Dijon*, est un *Catalogue des insectes coléoptères du département de la Côte-d'Or*, par M. Aug. Rouget, membre de la Société entomologique de France. Consacré, comme son nom l'indique, au classement et à la description scientifique des insectes coléoptères de la Côte-d'Or, le travail de M. Aug. Rouget est la suite de deux autres Mémoires qui ont paru en 1854 et 1855 dans le recueil de la même Académie.

Note sur la composition des comètes et de leurs queues. — Le second Mémoire du recueil qui nous occupe est relatif à la *composition des comètes et de leurs queues;* il est dû à feu M. Girard de Caudemberg, ingénieur des ponts et chaussées, qui s'était retiré à Dijon vers la fin de sa carrière. Le Mémoire ou plutôt la note de M. Girard de Caudemberg, sur la composition des comètes, fut écrit, en 1857, à propos des préoccupations générales qu'avait introduites dans l'esprit du public l'annonce d'une prétendue comète qui devait faire son apparition au mois de juin. A cette époque, tout le monde parlant des comètes, les savants ne jugèrent pas inutile de donner aussi leur opinion sur cette matière. La note de M. Girard de Caudemberg avait pour objet de faire connaître l'idée personnelle de l'auteur sur la nature des masses cométaires.

M. Girard de Caudemberg professe sur ce point une opinion différente de celle qui est généralement admise en astronomie. On sait que les astronomes considèrent les comètes comme de simples amas de matières gazeuses, qui deviennent visibles parce qu'elles nous renvoient la lumière solaire, et qui sont amenées par leur prodigieuse raréfaction à un tel degré de ténuité que l'imagination a de la peine à le concevoir. C'est ainsi que la queue de la comète de 1680, qui n'avait pas moins, d'après Newton, de 20 millions de lieues, n'avait mis que deux jours à émaner du corps de la comète; cette expansion s'était donc propagée avec l'effrayante vitesse de cent onze lieues au moins par seconde.

M. Girard de Caudemberg était porté à mettre en doute une si prodigieuse expansion. Il lui paraissait impossible que des nébulosités d'une densité si faible eussent la propriété de renvoyer la lumière à des distances de plus de 40 millions de lieues. A cette objection que la queue et quelquefois le noyau des comètes, laissent apercevoir à travers leur substance les étoiles sans aucun affaiblissement lumineux, M. Girard de Caudemberg répond que, dans quelques comètes, on a aperçu au centre du noyau un très-petit point opaque, indice de la présence d'un corps solide. Il est probable, ajoute l'auteur, que la comète de 1682, observée par Cassini, qui était dépourvue de queue et qui avait la rondeur et l'éclat de *Jupiter*, présentait ce noyau solide à son centre.

Peu satisfait des explications qui ont été données jusqu'ici sur la nature des comètes et sur le mode de formation de leur queue, M. Girard de Caudemberg propose une hypothèse nouvelle pour expliquer la nature de ces astres. Il croit pouvoir les considérer non comme de simples nébulosités gazeuses que le soleil

rend visibles, mais comme la réunion d'un nombre immense de petits fragments de corps solides. On conçoit que la lumière réfléchie par un nombre immense de fragments de matière cosmique, doit produire, à distance, le même effet qu'une nébulosité éclairée, et l'espace considérable qui sépare ces fragments permet de concevoir que la densité moyenne de la comète reste aussi faible qu'on le voudra. Dans ce système, l'apparition de la queue aux approches du soleil ne résulterait que *d'une illumination* dépendant tout à la fois d'une moindre distance de l'astre errant au soleil et à la terre, et de sa position relativement à ces deux corps. D'un autre côté, la visibilité des étoiles entre ces fragments, même au noyau où ils sont beaucoup plus rapprochés, se conçoit très-bien.

Une observation due au père Secchi, directeur de l'observatoire de Rome, paraît à M. Girard de Caudemberg une confirmation suffisante de l'opinion qu'il s'est formée sur la nature des comètes. Dans une communication faite le 13 août 1857 à l'Académie des sciences, le père Secchi disait « que la comète de Borsen, aux derniers jours de son apparition, paraissait parsemée de *très-petits points brillants* sur toute son étendue, comme serait une *poussière illuminée* ». L'auteur pense que, dans cette observation du père Secchi, la nature a été, pour ainsi dire prise sur le fait, et que cette multitude de *petits points brillants* atteste la présence d'autant de matière cosmique. Il croit pouvoir admettre que ces fragments, sans avoir des dimensions comparables à celles de nos plus petites planètes ou de leurs satellites, doivent présenter un volume assez considérable eu égard à la distance à laquelle se trouvait la comète lors de l'observation du père Secchi.

De ces diverses considérations, M. Girard de Caudemberg conclut que les comètes sont composées, au moins très-principalement, de *fragments de matière cosmique* de diverses dimensions, séparés par des distances immenses et presque infinies, si on les compare aux dimensions de ces fragments, mais plus rapprochés dans la partie brillante qu'on nomme le *noyau*.

Cette composition des comètes explique parfaitement, dit l'auteur, pourquoi ces astres ne présentent point de *phases*. Mais ces phases doivent nécessairement avoir lieu pour chaque fragment grand ou petit, et il doit en résulter, dans certaines positions, une telle diminution de lumière réfléchie, que le noyau seul serait apparent en une faible portion de la queue qui l'avoisine. Il est probable, ajoute l'auteur, que la contraction apparente que la comète d'Encke éprouve aux approches du soleil est due à un effet de ce genre. Par

un effet contraire, quand les fragments se trouvent éclairés de manière à renvoyer en plein la lumière vers la terre, les plus petits fragments apportent leur contingent à l'effet total, et la comète doit nous paraître plus brillante et plus étendue.

Après cet exposé de l'hypothèse mise en avant par feu M. Girard de Caudemberg, nous ne pouvons nous dispenser de dire que rien n'est venu la confirmer dans les observations si nombreuses et si variées qu'il a été donné aux astronomes de faire, en 1858, sur la magnifique comète de Donati. Ces *petits points brillants* dont parle le père Secchi et qui étaient si bien en harmonie avec l'hypothèse de M. Girard de Caudemberg, n'ont été signalés par aucun observateur. En outre, l'examen détaillé qui a été fait des différentes apparences lumineuses de cet astre a confirmé les vues actuelles des astronomes quant à la nature des masses cométaires et au mode de formation de leurs queues. L'hypothèse émise par l'académicien de Dijon ne peut donc être considérée que comme un effort ingénieux de l'esprit qui n'a pas trouvé sa confirmation dans les faits.

Notice sur M. Henri Darcy, par M. Girard de Caudemberg. — M. Henri Darcy, né à Dijon, et qui fut pendant longues années ingénieur du département de la Côte-d'Or, s'est illustré par son magnifique travail de l'aménagement et de la distribution des eaux dans la ville de Dijon. Il conçut le projet, fit toutes les études et poursuivit jusqu'à la fin l'exécution des travaux auxquels Dijon doit la création et l'abondance actuelle de ses fontaines. L'ouvrage dans lequel ce savant a donné le détail de ses travaux (*les Fontaines publiques de la ville de Dijon*), est un véritable modèle que consulteront toujours avec fruit les ingénieurs qui se sont occupés de la distribution des eaux dans les villes. Physicien distingué, M. Henry Darcy a enrichi l'hydraulique de beaucoup d'observations nouvelles; il a modifié avec avantages les formules relatives à l'écoulement des eaux, et posé plusieurs principes nouveaux dans cette partie de la mécanique. Une mort prématurée a empêché M. Darcy d'avancer dans la carrière des honneurs scientifiques où il devait trouver les plus hautes récompenses pour ses beaux travaux. M. Girard de Caudemberg a consacré une très-intéressante notice à la vie et aux travaux de ce regrettable ingénieur.

Notice sur l'usage des perles en Chine et sur leur production provoquée artificiellement dans un mollusque d'eau douce, par le docteur

***Mac Gowen**, reproduite d'après une traduction hollandaise par M. Brullé.* — M. Brullé a reçu du professeur Vander Hœven, de Leyde, la traduction en hollandais d'une notice qui a paru dans un journal de l'Inde, et qui contient la description des procédés employés par les Chinois pour obtenir artificiellement les perles. M. Brullé insère dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon* ce document intéressant qu'il a, à son tour, traduit dans notre langue.

La *Revue des Sociétés savantes* (1) a publié un rapport de M. Chatin, membre de la Section des sciences, qui contient une description très-intéressante des procédés suivis par les Chinois pour obtenir artificiellement les perles. En rendant compte d'un Mémoire de M. H. Drouet sur la *Monographie des Unio de la France*, et en parlant, d'après ce naturaliste, de *Mulettes perlières*, M. Chatin a eu l'idée d'ajouter, comme complément aux observations de M. Drouet, l'analyse d'une communication qui a été faite tout récemment à la *Société impériale d'acclimatation* par MM. Moquin-Tandon et Jules Cloquet. M. Chatin a décrit, d'après ces derniers, les procédés dont se servent les Chinois pour forcer certains mollusques, les anodontes, à produire artificiellement ces concrétions calcaires qui constituent les perles. La description donnée par M. Chatin, dans son rapport, nous dispensera d'entrer dans d'autres détails sur ce sujet; mais, comme complément des indications de notre confrère, on lira peut-être avec intérêt un extrait du Mémoire indien du docteur Mac-Gowen, reproduit par M. Brullé dans les Mémoires de l'Académie de Dijon. Nous allons emprunter à ce Mémoire, ce qui nous paraît le plus utile à consigner comme fournissant des renseignements authentiques sur les procédés qu'on suit en Chine pour provoquer artificiellement la formation des perles. Rappelons seulement, pour faire comprendre ce qui va suivre, que le moyen usité en Chine, et qui a d'ailleurs été imité récemment en France, consiste à introdure certains corps étrangers entre les deux valves de la coquille de ces mollusques vivants. La présence de ces corps étrangers irrite l'animal, qui est ainsi provoqué à fournir une sécrétion abondante, de nature calcaire qui, s'encroûtant autour de ces corps, produit de véritables perles. Après cette explication, l'extrait suivant du Mémoire indien n'aura plus rien d'obscur.

« L'exercice de l'industrie des perles est localisé, est-il dit dans ce Mémoire, dans deux bourgades voisines, situées auprès de la ville

(1) Mars 1859, pages 321-327.

de *Té-Tsing*, au nord de *Tsché-Kiang*, dans une contrée qui produit de la soie. Vers les mois de mai ou juin, on apporte, dans des corbeilles, de grandes quantités de moules (*Mylitus cygneus*), qui viennent de *Taï-Hou*, plus au loin dans la province de *Kiang-Sou*, à une distance d'environ trente milles. On choisit pour cela les plus gros coquillages. S'ils ont souffert pendant le voyage, on leur laisse prendre du repos dans des paniers de bambou et on les place dans l'eau, avant de les tourmenter pour satisfaire la vanité des hommes. On introduit ensuite dans la coquille ouverte les grains ou autres corps qui doivent servir de matrices, et qui diffèrent pour la forme et pour la matière. Les corps les plus en usage sont des fragments de boue desséchée, que l'on arrose avec le suc de la graine du camphrier et que l'on façonne en pilules. Les corps qui se recouvrent le mieux de nacre sont apportés de Canton et paraissent être faits de fragments de la coquille de l'huître perlière (*Meleagrind margaritifera*). Pour leur donner une forme régulière, on les broie avec du sable dans un creuset en fer, jusqu'à ce qu'ils se montrent lisses et arrondis. Une autre sorte de corps employés comme moules, ce sont de petites images, celles de Buddha principalement, qui est représenté assis comme d'ordinaire, ou quelquefois des figures de poissons. Dans ce cas, ces images sont en plomb, que l'on frappe en lames minces, à l'aide de planchettes de bois sur lesquelles sont gravées les figures. Les perles de cette dernière sorte sont celles qui causèrent le plus d'étonnement lorsqu'elles furent connues des étrangers, il y a un petit nombre d'années.

« L'introduction des moules dans les coquillages se fait avec les plus grandes précautions. On se sert, pour ouvrir la coquille, d'une spatule en nacre de perle, et l'on découvre le côté de l'animal qui se trouve placé en dessus, au moyen d'une sonde en fer. Les corps étrangers sont alors introduit, l'un après l'autre, sur la pointe d'un petit bâton de bambou qui est fendu à l'extrémité; on les dispose sur deux lignes parallèles, sur le manteau de la face libre de l'animal. Lorsqu'on en a placé un nombre suffisant sur un des côtés, on recommence l'opération sur le côté opposé. Gêné par la présence de ces corps étrangers, l'animal s'applique convulsivement contre sa coquille, et les moules sont ainsi maintenus en place. On met alors les coquillages un à un dans des canaux, des bassins ou des viviers, à la distance de cinq à six pouces et à la profondeur de deux à cinq pieds sous l'eau, au nombre parfois de cinquante mille.

« Si l'on retire les coquillages quelques jours après l'introduction des moules dans leur intérieur, on remarque que ces derniers sont

adhérents à la coquille au moyen d'une sécrétion membraneuse. Plus tard la membrane est pénétrée de matière calcaire, et à la fin il existe des couches de nacre autour de chaque noyau, ce qui correspond aux concrétions crétacées de quelques autres animaux. Il se forme même ordinairement entre les noyaux une traînée de substance nacrée qui les unit tous entre eux.

« On ouvre les coquilles au mois de novembre, on en retire les animaux, et les perles sont détachées au moyen d'un couteau acéré. Quand les noyaux des perles sont en nacre, on les laisse en place, tandis que les moules en terre ou en métal sont retirés et remplacés par une résine jaune en fusion que l'on verse dans la cavité, après quoi l'ouverture est bouchée soigneusement avec un morceau de nacre. Dans cet état, les perles à parois incomplétement sphériques ressemblent beaucoup, sous le rapport de la beauté et de l'éclat, aux perles pleines, et peuvent être livrées à un prix qui les met à la portée de tout le monde. Les joailliers les emploient en coiffures, en bracelets et autres ornements de femmes. Les perles qui offrent la figure de Buddha se placent comme amulettes sur le bonnet des petits enfants. On conserve des coquilles isolées avec les perles qui y sont adhérentes, pour les vendre aux amateurs comme objets de curiosité, et l'on en voit aujourd'hui de semblables dans les collections publiques et particulières de l'Europe et de l'Amérique. Elles sont ordinairement longues de sept pouces et large de cinq environ, et présentent deux ou trois rangs de perles ou de figures, c'est-à-dire jusqu'à vingt-cinq des premières ou seize des dernières sur chaque valve. C'est un curieux phénomène physiologique que celui de cet animal qui sécrète en aussi peu de temps une enveloppe de nacre autour de tous ces corps étrangers, et qui résiste à leur introduction dans l'intérieur de sa coquille....

« Ceux qui ne possèdent pas une grande habileté dans le maniement des coquillages perdent dix ou quinze pour cent par la mort des animaux ; d'autres, plus expérimentés, n'en laissent pas périr un seul dans toute la saison. La découverte du procédé est attribuée par les habitants de ces deux villages à un natif de l'endroit, dont un grand nombre d'entre eux prétendent aujourd'hui descendre. Il se nommait *Yé-Zin-Yang*, et on lui a élevé un temple dans lequel brille son image. Il vivait vers la fin du quatorzième siècle. »

Nous pensons que ces renseignements authentiques sur une méthode tout à la fois industrielle et physiologique, et dont la connaissance est toute récente en Europe, intéresseront les naturalistes.

M. Brullé a donc été heureusement inspiré en publiant, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon,* la traduction de ce document.

Note relative à quelques modifications à introduire dans le tube de Pitot, par M. Henri Darcy. — Cette note du regrettable ingénieur dont nous avons parlé plus haut, concerne la description de certaines modifications apportées par l'auteur à un appareil anciennement connu et qui était destiné à mesurer, en un point donné, la vitesse d'un des filets fluides dont un courant se compose. L'appareil de Pitot consistait en une longue tringle en bois de section triangulaire, dans l'une des faces de laquelle étaient logés deux tubes en verre : l'un de ces deux tubes était horizontalement recourbé à son extrémité inférieure ; l'autre, au contraire, descendait verticalement jusqu'au niveau de la partie recourbée du premier. Pitot admettait que son appareil, exposé au courant de l'eau, donnerait, par la différence du niveau existant entre les colonnes d'eau logées dans les deux tubes, la hauteur due à la vitesse du fluide au point que l'on considérait, et qu'il serait facile, dès lors, de déduire la vitesse cherchée au moyen de la relation : $V^2 = 2\,g\,h$, h étant la différence observée (1).

Bien que connu depuis plus d'un siècle, l'appareil de Pitot n'avait jamais pu être mis en usage pour déterminer la vitesse d'un cours d'eau. On le considérait comme un objet de pure spéculation dont la pratique ne pourrait tirer aucun parti. M. Darcy donne la description des modifications qu'il a apportées à cet appareil pour le rendre facilement applicable à mesurer la vitesse des cours d'eau. Une planche ajoutée à la note de M. Darcy fait voir l'instrument modifié par l'auteur. En l'absence de la figure, nous ne pourrions donner une idée exacte de l'appareil, nous sommes obligé de renvoyer au Mémoire original les personnes que cette question peut intéresser.

Notice sur les pluies de crapauds, par *M. Jobard.* — Bien qu'il ait passé à Bruxelles une grande partie de sa vie, M. Jobard appartient à la France, car il est né à Dijon et il fait partie de l'Académie des sciences de cette ville. Dans la notice qui termine le recueil des travaux de l'Académie de Dijon pour 1857, M. Jobard cherche à donner l'explication du phénomène des *pluies de crapauds*, dont il assure avoir été témoin. Il pense qu'une trombe peut avoir enlevé du frai gluant de ces batraciens formant des masses d'une assez grande étendue qui sur-

(1) On sait que $g = 4,9$.

nagent sur l'eau des marais. Cette trombe, ayant emporté au milieu de l'air ces corps légers, comme une espèce d'aérostat, les crapauds peuvent éclore au sein des nuages et retomber sur le sol, quand ce nuage vient à se résoudre par le fait d'un choc électrique. Telle est l'explication que donne de ce fait le spirituel directeur du *Musée de l'industrie* de Bruxelles.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la Section des sciences du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

DES ÉTATS PROVINCIAUX SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

Lorsque Louis XIV commença à régner par lui-même (1661), il voulut être le maître en toutes choses et dans tout son royaume. « L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, dit-il, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang. » Son esprit de suite, sa volonté forte et constante, son intelligence élevée furent employés à poursuivre ce but sans relâche. Tous les pouvoirs, qui jusqu'alors avaient balancé l'autorité royale, ou qui étaient seulement capables de lui porter ombrage, furent sourdement et vigoureusement attaqués. Contre le Parlement qui avait fait la Fronde, contre les grands seigneurs que les cruelles répressions de Richelieu n'avaient que passagèrement étonnés, contre les grands officiers de la couronne nuisibles à l'Etat par leurs profusions et leur impéritie, contre les gouverneurs de provinces trop puissants par l'étendue de leur domination, contre les villes fières de leurs restes de liberté, enfin contre les *Etats provinciaux*, dont l'esprit étroit et tracassier, incapable de comprendre l'intérêt général du royaume, était souvent même hostile aux mesures directement utiles à leurs provinces ; Louis XIV et ses ministres, qu'il dirigeait et qu'il animait, s'armèrent des ressources d'un pouvoir déjà absolu et employèrent les finesses de leur habileté politique, pour réprimer tous les désordres, mettre un frein à toutes les ambitions, contraindre chacun à concourir au bien de tous, et principalement pour établir partout l'autorité suprême, in-

contestable, divine de la royauté. Cette pensée constante de Louis XIV explique sa conduite à l'égard des *pays d'Etats*. Son but fut de rabaisser les députés des villes au rôle de sujets soumis et de réduire leurs assemblées au silence, comme il avait fait du Parlement de Paris. A l'âge de 24 ans, Louis XIV écrivait, en parlant des parlements : « Leur autorité... produisait de très-méchants effets dans l'État, et traversait tout ce que je pourrais entreprendre de plus grand et de plus utile (1). » Ces paroles, qui expliquent la sévérité du roi contre les *assemblées* jadis *souveraines*, peuvent expliquer aussi sa politique à l'égard des États provinciaux.

Jusqu'à Louis XIV, le gouvernement central n'avait pas fait sentir immédiatement son influence dans toutes les provinces, et n'avait pas établi partout une administration uniforme, un pouvoir fort et vigilant. Il laissait aux gouverneurs la décision et l'autorité presque en toutes choses; ainsi, au seizième siècle, le duc de Montmorency était *le roi du Languedoc*, et la cour n'avait de rapports qu'avec lui pour toutes les affaires de la province. La création des intendants par Richelieu rapprocha, pour ainsi dire, le peuple et le roi. La réorganisation de cette magistrature par Louis XIV (2) et d'autres institutions firent sentir qu'il veillait partout, qu'il avait *des yeux et des mains partout*, et que *ses longs bras allaient prendre ses ennemis aux extrémités du monde* (3).

Parmi les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'une administration une et régulière, se trouvaient les diversités de coutumes et d'institutions dans les provinces, et surtout la différence entre les *pays d'Etats* et les *pays d'élection*, d'où provenaient bien des gaspillages dans les finances, bien des dépenses inutiles, et aussi bien des entraves au commerce intérieur. Louis XIV entreprit de mettre l'unité dans ce chaos, que l'œil de Richelieu avait aperçu, et dont Mazarin avait systématiquement détourné ses regards.

1° Qu'appelait-on *pays d'Etats* et *Etats provinciaux* dans la première moitié du dix-septième siècle; 2° quels étaient la composition et le rôle des assemblées provinciales; 3° de quel degré de liberté jouissaient-elles, au commencement du gouvernement personnel de Louis XIV; 4° par quels moyens le roi les réduisit-il à une obéissance

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. I. p. 53-54; citées par M. Chéruel, *Hist. de l'administr. monarch. en France*, t. II, p. 100.

(2) Nous verrons que les intendants eurent une grande influence sur les États provinciaux.

(3) Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte*.

complète; 5° de quel esprit étaient-elles animées; 6° enfin méritent-elles les regrets que leur ont donnés quelques écrivains (1)? Les Mémoires des intendants de chaque généralité, rédigés d'après les ordres du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, en 1698, et dont les extraits ont été rassemblés par le comte de Boulainvilliers, et surtout le premier volume de la Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV (2), dont les deux tiers environ contiennent des pièces relatives aux États provinciaux, fournissent sur ces questions des documents abondants, précis et authentiques.

I.

On est habitué à regarder le règne de Louis XIV comme l'apogée du gouvernement absolu, et l'époque où l'administration monarchique a été définitivement constituée et régularisée. Mais cette idée juste risque, si l'on n'y prend garde, d'entraîner quelques erreurs. En effet, on peut s'imaginer que, dès son avénement, Louis XIV trouva les esprits tout préparés aux grands changements qu'il accomplit, que, dès le jour où il imposa sa volonté au Parlement consterné et silencieux (22 décembre 1665) (3), il régna dans tout son royaume aussi souverainement qu'à Paris, que les provinces furent administrées directement par le gouvernement central, et que les assemblées des États provinciaux furent soumises au bon plaisir du roi. Il n'en est rien. Les grandes réformes administratives se font lentement; elles touchent à tant d'intérêts, elles rencontrent tant d'embarras, que le temps seul les fait prévaloir et les établit d'une manière fixe et stable. Il est facile de montrer par une seule remarque combien d'obstacles les ministres du roi rencontrèrent dans les provinces. On ne peut douter que Louis XIV et Colbert n'aient eu le désir d'établir par toute la France l'unité de régime et d'administration; et cependant, sous ce roi le plus absolu qui fût jamais, sous ce ministre si ferme en ses desseins, si dévoué à son maître et à son pays, si habile dans sa conduite, la diversité bizarre des pays d'États et des

(1) Par exemple, le baron Trouvé, *Essai hist. sur les états généraux de la province de Languedoc.*

(2) *Corresp. administr. sous le règne de Louis XIV*, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping; Paris, 1850.

(3) Voir le récit de cette séance royale par Olivier d'Ormesson, cité par M. Chéruel, *Histoire de l'administr. monarch. en France*, t. II, p. 100-104.

pays d'élection subsista avec bien d'autres irrégularités. C'est que les abus que la royauté voulait détruire dataient de loin et avaient leur origine dans la variété infinie des coutumes locales, acceptées par le pouvoir royal à mesure qu'il s'établissait dans chaque province. « La situation des provinces en 1661 opposait les plus sérieux obstacles à une bonne administration. Diversité de coutumes et d'institutions, restes d'une féodalité turbulente.... tout contribuait à perpétuer dans les provinces l'anarchie vaincue à Paris. La France du dix-septième siècle portait encore l'empreinte des différentes organisations politiques qu'elle avait traversées ; les libertés provinciales et municipales subsistaient dans plusieurs contrées à côté des institutions imposées par l'autorité absolue. Le Languedoc, la Bourgogne, la Provence, la Bretagne, l'Artois et quelques autres provinces moins importantes avaient leurs États, votaient l'impôt appelé *don gratuit* (1) et défendaient énergiquement leurs priviléges, tandis qu'ailleurs, les intendants faisaient la répartition des taxes (2), et dirigeaient toutes les branches de l'administration, comme représentants de l'autorité souveraine (3). »

A l'origine, la plupart des provinces étaient pays d'États, c'est-à-dire qu'elles jouissaient du droit d'avoir à époques fixes une assemblée des trois ordres, qui réglait les impositions, déterminait la part de chaque diocèse et de chaque feu (4) dans les diocèses, et veillait aux intérêts du pays. Il régnait dans ces États une assez grande liberté ; on faisait au roi de *très-humbles remontrances*, et on engageait avec les commissaires royaux une sorte de lutte, principalement au sujet du don gratuit : les commissaires demandaient une forte somme, les États en offraient une beaucoup plus faible, jusqu'à la victoire de l'un des deux partis. Cette liberté subsista sous Louis XIV, mais il s'en montra toujours l'ennemi ; une parole contre sa volonté l'irritait, et très-souvent il ordonna d'exclure des assemblées provinciales des députés de villes, et même des gentilshommes (5) et des évêques récalcitrants (6). Il fit même plus : il priva

(1) C'étaient les pays d'États.

(2) Dans les pays d'élection.

(3) M. Chéruel, *ouvr. cité*, t. II, p. 131.

(4) « Les *Feux* sont autant de portions pour lesquelles les villes et villages supportent les payements des deniers imposés sur tout le pays. » (*Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. I. p. 323.)

(5) *Ibid.*, Ibid., p. 537.

(6) Fouquet, archevêque de Narbonne, ne parut pas aux États de Languedoc, dont il était cependant le président né, après la disgrâce de son frère, le surintendant.

un grand nombre de provinces de leurs États. « Votre Majesté, disaient à Louis XIV les derniers États de Normandie, a témoigné à tout le monde qu'elle peut, dans son Etat, tout ce qu'il lui plaît. Il ne convient pas moins à sa justice, quand tout fait joug sous son autorité, de donner à connaître qu'elle ne veut que ce qui est raisonnable, et que sa bonté accorde librement aux très-humbles supplications de ses sujets la décharge des choses qui les grèvent davantage. » Quelque modérées que fussent ces remontrances, elles blessèrent une autorité ombrageuse, et la Normandie fut privée de ses États provinciaux (1). Il en fut de même du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, de l'Orléanais, du Bourbonnais, du Nivernais, de la Marche, du Berri, de l'Aunis et de la Saintonge, de l'Angoumois, de la Haute et Basse Auvergne, du Quercy, du Périgord et du Rouergue (2). » Il restait comme pays d'Etats le Languedoc, la Provence, la Bourgogne, la Bretagne, l'Artois, le Béarn et la Basse-Navarre.

II.

Les États étaient composés des trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état (3). L'Église y tenait le premier rang, et un archevêque ou un évêque avait ordinairement la présidence. Les membres étaient convoqués à époques fixes par des lettres de cachet ; mais l'intervalle des sessions était différent dans chaque province. En Languedoc, en Béarn et en Artois, les États étaient annuels ; en Provence, l'assemblée des communautés (4) ou communes Était également annuelle ; les États de Bretagne étaient convoqués tous les deux ans ; ceux de Bourgogne tous les trois ans (5). Les États de Languedoc, sur lesquels nous possédons les renseignements les

(1) Les derniers États de Normandie furent tenus au mois de février 1655, selon M. Floquet : *Hist. du Parlement de Normandie*, t. V, p. 548-559.

(2) M. Chéruel, *ouvr. cité*, t. II, p. 148.

(3) Il y avait une petite différence dans les états de Béarn, où les deux ordres privilégiés ne formaient qu'un seul corps.

(4) On appelait ainsi l'assemblée des députés de Provence, depuis que les États avaient été supprimés dans cette province, qui n'avait plus qu'une représentation imparfaite.

(5) Voir les Mémoires des intendants de ces provinces : *Corresp. administr. sous Louis XIV*, passim.

plus nombreux, peuvent servir d'exemple et faire connaître à peu près ce qui se passait dans ces assemblées. En Languedoc, le président mettait une affaire en question, un prélat commençait l'opinion, ensuite un baron opinait, puis deux députés, qui étaient appelés par les noms de leurs villes, et ainsi consécutivement, parce que le tiers-état seul avait autant de voix que le clergé et la noblesse ensemble. Outre ceux qui composaient les trois ordres, la province avait encore ses officiers particuliers, trois syndics généraux pour chacune des trois anciennes sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, deux officiers secrétaires et deux trésoriers de la bourse. Les députés une fois assemblés, les commissaires du roi (1) entraient et faisaient l'ouverture de la session par la lecture des commissions du roi; puis ils recevaient les remontrances des États, vérifiaient les dettes des communautés et examinaient les impositions d'après les rôles des tailles. Les commissaires n'étaient présents aux États que le jour de l'ouverture, et lorsqu'ils avaient à faire une communication importante; le reste du temps, ils s'en tenaient éloignés, pour laisser, ou du moins pour paraître laisser à l'assemblée une liberté entière dans ses délibérations. Dans les pays d'États, aucune imposition ne pouvait être établie sans le double consentement du roi et des députés : voilà pourquoi les commissaires royaux venaient permettre à l'assemblée de tenir ses séances; voilà pourquoi aussi ils se retiraient, après avoir fait les demandes du gouvernement.

Les États provinciaux avaient affaire, d'un côté, au roi, puisqu'ils votaient le don gratuit; de l'autre, aux communes, puisqu'ils avaient à répartir les taxes entre les diocèses. Cette répartition était faite d'après un tarif convenu; un mois après la clôture des États généraux de la province, on convoquait les États particuliers ou *assiettes* de chaque diocèse, qui devaient répartir les impôts entre les communautés, ce qu'on appelait à *faire l'assiette* (2). Pour fixer les taxes, on avait fait en Provence, et sans doute aussi dans les autres pays, un *livre terrier*, où le territoire était divisé en *viguerics*, chaque viguerie en *lieux*, et chaque lieu en *feux*. Ce livre, nommé aussi *affouagement*, était fait par les députés aux États et modifié selon le besoin (3).

(1) C'étaient ordinairement le gouverneur de la province, un lieutenant-général et l'intendant.

(2) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. I, p. 1-8.

(3) *Ibid.*, Ibid. p. 323-324.

Ces libertés, si chères aux provinces, devaient déplaire à un gouvernement de plus en plus jaloux de mettre la France entière sous sa main et de donner à toutes les parties du royaume une constitution uniforme. Le Languedoc, par exemple, avait eu souvent à défendre ses assemblées provinciales, et, pour les conserver, il avait dû payer à différentes reprises des impositions extraordinaires. En 1629, Louis XIII y envoya des *élus*, sortes de receveurs des finances, pour établir de leur propre autorité toutes les taxes et remplacer de fait les États. La province opposa à leur installation la plus grande résistance, et Richelieu, qui avait besoin d'argent, qui craignait l'autorité du duc de Montmorency sur le Languedoc, et qui ne souffrait point d'obstacles à ses desseins, supprima avec éclat les États qu'il avait d'abord eu seulement l'intention d'annuler. Deux ans après, la province réussit à faire rétablir ses assemblées, en se résignant à racheter pour quatre millions de livres les offices des élus. Toutefois le roi lia les mains aux États par les restrictions que l'édit de Béziers (1632) mit à leur liberté. Par cet édit, il rendait aux États provinciaux leurs anciennes franchises, mais il ordonnait que leurs sessions ne dureraient que quinze jours, et qu'elles n'entraîneraient pas de frais au-dessus de 50,000 livres, indépendamment de 11,160 livres allouées aux députés ; il défendait de percevoir aucune somme sans lettres patentes de la cour ; il fixait le montant du don gratuit, des tailles et autres impositions générales, et ôtait aux États, aux villes et aux communautés la liberté de contracter des emprunts (1).

« Cette mesure était sage, dit M. Depping (2), elle était devenue nécessaire après d'effroyables dilapidations commises dans la province, mais elle consterna les États ; ils firent donc des remontrances, et dans les années désastreuses des guerres intestines et étrangères, où ni le roi ni les États ne purent rester fidèles à l'ordre établi, il vint des circonstances dont ceux-ci profitèrent pour obtenir la révocation d'un édit qui leur était odieux. Il fallut que le gouvernement cédât, et qu'il consentît à cette révocation, quelque nuisible qu'elle fût à la province. Cet acte de faiblesse fut signé en 1649 ; mais dix ans après, quand le gouvernement de Louis XIV eut déjà acquis de la force, il eut le désir de rétablir les prudentes restrictions mises aux priviléges provinciaux par son père. » Il vint

(1) Voir l'analyse de cet important édit dans *la Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. I, *Ibid.* Introduction, p. 17-18.

(2) *Ibid.*, Ibid.

lui-même à Toulouse, avec la reine-mère et Mazarin ; Bezons, intendant du Languedoc, proposa au nom du roi le rétablissement de l'édit de Béziers. A cette ouverture, les membres des États furent interdits, et l'archevêque de Narbonne, leur président, déclara « qu'il n'avait point de parole » pour répondre à une proposition « si surprenante et si peu attendue de la compagnie, » et que l'abolition de l'édit de 1649 mettait les États « aux fers et dans la servitude (1). » Après des discussions, des pourparlers, des réclamations infinies (2), les États l'emportèrent et obtinrent la confirmation de l'édit de 1649, c'est-à-dire leur existence et leur liberté. Selon l'habitude, il en coûta à la province de fortes sommes, données aux personnages puissants, à titre de gratifications ou de témoignages d'affection. Gaston d'Orléans, gouverneur du Languedoc, reçut 80,000 livres; le comte de Bieule, commissaire du roi, 40,000 livres; Bezons, intendant, 7,000 livres, etc.

Les intéressantes péripéties de cette scène montrent quelle était, à l'époque où Louis XIV commença à régner par lui-même, la situation réciproque du gouvernement et des États provinciaux. Le roi désirait vivement réduire à néant leur action ; les provinces, au contraire, voulaient conserver ces assemblées, et oubliaient ce qu'elles leur coûtaient, grâce au prestige dont elles restaient entourées et au mouvement inusité dont elles étaient l'occasion. C'est aux États que les habitants des provinces se rencontraient et se visitaient ; les gouverneurs tenaient table ouverte ; les villes, les particuliers rivalisaient de luxe et de profusions. M^me^ de Sévigné rend compte en ces termes des États de Bretagne tenus à Vitré en 1671 : « Une infinité de présents, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie : voilà les États. J'oublie trois ou quatre cents pipes de vin qu'on y boit; mais, si je ne comptais pas ce petit article, les autres ne l'oublient pas, et c'est le premier (3). » Et ailleurs : « Je n'ai jamais vu une si grande chère ; nulle table à la cour ne peut être comparée à la moindre des douze ou quinze qui y sont (à Vitré) : aussi est-ce pour nourrir trois cents personnes, qui n'ont que cette ressource pour manger... Toute la Bretagne était ivre ce jour-là ; nous avions dîné à part. Quarante gentilshommes avaient dîné en bas, et avaient bu chacun qua-

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. I, p. 20-21.
(2) Voir le procès-verbal très-détaillé de ces débats, *ibid.*, p. 13-46.
(3) M^me^ de Sévigné, lettre du 5 août 1671.

rante santés ; celle du roi avait été la première, et tous les verres cassés après l'avoir bue.... Il s'est élevé jusqu'au ciel un cri de *vive le roi*, et tout de suite on s'est mis à boire, mais boire, Dieu sait (1) ! »

On buvait en Bretagne, on jouait des comédies en Languedoc (2), on faisait parade de beaux costumes en Provence, on se réjouissait partout ; partout on venait aux États comme à une fête, qui rompait la monotonie de la vie de province. Voilà une des raisons qui attachaient les habitants à leurs États, et peut-être aussi une des causes qui les firent tolérer par le gouvernement. Le président d'Oppède, commissaire royal à l'assemblée des communautés de Provence, en indiquait une autre, lorsqu'il écrivait à Colbert en 1666 : « Nous croyons en cé pays notre mal à moitié guéri, quand nous le traitons nous-mêmes. C'est à la vérité une fantaisie plutôt qu'une réalité, mais qui fait beaucoup ici-bas (3). »

III.

Louis XIV et Colbert pensèrent qu'il était bon de céder à la *fantaisie* des pays d'États, sachant bien que le gouvernement resterait toujours le maître, et que, pour laisser aux assemblées provinciales quelque liberté, il n'en ferait pas moins sa volonté, ayant pour lui une force matérielle et une autorité morale qui allaient toujours en croissant. Toutefois, dans les premières années, il fallut à Colbert beaucoup d'adresse, de soins, d'intrigues même, pour réduire les États encore turbulents. Tantôt, comme en Languedoc, c'était le tiers-état, le *parterre* (4), qui se montrait récalcitrant, traînait les affaires en longueur et opposait aux demandes de la cour une mauvaise volonté plus ou moins respectueuse. Tantôt, comme en Bretagne, c'était la noblesse, opiniâtre et attachée à ses vieilles coutumes, qui gardait le souvenir « du contrat de la grande Héri-

(1) Mme de Sévigné, lettre du 19 août 1671.

(2) C'est aux États de Languedoc que furent représentées plusieurs comédies de Molière : l'*Étourdi* et le *Dépit amoureux*.

(3) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, t. Ier. Introd., p. xv.

(4) On l'appelait ainsi parce que les membres du tiers-état étaient assis sur des siéges sans dossier, au bas de l'estrade où se tenaient les députés du clergé et de la noblesse.

tière (1), » et troublait bruyamment les États par un échange d'injures et même de coups d'épée. Tantôt, enfin, comme en Artois, c'était le clergé qui s'unissait avec les députés des communes, alléguait ses franchises et ses coutumes, et se plaignait d'être moins bien traité par le roi Très-Chrétien que par le roi Catholique. Les lettres échangées entre l'intendant des finances (2) et divers membres des États de chaque province, montrent bien le caractère de la liberté turbulente et de l'opposition mesquine et inintelligente des États provinciaux, dans les premières années du gouvernement de Louis XIV. De Bonzy, archevêque de Toulouse, président des États de Languedoc, personnage habile et tout dévoué aux intérêts du roi, écrivait à Colbert (27 janvier 1663) : « Venant aux États, nous devons avoir deux vues : la première, de faire l'affaire du roi le mieux qu'il se peut (3); la seconde, de faire finir l'assemblée au plus tôt. Pour arriver à ces deux fins, il faut s'assurer des voix des envoyés, des grands vicaires et du parterre ; car, pour les évêques et les barons, je les compte toujours pour des gens qui ne s'écartent guère des affaires du roi. Le parterre seul, qui est composé de consuls et de syndics, a autant de voix et plus que tous les évêques, les barons, les grands vicaires et les envoyés. Les envoyés et les grands vicaires tirent des États deux écus par jour, et ceux du parterre, cinq francs; mais ceux-ci ont de plus deux écus par jour dans leur diocèse, si bien que leur intérêt les porte toujours à faire durer l'assemblée le plus qu'ils peuvent (4). »

Ordinairement, en effet, ce n'étaient ni la noblesse ni le clergé qui faisaient des objections contre le don gratuit, demandé ou plutôt doucement exigé par le gouvernement. Les deux ordres privilégiés avaient trop de raisons pour rester soumis. Les évêques étaient nommés par le roi ; ils résidaient pour la plupart aussi longtemps à Versailles que dans leurs diocèses ; ils étaient souvent choisis pour porter à la cour le cahier de la province ; ils recevaient pour prix de leurs services une lettre aimable du ministre ou un compliment du maître, et, comme les grands seigneurs, ils ne souhaitaient rien

(1) M^me^ de Sévigné, lettre du 18 janvier 1690. Elle désigne ainsi Anne, duchesse de Bretagne, fille et héritière du duc François II et de Marguerite de Foix, qui épousa Charles VIII en premières noces, et en secondes noces Louis XII.

(2) C'était le titre modeste de Colbert.

(3) C'est-à-dire d'obtenir un don gratuit le plus considérable possible.

(4) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 115.

tant que de quitter leurs villes épiscopales « pour le venir regarder à Versailles, quand bien même ils devraient n'en être pas regardés (1). » Aussi rivalisaient-ils de zèle, de souplesse, d'adresse, les uns parce qu'ils voyaient pour prix de leurs efforts le bien de leur province et du royaume tout entier, les autres parce qu'ils y considéraient leur propre intérêt. Leur correspondance avec le ministre est pleine de respectueuses protestations. « Vous diminuerez peut-être de la bonne opinion que vous avez de nos États, écrit l'évêque de Mende à Colbert, lorsque vous apprendrez qu'ils m'ont choisi pour un de leurs députés pour porter le cahier de la province au roi. Il est vrai qu'ils pouvaient jeter les yeux sur une personne plus habile que moi ; mais comme la grande partie de leurs affaires doit être examinée devant vous, ils ont cru que l'honneur que vous me faites de m'avouer pour votre serviteur leur faciliterait le moyen d'obtenir au delà de ce que mon peu de capacité leur peut faire espérer. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, d'avoir cette bonté pour moi, de les vouloir entretenir dans cette espérance, et de souffrir à son temps mes importunités, qui seront néanmoins accompagnées de tout le respect que je vous dois (2). » L'espérance des honneurs était surtout un grand sujet d'émulation pour les hauts dignitaires du clergé, et la cour avait bien soin de ne leur rien prodiguer ; elle les tenait en haleine, pour les déterminer à mieux mériter des récompenses qu'une longue attente leur rendait plus chères ; les commissaires du roi « tenaient un chacun dans l'espérance, et par conséquent dans leur devoir ; » jusqu'à ce que l'affaire du roi fût faite ; ils étaient avares de promesses certaines et prodigues de belles paroles, de peur de « se commettre sans utilité, et de dégoûter quelqu'un qui pourrait les embarrasser (3). » Entre autres récompenses, le cordon de l'ordre était un honneur qui ne coûtait rien à accorder, et que les évêques désiraient passionnément d'obtenir. L'évêque de Viviers écrivait à Colbert : « J'essuie cette étrange confusion qu'étant président de cette assemblée, je vois que ceux que je présiderai aient reçu le cordon de l'ordre, et que le roi m'ait oublié, quoique ces personnes n'aient ni plus de naissance, ni plus de moyens de servir que moi. J'avoue que ce m'est une mortification que je n'aurais pu, pour quoi que ce soit au monde, me résoudre d'essuyer, le service du roi excepté (4). » Malgré ses désirs, l'évê-

(1) Mme de Sévigné, lettre du 6 novembre 1689.
(2) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 179.
(3) *Ibid.*, Ibid., p. 54, 55.
(4) *Ibid.*, Ibid., p. 53.

que de Viviers n'eut point le cordon, parce qu'on ne fut pas aussi content de ses services que de sa bonne volonté.

La noblesse, du moins la noblesse de cour, n'était pas moins soumise que le clergé ; c'était à peu près pour les mêmes motifs : elle voulait obtenir l'entrée aux honneurs et aux pensions. « Je prends la liberté de vous supplier humblement, écrivait le comte du Roure à Colbert, de me vouloir faire payer ma pension, que j'ai eue surtout lorsque j'ai tenu les États, ainsi que M. de la Vrillière et M. de Bezons vous peuvent attester, et de considérer, s'il vous plaît, qu'elle est aussi juste pour le moins que celle des évêques qui y assistent. Mon fils aussi y est entré en qualité de premier baron de la province, et n'y a pas servi moins utilement que les autres (1). » Toutefois les simples gentilshommes étaient quelquefois turbulents et insoumis, surtout en Bretagne, où ils étaient plus nombreux. En 1663, le frère de Colbert, commissaire aux États de Bretagne, ayant proposé l'établissement d'un impôt extraordinaire sur l'entrée des vins, « à peine en eut-on fait l'ouverture, qu'elle a excité une rumeur dans tous les ordres, et même, quelques-uns de la noblesse s'étant pris de parole, tout ce qu'il y avait de gentilshommes dans la salle ont mis l'épée à la main, et apparemment le désordre aurait été assez grand, si M. le maréchal (2), par sa présence, n'y avait remédié (3). »

Mais l'ordre qui conservait le plus de liberté dans ses opinions, celui qui se montrait le plus rebelle aux augmentations successives du don gratuit, à mesure que les besoins du royaume l'exigeaient, c'était sans contredit le tiers-état. Les raisons en sont faciles à trouver, et les correspondants de Colbert les connaissaient bien. Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, écrivait en 1662 : « La chambre du tiers-état a donné un peu plus de peine ; mais cela leur est pardonnable, puisque ce sont eux qui portent presque toutes les impositions (4). » La même année, l'évêque de Béziers indiquait une autre cause aussi juste. « Le tiers-état, comme moins informé des affaires du monde et de la nécessité de l'État, songe d'ordinaire à épargner le peuple, et les capitouls de Toulouse sont ceux qui ont

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 182. — Voir aussi *ibid.*, p. 66, 108.

(2) Le maréchal de la Meilleraye, alors gouverneur de Bretagne.

(3) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 481, 482.

(4) *Ibid.*, Ibid., p. 431.

accoutumé d'être les plus zélés, comme étant à la tête du parterre (1). »

Les commissaires du roi et les membres des États dévoués aux intérêts de la cour, s'unissaient contre les députés des villes et des communautés, et ne pouvaient pas toujours les vaincre. Ils appelaient les capitouls de Toulouse « des tribuns du peuple contre le service du roi, » et disaient « qu'ils étaient en possession d'être chefs de quelque avis bizarre et souvent même de faire des cabales (2). » L'affaire du don gratuit était regardée comme la plus importante qui se traitât dans les États, par Colbert, parce que le produit de cet impôt entrait tout entier dans les caisses du roi, et par les députés provinciaux, parce qu'ils prétendaient au droit de le fixer eux-mêmes. C'est dans les discussions, quelquefois orageuses, soulevées à cette occasion, que le tiers-état montrait son opiniâtreté, et les agents du roi leur adresse. La vieille tactique des députés était d'offrir moins qu'ils n'avaient l'intention de donner, pour ne pas être forcés d'accorder beaucoup; celle des commissaires royaux était de demander une forte somme, pour se relâcher ensuite peu à peu. Alors s'engageait une lutte, dont le prix était quelques milliers de francs, et où les députés finissaient ordinairement par céder, parce que les représentants de l'autorité royale avaient pour eux l'habileté et la force. On ne saurait croire combien de négociations, de flatteries, de caresses, de menaces, étaient nécessaires pour vaincre le mauvais vouloir des États, et pour obtenir une vingtaine de mille francs, quelquefois moins. En 1664, le roi demanda aux communautés de Provence un don gratuit de 300,000 livres. Elles voulurent d'abord offrir 100,000 francs, « ne pouvant point encore se désabuser de cette vieille coutume de faire le don en plusieurs fois (3). » Mais on refusa de les entendre. Le 4 mars, les députés résolurent de donner 150,000 livres; nouveau refus. Le 7 mars, ils montèrent à 200,000. « On leur témoigna qu'ils feraient mieux de donner contentement tout d'un coup au roi, que, par une conduite de cette qualité, ôter la bonne grâce de ce qu'ils pouvaient faire. Mais, comme l'assemblée était toute populaire, la plupart n'étaient pas capables de comprendre ces raisons (4). » Le 8 mars, ils se résignèrent à faire le don de 300,000 livres, mais ils adressèrent au

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 64.
(2) *Ibid.*, Ibid., p. 69.
(3) *Ibid.*, Ibid., p. 336.
(4) *Ibid.*, Ibid., p. 337.

président d'Oppède et à de Bezons, commissaires du roi, « quelque instance d'envoyer à la cour pour voir s'il n'y aurait point moyen de diminuer quelque chose de la somme. » Ils ne furent point écoutés, et enfin, le 11, ils offrirent 300,000 livres, « sous quelques conditions qu'ils se réservaient de faire connaître (1). »

Les mêmes scènes se passaient alors dans toutes les provinces. En parcourant la correspondance de Colbert avec les membres des États, on voit se renouveler les mêmes luttes finissant ordinairement par la défaite du même parti. Les députés tenaient bon aussi longtemps qu'ils pouvaient; ils se lamentaient sur le malheureux sort de leur province, foulée par les gens de guerre, appauvrie par les taxes des années précédentes, dénuée de tout par la cessation du commerce, réduite à la misère par les mauvaises récoltes et la disette. Malgré tout, ils pliaient sous la pression de l'autorité royale; ils accroissaient leurs dons par respect et par crainte, sinon par justice et par raison (2). Je ne citerai qu'un second exemple, le plus curieux peut-être que nous offrent ces stériles querelles entre les États provinciaux et le gouvernement de Louis XIV. « Je ne me suis point donné l'honneur de vous informer depuis quinze jours de ce qui se passait dans l'assemblée des États d'Artois, écrivait de Saint-Pouanges à Colbert, le 22 juillet 1662, n'y ayant vu aucune disposition à donner contentement au roi touchant la demande des 600,000 livres que M. le duc d'Elbeuf et moi leur avions faite de la part de Sa Majesté; si ce n'est depuis la dépêche qu'elle leur a écrite qui leur a été rendue par le courrier qu'ils avaient dépêché à la cour. Ce qui les a obligés de s'assembler mercredi dernier et de résoudre entre eux de me venir offrir, en l'absence de M. le duc d'Elbeuf, 330,000 livres. Leur ayant témoigné que je ne voyais pas plus de disposition dans leurs esprits à donner contentement à Sa Majesté que ci-devant, je me disposai à aller l'après-dîner à leur assemblée; ce que je fis, et leur parlai, ainsi que M. Le Tellier m'avait marqué. Cela ne fit pas encore grand effet, n'ayant augmenté que de 20,000 francs au delà de 330,000, ce qui m'obligea de leur faire savoir hier au soir que mon intention était d'aller ce matin à leur assemblée pour la dernière fois; ce que j'ai fait, et, après leur avoir fait en-

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV.*, p. 333, 340.

(2) Il était juste et raisonnable que les pays d'État subissent une augmentation d'impôts, puisque les besoins du gouvernement s'accroissaient de jour en jour, et que les pays d'élection étaient beaucoup plus chargés de taxes très-diverses et très-lourdes.

tendre que Sa Majesté était mal satisfaite de la conduite qu'ils avaient tenue jusqu'à cette heure, voulait être obéie, et ne pouvait plus recevoir aucune remontrance de leur part sur la nécessité du pays, ils ont député trois d'entre eux pour me venir offrir 380,000 livres. Mais, leur ayant fait connaître que je ne pouvais me relâcher qu'à 440,000 au moins, cela les a obligés de retourner à l'assemblée pour y faire entendre ce que je leur avais dit ; ensuite de quoi ils me sont venus offrir 400,000 livres, dans l'espérance, à ce qu'ils m'ont dit, que Sa Majesté leur ferait quelque remise, ainsi qu'ils prétendent que l'on leur a promis ; à quoi je ne me suis obligé en quelque façon ni manière que ce puisse être. J'ai fait ce que j'ai pu pour les induire à donner jusqu'à 420,000 livres, et ensuite 410,000 ; mais il m'a été de tout impossible de pouvoir obtenir davantage, et, m'étant aperçu qu'ils étaient dans la dernière consternation de ne pouvoir porter de bonnes nouvelles à leur assemblée, j'ai accepté l'offre qu'ils m'ont faite desdites 400,000 livres (1). »

D'ordinaire, le roi ne relâchait rien, et les États cédaient. Quand l'habileté ne suffisait pas aux commissaires, au lieu de négocier ils commandaient, et emportaient d'autorité ce qu'ils ne pouvaient gagner par adresse. Aussi les États, voyant l'inutilité de leurs remontrances, de leurs subterfuges, de leurs plaintes, s'habituèrent peu à peu à ne pas marchander le don gratuit. Soit par crainte du pouvoir du roi, soit par vénération pour sa grandeur, soit par confiance en son administration, ils laissèrent peu à peu effacer par lui les dernières traces des libertés provinciales, encore profondes au seizième siècle, à peine visibles dans la seconde moitié du dix-septième. Toutes les provinces se rangèrent avec soumission sous l'autorité active, habile et puissante de Colbert ; les souvenirs de la Ligue étaient depuis longtemps oubliés, ceux de l'agitation des provinces sous Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche eurent le même sort, et le nom du roi suffit pour inspirer, à Toulouse et à Aix comme à Paris, une crainte qui ne permit plus de délibérer.

IV.

Louis XIV et son ministre n'oublièrent rien pour changer en obéissance la vieille liberté des États. Ils employèrent tous les moyens : tantôt ils commandaient la soumisssion et montraient leur force par

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 581, 582.

des coups d'autorité, tantôt ils avaient recours à la douceur; ils flattaient et caressaient les députés par des paroles bienveillantes, toujours puissantes quand une bouche respectée les prononce; ils descendaient même jusqu'à la corruption, et séduisaient les membres influents des États par le plus persuasif des arguments, l'argent. Colbert avait établi une active correspondance, non-seulement avec les commissaires qui représentaient le roi dans chaque assemblée provinciale, mais aussi avec les présidents, avec des évêques, des barons et même de simples envoyés des communautés; il savait tout, les noms de ceux qui votaient bien et ceux des opposants; il était toujours en mesure de récompenser ou de punir, de diriger les délibérations et d'en prévoir les résultats. Il envoyait des instructions précises, il traçait un plan de conduite à ses agents; il choisissait avec soin les commissaires royaux et surveillait jusqu'à l'élection des députés. Que pouvaient les États contre une activité si intelligente et une si constante application? Quelques membres hasardaient une opposition, toujours timide, s'ils ne songeaient qu'au bien de leur province, toujours inhabile et sans force, s'ils étaient poussés par l'animosité ou l'intérêt personnel (1).

Cherchons dans la correspondance administrative les secrets de la politique du ministre, et les nombreux moyens dont il se servit pour ôter la parole aux assemblées provinciales, et pour leur retirer peu à peu et sans secousses tous les anciens priviléges des États.

Bien avant l'ouverture des sessions, Colbert avait soin de préparer les esprits à accorder au roi un don gratuit qui pût le satisfaire. Il faisait connaître aux provinciaux les vrais intérêts de la France; il leur apprenait les grandes choses accomplies par Louis XIV, et sa renommée, et sa grandeur; il les rendait fiers de ses confidences, et soumis à cette puissance dont il leur découvrait les marques. Il écrivait à Bezons, intendant de Languedoc, le 24 novembre 1662 : « Le roi part après-demain pour s'en aller à Dunkerque... J'estime inutile de vous répliquer les mêmes choses que je vous ai ci-devant écrites touchant l'importance de cette acquisition, pour les répandre parmi l'assemblée, et disposer ceux qui la composent, par des raisons si valables, à concourir unanimement pour donner au roi des marques de leur zèle et de l'intérêt qu'ils prennent à la réunion de cette place à l'État, par une assistance qui puisse aider Sa Majesté

(1) Voir un exemple de la mauvaise volonté inutile des procureurs du pays de Provence, et de leur haine aveugle contre les commissaires du roi. (*Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 365.)

dans la nécessité pressante de ses affaires. Vous me permettrez néanmoins de vous dire encore qu'elle a considéré sur toutes choses en cette occasion le bien de la religion en rétablissant l'exercice de la catholique dans une ville où celui de l'hérésie n'avait jamais été introduit, l'ôtant pour ainsi dire de la terre ferme pour le renvoyer dans les îles. Cette considération a prévalu sur le mauvais état où les finances du roi sont réduites tant par l'épuisement d'une longue guerre, par les dissipations du passé, que par la stérilité qui a été presque universelle dans toutes les parties du royaume, depuis que Sa Majesté a pris elle-même la conduite de ses affaires ; ce qui l'a obligée de faire un effort extrême plutôt que de ne pas embrasser l'occasion de rendre un service signalé à l'Église ; on peut ajouter à cette considération celle des grandes dépenses que le roi est obligé de faire tant en dedans qu'en dehors du royaume, et particulièrement dans la conjoncture présente où il faut trouver de l'argent pour rentrer dans ses domaines et autres droits aliénés, en sorte que tout cela joint ensemble doit convier ses sujets à l'assister de tout leur pouvoir, puisque l'intérêt de la religion, de l'État et le leur en particulier s'y trouvent également ; je ne doute pas que vous ne vous serviez utilement de tous ces motifs pour faire convenir ceux qui ont crédit dans les États d'accorder les 2,000,000 de livres que sa majesté leur demande, dont il y en ait 200,000 écus comptant... A quoi vous pourrez ajouter les circonstances bien particulières que le roi, pour fournir au roi d'Angleterre les 5,000,000 de livres qu'il était obligé de payer par le traité de la remise de cette place, a non-seulement employé tous les fonds destinés pour la subsistance de ses troupes, l'entretènement des maisons royales, et pour les dépenses indispensables auxquelles il faut pourvoir sur-le-champ, mais même épuisé tout le crédit que Sa Majesté pouvait avoir. »

« Il serait bon même que vous insinuiez aux députés que, dans une occasion si utile à la religion, si glorieuse à l'Etat, et qui doit convier tous les sujets du roi à donner à Sa Majesté le plus grand secours qu'ils aient jamais fait, M. le prince a obligé les États de Bourgogne de faire une avance de 100,000 écus comptant, ce qui est, sans doute, considérable pour une province comme la Bourgogne, qui n'est pas de l'étendue, qui n'a pas en soi les avantages et les commodités que le Languedoc possède (1). »

On invoquait aussi, près des députés, l'intérêt particulier de leur

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 87-90.

province, et on leur montrait que la sollicitude du roi s'étendait spécialement sur elle. On envoyait au duc de Mercœur et au président d'Oppède, commissaires du roi à l'assemblée des communautés de Provence, en 1665, cette instruction : « Les sieurs commissaires feront connaître à l'assemblée combien les habitants du pays et comté de Provence sont obligés aux bontés que Sa Majesté a pour eux, puisque la plus grande application et les plus grandes dépenses qu'elle fasse aujourd'hui consistent aux armements de mer, soit en vaisseaux, soit en galères, qu'elle entretient présentement pour rendre la mer libre de tous corsaires. En quoi la Provence reçoit un avantage considérable, non-seulement pour l'augmentation de son commerce qui attire la consommation des denrées et l'abondance par toutes sortes de moyens, mais même par les grandes sommes de deniers que Sa Majesté envoie continuellement en ladite province pour les armements de mer, en sorte que l'on peut véritablement dire qu'une bonne part de la taille que les provinces du dedans du royaume payent, est employée à enrichir la Provence qui n'en paye point. Et cette raison est si forte et si pressante que Sa Majesté n'estime pas en devoir employer aucune autre pour obliger ladite assemblée des communautés de la Provence de donner à Sadite Majesté une assistance extraordinaire au moins de 300,000 livres, et les villes de Marseille, Arles et terres adjacentes, 25,000 livres chacune.

« Lesdits sieurs commissaires feront connaître à ladite assemblée qu'elle ne peut rien faire qui soit plus agréable à Sadite Majesté que.... d'examiner soigneusement tous les moyens qui pourront être employés pour.... augmenter le commerce et les manufactures et particulièrement pour rétablir le commerce du Levant qui est presque entièrement dépéri depuis longtemps; en quoi Sa Majesté leur offre sa protection entière en toutes rencontres (1). »

Colbert ne négligeait donc aucun des moyens propres à soumettre les États. Le choix de la ville où ils devaient s'assembler ne lui semblait pas indifférent. En 1666, le duc de Verneuil avait proposé de tenir les États de Languedoc à Montpellier. Colbert s'informa près de l'archevêque de Toulouse des avantages et des inconvénients de cette ville. Tous deux trouvèrent que la chambre des comptes de Montpellier exercerait une trop grande influence sur les députés

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 348-349.
Voir aussi, *Ibid.*, ibid., p. 487-488, le discours du frère de Colbert, commissaire du roi, aux États de Bretagne.

du tiers-état, qui étaient ses comptables comme consuls des communautés, que cette cité était située à l'extrémité de la province, qu'elle offrirait aux députés trop de divertissements, que la vie y était aussi chère qu'à Paris, enfin que son évêque était assez mal disposé pour les intérêts du roi (1). L'archevêque proposa Pézénas, qui est « un petit lieu où il n'y a que pour loger les États, où personne ne peut venir sans qu'on sache aussitôt à quel dessein, outre que ce n'est pas un lieu où il se rencontre de grandes compagnies pour divertir l'application de ceux qui doivent travailler..... outre qu'il n'est que bon que les députés des États s'ennuient un peu et qu'ils n'aient pas beaucoup de divertissements qui les amusent et qui leur fassent goûter le plaisir qu'il y a d'être député. Pour moi, ajoute-t-il, je suis persuadé qu'en ce pays-ci, où chacun veut mettre son nez dans toutes sortes d'affaires, il n'y a rien de tel que de fuir les grandes villes, où il y a des personnes autorisées sur le commun et qui s'érigent en politiques (2). »

Quand les esprits étaient préparés et le lieu des séances choisi, les États s'assemblaient. Mais la vigilance de Colbert ne les perdait pas de vue; les personnages qui étaient tout à lui, « caressaient les députés à mesure qu'ils arrivaient (3), » « soignaient » les consuls qui avaient été « négligés (4), » recevaient les visites du tiers-état et s'efforçaient de le séduire à l'appât de leurs promesses. Le jour de l'ouverture des États, on n'oubliait rien pour imposer aux esprits par la pompe du cérémonial et même par l'appareil puissant de la religion. Un évêque montait en chaire et « prêchait sur le respect que l'on devait aux ordres du roi (5), » « pour faire connaître l'entière soumission qu'il fallait rendre à ses avis et à ses volontés (6). » Quand les propositions du commissaire étaient faites et que les délibérations étaient commencées, avec quelle sollicitude le président de l'assemblée en surveillait la marche! avec quelle prudence il les interrompait à temps! avec quelle adresse il savait rendre caduc, c'est-à-dire nul, le vote des députés opposants, et, tantôt précipiter les débats avant l'arrivée d'un fâcheux, tantôt les traîner avec une lenteur calculée pour arrêter l'impétuosité des

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV.*, p. 219-220.
(2) *Ibid.*, Ibid., p. 229-230.
(3) Expressions de l'archevêque de Toulouse, *ibid.*, p. 127.
(4) Lettre du président Fieubet à Colbert, *ibid.*, p. 125.
(5) *Ibid.*, Ibid., p. 57.
(6) *Ibid* , Ibid., p. 93.

tribuns, et atténuer dans les esprits l'effet de leurs discours trop véhéments! Il prenait « la maxime des Allemands, *qui non curant de modo, dummodo habeant rem* (1), » et avait recours à des expédients d'une franchise quelquefois douteuse.

En 1662, un gentilhomme languedocien, le vicomte du Bosc, se trouvait à Paris, et avait un procès au conseil; Colbert le sut, apprit qu'il disposait de quatre ou cinq voix, lui promit sa protection et le fit écrire à ses amis aux États (2). En 1663, Colbert mettait à la disposition de son frère 60,000 francs, pour les distribuer à certains membres des États de Bretagne, achetant ainsi leurs votes à beaux deniers comptants et sacrifiant une forte somme pour en gagner une plus forte (3). On faisait des promesses, sauf à ne les pas tenir; on prodiguait de belles paroles, sauf à ne les faire suivre d'aucun effet. « J'ai été prié, écrit de Bonzy à Colbert, de la part de M. de Rochepierre, syndic perpétuel du Vivarais, de vous rendre témoignage qu'il agit le mieux qu'il peut pour le service du roi. Je ne peux ni ne dois refuser de tels offices à des personnes de qui on a affaire tous les jours : *c'est assez que, sans mentir, je leur puisse dire que je m'en suis acquitté* (4). » On ne « lâchait (5) » aux députés les *montres de grâce* (6) qu'après les avoir déterminés à faire au roi un don suffisant, sans *chicaner* avec lui. Au besoin, l'on employait la menace. En 1671, l'assemblée des communautés de Provence se montra opiniâtre dans ses refus. Colbert, qui avait eu déjà à s'en plaindre l'année précédente, fut sévère; il écrivit au comte de Grignan, gouverneur de la province : « J'ai rendu compte au roi de la mauvaise conduite que l'assemblée des communautés de Provence continue de tenir, et comme Sa Majesté n'est pas disposée à la souffrir plus longtemps, elle a donné des ordres nécessaires pour la licencier, et en même temps pour expédier dix lettres de cachet pour envoyer dix députés des plus mal intentionnés à Granville, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix et Concarneau. J'estime superflu de vous recommander d'être ponctuel et exact à faire exécuter ces ordres (7). » En 1665, le duc d'Elbeuf, gouverneur de l'Artois,

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 112.
(2) *Ibid.*, Ibid., p. 99.
(3) *Ibid.*, Ibid., p. 469. Voir aussi p. 123.
(4) *Ibid.*, Ibid., p. 136.
(5) *Ibid.*, Ibid., p. 125. Expression d'un intendant du Languedoc.
(6) On appelait ainsi les gratifications accordées aux députés pour les indemniser de leurs frais de voyage et de séjour.
(7) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 398.

menaça les députés de leur envoyer des *garnisaires* s'ils refusaient d'accorder au roi ce qu'il désirait (1).

Quelle résistance pouvaient opposer les députés provinciaux, circonvenus, attaqués de tant de façons? Les uns commençaient à comprendre que le roi voulait le bien du royaume, et cessaient leurs réclamations; les autres étaient intimidés ou achetés, et s'empressaient de se taire; à peine restait-il quelques hommes, d'une âme intègre et d'un esprit étroit, qui regrettassent l'ancienne liberté; Colbert leur fermait la bouche, comme à un certain évêque du Languedoc qui, en 1668, pensait encore qu'il était nécessaire de discuter avant de voter. « On guérit des malades avec des médecines qu'ils prennent souvent à contre cœur, » écrivait à Colbert un président d'États (2) : les provinciaux étaient les malades, et le roi se faisait leur médecin; tantôt il les forçait impérieusement à guérir, tantôt il employait pour les traiter des subterfuges et des fourberies.

Ce fut à peu près dans les dix premières années du gouvernement personnel de Louis XIV et du ministère de Colbert (1661-1671), que disparurent les derniers vestiges d'indépendance des États provinciaux. Nous avons vu de combien de moyens accessoires se servait l'habile ministre; sa tactique générale était, du reste, très-simple. Les États avaient, pendant la minorité du roi, l'habitude de marchander avec lui, et, si l'on peut dire, de n'offrir le don gratuit qu'à leur corps défendant. Il s'agissait de leur ôter cette coutume dont Louis XIV s'indignait. On agit à leur égard de deux façons; d'abord par sévérité, ensuite par magnanimité. Les commissaires eurent ordre de demander une certaine somme, de ne rien céder, de ne s'engager dans aucun débat, mais de tout obtenir sans écouter ni remontrances ni prières. Lorsque les députés virent le roi inflexible, ils furent bien forcés de fléchir eux-mêmes. Mais jusque-là ils ne pliaient que sous l'autorité; il fallait encore les déterminer à souffrir de bonne grâce leur nouvelle dépendance, leur faire aimer la main qui les tenait en bride, les obliger à obéir, non plus avec de secrets murmures, mais avec des cris de joie et d'amour pour leur maître. Louis XIV sut accorder aux États soumis des grâces qu'il avait refusées aux États encore turbulents. Sa main, dès lors toute-puissante, put se relâcher un peu sans risquer de paraître molle. En 1665, les États de Bretagne, « où le nombre des sages n'était pas toujours le

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 595.
(2) *Ibid.*, Ibid., p. 152.

plus fort, et surtout après le dîner (1), » avaient été fort agités, fort tumultueux ; mais les commissaires du roi avaient tenu bon. En 1671, le roi demanda la forte somme de 2,500,000 livres ; il l'obtint sans discussion, et, pour témoigner à la province sa satisfaction, il lui rendit 100,000 écus. Mme de Sévigné, témoin oculaire, s'exprime ainsi : « Toute la Bretagne était ivre ce jour-là ; le prétexte était une joie et une reconnaissance extrême de cent mille écus que le roi a donnés à la province sur le présent qu'on lui a fait, voulant récompenser, par cet effet de sa libéralité, la bonne grâce qu'on a eue à lui obéir. Ce n'est donc plus que 2,200,000 livres. Le roi a écrit de sa propre main des bontés infinies pour sa bonne province de Bretagne ; le gouverneur a lu la lettre aux États et la copie a été enregistrée (2). »

En Bourgogne, la même conduite eut le même succès : le duc de Bourbon, gouverneur, poussa les États de 1671 jusqu'à leur faire offrir 950,000 francs ; puis Colbert, sachant que cette somme était un grand sacrifice pour la province, fit annoncer à l'assemblée que le roi se contentait de 800,000 livres. Aussi, les États firent-ils, trois ans après, un décret où paraît leur soumission volontaire. « S. A. S. Mgr le duc ayant fait savoir aux États combien le roi avait eu agréable la manière avec laquelle ils lui avaient accordé le don gratuit extraordinaire, et la protection que Sa Majesté leur faisait espérer en des termes qui, conservant l'autorité d'un souverain, ne laissent pas de marquer la bonté d'un père, ils ont reçu avec une extrême joie ces marques si illustres de la bienveillance du roi, et, touchés d'un profond sentiment de respect et de reconnaissance, ils ont résolu de sacrifier ce qu'ils ont de plus cher pour contribuer à l'exécution des glorieux desseins de Sa Majesté, principalement sur la nouvelle qui s'est répandue aujourd'hui de toutes parts que Sa Majesté venait en personne dans cette province avec une puissante armée ; lesdits États, voulant prévenir les besoins et les désirs mêmes de Sa Majesté, ont ordonné à MM. leurs élus de faire tout ce que S. A. S. Mgr le duc jugera nécessaire pour contribuer à une entreprise si importante à la gloire du roi et au bien de cette province, à laquelle la présence de Sa Majeté causera autant de joie qu'elle donnera de terreur à ses ennemis (3). »

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 488. Lettre du frère de Colbert.

(2) Mme de Sévigné, lettre du 19 août 1671.

(3) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 450-451.

La même tactique fut employée à l'égard de l'assemblée de Provence et

V.

Nous avons vu ce qu'étaient les États provinciaux à l'époque de l'avénement de Louis XIV, la composition et le rôle de ces assemblées, leurs libertés et les efforts constants du roi et de son ministre pour la restreindre, et même pour l'anéantir. Au dix-septième siècle, personne ne réclama pour elles et ne se plaignit de leur soumission. Elles ont cependant trouvé dans notre siècle des défenseurs; on a regretté cette liberté des provinces; on a vanté ces États, qui traitaient les affaires de leurs commettants et prenaient leur part de la vie politique; on a blâmé le despotisme ombrageux de Louis XIV, qui détruisit toute indépendance, prétendit connaître les intérêts et les ressources de ses sujets mieux que ses sujets mêmes, s'arrogea la possession de leurs biens et le droit d'en user à son bon plaisir, au mépris des anciens traités conclus entre la royauté et les provinces. Il reste donc à examiner ces deux questions : les États provinciaux avaient-ils en eux, de quoi se faire regretter? Leur soumission fut-elle moins profitable au royaume que leur liberté?

Il est très-facile de montrer que les États n'avaient point un sentiment vrai des besoins généraux du pays; que leurs séances se passaient souvent en discussions vides et inutiles; que ceux de leurs membres qui avaient accoutumé de faire parade de leur indépendance étaient jaloux de ceux qui étaient achetés par le roi, ou envieux d'avoir le même bonheur; que, pour eux, l'intérêt de la France disparaissait devant l'intérêt de leur province, celui de leur province devant celui de leur commune, celui de leur commune devant le leur propre; que les consuls gaspillaient les deniers dont ils prétendaient être les administrateurs; enfin, que d'oisives disputes de préséance, de scandaleuses querelles particulières, de puériles contestations, ôtaient souvent à ces assemblées la liberté d'esprit et la gravité nécessaires pour délibérer avec mesure et décider avec sagesse.

En 1665, le président des États du Languedoc écrivait à Colbert : « Quand, dans un chariot, il y a des chevaux qui reculent et d'autres qui veulent avancer, l'on ne fait pas grand chemin, quelque

avec le même bonheur. Presque rebelles en 1671, les députés furent soumis en 1672, et heureux de leur soumission en 1676. *ibid.*, p. 363, 374, 410.

peine que prenne le cocher (1). » Tel était le caractère de l'opposition inintelligente faite par les États à toutes les propositions du roi indistinctement. De Machault, intendant d'Artois, disait : « Je vous envoie un extrait des remontrances qui m'ont été faites par MM. des États sur le fait du commerce. Ils me paraissent fort opposés à cet établissement aussi bien que le reste de la ville. Cela provient peut-être de ce qu'ils appréhendent la rupture des liaisons et habitudes qu'ils ont dans les pays étrangers, ou bien de ce qu'étant assez grossiers, ces nouveautés les étonnent (2). »

L'esprit étroit et cupide des députés du tiers-état se montrait à toute occasion. S'il s'agissait d'un fait qui les touchât particulièrement, ils étaient ardents à invoquer l'appui du roi (3) ; mais si l'on mettait en délibération un projet d'une utilité plus générale, moins visible et néanmoins incontestable, ils se révoltaient aussitôt. Pour obtenir des Etats du Languedoc leur consentement à l'établissement d'un impôt de deux sous pour livre, nécessaire pour achever le port d'Agde, il fallut les flatter, les menacer, suspendre plusieurs fois leurs délibérations, et donner aux députés des communes une gratification de cinquante écus, afin de leur faire « passer la carrière, dans l'espérance de ce petit intérêt (4). »

C'est à l'occasion de l'achèvement du canal de Languedoc que se montra le mieux l'impéritie des Etats provinciaux. La réunion des deux mers par une ligne continue de navigation était pour le midi de la France d'un intérêt qui nous paraît aujourd'hui évident ; les personnes intelligentes du temps la désiraient avec passion ; et cependant l'assemblée du Languedoc fit une opposition acharnée. Lorsque Colbert fit la première ouverture du projet, l'archevêque de Toulouse ne douta pas qu'il ne fût embrassé des peuples et de la noblesse du Languedoc, et que chacun ne dût faire un effort pour y contribuer (5). Quelques jours après, il écrivit : « M. l'intendant m'a fait voir un article de votre lettre par laquelle vous désiriez qu'on parlât du canal depuis le pont Saint-Esprit jusqu'à Aigues-Mortes. Nous conviendrons du jour pour cela, quoique Mes-

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 175.
(2) *Ibid.*, Ibid., p. 93.
(3) Voir les instances de l'assemblée du Languedoc près de leur président, pour le prier d'obtenir la punition d'un misérable qui volait des barques sur le Rhône. (*Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 131.)
(4) *Ibid.*, p. 124-132.
(5) *Ibid.*, p. 105.

sieurs du Bas-Languedoc appréhendent que le desséchement de ces marais ne rende leurs blés à vil prix, néanmoins si dans les propositions on parle d'en mettre un tiers en blé, un tiers en prés et un tiers en bois, ils y passeront comme je crois, et dans l'exécution il n'y a rien qui nous empêche de mettre plus de terres en blé qu'en prés ou en bois (1). » L'opposition aveugle des Etats justifia bientôt les appréhensions de l'archevêque. En vain l'intendant leur fit voir que le port d'Aigues-Mortes avait été bon au treizième siècle, qu'il pouvait le devenir encore moyennant quelques travaux, et que Henri IV avait déjà ordonné le desséchement des marais; rien ne put vaincre leur opiniâtreté. « L'intérêt particulier fut cause de cela;.... le nombre des intéressés prévalut dans un pays où l'on n'entendait point les avantages du commerce (2). » Des députés portèrent à la cour leurs Mémoires d'opposition, et les Etats envoyèrent supplier le prince de Conti, gouverneur de la province, d'intercéder près du roi, pour qu'il ne donnât pas suite au projet. Les avis furent presque unanimes; la plupart des membres parlèrent même avec emportement; deux ou trois seulement témoignèrent de la modération; tous craignirent « que l'abondance ne fît leur pauvreté, et que pour avoir trop de blé l'on n'en eût point (3). » Ainsi l'achèvement du port d'Agde, le desséchement des marais d'Aigues-Mortes et la création du canal de Beaucaire, furent entravés longtemps par les députés du pays que ces travaux devaient enrichir. Il fallut que le roi fît en quelque sorte violence à l'assemblée et donnât au Languedoc un si grand bienfait, presque malgré ses Etats.

VI.

Ces exemples suffiront à faire voir l'esprit qui animait les Etats provinciaux. « On voit ces assemblées indifférentes et souvent même hostiles aux véritables intérêts du pays..... Ce fut malgré elles que Louis XIV donna une vigoureuse impulsion aux travaux publics et à tous les services administratifs..... Dans toutes les questions de cette nature, l'initiative vient du Gouvernement (4). » Des rivières furent

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 114.
(2) *Ibid.*, p. 119-121, 143-144.
(3) *Ibid.*, 141-142, 148.
(4) M. Chéruel, *Hist. de l'administration monarchique de France*, t. II, p. 155.

rendues navigables, des manufactures furent fondées (1), des canaux furent creusés, des haras furent rétablis (2), des chemins furent construits ou réparés (3), l'industrie fut encouragée directement par le ministre, et mise en mesure, par des prêts considérables et judicieusement distribués, de lutter avec l'industrie rivale des Anglais et des Hollandais. « La province de Languedoc retire de si considérables avantages des manufactures de draps qui sont établies à Clermont et aux Saptes *par les ordres du roi*, écrit le marquis de Seignelay au duc de Noailles, et particulièrement de l'entreprise particulière que le sieur de Varennes a commencée pour la fabrique de Londres, que S. M. pouvait croire que les députés aux Etats de cette année feraient de leur mouvement tout ce qui est nécessaire pour soutenir ces manufactures..... Cependant elle m'a ordonné de vous écrire, Monsieur, et, quoiqu'elle vous ait particulièrement expliqué ses intentions à cet égard, et pour la continuation du prêt ordinaire aux entrepreneurs de ces manufactures, par l'instruction qui vous a été envoyée, elle veut encore que je vous dise de sa part qu'il est très-important pour son service, et par rapport au bien de la province, que vous fassiez tellement connaître aux députés aux Etats combien la province a d'intérêt de soutenir lesdites manufactures, et de ne les pas laisser interrompre, qu'ils se portent sans peine à faire les prêts qui leur sont demandés, et à donner auxdits entrepreneurs les secours dont ils auront besoin pour profiter de la conjoncture, laquelle ne permettant pas aux Anglais et Hollandais de faire les envois qu'ils faisaient ci-devant, ni à si bon marché, les Français se trouvent à portée d'y introduire leurs draps avec bénéfice, et de se rendre maîtres de ce commerce à l'exclusion des autres, ce qui doit enrichir dans la suite la province de Languedoc (4). »

Les Etats provinciaux ne surent que mettre des entraves aux projets du roi ; ils se faisaient les soutiens de la routine et les défenseurs des préjugés. « Nous avons parlé fort à fond du commerce des blés, écrit le président d'Oppède à Colbert, qui est en l'état que les provinces de Languedoc et Provence meurent de faim, comme l'on dit, dans l'abondance, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent vendre leurs blés presque à aucun prix, cependant que les étrangers vien-

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 445.
(2) *Ibid.*, p. 547.
(3) *Ibid.*, p. 449.
(4) *Ibid.*, p. 311-313.

nent porter les leurs et enlever du royaume des sommes immenses qui n'y reviennent jamais. Nous avions d'autant plus été excités à en parler que c'est ici une des matières de l'assemblée, où les syndics et députés du corps de la noblesse et plusieurs communautés proposent que l'on prenne des tempéraments pour que tout le monde puisse vivre, ce qui est combattu par ceux de Marseille, et M. leur évêque, comme il a été obligé de se joindre à ceux de son diocèse, soutient avec beaucoup de force cette opposition (1). »

C'est le Gouvernement qui encouragea le commerce maritime, obligea les Etats à voter des fonds extraordinaires pour la création d'une marine protectrice, força les corsaires à respecter les navires marchands (2), fit creuser ou améliorer des ports, enfin c'est lui qui apprit aux Etats l'intérêt du pays, et les obligea d'y contribuer. Il prévint et réprima les gaspillages qu'ils commettaient dans les finances (3), leur ordonna de faire liquider les dettes des communes, soulagea le peuple, en faisant examiner sévèrement, par ses commissaires aux assemblées provinciales, les titres de noblesse usurpés par un grand nombre de roturiers (4), et fit sentir aux Etats. selon les paroles du prince de Conti, qu'ils avaient affaire à un roi, et à un roi qui gouvernait (5).

Les regrets trop facilement accordés aux libertés locales ne peuvent subsister en face de ces faits. Le reproche de despotisme adressé au gouvernement de Louis XIV à ce sujet, n'est sans doute pas tout à fait sans fondement. Il est vrai que les Etats existaient d'après des conventions nettes et précises, que l'indépendance de leurs délibérations avait été stipulée avec les prédécesseurs de Louis XIV, que le roi, en leur imposant sa volonté souveraine, en exilant par des lettres de cachet les députés récalcitrants, en dominant leurs séances, outre-passa les pouvoirs que les anciens traités et les vieilles coutumes lui accordaient. Mais ces reproches seront singulièrement atténués, du moins pour l'époque où Louis XIV fut secondé par Colbert, si l'on songe que les Etats provinciaux étaient plus nuisibles qu'utiles, que l'autorité du roi fut promptement acceptée et reconnue par les pays d'Etats, que son administration fut bonne, que sa sollicitude fut paternelle, qu'il ne devint maître plus

(1) *Corresp. administr. sous Louis XIV*, p. 577.
(2) *Ibid.*, p. 350.
(3) *Ibid.*, p. 351.
(4) *Ibid.*, p. 367-368.
(5) *Ibid.*, p. 62.

absolu que pour avoir le moyen de faire mettre partout plus d'ordre, de répandre plus de richesses, et de donner plus de bien et de sécurité. Que l'on dise, si l'on veut, que sa conduite envers les Etats fut despotique, pourvu que l'on ajoute que ce despotisme fut un bienfait.

P. Ninglat.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

De la juridiction française dans les Échelles du Levant et de Barbarie, par *L.-I.-D. Féraud-Giraud*, conseiller en la cour impériale d'Aix, membre de l'Académie d'Aix, etc., etc. — Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen age, par *Jules de Séranon*, avocat près la cour impériale d'Aix, membre de l'Académie d'Aix.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix est de celles qui mènent à bonne fin le plus de travaux distingués en province. Rien d'étonnant, elle est composée de membres distingués appartenant, pour la plupart, à la magistrature, au barreau, à la médecine et à l'Université. Rappelons seulement pour mémoire, dans le droit, M. le président Castellan qui prépare un ouvrage sur les femmes dans l'antiquité; dans la médecine, M. le docteur Silbert qui, fort jeune encore, est lauréat des Académie et Ecole de médecine de Marseille, de Strasbourg et même de Paris; dans les lettres, M. Lafaye, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, auteur du dernier dictionnaire *des Synonymes*, récompensé par une couronne de l'Institut et plus encore par le succès; enfin M. Méry, professeur de littérature étrangère, aussi connu en Provence pour son histoire de Marseille, pour ses Nouvelles et ses publications périodiques, que son frère, le poëte, est connu du reste de la France.

Les deux ouvrages dont nous voulons rendre compte aujourd'hui,

ont pour auteurs deux des membres les plus nouveaux de l'Académie d'Aix, M. L.-I.-D. Féraud-Giraud, conseiller à la cour impériale, et M. Jules de Séranon, avocat. Le premier ouvrage a trait à l'histoire extérieure de la Provence qui a vue sur la Méditerranée et fait communiquer la France avec le Levant et avec l'Afrique. L'autre s'occupe de son histoire intérieure, du dixième au treizième siècle. Bien que M. Féraud-Giraud ait traité un point spécial : *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie*, il a élevé et élargi son sujet, en faisant l'historique de la matière et en rappelant les traités qui ont établi et assuré nos relations et notre commerce avec ces contrées. L'ouvrage de M. Jules de Séranon : *Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge*, est tout à fait historique.

I.

L'ouvrage de M. Féraud-Giraud est divisé en trois parties. La première contient un aperçu historique et théorique sur la juridiction française dans les Echelles. Dans la seconde se trouve le texte annoté des traités français avec la Porte et les régences barbaresques. La troisième est consacrée aux lois et règlements intérieurs destinés à assurer l'exécution des dispositions des traités concernant notre juridiction dans le Levant. Les deux dernières parties sont, comme l'on voit, les pièces justificatives de la première. Elles témoignent de la conscience qu'a apportée l'auteur dans l'étude de son sujet, en même temps qu'elles offrent au lecteur des documents intéressants. C'est en étudiant les traités que M. Féraud-Giraud a pu esquisser l'historique de notre juridiction dans ces contrées ; c'est avec les lois et règlements mêmes, que nous trouvons dans son volume, qu'il nous a donné la théorie de cette juridiction. Nous nous occuperons plus particulièrement de la partie historique qui est davantage de notre compétence.

Si le droit de rendre la justice est un des attributs les plus importants de la souveraineté, le droit d'être jugé par son souverain est aussi l'une des prérogatives les plus précieuses des sujets ou des citoyens. Mais quoi de plus difficile pour le souverain ou les sujets d'une nation que de transporter et de faire valoir un droit aussi important hors du territoire, sur le sol étranger et comme sous une souveraineté étrangère ? N'est-ce pas transporter au loin la patrie elle-même ? C'est là cependant ce que la France et la plupart des gouvernements européens et chrétiens ont obtenu dans les Etats maho-

métans. Ils se sont procuré ainsi, par des traités, une sorte d'extra-souveraineté qui permet aux consuls, qui les représentent, d'exercer sans contestation sur leurs nationaux des pouvoirs fort étendus pour les jugements des causes civiles, comme pour la police, la punition des délits et la poursuite des crimes; et ainsi, grâce à une juridiction nationale, dont le fonctionnement est aujourd'hui normal, les Européens et les Chrétiens peuvent, en Asie et en plein pays musulman, se croire juridiquement dans leur patrie. Ce que des Etats chrétiens et européens ne se sont jamais concédé réciproquement, ils l'ont obtenu ou plutôt conquis en pays musulman. En effet, nos consuls ont bien le droit de juger en pays chrétiens; les Français doivent porter devant eux toutes les contestations qui les divisent; mais comme le droit de juger n'emporte pas celui de contraindre, les consuls n'ont pas en pays chrétiens de juridiction coactive. Au contraire, en pays musulman, le consul rend des sentences exécutoires sur le sol même où il réside. Comment les Etats musulmans ont-ils accordé, sous le rapport de la justice, aux Etats chrétiens des avantages plus considérables que ceux qu'ils se sont assurés entre eux? M. Féraud-Giraud nous donne excellemment l'explication de ce fait en apparence contradictoire et cependant naturel.

La force des choses le veut ainsi. Lorsque entre deux peuples il y a une très-grande différence sous le rapport de la religion, des lois et des coutumes, où peut être la sûreté des relations pour celui des deux que son activité attire sur le territoire de l'autre? Un Français peut toujours attendre une justice chrétienne d'un Anglais ou d'un Russe; quelle garantie pourrait-il rencontrer dans la justice turque? Toutes les législations européennes dérivent du christianisme et se sont développées sous son influence : la législation musulmane a des bases toutes contraires. Il ne peut y avoir de sécurité entre les transactions de deux peuples ainsi séparés qu'à l'aide de garanties exceptionnelles pour les personnes et pour les biens; et, comme il faut que ce soit une garantie toujours présente et agissante, il ne pouvait pas y en avoir une meilleure que l'introduction d'une justice chrétienne, nationale, seule capable de protéger en pays non chrétien des établissements durables et fructueux. Pour prouver qu'un pareil fait dérive de la nature des choses, M. Féraud-Giraud rappelle que, 126 ans avant Jésus-Christ, le roi d'Egypte, Amasis, avait concédé aux Grecs le droit de choisir et d'instituer, dans quelques-unes de ses villes, des magistrats investis du droit de juger, suivant les lois de la Grèce, leurs nationaux commerçant en Egypte. Au moyen âge, de pareils usages ont été fréquemment consacrés par les puissances

mahométanes au profit des villes italiennes, provençales ou espagnoles qui faisaient le commerce de la Méditerranée. Celles-ci possédaient, dans beaucoup de villes phéniciennes, des quartiers entiers où leurs citoyens avaient une église, un marché, des rues à eux et là s'administraient, étaient jugés, vivaient tout à fait selon leurs lois, leurs coutumes et leurs croyances. M. Féraud-Giraud fait remarquer avec raison que c'est la France qui a eu l'honneur, en stipulant toujours dans l'intérêt général des puissances européennes, d'assurer ces précieux priviléges aux peuples européens dans l'empire ottoman; et l'on peut bien appeler cela un véritable honneur, car c'est une conquête lente et difficile qu'il a fallu faire à la fois sur des préjugés de religion, des antipathies de race et des prétentions ambitieuses.

Les mahométans en général ont une aversion innée et invincible non-seulement pour faire le commerce, mais même pour s'y prêter. Les Turcs en particulier ont eu longtemps et ont encore une répulsion et une ignorance extrêmes pour ce qui concerne la navigation. Puissance toute guerrière et féodale, maîtres de Constantinople et d'Alexandrie, sous Mahomet II et Sélim, les Osmanlis menacèrent quelque temps l'Europe. Les relations que les villes italiennes et que, chez nous, Marseille, avaient établies avec le Levant, furent interrompues. Le roi François Ier eut la gloire de renouer la tradition par la capitulation de 1535 et de stipuler le premier au nom de la France les avantages que Marseille et quelques villes du Midi avaient d'abord obtenus particulièrement en leur propre nom. Quelques villes, comme il est arrivé sous d'autres rapports, ont encore sur ce point frayé la route, enseigné ce qu'il fallait faire à un grand État. Marseille avait obtenu autrefois dans le Levant des franchises qui allaient jusqu'à permettre à des négociants domiciliés sur le territoire mahométan de se faire rendre la justice au civil et au criminel par leurs propres consuls, sauf certains cas réservés à la justice du pays. Le roi François Ier ne fit guère que sanctionner et étendre à toute la France les priviléges dont les Marseillais avaient longtemps jouis dans le Levant et commissionner désormais lui-même les consuls en Turquie. Mais ce qui appartient à François Ier, c'est d'avoir montré cette loyauté, ces principes généreux et ce noble désintéressement qui ont toujours caractérisé notre politique extérieure. En faisant, dans ses capitulations, des réserves expresses en faveur de l'Angleterre et du Saint Siége, alors ses alliés, tout à l'heure peut-être ses ennemis, il donna l'exemple, depuis si souvent suivi par ses successeurs, de réclamer des garanties en faveur des autres nations; et cette gé-

néreuse initiative fut récompensée par l'honneur accordé au pavillon français, à partir de cette époque, de couvrir et de protéger pendant longtemps tous les Européens qui, sous la dénomination commune de Francs, abordèrent en Turquie. On reconnaît là la généreuse tradition et la gloire du peuple des croisades.

Cette première capitulation a été depuis confirmée, renouvelée et amplifiée par des actes passés entre les sultans et les souverains de France, dont les principaux ont été conclus en 1581, sous Henri III, en 1604, sous Henri IV, et en 1673, sous Louis XIV. Le plus important est celui que le marquis de Villeneuve ménagea en l'année 1740 entre le roi Louis XV et le sultan Mahmoud. Tous témoignent selon les expressions qu'on y rencontre de la *sincérité parfaite*, *de l'affection particulière de candeur et de droiture qui ont entretenu depuis un temps immémorial des liens d'une sincère amitié et d'un attachement particulier entre la France et la Porte.* Le sultan ne manque pas de se donner dans ces capitulations les noms de « sultan des glorieux sultans, empereur des puissants empereurs, distributeur des couronnes, ombre de Dieu sur la terre, serviteur des deux villes de la Mekke et de Médine, etc., etc.; » mais en retour il accorde aussi à Louis XV les titres « de gloire des grands princes de la croyance de Jésus, élite des grands et magnifiques seigneurs de la religion du Messie, arbitre et médiateur des affaires des nations chrétiennes, empereur de France, très-magnifique, très-honoré, sincère et ancien ami. » De même que le roi de France est à ses yeux le plus grand des princes chrétiens, son ambassadeur a le pas sur tous les ambassadeurs, et son consul le pas sur tous les consuls des autres nations. Ce qui est plus utile, d'après ces capitulations, les Français sont exempts dans l'empire ottoman de toute contribution personnelle et de divers impôts. Les droits de douane sont réduits en leur faveur à trois pour cent; la permission d'exporter est successivement étendue à tous les produits; des concessions de pêcheries sont faites; les consuls ont le droit de choisir leurs drogmans, interprètes, janissaires et un certain nombre de domestiques. Les courtiers ou censaux de leurs nationaux et leurs employés participent aux priviléges concédés aux Français. Enfin, ce qui était sinon utile, au moins plus honorable encore pour la France, les sujets des divers États de l'Europe étaient admis dans l'empire ottoman avec les priviléges accordés aux Français lorsqu'ils naviguaient sous pavillon français. Il est même stipulé dans la capitulation de 1604 que, malgré toute convention contraire, toutes les nations qui n'avaient pas d'ambassadeurs en Turquie ne pouvaient y trafiquer que sous le pavillon et la protection de la

France. Et ce n'est pas là une des moindres preuves de l'ascendant extérieur que le roi Henri IV, au sortir de près d'un demi-siècle de guerres civiles, avait su en quelques années rendre à la France.

M. Féraud-Giraud constate en bon Provençal le rôle important qu'a joué la ville de Murseille dans le commerce du Levant, sous l'ancienne monarchie. Un édit de 1669 avait mis Marseille en état de franchises. La chambre de commerce de cette ville avait la direction et la surveillance de la police des Échelles, que la Porte avait abandonnée aux consuls français. Moyennant la perception d'un droit de vingt pour cent levé sur toutes les marchandises qui venaient du Levant, elle payait elle-même les consuls et toutes les dépenses des consulats; elle avait l'approbation de toutes les délibérations prises par les Français réunis en corps de nation; elle délivrait des permissions aux Français qui allaient dans les Échelles; elle exerçait, en un mot, un droit puissant de contrôle et d'administration sur les personnes et sur les choses dans les consulats du Levant. Rien de plus naturel à une époque où la centralisation administrative n'était point aussi forte qu'aujourd'hui. A elle seule Marseille avait quatre-vingts maisons de commerce permanentes et puissantes établies dans les Échelles du Levant. On pouvait dire qu'elle possédait le monopole de ce commerce. La révolution française a doublement frappé Marseille, momentanément en diminuant pendant quelque temps son commerce, et d'une manière permanente, en lui enlevant la haute direction des affaires du Levant. Marseille a repris aujourd'hui toute l'activité de son commerce avec le Levant. Elle ne peut recouvrer ce qu'un régime nouveau lui a enlevé, et elle ne saurait s'en plaindre. La situation n'est plus la même, les intérêts à diriger sont plus considérables. Elle ne saurait y suffire. Des étrangers nouveaux ont depuis lors efficacement partagé le bénéfice de nos priviléges. Toutes les nations commercent maintenant sous leur pavillon avec les rivages ottomans; elles y ont ou peuvent y avoir des consuls. Il ne faut plus compter sur l'ignorance des Turcs ou sur les bénéfices d'un monopole. Mais Marseille est encore la mieux placée pour exploiter le plus avantageusement possible ce commerce. Elle a de quoi se dédommager largement, et la haute et intelligente protection que le Gouvernement accorde à cette ville, qui croît tous les jours en richesse et en importance, et la met en état de ne craindre aucune rivalité dans ces parages, assurera toujours le premier rang à notre pavillon dans la Méditerranée.

Aujourd'hui c'est le gouvernement qui institue nos consuls dans le Levant comme dans toutes les autres parties du monde, et des lois

et des règlements en grand nombre ont pourvu à l'organisation du pouvoir judiciaire des consuls dans ces petites patries commerçantes que nous entretenons sur ces rivages comme sur tant d'autres. M. Féraud-Giraud ne s'est pas contenté de rapporter ces lois dont celle du 28 mai 1836 a complétement réglementé la matière. Il en a donné la théorie dans sa savante introduction : installation des consuls, leurs pouvoirs, composition du tribunal consulaire, jugements de ces tribunaux, exécution de leurs sentences, juridiction criminelle et juridiction civile, mesures administratives de police, appels devant la cour impériale d'Aix; l'auteur, en donnant comme la substance de la loi et la tradition de la pratique, a mis à notre disposition, dans son savant volume, un traité complet du régime juridique de nos consulats du Levant. Si la première partie de son ouvrage est intéressante pour tous, comme histoire de nos relations avec l'Orient, la seconde sera particulièrement utile aux jurisconsultes. Les magistrats consulaires pourront peut-être quelquefois y trouver un conseil et un guide, malgré la modestie de l'auteur, et si les conseillers de la cour d'Aix connaissent naturellement une jurisprudence que créent leurs décisions mêmes, du moins M. Féraud-Giraud aura rendu un véritable service à la science en mettant en relief une juridiction peu connue, mais digne du plus grand intérêt au point de vue du droit international et de nos relations politiques et commerciales dans le Levant.

II.

On voit aisément que M. de Séranon s'était préparé par de bonnes études d'histoire générale à la tâche qu'il a entreprise de retracer l'histoire des villes consulaires ou des républiques de Provence au moyen âge. Il connaît tout ce qui a été écrit par les maîtres sur ce sujet, et il a appliqué leur méthode à l'étude de l'objet particulier auquel il a consacré son travail. M. de Séranon rattache avec raison l'origine des communes de Provence, comme de toutes celles du Midi, à la pratique des vieilles traditions municipales que l'empire romain avait surtout généralisées dans le midi de la Gaule. Il aurait même pu accuser davantage, bien qu'il l'ait fait sentir, la ressemblance frappante qui existe entre l'histoire de ces communes et celles de l'Italie au delà des Alpes. La Provence, comme la péninsule italienne, a été, bien que moins directement, sous la suzeraineté du saint empire romain germanique, qui a dû nécessairement exercer

aussi sur ses communes une influence semblable à celle qu'il a exercée sur les républiques italiennes. Comme beaucoup de villes d'Italie, plusieurs villes de Provence, Marseille et Nice sur la Méditerranée, Arles et Avignon sur le Rhône, jouissaient d'une situation très-favorable au commerce alors si actif de la Méditerranée. Premiers rapports d'origine dont les conséquences devaient se faire sentir dans toute l'histoire des communes de Provence et d'Italie!

L'œuvre de l'affranchissement des communes de Provence fut d'autant plus laborieuse que plusieurs d'entre elles, comme le fait très-bien remarquer M. de Séranon, avaient différents maîtres. Avignon appartenait par moitié aux comtes de Forcalquier et aux comtes de Toulouse. Marseille contenait trois villes dans une ville : la cité abbatiale, la cité épiscopale et la cité vicomtale ; la première soumise à la puissante abbaye de Saint-Victor, la seconde appartenant à l'évêque, flanquée de tours et décorée du nom de *villa turrium* ; la troisième enfin sous la dépendance des vicomtes de Marseille qui, dès le dixième siècle, y avaient fait des constructions militaires importantes et l'avaient entourée de solides remparts. Ces divisions se retrouvaient dans presque toutes les autres villes. L'exemple des villes d'Italie ne fut pas d'un faible secours pour celles de Provence. Les citoyens d'Arles, d'Avignon, de Marseille et de Nice visitaient fréquemment pour les besoins de leur commerce les villes de la haute Italie ou des côtes qui les précédèrent dans l'organisation de la liberté. M. de Séranon leur fait même rapporter de là le consulat, cette œuvre de *restauration, de paix et de réformation*, comme s'exprime l'une de leurs chartes. Il y a peut-être là cependant quelque exagération. Les municipalités de Provence ne pouvaient-elles pas tirer aussi, en l'altérant, cette dignité nouvelle, comme celle d'Italie, de la tradition romaine dont elles procédaient également ? Quoi qu'il en soit, le consulat se répandit des plus grandes villes dans les plus petites, à Grasse, Brignoles, Apt, Tarascon, Embrun, Sisteron, Gap et même jusque dans des villages, comme Meillan et le Pont-de-Sorgues.

Comme en Italie, mais non par imitation, les nobles citadins et les bourgeois, *milites* et *burgenses*, contribuèrent à la révolution communale. C'est ce qui a fait la distance beaucoup moins grande dans le Midi que dans le Nord entre les nobles et les vilains. M. de Séranon ne nous rappelle-t-il pas que les nobles de la ville de Beaucaire eux-mêmes, en 1298, attestaient que, d'usage immémorial, les bourgeois recevaient la ceinture militaire et les autres marques de chevalerie des mains des nobles et des barons, et même des ar-

chevêques et évêques, sans la permission du prince, et qu'ils jouissent enfin des priviléges des *milites ?* Les consuls étaient assez ordinairement choisis mi-partie parmi les nobles et mi-partie parmi les bourgeois. Grand était leur pouvoir : concentrant entre leurs mains la puissance exécutive tout entière, ils administraient la ville, ils veillaient à la tranquillité publique, ils levaient les impôts, vendaient, achetaient, empruntaient pour la communauté faisaient la guerre et la paix ; car les communes alors agissaient comme de petits Etats.

Les consuls des villes provençales étaient assistés de deux conseils : l'un des principaux citoyens, *milites* et *burgenses ;* l'autre du commun peuple. Le conseil général s'appelait le *parlamentum*, autre ressemblance avec les communes d'Italie. Le petit conseil se tenait ordinairement dans des salles de la maison commune ; le second s'assemblait le plus souvent sur une place, dans une église, quelquefois dans un cimetière. On les réunissait au son de la cloche. L'élection des premiers magistrats de la cité se faisait par des citoyens que désignaient ordinairement les consuls sortant de charge. Ainsi, dit M. de Séranon, on avait recours à l'élection, mais à l'élection corrigée et épurée. De grandes garanties entouraient même cette élection à deux degrés. Les chartes consulaires exigeaient un serment particulier de ceux qui étaient chargés de désigner les consuls. Ils devaient s'engager par serment, avant de remplir leur mandat, à laisser de côté toute crainte et toute affection, à n'élire pour gouverner la ville que ceux qui, à leur jugement, leur paraîtraient les plus capables. Avant d'entrer en fonction, le consul lui-même jurait sur les saints Evangiles de gouverner la ville du mieux qu'il pourrait, de maintenir l'accord entre les citoyens, de ne recevoir ni argent ni promesses de personne, enfin de rendre compte à l'expiration de son mandat. Les consuls ne restaient généralement pas en charge plus de deux ans ; ils recevaient un traitement.

La révolution qui substitua, au douzième siècle, les podestats aux consuls en Italie, eut également lieu dans quelques villes de Provence. Cette fois, non-seulement les municipalités provençales empruntèrent cette institution aux ultramontains, mais ils firent venir d'Italie ces magistrats qui devaient toujours être étrangers à la cité qu'ils étaient chargés de gouverner. En vertu des pleins pouvoirs donnés par la République, quatre citoyens se transportaient d'ordinaire dans la ville italienne où l'on voulait choisir le magistrat, débattaient avec lui les conditions, les appointements, le ramenaient et lui faisaient prêter serment devant l'évêque. Cette magistrature, du reste, ne changea rien aux rouages de la constitution. Elle fut

non pas substituée, mais superposée au régime consulaire. Les consuls, le grand et le petit conseil fonctionnaient comme auparavant. Le podestat concentrait seulement entre ses mains le pouvoir exécutif, et maintenait la paix entre les factions. L'institution du podestat ne se généralisa cependant pas en Provence. Marseille n'eut jamais de podestat. Quelquefois une moitié de ville seulement, comme dans Avignon, avait recours à cette magistrature. Avec leurs consuls ou leurs podestats, les villes de Provence jouirent d'une véritable liberté pendant deux siècles, sous la souveraineté plus ou moins nominale des évêques, des vicomtes, des empereurs, des comtes de Provence ou de Toulouse, sous toutes les formes enfin que revêtit la féodalité dans cette partie de la France. Marseille exprimait cette indépendance avec une joie forte et juvénile dans le préambule d'un traité qu'elle conclut avec la ville de Nice. « En « tous nos conseils et en toutes nos actions, disait-elle, procédant « avec zèle, nous avons mis notre ville en liberté. C'est par ce « moyen que nous avons accru la splendeur, l'autorité et les biens « de notre république, que nous la conservons en paix et que nous « espérons, par la grâce de Dieu, la maintenir dans le même état. »

Arles exprime avec une volonté plus énergique encore dans ses statuts la volonté de rester libre. « Que nul, y est-il dit, n'ose « jamais traiter ouvertement ou en secret pour qu'Arles tombe au « pouvoir de quelque seigneur, soit à temps, soit à toujours, et « que, s'il le fait, ses biens soient détruits, et, s'il peut être pris, « qu'il ait la tête coupée; *caput ei amputatur*; et s'il ne peut être « pris, qu'il soit banni d'Arles à perpétuité et qu'il ne puisse jamais « être relevé de ce bannissement, soit par les consuls, soit par le « conseil, soit même par tout le parlement (*vel etiam per totum « parlamentum*). »

L'indépendance des communes de Marseille dura peu, comme celle de toutes les villes de France. M. de Séranon a naturellement terminé son étude par l'histoire de la chute des républiques de Provence sous les comtes du pays. Cette chute a été dramatique. L'indépendance de la Provence a péri avec celle de tout le Midi, à l'époque de la célèbre guerre des Albigeois. Le roi de France Louis VIII, avec Thibaut de Champagne, Pierre Mauclerc, Hugues de Lusignan, assiégea et soumit Arles et Avignon après une énergique résistance des habitants. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, époux de Béatrix, héritière du comté de Provence, escorté de chevaliers et de juristes, porta le dernier coup à l'indépendance communale. Le nouveau maître septentrional fit rechercher les droits

des anciens comtes sur toutes les villes provençales, et en appela aux armes pour les faire valoir. Il y eut résistance partout. Les communes ne se rendirent que contraintes et forcées, mais en s'assurant encore de grands priviléges. La ville de Marseille surtout obtint d'excellentes conditions : la plupart de ses anciennes institutions furent conservées; les officiers du comte qui entreraient dans la ville ne se mêleraient sous aucun prétexte de son gouvernement; aucune citadelle ne devait être bâtie dans l'enceinte des murs de Marseille; toute proclamation devait être faite au nom du comte et de la communauté. Les comtes d'Anjou opérèrent la transition délicate de l'indépendance complète de la Provence à sa réunion à la France monarchique sous Louis XI, après René d'Anjou. Quelque ménagée que fut cette transition, elle sembla dure aux Provençaux. « Il ne faut plus appeler notre pays, disait un troubadour, *Proenza* « (vaillance), mais *Faillenza* (lâcheté). En place d'un brave sei- « gneur, les Provençaux ont un sire (un maître). »

M. de Séranon, s'il n'était aussi raisonnable, s'associerait aussi volontiers aux regrets qu'exprime le troubadour du treizième siècle, sinon pour l'indépendance, au moins pour la vieille originalité provençale, l'ancienne initiative provinciale. C'est une plainte que redisent presque toutes les provinces qui, comparant la fièvre parisienne avec la placidité de leur existence, croient volontiers avoir beaucoup perdu avec la centralisation qu'elles accusent d'avoir refroidi les extrémités en appelant toute l'activité au cœur. On voit peut-être aussi avec les illusions de la perspective ce passé qu'on regrette, et on déprécie à tort le temps présent. Voilà dans la ville d'Aix deux ouvrages historiques, intéressants et solides, qui n'ont pas vu le jour à Paris. Il en naît presque chaque semaine de semblables dans les autres villes de province. Les Académies provinciales qui languissaient se réveillent, font acte de puissance. Ce qui achevait quelquefois de glacer le zèle, c'était la crainte de faire quelque ouvrage qui restât obscur, inconnu, loin de ce soleil de Paris qui illumine tout, le bon et le mauvais. Grâce à la *Revue des Sociétés savantes*, les œuvres de province ne resteront plus dans l'ombre. Excellente pensée que celle qui a voulu se servir de la centralisation même pour décentraliser intellectuellement la France; Nous sommes heureux pour notre part d'avoir trouvé là l'occasion de rendre justice aux sérieux et intéressants travaux de deux anciens confrères.

J. ZELLER,
Maître de conférences à l'Ecole normale.

HISTOIRE DE L'AGRICULTURE FLAMANDE EN FRANCE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789, par M. *Louis de Baecker*. Lille, imprimerie de L. Danel, 1858.

M. de Baecker divise l'histoire de l'agriculture flamande, en France, en quatre périodes : 1° période romaine, comprenant du premier au cinquième siècle; 2° période saxonne, comprenant du cinquième au onzième siècle; 3° période flamande, comprenant du onzième au seizième siècle; 4° période autrichienne, espagnole et française, du seizième siècle à la révolution française. Cette histoire est précédée de quelques notions sur l'histoire de la Flandre maritime et suivie de dictons agricoles, d'un appendice comprenant l'administration des fermes de Charlemagne, et d'une ordonnance de ce souverain qui défend l'exploitation de plusieurs fermes.

1° *Le sol de la Flandre maritime.* — Ce pays est situé entre la mer du Nord, la Lys au midi, la rivière d'Aa et le Neuf-Fossé à l'ouest, et la frontière de Belgique à l'est. Avant la révolution française on le nommait Flandre maritime; aujourd'hui il comprend les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, c'est-à-dire le premier et le deuxième arrondissements du département du Nord.

Sillonné de nombreux canaux, légèrement accidenté çà et là de quelques collines, couvert de gras pâturages et d'arbres vigoureux, ce pays produit d'abondantes récoltes de céréales et une variété infinie de fleurs et de plantes légumières, nourrissant les bœufs les plus charnus et les meilleures vaches laitières de France. Il est habité par des hommes robustes, heureux et fiers de leur travail.

La fertilité et la prospérité de ce coin de terre sont attribuées à deux sortes de causes; les unes sont morales et les autres physiques.

Le voyageur anglais, Arthur Young, trouve les premières dans la protection que les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne n'ont cessé d'accorder à l'agriculture flamande. Les secondes se trouvent sans contredit dans la situation topographique du sol; c'est à cette circonstance exceptionnelle que l'abbé Rozier et de la Metterie attribuent, avec Arthur Young, son état florissant. « Les plaines fertiles, profondes et unies de la Flandre sont, dit ce dernier, un sol aussi beau qu'il est possible d'en trouver pour récompenser l'industrie des hommes : il y a deux ou trois et même quatre pieds de profondenr d'un terrain humide et pourri, mais ce sont des terres

friables et moelleuses, tirant plus sur l'argile que sur le sable, avec un fond calcaire, et à cause de leur origine maritime (car il y a très-peu de doute que les plaines de Hollande et de Flandre n'aient été couvertes des eaux de la mer longtemps avant que notre globe n'ait pris sa forme actuelle), abondent en particules qui ajoutent à leur fertilité naturelle, résultat ordinaire de pareilles compositions qui se trouvent dans d'autres lieux. La pourriture de la terre en Flandre, et sa position qui est toute plate, sont les principales nuances qui la distinguent des meilleures sols du reste de cette partie de l'Europe. »

2° *Période romaine.* — Jules César nous dépeint la Flandre maritime couverte de forêts aussi anciennes que le monde et de marais formés par les débordements de la mer et des rivières. Au milieu de ces vastes marais se détachaient çà et là quelques îlots flottants, dont le dernier, visible de nos jours à Clairmarais, s'est fixé il y a seulement quelques années.

Dans cet état de choses, les premiers travaux agricoles ont dû être nécessairement des travaux de desséchement, mais nous ne pouvons les constater avant le onzième siècle. Au temps de César, les hommes de la Ménapie, toujours en guerre, s'occupaient médiocrement d'agriculture, et ils laissaient le soin de cultiver la terre aux femmes et aux vieillards.

A l'époque où Pline l'Ancien écrivait, l'agriculture paraît déjà avoir fait quelque progrès, et les auteurs latins nous apprennent que la Flandre connaissait l'usage de la marne comme engrais et comme amendement, celui de la chaux et de la cendre pour les terres fortes et humides. Ils connaissaient aussi la charrue à train, le coutre et la herse dont ils se servaient pour couvrir les semailles.

Les céréales que les champs produisaient étaient l'orge, le seigle, le froment, le millet, le sarrasin et l'avoine. Ses habitants les mettaient à couvert dans des granges où ils les battaient, ils les enfermaient ensuite dans des cavités pratiquées dans la terre.

Sur leur territoire se complaisaient l'asperge, le chervis, la fève de marais, le raifort, qui atteignait parfois dans les terrains maigres et humides la grosseur du corps d'un jeune enfant; le lin, le pastel, la jacinthe et un grand nombre de plantes médicinales.

Ils possédaient de nombreux troupeaux de vaches, de taureaux, de moutons et de chèvres. Ils avaient des porcs renommés pour leur férocité et distingués par la grandeur de leur taille et par l'excellence de leur chair, dont les Romains en firent plus tard leurs

délices. Ils recherchaient les beaux chevaux et faisaient de grands sacrifices pour s'en procurer du meilleur sang.

La nourriture des premiers habitants de ce pays consistait en un pain fait de blé qu'on appelait *brancé*, puis en lait, en fromage, en viande provenant de leurs troupeaux, en fruits sauvages et en venaison nouvelle.

Les premières demeures du cultivateur flamand furent, paraît-il, circulaires, et n'avaient qu'une pièce; les murs étaient formés de solives et de branchages recouverts et enduits de terre glaise de différentes couleurs, parmi lesquels Tacite a remarqué avec étonnement une argile rouge. Le toit était pointu et en jonc, l'aire de la chambre en terre glaise durcie. Il est probable pourtant que les maisons carrées et oblongues ont été connues de bonne heure. On y voit une colonne circulaire dessinée sur la colonne trajane; elle n'a point de fenêtre et ne reçoit d'autre lumière que celle qui entre par la porte qui est assez élevée.

3° *Période saxonne.*— Les Saxons étaient sortis de la Scandinavie; une loi les forçait de s'expatrier, tous les cinq ans, pour aller chercher des moyens d'existence sur des terres plus fertiles. En même temps qu'ils envahirent la Grande-Bretagne et qu'ils y fondèrent la monarchie saxonne, une fraction de ce peuple vint s'établir sur les côtes flamandes que les anciens auteurs ont nommées depuis *Littus saxonicum.*

Les Anglo-Saxons labouraient, semaient et hersaient leurs champs; mais comme toutes ces opérations étaient faites par de malheureux esclaves, elles étaient exécutées superficiellement et d'une manière peu convenable; leurs charrues étaient même très-légères et n'avaient qu'un manche, comme celles dont se servent actuellement les habitants de Shethland.

Il paraît qu'ils n'ont pas eu de meilleurs moyens, pour convertir leurs grains en farine, que de se servir de moulins à main qui étaient tournés par des femmes.

Les terres appartenant aux moines étaient beaucoup mieux cultivées que les autres, parce que les chanoines qui les possédaient employaient une partie de leur temps à cultiver leurs propres terres. Le vénérable Bède nous dit dans sa *Vie d'Eastervin*, abbé de Weremouth : « Que cet abbé, étant robuste et humble, était dans l'usage d'aider ses moines dans leurs travaux champêtres, tantôt conduisant la charrue avec son manche, tantôt vannant le grain, et tantôt forgeant des instruments d'agriculture, avec un marteau, sur une enclume. »

Les hagiographes et les poëtes du moyen âge dépeignent les paysans saxons comme des gens superstitieux et féroces.

Les invasions des Normands et la famine qui les suivit furent les malheurs qui signalèrent les dernières années du dixième siècle ; ils parurent les précurseurs de la fin du monde annoncée pour l'an mille. « Les tempêtes arrêtaient les semailles, dit la chronique de saint Bavon, les inondations ruinaient les moissons. Pendant trois années le sillon resta stérile, l'ivraie et les mauvaises herbes couvraient les champs. Les riches étaient pâles de faim comme les pauvres : les hommes puissants ne trouvaient plus rien à piller dans cette misère universelle ; je ne puis, sans horreur, exposer les crimes des hommes ; une faim horrible les poussait à se nourrir de chair humaine. »

4° *Période flamande.* — Avec le commencement du onzième siècle le cultivateur flamand renaît à la vie. Il construit ses maisons et ses temples avec plus de solidité, son champ est mieux cultivé.

Il s'introduisit un droit vers ce temps, qui, tout en paraissant attentatoire à la liberté individuelle, contribua néanmoins au développement de l'agriculture. Les souverains de la Flandre donnaient les terres à défricher à quiconque s'obligeait à ce travail ; mais à condition que le donataire n'abandonnerait plus cette terre qu'il avait défrichée, ce champ qu'il avait cultivé, sous peine de payer une amende évaluée au dixième de ses biens meubles et immeubles. Cet impôt, qui attachait le Flamand au sol qui l'avait vu naître, est connu dans les anciennes coutumes du pays sous le nom de *droit d'issue.*

Le travail actif et intelligent des religieux contribua beaucoup, dans ce temps-là, au progrès de l'agriculture, ainsi que les travaux de desséchement entrepris par Philippe d'Alsace.

Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, expose quel était alors l'état de l'agriculture flamande :

« Les Flamands, dit-il, jouissent en abondance de trésors et de biens de tout genre, ce peuple se nuit à lui-même par ses discordes intestines. Il se nourrit modérément, fait peu de dépenses et boit avec sobriété. D'une taille bien prise, beau de formes, d'une chevelure brillante, doué d'un teint blanc et d'un visage coloré, il s'habille avec grâce. Le pays qu'il habite est riche en criques et rivières pleines de poissons, et tellement défendu par des fossés qui entrecoupent les routes, que l'accès en est difficile à l'ennemi, de sorte qu'il ne manque point de sécurité, quand il évite les guerres civiles. Ses champs lui prodiguent les céréales et ses vaisseaux les mar-

chandises étrangères, tandis que ses troupeaux lui fournissent le lait et le beurre, la mer ses poissons, et les marais desséchés des aliments pour ses foyers. On y trouve, il est vrai, rarement des bois et nulle part la vigne, mais le travail donne aux Flamands une boisson faite d'eau et d'orge, qui supplée au vin. »

On voit, par des documents officiels qui se trouvent aux archives générales de Lille et de Gand, que la Flandre maritime présentait déjà, sous ses comtes et les ducs de Bourgogne, cette physionomie que nous lui connaissons, et qu'elle produisait alors les mêmes récoltes qui font aujourd'hui sa richesse.

5° *Période autrichienne, espagnole et française.* — Ce fut à cette époque que l'on commença à connaître la pomme de terre. Longtemps avant que Parmentier offrit une fleur de cette plante à Louis XVI au milieu de sa cour de Versailles, un Flamand nommé Charles Clusius (de l'Ecluse) la cultiva vers 1588, c'est-à-dire aussitôt après que l'amiral anglais Walter Raleigh l'eut signalée à l'Europe. Originaire du Chili, ce précieux tubercule avait été apporté à Bruxelles par un légat du pape, et Clusius en avait reçu un échantillon des mains de Philippe de Sivry, gouverneur de Mons. Ce fut aussi vers le même temps qu'Ogier de Bouabeke, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Constantinople, rapporta d'Orient la tulipe et le lilas qu'il acclimata en Flandre.

Avec le commencement du dix-septième siècle, nous voyons entreprendre un travail de la plus haute importance pour l'agriculture de la Flandre maritime, c'est le desséchement des Moëres, lac situé à une lieue de Bergues et de Furnes.

En 1624, les Moëres étaient entièrement desséchés. On commença alors à y semer du colza qui rapporta beaucoup, et on permit aux personnes sans fortune de s'établir librement dans ce nouveau territoire qui se couvrit d'arbres, de vergers et d'un grand nombre de fermes. Mais les guerres de 1629 à 1646 firent que les Moëres furent de nouveau inondées; ce ne fut qu'en 1770 que le comte de Rhonville entreprit de réparer cette grande calamité, ce travail gigantesque fut achevé en 1786.

Les fermes flamandes avaient une grande ressemblance avec celles des Latins. Les bâtiments ruraux étaient chez eux l'objet d'une sollicitude particulière. « On savait, dit M. Theron de Montaugé, l'influence favorable qu'ils exercent sur le produit du domaine lorsqu'ils sont conçus avec une intelligente simplicité, aussi, les agronomes latins sont-ils entrés à cet égard dans des détails pleins d'intérêt. La ferme devra être bâtie dans un lieu sain, exposé au vent et au so-

leil. Les divers bâtiments qui la composent seront, autant que possible, groupés autour d'une cour intérieure et disposés de manière à être facilement surveillés par l'intendant. Au milieu de la cour on creusera une fosse où l'on recueillera les eaux des toitures pour abreuver les bestiaux et pourvoir aux besoins de la ferme. Le sol, jonché de paille, deviendra une fabrique d'engrais. Le logement des colons sera vaste et bien aéré. On observera la même précaution pour les étables qui seront exposées au midi, afin qu'elles sèchent facilement et ne soient pas incommodées par les vents froids. Elles seront pavées ou couvertes de gravier avec une pente suffisante pour l'écoulement des urines. Les bouviers et les bergers auront leur lit tout auprès, afin de veiller constamment sur les animaux. »

J. RAMBOSSON.

DESCRIPTION DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL SOUS LES AUSPICES DE M. MIGNERET, PRÉFET. Tome I, fort in-8°, Strasbourg, 1858.

Cet ouvrage présente, en premier lieu, une introduction historique qui contient : 1° une histoire du pays et de ses institutions ; 2° une bibliographie qui indique les principaux ouvrages, imprimés ou manuscrits, traitant de l'histoire de l'Alsace en général, et du département du Bas-Rhin en particulier ; 3° un appendice qui donne l'extrait d'un Mémoire sur la province d'Alsace, par M. de La Grange, intendant de cette province de 1674 à 1698.

Vient ensuite la *première partie* qui donne des notions générales sur la *topographie*, la *géologie* et la *minéralogie* du département.

1° *Topographie.* Le relief du sol du département du Bas-Rhin présente une configuration variée ; on peut y distinguer : 1° Une région montagneuse qui est formée par une partie de la chaîne des Vosges; 2° une région de collines qui s'étendent, sur une largeur variable, à l'est ainsi qu'à l'ouest de la chaîne montagneuse ; 3° enfin, une plaine unie dans laquelle coule le Rhin.

Le département du Bas-Rhin comprend, dans ses contours seulement, une assez faible fraction de la chaîne des Vosges qui constitue aussi une portion plus ou moins étendue des départements du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle; en outre, cette chaîne se prolonge vers le nord, dans la Bavière Rhénane jusqu'au massif du mont Tonnerre, sous le nom de Hardt.

Vers l'est, la chaîne des Vosges est terminée par une ligne de proéminence très-nette, dont la saillie contraste avec la région de collines qui en bordent le pied, d'une manière tout aussi prononcée qu'une longue falaise se dessine le long du littoral de la mer.

La limite occidentale des Vosges est beaucoup moins nette que la limite orientale ; par leur relief, les plateaux et les collines élevées de la Lorraine forment ordinairement comme la continuation des montagnes, tant dans le département du Bas-Rhin que dans celui de la Moselle et de la Meurthe.

La Forêt-Noire, qui est parallèle aux Vosges et dont la structure géologique a tant de ressemblance avec ces dernières, présente un relief symétriquement disposé par rapport à celui des Vosges : le versant occidental en est toujours beaucoup mieux dessiné que le versant oriental. La Lorraine d'une part, et de l'autre la partie du Wurtem-

berg comprise entre la Forêt-Noire et le pied de l'Alp, offrent dans leur relief et plus encore dans leur constitution géologique une grande analogie.

Le Rhin coule dans une plaine d'une uniformité frappante, qui, entre Schelestadt et Strasbourg, a une section transversale d'environ 30 kilomètres, et qui, plus bas, a rarement moins de 14 à 18 kilomètres. Sur aucun point de cette plaine, à laquelle on donne vulgairement le nom de Rieth, ne dépasse notablement le niveau que les plus hautes eaux du Rhin ont pu atteindre dans son voisinage depuis les temps historiques. Considérée seulement sur la rive gauche du fleuve, cette basse plaine occupe, entre Benfeld et Bischwiller, une largeur de 6 à 10 kilomètres.

2° *Géologie.* — La chaîne des Vosges, depuis son extrémité méridionale jusqu'à quelques kilomètres au nord de la vallée de la Bruche, est formée principalement de granit et de quelques autres roches cristallines qui surgissent au milieu de terrains stratifiés. Les terrains de cette dernière catégorie, qui entrent dans la constitution de la chaîne, sont antérieurs au trias : ce sont des terrains de transition, du terrain houiller, du grès rouge et du grès des Vosges. Le grès des Vosges constitue à lui seul toute la région septentrionale de la chaîne jusque dans le Palatinat.

Les collines qui s'étendent le long des deux versants du groupe montagneux dont il vient d'être question sont constituées par des terrains jurassiques, triasiques et tertiaires. Les couches de ces divers terrains sont partiellement recouvertes par le diluvium et par les alluvions modernes. Ce n'est qu'en un petit nombre de points isolés que le grès des Vosges a été poussé jusqu'au jour, au milieu des terrains plus récents. La plaine est formée par des alluvions.

Les principales roches non stratifiées du département sont : le gneiss, le granit, la syénite, roche à laquelle se lie le porphyre scénitique, le porphyre brun et le diorite ; l'eurite micacée ou *minette*, qui ne forme que des filons très-restreints ; le porphyre feldspatique, qui se présente dans deux gisements distincts ; le basalte, qui forme un lambeau aux environs de Gundershoffen.

Les terrains de transition constituent la partie supérieure du val de Villé et une partie de la vallée d'Andlau, dans les banlieues d'Urbeis, de Lalaye, de Steige, de Messengott, de Saint-Maurice, de Breitenbach, d'Erlenbach, d'Andlau et de Mittelbergheim. On trouve aussi des couches de transition dans la vallée de la Bruche, à Lutrelhausen, à Mühlbach, à Urmalt et à Oberhaslach. Le second groupe, qui paraît séparé du premier, tant que l'on n'examine que la région com-

prise dans le Bas-Rhin, s'y rattache cependant vers l'ouest dans le département des Vosges. Enfin, près du Werler, au bas de la vallée de la Lauter, un lambeau très-étendu de terrain de transition vient affleurer au milieu du grès des Vosges.

La superficie occupée dans le département par les terrains de transition est d'environ 98 kilomètres carrés, y compris les roches métamorphiques qui s'y rattachent. Les principales roches qui constituent les terrains de transition se composent de schistes argileux ou *phyllades*, de grès, plus rarement de poudingues; le calcaire n'y est qu'accidentel.

Le terrain houiller forme plusieurs lambeaux séparés, auxquels on donne le nom de *bassins*, bien que leur forme ne réponde pas toujours à cette désignation. Ces divers bassins sont situés dans un espace triangulaire, dont Andlau, Archwiller et Lubine (Vosges) formeraient les sommets. La superficie totale sur lequel affleure le terrain houiller est d'environ 7 kilomètres carrés.

Ce terrain se compose principalement de poudingues, de grès et d'argiles schisteuses; on y trouve aussi des couches de calcaire et de la dolomie ; la houille n'y forme que des couches peu puissantes.

Le terrain du grès rouge ne se rencontre que dans l'intérieur de la chaîne des Vosges. Il est particulièrement développé dans le val de Villé, d'où il s'étend jusqu'à la base de Climont; on le retrouve dans la vallée de la Bruche, où il est associé au porphyre feldspathique; un lambeau du même terrain affleure au Jœgerthol. Son étendue superficielle est d'environ 43 kilomètres carrés. Ce terrain est constitué par des couches de grès auxquelles sont associées quelques couches de poudingue et des dépôts puissants d'argilolithes.

Le *grès des Vosges* ou *grès vosgien*, ainsi nommé, parce que ce terrain est particulièrement caractérisé dans la chaîne des Vosges, constitue la région septentrionale de ces montagnes, à partir de la vallée de la Bruche jusqu'à leur limite, aux environs de Kaiserslautern. Dans les collines et dans la plaine qui bordent la chaîne proprement dite vers l'est, on ne voit pas ordinairement affleurer le grès des Vosges, parce qu'il est recouvert par des terrains stratifiés plus récents.

L'étendue occupée par le grès des Vosges dans le Bas-Rhin est d'environ 617 kilomètres carrés ; ainsi, ce grès constitue près du septième de la superficie totale du département.

Ce grès est essentiellement formé de grains de quartz, dont la grosseur varie depuis celle d'un petit grain de millet jusqu'à celle d'un grain de chènevis. Leur surface extérieure présente fréquem-

ment des facettes cristallines et réfléchit vivement les rayons du soleil. En général, ces grains sont incolores et même translucides; mais ils sont souvent recouverts par un très-léger enduit coloré soit en rouge par le peroxyde de fer anhydre, soit en jaune par le peroxyde hydraté. L'enduit contribue sans doute à faire adhérer les grains les uns aux autres.

Le terrain du trias a été ainsi nommé parce qu'en Alsace, en Lorraine et en Wurtemberg, il se compose de trois étages qui sont bien distincts par leur composition, mais qui cependant appartiennent à un même système. Ces trois étages ont reçu depuis longtemps le nom de *grès bigarré*, de muschelkalk et de *marnes irisées* ou *keuper*. La surface occupée dans le département par ce terrain est de 584 kilomètres carrés, dont 194 par le grès bigarré, 305 par le muschelkalk, 85 par le keuper.

Le terrain jurassique, qui a reçu ce nom parce qu'il constitue presque entièrement la chaîne du Jura, s'étend dans beaucoup d'autres contrées. En Alsace comme dans le nord de la France, il se subdivise naturellement en quatre étages principaux : les groupes du liais, de l'oolithe inférieure, moyenne et supérieure.

Dans le département du Bas-Rhin, de même que dans la région septentrionale de la vallée du Rhin, les étages oolithiques moyen et supérieur manquent.

Dans ce département, le terrain jurassique se rencontre seulement dans les collines situées à l'est de la chaîne. Le liais et l'oolithe affleurent sur une étendue de 77 kilomètres carrés, dont environ 48 appartiennent au premier étage.

Des matériaux de transport ont été amenés en abondance dans toute l'étendue de la vallée du Rhin, comme dans beaucoup d'autres régions des continents, postérieurement à la formation des terrains tertiaires. Ces matériaux de transport consistent en général en gravier, en sable et en limon. L'examen de la nature des cailloux apprend bientôt que les matériaux qui se rencontrent dans la partie du bassin du Rhin comprise dans le département proviennent principalement des Vosges et des Alpes, et pour une moindre fraction du Jura et de la Forêt-Noire; ces matériaux ont donc été apportés des groupes montagneux qui forment les limites du bassin du Rhin.

Les traînées de gravier, au milieu desquelles coule un grand nombre de rivières et de fleuves, sont en général imbibées d'eau jusqu'à une certaine profondeur; c'est avec cette eau que s'alimentent presque exclusivement les populations qui vivent sur les plaines alluviennes, car les sources proprement dites y manquent ordinairement.

Ainsi dans les villes et villages du Bas-Rhin qui sont situés sur les alluvions modernes, l'eau potable s'obtient généralement au moyen de puits.

Contrairement à ce que l'on observe en général, il jaillit de la plaine alluvienne du Rhin des sources nombreuses et abondantes. Plusieurs de ces sources sont assez volumineuses pour que les ruisseaux qui en naissent servent dès leur origine de moteur à des usines, d'autres forment immédiatement de véritables rivières.

Il résulte de nombreuses observations : 1° Que les sources situées dans les plaines, les collines basses de l'Alsace ou les vallées des Vosges, ne diffèrent pas en général, dans leur température moyenne, de plus de 1 degré, lorsqu'elles sont à égale hauteur au-dessus de la mer.

Entre 150 et 200 mètres, la température moyenne est d'environ 10 degrés, 4 ;

2° La température des sources de la vallée du Rhin décroît à mesure qu'elles sont plus élevées, à raison de 100 à 200 ou 280 mètres selon les conditions du relief;

3° La température de ces sources est en général de quelques dixièmes au-dessus de la température moyenne de l'air.

Cette excellente monographie est terminée par des notions générales de météorologie.

Le climat du département qui nous occupe ne pourra être entièrement connu que lorsqu'on y aura fait des observations aussi bien dans la montagne que dans la plaine. Malheureusement les premières manquent complétement, on ne possède que les observations de Strasbourg, altitude 144 mètres et de Gœrsdorf, altitude 222 mètres. Strasbourg a été pendant plus de quarante ans un observatoire météorologique de premier ordre. C'est une des villes de France dont le climat est le mieux connu, et c'est ce climat de Strasbourg étudié avec soin que l'auteur propose de prendre pour type du climat de la basse Alsace.

J. RAMBOSSON.

VARIÉTÉS.

Monsieur le Ministre,

La *section d'histoire du Comité* ayant paru attacher quelque prix à la communication que je lui ai faite d'un document sur l'*ancien théâtre français*, et dans lequel le savant et estimable rapporteur, M. Magnin, a cru retrouver une expression équivalente à celle de *pois pilés*, qu'employaient autrefois les Parisiens pour désigner les *farces* du *théâtre de la Trinité*, je m'empresse de vous adresser trois autres documents que je vous prie de soumettre également à la *section d'histoire* et à l'honorable M. Magnin; peut-être ce savant y trouvera-t-il encore matière à de nouvelles et judicieuses observations.

Ces trois documents prouvent, selon moi : 1° qu'au seizième siècle les pièces de théâtre ne pouvaient être représentées à Amiens, comme ailleurs, qu'après avoir été *communiquées* aux maire et échevins des villes; 2° que ces fonctionnaires municipaux n'accordaient la permission de jouer aux acteurs, qu'à la suite de *longues délibérations*; 3° enfin, qu'ils examinaient même ce que pouvaient être ces pièces, quand les *joueurs* ou acteurs avaient obtenu des *lettres du roi*, leur permettant de les représenter dans toutes les villes où ils passaient.

Voici le premier de ces documents :

« *Echevinage tenu le joeudi second jour de janvier, an mil cinq cens cinquante cinq.*

« Sur la requeste présentée par Anthoine Sené, enfant de Ro-

nam (sic) en Dauphiné, et ses compagnons joueurs d'histoires, tragédies, moralitez et farces, adfin que il leur fust permis de jouer, en ceste ville, lesd. moralitez et farces; et sur icelle eu advis, aud. eschevinage, il leur a esté permis jouer en chambre *moralitez honnestes, et non sentans aucun poinct obscène*, l'espace de six jours seulement, à la charge que paravant jouer histoires, moralitez ou farces, *ils seront tenuz nous les exhiber et apporter les voir et visiter*, mesmes qu'ilz ne poulront sonner le tabourin; mais bien poulront *attacher affiches* (1) par les carfours, et à l'huis de la porte où ils jueront lesd. moralitez et farces. »

Le second document, extrait comme le précédent des anciens registres de l'échevinage d'Amiens, porte ce qui suit :

« *Eschevinage du joeudy* 18e *jour de juillet* (1560).

« Veue la requeste de Jacques Macron et ses aultres compaignons joueurs de *moralitez*, *histoires*, *farces* et *violles*, tendante par icelle ad ce que il leur fust permis jouer en ceste ville l'*Apocalipse* et autres histoires, moralitez et farces honnestes et non *scandaleuses*, par tel espace de temps que bien leur sembleroit.

« Sire *Adrien Vilain* (2) a esté d'advis que avant leur accorder lad. permission, *ilz doibvent monstrer les jeux* qu'ilz entendent jouer, pour les communiquer aux docteurs, actendu que par la saincte Escripture il est deffendu que tele manière de gens jouent publiquement la *parole de Dieu.*

« Sire *François de Canteleu* d'advis de leur donner lad. permission, pour huit ou dix jours, à la charge qu'ilz ne joueront chose qui soit contre l'honneur de Dieu et de l'Eglise.

« *Charles Gorin*, prévost, de faire veoir les jeux, et si on n'y trouve chose prohibée, leur donner congié de jouer huict jours.

« *Pierre Watel* a esté d'advis de leur octroyer lad. permission pour huict jours, *actendu que les jeux qu'ilz voeullent jouer sont imprimez*, *avec privilége du roy*, à la charge, toutteffois, qu'ilz ne joueront riens contre l'honneur de Dieu et de l'Eglise, et leur déclarer que s'il est trouvé qu'ilz ayent ce faict, ilz en responderont.

« *Dubois* a esté de pareil advis.

(1) On lit dans l'ancien journal *le Temps*, du 15 juillet 1838, un article où l'on avance que l'origine des *affiches du théâtre* remonterait à la fin du seizième siècle ; c'est au *milieu* de ce siècle qu'il fallait dire, comme on peut le voir par cette délibération.

(2) C'est comme les autres noms qui suivent, celui d'un échevin de la ville d'Amiens.

« *Mᵉ Loys des Essars*, IDEM.

« *Dubeguin* a esté d'advis de ne leur donner aucune permission, actendu qu'ilz *ont jà esté refusez 2 fois depuis huict jours*.

« *Lenglès*, IDEM, joinct qu'il n'y a que VIII mois, ou un an, qu'ilz ont joué en ceste ville.

« *Gaugier*, de pareil advis.

« *Delattre*, IDEM.

« *Picart*, *Riolen* (1) et *Ledoulx*, d'advis semblable.

« *Wateble*, de mesme advis que Watel.

« *Mᵉ Jehan Rohault*, de pareil advis.

« Et *Simon des Essars*, IDEM.

« Oyz lesquelz advis a esté conclu et arresté qu'il sera dict aux supplians qu'ilz ayent à mectre ès mains de Mᵉ Jehan Rohault, advocat de lad. ville, l'*Apocalipse* et tous les autres jeux qu'ilz entendent jouer, pour iceulx communiquer à maistre *Adam*, ou autre docteur, affin que si on n'y trouve..... donner leur permission, iceulx jouer en *chambre*, durant l'espace de huict jours, sans pouvoir jouer les festes et dimanches durant les vespres. »

Enfin, le troisième document est conçu en ces termes :

« Echevinage tenu à Amiens, le joeudy XVIIIᵉ jour de septembre mil V LXI.

« Veue la requeste présentée à Messieurs audit eschevinage, par Jean Poignant, dict l'*abbé de la lune* et ses compagnons, joueurs de tragédies, moralitez et farces, tendante, pour icelles, à ce qu'il pleut à Messʳˢ leur permettre jouer desd. jeux en ceste ville, en toute *honnesteté* et *modestie*, suyvant les lettres de permission qu'ilz en avoient du roy, nostre sire ; veues aussy lesd. lettres patentes dud. Sʳ roy, par lesquelles *il permet ausd. supplians jouer desd. jeux par toutes les villes, bourgs et bourgades de son royaume*, en monstrant et exhibant seullement lesd. lettres aux officiers dud. seigneur roy ; et sur le tout prins les advis des eschevins présens, a esté ordonné que ce jourd'huy, au disner de la bonne venue de Pierre Roussel, eschevin, qui se fera en l'hostel commun de lad. ville, seront les lettres communiquées à Mʳˢ les lieuxtenans civil et criminel, et aux advocatz du roy, pour eulx oyz, *en ordonner comme de raison* ; et ce no-nobstant les advis de Mahieu (Mathieu) Ledoulx, Philippe Dubeguin et Pierre Roussel, eschevins, qui ont dict : *qu'ilz ne sont*

(1) Il est assez remarquable que ce nom de *Riolen* soit partout écrit ainsi dans les registres de la mairie d'Amiens, et que sur les titres des livres dus à Jean *Riolan*, on mette toujours le nom avec un *a*.

d'advis de permettre ausd. supplians de jouer en ceste ville, ENCORES QUILZ AYENT LETTRES DU ROY, pour éviter aux séditions. »

Si ces documents sont accueillis par la section du Comité d'histoire avec la même bienveillance que celui relatif aux farces des *poix reboullez*, je pourrai en mettre encore d'autres à la disposition du Comité; j'ai, en effet, eu la patience, dans le temps, de tirer des registres si curieux de l'hôtel de ville d'Amiens, de nombreuses copies qui forment quatre volumes in-folio, et dans lesquels se trouvent de précieux documents pour l'*histoire de notre ancien théâtre.*

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels je suis,

De votre Excellence,

Le très-humble serviteur,

H. DUSEVEL,

Membre non-résidant du Comité,
à Amiens.

Mesures ordonnées par Louis XI sur le fait des francs fiefs et des nouveaux acquets en normandie. — Anoblissement de Jean Richard (1).

(Communication de M. Merlet, correspondant à Chartres.)

Les commissaires du roy nostre sire au bailliage de Caen sur le fait des frans fiefz et nouveaulx acquetz du pays et duché de Normendie, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par vertu et en usant de nostre commission par laquelle nous fust mandé asseoir et imposer à certaine somme de deniers, que veoirions estre en raison faire, toutes les personnes non nobles que trouverions saisiz et possesseurs propriétairement de fief ou membre de fief noblement tenu à gaige, plege, court et usage, fust par acquisition faicte par eulx ou leurs prédécesseurs ou aultrement, et pareillement toutes personnes non nobles qui auroient acquis rentes et héritages de personnes nobles, pour icelle somme estre paiée au roy nostre dit seigneur, selon que plus à plain estoit contenu en nos dictes lettres de commission; lesquelles personnes en paiant les sommes de leurdicte assiette seroient à ce moien anoblis, tenus et réputés nobles personnes eulx et leur lignée pour le temps advenir, selon et ainsi qu'il estoit plus à plain contenu ès lettres de ce données en forme de chartre par le roy nostre dit seigneur, scellées en laz de soye et cire vert; desquelles lettres de chartre, anoblissement et nostredite commission les teneurs ensuivent.

Et premièrement desdites lettres de chartre :

« Loys, par la grâce de Dieu roy de France, etc. (2) »

Item ensuit la teneur de notre commission :

« Loys, par la grâce de Dieu roy de France, à noz amez et féaulx conseillers le patriarche de Jérusalem, évesque de Baieux, nostre cousin, Jehan de Daillon, chevallier, nostre chambellan et baillif de Costentin, May de Houlefort, bailly de Caen, maistre Guillaume de Cerisay, grefier civil de notre court de Parlement', maistre Girart

(1) Voyez le compte rendu de la séance de la section d'histoire et de philologie du 8 février, plus haut, page 283.

(2) Voyez le texte de cette pièce dans le Recueil des ordonnances des rois de France, XVII, 337.

Bureau, Robert Jozel et Nicolas d'Esreville, lieutenans généraulx des baillifz de Caen, Costentin et Evreux, Cardin des Hayes, nostre avocat au bailliage de Caen, Guillaume Lecoq, Nicollas de Mante, Jehan de Barville, avocat à Evreux, Jehan le Sens, Bénard le Maruiel et Thomas Ernault, salut et dillection. Comme puis aucun temps nous avons donné noz lectres de commission adreçans à aucuns de noz conseillers en nos cours de Parlement à Paris et à Toulouze et de nostre chambre des comptes et aultres dénommez en nostre dicte commission, pour besongner en nostredict pays et duché de Normendie sur le fait des frans fiefz et nouveaulx acquestz, ainsi qu'il a esté acoustumé de faire en autre pays et lieu de notre royaulme, par vertu desquelles noz lettres de commission lesditz commissaires par nous commis eussent encommencé de besongner pour le fait desdiz frans fiefz et nouveaulx acquestz : voians lesquelles choses plusieurs déléguez de nostre dict pais et duché de Normendie se fussent tirés devers nous et nous eussent fait plusieurs requestez et remonstrances, en nous suppliant très-humblement nostre bon plaisir fust faire cesser ladicte commission et non permectre, tolérer ne souffrir icelle estre exécutée ainsi et par la forme et manière que lesditz commissaires l'avoient encommencé, pour ce que ilz disoient que jamais tellez et semblables commissions n'avoient eu lieu ne esté exécutées en nostredict pais de Normendie, et aussi que ce seroit contre les priviléges et chartre aux Normans d'icellui pais, et que quant aucunes avoient esté données, si avoient-elles esté retraictez par nous et nos diz prédécesseurs : sur quoy eussent appoincté que certaine journée seroit tenue en nostre vicouté de Caen au premier jour d'octobre derrain passé devant vous, nostre dit cousin le patriarche de Jérusalem, et noz amez et féaulx l'évesque d'Avranches, nostre confesseur, et vous, maistre Guillaume de Cerisay, et autres que y commectrions ; auxquelz jour et lieu lesdiz déléguez de nostre dict pais et duché de Normendie comparoistroient en tel nombre qu'ilz adviseroient par devant nosdiz conseillers ou ceulx d'eux qui y pourroient vacquer, pour estre ouys en tout ce qu'ilz voudroient dire, proposer et aléguer touchant ladite matière, trouver aucune bonne yssue et expédient. Et après plusieurs ouvertures faictes touchant ladite matière ait esté par vous, nostredict cousin et Cerisay, soubz nostre bon plaisir, faicte certaine composition et appoinctement touchant le fait des diz frans fiefz et nouveaulx acquestz, ainsi que plus à plain estoit contenu et déclairé en noz autres lettres-patentes par nous octroiées à tous les habitans de nostredict pais et duché de Normendie ; moiennant ce qu'ilz ont promis et accordé nous paier la somme de trente

mil escuz d'or, franchement venans en noz mains, oultre et par-dessus tous aultres fraiz et despens ; à estre prins et levez sur les gens d'église et sur tous aultres qui pourroient estre comprins, subgetz et contribuables aux articles dont usent nosdiz commissaires et dont ont acoustumé user noz autrez commissaires sur le fait des frans fiefz par tout nostre royaulme. Laquelle somme de trente mil escuz d'or, ensemble les diz fraiz, ait esté, audict lieu de Caen, par vous, nostredict cousin et de Cérisay, départie, du consentement desdiz déléguez entre les gens d'église de nosdiz pais et duché et lesdiz aultres contribuables auxdites compositions et appoinctement. Et après icellui département ainsi fait par moictié de toute ladicte somme et desdiz frais entre lesdiz gens d'église et aultres contribuables, ait esté icelle moictié desdiz contribuables aultrez que gens d'église départie par bailliage, du consentement de tous les déléguez de chacun desdiz bailliages; et aient esté ceulx dudict bailliage de Caen tauxez et imposez à la somme de cinq mil trois cens vingt quatre livres tournois, ceulx dudict bailliage de Costentin à pareille somme de cinq mil trois cens vingt quatre livres tournois, et ceulx du bailliage d'Evreux à la somme de trois mil cinq cens cinquante livres tournois : lesquelles sommes soit besoing et nécessité asseoir et imposer, avecques les fraiz nécessaires pour la recepte desdiz deniers, et les faire nectement venir ens, ainsi que promis et acordé a esté par lesdiz déléguez. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, vous mandons et commectons par ces présentes, et aux douze, unze, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre et trois de vous, que incontinent vous asseoiés lesdites sommes, c'est assavoir oudit bailliage de Caen ladite somme de cinq mil trois cens vingt quatre livres tournois, oudit bailliage de Costentin pareille somme de cinq mil trois cens vingt quatre livres tournois, et oudit bailliage d'Evreux ladite somme de trois mil cinq cens cinquante livres tournois, sur tous ceulx qui estoient ou eussent peu estre contribuables par les articlez de nosdiz commissaires, ainsi qu'il a esté accordé audict lieu de Caen, le plus justement et également que faire se pourra ; et icelles sommez faictez cueillir et recevoir par personnes nottables que vous commectrez en chacun bailliage à telz gaigez que vous adviserez et à mendre fraiz que faire se pourra ; lesquieulx ainsi commis par vous seront tenus de délivrer les deniers à nostre chier et bien amé Jehan Bazire, maistre de la monnoye de Saint-Lô, lequel nous avons commis et institué receveur général desdiz deniers, par ses simples quictances seullement pour tout acquict et descharge, et lesquieulx receveurs particuliers

de chacun desdiz baillïages seront tenus d'en rendre compte par devant vous ou les deux de vous, sans ce qu'ilz en soient tenus ne puissent estre abstrains à en rendre compte autre part. Et auquel Jehan Bazire nous avons tauxé et ordonné, tauxons et ordonnons, pour faire ladite recepte générale et faire venir ens les deniers, douze deniers tournois pour chacune livre, laquelle somme voullons par vous estre mise et assise oultre et par-dessus le principal appoincté audict lieu de Caen, ensemble ce qu'il vous semblera estre raisonnable pour voz vaccacions et pour l'audition et closture desdiz comptes d'iceulx receveur général et particulliers. Et lequel receveur général sera tenu rendre compte devant aucuns de noz conseilliers, qui pour ce faire seront pas nous commis et ordonnés. Et ladite assiette par vous faicte, contraignés tous ceulx qui y auront esté tauxez, mis et imposez à paier leurs cottez et porcions par prinses, venditions et exploictacion de leurs biens, détemption et emprisonnement de leurs corps et par toutes autres voyes deues, et comme il est acoustumé faire pour noz propres debtes, nonobstant oppositions, appellacions, clameur de haro et dolléances quelxconques, pour lesquelles ne voullons estre différé ne recullé. Et se sur ce naist débat ou opposicion, les deniers par vous tauxés préalablement paiés, et ce[ulx] qui y auroient esté imposez vigoureusement contraingnés nonobstant comme dessus, faictes et administrés aux parties, icelles ouyes, bon et brief droit. Et pour ce qu'aucuns qui par cy-devant se sont nomez et portez nobles, ja soit ce qu'ilz ne soient yssuz ne extraiz d'aucune noble lignée, se vouldroient dire nobles et pour ce non contribuables, et soubz umbre de ce faire vouldroient dire exemps de contribuer à ce que dit est et paier leurs cottes et porcions, nous voullons et ordonnons que, en paiant préalablement és mains dudict receveur particullier ce à quoy ilz auroient esté assis, ilz soient receus à opposition, se veullent, par devant vous, nostredict cousin le patriarche de Jérusalem, nosdiz bailliz de Costentin et de Caen et ledict de Cerisay ou les deux de vous ; et que par vous leur soit faicte et administrée, appellez telz de nos gens et officiers et autrez que adviserez, bonne et brève expédicion de justice. Et se par vostre sentence ou jugement il est trouvé et déclairé qu'ilz soient non nobles, nous voullons et déclairons dès à présent pour lors que, oultre les sentenses et condempnacions qui sur ce seroient par vous données, telz qui ainsi seront déclairés non nobles soient et demeurent à perpétuité non nobles, eulx et leur postérité, subgetz et contribuables à noz aidez, tailles et aultres subjections, à ce qu'il soit mention perpétuel de leur [in]juste reffuz qu'ilz avoient fait de con-

tribuer avecques leurs semblables. Car ainsi nous plaist-il et voullons estre fait, nonobstant quelxconques lectres ou priviléges, ordonnances, mandemens, restrinctions ou deffences à ce contraires. Donné aux Montilz-lez-Tours, le cinquiesme jour de novembre, l'an de grâce mil quatre cens soixante et dix, et de nostre règne le dixiesme. Ainsi signé : par le Roy, maistre Pierres Doriolle et autrez présens : Flameng. »

Nous eussions trouvé saisi et pocesseur propriétairement Jehan Richart, demourant en la paroisse Saint-Pierre de Caen, d'un fief ou membre de fief assis en la parroisse de Herouvillecte, en la seigneurie de Varaville, tenu noblement à court et usage, en la viconté de Caen : pour laquelle cause savoir faisons que nous certiffions et tesmoingnons avoir tauxé, mis et imposé icellui Jehan Richart ou nombre des aultres contribuables tenans fiefz nobles à certaine somme de deniers comme tenant dudict fief de Hérouvillecte ; laquelle comme il a payé à Jehan Rouxel, receveur pour le roy nostre sire en ladicte viconté de Caen des deniers d'iceulx frans fiefz et nouveaulx acquestz, ainsi qu'il appert par sa quictance escripte au reploy de la marge de ces présentes. Pourquoy, par vertu des lettres de chartre du roy nostre dict sire et de nostre dicte commission, icellui Jehan Richart est déclairé, tenu et réputé noble personne, ensemble sa postérité et lignée, née ou à naistre en loyal mariage, pour jouir pour le temps advenir de tous et telz priviléges, auctoritez, droitz, franchises et libertés comme jouissent et ont acoustumé jouir les autrez nobles du royaulme ; et le tout selon l'estat desdites lettrez de chartre et commission, et ainsi qu'ilz le contiennent plus à plain. Si donnons en mandement à tous les officiers, sergens et subgetz du roi nostredit seigneur, ledict Jehan Richart, ensemble sa postérité et lignée, née ou à naistre en loyal mariage, comme dessus est dit, ils facent, souffrent et laissent jouir du privilége de noblesse, ores et pour le temps advenir, sans en ce lui mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. En tesmoing desquelles choses, nous avons seellées ces présentes de nos seaulx cy mis, le vingt ungniesme jour de may l'an mil quatre cens soixante et unze.

Sur le repli : Par messeigneurs les commissaires,

Signé : Le Sens.

Receu de Jehan Richart, pour la finance de son anoblissement et de ceulx de sa postérité et lignée née et à naistre en loyal mariage,

la somme de vingt escuz d'or, par moy Jehan Rouxel, receveur pour le roy nostre sire en la viconté de Caen des deniers des frans fiefz et nouveaulx acquestz. Fait le XXIe jour de may l'an mil quatre cens soixante et unze.

Signé : J. Rouxel.

Scellé de 4 sceaux en cire rouge pendants sur double queue de parchemin. — Les attaches seules subsistent.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — *Recueil*, 1859. In-8° de 423 pages.

— Poésies, par MM. *Ev. Boulay-Paty*, *H. Maquan*, *L. Valery*, *Eug. de Combaud*.

— Discours académiques, par MM. *Ach. Janot*, l'abbé *Calas* et *G. Feugère*.

— Discours, rapports et travaux divers de MM. les mainteneurs et maîtres.

Société historique algérienne. — *Revue africaine*, n° 16, avril 1858. In-8° de 80 pages.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen, par M. *Ch. Brosselard* (3e article).

— Histoire des derniers beys de Constantine, par M. *Vayssettes* (4e article).

— Recherches sur Mohammed, sa famille, ses compagnons, etc., par M. *Daniel Roux* (2e article).

— Expédition de Mohammed-el-Kébir, bey de Mascara, dans les contrées du Sud, par M. *Gorguos* (2e article).

— Diverses notices, par MM. *Jh. de Montfort*, *A. Berbrugger*, président, *Bataille* et *L. Feraud*.

— Chronique.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — *Travaux*; année 1857-58. In-8° de 13 pages.

— Essai de statistique médicale pour Rochefort, en 1857, par M. *C. Maher*. 22 pages.

— Des machines à vapeur marines, par M. *Auriol*. 12 pages.
— De la cécidomye du froment, par M. *A. Boffinet*. 8 pages.
— Des Sociétés de secours mutuels, par M. *Guillemain*. 26 pages.

Société des antiquaires de Picardie à Amiens. — *Bulletin* ; année 1859, n° 1. In-8° de 40 pages.
— Séances du Comité central, des Comités de Beauvais et de Noyon.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — *Bulletin* ; 1er trimestre de 1859. In-8° de 27 pages, 1 planche.
— Rapport sur une inscription tracée sur une lame d'argent et découverte à Poitiers, par M. *de Longuemar*. 15 pages.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. — *Bulletin;* nos 51, 52; 1858, 2e semestre. In-8° de 32 pages.
— Discours sur les engrais (chimie agricole), traduit de l'anglais et adressé à la Société par M. d'*Abnour*. 32 pages.

Société des lettres, des sciences et des arts de l'Aveyron à Rodez. — *Procès-verbaux* ; septembre et décembre 1858, mars 1859.
— 67e séance : Extrait d'une lettre de M. *Luche*, curé de Montbazens, sur une voie romaine, de La Bonnerie à la Remise de Roques (Aveyron).
— 68e séance : Fouilles archéologiques de Montroziers (villa romaine), sous la direction de M. l'abbé *Cérès*.
— 68e séance : Rapport de M. *J. de Monseignat* sur la circulaire de M. le Ministre, en date du 26 août 1858, relative à la préparation d'un *Dictionnaire géographique de la France*.

Société des antiquaires de Normandie à Caen. — *Mémoires* ; 3e série, 4e volume ; XXIVe volume de la collection, 1re partie. Paris, Caen, Rouen ; avril 1859. In-4° de xxxviii-152 pages.
— Histoire de la Société. 38 pages.
— *Mémoires :* Notice sur les anciennes sépultures et pierres tombales trouvées à Leure, en 1856 et 1857. Rapport par M. l'abbé *Cochet*. 14 pages.
— Olivier Basselin, Jean le Roux et le vaudevire normand, par M. *E. de Beaurepaire*. 42 pages.
— Notes philologiques sur le roman de Rou et le roman du Mont-Saint-Michel, par M. *Le Héricher*. 33 pages.
— Diverses notices historiques ou archéologiques, par MM. *F. Demiau de Crouzilhac*, *J.-M. Thaurin* et *de Boyer de Sainte-Suzanne*.
— Robert l'Hermite. Etude sur un personnage normand du quatorzième siècle, par M. *Léon Puisieux*. 30 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — *Bulletin* ; tome IV, 1859, 1er trimestre. In-8° de 70 pages.
— Notices agricoles, archéologiques, minéralogiques et astronomiques, par MM. *G.-F. Etoc-Demazy*, *Hucher*, *Salmon*, *Ed. Guéranger*, *Verdier* et l'abbé *Davoust*.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — *Bulletin*; tome X, 1859, avril. In-8° de 80 pages.

— De l'exécution testamentaire de Robert de Bosc, ou du Boys, évêque de Mende, par M. *Th. Roussel*. 17 pages.

— Documents historiques communiqués par M. l'abbé *Bosse* (collégiales de l'ancien diocèse de Mende). 33 pages.

— Monnaies gevaudannaises. 3 pages.

Bulletin de mai 1859. In-8° de 48 pages.

— Notice sur le séminaire et le collége de Mende, etc., extraite des archives du département de la Lozère, par M. l'abbé *Baldit*. 22 pages.

— Maximes et proverbes patois, par *le même*. 5 pages.

— Observations météorologiques. 1 page.

Société française d'archéologie (Institut des provinces de France). — *Mémoires*; 2e série, tome Ier, 1845. In-4° de 850 pages (imprimé aux frais de M. de Caumont).

— Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. *Th. Cauvin*. 20, 96 et 678 pages.

— Essai sur les monnaies frappées dans le Maine, par M. *E. Hucher*. 55 pages.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — *Précis analytique* des travaux de l'Académie pendant l'année 1857-58. In-8° de 374 pages.

— Séance publique : Discours de réception de M. *Am. Méreaux* (sur la musique ancienne et moderne, liturgique et profane). 27 pages.

— Classe des sciences : Divers rapports sur le mont-de-piété de Rouen, par M. *Ballin*. 9 pages.

— Quelques considérations sur le nouveau système d'études, par M. *A. Lévy*. 17 pages.

— Quelques faits de tératologie végétale, par M. *A. Malbranche*. 7 pages.

— Classe des belles-lettres : Divers rapports.

— Swedenborg, sa vie, ses écrits, etc., par M. le docteur *Morel*. 16 pages.

— Poésies diverses, par M. *Ad. Mouton*.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-inférieure. — *Bulletin*; 2e semestre de 1858. In-8° de 304 pages.

— Etudes historiques sur la politique commerciale de la France, par M. *E.-B. Le Bœuf*. 21 pages.

— Incendie du grand théâtre de Nantes (24 août 1796), par M. *J.-C. Renoul*. 35 pages.

— L'ordre américain de Cincinnatus en France, par M. le baron *de Girardot*. 48 pages.

— A l'occasion de la mort de MM. F. Braheix et Ch. de Tolle-

nare, notice sur M. J.-Ol. Urvoy de Saint-Bedan, par M. l'abbé *Fournier*, président.

— Traduction en vers poitevins de la première églogue de Virgile (par François Gusteau, prieur-curé de Doix, mort en 1761); communication de M. *Dugast-Matifeux*. 8 pages.

— Divers rapports, par MM. *Papin-Clergerie*, *Ch. Rouxeau*. *E.-B. Le Bœuf*.

Congrès scientifique de France. — 25e *session*, tenue à Auxerre, au mois de septembre 1858. 2 volumes in-8° de 680 à 700 pages. Auxerre et Paris, 1859.

— Séances générales. 304 pages.

— Séances des sections : 1° Sciences naturelles et mathématiques; — 2° Agriculture, commerce et industrie ; — 3° Sciences médicales; — 4° (tome II) Histoire et archéologie ; — 5° Philosophie, Littérature et Beaux-arts. 1,080 pages.

Comité flamand de France, à Dunkerque. — *Bulletin*, n° 14, mars et avril 1859. In-8° de 24 pages.

— Tableaux de la population des châtellenies de Cassel, Bergues et Bailleul, en 1469, communiqués par M. *Le Glay*. 3 pages.

— Anthonis de Roover, poëte de Bruges au quinzième siècle (pièces inédites), par M. *A. Ricour*. 8 pages.

— Note relative aux représentations dramatiques, par M. *David*. 1 page.

Société d'émulation de l'Ain à Bourg. — *Journal ;* cahier d'avril, mai 1859. In-8° de 64 pages.

— Résumé des observations météorologiques faites en 1858 pour la Société impériale d'émulation de l'Ain, par M. *C. Jarrin*. 11 pages.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Recueil de documents* relatifs à l'histoire de la Lorraine, tome IV, 1859. In-8° de 280 pages.

— Journal de Pierre Vuarin. 127 pages.

— L'origine de bataille et chevalerie, poëme, par *E. du Boullay* (1543). 52 pages.

— Mémoire concernant les Etats de Lorraine et du Barrois, par *De Vaubourg des Marets* (1697). 94 pages.

Même Société. — *Journal ;* 8e année, n° 4 ; avril 1859. In-8° de 16 pages.

— Notices d'histoire et d'archéologie locales, par MM. *H. Lepage* et *P.-G. de Dumast*; n° 5, mai 1859. In-8° de 32 pages.

— Notice biographique et littéraire sur F.-X. Breyé, avocat à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, etc., par M. *A. Digot*. 19 pages.

— Note sur les sépultures des princes et princesses de la maison d'Anjou-Lorraine inhumés dans la cathédrale d'Angers, par M. *L. Lallement*.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle à Metz. — *Mémoires*; année 1858. Metz, 1859. In-8° de 108 pages.

— Les voies romaines, par M. *Abel*. 31 pages.

— Etudes sur les ordonnances, par M. *Cailly*. 22 pages.

— Histoire des anciennes Sociétés savantes du pays messin, par M. *Abel*. 13 pages.

— Tabellions et notaires, par M. Dufrêne. 16 pages.

— Siége de Metz, en 1518, par M. *de Boutellier*. 11 pages.

— Notices diverses, par MM. *Sauer*, *de Bouteiller et Dufresnes*.

Même Société. — *Bulletin*; 1re année, 1858. In-8° de 100 pages.

— Notices archéologiques, par MM. *Sauër*, *Pétre*, *Ismeur*, *de Bouteiller* et l'abbé *Schnabel*. *Abel*, le comte *Van der Straten*, *Weyand*, l'abbé *Goulon*, divers anonymes, et M. *Victor Simon*, président de la Société.

— Notices historiques, par MM. *Dufresne* et l'abbé *Michel*.

Société archéologique de l'Orléanais à Orléans. — *Bulletin*; 4e trimestre de 1858, n° 31. In-8° de 42 pages.

— Rapport sur les inscriptions pour la statue de Pothier, par M. *Dupuis*. 4 pages.

— Table des matières du tome II (1854-1855). 26 pages.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. — *Extraits des procès-verbaux*; 1re livraison (année 1844-1857). Rennes, 1859. In-8° de 156 pages. 2e livraison (année 1858). 24 pages.

— Communications et discussions orales sur l'histoire et l'archéologie du département.

Société impériale de médecine de Marseille. — *Bulletin des travaux*; n° 2, avril 1859. In-8° de 48 pages.

— Kystes terreux rendus par le canal de l'urètre, communication faite par M. *Seux*, président. 7 pages.

— Rapport sur un Mémoire présenté par M. le docteur Villard, à l'occasion d'une observation d'Eclampsie, par M. le docteur *Villeneuve*. 21 pages.

Société linnéenne de Normandie à Caen. — *Bulletin*; IIIe volume, année 1857-58. Caen, 1858, In-8° de 195 pages, 7 planches.

— Notice biographique sur C.-R.-A. Leclancher, chirurgien de la marine française et naturaliste-voyageur, par M. *Eudes Deslongchamps*. 42 pages.

— Divers notices et communications, par MM. *Eudes Deslongchamps*, *Morière*, *de l'Hôpital*, *Leclerc*, *Bourienne*, *Perrier*, *de Caumont*, *Jourdain*, *Eugène Deslongchamps*, *Luard*.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

La Société archéologique et historique de la Charente a reçu dans le second trimestre de 1859, en qualité de membres titulaires :
MM. l'abbé Alexandre, secrétaire de Mgr l'évêque d'Angoulême;
Turcat, employé à la préfecture.
M. le docteur Galy, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux, a été nommé membre correspondant.

— Renouvellement du bureau de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, pour l'année 1859 :
Président, M. Courtiller aîné;
Vice-président, M. Pavie père;
Secrétaire général, M. A. Lemarchand;
Secrétaire, M. El. Lachèse;
Trésorier, M. Bellœuvre;
Archiviste, M. E. Dainville.

— Dans sa séance du 4 avril dernier, la Société archéologique de Sens a procédé au renouvellement de son bureau. Ont été nommés :
Président, M. l'abbé Carlier, chevalier de la Légion d'honneur;
Vice-président, M. Giguet;
Secrétaire, M. Julliot, professeur au lycée impérial;
Vice-secrétaire, M. Philippon;
Archiviste, M. Hédiard;
Vice-archiviste, M. Daudin;
Trésorier, M. Maurice.

— Le Congrès scientifique de France se réunira cette année à Limoges. Voici la circulaire qui a été adressée aux savants du Limousin par les secrétaires généraux du Congrès.

Limoges, le 3 janvier 1859.

Monsieur,

Le Congrès scientifique de France ouvrira à Limoges sa XXVI^e^ session le 12 septembre prochain.

La science et l'art ont sans doute en France un foyer commun où toute production nouvelle reçoit sa consécration, et relève, pour être autorisée, toute conquête dans le champ du labeur humain. Mais, si la renommée et la gloire y sont plus généreuses, c'est dans le recueillement et la solitude que les travaux de l'intelligence se font leurs titres les plus durables. Quelque vive que soit la lumière qui rayonne de Paris, son éclat ne pénètre pas partout avec la même puissance. Combien de faits n'ont de valeur que par leur généralisation ! Qui sait le nombre des intelligences endormies loin de cette excitation salutaire, qui leur révèlerait leur puissance en leur inspirant l'activité?

Plus que d'autres peut-être, la ville de Limoges pourra profiter de ces échanges. Par un privilége heureux, son industrie, qui s'accroît chaque jour, relève à la fois de la science et de l'art : c'est la science qui nous enseignera la mise en œuvre la plus économique des matériaux admirables que la Providence a mis à notre disposition ; c'est l'art qui, en résistant aux caprices de la mode, donnera aux produits de notre industrie une forme inspirée par les conditions véritables du beau et de l'utile.

Nous espérons que les pèlerins de la science trouveront en notre province un champ d'études digne de leur exploration et de leur intérêt.

La constitution géologique du Limousin n'ayant pas été bouleversée par les grands phénomènes qui ont soulevé les Alpes et les Pyrénées, ses roches cristallines occupant encore leur position primitive, les minéraux de différentes natures qu'elles récèlent, et qui semblent les caractériser, sont autant de circonstances qui permettent aux géologues de déterminer, ici mieux qu'ailleurs, l'ordre et l'âge géologique de leur formation successive.

L'exploitation et la mise en œuvre de nos richesses minérales offriront d'intéressants sujets d'étude aux naturalistes qui viendront en visiter les gisements.

La terre, dont le géologue explore les profondeurs, la terre, étudiée dans sa nature et dans ses productions, n'est, après tout, que le piédestal de l'homme. C'est à cette destination divine qu'elle emprunte sa grandeur ! Mais, ne l'oublions pas, simple usufruitier du vaste domaine que Dieu a confié à ses soins, l'homme a reçu la mission de le féconder et de l'embellir par d'incessants travaux. Que les hommes de cœur se réunissent, s'entendent, pour l'accomplissement de leur sainte mission !

Nous sommes au foyer d'une vaillante peuplade gauloise, qui, dès les premiers temps historiques, se révèle avec une sorte de puissance. Ces *Lemovices* que César nomme deux fois, et qui, dans la coalition opposée à Rome, fournirent un contingent si considérable, formaient-ils deux peuples distincts? A défaut des livres écrits, les monuments druidiques, si nombreux en notre province, ne gardent-ils pas quelques secrets et quelques révélations?

Comment le peuple-roi, dont la pioche des terrassiers ébranle chaque jour les fondations colossales, fit-il place aux conquérants qui le déshéritèrent? A quelle époque remonte la destruction de ces villes romaines de Tintignac et du Puy-de-Jouer dont les vastes ruines sont la seule histoire? A-t-on dit le dernier mot sur l'époque de la propagation du christianisme dans les Gaules? A-t-on bien mesuré l'étendue des horizons qu'ouvrirait la solution définitive de cette question?

L'art du moyen âge garde aussi quelques récompenses pour ceux qui se dévoueront à son étude. Un procédé qui donne à la peinture l'éclat et la durée immortelle des pierreries, l'art des émailleurs, nous le croyons, est né sur notre sol. Byzance le reçut-elle comme un hôte qu'on fête ou comme un fils qu'on protége? Est-ce aux migrations des émailleurs, sollicitées par le négoce, que se rattache la fondation d'une école d'architecture qui a fleuri avec éclat dans notre voisinage? Quelle est l'origine de cette architecture grandiose, mais exceptionnelle, dont on peut étudier même ici l'étrange majesté?

Toutes les sciences, toutes les études sont solidaires. Non contente de soulager les maux présents, la médecine en cherche la génération dans les maladies des âges écoulés. Elle peut prêter un concours puissant à l'archéologie. La conformation particulière du crâne des habitants de cette province révèle-t-elle une race distincte qui se serait perpétuée en résistant aux influences qui altèrent et transforment les nations tout entières? Quels sont les caractères des grandes épidémies qui firent tant de victimes dans les temps anciens? Sous des noms nouveaux, les derniers siècles ont-ils revu les maux des anciens âges?

Les questions d'origine gardent aussi des secrets multiples dont la révélation aurait le plus haut intérêt. Dans le midi de la France et le nord de l'Espagne a fleuri une langue particulière, qui fut en même temps populaire par sa diffusion et littéraire par sa poésie. Le Limousin forme, au nord, la limite extrême de son territoire. D'où vient que, précisément à cette limite, cette langue, dont notre patois conserve encore la tradition, ait trouvé dans les troubadours du Limousin ses interprètes les plus nombreux, les plus éloquents et les plus célèbres?

Mais nous ne voulons pas épuiser, en les répétant sous une forme nouvelle, les questions du programme qui sera soumis au Congrès. Tous les ordres d'étude y ont leur part, et les solutions provoquées accroîtraient utilement les connaissances positives. Donc, au mois

de septembre prochain ! Des mesures seront prises pour que les intervalles des séances du Congrès soient remplies par des courses sientifiques et par des délassements agréables. La ville de Limoges fera à ses visiteurs un accueil digne des représentants de la science. Le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion sera ultérieurement arrêté.

Situé dans une région tempérée, qui ne craint aucune comparaison depuis la constatation régulière de la température des principales villes de l'Europe, le chef-lieu de la Haute-Vienne sera heureux de voir admirer par les hôtes illustres la fraîcheur et la variété des paysages qui encadrent ses monuments : une grande ruine militaire, une église byzantine, une belle cathédrale, des fragments de tous les âges, réservent quelques surprises à ceux qui aiment les œuvres de l'art et les beautés de cet art divin qu'on appelle la nature.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Les secrétaires du Congrès,

F. ALLUAUD aîné.
L'abbé ARBELLOT.
GRELLET.
L'abbé TEXIER.
RUBEN (Emile).

— Discours prononcé par M. Guillemot, président de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, à la séance d'ouverture des travaux de la Société, le 18 novembre dernier.

« Messieurs,

« Lorsque j'ai accepté la tâche trop difficile qui m'a été confiée par vos bienveillants suffrages, j'ai été soutenu par une foi profonde dans l'avenir de votre œuvre. Je me suis cru fondé à vous dire que vos succès étaient une simple dette que vous acquittiez et que la création de votre Société, qui semblait à quelques esprits une innovation presque téméraire, n'était en réalité que l'expression d'une tendance générale. J'étais plus fort de ma pensée que des moyens de l'appuyer de preuves. Heureusement, la statistique invulnérable dans ses chiffres est venue en aide à la faiblesse de mes appréciations, et nous savons maintenant que depuis dix ans le nombre des Sociétés savantes a presque doublé en France.

« C'est une preuve que certaines institutions sont douées d'une vitalité si grande, qu'elles prospèrent lors même qu'on les néglige. Elles profitent des avantages faits à d'autres ; ainsi le gouvernement représentatif, qui a été trop souvent une excitation à des querelles stériles ou funestes, a concouru au développement d'idées étrangères à la politique et qui ont grandi à son ombre.

« Des hommes de lettres qui avaient conquis les sympathies du pu-

blic, ont vu leurs noms sortir de l'urne électorale qui leur confiait le mandat de législateurs. L'éclat de leur mérite croissant avec leur nouvelle situation, ils ont été appelés dans les conseils du chef de l'Etat comme ministres de l'instruction publique et, en cette qualité officielle, ils ont pris part à l'action générale du Gouvernement. Les grandes questions qui divisaient l'enseignement leur assignaient aussi un contingent spécial de difficultés et d'adversaires.

« Ces écrivains ont été reconnaissants envers la cause première de leur élévation. Malgré les enivrements du pouvoir, ils ont eu les fiertés et les bienveillances de leur origine; ils n'ont pas imité l'esprit mesquin de ceux qui, arrivés péniblement au sommet de la société, paraissent se complaire à semer d'épines le sentier qu'ils ont gravi. Ils ont protégé à leur tour cette partie littéraire de la nation qui leur avait tendu la main pour les conduire à des honneurs orageux. Les ressources mises à leur disposition comme Ministres étaient minces, mais il n'y a pas de petits encouragements lorsqu'ils tombent de haut. C'est par leurs soins qu'on a fondé le Comité historique, établi des relations plus fréquentes entre Paris et la province, favorisé la création des Sociétés nouvelles, nommé des correspondants, distribué quelques allocations peu importantes et créé un *Bulletin*, puis une *Revue des Sociétés savantes*. Les démonstrations de bonne volonté venaient toujours renforcer les actes d'une valeur efficace.

« Ces ministres n'ont, d'ailleurs, rencontré nulle contradiction dans les mesures qu'ils ont adoptées ou préparées. On les a laissés agir librement dans les limites assez restreintes qu'ils avaient eu la prudence de s'imposer. Les lettres et les sciences sont placées sur un terrain neutre où les dissentiments expirent. Si tous les partis ne les protégent pas également, aucun n'oserait avouer qu'il leur est systématiquement hostile. Comme diversion aux sourds mécontentements dont aucune société n'est exempte, elles sont utiles à tous les pouvoirs.

« Les améliorations progressives que je viens de vous signaler, étaient nécessaires à l'étude complétement approfondie de la question et à la solution heureuse des difficultés qu'elle présentait. Une nouvelle et plus puissante intervention de l'autorité était pressentie. En effet, le 22 février de cette année, a paru l'arrêté impérial qui organise le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et désigne les membres des différentes sections. Etendre l'action des Académies de province, les encourager, les diriger sans toucher à leur précieuse indépendance, maintenir leur esprit de localité et de spontanéité qui ont si puissamment favorisé l'étude de l'histoire et de l'archéologie, leur offrir de la publicité par la *Revue des Sociétés savantes*, placée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique, leur démontrer par la composition prévoyante du Comité qu'elles ne doivent rien négliger de ce qui présente de l'intérêt autour d'elles et que des hommes éminents sont prêts à donner l'exemple de la juste appréciation de leurs travaux, accroître enfin leur zèle par des distinctions honorifiques, tels sont les résultats que dans sa

sollicitude le Gouvernement a désirés et que sa sagesse obtiendra. C'est donc un avenir tout nouveau qui s'ouvre pour des Sociétés dont l'importance croissait déjà avec une protection insuffisante.

« M. Bouillier, président de l'Académie de Lyon, a, dans un discours remarquable, prononcé le 29 juin 1857, émis le vœu qu'on plaçât sous le patronage de l'Institut toutes les Sociétés savantes. Cet écrivain si distingué, sentant le besoin d'unir entre elles ces compagnies par un lien commun et voyant l'Institut à la tête du mouvement intellectuel, a été naturellement amené à lui décerner une direction réelle et active. Quand un auteur isolé propose une innovation, il est sage à lui de commencer par s'approprier les idées entrées déjà dans la pratique. Un homme du pouvoir est plus libre dans ses conceptions qu'il a la faculté de rendre obligatoires. C'est ce qui explique comment les volontés du Ministre ont dépassé les vœux de l'écrivain. L'arrêté du 22 février réunit les dispositions réclamées par les besoins de l'époque. Les Sociétés savantes n'auront au-dessns d'elles que l'Etat et seulement pour les protéger. Notre puissant système de centralisation, qui est une heureuse conquête en politique, se changerait probablement en une concentration embarrassante dans le domaine de l'intelligence.

« On peut dire, Messieurs, que tous les avantages de la nouvelle situation qui nous est faite apparaissent d'eux-mêmes. Désormais vos paisibles travaux obtiendront plus sûrement leur utilité et leur récompense. Quelques esprits un peu difficiles trouveront peut-être que les progrès des sciences ainsi que les merveilles des arts et de l'industrie ne donnent pas une démonstration complète du beau, et qu'une nation est exposée à déchoir lorsque les lettres n'occupent pas le premier rang. Mais de même que la terre se fatigue à donner les mêmes moissons, l'esprit humain s'émousse à remuer les mêmes idées et demande à se retremper en se plongeant dans des études nouvelles. Cette mobilité rajeunit sans cesse le travail de notre gloire. Chaque siècle vient à son tour apposer sur le sable de l'éternité son empreinte bientôt effacée par celle du siècle futur. Le devoir de la foule est d'être de son temps. Pendant qu'elle accomplit son œuvre, quelques hommes supérieurs, qui ont le privilége de devancer l'avenir, préparent dans le silence une transition à d'autres prodiges dignes aussi de lasser l'admiration de nos successeurs. »

— M. André Durand, de La Mivoie, vient d'être nommé membre de la commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure. En enregistant cette nomination dans son numéro d'hier, la *Vigie de Dieppe* ajoute la note suivante de M. l'abbé Cochet :

« M. le préfet de la Seine-Inférieure a été fort heureusement inspiré en appelant M. André Durand au sein de la commission des antiquités de ce département. M. André Durand est un enfant de Rouen, et qui aime son pays d'une affection toute filiale. Fils d'un pauvre vannier de La Mivoie, il a passé ses premières années à tresser de l'osier, et il est à présent un des plus habiles dessinateurs de

France. Ses œuvres sont partout, et son nom est connu de toute l'Europe artistique.

« Ce dessinateur est aussi archéologue, et il a voué à nos vieux monuments le culte que leur portait son premier maître, Hyacinthe Langlois, dont le vicomte Walsh disait avec raison qu'il portait la « triple auréole de l'écrivain, du savant et de l'artiste. »

« M. Durand remplacera parfaitement son vieux maître au sein de la commission départementale, et il achèvera l'œuvre commencée par lui de la reproduction des monuments historiques de notre département. Son zèle d'archéologue est à la hauteur de son talent d'artiste.

« Nous essaierions en vain de donner une idée des états de services artistiques et archéologiques du nouveau titulaire. En sa qualité de dessinateur, M. Durand a collaboré à nos meilleurs recueils ; il nous suffira de citer dans ce nombre : l'*Ancien Bourbonnais*, d'Achille Allier ; l'*Art en province*, de M. Desrosiers ; l'*Artiste*, le *Moyen âge pittoresque*, la *France littéraire*, la *Revue de Rouen*, les *Arts au moyen âge*, de M. Du Sommerard, et surtout l'*Excursion pittoresque et archéologique en Russie*, publiée avec tant de luxe par le comte Anatole de Demidoff.

« Pour nous tenir dans le cercle modeste de ce département, nous connaissons de M. Durand d'excellentes reproductions du château d'Auffay, à Oberville, près Cany ; du joli clocher de Valiquerville, que lui seul a édité ; des ruines de Saint-Wandrille ; de la tour de Carville, à Darnétal ; des églises, à présent détruites, de Saint-Michel, de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, de Rouen.

« Espérons que M. Durand n'en restera pas là, et que, rattaché de plus en plus à notre Haute-Normandie, il voudra honorer ce dernier lien par de nouveaux titres à l'estime et à la reconnaissance de ses compatriotes. » — L'abbé Cochet.

— M. Chavernod, ancien conservateur du Musée archéologique et bibliothécaire de Vienne, est mort récemment à Lyon.

— On vient de découvrir, en Hongrie, quarante-huit tableaux peints sur les doubles volets d'un autel, par l'un des plus célèbres artistes allemands du quinzième siècle, Michel Wohlgemuth, maître d'Albert Durer. C'est un véritable trésor d'art. Douze de ces tableaux représentent la vie de sainte Elisabeth de Hongrie.

(*Patrie.*)

Erratum. — T. Ier, page 701, ligne 1re, au lieu de 1858 : lisez : 1518.

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

—

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 4 juillet 1859.

Présidence de M. LAFERRIÈRE, membre de l'Institut.

M. le président annonce que M. le Ministre, désirant donner une nouvelle impulsion aux travaux préparatoires de la publication du *Dictionnaire géographique de la France*, invite la section à compléter la commission qui avait été désignée pour examiner ce projet de publication, en dresser le plan, et rédiger les instructions à envoyer aux Sociétés savantes ou aux correspondants du ministère.

Sur la proposition de M. le président, adoptée par la section, la commission se trouve définitivement composée de MM. L. Delisle, J. Desnoyers, Tardif, Bellaguet, Huillard-Bréholles, Rathery et Chéruel. Elle est priée de prendre connaissance de toutes les communications faites jusqu'à ce jour au ministère, d'aviser aux moyens d'exécution et de rendre compte à la section, dans la prochaine séance, de l'état des travaux.

Le secrétaire du Comité fait connaître que deux correspondants ont adressé de nouveaux renseignements relatifs au *Dictionnaire géographique*, M. Hubert, de Charleville, pour le département des

Ardennes, et M. d'Arbois de Jubainville, de Troyes, pour le département de l'Aube.

M. l'abbé Canéto, correspondant à Auch, envoie plusieurs pièces inédites qu'il a rencontrées dans ses recherches concernant la cathédrale. On y remarque, entre autres, des lettres patentes de Philippe le Bel, en date du 15 juin 1304, concédant certains priviléges à l'archevêque d'Auch; un acte de confirmation, par Charles VIII, des priviléges accordés par ses prédécesseurs.

Ces pièces sont confiées à l'examen de M. L. Delisle.

M. Gauthier, correspondant à Lyon, adresse les copies de vingt-trois lettres-missives des années 1425 à 1427, relatives à l'histoire de France et à l'histoire de la ville de Lyon, parmi lesquelles il s'en trouve dix-huit du connétable Arthur de Richemont.

M. Huillard-Bréholles est prié de prendre connaissance de ces documents et d'en rendre compte.

M. Beauluère, correspondant à Laval, transmet l'original de la copie collationnée, faite en 1656, d'un jugement rendu par Guillaume, duc de Normandie et comte du Maine, dont il avait envoyé précédemment une transcription (1).

Diverses communications de M. Nozot, correspondant à Rocroi, sont envoyées à l'examen de M. Bellaguet.

MM. E. Dufour, correspondant à Cahors, et Doublet de Boisthibault, correspondant à Chartres, adressent des copies de lettres de Catherine de Médicis, pour le recueil préparé sous la direction du Comité.

La section prescrit le dépôt aux archives d'un nouvel envoi de documents manuscrits et imprimés offert par M. l'abbé Barbier de Montault.

MM. P. Clément, Rathery, Jules Desnoyers et Berger de Xivrey sont désignés pour rendre compte de diverses publications des Sociétés savantes.

M. Huillard-Bréholles soumet à la section deux questions relatives à la publication des documents concernant la conférence de Loudun en 1616, confiés aux soins de M. Bouchitté (2). Il propose en premier lieu, d'après l'avis de l'éditeur, le rétablissement dans le recueil d'une lettre latine de de Thou, dont la commission avait demandé la suppression. Il propose ensuite d'adopter, pour l'impression des pièces, une orthographe, en quelque sorte moyenne, qui consistera

(1) Voir la *Revue*, t. Ier (2e série), p. 285.
(2) Voir la *Revue*, t. Ier (2e série), p. 5.

à laisser aux mots l'orthographe donnée par le manuscrit, sauf les cas où elle serait trop bizarre ou trop surannée, en conservant, dans tout le cours de la publication, la même orthographe aux mêmes mots.

Après quelques observations de MM. L. Delisle, Rathery et Bellaguet, ces deux propositions sont adoptées.

La section entend ensuite la lecture de deux rapports, l'un de M. J. Desnoyers, sur le tome XXIX, année 1858, des *Annales de la Société académique de Nantes* ; l'autre de M. Rathery, sur le tome XXI (1er et 2e trimestres de 1857) des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Ces rapports seront insérés dans la *Revue.*

M. Huillard-Bréholles rend compte de diverses communications qu'il avait été chargé d'examiner; ce sont : 1° une sentence déclarative d'hérésie rendue à Carcassonne par Pierre II d'Aragon, juge entre les légats du pape et les Vaudois (février 1203) ; 2° une charte du bailli de Cassagne Begonhès, concernant la levée du cinquantième (juillet 1296), envoyée par M. Baudouin; 3° des fragments de comptes du receveur général de Bourgogne, de 1482 et 1483, relatifs aux dons faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, envoyés par M. Marcel Canat, correspondant à Châlon-sur-Saône.

Le premier de ces documents, quelque intéressant qu'il soit, n'étant pas inédit et se trouvant analysé, ainsi que M. Baudouin l'a indiqué lui-même, dans le tome III de l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette, M. Huillard-Bréholles pense qu'il n'y a lieu que de le déposer aux archives du Comité. Quant au second document, qui renferme des renseignements curieux sur la manière dont s'exécutait la perception de l'impôt du cinquantième, M. Huillard-Bréholles en propose l'impression dans la *Revue*. Il fait la même proposition pour les extraits de comptes communiqués par M. Canat. Ces extraits font connaître comment le roi pourvut aux frais occasionnés par la confection de la châsse destinée à recevoir le corps de saint Claude ; ils sont d'ailleurs un complément nécessaire de ceux qui ont été déjà publiés dans le bulletin du Comité (1).

La section adopte les conclusions du rapport de M. Huillard-Bréholles.

M. L. Delisle propose le dépôt aux archives d'une charte du cardinal Guillaume de Blanmény, dont M. Salmon, correspondant à Sens, a

(1) Voir *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. III, p. 171 et 373, et t. IV, p. 252.

envoyé la copie. Cette charte est imprimée dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, par F. Jacques Doublet, tome Ier, liv. II, page 513.

M. Rathery fait la même proposition pour des documents transmis par M. du Broc de Séganges, et qui sont relatifs à la mission diplomatique conférée par Louis XIII à François du Broc, seigneur de Nolet, à l'effet d'obtenir du Saint-Siége l'aliénation de cent mille écus de rente sur les biens du clergé pour concourir aux frais de la guerre contre les protestants. M. Rathery fait remarquer que le fait de cette aliénation de biens du clergé en 1621 est très-connu, et qu'il se trouve mentionné dans le *Dictionnaire des institutions de la France*, de M. Chéruel ; que, quant à la sanction réclamée du pape, elle n'était pas nécessaire d'après les principes de l'ancien droit commun, mais qu'on voulait sans doute faciliter l'aliénation, en s'aidant de l'appui qu'on devait naturellement trouver près de la cour de Rome, dans une occasion où il s'agissait de combattre pour les intérêts du catholicisme.

Les deux propositions de MM. Delisle et Rathery sont adoptées.

M. le président informe la section que, sur l'invitation de M. le Ministre, elle devra présenter dans sa prochaine séance, aux termes de l'article 15 de l'arrêté du 22 février 1858, une liste des correspondants et des membres des Sociétés savantes qui lui auront paru mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements.

L. Bellaguet,

Secrétaire par intérim de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 11 juillet 1859.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

La section, dans sa séance du 21 mars dernier (V. *Revue des Soc. sav.*, avril 1859, p. 414), avait fait la demande de la liste officielle des monuments classés comme monuments historiques. Son Exc. le Ministre d'Etat, en adressant ce document à son collègue M. le Ministre de l'instruction publique, lui fait remarquer qu'en admettant un édifice sur la liste des monuments classés, le Gouvernement ne s'engage en aucune façon à le restaurer et que jamais il ne se charge de son entretien ; Son Exc. ajoute que le crédit des monuments historiques est exclusivement réservé à des travaux de consolidation. M. Paul Lacroix, membre de la commission des monuments historiques, fait remarquer que cette liste, qui va être déposée dans la bibliothèque du Comité, remonte à 1840, et que bien qu'elle ait été augmentée depuis cette époque, le Ministre n'a pas permis qu'on la réimprimât.

M. l'abbé Canéto adresse à la section de nouveaux détails sur la manière dont doit être lue l'inscription d'un autel votif dont il a adressé précédemment un estampage. (Voyez, séance du 21 mars 1859, *Rev. des Soc. sav.*, p. 413.)

La section adresse des remercîments à M. l'abbé Canéto et ordonne le dépôt de cette communication aux Archives. M. le président de la Société archéologique de Sens annonce que cette Compagnie espère pouvoir adresser avant la fin de l'année le travail relatif au *Répertoire archéologique* qui lui est demandé par la circulaire du 26 mars dernier. On ne pourra indiquer que très-sommairement le musée lapidaire de Sens ; cette partie des collections de la ville de Sens est tellement considérable que sa publication exigerait à elle seule un volume dont le prix s'élèverait à 6,000 fr. (1). Le président

(1) Je crois utile de rappeler ici à MM. les membres de la Société archéologique de Sens, ainsi qu'aux correspondants du ministère et aux membres de toutes les Sociétés savantes, que dans le programme du Répertoire archéologique, imprimé dans le numéro de février 1859, p. 153 et suiv., il est dit qu'il n'y aura pas lieu de donner le texte des inscriptions, et qu'il suffira de signaler leur présence. (V. p. 156.) On sait que le Comité

joint à sa lettre l'estampage d'une inscription inédite de l'année 1580, relevée par M. Jalliot, secrétaire de la Société archéologique, sur le mur d'enceinte de la maladrerie du Popelin de Sens. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy, qui, comme on sait, s'est chargé de recueillir les éléments de la publication des inscriptions du moyen âge et de la renaissance en France.

M. Samazeuilh adresse un rapport accompagné d'un dessin sur un tombeau gaulois découvert récemment dans la commune de Barbaste, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne). M. Quicherat se charge de faire l'examen de cet envoi. Le même correspondant fait hommage au Comité de plusieurs ouvrages dont il est l'auteur. (Voir la liste des ouvrages offerts au Comité.)

M. de Baecker, correspondant, signale à l'attention du Comité l'*Art au Morier*, livre unique qu'il considère comme le premier ouvrage en langue française qui soit sorti de la presse de Laurent Coster, de Harlem; il indique un autre incunable attribué au même imprimeur et qui serait également unique en France; c'est une traduction flamande du *Speculum salvationis*. Le premier de ces deux ouvrages se trouve dans la bibliothèque de M. Van der Cruyssen, à Lille; le second dans la bibliothèque communale de la même ville. M. Paul Lacroix examinera cette communication.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant, envoie au Comité six photographies prises d'après les *objets-meubles* de l'Anjou. C'est M. de Livonière, membre de la commission archéologique, qui a bien voulu faire lui-même cet intéressant travail, qui sera continué et pourra être consulté pour le *Répertoire archéologique*.

M. Deschamps de Pas, correspondant, envoie la copie d'un marché passé par le magistrat de Saint-Omer, en 1585, pour la fonte de deux canons. La section décide que ce document sera communiqué à M. le colonel Favé.

La lecture de la correspondance étant terminée, M. le président annonce que, conformément au § 3 de l'art. 15 de l'arrêté d'organisation du Comité, M. le Ministre demande à la section de lui présenter une liste de ceux des correspondants qui, par leur zèle et leur mérite, lui paraissent devoir être désignés à son attention pour les récompenses honorifiques ou les encouragements dont Son Excel-

prépare simultanément deux recueils des inscriptions de la France : on ferait donc double emploi en grossissant le Répertoire archéologique des inscriptions conservées, soit dans les musées, soit dans les édifices sacrés ou civils.

lence dispose. La section, suivant la proposition qui lui en est faite par M. le président, décide qu'une commission sera chargée de préparer cette liste.

Les membres désignés par la section pour cette commission sont : MM. Léon Renier, de Guilhermy, Quicherat, Albert Lenoir, Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, de La Villegille, secrétaire du Comité, et Servaux, chef du bureau des travaux historiques. Cette commission aura aussi à s'occuper du meilleur emploi à faire d'une somme de cinq cents francs que le Ministre mettrait à la disposition d'une Société savante pour exécuter des fouilles. M. Chabouillet, secrétaire de la section, annonce que la commission, nommée pour préparer le *Programme du Répertoire archéologique*, ayant terminé ses travaux, est dissoute; il fait savoir en même temps que le Ministre ayant reçu d'importants envois de documents pour cet ouvrage, il devient possible d'en préparer l'impression; en conséquence, il propose à la section de nommer une commission permanente chargée de présider à la rédaction et à l'exécution du *Répertoire archéologique*, d'après le programme adopté dans la séance du 17 janvier 1858.

Après avoir pris l'avis de la section sur cette proposition, ainsi que sur le choix des membres de cette commission, M. le président désigne, pour en faire partie, MM. de Guilhermy, Alb. Lenoir, de Mas-Latrie, Quicherat et Léon Renier; M. le président rappelle que M. Chabouillet, secrétaire de la section, fait partie de droit de la commission, aux séances de laquelle assisteront également MM. de La Villegille, secrétaire du Comité, et Servaux, chef du bureau des monuments historiques.

Sur la demande de M. le président, MM. P. Lacroix, Dauban et Beulé se chargent de rendre compte de travaux de diverses Sociétés savantes, et M. P. Mérimée de faire un rapport à la section sur les derniers volumes des importantes publications imprimées à Vienne, sous le titre de *Mittheilungen* et *Jahrbuch der Kaiserl. Kœnigl. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale.*

M. J. Quicherat déclare qu'après examen, il partage, au sujet de la demande en reconnaissance légale formée par la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, l'opinion favorable émise par la section d'histoire. Les conclusions de M. Quicherat sont adoptées par la section, qui entend ensuite la lecture de rapports par MM. Alb. Lenoir, Dauban et Léon Renier.

L'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* est demandée pour ces importants travaux.

M. J. Quicherat propose également l'impression dans la *Revue* d'une note de M. Michelin, correspondant, sur la découverte d'un cimetière gaulois, près du hameau de Mont-Ramé, arrondissement de Provins.

Cette description, claire et très-bien faite, est accompagnée de dessins qui seront déposés dans la bibliothèque du Comité.

M. J. Quicherat, qui avait bien voulu se charger d'examiner un envoi fait, par M. Dumoutet, de dessins et de notes destinés à l'exécution du *Répertoire archéologique*, fait connaître à la section que, comme on pouvait s'y attendre de la part de ce zélé correspondant, cette collection de dessins et de notes sur les monuments du département du Cher sera de la plus grande utilité pour l'important travail confié par le Ministre au Comité des travaux historiques.

M. P. Mérimée donne à la section d'intéressants détails sur les découvertes faites récemment à Saint-Denis, à l'occasion de la construction d'un caveau pour la sépulture de la famille impériale. Les fouilles, pratiquées à cet effet dans le chœur de l'église, ont amené la rencontre d'un cimetière mérovingien, antérieur par conséquent à l'édifice. Dans ce cimetière, les tombes étaient pêle-mêle avec des vestiges de monuments romains. On y a remarqué entre autres débris curieux, une frise de près d'un mètre de hauteur. Ces tombes, en pierre de Saint-Leu, ne renfermaient aucun objet précieux. On n'y a trouvé que quelques fragments de fil d'or, des restes de morceaux de bois et un ferret en argent. Les ossements se sont réduits en poussière au contact de l'air; on a pu reconnaître néanmoins par la différence de couleur des détritus que les corps avaient été ensevelis avec leurs vêtements. Une particularité fort étrange de ces tombes, c'est qu'en raison de leur peu de longueur, il n'y avait pas de places pour les têtes des morts. Une seule tête, en effet, a été trouvée dans ces tombes, et cette tête était placée près des pieds.

La section espère que M. Viollet-Leduc, architecte de Saint-Denis, qui préside à ces travaux, voudra bien, dans une prochaine séance, compléter les intéressants renseignements que la section doit à M. Mérimée.

M. Mérimée fait connaître ensuite à la section que les travaux qui s'exécutent sur le sol du théâtre antique de Champlieu, ont amené la découverte de substructions romaines sous ce monument.

M. de Guilhermy dépose sur le bureau deux rapports sur de nombreuses communications de MM. Bouchitté, Tudot, Hucher, Dauvergne, Gaussen, Dumoutet et de Soultrait.

M. de Guilhermy déclare que ces communications sont du plus grand intérêt, ainsi que les cinq dissertations imprimées de M. de

Terrebasse, dont les titres seront donnés dans la prochaine liste des ouvrages offerts au Comité.

La section demande le renvoi des rapports de M. de Guilhermy à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Alb. Lenoir lit un rapport sur un envoi de M. l'abbé Cochet, relatif au palais de Charles le Chauve, à Pitres (Eure). La note de M. Cochet sera conservée aux archives du Comité.

M. Paul Lacroix annonce qu'il est en mesure de soumettre son rapport sur le projet d'une Table générale des Mémoires contenus dans les recueils publiés par les Sociétés savantes depuis l'origine de ces utiles collections. (Voir *Revue des Sociétés savantes*, comptes rendus des séances des trois sections des 8, 14 et 21 février 1859, dans le numéro de mars 1859.)

M. le chef de bureau des travaux historiques fait observer que l'approche des vacances rend difficile la réunion des membres de la commission nommée à cet effet par les trois sections du Comité. En conséquence, il pense qu'il faut se décider à attendre l'époque de la rentrée pour reprendre utilement l'étude de cet important projet. La section adhère à cet avis.

M. Dauban fait la motion d'envoyer les dessins qu'adressent les correspondants à la Bibliothèque impériale, pour les réunir à la collection topographique du Cabinet des estampes où, dit-il, le public pourrait les consulter facilement. M. Mérimée pense que si le Comité était d'avis de se dessaisir de cette portion de ses archives, ce devrait être plutôt en faveur du ministère d'Etat où la Commission des monuments historiques a déjà rassemblé une très-riche collection de travaux graphiques relatifs aux monuments nationaux.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, combat tout projet de cession à quelque établissement que ce soit des plans et dessins que possède le Comité. Cette précieuse source de renseignements originaux sera du plus grand secours pour l'exécution du *Répertoire archéologique*. D'ailleurs la communication de ces documents est maintenant accessible, grâce à l'ordre que M. le Ministre a fait établir dans la bibliothèque et dans les archives du Comité. La section sait que Son Excellence a décidé que la bibliothèque du Comité serait ouverte non-seulement à tous les membres du Comité, mais aussi à MM. les correspondants et membres des Sociétés savantes, ainsi qu'à tout travailleur sérieux qui en demanderait l'accès. Un bibliothécaire a été nommé, et ce fonctionnaire s'occupe activement de la rédaction du catalogue de la bibliothèque du Comité ; d'ailleurs ces dessins sont adressés par leurs auteurs au Comité et non aux divers établissements dont il a été question.

M. Paul Lacroix appuie l'avis de M. Chabouillet ; il fait remarquer en outre l'inconvénient qu'il y aurait à séparer ces dessins des Mémoires qu'ils élucident et qu'ils complètent. La section se range à l'avis exprimé par MM. Chabouillet et Lacroix.

M. Quicherat, à cette occasion, expose la nécessité de faire faire les cartons nécessaires pour conserver et classer toutes les communications graphiques que reçoit le Comité. La section, qui partage à cet égard la sollicitude de M. Quicherat, décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien allouer les fonds nécessaires pour la faible dépense au moyen de laquelle on pourra assurer la parfaite conservation de ces documents précieux.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SECTION DES SCIENCES.

I. Séance du 7 juillet 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre de l'Institut.

La section s'est réunie en séance extraordinaire pour dresser la liste des Sociétés savantes qui lui paraissent devoir être proposées à M. le Ministre, comme méritant de recevoir un encouragement annuel. Trois listes des Sociétés savantes dont les travaux ont été soumis à l'examen des membres de la section des sciences, depuis sa création, ont été dressées par les soins du secrétaire de la section et du secrétaire du Comité. La première comprend les Sociétés dont les travaux ont été l'objet de rapports lus à la section. La seconde, les Sociétés dont les travaux n'ont été l'objet que de comptes rendus verbaux ou sur lesquels il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à faire de rapports. La troisième comprend les Sociétés dont les publications ont été renvoyées à l'examen de membres de la section qui n'ont pas encore présenté leurs rapports.

M. le secrétaire de la section donne successivement lecture de ces trois listes. Après l'indication de chacune des Sociétés, M. le président consulte la section pour savoir si cette Société doit être comprise au nombre de celles qui seront recommandées à M. le Ministre. Les décisions sont prises après avoir consulté les membres qui ont rendu compte des publications des Sociétés, et après discussion pour quelques-unes. La section forme de cette façon une liste de vingt-sept Sociétés. Elle s'occupe ensuite de l'ordre dans lequel elle les présentera.

M. Petit fait observer que les encouragements pourraient être de diverse nature. Certaines Sociétés, riches de leur propre fonds, préféreraient certainement des récompenses honorifiques au don d'une somme d'argent. Il serait d'avis, en conséquence, que la section demandât à M. le Ministre de créer des médailles en faveur des Sociétés qui seraient reconnues en être dignes, et qui formeraient ainsi une sorte de catégorie d'honneur. Les encouragements pécuniaires resteraient réservés exclusivement aux Sociétés les moins riches.

M. Figuier combat cette proposition qui lui semble sortir des attributions de la section. M. le Ministre demande à celle-ci l'indication des Sociétés qui méritent de recevoir des encouragements; mais il se réserve de fixer lui-même la nature de ces encouragements.

M. Hébert signale la *Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne* comme désirant plutôt des livres pour sa bibliothèque qu'un secours en argent.

M. Chatin croit que M. le Ministre pourrait profiter de l'occasion de cette répartition de secours pour imposer aux Sociétés d'Angers l'invitation de fusionner entre elles.

A la suite d'une discussion dans laquelle MM. Vincent, Figuier, Hébert, Pasteur et Gratiolet prennent la parole, la section décide qu'elle classera les Sociétés à encourager en trois catégories, dont la première comprendra les Sociétés qui méritent le mieux cet encouragement et ainsi de suite. La section décide en même temps que les Sociétés seront placées dans chacune de ces catégories suivant l'ordre alphabétique des départements. Voici la liste des Sociétés que la section croit pouvoir recommander à M. le Ministre :

1re Catégorie.

Calvados.....	Société Linnéenne, à Caen.
Côte-d'Or.....	Académie impériale des sciences, à Dijon.
Doubs.....	Société d'émulation, à Besançon.
Garonne (Haute-).	Académie des sciences, à Toulouse.
Gironde.....	Société Linnéenne, à Bordeaux.
Loire.....	Société de l'industrie minérale de Saint-Etienne.
Maine-et-Loire...	Société académique d'Angers.
Manche.....	Société des sciences naturelles de Cherbourg.
Moselle.....	Société d'histoire naturelle, à Metz.
Nord.....	Société impériale des sciences, etc., de Lille.
Rhin (Haut-).....	Société industrielle de Mulhouse.
Rhône.....	Académie impériale des sciences de Lyon.
	Société impériale d'agriculture, sciences, etc., de Lyon.
	Société impériale de médecine, à Lyon.

2e Catégorie.

Aisne.....	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Aube.....	Société d'agriculture, sciences, etc., de Troyes.
Calvados.....	Académie impériale des sciences de Caen.
Garonne (Haute-).	Société impériale de médecine, à Toulouse.
Gironde.....	Académie impériale des sciences, à Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Loire-Inférieure..	Société académique de Nantes.
Rhône.....	Société Linnéenne de Lyon.

3e Catégorie.

Gironde.....	Société philomathique de Bordeaux.
Indre-et-Loire...	Société médicale, à Tours.
Meurthe.....	Société de médecine de Nancy.
Moselle.....	Société des sciences médicales, à Metz.
Somme.....	Société médicale d'Amiens.

L. FIGUIER,

Secrétaire de la section des sciences.

SECTION DES SCIENCES.

II. Séance du 18 juillet 1859.

Présidence de M. VINCENT, membre de l'Institut.

Il est donné successivement lecture des procès-verbaux des séances du 27 juin et du 7 juillet.

M. de Baecker, correspondant du Comité, informe la section que la chronique flamande de Van Velthem contient quelques observations météorologiques relatives aux premières années du quatorzième siècle; il annonce en même temps qu'il possède des notes sur des apparitions de comètes au seizième siècle, dans le nord de la Hollande. M. de Baecker sera invité à transmettre des copies textuelles des passages de la chronique de Van Velthem, qu'il indique, ainsi que des notes relatives aux apparitions de comètes au seizième siècle, en ayant soin d'indiquer l'origine de ces renseignements.

M. de Caumont fait hommage du programme de la 26e session du congrès scientifique de France qui s'ouvrira à Limoges le 12 septembre 1859.

Le secrétaire du Comité dépose le dossier de la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* qui demande à M. le Ministre de l'instruction publique à être reconnue comme établissement d'utilité publique; les titres de cette Société, sous le rapport des travaux historiques et archéologiques, ont déjà été l'objet d'examens de la part des deux sections compétentes; il reste encore à prendre l'avis de la section des sciences.

MM. Bertsch, Lissajoux, Dechambre et Figuier sont désignés par M. le président pour rendre compte de publications de Sociétés savantes.

M. Petit donne communication d'une lettre de M. Trouessart, professeur de physique à la Faculté des sciences de Poitiers. M. Trouessart, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire des sciences physiques et mathématiques, s'est attaché à l'étude des œuvres de Galilée et de Lavoisier; mais il a surtout concentré son travail sur Galilée, le père de la physique moderne. Il a souvent regretté de voir que le public des Ecoles ne connaissait guère que le nom du philosophe qui, à bien plus juste titre que Bacon, mérite d'être

regardé comme l'introducteur de la vraie méthode scientifique. C'est que le public scientifique n'a pas à sa portée les œuvres du grand Florentin. Depuis les informes essais de traduction du P. Mersenne, on n'a rien traduit en France des œuvres de Galilée. M. Trouessart a traduit *in extenso* les œuvres principales de Galilée d'après la belle édition qui a été publiée à Florence, de 1842 à 1856, en 16 vol. grand in-8°. Il a analysé avec soin tous ses autres ouvrages et sa volumineuse correspondance. En résumé, M. Trouessart a maintenant tout prêt à être livrés à l'impression : 1° les Dialogues des grands systèmes du monde; 2° *il Saggiatore* (l'Essayeur); 3° les Dialogues sur deux sciences nouvelles (la *Dynamique* et la *résistance des solides*). Dans le cas où la section des sciences du Comité croirait pouvoir publier, en tout ou en partie, cette traduction, M. Trouessart est tout disposé à lui livrer son manuscrit, ne réclamant que quelques exemplaires en échange de son travail.

M. le directeur du personnel est de l'avis qu'il y aurait lieu d'examiner si la règle que s'est imposée la section de ne publier que des *œuvres de savants français* ne pourrait pas subir une exception en faveur d'un nom tel que celui de Galilée.

Sur la proposition de M. Petit, la section décide de demander à M. Trouessart la communication de son manuscrit, afin de s'entourer de toutes les lumières propres à éclairer sa discussion, mais en évitant de prendre aucun engagement relativement à la publication, et en faisant, au contraire, toutes réserves à cet égard.

M. Figuier donne lecture d'un rapport dans lequel il fait connaître les propositions que la commission chargée de préparer le plan du *Dictionnaire scientifique de la France*, soumet à l'examen de la section (1). Après une première lecture de l'ensemble de ce rapport, chacun des paragraphes est ensuite mis séparément aux voix et adopté par la section.

La commission a exprimé le désir que la description scientifique d'un département fût entreprise immédiatement et publiée dans le plus bref délai, afin qu'elle pût servir de type et de modèle pour toutes les autres. L'administration, de son côté, a promis de faire ce qui dépendrait d'elle pour faciliter et hâter l'exécution de ce travail destiné à servir de spécimen. La commission propose de choisir le département du Bas-Rhin comme étant celui où les

(1) Voir le texte de ce rapport, page 148, de la présente livraison, dans les *Travaux du Comité*.

travaux préparatoires se trouvent dans l'état d'avancement le plus complet.

M. Chatin signale le département de l'Isère comme étant dans des conditions identiques. Il demande si l'on ne pourrait pas faire entreprendre le travail simultanément dans ces deux départements.

M. G. Ville est d'avis qu'il serait préférable de concentrer les efforts sur un seul point, afin d'atteindre plus sûrement le but que l'on se propose.

La désignation du département du Bas-Rhin seul, comme modèle du spécimen de description scientifique, reste adoptée.

L'ordre du jour appelle les rapports partiels des sous-commissions chargées de désigner les ouvrages à publier les premiers dans la collection des œuvres des savants français qui ont contribué à l'avancement des sciences.

M. Pasteur, en son nom et au nom de M. Serret, lit un rapport sur la préférence à donner à la publication des œuvres de Fresnel ou à celles de Lagrange. La sous-commission se prononce en faveur de Fresnel.

« La publication des œuvres complètes de Fresnel, imprimées ou manuscrites, dit M. Pasteur dans ce rapport, formerait un volume in-4° ordinaire. Elle pourrait commencer après un bref délai. L'intérêt qui s'y rattache est considérable, à tel point qu'un libraire imprimeur avait consenti, il y a quelques années, à prendre à sa charge toutes les dépenses qu'elle entraînerait: L'un des physiciens qui ont poursuivi avec le plus de succès des travaux de physique mathématique et expérimentale dans la direction même que Fresnel a ouverte à la science moderne, M. H. de Sénarmont, membre et président actuel de l'Académie des sciences, se prêterait avec empressement à concourir à cette édition des œuvres de Fresnel à laquelle il a déjà songé et travaillé autrefois, et dont il a réuni les premiers matériaux.

« Nous prions le Comité d'accueillir l'offre de M. de Sénarmont et de demander à M. le Ministre d'aviser aux moyens de répondre au désir de ce savant, sans compromettre l'honneur qui s'attachera pour le Comité à la réimpression dont nous parlons.

« Votre sous-commission avait en réalité à choisir entre une édition des principaux Mémoires de Lagrange et une édition complète des œuvres de Fresnel. Elle n'a eu d'autre motif pour écarter Lagrange présentement que l'étendue obligée des Mémoires de ce savant ; elle comprendrait six ou huit volumes.

« En résumé, nous pensons, M. Serret et moi, que l'on ne sau-

rait mieux inaugurer les publications projetées que par la réimpression des œuvres complètes de Fresnel. »

M. Figuier donne lecture du rapport suivant, relatif à la publication des œuvres de Papin.

« La commission pour la publication des *Œuvres des savants français illustres*, nous a chargés, M. Georges Ville et moi, d'examiner quelle serait, de la publication des œuvres de Papin ou de celle de Lavoisier, la plus convenable à proposer à la section. Notre choix a été promptement fixé. Nous avons considéré que la réunion des œuvres de Lavoisier nécessiterait de grandes recherches et que cette publication devrait présenter une étendue assez considérable. Au contraire, les éléments qui doivent concourir à préparer la publication des œuvres de physique et de mécanique de Papin sont pour ainsi dire tout préparés ; un seul volume suffira à les contenir. D'un autre côté, le personnage de Papin résume et fait comprendre à merveille la pensée qui a présidé à l'œuvre de science et d'histoire que la section des sciences se propose d'entreprendre. A tous ces titres, nous croyons devoir proposer à la commission de fixer son choix sur les travaux de Papin de préférence à ceux de Lavoisier dans la publication qu'il s'agit d'entreprendre.

« Ayons bien soin de faire remarquer que nous ne proposons point d'écarter le projet de publier les œuvres de Lavoisier : nous proposons seulement de l'ajourner. L'expérience, acquise par quelques publications déjà faites, permettra à la section des sciences de procéder avec plus de succès encore à cette œuvre importante et d'élever à l'immortel créateur de la chimie, par la réunion de ses œuvres, un monument digne de son génie et digne de la France. »

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Chatin lit le rapport suivant :

« Le Comité nous a fait l'honneur de nous confier l'examen de cette question : Des deux illustres naturalistes L. de Jussieu et Cuvier, quel est celui dont les œuvres doivent être l'objet des premières publications qu'a en vue le Comité ?

« Afin de nous éclairer dans la proposition à vous soumettre, nous avons cru devoir tenir compte des éléments suivants :

« 1° De l'intérêt historique ou de l'ancienneté des travaux ;

« 2° De l'utilité actuelle de ceux-ci ;

« 3° De leur importance ;

« 4° De leur moindre vulgarisation ;

« 5° Des facilités pour une publication immédiate.

« 1° Au point de vue de l'ancienneté des travaux, Laurent de Jus-

sieu dont les travaux peuvent être reportés, par la part qui revient à Antoine et à Bernard de Jussieu, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, se place évidemment avant Cuvier ;

« 2° Sous le rapport de l'utilité *actuelle* des travaux, un choix serait difficile, les œuvres de Cuvier étant aujourd'hui le fondement de la zoologie, comme celles de Laurent de Jussieu sont aujourd'hui la base de la botanique ;

« 3° L'importance des travaux, leur nombre surtout, semble placer Cuvier avant Laurent de Jussieu. Le premier est à la fois classificateur, anatomiste et paléontologiste. Le second n'a été que classificateur. La méthode naturelle a été le seul but de ses méditations ; mais, dans le domaine qu'il s'était choisi, il a été vraiment créateur, et la *subordination des caractères* que le premier il a formulée, le fait le législateur de la méthode, non-seulement en botanique, mais aussi dans les autres branches des sciences naturelles. Ici encore, Laurent de Jussieu peut donc être mis au moins sur le même rang que Cuvier.

« 4° Quant à ce qui est de la vulgarisation des travaux, il est incontestable qu'elle est beaucoup plus grande pour Cuvier, dont l'anatomie comparée, le règne animal, les révolutions du globe, etc., ont été l'objet de publications spéciales et plusieurs fois éditées, que pour Laurent de Jussieu. Nous n'avons, en effet, de ce grand botaniste que le *Genera plantarum* réuni en corps d'ouvrage. Tous ses Mémoires, dans lesquels sont et les germes et les preuves de la méthode naturelle, se trouvent épars au milieu de grandes publications périodiques qui n'existent que dans les principales bibliothèques. En laissant le *Genera*, qu'il ne peut être question de rééditer, on voit que les œuvres de Laurent de Jussieu sont de beaucoup plus inédites que celles de Cuvier.

« 5° Enfin, quant aux facilités de publication, les œuvres de Laurent de Jussieu tiennent encore, à notre point de vue, le premier rang. Elles formeront à peine un très-petit volume du format des *Documents inédits de l'histoire de France*.

« Par tout ce qui précède, nous avons l'honneur de proposer à la Commission de décider que la publication des œuvres de Laurent de Jussieu précédera celle (sur laquelle il sera d'ailleurs statué plus tard) des travaux de Cuvier. »

Les conclusions du rapport de M. Chatin sont adoptées par la section.

M. Dechambre lit un rapport sur le *Bulletin des travaux de la Société impériale de médecine de Marseille*, année 1858. Ce

rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Figuier rend compte d'une communication de M. de La Fons de Mélicocq, intitulée par le correspondant : *Documents inédits pour servir à l'histoire des sciences naturelles aux quinzième et seizième siècles*, et qui se compose de faits divers extraits des archives générales du département du Nord. M. Figuier pense qu'il convient d'encourager les envois de cette nature, et il propose en conséquence l'impression de ces extraits.

Le travail de M. de La Fons de Mélicocq est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

L. Figuier,

Secrétaire de la section des sciences.

DEUXIÈME RAPPORT de la Commission chargée par la section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, de préparer le projet de la *Description scientifique de la France*. Lu et adopté par la section dans la séance du 18 juillet 1859.

La section des sciences du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* ayant reconnu que le projet relatif à la *Description scientifique de la France* avait besoin d'être soumis à une étude définitive, a invité la commission qui s'était occupée de ce travail à se réunir de nouveau. Par l'adjonction de deux membres, cette commission s'est trouvée définitivement composée de MM. Bayle, Chatin, Dechambre, Hébert, Pasteur, Serret et G. Ville. Nous allons avoir l'honneur de faire connaître les moyens que cette commission vous propose pour l'exécution du grand ouvrage qui aura pour titre : *Description scientifique de la France*.

Renonçant à la division de la France en *régions naturelles*, qui avait d'abord prévalu pour la division de cet ouvrage, la commission propose d'adopter la division par *départements*. Le système des *régions naturelles* eût présenté, en effet, bien des difficultés dans la pratique. Il eût été extrêmement difficile, par exemple, d'établir ces divisions topographiques, car une région naturelle qui aurait parfaitement répondu à son titre pour la géologie, par exemple, aurait souvent perdu son caractère d'homogénéité pour la météorologie ou la statistique. Le département, pris comme base de division, coupe court à toute hésitation scientifique ; en même temps, cette division répond aux habitudes générales de notre société, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. Simplicité extrême et vraiment frappante du plan de notre publication future, facilité pratique pour la correspondance et les relations à établir entre les Sociétés savantes des départements qui doivent largement contribuer à l'exécution de ce travail, et la Commission centrale prise dans le sein de notre section ; enfin, certitude de faire paraître sans retard les premières parties de cet ouvrage, tels sont les avantages principaux qui doivent résulter de l'adoption du département comme base de division.

Comme complément indispensable de ce mode de division, nous proposons de placer en tête de l'ouvrage une introduction générale. Dans ces *Prolégomènes*, dont l'étendue ne devrait pas dépasser trois volumes in-4°, on donnerait la description générale de la France au point de vue géologique minéralogique, zoologique,

botanique, physique, météorologique et statistique. Notons en passant que, tout en étant destinée à figurer en tête du livre, cette introduction ne pourrait être utilement composée qu'avec la connaissance complète des matériaux et des éléments à généraliser, et que, par conséquent, les volumes contenant ces *Prolégomènes* ne pourraient paraître qu'après les descriptions scientifiques de nos divers départements.

Une difficulté se présentait pour adopter l'ordre alphabétique par départements, ordre qu'il faut nécessairement donner à cet ouvrage afin de le mettre en harmonie avec les deux recueils corrélatifs de notre propre publication, et qui sont confiés aux deux autres sections du Comité, savoir : le *Dictionnaire géographique de la France* et le *Répertoire d'archéologie*, qui procèdent tous les deux par ordre alphabétique. Cette difficulté, c'est que le département qui se présente le premier dans l'ordre de l'alphabet, aurait fort bien pu n'être prêt que le dernier, et réciproquement. On a très-heureusement fait disparaître cette difficulté en proposant de publier chaque département par fascicule isolé et au fur et à mesure de sa terminaison. Chaque fascicule ayant sa pagination spéciale, rien ne sera plus facile, l'ouvrage une fois terminé, que de placer chaque département à son rang alphabétique. Ainsi sera conciliée la promptitude, la régularité de notre publication avec l'ordre de succession que doivent offrir ses différentes parties.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à la section que ces sortes de monographies scientifiques des divers départements de l'empire français doivent être en très-grande partie exécutées sur les lieux par les membres des Sociétés savantes provinciales et les correspondants du Comité. Ces Sociétés savantes répartiraient entre leurs membres, selon la spécialité de leurs études, les différentes parties de ce travail. Une commission centrale prise dans le sein de notre section sera ensuite chargée de mettre en ordre et de publier ces œuvres partielles. Une circulaire sera adressée à tous les présidents des Sociétés savantes provinciales et à tous les correspondants du Comité pour réclamer leur précieux concours dans l'exécution de ce grand ouvrage.

Ainsi se trouvera heureusement réalisée la haute pensée de M. le Ministre de l'instruction publique, qui a pris à cœur de mettre en lumière le mérite et les travaux des hommes de science de nos provinces, et qui veut donner aux Sociétés savantes de nos départements les moyens de manifester avec éclat leur valeur scientifique. Tous les savants distingués que renferment nos départements viendront successivement concourir à l'exécution de ce livre ; ils

mettront en commun, pour son accomplissement, leur savoir étendu, leur zèle pour les progrès de la science ; ils apporteront, nous n'en doutons pas, un noble empressement à se dévouer à cette œuvre éminemment nationale.

La section a déjà fixé la marche à suivre pour l'exécution pratique de cet important ouvrage. Les travaux partiels qui nous seront envoyés par les Sociétés savantes départementales et par les correspondants du Comité, seront réunis, coordonnés, revus, mis en ordre et publiés par une commission centrale prise dans le sein de la section. Cette commission se composera de six membres qui seront désignés directement par M. le Ministre de l'instruction publique. En publiant les travaux envoyés par les savants des départements, on les fera suivre de la signature de leur auteur, le nom de l'auteur devant donner à son travail une recommandation nouvelle et souvent une signification spéciale.

Aux termes de l'article 16 de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, relatif à l'organisation du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, la section des sciences doit proposer chaque année un sujet de prix aux Sociétés savantes des départements. Votre commission a pensé qu'il y aurait avantage à choisir cette année, comme sujet de prix devant être proposé aux Sociétés savantes : *La meilleure description scientifique d'un département de la France.* Parmi les travaux qui nous seront adressés pour concourir à ce prix, il en est beaucoup qui seront d'excellents matériaux pour le grand ouvrage que notre section prépare d'après les vues de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. A d'autres points de vue, d'ailleurs, cette question répond très-bien à un programme de prix en matière scientifique.

Il ne nous reste, pour terminer ce rapport, qu'à faire connaître la division des matières que la commission a l'honneur de vous proposer pour l'exécution de la *Description scientifique de la France.* Cette division, qui s'appliquerait aussi bien aux *Prolégomènes* qu'à la description de chaque département, serait la suivante :

1° Orographie et hydrographie ;
2° Géologie et minéralogie ;
3° Eaux minérales ;
4° Météorologie et climatologie ;
5° Botanique ;
6° Zoologie ;
7° Biologie et population ;
8° Statistique, subdivisée en industrie et en agriculture.

Dans la circulaire qui sera adressée aux présidents des Sociétés savantes des départements et aux correspondants du ministère, on donnera, sous la forme d'*Instructions*, l'énoncé des différentes questions qui se rattachent à chacune de ces huit grandes divisions de l'ouvrage. De cette manière, les savants qui voudraient bien s'occuper, dans chaque département, de la tâche qui leur est demandée, auront des indications précises qui leur permettront de procéder à l'exécution de leur travail avec une entière connaissance de ce que l'on attend de leurs lumières et de leur zèle.

L. Figuier,

Secrétaire de la section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés Savantes.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE. — 5e série. — Tome II. 1858.

Sous le titre d'*Inscriptions et belles-lettres*, cette active et féconde Société n'effleure pas moins de quarante et un sujets très-variés, exposés souvent sous la forme de comptes rendus ou de simples notes. Pour la plupart de ces travaux, nous ne pouvons que renvoyer à la table des matières et nous borner à ceux qui présentent, à raison de leur étendue, une certaine importance, ou qui contiennent quelques publications inédites.

Telle est la NOTE *Sur l'histoire commerciale de Toulouse*, insérée par M. Roumeguère, et précédée de quelques considérations sur la splendeur du commerce toulousain au seizième siècle. A l'appui, l'auteur mentionne la création de la *Bourse des marchands* par Henri II, et la florissante exploitation du pastel, cultivé en grand dans toute cette sénéchaussée. « Les *coques* de pastel, ajoute M. Roumeguère, avaient tellement enrichi les habitants du haut Languedoc, que, pour désigner un pays riche et abondant, on l'appelait *un pays de cocagne*.» Notre critique se méprend sur cette étymologie : dès le douzième siècle, les trouvères et les conteurs de fabliaux parlent du pays *de cocagne*, c'est-à-dire d'un pays *de cuisine* ou de bombance. Il est vrai que plus tard l'on a désigné sous le nom de cocagne les pains de pastel, bien que le pastel proprement dit, ou la guède, soit une teinture bleue. Mais cocagne, dans cette acception, provient de *coccum*, dérivé lui-même du grec κόκκος, nom du chêne-vert et de l'excroissance de cet arbre qui donne la couleur écarlate. Pline emploie ce mot pour désigner une robe rouge. En général, dans les termes généralisés qui désignent, par la nuance, des objets multicolores, c'est le rouge qui domine et impose son nom. Le mot *ruban* signifie rouge. Le cocagne est devenu *la rubrique* du pastel bleu.

Le trafic des pastels occupe une place modeste dans les trois let-

tres royales mises au jour par M. Roumeguère. Dans la première, du 26 septembre 1552, Henri II autorise ses sujets à acheter et à vendre au dehors du royaume, toiles, pastels, draps, laines, papier, boucran, serges, cuirs, chanvres, lin, quincaillerie, suifs, mèches, mules, juments, bœufs et moutons; vins, sel, blé, fer, poudres, salpêtres et munitions de guerre. Ce sauf-conduit est d'autant plus remarquable qu'il étend tous ces priviléges, et même le dernier, jusqu'à permettre le trafic avec les pays ennemis.

En étudiant les archives de la Flandre et de l'Artois, on reconnaît que Charles-Quint était loin de procéder avec cette légèreté; il ne permettait à ses sujets, ni de faire vivre l'ennemi, ni d'aider à tuer ses armées.

La seconde lettre du même roi (30 juin 1557), plus spécialement donnée en faveur du pastel, à la requête de Pierre Assezat et de Roger Duprat, riches marchands, qui cautionnèrent la rançon du captif de Pavie, contient les noms de dix-sept marchands, allemands et italiens, établis tant à Anvers qu'en Espagne et à Londres.

La pièce, nº 3, ordonnance du lieutenant général de Normandie (17 août 1557) autorise, en vertu des lettres ci-dessus, les négociants désignés plus haut, à enlever du duché les marchandises dont l'importation est permise.

Le nº 4 (1er septembre 1557) permet à ces marchands, malgré les guerres, et nonobstant la révocation des sauf-conduits qui favorisaient l'approvisionnement des ennemis, — de vendre hors du royaume diverses marchandises. On avait alors, à ce qu'il paraît, plus faute d'argent que de matières premières; les Assezat et les Duprat de Toulouse subvenaient sans doute aux besoins du trésor, sans se mettre à sec; car les premiers ont laissé dans leur ville un très-magnifique hôtel qui porte encore leur nom.

Etude sur les comparaisons employées par Dante. De la bourse à la *Divine comédie* la distance est grande. M. Florentin Astre nous oblige à la franchir, en parcourant ce recueil, aussi divers qu'une conversation.

Le seul poëte antique de nos âges modernes est ici fort bien apprécié, par un excellent esprit, qui étaie ses raisons, un peu sur Ginguéné, beaucoup sur M. Villemain, non sans un juste discernement, et qui sait utiliser même l'exemple de M. de Lamartine, pour se prémunir contre l'écueil de déprécier un génie consacré. Ce travail, sur lequel je ne puis insister ici, est un des meilleurs et des plus substantiels commentaires de la *Divine comédie*. Les nombreuses images ou comparaisons, relevées par le critique toulousain, ont

le mérite d'être traduites sans contre-sens, bien qu'elles soient en français, et non dans ce jargon nègre, sous prétexte d'être littéral, qui n'a pas toujours préservé des plus grosses méprises un traducteur éminent.

Les sujets d'histoire littéraire occupent une place trop importante dans les publications de l'Académie de Toulouse, pour qu'on s'abstienne de signaler les plus remarquables.

Cette ville, cependant, possède trois dépôts d'archives, très-riches, qui pourraient être explorés avec fruit par les érudits du Languedoc. Ils le seront avec plus d'activité, quand les travaux de mise en ordre et d'inventaire, moins avancés pour ce département que dans la plupart des anciens chefs-lieux provinciaux, auront porté à la connaissance d'un public éclairé les trésors que ces collections recèlent.

Francis Wey,

Membre du Comité.

Société académique de Saint-Quentin. — 3e série. — Tome Ier des *Travaux;* 1855 à 1857.

Ce volume, dont la plus grande partie est consacrée à la littérature d'imagination, contient une note de M. Bénard *Sur la restauration des monuments du moyen âge*, note qui nous paraît justifier des éloges, tempérés par quelques réserves. En effet, quelque passionné que l'on soit pour l'architecture gothique, c'est aller un peu loin que de lui immoler la renaissance et de qualifier cette belle période de *splendide aberration*. Ce que M. Bénard pardonne difficilement à la renaissance, c'est l'architecture du règne de Louis XV, qui, dit-il, est la dégénérescence forcée du style des Médicis. D'abord, il n'en est rien ; puis, c'est comme si l'on rendait le cardinal Richelieu responsable de la politique de Mme Dubarry.

Moins sévère, dès qu'il cesse d'apprécier par comparaison, M. Bénard atteint le vif de la question architectonique, en posant cette vérité : « L'architecture vraie diffère de la fausse en ce que la première s'appuie sur des principes ; la seconde, exclusivement sur des règles. » Par principes, il entend : la conformité du plan à sa destination, aux usages, aux servitudes de l'édifice ; la répartition et la combinaison des matériaux suivant leur nature, leur valeur, leurs propriétés ; la distribution logique et motivée de la décoration.

L'oubli des principes réels en engendre de fictifs qui ne sont que des *règles :* symétrie, proportion, régularité, etc.....

Parmi les styles qui ont des règles sans principes, il enregistre la renaissance, et c'est un point qu'on ne peut lui accorder quand on a vu la cathédrale d'Alby, Chambord, Azay, Chenonceaux, Saint-Etienne-du-Mont, le vieux Louvre et tant d'admirables édifices de la même époque.

A la suite de ces considérations, M. Bénard indique les méthodes qui doivent présider à la restauration des édifices du treizième et du quatorzième siècle, qu'il admire avec raison. Comme sa doctrine, à cet égard, est appliquée dans toute la France par l'élite de nos architectes, nous croyons pouvoir nous dispenser de la reproduire, tout en félicitant l'auteur du goût avec lequel il a exposé ses convictions.

Mentionnons, à la suite de ce travail, les *Notes historiques sur l'église de Saint-Quentin*, par M. Desains. Elles sont extraites d'un manuscrit de 1744, que l'auteur s'est contenté de résumer au lieu

de le publier *in extenso*. C'est un procédé que l'on devrait employer plus souvent. Au lieu d'un manuscrit diffus, prolixe, et publié à grands frais, on en possède la substance, on a le relevé de tout ce qu'il contient d'intéressant. Ici, l'on nous donne la légende de Saint-Quentin, puis l'histoire de l'église, à partir de la chapelle élevée en 357, par Eusébie, jusqu'au règne de Louis XIV.

Rebâtie en 471, à l'aide des dons de saint Remi; agrandie par les évêques de Vermandois, augmentée par saint Eloy; reconstruite en 820 par l'abbé Fulrade, parent de Charlemagne; réédifiée en 893, après les ravages des Normands, cette collégiale fut définitivement rebâtie, entre les années 1115 et 1425; le chœur est du treizième siècle; mais il a fallu le consolider en 1315. C'est en 1545, que le clocher fut détruit par la foudre; la munificence de Henri II permit de le réparer. Enfin, la toiture, les clochers, les orgues et une portion de la voûte du chœur furent détruits et effondrés par un incendie en 1669. L'auteur décrit le temple, dans son état actuel; mais il ne dit pas un mot des vitraux de la basse-nef de gauche, qui sont des plus remarquables.

Sous le titre de *Considérations sur quelques anciennes peintures murales*, le même auteur examine la question des peintures polychromes dans les églises, et se dégageant du récent et sobre préjugé qui a fait prévaloir la monotonie des murailles comme plus majestueuse, il préfère, avec l'autorité des Babyloniens, de l'Egypte, des Grecs au temps de Périclès, des Orientaux et des constructeurs du treizième siècle, les murs peints en plusieurs tons, aux murs badigeonnés en jaune-serin. Cette opinion paraît encore un peu hardie, non-seulement aux rives de la Somme, mais au bord de la Seine.

L'auteur constate que l'église de Saint-Quentin a été peinte en or, en rouge, en bleu, mais incomplétement. Il termine par la description d'une série de sujets récemment retrouvés sur lès murs de la chapelle de Sainte-Madeleine, et représentant six scènes de la vie de cette patronne. Ces ouvrages, dit-il, sont peints à l'huile, par un maître de l'école allemande du seizième siècle.

L'archéologie paraît être fort en honneur à la Société académique de Saint-Quentin; les travaux qu'elle vient de publier sont faits avec soin, et la critique n'y manque ni de grâce, ni de solidité.

Francis Wey,

Membre du Comité.

Documents d'histoire et d'archéologie publiés par la Société savoisienne. Tome Ier.

C'est en 1856 qu'a été instituée la *Société savoisienne*. Le but de l'œuvre, son opportunité dans un pays où, de l'aveu du président de l'association, tout est à créer au profit des travaux historiques, justifient les encouragements qu'elle a reçus du prédécesseur de M. le Ministre actuel.

Mais, pour fonder une tradition saine et féconde, l'intention ne suffit pas, si les esprits ne se trouvent point dans des dispositions morales sympathiques aux choses du passé. Dans ce moment, la Savoie est plus préoccupée de se transformer que de se rattacher aux traditions ; d'où il résulte que, même dans les esprits livrés à des études pacifiques, un peu de passion tend à pénétrer dans le domaine des faits, à diriger les recherches vers des matériaux propres à soutenir des thèses de parti.

Cet écueil, de nature à restreindre la portée de la nouvelle entreprise, je ne le signalerais point s'il n'apparaissait dans le premier bulletin de la Société savoisienne.

A la suite de quelques textes du dix-septième siècle, sur les dominicains de Chambéry, documents résumés avec une intelligente concision par M. F. Rabut, professeur d'histoire, et d'une intéressante notice sur Mme de Warens, adressée par un contemporain, M. de Conzié, au comte de Mellarède, et jusqu'à ce jour inédite, M. Joseph Dessaix consacre une notice fort piquante à un curé de village, qui vivait il y a une centaine d'années. Ce curé se piquait d'écrire, et l'on met au jour des fragments inédits de ses œuvres.

Jean-Marie Frère, c'est le nom de ce pasteur, mentionné par Grillet entre les illustrations de la Savoie, ne pouvait guère, surtout au début d'une publication, être l'objet, sous couleur historique, d'un travail où la critique paraîtrait sans objet, si elle ne portait sur un ministre du culte. L'abbé Frère, curé de Collonges, fut un méchant auteur, mais sans prétention, puisqu'il annonce sa traduction versifiée des hymnes, « *en rimailles et nullement en poésie, et qu'ainsy on ne peut lui faire aucun reproche de par le Parnasse.* »

Mais il eut quelques démêlés pour des intérêts temporels ; mais il a fait de détestables chansons sur les Espagnols ; enfin, le faux jugement de ce bonhomme l'a induit dans un fâcheux parallèle entre les rois, les anges et les prêtres, concluant que les curés, étant au-

dessus des anges, sont *à fortiori* supérieurs aux rois. Ces incartades d'un pauvre d'esprit usurpent trop de pages.

De tels documents sont-ils bien à la hauteur d'une entreprise nationale ? Je regrette aussi qu'en célébrant le fameux patriote Bonivard, le héros de l'indépendance génevoise, le poétique prisonnier de Chillon, qui, soit dit en passant, brille par son absence dans les biographies françaises plus ou moins *universelles*, on donne pour repoussoir à cette « grande et noble figure » saint François de Sales, présenté comme « *son plus violent* adversaire. » Personne n'avait ouï parler de *la violence* du tolérant évêque de Genève.

J'ai hâte d'arriver à des travaux dégagés de ces préoccupations.

Telle est la *liste* publiée par M. Rabut, des hameaux, fermes et autres lieux habités de la Savoie, divisée par communes. Si je ne m'abuse, cette nomenclature embrasse la plupart des *lieux-dits* que l'auteur, faute de les qualifier ainsi, a dû désigner par une périphrase. C'est la première partie d'une publication appelée à rendre service aux paléographes, qui débrouillent les anciennes chartes, où fourmillent des noms de localités souvent mal traduits, si l'on ignore dans quel moule l'idiome vulgaire a refondu la dénomination latine ou romane. Tout ce qui a trait à l'origine des noms propres contient des renseignements précieux, non-seulement pour l'histoire, mais aussi pour la philologie. C'est là surtout qu'on rencontre des étymologies singulières ; là seulement qu'on en relève d'incontestables, parce que l'on parcourt, sur pièces authentiques, toute la filière des transformations.

Il résulte de cette observation que, dans les tableaux de ce genre, les formes orthographiques sont rarement indifférentes, et qu'il peut n'être pas sans danger, même avec un but de régularité ou de simplification, de suivre l'exemple de M. Rabut en les ramenant à l'unité. Telle est pourtant, quand on transcrit d'anciens textes, la première idée qui se présente, et c'est l'instinct de l'ordre qui la fait naître. Puis, si l'on étudie davantage, si l'on soumet des règles apparentes, dont on est d'autant plus frappé que la découverte en est toute fraîche, au contrôle d'une expérience prolongée, l'on s'aperçoit que souvent la prétendue faute d'un copiste trahit deux étymologies ou des âges différents entre deux termes présumés similaires ; on cesse alors d'oser rectifier, en 1859, les bévues de gens qui ont parlé une langue que se bornent à déchiffrer leurs correcteurs posthumes.

Si M. Rabut, dans son estimable travail, nous avait livré les formes latines des noms locaux « qu'il a cru de la sorte devoir ramener à

la forme commandée par l'étymologie, » j'aurais probablement à étayer mes scrupules de plusieurs exemples. Mais, dans son introduction, il ne nous en a cité que trois, choisis parmi les mots qui dépeignaient à ses yeux l'évidence et l'opportunité de sa simplification orthographique.

Sur ces trois exemples types, je crains cependant qu'il n'y en ait deux de contestables, et que le troisième ne prête à incertitude. *Bathie*, avec *th*, et *Batie*, sans *h*, sont construits des mêmes éléments, s'ils procèdent du verbe bâtir; mais s'ils dérivent du radical *bath*, ou *bad*, ils couleront d'une autre source. Supprimer ou conserver la lettre *h* à la suite du *t*, c'est donc risquer de méconnaître l'étymologie. Les mots *chatellar*, *villar*, à la fin desquels M. Rabut croit pouvoir retrancher soit un *d*, soit un *s*, afin de les ramener à leur provenance latine, *castellarium*, *villarium*, seraient plus prudemment conservés dans leur forme, ne fût-ce que comme indication des fiefs dont plusieurs familles ont pris le nom. Le maréchal de *Villars* ne s'écrit pas comme les *Villard* de l'ancien comté de Neufchâtel. Observons aussi que la forme orthographique peut indiquer l'époque originaire de la localité. La *bâtie* est une forme plus ancienne que la *Bastie*; Villar, sans *s* final, est peut-être antérieur à Villars avec un *s*, et Villard, terminé par un *d*, plus récent que les autres formes. Enfin, les mots *villars*, *villard* peuvent être la soudure de deux radicaux: villa *arde*, ou villa *arse*; on citerait plusieurs lieux, dits *les Villars*, qui signifient *les maisons brûlées*, et qui, conformément aux anciennes règles de formation néolatine, mieux observées dans les noms propres que dans les substantifs communs, n'auraient pas d'*s* final, s'ils dérivaient de *Villaria*. Il est donc avantageux, pour les travaux de ce genre, de rechercher dans les actes originaux la forme latine pour la mentionner, et quand, par la suite des âges, un nom d'origine incertaine se présente sous plusieurs formes, de les donner en signalant les dates du texte; puis, quant au sens présumable, d'accepter la plus ancienne version.

Il reste à examiner une publication très intéressante au point de vue de l'histoire littéraire, et due à M. Joseph Dessaix, qui l'a accompagnée d'une bonne introduction. C'est la réimpression d'un petit livre fort rare. Le poëme de Jacques Peletier, du Mans, intitulé: *La Savoye*, dédié à Marguerite de France, duchesse de Savoye et de Berri, avait été imprimé à Annecy, en 1572, chez Jacques Bertrand.

Un ouvrage descriptif à la gloire des Alpes, où l'on célèbre les glaciers et les cascades, paraîtrait peu surprenant de nos jours où l'on est épris des grands spectacles de la nature. Il en était autre-

ment dans le siècle où Pantagruel admirait la beauté de la fertile Beauce, et où Montaigne voyait plus d'horreur que de magnificence dans les défilés granitiques du Tyrol. Avant Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand, la muse ne se promenait que dans les allées aplanies des jardins ou les bosquets cintrés des charmilles. La fantaisie de Peletier parut étrange; on s'efforça de la justifier par l'amour du sol natal, que bientôt Joachim du Bellay devait dénommer *la Patrie*. Fontaine le lui reprocha comme une corruption italique.

Voilà donc Peletier du Mans naturalisé Savoyard par les gens de Chambéry : une idée que l'on n'aurait jamais eue dans le Maine, et que Grillet a consacrée dans son dictionnaire historique.

Non moins zélé pour la gloire nationale, mais plus judicieux et sans préjugés, M. Dessaix démontre la fausseté de ces suppositions et rend aux Manceaux leur Jacques Peletier.

Cependant, dévoué à son poëte, bien qu'il ne soit pas d'Annecy, M. Dessaix le fait valoir avec une ardeur désintéressée. Il le rehausse même un peu trop, lorsque, sur la foi de quatre vers de Du Bellay, dont il force le sens, il attribue à Peletier l'introduction dans notre poésie, de l'ode et du sonnet inconnus jusqu'à lui. Du Bellay se borne à dire que les premières odes venues à sa connaissance au fond de sa province furent celles de Peletier ; quant au sonnet, nombre de poëtes en ont rimé avant Peletier, qui, lui-même, loin de se targuer d'avoir naturalisé chez nous ces deux genres, nous dit en termes formels, dans son *Art poétique*, que Ronsard nous a enrichis de l'*ode*, et que la France a emprunté le sonnet aux Italiens. La lecture de l'*Art poétique* de Peletier n'est absolument inutile que pour un poëte; un critique peut en tirer profit.

Dans sa courte notice, M. Dessaix effleure la question des réformes orthographiques de Meigret, qui furent préconisées par Peletier et commencées par Ramus, pour aboutir à M. Marle, en passant par Dangeau. Un peu intimidé par le ridicule qui a atteint des novateurs si dédaigneux de l'étymologie, de la tradition et de la filière historique, notre critique n'ose leur être favorable; mais sa neutralité laisse deviner quelques sympathies. Comment, en effet, rompre en visière aux encyclopédistes; à Duclos, qui disait : « Quand cette réforme sera faite, *car elle se fera*, on ne croira pas qu'elle ait pu éprouver de la contradiction; » à d'Alembert, qui la réclamait au nom du bon sens contre la tyrannie de l'usage !

Ici, l'on entrevoit encore la tendance qui rend l'auteur défavorable à saint François de Sales et trop juste envers le malheureux curé de Collonges.

Il n'est guère permis, de nos jours, à une école historique, constituée pour faire revivre, pour éclaircir d'anciens textes, et fondée sur le respect des traditions, d'éviter de se prononcer sur la puérile utopie de calquer l'orthographe sur la prononciation. Rappelons à M. Dessaix que, du vivant même de Meigret, la question fut tranchée une première fois contre cette hérésie, à l'occasion même de Peletier, qui, grand partisan au fond de la doctrine nouvelle, se sépara de son inventeur, quant à la pratique, en l'accusant de trahir dans son orthographe une prononciation détestable. L'un était de Lyon et l'autre du Maine ; chacun avait l'accent de son terroir, et tous deux furent accordés, à la grande hilarité du public, par Guillaume des Autelz. Je regrette que le critique de Chambéry n'ait pas eu connaissance de ces débats, que j'ai, plus au long, retracés ailleurs (1).

C'est, du reste, avec raison que M. Dessaix relève le mérite de Peletier, homme très-docte et très-remarquable pour son temps; c'est avec un égal à-propos qu'il le venge des critiques qui lui ont absolument dénié l'inspiration poétique. M. Sainte-Beuve, qui le raye des poëtes français, et dont l'arrêt a tant de poids, n'a pas eu, peut-être, nous l'espérons du moins, l'occasion de parcourir le poëme consacré à *la Savoye*. En effet, le plan de l'ouvrage a de la grandeur ; l'observation de la nature y est attentive ; les peintures, jetées à larges coups, retracent souvent l'étendue des spectacles décrits. C'est là de l'inspiration, car, en ce genre, on manquait encore de modèles. Enfin, en dépit d'un langage tourmenté, *ronsardisé*, l'ouvrage est attachant et se fait lire, mérite peu commun dans les poëmes descriptifs de tous les temps.

Le premier des trois chants, qui est consacrés aux mystères des glaciers, des torrents et des lacs, est jeté avec une vigueur *de souffle* qui n'appartient pas à cette époque. Évoquant, dans la transparente caverne d'un glacier, la poétique image d'Aristée introduit par Cyrène à la source des rivières, le poëte les suit dans les lacs, à la chute des torrents, au versant des vallées, et il distribue à travers nos plaines les fleuves qu'il décrit jusqu'à la mer, esquissant sur son chemin châteaux, villes, rochers, abbayes. Puis, il revient aux montagnes, dont il explique les phénomènes; il sait que les inondations proviennent du soleil qui dissout les neiges, plus que des

(1) Francis Wey. *Remarques sur la langue française*, t. II. *Histoire de l'orthographe*. Paris, F. Didot. — *Histoire du langage en France*. 1 vol. in-8°. F. Didot, 1848.

pluies hybernales ; il a remarqué que les rivières neigeuses sont troubles, sans poissons, funestes aux oiseaux qui les évitent, et propres à donner le goître. A propos des couleurs variées des pics lointains revêtus d'une glace éternelle, il entrevoit, avec une étrange sagacité, la théorie du spectre solaire, qu'il déduit de l'assimilation de l'arc-en-ciel au miroitement des rayons brisés sur le plan neigeux qui les décompose. La formation des nuages est également très-bien expliquée. La marche des avalanches, qu'il qualifie *lavanches*, est vigoureusement décrite :

Que dirons-nous de la neige qui tombe
En un monceau, tout le long de la combe!
Quand par les vents arrachée elle part
Ou quand le chaud par-dessous la départ ?
Voire et convient que les passants avisent
De marcher coy, et qu'entre eux ne devisent.
Et l'on a vu merveille ! au seul parler
La neige rompre, et en bas dévaler :
Soit que la voix, qui à l'air donne branle
La pesanteur jà ruineuse ébranle,
Ou que l'effort du marcher pesamment
Jusques au lieu monte continûment.
Ainsi, s'en vient la masse, à la renverse,
Qui son lourd faix tout aval bouleverse :
Non qu'au partir elle ait si grand durté ;
Mais, en roulant, de son poids aheurté
Amasse en rond toujours neige récente,
Sitôt, si fort, de si longue descente,
Que du fracas qu'ell'va par l'air donnant,
De loin cuidez ouïr le ciel tonnant.

. . . . . .

Et si le son est hideus et horrible
Le soufflement est bien aussi terrible,
Quand les tronsons des gros sapins branchuz,
Déracinéz, du seul vent en sont chuz.

Ce passage suffira pour donner une idée de cette forme et du ton qui règne dans le poëme. Ajoutons que l'auteur a tout observé, jusqu'aux habitudes des oiseaux carnassiers et des bêtes fauves de la montagne. Aigles, vautours, ours, marmotes, lièvres blancs prenant leur teint au reflet des neiges,

Et le chamois à la corne recroche,
Qui de plein saut passe de roche en roche.

Les chalets, l'émigration du bétail aux vertes solitudes; la fabrication du seret et des fromages, les industries locales, tout est raconté.

Mais où Peletier excelle, en médecin qu'il était, c'est à dénombrer la flore alpestre et à décrire les médicaments qu'on extrait des plantes, parmi lesquelles je trouve en hors-d'œuvre le Pétun, « à tant de maux utile et opportun. »

Ces renseignements sont précieux, car la thérapeutique n'a guère laissé plus de traditions que de créatures vivantes; quantité d'herbes se recommandèrent jadis par des vertus oubliées, et, d'autre part, l'hellénisme des modernes nomenclatures fait journellement disparaître les anciens noms vulgaires des végétaux, insuffisamment conservés dans les dictionnaires, herbiers trop incomplets.

Ces matériaux, nous devions les indiquer au profit des philologues, des étymologistes qui ont, dans ce poëme, quelques brins à glaner : Le mot *paysage*, que l'on croit plus moderne; le mot *pèce*, de *pix*, *picis*, devenu plus tard *picéa;* les gens qui ont vu plus d'*épiciers* que de sapins ont fabriqué *épicia*, véritable barbarisme. Peletier du Mans emploie déjà *savoyen* et *savoisien*, au lieu de l'offensant *savoyard* contre lequel s'insurgent nos voisins des Alpes. Le mot *glacier* est importé comme une expression locale; enfin, le premier chant se clôt, à la suite d'une mélancolique invocation à la solitude, par une sorte de prière à la nature, qui devance de loin les panthéistiques aspirations de l'école thermidorienne.

Nature grande, universe et commune
Toute partout, innumérable et une !
S'il est ainsi, que de toi j'aie ouvert
Ce qu'en ces monts était clos et couvert,
Bref, si de toi je suis quelque parcelle
Et de ton feu quelque vive étincelle, ... etc.

On le voit, il ne manque à cette composition ni l'originalité, ni le sentiment, ni la science. Plus avancé même que ses arrière-neveux, Peletier puise la poésie aux sources du vrai : comme Virgile, abstraction faite des splendeurs de la forme et du langage, il instruit la muse à s'inspirer de la science et à se tenir au niveau des connaissances humaines. L'historien, le géologue, le botaniste, le chasseur, le philologue et le critique trouvent à butiner dans le poëme si peu connu de Jacques Peletier du Mans.

Francis Wey,
Membre du Comité.

Société savoisienne. — Tome IIe des *documents d'histoire et d'archéologie.*

La deuxième livraison de ce recueil n'offre pas moins d'intérêt que le premier volume et ne prête pas aux mêmes critiques. Elle s'ouvre par un *Mémoire* de M. Rabut sur quelques monnaies mérovingiennes de l'ancien royaume de Bourgogne, trouvées en Savoie et appartenant à Lausanne, à Saint-Maurice en Valais, à Saint-Jean-de-Maurienne, enfin, à une quatrième localité qui n'est pas entièrement précisée. On lit, à l'exergue, les lettres onoe. M. Lenormand conjecture que l'E qui termine ce groupe de lettres doit désigner *Eause*, ou *Elusa*, et par conséquent, signifier *Avignon*. Je suis tout à fait étranger à la numismatique.

A la suite de ce travail, M. de Mortillet consacre une notice à une voie romaine qui traversait Passy en Faucigny. La recherche de cet itinéraire historique met à néant l'assertion risquée par quelques érudits de la contrée, qui plaçait une route romaine le long de la vallée de Chamouny, que le siècle actuel appelle Chamonix, et qui provient, selon quelques savants, de *campus munitus*. Il paraît que la voie qui fait le sujet de la dissertation, venant des bords du lac de Genève, suivait, au delà de Passy, la vallée, comme si elle se dirigeait vers Chamonix ; puis, traversant l'Arve au delà de Servoz, remontait au nord à Vaudagne, gravissait les monts, et par la Forclaz, descendait dans le Valmonjoie pour aboutir à Courmayeur.

L'auteur, pour justifier ce tracé, énumère les lieux environnants, qui ont gardé des désignations d'origine latine, telles que *Courmayeur*, *Valmonjoie ;* Vaudagne (*Valagnus*), la *Forclaz* (Furca), *Montfort*, *Praron*, etc... Seulement, à moins que ces radicaux ne soient confirmés par des textes, *val agnus*, ou plutôt *val agni*, *vaudagne*, surtout à côté du Mont-Jovet, me semble plutôt provenir de *Vallis Dianae*, *vaudiane*, *vaudagne*. Les noms analogues, ainsi conformés et bien constatés, sont communs. A moins de preuve historique contraire, il est peu probable que Forclaz provienne de *Furca ; foris clausa*, porte close, justifié d'ailleurs par l'aspect du lieu, est plus logiquement indiqué.

Enfin, le nom même de Chamonix ou Chamouny, prête à quelques observations. M. de Mortillet pense avec vraisemblance que les Romains n'ont pas connu cette vallée, et il fait remonter l'origine de de son nom soit à *campus munitus*, soit au substantif *chamois*, en patois *chamot*. *Campus munitus* lui paraît être une désignation du châ-

teau de Saint-Michel, qui défendait l'approche de la vallée, et comme le château, cette étymologie ne remonterait qu'au moyen âge. A nos yeux, *campus munitus* n'est qu'une de ces étymologies par à peu près qu'inventaient les savants provinciaux du dix-septième et du dix-huitième siècle, pour illustrer d'une origine romaine leurs modestes villages ; et je ne présume pas que les bénédictins du douzième siècle, qui ont défriché Chamonix, se soient avisés d'appeler *campus* une crête de rochers, ni *campus munitus* un castel du douzième siècle. Mieux vaut encore, par assimilation à Valorsine, val de l'ours, faire honneur aux chamois d'avoir baptisé Chamonix. Concluons en félicitant M. de Mortillet de ne s'être que modestement aventuré *in campum munitum* des radicaux celtiques.

La continuation des *Documents inédits sur les dominicains de Chambéry* succède à ces essais de numismatique. Après avoir donné ce qui était relatif au personnel claustral, la Société savoisienne consacre de nombreuses pages à l'archéologie, aux usages et mœurs, ainsi qu'aux descriptions des mobiliers, costumes et ornements. C'est la publication de la chronique du père Pelin, qui renferme, outre ces éléments, bien des notes sur l'histoire politique, morale, littéraire et météorologique de la contrée. On y rencontre aussi des détails sur les entrées des princes, les visites des vicaires généraux, les processions, fondations, incendies, pestes, etc., etc... J'y ai remarqué une bizarre étymologie de la ville de Chambéry, qui, suivant le bon religieux, serait le mot *chambéro*, signifiant en patois *une écrevisse*. « On les trouva, dit-il, par fourmilières, en creusant dans les eaux vives les fondations des murailles. »

Ces documents sont intéressants pour la localité : leur valeur est moindre pour l'histoire religieuse, car ils n'embrassent que la période comprise entre les années 1600 et 1661, c'est-à-dire une époque connue. La moitié de nos archives contiennent des pièces analogues. Nous en possédons d'aussi étendues, qui remontent au douzième siècle, sur plusieurs abbayes et notamment sur Clairvaux. M. d'Arbois de Jubainville vient de les grouper dans un volume aussi attachant qu'instructif.

C'est encore à M. Rabut que l'on est redevable de cette publication, terminée par de fort bonnes *tables* des matières, qui éclaircissent le texte et facilitent les recherches.

Mentionnons du même auteur un travail méritoire, qui dénote à la fois un excellent esprit, un intelligent patriotisme et un vrai désir d'être utile.

M. Rabut publie, divisé par chapitres, un *Bulletin bibliographique de*

la Savoie pour 1857 ; livres, musique, gravures, lithographies, etc... La partie littéraire comprend les subdivisions suivantes : théologie, jurisprudence, sciences et arts, (physique, agriculture, thérapeutique, mathématiques, etc...); belles-lettres, histoire, revues et journaux, etc...

Suit une *Table* alphabétique des auteurs et des imprimeurs.

Ce *bulletin* comprend non-seulement ce qui s'est passé en Savoie, mais, dans une deuxième catégorie, tout ce qui a été publié hors du pays par des Savoisiens, et dans une troisième, tout ce qui a été publié au dehors par des étrangers, sur la Savoie, sur les Savoisiens et sur leurs œuvres.

Voilà un tableau complet, précieux pour l'histoire littéraire, un résumé du mouvement intellectuel et un corps de renseignements fort utiles aux recherches.

Il est à souhaiter non-seulement que ce travail soit continué, mais que l'exemple de M. Rabut soit suivi par les Sociétés savantes de nos provinces.

Cet érudit zélé annonce des documents inédits relatifs à la Maurienne, et il en ouvre la série par la publication d'une dissertation fort originale sur l'histoire de cette contrée, antérieurement à l'ère chrétienne. On y trouve toutes les fables locales et tous les faits semi-historiques des légendaires. L'œuvre est due à l'abbé Combet, curé de Lanslevillard avant et après la révolution. C'est un compilateur consciencieux et naïf à l'ancienne marque. Il ne craint ni de se méprendre, ni d'étonner, ni de faire sourire ; on l'accompagne avec plaisir dans le pays des étymologies et autres chimères, suivant, sur une chaloupe, Lameth et Noé dans un voyage d'exploration avant le cataclysme diluvien. C'est le résumé de toutes les fables du moyen âge ; il en est de singulières ; peut-être même, s'est-il fourvoyé là quelques vérités historiques, surtout à partir du sixième siècle de notre ère.

Une intéressante *Notice sur les seigneurs et le château des Urtières*, de 1288 à 1796, par M. Foray, occupe les dernières pages de ce volume, que M. François Rabut a enrichi de deux ou trois chartes d'une importance primordiale; mais transcrites, par malheur, en l'absence des originaux, sur des copies relativement récentes, conservées à l'intendance générale de Chambéry.

Ce sont les *Franchises de Montmélian*, concédées le 18 juillet 1233 par le comte Amédée IV, et ratifiées le 17 octobre 1331 par le comte Aymon.

Puis, des lettres d'Amédée VI (14 mars 1356) comprenant les habitants d'Arbin dans les priviléges et immunités de ceux de Montmélian.

Enfin, d'autres lettres du même prince (8 décembre 1380) confirmant les précédentes et les vidimant toutes. Cette dernière charte est originale. Ces actes étaient inédits, ainsi que plusieurs du même genre, signalés par M. Rabut, et dont le plus ancien, du comte Thomas, remonte à 1215. Le plus ancien acte pour Chambéry, dû au même prince, et que Léon Ménabréa qualifie de *charte-mère*, dans son *Histoire municipale et politique de Chambéry*, remonte à 1232.

L'examen de la charte des franchises de Montmélian, 1233, ne laisse pas que de faire naître certains doutes. Elle débute *par le millésime*, suivi de l'indiction et du jour calendaire. Puis vient cette formule : « *In nomine Domini Jesu-Christi, ego Amedeus Maurianensis comes, et* IN ITALIA MARCHIO, *dilectionis et affectionis intuitu, assensu et voluntate domine meae comitisse, fratrum que meorum, volens, castellum et burgum, atque villam Montismelliani, ejusque loci habitatores perpetuo* PERFRUI LIBERTATE, etc... »

Les conventions sont jurées, à la fin de l'acte, par le comte, TACTIS SACROSANCTIS EVANGELIIS, PRESTITO *juramento firmiter et inviolabiliter* MODIS OMNIBUS... Ailleurs, je trouve *irrevocabiliter;* et plus loin, des formules comminatoires exagérées au fond et très-particulières en la forme; le verbe AUTHORISERE, la mention des évêques SUFFRAGANTS (*sufraganeis*) de Tarentaise; enfin, la mention des témoins, SPECIALITER *subrogati*...

Les autres chartes sont dans la forme ordinaire. Pour être fixé sur la valeur de cette copie, il serait utile de la collationner à l'aide du vidimé de 1380 et d'examiner le texte de cette dernière pièce.

Quoi qu'il en soit, ces chartes étaient dignes d'être mises au jour. Il est possible que l'acte, suspecté peut-être à tort, celui de 1233, n'ait d'apocryphe que les formules, car le corps de la pièce a un caractère plus rassurant.

En somme, ce second volume, d'une valeur plus sérieuse que le premier, dénote un progrès dans un sens louable; la Société savoisienne s'est engagée dans la voie des bonnes études; le zèle de ses membres fait espérer qu'elle n'en déviera point.

Francis WEY,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER. — ESSAI SUR LA NUMISMATIQUE BOURBONNAISE, par M. *George de Soultrait*. — Moulins, 1858. In-8°.

M. de Soultrait, auteur d'un fort bon ouvrage sur la *Numismatique nivernaise*, publié en 1854, a continué son œuvre en nous donnant la description et le commentaire d'une série de monnaies dont quelques-unes sont des imitations de la monnaie de Nevers.

Les seigneurs de Bourbon ont encore imité les deniers des évêques de Vienne et de Besançon, des abbés de Souvigny.

De leur côté, les seigneurs de Charenton, dont M. de Soultrait décrit aussi les monnaies, imitaient les deniers de Bourbon, y compris même ceux qui étaient la copie des espèces viennoises. C'est ainsi que les types qui s'étaient acquis une bonne renommée dans le commerce se répandaient de proche en proche.

L'imitation produisait encore un autre résultat. On sait que lorsque la monnaie d'un prince était devenue populaire, on conservait le nom de ce prince sur des pièces que l'on fabriquait pendant plusieurs siècles après sa mort. C'est ainsi, par exemple, qu'au treisième siècle on continuait à Melle, en Poitou, à émettre des deniers de Charlemagne, et qu'au douzième siècle, Angoulême et Saintes frappaient au nom de Louis le Débonnaire, pendant que Limoges reproduisait le nom d'Eudes. Mais il arrivait que les villes voisines de celles où de pareilles monnaies avaient cours, trouvaient bon de les imiter et transportaient sur leur propre numéraire le nom d'un prince fort ancien, sous le règne duquel elles n'avaient pu battre monnaie. Blainville, en Lorraine, fondée au onzième siècle, a émis des deniers au nom de Charlemagne. Il en est à peu près de même de Bourbon, qui ne frappait certainement pas monnaie sous la seconde race et qui, au treizième siècle, emprunta à Nevers le nom du roi Louis, avec un type carlovingien dégénéré.

M. de Soultrait passe successivement en revue les monnayages de Souvigny, de Bourbon, de Montluçon, d'Huriel, de Charenton; puis il s'occupe du monnayage royal, qui commence à Philippe de Valois pour finir au seizième siècle. Le savant auteur fait connaître ensuite

les jetons et méreaux des ducs et de la ville de Moulins, les jetons fabriqués pour des particuliers, les méreaux capitulaires, les médailles modernes et les billets de confiance. Il décrit le curieux chapiteau de l'église de Souvigny, sculpté au commencement du douzième siècle, et qui représente des monnayeurs dans l'exercice de leur métier, nous n'osons dire de leur art.

Le volume dont nous essayons de donner ici un aperçu est accompagné de six planches très-bien exécutées, où le style des monnaies est rendu avec toute l'exactitude désirable.

M. de Soultrait a depuis longtemps pris place parmi nos archéologues les plus distingués; la critique et l'érudition dont il fait preuve dans le classement et l'explication des monnaies du Bourbonnais lui donnent un nouveau titre à l'estime des antiquaires; car son travail n'est pas une sèche nomenclature, les monuments y sont soigneusement rapprochés de tous les textes historiques qui en euvent faciliter l'intelligence.

Adrien DE LONGPÉRIER,
Membre du Comité.

Suite du rapport sur diverses communications adressées par des correspondants du comité (1).

M. Dupasquier complète les détails qu'il avait précédemment adressés au Comité sur les sépultures ducales de la célèbre église de Brou. Le Comité possède maintenant la relation circonstanciée et accompagnée de pièces justificatives de toutes les découvertes intéressantes auxquelles a donné lieu l'ouverture de ces tombeaux et des cérémonies solennelles qui se sont accomplies pour la réintégration des cercueils dans leur caveau primitif restauré aux frais du ministère des cultes et du ministère d'Etat. En vérifiant l'identité des dépouilles mortelles de Marguerite d'Autriche, M. le docteur Dupré a pu constater que cette princesse n'avait subi aucune amputation aux jambes. Ainsi se trouve définitivement éclairci un fait sur lequel les chroniqueurs étaient divisés d'opinion : les uns assurant que la princesse avait été amputée d'une jambe après l'accident qui causa sa mort, les autres affirmant que la dose d'opium administrée à la princesse pour lui éviter les douleurs de l'opération avait déterminé la mort avant l'amputation. Cette dernière opinion peut maintenant être considérée comme certaine; les os des jambes ont été trouvés intacts.

M. Dupasquier a joint à sa lettre au Ministre une épreuve photographique de l'épitaphe de Marguerite d'Autriche, une seconde épreuve de la même inscription avec essai de restauration des parties détruites et une gravure représentant l'état des caveaux à l'époque de la première ouverture qui en fut faite le 17 décembre 1856.

M. Nozot a envoyé le dessin d'une petite plaque de métal ornée de rinceaux, qui a été trouvée, il y a quelques années, à la Ville-Basse, arrondissement de Rocroy, et qui appartient au maire d'Etalles. Cette plaque a 0,068 de longueur, 0,05 de largeur et 0,005 d'épaisseur. On lit sur les bords, en capitales du treizième siècle : + : IAKEMARS : LI : BOCEVS : ME : FIST : BENOIS : SOIT : KI : ME : LIST :

Nous avons reçu, en même temps, de M. Nozot les copies :

De l'inscription gravée sur la cloche de l'église de Braux, qui fut faite en 1418;

D'une inscription expiatoire que François de Vignancourt fit placer

(1) Voyez la *Revue*, N° précédent, p. 24.

dans l'église de Montgon en signe de repentir du meurtre qu'il avait commis, le 1er juillet 1579, dans un accès de jalousie, sur la personne de sa femme, Nicolle de Villers;

D'une épitaphe de seigneurs d'Auge, morts au commencement du dix-huitième siècle.

Ces trois inscriptions appartiennent à trois localités du département des Ardennes. Une espèce de tableau, gravé en creux sur une plaque de marbre noir, représente François de Vignancourt à genoux, en chemise, demandant à Dieu pardon de son crime.

M. l'abbé Rouchier.

D'après le désir que j'en avais exprimé (V. *Bulletin,* t. IV, p. 112, 113), M. l'abbé Rouchier a bien voulu adresser au Comité une copie annotée d'une inscription conservée à Viviers (Ardèche), qui constate que la première pierre de l'ancienne église de Saint-Laurent fut posée le 10 juin 1381, par Jean Flandrin, cardinal, archevêque d'Auch. Ce prélat, originaire du Vivarais, a été inhumé dans le chœur de la cathédrale de Viviers. Malheureusement, la copie nouvelle diffère notablement de l'estampage, et nous serions assez embarrassé de fournir avec certitude un texte correct de l'inscription.

M. Morellet, censeur des études au lycée de Bourg, correspondant.

Copie d'une épitaphe qui date du commencement du quatorzième siècle et qui se lit sur un fragment de pierre tombale aujourd'hui employé comme linteau à la porte de l'église de Champallemand, près Saint-Reverien, canton de Brienon-les-Allemands (Nièvre). Une note explicative est jointe à la copie. M. Morellet pense que le défunt, qualifié GIRAG : LI : OSISON, était un préparateur de viandes ou de poissons.

M. Richard, curé de Dambelin.

Fac-simile d'une élégante inscription gravée en gothique autour de la cloche de la chapelle de Larians (Haute-Saône). Cette cloche, ornée d'un Christ en croix et de plusieurs autres figures, date de 1545.

M. l'abbé Barbier de Montault.

Pendant son séjour à Rome, si bien employé au profit de l'archéologie, M. l'abbé de Montault a particulièrement dirigé son attention sur les monuments qui pouvaient offrir de l'intérêt pour l'histoire de notre pays. Cette fois, il a bien voulu détacher de ses recueils les copies de trente-trois inscriptions pour les soumettre au Comité, et nous savons qu'il est dans l'intention de nous adresser successivement toutes celles qu'il a pu retrouver. Parmi ces inscriptions, il y en a une du onzième siècle, une du treizième, deux du quatorzième, dont une pour un simple bourgeois en langue française,

ce qui est une rareté à Rome, six du quinzième, huit du seizième, huit du dix-septième, cinq du dix-huitième et deux du dix-neuvième. La plus remarquable est celle qui fut consacrée par Sergius IV à son prédécesseur Sylvestre II, le prêmier pape français et l'un de ceux qui ont le plus honoré la chaire de saint Pierre, mort en 1003. L'épitaphe de ce grand homme subsiste encore dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Les autres inscriptions portent les noms de cardinaux, d'archevêques, d'évêques, de prélats de divers ordres, d'officiers de la chambre apostolique et de laïcs distingués par leur savoir ou leurs talents. La plupart de ces personnages sont Français d'origine ; tous ont joué un rôle dans les affaires de notre pays ou lui ont fait honneur par leur mérite personnel. Les plus illustres ont occupé les siéges d'Arles, d'Auch, de Bourges, de Carcassonne et de Paris. D'autres appartenaient au chapitre de Reims, de Tours, du Mans et d'Angers. Jean Bodier, né au Mans, était en même temps abbé de Saint-Sébastien-hors-les-Murs et médecin du pape Jules II. Un autre médecin, Nicolas Larche, né à Réthel, mort à Rome en 1665, a laissé une grande réputation de savoir et de vertu dans l'archi-hôpital de Saint-Jacques-des-Incurables qu'il a enrichi d'un legs de dix-huit mille écus. La communication de M. l'abbé de Montault est d'une véritable importance. La partie du recueil général des inscriptions où se trouveraient réunies celles qui ont été consacrées à des Français en pays étrangers serait assurément une des plus curieuses, si nous recevions souvent des envois de cette valeur.

M. Maurice Ardant.

Le dernier envoi de M. Ardant présente une certaine confusion de renseignements qui auraient gagné sans doute à être produits dans un ordre plus méthodique, mais qui n'en sont pas moins fort intéressants.

M. Ardant rend d'abord compte de la visite qu'il a récemment faite de la célèbre châsse émaillée d'Ambazac, où se trouve ordinairement renfermée la précieuse tunique-diaconale de saint Etienne de Muret. Ce vêtement est remarquable par la simplicité et la beauté de sa forme. L'étoffe en est d'une solidité merveilleuse. C'est un tissu en soie et fil, à fond violet, avec des dessins en jaune doré. Les dessins représentent des rinceaux, des rosaces, des croix et des aigles dans des médaillons. Les mêmes motifs se reproduisent constamment sur toutes les parties de l'étoffe. Les manches sont recousues et très-courtes. On croit que l'impératrice Mathilde aurait fait don de ce vêtement à saint Etienne, vers le commencement du douzième siècle.

La description de M. Ardant est exacte. Nous avons eu l'avantage de pouvoir le constater, la précieuse tunique étant sortie de sa châsse, il n'y a pas longtemps, pour venir se faire dessiner à Paris.

Une découverte de vieilles cartes à jouer, trouvées dans l'épaisseur des couvertures d'anciens registres de l'hospice de Limoges, a conduit M. Ardant à faire des recherches sur l'industrie de la fabrication des cartes et sur les imprimeurs-cartiers de Limoges, du quinzième siècle au dix-neuvième. Nous proposerons de publier dans la *Revue* cette notice qui nous a paru curieuse. Nous pensons qu'il y aurait également lieu de publier une liste de vingt-deux émailleurs-orfévres limousins, de 1280 à 1655, dont les noms ont été recueillis dans des titres conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne. M. Ardant déclare que ces noms sont peu connus jusqu'à ce jour ; nous pouvons bien l'en croire sur parole.

Il suffira, je pense, de déposer aux archives du Comité, pour qu'on y puisse recourir au besoin, un recueil de dictons populaires sur les époques de l'année, sur les fêtes religieuses et sur les travaux des champs. Ces dictons sont donnés en patois limousin, avec traduction française en regard. Nous n'y avons rien trouvé de neuf. M. Ardant nous promet d'autres dictons et proverbes sur les divers états industriels. Nous sommes persuadé d'avance que ce nouvel envoi nous apportera de curieux détails sur les artistes et les ouvriers du Limousin.

M. Ardant a encore envoyé le fac-simile d'une inscription de piété, en deux vers léonins, qui se lit sur une cassette du treizième siècle, appartenant aux pénitents blancs de Limoges, et le dessin, malheureusement à peine indiqué, d'un très-ancien coffret de plomb historié, autrefois conservé dans l'abbaye de Saint-Martial. Il a réclamé récemment pour le Comité un estampage de la croix d'Eymoutiers décorée de précieuses intailles. Il espère pouvoir aussi nous faire parvenir le dessin d'une croix processionnelle en cuivre doré, enrichie d'émaux et de cabochons, qui est conservée à Saint-Priest-Taurion.

Une partie des deniers consulaires trouvés, en 1811, à La Jante, près Compreignac, a été rachetée par les soins de M. Ardant. D'autres découvertes ont eu lieu dernièrement à Limoges et à Oradour-sur-Vayres. Elles ont procuré des bronzes impériaux, dont quelques-uns sont d'une assez grande rareté ; des pièces d'argent du pape Urbain VIII, des monnaies françaises des quinzième et seizième siècles, notamment un teston, au type de Henri II, frappé deux ans après la mort de ce prince.

M. Ardant a fait d'inutiles démarches pour obtenir communication des monnaies anglo-saxonnes trouvées au Dorat. Il a dû se contenter d'adresser au Comité quelques renseignements assez vagues sur deux de ces pièces, qui portent le nom d'un roi Edouard. Avant de s'occuper sérieusement de cette découverte importante, le Comité voudra sans doute attendre quelque chose de plus précis, comme des empreintes, des fac-simile, ou du moins une description minutieuse de chaque espèce de monnaies.

Un petit médaillon assez grossier, de forme ovale, muni d'un couvercle à charnière, fut trouvé dans un tombeau de l'abbaye de Solignac ; il renfermait, comme relique, un gros tournois de saint Louis. M. Ardant nous transmet une figure de cette boîte qui, par elle-même, n'a rien d'intéressant. On retira du même tombeau deux petites roues en terre cuite, dont l'une paraissait avoir été dorée ou émaillée.

Nous trouvons enfin, avec les notes de M. Ardant, mais sans indication, les dessins d'un jeton à l'effigie du roi François Ier, et d'un buste de saint Martial, mître en tête.

J'ai encore à rendre compte d'un envoi très-considérable de M. Nozot, dont l'ardeur n'éprouve aucun ralentissement. Mais, cette fois, je me contenterai de donner une indication sommaire des documents que nous adresse ce zélé correspondant. D'après ce que j'ai dit dans un rapport précédent au sujet de communications de même nature, le Comité a pu apprécier suffisamment avec quelle louable persévérance M. Nozot dirige successivement ses investigations sur toutes les communes du département où il exerce ses fonctions, et combien le répertoire archéologique de la France, dont M. le Ministre a projeté la publication, pourra profiter d'une suite aussi complète de renseignements recueillis en présence des monuments eux-mêmes. Nous désirerions que M. Nozot eût à sa disposition les instructions du Comité sur les caractères qui distinguent les monuments des diverses époques du moyen âge et de la renaissance. Avec ce secours, il arriverait facilement à déterminer d'une manière plus précise le style et l'âge des châteaux et des édifices religieux de sa contrée. Voici les noms des localités du département des Ardennes dont M. Nozot a fait l'histoire et la statistique monumentale dans son dernier envoi : Antheny, Attigny, Bay, Beaulieu, Blanchefosse, Bonnefontaine, Ecordal, l'abbaye détruite de Félipré, Ham-les-Malades, Harcy, Linchamps, Montcornet, Montigny-sur-Meuse, Puiseux, Renwez, Rumigny, Saint-Loup et Terrier, Thin-le-Moutier, Vandresse et Warcq. Ces notices contiennent, sur des découvertes de vases, de

ruines et de débris de diverses espèces qui attestent le séjour des Romains dans le pays, quelques détails dont il serait bon de tenir compte pour le grand travail de la carte des Gaules. Les descriptions d'églises et de châteaux sont accompagnées de plans et de dessins qui en reproduisent l'ensemble ou les détails les plus curieux. Les dessins ne sont pas irréprochables, tant s'en faut ; mais ils servent de complément au texte et fournissent des indications très-utiles. M. Nozot a extrait des registres de l'état civil de certaines communes quelques notes intéressantes sur les dévastations commises pendant les guerres du dix-septième siècle. Il n'a pas négligé les traditions ni les contes populaires. Nous apprenons de lui qu'auprès du village de Ham-les-Malades, on voit encore le rocher sur lequel le célèbre cheval des quatre fils Aymon vint s'abattre, après un saut périlleux de plus d'un kilomètre, en y laissant l'empreinte de son corps. J'ai tiré de l'envoi de M. Nozot seize inscriptions pour le recueil projeté, qui sont présentées, les uns en dessin et en fac-simile, les autres en simples copies. Six appartiennent au seizième siècle, cinq au dix-septième, quatre au dix-huitième. Il y en a une que j'attribuerais à la fin du quinzième, mais dont la date n'est indiquée qu'imparfaitement sur la copie ; c'est celle d'une noble dame représentée sur une dalle de marbre dans le chœur de l'église de Saint-Loup. Onze inscriptions sont gravées sur des monuments funéraires de seigneurs, de dames ou d'ecclésiastiques. Deux sont imprimées sur des cloches ; deux autres ne fournissent que des textes moraux ou des invocations. On lit sur la porte du presbytère d'Antheny cette belle devise : *Virtvte comite svperna petvntvr*. 1585.

M. Fériel a trouvé, dans le dépôt des archives du département de la Haute-Marne, un recueil de onze dessins représentant des pierres tombales aujourd'hui détruites, autrefois placées dans la cathédrale de Langres, sur les sépultures de plusieurs chanoines et prébendiers. Ces dessins furent exécutés, en 1633, par Antoine Nicolas, peintre à Langres, pour servir de pièces justificatives dans un procès entre les chanoines et les prébendiers, dont l'origine et l'issue sont également inconnues. L'artiste y vaqua pendant l'espace de quatre jours entiers et reçut pour son travail la somme de douze livres. Il s'est, d'ailleurs, très-convenablement acquitté de la mission qui lui était confiée. Ses dessins sont exécutés avec facilité et ne manquent pas de caractère. Les inscriptions sont ce qu'il y a de plus défectueux ; elles étaient sans doute déjà usées et difficiles à déchiffrer. Deux de ces tombes datent du quinzième siècle ; une appartient au dix-sep-

tième ; les huit autres sont du seizième. On y voit figurés six chanoines et cinq prébendiers, les uns debout, les autres agenouillés ou même assis. Ces monuments étaient d'un travail remarquable. Les dessins découverts par M. Fériel sont d'autant plus intéressants qu'il n'existe plus, dans la cathédrale de Langres, le moindre vestige des pierres originales. Ils méritent, à ce titre, d'être conservés avec soin dans les archives du Comité, où ils pourront être consultés avec fruit par les personnes qui s'occupent de recherches sur les costumes et les attributs ecclésiastiques. Si le peintre a fidèlement reproduit les détails qu'il avait sous les yeux, on pourrait croire que deux des prébendiers, qui portent chacun sur le bras gauche un appendice en étoffe, auraient songé à usurper peu à peu l'aumusse réservée aux chanoines. Quant aux inscriptions, dont la vérification ne peut plus être faite aujourd'hui, elles ne sont pas de nature à prendre place dans le recueil.

Un estampage, adressé en double par M. Beauluère, représente un prieur de Saint-Martin-de-Laval agenouillé devant le patron de son monastère, et l'inscription en français qui relate que ce prieur, nommé Macé des Granges, mort le 8 février 1400, avait fait diverses fondations pieuses dont l'exécution eut lieu par les soins d'Alain de la Corbinaye, neveu et successeur du défunt, suivant lettres déposées au chartrier de l'abbaye de Marmoûtier. M. Beauluère a eu la bonne fortune de retrouver à la Bibliothèque impériale de Paris, dans le 3e volume du cartulaire de cette abbaye, le titre en latin portant ratification de la fondation dont il s'agit, à la date du 11 mai 1408. Une copie de cette pièce est jointe aux estampages. Nous aurions désiré que, pour compléter son envoi, M. Beauluère nous fît connaître où se trouve aujourd'hui le monument de Macé des Granges.

Le Comité doit au zèle soutenu de M. Dumoutet un nouvel envoi qui comprend un estampage et treize calques d'après des inscriptions des quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, qui existent à Bourges, à Morogues et à Varzy. La plus ancienne conserve le souvenir d'une donation de trente sous de rente par Jean Blanchart, sergent du roi, à l'église de Saint-Oustrille-le-Château, à Bourges. Parmi les dix inscriptions que possède encore l'église de Saint-Bonnet de la même ville, il y en a six qui se lisent sur des vitraux exécutés, en 1544, par Laurent Faulconier, et sur un tableau peint par Jean Boucher, artiste né à Bourges ; trois autres rappellent des fondations de chapelles et de prières par Guillaume Chaumeau, l'historien du Berri, en 1533 ; par honorable femme Laurence Faulconier, en 1568 ; par le peintre Jean Boucher, en 1631 ; une dernière porte le nom d'un

marchand mort en 1529. Une des fondations de Jean Boucher a droit à une mention particulière ; elle assurait le revenu nécessaire pour faire apprendre, chaque année, un métier à un pauvre garçon et pour marier une jeune fille. L'inscription de Morogues sert d'épitaphe à un curé de la paroisse mort en 1530. Les deux inscriptions de Varzy sont placées dans la chapelle de la famille Dupin, au cimetière de la ville; l'une rapporte la fondation de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus en 1643, et l'autre a été gravée, en 1766, en mémoire d'un fabricien de la même chapelle.

M. Bouchitté a réuni, dans un Mémoire dont la lecture m'a inspiré le plus vif intérêt, tous les renseignements qu'il a pu découvrir sur les ruines de l'illustre abbaye de Port-Royal et sur un certain nombre de monuments précieux qui ont survécu à la destruction de ce monastère. La générosité du duc de Luynes a fait déblayer l'enceinte de l'ancienne église abbatiale. La célèbre maison des Granges est conservée avec un religieux respect par son propriétaire actuel, qui a fait graver au-dessus de la porte les noms des Arnauld, des Lemaistre, des Racine, des Pascal, des Nicolle. L'église paroissiale de Magny-les-Hameaux, qui se trouve la plus voisine de Port-Royal, a reçu vingt-cinq monuments funéraires qui étaient placés dans l'ancienne église abbatiale, et qui portent tous les noms de personnes recommandables par leur savoir, leur piété, la droiture de leur caractère et l'austérité de leur vie. A côté des épitaphes consacrées à la mémoire de ces hommes, auxquels l'histoire a donné le titre de solitaires de Port-Royal, on voit les dalles richement dessinées et gravées en creux d'abbesses et de bienfaiteurs qui ont vécu aux treizième et quatorzième siècles. A Saint-Lambert, une vaste fosse, creusée dans la partie méridionale du cimetière, est le dernier asile où reposent pêle-mêle, sans honneur et sans monument, la plupart des personnages qui avaient été inhumés à Port-Royal pendant une longue suite d'années. Les corps de la famille du Gué de Bagnols, qui se distingua par son attachement aux doctrines de Port-Royal, ont été portés à l'église de Saint-Jean-des-Trous. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710, le marquis de Pomponne, petit-fils d'Arnauld d'Andilly, fit transférer à Palaiseau les restes de son aïeul, des abbesses Agnès et Angélique Arnauld, du grand Arnauld et de plusieurs autres personnes de la même famille. Ce ne fut qu'en 1725 que ces dépouilles reçurent une sépulture définitive dans la crypte de l'église de Palaiseau. Une longue inscription française fut placée au-dessus de leur tombeau. Tout dernièrement, des modifications ont été faites à la

crypte, et l'inscription a été mise hors de l'église, à côté de la porte d'entrée. Espérons que, du moins, on aura respecté les cendres qu'elle protégeait, et qu'on ne les aura pas aussi expulsées du lieu saint.

M. Bouchitté a remarqué que les inscriptions transportées de Port-Royal à Magny, où les dalles sur lesquelles elles sont gravées ont été employées au pavé de l'église, ont déjà éprouvé de notables dégradations. Il fait part au Comité de l'intention manifestée par quelques propriétaires du pays de pourvoir aux frais d'un dallage, afin que les inscriptions soient relevées contre les murs de l'édifice, où elles se trouveraient en sûreté. Un encouragement et au besoin un secours de la part du Ministre détermineraient l'exécution du projet. Nous prions le Comité de recommander cette affaire à toute la sollicitude de l'administration des cultes. Les inscriptions dont il s'agit ne se trouvent plus sur les sépultures des personnes dont elles portent les noms. On peut donc les déplacer sans craindre de supprimer un témoignage digne d'être conservé, et d'ailleurs on les sauvera ainsi d'une destruction prochaine.

Enfin nous lisons, dans le Mémoire de M. Bouchitté, que M. de la Bonnardière légua, il y a dix ans, à l'église de Linas, deux tableaux attribués à Philippe de Champagne, autrefois placés dans l'église des Dames de Port-Royal, à Paris. Ces toiles, bien conservées, représentent deux miracles opérés par la vertu de la sainte Epine sur les personnes de deux religieuses, Marguerite Périer, nièce de Pascal, et Claudine Baudran. Des inscriptions commémoratives, en latin et en français, expliquent les sujets. L'origine janséniste de ces tableaux en a causé la proscription. Des ordonnances épiscopales, venues de Versailles, ont enjoint de les faire disparaître du lieu saint, comme représentant des miracles dont l'authenticité n'a pas été reconnue par l'Eglise. Piganiol de la Force nous apprend cependant, au tome VII de sa *Description de Paris*, que le miracle de la guérison de Marguerite Périer fut juridiquement examiné et publié par les grands vicaires de l'archevêché de Paris, qui ordonnèrent qu'il en fût rendu de solennelles actions de grâces à Dieu. Ne serait-ce pas s'engager dans de bien grandes difficultés que de soumettre à une révision générale les miracles sculptés ou peints dans nos églises ? Quoi qu'il en soit, les tableaux sont relégués dans un galetas, et la fabrique, obéissante, cherche à les vendre. M. Bouchitté voudrait que l'attention de M. le Ministre d'Etat fût appelée sur ces tableaux, qui pourraient un jour trouver place à côté de la toile célèbre sur laquelle Philippe de Cham-

pagne représenta sa fille aînée, religieuse de Port-Royal, également guérie par la vertu de la même relique. On sait que cette peinture occupe un rang des plus honorables au musée du Louvre. Nous pensons que le Comité voudra s'associer au vœu de M. Bouchitté pour sauver à la fois une œuvre d'art et un monumen thistorique.

Le Mémoire dont nous venons de rendre compte apporte au recueil épigraphique les inscriptions votives des deux tableaux de Port-Royal, celle de l'église de Palaiseau, celle de la maison des Granges et l'épitaphe de Robert Arnauld d'Andilly, mort en 1674.

M. l'abbé André cite des extraits de plusieurs délibérations du chapitre de Carpentras, en date des années 1590, 1591, 1592, 1596 et 1597; au sujet de la fourniture du vin destiné à la communion pascale. Il demande si, par exception, l'usage de la communion sous les deux espèces se serait maintenu dans les églises du Comtat-Venaissin jusqu'à la fin du seizième siècle. Ces fournitures étaient-elles faites pour la célébration de la messe ou pour la communion des simples fidèles? Ne pourraient-elles pas aussi avoir eu pour objet une distribution de vin, après la communion, aux fidèles qui avaient accompli le devoir pascal, ainsi qu'on le pratiquait autrefois dans certains pays, notamment dans plusieurs paroisses de l'ancien diocèse de Paris? Des fondations avaient été faites pour subvenir aux frais de ces distributions. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé André est mieux placé que personne pour éclaircir la question ; il en trouvera certainement la solution dans l'étude des anciens usages liturgiques de l'église de Carpentras, et nous le prierons de nous faire connaître le résultat de ses recherches.

M. l'abbé André insiste sur l'intérêt que lui paraît présenter le manuscrit de la vie de saint Elzéar et de sainte Delphine, en langue romane du quatorzième siècle, mentionné à la page 154 du dernier volume du *Bulletin*, et dont l'acquisition a été proposée au Ministre. Dans le même volume, à la page 137, le vieux mot français *touaille* a été traduit par *toile*. M. André fait observer avec raison que ce mot signifie plutôt une nappe.

M. Deschamps de Pas adresse les calques des caractères et inscriptions gravés sur huit épées qui sont conservées, les unes au musée de Saint-Omer, les autres dans des collections particulières. Ces épées paraissent dater des dixième, onzième, douzième et treizième siècles. M. Deschamps déclare qu'il n'a pu se rendre compte du sens des inscriptions d'une manière satisfaisante. Nous n'éprouverons au-

cun embarras à faire le même aveu à la suite d'un homme aussi avancé dans l'étude des monuments du moyen âge. Nous ajouterons que notre collègue, M. Du Sommerard, n'a pas été plus heureux dans l'examen qu'il a fait des mêmes inscriptions.

De Guilhermy,
Membre du Comité.

Travaux de l'Académie impériale de Reims.

La section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen et à mon appréciation le vingt-sixième volume des *travaux de l'Académie impériale de Reims* (Années 1856-1857). Je viens rendre un compte très-sommaire de cet examen qui ne pouvait avoir pour objet que les Mémoires sur des matières intéressant particulièrement la section d'archéologie. Les autres rentrent dans les attributions des sections des sciences et d'histoire, et ce sont, il faut bien le reconnaître, les plus importants et les plus dignes de l'attention du Comité.

L'archéologie proprement dite ne tient qu'une très-petite place dans le volume que j'ai sous les yeux. On y trouve seulement un travail de M. Ed. de Barthélemy *sur les vitraux de l'église de Châlons-sur-Marne*, et un rapport de M. Ch. Givelet sur une réparation faite aux émaux de l'église Saint-Rémy de Reims.

Le travail de M. de Barthélemy est plutôt une description qu'une étude, bien que l'on y trouve des observations pleines d'intérêt sur les sujets traités par le peintre verrier. L'auteur passe successivemen en revue les verrières de la cathédrale, de l'église Saint-Alpin, et l'église Notre-Dame-en-Vaux ; il les décrit avec beaucoup de soin, vitrail par vitrail, panneau par panneau, rapporte les inscriptions et reproduit les légendes. Il a le mérité d'avoir songé, le premier, à faire cette intéressante description de vitraux entièrement inédits. Si, parfois, ses explications laissent quelque chose à désirer, il faut plutôt s'en prendre aux lacunes que le temps a faites dans l'œuvre de l'artiste du moyen âge qu'à la fidélité et au savoir de l'auteur de la description.

Les vitraux de la cathédrale appartiennent au treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles. Saint-Alpin n'a que des vitraux du seizième, et Notre-Dame a une suite de vitraux exécutés tous dans un court espace de temps puisqu'ils paraissent appartenir à la première moitié du seizième siècle. Le vitrail de l'Assomption de la Vierge est principalement cité comme l'un des plus remarquables que l'on puisse voir parmi les peintures de cette époque, qui a pourtant produit de belles pages sous le rapport du fini de l'exécution et de la correction du dessin. Il faut savoir gré à M. de Barthélemy d'avoir eu le courage d'entreprendre et de mener à bonne fin un travail qui avait besoin d'être traité avec la précision qu'il y a apportée. Grâce à cette précision, on se fait une idée assez complète de la curieuse collection qu'il a voulu faire connaître, et il a d'avance facilité la tâche de l'artiste auquel on pourra confier un jour la restauration de ces intéressantes peintures.

L'église de Saint-Rémy de Reims possède, comme on le sait, une suite de beaux et précieux émaux, presque tous signés de Landin, célèbre émailleur de Limoges, au dix-septième siècle. Ces émaux avaient beaucoup souffert d'une destination inintelligente qui leur était donnée. Bien que, pour la plupart, ils représentent des scènes du martyre de saint Timothée et de ses compagnons, on les employait à la décoration de la châsse de Saint-Rémy, et, pour les fixer, on y enfonçait des clous à coups de marteaux. On devine ce que devenait l'émail à la suite de ces opérations renouvelées chaque année. Un amateur ou un artiste de Reims, M. Oudart, a entrepris de faire disparaître les traces de ces déplorables mutilations par une restauration qui semble n'avoir rien de commun avec celles que nous remarquons tous les jours sur les émaux que l'on rencontre dans le commerce. Sur la demande de M. le curé de Saint-Rémy, une commission fut prise dans le sein de l'Académie pour donner son avis sur le procédé de M. Oudart. Cette commission jugea, d'après les essais qui furent tentés sous ses yeux, qu'il y avait lieu de se faire rendre compte de l'opération et de la suivre dans toutes ses parties. C'est après avoir remis à l'expérimentateur les deux émaux de Saint-Rémy qui avaient le plus souffert ; c'est après s'être convaincue, à la suite d'un examen minutieux, que les émaux restaurés par M. Oudart le sont avec des émaux plus tendres que l'émail primitif, s'appliquant facilement sur les parties déchirées sans que l'ancien émail coure risque de fondre ou d'éclater ; que les matières employées se dissolvent facilement quand elles ont été appliquées, et qu'on peut les enlever sans altérer en rien les parties environnantes ; que le vernis posé sur l'endroit restauré lui donne le brillant et l'apparence de l'émail ; c'est, disons-nous, après toutes ces opérations exécutées devant elle, que la commission a proposé d'accepter l'offre de M. Oudart. Aujourd'hui donc les trente-deux émaux de Saint-Rémy paraissent restaurés à la satisfaction des connaisseurs et désormais à l'abri de nouvelles détériorations, car leur conservation est assurée par la restauration elle-même. On sait, en effet, que les émaux *déchirés* vont toujours se dégradant, parcelle par parcelle, alors même que l'on n'y touche pas ; et s'il arrivait qu'un jour on découvrît un meilleur moyen de restaurer les émaux, il serait facile, grâce à la sensibilité des matières employées par M. Oudart, de remettre chaque objet dans l'état où on le lui a confié. L'Académie a accordé une médaille d'honneur en argent comme récompense des efforts de M. Oudart et des résultats dont ils ont été couronnés.

A. De Contencin,
Membre du Comité.

Examen d'un rapport sur les fouilles d'Arronville (Seine-et-Oise).

Ce rapport a pour auteur M. Grimot, curé de l'Isle-Adam.

C'est le résumé simple et substantiel de fouilles qui ont été exécutées en partie sous les yeux et par les soins de M. le curé d'Arronville. Il a été constaté que le cimetière, qui ne forme pas aujourd'hui un enclos de plus de trois hectares autour de l'église, a eu, dans un temps, une contenance de douze à quinze hectares. Le dire des habitants du pays est qu'autrefois on venait de très-loin enterrer les morts dans cet endroit. L'auteur du rapport rejette cette tradition, mais à tort, suivant moi. Il est certain que, lorsque la propriété rurale était encore organisée à la romaine, c'est-à-dire lorsque le sol était divisé en domaines sur lesquels étaient disséminées les habitations des cultivateurs, n'y ayant pas à proprement parler de villages, les cimetières étaient établis en pleine campagne, ou près d'une basilique isolée, pour les besoins de toute une circonscription de pays. D'ailleurs, les cimetières étaient alors sous la direction immédiate des évêques, et c'était une raison pour qu'ils ne fussent pas trop multipliés. Cet état de choses, qui a changé dans le cours des VIII^e^ et IX^e^ siècles, paraît être à tous les égards celui auquel il convient de rapporter le cimetière primitif d'Arronville, car, indépendamment de son étendue, les vases qu'on en a retirés sont les mêmes qu'on rencontre dans les sépultures gallo-romaines de la basse époque et dans les cimetières mérovingiens. M. Grimot a très-bien reconnu ce fait, qui est mis hors de doute par les dessins dont il a accompagné son Mémoire. Il a fait de plus cette remarque que, vu le petit nombre des cercueils en pierre ou en plâtre et l'absence de clous comme de tout autre résidu provenant des bières en bois, la plupart des corps doivent avoir été mis en terre, enveloppés seulement d'un linceuil. C'est là une observation qui mérite d'être recueillie. Il est bon de signaler aussi la décoration exceptionnelle d'un vase qui a été découvert depuis la rédaction du Mémoire et dont notre honorable correspondant nous a envoyé le dessin. Cette pièce d'une poterie extrêmement barbare a pour bordure des entrelacs de rinceaux entre lesquels sont disposées de petites croix.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

RAPPORT SUR LE TOME IIe (année 1858) DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

Toulouse, l'ancienne capitale de la province du Languedoc, est un des principaux centres scientifiques du midi de la France. Siége d'une Faculté des sciences, d'une Faculté de droit à l'antique renommée, d'une école secondaire de médecine et de pharmacie, possédant un magnifique jardin de botanique qui doit beaucoup aux efforts de M. Moquin-Tandon, aujourd'hui professeur à la Faculté de médecine de Paris, possédant enfin de grands hôpitaux civils qui reçoivent les malades venant d'un périmètre très-étendu et qui offrent par conséquent une abondante et continuelle réunion de tous les cas de chirurgie ou de pathologie interne, la cité toulousaine est placée de manière à offrir aux maîtres comme aux élèves un théâtre précieux de recherches, d'expériences et d'études. L'*Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres* compte dans son sein la plus grande partie du haut personnel scientifique de cette grande ville auquel s'adjoignent plusieurs autres savants qui n'appartiennent point, par leur position, à l'Université, mais qui ont donné depuis longtemps des gages précieux à la science. On doit s'attendre, d'après le personnel de cette Académie, à trouver, dans les *Mémoires* qu'elle publie périodiquement, des travaux d'une grande valeur. Le recueil de l'Académie de Toulouse compte, en effet, parmi les plus importantes publications émanant des Sociétés savantes de la France. Le tome II des Mémoires de cette Académie, dont nous avons à rendre compte à la section des sciences et qui contient ses principales productions pendant l'année 1858, en donnera une preuve suffisante.

Le volume que nous avons sous les yeux contient à la fois, d'après la double qualification de l'Académie de Toulouse, des travaux relatifs aux sciences physiques et naturelles et des études concernant les belles-lettres et l'archéologie : c'est du premier ordre de ces travaux que nous avons à entretenir la section des sciences.

Pour mettre quelque méthode dans l'exposé abrégé de ces travaux, nous examinerons successivement ; 1° les Mémoires relatifs à l'histoire naturelle ; 2° les Mémoires de physique ; 3° les Mémoires de chimie. Nous demanderons la permission de laisser de côté les travaux de mathématiques qui pourront être renvoyés à l'examen de l'un de nos confrères, mieux autorisé que nous sur ces questions.

MÉMOIRES D'HISTOIRE NATURELLE.

Botanique. — M. Timbal-Lagrave, membre titulaire de l'Académie et savant pharmacien de Toulouse, publie, dans le volume qui nous occupe, un assez grand nombre de Mémoires de botanique. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur ces Mémoires qui ne se rapportent pour la plupart qu'à des descriptions d'espèces nouvelles ou à des tentatives de classification d'espèces connues. Dans un premier travail, M. Timbal-Lagrave s'occupe de la description botanique et de la classification des *Erodium Petræum*, *Crispum*, *Lucidum* et *Macradenum*. Dans un autre Mémoire qui a pour titre : *De la grappe bicorymbifère dans le genre Iberis*, *considérée comme caractère spécifique*, le même botaniste présente le résultat de quelques observations de physiologie végétale concernant la double grappe dans le genre Iberis. Dans un autre travail qui a pour titre : *De l'hybridité dans le genre Viola*, M. Timbal-Lagrave démontre l'existence de l'hybridité dans les diverses espèces de ce groupe, ce qui semblait très-difficile, sinon impossible dans ces espèces, d'après la singulière conformation des organes reproducteurs et surtout d'après le mode de floraison de ces plantes. Après avoir décrit quelques plantes hybrides appartenant à ce groupe, M. Timbal-Lagrave conclut des observations auxquelles il s'est livré en étudiant les circonstances physiologiques de la floraison et de la fécondation des violettes :

1° Que les espèces du genre *Viola*, de la section *Nomimium* Ging., offrent deux périodes principales : dans l'une, des fleurs stériles avec des pétales ; dans l'autre, des fleurs fertiles sans pétales ;

2° Qu'entre ces deux modes de floraison il y a une époque de transition, ou un passage de l'une à l'autre, qui présentent des fleurs fertiles avec des pétales ;

3° Que ces deux floraisons varient avec les influences météorologiques ;

4° Qu'à l'époque dite de transition, il peut se former des hybrides ;

5° Qu'il peut même s'en former entre des plantes appartenant à des groupes différents ;

6° Enfin, qu'on ne peut pas admettre jusqu'à présent de règles fixes et déterminées dans la formation des végétaux hybrides.

M. Timbal-Lagrave continue l'étude du même sujet dans un autre Mémoire qui a pour titre *Opinion de Villars sur les plantes hybrides, d'après sa correspondance avec Lapeyrouse*. Convaincu du rôle important qu'est appelé à jouer, dans la botanique descriptive, le phénomène de l'hybridation et l'histoire des plantes hybrides, persuadé que l'étude de ces plantes accidentelles conduira prochainement à la découverte de principes nouveaux dans la botanique, M. Timbal-Lagrave croit qu'il importe de recueillir les observations qui ont été faites sur ce sujet par les anciens botanistes. Ayant retrouvé dans une correspondance inédite entre Lapeyrouse et Villars, savant botaniste du Dauphiné, des détails précis et circonstanciés sur les hybrides étudiées par ce dernier observateur, M. Timbal-Lagrave croit devoir publier cette correspondance, certain qu'elle offrira un grand intérêt aux nombreux botanistes qui s'occupent des plantes hybrides.

Cette correspondance commence à l'époque où le botaniste Lapeyrouse s'occupait de la publication d'une monographie des saxifrages. Il avait prié Villars de lui donner les espèces de ce genre, qui croissent dans le Dauphiné, pour les étudier et les comparer avec celles des Pyrénées. Villars, comme tous les botanistes de cette époque, n'osait formuler dans ses ouvrages une opinion sur ces plantes hybrides, qui ne pouvaient pas fructifier, mais qui se reproduisaient souvent par des *stolons*. Cependant, dans sa correspondance, il se montrait vivement préoccupé de ces plantes accidentelles, et il émet, à ce sujet, des opinions qui auraient paru bien étranges s'il les avait publiées alors, mais qui sont aujourd'hui adoptées dans la science. On suit avec intérêt, dans cette correspondance, le progrès et la modification successive des idées de Villars concernant l'hybridation.

A ce propos, et chemin faisant, M. Timbal-Lagrave restitue au savant auteur de l'*Histoire des plantes du Dauphiné* quelques observations, d'une importance toutefois secondaire, que plusieurs botanistes, qui ne connaissaient pas les travaux de Villars, avaient publiées comme leur appartenant.

M. C. Roumeguère, dans une courte notice, décrit une nouvelle espèce de lichen (*usnea saxicola*, Roum.). M. Roumeguère pense

que l'*usnea florida* qui présente la forme saxicole, c'est-à-dire qui croît sur les rochers, peut être élevée au rang d'espèce. Il expose les différences de forme extérieure qui justifient l'établissement de cette espèce, et il donne la diagnose à l'aide de laquelle on pourra la reconnaître.

Le volume que nous analysons contient un travail important de M. Clos, l'un des plus distingués de nos botanistes. Le travail de M. Clos, qui a pour titre *Pourret et son histoire des cistes*, a un double objet. Il se propose de faire connaître la vie et les travaux d'un ancien botaniste du Midi, Pourret, à qui l'on doit de grands travaux sur les plantes du midi de la France et de l'Espagne, et en second lieu, d'exposer les idées de ce botaniste sur les cistes, idées que M. Clos adopte en les développant.

M. Clos restitue à Pourret quelques espèces dont la propriété lui revient légitimement, et il donne la description botanique de ces plantes. En 1856, une *Biographie de Pourret* a paru à Narbonne, patrie de ce botaniste; elle est due à M. L. Galibert qui a, le premier, cherché à revendiquer la part de gloire qui revient au botaniste méridional. M. Clos, dans sa note, reproduit divers fragments de cette biographie dont il complète les indications par des renseignements nouveaux. Mais la partie la plus précieuse du travail de M. Clos, c'est la publication d'un manuscrit inédit de Pourret relatif aux cistes. Ce manuscrit, qui a pour titre : *Projet d'une histoire générale des cistes*, a été retrouvé par M. Clos dans les archives de l'Académie des sciences de Toulouse à qui ce travail avait été adressé.

Paléontologie et zoologie. — M. Noulet consacre une note à la description d'une mandibule de *mastodonte à dents étroites* (*mastodon angustidens*), retirée de la molasse sous-pyrénéenne. Les débris d'ossements de ce *mastodonte à dents étroites*, ont été découverts dans le bassin de la Save, sur le territoire de la commune du Planté, à l'extrême limite du département du Gers, vers celui de la Haute-Garonne.

La pièce la plus intéressante, parmi ces restes, consiste en une mandibule ou maxillaire inférieur, dont la portion postérieure, angles et parties montantes, manque, mais qui offre, quoique plusieurs fois fracturée, dans un état suffisant de conservation, la symphyse de l'os converti en rostre et portant à son extrémité les deux incisives ou défenses inférieures. En effet, un des traits les plus remarquables de ce mastodonte est de présenter un prolongement exagéré du

maxillaire inférieur à l'endroit de la symphyse, d'où résulte une sorte de rostre, légèrement incliné d'avant en arrière, rétréci vers le tiers postérieur, convexe, arrondi en dessous, et creusé longitudinalement en dessus d'une large gouttière suffisamment profonde.

Parmi les débris osseux recueillis avec cette mandibule, M. Noulet a trouvé plusieurs tronçons de défenses supérieures, malheureusement d'une conservation peu satisfaisante. L'extrémité de l'une d'elles a pu néanmoins être rétablie sur une longueur de $0^{m},60$.

Il est à regretter que les ouvriers aient brisé diverses autres pièces du même gisement qui leur semblèrent sans importance, et qui probablement appartenaient au même crâne. Cette portion du squelette du *mastodonte à dents étroites* étant celle qui est encore incomplétement connue, il serait à désirer que ceux qui auront l'occasion de rencontrer des restes de cet animal, s'appliquassent à conserver plus particulièrement les os de la tête, parmi lesquels on pourrait espérer de trouver les incisifs, d'où sortaient les grandes défenses à la mâchoire supérieure. Ce n'est, en effet, dit l'auteur, que lorsque les paléontologues connaîtront cette portion de la face, qu'ils pourront tenter d'indiquer les fonctions du rostre dans les mastodontes qui en sont munis.

Le même naturaliste publie un Mémoire assez étendu de zoologie et de paléontologie sous ce titre : *De l'âge zoologique de la formation lacustre de Narbonne et de Sigean.* La principale roche qui constitue à Narbonne la formation lacustre, où elle compose la plus grande partie de ce bassin géologique, est un calcaire occupé par toute une population de coquilles fossiles appartenant aux eaux douces. On admet donc que ces restes solides ont été déposés par des eaux douces et paisibles, et l'on rapporte à l'époque tertiaire l'âge géologique de ces dépôts. Mais on n'est pas d'accord sur l'étage auquel ces terrains doivent être attribués. Le Mémoire de M. Noulet a pour objet de vider ce dernier point en litige. Comme l'auteur fait jouer un grand rôle, pour expliquer l'âge relatif des terrains lacustres de Narbonne et de Sigean, aux coquilles fossiles qui abondent dans cette formation, il a le soin de donner, à la fin de son travail, la description de ces coquilles, en accompagnant chaque espèce de ses synonymes et des notes conchyliologiques qui ont de l'intérêt pour la paléontologie.

Physiologie comparée. — Tous les naturalistes savent que l'on doit à M. N. Joly, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, de remarquables études sur la *Tératologie* ou science des monstres.

Dans un livre qui parut en 1847, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire disait, à propos des travaux de Geoffroy-Saint-Hilaire sur la classification des monstres, qu'à l'exception d'un seul genre typique, découvert par M. Joly, on n'avait encore trouvé aucun genre tératologique autre que ceux qu'avaient posés son illustre père. Le savant professeur ajoutait : « *La découverte d'un nouveau genre est beaucoup plus rare en tératologie que dans l'une quelconque des branches de la zoologie.* » Depuis que M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a écrit ces lignes, M. Joly a bien heureusement démenti cette prévision, car il a eu le mérite d'introduire dans la science tératologique plusieur genres nouveaux que les naturalistes se sont empressés d'adopter. Tels sont, sans parler du genre *Chélonisome*, le premier que l'on doive à M. Joly, et dont il était question plus haut, le genre *Strytosome*, établi presque en même temps; le genre *Dracontisome*, créé en 1848; le genre *Agnatocéphale*, dont la description a paru dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, pour l'année 1856. Enfin, en 1857, M. Joly a créé le genre *Rhinodyme*, d'après un cas de monstruosité qu'il a observé à Toulouse. C'est l'étude de ce nouveau monstre qui fait l'objet du Mémoire de M. Joly. Nous omettrons ici la description anatomique pour arriver aux conclusions qui terminent le Mémoire de ce savant naturaliste.

« Ainsi, dit M. Joly, se confirment une fois de plus ces admirables lois tératologiques, établies par le génie d'E. Geoffroy-Saint-Hilaire. Ainsi se révèle l'analogie ou plutôt l'identité de ces lois avec les lois zoologiques ordinaires, ou, pour mieux dire, point de lois spécialement zoologiques, point de lois tératologiques, mais des lois générales, applicables à toutes les manifestations de l'organisation animale, et embrassant comme autant de considérations secondares toutes les généralités restreintes à un seul ordre de faits.

« Bien plus, ces lois, ainsi que l'a très-bien démontré M. Moquin-Tandon, s'appliquent aussi à l'organisation végétale elle-même, tant la *vérité*, comme disait Bacon, *est réellement surabondante*. »

M. Joly donne, dans le même volume des Mémoires de l'Académie de Toulouse, d'importantes remarques sur des êtres placés vers les derniers degrés de l'échelle zoologique et dont la connaissance ne remonte guère qu'à ces dernières années. Il s'agit, dans ce travail, de la description d'une nouvelle espèce d'*Hæmatozoaire* (animal vivant dans le sang ou dans les tissus d'autres animaux). C'est dans le cœur d'un phoque que M. Joly a trouvé cette nouvelle espèce d'hæmatozoaire qu'il rapporte au genre *Filaria* et qu'il désigne sous

le nom de *Filaria cordis phocæ*. Avant de donner la description de cette nouvelle espèce zoologique, M. Joly présente d'intéressantes considérations sur le développement, les métamorphoses et l'émigration des helminthes (vers intestinaux). Ce naturaliste rappelle les résultats des récentes études par lesquelles on est parvenu à expliquer les curieuses transformations des vers intestinaux, et les transmissions successives de ces parasites à des individus divers. Pour prendre un exemple et fixer les idées, M. Joly parle surtout du *tænia solium*, ce vers prétendu *solitaire*, que l'on a cru longtemps n'exister que dans l'intestin de l'homme, mais qui se rencontre aussi chez le chien, le loup, le renard, la martre et le putois.

Le *tænia* n'est pas un individu unique, comme on l'a cru si longtemps ; c'est un assemblage d'individus soudés les uns aux autres et formant chacun un des anneaux de cette agrégation totale. Dès qu'arrive l'époque fixée par la nature pour la reproduction de l'espèce, tous les individus adultes, c'est-à-dire ceux qui ont acquis le double appareil sexuel dont ils étaient dépourvus jusqu'alors, se détachent de leurs frères, quittent la communauté, et, entraînés par les matières fécales de l'hôte qu'ils habitaient, ils apparaissent enfin au grand jour. Mais ils ne tardent pas à mourir après avoir pondu, toutefois, leurs œufs préalablement fécondés. Fort heureusement pour nous, l'immense majorité de ces œufs, bien que très-vivaces, périssent par les nombreuses causes de destruction dont ils sont entourés. Quelques-uns cependant parviennent à éclosion, et il en sort une petite masse vivante, homogène, presque sphérique, où l'on n'aperçoit d'autres organes que trois paires de crochets, dont les deux médiums sont destinés à entamer les tissus de l'hôte que l'animal a choisi, ou plutôt dans lequel il a été accidentellement introduit avec les aliments. Cet hôte peut-être un lapin, un porc, un animal de boucherie. Là, notre jeune embryon se fixe sur l'organe qui lui convient, et se nourrit par simple absorption moléculaire ; une tête et un corps de *tænia* se forment dans son intérieur par voie de bourgeonnement ; puis, bientôt cette tête se renverse à la manière d'un doigt de gant, et se montre armée d'une couronne de crochets. Les crochets de l'embryon primitif, devenus inutiles, ne tardent pas à tomber, et l'embryon lui-même n'est plus qu'un appendice, en forme de vessie, plus ou moins volumineuse, attachée à la partie postérieure du *tænia*, encore très-incomplet, auquel il a donné naissance. En cet état le jeune animal se réduit donc à une tête, dépourvue de bouche, et à un cou non segmenté, auquel est appendue une vésicule qui, à cette époque de son développement, lui a valu le nom de ver *cystique* ou *cysticesque*.

Tant qu'il restera dans le corps de l'hôte où il a atteint ce degré d'organisation, ce jeune animal ne subira plus aucune transformation, aucun accroissement. Mais si cet hôte, un lapin, par exemple, est dévoré par un autre animal, le jeune tænia, en passant dans ce nouveau gîte, y trouvera toutes les conditions nécessaires au parachèvement de son organisme : la bouche se formera, le cou se divisera en segments bien distincts, la vésicule qui le terminait disparaîtra, et de nouveaux segments de plus en plus nombreux se montreront à la partie postérieure de l'individu primitif qui, de simple qu'il était, se trouvera dès lors composé d'une multitude d'individus presque tous aptes à la reproduction.

« Si l'on venait nous dire, ajoute M. Joly, que ce sont là des idées théoriques et purement spéculatives, nous répondrions par les belles expériences de Siebold, de Leuckart et de Küchenmeister, expériences que M. le professeur Lafosse a répétées, avec un plein succès, à l'Ecole vétérinaire de Toulouse.

« Ainsi, en faisant avaler à des chiens le *cœnure cérébral*, espèce de vers cystique qui produit le tournis chez le mouton, les expérimentateurs dont j'ai parlé ont vu ce ver se transformer en *tænia;* l'expérience inverse, c'est-à-dire celle qui consistait à faire avaler à des moutons des fragments même de *tænia* du chien (*tænia serrata*), a produit des *cœnures* et, par suite, la maladie dont ils sont la cause.

« Bien plus, en 1855, Küchenmeister demanda et obtint l'autorisation d'administrer des *cysticesques cellulaires* (ceux qui produisent la *ladrerie* du porc) à une femme condamnée à mort. Après l'exécution, il examina les intestins de cette malheureuse, et il y trouva des *tænia solium* en voie de formation et déjà nettement caractérisés. De son côté, M. Van Beneden, en nourrissant des cochons avec des œufs de *tænia* humain (*tænia solium*), a vu la *ladrerie* se développer chez les individus soumis à ses expériences.

« Enfin, pendant cette même année 1855, le professeur Leuckart, de Giessen, est parvenu à déterminer le développement du *Cysticercus fascilaris* dans le foie de la souris, en donnant à ce petit rongeur des articles mûrs du *tænia crassicollis*, que l'on trouve dans le chat.

« Ainsi s'explique et s'explique très-clairement aujourd'hui l'apparition du *tænia*, soit chez l'homme, soit chez les animaux. Il y a quelques années à peine, personne ne se doutait de ces migrations singulières, de ces transformations si étonnantes, de ce mode de génération si éloigné, au moins en apparence, de tout ce que l'on

savait sur ce point. Aujourd'hui tous ces faits, étranges au premier abord, se coordonnent et s'enchaînent; tous viennent se ranger sous une loi commune, la *Généagenèse* ou *génération alternante*, qui n'est elle-même qu'un cas particulier d'un mode plus général encore du développement des êtres, la *Gemmiparité*. »

On voit par la citation qui précède que la science est assez bien fixée aujourd'hui sur les métamorphoses et les émigrations des helminthes qui vivent dans l'intestin des animaux. Mais on est encore bien loin de connaître, avec la même exactitude, ceux qui habitent l'intérieur de nos tissus, qui se cachent sous notre peau, dans nos muscles, dans nos poumons, dans nos yeux et dans le sang même. On ne possède sur l'organisation, sur les fonctions physiologiques de ces êtres, que des renseignements encore fort incomplets. L'animal étudié par M. Joly appartient à cette dernière catégorie. Il s'agit de plusieurs vers nématoïdes femelles, d'une très-grande taille, trouvés par M. Joly, dans le cœur d'un phoque, et que ce naturaliste rapporte, comme nous l'avons dit, au genre *Filaria*.

M. Joly donne la description zoologique de cette espèce. Quant à la manière dont ces parasites ont pu pénétrer dans le cœur du phoque, ce naturaliste admet qu'ils sont transmis au phoque par les poissons dont celui-ci fait sa nourriture principale.

M. Joly n'a eu à sa disposition et ne décrit par conséquent que la femelle de cette filaire; mais la taille considérable des individus qu'il a observés, leur habitation dans le cœur d'un mammifère marin, la particularité qu'ils présentaient d'être parvenus à leur développement complet au milieu du torrent circulatoire, peut-être dans le cœur même, enfin leur viviparité, tels sont les caractères qui paraissent suffisants à l'auteur pour adopter cette nouvelle espèce, même en l'absence de tout signalement de l'individu mâle.

Nous passerons plus rapidement sur un Mémoire de M. A. Lavocat, qui a pour titre : *Considérations générales sur les principes d'anatomie philosophique applicable aux études de myologie comparée.* Dans ce travail qui s'inspire des principes généraux posés par Geoffroy-Saint-Hilaire, concernant l'analogie des organes, M. Lavocat propose d'appliquer à la myologie des quadrupèdes domestiques l'unité de type et l'unité de dénomination. C'est une tentative pour faire passer dans la nomenclature anatomique les idées d'*analogie organique* qui n'ont été produites jusqu'ici que pour l'étude et la comparaison des faits en anatomie. Le Mémoire de M. Lavocat se termine par un tableau assez curieux donnant plusieurs exemples de

muscles dont la nomenclature actuelle donne une idée erronée.

Nous nous bornerons aussi à signaler, en quelques lignes, un Mémoire de M. Lagrèze-Fossat contenant une observation pathologique assez curieuse. Deux fruits exotiques, ceux du *Magnifera indica* L., ont été trouvés à Moissac, le 5 mars 1858, dans le tube digestif d'une chèvre. Ces fruits avaient été avalés à l'état vert, par cet animal, dans l'île Bourbon, vers le mois de mai 1855 ou avant. Ils ont séjourné pendant près de trois ans au moins dans le rumen, comme corps étrangers, sans se décomposer extérieurement et sans causer d'accident grave, jusqu'au moment où l'un de ces fruits est devenu le noyau d'une pelote alimentaire, qui, arrêtée dans l'*infundibulum œsophagien*, a mis obstacle à la rumination et a occasionné une météorisation qui a amené la mort.

Mémoires de physique.

Le volume dont nous donnons l'analyse contient deux Mémoires importants de physique, de M. Daguin, le savant professeur de physique de la Faculté des sciences de Toulouse. Le premier est relatif aux *foudres ascendantes* et aux *foudres progressives*, c'est-à-dire celles qui, au lieu d'éclater en un éclair subit, s'élancent progressivement avec une rapidité assez modérée pour qu'on puisse en suivre la marche. Ces traits de feu s'élèvent souvent du sol et forment alors les *foudres ascendantes* qui ont été signalées si souvent par les physiciens du dernier siècle.

Le travail de M. Daguin, sur les foudres ascendantes, n'est pas imprimé dans le volume que nous avons sous les yeux ; il est seulement mentionné dans le *Bulletin des travaux de l'Académie de Toulouse pendant l'année* 1858. En revanche, ce volume contient un *Essai sur la grêle*, du même physicien, et la nouveauté des considérations présentées dans ce travail nous fait un devoir d'en présenter ici une idée précise.

La théorie de Volta, pour l'explication de la grêle, n'est plus admise par les physiciens, bien que Peltier, auquel la météorologie électrique doit de si nombreuses recherches, ait tenté de la rajeunir. Des observations faites, en 1835, par M. Lecoq, de Clermont-Ferrand, ont mis sur la voie d'une explication plus rationnelle de ce phénomène météorologique. Le 28 juillet 1835, M. Lecoq, se trouvant sur le Puy-de-Dôme, assista pour ainsi dire à la formation des grêlons. M. Lecocq vit la grêle s'échapper d'un nuage qui la lançait

par-dessus et par-dessous dans toutes les directions, comme par suite d'une répulsion électrique. Ce nuage était animé d'un mouvement de tourbillon qui s'arrêta lorsque la grêle cessa de tomber (1). M. Lecoq conclut, de ses observations, que deux couches de nuages sont nécessaires pour la production de la grêle, mais que les grêlons n'oscillent pas d'un nuage à l'autre, comme le supposait Volta. Les grêlons sont transportés horizontalement par le vent, grossissent à la partie antérieure du nuage qui pénètre dans l'air plus chaud, et en condensent l'humidité ; pendant ce temps-là, le nuage supérieur électrisé les soutient et les empêche de tomber avant qu'ils n'aient acquis un certain volume. « Cette explication ne rend « pas compte, dit M. Daguin, des couches distinctes que présentent « souvent les grêlons; de plus, on ne peut dire qu'il y ait toujours « une couche de nuages supérieurs destinés à les soutenir pendant « leur formation dans le nuage inférieur. Il n'y en a pas, par exem- « ple, dans les orages à grêle, formés par une colonne d'air as- « cendante. »

Après avoir rappelé les différentes opinions émises par les physiciens pour expliquer le phénomène de la grêle, M. Daguin propose une théorie qui se rapproche beaucoup de celle que l'on doit à M. Lecoq. M. Daguin admet, avec le naturaliste du Puy-de-Dôme, que la grêle ne se produit pas entre deux nuages formés d'avance, mais qu'elle prend naissance pendant la formation même de ces nuages. Ce phénomène météorologique est donc essentiellement passager. Si, dans un grand nombre de cas, il présente une certaine durée, c'est qu'il se reproduit par la persistance de deux vents qui se rencontrent et par la condensation continuelle de nouvelles vapeurs.

Voici d'ailleurs, d'une manière moins sommaire, comment l'auteur formule sa théorie pour expliquer la formation de la grêle en tenant compte de toutes les circonstances de ce phénomène.

« Les nuages à grêle, dit M. Daguin, sont engendrés ordinairement par la rencontre de deux vents opposés, l'un froid et l'autre chaud; quand le conflit n'est pas trop violent, ou que la température du vent chaud domine dans le mélange, on a un orage sans grêle.

« L'électricité qui s'accumule dans les nuages qui se forment (soit qu'elle provienne de celle que contenaient les masses d'air mélangées, soit qu'elle prenne naissance dans le choc même), détermine

(1) *Annales de chimie et de physique*, 2e série, tome LXI, page 211

une répulsion entre les gouttelettes et les molécules d'air humide qui les composent. De là expansion, gonflement et production de ces contours arrondis et nettement terminés que présentent les nuages orageux. Cette expansion est accompagnée d'un grand refroidissement quand l'électricité est en grande quantité. Cette cause de froid, signalée par M. Tessan, jette un grand jour sur ce qui se passe dans les nuages orageux. On explique par là la congélation des particules d'eau et la formation de ces petits amas d'aiguilles glacées ou de ces grains de grésil qui forment le noyau des grêlons.

« Ces grains sont très-froids et immédatement animés, dans l'intérieur du nuage, de mouvements tumultueux dus à deux causes : d'abord il se produit des tourbillons d'air résultant de la rencontre des deux vents opposés, qui ne marchent presque jamais suivant la même ligne droite. En second lieu, les différentes parties du nuage sont formées de masses d'air à différentes température, tenant en suspension des quantités variables de gouttelettes électrisées à des degrés différents ou d'une manière opposée. Les grains de grésil seront donc sollicités dans diverses directions, prendront l'électricité des régions qu'ils traverseront, seront repoussés d'un autre côté, et éprouveront ainsi dans le nuage une agitation qui s'ajoutera à celle que produisent les tourbillons d'air. C'est là le phénomène observé par M. Lecoq. S'il y a deux couches de nuages, ce qui arrive souvent, leur influence mutuelle accumulera l'électricité d'un même nuage sur l'une de ses faces, et l'inégalité de distribution électrique, qui occasionne l'agitation dont nous venons de parler, sera encore plus prononcée.

« Dans ces mouvements, auxquels en partie participent les gouttelettes du nuage, comme le prouve l'agitation que l'on a observée sur ses bords, les grêlons augmentent de volume : s'ils sont très-froids, la vapeur se condense à l'état solide, et il se forme une couche opaque de givre ; s'ils se sont échauffés à leur surface, soit par la chaleur latente abandonnée par la vapeur condensée, soit par son passage dans les parties du nuage où domine l'air chaud, la vapeur se dépose à l'état liquide et ne se congèle qu'un instant après, en formant une couche amorphe de verglas qui peut aussi être augmentée par les gouttes d'eau que rencontre le grêlon. Cette couche transparente sera suivie d'une nouvelle couche opaque, si la surface du grêlon vient à se refroidir de nouveau en passant par des points où l'expansion se fait vivement, et où domine l'air apporté par le vent du nord. A la fin, l'expansion du nuage ne se faisant plus, et la charge électrique étant devenue plus uniforme,

ainsi que la température, la vapeur ne se condense plus qu'à l'état liquide, et les grêlons se revêtent d'une couche de glace transparente, par laquelle ils peuvent se souder et dans laquelle peuvent être englobés, comme l'a observé M. Boisgiraud, quelques grains de grésil qui se forment encore.

« Quand ils ont acquis un certain volume, leur vitesse acquise et leur répulsion naturelle les font sortir dans toutes les directions, la pesanteur l'emporte sur les causes qui les soutiennent, et ils s'échappent du nuage qui les a engendrés et nourris. Ce résultat est finalement accéléré par la décharge du nuage, favorisée par le mouvement même des grêlons; s'il se fait des explosions entre ses différentes parties, ou bien avec un autre nuage, la grêle tombera aussitôt, et il y aura recrudescence dans l'averse.

« Dans les régions du nord et sous l'équateur, au niveau de la mer, on ne voit pas de grêle; c'est que les vents du nord, comme l'a remarqué M. Olmsted, quand ils parviennent entre les tropiques, n'amènent qu'une faible masse d'air qui s'est notablement réchauffée; de sorte que l'air chaud, dont la masse est relativement plus considérable, empêche le refroidissement d'être suffisant pour qu'il y ait congélation. Dans les régions du nord, le vent chaud qui vient de l'équateur s'est refroidi dans la longue route qu'il a parcourue, et il n'y a pas assez de différence de température entre les vents qui se choquent, pour qu'il se produise beaucoup d'électricité; le grésil tombe alors à mesure qu'il se forme. Pendant l'hiver, la grêle proprement dite est rare par un motif analogue. On voit donc que la grêle est propre aux latitudes moyennes et qu'elle doit s'y montrer pendant les chaleurs. »

Mémoires de chimie.

Si le président de l'*Académie impériale des sciences de Toulouse*, M. Filhol, à qui appartient l'enseignement de la chimie dans la Faculté des sciences, n'a donné au recueil que nous analysons aucun travail original relatif à la chimie, il a toutefois rempli sa tâche par divers rapports dont on trouve la substance dans le *Bulletin* des travaux de cette Académie pour l'année 1858, et par le *Discours d'ouverture* qu'il a prononcé dans la séance du 30 mai 1858. L'honorable président de l'Académie de Toulouse montre, par ce discours, qu'il a compris les intentions généreuses de M. le Ministre de l'instruction publique dont la sollicitude a préparé aux travaux

des Sociétés savantes de nouveaux éléments de succès et de publicité.

Le seul Mémoire de chimie que nous trouvions imprimé *in extenso* dans ce volume des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, et qui a pour auteur M. F. Laroque, se rapporte à l'altération du fer par les dissolutions salines et en particulier par l'urine. On a appris, par un Mémoire de M. Persoz, imprimé dans le tome XXIV des *Annales de chimie et de physique*, les graves altérations qui peuvent résulter de l'action de l'urine sur le fer employé dans les constructions. Sous l'influence de l'urine, le fer subit une altération singulière : il double presque de volume en passant à l'état d'oxyde de fer magnétique.

Ayant constaté un cas d'altération du même genre sur une grille de fer monumentale dans la ville de Toulouse, M. Laroque s'est proposé de déterminer exactement la nature de l'oxyde de fer qui se produit dans cette circonstance, M. Laroque a reconnu, conformément aux observations de M. Persoz, l'existence de l'oxyde de fer magnétique dans ces produits; mais il a constaté aussi que cet oxyde de fer magnétique est mêlé d'une certaine quantité de sesquioxyde de fer ; qu'il contient, en outre, des traces de phosphate ferrique, de l'ammoniaque, enfin une matière organique azotée et retenue mécaniquement.

Les observations de M. Laroque présentent beaucoup d'opportunité. Les constructions en fer se multiplient singulièrement de nos jours ; il est donc nécessaire de rappeler aux ingénieurs, par l'observation de faits nouveaux, l'exactitude des observations de M. Persoz concernant les altérations que le fer éprouve sous l'influence des dissolutions salines et, en particulier, sous l'influence de l'urine.

Tel est le contenu du tome II des Mémoires de l'*Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, en ce qui concerne les sciences physiques et naturelles. Le nombre et la valeur des Mémoires que nous venons de passer en revue justifieront suffisamment, nous l'espérons, aux yeux de la section des sciences, l'opinion que nous avions émise, en commençant, sur le rang élevé qu'il faut assigner à l'Académie de Toulouse parmi les Sociétés savantes de nos provinces.

L. Figuier,

Secrétaire de la section des sciences du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

LES TROIS ITINÉRAIRES DES AQUÆ APOLLINARES

EXPLICATION DE LA PARTIE QUI CONCERNE LA GAULE.

Au commencement de 1852, la *Civiltà cattolica*, journal romain, annonça au monde savant une des découvertes archéologiques les plus importantes de ce temps-ci : en réparant les bassins d'une source minérale fréquentée depuis une très-haute antiquité jusqu'à la fin de la période romaine, on avait trouvé un nombre immense de médailles, divers ustensiles et des vases parmi lesquels il y en avait trois d'une forme particulière sur lesquels étaient gravées, avec les distances en milles, les stations de la route qui conduisait de Gadès à Rome. La géographie trouvait ainsi sa part, à côté de la numismatique et de l'archéologie, dans cette précieuse découverte : des documents originaux, conservés dans leur intégrité à travers les siècles, n'ayant pas eu à subir d'altérations de la part de transcripteurs maladroits, venaient nous apporter un contrôle et quelquefois un complément pour une portion de la table de Peutinger, de l'itinéraire d'Antonin, de celui de Bordeaux à Jérusalem, instruments trop rares et quelquefois inexacts à l'aide desquels on peut essayer de reconstruire la géographie des temps anciens.

Cette découverte ne semble cependant pas avoir eu le retentissement qu'elle méritait : un savant italien, le père Marchi, en fit un compte rendu explicite, accompagné de figures exécutées avec beaucoup de soin; mais il se plaça seulement au point de vue archéologique, et de plus, sa brochure tirée à un petit nombre d'exemplaires

n'a pas été mise dans le commerce (1). Un recueil allemand, le *Rheinisches Museum* (2), reproduisit sans commentaires la liste des trois itinéraires de Gadès à Rome, telle que l'avait publiée le père Marchi, avec les noms correspondants de la liste d'Antonin et de celle de Bordeaux à Jérusalem. Enfin, Henzen a donné cette même liste dans le 3e volume qui contient le supplément aux inscriptions latines d'Orelli, (n° 5210) en la faisant précéder d'une courte notice.

En France, les études géographiques n'avaient pas encore reçu la grande impulsion qu'elles ont récemment prise à l'occasion des cartes de la Gaule, qui s'exécutent sous le patronage du Ministre de l'instruction publique ; les nouveaux itinéraires y restèrent entièrement inédits, et les fouilles heureuses des *Aquæ Apollinares* ne furent connues même que d'un très-petit nombre de savants. C'est dans le désir de réparer cet oubli que nous publions ici le texte de ces précieux documents, en nous efforçant d'en éclaircir la portion qui concerne la Gaule. Ce travail, avec la Gaule de l'anonyme de Ravenne, pourra servir à compléter l'utile publication que M. L. Renier a faite en 1850 de la partie gauloise de la table de Peutinger et des itinéraires. De plus, on en verra sortir, si nous ne nous trompons pas, des faits très-intéressants et une restitution géographique d'un grand prix pour les textes de César et de Strabon.

I. — LES AQUÆ APOLLINARES.

L'itinéraire qui porte le nom d'Antonin inscrit quatre stations sur la route qui conduit de Rome à Cosa en Etrurie. Ce sont :

de Rome à Careje.....	15 milles;
de Careje aux Aquæ Apollinares...	19
des Aquæ Apollinares à Tarquinie..	12
de Tarquinie à Cosa.....	15

(1) *La Stipe tributata alle divinita delle Acque Apollinari scoperta al comminciare del* 1852, *di* G. M., Roma, 1852. In-4° de 32 pages, avec quatre planches gravées. — La bibliothèque de l'Institut même n'a pas cette publication, et nous devons la communication d'un des rares exemplaires qui se trouvent à Paris à l'obligeance de notre savant confrère M. Desjardins, auteur de la *Topographie du Latium*. — Le cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale possède cet opuscule, et nous ajoutons ce renseignement, que nous devons à l'obligeance du conservateur, M. Chabouillet, pour la commodité des personnes auxquelles notre travail pourrait donner le désir de connaître celui du P. Marchi.

(2) *Rheinisches Museum für philologie*, t. IX, 1re livraison. Francfort-sur-le-Mein, 1853, p. 20 et suivantes.

En effet, « en quittant Rome, dit le P. Marchi, le voyageur passe le Tibre, abandonne aussitôt la voie Flaminienne, entre dans la Cassia, laisse celle-ci à sa droite à dix milles de Rome, suit à sa gauche la voie Claudia, et, cinq milles plus loin, il rencontre la station de Careje dont l'ancien nom semble se retrouver encore dans la forme moderne Galeria. Il n'a qu'à poursuivre la Claudia pour atteindre la station des Aquæ Apollinares. »

Mais si la station était bien connue, grâce aux indications précises de l'itinéraire et aux vestiges de la voie Claudienne, il n'en était pas de même des eaux minérales qui lui ont donné son nom; les sources thermales abondent en ce lieu, près des bords de l'ancien lac *Sabatinus*, appelé aujourd'hui Bracciano, et Mannert, aussi bien que Cluvier, s'était trompé dans la désignation des bains placés sous l'invocation d'Apollon. C'était au nord-est du lac, à l'extrémité d'un petit chemin de traverse, et en un lieu appelé Vicarello (*Vicus Aurelii*), qu'il fallait les chercher. Là, en beaucoup de points, et notamment sur une éminence voisine du lac, se dressent encore des débris grandioses d'édifices de la première période impériale. A peu de distance de ces ruines et à un demi-mille du Sabatinus, à côté d'un réservoir dont l'architecture porte la date de Trajan, sort de terre une source dont la température est invariablement de quarante-cinq centigrades. Ce sont les eaux Apollinaires. Depuis que Vicarello, dévasté par les Sarrasins et abandonné de ses habitants, était perdu dans un lieu presque impraticable, au fond d'un sentier désert, elles étaient tombées dans un oubli complet, et faute d'écoulement, elles s'étaient accumulées en forme de marécage et avaient rendu le lieu malsain. Enfin, au commencement du siècle dernier, quelques baigneurs leur étaient revenus, et des travaux d'assainissement y avaient été entrepris. Mais comme l'établissement était loin d'être comfortable, l'administration actuelle résolut de le rebâtir de fond en comble. La vasque étrusque, qui depuis trente siècles se dressait sur la roche volcanique pour recevoir l'eau jaillissante, fut enlevée, et on nettoyait le bassin de la source, quand les ouvriers s'aperçurent qu'une énorme quantité de médailles en garnissait le fond. L'extraction en fut longue et difficile, parce qu'il fallait se tenir dans une eau à quarante-cinq degrés, les pieds sur un métal chauffé à la même température; mais elle produisit deux mille livres pesant de médailles, d'ustensiles et d'objets plus ou moins précieux. L'origine de tant de richesses n'était pas difficile à établir. C'était le tribut d'ex-voto que, depuis une époque aussi vieille que la société étrusque jusqu'à la fin de 'empire, des générations d'infirmes et de malades étaient venues of-

frir au génie bienfaisant de la source. Douze cents livres de médailles en *æs rude*, c'est-à-dire en lingots antérieurs à l'époque où les monnaies étaient frappées, attestaient cette haute antiquité. Quant à l'*æs grave signatum* et aux pièces tant romaines qu'étrangères, elles étaient au nombre de 5,215 ; le P. Marchi les a décrites et catalogguées (1).

Parmi les ustensiles et les divers objets trouvés au milieu de ces immenses richesses numismatiques et dédiées à Apollon, aux Nymphes, à Sylvain, il en est plusieurs qui sont très-remarquables par leur forme et leur ornementation. De ce nombre sont les trois vases qui doivent nous occuper. Tous trois ont la forme de la colonne milliaire de la voie Appienne qui a été retrouvée à la première station près de Rome ; comme elle ils sont cylindriques et ont à leurs deux extrémités, en haut et en bas, un rebord orné de moulures qui va en s'élargissant ; seulement ils sont d'argent et non de marbre et pouvaient servir à contenir des liquides. Ils devaient, pense le P. Marchi, être semblables au milliaire d'or qu'Auguste avait fait dresser au centre de Rome sur le Forum, avec cette différence que celui-ci portait l'indication de tous les chemins de l'empire.

Les trois vases, bien que de même forme dans l'ensemble, ne sont pas exactement semblables ; le plus grand qui, d'après certaines données, semble aussi le plus ancien et que nous désignerons par le numéro 1, a quinze centimètres de haut sur onze de large aux rebords. Son cylindre forme un tetrastyle, c'est-à-dire qu'il est divisé par quatre colonnes figurées en creux avec des chapiteaux composites et des plinthes qui rejoignent les moulures des deux rebords. Dans l'intervalle ménagé entre chaque colonne se trouvent les noms de lieux en magnifiques caractères gravés avec soin et régularité, ainsi que les chiffres qui les suivent. En haut, entre les colonnes et sous le rebord supérieur, on voit en caractères plus grands ces mots : ITINERARIUM A GADES ROMAM. En bas, au-dessus du rebord inférieur : SUMM. P. (X) D. CCC XXXX (2). Le vase n° 2 a onze centimètres de haut sur sept de large ; les colonnettes qui le divisent n'y ont pas de plinthe ; en haut, on lit : AB GADES USQUE ROMA ITINERARE, et au bas la somme des milles. Le 3e vase qui est le plus petit n'a guère plus de dix centimètres de haut sur cinq à six de large. Comme les autres, il est divisé en quatre colonnes et indique en bas le total des distan-

(1) Voir *la Stipe delle Acque*, p. 7 — 13.
(2) Le (X) entre parenthèses indique un million.

ces ; en haut il porte la légende ITINERARE A GADES USQ. ROMA. On y voit encore quelques traces de dorure.

Le P. Marchi fait fort bien observer que, si ces trois vases ont entre eux de grandes ressemblances qui s'étendent jusqu'à la forme des lettres gravées, cependant, ils présentent aussi des caractères distinctifs attestant qu'ils sont d'époques différentes. Le premier emploie la forme *Itinerarium* qui, bien que déjà de basse latinité, puisqu'elle est contemporaire de Végèce et d'Ammien Marcellin, est cependant plus correcte que les deux autres; de plus, les noms de lieux sont à l'accusatif. Dans les autres, au contraire, dont la légende porte *Itinerare*, c'est le cas ablatif qui a prévalu. De plus, dans les deux derniers, la proposition *usque* n'est pas suivie de l'accusatif. On trouve aussi dans les noms des stations des modifications qui attestent pour le second et surtout pour le troisième itinéraire un âge plus récent. Ainsi sur les trois vases nous lisons COMBUSTA. Mais cette forme qui est exacte dans le premier, lequel emploie l'accusatif, devrait être remplacé par COMBUSTIS dans les deux autres, qui ont adopté l'ablatif. Le troisième écrit BŒTERRA, forme corrompue pour BŒTERRIS; l'orthographe des noms est plus altérée et la forme plus irrégulière dans le second et dans le troisième que dans le premier; enfin, ceux-là donnent de temps en temps quelque station qu'on ne trouve pas encore dans celui-ci.

II. LA GAULE DES TROIS ITINÉRAIRES.

Nous donnons seulement ici les noms de lieux appartenant à la Gaule en les rapprochant des autres documents de même nature que nous possédons. Cependant, comme ces nouveaux itinéraires sont très-peu répandus, nous ajouterons dans un chapitre séparé les stations de l'Espagne et de l'Italie pour en faciliter l'étude aux personnes qui voudraient étendre leurs recherches au delà de la Gaule.

I. ITINERARIVM A GADES. ROMAM		II. AB GADES VSQVE ROMA ITINERARE		III. ITINERARE A GADES VSQ.. ROMA	
.....		.....		.....	
1 IN PYRAENEVM	XVI	IN PYRENEO	XVI	IN PYRENAEO	XVI
2 RVSCINONEM	XXV	RVSCINNE	XXV	RVSCINONE	XXV
3 COMBVSTA	VI	COMBVSTA	VI	COMBVSTA	VI
4 NARBONEM	XXXII	NARBONE	XXXII	NARBONE	XXXIIII
5 BAETERRAS	XVI	BAETERRAS	XV	BAETERRA	XVI
6 CESSERONEM	XIII	CESSERONE	XII	CESSERONE	XIII

7	FORVM DOMITI	XVIII	FORO DOMITI	XVIII	FORO DOMITI	XVIII
8	SEXTANTIONEM	XV	SEXTANTIO	XV	SEXTANTIONE	XV
9	AMBRVSSVM	XV	AMBRVSSVM	XV	AMBRVSSVM	XV
10	NEMAVSVM	XV	NEMAVSO	XV	NEMAVSO	XV
11	VGERNVM	XV	VGERNO	XVI	VGERNO	XV
12	ARELATA	VIIII	*Deest.*		ARELATA	VIIII
13	ERNAGINVM	VI	ERNAGINI	VIII	ERNAGINO	VII
14	CLANVM	VIII	GLANVM	VII	GLANV	VIII
15	CABELLIONEM	XII	CABELLIONE	XII	CABELLION	XII
16	*Deest.*		AD FINES	XII	AD FINES	XII
17	APTAMIVLIAM	XII	APTAIVLIA	X	APTAIVLIA	X
18	CATVIACIAM	XII	CATVIACIA	XII	CATVIACIA	XII
19	ALAVNIVM	XVI	ALAVNIO	XVI	ALAVNIO	XVI
20	SEGVSTERONEM	XXIIII	SEQVSTERONE	XXIIII	SEGVSTERONE	XXIIII
21	ALABONTEM	XVI	ALABONTE	XVI	ALABONTO	XVI
22	VAPPINCVM	XVIII	VAPPINQVO	XVIII	VAPPINCO	XVIII
23	CATVRRIGOMAGVM	XII	CATVRRIGOMAGI	XII	CATVRIGOMAG	XII
24	EBVRODVNVM	XVIII	EBVRODVNO	XVII	EBVRODVNO	XVII
25	RAMAM	XVII	RAMA	XVII	RAMA	XVII
26	BRIGANTIVM	XVIII	BRIGANTIO	XVIII	BRIGANTIO	XVIII
27	*Deest.*		GRVENTIA	VI	SVMMAS ALPES	VI
28	DRVANTIVM	XI	COESAO	V	CAESAEONE	V
29	SEGVSIONEM	XXIIII	SEGVSIO	XXIII	SEGVSIONE	XXIIII
30	OCELVM	XXVII	OCELO	XX	OCELO	XX
31	TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX

1. Cette station est inscrite dans la table de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin avec la forme *summo Pyreneo* et *summum Pyreneum*. L'anonyme de Ravenne donne *Pyreneum* (1). C'est le col de Pertuis au pied de Bellegarde (Pyrénées-Orientales).

2. La table de Peutinger donne *Ruscione* avec le chiffre VI, mais en intercalant deux stations nouvelles : *Illibere* VII, *ad Centenarium* XII, ce qui complète le total XXV comme sur nos trois vases. Dans l'itinéraire d'Antonin nous avons *Ruscione* XX, et dans l'anonyme de Ravenne *Ruscinone*. C'est un lieu appelé tour de Roussillon, à 4 kilomètres ouest de Perpignan sur la Tet.

3. *Combusta* manque à la table de Peutinger, nous la trouvons avec le même chiffre IV dans l'itinéraire d'Antonin. L'anonyme de Ravenne la mentionne également. L'emplacement en a été marqué

(1) *Periple*, dans l'édit. de Porcheron, liv. V, c. 3.

par la Commission de la Topographie des Gaules un peu au delà de *l'Aigly*, près d'un lieu appelé Saint-Hippolyte, au nord-ouest de Claira (Pyrénées-Orientales).

4. Il y a à remarquer pour Narbonne une légère différence de chiffres entre les deux premiers itinéraires et le troisième ; celui-ci donne deux milles de plus. L'itinéraire d'Antonin en indique xx seulement. Mais il intercale entre *Combusta* et Narbonne la station *ad Vincesimum*, avec le chiffre XIIII, ce qui donne le total de XXXIIII comme sur le troisième vase. Ceci semble indiquer que la route avait subi quelque modification entre la rédaction des deux premiers et celle du troisième milliaire.

5. Pour Béziers, nos trois vases confirmés par l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, portent XVI (1), tandis que l'itinéraire d'Antonin donne XII et la table de Peutinger XXI. Voici un cas où nos vases donnent raison à l'itinéraire de Bordeaux contre les deux autres documents et témoignent d'une altération chez ceux-ci, provenant sans doute des transcriptions.

6. Sur le premier et le troisième vase nous lisons *Cesserone* XIII, sur le second XII, comme dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, dans celui d'Antonin et sur la table de Peutinger. Il y avait donc eu une légère réduction de la route. L'emplacement de *Cesserone* a été fixé avec une parfaite certitude par d'Anville à Saint-Thiberg sur l'Hérault, entre Agde et Pézenas.

7. *Forum Domiti* est accompagné sur nos nouveaux monuments du chiffre XVIII, comme dans l'itinéraire d'Antonin, ce qui paraît donner raison à M. E. Thomas plaçant l'ancienne station à Montbazin (2), à 27 kilomètres est-nord-ouest de Saint-Thiberg, au nord de Cette (Hérault).

8. Comme nos trois milliaires, l'itinéraire d'Antonin ajoute à *Sextantio* le chiffre XV. La table de Peutinger, qui appelle ce lieu *Sertatione*, porte XV également. Il n'y a que l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem qui donne XVII. D'Anville fait remarquer que, d'après une inscription, le nom véritable de cette ville est *Sextantio*, les nouveaux monuments confirment cette assertion : telle est, en effet, l'orthographe que donnent les trois gravures. Soustancion qui a fait

(1) Sur le dessin que le P. Marchi a donné du second vase, on lit XV, tandis que la liste imprimée porte XVI. Il y a forcément une erreur pour l'un de ces deux chiffres.

(2) *Recherches sur la position des Volces Tectosages*. Montpellier, in-4°, 1836.

place à Montpellier a laissé des ruines à trois kilomètres environ au nord-est de cette ville.

9. *Ambrussum* paraît dans cinq de nos documents, les trois vases et les deux itinéraires, avec le chiffre xv; la table de Peutinger seule donne xx; il faut donc corriger ce chiffre qui a été altéré. D'Anville a indiqué avec précision la place de cette station à Pont-Ambruis, à l'est de Lunel sur la Vidourle (Hérault).

10. Nîmes est également bien placé partout.

11. *Ugernum* n'est mentionné ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans celui de Bordeaux. La table de Peutinger, comme le premier et le troisième vase, donne le chiffre xv. Le second vase porte xvi, je ne saurais dire pourquoi. *Ugernum* est Beaucaire sur le Rhône (Gard).

12. Arles a été passé par le graveur du second vase. Les distances sur les deux autres sont identiques avec la table de Peutinger, et varient seulement d'un mille avec l'itinéraire de Bordeaux.

13. Nos six documents, les trois vases, les deux itinéraires et la table, varient de vi à viii pour le chiffre marquant la distance d'*Ernaginum* à Arles : le premier vase donne vi, le second viii, le troisième vii; la table vi, Antonin vii, Bordeaux viii. Il a été démontré, par la découverte d'un marbre portant l'ancien nom d'*Ernaginum*, que cette localité répond à Saint-Gabriel, entre Arles et Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône).

14. Pour le nom suivant, nos milliaires vont donner raison à la table contre l'itinéraire d'Antonin; celui-ci marquait xii, celle-là viii; or, le premier et le troisième vase donnent viii, le second vii. Il est présumable que l'itinéraire portait vii, dont le v a été converti en x par les copistes. Ce lieu, que la table et le premier vase appellent également *Clanum*, ce qui mérite d'être remarqué, est Saint-Rémy, à 20 kilomètres nord-est d'Arles (Bouches-du-Rhône).

15. De même encore pour Cavaillon. Nos milliaires décident unanimement en faveur du chiffre xii de la table contre le xvi de l'itinéraire d'Antonin. Ainsi, ce dernier document paraît en général avoir été plus altéré que la table de Peutinger; ce qui s'explique par le grand nombre de ses transcriptions successives, tandis que la table a été copiée une seule fois, au treizième siècle, et probablement sur un très-vieil original, par le moine de Colmar.

16. Le graveur du premier vase a passé *ad Fines;* les deux autres s'accordent avec la table et l'itinéraire d'Antonin à placer ce lieu à douze milles de Cavaillon, ce qui, sur le chemin d'Apt, conduit en un petit lieu appelé Goult, sur le Calavon, affluent de la Durance. Cet *ad Fines* nous donne la limite des deux peuplades *Cavares* et *Vulgientes*.

17. Apt est placé par tous les documents à x milles de *ad Fines*.

18. Même accord pour *Catuiacia* qui paraît répondre à la petite localité appelée Oppedette, à la limite occidentale du département des Basses-Alpes.

19. Il n'y a pas plus de difficulté pour *Alaunium* qui est l'Hospitalet, petite localité des Basses-Alpes entre Oppedette et Sisteron, mais un peu plus éloignée de celle-ci.

20. Nos vases indiquent, d'accord cette fois avec l'itinéraire d'Antonin, que le copiste de la table de Peutinger a négligé d'inscrire un x dans les chiffres qui accompagnent Sisteron.

21. Les trois vases donnent la véritable orthographe de la station suivante : la table écrivait Alarante et l'itinéraire Alamonte et Alabonte. C'est cette dernière forme qui est la bonne. Le nom de cette ancienne station subsiste encore, comme d'Anville l'a fait remarquer, dans celui de Monestier d'Alamont, sur la Durance, à la limite des départements des Hautes et des Basses-Alpes.

22. Pour Gap, les vases redoublent le *p* du mot latin *Vappincum*.

23. Entre *Vappincum* et *Caturrigomagus*, la table de Peutinger mentionne une position exactement intermédiaire, *Ictodurum*, que l'anonyme de Ravenne donne peut-être aussi sous la forme très-altérée de *Idodimus*. Les deux noms se présentent en effet entre les mêmes stations, sur la même route ; voici l'énumération de l'anonyme : *Ebrudino*, *Canduribagus* (pour *Caturrigomagus*), *Idodimus*, *Bapinco*. — *Ictodurum* devait, d'après la forme de son nom, être une vieille localité celtique. *Caturrigomagus* présente le même caractère d'antiquité. C'est Chorges, aujourd'hui simple commune des Hautes-Alpes, à 16 kilomètres est de Gap.

24. La véritable orthographe latine d'Embrun, que la table écrit *Ebruno*, et l'itinéraire de Bordeaux *Hebriduno*, est *Eburodunum*, comme le témoignait déjà une inscription publiée par Orelli et comme nos vases l'attestent de nouveau. Tous les documents l'accompagnent du chiffre VII, à l'exception du premier vase qui marque VIII.

25. *Rama* porte partout XVII, excepté dans l'itinéraire d'Antonin qui donne XVIII. C'est un lieu situé près de l'Argentière, sur la Durance, entre Briançon et Embrun, et qui au moyen âge s'appelait encore Rame.

26. Pour Briançon, les trois vases et l'itinéraire d'Antonin marquent XVIII, la table XIX, et l'itinéraire de Bordeaux seulement XVII.

27. Au delà de Briançon se présentent sur les trois vases des différences remarquables. Le premier marque *Druantium* avec le chif-

fre XI, le second donne *Gruentia* VI et le troisième *Summas Alpes* VI. Ainsi le premier donne une station de moins. Dans le *Gruentia* du second qui correspond au *Summas Alpes* du troisième, ne faut-il pas voir le mot *Druentia* dont la première lettre aurait été modifiée? Et si cette supposition est exacte, ne serait-ce pas une indication que la station placée aux sources de la Durance et portant le nom de cette rivière aurait subi un déplacement de cinq milles entre la rédaction du premier et celle du second milliaire? Quant à *Summas Alpes,* ce nom répond à *In Alpe Cottia* de la table de Peutinger, que nous retrouvons dans l'anonyme de Ravenne, sous la forme très-corrompue de *Alacothin.* Ni l'itinéraire d'Antonin, ni celui de Bordeaux n'indiquent cette station. Il ne paraît d'ailleurs y avoir aucune erreur sur les vases, car l'ensemble des chiffres entre Briançon et Suze est le même sur les six documents; il ne varie que de 34 à 36.

28. Avec les formes *Coesao* et *Coesaeone*, le second et le troisième vase nous donnent une forme bien plus rapprochée du nom actuel Césanne, que l'itinéraire de Bordeaux qui écrivait *Gesdaone*, la table *Gaeone* et l'anonyme de Ravenne *Gesabone.*

29, 30 et 31. Les trois noms suivants ont une importance toute particulière; ils éclaircissent un texte de Strabon jusqu'ici mal expliqué, et fixent l'emplacement de la ville de *Ocelum* mentionnée dans la première campagne de César. Nous les traiterons séparément.

III. OCELUM ET ΣΚΙΤΤΟΜΑΓΟΣ.

César, au chapitre dix du premier livre des *Commentaires*, racontant qu'il avait résolu de s'opposer à l'émigration des Helvètes, dit qu'il descend en Italie à marches forcées pour y réunir cinq légions, puis qu'il repasse avec ces forces dans la Gaule ultérieure, c'est-à-dire transalpine, en prenant le plus court chemin. « Là, les Centrones, les Craioceles et les Caturiges, postés sur les hauteurs, s'efforcent de barrer le passage à son armée. Ils sont battus en plusieurs rencontres, et César parvient en sept jours d'*Ocelum*, qui est le dernier point de la province citérieure (c'est-à-dire de la Cisalpine), aux confins des Voconces dans la province ultérieure. De là, il mène son armée au territoire des Allobroges, et des Allobroges chez les Ségusiaves. Cette peuplade est la première hors de la Province, de l'autre côté du Rhône (1). »

(1) Ibi Centrones et Graioceli et Caturiges, locis superioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prœliis pulsi, ab

Ce texte a beaucoup d'importance, puisqu'il nous indique avec précision la situation relative d'une série de peuplades depuis la Cisalpine jusqu'à la Gaule chevelue : dans les Alpes les *Centrones*, les *Graioceles* et les *Caturiges*; à leurs limites les *Voconces*; au delà jusqu'au Rhône les *Allobroges*, puis, de l'autre côté du fleuve, les *Ségusiaves*. Quant à *Ocelum*, c'était le point qui marquait la limite entre la Cisalpine et la Transalpine, il est donc d'autant plus utile de le fixer.

Strabon va nous donner des indications propres à contrôler et à discuter celles-ci; et il paraît que le géographe grec avait une carte ou un milliaire sous les yeux, quand il a rédigé cette partie de son ouvrage, car il donne des distances. Il décrit la route qui conduisait de Tarascon sur le Rhône à la frontière d'Italie : «.... Il y a une autre route à travers le pays des Voconces et la terre du roi Cottius..... D'Ugernum et de Tarascon jusqu'aux limites des Voconces et aux premières hauteurs des Alpes, par la Durance et Cavaillon, la distance est de soixante-trois milles. De là aux autres limites des Voconces, du côté de la terre de Cottius et jusqu'au bourg d'Embrun, il y a quatre-vingt-dix-neuf milles. Il y en a autant de ce point, par Briançon, *Scingomagus* et les passages élevés des Alpes, jusqu'à *Ocelum* qui est la limite des États du roi Cottius. A *Scingomagus* commence l'Italie. De là à *Ocelum*, il y a vingt-huit milles (1).» Plusieurs manuscrits donnent vingt-sept.

Ce texte est à plusieurs titres très-intéressant : il nous fait savoir que, de sa limite orientale à sa limite occidentale, le territoire des Voconces avait, par la Durance et Cavaillon, quatre-vingt-dix-neuf milles de développement, et qu'il commençait à l'ouest aux premières hauteurs des Alpes, pour finir du côté de l'est à Embrun; que le royaume de Cottius avait, en suivant la route, la même étendue, et

Ocelo, quod est citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ, die septimo, pervenit : inde in Allobrogum fines, ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit. Hi sunt extra Provinciam, trans Rhodanum primi. (*Comment.*, l. I, c. 10.)

(1) Ἐντεῦθεν (ἀπὸ Ταρούσκωνος, καὶ Οὐγέρνου), ἐπὶ μὲν τοὺς Οὐοκοντίων ὅρους καὶ τὴν ἀρχὴν τῆς ἀναβάσεως τῶν Ἄλπεων, διὰ Δρουεντία καὶ Καβαλλίωνος, μίλια ἑξήκοντα τρία· πάλιν δ' ἐντεῦθεν ἐπὶ τοὺς ἑτέρους ὅρους τῶν Οὐοκοντίων, πρὸς τὴν Κοττίου μίλια ἑκατὸν ἐνὸς δέοντα ἐπ' Ἐβρόδουνον κώμην· εἶτ' ἄλλα τοσαῦτα διὰ Βριγαντίου κώμης καὶ Σκιγγομάγου καὶ τῆς τῶν Ἄλπεων ὑπερβάσεως ἐπὶ Ὦκελον τὸ πέρας τῆς Κοττίου γῆς· ἡ ἀπὸ Σκιγγομάγου δὲ ἤδη Ἰταλία λέγεται· ἔστι δ' ἐνθένδε ἐπὶ Ὦκελον μίλια εἴκοσι ὀκτώ. Beaucoup de manuscrits donnent vingt-sept. Liv. IV, c. 1, § 3.

il confirme ce que nous avait appris César, à savoir qu'Ocelum était à la limite des deux provinces, Cisalpine et Transalpine. Enfin, il mentionne la ville de Scingomagus où commençait l'Italie.

Cette ville de Scingomagus se trouvait déjà dans un autre géographe, c'est Artémidore cité par Agathemère et antérieur de cent ans au moins à Jésus-Christ. Cet auteur donne la mesure de la terre en procédant de la Grèce jusqu'à Brindes, de Brindes à Rome, de Rome aux Alpes et il dit : « De cette ville aux Alpes, jusqu'au bourg de Scingomagus, situé sous les Alpes, il y a 4,152 stades (1). »

Pline aussi mentionne cette localité; il reproduit le même passage d'Artémidore et dit : « Jusqu'au bourg de Scingomagus dans les Alpes, il y a cinq cent dix-neuf milles (2). »

Quelle est donc cette bourgade importante par sa position aux confins de la Gaule et de l'Italie, dont César n'a pas parlé et que Ptolémée ne mentionne pas plus?

Honoré Bouche, dans sa *Chorographie de la Provence* (3), a pensé que *Scingomagus* était représenté par Suze. D'Anville le reprend de cette opinion (4) en disant que cette ville et *Segusio* doivent être deux lieux distincts, attendu que l'un et l'autre sont mentionnés par Pline et qu'il n'est pas probable que la même ville ait porté à la même époque deux noms différents. Il croit que *Scingomagus* est une moitié de Césanne, vers les sources de la Doire, ou au moins un lieu qui en est très-proche et que l'on appelle Chamlat de Siguin, à l'entrée du col de Sestrières. Mais, pour donner quelque autorité à cette conjecture, il faut admettre une forte erreur dans la distance indiquée par Strabon, car le géographe dit qu'il y a soixante-dix milles entre Embrun et *Scingomagus ;* or, entre Embrun et Césanne, il n'y en a que quarante-quatre. Cette supposition n'avait rien d'invraisemblable, car il n'entre pas dans les habitudes de Strabon d'indiquer des distances, et plusieurs des autres chiffres qu'il a donnés sont évidemment altérés (5). En outre, d'Anville avait en sa faveur un séduisant rapport

(1) Ἀπὸ Ρώμης ἐπὶ τὰς Ἄλπεις· ἕως Σκιγγομάγου κώμης ὑπὸ ταῖς Ἄλπεσιν οὔσης στάδια δ,ρνϐ. *Geographica antiqua : hoc est Scylacis, etc.*, dans *Agathemeri hypotyposis*. Lugd. Batav. 1697, liv. Ier, p. 188.

(2) Alpes usque ad Scingomagum vicum DXIX. Hist. nat., l. II, c. 12.

(3) Livre III, c. 3.

(4) Notice de la Gaule, p. 588.

(5) Ainsi, Strabon parle de nouveau d'*Ocelum* dans sa description de l'Italie ; il dit que le plus court chemin entre Pavie et cette ville suit le Pô et la Doire, ce qui est exact ; puis il ajoute un chiffre qui est, sans aucun

de noms : Siguin paraît bien rappeler par contraction *Scingomagus*. — Quant à Walckenaer, Strabon lui disait que *Scingomagus* est à vingt-sept milles d'*Ocelum;* il croyait que ce dernier lieu était remplacé par Usseaux, il a pris son compas et, le voyant tomber sur Servières près de Briançon, il a fait de ce point le lieu cherché, en tenant pour bonne, par une singulière contradiction, la distance marquée entre *Ocelum* et *Scingomagus*, et pour inexacte celle qui se trouve entre *Scingomagus* et *Ebrodunum*, puisque au lieu des 70 milles de Strabon, il n'en admet que 34 entre ces deux positions.

La question était donc tout à fait indécise, et le scrupuleux savant qui a donné de Strabon une dernière et excellente édition, M. Charles Müller, avait dû marquer d'un point d'interrogation sur sa carte la position de *Scingomagus*. Mais voici que de nouvelles indications viennent à notre aide pour éclaircir ce petit problème géographique. Cet *Ocelum* que Sanson et Valois (1) plaçaient à Exilles, et d'Anville à Usseaux, près de Fenestrelles, en cédant trop facilement les uns et les autres à quelques ressemblances de nom et de consonnance, et que Strabon dit formellement être à vingt-sept milles de *Scingomagus*, nous avons, avec nos trois vases, des données tout à fait positives pour établir son emplacement d'une façon très-approximative.

Tous trois mettent *Ocelum* entre Turin et Suze, et disent de Turin à *Ocelum* il y a vingt milles. De Suze à *Ocelum*, selon le premier, il y en a vingt-sept: selon les deux autres, vingt seulement. Peut-être cette différence indique-t-elle un changement subi par la route entre la fabrication du premier vase et celle des deux autres. Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter qu'*Ocelum* ait été une station à peu près intermédiaire entre Suze et Turin, et pour aller de l'une à l'autre de ces villes il n'y a qu'un chemin possible, c'est la vallée de la Doire. L'anonyme de Ravenne vient confirmer la triple assertion de nos vases (2), par une énumération où *Ocelum* tient la même place inter-

doute, altéré : Ἡ δ' εὐθεῖα ὁδὸς εἰς Ὄκελον παρὰ τὸν Πάδον καὶ τὴν Δουρίαν ποταμὸν .... μιλίων ἐστὶ περὶ ἑκατὸν ἑξήκοντα. Il est impossible, d'après le passage précédent du géographe, d'admettre qu'entre Pavie et *Ocelum* il y ait eu cent soixante milles, ce qui, de plus, mène bien au delà de la Doire et des Alpes. Strab., liv. V, c. 1er. — L'altération peut, d'ailleurs, venir des copistes et non du géographe.

(1) Sanson, *carte des Gaules pour le César de Perrot d'Ablancourt*, in-4°, 1652. — Valois, *Notitia Galliarum*, p. 143 et 389.

(2) Edition de Porcheron, l. IV, c. 30. On n'y trouvera pas, non plus que dans celle de Gronovius, *Segatione*, qui représente Suze ; le copiste

médiaire; la voici : *Alpedia*, *Genabone*, *Segatione*, *Occellio*, *Fines*, *Taurinis*. Dans cette grossière altération des noms, on peut cependant bien reconnaître *Alpe Cottia* de la table, que l'anonyme appelle ailleurs *Alacothin*, *Caesaeone*, *Segusione*, *Ocelum*, *Fines* et *Taurinis*.

Or, ne remarque-t-on pas que les vingt-sept milles donnés par le premier vase comme distance entre *Ocelum* et *Segusio* sont exactement le chiffre indiqué par Strabon entre *Ocelum* et *Scingomagus?* De l'autre côté, si nous additionnons les stations depuis Embrun jusqu'à Suze, nous arrivons au total de soixante-dix milles qui est encore la distance marquée par le géographe grec entre Embrun et *Scingomagus*. Enfin, ces soixante-dix ajoutés aux vingt-sept précédents donnent la somme de quatre-vingt-dix-sept, ce qui, à deux milles près, est le chiffre indiqué par Strabon entre Embrun et Ocelum. Voilà des rapports bien frappants et tout à fait propres à donner raison à l'opinion d'Honoré Bouche, à savoir que *Scingomagus* et Suze seraient le même lieu. — Reste l'objection de d'Anville faisant observer que Pline ayant cité *Scingomagus* et *Segusio* dans un même ouvrage, ces deux noms ne sauraient désigner une même localité. Mais ce savant n'a pas pris garde que, dans le premier passage, Pline cite Artémidore, et que dans le second il parle en son nom. Or, il se peut faire qu'Artémidore, qui vivait cent ans avant notre ère, n'ait connu cette ville que sous le nom de *Scingomagus*, nom qu'elle aurait échangé plus tard, sous l'influence romaine et dans le temps du roi Cottius, contre celui de la peuplade des Ségusiens , Σεγουσίανοι ἐν Γραΐαις Ἄλπεσιν , de Ptolémée (2). C'est ainsi que nous voyons la plupart des villes de la Gaule transalpine échanger plus tard leur nom primitif contre celui des peuplades dont elles étaient le chef-lieu. Pline aurait donc dans sa citation d'Artémidore conservé l'ancien nom, et fait usage lui-même du nom moderne. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, et n'admît-on pas l'identité absolue de *Scingomagus* avec *Segusio*, il faudrait bien, d'après l'accord presque complet qui se rencontre entre nos vases, notamment le premier, et Strabon, reconnaître que ces localités étaient très-voisines l'une de l'autre, et marquer l'emplacement de *Scingomagus* tout près de Suze.

Quant à *Ocelum*, il est difficile de dire d'une façon absolue si c'est

que l'éditeur avait employé a omis ce nom, bien qu'il se trouve cité, comme nous avons pu nous en assurer par notre collation, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris et dans celui de la bibliothèque de Leyde.

(1) Liv. III, c. 1.

Avigliana, Saint-Ambroise, Saint-Michel ou quelque autre des points situés sur la Doire ou près de cette rivière entre Suze et Turin ; le chemin ne devait pas suivre le fond de la vallée, il est présumable qu'il dessinait à mi-côte, sur l'un ou l'autre bord de la Doire, quelques sinuosités, car, en ligne droite, entre Suze et Turin, dont la position ne saurait être mise en doute, on trouve seulement, sur les meilleures cartes du Piémont, qu'un des savants membres de la Commission de la Topographie des Gaules, M. le général de Creuilly, a bien voulu étudier attentivement avec nous, 50 kilomètres, tandis que les XLVII milles du premier vase équivaudraient à 70 kilomètres, et les XL milles des deux autres vases à 60 kilomètres. Il faut donc, pour obtenir ces chiffres, supposer que la route suivait à quelque distance de la rivière les ondulations du terrain; ce qui pouvait avoir pour but d'éviter de passer, à leur embouchure, de nombreux cours d'eau débouchant dans la Doire et qui peut-être inondaient à certaines époques la vallée. Il faudrait voir sur les lieux mêmes si on ne retrouverait pas des traces de la voie se dirigeant de Suze à Turin, sur laquelle *Ocelum* devait être situé.

On a pu remarquer, dans l'énumération que donne l'anonyme de Ravenne, la mention d'un lieu appelé *Fines* placé à la suite d'*Ocelum*. Ce même *Fines* se trouve comme il suit dans la table de Peutinger : *Brigantione*, *in Alpe Cottia* VI, *Gesdaone* VIII, *Martis* VIII, *Segusione* XVII, *Finibus* XXII, *Augusta Taurinorum* XVIII. Total entre Briançon et *Finibus*, soixante-deux milles, ce qui est exactement le nombre que nous trouvons, sur le premier vase et dans Strabon, entre Briançon et *Ocelum*. L'itinéraire de Bordeaux mentionne aussi *Fines* et ne varie que de quatre milles ; il en indique cinquante-huit entre ce lieu et Briançon. Quant à l'itinéraire d'Antonin, il porte aussi *Fines*, mais avec un chiffre évidemment altéré, XXXIII qu'une correction du dernier x en un v ramène aussi au nombre 62. Dans tous ces documents, il est évident que *Fines* a pris la place d'*Ocelum*. Rappelons-nous que dans César *Ocelum* figurait comme le dernier lieu de la Cisalpine, et que Strabon donnail cette même ville comme le point extrême des États de Cottius, et nous serons amenés à ce fait que *Fines* était une station, *mansio* dit l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, marquant l'extrémité du territoire d'*Ocelum*. J'admets ce fait plus volontiers que le changement du nom d'*Ocelum* en celui de *Fines*, non parce l'anonyme mentionne les deux, car ce grossier compilateur aurait pu prendre une correction superposée à un ancien nom sur les cartes qu'il copiait inintelligemment, pour l'indication de deux lieux distincts, mais parce que je vois figurer encore *Ocelum* sous la forme

Oscela, dans Ptolémée qui écrivait à une époque déjà avancée de la domination romaine.

Ainsi, lorsque Strabon nous dit que l'Italie commençait à Σκιγγόμαγος, nous savons désormais que c'est à Suze ou près de cette ville qu'il faut placer cette grande limite. Quant aux frontières des États de Cottius, c'est entre Suze et Turin que nous devons les fixer désormais, puisque *Ocelum* en était le dernier point. Enfin en ce même lieu nous devons aussi placer la séparation de la Cisalpine d'avec la Transalpine au temps de César.

Telle est donc l'utilité des nouveaux milliaires inscrits sur les vases d'argent trouvés dans les *Aquæ Apollinares*. Ils nous ont servi pour la Gaule à retrouver l'emplacement de deux lieux très-importants que d'Anville même n'avait pas pu préciser ; de plus, tout le long de l'itinéraire qu'ils suivent, ils peuvent, en qualité de monuments épigraphiques qui n'ont pas subi d'altérations du fait des copistes, nous donner la véritable orthographe des noms souvent altérés dans la table et dans les itinéraires écrits; enfin ils interviennent comme arbitres entre ces différents documents, là où ils étaient en désaccord par leurs chiffres, et nous renseignent sur leur degré de valeur respective. Le résultat de cette épreuve semble indiquer, pour la partie de la Gaule que nous venons d'étudier, que l'itinéraire d'Antonin a subi un plus grand nombre d'altérations que la table de Peutinger.

IV. NOMS DE LIEUX ÉTRANGERS A LA GAULE.

Nous croyons devoir ajouter à l'éclaircissement de la portion de nos trois milliaires qui concerne la Gaule, la liste des noms de lieux étrangers à cette contrée, à cause de la rareté et de l'importance de ce triple document.

I		II		III	
ITINERARIVM A GADES ROMAM.		AB GADES VSQVE ROMA ITINERARE		ITINERARE A GADES VSQ. ROMA	
AD PORTVM	XXIIII	AD PORTVM	XXIIII	AD PORTVM	XXIIII
HASTAM	XVI	HASTA	XVI	HASTA	XVI
VGIAM	XXVII	VGIA	XXVII	VGIA	XXVII
ORIPPVM	XXIIII	ORIPPO	XXIIII	ORIPPO	XXIIII
HISPALIM	VIIII	HISPALIM	IX	HISPALIM	VIIII
CARMONEM	XXII	CARMONE	XXII	CARMONE	XXII
OBVCLAM	XX	OBVCLA	XX	OBVCLA	XX
ASTIGIM	XV	ASTIGI	XV	ASTIGI	XV

ADARAS	XII	AD ARAS	XII	AD ARAS	XII
CORDVBAM	XXIII	CORDVBA	XXIII	CORDVBA	XXIII
AD^{e} X	X	AD DECVMO	X	ADX	X
EPORAM	XVII	AD LVCOS	XVIII	AD LVCOS	XVIII
VCIESEM	XVIII	VCIESE	XVIII	VCIESE	XVIII
ADNOVLAS	XIII	AD NOVLAS	XIII	AD NOVLAS	XIII
CASTVLONEM	XIX	AD ARAS	XIX	CASTVLONE	XIX
AD MORVM	XXIIII	AD MORVM	XVIIII	AD MORVM	XXIIII
II SOLARIA	XIX	AD SOLARIA	XVIIII	II SOLARIA	XIX
MARIANA	XX	MARIANA	XX	MARIANA	XX
MENTESAM	XX	MENTESA	XX	MENTESA	XX
LIBISOSAM	XXIIII	LIBISOSA	XXVIII	LIBISOSA	XXIIII
PERIETINIS	XXII	PARIETINIS	XXII	PARIETINIS	XXII
SALTIGIM	XVI	SALTIGI	XVI	SALTIGI	XVI
AD PALEM	XXXII	AD PALEN	XXXII	AD PALE	XXXII
AD ARAS	XXII	AD ARAS	XXII	ATTVRRES	XXV
SAETABIM	XXVIII	SAETABI	XXVIII	SAETABI	XXV
SVCRONEM	XVI	SVCRONE	XV	SVCRONE	XVI
VALENTIAM	XX	VAEENTIA	XX	VALENTIA	XX
SAGYNTVM	XVI	SAGYNTO	XVI	SAGVNTO	XVI
AD NOVLAS	XXIIII	AD NOVLAS	XXIIII	SEBELACI	XXII
ILDVM	XXII	ILDVR	XXII	ILDVM	XXIIII
INTIBILIM	XXIIII	INTIBILI	XXIIII	INTILIBI	XXIIII
DERTOSAM	XXVII	DERTOSA	XXVII	DERTOSA	XXVII
deest		*deest*		TRIACAPITA	XVII
SVBSALTVM	XXXVII	SVBSALTV	XXXVII	SVBSALTV	XX
TARRACONEM	XXV	TARRACONE	XXI	TARRACONE	XXV
PALFVRIANAM	XVI	PALFVRIANA	XVI	PALFVRIANA	XVI
ANTISTIANAM	XIII	ANTISTIANA	XVI	ANTISTIANA	XIII
AD FINES	XVII	AD FINES	XVII	AD FINES	XVII
ARRAGONEM	XX	ARRAGONE	XX	ARRAGONE	XX
SEMPRONIANA	VIIII	PRAETORIO	XVII	PRAETORIO	XVII
SETERRAS	XXIIII	SITERAS	XV	SAETERRAS	XV
AQVIS VOCONTIS	XV	AQVISVOCONI	XV	AQVIS VOCONIS	XV
GERVNDAM	XII	GERVNDA	XII	GERVNDA	XII
CILNIANAM	XII	CILNIANA	X	CINNIANA	XII
IVNCARIAM	XV	IVNCARIA	XV	IVNCARIA	XV
IN PYRAENEVM	XVI	IN PYRENEO	XVI	IN PYRENAEO	XVI
.....		....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX	TAVRINIS	XX
QVADRATA	XX	QVADRATIS	XXIIII	QVADRATA	XXIII

RIGOMAGVM	XVI	RIGOMAGI	XIII	RIGOMAGO	XVI
CVTTIAS	XV	CVTTIAE	XXIIII	CVTTIAE	XXIIII
LAVMELLVM	XIII	LAVMELLVM	XII	LAVMELLO	XIII
TICINVM	XXI	TICINVM	XX	TICINO	XXI
LAMBRVM	XX	LAMBRVM	XX	LAMBRVM	XX
PLACENTIAM	XVI	PLACENTIA	XVI	PLACENTIA	XVI
FLORENTIAM	XV	FLORENTIA	XVI	FLORENTIA	XV
PARMAM	XXV	PARMA	XXV	PARMA	XXV
LEPIDVM REGIVM	XVIII	REGIO LEPIDI	XVIII	LEPIDOREGIO	XVIII
MVTINAM	XVII	MVTINA	XVII	MVTINA	XVII
BONONIAM	XXV	BONONIA	XXV	BONONIA	XXV
CLATERNVM	X	CLATERNO	X	CLATERNO	X
FORVM CORNELI	XIII	FORO CORNELI	XII	FORO CORNELI	XIII
FAVENTIAM	X	FAVENTIA	X	FAVENTIA	X
FORVM LIVI	X	FORO LIVI	XIII	FOROLIVI	X
CESENAM	XIII	CAESANA	XX	CAESENA	XIII
ARIMINVM	XX	ARIMINO	XXIIII	ARIMINO	XX
PISAVRVM	XXIIII	PISAVRO	XVI	PISAVRO	XXIIII
FANVM FORTVNAE	VIII	FANO FORTVNAE	IIX	FANO FORTVNAE	VIII
FORVM SEMPRONI	XVI	FORO SEMPRONI	XVIII	FORO SEMPRONI	XVI
AD CALEM	XVIII	CALE	XIII	AD CALE	XVIII
HESIM	XIII	HAESIM	XIII	HESIM	XIIII
HELVILLVM	X	HELVILIVM	XV	HELVILLV	X
NVCERIAM	XV	NVCERIA	XVIII	NVCERIA	XV
MEVANIAM	XIX	MEVANIA	XV	MAEVANIA	XIX
AD MARTIS	XVI	AD MARTIS	XVII	AD MARTIS	XVI
NARNIAM	XVIII	NARNIA	XII	NARNIA	XVIII
OCRICLO	XII	OCRICVLO	XII	OCRICLO	XII
AD XX	XXIIII	AD VICESVMO	XXIIII	AD XX	XXIIII
ROMAM	XX	ROMA	XX	ROMA	XX

Nous terminerons en disant que les trois vases d'argent trouvés dans le bassin des Eaux Apollinaires sont conservés, à Rome, au musée Kircheriano du Collége romain, et il serait à désirer qu'il en fût fait une collation très-attentive, car les tables publiées par le P. Marchi, et d'après lesquelles sont reproduits ici, comme dans le Musée du Rhin et dans Orelli, ces précieux milliaires, ne sont pas entièrement exemptes de fautes, puisque, comme nous l'avons remarqué après Henzen, il y a quelquefois désaccord entre la liste imprimée et les chiffres gravés sur les planches que le savant numismate italien a jointes à son intéressant opuscule.

ALFRED JACOBS,
Docteur ès lettres, membre de la Commission
de la Topographie des Gaules.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES EN FRANCHE-COMTÉ (l'Académie de Besançon exceptée) pendant les années 1856, 1857 et 1858.

Les travaux les plus nombreux ont eu pour objet la question d'Alésia. Il s'agit, comme le savent les lecteurs de cette Revue, de décider si le lieu où César a porté le dernier coup à l'indépendance gauloise est situé à *Alise* en Bourgogne ou à *Alaise* en Franche-Comté. L'auteur de cette note ne veut nullement entrer dans une discussion qui est loin d'être épuisée, mais sur laquelle on a déjà énormément écrit. Il se bornera à faire connaître les ouvrages les plus importants qui soient venus à sa connaissance ; ensuite il donnera un inventaire complet des découvertes archéologiques faites à Alaise et dans les environs pendant ces dernières années.

I. ALESIA, par M. A. Delacroix (1). Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs.

C'est ce Mémoire qui a en quelque sorte ouvert le feu. Jusqu'alors personne au monde n'avait encore pensé au petit village d'Alaise, ni même à la Séquanie, malgré l'assertion si positive de Dion Cassius. M. Delacroix a le premier conçu cette idée, puis il l'a exposée avec un talent remarquable. Je ne connais aucune dissertation sur un point de géographie ancienne qui se fasse lire avec plus d'intérêt.

II. ALAISE, ALISE, NI L'UNE NI L'AUTRE NE PEUVENT ÊTRE ALESIA.

(1) Besançon, chez Dodivers, 1856. — Le tiré à part est épuisé. L'auteur prépare une deuxième édition avec des additions considérables.

Études critiques d'histoire et de topographie, par Victor Revillout (1).

M. Revillout, après avoir visité successivement Alaise et Alise, conclut que ni l'une ni l'autre de ces localités ne remplissent les conditions imposées par le récit de César. Ce Mémoire, d'un très-jeune homme livré plus spécialement à des études scientifiques, promet beaucoup mieux encore pour un avenir prochain.

III. Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise, par M. Ch.-F. Varaigne (2).

C'est le premier compte rendu des premières découvertes faites dans le massif d'Alaise. Exact et consciencieux ; résultats encore peu importants, les premières fouilles ayant peu produit.

IV. Rapport sur une excursion faite a Alaise, par M. Victor Bavoux (3).

On avait déjà objecté que la plupart des antiquités signalées étaient des accidents géologiques ou des résultats peut-être très-récents du défrichement. M. Bavoux examine ces objections et les combat au moyen de ses observations. Ce rapport, très-court mais substantiel, n'est guère qu'un appendice de la pièce précédente dont il ne peut se séparer sans paraître obscur.

V. Alesia. Alaise séquane. Alise en Auxois. Dissertation par M. Charles Toubin (4).

C'est une réfutation du Mémoire de M. Rossignol. Tous les arguments qu'on pouvait alors faire valoir en faveur d'Alaise sont présentés avec beaucoup d'ordre, de netteté et de force. Ce petit ouvrage se fait de plus remarquer par le bon goût et l'élégance du style.

VI. Antiquités gauloises pour servir a la question d'Alésia, par M. A. Castan (5).

Je cite ce morceau, quoique très-court, parce qu'il introduit dans la question les antiquités du plateau d'Amancey, lequel n'est séparé du massif d'Alaise que par les gorges du Lison. Il est enrichi de deux planches donnant très-exactement des armes et des parures, non-seulement inédites, mais presque toutes d'un genre inusité.

(1) Paris, chez Auguste Durand, 1856.

(2) Dans les Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs, 1857, IIIe série, t. II, p. 41. Tiré à part.

(3) *Ibidem*, p. 49. Tiré à part.

(4) *Ibidem*, p. 57. Tiré à part.

(5) Revue archéologique, XIVe année, 1857, p. 483.

VII et VIII. Les tombelles celtiques du massif d'Alaise (1). — Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise (2), par M. A. Castan.

Deuxièmes et troisièmes fouilles : ce sont deux rapports faits au nom d'une commission dont M. Castan, auteur de l'article précédent, faisait partie. Remarquablement écrits, ornés de figures exactes, donnant sur les objets trouvés des explications marquées au coin d'une saine critique, indiquant chaque localité avec précision, ces rapports sont indispensables pour étudier la question au point de vue archéologique.

Voici maintenant l'inventaire de ce qu'ont procuré les investigations faites depuis deux ans dans le territoire d'Alaise et des communes environnantes.

Tout près du village d'Alaise, au levant, se trouvent les *Temples*, un champ de pierres qui produit par places un peu d'herbe. On a cru pouvoir y distinguer : 1° un autel formé d'une table grossièrement taillée placée sur un socle brut; 2° un temple creusé en terre près de cet autel, et jadis recouvert d'un toit formé par quelques dalles gigantesques aujourd'hui éboulées et brisées; 3° les restes d'une enceinte en pierres sèches qui empiète çà et là sur les terres labourables. On a même affirmé que beaucoup des blocs (d'ailleurs petits) qui couvrent le sol des *Temples* ont dû être apportés d'assez loin. Mais tout cela a peut-être encore besoin d'être examiné de très-près par des antiquaires et des géologues. En fait de monuments celtiques, on croit en voir partout dès qu'on en a vu quelque part. On pourra discuter éternellement sur l'origine et les attributions de ce lieu bizarre, sur la cause qui l'a fait nommer les *Temples* par les Alaisiens, tandis qu'au contraire, de l'autre côté du village, au sud-ouest, quelques débris de tuiles et de briques révèlent incontestablement des habitations gallo-romaines.

Je n'ai rien à dire du hêtre sans pareil qui abritait, il y a quelques années, la principale source d'Alaise, ni de la grotte où régnait la Terreur Sainte-Reine, et dont les habitants n'osaient approcher ni la nuit ni même le jour.

Tout l'est du massif d'Alaise est défendu en première ligne par les précipices du Lison ; en second lieu, mais en partie seulement, par une *combe* très-longue et très-étroite. Quelques-uns ont pensé que l'homme avait ajouté à une défense fournie par la nature. Mais cette assertion est, je crois, contestable.

(1) Tiré à part. Société d'émulation du département du Doubs, séance du 10 juillet 1858.

(2) Tiré à part. *Ibidem*, 16 décembre 1858.

Entre les rochers du Lison et ce fossé s'allonge la belle colline boisée du *Chataillon*, partout très-escarpée à l'exception d'un petit côté. Sur le sommet de ce mont, M. Delacroix a découvert et tous les visiteurs ont reconnu des *cabordes*, c'est-à-dire des restes de cabanes gauloises, s'étendant sur un espace d'un kilomètre de long. Que dire encore à ce sujet ? Sont-ce des ruines qui ne portent pas de dates avec elles ? Ce qu'il y a de sûr c'est que celles-ci s'accordent parfaitement avec les notions que les anciens nous ont laissées sur les maisons gauloises.

Au nord d'Alaise, le massif est défendu par des murs de rochers inabordables, lesquels ne sont interrompus que par un passage central d'un abord assez difficile. Juste au bas de cette issue se trouve, dans la rivière du Lison, un obstacle qui évidemment a été jeté là par l'homme, et dans lequel M. Delacroix voit une pile du pont celtique. C'est un amas de grosses pierres non maçonnées. Sans doute d'autres que des Gaulois peuvent avoir eu l'idée de faire un pont de pierres perdues et de troncs d'arbres, comme il y en a tant en Suisse. Mais cette pile de pont (que d'ailleurs je n'ai pas vue à cause de la hauteur des eaux) est infiniment plus considérable, et il est singulier que tant de choses inusitées et qui ont demandé beaucoup de main-d'œuvre se trouvent réunies sur Alaise, l'une des communes les plus faibles de toute la France.

Ce côté nord du massif est formé en grande partie par les *Châteleys*, espèce de promontoire dont la pointe surplombe à pic sur le Lison, d'une hauteur de 150 mètres. « Aux abords de cette région, dit M. Castan, dans le lieu dit les *Champs-Mottets*, se présentèrent trois *tumulus* elliptiques construits en pierrailles et occupant une longueur de 10 à 12 mètres. Deux d'entre eux, fouillés simultanément, se sont trouvés absolument vides. Le troisième avait conservé un certain nombre d'ossements gros et courts que les ostéologistes ont déclaré être les débris d'un squelette d'ours de la plus grande espèce. Dans le même groupe se trouvait la moitié d'un pied fourchu provenant d'un cerf ou d'un daim. Ces restes de sacrifices insignes, non moins que le voisinage du lieu dit le *Ban du prêtre*, furent à nos yeux les indices que nous touchions à une terre sacrée.

» Poursuivant notre exploration, nous arrivâmes à la pointe extrême du promontoire des *Châteleys*, occupée par un de ces entassements de pierres que l'archéologie anglaise appelle *cairns*. Des traditions de trésors enfouis qui s'attachaient de toute antiquité à cette butte avaient engagé un propriétaire des environs à y pratiquer des

fouilles. Déçu bientôt de ses espérances (il n'avait retiré, dit-on, qu'un pied de marmite en bronze), ce chercheur d'or avait abandonné la place, laissant le monticule percé d'un large entonnoir à son sommet. Cette trouée, qui remontait à environ soixante ans, et dont le plus grand nombre avait oublié l'origine, faisait considérer la ruine des *Châteleys* comme la base d'une tour ou d'une habitation circulaire.

» Dans son état primitif, la butte des *Châteleys* figurait un cône à base ovoïde longue de 30 mètres sur une largeur d'environ 20 mètres. Le sol qui lui servait d'assiette avait été disposé par la nature en manière d'amphithéâtre. Deux larges gradins parallèles, s'étendant d'est en ouest, donnaient accès sur une plate-forme à l'extrémité méridionale de laquelle sortait une tête de roche ressemblant à un autel rustique. La calotte de pierres qui était posée dessus, formée de gros quartiers, ne contenait absolument rien et semblait n'avoir été construite que pour protéger contre l'action du temps et la cupidité des hommes la couche de débris qui tapissait le fond. Tout autour du noyau formant autel, rayonnaient de longues traînées de cendres mélangées de charbons, de fragments de vases et d'ossements calcinés d'hommes et de chevaux. A côté de ces foyers éteints gisaient, épars sur le sol, des mâchoires de porcs et un squelette d'ours. Du milieu des foyers qui occupaient la région du nord furent retirés successivement une petite lime triangulaire, longue de 65 millim.; un fragment de grosse lime plate large de 23 millim.; un petit ciseau long de 3 centimètres et qui devait être enchâssé dans un manche en bois; trois scories de fer informes; deux petits morceaux de bronze coulé, d'un millimètre d'épaisseur, dont l'un est orné d'un cercle de disques pointés, exécutés au burin; un gros marteau de forge pesant 2 kilogrammes et demi, et conservant encore six coins de fer qui avaient servi à consolider son manche. Non loin de ce marteau, sous le tas de cendres qui s'étendait au nord-ouest, reposait une boucle de fer composée de deux anneaux reliés par une patte de laquelle sort un ardillon. Venaient ensuite une section de fer de cheval, munie d'un clou à tête plate et oblongue; puis une lame de couteau en fer qui avait perdu sa pointe et était encore longue de 12 centimètres. Les nombreux morceaux de vases recueillis à travers les cendres et les charbons des foyers sont d'une pâte grise, remplie de grains siliceux, mais mieux liée et plus solide que ne le sont les poteries celtiques ordinaires. Quelques fragments ont acquis, par suite d'une forte cuisson, la dureté du grès. D'autres, plus friables, sont revêtus d'un vernis noirâtre et entourés de mou-

lures d'un relief très-saillant. Ces vases paraissent avoir été brisés à dessein et leurs morceaux dispersés sur le sol, car des fragments recueillis à des places très-distantes ont pu être rapprochés et reconstituer le col d'un bidon.

« Vous l'avez deviné, Messieurs, le *cairn* des *Châteleys* n'était point une tombelle ordinaire. Je n'hésite pas à le dire, c'était plus qu'une tombelle. Ce marteau de forgeron, ces instruments propres à travailler le fer, ces chevaux et ces porcs, emblèmes de la nationalité gauloise, gisant pêle-mêle dans les foyers des sacrifices, à côté d'un autel édifié par la nature, tout cela formait une page du symbolisme antique curieuse à déchiffrer.

« Les traditions druidiques de l'Irlande nous apprennent que « chacune des grandes régions du monde gallo-kimrique avait un « centre, un milieu sacré, auquel ressortissaient toutes les parties « du territoire confédéré (1). » Dans ce centre brûlait, sur un autel de pierre brute, un feu perpétuel qu'on nommait le *père-feu*. La garde de ce sanctuaire et l'entretien du foyer sacré étaient confiés à un collége de pontifes-artistes commandé par un forgeron. Ce collége druidique réunit à l'exercice du pontificat l'enseignement des mystères et des arts industriels. « Il forge une double espèce d'épées et « de lances : les armes religieuses, le glaive de la parole ; et les « armes meurtrières, l'épée et la lance du combat (2). »

« Ainsi, Messieurs, s'est éclairci le mystère que recélait le promontoire extrême du massif d'Alaise. Au lieu d'une colline funéraire, nous avions mis au jour le sanctuaire de l'antique Alesia, de l'*oppidum* que Diodore appelait la métropole primitive des Celtes. Rien ne manquait à ce milieu sacré, ni l'autel que la main de l'homme n'a point taillé, ni les insignes du pontife-forgeron, ni la boucle de son magique tablier de cuir, ni le couteau des sacrifices, ni les ossements des porcs, des chevaux et des ours mêlés aux restes de victimes humaines consumées par la flamme. De plus habiles que moi souffleront sur cette cendre de dix-neuf siècles et en évoqueront les lamentables secrets. Ils pourront vous montrer les chefs de la Gaule délibérant autour du sanctuaire, les druides, les ovates et les bardes cherchant à fléchir par des sacrifices et des supplications les génies tutélaires de la patrie; puis, quand tout espoir eut disparu, quand les destins eurent prononcé l'arrêt fatal, les ministres du culte bri-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit. I. 71.
(2) D'Eckstein, *De la poésie des Gaëls islandais et écossais*, p. 152.

sant les instruments sacrés et comblant le sanctuaire pour le dérober à la profanation des vainqueurs. »

Au fond du précipice, juste au-dessous de cette ruine extraordinaire, se trouve, de l'autre côté du Lison, quelque chose qui m'a paru ressembler, ainsi qu'à MM. Delacroix et Castan, à un dolmen éboulé aux trois cinquièmes.

L'angle nord-est du massif est formé par les *Mouniots* qui en sont la plus haute montagne. Suivant MM. Delacroix et Quicherat, c'était la citadelle d'Alesia. Le sommet est partagé par une crevasse qui a été prise d'abord pour un fossé fait de mains d'hommes. Jusqu'à présent on n'a rien trouvé de ce côté; il est vrai qu'à ma connaissance on n'y a fait encore ni recherches ni fouilles.

Le côté oriental du massif est protégé, en première ligne, par le vallon du Todeure; en seconde ligne et plus fortement par une *combe* qui porte successivement les noms de *Fossures*, *Conat* et *Vallières*. On croit y reconnaître, mieux que partout ailleurs, des traces de la main des hommes. Cette combe s'interrompt pour se continuer par un défilé très-étroit entre deux forts escarpements. Ces thermopyles, dans lesquelles coule la source de Merlin, sont le seul passage naturellement carrossable pour accéder dans le plateau d'Alaise. Partout ailleurs il y a des montées, des combes et des rochers qui exigent, pour la route la plus rustique, des travaux assez considérables. C'est encore aujourd'hui le seul chemin que possède le massif pour écouler son bois et son charbon. Or, il se trouve à côté du tracé actuel un endroit où sont restées empreintes, dans la roche la plus dure, des ornières profondes et étroites qui ne doivent pas être d'aujourd'hui. M. Delacroix les a étudiées en compagnie de MM. Quicherat et Castan : « Étant allés, dit-il (1), chercher dans le fourré du bois des traces du chemin antique d'Alaise, que l'on appelle habituellement chemin de *Lan-Gutine* ou de *Lan-Guetenot*, nous avons trouvé cette ancienne voie parfaitement conservée sur environ 30 mètres de longueur, et présentant d'une manière encore plus remarquable tous les caractères du chemin gaulois de Besançon, signalé le 11 juillet dernier.

« Voie unique, creusée par les roues des voitures et les pieds des chevaux, sur près de 2 mètres de profondeur dans le roc dur. Voie roulière de 1^{m} 207 ; largeur des jantes, 0^{m} 041.

« Mais l'empreinte des moyeux des roues contre les parois du

(1) Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs, IIIe série, t. II, 1857, p. 437. Article intitulé *Bulletin archéologique*.

fossé nous a donné en outre le moyen de mesurer le diamètre des roues, qui était de 0m 96, ainsi que le diamètre des moyeux eux-mêmes, qui devaient avoir environ 0m 24 de grosseur. La Lan-Gutine se dirige d'Alaise vers le haut Jura, sans passer ni par Salins, ni par le village de Saisenay qui est voisin. J'ai cherché ultérieurement ses traces sur le territoire de Clucy; mais je n'y ai rencontré que deux noms qui semblent indiquer ou une bifurcation ou deux chemins successifs : chemin des *bennes* et chemin des *rhèdes*. Sur un vieux plan ce dernier mot est écrit *reides*.

« Peu de jours après la visite faite avec M. Quicherat, j'ai recueilli d'une fouille faite de 1m 00 à 1m 50 de profondeur, pour creuser un fossé au pied du bois de la *Porte*, entre Lan-Gutine et la source de Merlin, un grand nombre de fers de chevaux, la plupart de formes différentes et néanmoins tous anciens et presque détruits par la rouille. Parmi eux se trouvaient des clous à tête carrée excessivement larges, et trois morceaux de cercle de roues ayant 4 centimètres de largeur. »

Un an après, on trouvait dans un *tumulus* toute la ferrûre d'un char. Forme des clous, cercles et moyeux, diamètre des roues, largeur des jantes, tout se rapportait admirablement au bulletin que je viens de citer; c'était un des chars qui pouvaient rouler dans les ornières de la Lan-Gutine, et aucune voiture connue n'aurait pu y passer. Ce n'est pas tout : on trouvait aussi sous les décombres des *Châteleys* une section de fer de cheval. Il y a là deux de ces bonheurs que les pseudo-antiquaires ne rencontrent jamais une fois dans leur vie.

Près du chemin de Lan-Gutine se trouvent, disent les bûcherons du pays, des remparts bien conservés; mais, à ma connaissance, aucun homme instruit ne les a décrits ni même visités.

Le côté méridional du massif d'Alaise, défendu par un escarpement continu, n'a offert jusqu'à présent aucune autre antiquité que ces *tumulus* ou tombes barbares (*tumbæ*, selon le mot adopté par saint Jérôme) qui se retrouvent un peu partout sur environ 40 lieues carrées.

Ces tombes se comptent par milliers, 2 ou 3,000 selon les uns, 20 ou 25,000 selon les autres. Ce que je puis affirmer, c'est que j'ai marché trois quarts d'heure entre les rangs serrés de ces monticules funèbres. Le lieu se nomme les *Gaules;* c'est un communal du village de Refranche. Partout ailleurs ceux que j'ai vus étaient beaucoup plus espacés.

On a fouillé, dans ces trois dernières années, une soixantaine de

ces sépultures. Les plus petites, surtout celles en pierres, ont été trouvées vides ou ne renfermant que des traces peu visibles. Mais 34, outre des ossements d'hommes, de chevaux et de chiens, ont fourni les objets suivants :

Armes : 10 lames ou pointes tant épées que poignards, couteaux, fers de flèche ou javelot; 2 *kelt* ou haches celtiques en fer; 2 hachettes de pierre, l'une en marbre roussâtre, l'autre en porphyre vert; 1 projectile en calcaire compact ayant la forme d'une balle taillée en facette.

Débris de deux plastrons en bronze estampé; ceinturon en bronze composé d'une plaque unie et de deux séries d'anneaux formant bout de chaîne; une épaulière de cuirasse en fer. Les tombes d'Amancey ont donné dans ce genre, vers 1839, une dizaine de cuirasses celtiques, les plus belles qui soient connues.

Débris d'un char, consistant en 4 cercles de jante, et 8 boîtes de moyeux, le tout en fer.

Parures : 15 fibules, agrafes ou épingles en bronze; 1 collier de bronze muni de pendeloques en forme de chaînettes; 1 bandeau de bronze orné de moulures obtenues par le procédé de l'étirage; 3 armilles de cuisse en bronze; 30 bracelets ciselés en bronze; 7 bracelets ou brassards tournés en bois d'if; 1 bracelet en verre d'une seule pièce; 11 boucles d'oreille en bronze; 1 défense de sanglier percée d'un trou de suspension; 3 encrines fossiles percées comme pour être suspendues en guise de perle; 1 échinite ou oursin de mer, probablement une de ces fameuses amulettes que les Gaulois appelaient œuf de serpent; 1 petit peigne en bronze.

Céramique : Innombrables fragments de vases funéraires, les uns rudes et barbares, les autres parfaitement conditionnés. Ce mélange montre que des individus d'origine et de civilisation diverses ont été inhumés dans les tombes d'Alaise. C'est d'ailleurs à leur sommet seulement qu'on trouve des poteries romaines. Un de ces fragments, un fond de pot, porte l'estampille

ALE
SI

Numismatique : 3 bronzes d'Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, trouvés dans la même incinération gallo-romaine, au sommet d'un *tumulus* celtique.

En dehors des sépultures ou sans indication de provenance on a : 1 bronze de Tibère; 1 fer de javelot accompagné d'une virole; 2 anneaux de bronze; 2 magnifiques bracelets plats en bronze; 1 agrafe en même métal; 1 second oursin de mer; surtout une assez grande

quantité de médailles gauloises. La belle monnaie d'or au type de Vercingétorix (publiée par M. Desjardins) est sortie du même sol, il y a environ trente ans.

Ces découvertes, très-importantes au point de vue de l'archéologie nationale, ne suffisent pas à elles seules pour établir l'identité d'Alaise et d'Alésia; mais il en ressort nettement ces deux points : 1° l'existence d'un grand *oppidum* celtique sur le massif d'Alaise ; 2° la preuve d'un immense fait de guerre entre Gaulois et Romains. Je puis d'ailleurs affirmer que les fouilles ont été conduites et décrites avec soin, critique et sincérité. Les objets eux-mêmes sont exposés publiquement au musée de Besançon.

On passe, pour ainsi dire, de l'inconnu au connu, quand on rencontre des traces de camps et de redoutes romaines (*castra* et *castella*). J'ai vu au-dessus du village de Coulans (direction nord) une de ces redoutes qui ne m'a pas paru pouvoir être contestée. Deux, vers l'entrée du défilé de Lan-Gustine, m'ont semblé moins reconnaissables. On en signale plusieurs autres et surtout le *camp Cassar* que je n'ai pas visités.

Enfin, j'étais à quelques pas de M. Delacroix quand il a découvert, au-dessus de la cascade du Todeure, près du lieu dit *Belle-Eau*, petite et magnifique prairie sous une montagne boisée d'où coulent plusieurs sources abondantes et perpétuelles, une très-forte levée en terre qui s'adapte à la dérivation d'une des deux rivières d'Alésia par l'armée de César. D'après la tradition du pays, il y avait là un moulin dont nous avons vainement cherché les vestiges. Dans tous les cas, si c'est la prise d'eau d'une usine quelconque, cette usine n'était pas commodément placée, et le travail porte encore ce caractère frappant de grandeur et d'étrangeté qui se rencontre partout dans ce canton sauvage, où les beautés de la nature suffiraient pour arrêter plusieurs jours.

Mais, touristes et savants, si vous doutez le moins du monde que ce soit là le lieu où Vercingétorix a livré sa tête à César, gardez-vous d'exprimer la moindre incrédulité devant les Séquanes actuels, cultivateurs, bûcherons, charbonniers du pays. Ils sont presque tous fanatiques de l'idée pourtant peu gracieuse qu'ils foulent le sol où la vieille Gaule a péri.

Tel est le simple catalogue exact et complet, je l'espère, jusqu'au 26 avril 1859, des antiquités d'Alaise. N'ayant aucun parti pris et surtout n'ayant pas assez vu et comparé, je me garderai bien de conclure. C'est aux maîtres des sciences géographique, archéologique, militaire, d'éclairer la question et de juger le procès.

En dehors de la controverse alésienne, les travaux dont j'ai encore à rendre compte sont (sauf omission involontaire) les suivants :

I. Notice sur Crusinia, par Auguste Castan (1).

Crusinia était une station militaire de la voie romaine qui reliait Besançon à Châlon-sur-Saône. M. Castan a déterminé l'identité de Crusinia avec le camp romain déjà signalé d'Orchamps-lez-Dôle, d'une manière qui me semble à peu près irréfutable. Dans ce petit Mémoire, rien d'obscur, rien d'oublié, rien de paradoxal.

II. Origines de la commune de Besançon, par Auguste Castan (2).

M. Castan, élève de l'École des chartes, n'a pas déserté le moyen âge pour l'antiquité ; il a remanié et complété le travail qui lui a valu le diplôme d'archiviste paléographe. L'ouvrage n'est pas long ; mais il est fait sur les sources et principalement sur les sources manuscrites. L'auteur a tout fouillé, et il a tiré un excellent parti de ses témoins en parchemin. Il y a surtout une discussion aussi lucide qu'intéressante sur l'intrusion du droit germanico-féodal dans le droit romain que la vieille cité croyait garder tout à fait pur. J'ai remarqué aussi une critique écrasante d'un diplôme attribué à l'empereur Henri VI (1190), charte de liberté qui faisait l'orgueil et la joie des historiens francs-comtois, et dont la fausseté me paraît dès ores bien démontrée. Des textes inédits, presque tous importants et intéressants, sont joints à ce travail qui fait honneur à l'École des chartes et à la province.

III. La Franche-Comté ancienne et moderne (3). (Anonyme).

Cet ouvrage doit avoir plusieurs volumes ; jusqu'ici un seul a paru, qui va depuis la formation géologique du Jura jusqu'à Philippe le Bon. Discours plutôt qu'histoire ; résumé brillant et chaleureux plutôt qu'œuvre originale, ce premier tome de la *Franche-Comté*, comme pour prouver surabondamment une érudition très-vaste, contient de nombreuses digressions dont plusieurs sont fort intéressantes. Il y a sur la vraie et la seule organisation sociale une profession de foi éloquente et explicite qui révèle un descendant de Boulainvilliers et de Montlosier, c'est-à-dire un féodal pur dans notre siècle démocrate. Car l'auteur n'admet point de milieu : l'anarchie ou la famille ; et la famille pour lui, c'est Abraham et ses serviteurs, Appius et ses clients, Enguerrand et ses vassaux. D'ailleurs il fait un tableau si

(1) Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs, IIIe série, t. II, 1857, p. 316. Tiré à part.

(2) Besançon, chez Bulle, 1858.

(3) Besançon, chez Jacquin, 1857.

pastoral du bonheur des temps féodaux que cela donnerait envie d'être un duc de Normandie ou même, au pis-aller, d'être un simple vilain.

IV. Uxellodunum, par M. Paul Bial, capitaine commandant, professeur à l'École d'artillerie de Besançon (1).

L'emplacement d'Uxellodunum n'a guère été moins contesté que celui d'Alésia. Attribué par d'Anville au Puy d'Issolu (ou plutôt d'Ussolud, suivant la prononciation locale), puis au petit bourg de Capdenac par MM. Champollion et Walckenaer, cette dernière opinion, consacrée par les suffrages de l'Institut, était restée généralement adoptée. Cependant le sentiment populaire et un certain nombre d'érudits estimables, parmi lesquels il faut compter M. Bial, sont restés fidèles au Puy d'Ussolud.

Après avoir combattu les objections élevées par M. Champollion contre l'opinion de d'Anville, montré la faiblesse des moyens invoqués en faveur de Capdenac, M. Bial essaie de prouver que les principaux traits de la description topographique des commentaires peuvent s'appliquer à la localité limousine. Il insiste particulièrement sur la célèbre fontaine saignée par César et dont la perte amena la reddition de la place. M. Bial croit avoir retrouvé cette fontaine dans la source de l'Oulié, qui figure dans les récits légendaires du pays sous le nom de *fount djulia*.

Arrivant ensuite aux preuves directes de sa démonstration, M. Bial déclare vouloir suivre la méthode qui a conduit M. Delacroix à la découverte d'Alésia. A l'aide des *lieux-dits*, des monuments druidiques, des traditions populaires, des *tumulus*, des vestiges celtiques et romains, il s'attache à faire ressortir l'étroite parenté qui unit le Puy d'Ussolud à Alaise. « Si Alaise est Alésia, dit-il en terminant, le Puy d'Ussolud est Uxellodunum. »

Ce Mémoire, dans lequel une valeur littéraire réelle s'allie à une érudition peu commune, a un intérêt de circonstance et de localité qu'il importe de signaler. Il se rattache, comme on voit, de très-près à la première partie de cette note, et, surtout, il est la première manifestation d'un écrivain militaire pour Alaise et contre Alise.

V. Sentences de M. Terentius Varron et liste de ses ouvrages, d'après différents manuscrits, par Charles Chappuis (2).

Cette édition, fruit de longues et consciencieuses recherches, con-

(1) Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs, IIIe série, t. III, 1858. Tiré à part.

(2) Paris, chez Auguste Durand, 1856.

tient : 1° une excellente critique des manuscrits connus et de l'authenticité des sentences; 2° un texte aussi bien constitué qu'il me semble possible, avec une traduction en regard ; 3° enfin des notes très-instructives où les sentences sont comparées avec les autres fragments de Varron et avec les préceptes des stoïciens et des nouveaux académiciens ; 4° une édition critique de la liste des ouvrages de Varron attribuée à saint Jérôme.

VI. Aeschyli Agamemno. *Recensuit, adnotationem criticam adjecit Henricus* Weil (1).

Je laisse à de plus savants que moi l'honneur de faire valoir le mérite de cette édition. Je regrette de ne pouvoir faire plus que l'annoncer ; car il me semble y avoir trouvé des corrections qui sont de véritables restitutions, et qui font éclater des beautés sublimes dans des passages où régnait l'obscurité la plus profonde.

H. Monin,

Professeur d'histoire, correspondant du Comité et des Sociétés savantes.

(1) Giessen, chez J. Ricker, 1858.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

LA PRESSE SCIENTIFIQUE EN PROVINCE. (*Suite.*)

IV (1).

Je ne prétends pas me flatter d'être pour quelque chose dans la manière satisfaisante dont sont composés les numéros des Revues provinciales dont j'entretiendrai aujourd'hui mes lecteurs : ce serait trop de fatuité assurément ; mais je ne puis m'empêcher de constater l'heureux hasard qui amène précisément en ce moment un résultat auquel je ne puis qu'applaudir, et qui élèvera certainement très-haut l'importance de la presse savante dans nos départements.

Les derniers numéros de la *Revue des provinces de l'Ouest* sont principalement occupés par l'*Histoire de la baronnie de Pont-l'Abbé*, en Cornouailles, dont M. du Chatellier a su faire une excellente monographie. M. du Chatellier est un de ces intelligents amis du passé qui aiment à ressusciter les annales de ces localités déshéritées aujourd'hui et qui ont eu autrefois leur importance. Il a voulu nous faire connaître l'histoire du château de Pont-l'Abbé, chef-lieu jadis d'une puissante baronie, manufacture aujourd'hui, et dont le donjon sert actuellement de mairie, d'école, de prison, de gendarmerie et de remise pour les pompes à incendie ; il a réuni, comme il le dit

(1) Revues des provinces de l'Ouest, du Lyonnais, de l'Alsace, de Toulouse, de Marseille et autres provinces, livraisons du dernier trimestre de 1858.

lui-même, les souvenirs de ces murs, de ces voûtes, de ces tours, et il en a composé, je le répète, une notice pleine d'intérêt.

La baronie de Pont-l'Abbé figurait parmi les premiers fiefs de la Bretagne, et l'on connaît ses seigneurs depuis le treizième siècle, époque à laquelle remontent les remparts dont j'énumérais tout à l'heure les appropriations modernes, — appropriations dont j'estime les amis des anciens monuments fort heureux, car ce n'est que de la sorte que nous pouvons espérer conserver ces débris du temps passé. — De nombreux aveux ont permis à M. du Chatellier de parler avec détail des droits et des priviléges de la baronnie de Pont ; elle comprenait la ville de Pont et huit paroisses ; ses propriétaires pouvaient armer sur mer et se faire ensevelir dans l'église des Cordeliers de Quimper. Quelques fiefs de la paroisse de Loctudy étaient soumis à ce droit bizarre de fournir à deux compagnons *bons buveurs et bons mangeurs* de la bonne chair salée, de beau pain blanc et du bon vin tant qu'ils en pourraient boire et manger *sans lever le cul de table*, du lever au coucher du soleil. On retrouve d'ailleurs, sous différentes formes, ce droit assez fréquemment en Bretagne, et il ne faut y voir autre chose que des variations du droit de *mangier* ou de *past*, qui lui-même ne paraît qu'un démembrement de celui de *gist ;* ne trouve-t-on pas que le seigneur de la Coste, en la paroisse de Saint-Julien de Plaintel, pouvait exiger du sieur de Guenechquens non-seulement un excellent dîner dont le menu était soigneusement arrêté, mais encore « de l'eau chaude pour laver les mains, o amende de quinze sols (1). »

M. du Chatellier enregistre, en outre, les droits de Bazoche ou de Quaquinerie, perçus sur chacun des nouveaux mariés de la ville de Pont, noble ou vilain, et je regrette vivement qu'il croie devoir leur donner le sens honteux attaché aux fameux droits du seigneur. J'aurais aimé à voir M. du Chatellier, l'un des savants dont s'honore la Bretagne, ne pas céder à un préjugé contre lequel l'érudition moderne, représentée suffisamment, ce me semble, par l'Académie des

(1) Je me permettrai d'indiquer encore à ce propos les recherches entreprises au sujet des *droits et redevances bizarres au moyen âge*, par mon frère Anatole de Barthélemy, membre non résidant du Comité, dans la *Revue de Bretagne et Vendée*. Sous ce titre, mon frère se propose de réunir le plus grand nombre de documents relatifs à cette matière qu'il espère, de la sorte, éclaircir définitivement dans le sens que j'indique. Il fait appel à tous ceux qui pourraient lui signaler quelques-uns de ces droits bizarres et les prie de les lui faire connaître dans l'intérêt de la vérité historique que cette question touche sérieusement.

inscriptions et belles-lettres (1), et l'école des Chartes, s'est cependant clairement et victorieusement prononcée. On sait du reste, maintenant, que ces usages étaient destinés à rappeler des droits de suzeraineté, de redevance, et à maintenir, par leur bizarrerie même, la mémoire des priviléges qui, sans fondements écrits, auraient pu facilement s'oublier. Quant au sens juridiquement odieux, c'est une de ces exagérations qui ne remontent pas à un siècle et demi d'ancienneté. Je ne veux pas pour cela nier que, dans la société féodale, il n'y ait eu de déplorables abus, mais jamais à titre légal, et je ne pense pas que, malheureusement, notre moderne aristocratie d'industrie et de fabrique le cède beaucoup à la vieille aristocratie des châteaux et des champs de bataille.

A la chute des Templiers, la baronie acquit de vastes domaines que les religieux possédaient aux environs, et parvint à ce moment à l'apogée de son importance. En 1320, la souche des premiers seigneurs s'éteignit, et un mariage porta Pont-l'Abbé aux sires de Rostrenen, qui s'éteignirent en 1488. Les familles propriétaires furent, depuis, toujours par mariages, les du Quellenec, de Beaumanoir, de Richelieu, d'Ernothon et Baude de Saint-Père. Je regrette de ne pas pouvoir suivre M. du Chatellier dans les intéressantes recherches que lui a fait faire cette monographie, mais cela m'entraînerait trop loin. Je me contenterai de dire quelques mots de la ville même.

Pont-l'Abbé fut plusieurs fois attaquée et eut beaucoup à souffrir pendant la guerre de la Ligue; les du Quellenec embrassèrent le protestantisme et supprimèrent à Pont l'exercice du culte catholique; mais les bandes catholiques s'emparèrent de la place dès 1574. M. du Chatellier rapporte quelques anecdotes passablement lamentables, mais réellement curieuses au point de vue de l'étude de la société au seizième siècle. C'est en 1622 seulement que se constitua la municipalité de Pont, possédée alors par M. de Richelieu, et l'on comprend que ce fut un grand événement dans la petite ville. Le corps municipal, soumis chaque année à l'élection, se composait de vingt-quatre membres pris moitié parmi les bourgeois et marchands, et moitié parmi les membres des corporations des arts et métiers. Le syndic était nommé pour deux ans et choisi par le baron entre trois candidats; il était en même temps chargé des finances municipales, et plusieurs de ces fonctionnaires furent incriminés pour ne pas avoir

(1) Rapport de M. Berger de Xivrey sur le concours des antiquités nationales, au sujet des *coutumes locales du bailliage d'Amiens*. 1854, in-4°, pages 21 et sqq.

pu obtenir entière perception. Le sénéchal et le procureur fiscal complétaient cette organisation, dont M. du Chatellier nous trace les annales très-accidentées.

Je signalerai encore, dans la *Revue de l'Ouest*, la fin de la *correspondance de René Chevaye avec Louis Racine*, de M. Dugast-Matifeux; celle du *Musée de Nantes*, par M. de St-Georges; enfin, les *Jetons des maires de Nantes*, par M. Dauban, l'un des collaborateurs de la *Revue des Sociétés savantes* : ce dernier travail, accompagné d'une planche, est très-curieux et pour l'histoire des familles nantaises, et pour celle de la municipalité de cette ville. M. Dauban y décrit tous les jetons de ce genre conservés à la Bibliothèque impériale et ceux de la collection de M. Perthuis ; de plus, comme il l'ajoute modestement, M. Dauban rappelle çà et là quelques faits relatifs à l'histoire des institutions de Nantes, pour échapper à l'aridité d'une sèche nomenclature.

La *Revue d'Alsace* nous fournira aujourd'hui quatre importantes mentions. La *Numismatique en* 1857, revue des principales publications relatives à cette science, que je me contente de nommer à cause de son auteur, M. Anatole de Barthélemy ; la suite de l'*Histoire de Landau*, ville impériale, par M. Levrault ; l'*Alsace romaine*, par M. Coste, et *Gertrude de Dagsbourg*, par M. Dugas de Beaulieu. M. Coste a voulu, dans son travail, fournir pour le Bas-Rhin son contingent de matériaux au grand travail que le Gouvernement a confié à M. de Saulcy, pour parvenir à la confection d'une carte des voies romaines des Gaules. M. Coste constate que César, qui a mentionné deux villes chez les Séquanais, *Vesontio* et *Magetobria*, n'en cite aucune pour l'Alsace, qui revendique cependant un certain nombre de cités contemporaines du séjour des Romains dans ces contrées. Ptolémée, qui vivait au temps d'Adrien et de Marc-Aurèle, en parle le premier dans la géographie et nomme, entre autres, *Argentorata*, *Breucomagus*, *Elcebus* et *Augusta Rauracum* (Strasbourg, Brumath, Ehl et Augst, (près de Bâle); de nombreuses voies reliaient ces centres suivant le système romain, qui tendait à multiplier et faciliter les communications. Le grand chemin de Lyon en Alsace, passant par Besançon, entrait près de Fêche-l'Eglise pour se diriger sur Augst ; celui du Rhin entrait par Binningen, se dirigeait sur Mons-Brisiacus, et aboutissait à Strasbourg également. M. Coste trace très-ingénieusement ces voies, les retrouvant confondues avec les routes actuelles, ou perdues dans les forêts et transformées en modestes chemins ruraux, établissant soigneusement la différence qui existait déjà en deux catégories, les voies consulaires et les che-

mins vicinaux, classification qu'il trouve dans Paul et dans Ulpien. Ce travail est excessivement curieux, et il est à désirer que son auteur ne se borne pas à cet essai, mais revienne sur ce sujet, l'étende, le commente et se puisse décider à écrire une géographie romaine de l'Alsace : ce sera rendre un véritable service à l'histoire et à l'archéologie. Un excellent écrit accompagne cette notice.

Gertrude de Dagsbourg nous ramène dans des temps relativement plus modernes : c'était la fille d'Adalbert III de Saint-Léon, seigneur de Dagsbourg (aujourd'hui Dabo), et elle devint son unique enfant après un terrible tournoi qui eut lieu à Liége en l'an 1200, et où ses deux frères, vaillants chevaliers, furent mortellement blessés. Belle, lettrée, héritière de vastes domaines, Gertrude, dès l'âge de seize ans, fut recherchée par tous les gentilshommes des environs, et elle se décida pour Thibaut, fils de Ferry, duc de Lorraine, le plus bel homme de la province, au jugement du chroniqueur Albéric. Adalbert mourut peu après ; le duc de Lorraine lui survécut quelques mois seulement. Les deux jeunes gens se voyaient donc possesseurs de magnifiques États et l'avenir semblait leur sourire ; mais la guerre avec ses voisins se chargea d'absorber Thibaut. Pendant ce temps, Gertrude cherchait à se distraire de toutes les manières, voire même *par les esbats amoureux, dont on ne se fit faute*, si bien que le duc dut venir de vive force expulser la cour trop brillante dont s'entourait sa femme ; mais elle s'en vengea cruellement, car on assure qu'elle empêcha les nobles de Lorraine d'aller secourir leur souverain, bloqué dans Amance, et qui ne recouvra sa liberté qu'après une humiliante contrainte de suivre à peu près comme prisonnier l'empereur Frédéric. Il mourut deux ans après, en 1220, et sa veuve épousa, en 1223, Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne, et l'un de ses anciens amis ; cette union fut peu heureuse, et en 1225 les deux époux la firent rompre : le comte put épouser Agnès de Beaujeu et Gertrude donner sa main à Simon de Leiningen, comte d'Altorf. Telle est la biographie qu'écrit M. de Beaulieu, en y joignant des stances adressées à la belle duchesse de Lorraine, et qu'il croit pouvoir attribuer au prétendu adorateur de Blanche de Castille.

A propos de la *Revue du Lyonnais*, j'ai un remords dont il me tarde de soulager ma conscience : c'est de n'avoir fait que mentionner un excellent travail dû à la plume de M. de La Saussaye. En retraçant la vie d'un homme qui fut à la fois un bon citoyen et un administrateur modèle, le savant recteur de Lyon a su, dans un style vraiment académique, consacrer à la mémoire de M. le comte de Lézay-Marnézia des pages qui ne peuvent manquer d'intéresser vive-

ment les lecteurs. Ce n'est pas un simple panégyrique, ce n'est pas une oraison funèbre, c'est mieux que cela : c'est l'histoire d'un homme dont la longue carrière comme administrateur devrait être méditée par tous ceux qui sont appelés à représenter le Gouvernement dans les départements ; ajoutons que, pour donner autant d'intérêt à la vie d'un particulier et mettre en relief sa vie publique, il faut, comme M. de La Saussaye, réunir le talent de bien dire à de profondes connaissances administratives. Dans la dernière livraison de la *Revue*, M. Duparay a étudié les *mœurs des moines de Cluny au treizième siècle;* M. Servan de Sugny a écrit une excellente notice sur l'*abbaye de la ville de Nantua ;* M. Gacogne a donné la *vie d'Humbert II, dernier souverain du Dauphiné ;* M. Guigne a publié des *lettres inédites de M. de Bellièvre à Henri IV*, au sujet de l'emprisonnement du duc de Nemours et de son évasion de Pierre-Scise ; enfin, M. Bellin a tracé l'*historique de la Société littéraire de Lyon.* C'est au mois de juillet 1807 que quelques hommes, unis par le goût de l'étude, s'assemblèrent ; dès la première séance, on adopta un règlement et on nomma un bureau, et peu après M. Ballanche, qui depuis devait siéger à l'Académie française, y débuta en lisant un travail en prose sur la mort d'un philosophe platonicien. En 1814, le maire prêta un local pour les séances du *cercle* littéraire, et une interruption fut motivée dans ses travaux par les événements politiques. En 1822, on composa des publications régulières ; en 1831, le cercle échangea son nom contre celui de Société littéraire, choisi pour le relier à la Société littéraire fondée à Lyon, en 1778, par Thomas Riboud. M. Bellin conduit ainsi les annales de la Compagnie jusqu'à nos jours, en faisant avec raison remarquer le nombre d'hommes éminents qui se sont comptés parmi ses membres actifs, alors qu'un fauteuil se briguait sérieusement et que l'on s'honorait de voir des séances où siégeaient Ozanam et M. Victor de Laprade. Mais je regrette que l'auteur ait passé aussi légèrement sur la Société fondée par Thomas Riboud. Il est bon d'ajouter qu'il ne faut pas confondre cette Compagnie littéraire avec l'Académie de Lyon, qui remonte à l'année 1750, et à laquelle s'est réunie, en 1756, l'Académie des beaux-arts, fondée six ans auparavant.

L'*Art en Province* a publié l'*Histoire de la châtellenie d'Ussel*, par M. l'abbé Boudant ; un *Cimetière chrétien au moyen âge*, par M. l'abbé Gochet ; le commentaire de la *Charte d'affranchissement* donnée en 1225 aux habitants de Maringues, par M. Cohendy ; — à ce sujet, je ferai remarquer à l'auteur de cet excellent travail qu'il se trompe singulièrement en disant que cette charte peut être considérée comme

« un des premiers monuments » de l'affranchissement communal. Je lui rappellerai que de nombreuses chartes de ce genre sont antérieures au treizième siècle : charte de Grammont en 1068; de Furnes, 1109; d'Amiens, 1113; de Saint-Omer, 1127; d'Ypres, 1171; de Douai, 1188, etc. — La *Biographie de M. Dauvergne*, peintre justement estimé de notre temps, par notre confrère et ami Bourquelot, qui a prouvé qu'il ne savait pas seulement étudier le passé ; une *Etude sur Cluny*, de M. Peigné. Je suis ensuite obligé de m'arrêter un moment sur deux articles : *Le Camp romain de Vitry-le-Français*, par M. Lesire. Et d'abord il n'est pas permis à cet auteur historique d'ignorer que Vitry, chef-lieu actuel d'un arrondissement de la Marne, ayant été fondé par François Ier, dut son surnom à ce prince et nullement à sa qualité de ville française ; ensuite ce camp n'est désigné dans le pays que comme le camp des Louvières, et je me permets de renvoyer à l'excellente monographie qui en a été publiée dans le tome XXII du Congrès archéologique, par M. Pestre, sculpteur à Vitry-le-François, qui en donne le plan, lequel est celui d'un losange irrégulier et non pas dessiné par « deux branches formant à peu près un angle droit, respectivement parallèles aux deux rivières. » Enfin, je me vois obligé de faire remarquer le travail de M. Bard sur le statuaire Friedrich, à propos de la statue de Pfeffel qu'on va ériger à Colmar. L'auteur y cède à un entraînement excessif, et tout en reconnaissant que M. Bard a certainement raison en plaidant la cause de la province, encore plus en mettant en relief les qualités de M. Friedrich ; mais quand il émet le vœu de le voir décoré pour cette œuvre, il oublie trop que celui au ciseau duquel est due la statue de Rapp, pareillement élevée depuis deux ans à Colmar, n'a pas encore reçu cette honorable distinction. Je serai aussi sévère pour le style de ces deux articles : M. Bard, décrivant la statue du poëte, nous dit que Pfeffel est représenté « la main gauche placée sur le dos, la main droite jouant avec le second bouton d'en haut » (?) : et au début de l'article, quand l'auteur, après avoir dit que M. Friedrich est un homme simple, de mœurs patriarcales, « se murant dans son œuvre et son atelier, » s'écrie qu'il le préfère avec ses vêtements négligés, estropiant le français, à bien des renommées parisiennes « en gants beurre frais et au langage prétentieusement joli, » je ne trouve pas que son style soit précisément simple.

Dans la *Revue de Marseille*, M. Gastor de Flotte, qui y a précédemment publié *une Lecture au dix-septième siècle*, donne un pendant sous le titre de *une lecture au dix-huitième siècle* ; c'est une charmante étude qui dénote chez son auteur une grande connaissance de ces

époques au point de vue littéraire. M. Famin continue un *Blason à la portée des gens du monde*. La livraison d'octobre contient trois excellents articles; l'un sur *le sire de Joinville*, par M. Rondelet; l'autre sur *le cardinal de Bernis*, par M. Julliany, et aussi un travail de M. L. Méry sur le remarquable livre de MM. Bousquet et Sapet: *Le commerce de Marseille de* 1850 *à* 1854. Je ne parlerai pas avec détail de la notice sur l'illustre ami de Saint-Louis, même pour dire tout le plaisir que j'ai eu à la lire, mais je ne crois pas inutile d'entretenir un moment mes lecteurs du cardinal poëte dont la vie est peu connue.

François-Joachim de Pierre de Bernis naquit le 22 mai 1715 dans un château possédé par une noble, mais peu riche famille de la Provence; il prit jeune le petit collet et de bonne heure se fit remarquer par un esprit aimable et sa facilité à faire des vers; en 1739 il obtint un canonicat à Brioude, et étant venu à Paris, il fut reçu dans tous les salons : il travailla sérieusement et s'assit dès 1744 parmi les quarante immortels. On l'accueillit avec faveur à la cour; les protecteurs ne lui manquèrent pas, et le pauvre petit abbé que Louis XV et Mme de Pompadour choyaient, mais que le cardinal de Fleury n'aimait pas, se réveilla un beau jour ambassadeur à Venise (1751); sa carrière désormais était faite. Il passa en la même qualité à Madrid et signa le traité de Versailles en 1756; il devint la même année conseiller d'Etat, six mois plus tard secrétaire d'Etat des affaires étrangères et cardinal le 2 octobre 1758. Il quitta la France en 1769 et fut nommé ambassadeur à Rome, où il s'établit d'une manière définitive et où il mourut le 2 novembre 1794. M. Julliany fait bien ressortir dans son article les qualités du cardinal, sa bonté; il apprécie avec équité ses œuvres poétiques qui, en effet, sont dignes d'être lues. Une légère critique en terminant. M. de Bernis avant ses dignités était comte, non pas seulement à cause de son canonicat au chapitre de Lyon où il fut reçu le 18 juillet 1749, mais par son canonicat de Brioude qui conférait le même titre à ses membres.

J'arrive à la *Revue de Toulouse*, dont on a déjà signalé le changement de titre dans une note ajoutée à mon dernier article : je n'insisterai pas sur cette modification si heureuse à mon sens, non plus que sur le doublement de périodicité de cet excellent recueil. Les dernières livraisons renferment plusieurs articles sur l'exposition dont la capitale du Midi a été le théâtre, écrits par MM. Rocha et le professeur Barthélemy : parmi ses articles de fond, je trouve un travail de M. Michel Nicolas au sujet du système de M. Renan *sur l'Origine du langage* que l'auteur analyse avec beaucoup d'exactitude, sans en

adopter toutes les conclusions. Pendant longtemps la question de l'origine du langage se partageait entre deux écoles; dans l'une on disait que la parole était la suite d'une révélation divine avant laquelle les hommes ne prononçaient que des sons inarticulés; dans l'autre on soutenait que le langage, production humaine, avait été créé artificiellement pour exprimer les opérations intérieures de l'esprit. M. Renan représente un troisième système qui, repoussant également l'idée que l'homme est étranger à la formation du langage ou que c'est l'homme seul qui l'a créé, rapporte l'origine de la parole à l'action spontanée des facultés humaines : on comprend que j'indique cette question sans l'approfondir. M. le docteur Desbarreaux publie, sous le titre *des Lanternistes*, un essai sur les réunions littéraires qui ont précédé à Toulouse l'établissement de l'Académie des sciences, qu'il fait précéder de considérations générales sur les assemblées littéraires en remontant jusqu'aux Egyptiens, aux Grecs et aux Romains. Cette rapide étude est excessivement intéressante et très-rapidement traitée; l'auteur, d'ailleurs, ne fait pas remonter « le premier essai » d'une réunion scientifique sérieuse avant celle que Alfonse d'Aragon, roi de Naples, forma à sa cour au quinzième siècle. Cet exemple se répandit rapidement dans toute l'Italie et pénétra naturellement d'abord dans le midi de la France, mais ne s'y généralisa pas avant le dix-septième siècle. C'est à l'imitation des coteries que la société lettrée formaient à Paris que, vers 1640, deux bureaux d'esprit furent installés à Toulouse, ville fréquemment mentionnée dans le *Dictionnaire des Précieuses*, et où Pélisson habita assez longtemps pour donner le ton en ce sens; l'un par M. de Malepeyre, l'autre par les deux frères Pélisson ; ils ne tardèrent pas à se fusionner. On y faisait surtout des petites pièces de vers si fort à à la mode à cette époque et pour lesquelles des prix étaient proposés. Le départ des trois fondateurs fit interrompre ces conférences depuis 1645 jusqu'en 1667, mais à cette époque M. de Malepeyre revint ressusciter son œuvre, et ces travaux poétiques marchèrent de plus belle. M. Desbarreaux recueille tous les noms des membres de l'Académie, analyse leurs publications dont il a pu retrouver de rarissimes exemplaires, et suit l'existence de la compagnie jusqu'en 1704 qu'elle expira, mais pour renaître presque aussitôt, cèdant la place en 1729 à une Société des sciences, et enfin, en 1746, à une Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Quant au nom de *lanternistes* appliqué à ces réunions lettrées, en voici l'origine : les assemblées avaient lieu une fois par semaine, le soir; les membres s'y rendaient sans suite ni équipage et s'éclairant seulement avec

une petite lanterne à cause de l'obscurité et du mauvais état des rues. Le peuple leur donna ce surnom bizarre et les académiciens s'en emparèrent avec empressement, l'adoptèrent et le traduisirent sur leurs médailles décernées en prix : *lucerna in nocte.*

La *Revue de Toulouse* a publié en même temps deux intéressantes nouvelles : *Le château de Penne*, de M. Emile Vaïsse, et les *Furetières*, par M. Vié-Anduze.

Ed. de BARTHÉLEMY.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A LILLE PENDANT L'ANNÉE 1856-1857, par M. *Victor Meurein*. 1 vol. in-8°. Lille, 1858.

M. Meurein donne d'abord des notions générales sur ses observations, puis une suite de tableaux où ses observations périodiques sont consignées avec un soin remarquable.

Nous ne pouvons donner ici qu'un résumé succinct des observations générales.

Au point de vue météorologique, les caractères dominants de l'année 1857 sont : 1° une température atmosphérique au-dessus de la moyenne des années précédentes ; 2° une faible quantité de pluie ; 3° une évaporation très-considérable.

Quoique la température moyenne du mois de janvier ait été plus basse que celle du mois correspondant de l'année 1856, le froid n'a cependant pas été rigoureux. Le nombre des jours de gelée n'a été que de 14, et le thermomètre à minima n'est jamais descendu au-dessous de 6° 2. Le thermomètre à maxima s'est élevé à 10°, 4. Le thermomètre est resté généralement bas, et la colonne mercurielle a oscillé entre 733^{mm} 09 et 771^{mm} 47. Les mouvements ont été fréquents et brusques, indices de la présence d'une quantité de vapeur d'eau considérable, mais variant fréquemment dans les régions élevées de l'atmosphère.

La température moyenne du mois de février fut plus basse que celle du mois correspondant de 1856. Cette différence est occasionnée par les fortes gelées des six premiers jours. C'est le 5 que le thermomètre descendit à 7° 6, température la plus basse de l'année. Le thermomètre à maxima ne s'éleva qu'à 11° 5. Il n'y eut que six jours de pluie qui fournirent un total de 15^{mm} 33 d'eau provenant des nuages S.-S.-O. Cette faible quantité de pluie coïncide avec une grande élévation moyenne de la colonne barométrique (764^{mm} 504) qui oscilla entre 750^{mm} 93 et 774^{mm} 98.

Avec le mois de mars, nous voyons la température moyenne s'élever, quoiqu'il y ait eu encore dix jours de gelée, dont la plus intense fut de 4°,1 ; mais, pendant le jour, la chaleur augmente sensiblement, et le thermomètre à maxima monte jusqu'à 16° 7. La tension de la vapeur d'eau atmosphérique est faible et l'humidité relative inférieure à la moyenne annuelle ; aussi voyons-nous, sous l'influence combinée de ces deux causes, température plus élevée et humidité moindre, le chiffre de l'évaporation arriver à 45^{mm} 85.

La température moyenne du mois d'avril 1857 fut moins élevée que celle du mois de même nom de 1856. Pendant ce mois, nous observons une humidité assez forte à toutes les hauteurs de l'atmosphère; par suite, une baisse sensible du baromètre, oscillant entre 734^{mm} 71, minima extrême de l'année, et 776^{mm} 18; un ciel très-nébuleux; 21 jours de pluie, déversée surtout par les nuages venant de la région S.-O; vingt-cinq jours de rosée et seize de brouillards; une tension de la vapeur au-dessous de la moyenne annuelle et une humidité relative qui, tout en étant ainsi inférieure à la moyenne annuelle, est supérieure à celle du mois d'avril 1856.

Après les premiers jours du mois de mai, dont la température a encore été basse pendant la nuit, nous voyons la chaleur augmenter progressivement et arriver, le 21, au maximum; aussi la moyenne est-elle bien supérieure à celle du mois de mai 1856. Sous cette influence, la tension de la vapeur d'eau atmosphérique s'accroît, l'humidité relative diminue et l'évaporation atteint le chiffre de 138^{mm} 39, excédant de 56^{mm} 14 celui de mai 1856.

Chaleur et sécheresse, tels sont les caractères dominants du mois de juin. La température moyenne fut de 17° 43, tandis que celle du mois correspondant de 1856 ne fut que de 15° 69. Cette élévation du chiffre de la moyenne est due surtout à l'élévation du maxima, favorisée par la sérénité du ciel; nous voyons en effet le thermomètre monter à 31° 4 et s'en approcher souvent. Dans de telles conditions, l'évaporation devait tout naturellement être très-forte; aussi son chiffre total est-il de 169^{mm} 30.

En juillet, même caractère dominant qu'en juin, mais plus prononcé encore. En effet, la température moyenne du mois, qui n'était en 1856 que de 16° 10, s'élève en 1857 à 19° 03. Cette augmentation porte tout à la fois sur les minima et les maxima, dont les extrêmes sont 10° 01 et 33° 00. L'évaporation, un peu moindre qu'en juin, est cependant encore supérieure à celle de juillet 1856. Quoique la tension moyenne de la vapeur d'eau atmosphérique soit un peu plus forte que celle de l'année dernière, l'humidité relative (67 9 0/0) est moindre. Même sécheresse en haut, accusée par la colonne barométrique, dont la moyenne est 761^{mm} 134 et les extrêmes 751^{mm} 69 et 769^{mm} 69.

La température moyenne du mois d'août est encore plus élevée que celle du mois correspondant de 1856; elle oscille entre les extrêmes 10° 3 et 35° 0, maximum de toute l'année. Mais, malgré cette chaleur de l'air, nous voyons le chiffre de l'évaporation tomber à 145^{mm} 33. Cela tient à plusieurs causes : d'abord à ce que le soleil

est moins longtemps au-dessus de l'horizon, puis à ce que les rosées ont été plus nombreuses et plus abondantes que dans tous les mois précédents; enfin à ce que l'air a été plus humide. Cette humidité de l'air, la tension moyenne de la vapeur et l'évaporation sont sensiblement égales à celles d'août 1856. La hauteur barométrique moyenne 1760^{mm} 165 est presque égale à la moyenne annuelle.

En septembre, nous voyons décroître la température atmosphérique, mais cependant la moyenne est supérieure à celle du même mois de 1856; les minima et les maxima moyens sont tous deux fois plus élevés que leurs correspondants de l'année dernière. Les extrêmes commencent à s'abaisser sensiblement; en effet, le thermomètre à minima descend à 7° 4, et celui à maxima ne s'élève pas au-dessus de 26° 5. Le chiffre de l'évaporation encore supérieur à celui de 1856 s'abaisse cependant d'une manière très-notable. Le baromètre reste assez haut et oscille entre 747^{mm} 38 et 770^{mm} 10.

Le mois d'octobre a encore une température moyenne plus élevée que celle du mois correspondant de l'année 1856; elle le doit surtout à la plus grande élévation des maxima. La prédominance des vents de la région S.-S.-E, généralement très-chauds à la fin de l'été, est cause de la persistance de la chaleur. Aussi voyons-nous le chiffre de l'évaporation être plus élevé que celui de l'année dernière. La nébulosité du ciel fut au-dessus de la moyenne; cette humidité des régions supérieures causèrent un abaissement notable de la colonne barométrique.

En novembre, la température continue à s'abaisser lentement, mais la moyenne, 7° 31, est bien plus élevée que celle du mois de novembre de l'année dernière, 3° 98. Les minima et maxima moyens sont plus élevés aussi. Les vents dominants sont encore ceux du S.-E., inclinant un peu vers l'E. Malgré la température atmosphérique relativement élevée et la direction du vent, la quantité d'eau évaporée n'est que de 17^{mm} 17. Cela tient à la forte tension de la vapeur peu au-dessous de la moyenne annuelle et à une humidité relative bien au-dessus de la moyenne annuelle. La faible condensation des vapeurs contenues dans les hautes régions de l'atmosphère indique tout naturellement que ces vapeurs s'y trouvent en quantité très-minime, et l'augmentation du poids de la colonne d'air en est la conséquence; aussi le baromètre se tient-il généralement très-haut.

Enfin le mois de décembre a encore une température moyenne très-modérée, 5° 05 : sept jours de gelée seulement. Quoique ces températures soient supérieures à celles du mois de décembre 1856,

l'évaporation est restée inférieure à celle de l'année dernière ; cela tient encore à la plus grande humidité de l'air des couches inférieures de l'atmosphère et à la tension plus forte de la vapeur. Par suite, brouillards très-épais permanents. Le même état hygrométrique ne s'observe pas pour les régions élevées, car la pression atmosphérique moyenne a été exceptionnelle. L'oscillation entre les extrêmes 759^{mm} 01 et 779^{mm} 25, maximum de l'année, a eu peu d'amplitude et peu de fréquence.

J. Rambosson.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

Société linnéenne de Normandie à Caen. — *Bulletin*; IIIe volume, année 1857-58. Caen, 1858. In-8° de 195 pages, 7 planches.

— Mémoire sur la couche, à Leptæna, intercalée entre le lias moyen et le lias supérieur du Calvados, par MM. *Eudes Deslongchamps* et *Eugène Eudes-Deslongchamps*. 54 pages.

Société industrielle de Mulhouse. — *Bulletin*; n° 147, avril 1859. In-8° de 80 pages.

— Rapports divers, par MM. *Ch. Nægely* fils, secrétaire, *A. Penot* et *Burnat*.

— Notice sur un nouveau moyen de tracer les excentriques des machines de filature, présentée par M. *C. Demeule*; — Rapport sur cette notice, par M. *O. Zindel*. 9 pages.

— Notice sur la dureté des métaux et des alliages métalliques, par MM. *F. Crace Calvert* et *Richard Johnson* (traduit de l'anglais par M. Ch. Thierry-Mieg fils). 9 pages.

Société médicale d'Indre-et-Loire a Tours.— *Recueil des travaux*; année 1858, 57e année. In-8° de 103 pages.

— Notice biographique sur Vallin, médecin orthopédiste de Nantes, par le docteur *Priou*. 7 pages.

— Observations médicales sur les eaux minérales de Bondonneau, par M. le docteur *Grasset*, et Rapport sur ces Observations, par M. le docteur *Millet*. 14 pages.

Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire. — *Exposition quinquennale de* 1858, 3e division (beaux-arts), 3e section (archéologie). — Rapport par M. *Godard-Faultrier*. In-8° de 26 pages.

Société régionale d'acclimatation, fondée à Nancy pour la zone du Nord-Est. — *Bulletin* du 1er trimestre 1859. In-8° de 48 pages.

— Diverses notes relatives à l'acclimatation d'animaux et de plantes utiles.

Archeological Institute... Institut archéologique de la grande Bretagne et de l'Irlande, à Londres. — *Journal archéologique;* n° 61, 1859. In-8° de 104 pages, planches et vignettes.

— Le tumulus ou ancien tombeau de Hanai Tepeh, en Troade, par M. *Fr. Calvert.* 6 pages.

— Wroxeter, l'Urioconium des Romains, par le Rév. *H. Scarth.* 18 pages.

— Documents originaux relatifs à l'histoire d'Angleterre.

K. K. Central-Commission... Commission centrale pour l'étude et la conservation des monuments historiques, à Vienne.

1° *Annuaire;* tome III; Vienne, 1859. In-8° de 289 pages, 42 planches, 177 vignettes.

Mention ou dessin :

— De la cathédrale de Bourges, p. 65.
— De Notre-Dame de Clermont, p. 31.
— De l'abbaye de Cluny, p. 31.
— De la cathédrale de Noyon, p. 38, 63.
— De Saint-Germain-des-Prés, de Notre-Dame et de Saint-Denis, à Paris.
— De Saint-Front, à Périgueux, p. 12.
— Du dôme de Strasbourg, p. 95.
— De l'église de Vezelay, p. 35, 60.
— De l'église de Villers, p. 73.

Même Société. — *Mittheilungen* (Mémoires), rédacteur *Charles Weiss.* 3e année, 1858. 12 livraisons in-4° formant un volume de 342-VI pages.

Mentions ou dessins :

— Cathédrale d'Amiens, p. 31.
— Oliphant du musée d'Angers, p. 134.
— Dictionnaire de l'architecture française, par *Viollet-le-Duc*, p. 56; etc.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers. — *Annales*, tome XVe, 4e (et dernière) livraison; 1859. In-8° de 80 pages.

— Notes sur l'administration de la justice criminelle aux Pays-Bas au dix-huitième siècle, particulièrement en ce qui concerne l'usage et l'abolition de la torture, par M. *L. Galesloot.* 11 pages.

— Albert et Isabelle en Belgique, par M. le docteur *Vallez.* 14 pages.

— Guillaume de la Marck, seigneur d'Aremberg, par M. *Arnaud Schæpkens.* 4 pages.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

Le 23 décembre dernier, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes a tenu la séance solennelle de la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Guillemin, recteur de l'Académie de Douai, délégué à cet effet par Son Exc. le Ministre de l'instruction publique. M. E. Grar, président de la Société, a prononcé un discours aussi élégant que substantiel, que l'on fera bien de rechercher dans la *Revue agricole, industrielle et littéraire de Valenciennes* (nos de nov. et déc. 1858). Ce discours remarquable, dans lequel sont retracés avec talent et dans le meilleur langage les titres littéraires de l'ancien comté de Valenciennes, a été suivi d'un compte rendu des travaux de la Société, par M. Ad. Martin, secrétaire général. On voudrait pouvoir reproduire en entier ce travail, dans lequel le rapporteur a su réunir le mérite littéraire à la fidélité d'un procès-verbal ; mais il ne nous est possible que de l'indiquer à nos lecteurs comme celui du président. J'en détacherai cependant quelques passages dans lesquels il est question du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. On y verra, appréciées comme elles devaient l'être par une Société aussi recommandable par ses lumières, les intentions du Gouvernement à l'égard des Sociétés savantes.

« Si importants et si nombreux que soient les intérêts agricoles et industriels, ils ne vous ont pas tellement absorbés que vous n'ayez pu consacrer quelques instants aux jouissances de l'esprit, à l'étude de l'histoire, au charme de la littérature et des arts. Les hommes et les choses d'ailleurs ont assez marqué dans ce pays pour qu'il vous soit permis d'en évoquer le souvenir. Une considération

non moins puissante devait vous y déterminer : vous n'ignorez pas que c'est en retraçant de semblables souvenirs qu'on parle au cœur dcs populations, qu'on éveille chez elles le sentiment du beau et du bien, qu'on ouvre parfois aux intelligences, qui n'avaient besoin que d'une étincelle pour s'enflammer, le chemin de la renommée et de la gloire.

« A ce point de vue, vous avez regardé comme un devoir de rechercher et de mettre en lumière les faits souvent glorieux de l'histoire locale, faits dont les relations ont été ou effacées par le temps ou dispersées par les événements. Bon nombre de Sociétés savantes se sont comme vous engagées dans cette voie, mais leurs efforts comme les vôtres ne devaient point étendre leur influence au delà du cercle de leur circonscription. Diverses mesures ont été prises pour relier entre elles ces associations et répandre plus utilement les fruits de leurs recherches. Mais ces mesures, si louables qu'elles fussent, n'eurent pas le résultat désiré. Il appartenait au ministre qui préside aujourd'hui avec tant d'éclat à la direction de l'instruction publique en France, de faire rendre justice complète à ces travaux d'histoire provinciale. Vous avez applaudi sans réserve à la fondation du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, à la pensée libérale d'élever une tribune commune aux travailleurs épars sur le sol de l'Empire, de stimuler leur zèle en leur faisant entrevoir dans son ensemble l'édifice qu'ils construisaient jadis sans qu'il leur fût permis de se rendre compte du progrès de leur œuvre. Mû par un sentiment de justice dont tous ses actes portent l'énergique empreinte, M. le Ministre de l'instruction publique a voulu que le Comité lui désignât chaque année les membres des Sociétés qui lui paraîtraient mériter des récompenses honorifiques, et, pour encourager les travaux de tous, il a décidé que trois prix annuels de 1,500 fr. seraient décernés à partir de 1859. Rendons grâce, Messieurs, à tant de sollicitude ; répondons par le zèle et le dévouement à la pensée généreuse du ministre éclairé qui a trouvé le moyen d'élever un monument à l'histoire en montrant à tous ce que les Sociétés savantes, par la réunion de leurs efforts, font et peuvent faire pour l'honneur du pays et les progrès de la civilisation.

« L'Empereur, dans sa sollicitude pour les intérêts de la science, comme vous l'a écrit M. le Recteur de l'Académie de Douai, a conçu la pensée d'un vaste travail d'ensemble sur la *Topographie des Gaules* jusqu'au cinquième siècle, et il a daigné confier à Son Exc. le Ministre de l'instruction publique la direction de cette publication destinée à combler une lacune de notre histoire archéologique. Pour assurer l'exact accomplissement des intentions de Sa Majesté, le premier soin de Son Exc. a été de s'entourer de tous les éléments que peuvent fournir les ouvrages déjà connus et les recherches inédites de nos savants. M. le Ministre a pensé en outre que les Sociétés savantes de la province prêteraient volontiers leur concours à la réalisation de ce projet dont elles sauraient apprécier l'importance et l'intérêt. Vous avez, Messieurs, accepté cette mission avec

empressement, pour ce qui concerne l'arrondissement de Valenciennes, et votre section d'histoire à laquelle revenait l'honneur de l'accomplir s'est mise immédiatement à l'œuvre. Nul doute que ses investigations ne vous permettent bientôt d'apporter votre modeste pierre au précieux monument dont l'Empereur veut doter la France.

« Un autre travail, qui a aussi son importance, doit faire l'objet de vos recherches. Nous voulons parler du *Dictionnaire géographique de la France.* »

Au moment où M. Ad. Martin écrivait ces lignes, la Société de Valenciennes n'avait pas encore reçu les circulaires ministérielles relatives au *Répertoire archéologique de la France*, car il n'aurait pas manqué de mentionner ce projet, qui, ainsi que celui de la *Description scientifique de la France*, ne peut manquer de trouver une chaleureuse approbation à Valenciennes comme dans toutes les villes jalouses de travailler au progrès de toutes les sciences. Les premières lignes du discours de M. E. Grar, que je ne puis résister au désir de citer avant de finir, donneront aux lecteurs de la *Revue* l'idée la plus favorable des sentiments qui animent la Société de Valenciennes, ainsi que de la manière dont ses membres savent les exprimer.

« Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, dans sa bienveillante sollicitude relativement à tout ce qui touche aux travaux des Sociétés savantes, vient de donner à ces travaux une impulsion nouvelle, une direction heureuse et utile, en appelant particulièrement les recherches sur tout ce qui touche à l'histoire locale. La Société impériale de Valenciennes ne pouvait demeurer sourde à cet appel ; pour elle, y répondre était un devoir, à l'égard du Gouvernement qui réclamait son concours, à l'égard de notre cité, dont l'histoire, malgré tant et de si précieux monuments déjà publiés, est encore peu connue dans ce qu'elle a pour nous de plus honorable, de plus grand, de plus remarquable. Quel terrain plus fécond que le nôtre ! Quelle mine plus riche à exploiter ! Que de choses inconnues ou insuffisamment appréciées, ressemblant parfois à des paradoxes, et qui ne sont cependant que l'expression de la vérité ! Parmi ces choses, et au-dessus de toutes, ne pouvons-nous pas citer Valenciennes, au moyen âge, comme un des centres les plus actifs de la civilisation moderne, et spécialement par l'étude des lettres ? Et, je m'empresse d'ajouter, des lettres françaises, car je me propose de vous montrer, ou plutôt de vous indiquer sommairement quelle large part d'influence a eu notre pays sur la formation de notre langue. »

Nous emprunterons encore au rapport de M. Ad. Martin les lignes qu'il a consacrées à M. Fontaine à l'occasion d'une communication de ce célèbre inventeur, au sujet d'un nouveau système pour la confection des picots et des câbles fixant les rails des chemins de fer sur les coussinets,

« Nous venons, Messieurs, de prononcer un nom devant lequel nous ne passerons pas sans nous arrêter ne fût-ce qu'un instant.

M. Fontaine est l'auteur de ce parachute dont les premiers vous avez apprécié et récompensé le mérite. M. Fontaine est cet humble chef d'atelier des mines d'Anzin qui, sans autre appui que sa persévérance, sans autre protection que son intelligence et son travail, est sorti des rangs du peuple pour devenir lauréat de l'Institut et chevalier de la Légion d'honneur, mieux que cela encore, Messieurs, pour s'élever au rang des bienfaiteurs de l'humanité. Nul ne lui contestera ce titre en se rappelant, qu'à l'heure qu'il est, son ingénieuse invention a arraché à une mort certaine plus de deux cents ouvriers mineurs, la plupart pères de famille! Honneur à lui, Messieurs, honneur aussi au Gouvernement qui, en plaçant la croix sur cette poitrine plébéïenne, a prouvé une fois de plus qu'il savait honorer les services rendus et le vrai mérite à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils se produisent. »

CHABOUILLÉT.

— Dans sa séance du 14 janvier, la Société archéologique de l'Orléanais a procédé à la nomination d'un président, d'un vice-président et de plusieurs membres des diverses commissions, à la place des anciens titulaires qui, d'après le règlement, ne peuvent être réélus.

Par suite de ces élections, le bureau se trouve composé ainsi qu'il suit : président, M. de Buzonnière; vice-président, M. Mantellier; secrétaire, M. Rocher; archiviste, M. Bimbenet; trésorier, M. Imbault. (*L'Orléanais*).

Tous les amis de l'art apprendront avec satisfaction que le Gouvernement de l'Empereur vient d'accorder une somme de 15,000 fr. répartie sur deux exercices, pour la restauration de l'intéressante église de Rivière.

(*Journal d'Indre-et-Loire, à Tours.*)

— La note suivante a été communiquée au *Journal du Loiret* par le directeur du musée historique d'Orléans :

« La tapisserie du quinzième siècle qui vient d'être donnée à la ville d'Orléans par M. le marquis d'Azeglio, haute de 80 centimètres sur 1 mètre 5 centimètres de largeur, représente l'arrivée de Jeanne d'Arc au château de Chinon. La Pucelle est à cheval, armée; elle porte une huque vermeille et un chaperon de même couleur avec aigrette, par-dessus lequel est posée une chapeline de fer. A la main droite elle tient son étendard, où se voient l'image de Dieu assis entre deux anges, les mots IHESVS MARIA et trois fleurs de lis. Ce costume et cet étendard répondent aux descriptions données dans le procès.

« Jeanne est accompagnée de deux gentilshommes, Jean de Metz et Bertrand de Poulengy, qui l'ont escortée depuis Vaucouleurs; un arbalétrier est à côté d'elle, un cinquième personnage suit; tous sont à cheval. De l'autre côté du tableau, le roi Charles VII, la couronne

en tête, s'avance à pied, sur le pont-levis du château de Chinon ; derrière lui un de ses officiers ; des gardes se montrent sur les tours et dans les embrasures des créneaux du château. Une longue banderolle porte une légende en langue allemande, dont la traduction est : *Ici vient la Pucelle, envoyée de Dieu, au Dauphin, dans sa terre.* Sur le premier plan, une prairie plantée d'arbres, un cerf et d'autres animaux ; les fossés du château remplis d'eau ; pour qu'on n'en doute pas, l'artiste a eu le soin d'y figurer un poisson. Le fond est semé de fleurs et chargé de soleils dont la disposition particulière semble indiquer qu'ils ont une signification et ne sont pas un simple ornement.

« Le sujet représenté n'est pas complétement conforme à la donnée historique. Jeanne, en arrivant à Chinon, n'avait pas encore son étendard, et ce n'est pas sur le pont-levis du château, mais dans l'intérieur des appartements, qu'elle fut présentée au roi. Ce ne sont donc pas les événements tels qu'ils se sont passés que la tapisserie reproduit, mais tels que les arrangeait la croyance populaire.

« Quant à la date de la tapisserie, elle est indiquée avec certitude par le style de l'ouvrage, par la forme des lettres de la légende, par les détails des costumes ; on doit lá considérer comme une œuvre contemporaine de Jeanne d'Arc, fabriquée vers 1429 ou 1430, ou dans les années qui ont immédiatement suivi.

« Ce petit monument est d'origine allemande, par où l'on voit combien la popularité de la Pucelle fut générale, et avec quelle rapidité elle se répandit non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Il y a lieu de penser que la scène qu'il représente n'était pas isolée, et qu'il faisait partie d'une suite de tableaux représentant l'histoire complète de Jeanne d'Arc. Son état de conservation est remarquable, les nuances rouges particulièrement sont d'une grande fraîcheur. Le travail exécuté au métier est très-serré ; quelques déchirures ont nécessité des reprises qui remontent à une époque ancienne déjà, reprises grossières qui font ressortir davantage la finesse du travail primitif.

« Telle est la tapisserie, précieuse au point de vue de l'histoire comme à celui de l'art et de l'industrie, précieuse surtout par sa date qui nous montre une œuvre exécutée en l'honneur de Jeanne d'Arc, de son vivant peut-être, tout au moins peu de temps après son supplice et par les mains de ses contemporains.

« Elle est arrivée encadrée avec soin ; l'administration du musée historique n'a eu qu'à la recevoir et à la déposer sur son chevalet, où elle demeurera jusqu'à ce qu'une place en rapport avec son importance lui ait été préparée. Sur ce cadre sera inscrité la mention : *Donnée par M. le marquis d'Azeglio.* »

— On vient de trouver dans les environs de Brionne, en faisant des fouilles, une grande quantité de vases gallo-romains. La plupart de ces vases ont été extraits dans un parfait état de conservation.

Ces vases ont été examinés par M. Léon Métayer-Masselin, qui pense que l'endroit où ils ont été recueillis est le cimetière romain de *Breviodurum*. Son voisinage est la voie romaine de *Mediolanum* (vieil Evreux) à *Noviomagus* et *Juliobona* ; sa situation à mi-côte, son entourage d'ifs plusieurs fois centenaires, tout, au premier abord, indique un de ces endroits choisis de préférence par les anciens conquérants de la Gaule pour déposer les cendres de ceux qui leur étaient chers. L'emplacement a dû être enclos et divisé en compartiments par d'épaisses murailles de maçonnerie, à en juger par celles qu'a déjà trouvées M. Givon.

Ce cimetière, dans lequel l'incinération était généralement en usage, a déjà fourni près de trois cents vases en terre blanche, jaune, rouge, grise et noire. La plus grande partie de ces derniers renfermait des cendres et des os brûlés, déposés sur un gravier très-fin. D'autres avaient dû contenir du vin, de l'huile ou tout autre liquide, selon les besoin ou lès goûts du défunt avant son décès. Quelques-uns ne sont autre chose que des vases communs ayant dû servir à des usages domestiques.

La plupart des urnes funèbres renfermaient ou étaient accompagnées de fioles dites lacrymatoires en verre, de bracelets en fer, de tablettes à écrire, en marbre de diverses couleurs. Une seule fibule en bronze émaillé a jusqu'alors été recueillie.

Quelques-uns de ces vases étaient déposés dans de petites caisses ou coffrets dont on retrouvait les clous ou les serrures; d'autres étaient seulement environnés de silex ou grosses pierres, afin de les préserver du tassement des terres. Quelques-uns se trouvaient renfermés dans d'autres de plus grande dimension. Le dépôt, en général, paraît avoir été sur le vrai sol, mais recouvert d'environ 50 centimètres de terre noire et charbonneuse.

Ces sépultures, qui appartiennent au haut Empire, ont existé jusqu'au quatrième siècle de notre ère, époque de transitions, c'est-à-dire de passage, entre les Romains et les Francs, entre l'urne et le cercueil, entre l'idée chrétienne et le système païen.

(*Journal de Rouen.*)

— On sait qu'on a découvert récemment des peintures murales dans l'église de Fontaine-en-Sologne.

Sur la demande de M. Roussel, maire de la commune de Fontaine, M. le préfet du département a nommé une commission, composée de trois membres de la Société des sciences et lettres de Blois, chargée de lui faire un rapport sur la découverte susdite et sur l'utilité qu'il y aurait à demander des fonds au Gouvernement pour la restauration ou la conservation de ces peintures, dans le cas où elles présenteraient un intérêt historique ou artistique.

Cette commission, composée de MM. de la Morandière, architecte des édifices diocésains; Alfred Villers, payeur du Trésor, et A. de Martonne, conservateur des archives départementales, s'est rendue sur les lieux et les a examinés. M. de Martonne a été chargé par la

commission de faire le rapport au préfet. Nous en avons eu communication après la remise officielle, et nous avons pensé que nos lecteurs liraient avec quelque intérêt un extrait de ce document :

« Notre-Dame-de-Fontaine-en-Sologne est une église du treizième siècle, dont le vaisseau élancé est de proportions élégantes. Le portail appartient à deux époques. La partie inférieure est une œuvre de l'art roman, et conséquemment du douzième siècle.

« La partie supérieure (postérieure d'un siècle) est du même temps que l'intérieur de l'église. On remarque au fronton du portail, comme à celui de l'abside (de forme carrée, cas peu commun), des traces de fortifications et des ouvertures de meurtrières qui donnent à cet édifice un caractère curieux de construction mixte, c'est-à-dire à la fois civile et religieuse. La partie méridionale a été reconstruite au quinzième siècle, extérieurement, pour y établir des chapelles, depuis détruites. L'intérieur a été badigeonné en blanc pour les parties planes, tandis que les parties en relief, telles que colonnes, nervures de la voûte, retombée des arcs, doubleaux et consoles, ont été peintes en gris. Cependant le chœur a été épargné; il est couvert de peintures assez intéressantes, mais qui paraissent une restauration des anciennes peintures contemporaines de la construction primitive, restauration accomplie au dix-septième siècle, probablement au temps de Louis XIII.

« J'arrive, continue le rapporteur, à l'objet principal de notre mission, qu'il était cependant nécessaire de préparer par quelques préliminaires. Les peintures découvertes sous deux couches de badigeon, doivent couvrir tous les intervalles des croisées, mais on n'en voit encore que quelques parties peu considérables, sur lesquelles on a ôté le badigeon. A droite, en entrant, on aperçoit une inscription courant le long de la plinthe ; à gauche, un personnage revêtu d'un froc noir et accosté d'un bâton pastoral; dans l'entre-croisée suivante, une église et un personnage semblable à celui qui vient d'être indiqué, avec une inscription pareille. Il paraît que ces murs ont été deux fois peints, une fois dans des proportions restreintes et une seconde fois par-dessus, dans des proportions colossales. Les fragments d'inscriptions consistent dans ces mots : ***Priez pour nous***, en caractères de la forme du dix-septième siècle. Les proportions élevées des figures, la forme moderne des lettres ne paraissent pas assigner à ces peintures, exécutées à la colle, une date très-ancienne. Elles peuvent être attribuées au même artiste ambulant et peu habile qui restaura le chœur. Il faudrait beaucoup de temps et un travail considérable pour découvrir entièrement ces peintures, qui d'ailleurs ne sont pas rares dans les églises de la Sologne, autrefois plus riche qu'elle ne l'est maintenant. Les personnes chargées d'examiner ces fresques n'ont pas pensé qu'elles méritassent un intérêt spécial. L'édifice, fort beau d'ailleurs, est solide et peut être maintenu par la fabrique en bon état de propreté, en le revêtant d'une teinte uniforme couleur de pierre, sauf le chœur, et en rouvrant la fenêtre géminée du chevet, bouchée à tort par un tableau sans mérite artistique. » (*La France centrale.*)

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE BORDEAUX.

Programme des récompenses académiques proposées par la Société pour les années 1859 *et suivantes.*

Avis. — La mort du vénérable fondateur et directeur de la Société, M. J.-F. Laterrade père, ayant donné lieu à la Compagnie de supprimer, en signe de deuil, la séance publique d'hiver de 1858, le présent Programme ouvre les concours dont les résultats seront proclamés dans la séance publique d'hiver de 1859.

PREMIÈRE PARTIE.

La Société linnéenne de Bordeaux, en raison de l'importance des questions mises par elle au concours en 1856, a cru devoir les reproduire non-seulement pour l'année 1859, mais encore pour les suivantes. Ces questions se rattachent d'ailleurs à trois des grandes divisions des études spéciales de la Société : *Botanique*, *Conchyliologie*, *Histoire naturelle appliquée*.

§ Ier.

CONCHYLIOLOGIE.

A. — Depuis les travaux spéciaux de M. de Basterot sur les fossiles du sud-ouest de la France, ceux plus récents de M. de Grateloup sur les fossiles des environs de Dax, de nombreuses fouilles ont été opérées, et beaucoup de nouvelles espèces sont venues augmenter le nombre de celles antérieurement connues. Déjà, à plusieurs reprises, des notes, des mémoires ont été inscrits sur ce sujet dans les actes de la Société par quelques-uns de ses membres; toutefois, il serait à désirer que ces communications, comme les découvertes nouvelles, ne restassent pas isolées.

En conséquence, la Société met au concours, pour l'année 1859, la question suivante :

« Dresser le catalogue exact et complet, par arrondissement ou « par terrain, des productions paléontologiques du département de « la Gironde. »

Le prix sera : *Une médaille d'argent.*

B. — L'étude de la famille des limaciens étant du plus haut intérêt en malacologie, la Société met au Concours la question suivante :

« Déterminer, par des dissections anatomiques et des recherches « physiologiques, la délimitation exacte des genres *arion* et *li*- « *mace*. »

Le prix sera : *Une médaille d'argent.*

§ II.

ENTOMOLOGIE.

Plusieurs genres de lépidoptères étant d'une étude très-difficile,

et la distinction des espèces souvent mal déterminées étant très-minutieuse, la Société met au concours les questions suivantes :

A. — Déterminer et fixer, d'après des caractères positifs et constants, les espèces du genre *syricthus*. — Ajouter à ce travail l'*habitat*, les époques des métamorphoses, et des recherches sur la nourriture de ces diverses espèces.

Même question pour les genres *sesia*, *psyche*, *leucania*, *Caradrina*, *orthosia*, *cidaria*, *eupithecia*.

Prix : *Une médaille d'argent* de grand ou de petit module, suivant l'importance du travail.

B. — Aucun catalogue n'ayant été publié pour la Gironde, relativement aux ordres des *orthoptères*, *névroptères*, *rhipithères*, *hémiptères*, *hyménoptères* et *diptères*, la Société destine *une médaille d'argent*, de petit ou de grand module, suivant le cas, à l'auteur du catalogue de l'un de ces groupes d'insectes. On devra, autant que possible, y joindre des détails sur l'*habitat*, les mœurs, les métamorphoses et la nourriture de ces animaux, sur leur utilité dans l'industrie, les dégâts qu'ils occasionnent à l'agriculture et les moyens de les combattre victorieusement, ou du moins d'en diminuer l'intensité.

§ III.

BOTANIQUE.

A. — Les chênes de l'Europe occidentale ont été peu étudiés et sont généralement mal connus. On suppose que la France, le sud-ouest en particulier, en recèle plus d'espèces qu'on n'en a reconnu jusqu'à ce jour. En conséquence, la Société propose pour prix de botanique qu'elle décernera en 1859 ou 1860 :

« Un travail complet sur les chênes de la région du sud-ouest de « la France, les Basses-Pyrénées comprises. »

Déterminer et fixer rigoureusement les espèces d'après des caractères positifs et invariables, déduits principalement de l'analyse des organes floraux, engénéral trop négligés, de ceux surtout de la fleur femelle. Soumettrechaque espèce à une diagnose latine, comparative, basée sur les caractères purement botaniques, mais suivie d'une description étendue où figurera, avec tous les développements nécessaires, l'ensemble des caractères, tant botaniques que forestiers.

A la suite de chaque espèce typique, seront classées et décrites les variétés constantes et mentionnées des formes locales. On fera connaître, pour chacune d'elles, les époques de floraison et de foliation, et on notera le degré de température moyenne sous lequel ces évolutions se produisent.

On se livrera à des observations critiques, à des travaux rigoureux de synonymie, qui auront principalement pour objet les espèces ou variétés indiquées dans les flores générales ou locales de la

France, ainsi que dans les ouvrages de MM. Tenore, Grisebach, Moddiges, Webb, Endlicher, Kostchy, etc. On recherchera si certaines formes du sud-ouest ne se rapportent pas à des chênes déjà décrits ou mentionnés par ces auteurs. Les faits historiques qui méritent d'être recueillis trouveront également place dans ces observations.

On terminera par des études sur les fibres ligneuses de toutes les formes observées, et on donnera le tableau comparatif de la densité de leur bois. Enfin, on entrera dans quelques détails sur la qualité et la valeur de ces bois, leur emploi dans l'industrie, leurs usages dans les localités.

On tiendra compte aux auteurs des recherches organogéniques auxquelles ils se seront livrés sur les causes qui, dans l'ovaire des chênes, déterminent le développement d'un seul ovule et l'avortement constant de tous les autres.

Des figures analytiques, nécessaires à l'intelligence du texte, accompagneront les Mémoires déposés.

Prix : *Une médaille d'or.*

La Société ne s'était nullement dissimulé toutes les difficultés et la longueur du travail qu'elle avait mis au concours pour 1857 (1) ; en conséquence, elle a prorogé le terme pour les années suivantes 1858, 59-60 ; et, jusqu'à cette époque, elle récompensera les travaux qui lui seraient envoyés et qui n'auraient pour objet qu'une partie des éléments de la question précédente.

B. — Les naturalistes n'ont pu jusqu'ici se mettre complétement d'accord sur le genre d'influences (*physiques*, *chimiques* ou *météorologiques*) qu'on doit considérer comme prépondérantes dans les conditions de station des plantes. Il existe une question liée à celle-ci par d'étroits rapports et dont la solution viendrait en aide à la connaissance positive de la Phytostatique.

Cette question, que la Société linnéenne remet au concours pour 1859 et les années suivantes, peut se formuler ainsi :

« Quels sont, dans les diverses conditions de station des végé-
« taux, les modes prédominants de reproduction (durée annuelle ou
« vivace; racines traçantes ; tiges souterraines ; marcotage naturel;
« graines normales, ou germination par propagules divers; fis-
« siparité ; sexualité; système unique ou multiple de reproduc-
« tion, etc.) ? »

(1) M. J. Gay (de Paris), dans des Mémoires récents, a élucidé parfaitement quelques-uns des points dont l'étude était réclamée par la Société, en particulier la synonymie, les époques et la durée de la maturation de quelques espèces indigènes. (Voy. *Ann. des sc. nat.* 4e série, *Bot.* t. VI, p. 223 et suiv. — *Bull. de la Soc. Bot. de France*, t. IV, p. 445 et 501.)

En d'autres termes :

« Comment le milieu qu'habite une plante influe-t-il le plus « communément sur son mode de reproduction ? »

Le prix consistera en : *Une médaille d'argent.*

§ IV.

HISTOIRE NATURELLE GÉNÉRALE.

« Quels sont les faits ignorés jusqu'ici et se rapportant à l'une « des branches de l'histoire naturelle de la Gironde, qu'il serait « important de constater dans l'intérêt de cette science? »

Nota. — L'absence de limites posées à cette question a pour but d'appeler à concourir toutes les personnes qui, dans le département de la Gironde, s'occupent d'histoire naturelle, et la Société est disposée à accueillir, à récompenser selon son mérite tout travail, toute couverte en ce genre qui lui seront présentés.

Prix : *Des médailles de bronze* ou *d'argent*, petit ou grand module, selon l'importance des travaux produits au concours.

§ V.

HISTOIRE NATURELLE APPLIQUÉE.

A. — Quand on examine la grande quantité de plantes indigènes que l'agriculture s'applique à détruire pour assurer ses cultures, on est surpris de l'apparente inutilité de végétaux aussi nombreux.

Des essais ont été tentés pour faire servir des plantes regardées actuellement comme nuisibles. Il serait important de rechercher méthodiquement les espèces qui promettent le mieux de devenir profitables, et d'indiquer les modifications que la culture devra leur faire subir pour obtenir les avantages demandés.

Dans le but d'encourager cette étude, la Société linnéenne propose, pour les années 1859 et suivantes, la question suivante :

« Faire connaître quelles sont, parmi les plantes indigènes de la « Gironde, les espèces actuellement regardées comme nuisibles ou « tout au moins sans usage, qui peuvent le mieux être utilisées; « et préciser en même temps les essais à tenter et les améliorations « que l'on devra chercher à obtenir dans la culture. »

Prix : *Une médaille d'argent.*

B. — M. Lacaze-Duthiers a publié, en 1853, dans les *Annales des sciences naturelles*, 3e série; Bont., t. XIX, p. 273; un important Mémoire sur les *galles*. Il les a considérées : 1° sous le point de vue des insectes qui les produisent; 2° sous celui de leur structure; 3° sous celui de leur développement : ce sont là les faces de

la question qui regardent l'histoire naturelle pure. Mais le savant auteur n'a pas abordé le côté pratique de cette question, c'est-à-dire l'analyse chimique et l'appréciation des ressources que les diverses galles peuvent offrir à l'industrie pour diminuer le tribut considérable qu'il nous faut payer, en France, au commerce étranger, pour la fabrication de l'encre.

La Société linnéenne propose, en conséquence, la question suivante pour 1859 et 1860 :

« Faire connaître le dosage, en matières tinctoriales, des diverses « sortes de galles, et indiquer leur emploi le plus avantageux dans « l'industrie. »

Prix : *Une médaille d'argent.*

DEUXIÈME PARTIE.

Formalités à remplir pour obtenir les récompenses académiques proposées par la Société linnéenne.

Tout Mémoire, se rapportant à l'une des questions posées dans ce programme, devra être adressé au secrétariat général, au plus tard le 31 août, avec une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, renfermant le nom de l'auteur.

Pour les simples communications de découvertes en fossiles, plantes, animaux, etc..., il devra être adressé à la Société au moins un échantillon de l'objet découvert, avec tous les renseignements capables de la bien fixer sur la réalité et sur le mérite de la découverte.

Enfin, la Société invite les personnes qui ont fait quelques travaux en histoire naturelle, quelques applications nouvelles et utiles de cette science, à l'agriculture et aux arts, de vouloir bien lui en donner connaissance, afin qu'elle puisse les récompenser et les répandre le plus possible dans l'intérêt général.

Délibéré et arrêté en séance générale, à Bordeaux, le 16 février 1859.

Charles Des Moulins, *président.*
Dr Eug. Lafargue, *secrétaire général.*
Henri Trimoulet, *secrétaire du conseil.*

COMITÉ IMPÉRIAL

DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SÉANCES DU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 23 juillet 1859.

Présidence de M. GUIGNIAUT, membre de l'Institut, vice-président de la section.

M. Pierre Clément, membre du Comité, propose à la section de publier dans la collection des documents inédits la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles, du 24 août 1740 au 11 juillet 1756*. Le manuscrit origiual, en deux petits volumes in-folio, existe aux archives du dépôt de la guerre. Cette correspondance, qui renferme cinquante-sept lettres, en entier de la main de Louis XV, formerait un volume in-4° d'environ cinq cents pages. L'abbé Millot, auteur de l'ouvrage connu sous le nom de *Mémoires d'Adrien-Maurice de Noailles*, a consulté ce manuscrit; mais il s'est borné à publier quelques lettres du maréchal au roi et des extraits d'un petit nombres de lettres de Louis XV au maréchal. Il y aurait donc, selon M. Pierre Clément, un intérêt réel à publier ces correspondances, où le caractère de Louis XV se montre sous le jour le plus favorable. A l'appui de sa demande, M. Pierre Clément communique un relevé sommaire des deux volumes du dépôt de la guerre et quelques lettres de Louis XV et du maréchal de Noailles.

Sur l'observation d'un membre qu'il existe un grand nombre de volumes contenant des papiers du maréchal de Noailles à la Biblio-

thèque impériale, à la Bibliothèque du Louvre et aux archives des affaires étrangères, M. Pierre Clément répond qu'il a consulté les collections de la Bibliothèque impériale et du Louvre, sans y rien trouver d'important pour la question dont il s'occupe. Quant aux archives du ministère des affaires étrangères, elles doivent renfermer des documents fort intéressants pour cette époque, et M. Pierre Clément espère que Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique pourra lui procurer le moyen de les étudier.

Le Comité, après avoir entendu les explications de M. Pierre Clément, renvoie l'examen de ce projet de publication à MM. Ravenel et Amédée Thierry.

M. l'abbé Canéto donne communication d'un document qu'il a trouvé dans les archives de la commune de Houga (arrondissement de Condom, Gers), et qui a pour titre : Exemption donnée le 17 décembre 1418 par Jean, comte d'Armagnac, aux habitants de Houga, de payer aucun droit de péage dans tout le comté d'Armagnac, avec le pouvoir de construire un moulin, etc. Cette pièce est en langue romane du midi de la France. — Remercîments à M. l'abbé Canéto et dépôt de la pièce aux archives.

Le Comité a reçu de M. le comte de Mellet copie d'une lettre adressée par Nicole de la Sélan, religieux et chapelain de l'abbaye de Saint-Remy, de Reims, à maître Jehan Canart, abbé de ce monastère. Ce document ne porte pas de date, mais il a dû être écrit dans les premières années du quinzième siècle, puisque Jehan Canart fut abbé de Saint-Remy de 1394 à 1439. Le chapelain se plaint, dans cette lettre, du peu de soin que l'abbé prend de ses religieux ; il lui reproche sa négligence, etc. Le Comité remercie M. le comte Mellet de l'envoi de cette pièce et ordonne le dépôt du document aux archives.

M. l'abbé Tisserand communique des notes sur quelques familles nobles du canton de Vence; elles ont pour but d'établir la généalogie de ces familles et ont été tirées des archives municipales et des registres du notariat de la ville de Vence. M. Léop. Delisle est prié d'examiner ces notes.

M. l'abbé Barbier de Montault fait hommage au Comité de notes ou Mémoires et de divers imprimés du dix-huitième siècle. — Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Plusieurs membres du Comité sont chargés de rendre compte des publications de diverses Sociétés savantes : ainsi M. de la Villegille fera un rapport sur les *comptes rendus* de la Société du Berri, dont le siége est à Paris, mais qui ne se compose que d'habitants

des départements de l'Indre et du Cher. Les Mémoires, Bulletins, etc., de la Société académique des Hautes-Pyrénées, de la Société d'émulation de Montbéliard, de la Société d'agriculture, sciences et arts de l'Aube; et l'*Hagiologie nivernaise* (publication de la Société de Nevers), sont renvoyés à MM. Huillard-Bréholles, Ravenel, Jourdain et Delisle.

Il est donné lecture d'nn rapport de M. Rabanis sur la demande de l'*Académie delphinale* à être reconnue comme établissement d'utilité publique. Les conclusions favorables du rapport ont été adoptées par la section.

M. Patin, auquel a été renvoyée la demande en reconnaissance légale adressée par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, émet également un avis favorable, qui est adopté par la section.

La commission chargée d'examiner la proposition faite par M. Boutaric, de publier les *documents relatifs aux négociations entre la France et la Castille au moyen âge*, fait un rapport où elle propose d'approuver en principe le projet de publication. Ces conclusions sont adoptées, et seront soumises à M. le Ministre de l'instruction publique.

La section entend ensuite un rapport verbal de M. Am. Thierry sur les publications de la Société éduenne. Le rapporteur insiste principalement sur deux morceaux historiques, l'un relatif au ligueur Cromé, fondateur du comité des Seize, et l'autre à l'épiscopat de M. de Talleyrand. La section prie M. Amédée Thierry de rédiger cet intéressant rapport, afin qu'il puisse être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre rend compte de lettres de Louis XI, communiquées au Comité par M. Quantin. Elles ne font connaître aucun fait nouveau, mais elles sont empreintes d'un caractère assez remarquable et précisent des dates. La première datée de Saumur, 1er avril 1465, est adressée aux habitants d'Auxerre. Le roi les avait déjà informés de la fuite de son frère, le duc de Berri; il leur recommande de ne donner aucune aide à ses fauteurs, etc. La seconde leur annonce la paix que le roi vient de conclure avec le duc de Bretagne (Arras, 31 juillet 1477). Dans une troisième Louis XI leur fait part de son intention d'aller les visiter (Plessis-du-Parc, 27 décembre 1479). Ces lettres ne sont peut-être que des circulaires adressées aux principales villes. La section prie M. le rapporteur de vérifier si elles sont inédites; elles pourraient, en ce cas, être imprimées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

La section adopte, sur la proposition d'une commission désignée

à cet effet, la liste des correspondants qui, par leur coopération aux travaux du Comité, ont été jugés dignes d'être signalés à M. le Ministre comme méritant des récompenses honorifiques ou des dons de livres.

M. Léop. Delisle rend compte des travaux de la commission du *Dictionnaire géographique*. Elle a décidé qu'afin de donner une idée plus nette du but qu'elle se propose, elle prierait M. le Ministre d'envoyer, à toutes les Sociétés savantes, les instructions qui ont été publiées dans les numéros de février et de mai 1859 de la *Revue des Sociétés savantes*. En même temps, la commission informée que le *Dictionnaire géographique d'Eure-et-Loir*, par M. Merlet, était achevé et pouvait être mis immédiatement sous presse, a fait appeler M. Merlet dans son sein et s'est entendue avec lui. Elle propose à la section de publier immédiatement ce dictionnaire départemental. La section ayant adopté les conclusions de la commission, la proposition sera soumise à l'approbation de Son Exc. M. le Ministre.

A. Chéruel,
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 1er août 1859.

Présidence de M. Léon Renier, membre de l'Institut.

Le secrétaire du Comité donne lecture de la réponse de Son Exc. le Ministre de la guerre à une lettre de Son Exc. le Ministre de l'instruction publique au sujet de la destruction des peintures murales du couvent des Célestins d'Avignon (Voir *Rev. des Soc. savantes*, n° de mai 1859, séance du 11 avril 1859). Il résulte d'un rapport de l'autorité militaire auquel ce fait regrettable était imputé que la destruction des peintures n'a eu lieu qu'après la reproduction, par un artiste envoyé par la direction des Beaux-Arts, des fresques dont il s'agit, et alors qu'aucun intérêt ne semblait plus se manifester dans la localité pour leur conservation.

M. le Ministre de la guerre ajoute que, quant aux peintures qui existent encore dans la chapelle Saint-Lazare, toutes les mesures sont prises pour en assurer la conservation. Il y a donc tout lieu d'espérer que désormais l'on n'entendra plus parler d'actes de ce genre, au moins dans les établissements qui dépendent du ministère de la guerre.

L'*Académie delphinale* demande à être reconnue comme établissement d'utilité publique ; la section prie M. de Mas-Latrie d'examiner les travaux de cette compagnie qui sont du ressort de la section d'archéologie. M. Lenoir est chargé du rapport sur une demande pareille adressée par la *Société d'archéologie lorraine, à Nancy*.

Le Ministre a encore reçu de diverses Sociétés savantes des promesses de concours au grand travail du *Répertoire archéologique de la France*. La Société des sciences et des lettres de Blois a déjà nommé une commission chargée de centraliser les recherches préliminaires, et elle espère, dans un temps assez rapproché, avoir terminé le travail en ce qui concerne le département de Loir-et-Cher. M. Henry Baudot, président de la *Commission archéologique de la Côte-d'Or*, annonce à Son Excellence que, de concert avec le président de l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, il a formé une commission pour le même objet. Tout fait espérer que le travail de cette commission pourra être prochainement adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. Le président de la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Al-*

sace a transmis à M. le Ministre un relevé sommaire des monuments les plus remarquables de l'arrondissement de Schelestadt, par M. Ringeisen, architecte. Cet envoi doit être prochainement suivi d'un relevé de plusieurs cantons du même arrondissement par M. Straub, professeur au petit séminaire de Strasbourg.

La section renvoie à la commission du Répertoire archéologique ces communications dont elle reçoit l'annonce avec les marques d'un vif intérêt. M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, transmet une lettre de M. le baron Roget de Belloguet par laquelle l'Académie était priée d'intervenir pour *conjurer la ruine d'un monument* connu sous le nom de grottes de Plouharnel, découvert il y a quelques années dans le département du Morbihan, près de Carnac. Ce monument, ainsi que plusieurs autres du même genre, est menacé d'une destruction prochaine, si l'on ne réussit pas à les protéger contre les habitants qui les exploitent comme des carrières abandonnées. L'Académie, n'ayant aucun moyen d'action pour assurer la conservation des monuments, réclame l'intervention de M. le Ministre. La section décide que la lettre de l'Académie sera envoyée à M. le Ministre d'Etat, et qu'en même temps il sera écrit à M. Rosenzweig, correspondant, pour le prier de donner des renseignements sur le monument qui fait l'objet de la lettre de M. le baron de Belloguet.

M. Cherbonneau adresse un double estampage d'un fragment d'inscription trouvé à Constantine par suite des travaux entrepris pour l'agrandissement de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ; en même temps, il envoie un dessin du temple dit de Minerve, l'une des plus belles ruines de Théveste. Le dessin représente l'édifice tel qu'il était en 1855 ; c'était alors une prison. L'année suivante, en 1856, M. Pavy, le vicaire général, a obtenu l'autorisation de le convertir en église. Les colonnes du vestibule sont aujourd'hui dégagées de la maçonnerie moderne qui en remplissait les intervalles ; mais la *cella* réservée pour le culte catholique est surmontée d'un petit dôme, comme on en voit au-dessus de certaines constructions musulmanes. M. Léon Renier exprime les regrets que lui font éprouver ces travaux d'appropriation, et en particulier l'addition du dôme. Il craint que ces travaux ne soient une cause de dégradation pour le temple de Théveste, comme cela est déjà malheureusement arrivé pour d'autres monuments dans les mêmes contrées, Le savant académicien ajoute que si un pareil malheur arrivait à Théveste, ce serait d'autant plus regrettable que ce temple est un des édifices romains les plus intéressants de l'Algérie ; il suffira, pour donner une idée de

son importance, de faire remarquer que M. Léon Renier, si bon juge en pareille matière, le place sur la même ligne que la *Maison carrée* de Nîmes. En terminant, M. Renier rappelle qu'il y a quelques années, il a demandé inutilement le classement du temple de Théveste au nombre des monuments historiques. La section décide qu'il y a lieu de renouveler cette demande et invite M. Léon Renier à vouloir bien rédiger une note à ce sujet.

M. Brosselard, sous-préfet à Tlemcen, envoie les estampages de quatre inscriptions provenant des ruines d'Agadir (l'ancienne Pomaria) et les copies de deux inscriptions recueillies à Lalla Mar'nia.

M. de Ring, correspondant, transmet un estampage des inscriptions romaines que portent de grandes dalles en terre cuite provenant du camp qu'occupait la VIII[e] légion près de Strasbourg (village de Kónigshofen. Voir *Bulletin du Comité*, t. II, p. 17 et 39).

La section renvoie cette communication, ainsi que celles de MM. Cherbonneau et Brosselard, à l'examen de M. Léon Renier.

M. Hérard, architecte, adresse l'estampage d'une inscription recueillie dans la chapelle de Saint-Jean, à Argenteuil, près Paris. Cette inscription a été mentionnée par divers historiens de Paris et de ses environs. M. de Guilhermy, qui la connaît bien, en examinera le fac-simile. M. l'abbé Cochet envoie une note relative à une nouvelle découverte d'antiquités faites à Pitres (Eure), dans le palais de Charles le Chauve. Cette communication est renvoyée à M. A. Lenoir, qui apprend au Comité que cette note a déjà été publiée dans la *Vigie de Dieppe*. M. Lenoir joindra les observations qu'elle peut suggérer au rapport qu'il doit faire sur un premier envoi concernant les découvertes de Pitres. M. Beauchet-Filleau, correspondant, envoie quelques notes sur un exemplaire du *Nobiliaire de Lorraine* attribué au graveur J. Callot, dont on ne connaît, assure-t-il, que trois ou quatre exemplaires. M. P. Lacroix examinera cette communication. M. Souliac-Beaulieu, correspondant, adresse une notice sur la commune de Nogent-l'Artaud (arrondissement et canton de Château-Thierry). Ce travail est accompagné d'un dessin colorié représentant un de ces bassins émaillés du treizième siècle dont notre collégue, M. L. de Laborde, a si bien déterminé l'usage, et qu'il nomme *gemellions* dans l'excellent glossaire qu'il a joint à sa *Notice des émaux du Louvre*. M. du Sommerard se charge d'examiner cette communication, ainsi que celle que le Comité doit à M. l'abbé Tisserand. Cet envoi se compose de deux pièces découvertes en faisant le dépouillement des registres d'une ancienne étude de notaire, aujourd'hui sous la garde de M[e] Trastour, à Vence. La première

de ces pièces, datée de l'an 1499, semble établir que les stalles de la cathédrale de Vence sont l'œuvre d'un sculpteur nommé Jacques Bellot. Le second document est l'inventaire de la sacristie de Vence, en 1507.

M. l'abbé Barbier de Montault envoie treize inscriptions recueillies à Rome et faisant suite à ses précédentes communications relatives à l'épigraphie française dans la capitale du monde catholique. Cette communication, à laquelle le zélé correspondant a joint diverses autres notes, est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. le président de la section désigne, pour rendre compte de nouvelles communications de Sociétés savantes, MM. de Guilhermy, Paul Lacroix, de Longpérier, Dauban, A. Lenoir et de Mas-Latrie.

L'ordre du jour appelle la discussion de la liste des membres non résidant et correspondants du Comité que la section propose à M. le Ministre pour des récompenses honorifiques. M. le président donne lecture de la liste qui a été préparée par les soins de la commission spéciale nommée dans la dernière séance à cet effet. M. le président fait connaître en même temps à la section les motifs qui ont déterminé les choix de la commission. Après une discussion approfondie, la liste de la commission est adoptée; ce travail sera mis sous les yeux de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, demande la parole pour rendre compte d'une résolution prise par la commission du *Répertoire archéologique de la France*.

La commission propose l'impression de quelques pages-specimen, afin de donner aux Sociétés savantes et aux correspondants l'indication précise de ce que le Ministre demande aux collaborateurs de cet ouvrage. A cet effet, quelques feuillets, disposés typographiquement de diverses manières, ont été composés à l'Imprimerie impériale et sont mis sous les yeux des membres de la section. Ces feuillets contiennent quelques pages du travail envoyé par M. Rosenzweig, correspondant, sur un canton du Morbihan. L'envoi de M. Rosenzweig a été choisi par la commission, parce que, de tous ceux qu'a reçus le Ministre jusqu'à ce jour, c'est celui qui répond le mieux au programme adopté par le Comité, et que d'ailleurs c'est une œuvre dont l'exécution consciencieuse fait le plus grand honneur au zèle et à l'érudition du savant archiviste de Vannes. La commission n'a rien changé au travail de M. Rosenzweig; elle a seulement modifié l'ordre dans lequel les faits sont présentés. Il est inutile d'ajouter que, lorsqu'il s'agira de l'impression définitive du travail sur un département, la commission se réserve le droit de demander aux auteurs les modifications qu'elle croirait nécessaires.

Après examen et discussion, l'assemblée donne son approbation, sauf quelques détails, à l'un des spécimen qui lui est soumis, et qui restera annexé au procès-verbal de la séance.

M. Paul Lacroix pense qu'il serait utile de recommander aux correspondants qui coopéreront au Répertoire archéologique de ne pas négliger le dépouillement des anciens journaux ou revues de chaque localité. On y trouvera souvent des mentions de découvertes d'antiquités dont le rapprochement avec celles qui se font journellement peut fournir de précieux renseignements.

On sait que depuis longtemps la section cherche les moyens d'obtenir une copie exacte des dessins de la collection Gaignières qui se trouvent dans la bibliothèque d'Oxford et qui intéressent à un si haut degré l'histoire et l'archéologie nationales. Cette question a fait un grand pas aujourd'hui. La présence de M. Gustave Rouland, directeur du personnel et du secrétariat, qui assiste à la séance, a donné naturellement à M. le président une occasion de la mettre de nouveau en délibération. La section savait déjà, par un rapport de M. le chef du bureau des travaux historiques, qui s'était chargé de prendre en Angleterre des informations sur cette affaire, que, si l'on prenait le parti de faire faire ces copies à Oxford par des artistes anglais, la dépense s'élèverait à 20 ou 25,000 francs. On a pensé que, puisqu'il s'agissait d'une somme aussi importante, il était préférable de s'adresser à des artistes français; restait à obtenir l'assentiment du Ministre. A la suite d'une délibération dans laquelle divers membres ont fait ressortir l'importance nationale de cette entreprise, M. le directeur du personnel a déclaré qu'il croyait pouvoir faire espérer à la section l'adoption du projet en principe par M. le Ministre; mais il a ajouté qu'il croyait nécessaire de placer sous les yeux de Son Excellence un rapport dans lequel la section exposerait l'importance qu'il y aurait pour l'érudition à posséder en France une copie exacte de ces précieux documents graphiques; qu'il serait donc convenable de nommer à cet effet une commission chargée en même temps d'indiquer les moyens de réaliser promptement et aux meilleures conditions le vœu de la section.

L'avis de M. le directeur du personnel, qui représente si dignement le Ministre au sein du Comité, et les espérances que ses paroles font concevoir sont accueillis avec empressement par la section qui désigne, pour faire partie de la commission, MM. P. Mérimée, sénateur; le comte de Laborde, le baron de Guilhermy, M. de Longpérier, MM. Albert Lenoir et Dauban. M. Léon Renier, président intérimaire; M. Chabouillet, secrétaire de la section; M. de la Ville-

gille, secrétaire du Comité, et M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques, feront également partie de la commission.

Un membre rappelle que M. A. Lenoir possède un volume détaché de la collection Gaignières, et que, sans parler des volumes conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, il existe encore à la Bibliothèque Mazarine un certain nombre de dessins qui ont fait partie de cette célèbre collection (Voir *Bulletin du Comité*, t. II, p. 508, 578 et 598).

M. du Sommerard annonce à la section que le Gouvernement espagnol a renoncé à revendiquer les couronnes d'or des rois goths, dont il contestait l'acquisition faite par M. le Ministre d'État pour le musée de Cluny. Ces précieux monuments sont définitivement la propriété de l'État.

M. de Longpérier lit un rapport sur les tomes V, VI, VII et VIII des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

M. Paul Lacroix lit un rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 1re année. Ces deux morceaux sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Dauban, auquel avait été renvoyé l'examen d'extraits des procès-verbaux de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, déclare que cette publication, ne renfermant que des comptes rendus, n'est pas susceptible d'analyse.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur un certain nombre de communications faites au Comité qui est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. La section, adoptant les conclusions du savant rapporteur, prononce la mise en réserve pour le *Recueil des inscriptions de la France*, des communications de la Société archéologique de Sens et de MM. Dumoutet, de Baecker, Fériel, Nozot et Verly ; pour le Répertoire archéologique d'une communication de M. l'abbé Barbier de Montault relative au département de Maine-et-Loire ; enfin, le renvoi à la commission de la *Revue des Sociétés savantes* de la copie envoyée par M. Leglay des inscriptions consacrées à la mémoire des officiers français morts à Lille des suites de blessures reçues à la bataille de Fontenoy.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. Année 1856, tome XXIII.

La Société des antiquaires de l'Ouest se distingue, entre toutes les Sociétés savantes des départements, par l'importance de ses travaux. Indépendamment des fouilles archéologiques exécutées à plusieurs reprises et avec succès, sous sa direction, et des mesures heureuses prises, sur son initiative, pour sauver de la destruction et de l'oubli de précieux monuments, vingt-trois volumes de Mémoires et huit volumes de Bulletins publiés sans interruption, depuis son origine, attestent son zèle continu et sa féconde activité.

Le volume que nous avons à examiner ne contient, à la suite d'un discours prononcé, à la séance publique du 28 décembre 1856, par le vice-président, M. Foucart, et d'un rapport sur les travaux de la Société présenté par le secrétaire, M. A. Ménard, qu'un seul document, mais fort étendu et très-intéressant. C'est un essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, par M. de Longuemar.

La Société des antiquaires de l'Ouest a publié, en 1847 et en 1857, deux volumes de chartes originales de Saint-Hilaire. Au moment où cette publication s'achevait, d'importants travaux de restauration s'exécutaient dans l'église de Saint-Hilaire et mettaient à découvert une série de curieux monuments se rattachant à l'histoire de cette illustre abbaye.

M. de Longuemar, profitant de la coïncidence de ces découvertes et de la publication des archives qui se terminait alors, en fit l'objet d'une lecture, pour la séance publique du mois de décembre 1856, sous le titre de Coup d'œil historique sur l'église abbatiale de Saint-

Hilaire. Ses collègues pensèrent que cette notice, nécessairement fort abrégée pour une séance publique, pourrait, étant refondue et complétée, accompagner utilement les deux volumes consacrés aux chartes de Saint-Hilaire et leur servir en quelque sorte de lien. Encouragé par cette opinion favorable, M. de Longuemar se mit à l'œuvre, compulsa les 441 chartes de Saint-Hilaire, celles qui ont été recueillies, en original ou en copie, dans les six volumes in-folio du recueil de dom Fonteneau, les volumineux registres capitulaires et les liasses des archives de Saint-Hilaire réunis à la préfecture de la Vienne, et à l'aide des nombreux matériaux puisés dans ces différentes sources, il a pu jeter quelques lumières nouvelles sur l'histoire de l'abbaye, du chapitre et de l'église.

La notice de M. de Longuemar est divisée en cinq chapitres, précédés d'un préambule, qui contient un exposé de l'état actuel de l'église, et un aperçu général sur son importance historique et sur les priviléges dont elle jouissait. « C'était un honneur fort envié, dit-il, que de voir son nom figurer sur la liste des membres du chapitre de Saint-Hilaire, appelé par le peuple *le chapitre des riches.* Les quatre grands barons du Poitou, c'est-à-dire les seigneurs de Parthenay, de Lusignan, de Couhé et de Chatelleraut se faisaient gloire d'être comptés au nombre des chanoines de la vieille abbatiale, qui décorait ses murs et les mandements du chapitre des armes unies de France et du saint-siége, en signe des puissantes protections qui la couvraient de son égide. Ses abbés furent successivement les ducs d'Aquitaine, les comtes apanagistes du Poitou et les rois de France. »

La possession de nombreuses reliques, dont s'était enrichi le trésor de l'église de Saint-Hilaire, contribuait beaucoup à en relever l'éclat.

En outre, les souverains, les papes, des hommes puissants de chaque siècle s'étaient plu à la combler de priviléges. Dès les premiers temps de son existence, la communauté et les hommes qui en dépendent sont exempts de la juridiction ordinaire et de toutes les contributions à payer au fisc royal. Les papes l'avaient autorisée à inscrire dans tous ses actes : « *Ecclesia beati Hilarii Pictavensis ad Romanam ecclesiam sine medio pertinens.* » Si un interdit frappait un territoire, un comté sur lesquels le chapitre possédait une église, cette église et ses hommes en étaient exempts. En 1463, Pie II, qui méditait une croisade contre les Turcs et avait suspendu à cette occasion toutes les indulgences, maintint celles de Saint-Hilaire. Eugène IV, en approuvant, en 1431, l'établissement de l'Université

créée à Poitiers, fit déclarer que le trésorier de Saint-Hilaire en serait le chancelier à perpétuité. Cette décision fut confirmée par lettres-patentes de Charles VII. En 1700, au passage du roi d'Espagne, le chapitre, malgré d'énergiques réclamations, eut le pas sur l'Université de Poitiers pour faire la harangue d'usage.

Le premier chapitre est consacré à l'examen des traditions et des documents sur lesquels repose l'histoire de l'église et du chapitre de Saint-Hilaire, et à l'étude de l'architecture, de l'ornementation, des tombeaux et des inscriptions. A l'aide de ces témoignages M. de Longuemar confirme un fait que G. Rapaillon, ancien chanoine de Saint-Hilaire, auteur d'un long Mémoire, resté manuscrit, sur les destinées de l'abbaye, avait vaguement indiqué et que M. l'abbé Aubert avait mieux précisé dans une notice insérée au *Bulletin* du 2e semestre de 1857 de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, c'est que, du temps même de saint Hilaire, il y eut, sur l'emplacement actuel de l'église, un caveau sépulcral, une chapelle et même une petite église desservie par des clercs, où reposèrent successivement le corps de la femme et de la fille de saint Hilaire et le saint évêque lui-même; que cette église, érigée primitivement sous le vocable de saint Jean et de saint Paul, martyrs, fut réédifiée et consacrée sous l'invocation de saint Hilaire par l'évêque Adelphius, vers l'an 511; que, ruinée à plusieurs reprises par les invasions des Barbares et des Normands et abandonnée à la fin du neuvième siècle par la communauté, elle fut reconstruite, du dixième au onzième siècle, par les ordres d'Adèle d'Angleterre et d'Agnès de Bourgogne et consacrée de nouveau, définitivement, le 1er novembre 1049.

Le dépouillement des chartes et des divers documents concernant Saint-Hilaire a permis aussi à M. de Longuemar de suivre les variations successives de la langue parlée ou écrite dans l'Aquitaine et des formules employées dans la rédaction des actes. Il a trouvé d'un autre côté, dans les noms qui y figurent, une sorte de chronologie instructive des personnages qui prirent part aux destinées de l'abbaye.

Après avoir énuméré les preuves de toute nature qui concourent à établir l'authenticité des chroniques de l'abbaye de Saint-Hilaire et de son église, M. de Longuemar, dans les chapitres suivants, étudie la constitution du chapitre, la source de ses revenus, ses priviléges, les luttes qu'il eut à soutenir, la part active qu'il prit à la vie sociale du moyen âge, les fondations qui émanaient de lui et les coutumes particulières du Poitou auxquelles nous initient les chartes de Saint-Hilaire.

L'étude des origines et de la constitution de la communauté a fourni à M. de Longuemar l'occasion de rappeler une particularité qui n'est pas sans intérêt. « Lorsque, au commencement du dix-huitième siècle, une ordonnance royale affecta au service intérieur de l'hôtel des Invalides un certain nombre de religieux laïques désignés sous le nom d'*oblats*, il fut décidé par le conseil d'Etat que des pensions seraient affectées à leur entretien sur les revenus des établissements religieux de constitution monacale. Le chapitre de Saint-Hilaire fut déclaré exempt de cette contribution par les commissaires généraux chargés de juger en dernier ressort les procès qui surgirent, à ce sujet, entre le conseil d'Etat et les diverses communautés religieuses, parce qu'il avait produit une série de titres tendant à établir que l'église de Saint-Hilaire avait été séculière et cléricale dès l'origine. Dom Fonteneau, après un examen approfondi des titres mis en avant par le chapitre et des chartes qui pouvaient jeter quelque lumière sur cette question, a pensé au contraire qu'il y avait lieu de croire que cette constitution avait subi depuis son origine de profondes modifications, et que les pièces fournies étaient loin d'avoir été suffisamment étudiées (1).» M. de Longuemar est tout à fait de l'avis de dom Fonteneau, et il appuie son opinion d'un certain nombre de preuves.

Les revenus de l'abbaye étaient considérables. Sur les 441 chartes principales formant le recueil de Saint-Hilaire, il y en a près de 160 consacrées à constater la possession, l'acquisition, les mutations, les restitutions de biens fonds, rentes, dîmes, etc., de la communauté. Un examen attentif des documents a mis M. de Longuemar à même d'évaluer d'une manière presque certaine les revenus de l'abbaye, d'entrer dans quelques détails sur les droits accessoires, souvent très-importants, qu'entraînait au moyen âge la jouissance de la propriété, les droits de juridiction et d'hébergement, la collation des bénéfices et autres prérogatives, et de dresser un inventaire sommaire du trésor de Saint-Hilaire. Après avoir présenté l'ensemble des richesses et des revenus de l'ancienne abbaye, il nous fait connaître quelle en était la répartition entre les membres de la communauté et quelles charges pesaient sur elle en dehors

(1) Dom Fonteneau, dans une note qui accompagne l'arrêt des commissaires royaux chargés de juger les procès relatifs aux pensions des oblats, en date du 6 août 1733, s'exprime ainsi : « Mes portefeuilles contiennent des recueils qui feront voir démonstrativement combien sont ruineux les fondements de cet arrêt, si cher et si précieux au chapitre de Saint-Hilaire. » (Voy. t. XV, des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

de l'entretien et de la rétribution d'un nombreux personnel attaché au service divin ou à l'administration de ses propriétés.

Le chapitre IV contient un récit abrégé des luttes intérieures et extérieures soutenues par le chapitre de Saint-Hilaire. Les fréquentes modifications survenues dans les statuts du chapitre, dans la répartition des revenus de l'abbaye, dans le cérémonial, dans les attributions et les prérogatives de chaque membre n'avaient pu se produire sans amener de fréquentes collisions qui eurent, la plupart du temps, de fâcheux retentissements à l'extérieur, et nécessitèrent l'intervention amiable ou souveraine des évêques, des papes, des rois et des pouvoirs civils, selon le temps et la gravité des cas.

Les deux principales luttes intérieures de l'abbaye se dessinèrent entre les trésoriers et le chapitre et entre les chanoines et les hebdomadiers.

Les luttes extérieures de l'abbaye eurent surtout pour objet la défense de ses droits et de ses priviléges. Cette série de luttes est partagée par M. de Longuemar en cinq périodes distinctes.

La première embrasse les temps antérieurs à l'intervention directe des papes dans les affaires de l'église de Saint-Hilaire, c'est-à-dire ceux qui précèdent la fin du onzième siècle, pendant lesquels les rois de France, les ducs d'Aquitaine, les comtes de Poitou et les évêques furent tour à tour ses protecteurs.

La seconde commence en 1074, au moment où Grégoire VII prend Saint-Hilaire sous la protection immédiate du saint-siége, et embrasse les douzième et treizième siècles.

La troisième comprend le quatorzième siècle, pendant lequel Saint-Hilaire est alternativement protégé par les souverains des deux nations rivales contre les exigences ou les sévices des seigneurs féodaux.

La quatrième embrasse le quinzième et une partie du seizième siècle, pendant lesquels le chapitre est surtout aux prises avec les pouvoirs civils et se trouve souvent obligé de pourvoir lui-même à la défense de ses hommes, en érigeant des forteresses, et de prendre les armes pour coopérer à la défense de Poitiers.

La cinquième nous montre le chapitre au seizième et dix-septième siècles, transigeant d'une part avec les pouvoirs civils et se réfugiant d'autre part sous l'égide du Parlement, afin d'échapper aux tentatives de l'épiscopat pour faire rentrer Saint-Hilaire sous le joug immédiat de son autorité spirituelle.

Cette dernière période, traversée par les guerres de religion, fut désastreuse pour l'abbaye ; deux sortes de documents, tirés des

chartes de Saint-Hilaire, contribuent à faire connaître la physionomie de cette époque. Les uns sont des pièces longuement minutées, des espèces de procès-verbaux qui établissent, dans le plus grand détail, les dégâts commis dans l'église de Saint-Hilaire par les religionnaires et par les pillards qui se mettaient à leur suite. Les autres sont relatifs à la prise d'armes générale de la cité, contre les calvinistes, à laquelle prit part le chapitre. On remarque parmi ces pièces un compte présenté, le 28 juillet 1571, par Martial de Lauzon, chantre de Saint-Hilaire, réclamant à MM. les chanoines le prix des *armes, arquebuses et morions à l'espagnole*, fournis à chacun d'eux pour défendre la cité pendant les troubles excités par les *sectistes calviniens et gascons*. Une autre pièce, non moins curieuse, figure sur les registres capitulaires et contient cette mention expresse à la date de janvier 1586 : « Que MM. les chanoines seront « tenus pour excusés et présents à l'église les jours qu'ils auront « monté la garde aux portes de la ville. » Un devis dressé en 1577 par Jehan Ogier, maître charpentier, P. Garraudet, maître maçon et tailleur de pierres, Denis Aubart et H. Dexmier, maîtres couvreurs jurés, porte à 8,426 livres tournois la somme nécessaire pour réparer et raffermir les voûtes de l'église, sa toiture et les murs du clocher, qui menaçaient ruine *par les moyens de l'estonnement faict auxdicts par l'artillerie* placée sur les plate-formes du cloître.

Le cinquième et dernier chapitre de la notice de M. de Longuemar nous donne des renseignements sur une foule d'usages particuliers au moyen âge et au Poitou, sur la constitution, la transmission et le mode d'exploitation de la propriété, sur les affranchissements et les droits de juridiction. On sait que parmi les droits les plus répandus au moyen âge, où les hôtelleries publiques étaient fort rares, était le droit d'*hébergement*, de *procuration* et de *potation* dans les divers domaines possédés par les communautés religieuses ou dans les établissements qui dépendaient d'elles. L'exercice de ces droits amenait souvent des contestations et des procès. Les chartes de Saint-Hilaire sont remplies de transactions entre les parties pour échanger ces sortes de redevances contre des rentes payables en argent. Elles nous fournissent aussi parfois une peinture naïve de l'esprit de résistance qui germait, au quinzième siècle, contre les anciennes coutumes et qui se traduisait, selon l'expression de M. de Longuemar, par un raffinement de malice gauloise.

Les chanoines de Saint-Hilaire s'étaient réservé le droit d'hébergement au village d'Arçay, pour eux, leurs gens et leur chevaux,

l'espace d'une nuit, et un souper, chaque fois qu'ils s'y rendaient, en vertu du droit de foi et hommage que les seigneurs du lieu leur devaient. Ceux-ci niant ce droit, le Parlement rendit un arrêt pour les contraindre à s'exécuter, et le 18 octobre 1462, Olivier Guilbert, sergent royal, donne procès-verbal de la réception qui fut faite sur les lieux à Jean Desbrosses, chanoine de Saint-Hilaire, à lui Guilbert et à la suite du chanoine, au nombre de sept personnes et autant de chevaux.

Les requérants se présentent à trois heures devant la maison des époux Goulard. On commence par les faire attendre à la porte jusqu'à quatre heures, sous prétexte que c'était l'heure qui était fixée par l'assignation et à laquelle François, un des deux frères Goulard, devait rentrer. Au bout de ce temps, François ne revenant pas, l'autre frère, Jean, déclare qu'il est prêt à les recevoir de son mieux. Mais il fait loger les chevaux dans la grange, sans litière, et leur fait distribuer du foin pourri ; si bien que, de guerre lasse, le sergent conduit le sien dans une autre écurie du village. On reçoit ensuite le chanoine et sa compagnie dans une salle de mauvaise apparence, mal chauffée et mal éclairée, et on leur refuse à boire jusqu'au moment du souper, « ledit Goulard prétextant qu'il n'étoit tenu à leur bailler autre chose jusqu'audit souper. » On leur sert enfin, sur une table garnie d'une touaille ou nappe grosse et courte, avec un vin très-aigre, du bœuf et du mouton maigre sans sauce, et, pour issue de table, rien qu'un gastelet aux œufs que l'un des convives avait apporté de Niort. On donne ensuite au chanoine pour coucher une grande salle froide et sans feu, et un lit avec des draps trop étroits, « ledit Goulard disant qu'il étoit nouveau marié et qu'il n'avoit autre chambre ni garniture de lit, et qu'ils s'y couchassent si bon leur sembloit.»

« Au moyen desquelles choses, dit le procès-verbal, le vénéra-
« ble et les susdits se départirent et furent contraints eux en aller
« à heure de neuf et demie ou plus loger à Saint-Georges-de-Rès,
« distant d'une lieue, et illec burent et mangèrent, disant qu'ils
« n'avoient bu ni mangé rien qui bien leur eût fait, que ledit Gou-
« lard leur avoit donné du pain qui étoit romatique et mal gardé,
« que tout ce que leur avoit fait et procuré ledit Goulard n'étoit
« que dérision et mocquerie, en protestant en avoir et demander
« contre lui leurs intérêts. »

Les matériaux étudiés par M. de Longuemar lui ont fourni d'utiles indications sur l'ancienne organisation administrative et judiciaire du Poitou au moyen âge, sur les institutions religieuses,

militaires ou civiles, sur le régime de nourriture des populations et le prix des denrées, sur le mobilier des églises et des maisons particulières et sur les usages divers. Il a aussi trouvé, dans les chartes de Saint-Hilaire, quelques traces des représentations dramatiques du moyen âge. Le chapitre contribua plus d'une fois, pour sa part, à la représentation des mystères auxquels il assistait avec toute la population. A la date du 26 juillet 1508, on lit, dans une délibération des registres capitulaires, la mention suivante : « Permissum est quibus civibus hujus civitatis, qui ad laudem Dei et fidei exaltationem figuraturi sunt hac in urbe mysterium passionis Christi, habere clericulos ecclesiæ præsentis ; nec non etiam permissum est magistro natali Gallois presbitero, tenoristæ præsentis ecclesiæ, ut valeat personatum Sathan ludere seu figurare. »

Michel Leriche, dans son journal sur les événements du temps, et J. Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, mentionnent plusieurs représentations de même nature auxquelles le chapitre assista sur des échafauds. Il prêtait même des costumes et des ornements pour ajouter à la pompe de ces solennités, et permettait d'approprier aux besoins de la pièce les étoffes appartenant à l'église.

M. de Longuemar fait remarquer, à ce propos, que le clergé ne se montrait pas toujours aussi disposé à prêter ses ornements aux confrères de la Passion, et il cite, à ce propos, d'après le journal de Leriche, une anecdote assez plaisante : « Le poëte Villon, étant un jour à Saint-Maixent, imagina de faire jouer la Passion avec des acteurs improvisés, et demanda une belle chape aux cordeliers de la ville pour faire le personnage du Père-Eternel. Le sacristain la lui refusa, prétextant que les statuts de l'ordre s'y opposaient. Pour se venger de ce refus, la troupe de Villon se mit en embuscade, déguisée en diables, dans un chemin couvert par lequel le pauvre sacristain devait passer sur sa mule en faisant sa tournée ordinaire. Aussitôt qu'il parut, les garnements se jetèrent sur lui, à l'entrée de la nuit, en poussant de grands cris, accompagnés du bruit des cymbales, des fusées et des pétards, s'écriant en même temps : Hé, le vilain, qui n'a pas voulu prêter à Dieu le père une mauvaise chape! Le pauvre diable fut jeté à bas de sa mule, à demi-mort de frayeur. »

M. de Longuemar termine sa notice par un épilogue sur la restauration de l'église de Saint-Hilaire. Il a cherché à reconstruire par la pensée, comme il le dit lui-même, l'œuvre romane dont il a étudié les débris. Il s'est complu dans la description détaillée des transformations diverses qu'elle a subies depuis son origine jusqu'à

nos jours. Il a eu aussi à cœur de raconter les efforts tentés et les travaux effectués pour prévenir la ruine totale de ce vieil édifice.

A la fin du volume se trouve un certain nombre de notes et de pièces justificatives, parmi lesquelles nous avons remarqué une liste des abbés, des trésoriers, doyens, chantres, sous-doyens, sous-chantres, maîtres, écoles, et des derniers chanoines de Saint-Hilaire en 1792; une dissertation sur les reliques du saint évêque; un aperçu des possessions et des dépenses annuelles du chapitre; le passage à Poitiers de personnages célèbres à diverses époques; un rapprochement des coutumes actuelles de la Hongrie avec celles du moyen âge en France; la liste chronologique des fabriciens de Saint-Hilaire, de 1804 à 1857.

Le texte est accompagné de plusieurs planches représentant des vues d'ensemble et des détails d'ornementation de l'église à différentes époques, des inscriptions tumulaires et des spécimens de cyrographes, de monogrammes et d'écritures empruntés aux plus anciens manuscrits. La plupart des dessins ont été exécutés par M. de Longuemar lui-même avec beaucoup de soin et d'habileté.

En résumé, M. de Longuemar, sans avoir prétendu écrire une histoire proprement dite, a su faire ressortir, avec sagacité et aussi complétement que possible, des matériaux qu'il a eus entre les mains, les points les plus dignes d'attention. Il en a extrait une série de renseignements curieux et instructifs, présentés avec ordre et clarté. Il a pu s'exagérer parfois, comme il arrive à tout auteur qui se passionne pour son sujet, la valeur de certains documents et l'importance de certains faits, en les considérant comme particuliers à Saint-Hilaire, tandis qu'ils étaient communs à beaucoup d'autres communautés religieuses. Il a pu se laisser aller, dans certains passages de son préambule et de son épilogue, à quelques expressions emphatiques en décrivant son monument de prédilection et en énumérant les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Son travail n'en est pas moins plein d'intérêt. Nous y avons trouvé une nouvelle preuve de l'utilité qu'on peut retirer, pour l'histoire des institutions et des mœurs au moyen âge, de l'étude attentive des précieux documents enfouis dans les archives des départements. Nous ne pouvons donc que féliciter M. de Longuemar des résultats de ses recherches, et nous pensons que sa publication mérite, non pas l'indulgence que sa modestie réclame de ses lecteurs, mais des éloges et des remercîments.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE, tome XV (1858), — tome XVI (1859), 2 vol. in-8°. — *Bulletin*, tome VI (1856 — 1857—1858), 3 vol. in-8°.

Fondée, au commencement de l'année 1836, à Amiens, sous le titre de *Société d'archéologie du département de la Somme*, cette Société ne tarda pas à élargir le cadre de ses recherches et à y faire entrer la Picardie tout entière. Quoique plus récente de quelques années que plusieurs autres Sociétés d'archéologie et d'histoire des départements; que la *Société des antiquaires de Normandie*, fondée à Caen en 1824; plus récente que la *Société des antiquaires de la Morinie*, à Saint-Omer en 1831 (1); que la *Société archéologique du midi de la France*, à Toulouse en 1831; que la *Société archéologique de Montpellier*, fondée dans cette ville en 1833; que la *Société des antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers en 1835, la Société de Picardie n'a pas tardé à rivaliser avec ses aînées, par l'importance et la variété des publications qu'elle a entreprises, par ses efforts incessants pour la conservation et l'illustration des monuments historiques de la province sur laquelle s'étendait son domaine.

Les ouvrages publiés par elle consistent jusqu'ici en *Mémoires* in-8° et in-4°, et en un *Bulletin* périodique.

Les Mémoires in-8° sont parvenus au seizième volume; les Mémoires in-4°, qui portent aussi le titre de *Documents inédits concernant la province de Picardie*, forment quatre volumes; le Bulletin est parvenu à son tome sixième; chacun d'eux renferme les travaux de trois années.

Des trois ouvrages qui forment la série de ses Mémoires in-4°, un seul mérite plus réellement le titre de documents originaux, c'est le grand et important recueil des *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, publié par M. Bouthors, dans l'intervalle de plusieurs années, de 1842 à 1854, en nombreux fascicules composant aujourd'hui deux volumes.

Les deux autres ouvrages sont plutôt des dissertations historiques, mais non moins utiles à la connaissance de l'histoire du pays : l'un est l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier, dont les précieux manuscrits, méthodiquement recueillis, sont conservés à la Bibliothéque impériale, où ils ont déjà tant

(1) Cette Société importante ne figure pas dans l'*Annuaire officiel des Sociétés savantes*, publié, en 1846, par le ministère de l'instruction publique.

facilité et faciliteront longtemps encore les recherches des érudits modernes. La Société de Picardie a, du reste, montré tout le prix qu'elle y attache, et en a rendu l'étude plus aisée, par l'insertion, dans ses Mémoires in-8°, d'un catalogue, malheureusement trop peu détaillé.

L'autre volume de cette série in-4°, qui a vu le jour plus récemment, consiste en *Recherches historiques sur les Comtes de Beaumont-sur-Oise, du onzième au treizième siècle*, par M. Douet d'Arcy, recherches savantes, accompagnées de chartes nombreuses qui en sont la base et les preuves (1).

La *Société des antiquaires de Picardie* ne s'est pas seulement dévouée par ses publications à éclairer l'histoire de cette province, elle a voulu aussi honorer la mémoire de ceux qui l'ont illustrée. Elle est parvenue, à force de zèle et de sacrifices, à faire élever deux statues, l'une en l'honneur de Pierre l'Hermite, l'illustre promoteur de la première croisade, l'autre à la mémoire de Ducange, ce flambeau de l'érudition du moyen âge, que la France et l'Europe entière peuvent envier à la ville d'Amiens, et dont le *Glossaire* sera longtemps encore le guide indispensable dans l'étude des mœurs, de la langue et des éléments divers de la civilisation pendant cette période.

La Société de Picardie a voulu rendre un autre service à l'archéologie provinciale ; elle y a réussi avec un succès qui justifie la hardiesse, le retentissement un peu mondain et la nouveauté de la tentative. Je veux parler de la fondation d'un musée d'antiquités locales, par la voie d'une vaste loterie, qui a répandu, plus loin encore que ses utiles travaux, la renommée de cette Société savante ; ce musée, par son vaste plan, rivalisera avec les plus beaux établissements de ce genre.

Depuis peu d'années elle donne des médailles aux meilleurs Mémoires sur des sujets relatifs à l'histoire ou à l'archéologie de la Picardie laissés au choix des concurrents, ou bien aux meilleures statistiques archéologiques et historiques de l'un des cantons compris dans l'ancienne circonscription de la Picardie.

Elle a, chaque année, depuis 1856, des réunions, qu'elle nomme assises archéologiques, dans les principales villes de la province. En 1857 elle s'est réunie à Noyon, en 1858 à Laon.

Des efforts si persistants et si utilement dirigés méritent l'appro-

(1) La Société a aussi publié, en 1836 et en 1848, deux éditions du *Catalogue de son Musée d'antiquités*, et en 1853, un *Annuaire administratif et historique*, in-8°.

bation la plus entière, et je me suis fait un devoir de les rappeler, avant de rendre compte de ses derniers travaux dont le Comité m'a confié l'examen.

L'un des écrits les plus étendus compris dans le xv^e^ volume de ses Mémoires, l'un de ceux qui ont exigé le plus de recherches, malgré son intérêt plus exclusivement local, est celui de M. d'Arcy, intitulé: *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, (p. 157-390). Il y occupe en effet près de 240 pages, et fait suite à un autre travail non moins considérable du même auteur, publié dans les deux volumes précédents (les xiii^e^ et xiv^e^) de la Société de Picardie, sous le titre de *Gamaches et ses seigneurs.*

La petite ville dont le territoire est le sujet de recherches aussi consciencieuses est situé au pied de la forêt d'Eu, dans une vallée fertile de l'ancien pays de Vimeu (*Vinimacus pagus*), à l'extrémité S.-O. du département de la Somme, à 9 ou 10 lieues O. d'Amiens, à 4 lieues S.-O. d'Abbeville, sur la rive droite de la Bresle. Connue, dès le huitième siècle, sous le nom de *Gamapium villa*, et peut-être, par un texte moins authentique, dès le septième siècle, sous celui de *Walimago*, cette petite ville remonte probablement jusqu'à la période gallo-romaine, si l'on en juge par les vestiges qu'on y a découverts; elle a été, pendant tout le moyen âge, jusqu'en 1790, chef-lieu d'un doyenné important du diocèse d'Amiens. Le canton actuel, dont les limites sont très-différentes, comprend environ quarante villages. M. d'Arcy, animé de l'amour du sol natal, n'a négligé aucune des sources de renseignements historiques propres à rendre son travail aussi complet que possible. Après des considérations générales sur la constitution naturelle, sur l'agriculture du territoire, sur les anciennes voies romaines qui le traversaient, sur sa population à différentes époques, l'auteur passe successivement en revue la description statistique et l'histoire de chacune des communes et paroisses, sans négliger aucune mention des fiefs, des lieux habités et même des lieux-dits qui puisse laisser entrevoir quelque donnée historique. Il publie la liste des curés du canton; celle de ses anciens seigneurs, de ses maires; celle des familles ou des individus qui ont laissé, à quelque titre que ce soit, des traces recommandables de leur existence.

Les monuments religieux et civils y sont décrits avec les détails les plus complets. Le caractère et l'âge des églises et de leurs ornements, vitraux, inscriptions, fonds baptimaux, reliquaires, sont scrupuleusement exposés. Traditions locales, coutumes féodales et religieuses, pèlerinages, usages singuliers, rien n'a été négligé; de ceux-

ci, on en voit d'une fort ancien origine, tels que le pèlerinage nocturne, pendant la neuvaine de la Trinité, à l'ancienne maladrerie de Saint-Sauveur, où les villageois conduisent leurs chevaux et leurs vaches, et font avec eux trois fois le tour de la chapelle, en priant pour qu'ils soient guéris ou préservés de maladies. — Au village de Maisnières, l'abbaye de Corbie, qui possédait la seigneurie, entretenait les *fugatores ranarum*, classe de serviteurs et sorte de redevance féodale qu'elle avait aussi dans d'autres localités.

Ce travail a été entrepris au véritable point de vue qui me semble devoir dominer dans ces sortes de recherches, c'est-à-dire sans la prétention de rattacher à tout propos et trop arbitrairement à l'histoire générale des faits et des renseignements, dont l'intérêt le plus réel résulte de l'ensemble concernant un même territoire, basé principalement sur l'examen attentif des lieux et sur l'étude des sources locales, tels que registres des anciennes fabriques des paroisses, registres et terriers féodaux, déclarations de fiefs et d'aveux, dénombrements des possessions seigneuriales, etc.

Dans une notice intitulée : *Quelques observations sur une charte relative à l'église de Saint-Rieul de Senlis*, (p. 129-136), M. Auger a examiné le document le plus ancien de l'église de Senlis, publié déjà plusieurs fois, et notamment dans les *Instrumenta* du tome X du *Gallia Christiana*. L'original de cette charte est aujourd'hui conservé à Beauvais, dans les archives départementales de l'Oise. L'étude que M. Auger en a faite lui a permis, en la reproduisant avec plus d'exactitude, de restituer l'orthographe ancienne, dont les bénédictins avait corrigé l'irrégularité, et surtout d'en fixer la véritable date au 15 avril 983, au lieu de la date approximative de 978, et en même temps de rapporter au 15 juin 966 le commencement de l'épiscopat de Constantin, évêque de Senlis.

La dissertation de M. Ch. Dufour *sur les Armoiries attribuées à la province de Picardie* (p. 137-156) a fourni à l'auteur l'occasion de démontrer avec une grande apparence de vérité et en s'appuyant sur des témoignages solides, contrairement à l'opinion de la Chesnaye-des-Bois, que les armoiries attribuées à la Picardie par ce généalogiste (écartelé au 1er et au 4^{e} de France, au 2^{e} et 3^{e} d'argent, à trois lionceaux de gueule, deux et un rampants du côté sénestre), sont l'une de celles de la maison de Bourgogne ; qu'elles n'ont pu être, par conséquent, adoptées par cette province que pendant le temps très-court (1435 à 1471), qu'une partie de la Picardie reconnut la suzeraineté de la Bourgogne; qu'antérieurement et depuis elle n'a pu avoir que les armoiries de la couronne de France (écu de

France : lionceaux rampants) dont elle dépendait directement, sauf à y ajouter, en de rares circonstances, l'écu du Vermandois.

D'après ce résultat et sur la proposition de M. Dufour, la Société des antiquaires de Picardie a cru devoir changer le symbole armorié qu'elle s'était choisi dès son origine en le remplaçant, avec quelques légères modifications, par les armoiries du sceau de la nation picarde, à l'Université de Paris, en 1513. On y trouve les fleurs de lis de France, le lion de Flandre et les lionceaux rampants des premiers sceaux, dans lesquels M. Dufour, par excès de patriotisme, ne veut voir qu'une allusion aux enfants d'un prince qui s'était toujours distingué par son courage.

Ce choix littéraire est de bon goût, cette petite vanité traditionnelle et cette innovation sont parfaitement excusables de la part d'une Société qui, d'ailleurs, n'a eu en vue que d'éclairer et d'honorer l'histoire du pays, et il n'est pas probable qu'elle ait rien à démêler, à ce sujet, avec le conseil du sceau des titres.

Un autre Mémoire du même membre, M. Ch. Dufour, Mémoire beaucoup plus important par son objet, par son étendue et par le savoir que l'auteur y a montré, se trouve dans ce même volume (p. 583-653). Il est intitulé : ***Situation financière des villes de Picardie sous saint Louis.*** Nous devons surtout beaucoup regretter que ce travail ne puisse être examiné par notre ancien collègue du Comité, M. N. de Wailly, dont le profond savoir a répandu tant de lumières sur cette question des finances royales au treizième siècle; son approbation eût eu un bien plus grand poids.

Les documents originaux que M. Dufour fait connaître sont conservés aux archives de l'Empire, où M. Douet d'Arcy, dont le concours a été fort utile à l'auteur du Mémoire, ainsi que celui-ci le reconnaît, en a signalé des premiers l'existence (1). Ils ont été rédigés en conséquence de l'ordonnance royale de 1256, qui enjoint aux nouveaux maires ou mayeurs à élire, de se réunir à plusieurs des notables de chaque ville pour rendre à Paris, pendant le mois de novembre de chaque année, le compte de leurs recettes et dépenses.

Sur trente-cinq conseils qui se conformèrent aux prescriptions du roi, vingt-six dépendaient de la Picardie. Les comptes de plusieurs communes des plus importantes, telles que Laon, Soissons et Clermont, n'ont point été retrouvés.

(1) Lenain de Tillemont les avait connus et les mentionne sous l'année 1258. *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 134, édition donnée par M. de Gaule pour la Société de l'histoire de France.

Les comptes publiés dans ce Mémoire, au nombre de vingt-deux, concernent les communes suivantes : Amiens, Asnières-sur-Oise, Athies, Beaumont-sur-Oise, Beauquesne, Beauvais, Bray-sur-Somme, Cappy, Cerny, Chambly, Chauny, Compiègne, Crepy-en-Laonnois, Crepy-en-Valois, Montdidier, Montreuil, la Neuville-le-Roy, Noyon, Péronne, Roye, Saint-Riquier, Vailly-sur-Aisne.

Cinq de ces comptes seulement étaient déjà connus.

Excepté cinq autres qui sont rédigés en latin, avec des phrases françaises entremêlées dans le texte, tous le sont en langue française, ce qui leur donne un autre genre d'intérêt, à cause de la date certaine de leur rédaction, 1257-1260.

La forme de ces comptes n'est pas moins variée que l'étendue des textes; les uns ne consistent qu'en quelques lignes où est seulement indiqué le chiffre de la dette communale; les autres présentent les détails les plus circonstanciés des budgets communaux au treizième siècle. Dans presque tous, les ressources des recettes sont à peine indiquées, les dépenses sont au contraire fort longuement détaillées et paraissent généralement lourdes. Il est évident qu'on redoutait de nouvelles impositions, comme résultat de cette enquête.

Ce Mémoire est accompagné d'une planche de sceaux des communes picardes, représentant les dessins inédits de douze de ces sceaux d'après les originaux appendants encore aux comptes publiés. On y reconnaît de singulières allégories dans le choix des sujets. Sur le sceau d'Asnières sont figurés des ânes; sur celui de Pontoise, un pont; sur celui de Cerny, un cerf; sur celui de Beauquesne, une branche de chêne, etc.

L'étude de ces documents, qui sont des plus anciens qu'on ait publiés sur ce sujet, fournit beaucoup de renseignements précieux sur l'administration, sur la vie intérieure des communes au treizième siècle, et comme la Picardie est l'une des provinces où le mouvement communal s'est manifesté le plus tôt, on y retrouve l'application directe de plusieurs des prescriptions contenues dans les chartes d'organisation des communes.

Un travail non moins étendu, mais d'un intérêt tout différent, est un Mémoire posthume de M. C. de Rigollot, revu et terminé par M. A. Breuil, *sur les œuvres d'art de la confrérie de Notre-Dame-du-Puy d'Amiens* (p. 391-582). La *Société des antiquaires de Picardie* s'est beaucoup occupée avec raison de l'histoire et des œuvres de cette célèbre confrérie littéraire et artistique, fondée vers l'année 1389, et l'un de ses volumes précédents (le treizième) contient déjà un Mémoire de M. Breuil sur ce sujet. C'est uniquement à la partie

artistique de ses œuvres que sont consacrées ces nouvelles recherches. Il ne reste aujourd'hui qu'un petit nombre des monuments d'art qui lui ont dû leur origine ; mais, d'une part, les manuscrits de Pagès conservés à la Bibliothèque communale d'Amiens, et qui renferment un si grand nombre d'indications utiles pour l'histoire de cette ville, contiennent aussi l'indication presque complète des œuvres d'art exécutées par cette confrérie, et, d'une autre part, le recueil précieux de miniatures et de chants royaux offerts en 1517, par la ville d'Amiens, à la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, et actuellement conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale, fournit à la fois les dessins de quarante-sept tableaux exécutés par la confrérie Notre-Dame et des renseignements précieux sur leur exécution.

Une collection de ces tableaux et de ces sculptures, qui serait d'un si grand intérêt pour l'histoire des arts en France, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'après la seconde moitié du dix-septième, existait encore à Amiens au commencement du siècle dernier; il n'en reste aujourd'hui que de rares débris offerts chaque année par les maîtres de la confrérie Notre-Dame à la cathédrale d'Amiens, où ils étaient religieusement déposés. Leur conservation ne fut pas toujours respectée par l'église elle-même, et dès le commencement du dix-septième siècle on en voit commencer l'enlèvement et la dispersion. La *Société des antiquaires de Picardie* s'est justement préoccupée du désir d'en assurer la conservation en les publiant ; mais comme les frais eussent dépassé ses ressources, elle annonce qu'il en sera fait une publication à part, distincte de ses Mémoires, et elle se borne à publier, dans son quinzième volume, trois seulement de ces peintures, qui font aujourd'hui partie de son musée d'antiquités, et qui lui furent données par la duchesse de Berry. Ces trois tableaux ont été exécutés au commencement du seizième siècle, et ne sont pas moins remarquables par le fini et l'élégance du dessin que par le luxe de leurs encadrements qui ne sont pas contemporains.

Une analyse plus détaillée de la partie artistique de ce Mémoire serait plutôt du ressort de la section d'archéologie ; aussi je me borne à ajouter que la description très-détaillée qu'en ont donnée M. de Rigollot et son continuateur, M. Breuil, est accompagnée de plusieurs documents relatifs aux recettes, aux dépenses, aux fondateurs et à différents usages de la confrérie du Puy.

Outre les Mémoires historiques et géographiques que je viens d'indiquer, ce quinzième volume contient encore plusieurs notices biographiques par M. Garnier sur J. Pagès, ce marchand historien

d'Amiens (1655-1723), dont les compilations restées manuscrites renferment beaucoup d'indications qu'on ne trouve pas ailleurs, concernant l'histoire de la cathédrale et de la ville; une autre notice, par M. A. de Grattier, sur Charles Des Marets, qui se distingua vers le commencement du quinzième siècle dans les luttes de la Picardie et de la Normandie contre l'invasion anglaise; une biographie, par M. G. Hardouin, de M. Fr. Guérard, l'un des fondateurs de la *Société des antiquaires*, mort récemment conseiller à la cour impériale d'Amiens, qui s'est surtout occupé d'histoire ecclésiastique, et qui jouissait de l'estime et de l'affection de ses collègues.

Il resterait, pour compléter l'analyse de ce volume, d'un intérêt si varié, à indiquer les rapports annuels du secrétaire perpétuel, M. Garnier, dont le dévouement éclairé ne se dément pas depuis de longues années; un discours prononcé à la séance publique de 1857, par M. Breuil, sur les études archéologiques; une pièce de vers du même membre, lue dans une autre séance publique, sur Jean de Luxembourg, roi de Bohême, de 1311 à 1346; un rapport de M. G. Rembault sur les communes historiques. Mais je dois me borner à cette simple mention, et je passe au seizième volume des Mémoires de la Société, publié depuis peu de temps, pour l'année 1859.

Quoique non moins considérable que le précédent, il demande une bien moins longue analyse. Il se réduit en effet, à peu près, à un seul ouvrage, ou plutôt à la suite d'un ouvrage important, dont l'auteur, M. Cocheris a pris rang, depuis plusieurs années, au nombre de nos jeunes érudits les plus éclairés, et qui remplace dignement à la Bibliothèque Mazarine un ancien membre du Comité historique, M. Taranne, que les études historiques ont perdu l'an dernier.

Ce travail de M. Cocheris est le *Catalogue des manuscrits sur la Picardie, conservés à la Bibliothèque impériale*, travail bien connu déjà de toutes les personnes qui se sont occupées de l'histoire de cette province, et auquel l'Academie des inscriptions a déjà décerné une de ses plus honorables distinctions dans ses concours des antiquités nationales. Cette publication est encore un des services rendus par la *Société des antiquaires de Picardie;* ce fut elle, en effet, qui proposa ces recherches laborieuses pour sujet d'un de ses prix, et qui le décerna, en 1852, à M. Cocheris. Dès l'année suivante, la publication en fut commencée dans le tome XII des Mémoires de la Société, qui lui est entièrement consacré; elle s'est continuée dans le tome XIII, en 1854, et, après une interruption de quelques années, elle se poursuit dans le tome XVI, en 1859. D'après le plan suivi par l'auteur, qui consiste en la mention analytique de toutes

les pièces concernant chacune des communes, on peut présumer que l'ouvrage est parvenu à peu près à la moitié de son cours. En effet, les communes sont disposées suivant l'ordre alphabétique, et ce volume, ne contient que les communes comprises sous les lettres D–G.

Une analyse quelconque d'un travail aussi considérable, qui n'est lui-même que l'analyse la plus succincte d'une foule de documents originaux, est tout à fait impossible. On doit se borner à louer le dévouement et le savoir de l'auteur qui, dans ses patientes investigations, n'a pas craint d'aborder les recherches, la lecture, l'analyse de plusieurs milliers de titres épars dans un nombre très-considérable de recueils, non seulement à la Bibliothèque impériale, mais aussi aux archives de l'Empire et dans d'autres dépôts publics.

Le seizième volume de la Société contient en outre un article de M. l'abbé Corblet *sur l'architecture ogivale jugée par les écrivains des deux derniers siècles*, et deux notices biographiques, l'une, par M. de Roquemont, *sur le dernier abbé de Prémontré*, l'abbé de l'Écuy, si connu des bibliophiles ; l'autre, par M. de Grattier, sur le graveur d'Abbeville, J. Aliamet, qui, pendant le dix-huitième siècle, a attaché son nom à la reproduction d'une foule de grands et beaux tableaux, principalement des écoles française et hollandaise ; il contient aussi le rapport annuel du secrétaire, M. Garnier, qui prouve que les efforts et les recherches de la Société prennent chaque année plus de développement.

Pour rendre complétement justice au zèle de la *Société des antiquaires de Picardie*, il faudrait aussi analyser son *Bulletin* périodique. Ce recueil, en effet, ne contient pas seulement les procès-verbaux de ses séances et de celles de ses comités locaux, on y trouve aussi le détail des découvertes archéologiques les plus importantes, faites particulièrement dans le département de la Somme, sous sa direction et souvent à ses frais. Mais la longueur de ce rapport sera une excuse suffisante pour n'en indiquer ici que l'intérêt et la variété. Je mentionnerai cependant, comme dignes d'une attention particulière, plusieurs notices d'archéologie religieuse, par M. l'abbé Corblet, et particulièrement celle relative au culte de saint Médard ; — les Ephémérides historiques du comité de Poix, par M. l'abbé G. Pouillet ; — un Mémoire de M. Poucques d'Herbingem sur le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon ; — un catalogue analytique des documents relatifs à la Picardie, conservés dans les archives départementales du Nord, par M. Le Glay ; — des Mémoires de M. Peigné-de-la-Court sur une complainte historique du seizième siècle concernant Noyon,

et sur plusieurs *villæ* royales ; — de M. l'abbé Laffineur sur les conciles de Noyon ; — de M. Garnier sur Antoine de Caulincourt, chroniqueur du seizième siècle ; — la liste des personnes nobles du bailliage d'Amiens qui contribuèrent à la rançon du roi François Ier, en 1529, par M. Eugène de Rosny, etc., etc.

En résumé, la *Société des antiquaires de Picardie* est l'une des asssociations historiques et archéologiques des départements qui répondent le mieux aux vues qu'elles se sont proposées, et qui méritent le plus d'estime et d'encouragements pour les travaux qu'elles publient et pour les efforts qu'elles dirigent dans le même but.

L. Desnoyers,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. 22e volume de la collection et première partie du 23e volume.

La *Société des antiquaires de Normandie* est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici le but qu'elle se propose et les services qu'elle a rendus à la science depuis près de quarante années. Pour montrer qu'elle est toujours à la hauteur de sa vieille réputation, il me suffira de passer brièvement en revue les principaux Mémoires contenus dans les livraisons dont vous avez bien voulu me renvoyer l'examen.

L'histoire de Caen, malgré la science des auteurs qui ont traité ce sujet, présente encore bien des lacunes. Dans cette histoire, M. Puiseux a choisi deux épisodes qui ne sont pas étrangers à l'histoire générale et qu'il a parfaitement mis en lumière. C'est, d'une part, la prise de Caen par les Anglais, en 1417 (p. 431-473), et, d'autre part, le siége du château de Caen par Louis XIII, en 1620 (p. 27-80). Non content de recueillir ce que les écrivains du temps rapportent sur ces deux événements, M. Puiseux a complété et contrôlé leurs témoignages à l'aide des pièces officielles conservées dans différents dépôts d'archives.

La Notice de M. Alfred de Caix, sur le prieuré de Briouse (p. 81-128), est un travail rempli de détails intéressants puisés aux sources originales. Des pièces justificatives, remontant au onzième siècle, y sont jointes en assez grand nombre. Malheureusement le texte de ces documents n'a pas été établi avec assez de rigueur et les dates n'en ont pas toujours été bien comprises. Ainsi, c'est à tort que M. de Caix fixe à l'année 1080 la fondation du prieuré (p. 93). La charte sur laquelle il s'appuie, et dans laquelle il a cru voir l'intervention de Guillaume, archevêque de Rouen, qui n'y est réellement pas nommé, contient une confirmation accordée par Guillaume le Conquérant, pendant son séjour dans l'abbaye de Saint-Georges de Baucherville, *in veneris die, id est sexta feria, quæ tunc temporis tertia erat ante Purificationem sanctæ Mariæ*. M. de Caix dit que cette confirmation fut octroyée un vendredi, et que la purification tombait le mardi de la semaine suivante. Mais tel n'est pas le sens des mots que que j'ai transcrits. Ils signifient que la confirmation est d'un vendredi (*die veneris, id est sexta feria*), qui était cette

année là le troisième jour avant la Purification de Notre-Dame (*quæ tunc temporis tertia erat ante Purificationem sanctæ Mariæ*). Le troisième jour avant la Purification est le 30 janvier. Notre charte est donc d'une année dans laquelle le 30 janvier tombait un vendredi, c'est-à-dire qui avait la lettre D pour lettre dominicale. Mais, sous le règne de Guillaume le Conquérant, ce caractère ne convient qu'aux années 1069, 1075 et 1086. Notre charte ne peut être de l'année 1069, puisqu'elle est postérieure au sacre de Lanfranc comme archevêque de Cantorbéry, ni de l'année 1086 puisqu'elle est antérieure à la mort de la reine Mathilde. Elle est donc de l'année 1075.

M. de Caix n'a pas été plus heureux quand il a essayé de déterminer la date de la consécration de l'église Saint-Gervais de Briouse. L'acte relatif à cette cérémonie, dans l'édition que M. de Caix en a donnée, est ainsi daté : *Anno Incarnationis Domini M° nonagesimo, in tertio idus decembris, die dominica* (p. 121), ce que l'auteur traduit (p. 94) par *le dimanche* 10 *décembre* 1090; mais le 3 des ides de décembre répond au 11 et non pas au 10 décembre, et en 1090 ni le 10 ni le 11 décembre ne tomba un dimanche. C'est seulement en 1093 que le 11 décembre arriva un dimanche : c'est à cette date qu'il convient de rapporter la dédicace de l'église Saint-Gervais de Briouse. Dans la charte dont je discute la date, au lieu de *M° nonagesimo, in tertio idus decembris*, il faut lire *M° nonagesimo III, tertio idus decembris.*

Un autre travail de M. Alfred de Caix a pour sujet la chambrerie de l'abbaye de Troarn (p. 311-387). C'est une dissertation fort intéressante, qui a obtenu une mention honorable au concours des antiquités nationales, en 1858.

Le Mémoire de M. le comte Hector de la Ferrière-Percy, sur la commune de Sainte-Honorine-la-Chardonne (p. 281-303) est un chapitre détaché de l'Histoire du canton d'Athis, livre dont le mérite a été reconnu par l'Académie des inscriptions et dont un de nos confrères vous a entretenus dans notre dernière réunion.

Dans ses notes historiques et archéologiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg (p. 155-227), M. de Pontaumont n'a pas eu l'ambition de faire l'histoire proprement dite des communes dont il s'occupe. Le but qu'il s'est proposé, c'est de sauver de l'oubli un grand nombre de renseignements utiles à l'histoire et à l'archéologie. Il faut lui savoir gré non-seulement de la patience avec laquelle il a recueilli ses notes, mais encore de la forme simple et sans prétentions sous laquelle il les a publiées. En soixante-dix pa-

ges il a condensé une énorme quantité de renseignements, sans que jamais l'abondance et la variété des matières y rendent les recherches pénibles. Mais il n'entrait pas dans le plan de M. de Pontaumont de discuter tous les textes qu'il a recueillis. C'est un travail qu'auront à faire les savants qui mettront ces matériaux en œuvre. Par exemple nous lisons, à la page 156, qu'un comte de Cherbourg figure, à la date de 1308, dans la Chronique de Saint-Denis. En effet, cette chronique (dans Bouquet, XX, 683) cite *le conte de Chierebourc* parmi les témoins qui assistèrent au duel d'Erard de Saint-Verain et d'Oudard de Montaigu. Mais c'est là une de ces erreurs de traduction si fréquentes dans les Grandes chroniques : le passage correspondant de la continuation de Guillaume de Nangis (dans Bouquet, XX, 598), texte latin que le moine de Saint-Denis suit pas à pas, porte *comes Sacri Cæsaris*, ce qui doit être rendu par *le comte de Sancerre* et non point par *le comte de Cherbourg*. A cette époque Cherbourg faisait partie du domaine royal et n'avait point de comtes.

M. Hippeau a signalé, en quelques pages, un certain nombre de manuscrits, relatifs à l'histoire de Normandie, qu'il a examinés au Musée britannique ou dont il a relevé les titres sur le catalogue de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

La notice sur la vie et les ouvrage de Guillaume de Conches (p. 399-430) se distingue par les éminentes qualités qu'on est habitué, de vieille date, à trouver dans les écrits de M. Charma. Après avoir très-habilement groupé les notions qui nous sont parvenues sur la vie de Guillaume de Conches, le savant professeur analyse avec une merveilleuse clarté les ouvrages que ce philosophe a laissés et propose, pour conclusion, de lui assigner un rang honorable dans cette légion de penseurs qui, au moyen âge, réclamaient, à côté de l'autorité sacrée devant laquelle ils s'inclinaient sans murmure, une place pour la raison.

M. Charma a fourni plusieurs autres travaux au vingt-deuxième volume des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie. Je dois citer ici l'édition qu'il a donnée de plusieurs documents inédits relatifs à l'organisation de l'Université de Caen (p. 260-270). Comme ces documents font partie d'une collection particulière, il était fort utile d'en imprimer le texte. De cette manière on est certain qu'ils seront utilisés par l'écrivain qui entreprendra l'histoire de l'Université de Caen.

Un chapitre de cette histoire, celui qui se rapporte à l'enseignement du droit, est déjà tout fait dans le volume dont je suis chargé

de vous rendre compte. Dans son Mémoire sur le collége des droits de l'ancienne Université de Caen (p. 474-574), M. Jules Cauvet paraît avoir épuisé le sujet qu'il a voulu traiter. Le seul reproche qu'il soit peut-être permis d'adresser à l'auteur, c'est d'avoir émis des hypothèses un peu hasardées sur l'existence d'une école de droit à Caen avant le quinzième siècle.

Le travail de M. Canel sur le combat judiciaire en Normandie (p. 575-655) est sans contredit l'une des meilleures dissertations qui aient été publiées sur le duel. Les textes y sont bien discutés et les faits présentés avec méthode. Malgré des longueurs, malgré quelques interprétations un peu douteuses, malgré des conclusions parfois trop absolues, c'est une bonne étude à laquelle devront désormais recourir tous les savants qui voudront connaître à fond les vicissitudes de l'une des plus curieuses institutions judiciaires du moyen âge.

Les recherches de M. Adam Fabricius, sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie (p. 1-10), contiennent des aperçus ingénieux, et font espérer que l'auteur pourra traiter ce sujet avec tous les développements dont il est susceptible. Mais, pour arriver à des résultats définitifs, M. Fabricius devra se défier d'un penchant bien naturel aux Danois, celui de vouloir tout expliquer par les langues et par les institutions du Nord. Cette préoccupation l'a souvent entraîné loin de la vérité. Je n'en citerai qu'un exemple ; c'est le passage de son Mémoire (p. 7) où, pour prouver que « beaucoup de mots danois se trouvent dans les romans et la langue du moyen âge, » il cite *bré* (lettre), *dras* (habits), *cust* (frais).

Je dois laisser à nos confrères de la section d'archéologie le soin d'apprécier plusieurs Mémoires qui rentrent spécialement dans le domaine de leurs études. Toutefois je ne puis passer sous silence les recherches de M. l'abbé Cochet sur les sépultures chrétiennes de la période anglo-normande trouvées à Bouteilles, près de Dieppe, en 1855 et en 1856 (p. 11-20 ; 129-136). C'est surtout dans le cimetière de Bouteilles que M. Cochet a constaté l'usage de placer sur la poitrine des morts des croix de plomb avec diverses formules d'absolution. En rendant compte de cette intéressante découverte, le savant archéologue n'a cité aucun texte contemporain qui fasse allusion à un pareil usage. On me pardonnera donc de mentionner ici deux exemples de cette coutume, que j'ai remarqués dans les ouvrages d'André de Fleury et de Guillaume de Neuburgh. Le premier de ces auteurs, dans le traité qu'il a composé, au onzième siècle, sur les miracles de saint Benoît, et que M. de Certain vient de publier pour

la première fois (1), parle d'un homme du diocèse de Troyes qui était mort sans avoir réparé des dommages causés à l'abbaye de Saint-Benoît. Quand ce malheureux eut été inhumé, la terre le rejeta de son sein jusqu'au jour où la famille indemnisa l'abbaye de ses pertes et obtint une cédule d'absolution pour mettre sur la poitrine du défunt (2). Suivant Guillaume de Neuburgh (3), en 1196, dans le pays de Buckingham, un homme qui venait d'être enterré apparut pendant plusieurs nuits à sa femme, à ses frères et à plusieurs personnes dont il était connu. Son ombre jetait l'effroi, même parmi les animaux. Le cas ayant été soumis à l'évêque de Londres, ce prélat écrivit lui-même un certificat d'absolution, qu'il envoya à l'archidiacre pour être placé sur la poitrine du mort dans son tombeau. Quand cette mesure eut été prise, il ne fut plus question du revenant (4).

Les dissertations que publie la Société des antiquaires de Normandie sont presque toujours accompagnées de pièces justificatives. Cette Société comprend, en effet, combien il importe de sauver par l'impression les textes qui peuvent être utiles à l'histoire. Mais elle ne se borne pas à donner les chartes qui servent de preuves aux Mémoires insérés dans son recueil. Elle publie des volumes entiers de documents inédits. Les volumes XV, XVI et XVIII du recueil renferment plusieurs milliers d'actes relatifs à l'histoire de la Normandie, depuis le douzième siècle jusqu'au dix-huitième siècle. Dans le volume XV, M. Léchaudé d'Anisy avait réimprimé la partie des Rôles normands de la Tour de Londres, que M. Duffus Hardy avait fait paraître à Londres en 1835. La Société des antiquaires a entrepris de compléter cette publication à l'aide des copies de Bréquigny conservées à la Bibliothèque impériale. Cette collection lui a déjà fourni près de quatorze cents pièces, la plupart se rapportant à

(1) Les miracles de saint Benoît, écrits par Adrevald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury, réunis et publiés pour la Société de l'histoire de France, par E. de Certain. Paris, 1858, in-8°. Le fait que je cite se trouve dans le livre VI, p. 221-223.

(2) « Relaxatione in scedula pectori mortui superposita. »

(3) L. V, c. 22; édit. Hamilton, II, 183 et 184.

(4) « Moxque cartulam absolutionis manu sua conscriptam, archidiacono dirigens, ut quomodo illius hominis, se corpus haberet oculata fide cognosceret, sepulchrum ejus operiri, et superposita pectori ejus eadem cartula, rursum claudi præcepit. Aperto ergo sepulchro, corpus ita inventum est sicut ibidem fierat collocatum; pontificalis vero absolutionis cartula pectori ejus opposita, et clauso rursum sepulchro, nec oberrare deinceps visus est, nec alicui molestiam vel terrorem inferre pernicuus. »

l'occupation anglaise du quinzième siècle. A ces quatorze cents pièces, dont le texte remplit la première partie du tome XXIII des Mémoires, la Société se propose de joindre divers documents de la même époque. C'est seulement après l'achèvement du volume qu'il sera permis d'en apprécier toute l'importance; mais, dès à présent, nous pouvons annoncer que l'ensemble d'une pareille publication jettera une vive lumière sur une des plus désastreuses époques de notre histoire.

Léopold Delisle,

Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin archéologique de l'association bretonne (classe d'archéologie), année 1857.

Ce bulletin renferme les procès-verbaux des congrès et les comptes rendus des séances de l'Association bretonne. Il n'est pas possible d'analyser des discussions et des dissertations dont cette publication ne donne souvent qu'une analyse très-succincte. Mais nous recommandons la lecture de ce recueil aux personnes qui veulent étudier à fond l'histoire de la Bretagne. Toutes les questions d'archéologie qui offrent un intérêt local y sont traitées avec beaucoup de zèle et parfois avec une érudition très-ingénieuse et très-solide. Des noms comme ceux de MM. Hersart de la Villemarqué, de la Borderie, du Cleuziou, de la Monneroye, de Blois et d'autres membres de l'Association bretonne nous dispenseraient de faire l'éloge du mérite spécial de l'entreprise à laquelle ils ont donné leur collaboration.

Sur les questions qui ne sont point exclusivement bretonnes, le bulletin est moins heureux. On comprend que nous ne voulions pas entreprendre de passer en revue les assertions et les opinions émises dans le congrès dont il relate les séances, mais il y a pourtant une rectification de faits qu'il y aurait une sorte d'indifférence coupable de notre part à négliger.

On lit dans le compte rendu de la cinquième séance de la classe d'archéologie, tenue sous la présidence de M. Charles de la Monneroye, le passage suivant (page 137 du 6e volume du Bulletin) :

« M. Bizeul met sous les yeux du congrès un dessin de la magnifique patère romaine en or, découverte à Rennes en 1774, dans les démolitions d'une maison de l'ancienne place de la Vieille-Monnaie, située, croit-il, près de la cathédrale. Le fond est occupé par un tableau dans lequel on voit Bacchus, autrement dit *Lyaeus*, une coupe à la main. Tout autour une série de scènes tirées de la vie du dieu. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est une seconde bordure enveloppant la première, et dans laquelle étaient incrustées, lors de la découverte, seize médailles à l'effigie des Antonins. M. Bizeul re-

grette vivement que, ainsi que le lui a affirmé le savant et regrettable M. Duchalais, les employés du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale où ce précieux monument est déposé, aient eu la malheureuse idée de la mutiler en enlevant ces monnaies pour garnir les casiers des collections de numismatique. Il donne ensuite des détails sur l'important dépôt monétaire découvert auprès de la patère. »

Il semble, d'après les termes de ce passage, que la patère dont il s'agit soit à peine connue et que la communication d'un dessin à la classe d'archéologie ait emprunté un intérêt particulier à l'impossibilité de voir le monument. Or, la patère de Rennes est exposée dans une des montres principales du département des médailles de la Bibliothèque impériale ouvert à tout le monde deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, et tous les jours aux personnes qui y sont conduites par des recherches scientifiques ou historiques. M. Bizeul aurait donc pu y voir la patère de Rennes dont le dessin a été plusieurs fois publié, et dont M. Chabouillet, après Millin et d'autres, a donné récemment encore une description détaillée dans son excellent ouvrage sur les camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale. L'emblème de la patère de Rennes se divise en deux parties : dans la première, c'est la victoire du dieu. Il est représenté entouré de ses servants, parmi lesquels Pan et Silène, tenant dans sa main la coupe où il puise une vigueur renaissante, tandis que son adversaire à demi vaincu chancelle. Dans la frise qui règne autour du fond où se voit cette scène, c'est le triomphe de Bacchus, *et non une série de scènes tirées de la vie du dieu.* Les personnages qui ont assisté au combat assistent à la pompe triomphale. Hercule ivre et appuyé sur deux bacchantes, suit en trébuchant le char du dieu dont la troupe dionysiaque célèbre l'irrésistible puissance.

Seize médailles romaines sont encastrées dans le pourtour de la patère. Il y a cinquante ans environ, Millin, conservateur du cabinet des médailles, les fit dissertir pour en connaître le revers et par suite le degré de rareté. Il reconnut que ces médailles n'avaient pas été placées au hasard, que les têtes barbues mises dans des cases ornées de couronnes de lauriers alternaient avec des têtes imberbes d'hommes ou de femmes, encastrées elles-mêmes dans des cases ornées de couronnes d'acanthe. Faut-il ajouter que ces médailles, qu'une curiosité scientifique parfaitement motivée avait fait retirer, furent remises aussitôt avec un soin religieux, chacune d'elles à la place qui lui avait été assignée par une inscription au pointillé, qu'une main avait, dans l'antiquité, tracée sur le métal au fond de la case à laquelle elle était destinée?

C'est avec un sentiment pénible que nous insistons sur des faits aussi avérés, aussi publics. Est-il possible que de telles inexactitudes puissent être commises en présence d'une réunion d'antiquaires, sans être relevées, et que celui qui les a articulées n'ait pas songé préalablement à vérifier des allégations qui sont une véritable accusation de béotisme contre les employés du cabinet des médailles et une injure pour la mémoire de M. Duchalais ? Personne n'a mieux connu le département des médailles de la Bibliothèque impériale que M. Duchalais ; personne, pendant les années qu'il y a passées, n'y a fait des travaux plus utiles et plus consciencieux. C'est la seule chose que nous voulions dire à l'occasion du propos qui lui a été bizarrement attribué, et qui doit sans doute son origine à une confusion de souvenirs que le savant très-recommandable auquel elle est due sera, nous aimons à le penser, le premier à reconnaître et à regretter.

DAUBAN,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIR, tome Ier, 1858.

Le tome Ier des Mémoires de la Société d'Eure-et-Loir renferme trente-trois articles archéologiques qui témoignent du zèle des membres de cette Société pour la conservation des monuments et des traditions historiques.

La porte Guillaume, à Chartres, fait l'objet d'une première notice, dans laquelle M. A. Lecocq, à l'occasion de l'incendie du mois de juillet dernier, incendie qui a failli anéantir d'une manière complète un des plus vieux souvenirs de la ville de Chartres, nous transmet une suite de renseignements précieux sur l'origine de ce monument et sur l'époque de son érection, en y joignant quelques comptes de dépenses relatives aux travaux de restauration exécutés dans le quatorzième siècle.

Nous ne pouvons que joindre nos vœux à celui qu'exprime M. Lecocq en demandant « que l'administration municipale parvienne le plus tôt possible à rentrer dans la propriété entière de cette porte, en résiliant de fâcheuses et regrettables aliénations; une restauration intelligente de ce vieux monument ferait disparaître les ouvertures en briques, effacerait les taches d'un fâcheux badigeonnage et restituerait, en un mot, son caractère à cet édifice qui est l'un des plus vieux, l'un des plus intéressants souvenirs historiques de notre pays. »

M. Lucien Merlet, correspondant du Comité impérial, a publié, à la suite de ce premier travail, un rapport intéressant sur une pierre tumulaire conservée dans l'église d'Oysonville; cette pierre, dit M. Merlet, remonte aux premières années du quinzième siècle; les deux personnages qui s'y trouvent figurés sont messire Adam d'Escrone, chevalier, seigneur d'Oysonville, qui trespassa l'an de grâce 1408, le jour de Pâques fleuries, et la noble dame Agnès son épouse.

M. Merlet termine en rappelant les inscriptions des autres sépultures conservées dans la même église d'Oysonville et qui remontent, l'une, celle de Jehanne du Monceau, dame d'Oysonville, à l'an 1560, la seconde, celle de messire Paul Le Prévost, baron d'Oysonville, à 1679, la dernière enfin, de dame Françoise Le Prévost, veuve de messire Bernard Brissonnet, marquis d'Oysonville, à l'année 1702.

Ce rapport est suivi d'une courte notice, également due à M. Merlet, sur une pierre tumulaire provenant des dépendances de la cathédrale de Chartres; l'épitaphe, en date du mois de juin 1475, est celle de maître Regnault de Paris, grand archidiacre de Chartres. Cette pierre tumulaire qui avait été transportée à la fin du siècle dernier dans la cour d'une maison du cloître Saint-Pierre où elle servait de dallage, a été récemment cédée à la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Je regrette de ne pouvoir donner ici qu'un aperçu très-succinct des travaux consciencieux et intéressants qui complètent ce premier volume, cependant je ne saurais passer sous silence une excellente notice sur le château de Sorel, près de Dreux, notice rédigée par M. E. Lefèvre; un travail complet sur l'institution d'une compagnie des chevaliers de l'Oiseau-Royal, dans la ville de Chartres, de 1724 à 1774, par M. Emile Bellier de la Chavignerie; une notice sur un petit monument encore debout, dans les environs de Chartres, et que l'on désigne vulgairement sous le nom de Borne de la Crosse, par M. l'abbé Hénaut, ainsi que les notes de M. N. Roussel, sur l'église de Saint Lubin des Joncherets.

Le même volume renferme encore toute une série de travaux intéressants dus à M. A. Lecocq; telles sont les recherches sur des lettres patentes de Charles VI, adressées au bailli de Coutances, en Normandie, relativement à l'insurrection des Cabochiens, lettres en date de septembre 1413, retrouvées sur la garde d'un volume relié en vélin au dix-septième siècle, portant les armes du chapitre de Chartres, et existant aujourd'hui à la bibliothèque communale de la ville (1).

Telle est encore son Histoire du cloître Notre-Dame de Chartres, celle de l'escalier de la Reine Berthe et de la maison des Vieux Consuls, sans oublier ses notes historiques sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val.

Le même monument, devenu aujourd'hui l'église de l'hospice des Pauvres, a fourni à M. Paul Durand, correspondant du Comité, l'objet d'un rapport intéressant fait au nom d'une commission désignée pour surveiller les travaux en cours d'exécution. — C'est encore à M. Paul Durand que la Société d'Eure-et-Loir doit une excellente note sur la chapelle de la Conception dans l'église de Saint-Père, à Chartres; une sépulture du commencement du treizième siècle a été trouvée sous le sol au mois de mai 1856; cette

(1) Voir *Revue des Sociétés savantes*, n° de juin 1858, p. 731.

sépulture était celle de Simon de Bérou, chanoine de Notre-Dame en 1194, mort vers l'an 1220.

Au-dessous de la pierre tumulaire on découvrit un sarcophage en pierre de grande dimension; ce sarcophage, dit M. Durand, était d'un seul morceau, sans aucun ornement, et recouvert, en guise de couvercle, par cinq ou six grosses pierres irrégulières et non taillées ; les pierres furent soulevées et l'on put s'assurer que la sépulture du chanoine n'avait jamais été violée. Un éboulement de terre avait pénétré sur la partie supérieure du squelette, et recouvrait complétement le crâne, mais les os des cuisses et des jambes étaient assez bien conservés. Après avoir recherché avec le soin le plus scrupuleux, ajoute M. Paul Durand, si le cercueil contenait quelque objet en métal ou en bois, après s'être assuré qu'il n'y avait ni insigne, ni inscription, ni même de ces pots en terre avec de la braise, qui se rencontrent presque toujours dans les sépultures de cette époque, on replaça sur le sarcophage les pierres qui le recouvraient précédemment, et les restes de Simon de Bérou, qui ne furent point touchés, continuent à reposer sous la belle pierre qui a été rétablie religieusement à son ancienne place.

Les découvertes faites dans la chapelle ne s'arrêtèrent pas là ; la décoration peinte, du seizième siècle, a été retrouvée en grande partie ; malheureusement elle n'a pu être conservée et on a dû se borner à la copier avec soin, les voûtes se trouvant dans un tel état de dégradation que les enduits ont dû être repris dans leur entier.

M. Lucien Merlet, dont nous avons déjà cité le rapport sur la pierre tumulaire d'Oysonville, a publié dans ce même volume plusieurs autres notices également importantes, sur les boutiques du cloître Notre-Dame ; sur les inscriptions dans l'église de Pré-Saint-Martin ; sur les lettres de rémission, à la date de 1558, retrouvées aux archives d'Eure-et-Loir et servant de couverture à un registre de la censive de Thourailles ; sur le meurtre de Charlotte de France, dame de Brézé, en 1477 ; sur les actes de l'état civil au quinzième siècle, et enfin sur la lettre de François Ier à sa mère après la bataille de Pavie, le 25 février 1525, travail qui, si je ne me trompe, a déjà été communiqué au Comité, par son auteur, dans le courant de l'année dernière.

Nous citerons encore parmi les notices, non moins dignes d'intérêt, qui forment le complément de ce volume, celle de M. Collier-Bordier sur le château de Meigneville, une autre de M. l'abbé Poisson sur une station romaine près de Mérouville, des travaux intéressants de M. E. de Lépinois, des recherches sur les anciennes

sources du Loir, par M. Poudra, et plusieurs autres articles signés par MM. E. Ménault, Beaudoin, Roux, Vincent, Sauvageot, E. Lefèvre et marquis de Laqueulle.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir a donc parfaitement répondu aux exigences de son programme. Le nombre de ses membres est considérable et atteint presque le chiffre de deux cents. La publication d'un recueil aussi complet que celui qu'elle adresse aujourd'hui au Comité impérial, comme produit de ses travaux pendant l'année 1858, est un véritable service rendu à l'archéologie française, et le Comité sanctionnera, j'en suis sûr, de sa haute approbation, un résultat aussi intéressant que je regrette de ne pouvoir exposer ici que d'une manière tout à fait sommaire et dans les limites d'un cadre aussi restreint.

E. DU SOMMERARD,
Membre du Comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — Séance publique du 24 août 1857.

L'archéologie n'est représentée dans la brochure dont je suis chargé de rendre compte que par un très-court Mémoire de M. le président Clerc, intitulé : *Notice sur cette question :*

Quel est l'auteur des monuments de l'intérieur de l'église de Baume-les-Moines ?

Ecrite pour être lue dans une séance d'apparat, cette notice est plutôt un morceau académique qu'un travail d'érudition, qui ne comporte pas d'analyse. On peut la résumer en quelques mots : le savant président n'a ni cherché ni trouvé le nom de l'artiste auteur de ces monuments, comme on pourrait le penser d'après le titre qu'il a cru devoir adopter. Il a seulement voulu rechercher le nom du personnage qui les fit élever, et ce but, il l'a facilement atteint ; ce personnage, c'est Aimé de Châlon, abbé de Baume, de 1390 à 1426, auquel on doit rapporter non-seulement l'édification du magnifique retable à volets actuellement existant dans l'église de Baume, mais encore les stalles en bois sculpté qui, après avoir décoré le chœur de cette église jusqu'au siècle dernier, ont à cette époque été transférées à Clairvaux. Ce n'est donc pas dans cette trop courte notice qu'il faut chercher une description complète et détaillée des vestiges de l'art, au commencement du quinzième siècle, que l'on admire à Baume-les-Moines ; mais c'est encore moins là qu'on apprendrait à apprécier selon leurs mérites la science et le zèle pour l'archéologie nationale qui distinguent M. le président Clerc. C'est dans un ouvrage déjà ancien, mais que vous n'avez certainement pas oublié, je veux parler de la *Franche-Comté à l'époque romaine*, représentée par ses ruines. Ce beau livre, publié en 1847, a valu à l'auteur l'honneur d'être compté au premier rang parmi les érudits de notre époque qui ont consacré leurs veilles à l'étude du passé de la France. Fruit de recherches consciencieuses dirigées avec une grande sagacité et en vue des monuments, l'ouvrage de M. le président Clerc mérite d'être consulté par la Commission du Répertoire archéologique de la France.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

RAPPORT SUR LE TOME XI DU *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, FAIT A LA SECTION DES SCIENCES DU COMITÉ, LE 16 MAI 1859.

La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons s'occupe principalement d'archéologie, et le volume qui a été renvoyé à notre examen renferme un grand nombre de travaux de ce genre qui nous ont paru remplis d'intérêt, mais dont l'appréciation appartient naturellement à des juges plus compétents que nous. Mais cette Société accueille volontiers et encourage les publications scientifiques. Déjà elle a édité plusieurs notices de M. Watelet, dans lesquelles notre savant correspondant a décrit et figuré un assez grand nombre de coquilles fossiles de cette contrée, qui avaient échappé aux recherches de M. Deshayes, dont l'ouvrage, complété en ce moment, contient cependant plus de quinze cents espèces toutes trouvées dans le terrain tertiaire du bassin de Paris.

Le tome XI de la Société scientifique de Soissons renferme une excellente et complète *Étude sur le terrain tertiaire du nord du bassin de Paris*, c'est-à-dire précisément une étude du sol du Soissonnais, par M. l'abbé Lambert, professeur d'histoire naturelle au collége Saint-Charles de Chauny.

Le Soissonnais offre plus complétement qu'aucune autre contrée, dans le bassin de Paris, la série des diverses assises tertiaires. Les étages inférieurs s'y présentent avec un développement non moins remarquable par l'épaisseur des couches que par leur richesse en fossiles et les facilités que donnent à l'observateur, pour reconnaître la nature du sol, les grandes vallées aux flancs abruptes qui rendent le Soissonnais et le Laonnais si pittoresques. La description géologique des environs de Paris, par Brongniart, ouvrage encore classique quoique fort ancien, en parle à peine. M. le vicomte d'Archiac en a fait, il est vrai, l'objet d'un travail important et très-étendu, publié dans les *Mémoires de la Société géologique de France*; mais, depuis lors, diverses communications insérées dans le *Bulle-*

tin de la Société géologique, en donnant, sur la disposition relative des masses minérales tertiaires dans le nord du bassin de Paris, des notions plus précises et plus exactes, en permettant de remonter la série des événements qui ont contribué à constituer telle qu'elle est aujourd'hui la superficie de la France septentrionale, avaient rendu nécessaire un résumé méthodique des connaissances actuelles sur la période tertiaire.

C'est ce résumé que vient d'exécuter M. Lambert, avec une clarté et une précision qui annoncent que l'auteur a vu et observé avec soin tout ce qu'il décrit, et que souvent c'est à ses propres observations, poursuivies avec un véritable dévouement pendant de longues années, qu'il emprunte les matériaux qu'il met en œuvre.

Ce travail est divisé en quinze chapitres consacrés chacun à la la description d'un des étages du massif tertiaire. Le chapitre II, qui traite plus spécialement des assises qui constituent la plus grande partie du sol du Soissonnais, est le plus développé et forme la partie la plus importante du travail de M. l'abbé Lambert ; nous le signalons à tous les amateurs de géologie comme le meilleur guide qu'ils peuvent suivre dans leurs explorations. En somme, l'ouvrage de M. l'abbé Lambert est une œuvre remarquable et appelée à rendre des services, non-seulement aux jeunes gens qui aiment l'histoire naturelle, mais aux géologues de profession.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans son introduction comme dans ses conclusions, l'auteur a su mettre en évidence le côté profondément religieux de ce genre d'études. Il a adopté franchement toutes les conquêtes de la science, il les connaît à fond, et loin d'avoir à s'en défier, il sait qu'elles ne font qu'exalter la gloire et la puissance du Créateur. Bien plus, il enseigne lui-même cette science sans se croire obligé d'en modifier les résultats ou les conclusions, et pour appuyer ses excellentes leçons il a réuni par ses seuls soins une magnifique collection de fossiles et de roches de tous les terrains. Un pareil dévouement, dont je pourrais citer beaucoup d'autres exemples dans le clergé de France, est pour l'avenir de la géologie du plus heureux augure.

Ed. HÉBERT,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LE TROISIÈME FASCICULE DU TOME III DES *Mémoires de la section des sciences de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1857.

J'ai été chargé d'examiner les Mémoires de géologie contenus dans ce fascicule. Il ne s'y trouve que deux notes relatives à cette science, dues toutes deux au savant doyen de la Faculté des sciences de Montpellier, M. Gervais.

La première, de deux pages, a pour objet un poisson labroïde, dont la présence à l'état fossile dans les sables marins qui constituent le sol de la ville de Montpellier a été signalée par la découverte d'un os pharyngien inférieur et dentifère. M. Gervais décrit cet os et donne au poisson auquel il a appartenu le nom de *Labrodon pavimentatum*.

La seconde note, de cinq pages, est relative aux mammifères fossiles recueillis dans les assises tertiaires du département du Gard.

Le terrain tertiaire inférieur est représenté dans ce département :

1° Par des *argiles rouges* dans lequelles on n'a point encore trouvé de débris de mammifères ;

2° Par des calcaires lacustres dans lesquels on a découvert en plusieurs points des mammifères identiques en partie avec ceux des gypses de Montmartre et de Pantin.

M. Gervais a étudié avec soin tous les produits de ces recherches et il a dressé des mammifères qu'elles ont fournis la liste suivante :

Anchitherium Dumasii. P. Gerv.
Palæotherium medium. Cuv.
— *curtum*. Cuv.
— *minus*. Cuv.
Lophiotherium Cervuleus. P. Gerv.
Anoplotherium commune. Cuv.
Chæropotamus Parisiensis. Cuv.
Cebochœrus lacustris. P. Gerv.
Hyænodon Requieni. P. Gerv.
— *minor*. P. Gerv.

On voit donc qu'à la fin de la première période tertiaire le midi de la France était peuplé à peu près des mêmes animaux que le nord.

Le terrain tertiaire moyen comprend, dans le nord de la France, trois étages :

Le premier, le plus ancien, représenté par nos sables de Fontainebleau, de Meudon, etc., n'a point de correspondant dans le Gard.

Le second, auquel se rapportent nos meulières de Meudon et le calcaire de Beauce et de la Limagne d'Auvergne, est représenté dans le Gard par un conglomérat à ciment de calcaire lacustre appelé dans le pays *amenla*, amande. M. Gervais a constaté dans ce conglomérat l'existence d'un genre très-caractéristique, l'*Anthracotherium*, et, en outre des *Rhinocéros*, des carnivores, etc.

Enfin, le troisième étage, ou terrain tertiaire moyen du nord de la France, est un dépôt marin, les *Faluns de Touraine*. Il correspond dans le Gard à des calcaires marins à structure grossière, appelés *Molasse*, et dans lesquels, à Uzès, M. Gervais a trouvé une dent de phoque.

Il ne paraît pas qu'aucun dépôt correspondant au terrain tertiaire supérieur ait fourni des débris de mammifères dans le Gard.

Mais l'époque quaternaire y est bien caractérisée par des espèces identiques à celle que l'on trouve si fréquemment dans les terrains de transport de nos environs, à savoir : le *Rhinoceros tichorhinus*, l'*Ursus spelæus*, l'*Hyæna spelæa*, etc. Ces mêmes espèces se trouvent dans les cavernes à ossements du département de l'Hérault, notamment à Lunel-Viel et à Saint-Pons.

Ed. HÉBERT,

Membre du Comité.

Rapport sur les tomes 1, 2 et 3 du Bulletin de la Société de l'industrie minérale, in-8°, Saint-Etienne, 1855-1858.

La Société de l'industrie minérale s'est fondée en 1855 à Saint-Etienne, sous l'impulsion de M. Gruner, alors directeur de l'école des mineurs de cette ville, aujourd'hui professeur à l'école des mines de Paris. Elle a pour but l'étude et le perfectionnement de tout ce qui peut intéresser l'art des mines. Cette Société, organisée sur le plan des grandes sociétés scientifiques de Paris, renferme aujourd'hui plus de 400 membres, presque tous attachés à l'exploitation des mines de France et d'Algérie, ou aux industries qui s'y rattachent. Elle est en pleine prospérité, et tout semble annoncer que ses succès ne feront que croître rapidement. Elle publie 4 livraisons par an, et chacune de ces livraisons renferme un assez grand nombre de notices sur des mines en exploitation, sur les procédés d'extraction et sur les machines à l'usage des mines. Les articles purement scientifiques sont rares. J'ai cependant remarqué et je signalerai à l'attention du Comité les notes suivantes :

1° *Notice sur les mines d'argent du Chili*, par M. L. Gruner, t. I^er^, p. 278, 1855.

Les mines du Chili fournissent de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, du mercure, du soufre, du borate de chaux, du borax, du sulfate et du nitrate de soude. Ce dernier sel renferme 1,75 p. 0/0 d'iodate et d'iodure de sodium.

En 1830, le Chili ne fournissait que 300,000 k. d'argent dans l'année. Depuis cette époque, la découverte et l'exploitation de nouveaux districts métallifères en a élevé progressivement le produit, qui a été en 1852 de 23,168,030 k. Dans cette même année 1852, un chemin de fer a été commencé pour relier Copiapo, chef-lieu de la province des mines, au port de la Caldera, qui en est à 18 lieues. Cette voie fonctionne depuis 1855, et a dû imprimer à cette exploitation une impulsion considérable. Le minerai du Chili est d'une richesse tout exceptionnelle : celui du Mexique et du Pérou contient environ 0,002 d'argent, celui de Potosi (Bolivie) ne dépasse guère 0,0015, ce minerai du Chili s'élève généralement à 0,015, soit dix fois le titre de celui de Potosi.

La *Cordillère de la côte* est formée de granit, avec quelques mas-

ses subordonnées de diorites ; c'est là, en veinules ou en dépôts irréguliers dans le granit, que l'or se rencontre principalement.

Le cuivre forme des filons dans la même roche, près de la limite des terrains secondaires et des diorites.

Cette limite correspond à une longue vallée irrégulière qui sépare la Cordillère de la côte de la *chaîne principale des Andes*, formée presque exclusivement de roches stratifiées, grès et poudingues alternant avec des calcaires jurassiques et crétacés. Seulement çà et là apparaissent des pointements granitiques et porphyriques, et les sommités les plus élevées sont constituées par des roches d'origine volcanique.

L'argent se montre habituellement dans la région même des calcaires, mais non loin de la lisière des roches éruptives granito-porphyriques.

2° *Du terrain houiller considéré dans ses rapports avec les recherches et l'exploitation de la houille*, par M. Parran, ingénieur des mines ; t. Ier, p. 636, 1856.

Cette excellente notice résume toutes les connaissances acquises sur la géognosie du terrain houiller. Elle donne de l'extension des dépôts de combustible autour du plateau central une idée tout à fait satisfaisante, en montrant que la plupart des gîtes au lieu d'être, comme on le croyait, circonscrits et isolés, se rattachent les uns aux autres de manière à indiquer, sous les couches plus modernes, un épanouissement souterrain considérable. Comme Duhamel le disait dès 1793, « il semble que la nature ait ainsi dérobé à nos yeux une partie de ces dépôts de combustible afin de nous forcer à être économes de cette richesse importante. »

M. Parran a traité dans sa notice de la distribution des principaux gîtes houillers de la France, des éléments minéralogiques qui le composent ou qui s'y trouvent accidentellement, des végétaux et des animaux fossiles qu'on y a découverts jusqu'à ce jour, de la nature des houilles et de leurs qualités diverses, de l'origine végétale de ce combustible, de sa reproduction artificielle récemment opérée à Saint-Etienne par M. Baroulier, et enfin de son mode de formation.

3° *Études sur les mines de Toscane*, par M. Caillaux, ingénieur civil à Chartres, t. II, p. 383 et 677, et t. III, p. 216, 1857.

Le sol de la Toscane a fourni aux Étrusques la matière première dont cette nation industrieuse a tiré cette multitude d'objets d'art, en bronze et autres métaux, qui abondent aujourd'hui dans les musées. On peut juger de l'activité des travaux métallurgiques dont cette contrée a été le théâtre à diverses époques, par les nombreuses sco-

ries qui sont disséminées à la surface, et les deux mille puits de mine que M. Caillaux y a comptés.

Les Romains arrêtèrent l'industrie des mines, prohibèrent les travaux souterrains, afin qu'on pût se livrer davantage à l'agriculture, et ce ne fut que sous les républiques italiennes, notamment de l'an 1000 à l'an 1348, que les exploitations furent reprises avec ardeur.

Dès le temps des Étrusques, de vastes exploitations de cuivre existaient dans les Maremmes. En pleine prospérité en 1348, des pestes, des disettes, etc., rendirent alors ces contrées désertes. Abandonnées depuis, ce n'est que dans ces derniers temps que les mines des Maremmes ont été reprises sous l'influence d'un Français, M. Porte.

On exploite en Toscane, outre le cuivre dont les nombreux gîtes se trouvent principalement dans les Maremmes, du mercure, du plomb argentifère, des minerais de fer, d'antimoine et de manganèse. M. Caillaux décrit avec détail tout ce qui concerne les trois premiers minerais et les procédés employés pour leur extraction.

4° *Note concernant l'âge des gîtes plombeux de la Toscane*, t. II, p. 711, 1857, par M. Gruner.

A l'occasion du travail de M. Caillaux, M. Gruner montre que les gîtes plombeux de la Toscane sont comme ceux de France contemporains des commencements de la période jurassique (lias et oolite inférieure), que de plus la disposition des matières minérales dans les filons de cette époque est exactement la même de part et d'autre, savoir le fer en bas, les minerais plombo-barytiques au centre, ceux blendo-barytiques au haut, et le quartz à tous les niveaux.

5° *Notice sur les mines de fer de Délemont* (Suisse), par M. Courroux, ingénieur aux usines de Bessèges (Gard).

Ce minerai à l'état de limonite en grains, comme celui du Berri et du Bourbonnais, n'a été classé dans sa véritable position géologique que dans ces dernières années, grâce aux recherches de M. le docteur Greppin, médecin à Délemont. Il correspond à nos gypses de Montmartre à ossements de *Palæotherium*.

Il repose immédiatement sur la dernière assise de l'étage supérieur du terrain jurassique ; il fait partie d'un système d'argiles marneux jaunes et rouges, qui atteint quelquefois 100 mètres de puissance au centre de la vallée de Délemont. Le minerai se trouve en amas disséminés à la base de ce système, et dans les assises supérieures on rencontre quelquefois un banc de calcaire de 2 à 3 mètres d'épaisseur qui renferme de nombreuses graines de *chara*. Le tout est fréquemment traversé par des veines de gypse fibreux, qui partent des fissures du rocher sous-jacent et montent jusqu'à une certaine hau-

teur dans les argiles supérieures. On est à peu près d'accord aujourd'hui pour considérer le minerai et les argiles qui l'accompagnent comme le produit de sources minérales chaudes. Nous avons exprimé l'opinion que le gypse des environs de Paris est un des produits de ces sources, dont l'existence a été constatée dans le sud du bassin de Paris, dans le Châtillonnais, et qui agirent peut-être aussi à cette même époque avec une grande énergie sur d'autres points, si, comme le pensent des géologues expérimentés, les minerais de fer pisiforme du Poitou et du Berri sont antérieurs aux calcaires de Beauce ; car alors ces minerais, selon toute probabilité, seraient contemporains de nos gypses. Le fer pisolitique et les argiles se seraient déposés dans les voisinage des orifices, et les eaux chargées de sulfate de chaux en dissolution auraient amené cette substance dans la partie la plus profonde du bassin, c'est-à-dire autour de Paris.

Un banc coquillier de 1 mètre d'épaisseur recouvre à Délemont comme à Montmartre les dépôts contemporains du gypse, et, chose remarquable, on y rencontre les mêmes espèces fossiles, notamment l'*Ostrea Cyathula*, la *Natica Crassatina*, etc.

M. Courroux donne l'étendue des terrains à mines de fer dans le Jura bernois, et en décrit avec soin toutes les exploitations.

6° *Mémoire sur la géologie et l'exploitation du bassin carbonifère de Monte-Bamboli* (*Toscane*), par M. Simonin, ingénieur, t. III, p. 397, 1858.

M. Simonin commence par donner une idée générale de la Maremme toscane. Sur le rivage une levée de sables, des dunes constituent un cordon littoral, et déterminent la formation d'une suite de marais aux émanations putrides. Ces marécages malsains s'étendent jusque dans le royaume de Naples en traversant les États de l'Église. En avançant dans l'intérieur des terres, de hautes collines couvertes de makis, des vallées incultes par l'absence d'habitants, tel est l'aspect actuel d'un pays où, du temps des Étrusques on comptait des villes fameuses, Vetulonia, Roselle, Populonia citée par Virgile, encore debout à la même place. Aujourd'hui les hommes ont presque disparu de ces contrées, et l'industrie minérale, ainsi que la grande culture, y amènent seules, huit à neuf mois de l'année, un certain nombre de travailleurs. C'est dans cette région que se trouve le bassin carbonifère de Monte-Bamboli. Le charbon qu'on en extrait a, d'après M. Simonin, tous les caractères d'une véritable *houille grasse à longue flamme*. Mais cette houille serait bien plus moderne que les nôtres, car sa position dans la série des couches montre qu'elle appartient à la partie moyenne de la période tertiaire. Le

charbon est recouvert par des calcaires ou des grès en lits minces, et remplis d'empreintes de coquilles d'eau douce, hélices, paludines, unies, de mytilus, de petits crustacés également d'eau douce (*cypris*), d'insectes, de poissons, de plantes nombreuses appartenant pour la plupart à des genres actuels, et parmi lesquelles M. Simonin cite la *Palmacites lamanonis* que l'on rencontre auprès d'Aix dans des gisements de lignite qui se présentent dans des conditions tout à fait semblables. Il paraîtrait qu'on y a trouvé aussi des débris d'oiseaux, de rongeurs et de pachydermes, et notamment d'*anthracotherium*, ce qui classerait ces dépôts charbonneux comme ceux de Cadibona au niveau de nos calcaires de Beauce.

Ce système de couches a 17^{m} 50 d'épaisseur. Il est recouvert par des argiles épaisses de 40 mètres environ et qui, sous le nom d'argiles subapennines, font partie du terrain tertiaire supérieur, puis viennent des conglomérats d'une centaine de mètres d'épaisseur.

M. Simonin, par des essais et des analyses du combustible de Monte-Bamboli, s'est attaché à démontrer que, bien que d'âge évidemment tertiaire, il ne peut être rangé que dans la classe des houilles, et qu'il doit cette qualité anormale soit à la nature des essences qui l'ont formé, soit aux conditions particulières de température et de pression sous lesquelles il s'est déposé. Il rappelle qu'un ingénieur des mines, M. Baroulier, opérant à Saint-Etienne sur des essences toutes modernes, obtient à volonté, en faisant varier la pression et la température, ainsi que la nature des essences, différentes espèces de houille ; que cette houille artificielle comprise en filets entre des schistes recomposés avec empreintes de fougères modernes rappelle tout à fait des échantillons de sondages qu'on aurait retirés d'un terrain carbonifère.

A l'occasion de ces travaux géologiques sur la Toscane, nous devons faire observer qu'un géologue toscan, M. Igino Cocchi, a publié dans le *Bulletin de la Société géologique de France* (2^{e} série, t. XIII, p. 226, 1856), un Mémoire où se trouvent déjà en grande partie donnés en détail tous les renseignements que MM. Caillaux et Simonin ont produits dans le *Bulletin de la Société de l'industrie minérale*.

Le Mémoire de M. Cocchi est le résumé le plus complet qui ait été fait jusqu'ici des connaissances acquises sur le sol de la Toscane. On y trouve, ce qui manque dans les deux Mémoires que nous venons de citer, les noms de tous les observateurs qui ont exploré plus ou moins cette intéressante contrée. On peut par suite reconnaître que c'est à deux géologues toscans, MM. Savi et Meneghini, que l'on doit les notions les plus exactes que nous possédions aujourd'hui sur

la géologie de leur pays. Mais nous ne saurions passer sous silence la part importante que prit à cette tâche un homme éminent, M. de Collegno, qui s'est fait dans la science une renommée durable au milieu d'un exil que la France a adouci, et surtout un grand Mémoire publié en 1845 par un de nos plus savants géologues français, aujourd'hui l'un des correspondants du Comité, M. Coquand, Mémoire qui à cette époque a été un progrès considérable, mais dont les conclusions ont cependant été, il est juste de le reconnaître, profondément modifiées par suite des études prolongées des géologues italiens.

7° *Études sur le bassin carbonifère des environs d'Aubenas* (*Ardèche*), par M. Danton.

Ces études par lesquelles nous terminerons ce rapport renferment un grand nombre de faits des plus instructifs, non-seulement au point de vue de la connaissance du sol d'une région aussi curieuse que le Vivarais, mais encore sous le rapport des lois de l'apparition des roches éruptives. Le bassin houiller d'Aubenas a été traversé et disloqué un grand nombre de fois par des éruptions granitiques, porphyriques et basaltiques. Les recherches de M. Danton donnent sur la succession de ces phénomènes et les circonstances qui les ont accompagnés des renseignements d'un grand intérêt.

En résumé, la *Société de l'industrie minérale* de Saint-Etienne concentre dans son Bulletin tous les documents qui peuvent faire progresser l'art des mines. Emanés d'hommes spéciaux, discutés par eux, ces documents prendront dans l'avenir une valeur de plus en plus grande. Les recherches géologiques qui déjà, comme vous venez de le voir, ont su se faire place dans cet intéressant recueil, tendront nécessairement à se mêler de plus en plus à la pratique qu'elles rendront plus sûre et plus rationnelle. C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous constatons dans la création et le rapide développement de la *Société de l'industrie minérale* de Saint-Etienne un événement du plus heureux augure pour le perfectionnement de l'industrie des mines en France.

HÉBERT,
Membre du Comité.

ACTES OFFICIELS.

Circulaire aux Présidents des Sociétés savantes.

Paris, le 20 août 1859.

Monsieur le Président, par ma circulaire du 26 août 1858, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître le projet de publication d'un *Dictionnaire géographique de la France*, que je me suis proposé de faire exécuter, sous les auspices de mon ministère, par le Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes. Je faisais en même temps appel à la coopération de MM. les membres des Sociétés savantes pour la préparation de ce travail, et je vous adressais quelques questions préliminaires dans le but de mettre le Comité à même d'arrêter définitivement le plan le plus convenable à suivre pour cette entreprise. Les renseignements qui me sont parvenus, et les nouvelles discussions qui ont eu lieu au sein du Comité, ont permis à M. Léopold Delisle, l'un de ses membres, de rédiger des instructions plus détaillées, dont je vous adresse ci-joint un exemplaire. Ce rapport contient, ainsi que vous le remarquerez, toutes les indications nécessaires pour la marche à suivre dans l'accomplissement de la tâche éminemment utile proposée aux compagnies savantes. Si, toutefois, la Société que vous présidez croyait devoir demander quelques nouveaux éclaircissements, je m'empresserais de les lui transmettre.

En m'accusant réception de la présente circulaire, je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire connaître de la

manière la plus précise, et dans le plus bref délai, la part de collaboration que je puis espérer de votre Société. Vous savez déjà tout le prix que j'attache à ce concours. Pour arriver plus promptement à un résultat, il a été décidé, comme vous le verrez dans les instructions ci-jointes, que le *Dictionnaire géographique de la France* serait publié en 86 livraisons, représentant chacune un département. Une livraison est déjà sous presse : c'est vous dire, Monsieur le Président, l'active impulsion que je désire donner à cette publication.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

ROULAND.

ABBAS, m^in, c^ne de Moléans, construit en 1566, aujourd'hui détruit.

ABBAYE (L'), f., c^ne de Nottonville, doit son nom aux religieux de Marmoutiers, qui en furent propriétaires jusqu'en 1770.

ABBAYE (L'), f., c^ne de Péronville, mentionnée dès 1471 (ch. de la fabr. de Péronville), tire son nom de l'abbaye de la Madeleine près Orléans, à laquelle elle appartient.

ABBAYE (L'), c^ne de Saint-Denis d'Anton, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Thiron.

ABBAYES (Les), f., c^ne du Thieulin. — L'*abbaye du Loir*, 1539 (terrier du Thieulin). Cette ferme tire son nom de l'ancienne abbaye du Loir, réunie à l'abbaye de Thiron dès le XIII^e siècle.

ABBÉE (L'), f., c^ne de Berchères-la-Maingot, mentionnée en 1511 (Cart. des Vaux-de-Cernay, t. II, p. 120), aujourd'hui détruite.

ABONDANCIÈRE (L'), h., c^ne de Pontgoin. — *La Bontancière*, 1630 (terrier de Pontgouin). *La Bondancière* (carte de Cassini).

ABONDANT, c^ne d'Anet. — *Abundanz*, v. 1250 (Pouillé). — *Abundans*, 1522; et *Habundant*, 1542 (terrier de Brissard).

ABONVILLE, vill., c^ne de Levéville-la-Chenard, prieuré départ. de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée. — *Abunvilla*, 1069; *Abonis-Villa*, v. 1080; et *Abonvilla*, 1265 (cart. de Saint-Père).

ABYME (L'), c^ne de Montigny-le-Gannelon.

ACCUS, f., c^ne de Chapelle-Guillaume.

ACHÈRES, vill. c^ne de Theuvy; ancienne commune réunie à Theuvy le 29 mai 1839, prieuré dépendant de Saint-Jean-en-Vallée. — *Acheriæ*, v. 1160; *Achereiæ*, 1221, et *Achières*, 1202 (ch. de Saint-Jean).

ACNÉS (Les), fief, c^ne du Boullay-Deux-Eglises, relevant de Nogent-le-Roi, et ressortissant pour la justice à la même seigneurie. — *Achers*, 1199; *Achés*, 1203; et les *Aschers*, 1230 (ch. de Beaulieu).

ADMINISTRÉE (L'), f., c^ne de Cherizy. — *La Ministrée*, 1748 (Plan). — *La Ministrerie*, 1759 (ch. de Châteauneuf). — Le vrai nom de cette ferme est sans nul doute *la Ministrée*.

ADONVILLE, h., c^ne de Denonville. — *Adunvilla*, 1202 (ch. de Belhomert). — Le fief d'Adonville relevait du duché de Chartres, et ressortissait à Auneau pour la justice.

AFFONVILLE, vill., c^nes de Gâtelles et de Vérigny. — *Afflenvilla*, 1230 (ch. de Saint-Jean). — *Affonvilla*, v. 1250 (nécr. de Chartres).

AIDEVILLE, f., c^ne de Saint-Maur. — *Adevilla*, 1214 (ch. de Belhomert).

AIGNEVILLE, vill., c^ne de Pré-Saint-Martin. — *Agneisvilla*, v. 978 (carte de Saint-Père, p. 100). — *Aignevilla*, 1261 (ch. de Bonneval). — Le fief d'Aigneville relevait de Pierre-Coupe, et y ressortissait pour la justice.

AIGRE (L'), riv., prend sa source près du Moulin-Rouge, c^ne de la Ferté-Villeneuil, et se jette dans le Loir à Bouche-d'Aigre, après avoir traversé les c^nes de la Ferté-Villeneuil, Charray et Romilly-sur-Aigre. — *Egrea*, 1131; *Ogra* et *Esgrenna*, 1133; *Ogrea*, 1177 (cart. de Thiron). — *Agre*, 1300 (polypt. de Chartres). — *Augre*, 1447 (ch. du chap. Saint-André-de-Châteaudun). — *Arula*, 1626 (Pouillé).

AIGREFOIN, h., c^ne de Bullou. — *Acrifamium*, 1176 (ch. de Saint-Avit-de-Châteaudun). — *Acrifamis*, 1226; et *Aigrefin*, 1638 (*ibid.*). — Le fief d'Aigrefoin relevait de Bullou.

AIGREFOIN, f., c^ne de Frazé.

AILES-BLANCHES (Les), h., c^ne de Manou.

AISEAUX (Les), f., c^ne de Romilly-sur-Aigre, aujourd'hui détruite. — *Les Ereaus*, 1363 (ch. du chap. Saint-André-de-Châteaudun). — *Les Ereaulx*, 1556 (ch. de Beaulieu). — *Les Aizeaux*, 1776 (ch. du chap Saint-André-de-Châteaudun).

ALEU (L'), fief, c^ne de Vérigny, ressortissant aux Yys pour la justice.

ALLAINES, c^on de Janville. — *Alena*, v. 1130 (ch. de Bonneval). — *Allene*, 1575 (terrier de Reboulin).

ALLAINVILLE, c^on de Dreux. — *Alanivilla*, v. 1100 (cart. de Saint-Père). — *Alainvilla*, v. 1250 (Pouillé). — *Arlainville*, 1380 (ch. de Saint-Vincent-aux-Bois).

ALLEMANT, vill., c^ne de Boutigny. — *Alleman*, v. 1180; et *Allemens*, 1570 (ch. de Coulombi).

ALLERAY, f., c^ne de Saint-Denis-des-Puits.

ALLEUX (Les), fief, c^ne de Meslay-le-Grenet, relevait de Blanville.

ALLEUX (Les), h., c^ne de Vaupillon.

ÉTUDES HISTORIQUES.

GÉOGRAPHIE DE FRÉDÉGAIRE,

DE SES CONTINUATEURS ET DES GESTA REGUM FRANCORUM.

I. *Langue géographique de Frédégaire.*

Les textes de Frédégaire et ceux de ses continuateurs présentent au point de vue philologique les mêmes caractères généraux que ceux de Grégoire de Tours. Même oubli de la syntaxe, même confusion dans le sens des mots, dans l'emploi des genres, même ignorance des cas qu'exigent les prépositions. Çà et là quelques barbarismes nouveaux; quelques tournures insolites; beaucoup moins d'intérêt et d'émotion dans le récit, voilà ce qu'on trouve dans Frédégaire. A la lecture de cette chronique aride, on voit que la décomposition s'opère de plus en plus dans le langage aussi bien que dans les mœurs de la société barbare qui couvre la Gaule; et c'est à cette décomposition même qu'est dû le fait le plus intéressant qui se produise dans la géographie de Frédégaire.

Ce fait, c'est l'altération plus prononcée et la contraction des noms géographiques; la transition s'effectue chaque jour davantage entre le vieux nom latin et le nom moderne né d'une série de modifications et d'altérations successives. Dans Grégoire de Tours, la Seine s'appelait encore *Sequana*; Frédégaire ne lui donne pas d'autre nom que *Sigona*; les *Gesta Regum Francorum* écrivent *Segona*, et les textes postérieurs n'auront plus qu'à supprimer l'*o* dans la rapidité de l'écriture et de la prononciation, pour nous fournir *Segna*, c'est-à-dire presque le mot moderne Seine.

Dans Frédégaire même, nous voyons le mot *Alesaciones* se transformer en celui d'*Alsacii* qui, moins la terminaison, est le mot moderne Alsaciens. Nous trouvons aussi *Alsatia*. *Mogontiacum* devient *Magantia*, c'est-à-dire presque Mayence. *Dubis* se change en *Dova* qui est plus voisin de Doux et Doubs. *Rigoialensis* de Grégoire est déjà dans Frédégaire *Roilum* (Rueil près Paris); *Viromandense* devient *Vermandense ; Virontia* se change en *Vescrontia*, transformation très-remarquable parce qu'elle s'est opérée en dehors de la loi habituelle qui est la contraction. Il est très-rare de voir les noms géographiques s'allonger et c'est presque toujours le contraire qui a lieu, De *Tornacum* Frédégaire fait *Thornua*. Enfin, il y a nombre d'exemples analogues que l'on trouvera à leur place dans le dictionnaire géographique.

En dehors de ces modifications subies par les noms de lieux, la langue géographique de Frédégaire, comparée à celle de Grégoire de Tours, ne présente que peu de différences. Nous y retrouvons les prépositions *apud*, *ad*, *usque*, avec l'ablatif : *ad Sedunis, ad Clippiaco apud Namnetis*, *usque Pictavis*. *Parisius* trouve deux imitations dans notre nouveau chroniqueur; les noms de Tours et de Reims revêtent cette forme absolue : *Mummolus cum exercitu Turonus et Pictavis abstulit*. F. E. 68. — *Chilpericus filium suum Thoronus transmisit*. Id., 75. — *Ermenfredus in Auster Remus ad basilicam S. Remedii confugit*. F. C. 33. Les ablatifs et les accusatifs absolus employés soit comme sujets, soit comme régimes, les mots *infra* pour *intra*, *citra* pour *circa*, etc ; tous les caractères de décrépitude et de barbarie du langage se manifestent aussi bien dans Frédégaire que dans ses continuateurs. Ils sont d'un degré moins barbares et moins inintelligibles que les formules et les diplômes; c'est tout ce qu'on peut dire en leur faveur.

La confusion que dans la *Géographie de Grégoire de Tours* nous avons eu occasion de remarquer entre les mots servant à désigner les divers ordres de localités continue de subsister pleinement. C'est ainsi que d'une part *urbs*, *civitas* et quelquefois *oppidum*, de l'autre *vicus*, *villa*, *locus*, etc., sont employés sans distinction. Les seules différences générales résultant de l'habitude et que nous avons signalées chez l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, continuent de tempérer ce désordre. Dans Frédégaire, comme dans Grégoire de Tours, l'usage limite à certains faits l'emploi de certains mots; la confusion, si grande qu'elle soit, ne saurait être absolue. Par exemple, si *urbs*, *civitas* et même *oppidum*, qui jadis servaient à désigner des faits distincts, sont confondus entre eux, cependant on ne les voit

pas devenir synonymes de *villa*, *domus*, etc., pas plus que ceux-ci ne désignent en aucun cas des évêchés. On peut dire en résumé qu'il n'y a guère que deux classes de mots dont l'une désigne les villes qui ont un évêque, l'autre celles qui n'en ont pas.

Territorium, *terminus*, *regio*, etc., etc., continuent de même à être employés sans discernement les uns pour les autres. Le mot *pagus*, comme dans Grégoire, est vague, indéterminé, et s'applique indistinctement aux idées les plus diverses : *Ultrajuranus ducatus et pagus*, *Cameracensis pagus*, *Senonagus*, *Scotingorum*, *Stampensis pagus*, nous montrent ce mot dans les mêmes diversités de condition que précédemment : c'est-à-dire appliqué à un duché, à une *civitas*, à des territoires plus ou moins considérables, mais inférieurs à la *civitas* ; enfin à une localité médiocre. Il m'a semblé que par *pagus* Frédégaire voulait surtout désigner le territoire qui entoure une ville et qui en dépend. On verra plusieurs exemples manifestes de cette signification dans le dictionnaire géographique.

Le mot *campania* qui, dans Grégoire de Tours, est exclusivement attribué à la grande région plate que nous appelons encore Champagne, se généralise dans Frédégaire et désigne la plaine, le sol qui entoure diverses localités : *campania divionensis*, *campania voglavensis*, etc.

Les officiers supérieurs de l'administration mérovingienne appelés ducs semblent être parvenus à donner plus de stabilité à leurs fonctions dans l'espace d'un demi-siècle environ qui sépare Grégoire de Frédégaire, à en juger par l'emploi plus fréquent et plus permanent du mot *ducatus*. Grégoire nous avait montré des ducs plutôt que des duchés : dans des moments périlleux plusieurs cités se trouvaient réunies sous l'autorité d'un de ces hauts officiers qui semblaient alors y exercer un commandement militaire plutôt que des fonctions administratives, et le mot *ducatus* désignait moins souvent des territoires que la dignité ducale elle-même. Chez Frédégaire, ce même mot semble prendre un caractère de plus grande stabilité ; c'est ainsi que nous voyons en permanence non-seulement le duché de Champagne, mais ceux d'Auvergne, de Thuringe, le *ducatus Ultrajuranus*, le *ducatus Dentelini* (1) ; sans parler de la Vasconie à laquelle les Mérovingiens imposèrent durant quelque temps des ducs, mais qui ne peut pas être considérée comme ayant fait partie de leurs Etats à cause de ses continuelles rébellions. Quant aux comtes, nous ne les trouvons plus exclusivement répartis dans les *civitates*, car le

(1) *Chron.*, 14, 20, 87.

Sundgaw, portion de l'Alsace qui ne répondait pas à cet ordre de divisions avait un de ces officiers pour administrateur (1). Cependant, en général, la cité continue d'être administrée dans l'ordre civil par un comte, et dans l'ordre ecclésiastique par un évêque.

Telles sont les observations théoriques que nous ont suggérées les textes de Frédégaire et de ses continuateurs ; elles ne sont pas nombreuses et changent, comme on le voit, fort peu de chose aux faits résultant de l'étude de Grégoire de Tours. Le plus grand intérêt de ces textes se trouve dans les noms et dans les formes nouvelles qu'ils fournissent à la géographie.

II. *Liste des noms de lieux.*

Nous avons jugé inutile de reproduire ici les noms qui se présentaient dans Frédégaire avec une forme identique à celle qu'ils ont, dans Grégoire de Tours, comme *Parisius*, *Vienna*, *Valentia*, *Alpes*, *Massilia*, *Maurienna*, etc. Nous y avons seulement admis les noms nouveaux et ceux dont la forme a subi quelque modification (2).

ADICE *fluvius*. C. III, 109. L'Aude.

ALOSANUS *episcopus Sidocus*. F. C. 54. Eauze. Grégoire de Tours ne fournissait pas d'autre forme que *Helosensis*.

AGATE. C. III, 109, Agde. L'orthographe de ce nom diffère, comme on le voit, de celle employée par Grégoire de Tours qui écrivait *Agatha*, *Agathensis urbs*.

AGAUNENSIUM *monasterium*. F. E. 34. Le monastère d'Agaune, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais. Grégoire écrivait *Agaunum*, *Agauni*, *Agaunense monasterium*.

AGENNUM, F. E. 87. Agen. C'est, comme on le voit, une légère modification de *Aginum*, forme usitée dans Grégoire de Tours. Ce chroniqueur fournissait aussi *Agennenses*, *Agenensis urbs*.

AGRIPPINENSIS *civitas*. Ce nom avait complétement fait place à celui de *Colonia*, au temps de Frédégaire, comme on en voit la preuve par ce passage : *Agrippinensis civitas quæ nunc Colonia dicitur*. F. E. 89.

ALBIODERUM *vicus*.—*Ermenfredus qui filiam Æganis uxorem acceperat, Ænulfum comitem in Albiodero vico, in mallo interfecit*. F. C. 83.

(2) *Bobo dux Arvernus..... et Ænovalus comes Sogiontensis cum pagensibus suis*. F. *Chron*. 87.

(1) F. C. signifie *Fredegarii chronicon* ; F. E. *Fredegarii epitome* ; C. I, C. II, C. III, *Continuator primus, secundus, tertius* ; G. R., *Gesta Regum Francorum*.

Après le meurtre d'Enulfus Ermenfredus se réfugie à Reims. La terminaison *derum*, altération manifeste du celtique *durum*, semble désigner un lieu sur une rivière. Cependant j'ai inutilement cherché, entre Clichy où le maire Æga venait de mourir, quand fut commis le meurtre, et Reims où se refugia le meurtrier, une localité qui pût répondre à *Albioderum*, sur la Seine, la Marne, l'Ourcq, l'Aisne et la Vesle.

ALESACIONES, *Alsacii*, *Alsatia*. F. C. 37, 43. On peut, comme nous l'avons déjà fait remarquer, suivre dans les modifications que Frédégaire fait subir à ce mot, la transformation d'*Alesaciones* en Alsaciens. L'Alsace, qui, topographiquement, appartient à l'Austrasie, en avait été détachée, du moins en partie, par le roi Childebert au profit de son fils Thierry, roi de Bourgogne, comme on peut le conjecturer d'après un passage de Frédégaire (1). La possession de ce pays était un sujet de continuelles dissensions entre les deux frères.

AMBLAVA *locus et fluvius*. C. II, 105. Charles Martel y bat l'armée de Plectrude, en revenant de traiter avec Radbod, chef des Frisons. La petite rivière d'Amblève se jette dans l'Ourte à peu de distance au-dessus de Liége, et Amblef est situé sur sa rive droite à 10 kilomètres S.-E. de Malmedy (Prusse rhénane).

ANDEGABUM. F. E. 12. C'est une variante de *Andegavum*, Angers, témoignant, avec bien d'autres exemples, de la parenté des lettres *v.* et *b.* Généralement, dans Grégoire de Tours, *Andegavum* est adjectif (*Andegavum territorium*, *Andegava urbs*), et la forme ordinaire est l'ablatif *Andegavis*.

ANDELAO. *Guntchramnus se cum Childeberto pacem firmans, Andelao conjunxit*. F. C. 7. Cette forme ablative absolue, qui semble plus proche du nom actuel Andelot, n'est pas employée par Grégoire de Tours ; on trouve dans l'Histoire ecclésiastique : *Andelaus* ou *Andelaum*.

ANTONNACUM. Thierry, vainqueur de son frère Théodebert, meurt en 613. Clotaire s'avance jusqu'à *Antonnacum* contre Brunehaut qui résidait à Worms. F. C. 40. Dans l'Anonyme de Ravenne nous trouvons *Anternacha*. C'est Andernach à 18 kilomètres N. de Coblentz.

AQUITANICA *provincia*. F. C. 57. De même que l'*Aquitania* de

(1) *Anno XV regni Theuderici, cum Alesaciones ubi fuerat enutritus, præcepto patris sui Childeberti tenebat, a Theudeberto ritu barbaro pervaditur*. F. C. c. 37.

Grégoire de Tours, l'*Aquitanica* embrasse ici toute la région qui, au temps d'Auguste, fut appelée de ce nom, et qui le porta de nouveau à la fin de la première race. Elle a seulement été diminuée au S.-O. par les empiétements des Wascons.

ARCIACA, *Arciacensis campania*. F. E. 71, F. C. 19. Arcis-sur-Aube et son territoire à 27 kil. N. de Troyes.

ARDENNA. *Theudericus transiens Ardennam*. F. C. 38. Encore un mot qui a fait un progrès vers sa forme actuelle. Grégoire de Tours nous fournissait seulement *Ardoennensis silva*, la forêt des Ardennes.

ARELAO *villa*. F. C. 25. L'auteur des *Gesta Regum Francorum* mentionne la forêt *Arelaunum*, dont Grégoire de Tours parle également sans la désigner par son nom, comme nous en avons fait l'observation. Il paraît que les Mérovingiens avaient une *villa* dans cette forêt, ce que justifie pleinement la grande quantité et la variété des débris archéologiques trouvés dans la forêt de Brotone, qui est un vestige de la forêt mérovingienne.

ARELATUM. C. III, 109 pour *Arelates*, Arles.

AROANNA *fluvius*. F. C. 20. L'Orvanne se jette dans le Loing à Moret ; c'est sur ses bords que fut livrée en 600 la bataille de Dormelles, *Doromellum*, Voir ce mot.

ARULA *flumen*.—*Anno IV regni Theuderici aqua calidissima in lacu Dunensi quem Arula flumen influit sic valide ebullivit ut multitudinem piscium coxisset*. F. C. 18. Il y a bien à 15 kil. environ de Châteaudun une petite rivière appelée l'Aigre, mais sans aucune trace de lac. Valois pense que *Dunensis* se trouve ici pour *Ebrodunensis* et qu'il s'agit du lac d'*Yverdun*, *Ebrodunum*, aujourd'hui lac de Neufchâtel, que traverse l'Aar. Cette explication est d'autant plus admissible que Frédégaire vivait à Avenches, non loin du lac où le phénomène se serait passé. *Arula* est donc l'Aar.

AUGUSTA *civitas*. Les Lombards cèdent à Gontran cette ville ainsi que Suze avec son territoire. F. C. 45. C'est l'ancienne *Augusta Prætoria Salassiorum*, Aoste (Etats sardes).

AURILIANA *civitas*, *Aurelianis*. F. E. 82, F. C. 30. La première forme a subi une altération ; l'*e* s'y est changé en *i* en attendant qu'il disparaisse comme dans Orléans.

AUSTER... *pax in Auster*. F. E. 58. Grégoire de Tours ne fournissait d'autre forme que *Austrasii*.

AUTISIODERO... *Meroveus de Thoronus fugiens, per Autisiodero Divionem venit*. F. E. 78. C'est une altération de *Autissiodurum*, Auxerre.

AVENTICENSIS *pagus ultrajuranus*, *Aventicense territorium*. F. C.

37. On voit par ces deux expressions fournies par le même chapitre que *pagus* et *territorium* ne sont pas moins synonymes dans Frédégaire que dans Grégoire de Tours. La première nous indique en outre qu'Avenches et son territoire faisaient partie du duché *Ultrajuranus*. Voir ce mot.

Baccis *villa in territorio Sidonense non procul a monasterio Agaunensium*. F. E. 68. Les Lombards y sont défaits par Gontran en 574. Bex, près du confluent du Rhône avec l'Avançon, à 5 kil. N. de S. Maurice en Valais. Ce nom est du petit nombre de ceux qui, ne se trouvant pas dans l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire, sont cependant cités par l'*Abrégé* de Frédégaire.

Bacivus *villa*, *Bacium*. C. I, 96. G. R. F. 45. Ebroin poursuit le maire Leudesius, fils d'Erchinoald, et son roi Dagobert II, jusqu'à cette localité et de là jusqu'à Crécy, en 674. C'est Bezieux à 17 kil. N.-E. d'Amiens.

Bagassini, *Saxones Baigassini*. F. E. 80; altération du mot *Baiocassini*, Bayeux.

Betorica, *Beturigas urbs*. F. E. 12, C. III, 111; altération de *Biturices*, *Bituriga*, Bourges.

Birra *fluvius*. C. III, 109. La Berre, petite rivière qui se jette dans l'étang de Bages (Aude). Charles-Martel bat sur ses bords les Sarrasins, en 737.

Blavia. C. II, 109. Blaye. Grégoire de Tours ne fournissait pas d'autre forme que *Blaviense Castellum*. Charles Martel s'en empare en 735.

Bonogelo *villa*. — *Anno XXXIII regni Chlotarii, Warnacharium majorem domus cum universis pontificibus, sed et Burgundiæ farones Bonogelo villa ad se venire præcepit, ibique cunctis illorum justis petitionibus annuens, præceptionibus roborat*. F. C. 44. Il y a quatre localités du nom de Bonneuil auxquelles cette mention semble pouvoir convenir : Bonneuil, arrondissement de Clermont, dans l'Oise; Bonneuil, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise); Bonneuil en Valois, arrondissement de Senlis (Oise); et Bonneuil-sur-Marne, à 10 kil. S.-E. de Paris. Je me détermine avec Lecointe pour cette dernière localité, parce qu'elle se trouve mieux que les autres dans le groupe de villas que fréquentait Clotaire II.

Brennacum, *Brinnaico* (variantes *Brinago*, *Brinnaco*). F. E. 55, G. R. F. 29. C'est Braine sur la Vesle, mentionné sous la première forme par Grégoire de Tours. Un savant distingué et qui a rendu de bons services à la géographie du Soissonnais, M. Peigné Delacourt, a émis récemment une opinion nouvelle à l'égard de *Brennacum*. Il

propose d'identifier ce lieu avec *Bretigny* (*Recherches sur Noviodunum et divers lieux du Soissonnais*, p. 45-51). Mais son opinion ne me semble pas pouvoir être acceptée, d'abord parce que le nom bien connu de Bretigny est *Bretinacum*, ensuite parce que les noms ont tendu, suivant une règle qui n'a souffert que bien peu d'exceptions, à se contracter et que Bretigny serait plutôt un développement qu'une contraction de *Brennacum*. Enfin, il y a un nom de lieu de la même époque qui ne saurait être détaché de *Brennacum*, c'est *Trucciacum*, qui semble très-bien représenté par Droisy, près de Braine. Voir *Trucciæ*.

Brucariacum *villa*. Saint Colomban va trouver Brunehaut dans cette villa dont la reine faisait sa résidence. F. C. 36. La vie de S. Colomban dans les Bollandistes porte *Brocariaca*. Valois indique comme traduction de ce nom de lieu, Bourcheresse, entre Autun et Châlon. La carte de Cassini donne Porcheresse à 8 kil. S.-E. d'Autun.

Burdegalis, *Burdegalensis terra*. F. E. 69, 82. La première forme est particulière à Frédégaire; Grégoire écrivait *Burdegala* ou *Burdegalensis urbs*. — Dans la seconde citation *terra* est synonyme de *pagus* et indique le territoire de Bordeaux.

Cavelone. G. R. F. 35. Cette forme, sous laquelle on sent poindre le nom moderne, est particulière à l'auteur des *Gesta;* Frédégaire écrit encore *Cabillonum*, Châlon-sur-Saône.

Catorcinus *pagus*. F. C. 57. De cette forme au mot moderne Cahorcin il y a plus près que de *Cadurcinus*, usité dans Grégoire de Tours.

Campanenses. F. C. 37. Thierry, roi d'Austrasie, pris à l'improviste par son frère Théodebert, roi de Bourgogne, perd l'Alsace, plus *Sugetenses*, *Turenses et Campanenses*. Lecointe dit dans son *Histoire ecclésiastique* qu'il doit être question ici de cette partie de la Champagne qui se trouve près de la Seine, au-dessus et au-dessous de Troyes, et que Gontran avait autrefois possédée. Mais ce territoire est situé à une trop grande distance des deux autres qui sont le Sundgaw et le Thurgaw pour que ce soit de lui qu'il puisse être question ici. Ce nom de *Campania*, qui signifiait plaine, a été appliqué à bien d'autres pays que la Champagne ; on le retrouve en maint endroit de la France, et ici ce doit être une portion plate de la Suisse qui aura reçu ce nom par opposition avec les districts montagneux environnants. Le Sundgaw est la partie méridionale de l'Alsace, le Thurgaw est situé au N.-E. de la Suisse sur le bord du lac de Constance; il me semble probable que la *Campania* suisse a

été, entre les deux, la région relativement plate qui s'étend à l'ouest du lac de Zurich.

Campania, *Campania remensis*, *Campania territorii catalaunensis*, *Campania tullensis*. F. C. et E. c. 38, 74, 78. Ces diverses mentions nous indiquent la vaste étendue de pays à laquelle était appliqué le nom de *Campania* au temps de Frédégaire. De plus, ces mots *Campania tullensis*, *Catalaunensis*, *remensis*, indiquent le territoire rural qui dépendait de Toul, Châlons, Reims, et nous montrent, par conséquent, *Campania* comme un synonyme de *territorium* et de *pagus*.

Caraciacus *locus*, *Carisiacus villa palatii super Issaram*. F. C. 27. C. III, 110. Kiersy sur Oise à 9 kilomètres E. de Noyon. Charles Martel y meurt en 742. Remarquons l'expression bizarre *villa palatii*, signifiant villa royale. Je crois que cette localité faisait partie du duché de Dentelin. (Voir ce mot.)

Carnotum, F. C. 54. Cette forme n'existe pas dans Grégoire de Tours. Celui-ci écrivait *Carnutis*, *Carnotena urbs*, *Carnotenus pagus*. Généralement Grégoire exprime les noms de lieux par un adjectif auquel il joint les mots *urbs*, *terminus*, *vicus*, *pagus*, etc., comme *urbs Carnotena*, *vicus Catulliacus*, *Blaviense castrum*, tandis que Frédégaire laisse de côté, le plus souvent, le mot auxiliaire et substitue un substantif à la forme adjective. C'est ainsi que, dans l'exemple présent, *Carnotum* remplace *Carnotena urbs*.

Cauciacus. C. II, 104. Le roi Childebert, mort en 711, fut enterré dans l'église de Saint-Etienne de Choisy (*Cauciacus*), au confluent de l'Aisne et de l'Oise. Aujourd'hui Choisy-au-Bac (Seine-et-Oise).

Clippiacus *non procul Parisius*. F. C. 53. Clichy. C'était une des villas affectionnées par Clotaire II.

Colerensis (variant. *Colcunsis*, *Colecensis*). Brunehaut, qui dirige son petit-fils Thierry, roi de Bourgogne, et Blichilde, femme de Théodebert, roi d'Austrasie, sont en rivalité. Il est convenu, pour rétablir la paix entre elles, qu'elles auront une entrevue..... *Placitum inter Colerensem et Suentensem, inter Bilichildem et Brunichildem fitur*. F. C. 35. Les deux territoires dont il est question devaient donc être limitrophes. Or le Sundgaw formait la partie méridionale du département actuel du Haut-Rhin, s'étendant autour de Béfort et de Huningue ; le pays voisin, le *Colerensis*, ne pourrait-il pas être le territoire de Colmar? On sait que l'antique *Argentovaria*, détruite dans les invasions, a laissé des ruines considérables en un lieu appelé Horburg, à 2 kilomètres N.-E. de Colmar. La ville se déplaça donc quand, le fléau passé, quelques habitants la rebâ-

tirent ; de plus elle changea de nom. D'où vient celui qu'elle a pris? Aucune étymologie raisonnable n'en a été donnée. La première fois qu'il apparaît dans les textes, c'est à propos d'un gynécée de Charlemagne (Capitulaire de l'an 813). Peut-être ce nom de *Colerensis* que nous trouvons ici dans Frédégaire est-il une mention antérieure du même lieu? Voici les diverses formes sous lesquelles se produit le nom de Colmar dans les textes du moyen âge : *Colmir*, *Colmere*, *Cholonpurum*, *Cholumbare*, *Cohlamburg*, *Columbarium*, *Columba*, *Columbra*, *Columbaria*, *Coloburg*. Il n'y a rien d'invraisemblable à supposer que *Colerenses* soit ici pour *Colmerenses*, mot qui peut lui-même être une contraction de *Columbarienses*.

Combanensis urbs, *Conbanes* F. E. 89, C. 2. C'est Saint-Bertrand de Comminges que Grégoire de Tours appelait *Conventensis urbs* et *Convenæ*.

Corbaria *palatium* : *Carolus triumphator occurrit super fluvio Birra et valle*, *Corbaria palatio*. C. III, 109. Il ne paraît rester aucune trace de ce palais que j'ai inutilement cherché sur les cartes à grande échelle, dans la vallée de la Berre.

Corbiensé *monasterium*. C. III, 109. C'est le monastère de Corbie sur la Somme, lequel avait pour abbé, en 741, Grimo qui fut député au pape par Charles Martel.

Coatia *silva*. C. II, 104. C'est la forêt de Cuise où se livra une grande bataille entre les leudes francks de Plectrude et leurs adversaires neustriens qui furent vainqueurs, en 715, à la suite de la mort de Peppin d'Héristal. On voit que l'ancienne forme *Cotia*, que nous donnait Grégoire de Tours, subit ici une première altération.

Criscecum *villa in Pontio* (variant. *Crecidcum*). C. I, 96. Crecy en Ponthieu, près d'Abbeville (Somme). C'est dans cette localité qu'Ebroin prend et met à mort Leudesius, maire du Mérovingien Dagobert II, et partisan de son rival Leger d'Autun. Ebroin, s'échappant de Luxeuil, avait atteint son adversaire à Crecy, après l'avoir poursuivi par Pont-Maxence sur l'Oise et Bezieux. V. *Bacivus villa*.

Dentelini *ducatus* (variant. *Denzelini*, *Danzileni*, *Dentileni*). La mention de ce grand territoire administratif revient quatre fois dans Frédégaire : 1° Après la bataille de Dormelles, 600. *Chlotario in fugam verso pagos et civitates ripæ Sigonæ qui se ad Chlotarium tradiderant depopulantur et vastant* (*Theudericus et Theodebertus*)... *Chlotarius oppressus... firmavit ut inter Sigonam et Ligerem usque mare Oceanum et Britannorum limitem pars Theuderici haberet ; et per Sigonam et Isaram ducatum integrum Dentelini usque Oceanum mare Theudebertus reciperet. Duodecim tantum pagi inter Isaram et*

Sigonam et maré litoris Oceani Chlotario remanserunt. F. C. 20. Ainsi Clotaire vaincu fait à ses ennemis abandon de la plus grande partie de ses Etats, notamment du duché de Dentelin, dont la situation est indiquée ici d'une manière générale entre la Seine, l'Oise et l'Océan ; et il faut observer que dans ces mêmes limites, c'est-à-dire entre l'Océan, la Seine et l'Oise, il y avait encore place pour les douze localités qui, avec leurs territoires (*duodecim pagi*), devaient être désormais tout le domaine de Clotaire. 2° En 611, nous retrouvons le duché de Dentelin dans la possession de Théodebert, et voici la proposition que Thierry, alors en lutte contre lui, fait à Clotaire II : *Anno XVI Theuderici, Theudericus legationem ad Chlotarium direxit, indicans se contra Theudebertum, eo quod frater suus non esset, hostiliter velle aggredere ; si Chlotarius in solatio Theudeberti non esset, ducatum Dentelini quem contra Theudibertum cassaverat, si Theudericus Theudebertum superaret, Chlotarius supra memoratum Dentelini ducatum in suam ditionem reciperet.* (Chron. XXXVII.) 3° La guerre a lieu, Thierry, deux fois vainqueur, prend et tue son frère, et Clotaire, qui s'est abstenu de porter secours à celui-ci, reprend le duché de Dentelin, en exécution de la convention arrêtée. *Chlotarius ducatum Dentelini secundum convenientiam Theuderici integrum suæ ditioni redigit.* Mais Thierry, déjà maître de toute l'Austrasie, se refusé à l'accomplissement de sa promesse et revendique le duché : *Anno XVIII* (613) *regni sui de Auster et Burgondia movere præcepit, legationem prius dirigens ut se Chlotarius de jam dicto ducatu Dentelini omni modo removeret.* Sur le refus de Clotaire, il envahit ses Etats, et la lutte commençait à s'engager, lorsqu'il meurt à Metz. Son armée se disperse, et Clotaire reste maître du territoire contesté. 4° Enfin, nous voyons une dernière fois reparaître ce duché de Dentelin. C'est vingt ans plus tard, en 634, lors du partage de ses Etats que le grand Dagobert fait entre ses deux fils, Clovis II et Sighebert. *Firmavit ut Auster ad regnum Sigiberti in integritate deberet aspicere ; et quicquid ad regnum Austrasiorum jam olim pertinuerat, hoc Sigibertus rex suæ ditioni gerendum reciperet et perpetuo dominandum haberet, excepto ducatu Dentelini quod ab Austrasiis iniquiter ablultus fuerat, iterum ad Neustrasios subjungeretur et Chlodovei regimini subjiceretur.* (Chron. 76.)

Ce passage intéressant confirme ce que les précédents nous avaient indiqué déjà, à savoir que le duché de Dentelin, situé sur les limites de l'Austrasie et de la Neustrie, était revendiqué par ces deux Etats ; il nous apprend de plus que, d'après le sentiment de Dagobert, c'était de la Neustrie et non de l'Austrasie qu'il devait dé-

pendre. Enfin, il est bien évident que le mot *Dentelinus* représente un territoire et non un nom d'homme, attendu qu'il ne serait pas possible que le même officier mérovingien eût conservé les mêmes fonctions durant trente-quatre ans et sous des dominations différentes. Nous allons maintenant rechercher si le texte de Frédégaire ne nous offrirait pas, relativement à la situation de ce territoire, quelque autre indice.

De 600 à 611, le duché de Dentelin a appartenu à Théodebert, roi d'Austrasie, et nous avons vu qu'il se trouvait situé entre l'Océan, l'Oise et la Seine, région dans laquelle, à l'ouest du Dentelin, il y avait place encore pour douze cantons, dernier débris du royaume de Clotaire. Or, en suivant avec attention les mouvements de Clotaire et de ses cousins, je vois que les armées des deux frères Thierry et Théodebert marchent l'une contre l'autre et se rencontrent à Kiersy-sur-Oise où elles font la paix sans combat, après que les grands ont tué Protadius, 605, (Chron. c. 27.) Donc Kiersy où les deux petits-fils de Brunehaut se trouvent en présence, devait dépendre de celui des deux dont les Etats étaient envahis, c'est-à-dire du roi d'Austrasie.

Au chapitre 26 de sa chronique, Frédégaire raconte que Clotaire, s'efforçant d'échapper aux dures conditions qui lui ont été imposées, envoie son fils Mérovée avec le maire Landri dans le pays d'Etampes; mais leur armée est battue par celle de Thierry; celui-ci les poursuit et entre dans Paris. De son côté, Théodebert s'était mis en mouvement pour faire respecter le traité de l'année 600, et il fait la paix avec Clotaire à Compiègne. Cette ville appartenait donc au roi neustrien, car c'était son adversaire Théodebert qui, étant l'aggresseur, avait dû sortir de ses Etats. Si ces inductions ne sont pas fautives, nous avons deux villes assez voisines l'une de l'autre : Kiersy d'une part et de l'autre Compiègne qui, appartenant chacune à un des rois rivaux d'Austrasie et de Neustrie, marquent la limite de leurs Etats, entre 600 et 605, et partant du duché de Dentelin.

Mais d'où provient ce nom *Dentelinus*, qui revient à plusieurs reprises et toujours avec la même forme dans Frédégaire? Il fallait qu'il eût de l'importance pour avoir été attribué à un duché, c'est-à-dire à une de ces divisions, primitivement temporaires, que les Mérovingiens formaient d'un territoire embrassant plus d'une cité, dans les parties de leurs Etats exposées aux attaques et aux invasions d'un ennemi, et dont ils confiaient la défense à leurs premiers officiers militaires. Sous quel Mérovingien et dans quelles circonstances ce duché fut-il créé? comment n'en est-il question ni avant

Clotaire II, ni après Dagobert Ier? — Il est présumable que le duché avait été constitué pour former une ligne défensive entre la Neustrie et l'Austrasie. Sa création avait peut-être suivi le pacte d'Andelot, 589, moment où le jeune Clotaire s'était trouvé presque entièrement dépouillé, et où nous voyons Gontran et Childebert, en se partageant les pays de Senlis et de Resson, s'avancer au cœur de la Neustrie. Il est bien évident que, sous Chilpéric, même quand ce roi, battu à plusieurs reprises par son frère Sighebert, était sur le point d'être entièrement dépossédé, les limites de la Neustrie étaient bien plus orientales, car nous le voyons à ce moment s'enfermer dans Tournai, une de ses dernières possessions, et c'est de ce lieu que Frédégonde fait assassiner Sighebert, en 575. Le duché de Dentelin aurait donc été formé d'une portion de la Neustrie, à l'époque où, par suite de la mort de Chilpéric et de la faiblesse de Clotaire II, cette région occidentale de la France, c'est-à-dire du territoire occupé par les Franks, venait de subir une diminution considérable. Quant à son nom, il pouvait bien provenir de celui de quelque ancien pays celtique dont la mention ne nous a pas été transmise; et je m'arrêterai d'autant plus volontiers à cette hypothèse, que des traces de ce nom me paraissent se retrouver dans les textes postérieurs et subsister jusque dans les temps actuels.

L'excellent travail de M. A. Le Prévost, qui est intitulé : *Anciennes divisions territoriales de la Normandie* (1), mentionne, parmi les anciens pays du diocèse de Rouen le Tellau ou Talou, lequel se produit dans les textes sous les formes suivantes, *pagus Tellau*, *Tellao*, *Talanus*, *Talou*, *Talogiensis*. A ces formes il faut ajouter *Talavus* et *Tellavus* qu'offrent, d'après Valois, deux diplômes de Charles le Chauve. L'emplacement en est bien connu, mais il serait fort difficile de lui assigner des limites certaines. C'était, d'après M. Le Prévost, une fraction du territoire des Caletes tirant son nom de la rivière de Telles (*fluvium Tellas*, aujourd'hui la Béthune), qui le traversait. Il était séparé du Vimeu (*pagus Vimnas*, *Vinemacus*, *Vitnau*), par la Bresle (*Auscia*). Ses limites étaient beaucoup plus indécises du côté du Vexin, de la vallée de Brai et des Caletes. Des textes locaux indiquent qu'avant l'invasion normande il s'étendit jusqu'à la Saune et au Dun, petites rivières qui se jettent dans la Manche, au delà de Dieppe. Et même Charles le Chauve, dans un diplôme en faveur de la cathédrale de Rouen, le prolonge bien plus loin vers l'ouest, jusqu'à Fécamp et Goderville. Mais ce n'est pas

(1) Dans l'*Annuaire historique* de l'année 1838, p. 231 et suiv.

tout : à quelque distance vers le sud, dans une étendue assez considérable, entre l'Epte, Chaumont et l'Oise, se trouve encore un pays auquel la tradition a conservé le nom de Thelle, comme l'attestent les localités appelées Neuilly, Fresnoy, Joui, etc., en Thelle. M. Le Prévost le cite à côté du précédent et l'en sépare pour en faire un pays distinct; en même temps ce savant remarque que la rivière d'Epte (*Itta*, *Etta*, *Epta*) a porté aussi le nom de Telles (1), qui lui était commun avec une vaste forêt située sur ses deux rives. C'est, je crois, à tort qu'on établit une distinction entre ces deux territoires; car nous avons, outre les témoignages précédents, trois diplômes mérovingiens qui citent le *Tellaus*, *Tellau*, *Tellaou*, et ils n'indiquent rien qui fasse penser que nous devions distinguer entre deux pays du même nom. Le premier est un diplôme de Childebert III, daté de l'an 709. Il mentionne deux manses, *manselli*, *Childriciagas* et *Taxmedas* (2), dont je n'ai pas pu trouver la traduction. Le second est de Peppin, maire du palais (3), 750, et il restitue à l'abbaye de Saint-Denis le *vicus Curbrius*, *Curborius*, *Corborius*, injustement détenus par l'abbaye de *Septem molæ*, Septmeulles sur l'Yères, au sud d'Eu (Seine-Inférieure). Je crois retrouver ce *vicus Curbrius* dans Courbon, à 3 kil. S. d'Ecos et près de la rive droite de l'Epte (Eure). Le troisième diplôme attribue au même pays un nombre considérable de localités dont plusieurs ont jusqu'ici échappé à la traduction, mais qui cependant attestent la grande étendue du Tellau. C'est un acte de l'an 751 environ par lequel Peppin restitue au monastère de Saint-Denis un grand nombre de biens ruraux (*prædia*) qui lui avaient été injustement enlevés. Le Fammars, le Brabant, la Brie, le Mulcien (dans le diocèse de Mans), le Beauvaisis, le Chambliois, le Vexin, le Madriais, le Vimeu, l'Amiénois y figurent, mais c'est le Tellau qui fournit le plus grand nombre de localités. Les voici : *Similiter in pago Tellao loca cognominantes Pistus*, *Macerias*, *Verno*, *Fiscera*, *Pocio Bodalcha*, *Brittenevalle*, *Atiliaco*, *Agusta*, *Rausedo*, *Crisonarias*, *Guariaco* (4). La première est Pistes, au confluent de l'Andelle et de la Seine, qui devint si célèbre sous la seconde race. La seconde est Mézières, à 8 kil. S.-E. de Mantes, de l'autre côté de la Seine (Seine-et-Oise) ; la troisième est Vernon, située de même sur la rive gauche du fleuve (Eure) ; *Atiliaco* est Tilly, à 6 kil. S.-O. d'Ecos ; *Pocio* peut bien être la Bosse à 10 kil. N. de Chaumont (Oise) ;

(1) *Per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt.* (Ann. Bertin an 861.)
(2) *Diplomata et chartæ*, t. II, p. 279.
(3) Id., id., p. 415 et 416.
(4) *Diplom. et chart.*, t. II, p. 419.

Brittenevalle serait, d'après M. Le Prévost, Berneval. Je n'ai rien trouvé pour *Fiscera*, *Bodalcha*, *Crisonarias* et *Gauriaco*. Quant à *Rausedo* je crois que c'est Resson, non loin de Neuilly et de Méru en Thelle et à 8 kil. N.-O. de cette dernière localité. Enfin, le nom d'*Augusta* semble s'être conservé dans Aouste sur la Bresle, à 4 kil. S.-E. d'Eu, et à l'endroit même que M. Le Prévost croit pouvoir assigner, d'après des textes postérieurs, comme limite au Vimeu et au Tellau. De son côté, la chronique de Fontenelle mentionne cinq fois le *pagus Tellau* et le conduit de la rivière *Eora*, l'Yères, qui se jette dans la Manche entre Eu et Dieppe, à celles qu'il appelle *Tellas*, probablement l'Epte, et *Warinna*, qui semble être la Bellencombre, affluent de la Bethune. Nous avons donc pour ce pays, sans chercher à en préciser les limites, une étendue de territoire considérable, puisqu'elle va de la mer à Pistres, à Vernon, à Neuilly en Thelle, et se trouve à peu près enfermée entre la Bresle, le Thérain, l'Oise, la Seine, l'Andelle et la Sanne. Je ferai remarquer en outre le rapport qui existe entre le nom de la rivière d'Andelle *Indella* et *Dentelinus*, lequel n'est probablement pas un simple effet du hasard.

Dire comment et pourquoi ce territoire s'enchevêtrait dans le Vexin, dans le Bray, dans le Chambliois, c'est ce que je n'essaierai pas ; j'ai déjà fait observer combien étaient vagues et mal limités sous les Mérovingiens ces anciens *pagi* qui avaient été des peuplades secondaires dans les temps celtiques et dont le nom subsistait alors par la force de la tradition, sans qu'ils eussent aucun caractère administratif qui leur fût propre. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est que, en l'an 709 et postérieurement à la date de nos trois diplômes, il y a entre la Seine, l'Oise et l'Océan un territoire considérable qui s'appelle *Tellau* et dont je crois que les nombreuses localités, appelées dans cette contrée Thil, Thilly, Tilliers, Tillets, gardent encore le souvenir. D'autre part, Frédégaire assigne à son fameux duché de Dentelin les mêmes limites générales. Je ne prétends par que le duché ait répondu exactement au *pagus Tellau*, cela est absolument impossible, car il ne serait guère resté de place pour les douze cantons laissés à Clotaire II ; je déclare en outre que j'ignore pourquoi ce pays, qui figure dans la chronique de Fontenelle, dans le diplôme de 709 et dans les actes postérieurs sous la forme *Tellau*, aurait antérieurement offert la syllabe préfixe *Den*. Cependant, je ne pense pas qu'il y ait un simple rapport fortuit entre ce *Tellau* et ce *Dentelinus* que nous voyons apparaître tout d'un coup ; c'était peut-être le nom d'une ancienne tribu gau-

loise ou, mieux encore, un nom ayant dans la langue celtique un sens que nous ne connaissons plus et s'appliquant à un vaste territoire sans pour cela avoir désigné une peuplade, de même que *Perticus*, qui est devenu le pays de Perche, désignait, comme l'a fait observer M. Le Prévost, une forêt et non un peuple. Ce nom antique, quelle qu'ait été sa signification primitive, subsistant encore par la tradition, aura été attribué à une des grandes divisions administratives qui furent passagèrement établies par les Mérovingiens, laquelle embrassait une portion importante du territoire qu'il avait désigné. C'est dans ce sentiment que, sur ma carte de Frédégaire, j'attribue au *ducatus Dentelini* la plus grande partie de l'emplacement que les textes assignent au pays de Thelle et de Tellau.

Divio. *Meroveus Divionem venit*. F. E. 78. Grégoire de Tours nous donnait pour le nom latin de Dijon les formes *Divionense castrum*, *Divionum* et *Divione*.

Divicia *civitas*. F. E. 52. Deutz ; c'est le même mot que celui que nous fournit Grégoire de Tours avec un changement du *t* en *c*, *Divitia*.

Dolensis. — *Britones de Betorica a Gothis expulsi, multi apud Dolensem perempti sunt*. F. E. 12. C'est Bourg de Déols dont il a été question dans Grégoire de Tours; mais il est à remarquer ici que Frédégaire a supprimé le mot *vicus* sans changer en substantif la forme adjective du nom.

Doromellus *vicus*. — *Anno V regni Theuderici* (600), *Theudericus et Theudebertus contra Chlotarium movent exercitum et super fluvium Aroannam, nec procul a Doromello vico prælium confligentes junxerunt*. F. C. 20. Dormelles sur l'Orvanne, à 9 kil. S.-S.-O. de Montereau (Seine-et-Marne).

Dova *flumen*. F. C. 36. C'est le Doubs avec une forme plus voisine du nom moderne que celle des textes de l'époque latine, *Dubis*, et assez rapprochée du mot *Duba* que nous fournit l'Anonyme de Ravenne.

Dunensis *lacus*. F. E. 18. C'est le lac de Neufchâtel. Voir *Arula*.

Duodecim pontes... *Ambo moverunt exercitum, volentes Guntramnum interficere regnumque ejus assumere. Sigibertus cum exercitu Arciaca resedens, Chilpericus Duodecim pontes*. F. E. 71. Pont-sur-Seine, sur la rive gauche de la Seine, au-dessous du confluent de l'Aube (Aube). Valois fait observer (Notice, p. 454) que la mention de cette localité figure dans Aimoin, dans un capitulaire de Charlemagne et dans un texte de l'année 1457, mais alors ainsi modifiée : *Stephanus Coulon de Pontibus supra Sequanam*.

Dyonisii *basilica. — Anno XVI regni sui Dagobertus... ad basilicam S. Dyonisii defertur.* F. C. 79. C'est l'église qui a donné son nom au bourg que nous avons vu figurer dans Grégoire de Tours, sous le nom de *Catuliacus*. Mais ce passage de Frédégaire n'indique pas que de son temps le bourg eût déjà pris le nom de l'église.

Erchrecum, *Ercherego villa* (variant. *Ercheco* et *Ercariaco*). Martin et Peppin sont vaincus par Ebroin à Latofao. Martin s'enferme dans Laon; Ebroin le poursuit et s'installe près de cette ville en un lieu appelé *Ercherecum*, où il tue son ennemi en trahison, 680, C. II, 97. G. F. 46. Valois a pensé avec quelque probabilité que ce lieu pouvait répondre à Achery, à 3 kil. au nord de La Fère et à 21 kil. N.-O. de Laon (Aisne). Nous n'avons rien trouvé qui convînt davantage à cette mention.

Esparges *castrum quod est in termino Thuringorum.* F. E. 9. C'est le *Dispargum* de Grégoire de Tours, Duysborch, entre Louvain et Bruxelles, comme je l'ai expliqué dans la Géographie de Grégoire de Tours.

Fauriniacus *villa. — Vulfus Patricius, idemque, Brunichilde instigante consilio, qui in mortem Protadii consenserat, Fauriniaco villa, jubente Theuderico, occiditur.* F. C. 29. Faverney, à 15 kil. N. de Vesoul sur la rive droite de la Lanterne (Haute-Saône).

Francia. Ce nom continue à être appliqué à la région particulière qu'occupaient les Franks, soit Neustriens, soit Austrasiens, comme on le voit par un passage du premier continuateur où il est dit qu'Ebroin, s'étant enfui du monastère de Luxeuil, entra en France et passa l'Oise. On sait que Luxeuil, dans le département de la Haute-Saône, faisait partie de la Burgondie.

Genavensis *urbs, Genava.* F. E. 18, 34. C.° 22. Les seules formes que nous donne Grégoire de Tours étaient *Januba, Jenuba, Janubensis urbs.*

Gothica *regio*, envahie et saccagée par les Sarrasins, puis par Charles-Martel, 737, C. 109. C'est toujours la Septimanie.

Isara, *Issara, Hissera, Isra.* F. C. 20; C. I, 96; C. III, 109; G. F. 45, l'Oise. On ne voit guère comment le nom actuel s'est formé du nom ancien.

Jobii *villa super Mosam.* C. II, 104. C'était une des villas des Héristal. Peppin, père de Charles-Martel, y meurt en 714. Jupil, à 1 kil. E. de Liége, sur la rive droite de la Meuse.

Latofao, *Locofao, Lufao* (variant. *Lucofago*). F. C. 17; C. II, 97; G. R. 46. *Anno IV post Guntchramni mortem, Childebertus mortuus est* (596)... *Eo anno Fredegundis cum filio Chlotario rege Pa-*

risius vel reliquas civitates ritu barbaro occupavit et contra filios Childeberti regis Theudebertum et Theudericum movit exercitum, loco nominato Latofao. Cette bataille est un des épisodes de la lutte entre Childebert II et Clotaire II, ou mieux entre Brunehaut et Frédégonde, qui suivit la mort de Gontran, survenue en 593. A cet endroit, la chronique de Frédégaire est assez obscure; les faits se pressent et il faut les suivre avec une grande attention. L'année même de la mort de Gontran, Childebert II, après avoir recueilli la succession de son oncle, fait envahir les États de son cousin, le jeune Chlotaire, par le duc de Champagne Wintrio; mais celui-ci est battu. Cette première bataille est celle de *Trucciacum* (voir ce mot), dont Frédégaire ne donne pas le nom, mais dont nous trouvons les détails dans les *Gesta Regum Francorum.* En 596, Frédégonde profite de la mort de Childebert pour se jeter sur Paris, et elle bat à *Latofao* les armées de Théodebert et de Thierry, Mais elle meurt l'année suivante ; les deux rois d'Austrasie et de Bourgogne se réunissent, et c'est alors qu'ils battent Clotaire à Dormelles et lui imposent le traité par lequel il était dépouillé presque complétement de ses États. — Environ cent ans plus tard, en 680, une nouvelle bataille entre Ebroin d'une part, Martin et Peppin de l'autre, lesquels furent battus, fut livrée à Latofao. Ce lieu est le village de Lafaux entre Laon et Soissons, à 9 kil. N.-N.-E. de Soissons.

Latona. Dagobert Ier, parcourant ses Etats, s'y arrête pour rendre la justice, et Flaochat, maire de Clovis II en Bourgogne, y meurt en 641. F. C. 58 et 90. C'est Saint-Jean-de-Laosne sur la Saône, à l'embouchure de l'Ouche (Côte-d'Or).

Lauchonia *silva.* C'est la forêt où Childeric II, après avoir fait fouetter le leude Bodilo, fut assassiné en 673. C. I, 95. Dom Bouquet pense que c'est la même que *Liberiacensis* ou *Bungiacensis silva*, la forêt de Livry ou de Bondi qui s'étendait alors entre les villes de Saint-Denis et de Chelles. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Childeric II habitait le Parisis et que son tombeau a été retrouvé, vers 1700, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Limodicini. F. E. 80. Les Limousins. Grégoire de Tours nous donnait la forme *Lemovicinus.*

Lingonæ, *Lingonica civitas, Lingonicum territorium.* F. C. 11, 38, 88. Dans la guerre de Thierry contre son frère Théodebert, le rendez-vous de l'armée est à Langres. De là Thierry remonte à Andelot, prend *Nasium*, Naix, et livre bataille à Toul. Théodebert vaincu traverse le territoire de Metz, passe les Vosges, s'enfuit à Cologne. L'évêque de Mayence fait défection et va trouver Thierry.

Ainsi Mayence, Cologne, Metz, Toul, Naix faisaient partie des Etats de Théodebert et la limite de l'Austrasie et de la Bourgogne était alors entre Naix et Andelot.

Loa. — *Theudericus Stampas per fluvium Loa pervenit.* C. 26. La Louet, petite rivière qui se jette dans la Juine, au-dessous d'Etampes, et qui est inscrite sur la carte du dépôt de la guerre sous la forme Allouette.

Lucca *castrum.* C. III, 111, C'est la petite ville de Loches sur l'Indre. Grégoire de Tours l'appelait *Lucca* et *Loccis*. Cette dernière forme semble plus rapprochée du nom moderne. L'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* lui donnait le titre de *vicus*, ici nous la voyons avec celui de *castrum*, et ce continuateur de Frédégaire raconte que Loches fut détruite de fond en comble, en 742, par Peppin et Carloman, fils de Charles-Martel, dans leur lutte contre l'Aquitaine qui, par conséquent, continuait de s'étendre jusqu'à la Loire.

Lugdunum. Lyon se présente sans aucune autre forme dans Frédégaire et dans le troisième continuateur. F. C. 24 ; C. III, 109. On ne voit, dans les textes mérovingiens que je connais, aucune trace de modification de l'ancien nom vers la forme moderne. Le seul changement qui se présente est fourni par un diplôme de l'an 739 (1) où on trouve *Leudunensis pagus.*

Lugdunum, *Laudunum Clavatum.* C, II, 97 ; G. R. 46. Ici, au contraire, la forme *Laudunum*, fournie par l'auteur des *Gesta Regum Francorum*, est un acheminement vers le nom moderne Laon. Il est à remarquer comment les divers *Lugdunum*, qui se trouvaient dans quatre parties différentes de la Gaule, ont transformé leurs noms différemment, sans doute suivant les lois de prononciation locale ; ils sont devenus Lyon, Laon, Leyde et Loudun.

Lussovium. *Luxovium cœnobium.* F. C. 36, 44 ; C. II, 96. Saint Colomban résidait dans ce monastère quand Thierry, irrité de ses menaces, l'exila en 609. C'est là aussi que furent exilés Ebroin et saint Léger. La chronique de Frédégaire nous apprend qu'en 615 son abbé s'appelait Austasius. Luxeuil, à 27 kilomètres N.-E. de Vesoul (Haute-Saône).

Magantia, *Magancensis urbs.* F. C. 38, 74. Cette forme nouvelle du nom de Mayence est très-intéressante, et elle est, comme nous l'avons déjà fait observer, une preuve des changements que la prononciation a fait subir aux noms dans le court intervalle qui sépare Grégoire de Frédégaire.

(1) *Diplom. et chart.*; t. II, p. 372.

MAROLEGIA *villa in Alsatia.* F. C. 43. C'est Marlenheim, à 16 kilomètres S.-E. de Saverne, que nous avons vu figurer, dans Grégoire de Tours, sous la forme *Marilegium.*

MASSOLACUS *villa.* Clotaire II, résidant dans cette ville, y mande le patrice Aletheus et le fait tuer en 612; et Clovis II y est reconnu roi par les leudes de Neustrie et de Bourgogne. F. C. 44, 79. Lebeuf a fort bien établi que cette villa, qui était restée inconnue à dom Germain, est Maslay, à 4 kilomètres S.-E. de Sens, sur la Vanne (Yonne).

MAURIACUS, *Mauriacensis campania.* Dans un extrait de la chronique d'Idace, Frédégaire s'exprime comme il suit : *Chuni repedantes Trecassis in Mauriacensem consedentes campaniam. Thoresmundus filius Theudori... cum Attilanem et Chunis Mauriaco confligit certamine.* Don Bouquet, t. II, p. 462. De son côté l'historien Goth Jornandès écrit : *Convenitur in campos catalaunicos qui et Mauricii nominantur, centum leugas ut Galli vocant, in longum tenentes et septuaginta in latum.* Ces cent lieues de long et ces soixante-dix de large attribuées aux champs catalauniques ou mauriciens laissent une bien grande latitude à l'emplacement du lieu où fut livrée la bataille. Valois a établi, d'après des raisons très-admissibles que *Mauriacus* pouvait être la plaine qui s'étend autour de Méry-sur-Seine. Une découverte récente, publiée par M. Peigné-Delacourt (Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila, in-4°. Paris, 1859.), semble venir à l'appui de ce sentiment. Ce sont divers ornements ayant appartenu à un chef barbare, notamment une bague avec une légende inexplicable que les archéologues s'accordent à croire gothique (le mot HEVA). Ces précieux débris ont été trouvés à Pouan, dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube, entre cette rivière et la Seine, à peu de distance, à l'E., de Méry, dans la direction de Châlons, mais encore à cinquante et quelques kilomètres de cette ville.

S. MAXENTIA *ad Isram.* Ebroin, échappé de Luxeuil, entre en France, c'est-à-dire en Neustrie, s'avance jusqu'à l'Oise, *usque Isaram fluvium veniens peraccessit, custodes dormientes interfecit ad Sanctam Maxentiam, atque Isram fluvium transiens, quos ibi invenit de insidiatoribus suis occidit.* C. I, 96. Par *custodes* faut-il entendre les hommes chargés de défendre le passage de la rivière ou les gardiens d'un pont? La localité s'appelle aujourd'hui Pont-Saint-Maxence, à 10 kilomètres au-dessus de Creil sur l'Oise, ce qui semble donner raison à la seconde hypothèse.

MERCORI *mons.* C'est le nom primitif de la butte voisine de Paris qui, de la passion de saint Denis et de ses compagnons, prit le nom

de Montmartre, *Mons martyrum*. Frédégaire emploie ce nom pour raconter un fait qui se passe en 627, une querelle domestique dans le palais de Clotaire II. F. C. 45. C'est un exemple de plus de la confusion et des anachronismes géographiques que l'on trouve dans les auteurs de ces temps. Mais ces défauts mêmes ont certains avantages : ce sont eux souvent qui nous ont conservé d'anciens noms qu'autrement nous ne connaîtrions pas. Je ne peux pas marquer *Mercori mons* sur ma carte à cause de l'exiguïté de l'échelle.

Mettis, *Mettense territorium*. F. E. 30 ; C. 38. Frédégaire emploie la forme substantive que Grégoire de Tours ne nous avait offerte que dans les miracles de saint Martin, de préférence à la forme adjective accompagnée de *urbs* et de *civitas*.

Miclitanum *castrum*. G. R. 37. C'est Melun que Grégoire de Tours appelait *Miglidunense castrum*.

Namugo *castrum*. Gislemar supplante son père Warado qui avait succédé en Neustrie à Ebroin, devient maire du palais et continue la lutte contre Peppin d'Héristal. Il envahit l'Austrasie et s'avance jusqu'à Namur. C. II, 98. Cette mention est avec celle que nous trouvons dans l'Anonyme de Ravenne, *Namon*, la plus ancienne qui soit faite de cette ville.

Narbona, *Narbonensis Gallia. Carolus Rhodanum fluvium cum exercitu suo transiit, Gothorum fines penetravit, usque Narbonensem Galliam peraccessit, ipsam urbem celeberrimam atque metropolim eorum obsedit*. C. III, 109. Cette expression, Gaule narbonaise, employée par le troisième continuateur pour un fait historique de l'année 737, montre une fois de plus combien étaient vivaces les souvenirs traditionnels qui conservaient à un lieu son ancien nom, alors que depuis bien longtemps il n'avait plus aucune signification légale. Il y avait deux siècles passés que cette contrée s'appelait *Gothia*, *Hispania*, *Septimania*, en attendant qu'elle prît le nom de Languedoc. (Voir dans Géogr. de Grég. de Tours, *Septimania*.)

Nasium *castrum*. F. C. 38. Naix sur Ornin (Meuse). Cette ville faisait partie de l'Austrasie et des Etats de Théodebert, fils de Childebert II. En 612 elle fut prise par Thierry, frère de ce prince et roi de Bourgogne.

Neustrasia, *Neptricus*, *Neuster*, *Neptrasii*. F. E. 71 ; C. 42, 55, 62. Grégoire de Tours ne mentionnait que l'Austrasie ou pour mieux dire les Austrasiens ; ce qui signifiant France orientale, impliquait, comme l'a fort bien dit Valois, la Neustrie ou France occidentale que cite Frédégaire. Il serait fort difficile pour ne pas dire impossible, comme on a pu le voir à propos du duché de Dentelin, d'assi-

gner à l'une et à l'autre de ces parties de la Gaule occupées par les Francs et appelées alors, à l'exclusion de tout le reste du territoire, France, des limites certaines, et de tracer entre elles une ligne de démarcation précise. Avant qu'il ne fût question du duché de Dentelin, au temps de Chilpéric et de Sighebert, la Neustrie s'étendait jusqu'à Vitry sur la Scarpe, entre Douai et Arras, et comprenait de même Thérouenne et Tournai, comme nous le voyons par les passages de Grégoire et de Frédégaire où il est dit que Mérovée, fils de Chilpéric, espéra soulever contre son père les gens de Thérouenne, et que Sighebert poursuivit son frère jusque dans Tournai; H. E. IV, 52; E. 71. Le delta que forment à leur confluent l'Aisne et l'Oise, tout le Soissonnais, était comme le cœur de la Neustrie. Au delà de Soissons elle s'étendait encore jusqu'à Braîne, villa favorite de Frédégonde et de Chilpéric; mais il est bien évident que là environ et probablement à Fîmes, sur l'ancienne limite des *Remi*, devait se trouver son extrême frontière, puisque Reims, qui n'est qu'à quarante kilomètres de Braine, était la capitale du roi austrasien Sighebert. Laon de même appartenait à l'Austrasie, comme je l'ai fait observer dans la géographie de Grégoire de Tours.

A l'ouest et au sud la Neustrie avait pour limites naturelles la Bretagne et la partie de la Bourgogne d'alors qui se trouvait, comme Orléans, sur la rive droite de la Loire, c'est-à-dire environ le Loir, la Mayenne et le Couesnon. Du côté de la Marne et de la Seine moyenne, la Neustrie était fort resserrée, car la ville de Meaux paraît avoir appartenu à Sighebert, d'après les arrangements conclus entre Childebert II et Gontran à Andelot. Là encore devait se trouver une limite, car Chelles, qui n'est guère qu'à 25 kilomètres de Meaux, était une des villas de Chilpéric.

Sur la Loire même les rois d'Austrasie possédaient Tours, qui fut usurpé par Chilpéric après l'assassinat de son frère, et Sighebert avait obtenu à la mort de Caribert, comme on le voit encore par le traité d'Andelot, une portion des territoires de Chartres et d'Etampes; mais c'étaient des possessions particulières qu'on ne peut pas comprendre sous le nom d'Austrasie. Enfin, la Bourgogne s'avançait de ce côté, au delà de Melun qui appartenait au diocèse de Sens, jusqu'à la petite rivière d'Orge qu'un texte de Grégoire de Tours (H. E. VI, 19) indique positivement comme ligne de démarcation entre les États de Chilpéric et ceux de Gontran.

La Neustrie de la fin du sixième siècle commençait donc à l'Escaut supérieur; sa frontière coupait l'Oise aux environs de Kiersy, l'Aisne vers Braîne, la Marne entre Meaux et Chelles, arrivait à l'Orge et

s'en allait, comme nous l'avons dit, jusque vers le Loir et les rivières qui bordent la Bretagne. Son centre était alors le delta de l'Oise et de l'Aisne. Mais, à partir de Clotaire II et du démembrement provisoire qu'elle subit au nord-est par la perte du duché de Dentelin, plus tard encore dans ses luttes souvent malheureuses contre l'Austrasie, elle recule, pour ainsi dire, devant celle-ci ; bientôt ce sont les pays entre Seine-et-Loire, qui n'en avaient été qu'une annexe, qui portent ce nom, et enfin, comme il signifie région occidentale, on le verra appliqué par des écrivains contemporains de Charlemagne à la Bretagne même, la contrée de toutes à laquelle il convenait le moins, puisque seule, au nord de la Loire, elle avait complétement échappé à la grande invasion franque.

Novientum *villa Parisiaci suburbano*. G. F. 24. Chlodoald, troisième fils de Chlodomir, frère de Childebert et de Clotaire Ier s'y enfuit, y fonde un monastère après le massacre de ses frères et y meurt. C'est Saint-Cloud près Paris. Grégoire de Tours nous a fourni *Novigentum* qui représente peut-être plutôt Nogent-sur-Marne.

Noviomum *urbs*. Le roi Chilpéric II y meurt en 724. C. II, 107. Noyon. Grégoire de Tours n'a pas mentionné cette ville, mais seulement son premier évêque, saint Médard, *Medardus Noviomensis episcopus*.

Petrocoregum, *Petrocorius pagus*. F. E. 87; F. C. 57. Périgueux. Grégoire de Tours n'emploie pour désigner cette ville que la forme adjective *Petrogorica urbs*. *Petrogoregum* est un acheminement vers la forme moderne.

Pontium. *Criscecus villa in Pontio*. C. I, 96. Crecy en Ponthieu. Ce nom de Ponthieu signifiait région maritime et désignait une partie de l'ancien *tractus Nervicanus* de la *Notitia dignitatum*.

Quatruvio *villa*.—*Gundobaldi filius Sigismundus apud Genavensem urbem, villa Quatruvio, jussu patris sublimatur in regnum*. F. E. 34. Ce lieu serait, d'après M. Gaullieur (Suisse historique, ch. III, p. 5), le château de Rolbaud dont il ne reste plus que des ruines dans une contrée devenue marécageuse. Je ne l'ai pas trouvé sur les cartes à grande échelle.

Remus, *Remis*. F. E. 55.—*Ermenfredus in Auster Remus, ad basilicam S. Remedii confugit*. F. C. 83. Voici encore un exemple singulier de la terminaison absolue *us*, employée habituellement pour le mot *Parisius* et que Frédégaire applique en outre par deux fois à Tours, *Turonus*.

Rotolum. F. C. 2. Clotaire II y est baptisé. Grégoire de Tours, qui cite par deux fois ce lieu, l'appelle *Rigotalensis* et *Rotolalensis villa*,

On voit combien l'altération qu'il subit dans le texte de Frédégaire le rapproche de la forme moderne.

Rionava *vicus super fluvio Vincenna*. F. C. 42. C'est le lieu où Brunehaut, après la mort de son fils Thierry, est livrée par ses leudes à Clotaire II. Rionne sur la Vigeanne.

Romani. Cette expression est employée par le troisième continuateur pour désigner les habitants de la Gaule au delà de la Loire : ... *Rebellantibus Wasconibus in regione Aquitanie, cum Chunaldo duce filia Eudone quondam, Carlomannus atque Pippinus principes germani, congregato exercitu, Ligeris alveum Aurilianis urbe transeunt, Romanos proterunt, usque Biturigas urbem accedunt.* C. III, c. 111.

Romiliacus *villa prope Parisius*. F. C. 58. C'était une des villas de Dagobert Ier qui y épousa la reine Gomatrude, puis l'y relégua après l'avoir répudiée. C'est Reuilly qu'il ne m'est pas possible de marquer sur la carte, parce que ce lieu fait aujourd'hui partie de Paris.

Rothomus, *Rothomensis episcopus*. F. E. 74, 78. Encore un nom qui se contracte et s'achemine de la forme primitive, *Rothomagus*, vers la forme actuelle, Rouen.

Salodorum. *S. Victor Salodoro, cum S. Urso passus fuerat*. F. C. 22. Soleure sur l'Aar (Suisse). La terminaison *dorum*, indique une vieille localité d'origine celtique.

Saloissa *castrum*. Les deux petits-fils de Brunehaut, Thierry et Théodebert, conviennent d'un plaid en ce lieu pour mettre fin à leurs différends, 610. Mais Théodebert y vient avec des forces considérables, et contraint son frère à lui abandonner une grande partie de ses Etats. — Seltz à 18 kilomètres. S. E. de Wissembourg, au confluent du Rhin et du Seltzbach (Bas-Rhin). Le nom latin dans sa forme habituelle est *Saletio*.

Scarponensis. *Chrodoaldum Bertharius, homo Scarponensis, evaginato gladio, truncavit*. F. C. 52. Le lieu auquel cet homme appartenait s'appelle Scarpone ou Charpeigne sur la Moselle, à 6 kilomètres au-dessus de Pont-à-Mousson.

Sciona *vicus*. G. R. 37. Clotaire, battu à Dormelles sur l'Orvanne, s'enfuit à Melun, de là à Paris, puis dans la forêt Arelauna. Thierry le poursuit et pénètre jusqu'au bourg *Sciona*. Je crois très-volontiers, en suivant l'itinéraire des deux rois, que ce bourg est Essonne, appelé dans la vie de saint Germain par Fortunat (ch. 15) *Exona, Axona : quidam in Exona vico de fiscalibus famulis Childomerus*. Il y a des triens qui portent ce nom *Exona*. Cependant je le fais figurer

sur la carte avec un point d'interrogation. Essonne est à 2 kilomètres S. O. de Corbeil, sur la rivière du même nom (Seine-et-Oise).

Scotingorum *pagus*. — *Defuncto Wandalmaro duce, in pago Ultrajurano et Scotingorum, Protadius patricius ordinatur*. F. C. 24. C'est un territoire de la Franche-Comté dont la vie de S. Anatolius, évêque de Salins, nous indique l'emplacement. On y lit : *Vallis Scodinga in Sequanis ubi nunc Salinarum locus*. C'est donc Salins, comme le fait observer Valois (Notice, page 508), qui marque l'emplacement de cette vallée. Salins sur la Furieuse, petit affluent de la Loue dans le Jura, à 38 kilomètres N.-E. de Lons-le-Saulnier.

Sedunis, *Sedunensis episcopus, Sidonense territorium*. F. C. 44 ; F. E. 68. Sion à l'E. du lac de Genève, chef-lieu du Valais (Suisse). La forme *Sidonense* est assez voisine du nom actuel.

Senonagus *pagus*. — *Anno* XL *regni Lotharii* (623), *homo quidam nomine Samo, natione Francus, de pago Sennonago ad exercendum negotium, in Sclavos, nomine Winidos perrexit*. F. C. 48. Dom Ruinart fait observer avec beaucoup de justesse qu'il ne semble aucunement vraisemblable que le pays ici mentionné soit Sens, comme les plus anciens commentateurs de Frédégaire l'avaient pensé, mais bien plutôt la portion du Hainaut qui, dans le moyen âge, s'est appelée *Sonegia, Seunonegia* et dont aujourd'hui les traces subsistent dans la forêt de Soigne et dans la ville de Soignies, sur un petit affluent de la Senne, à 15 kilomètres N.-N.-E. de Mons, province de Hainaut (Belgique).

Senonas *civitas*. Sens. F. C. 58. Grégoire de Tours donnait seulement *Senonica* et *Senonensis urbs*.

Sequanum *territorium*. Il y a au premier chapitre de la chronique de Frédégaire un texte singulier qui est d'un grand intérêt ; le voici : *Ecclesiam B. Marcelli, ubi ipse pretiosus requiescit in corpore, suburbano Cabillonensi, sed quidem tamen Sequanum est territorium, mirifice et sollerter Guntchramnus ædificare jussit*. Gontran éleva une église à S. Marcel dans le faubourg de Châlon-sur-Saône, mais dans un endroit, cependant, qui appartenait au territoire des Sequanes. D'abord, il faut remarquer cette expression, le territoire séquanien ; elle est une preuve de plus de cette persistance de la tradition, que nous avons déjà signalée. Elle indique en outre, il me semble, que les gens du septième siècle regardaient comme identiques, en général, les anciens territoires de *civitates* et les diocèses alors existants ; car quel intérêt y aurait-il eu pour Frédégaire à signaler ce fait d'une église et d'un monastère bâtis dans les faubourgs

de Châlon et appartenant au territoire séquanien, si le mot territoire n'avait comporté ici pour lui cette singularité que Châlon appartenait à un diocèse et l'église de son faubourg à un autre. On sait, en effet, que Châlon avait été jadis un *castrum* du peuple éduen. Distraite depuis du vaste territoire de cette grande peuplade, cette ville avait possédé, dès le temps de Sidoine Apollinaire, un évêque particulier. Le diocèse de Châlon s'agrandit aux dépens du territoire séquanien, durant le moyen âge, puisque je trouve dans la *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. Desnoyers (annuaire de 1853, p. 146), que le canton de Louhans et plusieurs autres sur la rive gauche de la Saône formaient des archiprêtrés châlonnais. Mais je crois qu'on peut induire du texte de Frédégaire que cet agrandissement n'avait pas encore eu lieu au temps de ce chroniqueur. Quoi qu'il en puisse être, cette mention du territoire séquanien au septième siècle est d'un grand intérêt.

Sigona. F. C. 20. La Seine. Cette forme remplace entièrement *Sequana* dans Frédégaire. Le second continuateur écrit *Segona*. Quand la rapidité de la prononciation aura fait disparaître l'*o*, on aura *Segna*, presque le nom actuel.

Spinogelum *villa super Sigona*. F. C. 79. Dagobert y mourut en 638. C'est Epinay sur la Seine, près Clichy.

Spinsia *villa publica*. F. C. 36. C'était une des villes qu'habitait Thierry, petit-fils de Brunehaut, roi de Bourgogne. Epoisse, à 11 kil. O. de Semur (Côte-d'Or).

Stampæ, *Stampensis pagus*. F. C. 26, 54. Dans Grégoire de Tours nous trouvions *Stampensis pagus*, c'était le territoire ; Frédégaire y ajoute la localité, Etampes.

Stuplo. F. E. 68. C'est une forme nouvelle de ce nom que Grégoire écrivait Stablo. Estoublon, à 10 kilom. N.-E. de Riez.

Subola *vallis*. Dagobert envoie contre les Wascons, en 636, une armée burgondienne sous les ordres d'un référendaire, de dix ducs et de plusieurs comtes. Un de ces officiers, surpris dans la *vallis Subola*, est exterminé avec un grand nombre de nobles et de seigneurs. F. C. 78. C'est la vallée de la Soule, dans les Pyrénées, où se trouve Mauléon.

Suentensis, *Suggentenses*, *Sogiontensis* (variant. *Soitensis*, *Segintensis*, *Solnitenzis*, *Sogintensis*). F. C. 35, 37, 87, Un des trois passages où Frédégaire cite ce territoire nous montre qu'il formait un comté : *Bobo dux Arvernus cum parte exercitus Adagesiseli et Ænovalus comes Sogiontensis cum pagensibus suis... contra Radulphum... perrexerunt*. Ce pays ne semble pouvoir être, comme l'ont fait obser-

ver D. Ruinart et D. Bouquet, que le Sundgaw qui occupait dans l'Alsace la partie formant aujourd'hui l'extrémité méridion le du Haut-Rhin, des villes de Belfort et d'Altkirch jusqu'aux environs de Mulhouse.

Sexonas, *Sexsionas*, *Suessionas* F. E. 15; F. C. 54, 74. Ces deux premières formes sont des altérations nouvelles du nom latin de Soissons.

Sumina *fluvius*, la Somme. F. E. 9.

Taravannenses. F. E., 78. Thérouenne. C'est la forme fournie par Grégoire de Tours, sauf le changement du *b* en *v*.

Textricum *locus*. C. II, 100. Peppin et les Austrasiens y battent le maire de Neustrie Berchaire et son roi Thierry en 687. — C'est Tertri ou Tertri, entre Péronne et Saint-Quentin, à 16 kil. O. de cette dernière ville, sur la limite des départements de l'Aisne et de la Somme.

Thoringia *trans Rhenum*. F. C. 37. C'est la grande Thuringe. Le pays de Tongres est mentionné ailleurs par Frédégaire à l'occasion de *Dispargum*. Soumise, depuis le temps des fils de Clovis, aux rois franks, elle était gouvernée par des ducs, dont l'un, Radulfus, se rebella contre Sighebert, fils de Dagobert le Grand, le battit en 640 et devint, dit Frédégaire, un véritable roi, tout en continuant d'accorder au roi d'Austrasie une suprématie nominale. Cette défaite marque le commencement de la décadence mérovingienne.

Thornua. F. E. 71. C'est une forme du nom de Tournai qui est particulière à Frédégaire.

Trecassis, *Trecassinum territorium*. F. E. 71; F. C. 54. Ces formes diffèrent, comme on le voit, de celles que nous donnait Grégoire de Tours : *Trecæ*, *Tricassini*. Mon savant confrère, M. d'Arbois de Jubainville, m'a demandé si j'avais trouvé quelque texte précis qui permît d'attribuer Troyes à Gontran. Cette certitude nous est fournie, je pense, par un passage où Grégoire de Tours dit qu'en 586 Frédégonde ayant publiquement empoisonné dans Rouen un seigneur frank, et menacé de l'assassinat l'évêque de Bayeux, le roi de Bourgogne délégua vers cette reine trois de ses évêques, ceux de Cavaillon, de Troyes et de Sens... *Cum hæc ad Guntchramnum regem perlata fuissent et crimen super mulierem jaceretur, misit tres episcopos ad filium qui esse dicitur Chilperici, quem superius Chlotarium scripsimus vocitatum, id est Arthemium Senonicum, Veranum Cavellionensem, et Agrecium Tricassinum*... H. E. VIII, 31.

Trucciæ *in pago suessionico*, *Trucciago*. G. F., 36. En 593, une armée de Burgondes, d'Austrasiens, de Franks supérieurs, comman-

dée par le duc de Champagne Wintrio, envahit le territoire de Soissons. Frédégonde et Landri s'avancent à leur rencontre jusqu'à Braîne. Là, d'un commun accord, les parties désignèrent pour le lieu de la rencontre *Trucciæ : Cum denuntiatum fuisset placitum qua die ad prœliandum in loco nuncupante Trucciæ, in pago suessionico, convenire deberent...* Ce lieu est Droisy, à 12 kil. S.-O. de Braîne et à égale distance S.-E. de Soissons. — Ce texte serait, s'il en était besoin, un argument de plus en faveur de l'identification de *Brennacum* avec Braîne, car si nous transportons *Brennacum* à Bargny, au S.-E. de Crepy, en Valois, comme le voulait Lebeuf, quel lieu assignerons-nous au rendez-vous de *Trucciæ ?* Ce ne pourra plus être Droisy, puisque Bargny est à 33 kil. de cette localité et s'en trouve séparée par toute la largeur de la forêt de Villers-Cotterets. Aucune des localités voisines de Bargny ne peut représenter *Trucciæ.*

Tolbiacum. F. C. 38. Dans ce lieu, déjà célèbre, Thierry, petit-fils de Brunehaut, bat, en 612, son frère Théodebert. Zulpich. Dans Grégoire, *Tulbiacensis civitas* et *Tulbiacense oppidum.*

Tullum, *Tullensis campania.* F. C. 38. Toul et son territoire. Théodebert y est battu par son frère Thierry en 612.

Turenses, Thierry surpris par Théodebert est contraint de lui céder une portion de ses Etats : ... *Per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theudiberti firmavit ; etiam et Suggetenses et Turenses et Campanenses, quos sæpius repetebat.* F. C. 36. *Turenses* doit représenter l'ancien *pagus Tigurinus*, car, bien que Zurich et Thurgaw forment aujourd'hui deux cantons séparés, on ne peut pas nier l'identité des *Turenses* avec une partie de la peuplade celtique mentionnée par César, Strabon, Appien et Plutarque.

Toronus, *Thoronus.* F. E. 75, 78. Ce sont des formes très-remarquables du nom de Tours dans Frédégaire.

Ultrajuranus *ducatus, pagus.* — *Anno* xxxi *regni Guntchramni* (591), *Theudefredus dux Ultrajuranus moritur, cui successit Wandalmarus in honore ducatus.* F. C. 12, 24. Par d'autres passages de la chronique nous voyons qu'Avenches et Orbe faisaient partie de ce duché, 37 et 42. Le territoire qui forma cette division administrative tirait son nom du Jura et devait comprendre les cités les plus orientales de la Séquanaise.

Urba *villa.* F. C. 42. Orbe qui faisait, comme nous venons de le dire, partie du duché Ultrajurassien. C'est là que Brunehaut est prise par les leudes austrasiens pour être livrée à Clotaire.

Warmacia. Cette ville servit momentanément de résidence à Brunehaut en 612, après la mort de son fils Thierry. F. C. 40. Worms.

WASCONIA, *Wasconi*. Dans Grégoire de Tours nous avons vu les Wascons limités d'abord à un territoire étroit dans les Pyrénées, sortir de leurs montagnes, battre le duc de Chilpéric, Bladastes, envoyé contre eux en 581 ; puis, six ans plus tard, descendre de nouveau de leurs retraites et ravager le plat pays. Il est présumable qu'ils avaient continué de s'étendre dans l'ancienne Novempopulanie, à la faveur des discordes des fils et des petits-fils de Clotaire Ier. En effet, Thierry et Théodebert, petits-fils de Brunehaut, réunissent leurs forces contre eux en 602, les repoussent, les soumettent et leur imposent un duc qui, dit Frédégaire, eut le bonheur de pouvoir les gouverner (F. C. 21). Ils se révoltent contre Clotaire II en 626, et il paraît qu'à cette époque ils étaient assez voisins de la capitale de la Novempopulanie, Eauze, car l'évêque de cette ville et son fils sont accusés de les avoir aidés dans leur rébellion (F. C. 54). Bientôt après la Wasconie et toute la portion de la Gaule comprise entre la Loire et la frontière d'Espagne, *limes qui ponitur partibus Wasconiæ*, est abandonnée par Dagobert à son frère Charibert, non cependant à titre de royaume. Mais, pour dominer la Wasconie, il fallut d'abord que celui-ci la subjuguât, (F. C. 57). A la mort de ce prince, en 631, la Wasconie rentre sous la domination de Dagobert, (67). Mais, cinq ans plus tard, elle se révolte avec tant de vigueur que Dagobert est obligé d'envoyer contre elle un référendaire, dix ducs et plusieurs comtes. Un de ces officiers est surpris et tué, mais tout le pays est ravagé, les Wascons sont forcés de se soumettre, et leurs chefs viennent à Clichy implorer la clémence du roi frank, (78). Sous les faibles successeurs de Dagobert, ils secouent le joug, et nous voyons les partisans de S. Léger échapper aux persécutions d'Ebroin en franchissant la Loire et en se réfugiant chez les Wascons, 674 (C. I, 96). Le maire Ragenfrid et son roi Chilpéric, battus par Charles-Martel à Vinci, se réfugièrent auprès du duc Eudes qui réunit une armée de Wascons, *hoste Wasconorum commoto*, et envahit les pays situés entre la Loire et la Seine (C. II, 107). Dans la chronique suivante (C. III, 111 et 114), les Wascons apparaissent comme les maîtres de toute l'Aquitaine. — On voit ainsi ce peuple montagnard sortir des Pyrénées et s'étendre sur les trois anciennes Aquitaines, depuis la fin du sixième siècle jusqu'au milieu du huitième. Rien d'étonnant à ce que dans ces circonstances, au milieu de ses continuelles révoltes et de ses agrandissements, la *Wasconie* ait donné son nom pendant quelque temps, vers la fin du huitième siècle, à tout le pays compris entre la Loire et les Pyrénées, comme nous l'avons conjecturé d'après le texte de l'Anonyme de Ravenne.

VERDUNENSIS *urbs*. F. E. 46. Verdun.

VILLARIACO, *Veriaco villa*. D'après deux passages de Frédégaire, on voit que cette localité était voisine de Troyes, F. E. 19 et 71. Il y a aux environs de Troyes un grand nombre de localités qui peuvent répondre à ces noms latins; ainsi Villy, Villery, Virey. Je préfère cette dernière en la faisant suivre toutefois d'un point d'interrogation. Elle me paraît mieux que les autres sur le chemin de Gontran, qui devait venir de Châlon-sur-Saône pour repousser l'invasion de ses frères, et qui, après avoir atteint la villa *Veriaco*, les rejoignit à Troyes : *Audiens hæc Guntchramnus, exercitum movet, veniensque villa Veriaco, tres germani Trecas junxerunt*. Virey, près de la rive gauche de la Seine, à 8 kil. N.-O. de Bar-sur-Seine (Aube).

VERIMBREA *villa super Issara fluvio*. En 741 Charles Martel y reçoit une ambassade du pape Grégoire III. C. III, 109. C'est Verberie une des villas fréquentées par les Héristal; sur l'Oise, au confluent de l'Autonne, à 14 kil. S.-O. de Compiègne (Oise).

VERMANDENSE *oppidum*. C. II, 100. Saint-Quentin, comme dans Grégoire de Tours. Cette forme est plus voisine du nom Vermandois que le mot *Viromandense* fourni par les textes antérieurs.

VESERONTIA. F. E. 36. C'est la forme actuelle de ce nom de lieu que Grégoire appelait *Virontia*. Vézeronce. Nous avons fait remarquer déjà cette singularité d'un nom qui s'est allongé au lieu de se contracter suivant le mode habituel.

VESONTIO *oppidum*. F. C. 36. Thierry envoie saint Colomban en exil à Besançon en attendant qu'il décide de son sort. Remarquer *oppidum* employé ici par Frédégaire, comme quelquefois aussi par Grégoire de Tours, pour désigner une ville épiscopale. Grégoire ne donnait pas d'autre forme que *Vesonticorum civitas*.

VINCENNA *fluvius*. F. C. 42. La Vingeanne qui se jette dans la Saône à la rive droite, un peu au-dessous de Gray.

VINCIACUS *locus in pago Cameracensi*. Charles-Martel y bat le maire Raginfrid et son roi Chilpéric en 717. C. II. 106. C'est un lieu qui n'existe plus sur la carte de France du dépôt de la guerre, mais que l'on trouve encore marqué sur la carte de Cassini (n° 42) sous le nom de Vinchy sur l'Escaut, à 9 kilomètres sud de Cambrai.

VOGLAVENSIS *Campania*, F. E. 25, 29. La plaine de Voulon et non Vouillé, comme nous l'avons démontré dans la géographie de Grégoire de Tours.

On peut voir par cette liste de noms que, dans Frédégaire comme dans Grégoire de Tours, un certain nombre de villes importantes, et

même de cités épiscopales, ne sont pas mentionnées. De ce nombre se trouvent Beauvais, Evreux, Séez, Vaison, Orange, Lectoure, Lodève, Apt, Fréjus, Antibes, Sisteron, Digne, Glandève, Nyons, Bâle, Spire, Quimper, Boulogne, Windisch et plusieurs autres. Si je ne les ai pas fait figurer sur ma carte, bien que leur existence fût certaine, c'est parce que cette carte ne représente pas encore la physionomie des temps mérovingiens, à laquelle bien d'autres textes devront concourir, mais seulement, comme son titre l'indique, la géographie de Grégoire, de Frédégaire et de leurs continuateurs.

Alfred Jacobs,
Docteur ès lettres, Membre de la Commission de la topographie des Gaules.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

LES SOCIÉTÉS SAVANTES DES CINQ DÉPARTEMENTS FORMÉS DE L'ANCIENNE NORMANDIE.

I.

La Normandie s'est, de tout temps, distinguée par la culture des sciences, des lettres et des arts. On connaît les écoles célèbres, celles du Bec, entre autres, et de l'abbaye Saint-Étienne-de-Caen, qui ont jeté au moyen âge un si vif éclat; nulle part la poésie, depuis Robert Wace, Geoffroy Gaimar et Guillaume de Saint-Pair jusqu'à Malherbe, Corneille et Casimir Delavigne, n'a produit autant d'œuvres remarquables, et nous n'en finirions pas si nous voulions citer les noms, rappeler les travaux des savants et des artistes qu'elle a donnés au monde. Lorsque l'ère des Académies est venue, la Normandie n'a pas été la dernière à entrer dans cette voie ouverte au commerce des intelligences, et aujourd'hui les cinq départements qui en sont formés, le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Inférieure, comptent dans leur sein un nombre considérable de compagnies dont la plupart, comme on le verra d'après l'histoire succincte que nous en allons présenter, ont déjà rendu et rendent chaque jour encore au pays, qui ne le sait pas assez, d'incontestables services.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS. — CAEN.

L'ordre alphabétique auquel nous croyons devoir nous astreindre dans l'étude successive de nos cinq départements nous sert assez

bien, pour notre début, en nous arrêtant d'abord dans le Calvados ; l'*Athènes normande*, qui la première appelle notre attention, est, à coup sûr, la ville la plus lettrée de toutes celles que nous allons parcourir.

Caen possède une *Académie des sciences, arts et belles-lettres*, une *Société d'agriculture et de commerce*, une *Société de médecine*, une *Société linnéenne*, une *Société des Antiquaires de Normandie*, une *Association normande*, une *Société française pour la conservation des monuments* et une *Société des beaux-arts*. Nous rangeons ici ces différents corps non d'après leur importance relative, mais d'après la date de leur établissement.

§ 1er. *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

En 1652, dix-sept ans après la fondation de l'Académie française, deux docteurs en médecine, de Prémont-Graindorge et de Vicquemand; un savant helléniste, de Grentemesnil, et deux poëtes latins très-distingués, Antoine Halley et Moysant de Brieux, formaient, à Caen, avec l'autorisation du gouverneur, duc de Montausier, de l'intendant Chamillard et du lieutenant général de Malherbe, une association littéraire, à laquelle bientôt furent agrégés vingt-deux autres personnages considérables de la ville, parmi lesquels on remarque Segrais, Bochard, Huet, Ménage et Le Métel de Boisrobert.

Jusqu'en 1674, la Compagnie se réunit une fois la semaine chez l'un de ses membres les plus considérés, Moysant de Brieux, et de là le nom d'*Académie de M. de Brieux*, sous lequel, jusqu'à cette époque, elle fut désignée. En 1674, son premier patron étant mort, elle devient, aux mêmes conditions et par suite de circonstances analogues, l'*Académie de M. de Segrais*, titre qu'elle conserve jusqu'à la mort de son nouveau Mécène, en 1701. Le président de Croisilles lui ouvre bientôt son hôtel, et l'intendant Foucault en accepte la *direction*. Sous ce dernier, et grâce à sa puissante intervention, des lettres patentes sont, en 1705, accordées par Louis XIV à la Société, qui, ayant surtout pour but *de veiller à la pureté du langage*, se nomme l'*Académie royale des belles-lettres* et devient, d'institution en quelque sorte privée qu'elle était jusque-là, une institution publique. Elle prendra tout à fait ce caractère, lorsqu'en 1753 l'administration municipale, à la tête de laquelle était alors Blouet de Than, mettra à sa disposition une salle de l'hôtel-de-ville, où les muses si longtemps errantes pourront enfin se fixer.

En 1754, un privilége qui lui manquait va lui permettre de se

produire sur une scène plus étendue que celle dans laquelle elle avait dû se renfermer. Par ses statuts de 1705, elle s'était bien donné la haute main sur les travaux de ses membres auxquels il était interdit « de mettre en lumière aucun ouvrage, sans l'avoir auparavant communiqué à l'Académie et en avoir eu son approbation ; » mais elle ne pouvait rien publier elle-même ; un de ses directeurs, dont le souvenir est, à plus d'un titre, cher à la Normandie, l'intendant Orceau de Fontette, lui obtint cette licence de la munificence royale pour quinze années consécutives.

L'année même où cette autorisation lui était accordée, en 1754, elle livrait à l'impression un premier volume, qui fut suivi d'un second en 1755 ; d'un troisième, qu'on regardait comme le quatrième de la collection, en 1757 ; puis, en 1760, d'un quatrième, qu'il faut reporter dans la série, dont il est en réalité le troisième, avant le précédent, et d'un cinquième, qui est bien à sa place et pour les matières qu'il contient et pour la date de sa publication ; enfin, en 1762, d'une brochure qui clôt le recueil.

Le tome qui porte le millésime de 1754 s'ouvre par une liste des membres de l'Académie. M. de Luynes, ancien évêque de Bayeux, alors archevêque de Sens, en est le premier dignitaire, le *protecteur;* le *vice-protecteur*, le protecteur réel, parce qu'il réside à Caen et qu'il prend vivement à cœur les intérêts de la Compagnie, c'est M. de Fontette ; au-dessous de lui, M. de Biéville, professeur royal en droit, préside, en qualité de *directeur*, les séances auxquelles le vice-protecteur n'assiste point ; l'abbé Charles-Gabriel Porée, frère du célèbre père Porée, en est le *secrétaire ;* je n'y vois point figurer un fonctionnaire, que les anciens statuts chargeaient de « lire toutes les pièces qui lui sont remises par le directeur, et qu'il remet ensuite entre les mains du secrétaire, » et auquel, en outre, était confiée la garde des livres appartenant à la Société, le *lecteur*. Viennent ensuite les vingt-huit académiciens proprement dits, entre lesquels on remarque l'abbé Outhier, chanoine de Bayeux, de l'Académie des sciences de Berlin et de Paris, membre de la fameuse commission chargée de déterminer la forme de la terre, et un ancien officier, alors drapeau-colonel du régiment de Mons, François-Richard de La Londe, un de ces hommes trop rares dont la vie entière se dévoue et s'épuise au service de leur ville natale et de leurs concitoyens ; — un académicien honoraire, de Rochefort ; — cinq surnuméraires, dont trois professeurs jésuites bien connus, les pères André, Chardin et Fredfond, et enfin quatre associés ou correspondants, au nombre desquels Titon du Tillet et le peintre Jean

Restout. La pièce capitale de ce premier volume, c'est le *Discours* du père André *sur les merveilles du corps humain*, qui a été réimprimé depuis dans toutes les éditions qu'on a données de ses œuvres; rien d'ailleurs de normand dans le recueil, à l'exception d'un *Discours* d'Orceau de Fontette, qui entretient ses collègues et le public des origines de l'Académie.

Le second volume, imprimé en 1755, porte un caractère moins vague et plus local. On y trouve une *Histoire*, insuffisante, il est vrai, mais qui offre pourtant un certain intérêt, *de Raoul, premier duc de Normandie*, par d'Urville, ancien avocat du roi au présidial de Caen ; des *Considérations sur l'origine des Normands et leur établissement dans la Neustrie*, par Crevel, avocat et professeur royal de droit français ; un *Essai*, qu'on s'étonne de voir se glisser ici (est-ce l'avant-garde d'une armée d'envahisseurs qui s'approche ?) *sur les moyens de prévenir la cherté du bois de chauffage et de construction en Normandie et particulièrement à Caen*, par Mesnil Morin. Remarquons-y une vigoureuse défense, par Bocquet du Hautbocq, des Académies de province que l'auteur des *Lettres sur quelques écrits de ce temps* venait de comparer insolemment « à cette noblesse subalterne et campagnarde qui ne porte l'épée que pour la désolation du public, » et dont les écrits, ajoutait-il, « sont communément le fléau des lecteurs. » Signalons-y encore (et c'est un détail qu'on peut ajouter aux articles biographiques consacrés au cardinal de Polignac) de longs fragments d'une traduction en vers de l'*Anti-Lucrèce*, par un des poëtes de l'Académie, qui en fut le secrétaire après l'abbé Porée, par Massieu de Clerval. Une bonne place y est occupée par le second *Discours* du père André *sur les merveilles du corps*.

Le volume de 1757 contient le *Discours* du même père *sur les merveilles des sens*, pièce *marquée au bon coin*, comme le dit le secrétaire de la Compagnie, et d'ingénieuses *Observations* de l'abbé Porée *sur l'imposition des noms propres et des surnoms*. On regrette de n'y pas rencontrer un travail considérable *sur les Antiquités de la ville de Caen*, lu par son auteur, Richard de La Londe, dans plusieurs séances, et qui devait être imprimé à la suite des *Mémoires*, où malheureusement on le cherche en vain. Si l'Académie eût donné cette année, comme elle l'avait fait en 1754, la liste de ses membres, nous y eussions remarqué un nom qui a toujours le privilége, quoique appartenant à un écrivain d'un mérite fort contestable, d'appeler à lui l'attention ; Fréron y avait été inscrit comme correspondant. Un *Journal* inédit *de l'Académie royale des belles-lettres de Caen*, *com-*

mencé le jeudy 18 *novembre* 1734 et qui contient les procès-verbaux de ses séances jusqu'au 13 janvier 1763, document précieux que son propriétaire a bien voulu me communiquer, nous a laissé sur l'affiliation du célèbre journaliste à la docte Société des détails qu'on ne lira pas sans quelque intérêt; nous transcrivons le passage où le fait est consigné :

« Le jeudi 13 de février 1756, dans la séance particulière, M. d'Urville, directeur, lut la réponse de M. Fréron, qu'il avait sondé sur ses dispositions par une lettre d'invitation pour la place d'associé. Voici la copie de cette réponse :

« J'apprends avec beaucoup de plaisir, Monsieur, par la lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que le compte que « j'ai rendu dans mes feuilles des Mémoires de l'Académie des belles- « lettres de Caen a eu le bonheur de plaire à cette sçavante Compa- « gnie. J'aurois voulu pouvoir mieux exprimer la haute opinion que « la lecture des Mémoires m'a donnée de l'esprit, du sçavoir et des « talents de ceux qui les ont composés. Je ne m'attendois pas, pour « un si foible témoignage de mon admiration, à l'honneur que vous « me faites de me proposer une place d'associé; je n'aurois jamais « osé la demander; je serai extrêmement flatté de l'obtenir; je le « serois bien plus de la mériter. Mais si l'ardeur et la continuité du « zèle pour la gloire de cette Académie, sí la satisfaction d'être « compté parmi ses membres, si la reconnoissance qu'exige ce titre « glorieux peuvent passer pour des droits, personne n'en aura eu « de plus réels que moi. Vous pouvez avec confiance, Monsieur, être « mon garant, par rapport à ces sentiments, vis-à-vis de tous vos « illustres confrères à qui je vous prie de présenter mes hommages.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très-humble « et très-obéissant serviteur,

« Fréron.

« A Paris, ce 1er février 1756. »

« M. le directeur a été prié de marquer à M. Fréron combien la Compagnie se trouve flattée de le compter au nombre de ses associés. »

Le compte rendu qui valut à Fréron son diplôme se trouve dans l'*Année littéraire*, t. VI, p. 99-116; il est d'une extrême bienveillance. Quelques années auparavant, en 1745, Voltaire avait adressé à la même Académie trois exemplaires de son poëme de Fontenoy. On lut, dans une des séances particulières, le 18 novembre, la lettre qu'il avait écrite à cette occasion, et le secrétaire fut chargé de le

remercier au nom de tout le corps; mais on ne crut pas devoir lui proposer le titre d'associé, ni même (ce qui est regrettable) transcrire sa lettre dans le procès-verbal du jour. Cette lettre a-t-elle été conservée? Je l'ignore; elle ne figure point, en tout cas, dans la *Correspondance générale* à l'année 1745.

Nous ne voyons rien à noter dans le premier volume de 1760, à l'exception d'une *Dissertation* du P. André, *sur la raison*, « qu'il fit envisager sous une triple idée, sçavoir : comme raison essentielle, comme raison naturelle et comme raison arbitraire. » Dans une des séances dont il est ici rendu compte, le professeur Crevel avait lu « une anecdote sur trois têtes traversées d'un crochet de fer, trouvées à Saint-Lô sous le marchepied du grand autel de l'église des chanoines réguliers de cette ville; » mais « cette anecdote ne regardant que la province, » Crevel ne crut pas, *pour cette raison*, devoir la publier !

Le second volume de la même année nous frappe par un contraste marqué avec ceux qui l'ont précédé. Nous avions, dès 1755, pressenti l'invasion d'une science nouvelle; nous assistons maintenant à son entrée triomphante au cœur de la place dont elle prend possession. Emportée par l'esprit du temps, l'Académie des *belles-lettres* se jette à corps perdu dans le champ de l'économie publique. Le secrétaire de la Compagnie donne en quelque sorte le signal de l'expédition; dans un long Mémoire qui n'est pas sans mérite, il entretient ses collègues *Des vers à soie et de la plantation des mûriers blancs dans la généralité de Caen*; le docteur Tiphaigne traite, après lui, *De la culture des vignes en Normandie et des essais qu'on pourrait tenter, soit pour l'étendre, soit pour en obtenir de meilleurs produits*; l'abbé Porée lui-même interrompra ses classiques recherches pour disserter *Sur les moyens d'entretenir la propreté du linge d'usage*, si nécessaire à la santé, et *Sur les procédés à employer pour perfectionner la fabrication du cidre*. A peine découvre-t-on, au milieu de cet industrialisme, quelques velléités poétiques et historiques (une *Biographie*, entre autres, *de Guillaume-Longue-Epée*), qui n'étaient pas de nature à rattacher aux études littéraires les intelligences que des questions, d'une actualité entraînante, appelaient et retenaient sur un autre terrain.

La brochure de 1762 est tout entière à l'utile; elle reproduit la séance publique, du 2 décembre 1762, que présidait Orceau de Fontette et qu'avait remplie la lecture de deux *Discours*, l'un d'un procureur du roi pour les eaux et forêts, plus tard secrétaire de l'Académie, Rouxelin, qui avait remporté le prix proposé par la

Compagnie sur cette question : « Quels sont les moyens de vaincre, juridiquement et sans frais les obstacles que la confusion et l'incertitude de la propriété apportent au défrichement des terres incultes ! » l'autre, d'un associé, alors avocat au parlement de Paris, Elie de Beaumont, *Sur les moyens d'avancer la population en encourageant les mariages et les unions fécondes par tous les priviléges dont les gouvernements peuvent disposer.*

Ici s'arrêtent les publications officielles de la Compagnie dans cette première phase de son existence, qui s'ouvre à sa naissance et se clôt à cette époque où, comme tant d'autres institutions, elle disparaît pour quelques années de la scène. Elle continue toutefois, jusqu'en 1792, à rendre à la Normandie quelques-uns des services qu'on était en droit d'en attendre, en proposant des sujets de prix dont les fonds furent faits successivement (car elle n'avait aucun revenu), par Orceau de Fontette, par le chevalier de Turgot, gouverneur de Cayenne, par l'intendant Esmangard, et quelquefois par les membres de la Compagnie qui se cotisaient à cet effet. Entre ces sujets qui, pour la plupart, ont trait à *la plantation des pommiers*, *à la salaison du bœuf*, *à la préparation et à la salaison des beurres*, notons, en 1769, l'*Eloge de M. Huet*, *ancien évêque d'Avranches*, *un des anciens et premiers membres de l'Académie.*

C'est en 1800 que l'Académie renaît en quelque sorte de ses cendres. Sous l'inspiration du sénateur Chaptal, alors ministre de l'intérieur, le général Dugua, préfet du Calvados, la rétablit d'abord sous le nom de *Lycée*, qu'elle ne tarda pas, cette appellation ayant été exclusivement attribuée par une loi aux écoles publiques, à échanger pour celui d'*Académie des sciences, arts et belles-lettres* qui lui est resté.

Les statuts qu'elle se donne alors la composent de trente-six *membres résidants*, dont quatre officiers, un président, un secrétaire, un vice-secrétaire et un trésorier, et d'un nombre illimité d'*associés correspondants ;* je trouve, en outre, dans la liste de ses membres, publiée au tome Ier des rapports de M. Delarivière, en 1811, une deuxième catégorie d'*associés*, *domiciliés à Caen*, parmi lesquels probablement elle se recrutait de préférence, lorsque, pour une raison ou pour une autre, un vide se faisait dans ses rangs. En 1832, un règlement nouveau, qui se répète à peu près sans variante en 1836, admet des *membres honoraires* qui ont rang immédiatement après le bureau et jouissent des mêmes droits que les titulaires. Les associés résidants ne figurent encore que sur les listes ; leur existence ne sera officiellement reconnue que dans les statuts

imprimés en 1840. Ceux de 1841 réglementent, avec plus de netteté que ne l'avaient fait les précédents, l'importante question des nominations et des présentations. Une édition de ces derniers, publiée en 1852, y introduit une note où l'Académie décide « qu'aucun rapport ne sera fait sur les travaux imprimés ou manuscrits, offerts par les membres résidants, » et une clause par laquelle la Compagnie s'oblige à ne prendre désormais ses titulaires que parmi les associés résidants, que leurs relations avec la Société désignent naturellement à ses suffrages. En 1855, quelques articles ajoutés à la dernière rédaction, nous révèlent comme une phase nouvelle dans laquelle l'Académie est entrée. Depuis 1800, elle nous avait toujours parmi ses dignitaires, présenté un trésorier; mais nous pouvions bien soupçonner qu'elle n'avait pas de caisse. Les choses vont changer de face. L'Académie nous apprend, d'une part, qu'elle a des revenus « qui proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, par le conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers, » et d'une autre part, qu'elle est devenue apte à jouir (service immense qu'elle ne saurait trop reconnaître) du bénéfice des donations qui lui ont été ou lui seront faites, en vertu d'un décret impérial, du 10 août 1853, qui la constitue personne civile, en la déclarant *établissement d'utilité publique.*

Ses publications, dont elle ne tardera pas à reprendre le cours si longtemps suspendu, inaugurent leur seconde série par un *Exposé sommaire* de ses travaux, depuis sa renaissance; c'est une brochure de 44 pages in-8°, rédigée par son secrétaire qui signe alors (nous sommes en l'an XIV) P. F. T. Larivière, et imprimée par ordre de la Compagnie. Le même secrétaire publie encore en 1811 et en 1816 ou 1817 (c'est maintenant P. F. T. Delarivière; ce sera même plus tard l'abbé Delarivière, quand il professera la philosophie au collége royal de Clermont ou qu'il inspectera l'Académie de Strasbourg et viendra finir, par une courte apparition dans une chaire de la Sorbonne, sa carrière universitaire), deux volumes de *Rapports* sur les travaux de l'Académie, le premier jusqu'en 1811, le second jusqu'en 1815. — En 1821, le conservateur de la bibliothèque publique de Caen, Hébert, qui avait remplacé Delarivière au secrétariat, donnait, dans une brochure in-8° de 47 pages, son *Rapport* sur les travaux de l'année. — Ce n'est qu'en 1825 que parut le premier volume des *Mémoires* proprement dits; il contient *in extenso* les écrits lus à l'Académie pendant les années 1823 et 1824, et jugés par elle dignes

de l'impression; en 1829 et en 1836, un second et un troisième volumes virent le jour, contenant sous la même forme, dont désormais on ne se départira plus, c'est-à-dire en entier, les pièces approuvées dans l'intervalle par la Compagnie. — A. M. Hébert qui avait surveillé la publication de ces trois volumes succède, en 1839, M. Julien Travers, professeur à la Faculté des lettres; sous son active direction, neuf volumes ont été, en 1840, 1845, 1847, 1849, 1851, 1852, 1855, 1856 et 1858, ajoutés à sa collection.

Une analyse détaillée de cet important recueil présenterait, nous le croyons, un intérêt véritable; on en jugera par les indications très-sommaires auxquelles nous sommes contraint de nous borner.

Dans les deux volumes de rapports dus à l'abbé Delarivière, je remarque les extraits des Mémoires du général Dugua *sur la maladie des blés appelée* charbon et *sur l'instruction religieuse en Egypte;* — de Lamouroux, *sur les propriétés des plantes marines*, *sur les thalassiophytes non articulées* et *sur le petit poisson vulgairement connu à Caen sous le nom de Montée*, dont les uns font une espèce d'anguille tandis que les autres n'y veulent voir que le frai du congre; — du docteur Lesauvage, dont la science ingrate n'a pas assez reconnu les services, *sur les albinos;* — de Lescaille, *sur les constructions des anciens et les mortiers employés par les Romains;* — de Rever, *sur les ruines du Vieil-Evreux*, et *sur celles de Juliobona;* — de M. de Gerville, *sur un camp romain qui existe dans le Cotentin* et *sur le pays des Unelli sous la domination romaine;* — de M. Frédéric Vaultier, *sur un pavé en mosaïque découvert à Vieux en* 1813; — de l'abbé De La Rue, *sur la fondation de Caen; sur son palinod; sur l'origine de l'usage qu'on y fait du vin et du cidre; sur la tapisserie dite de la reine Mathilde; sur l'invasion des Saxons dans le diocèse de Bayeux; sur la vie et les ouvrages de Robert-Wace, de Philippe de Than, de Simon Dufresne; sur les ouvrages des bardes armoricains au moyen âge; sur le siége de Caen par les Anglais en* 1417 et sur plusieurs autres questions non moins intéressantes pour l'histoire de la province; — enfin, de Pierre-Aimé Lair, sur *Segrais* et *sur l'intendant Foucault.*

Arrivons aux douze volumes qui nous offrent les écrits des membres de l'Académie, non plus dans de maigres extraits, dans de sèches analyses, mais tels qu'ils sont sortis des mains de leurs auteurs.

Le premier, qui répond aux années 1823 et 1824, nous présente, en 1825, quatre bons Mémoires : l'un, du docteur Lesauvage, *sur un nouveau genre de polypier fossile;* un autre, de M. Baudre, *sur la vie*

et les ouvrages de Malfilâtre ; les deux derniers, de l'abbé Jamet, *sur l'instruction des sourds-muets* et *sur un nouveau système de signes*, employés par lui, pour cette instruction, au *Bon-Sauveur de Caen*, et qu'il compare à ceux qui étaient alors usités dans les institutions analogues de Paris, de Bordeaux, d'Auray et de Rodez.

Dans le second, que la Société a publié, quatre ans plus tard, en 1829, nous trouvons deux bonnes notices, celle de M. Labbey de la Roque *sur le siége du Mont-Saint-Michel* par les Anglais en 1423 et 1424, et celle de M. Eudes Deslongchamps *sur la vie et les ouvrages de Lamouroux*, professeur d'histoire naturelle à Caen et correspondant de l'Institut de France.

Le troisième, qui parut en 1836, contient d'excellentes pages de M. Frédéric Vaultier, doyen de la Faculté des lettres de Caen, *sur les vaux de vire*, et *sur l'origine et les premiers développements de la poésie lyrique en France* ; — de M. Bertrand, professeur à la même Faculté, *sur l'imitation en littérature;* — de M. Escher, capitaine au corps royal d'état-major, *sur les événements militaires de la première guerre de religion en Normandie;* — de M. Edouard-Herbert Smith, *sur la vie et les ouvrages de Samuel Bochart* (écrivez *Bochard*, comme il signait lui-même); — de l'abbé Jamet, *sur la maison du Bon-Sauveur de Caen*, au nom de laquelle le sien restera étroitement lié; — de M. Eudes Deslongchamps, alors professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine de Caen, *sur la vie et les travaux de M. J.-F. Ameline, professeur d'anatomie à la même école;* et enfin, de charmantes poésies dues à M^me^ Lucie Coueffin et à M. Alphonse Le Flaguais.

Le quatrième (1840) n'est pas indigne de celui qui l'avait précédé. Après quelques-unes des pièces lues à la séance publique du 26 novembre : *Discours d'ouverture*, par M. Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, président ; *Rapport sur les travaux de la Société*, par M. Julien Travers, secrétaire ; *Biographie de M. le baron Le Menuet de la Jugannière, ancien premier président de la cour royale de Caen, membre de l'Académie*, par M. Th. Massot, avocat général près la même cour, viennent : un savant *Mémoire sur les œuvres poétiques de Desportes, de Bertaut, de Malherbe, de Racan et de quelques autres poëtes de la même époque*, par M. H. Martin, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Rennes ; — de solides *Réflexions*, par M. Emile Saisset, professeur de philosophie au collége royal de Caen, *sur l'ouvrage dans lequel M. de Schelling juge les doctrines de M. Victor Cousin* ; — un instructif *Voyage à Solesmes*, par M. Edom, inspecteur de l'Académie de Caen ; — une curieuse notice

de M. P.-A. Vieillard, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, *sur le privilége de la Fierte de saint Romain* ; — la suite des sérieuses études commencées dans le troisième volume, *sur l'histoire de la poésie lyrique en France*, par M. Frédéric Vaultier ; — d'ingénieuses observations *sur les irrévérences de l'ancienne comédie grecque envers les Dieux*, par M. Bertrand ; — une patiente *Revue des principaux fragments d'Ennius*, par F.-A. de Gournay, avocat, docteur ès-lettres ; et une *Analyse substantielle des œuvres de Varignon*, par M. Schmidt, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Caen.

Le cinquième, qui se fit un peu attendre (1845), nous offre d'abord, comme le précédent, plusieurs pièces dont la lecture avait rempli une réunion publique, celle du 3 avril 1843, que présidait M. Lecerf, professeur honoraire à la Faculté de droit de Caen. Le morceau capital de la séance, ce fut le piquant *Rapport* présenté par M. Massot, *sur le concours ouvert pour l'Éloge de Dumont d'Urville ;* un excellent *Éloge de Claude Groulart*, par M. Sorbier, avocat général à la cour royale de Caen, en aurait, pour le moins, partagé les honneurs, si l'heure trop avancée n'en eût privé l'assistance ; mais ce qu'on n'avait pu entendre, on a pu le lire et l'applaudir en le lisant. Une seconde solennité du même ordre, présidée par M. Thierry, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences de Caen, le 11 décembre 1844, est consacrée presque tout entière à la mémoire d'un illustre Caennais, Alexandre-Etienne Choron ; un *Rapport* étendu *sur le concours ouvert pour son éloge* y fut lu par M. l'abbé Daniel, alors recteur de l'Académie universitaire, et la Société philharmonique donna un charme tout nouveau à cette fête en y exécutant quelques-uns des chœurs dont le grand artiste a enrichi la musique sacrée. Entre ces deux séances, nous remarquons l'*Éloge*, couronné par l'Académie, *du contre-amiral Dumont-d'Urville*, dû à la plume élégante de l'un de ses membres, M. Roberge ; — deux articles de M. Thierry, qui fut surtout un éminent professeur, intitulés : l'un, *Sur le dégagement du feu dans l'action chimique ;* l'autre, *Faits relatifs à l'action chimique du proto-chlorure d'étain sur les acides sulfureux et chlorhydrique réunis ;* — une *Biographie de François-Guillaume Rouelle*, par M. Paul-Antoine Cap, directeur du *Journal de pharmacie* à Paris ; — un *Essai historique et critique sur l'école de peinture espagnole*, par M. Deshayes ; — un *Mémoire sur l'état des sciences géographiques, astronomiques et physiques au moyen âge, en France et particulièrement en Normandie*, par M. Couppey, juge d'instruction au tribunal civil de Cherbourg ; — une *Biographie de Moisant de Brieux*, par

M. G. Mancel, et une *Dissertation sur le chant des frères Arvales et sur les trois fragments des hymnes ou axamenta des prêtres saliens*, par M. de Gournay. Ne quittons pas ce recueil sans y saluer la muse qui s'y fait dignement représenter par un hymne à *la musique*, d'un musicien distingué, de M. Rossy; — par quelques *Traductions en vers de ballades allemandes d'Uhland et de Schiller*, de M. Escher; — et par plusieurs chants historiques ou élégiaques du poëte en quelque sorte officiel de l'Académie et des autres Sociétés savantes de Caen, M. Alphonse Le Flaguais.

Le sixième (1847) débute par un *Appendice à la séance publique du 11 décembre 1844*, c'est-à-dire par l'*Éloge*, très-élégamment écrit, d'*Alexandre Choron*, de M. L.-E. Gautier, professeur à Caen, qui avait mérité le prix proposé pour cet éloge par l'Académie. Nous y notons ensuite un Mémoire, qui a obtenu un rapport très-favorable à l'Académie des sciences, sur la *Recherche et la fuite de la lumière par les racines*, de Pierre Durand, professeur à l'École de médecine, pharmacien en chef des hôpitaux de Caen, correspondant de la Société philomathique de Paris, enlevé avant le temps aux études qu'il cultivait avec ardeur; — deux notes de M. Amédée Desbordeaux, *Sur l'argenture galvanoplastique de l'acier*; — les trois biographies, de *Louis Servin*, par M. Gastambide, avocat général à la cour impériale de Caen; de *Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris*, par M. Sorbier; et de *Fontenelle*, par l'auteur de cet article; — enfin, dans la reproduction de la séance publique, tenue le 7 mai 1847, le chaleureux *Discours d'ouverture* du président, M. Sorbier, le *Rapport* toujours très-convenable du secrétaire qui ne manque jamais à ces solennités, le *Compte rendu*, par M. le procureur général, Caussin de Perceval, du *concours ouvert pour l'éloge de Burnouf*, l'helléniste, et le travail, couronné par l'Académie, de M. A. Morel, professeur au collége Rollin à Paris. Le volume se termine par un poëme de M. Julien Travers, *Salomon de Caus ou la découverte de la vapeur*, et par de gracieuses élégies, les unes de M. Alphonse Le Flaguais, et les autres de sa sœur en poésie, comme il se plaît à la nommer, M^me^ Lucie Coueffin.

Le septième ne mériterait-il pas un léger reproche? Sur les 452 pages dont il se compose, 358 sont occupées par une *Esquisse*, très-recommandable d'ailleurs, *des mœurs et de l'histoire de la Corse*; n'est-ce pas trop, quoique nous sachions bien qu'il était difficile de mieux remplir le volume, et que la Compagnie ne pouvait rien refuser à son très-honoré et très-aimé président, M. l'avocat général Sorbier? Quelque place est pourtant restée encore, que se sont

partagée, en se serrant un peu, une *Comparaison des chants guerriers de la Grèce ancienne et de la Grèce moderne*, dans Tyrtée et Rigas, par M. de Gournay ; — des *Recherches sur les combinaisons du silicium*, par M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen ; — un *Mémoire sur le traitement physiologique de la variole*, par le docteur Lesauvage ; — une *Note sur la balance hydraulique*, par M. Amédée Desbordeaux, et, pour nous délasser de ces belles mais sérieuses choses, un bouquet poétique que nous offrent, de concert avec Mme Lucie Coueffin, MM. Le Flaguais et Julien Travers.

C'est encore, et nous sommes loin de nous en plaindre, Mme Lucie Coueffin et son frère en Apollon, M. Alphonse Le Flaguais, qui parfumeront de leur suave poésie le huitième volume, le volume de 1851. Le professeur qui signe cet article avait eu, en 1849, l'honneur de présider l'Académie ; le *Discours* qu'il prononça dans la séance publique de cette année exprimait le double vœu, qu'on lui pardonnera de rappeler ici, de voir le nom de François-Richard de La Londe, qui le premier conçut, vulgarisa et fit fructifier autant qu'il était en lui l'heureuse idée de joindre Caen à la mer, autrement que ne le fait une rivière dont l'embouchure est sans cesse obstruée par les laves que le flot y amasse, attaché au canal qui réalisait cet utile projet, ou du moins à l'une des rues qui l'avoisinent, à l'un des quais qui le longent ; et celui de Lanfranc, l'illustre fondateur de l'école de l'abbaye Saint-Étienne, donné au lycée où se continue avec tant de succès l'enseignement que, sous l'inspiration de Guillaume, le prieur du Bec y avait institué. L'Académie a bien voulu admettre dans ce volume quelques chapitres du même membre *Sur le sommeil et les rêves*, dont une traduction portugaise a été depuis publiée au Brésil. On y remarquera une *Biographie*, par M. Latrouette, de *Richard de La Londe*, où sont clairement exposés les titres de cet homme de bien à la reconnaissance de ses concitoyens ; — une gracieuse *Notice* de M. Hippeau *sur Saint-Évremond* ; — de consciencieuses *Études sur Lucilius*, par M. de Gournay ; — une *Biographie du général Decaen*, qui avait obtenu de la compagnie une mention très-honorable, par M. L.-G. Gautier ; — une note *Sur la sève descendante*, par M. Pierre Durand, et surtout un important travail de M. Le Boucher, professeur de physique à la Faculté des sciences de Caen, *Sur la formation des caustiques dans les milieux réfringents, terminés par deux surfaces sphériques concentriques.*

Le neuvième (1852) fait aux sciences une part beaucoup plus

large que ceux dont nous venons de rappeler le contenu. Les *Recherches* de M. Isidore Pierre *sur la thermométrie et en particulier sur la comparaison du thermomètre à air avec le thermomètre à liquide;* la suite du Mémoire de M. Le Boucher, *Sur les caustiques*, lui donnent un grand prix. Les observations de M. Pierre Durand *Sur la tendance des racines à chercher la bonne terre* ne sont pas non plus sans valeur. Pour que les lettres ne parussent point ici avec trop de désavantage, il ne fallait rien moins que le concours des écrivains distingués qui leur ont payé leur tribut. Citons deux études (un peu longues toutefois) de M. de Gournay *Sur M. de Bras* et *Sur Malherbe*, dont on lira avec plaisir *vingt-sept lettres inédites*, mises en ordre par M. J. Mancel ; — une *Notice* de M. Travers *sur François Boisard*, à qui l'Académie et M. Travers ont peut-être fait plus d'honneur qu'il n'en mérite (mais il vaut mieux, quand il s'agit de rendre justice aux morts, pécher par excès que par défaut) ; — un *Épisode de la ligue*, par M. Jallon, premier président de la cour d'appel de Caen et président de la Compagnie pour l'année 1851-1852 ; enfin la *Biographie*, par M. Hippeau, *de François Le Métel de Boisrobert*, une des gloires de l'ancienne Académie. — L'*Agar* de Mme Coueffin, *scènes dramatiques* qui terminent le recueil, ne gagne pas, il faut le dire, à se rapprocher dans nos souvenirs des stances ravissantes où Mme Coueffin épanche si naïvement son âme.

La séance solennelle, tenue le 24 novembre 1853 par l'Académie, ouvre le dixième volume (1855) ; l'auteur de cet article, qui la présidait, y lut un *Discours* dans lequel, à l'aide de documents inédits pour la plupart, il retrace succinctement l'histoire de la Compagnie depuis sa naissance jusqu'en 1793. Après lui, selon l'usage, le secrétaire, M. Julien Travers, entretient l'assemblée des travaux de ses collègues. M. Hippeau fait un *Rapport* sur le concours ouvert pour une *Notice biographique et littéraire des deux Porée*, dont l'œuvre de M. Alleaume, ancien élève de l'École des chartes, avocat à la cour impériale de Paris, qui obtint le prix, vient justifier les conclusions. M. Théry, alors recteur de l'Académie universitaire et président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres pour l'année 1854, a enrichi cette publication — d'une gracieuse *Nouvelle*, racontant la vie et la mort d'un pauvre vieillard bas-normand, *Pierre Huet*, né en 1707, sous le grand roi dont il put voir, à l'âge de cent quinze ans, relever la statue sur la place des Victoires, à Paris, en 1822, — et d'une élégante traduction en vers français du poëme latin sur le café, *Caffæum*, de Guillaume Massieu, à laquelle nous rendons d'autant plus volontiers justice que nous y sommes nommé, dans une

note tant soit peu maligne, avec une bienveillance légèrement ironique. Joignez à cela une *Biographie de Pierre-Daniel Huet*, par M. de Gournay, et une autre de *Jean-François Sarrazin*, par M. Hippeau, entre lesquelles, quoique je les rapproche ici pour suivre l'ordre des matières, je laisse une grande distance ; une *Notice sur le chevalier de Clieu* et une *Bibliographie du café*, par M. Louis Du Bois ; quelques pièces de vers, de MM. Travers, Alphonse Le Flaguais, Clovis Michaux et Vieillard, et vous aurez toute la partie littéraire du volume. La science nous y offre, à son tour, des *Recherches expérimentales sur le poids spécifique des corps solides et sur les variations qu'éprouve cette propriété dans les corps solides par la trempe ou par le recuit*, de M. Isidore Pierre ; — des *Notes* de M. Girault *sur les solutions singulières des équations différentielles* ; — quelques détails sur la *Découverte du reseda alba en Normandie, le 24 août* 1853, de M. le professeur Chauvin, auquel le même recueil doit encore une *Notice biographique sur Mme Liénard, née Chuppin de Germigny*, associée-correspondante de l'Académie, auteur de deux ouvrages estimés ayant pour titre, l'un : *De l'état de la musique en Normandie depuis le neuvième siècle jusqu'à nos jours* ; l'autre : *Les broderies de la reine Mathilde*, collection de documents relatifs à la célèbre *tapisserie de Bayeux*.

En tête du tome onzième (1856), qui ne pouvait pas mieux commencer, M. Girault appelle l'attention du monde savant, d'abord, *Sur la transmission du mouvement circulaire dans un plan au moyen d'une bielle ;* puis, *Sur un principe fondamental de la mécanique*, qu'on appelle communément le *principe des mouvements relatifs ou des vitesses simultanées*, et que l'honorable académicien aimerait mieux nommer le *principe de l'effet des forces.* Vient ensuite une *Biographie de Lesauvage*, que l'Académie qui le regrettera longtemps, comme un de ses membres les plus distingués et les plus dévoués, m'avait chargé de rédiger pour elle, et dont la meilleure page est, à coup sûr, le testament si digne et si touchant du bon et généreux docteur, par lequel l'opuscule se termine ; à cette notice sont attachés, comme appendice, les fragments trop peu remarqués d'un *Traité des fièvres* et d'une *Théorie de la vie*, auxquels le praticien philosophe avait longtemps consacré ses heures de loisir, et que malheureusement il ne put achever. Un autre membre des plus distingués de l'Académie, professeur à la Faculté de droit de Caen, Georges Besnard, enlevé aux lettres et à l'enseignement public dans la fleur de l'âge et du talent, expose, dans quelques pages qu'on trouvera trop courtes, les idées de Thomas Doubleday, auxquelles il ajoute

les siennes propres, *Sur la loi d'accroissement et de décroissement de la population.* M. le vicomte Théodore du Moncel, à qui la science appliquée doit déjà plus d'une découverte utile, décrit avec une grande lucidité *les principaux phénomènes de l'optique que l'on peut projeter et les appareils ainsi que les procédés à l'aide desquels cette projection s'opère.* Le volume se continue et s'achève par deux articles de M. Hippeau ; l'un, *Sur les sermons ou prônes de Maurice de Sully*, d'après un manuscrit du treizième siècle ; l'autre, *Sur Jean-Louis Guez de Balzac*, dont l'auteur n'a pas la prétention d'écrire une biographie complète, mais sur le talent duquel il veut seulement nous présenter quelques considérations ; — par une *Addition à la vie et aux œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux* et une *Notice biographique sur M. Jean Simon, ancien géomètre en chef du cadastre dans le Calvados*, de M. Julien Travers ; — par des recherches *sur les vers fescennins*, de M. de Gournay ; — par des souvenirs de voyages, où M. Jules Cauvet montre la puissante *influence que l'aspect extérieur de Venise et de Florence a dû exercer sur le génie de leurs peintres respectifs ;* — enfin, par quelques poésies de MM. Th. Guiard, Alphonse Le Flaguais, P.-A. Vieillard et de M^me^ Coueffin, qu'on ne se lasse jamais d'entendre.

Nous ne parlerons pas ici du douzième et dernier volume (1858) ; nos lecteurs voudront bien, s'ils désirent en savoir le contenu, se reporter à la deuxième livraison du tome V de cette *Revue*, où nous l'avons suffisamment fait connaître.

On voit, par cette table des matières, toute sèche qu'elle est, et on verra bien mieux en parcourant les travaux qu'elle se contente de signaler, ce que la science et les lettres peuvent attendre d'une compagnie qui a déjà tant fait pour elles. C'est par les concours surtout, pour les frais desquels jusqu'ici elle avait dû compter sur la générosité éventuelle de quelques-uns de ses membres, qu'elle les servira plus utilement à l'avenir. Ce ne seront plus seulement des *Éloges biographiques*, comme ceux de *Dumont d'Urville*, de *Choron*, de *Burnouf*, du *général Decaen*, de *Pierre-Daniel Huet*, qu'elle demandera aux concurrents, en échange d'une médaille de deux ou trois cents francs ; des questions d'un haut intérêt, exigeant des recherches qu'elle pourra dignement récompenser, entreront dans ses programmes : ce sera, pour un prix de huit cents francs, qui a été décerné l'année dernière, une *Histoire du parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin* 1589 *jusqu'à son retour à Rouen, en avril* 1594, et pour un autre, qui s'élève à une somme de deux mille francs et qui sera décerné en 1860,

le grand problème de la *chaleur animale, qu'on devra étudier dans ses principaux phénomènes, dans ses causes, dans les diverses circonstances qui la modifient et dans l'influence que peut exercer sur elle le système nerveux.*

Comment l'Académie en est-elle venue à cet état florissant qui lui permet d'encourager la culture des sciences et des lettres par d'aussi larges récompenses ? Elle en est surtout redevable à la générosité de deux de ses membres les plus regrettables et les plus regrettés, le docteur Lesauvage et P. Aimé Lair, décédés, l'un en décembre 1852, l'autre en janvier 1853, et qui lui ont légué une somme, le premier de 12,000 francs, le second de 6,000, dont les intérêts accumulés feront les frais des prix que, d'après l'intention des donateurs, elle devra mettre au concours.

A. Charma,

Professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Travaux scientifiques publiés dans le ressort académique de Nancy pour l'année 1858.

I.

Sur les mines de plomb et de cuivre de la Lorraine allemande, d'après un Mémoire de M. Jacquot, ingénieur des mines à Metz.

Dans sa *Chronique* (1) *des ducs d'Austrasie*, Volcyr, l'historiographe du duc Antoine de Lorraine, raconte que son maître, à l'époque où il était encore « en la cour du très-chrétien roy de France « Loys xij à son retour de Genne et Venise, rencontra plusieurs « marchands parmy les Alpes et plaines d'Italie parlans le langaige « de son territoire et domaine, leur demandant ce qu'ils menaient « par gros fardeaulx et paquetz et de quels pays ils étaient, lesquels « répondirent qu'ils transportaient de l'azur venant des mines de « Lorraine aupres de Walderfang où les habitans parlent commu- « nément alemant, romant ou besin, dont se donna merveille à « cause qu'il n'en avait encore eu la cognaissance, estant pour lors « constitué en jeune âge de adolescence..... »

C'est ce gisement de minerais assez riche en cuivre qu'il s'agit de remettre en valeur : nous en avons déjà dit quelques mots, l'année dernière, dans cette Revue.

Walderfang, devenu Valderfanges, puis Vaudrevange, était le siége des Assises souveraines de la noblesse pour la partie septentrionale des Etats lorrains. Devenu officiellement français en 1766, lors de la réunion de la Lorraine à la France, il ne l'est resté, à la rigueur, que pendant quarante-neuf ans, nous ayant été enlevé par les traités de 1815 ; mais, malgré son origine germanique, ce pays a gardé les habitudes françaises, parce qu'elles étaient celles de Nancy, ville qu'il avait eue, pendant cinq cents ans, pour capitale.

C'est chose curieuse à voir que la manière dont la France se

(1) Cronicque abrégée par petits vers huytains des Empereurs, Roys et Ducz d'Austrasie, avec le quinternier et particularitez du parc d'honneur, par Nicole Volcyr de Sérouville, secrétaire ordinaire et historien de trez-hault et puissant prince monseigneur le duc de Lorraine. Année 1530, feuillet xlix du chapitre vij, intitulé : La Montagne d'azur et autres couleurs dudit parc.

trouve limitée au nord-est, vers la Moselle ; et cependant, les frontières naturelles n'y font pas défaut. Le pays est coupé par des rivières et de nombreux cours d'eau; mais la Sarre elle-même, qui prend sa source dans les Vosges et qui avait donné son nom à un de nos départements, cesse d'être française à quelque distance de Sarreguemines, et quand elle arrive à Sarrelouis, ville fortifiée par Vauban, elle roule depuis longtemps ses flots en pays étranger.

Sarrelouis, au reste, n'est pas le seul nom qui rappelle, sur la rive gauche de la Sarre, l'influence et la domination françaises ; sans parler de Vaudevrange, on rencontre, à chaque pas, une localité dont le nom jure avec la langue germanique; tantôt c'est le hameau de Sainte-Barbe, tantôt celui de Picard, et tantôt le village de Beaumarais, noms aujourd'hui germanisés et prononcés Dieu sait comment.

Nous reviendrons à une autre occasion sur cette frontière si singulièrement circonscrite et si mal défendue, et nous verrons que les motifs de cette délimitation surprenante sont à chercher, moins encore dans des considérations politiques que dans la constitution du sol, c'est-à-dire dans la géologie.

A Vaudevrange, le chef-lieu de l'un des trois grands bailliages de la Lorraine, on exploitait depuis très longtemps des minerais de cuivre. Les Romains, qui savaient se servir du bronze, y cherchaient la matière première de ce précieux alliage; la preuve en est non-seulement dans l'étendue des travaux abandonnés, mais elle se trouve dans une inscription tracée sur un banc de grès le long d'un petit sentier qui se dirige du hameau de Sainte-Barbe vers l'entrée de la mine de ce nom. Cette inscription parait indiquer l'entrée d'une galerie dont l'ouverture est masquée par des éboulis de sable. Elle rappelle, dit M. Jacquot, qui l'a vue, celles que l'on a coutume de graver encore aujourd'hui sur les voies d'une certaine importance qui donnent accès dans des travaux souterrains; elle porte en caractères très-distincts :

Incepta Offi
Cina Emiliana
Nonis Mart.

On sait du reste par des découvertes récentes que les Romains avaient eu un établissement à Vaudrevange.

Faites, seulement en 1851, elles se trouvent exposées et décrites avec soin par un membre de l'Académie de Metz, M. Victor

Simon (1). Ce sont des épées, des haches, des boucliers, des bracelets, des anneaux, des torsades, des ornements de toutes sortes, des ressorts, etc., le tout en bronze. Bien qu'on ne puisse pas affirmer que ces objets aient été fabriqués sur les lieux mêmes avec les minerais de cuivre de la localité, tout porte à croire qu'il y avait là un établissement métallurgique dû aux conquérants de la Gaule ; c'est, au surplus, ce qui paraît résulter d'un bas-relief sculpté sur un des rochers des environs de Vaudrevange, lequel représente plusieurs personnages romains.

Quoi qu'il en soit, l'exploitation de ces mines a dû être jadis très-considérable, car on compte les vieux puits par centaines et les galeries à l'infini. La profondeur des puits dépasse généralement quarante mètres ; ils sont de forme cylindrique, d'un mètre de diamètre et ne sont, le plus souvent, éloignés l'un de l'autre que de dix mètres.

Les galeries ont été pratiquées avec le fer, probablement même depuis l'invention de la poudre qui paraît n'avoir été employée qu'en dernier lieu.

On sait peu de chose de positif sur le régime de ces mines au moyen âge, et ce n'est qu'en l'année 1500 que l'on voit apparaître des documents authentiques. A partir de cette année, les comptes des receveurs et des trésoriers généraux de Lorraine enregistrent les revenus que les mines de Vaudevrange ont procurés au Domaine ducal. On peut voir dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas de l'année 1851, p. 378, un tableau dressé par M. Lepage d'après les papiers conservés aux archives, et qui embrasse les revenus de trente-sept années, de 1500 à 1537. Ces revenus ne dépassaient pas annuellement 2,000 francs de notre monnaie, et sont par conséquentde beaucoup inférieurs à ceux que le Domaine ducal retirait des mines de la Croix. Aussi furent-elles négligées et abandonnées peu à peu dès le commencement du seizième siècle.

Leur abandon, toutefois, ne fut pas de longue durée et la reprise des travaux coïncide avec l'avénement d'un nouveau duc.

Ce nouveau duc fut Antoine, dont nous connaissons déjà la sympathie pour les minières (2). Se souvenant de la rencontre qu'il avait faite dans les Alpes, Antoine, devenu duc de Lorraine, s'occupa activement des mines de Vaudrevange, et donna pour elles, à la

(1) Mémoires de l'Académie de Metz, année 1851-1852, p. 231-258.

(2) Voir les *Mines de la Croix*, etc., dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1859, numéro de mai, p. 648.

date du 12 novembre 1620, un règlement particulier dont l'original est perdu.

Malgré cette mesure, il ne paraît pas que l'exploitation ait été reprise avec beaucoup de succès depuis ; cependant il est certain qu'il existait, vers le milieu du dix-septième siècle, à Vaudrevange, un moulin à azur appartenant au Domaine ducal, et dans lequel on affinait les matières qui étaient tirées des mines (1).

A l'exploitation de ce gisement se rattachent celles de Falck et de Hargarten-aux-Mines, connues au moyen âge sous les noms de Saint-Jacques et Saint-Jean, et enfin celle de Bleyberg (Moselle).

En cette même année, 1620, qui marque une ère nouvelle pour Vaudrevange, le gouvernement ducal s'occupa aussi de Falck et de Hargarten, et soumit les ouvriers mineurs aux mêmes règlements que ceux des mines du Thillot, règlements assez libéraux pour l'époque et conçus « afin de donner plus grand couraige et moyen à « ceulx qui voudraient labourer en nos dictes mynes (2). »

En 1740, les mines de Falck ont été l'objet d'une grande entreprise de la part d'un industriel autorisé par le roi Stanislas. Au rapport de Dietrich, on y fondait par an plusieurs milliers de plomb et quelques centaines de quintaux de cuivre. Les travaux, ajoute M. de Dietrich, qui écrivait en 1787, sont abandonnés, parce que depuis longtemps ils ne donnent plus de minerai.

En 1785, il y avait environ trente personnes attachées à l'exploitation du Bleyberg ; en 1786, il n'y avait plus que sept ouvriers travaillant aux mines et un seul homme préposé à la garde des lavoirs et des fonderies. Elles coûtaient alors beaucoup plus qu'elles ne rapportaient.

Les travaux ont été repris à Falck en l'an II de la république, mais sans succès.

Les mines de Falck, ainsi que celles d'Hargarten et du Bleyberg, appartiennent au même gîte que celles de Vaudrevange ; elles sont

(1) La majeure partie des documents qui vont suivre sont empruntés aux *Recherches sur l'industrie en Lorraine*, par M. H. Lepage. Mémoires de l'Académie Stanislas, 1851, p. 240-373.

(2) Les mines du Thillot faisaient partie de celles de Bussang, aujourd'hui complétement abandonnées, mais qui devaient être en pleine exploitation vers la fin du seizième siècle, si l'on en juge par ce passage du journal de voyage de Montaigne en Italie en 1580 : « Bussang, petit méchand village où MM. d'Es- « tissac et de Montaigne, revêtus de sousquenies de toile qu'on leur prêta, allè- « rent voir des mines d'argent que M. de Lorraine a là, bien deux mille pas « dans le creux de la montaigne. »

situées les unes et les autres à la partie supérieure du grès vosgien, cette grande formation, qui, contemporaine du soulèvement de la chaîne des Vosges, constitue, de Sarrebruck à Longueville et de Saint-Avold à Sarrelouis, un plateau dont l'altitude est d'environ deux cent cinquante mètres. De Sarrebruck à Sarrelouis, ce plateau est bordé par des escarpements en forme de cirque dans lesquels se localisent de préférence les gisements de minerais.

Ces mines, et en général toutes celles qui les avoisinent sur le sol français, se caractérisent surtout par la présence du plomb, tandis que celles de Vaudrevange sont plus spécialement cuprifères, et si, par exception, les deux métaux se trouvent réunis, l'un d'eux forme toujours la masse dominante ; c'est ce qui arrive à Falck et à Hagarten.

M. Jacquot, qui a eu pendant longtemps sous sa direction l'arrondissement minéralogique de Metz, comprenant le département de la Moselle et celui de la Meurthe, et qui a d'ailleurs rendu de si grands services à la science et à l'industrie minière par son étude du pays messin, sa carte géologique de la Moselle et ses recherches sur le bassin de la Sarre, donne de toutes ces mines (1) et de leur gisement une description aussi complète que possible.

La forme sous laquelle le plomb et le cuivre se rencontrent dans le bassin de la Sarre sont pour le plomb, la galène argentifère (sulfure de plomb et sulfure d'argent) et le plomb carbonaté ; pour le cuivre, les deux carbonates, le vert ou malachite, et le bleu, l'azur des anciens. Ces minerais se trouvent disséminés à l'état de nids, de nodules, d'enduits et de veinules dans les poudingues et dans les grès qui accompagnent la dolomie vosgienne. Souvent aussi, ils se trouvent accumulés dans le grès bigarré qui recouvrent ces dolomies, grès qui, dans la constitution de l'écorce solide du globe, a succédé au grès vosgien et a signalé l'avénement de la puissante formation, caractérisée par trois roches dominantes, le grès bigarré, le muschelkalk et les marnes irisées, ce qui lui a valu le nom de *trias* proposé par M. d'Alberti.

Au sud de Saint-Avold s'élève, abruptement, la colline qui porte depuis bien des siècles le nom caractéristique de Bleyberg (*Bley*, plomb ; *Berg*, montagne). A côté des veinules d'hydrate de sesquioxyde de fer, tachées çà et là de peroxyde de manganèse, de galets de quartz et de plantes carbonisées, on trouve de la galène en assez forte proportion ; on y trouve aussi des stalagmites blanches rappe-

(1) Mémoires de l'Académie de Metz, 1858, p. 531.

lant les stalagmites d'arragonite des grottes calcaires ; mais on se tromperait étrangement si on prenait les dépôts du Bleyberg pour de la chaux carbonatée ; ces dépôts sont du blanc de plomb que l'on retrouve dans la même mine à l'état de petits points blancs et même à l'état d'aiguilles soyeuses.

Nous avons déjà vu que les mines prussiennes du bassin de la Sarre sont plus spécia'ement cuprifères et renferment les deux carbonates de cuivre, dont l'un, le bleu, carbonate de cuivre hydraté, appelé *azurite*, représente l'azur anciennement exploité. Les deux mines sont situées dans les collines qui surplombent Vaudrevange : empruntant leurs noms aux villages avoisinants, l'une s'appelle le Lemberg, l'autre Sainte-Barbe. Les bancs qui y recèlent le cuivre offrent d'ailleurs la même position géologique ; ils appartiennent aux premières assises du grès bigarré. Les mines offrent là cette particularité qu'il y a plusieurs bancs métallifères séparés par un espace stérile.

Au reste, le grès vosgien des environs de Vaudrevange renferme lui-même du cuivre ; on s'en aperçoit aisément aux taches vertes et bleues qui les recouvrent çà et là.

M. Jacquot, qui connaît mieux que personne le bassin géologique de la Sarre, termine son travail par d'intéressantes considérations sur le gisement des minerais et leur origine probable sur les bords de la Sarre ; la place exacte qu'ils occupent est à la base du grès bigarré et toujours en contact des assises dolomitiques qui séparent ce grès du grès vosgien. Ils appartiennent donc essentiellement aux terrains sédimentaires, et rien cependant n'autorise à croire que la galène ainsi que les minerais de cuivre soient contemporains du grès bigarré : tout au contraire s'oppose à cette hypothèse. Que faut-il donc penser de l'origine de ces minerais ? S'il faut absolument remonter à leur point de départ, nous dirons que les conditions géologiques dans lesquelles ils sont placés permettent de leur assigner une origine *plutonique*, et voici comment.

Il résulte des observations de M. Jacquot que le bassin de Sarrebruck est rempli de failles, c'est-à-dire que la stratification des couches sédimentaires y est à tout instant interrompue et disloquée par suite de phénomènes volcaniques qui ont eu lieu postérieurement. Or c'est surtout autour de ces failles que les minerais sont accumulés. C'est là que, comme à Saint-Avold, à Hargarten et aux environs de Sarrelouis, se trouvent les gisements les plus riches. Ces failles, dit M. Jacquot, paraissent avoir joué un rôle considérable dans la formation des gîtes de plomb et de cuivre de la Sarre ;

elles ont vraisemblablement servi de canaux aux émanations métalliques qui se sont répandues de l'intérieur du globe dans la mer triasique et ont permis à la galène et au carbonate de plomb et de cuivre de cristalliser au milieu du grès.

Cette explication rend un compte suffisant de l'origine de ces gisements anormaux, et elle paraît d'autant plus plausible que l'époque à laquelle les failles se sont produites, coïncide exactement avec celle du dépôt des minerais. D'après cela, ces derniers seraient contemporains du soulèvement des Vosges, qui a laissé une empreinte si profonde dans la contrée voisine de la Sarre, en ouvrant de nouveau les fractures de l'écorce solide du globe, fractures précédemment produites par l'apparition des porphyres quartzifères et le redressement des terrains houilliers.

On peut se demander quel intérêt il peut y avoir à recommencer une exploitation qui a été reprise avec si peu de succès à différentes époques et définitivement abandonnée. A ce que nous avons déjà dit l'année dernière, nous nous permettrons d'ajouter un petit calcul par lequel M. Jacquot termine son Mémoire.

« En prenant pour le gîte un kilomètre carré seulement d'étendue et réduisant son épaisseur à deux mètres ce qui est, bien certainement, un minimum pour les environs de Saint-Avold, on arrive au chiffre de 2,000,000 de mètres cubes de minerai brut, dont la densité est au minimum 2.50, soit 5,000,000 de tonnes ; ces 5,000,000 renferment, à 7 p. 0/0, 350,000 tonnes de plomb ayant, à 650 fr. la tonne, une valeur de 227,500,000 francs et 209 tonnes d'argent, lesquelles produisent une somme de 45,144,000 francs, en supposant la valeur du kilogramme d'argent à 16 francs. »

D'ailleurs ce qui permet de bien augurer de cette entreprise, c'est, comme nous l'avons dit l'année dernière, le nouveau procédé qu'on se propose d'employer, procédé que le progrès des sciences a seul rendu possible et facilement praticable. Attaquer les minerais de cuivre par l'acide chlorhydrique que Dieuze, qui se trouve à proximité, peut fournir par torrents et à bon marché ; puis décomposer le chlorure de cuivre formé en y plaçant de la vieille ferraille, qui déplacera le cuivre de sa combinaison.

Les minerais de plomb présentent également des conditions assez favorables d'exploitation ; car, d'une part, ils sont disséminés dans une roche assez tendre et dont l'abatage n'est pas dispendieux, et d'autre part ils ne sont associés à aucune gangue lourde, telle que la pyrite (sulfure de fer), ou la blende (sulfure de zinc), ce qui simplifie grandement le lavage de ces minerais.

Enfin le carbonate de plomb, qui paraît former une notable proportion de la partie minérale de ces gisements, se réduit facilement au moyen du charbon ou de la sciure de bois.

A l'aide de ces moyens nouveaux ou perfectionnés, on pourra donc reprendre avec succès les mines de cuivre et de plomb de la rive gauche de la Sarre, et même mettre en œuvre des minerais rejetés des anciens, qui n'employaient jamais que les parties les plus riches.

Ces moyens n'étaient pas encore applicables en 1793, époque à laquelle on avait essayé de reprendre cette exploitation. Au reste, les causes pour lesquelles a échoué la tentative d'alors sont complexes et l'insuccès tient, en grande partie, aux événements de cette époque ; agitée on peut en juger par ce qu'en dit M. Audenelle dans son *Essai statistique sur les frontières nord-est de la France*, en 1827. « Rebutés par la formation peu riche de la substance qu'ils rencontrèrent, les anciens concessionnaires des mines de Sarre-louis, de Saint-Avold et de Falck, cessèrent les recherches et les travaux. Dans l'intervalle, le Birkenfeld et l'électorat de Trèves, classés dans les départements de la France, virent lever la taxe qui portait sur le plomb et le cuivre dont leurs montagnes abondent, et les départements voisins pouvant facilement s'y approvisionner de ces matières indispensables, on ne s'occupa plus des mines de plomb de Lorraine. »

Nous aurons plus d'une fois à revenir sur cette partie de l'est de la France si intéressante par son industrie, par ses mines de cuivre, de plomb et de fer, et par son bassin houillier, prolongement de celui de Sarrebruck.

II.

Sur les foraminifères du lias du département de la Moselle, par *M. Terquem.*

Les foraminifères : petits êtres le plus souvent microscopiques et dont naguère encore on soupçonnait à peine l'existence. Rien d'ailleurs ne nous en faisait sentir la nécessité, et c'est bien d'eux que l'on a pu dire ce qui se dit parfois d'une espèce végétale nouvelle ou d'un nouveau composé chimique..... A quoi bon?

A quoi bon les foraminifères, c'est ce que nous allons vous dire d'après d'Orbigny, Ehrenberg, Pictet, et beaucoup d'autres. Ces êtres si chétifs forment souvent, en pleine mer, des bancs qui gênent la navigation, obstruent les golfes et les détroits, comblent les

ports et créent, avec les polypes, ces îles qui surgissent, de temps à autre, des régions chaudes de l'Océan. Dans une seule once de sable de l'Adriatique, Plancus en a compté plus de six mille, et d'Orbigny en a trouvé plus de trente-huit mille dans la même quantité de sable des Antilles. Le moindre sondage en pleine mer en amène à jour des quantités énormes, empâtées dans la vase et mêlées à toutes sortes de détritus organiques.

Le rôle que ces coquillages jouent de nos jours doit être au moins la continuation de ce qu'ils ont fait dans les temps anciens, je veux dire les temps antédiluviens, aux âges contemporains des ammonites et des sauriens, alors qu'il n'était pas encore question de l'homme. On nous croira facilement quand on saura que M. Ehrenberg a reconnu que la craie n'est absolument autre chose qu'un amas de foraminifères; un pouce cube de craie en contient plus d'un million (1). On ne criera donc pas au paradoxe en entendant dire à M. Pictet que Paris est bâti avec des foraminifères, rien que des foraminifères, car les moellons tirés des carrières de Clamart, d'Issy, etc., et, en général, le calcaire du terrain parisien en est pétri.

Il est pour la première fois question de ces petits animaux dans Beccarius, qui les signale dans les sables de l'Adriatique. C'était en 1731; ils furent étudiés l'année suivante par Breyn, et, en 1739, par Plancus. Négligés depuis lors, ils tombèrent à peu près dans l'oubli; en 1825 d'Orbigny rappela l'attention sur eux par un travail systématique qui fut suivi, en 1835, d'un Mémoire important de M. Dujardin. Dans ces dernières années ils furent étudiés avec soin par M. Ehrenberg, ainsi que par M. Schultze qui s'occupa surtout des espèces vivantes.

Jusqu'à ces derniers travaux ils étaient rangés parmi les céphalopodes; M. d'Orbigny et M. Dujardin les ont déclassés en faisant voir que sous le rapport de l'organisation, ils sont de beaucoup inférieurs aux véritables céphalopodes et même aux mollusques.

Il a fallu de puissantes raisons pour destituer ainsi les foraminifères, car leurs parrains s'appelaient, tout simplement, Linné, Cuvier, Férussac, Lamarck, etc.; cependant on a dû se rendre à l'évidence : ces animaux ont un corps gélatineux où l'on ne distingue que des globules uniformes, coloriés, et où l'on n'a pu reconnaître encore ni organe de nutrition, ni appareil générateur. Ces caractères

(1) Berzélius. Rapport annuel sur le progrès des sciences, années 1841 p. 340.

(2) *Traité de paléontologie*, 2e édit., 1857, t. IV, p. 476 et sq.

leur assignent donc une place dans l'embranchement des animaux les plus imparfaits ; ils y forment cette classe spéciale que d'Orbigny a nommée *foraminifères*, que Soldani a appelée *polythalames* et à laquelle, sans doute pour simplifier, un naturaliste allemand a imposé le nom de *trématophores*.

Le corps de ces animaux paraît donc dénué de bouche et de canal alimentaire ; malgré le plus fort grossissement on n'a pu y reconnaître d'organes. Ces derniers sont sans doute localisés dans les tentacules rétractiles et très-longs, insérés sur le corps gélatineux, et qui servent, probablement, d'instrument d'absorption.

Tantôt ces animaux ne se composent que d'un segment, tantôt on en compte plusieurs ayant à peu près la même organisation. C'est ce qui a fait penser à quelques zoologistes, et notamment à M. Ehrenberg, que les foraminifères multiloculaires sont des animaux composés, chaque segment représentant un individu.

Quoi qu'il en soit, ces segments sont couverts d'une élégante coquille presque toujours testacée, rarement cartilagineuse, qui se moule exactement sur eux. Cette coquille est simple dans les espèces à une cellule et composée de loges dans les espèces à plusieurs cellules. La dernière chambre est percée de trous pour le passage des fils rétractiles. Une fine membrane tapisse la coquille à l'intérieur.

Tous les foraminifères ne sont pas microscopiques ; quelques-uns d'entre eux sont visibles à l'œil nu ; il en est qui offrent jusqu'à trois millimètres de longueur. Les nummulites, foraminifères arrondis, ont même parfois un diamètre plus grand encore. Ils sont très-abondants dans les Pyrénées, dans les Alpes, au mont Viso qui forme la limite du Dauphiné, de la Provence et du Piémont ; on les retrouve en Corse, en Crimée, au Caucase et en Egypte où ils ont servi à la construction des pyramides.

Nous insistons sur ce genre de foraminifères, parce que le calcaire à nummulites a été pendant longtemps un sujet de discussion pour les géologues ; les uns attachant une grande importance à la présence de fossiles du terrain parisien, ont considéré les dépôts nummulitiques comme formant la base des terrains tertiaires ; les autres les ont considérés comme terminant la série des terrains crétacés supérieurs.

A l'appui de leur manière de voir, les premiers invoquaient la présence, avec les nummulites, d'un grand nombre de fossiles du calcaire de Paris. L'autre opinion assimile les calcaires à nummulites aux dépôts de Maestricht dans lesquels on trouve les mêmes débris organiques que dans ce calcaire.

C'est cette dernière opinion qui paraît devoir l'emporter. Les nummulites ont la forme de lentilles; nous avons dit qu'on les retrouve dans les calcaires ayant servi à la construction des pyramides d'Egypte. Or, à une époque où l'on n'attribuait encore aucune importance scientifique aux restes organiques pétrifiés, que les âges antérieurs de la terre nous ont légués, et où Voltaire a pu dire des *ammonites*, des *gryphées* et des *pectens* : « Ce sont des coquilles abandonnées par des pèlerins venant de la Terre-Sainte, » à cette époque, et longtemps avant, on s'est servi de la forme lenticulaire des nummulites pour expliquer leur origine. Au dire de Strabon, ces nummulites sont des lentilles pétrifiées provenant des repas herculéens de Lucullus.

Les foraminifères actuellement vivants ne sont pas tous identiques aux espèces fossiles; cependant, à part l'analogie qui peut exister dans leur organisation générale, ils ont avec ces derniers cela de commun, c'est que leur milieu est l'eau de mer. Ils recherchent de préférence les endroits où une végétation abondante les abrite contre la violence des vagues. Ils se nourrissent d'infusoires et de végétaux microscopiques. Leur accroissement se fait par l'adjonction de nouvelles cellules; les systèmes suivant lesquels cette adjonction s'opère, sont très-variés; ils servent de base à la classification; d'Orbigny les divise en sept ordres que nous n'énumérerons pas; ces détails, par trop techniques, sortant du cadre de cette revue.

L'histoire paléontologique des foraminifères est loin d'être complétement connue; on sait même peu de chose, sous ce rapport, sur plusieurs étages géologiques; de ce nombre est le lias, cette puissante formation jurassique, dont nous avons parlé l'année dernière (1), et qui occupe une si grande étendue en Lorraine. On ne connaissait qu'une espèce de foraminifères dans le lias; elle a été signalée par Strickland, en Angleterre. Depuis 1850 nos connaissances ont fait des progrès sur ce point. En cette année, M. Terquem avait découvert un certain nombre de ces fossiles, dont plusieurs espèces nouvelles; il les remit à d'Orbigny qui les baptisa et les classa dans son Prodrome, sans toutefois les dessiner ou les décrire.

La mort n'ayant pas permis à ce savant paléontologiste de combler cette lacune, M. Terquem a repris l'étude des fossiles découverts par lui, et a fait ainsi une monographie des plus utiles et des plus intéressantes des foraminifères du lias de la Moselle (2).

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1858, nº d'août.

(2) Terquem. *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1858, p. 563-653, avec planches.

Grâce à ses patientes recherches, nous savons maintenant que sur les sept ordres établis pour les foraminifères, le lias en contient cinq et que les marnes feuilletées en sont dépourvues ; il n'y en a pas non plus dans le lias supérieur de la Moselle ; on en a trouvé dans celui du département des Deux-Sèvres.

Mais un fait curieux c'est qu'aucun des genres de foraminifères du lias n'est spécial à cette formation ; tel genre (les textulaires) a existé longtemps avant la mer jurassique où cependant M. Terquem les retrouve ; longtemps même avant le grand soulèvement qui donna naissance à la chaîne des Vosges ; car ces pétites créatures vivaient et prospéraient déjà au temps de la formation de la houille. D'autres genres, les dentalines, les rosalines et les cristellaires, se rencontrent dans les terrains tertiaires, que dis-je? il en est qui vivent encore à l'heure qu'il est dans l'océan Pacifique.

La règle paléontologique qui veut que chaque terrain se caractérise par des fossiles à part, souffre donc une grande exception de la part des foraminifères ; il est vrai qu'à l'époque où Cuvier jeta les bases de la paléontologie, il avait bien autre chose à faire qu'à rechercher et à examiner les fossiles microscopiques.

Un autre fait curieux qui résulte des modernes recherches, et notamment de celles de M. Terquem, c'est la présence constante des *entomostracés*, animaux aquatiques, habitant, le plus souvent, les eaux douces et tenant à la fois de l'insecte et de la coquille, ainsi que l'indique leur nom générique. Latreille les range parmi les crustacés dont ils composent la deuxième section.

A côté de cette espèce d'insectes à coquilles, leurs compagnons habituels, les foraminifères, se rencontrent souvent en société d'ammonites, de gastéropodes, tels que les *turbo*, les *trochus*, les *pleurotomaires*, les *cérites*, etc. ; de bivalves, tels que les *avicula*, les *pectens*, les *astartées*, les *arca*, etc. ; d'*oursins*, de débris de *pentacrinites* et de *crustacés*. Ces fossiles ne s'y trouvent pas à l'état de pétrification, beaucoup d'entre eux sont dans un état de parfaite conservation et munis de leur parure originelle : cette circonstance a beaucoup facilité la comparaison des foraminifères fossiles avec les espèces vivantes. C'est ainsi que M. Terquem a constaté une analogie parfaite entre les espèces du lias et, chose extrêmement remarquable, les espèces vivantes qu'il a trouvées dans du sable provenant de Rimini, sur les bords de l'Adriatique. Cette localité de Rimini, à elle seule, compte environ 140 espèces de foraminifères, plus une foule d'autres animalcules de toutes sortes.

Cent quarante espèces de foraminifères dans quelques pincées de

sable, ceci, à lui seul, nous dispensera de suivre M. Terquem dans l'énumération des genres, des espèces et des variétés, avec les caractères propres à chacun d'eux. Nous sommes d'ailleurs trop incompétent pour le faire avec autorité, et nous risquerions d'être obligé de reproduire les cent pages remplies de faits qui composent le Mémoire dont nous nous occupons.

Il en est autrement des conclusions qui s'en dégagent; celles-là nous les devons au lecteur. De l'analogie parfaite qui existe entre la faune microscopique du lias, ou du moins de cette partie du lias dont il est question ici et celle des bords de l'Adriatique, on peut conclure évidemment : 1° que le bassin, dans lequel s'est déposée cette puissante formation, offrait une température moyenne assez élevée; 2° qu'il devait être circonscrit, très-limité, à l'abri des flots et de tout courant venant de loin; d'une part, à cause des mœurs des foramimifères vivants, et ensuite à cause de l'état de parfaite conservation dans lequel on trouve fréquemment les foraminifères fossiles.

M. Terquem signale aussi les difficultés inhérentes à ce genre de recherches : lorsque les marnes liasiques sont sèches et qu'il faut les diviser par des actions mécaniques, on n'obtient que des fossiles brisés; lorsqu'au contraire les marnes sont humides, les fossiles sont imbibés d'eau et se brisent avec non moins de facilité. De plus, il faut explorer chaque fragment de roche avec une forte loupe, puis le soumettre au microscope si l'on y remarque quelques traces de fossiles; « par ces motifs nous avons été obligé de limiter nos re-
« cherches pour ne nous occuper que des fossiles ayant au moins
« un demi-millimètre de diamètre, mais nous sommes convaincu
« qu'au-dessous de cette limite il existe encore un grand nombre
« d'espèces qui ont échappé à l'action de nos lentilles (1).»

M. Terquem pense qu'un microscope ordinaire, grossissant 20 fois, présente des moyens suffisants pour l'étude des foraminifères. Malgré l'extrême ténuité de ces coquillages, malgré leur manière de vivre à l'abri des plantes marines et dans les bassins tranquilles, ils offrent parfois des cas pathologiques qui ne laissent pas de créer quelques embarras à l'observateur; en effet, il n'est pas rare de rencontrer des coquilles qui ont été brisées du vivant de l'animal et ressoudées ensuite. Il résulte de là des déformations qui semblent éloigner ces coquilles des genres et des espèces auxquels elles appartiennent. Les genres qui offrent le plus fréquemment ces alté-

(1) *Loc. citat.*, p. 581

rations sont les *nodosaires*, les *dentalines*, les *fondiculaires*, les *cristellaires*.

Une autre particularité dont il faut tenir compte, si on veut échapper à bien des erreurs, réside dans un fait inhérent aux coquilles en général, mais dont l'importance est ici bien plus grande, attendu qu'il s'agit d'êtres microscopiques ; ce fait est que, « le plus souvent, « la coquille dans le jeune âge, diffère de l'adulte, par sa forme et « ses ornements, et réciproquement, l'adulte porte parfois des orne- « ments qui manquent dans le jeune âge ; il est donc indispensable, « pour obtenir une exacte classification, d'avoir une série complète « de chaque espèce, depuis l'état embryonnaire jusqu'à son entier « développement (1). »

M. Terquem termine son important travail par un tableau résumant la dispersion des foraminifères dans les différents terrains ; un autre tableau est exclusivement consacré au lias et aux foraminifères qu'il renferme. En y comprenant les découvertes faites par ce savant, on trouve que le lias renferme 23 genres de foraminifères embrassant 118 espèces ; un peu plus de la moitié des genres et un peu moins de la moitié des espèces indiqués pour les terrains crétacés. Un plus grand nombre de genres et un nombre un peu plus faible en espèces que pour la mer Adriatique.

La paléontologie de la Moselle, dont M. Terquem a fait la statistique, il y a quelque temps, et dont nous avons rendu compte (2), s'est donc enrichie de sept genres de foraminifères et d'un grand nombre d'espèces découverts, rien que dans le lias. Or, comme l'apparition de ces petits êtres sur le globe terrestre est contemporaine des terrains carbonifères, et que la race se continue invariablement jusqu'à nos jours, en progressant, on comprend que le dernier mot, sur cette intéressante classe de créatures, est loin d'être dit.

Nous espérons que bientôt M. Terquem aura de nouveau augmenté le catalogue des fossiles de la Moselle, car tout en bornant ses recherches à la géologie du département qu'il habite, ce savant paléontologiste arrive à des résultats qui profitent à tous et que la science s'empresse d'enregistrer.

J. Nicklès.

Professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

(1) *Loc. citat.*, p. 585.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, nº de mai 1859.

VARIÉTÉS.

CHOIX DE LETTRES-MISSIVES DU TREIZIÈME SIÈCLE AU SEIZIÈME.

Ces lettres sont inédites et ont été copiées sur les originaux eux-mêmes ; les deux premiers, en parchemin, appartenant aux archives de Maine-et-Loire, chartrier de Fontevraud, et le troisième, en papier, découvert dans le chartrier de Thouars. Ecrites par des dames, ces lettres ont aussi été adressées à des dames. Outre l'intérêt qui résulte des noms de leurs auteurs et destinataires, elles méritent de fixer l'attention, soit par les détails historiques qu'elles renferment, soit par leur style.

I. La première n'a aucune date. A défaut de renseignements chronologiques, cherchés inutilement dans les archives de Maine-et-Loire et dans l'histoire de l'Eglise de Meaux, nous la placerons, d'après son écriture, entre les années 1225 et 1250. Le couvent de Fontaines en France, dont la prieure Stéphanie et le prieur Perron, ou Pierre, exposent la situation à l'abbesse de Fontevraud, leur souveraine et mère spirituelle, était situé dans le susdit évêché de Meaux, paroisse de Douy.

II. C'est encore de l'état d'un prieuré de Fontevraud qu'il est rendu compte dans notre seconde missive, non datée aussi, mais que nous pouvons reporter à l'année 1325 ou environ. Catherine de Stafford avait été nommée, en 1320, par l'abbesse Eléonore de Bretagne, prieure d'Etone, en Angleterre, diocèse de Lichtfield, en remplacement d'Isabelle de Sudley, alias de Sully, déposée pour inconduite. La grande distance, les difficultés du voyage compromettaient l'autorité de l'abbesse de Fontevraud sur ses prieurés anglais (Ambresbury, Etone, Westwode) ; aussi y existait-il une foule d'abus,

même de scandales, auxquels devait bientôt mettre fin la suppression de ces couvents par les descendants eux-mêmes des chefs de la maison de Plantagenet, dont les ancêtres, Henri II, Aliénor d'Aquitaine, Richard Cœur-de-Lion et Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre, avaient élu leur sépulture dans l'église abbatiale de Fontevraud.

III. Au lieu de signature, notre troisième lettre, qui est olographe, présente un parafe dans lequel deux Y ou λ (lambda grec) sont entrelacés d'une main rapide et hardie. Il nous a été cependant facile de reconnaître son auteur, Elisabeth ou Isabelle de Nassau, l'une des filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, la deuxième femme de Henri de la Tour, duc de Bouillon, la mère du grand Turenne. Mariée le 16 février 1595, elle a eu pour premier enfant une fille, au mois d'octobre de l'année suivante. Quelque temps après ses relevailles, le 5 février 1597, et sur le point de partir de Sedan pour visiter la vicomté de Turenne, madame de Bouillon écrit à sa bien-aimée sœur Charlotte-Brabantine avec l'effusion la plus charmante. Nous n'avons pas retrouvé la couverture de cette lettre. Plusieurs autres portent pour adresse : *A Madamoiselle ma seur*, *Madamoiselle d'Orange*.

N° I.

A madame l'abaiesse de Frontevrault, ge Stephanie priolesse de Fontaines et P. (1) priuos de ce liu meesmes, mandons salut et amitiez et oroisons en Jhesu Christ com a nostre mere esperitel.

Dame, vos fomes asavoir ke nostre frere li bailli de Fontaines ont conté, pardevant nos et pardevant les bones genz de la maison, de ce qu'il ont receu et despendu, et bien et bel et rainablement ; en tel forme ke la maisons doit orendroit CCC et LIIIJ livres et X sols a tex gens dom vos orroiz les parties, s'il vos plaist, kar nos les vos envoion en cet escrit.

Dame, et par desus tot ceu nos avom a faire plusoirs besoignes, et de teles qui deussent estre faites ; et a Laigni meesmement, si com vos avez autre foiz oi, dom nos audom bien que les façons montent a CC livres.

Dame, si vos fomes asavoir ke nos avom relaschié, de par vos et de par nos, ki somes en vostre liu, les freres de l'obedience k'il

(1) Plus bas, au troisième article des dettes du prieuré, il est nommé *Perron*, c'est-à-dire Pierre.

avoient au jor que ge P. deving prious ; et il nos en avoient requis ke se nos les poions relaschier ke nos les en relaschesiam ; ke moult nos en sauroient bon gré et ke moult volentiers nos aideroient et conseilleroient se nos avions mestier de lor aide et de lor conseil ; et nos aisic l'avons fait.

Dame, por Dé si vos prions et rekerons, et por ce k'a fere l'avez, ke vos de ceste dete vos façoiz fere un cyrografe ; et que les parties de la dete soient escrites en l'un et en l'autre, et que vostre seiaux pende en chascun et que vos en reteignoix l'un et l'autre, nos envooiz. Aisic le vos rekerons por ce que s'avenoit chose jusk'à I an ou jusk'a dous, et vos aveiez autre conseil ke vos n'avez ore, k'en seust en quel poinst et en quel estat nos avons la maison trovée. Kar nos audom et creom, a l'aide de Deu et de voz et de noz bons amis et de la bone volenté ke nos i avom a metre tot le bon conseil ke nos porrom por nostre pais garder et l'onor de la maison, se Dex nos deffent de mescheance, la maisons sera en meillor point dedenz le jor de dous anz k'ele n'est ore.

Dame, si vos plaist, vos porroiz ci oir les parties de la dete.

La maisons doit : a seignor Hodoin Groignart de Crespi, VI^{xx} livres et IX ; et frere Johan de Noiun et frere Gautier de Champ Flori, C et I livres et XIIIJ sols ; le prior Perron, XI livres ; l'enfermiere, XL sols ; monseignor Hubert, VIJ livres ; la priolesse, XXIX livres et XIIIJ deniers ; la celeriere, C sols IIIJ sols mains ; la lavendiere du celier, LV sols de dous anz ; Robert le henapelier, XLI sols ; Audoais, L sols por cire et por poivre ; Raolin le serjant Madame, XI sols de son loier ; por I costeret d'oile, XXVI sols ; por I oreilher et I covrechief dom en servi un prodome, XX sols ; frere Raol, XX sols poruos despens ; Haymeri le bochier, C sols ; Odo le bochier, LX sols ; frere Anseys, XX sols por sa robe ; dame Aveline de Bernai, VIIJ sols de Parisis de prest ; dame Agneis de Poenci, XVI sols ; dame Marie de Montyon, X sols ; a un covreor a Laigni, IIIJ sols ; Johannin le charpentier, XX sols ; Huon le tercelier, XI livres ; Benooit l'uilier, VII livres ; le prior do Charme (1), XXXV sols ; le mostardier de Vergi, XXIIJ deniers ; Hermant le suor, IIJ sols et VIIJ deniers ; la feme Raol Renart, XXV sols por un cheval ; le bochier de Marceilli, XX deniers ; monseignor Johan de Laigni, X sols ; Jehannin le fil Bochart, XX deniers por cerciax amener ; la pucole de Burniax et I serjant, V sols ; Adan de la Ramée, XXIIIJ deniers ; sere Akin, VIIJ sols ; le prior ki alez s'en est, VI livres ; Bonferne, XVI sols ; Estevenin le covreor,

(1) Ce prieuré, du diocèse de Soissons, dépendait aussi de Fontevraud.

XXXIIJ sols ; au vin le conte, a Laigni, XXXIIJ sols ; dame Sezile de Coceigni, LX sols ; a nostre molin de Berele, XLIIJ sols ; por sia au celier, XV sols ; por trez a chevax, X sols ; por la dete frere Tierri, VI livres et XIJ sols ; le serjant do Bois Gautier, XV sols ; Morel, XVI sols.

Valete in domino.

N° II.

A lure tres noble, tres honurable et discrete dame et mere espiritele ma dame Elianore de Bretaigne, par la grace Dieu abbesse de Fount Everaud, les soens devots Katerine de Stafford, humble prioresse, e Roberd, vostre priour de vostre mesoun de Etone, honurs, obbediences reverences oue tntes maneres de dues services,

Ma tres honurable dame, pleyse a vostre haute seignurie entendre que nous mercioums a vostre seignurie, si avant come nous osoms e puyssoums, de les graciouses et corteyces lettres que vous deignates a nous, vos subjetes, par freres Gyles de Veilly e Richard de Nully, vos chapeleyns, maunder. Et nostre tres honuré dame, s'il vous plest veilet savoir que les avant dis freres Gyles et Richard vous saueraunt pluys pleinement e pluyus enterement l'estat, les defautes e tutes autres choses tochauns vostre dite mesoun de Etone monstrer, quey par bouche quey par escryt que il ount devers euxs par nous e par votre covent, qe nous ne purroms certefier par letre. De autre part, ma tres honure dame, requeroums e prioms a vostre haute seignnrie qe a mal ne veillés prendre qe nous ne vous avoms certefié par letre, aynz ces hures, de l'estat de vostre dite mesoun ; qar, ma dame, nous creioms e entendoms qe ceo n'est pas desconue chose a vous le trubboille, angoyse e grant desbat qe ad esté en Engleterre de peça ; par quey, dame, nous ne pomes ne osames avant ores, pour diverces periles e pertes qe poiount estre avenues a vostre maisoun, l'estat e les choses tochauns vostre dite maisoun a vous nuncier. E ore n'a mye, ma dame, ne fuisze par les vos od par autre, qe passerent ore en la compaignye nostre seignur le roy ; de quey, ma dame, prioms a vostre haute seignurie qe vous nous veillez tener exqusée. Ma tres honurable dame, ly seynt espiryt vous doint bone vie et longe, et vous teigne la grace et la volunte de gouverner, sauver e meyntener Dieu e la seint religioun la quele vous avez en garde ; qe ceo soit a la plesaunce de luy meimes e a la salue des almes de tutes yceles qe sount en vostre garde.

N° III.

Chere seur que j'ayme plus que moy meime, je te dis adieu de Sedan, que je vois laiser pour le seur dans dix jours. Sy je suis empeché pour faire un sy long voiage, n'en doutés; et que j'ay la teste sy rompue que vous ne me recongnoistriés pas a l'eure que je vous escris. Ce cher mary s'en est allé sans vous escrire, mais non pas sans en avoir deplaisir. Je me suis fait forte que vous l'escuserés, et qu'aysement vous comprenderés que nulle diminucion de son amitié en soit cause. Certe aussy vous luy feriés tort : il ne vous ayme pas comme un seur seulement, mais comme sa fille, et vous procura tousjours autant de bien que sy vous l'etiés. Combien de fois il vous a souhaitée vostre petite niece entre vos bras, et que de bon cœur nous avons ry ensemble de ce que vous luy avés dit sy souvent : « Mais est-il possible que ma seur Ysabelle ayt un enfant? » Sy vostre petite niece pouvoit parler, elle vous diroit qu'ouy, et qu'elle est presque aussy grande que la mere. Je suis bien fort estonné de la grandeur que l'on dit que vous este, c'est bien estre ma grande seur. Ce bon mary n'a esté ycy que quinse jours. Je luy ay dit vos plaintes; il ce soumet a tous les chatimens que vous luy choisirés, prouveu que vous l'aimiés toujours.

Puisque vous gouvernés ceste bonne mere (1), ne luy parlés d'autre chose que de venir en France. C'est sans moquerie que l'on m'a dit qu'elle fait plus que vous aymer, et quelle vous croit. Chere seur, croiés que je desire, mais passionnement, de vous voir. En verité, je donneroys de mes ans beaucoup pour recevoir ce contantement, quy dificilement peut estre conparé à d'autre. Je ne vous ayme tant, que dy je, je vous veux tous les maux du monde, de quoy vous ne m'avés envoyé vostre pienture; et sy monsieur mon mary ne m'avoit luy meime tesmoigné qu'elle n'estoit bien faite, il n'y oroit plus d'amye ny de pardon. Je me l'estois sy bien promise, en ayant assurance de vous meime, qu'il y avoit place en mon cabinet préparée pour vous avoir souvent devant les yeux. Si je me suis enquise de toutes sortes de nouvelles, n'en doutés point. Jusques a ceux des baricades, ce cher mary me les a conté, vous ne croiriés point comme exatement. Il a tout remarqué. Il croit que vous este la seur la mieux aymée de monsieur mon frère (2), et vous ne m'en aviés rien mandé.

(1) Leur belle-mère, Louise de Coligny, dernière femme de Guillaume le Taciturne.

(2) Maurice de Nassau.

Une chose de quoy il m'a estonné en me la disant, c'est que vous (vous) resolvés aussy bien à l'Alemagne comme à la France. Vous este sage, mais Dieu vielle toutefois que nous vous ayons ycy, seroit bien plus fort mon souhait en considerant vostre heur plus grand. Escris m'an, mon cœur, librement ton intention, je t'en prie.

Ta niece a esté batisé, mais sen nulle ceremonie. Ce n'a point esté a la ville ; il y a eu ne parin ne maraine. Aussy le luy a-t-on point donné de non ; il est reservé. Quant il y en aura, pleu a Dieu que vous y pusiez estre. Je la laisse ycy, mais avec regret, car je comensois a y prandre du plaisir. Toutefois quant je panse que je vois trouver ce cher mary, rien ne m'est ennuieus. Je ne pase point a Paris, je prans le chemin le plus court. G'iré en litiere, et de mes filles en aquenée, mais je ne laise pas de mener mon carosse. Vadame demeure ycy, a quy je laise en garde la petite. J'envoye dans deux jours mes hardes et retiens le moins que je puis près de moy. Vous m'avés fait faire de beau point coupé. Il m'a esté bien fidellement aporté. Més des dantelles pour des fraise, monsieur mon mary m'en a volé par les chemins qu'il a donné à Madame (1), quy ont esté trouvée fort belle.

Pour ce que madamoyselle Daverly me mande qu'il reste encore a paier, je ne say comme j'an dois faire, car Mégant me mande que je ne face estat de mon revenu de trois ans. Je luy en escris. Je n'oublye personne a ce coup cy ; aussi monsieur mon mary me l'a recommandé expresement, et jusque a la prinsesse de Simay, je veux dire la duchesse d'Asecot. Ma seur, je m'en vois en un pais bien diferant de cetuy cy, car autant que l'on voit peu ycy de conpagnye, là il sont en confusion. Dite moy donc, chere seur : change, change ton humeur. Je l'apreande un peu, car pour quelque fois il y a plaisir d'en avoir, mois tousjours non. Soiés songneuse de me renvoier bien tost mon laquais. J'estime qu'il poura estre en meime temps à Turenne comme moy, revenant par Bourdeaux. Le grand plaisir qu'a mon arrivé recevoir de vos nouvelles. Monsieur mon mary n'a guere apris de nos afaire par ce que vous luy en avés dites. Je me trouve en paine car madame l'Electrice (2) s'adresse a moy pour donner ordre a ceux que nous avons en France, et je n'ay point de papiers quy me puisse instruire de ce que je doy faire. Monsieur mon mary m'a dit en avoir aporté quelque peu ; je ne les ay point veu, car il les a envoyés a Turenne devant de venir ycy, comme aussy tous les pour-

(1) Sœur de Henri IV.
(2) Louise-Julienne de Nassau.

traits qu'il a aportés. Je n'ay rien veu que les belles ensiegnes qu'il m'a donnée, et le basin d'or de messieurs de Zelande, a quy j'escris pour les remercier et ceux de Mildelbour. Je les adresse à monsieur de Busanval pour leur faire donner. Il y a fort lon temps que je n'ay nouvelles de madame de Cry; j'en suis bien estonné. Madame de Rest m'a escrit depuis peu de Rouan. Je crois que vous savés toutes nouvelles de la court, autrement je vous manderois ce que j'en say. Nostre seur la religieuse (1) se porte fort bien, j'en ay eu nouvelles depuis peu. Vous n'atendés point de remerciment de vostre petite niece de la belle dentelle que vous luy avés envoyé. Je vous diré pour elle un milions de grans mercis, car je croy en porter aussi bien qu'elle. Adieu chere et belle seur que j'ayme plus qu'il ce peut dire jamés, et de quy je desire le bien a l'égal du mien. Adieu encore un coup je suis a vous mais du tout. Je ne t'ecriray de lon temps en ce cabinet que vous congnoisés. Bon soir mon cœur.

A Cedan, ce 5e fevrir.

A. MARCHEGAY,

Correspondant du Ministère pour les travaux historiques.

(1) Flandrine de Nassau.

Épitaphe composée par Santeuil et conservée dans l'église de Faremoutier.

L'église paroissiale de Faremoutier, qui date du treizième siècle, et qui a survécu à sa voisine l'église abbatiale des Bénédictines, contient plusieurs dalles funéraires ; — l'une, de l'année 1400, est très-ouvragée; d'autres, du seizième siècle, et de très-longues épitaphes d'une lecture quelque peu fastidieuse.

J'adresserai prochainement, à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, des estampages de ces tombes et les copies des inscriptions.

Mais, parmi les épitaphes, il en est une qui me semble digne d'un intérêt particulier : celle composée par le fameux *poëte Santeuil*, en 1693, pour Charlotte d'Estampes, religieuse du monastère de Faremoutier, et morte en 1642.

Je ne sache pas qu'elle ait été jamais publiée ni même signalée.

Voici l'état de cette inscription :

Sur une plaque de marbre noir haute de 1m 05 et large de 0m 78, on lit, au centre d'un cartouche ou *cuir*, formant lambrequin par le haut et terminé inférieurement par une tête ailée de séraphin, l'inscription suivante en lettres capitales, autrefois dorées.

COURONNE DUCALE.

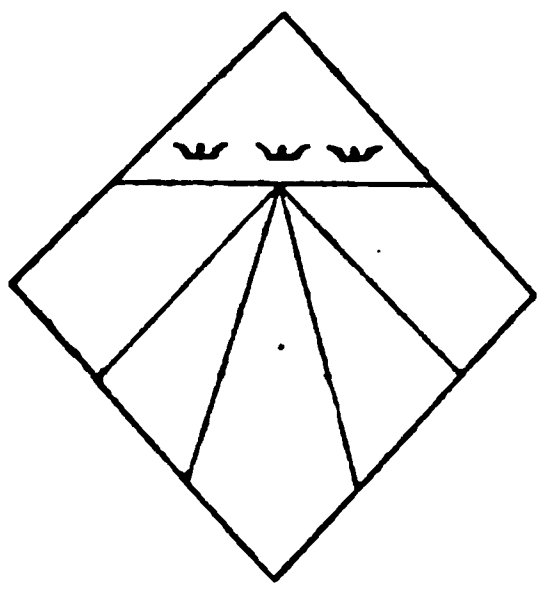

Trois couronnes en chef.

Pas d'indication d'émaux (1).

Devise.

(1) La Maison d'Etampes portait : *d'azur à deux pointes de giron d'or, au chef d'argent chargé de trois couronnes ouvertes des gueules.*

Piæ memoriæ Carolæ destampes
De Vallencay dictæ sanctæ Agnetis
Hujusce domûs monialis virginis Christo
Consecratæ et professæ.

EPITAPHIUM.

Nobilitas generis pietati cedere jussa est
Hæc virgo heroas nobilitavit avos.
Plus Christo, quam debet avis, se vicit et aula (1)
Illecebras, fuit hoc religionis opus
Exhibeat triplicem scutum gentile coronam
Quam magis e spinis textilis una placet
Obiit anno Domini 1642 ætatis suæ 37.
Santolius, V (2).

Autour de la dalle, on lit dans la bordure la mention suivante :

Sœur Charlotte Fare d'Estampes de Vallençay dite de l'Incarnation sa nièce, religieuse professe de la maison de Faremoutier et abbesse d'Estival, a fait faire cette tombe en l'année MDCLXXXXIII.

Anatole Dauvergne,
Membre non résidant du Comité.

(1) *Aula*, pour *Aulæ*.
(2) *Victorinus*; ainsi qu'on lit au bas de son portrait gravé par R. Rapin.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires*; nouvelle période, tome 1er. 1858. In-8° de 380 pages, 2 planches.

— L'Oliphant du musée d'Angers, par M. *Godard-Faultrier*. 10 pages.

— Projet iconographique et symbolique en style du treizième siècle, etc., par M. *Barbier de Montault*. 14 pages.

— François de la Boullaye le Gouz, par M. *Godard-Faultrier*. 22 pages.

— Notice historique sur l'abbaye de Saint-George-sur-Loire, par M. l'abbé *Chevallier*. 32 pages.

— Un poëme inédit du quinzième siècle (auteur, *Jean Petit*), communiqué par M. *A. Lemarchand*, et rapport sur ce poëme par M. *Ad. Lachèze*. 17 pages.

— Les Formules angevines, par M. *G. d'Espinay*. 68 pages.

— La cathédrale d'Angers en 1699, document communiqué par M. *A. Lemarchand*. 10 pages.

— Le siége d'Angers en 1652, document communiqué par M. *A. Lemarchand*. 11 pages.

— Nouvelles archéologiques (diverses notices), par M. *Godard-Faultrier*. 14 pages.

— Beaupréau, par M. *A. Lemarchand*. 16 pages.

— La peste et la police de santé à Angers (1582-1584), par M. le docteur *Farge*. 32 pages.

— Diverses notices par MM. l'abbé *Négrier*, *Godard-Faultrier* et l'abbé *Chevallier*.

— Poésie, par M. *A. Maillard*.

— Procès-verbaux des séances, 1857-58.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — *Recueil des actes* de l'Académie, 1858, 3e trimestre. In-8°. 155 pages.

— Problème de la rotation des corps solides, par M. *H. Resal*. 24 pages.

— De l'enseignement de la langue française, etc. Considérations sur le présent et l'avenir de notre langue nationale, par M. *Ch. Sedail*. 18 pages.

— Inauguration des statues de Montaigne et de Montesquieu, discours par M. *Cirot de la Ville*, président. 12 pages.

— Comparaison des départements de la Gironde et de la Dordogne, sous le rapport de leur végétation spontanée et de leur culture, par M. *Ch. Desmoulins*. 26 pages.

— Séance publique du 9 décembre 1858. Réception de M. le marquis *de Lagrange*. 38 pages.

— Callimaque ou les poëtes du musée d'Alexandrie, par M. *J.-Ch. Dabas*. 28 pages.

Méme recueil, 4e trimestre 1858. 127 pages.

— Rapport général sur les travaux de l'Académie pour l'année 1858, par M. *Costes*, secrétaire général. 28 pages.

Compte rendu des séances de l'année 1858, à la suite du *Recueil*. 248 pages.

Questionnaire archéologique pour le département de la Gironde, par M. *Léo Drouin*. In-8° de 12 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES, à Tarbes. — *Bulletin*, 1857-58, n° 2. In-8° de 286 pages.

— Notice sur l'archéologie *essaloise*, par M. *Couraze de Lad* (séance du 10 mai 1858). 26 pages.

— De l'influence du réseau pyrénéen sur l'industrie et le commerce des Hautes-Pyrénées, par M. l'abbé *Berrens* (Mémoire couronné). 22 pages.

— Catalogue des lépidoptères, par M. *Philippe* (mentionné honorablement). 28 pages.

— Divers rapports et comptes rendus, procès-verbaux des séances de l'année 1858, etc.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LANGRES. — *Mémoires*, tome Ier, 1858, n° 11. In-4° de 24 pages, 3 planches lithographiées.

— Les tombeaux de l'église Saint-Mammès. 24 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN. — *Bulletin*; tome II, cahiers de janvier et d'avril 1859, ensemble, 128 pages in-8° et une grande carte géologique.

Janvier : — Etudes sur les origines de Draguignan, par M. l'abbé *Barbe*. 21 pages.

— Géologie. 11 pages.

— La houille ou la réfutation du système de M. le docteur W. F. A. Zimmermann, par M. *D. Rossi*. 9 pages.

— Entomologie du département du Var, (suite).

— Observations météorologiques faites d'octobre 1858 à février 1859.

Février : — Essai historique sur le Val, par M. l'abbé *J.-B. Vidal*. 14 pages.

— Matériaux pour la géologie du département du Var, etc., par M. *Jaubert*. 24 pages.

— Paléontologie (suite), par M. *Doublier*. 11 pages.

— Entomologie (suite). 10 pages.

Société Nivernaise. — *Hagiologie Niversaise* ou vies des saints et autres pieux personnages qui ont édifié le diocèse de Nevers par leurs vertus, par Mgr *Crosnier*, président de la Société Nivernaise, etc., avec le concours de plusieurs membres de cette Société. Nevers, 1858; 1re-2e livraison. Gr. in-8° de 260 pages.

Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — *Bulletin historique*, 8e année; 30e livraison : avril, mai et juin 1859. In-8° de 36 pages.

— Quelques mots sur l'ancienne abbaye de Licques, etc., par M. *Courtois*. 7 pages.

— L'abbaye de Saint-Bertin et les compagnies française et normande au dix-huitième siècle; communication de M. *de La Fons-Mélicocq*. 6 pages.

— Lettre autographe de Napoléon Ier, à l'âge de 16 ans (25 novembre 1785), communication de M. *H. de Laplane*. 6 pages.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Compte rendu* de la séance publique tenue le 1er juin 1859. In-8° de 13 pages.

— Rapport sur le concours de l'année 1859.

Société d'émulation de Montbéliard. — *Compte rendu* de la situation et des travaux de la Société lu à la séance du 6 mai 1858. In-8° de 279 pages, 3 cartes géologiques. — Supplément 94 pages.

— Etude de l'étage kimméridien du Jura, de France et d'Angleterre, rapporté à la localité typique de Montbéliard, par M. *Ch. Contejean*. 217 pages.

— Supplément : Etude et diagnose de 144 mollusques kimméridiens inédits, par *le même*. 94 pages.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

— Dans sa séance du 3 décembre 1858, la Société impériale des sciences de Lille a renouvelé son bureau de la manière suivante :
MM. F. Kuhlmann, *président* ;
P. Legrand, *vice-président* ;
C. Frossard, *secrétaire général* ;
G. Cannissié, *secrétaire de correspondance* ;
C. Bachy, *trésorier* ;
J. Chrestien, *bibliothécaire*.

L.-P.-A. Boudard, dont le monde savant connaît et apprécie les travaux, vient de terminer un important ouvrage : c'est la *Numismatique Ibérienne*. La *Revue des Sociétés savantes* consacrera prochainement un article à cet ouvrage que la réputation de l'auteur et l'importance du sujet recommandent à l'attention. Ecrit et imprimé en province, à Béziers, le volume que nous annonçons se compose de 319 pages in-4°. Quarante planches de médailles accompagnent le texte.

— Les fouilles entreprises par M. Léon Métayer, à Bernay, dans la halle au blé, ancienne église de l'abbaye (1), ont amené d'intéressantes découvertes, notamment celle de la sépulture d'un abbé de Bernay. Le squelette de ce haut dignitaire était accompagné d'une superbe crosse abbatiale, plaquée en or de la base au sommet, et d'un travail encore plus précieux que la matière. Cette crosse paraît remonter au treizième ou quatorzième siècle. L'enroulement est formé, suivant l'usage de cette époque, d'une sorte de serpent ou de dragon : au centre de la volute se trouve un personnage en

(1) Voy. dans la *Revue*, n° de janvier 1859, p. 136, une notice détaillée de M. l'abbé Cochet sur ces fouilles.

chappe. Six médaillons gravés avec la plus grande finesse, dans le placage d'or, représentent saint Benoît, saint Pierre, saint Thomas, saint Jean l'Evangéliste, et un abbé crossé et bénissant. Le bâton de cette crosse est couvert d'entrelacs et de cercles en filigrane d'or.

Il s'agit maintenant de savoir le nom de cet abbé de Bernay, dont la sépulture doit être refermée avec respect. Quant à la crosse, bien que les fouilles soient faites aux frais de M. Métayer, comme elle a été trouvée dans un terrain appartenant à la ville de Bernay, elle va devenir une propriété municipale. Espérons que l'exploration scientifique que M. Métayer se propose de faire du sol de l'abbaye ne sera arrêtée par aucun obstacle. Il est possible de faire ainsi des découvertes intéressantes, sans violer le respect dû aux restes d'illustres morts. (*Courrier de l'Eure.*)

— L'histoire de Beaugency vient de s'enrichir d'une nouvelle page, et c'est aux infatigables et savantes recherches de M. le vicomte du Faur de Pibrac qu'elle en est redevable. Désormais notre ville, qui ne possédait aucune preuve de son existence antérieure au neuvième siècle, pourra faire remonter ses annales jusqu'au temps de la conquête des Gaules par les Romains, au moins un siècle avant Jésus-Christ. M. de Pibrac a démontré clairement ce fait dans un Mémoire dont il vient de donner lecture à l'Académie des sciences d'Orléans. Ce savant archéologue y expose, avec autant de clarté que de précision, les divers épisodes des fouilles dont nous avons été témoins et les précieux documents qu'elles ont fournis à l'archéologie et à l'histoire. Ce travail, nous a-t-on dit, réunit la richesse du style et l'élévation des idées à la logique du raisonnement et à la pénétration de la science. Il est complété par ces jolis dessins à la plume que M. de Pibrac exécute avec autant de goût que de précision. (*Journal de Beaugency.*)

— On écrit de Forges, le 13 février, au *Journal de Rouen* :

« Une découverte singulière a été faite, il y a quelque temps, dans notre canton.

« Le sieur Edouard Lelong, en abattant, chez les époux Bocquet, à Beaubec-la-Rosière, un poirier très-ancien, a trouvé, enfouis sous ce poirier, une vingtaine de pots en terre blanche et rouge de différentes grandeurs, et placés l'un sur l'autre deux par deux. Ce qui rend cette découverte plus curieuse, c'est que ces pots renfermaient des ossements humains variant de grosseur suivant la grandeur des pots; mêlés à ces ossements, se trouvaient des anneaux oxydés d'une espèce de métal semblable au bronze, ainsi que des bouts de fer ou de fonte ressemblant à des lingots. On y a trouvé également un oiseau en plâtre, semblable à un pigeon, des objets en verre, dont on n'a pu reconnaître l'usage, et un vase ressemblant à une petite gourde pour allaiter les enfants.

« Malheureusement, on n'a pu conserver intact que l'un de ces pots de la plus petite dimension; celui-ci renfermait tout entier

un squelette d'enfant, qui est tombé en poussière dès qu'on y a touché.

« L'un des fils du sieur Bocquet, M. Bocquet, bottier à Forges, s'est transporté sur les lieux pour recueillir une partie de ces objets, qu'il a emportés chez lui, sauf le pot intact, qui est resté chez son père, à Beaubec-la-Rosière.

« On trouve aussi sur cette propriété une grande quantité de débris de tuiles d'une forme inconnue ; maintenant il est probable que si des fouilles étaient entreprises avec quelque suite, et poursuivies avec intelligence, d'autres découvertes seraient faites, d'autant plus que cette propriété est peu éloignée du Mont-Grippon, que l'on croit avoir servi de poste d'observation au temps des Romains. »

— La Société archéologique de Touraine, dans sa séance du 20 janvier 1859, a renouvelé son bureau. Ont été nommés, président, M. Lambron; vice-président, M. Grandmaison; secrétaire général, M. Ladevèze; conservateur-trésorier, M. Guyot; secrétaire adjoint, M. Le Gallais; bibliothécaire, M. Charlot; membres du Conseil d'administration : MM. Meffre père, Chambert et Pécard ; du Conseil de rédaction : MM. de Sourdeval, de Galembert et l'abbé Bodin.

— Suivant une correspondance adressée à un journal étranger, on aurait découvert, dans la ville de Bernay, deux mille titres anciens concernant la ville, sa vieille abbaye et plusieurs localités voisines. Toutes les pièces ont été réclamées pour être déposées aux archives du département de l'Eure. On remarque, dit-on, une charte de donation du prieuré de Saint-Michel de Bolbec, en présence de Guillaume le Conquérant, à Lillebonne, le lundi de la Pentecôte 1061. Cette date reculée et le seing de Guillaume donnent à ce document une haute valeur historique.

(*Courrier de l'Eure, à Evreux.*)

— On s'occupe beaucoup, à Dijon, de la découverte du tombeau de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne. Nous empruntons les passages suivants au récit de M. l'abbé Bougaud, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, chargé de surveiller les travaux :

« Il n'est personne qui n'ait entendu parler de cette belle rotonde, la merveille de l'art roman, qui, s'élevant derrière le chevet de l'église Saint-Bénigne de Dijon, servait de mausolée à l'apôtre du pays. Bâti par des ouvriers italiens, que l'abbé Guillaume avait fait venir de Rome et de Ravenne, élevé en forme de rotonde, sur le modèle du tombeau d'Adrien ou du panthéon d'Agrippa, orné de marbres précieux et de sculptures symboliques, cet édifice, qui avait trois étages, et qui était terminé par une coupole orientale, à ciel ouvert, attira, pendant tout le moyen âge, une foule immense de pèlerins et de curieux, et fit l'admiration de tous les hommes de goût. Un moine du onzième siècle, Raoul Glaber, l'appelait le plus

admirable de tous les monuments de la Gaule : *Totius Galliæ basilicis mirabiliorem.* L'étage souterrain surtout, où se trouvait le tombeau de saint Bénigne, était un lieu sacré entre tous. Tous les saints du pays y avaient leur autel, les personnages les plus éminents leur sépulture. C'était à la fois le Panthéon et le Saint-Denis de la Bourgogne.

« En 1792, ce monument fut détruit, après avoir été profané. On rasa les deux étages qui s'élevaient au-dessus du sol, et, pour se débarrasser plus vite des matériaux, on creva les voûtes de l'étage souterrain, et on y amoncela les décombres. Après quoi on pava et on bâtit dessus.

« Soixante ans se passèrent ainsi. On savait que la crypte souterraine n'était pas détruite, qu'elle n'était que comblée, et les vieillards mêmes assuraient que le tombeau n'avait pas été détruit, et qu'en faisant des fouilles on le retrouverait parmi les décombres. Mais quand, comment faire ces fouilles? Personne n'osait même y songer, et, en attendant, les vieillards mouraient, et le souvenir des merveilles qui les avaient tant frappés dans leur enfance disparaissait avec eux.

« Sur ces entrefaites, des travaux pour la bâtisse d'une sacristie amenèrent, il y a quelques mois, les ouvriers sur ce terrain. Dès les premiers coups de pioche, on fit des découvertes d'un grand prix.

« On vit d'abord apparaître cet hémicycle de colonnes qui formait l'abside de l'église bâtie, au sixième siècle, par saint Grégoire, évêque de Langres; monument incomparable ; car combien de villes en France peuvent-elles se vanter de posséder une basilique bâtie en l'an 511 ?

« Quelques jours après, une inscription en belles lettres onciales du neuvième siècle, deux chapiteaux historiés de la même époque, les deux premiers rangs des colonnes de la rotonde de l'an 1001, supportant encore leurs voûtes si bien conservées, que les enduits y sont avec des peintures, sortirent successivement des décombres, aux applaudissements de tous ceux qui s'intéressent aux antiquités nationales et chrétiennes.

« Ce n'était là que le prélude de découvertes bien autrement désirées. On approchait du lieu même où était le tombeau de saint Bénigne. Avec quelle émotion nous vîmes d'abord apparaître les fûts brisés des colonnes qui supportaient le *ciborium*, puis l'enceinte murée qui entourait le tombeau, et enfin, au centre de cette enceinte, le tombeau lui-même, non plus entier, hélas! il avait été brisé quand on avait profané la crypte. Heureusement, il en restait des fragments significatifs, concordant parfaitement avec les plans et les monuments contemporains, et montrant avec évidence que nous avions sous les yeux les restes de cet antique sarcophage de pierre, dans lequel le corps de saint Bénigne fut enseveli au deuxième siècle, que saint Grégoire de Langres enferma au sixième dans l'hémicycle de colonnes qui subsiste encore, et au-dessus duquel, pour le cou-

vrir splendidemant, l'abbé Guillaume avait jeté cette magnifique rotonde dont nous avons parlé plus haut.

« Mgr l'évêque de Dijon, averti, descendit à la hâte au milieu des fouilles, pour s'assurer, par lui-même, de la vérité des faits. Il examina avec le soin le plus scrupuleux les débris que les ouvriers venaient de mettre au jour, les compara avec les récits contemporains qu'il se fit lire sur place; et, sûr d'avoir retrouvé les débris du tombeau dans lequel reposa, pendant seize siècles, l'apôtre de son diocèse : « Messieurs, dit-il à ceux qui l'entouraient, ce n'est pas assez « de considérer ces pierres en archéologues, il faut les voir en chré« tiens et honorer le martyr dont elles ont touché les restes. » Et s'agenouillant sur cette terre détrempée par les longues pluies des jours précédents, il improvisa, avec cette éloquence de cœur et cet à-propos qui est un de ses dons les plus beaux, une prière d'actions de grâces à Dieu et à saint Bénigne.

« Tous ceux qui étaient présents reconduisirent Monseigneur à son palais, le félicitant et se félicitant avec lui de l'honneur et du bonheur de cette découverte, heureux de penser que désormais la crypte et le tombeau ne sauraient courir aucun danger, étant confiés à la piété d'un prélat qui, à peine arrivé dans ce diocèse, lui donna saint Bénigne pour patron et qui semble aujourd'hui en recevoir la récompense dans l'honneur de retrouver son tombeau. » (*L'Union.*)

— Le musée de Roanne vient de s'enrichir d'un objet précieux pour l'histoire de notre ville.

C'est une inscription antique trouvée en 1820, au quartier de la Livatte, près de l'ancienne voie romaine conduisant à Autun.

Ce petit monument, depuis l'époque de sa découverte, a subi bien des vicissitudes avant de revenir à notre musée, où sa place naturelle était marquée depuis longtemps.

Transporté d'abord à Lyon, car à cette époque il ne se trouva sans doute à Roanne aucun amateur qui voulût le recueillir ; après avoir passé par plusieurs mains, il figura dans le cabinet du savant M. Commarmond.

Revendue ensuite, on ignorait ce que cette inscription était devenue ; on la croyait même passée en Angleterre, lorsque des renseignements plus positifs la firent retrouver dans la collection d'un archéologue de Vienne, qui a bien voulu s'en dessaisir au profit de la ville de Roanne.

En voici le texte gravé sur une plaque de grès de quinze centimètres environ de hauteur, sur trente de largeur :

D. M.	*Diis manibus*
Q. S. AVFVSTI.	*Quinti Sexti Aufusti*
CONLIBERTI	*Conliberti*
EIVS PON. CVR.	*ejus ponendum curaverunt.*

« Aux dieux mânes de Quintus Sextus Aufustus, ses co-affranchis on pris soin d'élever ce monument. » (*L'Echo Roannais.*)

— Dans la séance publique de l'Académie hongroise, qui a
le 20 décembre 1858, à Pesth, les questions suivantes, au
se rattachent des prix, ont été proposées :

I. *Par la section de philologie :* Appréciation des formes
pales de l'épopée hongroise, en tenant surtout compte des
de Zrinyi, de Gyöngyösi, de Vörösmarty et d'Arany. T
31 mars 1860; prix, 40 ducats. Mémoire sur François Ka
poëte, prosateur et traducteur, devant faire voir son influe
le développement de la langue. Terme : 20 août 1859; prix,
cats. 4° Pièce de vers consacrée à la mémoire de Kazinczy
terme et même prix que pour le Mémoire précédent.

II. *Par la section historique :* Etude sur le degré de civ
de la nation hongroise pendant la période des premiers
Terme : 31 mars 1860; prix, 100 ducats.

III. *Par la section des sciences naturelles :* Description
Balaton, sous le rapport de la géographie, de la physique et
toire naturelle; l'abaissement projeté du niveau du lac doi
discuté, pour autant qu'il peut exercer une influence sur l'é
politique. De plus, les résultats, bons ou mauvais, doiv
exprimés par des chiffres. Terme : 31 mars 1860; prix, 10

Les personnes suivantes ont été nommées membres co
dants de l'Académie hongroise, et leur nomination a été c
par l'archiduc gouverneur :

Par la section de philologie : MM. Bopp, Gabelentz (d'Alten
Jacques Grimm, Pott, Rawlinson, Guillaume Schott et W
Londres);

Par la section historique : MM. Cantù, Chlumezki, le pri
toine Demidoff, Fallmerayer, Flegler, Guizot, Macaulay, M
comte Montalembert, Rafn (de Copenhague), Ranke, Raumer,
Ritter, Theiner, A. Thierry et Valentinelli;

Par la section de jurisprudence : MM. Laboulaye, Oversto
Tocqueville, Vangerow;

Par la section des mathématiques : MM. Ettingshausen, E
Quetelet;

Par la section des sciences naturelles : MM. Baumgartner,
Londres), Robert Bunsen, Jacques Dumas, Faraday, Flourens
Hilaire, Humboldt, Liebig et Ed. Milne.

C'est aussi dans cette séance que l'assemblée a reçu le r
de 80,000 fl. que M. le baron de Sina a fait à l'Académie
baron de Sina, qui, comme on le sait, est né à Pesth, a do
là une nouvelle preuve de son attachement à son pays nata

(*Journal de Franc*

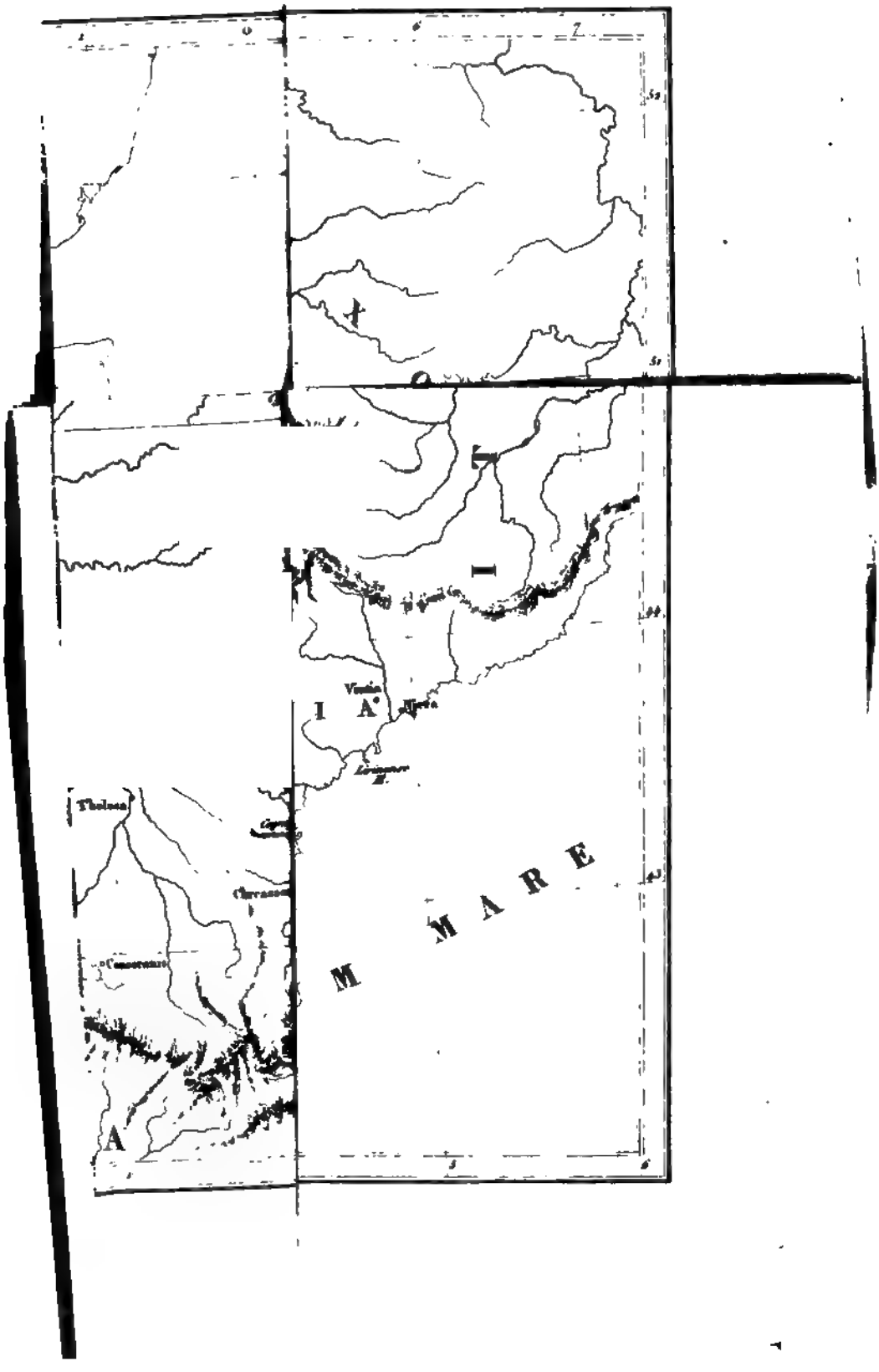
M A R E
Thalassa
Chersonesus
A

ACTES OFFICIELS.

L'arrêté du 22 février 1858, relatif à l'organisation du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, charge les diverses sections de présenter tous les ans au Ministre la liste des correspondants qui leur paraîtront mériter des récompenses honorifiques ou des encouragements.

D'après les propositions des trois sections du Comité, M. le Ministre a conféré le titre d'officier d'Académie à MM.

Dauvergne,	membre non résidant,	à Coulommiers (Seine-et-Marne);
Dumoutet,	id.	à Bourges (Cher);
Dusevel,	id.	à Amiens (Somme);
Soultrait (le comte de)	id.	à Lyon (Rhône);
Allmer,	correspondant	à Saint-Priest (Isère);
d'Arbois de Jubainville,	id.	à Troyes (Aube);
Lhôtellerie (de),	id.	à Cherchell (Algérie);
Marchegay,	id.	aux Roches-Baritaud (Vendée);
Merlet,	id.	à Chartres (Eure-et-Loir).

Son Excellence a bien voulu ajouter à cette flatteuse distinction la concession d'un certain nombre d'ouvrages de la collection des documents inédits de l'histoire de France.

M. le Ministre a également disposé d'ouvrages de la même collection en faveur de plusieurs autres correspondants, dont les envois lui ont été signalés par le Comité. Ces correspondants sont : MM. l'abbé André, de La Fons de Mélicocq, Mathon fils, Nozot, Rosenzweig et l'abbé Tisserand.

NOTE SE RAPPORTANT AU FRAGMENT DE DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, PUBLIÉ DANS LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON (page 312 de ce volume).

Dans le dernier numéro de la *Revue*, à la page 312, nous avons donné, comme spécimen du *Dictionnaire géographique* dont la publication a été confiée au Comité par M. le Ministre, la première page du Dictionnaire du département d'Eure-et-Loir. Ce Dictionnaire, dont l'impression est déjà avancée, a été rédigé, au nom de la *Société archéologique de Chartres*, par M. Lucien Merlet, secrétaire de cette Société et correspondant du Ministère.

On comprendra facilement l'économie de ce travail, en se reportant aux instructions que nous avons précédemment publiées. Toutefois, nous croyons devoir encore ajouter quelques explications.

Les mots en petites capitales : ABBAS, AIGNEVILLE, etc., sont les noms de lieu actuellement en usage. — Les mots en italique : *Agneis villa*, *Aignevilla*, etc., sont les anciens noms de lieu. — Le nombre qui suit les mots en italique désigne la date à laquelle le nom écrit en lettres italiques a été rencontré dans les textes. — Les mots entre parenthèses : (terrier du Thieulin), (pouillé), etc., indiquent les sources d'où ont été tirées les formes anciennes des noms de lieu.

Voici la clef des abréviations employées dans la page qui a passé sous les yeux de nos lecteurs :

cart.	cartulaire.	h.	hameau.
ch.	chartes.	m^{in}	moulin.
chap.	chapitre.	p.	paige.
c^{ne}	commune.	polypt.	polyptique.
c^{on}	canton.	riv.	rivière.
dépend^{t}	dépendant.	v.	vers.
f.	ferme.	vill.	village.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

RAPPORT SUR UN DOCUMENT HISTORIQUE ENVOYÉ PAR M. BEAUCHET-FILLEAU, CORRESPONDANT.

La charte dont le Comité historique a bien voulu me confier l'examen, rend compte d'un combat judiciaire qui eut lieu dans la ville de Saintes, en l'année 1134, sous le règne de Louis le Gros, sur un sujet de droit civil et féodal.

Le différend s'était élevé entre l'abbesse de Notre-Dame de Saintes et un habitant du Bourg de Saint-Julien qui réclamait *Forestariam de Bosco*, c'est-à-dire la garde des bois de l'abbaye et qui réclamait cette garde forestière à titre féodal et héréditaire, *feodaliter* et *jure hereditario*, son aïeul l'ayant tenue du vicomte d'Aunay, avant l'acquisition de la terre de Saint-Julien par l'abbaye de Notre-Dame. L'abbesse niait la prétention, et elle donna jour de *plaid* dans sa cour (1). Le plaid, c'était le combat judiciaire. Après le serment solennel sur choses sacrées, le duel s'accomplit entre deux champions, bien que Pierre Crex, le réclamant, eût été autorisé à combattre par lui-même. Mais il aima mieux confier ses intérêts à un champion, pour rendre sans doute les chances du combat plus égales; et deux hommes bien dispos, *duo fortes viri*, comme dit la charte, combattirent devant la porte du monastère de Sainte-Marie à Saintes, en présence d'une grande foule de peuple, de la mère Agnès, abbesse, de la doyenne et de plusieurs autres religieuses, que ce genre de plaid n'effrayait pas trop, à ce qu'il paraît. L'archidiacre, quelques chanoines de Saint-Pierre et les prévôt, vicaire, chapelain, assistaient comme témoins ecclésiastiques. Le demandeur était accompagné de ses amis; plusieurs témoins laïques sont dénommés dans l'acte; et celui qui écrivit la charte, Aymar, se met au nombre des témoins, *et ego Aymarus qui scripsi et alii multi*. — Les champions, qui faisaient métier de justice militante, ne combattirent point à ou-

(1) *Dedit diem placitandi in curia sua.*

trance. Celui qui combattait pour Pierre Crex tomba sur le terrain, s'écriant qu'il était vaincu ; et celui qui combattait pour l'abbesse et toute la congrégation eut la victoire, *par la grâce de Dieu*, selon les termes de la charte.

Voilà tous les détails de la scène ; la charte ne contient pas de renseignements sur les armes employées ; mais on sait que tout était réglé très-scrupuleusement à cet égard par les coutumes du moyen âge : nous possédons même, pour cette partie de la France, un très-ancien formulaire en langue gasconne qui s'applique précisément aux champions de justice et qui s'occupe très-minutieusement, en quarante-six articles, de tous les détails de l'armure et du vêtement des champions (1).

Ce n'est pas le duel qui peut faire l'intérêt de la charte communiquée par votre correspondant. L'habitude des combats judiciaires et l'emploi fréquent des champions de justice étaient dans les mœurs générales du douzième siècle ; mais ce qui me paraît donner une certaine importance à cette charte, c'est l'objet même de la réclamation qui a occasionné le duel.

Les anciens documents sur l'abbaye de Saint-Denis, le Polyptyque d'Irminon, les Capitulaires, notamment le Capitulaire *de Villis*, art. 10, mentionnent les *forestarii*, les forestiers ou préposés à la garde des forêts (2). Les lettres du pape Innocent III, très-versé dans la jurisprudence, au commencement du treizième siècle, parlent même de la *Forestaria* comme d'une charge (*præpositura seu Balia*) relative à la surveillance des bois appartenant aux abbayes et aux églises ; mais quant à la concession, à titre de fief, de l'office de Forestier, Du Cange ne cite qu'un acte de l'an 1273, tiré du registre des hommages du duché d'Aquitaine ; et encore, la charte citée mentionne une concession de terres avec leurs dépendances et la garde des bois, *et custodia saltuum*, de sorte que la garde des bois est accessoire à la concession principale d'un fief (3).

Dans la charte de 1134, il y a bien plus que dans ces documents antérieurs et postérieurs : il s'y trouve une affirmation sur la concession déjà ancienne, faite par le vicomte d'Aunay, d'un office de forestier à *titre féodal* et *héréditaire*, office indépendant d'une con-

(1) *Formulaire des Duels*, imprimé par les frères Lamothe à la suite de *Las Coustumas de la vila de Bordeü*, t. II, p. 313. (Edit. 1769.)

(2) M. Guérard, Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXI (1857), p. 180 et 296 : *Ut majores nostri et forestarii ;* le savant commentateur traduit par le mot *forestiers*.

(3) Du Cange, verbo *forestarius de feodo*.

cession de terre en fief ou censive. L'abbesse de Notre-Dame refusait de reconnaître la prétention du demandeur; mais la charte n'en constate pas moins que ce titre héréditaire et féodal était connu et pratiqué dans les usages de cette partie de la Saintonge, réputée cependant pays de droit romain. Pierre Crex, le demandeur, n'aura certainement pas inventé ce titre féodal, cette nature de concession héréditaire, et, s'il les a réclamés, c'est qu'il les trouvait dans l'usage de la contrée.

Sous ce rapport, la charte de 1134 peut offrir un renseignement utile à l'histoire des institutions féodales. On a considéré jusqu'à présent que les concessions féodales de fonctions, d'offices, de sergenteries, de juridictions sans terre, qui ont reçu la qualification pittoresque de *fiefs en l'air*, étaient plus spécialement pratiquées en Normandie, en Anjou, en Bretagne, terres classiques des droits féodaux. Dans la Bretagne surtout, ces fiefs incorporels, *feuda aerea* (1), détachés de tout domaine, avaient pris une telle extension dans l'ordre des justices seigneuriales que les *juridictions sans glèbe* étaient devenues jusqu'en 1789 le fléau des habitants de la campagne. — Dans la charte de 1134, ce n'est pas une juridiction sans terre qui est réclamée, mais une *foresterie* féodale et héréditaire, *per progeniem*, c'est-à-dire qu'en Saintonge, pays de droit écrit, se produit la prétention d'un *fief en l'air*, qui en suppose l'existence antérieure dans les usages de la contrée.

Faut-il s'en étonner beaucoup? — Je ne le crois pas. C'est en Aquitaine et tout près de la Saintonge que se trouve, pour le monastère de La Réole, dont le nom est devenu celui de la ville et du pays, des coutumes de l'an 977, où les concessions à titre de *fief* et les droits féodaux sont déjà établies ou stipulées avec une certaine précision. La féodalité, comme institution, a été forte dès l'origine, et si, au dixième siècle, on reconnaît ses applications variées à la terre et aux hommes dans un monastère très-riche par l'étendue de ses possessions en Aquitaine, il n'est pas surprenant que le fief incorporel se soit produit, en Aquitaine aussi, dans une contrée voisine, au onzième, au douzième siècle, et qu'il ait fait l'objet d'un procès avec un monastère de la Saintonge. Je ne veux pas dire que Pierre, demandeur, qui réclamait l'office féodal, héréditaire, le *fief incorporel*, eût raison dans sa cause personnelle, car son champion a *été*

(1) La bonne latinité demanderait *aëria*, mais nos feudistes et auteurs coutumiers disent *aerea*. Voir d'Argentré, sur l'art. 329 de l'ancienne coutume de Bretagne, n° 11, p. 1317 (edit. 1664), et Hévin, sur les arrêts de Frain, t. Ier, p. 381.

vaincu et je respecte trop la *chose jugée* pour dire que l'abbesse avait tort dans son refus ; mais Pierre Grex en se battant, ou plutôt en faisant battre son champion pour sa *foresterie* féodale et héréditaire, me prouve que le fief incorporel était connu au douzième siècle dans le pays de Saintonge ; et, à ce point de vue, je regarde le document comme digne de l'attention du Comité ; j'en remercie, comme Saintongeais, notre honorable correspondant, et je le remercierais bien plus s'il pouvait mettre à la disposition du Comité historique le Cartulaire même de Notre-Dame de Saintes, qu'il indique en note, d'après dom Fonteneau, et qui contenait la charte de 1134. Nous avons la certitude, grâce aux indications de notre savant confrère, M. Léopold Delisle, que ce Cartulaire existe, qu'il doit se trouver dans les archives de Saintes ou peut-être dans les mains d'un archéologue de cette ville. Il serait d'un haut intérêt pour l'histoire juridique du pays qu'il pût devenir l'objet d'un travail spécial et approfondi (1).

F. LAFERRIÈRE,
Membre du Comité.

(1) M. Léopold Delisle, dans une note du Catalogue des Actes de Philippe-Auguste, dédié par le digne disciple de M. Guérard à la mémoire de notre Mabillon moderne, a indiqué, p. 566, le Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Saintes, de la manière suivante : « Un Cartulaire du douzième siècle, sauf « quelques additions, *est resté à Saintes* et a été décrit par M. Moreau (Voir « Champollion, *Documents historiques*, I, 78.) »

HISTOIRE DE FLERS, SES SEIGNEURS, SON INDUSTRIE. — Un vol. in-8°.

HISTOIRE DU CANTON D'ATHIS ET DE SES COMMUNES (ORNE), par M. le comte *Hector de la Ferrière-Percy*, membre de la Société des antiquaires de Normandie. — Un vol. in-8°.

En faisant hommage de l'*Histoire du canton d'Athis* au Comité, M. de la Ferrière lui adresse le volume qu'il a précédemment publié sur l'*Histoire de Flers*. Ces deux ouvrages, conçus dans le même esprit et consacrés à des localités voisines, se complètent l'un par l'autre ; nous ne croyons pas devoir les séparer dans le rapport que nous avons l'honneur de présenter à la section d'histoire et philologie.

Dans chacune de ces publications, M. de la Ferrière s'attache à faire connaître l'aspect général du pays, les grandes divisions auxquelles il a appartenu, le chiffre de la population à différentes époques, les charges et redevances qui lui étaient imposées, l'histoire et la description des monuments qu'il renferme, l'histoire des seigneurs dont il a relevé et des industries auxquelles il doit aujourd'hui sa prospérité. Chaque assertion est appuyée par des documents originaux le plus souvent inédits, que les archives de l'Empire, des départements ou des familles nobles de la contrée ont fournis à l'auteur, et de nombreuses gravures sur bois viennent compléter la description des monuments figurés. Ainsi qu'il se plaît à le reconnaître lui-même, M. de la Ferrière s'est attaché à suivre l'exemple donné par M. Le Prévost dans son *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*. Le choix du modèle était déjà un gage de succès : par l'exécution consciencieuse du plan qu'il s'était tracé, l'auteur a su mériter les suffrages les plus impartiaux et les plus enviés.

En dehors de leur industrie, le bourg de Flers et le canton d'Athis ne semblent offrir rien de bien saillant ; mais une érudition patiente sait retrouver partout des renseignements utiles pour l'histoire de nos provinces, ou même pour notre histoire nationale, et les annales de ce petit coin de la France ont révélé à leur intelligent explorateur certains faits d'une portée générale. Entre autres points dignes de remarque, nous signalerons les relations des seigneurs avec les populations agricoles et manufacturières. Dans cette partie de la Normandie, les roturiers semblent traiter parfois de pair avec leurs seigneurs, et les seigneurs s'efforcent de rendre justice à leurs semainiers. C'est la communauté de la paroisse de la Carneille qui, en

1631, taxe la duchesse d'Elbeuf à douze livres par mois pour nourrir les pauvres pendant la disette (1). C'est Louis de Pellevé qui obtient de Louis XIII, pour les écoles de Flers, un privilége dont nous croyons utile de rapporter quelques passages :

« Notre cher et bien amé Louis de Pellevé.... nous a fait humblement remonstrer qu'en ses terre et comté de Flers, entre autres droits, il a celui d'établir et instituer des écoles auxquelles ses vassaux sont sujets d'envoyer leurs enfants pour y estre instruits et enseignez ; ce qui a obligé le dit sieur exposant pour le bien et utilité publique.... de faire recherche de maistres regents hommes doctes, de bonne vie et mœurs..... capables et bien versez en la langue latine pour enseigner les bonnes mœurs, les lettres humaines et la philosophie aux escoliers estudians des dites écoles : lesquels maistres regens à présent font le dit exercice dans le bourg dudit lieu de Flers, ce qui apporte un grand bien et commodité aux habitants dudit bourg et des lieux circonvoisins qui n'avoient les moyens, facultez et commoditez d'entretenir leurs enfants ès-universitez establies ès-grandes villes de nostre royaume; ne delaisseront neantmoins lesdits enfans de devenir autant capables, estudians au dit lieu de Flers, de servir le public, comme s'ils avoient estudié esdites universitez ; et désirant l'exposant, outre lesdits maistres regens d'humanité et philosophie, y establir autres personnes capables pour y enseigner les autres arts et sciences utiles, honnêtes et permises pour davantage rendre celebres et illustrer lesdites écoles, il nous a humblement requis nos lettres d'approbation et confirmation à ce necessaires (2). »

Ces lettres sont datées du mois de janvier de l'année 1630. Nous ignorons quelle était alors la population de Flers, mais on sait que, cent ans plus tard, cette paroisse ne comptait encore que 400 feux. L'existence de ces écoles n'est pas, du reste, un fait isolé ; dans un aveu de 1547 pour la baronnie de Larchamps, conservé aux archives du château de Flers, il est fait mention d'écoles auxquelles les tenanciers de cette baronnie étaient tenus d'envoyer leurs enfants (3).

Vers la même époque, Louis de Pellevé sollicitait et obtenait du roi l'autorisation d'établir chaque année, au mois de mai, un tir au papegai, « desirant les dits habitans de Flers estre entretenus aux « exercices militaires.... tant pour aucune foys prendre recréation

(1) *Hist. du canton d'Athis*, p. 17.
(2) *Hist. de Flers*, p. 94.
(3) *Ibid.*, p. 96.

« que aussi grand besoin seroit eux employer à la garde et deffense « des lieux et pays si affaire y survenoit. »

Il était octroyé en outre à celui qui abattrait « le papegault avec « le mousquet comme aussi avec l'harquebuse de pouvoir amener, « vendre et distribuer en menu et detail, ... durant la dite an- « née qu'il l'aurait abattu, tous vins, cidres, poirées et aultres bois- « sons, francz, quittes et exemptz de tributz, droitz, impotz, de deb- « voirs, aydes, subvention et imposition quelconques (1). »

On voit encore les seigneurs de Flers intervenir en faveur de leurs tenanciers pour leur obtenir la dispense de loger des gens de guerre, pour leur faire octroyer l'établissement de foires et marchés, et autres priviléges non moins importants (2).

Aussi trouvaient-ils aisément des soldats dévoués au milieu de ces populations, toujours prêtes, pendant nos guerres civiles, à prendre les armes à la voix de leurs seigneurs, et ne les déposant que sur un ordre exprès de leurs chefs. Au temps de la Ligue, les barons de Flers ne suivaient pas l'exemple de leur parent le cardinal de Pellevé : ils tenaient pour le roi, et leur chartrier nous a conservé des lettres d'Henri III et d'Henri IV qui témoignent de la haute estime qu'on leur portait et du nombre d'hommes qu'ils pouvaient armer (3).

Sous la Fronde, les seigneurs de Flers, dont la baronnie a été érigée en comté, ne paraissent pas moins puissants, mais ils rompent avec les traditions de leurs ancêtres. Pierre de Pellevé se laisse entraîner par le duc de Longueville dans les rangs des frondeurs (4) ; le petit-fils de cet Henri de Pellevé, qui avait tenu la Ligue en échec en basse Normandie, reçoit des prévôts des marchands de Paris, Hachette, Curmer et Lescot, la commission de lever deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie légère ; mais la Fronde n'était pas populaire dans la province ; les Normands faisaient la sourde oreille aux arrêts à l'aide desquels le parlement se flattait de recruter une armée ; et lorsque la paix de Saint-Germain eût mis fin à la première Fronde, le comte de Flers vit ses créanciers saisir tous ses biens, et il mourut bientôt à Paris dans le plus grand dénûment.

La famille de Pellevé se releva néanmoins ; en 1668, lorsque l'apparition de la flotte de Guillaume d'Orange causa une vive alarme

(1) *Hist. de Flers*, p. 92.
(2) *Ibid.*, p. 93.
(3) *Ibid.*, p. 55, 61, 65, 67.
(4) *Ibid.*, p. 99, 100.

sur les côtes de France; la noblesse de Vire, sous le commandement d'Antoine de Pellevé, fut chargée de la garde d'une partie des côtes du Cotentin (1).

Ce fut aussi l'habitude de se laisser guider par la noblesse, qui, de l'aveu de M. de la Ferrière, entraîna une partie de la population de ces contrées dans le protestantisme, dont les progrès furent secondés, du reste, par la misère du temps et l'excès des impôts (2).

La réforme avait été introduite par des étrangers dans les ateliers de Rouen, où des petits livres de propagande arrivaient par milliers sous forme de ballots de marchandises; elle gagnait de là tous les centres industriels, et trouvait en basse Normandie de zélés partisans dans les Montgommery, Sainte-Marie d'Aigneaux, Colombières, Payen de la Poupelière (3). Le 8 mai 1562, les trente-six églises de Rouen étaient saccagées : « Jamais on n'eût pu estimer, dit Théodore « de Bèze, qu'en 24 semaines on eût démoli ce qu'ils ruinèrent en « 24 heures. » A Caen, Bayeux, Coutances, Saint-Lô, Mortain, Vire, Falaise, Flers, Lisieux, les églises furent également dévastées. On n'épargna pas davantage les églises des campagnes; Rouen tout entier était au pouvoir des réformés; Dieppe et le Havre étaient livrés aux Anglais, et sans l'habileté de Matignon, toute la province eût peut-être subi le même sort. Aussi conserva-t-elle longtemps le souvenir du danger qu'elle avait couru, et ce ne fut qu'après dix ans de luttes que le parlement de Normandie se résigna à enregistrer l'édit de Nantes. De nouvelles prises d'armes justifiaient ces préoccupations, et Antoine de Montchrestien, tour à tour poëte, coutelier, général, ne tardait pas à tenter de soulever de nouveau la Normandie; mais cet aventurier ne pouvait avoir le prestige ni l'influence d'un Montgommery, et il était tué peu de temps avant la prise de la Rochelle (4).

Le parti protestant cessait alors d'exister comme parti politique; la lutte continua sur le terrain de la controverse religieuse, et les défenseurs des doctrines catholiques prirent bientôt un tel avantage qu'au moment de la révocation de l'édit de Nantes le protestantisme était en pleine décadence dans ces contrées, où il avait été jadis si florissant (5). Il fallut même, quelques années plus tard, l'interven-

(1) *Hist. de Flers*, p. 112.
(2) *Hist. du canton d'Athis*, p. 29.
(3) *Ibid.*, p. 26 et suiv.
(4) *Ibid.*, p. 72.
(5) *Ibid.*, p. 78 à 93.

tion des autorités locales pour empêcher le menu peuple de massacrer, dans plusieurs villes, les religionnaires, qu'il accusait d'espionnage au profit des Anglais (1).

L'histoire de l'industrie à Flers et dans le canton d'Athis ne serait pas moins intéressante que l'histoire politique et religieuse de cette contrée. Mais l'analyse des chapitres que M. de la Ferrière y a consacrés nous entraînerait dans des détails techniques que nous ne pouvons aborder. Nous nous bornerons à mentionner les représentations du parlement de Normandie à la suite du traité de 1786, qui ruina la province et fit la fortune des districts manufacturiers de l'Angleterre (2) ; et nous ajouterons que, grâce au système protecteur, la fabrique de Flers, qui était anéantie, est arrivée à livrer chaque année au commerce pour vingt millions de produits.

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer quelques-uns des documents qui ont servi de base au travail de M. de la Ferrière. Dans les appendices qui terminent chaque volume, on trouve encore un assez grand nombre de pièces intéressantes, parmi lesquelles nous signalerons des lettres missives ou patentes de François Ier, Henri III, Henri IV, Louis XIII ; de François de Bourbon, duc de Montpensier ; de Marie de Médicis ; du duc de Longueville ; — une donation faite par Henri IV au baron de Flers « de tous les meubles et revenus des im-« meubles de Fillibert Gobelin, des faux-bourgs Saint-Marceau de « Paris, paroisse Saint-Ypolite, tenant le party des ennemys rebelles « de sa majesté » (3) ; — un état de la noblesse de l'élection de Vire vers 1668, avec l'indication de la situation de famille et des revenus de chaque gentilhomme. Ce recueil de pièces, choisies avec soin dans les archives ou chartriers d'un accès peu facile, clôt dignement les deux monographies dont nous avons essayé de faire ressortir l'intérêt et le mérite.

Ad. Tardif,
Membre du Comité.

(1) *Hist. du cant. d'Athis*, p. 107.
(2) *Ibid.*, p. 493.
(3) *Hist. de Flers*, p. 235.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. Tome VII^e^.

L'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois. Dessins, par M. Chatelain; texte, par M. A. Digot.

La plus ancienne abbaye lorraine, de l'ordre de Prémontré, était celle de Sainte-Marie-aux-Bois, fondée en 1131, par saint Norbert, alors archevêque de Magdebourg, dans une vallée entourée de forêts, à une petite distance de Preuy. Les bâtiments étaient terminés vers 1150; à la fin du seizième siècle, l'abbaye fut abandonnée et la communauté transférée à Pont-à-Mousson; quelques religieux cependant résidèrent encore à Sainte-Marie-aux-Bois pour y recevoir les nombreux pèlerins qui s'y rendaient et pour surveiller l'exploitation du domaine.

Le plan levé par M. Chatelain, architecte, présente une église de forme à peu près carrée, dont la nef principale se divise en quatre travées que supportent deux rangs de piliers, quatre seulement soutiennent des colonnettes; le sanctuaire, aujourd'hui détruit, s'étendait au delà de cette nef. Une vaste sacristie voûtée en arêtes s'élève au midi de l'église; au delà est une grande salle, dont les voûtes sont supportées, au milieu, par deux colonnes isolées; M. Digot pense que cette salle était le réfectoire; elle occupe cependant la place qui fut toujours donnée au chapitre, et la prison *in pace*, sans autre issue qu'une trappe, qu'on voit au delà, est une indication de plus pour y voir la salle de réunion des religieux. Le réfectoire, toujours placé sur le cloître, à la plus grande distance possible de l'église, pour en éloigner l'odeur et les inconvénients de la cuisine, ne se voit plus, à Sainte-Marie-aux-Bois, que dans un fragment du mur méridional tracé sur le plan. Le cloître lui-même n'a laissé que de vagues indications de la place qu'il occupait. La façade de l'église, d'une architecture fort simple, se divise en deux étages ornés chacun de trois arcades, des colonnettes en supportent les cintres; une seule de ces arcades était ouverte, celle qui donnait entrée à l'édifice; toutes les autres sont aveugles; une ouverture circulaire est pratiquée au-dessous du point de centre de celle du milieu, au premier étage; le sommet du pignon et les demi-pignons latéraux sont percés d'œils-de-bœuf.

Quelques détails de sculpture des chapiteaux de la façade et du cloître, publiés en grand sur la planche IV, expriment parfaitement l'époque assignée par l'auteur de la Notice à la première construction de l'abbaye, laquelle subit à diverses époques, particulièrement au seizième siècle, des changements notables.

Bulletins de la Société d'archéologie lorraine. Tome VIII^e^.

M. l'abbé Marchal, curé de la paroisse de Saint-Pierre, à Nancy, a publié un intéressant travail topographique et historique sur l'origine et les développements du faubourg de cette ville; on y voit paraître la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, devenue collégiale et paroisse; elle doit sa fondation à René II, duc de Lorraine, le vainqueur de Charles le Téméraire; le cimetière des Bourguignons, la maisonnette de l'ermite, frère Jean Villecy de Sesse, étaient situés sur ce point du faubourg; le roi Stanislas, en 1740, y fit construire un beau monastère. Au centre des habitations actuelles, le lieu nommé la Magdelaine présentait une chapelle, un hôpital de lépreux, bâti sous les ducs de Lorraine Thiébaut et Ferry IV, son fils, au commencement du quatorzième siècle.

Parmi les souvenirs anciens, on voit paraître les deux *Saulru:* l'un, cité en 1329 par l'évêque de Verdun, était un château de plaisance; l'autre un fort, dont on voit encore les fossés; il fut détruit en 1671 par le maréchal de Créqui. Auprès de Nabécor était la maison du célèbre peintre lorrain, Joseph Gilles, dit Provençal; une pièce originale, publiée dans le *Journal de la Société d'archéologie de Nancy,* conserve le souvenir d'un trait d'humanité qui honore la mémoire de cet artiste; il était peintre ordinaire de Léopold. Cette pièce constate qu'en 1724 le nommé Nicolas Thiriet, son domestique, ayant été condamné à mort pour vol à son préjudice, le maître, après avoir fait toutes les démarches pour obtenir la commutation de la peine, s'engage, ainsi que ses héritiers, à payer à perpétuité les aliments, l'entretien et les habillements nécessaires audit Thiriet.

Enfin, aux environs de Nabécor, on voit encore le bois de Brichambaut, d'où les troupes de René II attaquèrent par derrière celles du duc de Bourgogne. A Bellevue étaient situées, le 5 janvier 1477, la droite de l'armée de Charles; c'est là que les Suisses, les Lorrains et leurs alliés commencèrent la déroute du Téméraire; c'est de

là qu'échappant à ses ennemis, il poussa son cheval à travers champs et fut terminer ses jours dans l'étang Saint-Jean.

M. Humbert, architecte, a publié dans le même volume une Notice descriptive, accompagnée de quatre planches, exécutées par son fils, sur l'église romane de Rollainville (Rollini villa), village situé à quatre kilomètres de Neufchâteau. Le P. Lebonnetier, dernier curé de Scarponne, dit, dans une Notice, qu'une pierre de démolition, vue par lui, contenait une dédicace de temple à Junon, par Rufus Agricola.

En 1067, un gentilhomme, nommé Rollo de Rollainville, s'emparait du château de Vicherey, repris par les troupes de Udon, évêque de Toul; en 1316, cette localité passa à l'abbaye de Saint-Mansyu. L'église de ce village est un type complet et bien conservé de l'architecture romane; ses petites proportions, l'absence de décors sur la face occidentale, font penser à M. Humbert que ce monument ne fut originairement que la chapelle d'un château voisin, duquel, par une galerie aujourd'hui détruite, on serait arrivé à la tribune située à l'extrémité occidentale de la nef. Une inscription qui se voit à l'abside est ainsi conçue : *Robertus ex hoc opere fuit magister.*

L'auteur, après avoir indiqué les rares modifications apportées à l'édifice primitif par le percement de trois baies, une à l'abside, une au sanctuaire, ainsi qu'à la nef, en décrit avec soin tous les détails d'architecture et de sculpture romane; il termine en exprimant le vœu, qu'afin de prolonger sa durée, le peu de réparations à y faire ne se fassent pas attendre.

M. Henri Lepage a publié, dans le volume des *Bulletins* qui vous sont adressés, un document curieux provenant des archives de la ville de Toul, et intitulé : *Le Livre des enquéreurs.*

Depuis l'année 1285 jusqu'à l'édit de 1641, qui établit le bailliage, le gouvernement et la justice s'administraient à Toul par ses citoyens. Chaque année, les bourgeois élisaient parmi eux quarante-cinq prud'hommes, trente pour concourir à la charge de justiciers, et quinze pour être présentés aux fonctions d'enquéreurs; l'évêque en choisissait dix parmi les premiers et cinq dans les seconds. Ces derniers instruisaient les procédures criminelles et exerçaient la police sur certains corps de métier. Ils sont appelés les cinq jurés ou simplement les cinq, dans les statuts donnés en 1306, par Othon de Granson, à sa ville épiscopale; ces magistrats se réunissaient dans une salle de l'hôtel-de-ville, nommée la Chambrotte ou Chambrette.

Le livre manuscrit des enquéreurs est une espèce de journal de

leurs travaux ; la date à laquelle remonte l'idée reste inconnue ; le présent volume fut refait à la fin du quinzième siècle, et sans doute en continuait d'autres.

Les armes de l'empire y sont peintes ; au bas est le nom de Thiébaut-Massé, qui fut maître des œuvres de la ville de Toul. Le texte de l'Evangile selon saint Jean, accompagné d'une charmante vignette, était la page sacrée du livre ; celle sur laquelle les enquéreurs prêtaient serment après leur nomination. Une seconde vignette représente le martyre de saint Sébastien.

Il paraît que ce livre passait en d'autres mains que celles des enquéreurs, car de nombreuses épigrammes en vers y sont tracées contre ces magistrats.

La partie historique du journal est fort importante ; elle pourrait s'intituler : ***Chronique en vers et en prose de la ville de Toul.***

Ce sont les éphémérides locales, et même on y trouve le récit des faits contemporains intéressant la Lorraine et la France.

Ces éphémérides, dans lesquelles se rencontrent de nombreux détails curieux, s'étendent jusqu'à l'année 1757. A l'histoire et à la météorologie locale se joignent des faits relatifs aux prix des denrées, à la construction d'édifices de la ville et aux noms des artistes ou des constructeurs qui y prenaient part.

Indépendamment de ses *Bulletins*, la Société d'archéologie lorraine publie un journal destiné à faire connaître les procès-verbaux de ses séances, les travaux qui ne prennent point place dans les volumes de *Bulletins* et les nouvelles qui intéressent les membres de la Société ainsi que le public. Des planches y sont quelquefois jointes, pour ajouter de l'intérêt aux Mémoires ; l'une d'elles représente un sceau, ou bulle d'or de l'empereur d'Allemagne, Charles IV, appendu à un diplôme conservé aux archives de la ville de Toul, et datant de l'an 1367. Cette bulle, de soixante-deux millimètres de diamètre, est identique à celle que l'on voit à Francfort, au bas de la charte fondamentale de l'empire germanique. Elle est formée de deux plaques d'or assez minces, estampées et repoussées, s'emboîtant l'une dans l'autre.

Sur cette bulle, qui pèse quarante grammes, l'empereur est représenté assis sur un trône, entre deux écussons, ceux de l'empire et de la Bohême ; la légende porte : *Karolus. Quartus. divina. favente. clemencia. Romanor. imperator. semp. Augustus et Bohemie rex.*

Au revers, une porte de ville, flanquée de deux tours, avec l'inscription : *Aurea Roma* ; en légende, le distique : *Roma. caput.*

mundi. regit. orbis. frena. rotundi. La Notice qui accompagne ce précieux monument est de M. Boulanger.

M. Humbert a publié dans le même journal une note sur le portail de l'ancienne église de Notre-Dame de Nancy, fondée à la fin du onzième siècle ou au commencement du douzième. Détruite à l'époque de la Révolution, l'église fut remplacée par des maisons modernes ; mais sa porte principale, démontée et transportée dans le parc de Rémicourt, où elle se voit encore comme ruine pittoresque, a été ainsi préservée de la destruction. Une planche, malheureusement trop peu précise dans ses détails, donne une idée approximative du style roman de cette précieuse fabrique.

A. LENOIR,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS ADRESSÉES PAR DES CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

M. Maurice Ardant adresse au Comité deux grandes bandes de papier portant les deux lignes d'inscription du tombeau de Roger de Chabanne, oncle d'Adhémar le chroniqueur.

Il découvrit ce tombeau près des fondations de l'église de Saint-Martial, lorsqu'on y construisit la salle de spectacle actuelle. Cette longue pierre sépulcrale est en granit; elle a 0m,26 de hauteur sur les côtés. Comme elle est faite en forme de toit à deux pentes, ou dos d'âne, elle est haute de 0m,37 dans l'arête du milieu, large à la tête de 0m,74 et de 0m,55 aux pieds. Sa longueur totale est de 2m,16. Les caractères de cette inscription sont profondément creusés. On lit en deux lignes :

ROTGERIVS. CANToR
VI K. L. MAI. REQVIEVIT.

Adhémar indique au six des calendes de mai de l'an 1025 la date de la mort de son oncle Roger, chantre de l'abbaye de Saint-Martial, qui avait été son professeur en ce monastère.

J'ai trouvé, avec l'estampage de l'inscription du chantre Roger, celui d'une autre inscription dont quelques lettres à peine sont appréciables. Aucun renseignement ne m'a été transmis sur l'origine, ni sur l'importance de ce dernier monument.

L'antique et célèbre abbaye de Faremoutier n'a pas survécu à la suppression des ordres religieux. Mais l'église paroissiale, qui en était voisine et qui date du treizième siècle, est encore debout. On y trouve plusieurs épitaphes et pierres tombales qui ont appartenu pour la plupart à l'église abbatiale. M. Anatole Dauvergne annonce qu'il enverra prochainement au Comité les estampages d'une dalle très-ouvragée de l'année 1400, et de quelques autres du seizième siècle; il y joindra les copies des inscriptions plus modernes. Cette fois, il adresse la transcription d'une épitaphe, en vers latins, qui fut composée par le célèbre Santeuil en l'honneur de Charlotte d'Etampes de Vallençay, religieuse professe de Faremoutier, morte en 1642, et qui se lit encore sur une plaque de marbre noir armoriée. Elle paraît inédite. La section jugera sans doute qu'il y aurait un certain intérêt à en publier le texte dans la *Revue des Sociétés savantes.*

La cathédrale du Mans possède, on le sait, une des plus précieuses collections de vitraux peints, du treizième siècle, qui existe en

France. La grêle en a malheureusement dévasté une partie considérable dans le cours de l'année 1858. Mais l'administration des cultes s'est empressée de pourvoir à ce qu'ils fussent immédiatement restaurés. Ces riches et curieuses verrières ont trouvé dans M. Hucher un historien préparé par de longues études à en interpréter les symboles les plus difficiles aussi bien qu'à en faire apprécier la beauté. Notre correspondant nous communique aujourd'hui le résultat de ses recherches sur un personnage représenté dans une des baies de la partie méridionale de la galerie du chœur. Le vitrail qui a fixé l'attention de M. Hucher fut donné à la cathédrale par un chanoine nommé Philippe le Romain, *Philippus Romanus*, dont le nom était tracé sur le verre, et qui, en mourant, vers le milieu du treizième siècle, laissa, comme nous l'apprennent les registres capitulaires, dix livres tournois pour payer le peintre verrier. Divers médaillons y représentent la conversion de Constantin et le baptême de ce prince par saint Sylvestre. Dans la partie supérieure, on voit un pape, la tiare en tête et la croix à la main, placé entre les apôtres saint Pierre et saint Paul. Au-dessus du pontife se trouve cette inscription mutilée : *Papa sene.....s*. M. Hucher a joint à sa notice le calque de la tête du personnage et du fragment d'inscription qui la surmonte. Le pape n'est pas nimbé. Ce n'est donc pas un saint. Est-il possible de retrouver son nom dans le mot dont le temps a détruit la moitié? M. Hucher croit l'avoir découvert. Il pense que ce personnage représente le pape Innocent IV, qui passa en France presque tout le temps de son pontificat, et qui mourut devant Naples, en 1254, l'année même où la cathédrale du Mans fut consacrée. Innocent IV appartenait à la famille des Fieschi et portait le nom de Sinibalde. M. Hucher complète ainsi l'inscription du vitrail : *Papa Senebaldus*. L'hypothèse est ingénieuse ; mais il nous semble difficile de l'accepter. L'inscription du Mans serait une dérogation à peu près unique, nous le pensons, à l'usage constamment suivi de donner aux papes le nom officiel qu'ils prenaient en montant sur la chaire de saint Pierre. M. Hucher se sera certainement posé cette objection à lui-même. Nous l'engageons à y réfléchir de nouveau. Elle est très-grave, à notre avis; pour la renverser, il faudrait pouvoir produire des exemples du même genre et du même temps. Nous avouerons d'ailleurs qu'il est plus aisé de critiquer l'opinion de M. Hucher que de proposer une explication satisfaisante. Le vitrail dont il s'agit sera prochainement restauré. On devra bien se garder de restituer une inscription aussi sujette à controverse; il faut la livrer telle qu'elle est aux archéologues à venir.

La commission archéologique du département de Maine-et-Loire a délégué quelques-uns de ses membres, à l'exemple de la Société des antiquaires de l'Ouest, pour dresser la statistique monumentale et l'inventaire mobilier de la ville d'Angers, dans le but de faire connaître exactement, au-dessus comme au-dessous du sol, à l'intérieur comme à l'extérieur des maisons, tout ce que la vieille capitale de l'Anjou possède encore en richesses d'art ou de curiosité. Cette exploration est déjà commencée; elle se poursuit de maison en maison, avec le concours empressé de tous les habitants. Bientôt on aura rétabli le plan de la ville aux principales époques de son existence, avec l'indication de tout ce qui reste des enceintes, des édifices antiques, des églises et des monastères du moyen âge. Les premiers résultats obtenus sont de nature à encourager les délégués à continuer courageusement leurs laborieuses recherches. M. l'abbé Barbier de Montault en a voulu mettre un curieux échantillon sous les yeux du Comité. C'est la représentation, au moyen de la photographie, d'un puits qui existe dans une maison canoniale de la rue du Château, et qui date de la fin du seizième siècle. Au-dessus d'une margelle quadrangulaire, quatre colonnes doriques soutiennent un couronnement à quatre frontons, décoré d'armoiries et revêtu d'inscriptions qui nous paraissent dignes d'être insérées dans la *Revue*.

VERS GRAVÉS A LA FRISE DU PUITS :

A l'est :

Svs . voyez . donc . qven . ce . plaisant . iardin
Renait . vne . eave . le . vray . bainc . des . naiades
Et . qvicel . est . le . brevvaige . divin .
Qvi . sert . de . vin . avx . sains . et . avx . malades .
1591

Au nord :

Vovs . qvi . venez . povr . pvyser . de . leav . fresche :
De . ce . beav . pvyz . oevvre . tres . excellant
Mettez . la . main . a la corde . revesche :
Faisant . plonger . le . seillot . devallant .

A l'ouest :

Pvis . quant . vovldrez . arovser . vostre . vin :
Mettez : dedans . vng . pev . de . ceste . eav . claire
Boyvez : davtant . a . maistre . ian . boyvin :
Qvi a chascvn : desire . de . complaire
1591

Au sud :

Archimedes : na : iamays : scev : trovver
Avltre : liqvevr : av : govst plvs : delectable
Qven : ce : beav : pviz : qvi : faict : tost : recovvrer
Joye : et : plaisir : à la : soif : indomptable :
1591

A la corniche de l'ouest :

Qvi : sit qvi : si (tit : ve) niat : ad : me : et : bibat
Se exerit alter . a(lter)o : cadente.

Sur deux des frontons on remarque un écu sommé en pal de la crosse tournée en dedans et surmonté d'une mitre.

M. l'abbé Barbier envoie, en même temps, l'épreuve de treize écussons de personnages ecclésiastiques, d'après une planche de cuivre gravée en 1739 et déposée au musée particulier du diocèse d'Angers. Cette communication aurait beaucoup gagné en intérêt, si les noms des personnages avaient pu être indiqués au-dessous des écussons.

Enfin M. l'abbé Barbier, dont le zèle est vraiment infatigable, ajoute les copies de vingt nouvelles inscriptions au recueil qu'il a commencé pour le Comité des monuments épigraphiques de Rome qui peuvent intéresser la France. Les inscriptions qu'il nous adresse cette fois existent dans le palais du Vatican et dans les églises de Sainte-Marie-du-Peuple, de Sainte-Marie-sur-Minerve, de Sainte-Marie-del-Pianto, de la Mort, de Sainte-Bonose, de la Trinité-des-Monts, de Sainte-Françoise-Romaine, de Saint-Louis-des-Français, de Saint-Alexis-sur-l'Aventin, de Saint-Benoît *in Piscinulâ*, des Saints-Vite-et-Modeste-sur-l'Esquilin, de Saint-Isidore et de Saint-Denis-aux-Quatre-Fontaines. Elles appartiennent aux quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles. Je citerai celles qui portent les noms du pape Grégoire XI, du cardinal de Cluny, évêque de Tournay, de Charles Erard, le premier directeur de l'Académie de France à Rome, de l'orfévre André Valadier, né en Provence, auteur de la belle châsse de la crèche conservée à Sainte-Marie-Majeure, et du célèbre Claude Lorrain.

De Guilhermy,
Membre du Comité.

Rapport sur divers envois de correspondants du Comité.

La section m'a chargé d'examiner plusieurs rapports ou communications adressés récemment à M. le Ministre, par M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité à Constantine, par M. Maurice Ardant, correspondant à Limoges, et par M. Harlin.

Le zèle de M. Cherbonneau ne se ralentit pas; il nous tient exactement au courant de toutes les découvertes archéologiques qui se font à Constantine et dans les environs. Ceux de ses rapports dont j'ai aujourd'hui à entretenir la section sont datés des 27 décembre 1858, 10, 18 et 27 janvier, 8 et 15 février 1859.

Les trois premiers contiennent dix-sept inscriptions romaines inédites, dont quelques-unes ont une grande importance. Je signalerai notamment plusieurs fragments d'une inscription monumentale, provenant des ruines d'un petit temple, dont j'ai vu encore des restes considérables et qu'on achève maintenant de démolir pour le percement d'une rue. Ce temple, qui devait faire partie du *forum* de l'antique Cirta, était certainement un des plus beaux édifices de la colonie romaine. Les fragments dont il s'agit nous apprennent qu'il avait été construit sous l'administration d'un légat impérial, qui nous est connu par d'autres monuments (1), et qui gouverna le diocèse de Numidie sous le règne de Marc-Aurèle, pendant les années 175, 176 et 177 de notre ère. Nous apprenons en outre, par ces fragments, que la colonie de Cirta avait alors un *pontifex perpetuus*, dignité dont la mention est extrêmement rare dans les inscriptions, et qui peut-être n'était conférés qu'exceptionnellement, pour de grands services rendus à la cité; c'est du moins ce qu'il semble qu'on doive conclure des termes d'une célèbre inscription de Lyon, où il est question de cette dignité (2).

Dans son quatrième rapport, M. Cherbonneau nous entretient de la curieuse collection de lampes funéraires, qui forme une des principales richesses du musée de Constantine. Il décrit particulièrement un de ces petits monuments sur lequel sont représentés deux

(1) Cet officier s'appelait *Aulus Julius Pompilius Piso Lævillus*; voy. le *Recueil des Inscriptions romaines de l'Algérie*, nos 46, 47, 48 et 1650. Il fut *consul suffectus*, probablement en 178.

(2) « *Cui sanctissimus ordo Lugdunensium perpetuitatem sacerdotii decrevit.* » Spon, *Recherche des antiquités de Lyon*, nouvelle éd., p. 353; cf Mommsen, *Annal. de l'Institut de corresp. archéol.*, 1853, p. 66.

gladiateurs combattant, et sa description est accompagnée d'un dessin suffisant pour en faire apprécier l'exactitude. Je demande le renvoi de ce rapport à notre savant secrétaire, M. Chabouillet, qui, dans un travail déjà ancien, mais que n'ont point oublié ceux qu'intéressent les progrès des études archéologiques, s'est occupé spécialement des monuments antiques où sont représentés des sujets analogues (1).

Enfin, dans ses deux derniers rapports, datés des 8 et 15 février, M. Cherbonneau nous donne le texte de quarante nouvelles inscriptions, recueillies pour la plupart dans le pays des Beni-Ziad, sur la route de Constantine à Mila, l'ancienne *Milève* (2). Une seule de ces inscriptions présente un grand intérêt ; quoique fort mutilée, elle nous fait connaître le nom ancien de l'établissement dans les ruines duquel ces monuments ont été découverts. Cet établissement s'appelait *castellum Mastarense*, et peut-être faut-il y reconnaître le lieu dont l'évêque est désigné, dans les actes de l'Eglise d'Afrique, sous le nom d'*episcopus Matharensis* (3), nom qui devrait alors être changé en *Mastarensis*. Ce castellum, situé sur le territoire des *coloniæ Cirtenses*, n'en devait pas moins dépendre de ces colonies, comme *Tiddis* (4), qui eut aussi plus tard un évêque. L'inscription dont il s'agit est datée du règne d'Héliogabale, dont les noms et les titres y ont été effacés avec soin dans l'antiquité.

La communication de M. Harlin est intitulée : *Archéologie. Antiquités romaines du canton de Mouzon* (Ardennes). Je propose à la section d'en ordonner le renvoi à la commission chargée de dresser la carte de la Gaule. Cette commission y trouvera peut-être d'utiles renseignements.

M. Maurice Ardant nous adresse une nouvelle copie de l'épitaphe du Biturix *Blæsianus*, épitaphe qui est connue depuis longtemps, et qui a été plusieurs fois publiée. M. Ardant n'en mérite pas moins des remercîments pour cette partie de sa communication ; on ne sau-

(1) Voy. la *Revue archéologique*, VIIIe année (1851-1852), p. 397 et suiv.

(2) Cette ville subsiste encore à huit lieues à l'ouest de Constantine. Jusqu'ici elle n'a été occupée que temporairement par nos troupes, et la colonisation européenne y a à peine pénétré. C'était une des quatre colonies *Cirtenses* ; son véritable nom, que plusieurs inscriptions nous ont fait connaître, était *Sarra Milev*. On sait qu'elle eut pour évêque saint Optat, un des plus célèbres pères de l'Eglise d'Afrique.

(3) Voy. Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 217.

(4) Voy. le *Recueil des Inscr. rom. de l'Algérie*, nos 2319 et suiv., et Morcelli, ouvrage cité, t. I, p. 320.

roit vérifier avec trop de soin le texte des monuments de ce genre; et le témoignage d'un témoin oculaire, connu pour son exactitude, est toujours bon à consulter. Les copies manuscrites d'inscriptions antiques sont d'ailleurs, en général, préférables aux textes imprimés, dans lesquels les nécessités de la typographie produisent presque toujours des inexactitudes plus ou moins considérables. C'est ce qui a eu lieu notamment pour cette inscription.

La lettre qui accompagne cette communication contient en outre une réclamation de M. Ardant contre une assertion émise par moi dans un rapport fait à la section, le 18 mai 1857, rapport dans lequel je lui aurais, suivant lui, attribué une faute de latin, un barbarisme qu'il n'a pas commis.

C'est en effet par erreur que les mots *a pullinis* ont été imprimés avec une seule *l* dans le rapport dont il s'agit (1); il y a bien *a pullinis* avec deux *l* dans le manuscrit de M. Ardant. Mais ce n'est là qu'une faute d'impression, et cette faute corrigée, les mots *a pullinis* n'en sont pas plus latins pour cela, du moins dans le sens que leur attribue le correspondant. *Pullinus* est l'adjectif de *pullus*, qui signifie *petit* (d'un animal) ; *pullini dentes*, ce sont les premières dents des animaux, et Pline n'a pas donné un autre sens à ces mots dans le passage allégué par M. Ardant. En résumé, je crois devoir persister dans l'interprétation que j'ai proposée pour l'inscription qui a donné lieu à cette discussion.

L. Renier,
Membre du Comité.

(1) *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 169.

SECTION DES SCIENCES.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE. — Année 1857. (2e série, 4e volume.)

Mémoire sur les limites des vitesses qu'on peut imprimer aux trains des chemins de fer, sans avoir à craindre la rupture des rails; par M. Mahistre.

Mémoire sur les vitesses de rotation qu'on peut faire prendre à certaines roues, sans avoir à craindre la rupture sous l'effort de la force centrifuge; par le même.

Ces deux Mémoires ont l'un et l'autre pour objet l'application d'un même théorème concernant la manière d'évaluer la force centrifuge. L'auteur a démontré ce théorème dans un précédent Mémoire (1), et il en reproduit l'énoncé dans les termes suivants :

La résultante des actions centrifuges sur un corps de forme quelconque, homogène ou hétérogène, tournant autour d'un axe fixe ou instantané, est la même, en grandeur, que si toute la masse du mobile était concentrée en un point quelconque d'une ligne menée par le centre de gravité parallèlement à l'axe de rotation.

M. Mahistre a le soin de rappeler que M. le général Poncelet a basé sa théorie de la rupture des volants sur un théorème analogue. Dans son cours lithographié de l'École de Metz, l'illustre géomètre s'est effectivement servi de la proposition suivante :

Si un corps tournant autour d'un axe fixe est décomposable en tranches planes infiniment minces, perpendiculaires à cet axe, et dont les centres de gravité sont situés sur une ligne droite qui lui est parallèle, ou sur une ligne quelconque comprise tout entière dans un plan passant par cet axe, le corps étant alors divisé symétriquement par un certain plan perpendiculaire à ce même axe et qui en contient le centre de gravité, la force centrifuge de ce corps est la même que si toute la masse était concentrée au centre de gravité.

M. Mahistre s'est proposé d'appliquer le théorème énoncé plus haut à la détermination de la limite des vitesses que l'on peut imprimer, soit à une locomotive d'un poids donné sans que l'on ait à

(1) Mémoire de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Année 1855.

craindre la rupture du rail par les actions simultanées de la charge et de la force centrifuge, soit à un volant sans que les tensions développées par la force centrifuge dépassent la cohésion du métal.

Dans le premier cas, on trouve facilement la flèche au milieu du rail à l'aide de l'axe instantané de rotation mené par le centre de courbure de la courbe que décrit le centre de gravité de la charge. On est alors conduit à faire subir une légère correction aux formules par lesquelles M. le général Morin a calculé l'action de la force centrifuge dans les expériences connues de MM. James et Galton. Ces formules elles-mêmes, quoique très-suffisantes pour les besoins de la pratique, ne sont qu'approximatives, et celles de l'auteur en diffèrent seulement en ce que la distance du centre de gravité de la locomotive au plan de la voie s'ajoute au rayon de courbure du rail. Ce rayon étant toujours très-grand, la correction de M. Mahistre ne peut être que bien minime, et il la néglige complétement lui-même quand il passe aux applications.

L'auteur admet que chaque segment du rail peut être considéré comme encastré aux deux extrémités, et il démontre que, pour un même rayon de courbure, les flèches que prend le milieu du rail, lorsque la charge est en repos ou en mouvement, sont sensiblement dans le rapport de 2 à 3. Connaissant ensuite le moment d'inertie de la section transversale du rail et l'effort maximum d'extension ou de compression auquel le fer peut être soumis avec sécurité, on a tous les éléments nécessaires pour la détermination de la limite des vitesses. M. Mahistre a fait l'application de sa théorie au chemin de fer du Nord, et il a constaté que les limites des vitesses admises sur ce chemin pour les principaux modèles des locomotives qui y sont employées ne s'écartent pas beaucoup de celles qui sont données par ses formules.

Qu'il nous soit permis de dire qu'on verrait sans doute avec plaisir l'auteur perfectionner sa méthode, en tenant compte de la figure que présente réellement une barre de fer encastrée aux deux extrémités, et en prenant pour point de départ la théorie complète donnée par MM. Willis et Phillips; car en voulant perfectionner des formules approximatives, on court toujours le risque de chercher à introduire des quantités moindres que celles que l'on a été obligé de négliger pour établir ces formules elles-mêmes.

Le second Mémoire a pour but de compléter la formule très-simple au moyen de laquelle M. le général Poncelet a exprimé la limite des vitesses qu'on peut imprimer à un volant. C'est précisément pour cet objet, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que M. Poncelet a

établi le théorème déjà cité. En appliquant ce théorème au cas des volants, il a tenu compte des moments d'inertie de la jante et des bras, mais seulement de la force centrifuge qui correspond au rayon moyen de la jante, ce qui est suffisant pour les besoins de la pratique. M. Mahistre s'est proposé d'avoir égard aux termes qui proviennent de la force centrifuge des bras et du moyeu ; il est ainsi conduit à introduire des coefficients de correction qu'on peut calculer pour chaque nombre de bras, et qui diffèrent assez peu de l'unité, comme on pouvait le prévoir.

La limite que l'auteur obtient ainsi ne se rapporte qu'à l'effort de la force centrifuge qui tendrait à rompre le volant suivant un de ses diamètres. Pour avoir une vraie limite, il faudrait, en outre, considérer la partie de la force centrifuge qui tend à rompre par son milieu chaque segment de la jante compris entre deux bras. A cet effet, on appliquera sans difficulté les formules connues qui donnent la limite de la résistance d'un arc de cercle encastré par les extrémités, la force étant appliquée en son milieu.

I. Mémoire sur le travail de la vapeur dans les cylindres des machines à vapeur en tenant compte des espaces libres.
II. Note sur une amélioration à introduire dans le régime économique des machines à vapeur du système de Woolf.
III. Note sur le calcul de la vaporisation d'une machine à vapeur travaillant à la détente du maximum d'effet.
IV. Mémoire sur les limites de la pression dans les machines travaillant à la détente du maximum d'effet.
V. Mémoire sur le travail de la vapeur dans les machines, en tenant compte des condensations qui se produisent pendant la détente.

Par M. MAHISTRE, *professeur à la Faculté des sciences de Lille.*

Dans ces divers Mémoires, ainsi que dans un Mémoire précédemment publié (tome II des *Mémoires de la Société impériale de Lille*, 2e série 1855), M. Mahistre a pris pour point de départ de ses recherches la théorie de la machine à vapeur donnée par M. de Pambour.

On sait que l'auteur de cette théorie a conservé les principes établis avant lui pour calculer le travail de la vapeur ; il admet donc la loi de Mariotte et il l'applique au travail de la détente ; mais, à la considération des volumes de vapeur reçus dans le cylindre, il substitue celle des poids de l'eau vaporisée dans la chaudière, et il emploie à cet effet des coefficients calculés d'après les expériences de MM. Dulong et Arago.

Pour apprécier d'une manière convenable la valeur pratique des recherches de M. Mahistre, il faudrait rentrer dans la discussion de la théorie qui en est la base ; cette discussion, qui a été entreprise il y a quelques années par les hommes les plus compétents, ne se trouve point encore épuisée aujourd'hui, mais il est universellement admis que, dans la théorie de M. de Pambour, quelle qu'en soit, du reste, la valeur, des éléments essentiels ont été négligés. C'est à combler ces lacunes que M. Mahistre s'est appliqué, et il a cherché, par exemple, dans le dernier de ses Mémoires, à tenir compte de la condensation qui a lieu pendant la détente. Pour se faire une idée exacte de l'importance que peuvent avoir des additions ou corrections de ce genre, il est indispensable de tenir compte du degré de précision et de certitude avec lequel la théorie fondamentale elle-même a été établie, et il faudra bien se garder d'accorder une confiance exagérée à des résultats obtenus par le développement analytique de formules qui ne seraient pas l'expression de véritables lois physiques.

Le premier Mémoire de M. Mahistre est relatif aux *espaces libres* des machines à vapeur, aux parties habituellement négligées des *conduites*, aux *bottes à vapeur*, etc. Par les additions de M. Mahistre, les formules deviennent sans contredit plus exactes, mais malheureusement aussi beaucoup plus compliquées ; ces additions serviront surtout à faire apprécier la valeur moyenne des termes que l'on a coutume de négliger, et M. Mahistre aura rendu un véritable service en attirant l'attention sur le degré d'importance de ces termes.

Dans son deuxième travail, M. Mahistre propose une amélioration à l'égard du régime économique des machines de Wolff. Cette amélioration se rapporte à la nécessité de pousser la détente dans ces machines, jusqu'à ce que la pression de la vapeur dans le grand cylindre soit à peu près égale à la pression dans le condenseur. Cette règle est généralement admise en théorie, mais on est souvent obligé de s'en écarter dans la pratique afin de conserver aux pistons une vitesse convenable.

Le troisième Mémoire *sur la vaporisation* forme un complément nécessaire du précédent travail ; l'auteur donne, pour le cas de la détente poussée jusqu'au maximum d'effet théorique, le rapport entre le volume de l'eau et celui de la vapeur qui travaille dans les cylindres. La formule empirique de M. de Pambour est ici considérée comme rigoureusement applicable dans tous les cas, et peut-être, avant d'admettre le rapport obtenu par M. Mahistre, faudrait-il vérifier sa valeur par des expériences directes.

Dans le Mémoire suivant, M. Mahistre cherche à déterminer les pressions qui produiront un travail maximum, dans une machine dont les dimensions sont données, lorsqu'on poussera la détente jusqu'à ce que la pression se réduise à celle qui a lieu dans le condenseur, et il montre qu'une machine qui fonctionne à Lille, dans les ateliers de M. Cox, donnerait un effet utile, notablement plus considérable, si l'on suivait les indications de la formule à l'égard de la pression initiale et de la course d'admission.

C'est surtout à ce Mémoire que s'appliquent les observations générales présentées plus haut, et nous devons dire que nous ne pouvons admettre avec une entière confiance les conclusions de M. Mahistre. Quelle que puisse être l'habileté de l'auteur dans le maniement des formules analytiques, nous ne saurions considérer comme un résultat pratique, même approché, celui que l'on obtient par la recherche algébrique du maximum, d'après une formule qui représente aussi incomplétement les faits et qui néglige particulièrement la variabilité de la quantité de chaleur nécessaire pour produire la vapeur aux diverses pressions.

M. Mahistre nous paraît s'être posé un problème plus important dans son dernier Mémoire ; l'auteur a cherché dans ce travail à tenir compte de la condensation qui a lieu pendant la détente. Cette condensation est effectivement un des éléments essentiels au point de vue du perfectionnement de la théorie des machines à vapeur. A cet égard, l'analyse ne peut précéder les recherches expérimentales, et, pour aborder la question, elle doit attendre que les physiciens aient découvert les lois qui président à la condensation. Dans son travail, M. Mahistre a cru pouvoir admettre l'*uniformité de la condensation pendant la détente ;* les nouvelles théories qui relient la consommation de la chaleur à la quantité de travail mécanique produit, portent à penser que les quantités de vapeur condensées pourraient bien avoir des valeurs très-différentes de celles que leur assigne l'hypothèse de M. Mahistre. Espérons que des expériences directes permettront bientôt à l'auteur de reprendre, avec des données suffisantes, cette partie si importante de la théorie de la machine à vapeur.

En résumé, les travaux de M. Mahistre ont quelques-unes des imperfections inhérentes à toute recherche de physique dont les données expérimentales sont insuffisantes ; mais ces travaux n'en témoignent pas moins de la sagacité de l'auteur et de son habileté dans le maniement des formules de l'analyse.

J.-A. SERRET ,
Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES TOMES III ET IV DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE.

Parmi les applications de la science à l'économie domestique et aux usages de la vie, la fécondation artificielle des poissons, des mollusques et des crustacés est une des plus intéressantes aujourd'hui; elle est appelée, personne n'en doute plus, à conjurer un mal déjà presque entièrement accompli.

L'état de stérilité dans lequel sont tombées la plupart de nos rivières par suite de la navigation à vapeur, des pêches clandestines et de la perfection des engins, ne permet pas de douter que, dans un avenir très-prochain, une source importante de l'alimentation publique ne vienne à manquer complétement si les mesures de prévoyance les plus énergiques, et que la science indique, ne sont appliquées sans retard. L'Océan lui-même s'épuise sur nos côtes. Les huîtres et les coquillages variés qui font vivre les populations maritimes menacent de disparaître ; partout la misère tend à remplacer le bien-être. Quelle reconnaissance ne devra-t-on pas aux hommes qui, par leurs recherches, seront parvenus à conjurer un si grand fléau ?

Les procédés de fécondations artificielles des poissons ne datent pas d'hier, et l'on s'étonne du temps qui sépare si souvent la théorie de la pratique, même dans les choses les plus utiles. Déjà, en 1773, Duhamel-Dumonceaux avait publié, dans son traité général des pêches, une traduction d'un travail de Jacobi sur cette matière, que ce dernier avait d'abord traitée dans une lettre qu'il écrivit à Buffon en 1758. Il paraît même que des essais en grand de fécondations artificielles et de pisciculture, tentés en Allemagne vers cette époque, avaient donné des résultats encourageants.

Malgré ces tentatives, et bien que Spallanzani, Prévost, de Genève, Dumas en France et plusieurs naturalistes eussent eu recours à ces méthodes pour leurs recherches particulières sur la génération, on peut dire que, jusque dans ces derniers temps, la fécondation artificielle des poissons est demeurée dans le domaine de l'expérimentation scientifique.

La pisciculture est pourtant, depuis bien des siècles, pratiquée dans toute la Chine. Nous trouvons à ce sujet, dans la 1re partie de l'*Histoire de la Chimie*, de M. Chevreul, une note très-intéressante et ainsi conçue :

« Les Chinois pratiquent depuis longtemps ce qui, dans ces der-

« nières années, a été considéré en France comme une découverte « qu'on a récompensée, avec raison, dans les personnes de deux « pauvres pêcheurs auxquels le mérite de l'initiative d'une pratique « utile au pays appartient incontestablement. Voici en quels termes « Grosier parle de la pratique chinoise (tome Ier, page 639) :

« Dans un certain temps de l'année, on voit un nombre prodigieux « de barques s'assembler dans le grand fleuve Yang-tse-Kiang pour y « acheter de la semence de poissons. Vers le mois de mai, les gens « du pays battent le fleuve en plusieurs endroits avec des nattes et « des claies qui occupent à peu près une étendue de 9 à 10 lieues ; « ils ne laissent au milieu du fleuve qu'autant d'espace qu'il en faut « pour le passage des barques. La semence du poisson s'arrête à ces « claies. Ils savent la distinguer à l'œil, quoiqu'un étranger n'en « découvre aucune trace dans l'eau. Ils puisent de cette eau mêlée de « semence et en remplissent de grands vases qu'ils vendent aux « marchands et que ceux-ci transportent ensuite dans les provinces, « Cette eau se vend par mesure à tous ceux qui ont des rivières ou « des étangs domestiques qu'ils veulent empoissonner. »

Malgré cette note si positive, nous partageons l'opinion du savant chimiste qui l'a signalée. L'honneur de l'application, nous dirions presque de l'invention, revient réellement à deux simples pêcheurs de la Bresse, Rémy et Génin, qui, ne connaissant à coup sûr ni les pratiques chinoises ni les expériences de Spallanzani ou de Jacobi, s'associèrent, en 1844, pour repeupler artificiellement de truites les cours d'eau de leur contrée.

Quand on songe à l'état actuel de nos côtes, à la stérilité de la plupart de nos rivières, on ne peut méconnaître l'importance des fécondations artificielles et des études sur la pisciculture. Sur 7,570 kilomètres de cours d'eau que l'administration peut affermer, la Dordogne ne se paie que 10 francs le kilomètre, l'Ain, dans le Jura, seulement 14 francs, l'Isère 8 francs, la Drôme 4 et la Durance 2 francs. 219 kilomètres n'ont pas même de fermier.

Cependant, parmi les animaux vertébrés, les poissons possèdent les appareils reproducteurs les plus énergiques. Une perche fournit en une seule ponte plus de 28,000 œufs, un brochet 342,000, une carpe 380,000, et M. Valencienne a constaté qu'un turbot de 50 centimètres et un muge à grosse tête donnent, le premier, neuf millions d'œufs, le second treize millions. Combien les causes naturelles de destruction, aidées surtout par l'imprévoyance humaine, doivent être puissantes pour rendre inutile cette prodigieuse fécondité. Le mal s'aggrave rapidement, car plus les rivières s'appauvrissent, plus les

pêcheurs, entraînés par le besoin, s'ingénient à enfreindre les règlements et à employer des engins destructeurs.

Grâce à l'initiative des deux hommes dont nous venons de parler, grâce aux expériences en grand ordonnées par l'Empereur et exécutées par M. Coste avec une si louable persévérance, le mal, qui paraissait sans remède, il y a quelques années à peine, aura bientôt disparu.

Il est de la plus haute importance, pour rendre tout à fait efficaces les travaux de l'administration, que des études de fécondations artificielles soient entreprises simultanément dans le plus grand nombre possible de localités. Nous avons donc à féliciter la Société académique de Maine-et-Loire, dont la section d'agriculture, de zootechnie et d'acclimatation, a organisé, pendant la dernière saison d'été, une exposition pisciculturale à Angers. Le but que s'est proposé cette section a été de présenter aux pêcheurs des environs les divers appareils employés dans cette science nouvelle, et de les expliquer par des notices simples, mais complètes, mises à la disposition de ceux qui veulent entreprendre des expériences. Elle a mis sous les yeux du public une série d'œufs et d'embryons de poissons migrateurs, des spécimens d'espèces adultes déjà acclimatées dans les départements de l'Aisne et des Ardennes ; une collection de crustacés et d'huîtres obtenus artificiellement par M. Guillou, le pisciculteur bien connu de Concarneau ; des buccins et des huîtres semés et cultivés par M. Caillaud de Larochelle, et enfin une belle collection des poissons des fleuves et rivières de Maine-et-Loire, avec leur frai et leurs alvins.

Le tome III de la Société académique renferme, comme complément à cette exposition, des considérations théoriques et des notions pratiques sur la pisciculture, rédigées avec clarté et méthode par M. Beraud, secrétaire, dont nous avons déjà eu occasion de signaler la finesse d'observation.

Le travail de ce zélé naturaliste sera consulté avec fruit par toutes les personnes qui voudront entreprendre des essais de pisciculture. Elles y trouveront exposé clairement, et en peu de mots, tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour obtenir à coup sûr de bons résultats. Il serait à désirer que, suivant un exemple qui peut être profitable à la question, les Sociétés savantes de France missent simultanément à l'ordre du jour de leurs travaux l'étude d'une nouvelle application qui intéresse à un si haut degré l'avenir de l'alimentation publique, et que les naturalistes qui en font partie prissent l'initiative des premières expériences, afin de pouvoir donner une direction aux essais qui seraient entrepris autour d'eux.

Les Sociétés savantes donneraient ainsi une preuve de plus de leur utilité et de l'intérêt qu'elles doivent inspirer.

Le tome IV de la Société académique d'Angers contient plusieurs travaux sur la géologie du département et une note sur la morve du cheval qui nous semblent pouvoir être renvoyés à ceux de nos collègues qui sont à même d'en juger l'importance. Nous dirons en terminant, à propos d'une nouvelle théorie des parallèles imprimée dans le même volume, que nous aurions préféré voir la Société académique de Maine-et-Loire suivre le sage exemple des corps savants les plus illustres, en s'interdisant comme eux toute discussion sur cette matière.

BERTSCH,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Fragments de philologie pour servir a la géographie celtique de la Gaule (1).

I.

Des différents noms de la Bretagne. — Personne n'ignore que la côte nord-ouest de la Gaule, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Loire, portait chez les anciens géographes le nom d'Armorique ou *Arémorique*. Là se trouvaient des cités étroitement unies entre elles, et dont César parle plus d'une fois dans ses Commentaires. L'Armorique ou *Arémorique* comprenait donc plus que la Bretagne actuelle. On appliqua encore la même désignation à une plus grande étendue de littoral; car la *Notitia imperii romani* attribue en outre au duc d'Armorique les provinces entre la Loire et les Pyrénées.

On peut demander laquelle des deux formes de ce nom mérite d'être préférée. A la vérité, *Armorica* se lit dans les Commentaires de César; mais on trouve *Aremorica* dans Pline l'ancien (2), dans Ausone (3); *Aremorica*, *Aremoricus*, *Aremorici* dans Rutilius Numatianus et dans Sidoine-Apollinaire (4). Tous ces écrivains, qui sont gaulois de naissance ou d'origine gauloise, semblent ne pas connaître l'autre forme *Armorica*. Les trois derniers surtout, les poëtes,

(1) Ces fragments font partie d'un ensemble de recherches dont on pourra apprécier ici la nature et la méthode. Les principes sur lesquels elles s'appuient, sont tirés de la grammaire celtique de Zeuss; on a fait aussi de nombreux emprunts, mais pour les deux premiers numéros seulement, à l'ouvrage de M. Glück : *Die bei Julius Cæsar vorkommenden keltischen namen; München*, 1857.

(2) Hist. nat., IV, 17, 31.

(3) Prof., X, 23.

(4) Carm., VII, 247, 369, 548. — I, 213.

l'auraient certainement employée, si elle eût été en usage de leur temps, car elle convient à l'hexamètre, tandis que, pour y faire entrer *Aremorica*, ils ont été obligés de compter pour longue la brève *e* :

Sunt et Arèmorici qui laudent ostrea ponti.
(Auson. épist. 9, 35.)

Jusqu'ici, nous ne rencontrons la forme *Armorica* que dans César ; elle se trouve maintenant dans Eutrope, X, 21 ; puis, au commencement du cinquième siècle, dans la *Notice des dignités* ; dans P. Orose, IV, II, et dans l'historien grec Zosime, IV, 5, lequel écrit mal à propos Ἀρμαριχός pour Ἀρμορικός. C'est désormais l'expression usitée : on lit *Armoricus* dans Fortunat, poëte du sixième siècle, III, 8, 3.

Il est donc vraisemblable que ce sont les copistes qui ont introduit cette seconde forme, devenue plus commune dans les Commentaires de César, où elle se rencontre trois fois. Mais, en supposant même que l'auteur des Commentaires eût écrit *Armoricæ*, ce ne serait pas un motif suffisant pour adopter cette leçon : car il ne s'agit point ici d'une expression propre à la langue latine, mais d'un mot étranger ; et la philologie celtique a le droit et le devoir de le rétablir dans son ancienne et véritable forme.

Cette forme paraît être *Aremoricus* ; elle se compose de la particule *are*, qui correspond au kymrique *ar* (1) et à l'hibernique *air*, *ar*, ad, in, et de la terminaison *moricus*. En effet, *are* se montre à la même place dans plusieurs noms gaulois : *Arecomici*, *Arelate*, *Arelas*, *Arebrigium*, *Arebrignus*, *Aregenuæ*, *Arelaunus*. Nous la rencontrons dans la vie de saint Gildas, qui naquit, dit son biographe, dans une région de l'île de Bretagne nommée *Arecluta*, du fleuve Clut qui l'arrose (2). — *Moricus*, seconde partie du mot, est une forme dérivée comme *comicus* dans *Arecomici*, comme *Rauricus*, *verbicus*, *grannicus* ; elle vient de *mori* (Kymr. Corniq. et Armor. *Mor*, mer ; Hiberniq. *muir* gén. *mora*), mot qui se trouve dans beaucoup de noms celtiques : *Morini*, voisins de la mer, maritimi, maris accolæ ; *Moritasgus*, *Morimarusa*, mare mortuum, *Moridunum*, arx maritima. A ces noms de l'ancien celtique on peut joindre des

(1) Kymrique, cambrien et gallois sont pour nous dans ce travail trois expressions synonymes ; mais la seule dénomination que l'habitant du pays de Galles se donne à lui-même est celle de *Kemro*, plur. Kemry, ou *Cymro*, *Cymry* dans la forme moderme. Ce mot, qui signifie compatriote, est devenu *Cambrien* en passant par la traduction latine.

(2) Bolland., Jan., 11.

exemples tirés des dialectes modernes : le mot kymrique *morbran*, *morfran*, corbeau de mer ; armor. *morvran*. Citons encore le kymrique *arfor* et l'armoricain *armor*, maintenant *arvor*, terre maritime, dominant la mer ; *arvorek*, habitant du rivage. *Armorique* est donc formé très-régulièrement, mais c'est la forme plus récente ; la forme archaïque et primitive est *Aremorique* ; c'est celle des poëtes latins nés dans les Gaules, celle que justifie l'analogie des noms gaulois que nous avons mentionnés. Les deux formes sont également celtiques, mais la seconde est plus gauloise.

Vers le sixième siècle de notre ère, le nom Arémorique fait place à un autre nom, si nous nous en rapportons à un passage de la vie de saint Gildas : « *Cum dei jussu pervenisset in Armoricam, quondam Galliæ regionem, tunc autem a Britannis à quibus possidebatur, Letavia dicebatur, ab iis honorifice exceptus est...* ; » et, un peu plus loin, chap. VI : « *Britannia quæ olim Letavia dicta fuit* (1). » Ainsi s'exprime le moine anonyme, contemporain de saint Gulstan, et qui écrivait cette vie de saint Gildas dans la première moitié du onzième siècle. Les Bollandistes ajoutent cette note au mot *Letavia Llydaw britannice dicitur, id est, littoralis*. De nos jours encore, les Gallois appellent la petite Bretagne *Llydaw* ; et, dans un hymne en l'honneur de saint Patrice, elle est nommée par les Irlandais *Leatha*. La racine de ces mots subsiste dans les dialectes celtiques : kymr. *litan*, *letan*, maintenant *Llydan* ; corniq. et armor. *ledan*, amplus spatiosus ; hiberniq. *leathan*, latus ; kymr. *lit*, *let*, qui s'écrit aujourd'hui *llyd*, *ledd* ; armor. léd, lét, latitudo, extensio ; *lydangarn*, latas ungulas habens, etc... Ainsi, dans le second nom de la Bretagne, figure plutôt l'idée de terre continentale que celle de terre maritime. Cette explication du mot *Letavia* par les dialectes celtiques est d'autant plus admissible, que les radicaux que nous venons de citer se retrouvent dans le nom gaulois *Litavus* qu'on lit dans une inscription, ainsi que dans deux autres noms donnés par César au livre VII de ses Commentaires : *Litavicus*, qui ressemble fort au nom *Lledewic*, *Lletewic* des Mabinogion et de la biographie des saints cambro-bretons et *Convictolitavi*, nom d'un peuple gaulois.

Letavia nous paraît donc être d'origine celtique. Telle était aussi l'opinion d'Adrien Valois : le savant géographe l'appuie sur le témoignage de l'hagiographe dont nous venons de rapporter les termes ; nous l'avons établie sur les données de la philologie (2).

(1) Act. SS. Jan., 11, 961.

(2) Nous n'ignorons pas qu'on explique habituellement le nom de *Letavia* par la présence de quelques corps de Lètes établis par les Romains sur le territoire de la Petite-Bretagne.

la Bretagne est mentionné dans la vie des
67 S., biographie de saint Cadoc : *Illum
amdam provinciam quæ quondam Armorica,
o Britannia Minor vocatur. Britannia* s'ex-
th, variegatus; on peut aussi le rapprocher
briz, peint de diverses couleurs.
ns, telle que la donne l'auteur de la vie de
ussi d'attirer l'attention. Le premier dans
remorica, et plus tard *Armorica;* il est de
ntérieur à l'époque romaine et, selon toute
in du premier établissement des Celtes dans
le dans les quatre premiers siècles de l'ère
continué de garder sa place dans la mémoire
e les deux autres se sont établis. Ces der-
plaire. *Litau, Letavia* ne se propage pas sur
l'usage des hommes du pays de Galles et
la finit par l'emporter, comme un témoignage
d'origine et de parenté qui unissent les pre-
de Bretagne à ceux de la Bretagne con-
e une indication de la prédominance de l'é-
t dans les premiers siècles du moyen âge
gallo-romaines de l'Armorique.

L'anonyme de Ravennes nous fait connaître un quatrième nom
açant les limites du monde, il s'exprime ainsi : *Ad
m habens, totus mundus Oceanum qui tangit Gal-
ermaniam quam, modo ut diximus, Francorum
.. Item Britannia vel patria quæ dicitur Nustrica*
I; V, 28). A quelle époque la Bretagne a-t-elle pa
trie ? Ce n'est pas sous les Mérovingiens : l'Armo-
une existence presque indépendante. Elle n'a pu
it ce nom que sous Charlemagne et Louis le Pieux,
éfaite de Morvan, elle fut annexée pour un temps
re des Francs.
t appelée *Hermionia* dans le *Lexicon geographi-
cum* de Baudrand, Paris, 1670.

II.

Condate Redonum. — L'ancien nom de la capitale de la Petite-Bretagne peut être aussi l'objet d'une remarque qui a son importance. *Condate* est une désignation fort commune dans la géogra-

phie de la Gaule. Nous voyons deux *Co*
nes (1) : Seyssel, au confluent du Rhône e
à l'endroit où les deux bras séparés de ce
serrer ; Cosne, au confluent du Nouain da
le département du Nord, au confluent d
beaucoup d'autres localités, appelées auj
autrefois le nom de *Condate*. L'*Itinéraire*
Muletum, probablement Melodunum, et A
l'Yonne avec la Seine ; cette dénomination
de Monasteriolum, dont on a fait Montere
donne aussi *Condatomagus*, littéralement
lieu situé entre Segodunum et Luteva, au
et de l'un de ses petits affluents. La dé
convenait bien à la ville des Namnètes, si
se jette dans la Loire, comme celle de Conc
assise au point de jonction de l'Ille et d
nous constatons la présence sur un si gra
territoire gaulois, se retrouve jusque dan
Angleterre, où *Condate* est l'ancien nom
dignitatum le montre dans le Cornwall, a
pas encore été donné de bonnes explicatio
on croit y reconnaître la préposition hibe
les mots composés, subsiste sans altérati
les consonnes moyennes *d* et *g* ; perd sa
f, *t*, *c* ; s'assimile aux labiales et aux liq
change en *cos* ou *coss* devant l'article (2).
du mot, les conjectures abondent ; et nou
part, de la rattacher à l'une des formes
dotél, ire, venire, de l'ancien dialecte hibernique. Mais à quoi bon
s'engager ici dans une discussion grammaticale qui n'est d'ailleurs
rien moins qu'indispensable ? D'abord on conçoit sans peine que
tous les noms gaulois ne doivent pas nécessairement se retrouver
dans les dialectes celtiques encore existants, et, de plus, dans le cas
présent, il est hors de doute que le mot est celtique ; enfin, sa signi-
fication véritable, confluent, nous est donnée par les localités mêmes
auxquelles les Celtes l'appliquaient.

Condate ne va point seul ; on lui joint le nom du peuple qui oc-
cupait le territoire : Rennes s'appelait *Condate Redonum*. Redones

(1) Tab. Peut., Auson., Ep. V, 32 ; Geogr. Rav., IV, 26.
(2) Zeuss, Gramm. celt., p. 385.

vient évidemment de *reda*. *Reda* est un de ces mots celtiques qui ont eu la fortune de passer dans la langue latine. On lit dans Quintilien, liv. I, 5, 57 : « *Plurima gallica valuerunt, ut reda et petorritum*, quorum altero Cicero tamen, altero Horatius utitur. » Et cinq siècles après Cicéron et Horace, le poëte Fortunat remarque que l'on désigne par ce mot un char de construction gauloise :

Curriculi genus est, memorat quod Gallia redam
(Venant. Fort. III, 22, 1.)

Le mot se retrouve dans l'irlandais ancien et moderne : *riad*, maintenant *riadh*; *dériad* (*dé*, *dá*, *dáu*, deux), bigæ, bijuga, duo juga (1), formes se rattachant au radical *réd* et *rét*. Le dialecte cambrien a l'adjectif *rhwydd*, qui s'unit en composition avec le radical *ep*, cheval : *ebrhwydd*, proprement rapide comme un cheval. Remarquons ici que la voyelle longue *e* du radical *réd* s'est changée dans le cambrien en *ui* dont l'écriture moderne est *wy* ; tandis que le changement s'est opéré en *ia* dans le dialecte irlandais, comme nous venons d'en voir un exemple (2). Le gaulois *reda*, comme ses dérivés modernes, signifie à la fois chariot et et course; ainsi le nom gaulois, *Eporedirix* qui se lit dans une inscription d'Orelli, *Eporedorix* dans César, équivaut exactement à equi celer dominus (3). On peut rapprocher de *reda* le mot Eporedia donné par Pline l'ancien. Je citerai même le passage de cet auteur, III, 17, 21, pour avoir le plaisir de montrer que les philologues du dix-neuvième siècle entendent mieux que lui les noms gaulois, bien que sa famille fût d'origine gauloise, comme l'indiquent et son nom breton et sa naissance dans la Gaule cisalpine (4). « *Oppidum Eporedia sibyllinis*

(1) Zeuss, Gramm. celt., p. 21, 309.

(2) E long se change aussi en *oi* dans le dialecte cambrien. Rien de plus curieux et de plus important que l'étude et la constatation des lois selon lesquelles s'opèrent les altérations des sons dans la langue celtique, soit à cause de la différence des dialectes, soit par le seul effet du temps, au sein de chaque dialecte. La connaissance des vrais radicaux est un des fruits de cette recherche.

(3) Voy. M. Glück : *Die keltischen namen*, etc..., p. 143.

(4) Zeuss rapproche, en effet, le nom de Pline du nom armoricain Plinis; il n'hésite même pas à revendiquer pour les langues celtiques le doux nom de Virgile. Celui de Tite-Live paraît incontestablement gaulois : *Livius* est le surnom de Belen ou de l'Apollon gaulois, dans l'inscription de Bonn. *Apollini Livio*, rapportée par Orelli, n° 2021. Livius se rattache au radical hibernique *li*, *liu*, qui est à la fois substantif et adjectif, *color*, *colorosus*. De même Silius paraît appartenir à l'hibernique *sil*, semen; Sidonius à *sid*, *siid*, paix. Remarquez que tous ces radicaux, passant dans la langue latine, y conservent leur quantité. Trogus, ancien nom de l'historien gaulois dont Justin a donné l'abrégé.

libris condi jussum : eporedias Galli bonos equorum domitores vocant.»
Cette traduction de Pline manque d'exactitude : *eporedia* ne peut signifier dompteur de chevaux, tout au plus veut-il dire bon cavalier.

Mais arrivons à l'explication du nom de peuple *Redones*. Ce nom formé à la gauloise comme Santones, Pictones, Centrones, signifie, d'après sa racine *reda*, soit les rapides, les véloces, les agiles, soit plutôt les hommes montés sur des chariots, *curribus utentes*. C'est ainsi que Centrones veut dire hommes qui portent des éperons, armor. *kentr*, corniq. *Kentar*, hibern. centeir, éperons. C'est ainsi encore, pour prendre un exemple en dehors des langues celtiques, que Saxones, qui répond à la forme gothique sahsans, vient de *sahs*, couteau, et désigne les hommes armés de couteaux, *cultris utentes*.

Il ne faut point quitter cet article sans remarquer que les imprimeurs de Rennes placent à tort, au frontispice de leurs éditions latines, *Rhedonis* avec *h*; cette lettre ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits de César (1). On ne la rencontre pas dans les noms gaulois Ruteni, Remi, Rœti, Roscillus (*rosc*, œil), Rauraci, Rigomagus, Rigodulum, Rutupiæ, etc... Il est vrai que l'usage l'a introduite dans certains mots, tels que Rhodanus, Rhenus, Rheda, Rhedones; mais il ne faut point y voir un signe destiné à marquer quelque différence dans la prononciation de la liquide *r*. L'introduction de l'aspirée dans l'écriture des noms gaulois est, selon toute apparence, l'œuvre des Massaliotes. Ces Grecs de Marseille ont voulu que l'esprit rude du ῥ fût représenté même dans les noms gaulois, et leur exemple a été imité par quelques écrivains latins. Écrire Redones avec le signe de l'aspiration, c'est donc se conformer à une mode grecque. Il est vrai que les Kymris du pays de Galles ne l'écriraient pas autrement, car chez eux la liquide *r* est accompagnée du signe de l'aspiration ; mais les Kymris, qui ont si profondément modifié la prononciation et l'écriture des mots celtiques, ne sont point en état de nous apprendre

se rapporte à la racine hibernique *tròg*, miser. Drusus est aussi un nom gaulois. « *Pronepos est Drusi*, dit Cicéron, Brut. 28, *qui primus cognomen hoc ab* « *interfecto Druso, Gallorum duce, tulit.* » Un peuple belge porte le nom de *Condrusi*; l'irlandais moderne a le mot *druis*, libido. C'est aussi un vieux nom hibernique; filius Druis, *Annal. Ulton, ad ann.* 724, *ap. O'Connor*, 4, 79. Le surnom de Galba qui appartenait à la famille Sulpitia et dont l'origine, au rapport de Suétone et de Quintilien, était incertaine ou obscure, est encore un terme gaulois. C'est le nom d'un roi belge dans César et dans Tite-Live. Il est permis de le rattacher au radical du mot armoricain *galloud*, puissance, qui a ses similaires dans le kymrique, et à l'irlandais moderne *galbha*, qui se prononce *galva*.

(1) M Glück : *Die keltischen namen*, p. 148.

l'orthographe des noms gaulois. D'ailleurs, *rh* appartient à leurs livres modernes, et Zeuss remarque qu'il n'a point trouvé *r* avec l'aspirée dans leurs manuscrits. Redones sans *h* paraît être la vieille et pure forme gauloise ; c'est à tort qu'on l'a affectée d'un signe qui la différencie des autres noms gaulois ; pourquoi ne point la dégager, en suivant les lois de l'analogie, et de l'élément grec et de l'élément kymrique dont la date est toute récente.

III.

De la désinence ac dans la topographie de la Bretagne et de sa valeur dans les langues celtiques. — Encore de nos jours, la désinence *ac* termine un grand nombre de noms de lieux dans les régions autrefois occupées par des peuples de race celtique. Non-seulement tout le vaste quadrilatère formé au sud de la Bretagne par la Loire, le Rhône et les Pyrénées, offrirait dans ses désignations locales de très-fréquents exemples de cette terminaison ; mais la recherche s'étendrait avec succès au reste de l'ancienne Gaule jusqu'à la limite du Rhin, ainsi qu'au nord de l'Italie. La désinence *ac* n'appartient donc pas, à proprement parler, au midi de la France, comme on est généralement trop disposé à le croire. Pour la seule province de Bretagne, nous en avons relevé environ trois cents exemples sur les côtes de Cassini. Voici à peu près comment ils s'y distribuent. Disséminés sur toute l'étendue de la Péninsule, mais plus souvent réunis par groupes, moins communs du côté de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Saint-Pol-de-Léon et en général sur les rivages de la Manche, ils abondent vers l'Atlantique, depuis Vannes jusqu'au Croisic. Ils disparaissent du côté de la Guerche et de Chateaubriant, et ils sont remplacés, au sud de Clisson, par la terminaison *ière*, assez fréquente dans le département de la Loire-Inférieure. Et quelles sont les autres désinences qu'on aperçoit le plus souvent dans ce pays ? Sans parler des désinences toute modernes, notamment de *ais* et de *aie* si répandues dans l'Est (1), les noms en *ach* et en *each* dominent vers la pointe nord-ouest de la Péninsule ; *ker* paraît être une des terminaisons les plus communes de toute l'Armorique ; les noms en *ec* et en *euc* sont aussi fort nombreux. D'autres terminaisons en *coat*, *neo*,

(1) Bon nombre même de ces désinences modernes ont remplacé des désinences en *nc*. Ainsi *Fougeray*, *Martigné*, *Louvigné*, dans l'Ille-et-Vilaine, antérieurement *Felgere*, *Martignei*, *Lupignei* et *Louvignei*, se nommaient primitivement *Fulkeriac*, *Martiniac*, *Lupiniac*.

laun, *meur*, *mar*, *lan*, etc...., mêlées à celles qui viennent d'être mentionnées, gardent aussi à la topographie bretonne une physionomie spéciale que n'a pu effacer la présence d'un nombre supérieur de noms de lieux parfois latins, le plus souvent français, implantés au cœur même du pays.

Ces désinences et d'autres encore que nous n'avons pas à rapporter ici, parce que nous les avons moins souvent rencontrées, appartiennent, à n'en point douter, aux dialectes celtiques encore subsistants. *Lann*, territoire, est resté dans le kymrique moderne *Llan* et se trouve dans l'armoricain pour les noms composés : *Plé-lan* et *Ploi-lan* dans les manuscrits; *Lann-Paol*, Lamballe, le territoire de Pol, etc.... *Mar*, grand, existe dans l'irlandais *arddmar*, extrêmement grand; la voyelle marquée longue s'est conservée dans la forme allongée du kymrique *mawr*; la quantité persiste dans la voyelle du Gaël écossais *mór* et dans la diphthongue de l'armoricain *meur*, *Gradlon-meur*, Grallon-le-Grand. *Laun* est une terminaison commune dans le dialecte kymrique. Et non-seulement ces désinences appartiennent au celtique moderne, on les trouve encore dans l'ancienne langue gauloise. Qui ne reconnaîtrait le mot kymrique et armoricain *lan* dans Mediolanum, irl. *medon*; kymr. *medd*; arm. *metou*, milieu du territoire? Une ville de la Grande-Bretagne, aujourd'hui Meywood; Munster, dans la Westphalie; Moyland, en Belgique; la capitale des Santones, aujourd'hui Saintes; une ville de la deuxième Lyonnaise, aujourd'hui Evreux; Château-Meilland, dans le Berri; plusieurs autres villes de la Gaule transalpine sont données par les dictionnaires géographiques de la langue latine sous ce nom de *Mediolanum*, que les Bituriges transportèrent de leur pays en Italie, lorsqu'ils eurent fixé, environ six cents ans avant notre ère, dans la Transpadane, entre le Tessin et l'Adda, le principal siége de leur nouvel établissement. L'adjectif irlandais *mar* est la terminaison d'une foule de noms gaulois composés : *Dacomar*, *Solimar*, *Nertomar*, *Segomar*, *Illiomar*, *Auctomar*, *Excincomar*, *Macemar*, *Virdumar*, *Indutiomar*, etc....; la liste en serait longue d'après les historiens et les inscriptions, et on pourrait les rapprocher des noms irlandais formés de la même manière : *Teachtmar*, *Beachtmar*, *Jondalmar* qui ressemble fort à l'Indutiomarus de César. *Laun* se retrouve dans l'ancien nom de ville *Vellaunodunum* et dans le nom propre *Casswallaun* des Mabinogion, qui équivaut au Cassivellaunus de César. Nous n'insisterons pas sur les désinences *koat*, bois, et *néo*, neuf : ce sont des mots armoricains qui se montrent dans les autres dialectes avec de légères altérations. L'armoricain *ker*, *kear*, de-

meure, village, répond aux formes kymriques, cambriennes ou galloises, car ces trois expressions sont pour nous synonymes, *caer*, *cair*, *caire*. Ainsi, les désinences de la topographie bretonne, d'une part, reproduisent en partie celles de l'ancienne géographie gauloise, et, de l'autre, s'expliquent par les dialectes celtiques encore existants.

Que la topographie bretonne présente une physionomie kymrique, c'est ce qui ne peut surprendre, quand on se rappelle les migrations si fréquentes, aux premiers siècles du moyen âge, des hommes de l'île de Bretagne et surtout des Kymris ou habitants du pays de Galles dans cette partie de la Gaule ; ils finirent même par changer le vieux nom d'Armorique ou plutôt d'Arémorique, *le pays dominant la mer*, en celui de *Llydaw*, *Litau*, latinisé Letavia, *le continent*. Les terminaisons *ach* et *each* que nous avons signalées dans le nord-ouest de la péninsule, semblent être aussi de provenance insulaire ; car ces formes aspirées qui répondent à d'anciens primitifs en *ac* et quelquefois *ec*, abondent, pour les mots dérivés, dans le celtique de l'Irlande et du pays de Galles. La désinence *euc* appartiendrait plutôt au dialecte armoricain qui s'emploie pour beaucoup de noms propres. Nous n'en citerons qu'un exemple : un hôtel de la ville de Rennes porte encore aujourd'hui le nom de *Caradeuc* ; Caradeuc est écrit *Karatuc* dans le cartulaire de Quimperlé ; la forme cambrienne ou galloise de ce mot est *Caradawc*, *Caratawc*, dans les manuscrits ; on rencontre aussi Caradôc. Caradeuc est le même nom que *Caradec*, fort commun dans le pays, le même aussi que le nom gaulois *Caratac*, *Caratacus*, qui se lit dans une inscription latine et qui fait songer au Caractacus de Tacite. Ces rapprochements opérés sur un mot d'origine et de forme incontestablement gauloises, et dont la racine *car*, ami, *carad*, amour, existe encore dans les dialectes celtiques, montrent que les désinences *euc*, *uc*, *awc*, *auc*, *óc*, *ec*, se remplacent l'une par l'autre suivant le dialecte, et de plus qu'elles se résolvent, en remontant à l'époque gauloise, dans la désinence *ac*. De même, *Cair Ebrauc*, dans les Mabinogion, la ville d'York, répond au gaulois *Eborac*, en latin *Eboracum*. De même encore l'adjectif *meinieux* et armoricain *meinek*, pierreux, fait avec la pierre, répond au nom moderne du village breton *Miniac*. Ainsi, pour nous borner aux désinences des noms de la topographie bretonne qui sont le point de départ et l'occasion de cette étude, ces désinences dont nous avons constaté le fréquent emploi, suivies ou non suivies du signe de l'aspiration qui appartient au celtique moderne, *ach*, *each*, *euc*, *ec*, se confondent avec la désinence *ac*. Quant à cette dernière, l'étude

comparée des langues celtiques la présente en effet comme la mère de toutes les désinences de ce groupe ; c'est ce que les recherches de Zeuss, sur les lois du développement et de l'altération des sons dans ces langues, nous paraissent avoir fort bien établi. D'autre part, la géographie et l'histoire s'unissent pour nous la montrer dans les les plus anciens noms propres et noms de lieux des peuples de la famille gauloise.

Les désinences que nous venons d'examiner et qui ont, pour la plupart, une origine kymrique, d'autres encore que nous avons rencontrées moins souvent sur les cartes de Cassini, sont grammaticalement et chronologiquement postérieures à la désinence *ac*. Importées sur le continent par les insulaires bretons qui vinrent s'y établir, elles dominent dans la portion de l'Armorique où s'est formé et développé un dialecte celtique distinct de celui du pays de Galles, et qu'à l'exemple de Zeuss nous avons nommé armoricain, tandis que la désinence *ac* s'est conservée, à la vérité, dans la zone bretonnante, n'y a pas été partout modifiée sous l'influence du dialecte kymrique, mais est infiniment plus répandue et plus commune dans la zone française de la Bretagne et notamment dans le pays de Vannes, surtout dans le haut Vannetais. Les noms en *ac* nous apparaissent donc non point comme bretons, mais comme les plus anciens de la vieille Armorique, c'est-à-dire comme vrais gaulois. Voyons maintenant ce qu'est cette désinence et quelle est sa valeur d'après les dialectes celtiques encore subsistants.

On la rapproche de la finale patronymique irlandaise *Brianach*, descendant de Brian, *Donullach*, issu de Donull, ainsi que du mot *ach*, *ac'h*, race, rejeton, qui appartient à la fois au kymrique, au cornique et à l'armoricain. Ainsi, *Caratac* pourrait signifier descendant de Carat, Caratus qu'on trouve dans une inscription. Pour certains noms propres, l'explication est excellente ; mais elle ne conviendrait qu'à un petit nombre de désignations locales.

Il n'en est pas de même du mot kymrique *ach*, qui signifie de l'eau armor. *Agen*, source (1). Partout et à toutes les époques, la source ou la rivière a déterminé l'emplacement et le nom de la demeure de l'homme.

Tels sont les mots auxquels on a le plus souvent demandé le sens de notre désinence. On aurait pu aussi remarquer que *ach*, dans l'ancien irlandais est une terminaison d'adjectif neutre : *afir roma-*

(1) Voy. *Ethnogénie gauloise*, par M. le baron de Belloguet, p. 158 et 160. Paris 1858.

nach, gl. romanus ager ; *andiall nimmedonach*, declinatio interna (1), et l'on eût été amené alors à chercher la valeur de cette désinence dans la nature même de son emploi.

Ac, avec les autres désinences de ce groupe, est la forme des adjectifs dérivés soit de noms propres, soit de noms communs. De *mark*, cheval de guerre, donné comme gaulois par Pausanias dans τριμαρχίσια et qui est resté dans tous les dialectes, les Kymri ont formé l'adjectif *marchauc*, equestris, et les Armoricains *marc'hek*, cavalier. Du nom d'homme *brachan* les Kymry ont tiré *Brecheniauc*, ancien nom de lieu du pays de Galles, aujourd'hui Breknok : *Brecheniauc primum a Brachano nomen accepit*, d'après un manuscrit de la bibliothèque cottonienne, cité par Zeuss, page 815. Beaucoup de noms de lieux se sont assu ément formés de cette manière. La nature de notre désinence se montre plus clairement encore dans le nom du village breton de Carnac : ce nom vient de *karn*, amas de pierres et répond au latin *petrosus*, comme Miniac dont nous parlions tout à l'heure, répond à *lapideus*. *Radenac*, de *raden*, fougère, signifie un lieu plein de fougères. Carnac, Miniac, Radenac sont de véritables adjectifs qualificatifs, employés avec la forme neutre comme substantifs dans la topographie gauloise. Ces trois derniers exemples font bien ressortir la valeur et la signification que nous attribuons à cette désinence dans un grand nombre de cas.

Suivant le grammairien Davies, *ach* est un suffixe irlandais formant avec les substantifs des adjectifs de propriété. Cette observation, tirée du plus archaïque des dialectes encore existants, met en pleine lumière la formation du nom de plusieurs localités. Le *Brennacum* de Grégoire de Tours et de Frédégaire, aujourd'hui Braine, à quatorze kilomètres de Soissons, désigne la propriété du Brenn, nom gaulois fort connu ; *Avitacum*, dont parle Sidoine Apollinaire, le bien d'Avitus ; *Turnacum*, Tournay ; est la ville du prince, *torn*, *turn* en irlandais, etc... *Solimariacum*, aujourd'hui Soulosse sur la Moselle, est la ville de la déesse Solimara ; *Moguntiacum*, Mayence, doit aussi son nom à un dieu gaulois. Ainsi se sont formés, à l'époque romaine, les noms de *Tiberiacum*, Berchem, *Juliacum*, Juliers, par l'adjonction de la désinence gauloise aux noms de Tibère et de Jules. Ainsi encore le latin du moyen âge a forgé du nom de Latinus la désignation locale *villa latiniacus*, la propriété de Latinus, devenue la ville de Lagneu en Bugey.

On voit quelles ressources de divers genre présentent les dialectes

(1) Zeuss, Gramm. celtic., p. 249.

celtiques pour l'explication des noms en *ac* de la géographie gauloise ; on voit que cette désinence y existe à l'état de mot désignant des choses et à l'état de suffixe servant à former des adjectifs qui marquent la descendance, la dérivation, la qualité, la propriété. Elle a été l'un des éléments constitutifs de la langue des Gaulois : elle reste comme l'une des terminaisons dominantes de leur topographie.

Mais si nous la revendiquons comme gauloise, assertion peu téméraire, à moins que le druide Divitiac, que les Dumnac, les Galgac et les autres guerriers bretons et gaulois en *ac* portent de faux noms dans les écrivains romains, bien que, par une remarquable coïncidence, les dialectes celtiques aient conservé quelques-uns de ces noms dans leur entier et les radicaux de la plupart, ce n'est point à dire que les terminaisons latinisées *acus*, *acum*, *iacum*, cachent toujours une vieille désignation gauloise. Il n'en est pas de la désinence qui fait l'objet de cette étude comme de certaines autres dont on ne peut méconnaître le caractère gaulois : *magus*, *mag*, plaine ; *durum*, *dour*, eau ; *dunum*, *dun*, fortification ; *vernum*, *vern*, aulne ; *briva*, *briv*, pont ; *briga*, *brig*, sommet ; *nemetum*, *nemat*, temple, etc., Personne n'hésitera à reconnaître des villes gauloises dans *Rotomagus* et *Durovernum*, à la seule inspection du suffixe, sans s'inquiéter des radicaux celtiques de ces deux noms ; mais les terminaisons *acus*, *acum*, *iacum*, sans parler de la source ibérique, peuvent avoir, par exception, même dans la topographie des pays de la famille gauloise, une origine gréco-romaine. Les suffixes αχός, ιαχός qui appartiennent au gaulois, appartiennent aussi au latin et au grec ; la topographie romaine et la topographie celtique se touchent par ce point ; la présence de la désinence *ac* ou *iac* ne suffit donc pas pour déterminer si un nom est de provenance gauloise.

Celui qui voudrait dresser des noms de cette désinence un inventaire point trop incomplet aurait à se placer, pour entreprendre cette recherche, non point à l'époque moderne, ainsi que nous avons fait pour la Bretagne, mais dans ces temps intermédiaires où la forme primitive des désignations géographiques n'avait point encore subi les altérations plus ou moins profondes par lesquelles elles ont passé avant d'arriver à leur forme actuelle. Qui reconnaîtrait en effet *Bagacum* ou *Bacacum*, la ville des Nerviens, dans Bavai, à vingt kilomètres d'Avesnes, et *Viroviacum* dans Vervich ? Les monuments du moyen âge offrent au contraire cet avantage que leur latinité complaisante a également bien conservé les dénominations d'origine grecque ou romaine et celles qui ont une origine barbare. Elle en a même inventé un grand nombre et principalement sur ce second

modèle. C'est la forme gauloise et non latine *Martiniac* que nous apercevons dans le nom de la *villa Martiniacensis*, où saint Martin avait un oratoire et dont les modernes ont tiré le nom de la ville de Martigny, près de Tours. *Lubariaco*, *Childriacas*, *Aureliaco*, *Pauliniaco*, *Pauliacus*, *Epponiacus* et mille autres noms formés de cette manière se lisent dans les *Vies des Saints* et dans les chartes du septième au neuvième siècle, et montrent la persistance de la terminaison *ac*, surtout pour les localités qui ont reçu le nom d'un personnage célèbre ou simplement d'un de leurs propriétaires.

Après avoir servi à former des noms de lieux chez les anciens Gaulois, la désinence qui fait l'objet de cette étude a donc eu la même destination au moyen âge et peut-être même jusque dans les temps modernes. Mais cette recherche sort du cadre que nous nous sommes tracé, et il n'est ici question que des noms en *ac* dans la langue des peuples celtiques. On a vu que les noms en *ac* de la topographie gauloise paraissent être, pour la plupart, des adjectifs dérivés; que ces noms se sont conservés dans l'ancienne province de Bretagne au milieu de terminaisons que l'histoire et la grammaire présentent comme des importations kymriques, et que bon nombre de ces terminaisons forment un groupe qui se résout dans la désinence *ac*, laquelle trouve dans les dialectes celtiques encore existants ses équivalents et son explication.

C. Morin,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

DES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN.

Nous nous empressons de combler une lacune qu'a offerte, bien malgré nous, notre récent exposé *De l'activité littéraire des Sociétés savantes dans le ressort de l'Académie de Bordeaux* (Voy. la *Revue des Sociétés savantes*, livraison de septembre 1858). Malgré nos efforts pour réunir les informations diverses, une note incomplète qui nous avait été adressée signalait à tort la *Société d'Agen* comme n'ayant inséré généralement dans ses *Actes* que des travaux d'un ordre scientifique. Les volumes nous sont parvenus, tardivement il est vrai, et nous sommes heureux de réparer une erreur involontaire. Non-seulement les huit volumes intitulés : *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen* (jusqu'en 1856) contiennent des Mémoires historiques et des études littéraires, mais au nombre des premiers se rencontrent des morceaux d'un vrai mérite et des documents d'une incontestable valeur. Nous nous attacherons principalement, dans cette revue rapide, comme nous l'avons fait en étudiant les travaux de l'Académie de Bordeaux, à ce qui intéresse l'histoire, la géographie et l'archéologie locales. Encore une fois, c'est de ce qui les entoure que les érudits de nos provinces sont spécialement instruits, et c'est de cette façon sans doute qu'ils aiment le mieux être consultés et devenir utiles.

En premier lieu, il faut louer sans restriction la *Société d'Agen* d'avoir adopté la résolution d'imprimer dans son *Recueil*, en totalité ou par fragments, tous les ouvrages inédits concernant l'histoire de

l'Agenais qui se retrouveraient dans les bibliothèques ou archives, publiques ou privées, et seraient reconnus dignes d'être conservés.

Elle a commencé cette série par l'insertion d'une partie des *Extraits* rédigés par un certain Labrunie à la fin du siècle dernier d'après les *Essais historiques et critiques* d'Argenton, son maître et son ami. Henri Argenton, né à Agen en 1723, fut prêtre et secrétaire pendant vingt ans de l'évêque d'Agen, Mgr de Chabannes; mort en 1780, il avait travaillé pendant presque toute sa vie à écrire d'après les archives de l'évêché et avec une foule d'autres documents l'histoire de l'ancien Agenais. Labrunie continua ce grand travail, et rédigea particulièrement un certain nombre d'*Extraits* que la Société d'Agen nous fait connaître aujourd'hui. L'éditeur de ces Mémoires, M. Adolphe Magen, les a accompagnés de notes destinées à contrôler par les découvertes modernes les opinions des deux érudits du dix-huitième siècle.

Le premier *Extrait* de Labrunie est un résumé des études d'Argenton sur l'ancien peuple des *Nitiobriges*, qui habitait les diocèses d'Agen et de Condom. L'auteur cherchait à fixer l'étendue de leur territoire, à faire connaître quelles villes il renfermait, quelle était leur religion, quel était leur gouvernement, leur développement de civilisation, etc. Il énumérait ensuite les voies romaines dont *Agennum* était le centre, les inscriptions qui s'y trouvaient, et l'on ne saurait douter, d'après le résumé de ces recherches, que les manuscrits d'Argenton, conservés en 1856 par un possesseur « peu disposé, selon les apparences, à les communiquer », ne dussent être d'une véritable importance en vue de la grande carte de l'ancienne France entreprise aujourd'hui sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique. A leur défaut, l'*Extrait* de Labrunie, enrichi de notes de M. Magen, donne de précieux renseignements, par exemple sur deux petites villes du territoire des *Nitiobriges* dont il paraît qu'on ne trouve nul vestige dans les monuments romains: l'une appelée *Vellanum*, célèbre par le martyre de saint Vincent d'Agenais, l'autre nommée *Pompejacum*, célèbre par la translation de ses reliques. Labrunie appuie l'opinion développée par Argenton, que le lieu de naissance de Louis le Débonnaire n'est pas Casseneuil, situé sur le Lot, mais Casseil, village du Bazadais, situé sur le Drot, près de son embouchure dans la Garonne, dans une vaste plaine bien plus propre que Casseneuil au rendez-vous de l'armée rassemblée contre l'Espagne. Le passage d'Aimoin (*De miraculis sancti Benedicti*, c. 1), qui se rapporte à cette localité, est curieux à plus d'un titre : « Le magnifique palais de Cassignol, dit-il, qui était au-

trefois la gloire du berceau de Louis le Débonnaire, est situé dans un lieu où le rapide Quodrot se jette dans la Garonne. Il y a sur les bords du Quodrot une haute tour de briques d'où l'on peut découvrir les barques ennemies et les empêcher d'entrer dans cette rivière. Cette tour protége en même temps le chantier de la flotte royale qu'on fait descendre de la petite rivière dans la grande.... »
Il faut d'ailleurs lire sur ce point d'archéologie controversé la dissertation de Saint-Amans (1), insérée dans le *Recueil de la Société des Antiquaires de France*, t. VIII, et celle que publie la *Société d'Agen* dans ce huitième volume que nous examinons. Les conclusions sont entièrement favorables à *Casseil* ou *Casseuil*, dans le Bazadais, comme ayant été le *Cassinogilum* où naquit Louis le Débonnaire, cela contre l'avis adopté par Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale*, t. III, p. 349); Henri Martin (t. II, p. 270, 4e édition), et Mary Lafont (*Histoire du midi de la France*, t. II, p. 66.)

Argenton terminait ses remarques sur le pays des *Nitiobriges* en faisant observer que plusieurs localités de l'Agenais avaient conservé leurs noms celtiques ou romains, comme *Mons Sempronii* ou Monsempron, à l'embouchure de la Lémance, et Condat, à l'embouchure de la Thèse, dans le Lot-et-Garonne, près de Fumel. Condat est, selon Labrunie, le nom celtique, si commun dans les Gaules, qui exprime la position d'un lieu situé dans un angle formé par le confluent de deux rivières. *Penne*, si célèbre dans nos guerres du quatorzième et du quinzième siècle, signifie, en celtique, *montagne*. A ces renseignements sur les noms géographiques et leurs étymologies traditionnelles, l'éditeur agenais de Labrunie ajoute de nombreux détails, soit pour les noms de lieux d'origine latine :

« Martiloque, *Martis lucus*, au-dessous de Monsempron ;
« Montemares, *Mons Marii*, canton de Villeneuve;
« Montfabes, *Mons Fabii*, id. ;
« Calvétie, *Calvetius*, id.

(Calvetius, tribun des soldats, avait accompagné Fabius, lieutenant de César, qui construisit un fort à Excisum) » ; soit pour les noms de lieux d'origine celtique :

« Aiguillon. *Ag*, confluent. *Gwi*, rivière. *Lunn*, vallée.
« Baïse. *Balieg*, qui dort. Rivière dormante.
« Lède. *Leidac*, boueux. Rivière boueuse.
« Lot. *Olt*, le vieux.
« Marmande. *Mar*, mer. *Man*, homme. Navigateur.

(1) V. une notice sur cet archéologue dans le t. III de la Société, 1834.

« Marsac. *Mark*, cheval.

« Mauzac. *Meadh*, milieu. *Aig*, eau. Au milieu de l'eau.

« Montpezat. *Mont*, mont. *Penn*, sommet. *Sat*, demeure.

« Nérac. *Ner*, partage. *Ach* ou *Aig*, rivière. Rivière qui partage.

« Roquefort *Roch*, roc. *For*, sur. Sur le roc.

« Sauveterre. *Saf*, colline. *Ter*, belle.

« Sos. *Saout* ou *Sot*, chevalier. »

Nous n'avons pas besoin de dire que nous laissons à l'éditeur l'entière responsabilité des ces conjectures et qu'on ne saurait être trop défiant en fait d'étymologies celtiques.

L'*Extrait* de Labrunie que nous venons d'analyser, et qui avait été composé en 1773 d'après les papiers aujourd'hui encore inédits d'Argenton, est le seul que la *Société d'Agen* ait publié dans ses huit premiers volumes. On doit espérer qu'elle continuera cette sorte de publications, et que, plus heureuse encore, elle pourra faire connaître les travaux d'Argenton lui-même.

Tout à côté des précédentes recherches sur les anciens *Nitiobriges*, il faut placer, d'après le tome sixième (1852) du *Recueil* que nous examinons, des *Considérations au sujet d'un passage du troisième livre de la Guerre des Gaules des Commentaires de César relatif à la position géographique des Sotiates, dans l'Aquitaine, et à l'expédition de P. Crassus contre ce peuple, en réponse à une dissertation de M. Bascle de Lagrèze insérée dans le tome XX des Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Chaudruc de Crazannes, correspondant de l'Institut, membre correspondant de la Société d'Agen. Contre l'opinion de M. Bascle de Lagrèze qui, reproduisant l'ancien système de Blaise de Vigenère, Baudran et Scipion Dupleix, place le territoire des anciens *Sotiates* au pied des Pyrénées, dans les vallées de Lavedan et d'Aure, l'auteur des *Considérations*, avec Ortelius, Oïhenart, Hadrien de Valois, d'Anville, Walckenaer, etc., soutient et établit que l'*oppidum Sotiatium* des Commentaires de César correspond exactement à Sos, petite ville de l'arrondissement de Nérac, dans le département de Lot-et-Garonne. Des publications ultérieures, comme les *Conjectures de la numismatique de la Gaule*, insérées par M. de La Saussaye, membre de l'Institut, dans la *Revue numismatique*, année 1851, et la *Notice* de M. A. de Longpérier *sur les monnaies françaises composant le cabinet de M. J. Rousseau*, ont confirmé une fois encore l'exactitude de cette dernière opinion.

S'aidant, comme tout à l'heure M. Adolphe Magen, des recherches antérieures d'Argenton, M. Casimir de Saint-Amans, membre de la *Société*, a donné dans le septième volume du *Recueil* (pages 566-

623) un **Mémoire utile** ***sur la monnaie dite arnaldèse des évêques d'Agen.*** **A la fin du seizième siècle, on possédait à la maison commune quelques échantillons de ces espèces ; aux archives de l'évêché se trouvaient aussi les coins; Labénaisie, érudit agenais, qui vivait à cette époque, assure les y avoir vus, mais n'en donne qu'une description insuffisante. Bien que l'on ne sache pas précisément à quelle époque les évêques d'Agen perdirent le droit de battre monnaie, il est certain qu'ils ne l'avaient plus à la fin du quatorzième siècle. La ville d'Agen, cependant, qui considérait ce droit comme un de ses priviléges, se le fit rendre par lettres patentes du duc de Mayenne, en date du 28 septembre 1593, comme prix des services qu'elle avait rendus à la Ligue ; mais on ne trouve aucun indice qu'elle en ait depuis fait usage. Au nombre des pièces justificatives insérées à la suite du Mémoire de M. C. de Saint-Amans se trouvent ces lettres patentes de Mayenne et une suite d'actes des évêques d'Agen concernant leur monnaie pendant tout le cours du treizième et une partie du quatorzième siècle.**

Une publication plus importante encore que les précédentes est celle des ***Coutumes, priviléges et franchises de la ville d'Agen,*** **faite par M. Amédée Mouillé dans le cinquième volume du** ***Recueil de la Société,*** **et que suit dans le sixième volume une** ***Notice sur les divers exemplaires manuscrits des coutumes de la ville d'Agen,*** **du même auteur. Il existe, dit M. Moullié, cinq exemplaires anciens et manuscrits des coutumes d'Agen : le manuscrit du Vatican, désigné dans le catalogue du P. Montfaucon (t. I, p. 93) comme écrit en langue espagnole, confusion probable de l'idiome roman et du catalan ; le manuscrit de Bordeaux ; le manuscrit de la Bibliothèque impériale à Paris ; le manuscrit d'Agen ; enfin le manuscrit dit** ***Livre juratoire,*** **qui serait l'original de tous les autres. Celui-ci est égaré, mais non point perdu, s'il faut en croire les indices recueillis en 1852 par M. Moullié. Ce livre, ainsi que son nom l'indique, était celui sur lequel tout seigneur d'Agen, sénéchal ou juge, devait prêter serment de respect aux coutumes et priviléges de la ville, serment qui précédait celui de fidélité que devaient prêter les habitants. M. Moullié donne, d'après d'anciens témoignages, une description détaillée du volume qui, relié en bois, contenait, outre le texte des coutumes et priviléges, les quatre Evangiles ou au moins un extrait de chacun d'eux, et le procès-verbal de la prestation du serment de Henri d'Albret, roi de Navarre. Plusieurs dessins, dont un qui représentait une scène de la Passion, étaient mêlés au texte. M. Moullié a donné les coutumes, priviléges et franchises d'après les trois manuscrits**

d'Agen, de Bordeaux et de Paris, mais surtout d'après le premier, qui porte la date de février 1370. Ces coutumes avaient déjà été publiées en 1665 par Ducros, mais le texte de M. Moullié est assurément plus exact.

Aux cinq manuscrits indiqués, M. Moullié peut ajouter celui qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque royale de Stockholm, en 53 pages in-4°, sur parchemin, et dont l'écriture semble remonter bien au delà du XIVe siècle. On trouve à la fin de ce manuscrit quelques notes ajoutées probablement par un de ses anciens possesseurs et qui paraissent intéressantes pour l'histoire de la ville d'Agen, de 1287 à 1576. Voici, par exemple, le serment que les consuls d'Agen prêtaient au roi au seizième siècle :

« Serment des consulz d'Agen.

« Vos iuratz que vos seretz bos et fizels et leyalz al rey de Franssa men senhor et gardaretz sa vita et sos membres et sa senhoria e sas drechuras a vostre leyal poder a bona fe. E mays que gardaretz los fors et las costumas e las franquesas els establimens de la ciutat so es assaber los establimens corregiz et confermatz per nos et al dels pro homes d'Agen. E mays que gardaretz totz los habitans d'Agen petis et meianses e grans de tort et de forssa de vos meilhs et daultruy a vostre leyal poder a bona fe. E drech faretz al paut coma al gran e al paubre coma al ric aytan be a la 1 coma a lautre segon los fors e las coustumas els establimentz de la vila d'Agen. » (V. nos *Notices et Extraits des manuscrits français en Suède*, Paris, Durand, 1855, p. 73.)

M. Moullié a joint à son texte un commentaire perpétuel qui en augmente de beaucoup la valeur, et l'on ne saurait trop féliciter la Société d'Agen d'avoir publié d'aussi sérieux travaux.

L'histoire locale a encore donné lieu, dans le *Recueil des travaux de la Société*, à plusieurs intéressants Mémoires, comme celui de M. Jules de Bourrousse de Laffore *sur la Bannière d'Agen* : aigle d'argent sur champ de gueules (t. VI, p. 332-362), et ceux de M. Amédée Moullié dans les tomes VI et VII sur les enceintes intérieure et extérieure d'Agen à l'époque de la Saint-Barthélemy, alors que chaque ville du Midi cherchait à se garantir contre toute surprise au milieu du désordre incessant des guerres civiles et religieuses. Les documents empruntés par l'auteur aux registres de l'hôtel de ville d'Agen font revivre, avec l'aspect vivant des lieux, les scènes de désolation qui se multipliaient dans ces temps.

Aux dissensions intestines s'ajoutait la guerre contre l'ennemi étranger, contre l'Anglais envahisseur. Celle-ci du moins entretenait

une vertu, le patriotisme ; et nous trouvons à ce propos, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agen*, un bel épisode que nous restitue l'érudition.

Après avoir repoussé la canonisation de saint Louis par le pape Boniface VIII, en 1297, parce qu'ils lui reprochaient de les avoir cédés à l'Angleterre par le traité de 1258, malgré le texte formel de la transaction qui naguère avait annexé leur pays à la France, les habitants du Querci se montrèrent fort peu disposés à se soumettre au honteux traité de Bretigny (1360) qui les replaçait sous la domination anglaise. Pour vaincre cette patriotique résistance, le roi Jean leur écrivit une lettre, datée du bois de Vincennes, le 27 juillet 1361, dans laquelle, après avoir exposé les malheurs que la guerre avait entraînés avec elle, il déclarait que, pour y mettre un terme et pour contribuer aussi à la délivrance de sa royale personne, il avait, par le susdit traité, promis de « bailler, délivrer et délaisser à nostre dict frère le roy d'Angleterre pour luy et ses héritiers et successeurs à toujours, la cité et le chastel de Cahours et les autres villes et châteaux et tout ce qui appartient au Cahoursin. » Il ordonnait donc à tous les habitants, nobles, prêtres et vilains, d'être désormais soumis aux rois d'Angleterre, de telle manière qu'ils l'étaient envers lui ou envers ses ancêtres rois de France, sauf aux rois d'Angleterre de respecter les priviléges des églises et les libertés et franchises des villes et cités. Boucicaut, en vertu de pouvoirs donnés par le roi sous la même date, fut chargé de porter aux habitants la lettre royale et d'opérer la remise du Querci entre les mains des Anglais, tandis que Chandos, en vertu de pouvoirs donnés par Edouard III, était chargé de le recevoir. Cette dernière pièce, en français comme les deux précédentes, était datée du palais de *Wicester*, 1er juillet 1361. Enfin, deux documents plus curieux encore viennent s'ajouter à ces pièces. C'est, d'une part, le procès-verbal en latin de la prise de possession par le représentant du roi d'Angleterre, et, de l'autre, la protestation des consuls de Cahors aussi en latin. M. Calvet a donné intégralement toutes ces pièces dans le cinquième volume du *Recueil* (1850). On voit, d'après les deux dernières, que les consuls de Cahors, Figeac, Moissac, Lauzerte, Montcuq, Caylus, etc., réunis à Cahors en présence de la population, vinrent recevoir les deux généraux, anglais et français, sur les glacis de la place, dont l'entrée leur resta interdite jusqu'après la lecture attentive de leurs pouvoirs et de la lettre du roi Jean. Cela fait, les consuls rédigèrent une protestation fondée : sur la conduite du roi de France à leur égard et sur leur dévouement absolu au prince qui les abandonnait ; sur la

conservation de leurs priviléges, libertés et franchises qu'ils stipulaient expressément; sur l'urgente nécessité de délivrer le pays des voleurs, bandits et brigands auxquels il était en proie ; enfin sur la conservation des droits spirituels et temporels de leur évêque, qu'ils stipulaient également. Ce dernier article était d'importance. L'évêque Bertrand de Cardillac, adversaire irréconciliable des Anglais, s'était éloigné à leur approche; le retour lui fut accordé, et ce fut encore autour de lui, puis autour de son successeur, Bec de Castelnau Bretonnous, que les résistances ultérieures vinrent se grouper. La révolte contre l'Anglais ne tarda point en effet à éclater de nouveau, d'abord dans le Rouergue : les habitants de Villefranche, sommés de prêter serment de fidélité au prince de Galles, envoyèrent auprès de ce prince, dans la ville de Rinhac, deux députés, un bourgeois nommé Pierre Pollier et le juge-mage (dont on regrette de ne pas savoir le nom), qui protestèrent contre le serment exigé d'eux. Le prince les renvoya à Villefranche avec des menaces de mort, s'ils ne rapportaient pas la soumission de la ville ; mais ces courageux citoyens ne firent qu'encourager leurs frères à persister dans leur fidélité envers le roi légitime ; puis ils revinrent à Rinhac renouveler leur protestation. Nouveaux Régulus, ils furent condamnés tous deux à mort par le vainqueur. Pierre Pollier fut gracié par l'intercession du seigneur d'Arpajon, son ami ; mais le juge-mage fut attaché à la queue d'un cheval furieux, et son corps en lambeaux fut traîné jusqu'à Villefranche. Quelques mois après, en 1365, la révolte recommençait dans tout le Querci pour quatre années consécutives. M. Calvet termine en promettant de raconter bientôt, grâce à de nouveaux documents, quel en fut le triomphe.

Voilà de beaux épisodes du patriotisme français au quatorzième siècle, assurément, et M. Calvet, ainsi que la *Société d'Agen*, rendent un véritable service à notre histoire nationale par de telles publications. Qu'il nous soit permis seulement de désirer une plus rigoureuse exactitude en de pareils travaux. M. Calvet transcrit intégralement cinq pièces, importantes sans aucun doute : 1° le procès-verbal de mise en possession du Querci au profit du roi d'Angleterre, 8 janvier 1361, en latin ; 2° les pouvoirs donnés au maréchal Le Meingre, dit Boucicaut, Vincennes, 12 août 1361, en français ; 3° lettre du roi aux habitants du Querci, Vincennes, 27 juillet 1361, en français ; 4° les pouvoirs donnés à Chandos par le roi d'Angleterre, *Wicester*, 1er juillet 1361, en français ; et 5° la protestation spéciale des consuls de Cahors, en latin. A ces transcriptions, qui paraissent reproduire un texte non altéré, M. Calvet ajoute des notes, des éclaircis-

sements... Rien de mieux jusqu'ici. Mais où est-ce que M. Calvet a puisé ces documents? S'il n'a eu entre les mains, comme cela est arrivé en effet, que des copies, où sont les originaux? S'ils sont perdus, la preuve qu'ils ont existé? En outre, vos copies sont-elles inconnues? sont-elles inédites? A ces différentes questions, M. Calvet ne donne absolument pour réponse que cette courte indication placée à la suite des cinq documents qu'il publie :

« Pour expédition conforme au registre 2, page 578 et suivantes, des copies des titres de Cahors, délivrée à M. Calvet, inspecteur des monuments historiques.

« Cahors, le 14 septembre 1841.

« *Le maire*,

« Signé : Brivès aîné. »

Quelque respectable qu'elle soit, l'attestation municipale ne vaut guère, en critique historique ; elle ne nous garantit pas l'authenticité des registres dont il est fait mention ; d'ailleurs, où sont ces registres? l'*expédition conforme* est-elle valable pour les cinq documents ou pour le dernier seulement? Je lis, page 208, une citation suivie de cette seule indication pour en signaler la source : « BOSC. M. D. R. » Je confesse mon ignorance et me crois en présence d'un logogriphe.

Je n'insiste pas sans dessein. Nos Sociétés savantes publient d'excellents travaux ; elles font connaître des documents qui sont souvent d'une extrême importance, soit pour l'histoire locale, soit pour l'érudition et l'histoire générale ; mais on ne saurait trop leur demander la scrupuleuse indication des sources où elles vont puiser. A cause de cela même que de telles sources ne sont pas toujours facilement accessibles et ne se rencontrent pas sur le grand chemin, il faut que les renseignements soient complets et rigoureux ; on n'en peut croire personne sur parole et sans preuves. Les mêmes remarques peuvent s'adresser à plus d'une des publications, précieuses d'ailleurs cependant, que contient l'excellent *Recueil de la Société*.

D'après les minutes du notaire chargé de les rédiger, minutes aujourd'hui en sa possession, M. Jules de Bourrousse de Laffore a publié et commenté habilement, dans le sixième volume du *Recueil*, plusieurs actes publics passés, en août 1415, dans la vicomté de Bruilhois, et relatifs à la famille d'Albret, devenue plus tard royale.

Deux mois et demi avant Azincourt, Marguerite d'Albret, héritière de son frère, devient dame de la seigneurie du Saumont, l'une des vingt-huit communes ou bastilles du Bruilhois, petit pays sur la rive gauche de la Garonne, entre Agen, Nérac, Condom et Auvil-

lars, et dont la capitale était La Plume. Malgré la puissance de son illustre maison, malgré sa qualité de tante du connétable Charles d'Albret, cousin germain du roi de France, Marguerite, soumise au droit commun, ne peut, de son autorité privée, être reconnue comme dame du Saumont. Pour être mise légalement en possession et saisine de son fief, elle s'adresse à son seigneur, le vicomte de Bruilhois. C'était alors le fier et redoutable comte Bernard d'Armagnac, que le roi de France, après le désastre d'Azincourt, faisait connétable, et qu'il regardait comme le seul homme capable de sauver le royaume de la coalition des Bourguignons et des Anglais. Ce même Bernard prescrit à ses amés et féaux le bailli de Bruilhois et son procureur ou leurs lieutenants, par lettres-patentes du 3 août 1415, de mettre immédiatement noble dame Marguerite d'Albret en possession de sa seigneurie du Saumont. Il leur ordonne en même temps de faire reconnaître noble Jean de la Serre comme procureur fondé de cette dame.

Messire Bernard d'Aguzan, lieutenant du bailli, chargé d'exécuter les ordres du comte, se rend au Saumont. Il convoque les consuls et les habitants, et, en présence de la communauté assemblée, introduit noble Jean de la Serre dans l'enceinte des murailles par la porte principale du lieu; puis il lui fait successivement fermer et ouvrir cette porte. Ces actes d'autorité sont accomplis sous les yeux des consuls et des habitants.

Jean de la Serre requiert un notaire de constater dans un acte public cette mise en possession de la seigneurie. Il se rend ensuite à l'église où, la main sur les évangiles, il prend, au nom de Marguerite, dame du lieu, certains engagements envers les consuls et les habitants de la commune. Enfin, Arnaud d'Audebert et Jean de Laclaverie, consuls du Saumont, auxquels s'adjoignent plusieurs habitants notables, prêtent à leur tour serment de fidélité à leur dame.

Les lettres-patentes du comte avec la mise en possession, le serment prêté aux consuls et aux habitants du Saumont par Jean de la Serre, enfin le serment des consuls et des habitants à la même dame, sont rapportés dans trois actes retenus par Me Pierre de Span, notaire public de Bruilhois et de toute la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne. Les lettres-patentes sont en gascon; tout ce qui est rédigé par le notaire est en latin. M. de Bourrousse de Laffore reproduit intégralement ces trois actes. Il y ajoute une très-intéressante notice sur l'organisation intérieure de la vicomté de Bruilhois au quinzième siècle.

Chacune des vingt-huit communes ou bastilles de ce petit pays avait pour faire administrer la justice : un juge ; un lieutenant de juge ; un procureur juridictionnel, c'est-à-dire du seigneur ; un substitut. Le procureur seigneurial et le substitut remplissaient les fonctions de ministère public.

Au-dessus de ces justices ordinaires, il y avait dans la capitale du pays, à La Plume, le bailliage de Bruilhois, qui jugeait les causes civiles et criminelles, même celles entraînant peine capitale ; ce bailliage était, en outre, un tribunal d'appel pour toutes les sentences rendues dans les juridictions de la vicomté. Enfin les sentences du bailliage pouvaient elles-mêmes être portées en appel au parlement de Toulouse.

Ainsi trois degrés de juridiction : le premier, dans chaque commune devant le juge ordinaire ; le second, à La Plume, devant le bailli ; le troisième, à Toulouse, devant le parlement. M. de Bourrousse de Laffore remarque avec raison que cette organisation judiciaire, fort simple, répondait à nos trois juridictions actuelles : la justice de paix, le tribunal de première instance, la cour d'appel.

Poursuivons avec l'auteur l'analyse de ces curieuses institutions qui faisaient la force de notre ancienne France. Chacune des vingt-huit communes ou bastilles du Bruilhois avait, sous le nom de jurade, un véritable conseil municipal. Les jurats, choisis parmi les notables de la juridiction et proposés par les consuls, étaient élus à vie par l'assemblée même des jurats, qui se recrutait ainsi elle-même. La jurade nommait en outre tous les ans, parmi ses membres, les consuls chargés d'administrer la commune et de la représenter dans les actes publics. La commune de La Plume, composée de treize paroisses, avait quarante jurats environ ; elle était administrée par quatre consuls annuels. Ces derniers, avant l'expiration de leur mandat, proposaient deux jurats pour chaque place consulaire à remplir l'année suivante. La jurade optait, à la pluralité des voix, entre les deux personnes proposées pour chaque place.

On voit par ces détails combien les intérêts des communes, dans cette partie de la France et au commencement du quinzième siècle, étaient garantis, soit pour ce qui concernait l'administration intérieure, soit dans leurs rapports avec les seigneurs féodaux.

Deux notices biographiques viennent illustrer, dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agen*, l'histoire du seizième siècle.

La première, sur François de Cours, seigneur de Pauilhac, est composée d'après des documents manuscrits conservés dans sa famille, résidant encore au château de Pauilhac, sur la rive gauche

du Lot, entre Casseneuil et Villeneuve. Ce François de Cours appartenait à la plus ancienne noblesse du pays et fit ses preuves en hardi capitaine, à la suite de Montluc, dans les guerres civiles dont sa patrie était devenue le théâtre. Les documents qui permettent de le suivre dans cette brûlante carrière sont principalement une suite d'ordres que Montluc lui adresse; il s'agit tantôt d'aller châtier les rebelles de Fumel et de Condesaigues, tantôt de faire déposer les armes à ses gens, suivant les conventions de la paix signée à Amboise le 19 mars 1563, et de lui amener, pour qu'il en soit fait bonne justice, tous ceux qui contreviendraient à ces ordres; cette paix si rudement signifiée n'est pas de longue durée, puisqu'un passe-port et certificat de service, signé de Montluc, en date du 17 mai 1567, fait connaître qu'au mois d'avril de cette année, le sire de Pauilhac, avec son frère et son beau-frère, suit Montluc dans une expédition contre les religionnaires, dans le comté de Comminge et le Couserans. Le 13 décembre de la même année, François de Cours reçoit de Charles IX une commission de capitaine de 300 hommes de guerre à pied, qu'il doit choisir et lever lui-même et conduire, toujours sous l'autorité de Montluc. Par un ordre du 8 septembre 1568, Montluc le nomme gouverneur de Villeneuve que menaçaient les huguenots. Il lui permet par cet ordre « de contraindre les manants et habitants de ladite ville à venir faire garde, guet et sentinelle de jour et de nuit. »

Le sire de Pauilhac ne s'enrichissait point à ce turbulent métier, et il avait une nombreuse famille ; aussi le roi lui accorde-t-il, en 1569, les revenus de l'abbaye de Gondron qui étaient de 1,500 livres; on le nomme de plus gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, frère du roi ; enfin, en 1570, il est fait chevalier de Saint-Michel. Il n'en continue pas moins de guerroyer. Au siége de Rabastens il a le corps traversé d'une telle blessure « que nous n'avions plus, écrit Montluc, d'espérance en sa vie. » Cependant, à la fin de la même année, nous le trouvons en procès avec un sire de Lauzun, pour les revenus de son abbaye de Gondron. Les aventures, assez nombreuses pourtant, qu'il rencontre sur terre, ne lui suffisent pas. Il veut essayer de la mer. Philippe de Strozzi lui fait don d'un navire, *la Fortune*, qui est en la rivière de Bayonne, et il obtient du roi, en date du 29 avril 1572, la permission de l'armer en guerre et « de naviguer en telles parts et endroits qu'il voudra, à charge de ne point offenser les vassaux des rois, potentats et princes voisins et alliés. » Quel était le but et quels furent les résultats de cette entreprise? On l'ignore. Probablement François de Cours ne la dirigea

pas lui-même ; car, six mois après, il recevait la commission de veiller à la garde de la ville et du château de Pujolz. Enfin, par une mort bien digne de sa vie, il est tué en 1573 à l'assaut de La Rochelle.

Appuyée sur des documents originaux et inédits, cette notice reproduit à coup sûr un tableau vif et animé de ce qu'était la vie d'un homme de guerre au seizième siècle.

Plusieurs communications relatives à la biographie de Montluc lui-même ne nous révèlent pas, à vrai dire, beaucoup de faits très-nouveaux ; M. Labat (tome VI, 1852) donne cependant une pièce intéressante et sans doute peu connue : c'est une lettre de Montluc à un de ses voisins, près du château d'Estillac. Elle existe en original chez M. Lannelongue, maire d'Aubiac ; elle est écrite pendant que Montluc assiége Rabastens, place forte occupée par les huguenots.

« Du 3e jour du siège de Rabastens, 21 juillet 1570.

« Mr Macon de Pousset, je suis bien attristé de la mort de Peyré Dugrez, votre frère, qui a été écrasé du même coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien au menton et tué deux soldats, le tout sous mes yeux. Vous avez perdu un frère, et mon fils Fabien, capitaine, a perdu son premier lieutenant, qui joignait à sa noble source un courage de César qui remplissait son ventre.

« Vous ne lui cédez pas, car Barate, mon maître d'hôtel, qui vient d'Estillac, m'a apporté un billet de votre part, où vous m'apprenez qu'avec les cent hommes de votre compagnie vous avez mis en déroute quatre cents huguenots. Il fallait, morbleu, en remplir mes deux puits d'Estillac. Faites toujours répondre vos œuvres guerrières à votre noble naissance. Consolez toujours ma femme, en l'assurant de mon prompt retour et de vos braves défenses contre les huguenots.

« Je suis.....

« Montluc. »

« J'ai mis ce billet dans le paquet de ma femme. »

Dans le tome VIII du *Recueil*, M. A. Moullié s'occupe particulièrement des dernières années de Montluc. Il fait connaître, d'après les anciens registres de la ville d'Agen, plusieurs circonstances curieuses relatives à diverses expéditions qu'il fit en Guienne d'après les ordres de Henri III, en 1574 et en 1575, et dont la plus remar-

quable fut le siége de Madaillan, petite place aux environs d'Agen. Montluc, dans ses *Commentaires*, ne parle pas de ce siége, probablement parce que l'issue n'en fut point heureuse. Les documents publiés par M. Moullié suivent Montluc pendant toutes ces opérations.

C'est d'abord une délibération du conseil d'Agen, en date du 16 novembre 1574, priant M. de Bajamont, sénéchal de la ville, de détourner le maréchal de Montluc, « de mettre garnison dans Agen, à cause de sa pauvreté et de la grande dépense tant d'argent que de blé, vins et autres choses qu'elle a soufferte pendant le siége de Clairac. » Vient ensuite une délibération du même conseil, en date du 1er janvier 1575, par laquelle on consent à fournir au maréchal, qui assiége Frespech, des vivres et des munitions. Six autres délibérations sont toutes relatives à des fournitures de vivres et de munitions et à des envois d'artillerie, en vue de ce siége de Madaillan dont Montluc trouve bon de ne pas parler, et qui dura plus d'un mois. La dernière pièce est une lettre du roi Henri III, en date d'août 1575, acceptant la démission de Montluc et pourvoyant à son remplacement. Il vécut encore deux années environ.

Nous félicitions tout à l'heure la *Société* d'Agen de publier dans le *Recueil* de ses travaux les documents inédits sur l'ancienne histoire locale qu'elle juge dignes de cet honneur. Elle n'est pas moins louable lorsqu'elle enregistre dans le même *Recueil* toutes les lettres inédites ayant quelque importance pour l'histoire locale qu'elle rencontre conservées dans les collections, publiques ou particulières. Même lorsque les lettres inédites n'offrent pas par elles-mêmes un sérieux intérêt, si elles sont signées de quelque nom vraiment historique, comme celui d'un roi ou d'une reine célèbre ou de quelque personnage ayant rempli un grand rôle, il est utile de les préserver de l'oubli en les imprimant, parce que jointes à d'autres plus importantes, elles complètent souvent un ensemble, comblent des lacunes, fixent des dates ou des itinéraires.

La *Société d'Agen* a publié de la sorte avec raison des lettres de Montluc lui-même, de Catherine de Médicis, etc. Même, empiétant sur les temps les plus rapprochés de nous, elle a, par les soins de M. Jules de Laffore, et grâce à de singulières circonstances, donné dans son VIIIe volume (1856) des lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Kléber avait eu l'idée d'écrire l'histoire de la guerre de Vendée. Voulant s'associer un homme plus habitué que lui à manier la plume, il fit choix de M. Castera d'Artigues, son ami, né à Tonneins

en 1749, déjà connu par quelques travaux historiques et littéraires, particulièrement par une histoire de Catherine II. Castera proposa d'écrire non-seulement une histoire de la Vendée, mais une histoire du dix-huitième siècle, et un certain nombre de documents furent réunis dans cette vue. La campagne d'Egypte vint faire oublier à Kléber ses projets littéraires; M. de Castera, lié d'amitié avec le général Moreau, se trouva ensuite en disgrâce, et se retira dans son château d'Artigues, près de Tonneins, en renonçant lui-même à l'histoire du dix-huitième siècle. Cependant quelques-uns des documents réunis avaient été par lui conservés; ils sont encore dans sa famille, qui a bien voulu les communiquer.

Ce sont d'abord des billets de Louis XVI à Maurepas. Louis XVI les a réunis lui-même dans une enveloppe sur laquelle il a inscrit de sa main : « Plusieurs de mes lettres à M. de Maurepas. » Elles témoignent d'une grande confiance envers le ministre.

L'une d'elles, du 25 mai 1778, rend compte à Maurepas de la démarche que le roi lui-même vient de tenter auprès du maréchal de Broglie. Il s'agissait de l'écarter sans l'irriter, en l'engageant à renoncer de lui-même au commandement de l'armée qui s'assemblait alors sur les côtes de Bretagne et de Normandie; on voulait tout au moins obtenir qu'il ne demandât pas un commandement pour son frère le comte de Broglie, celui qui, sous Louis XV, avait dirigé le ministère secret et contre qui l'on conservait, à ce qu'il paraît, une défiance s'étendant à toute sa famille.

« Je viens de voir le maréchal de Broglie, écrit le roi. Il m'a dit qu'il vous avait vu avant, ainsi vous sçavez ce qu'il venait me dire. Je l'ai trouvé soumis, et sûrement il a été soufflé. Au bout d'un quart d'heure de dispute, où j'ai tâché de l'éloigner de l'idée de commander l'armée, ce dont nous étions convenus hier et ce dont je n'ai jamais pu venir à bout, il m'a dit qu'il me donnait la plus grande marque d'obéissance en ne demandant pas son frère, que du reste ce qu'il m'avait dit l'autre jour n'était que pour le bien de mon service, et que j'ordonnerais ce que je voudrais. Mon abord très-froid ne l'a pas épouvanté, et je n'ai pu tirer une parole pour quitter. J'ai obtenu ce que je désirais; alors je ne pouvais pas lui dire de but en blanc de s'en retourner après qu'il m'a obéi. C'est moi qui l'ai choisi, c'est le meilleur général que j'ai et celui qui a la confiance des troupes; il n'aura plus son frère, qui était notre point principal. Il fera peut-être bien encore des difficultés, mais j'ai ordonné une fois, je pourrai ordonner deux. Voilà, Monsieur, ce que j'ai fait; je pense que je ne pouvais faire autrement. Tout ce qui me fâche est

le peu de confiance que le maréchal témoigne pour Montbarrey. Pourtant il ne m'en a pas reparlé aujourd'hui. J'espère qu'il regardera en lui le ministre et non le particulier ; mais ce dont Montbarrey peut être bien sûr, c'est que je le soutiendrai comme quelqu'un en qui j'ai confiance et que rien ne se fera sans lui. Je vous écris tout ceci pour que vous sçachiez ce que j'ai pensé ; si vous avez quelque chose à me dire, venez. Du reste envoyez chercher Montbarrey, dites-lui tout ceci et ce qui s'est passé jeudi, et dites-lui de venir chez moi après la messe ; je lui répéterai tout moi-même.

« Louis.

« Deux mots de votre griffe si vous ne veniez pas. »

Dans une autre lettre, de septembre 1780, le roi rend compte, toujours à M. de Maurepas, d'une conversation qu'il a eue avec M. de Sartines, alors ministre de la marine. On pensait à le remplacer, et il avait été averti de sa future disgrâce.

« M. de Sartines m'a fait demander une audience avant le conseil ; il m'a montré une lettre de M. Lenoir (alors lieutenant de police), qui lui dit que Beaumarchais était venu lui dire que M. le duc de Chartres avait dit que M. de Sartines serait remercié lundi, et que le voyage de Compiègne était un prétexte pour cela. »

On remarquera le rôle assez singulier que Beaumarchais semble jouer dans cette affaire. — M. de Sartines est effectivement remplacé par M. de Castries ; le roi, qui lui conservait son estime, veut adoucir cette disgrâce, et écrit à M. de Maurepas :

« Je vous envoie la lettre pour M. de Castries. J'ai désiré qu'elle passât par vous.... Consolez M. de Sartines du mieux que vous pourrez, et tâchez de l'engager à donner des éclaircissements à M. de Castries ; il m'en avait dit beaucoup de bien anciennement. Si vous voyez M. de Vergennes, rassurez-le entièrement s'il avait pris de l'inquiétude. »

Enfin nous arrivons à une lettre plus curieuse encore qui prouve avec quelle indifférence Louis XVI accepta la démission de M. Necker.

« Mai 1781. — M. Necker vous aura sûrement dit, Monsieur, qu'il était dans la résolution de me donner sa démission ; il me l'a fait remettre par la reine. Je suis fâché qu'il ait persisté dans sa résolution ; mais, comme il est important de ne pas laisser la place long-

temps vacante, vous pouvez envoyer chercher M. de Fleury demain matin, et lui annoncer le choix que j'ai fait de lui pour le remplacer. J'ai appris avec grand plaisir ce matin que vous étiez mieux. J'espère que vous vous trouverez bien de votre voyage. Je compte vous voir demain dans la soirée et causer plus au long des affaires.

« Louis. »

Vient ensuite une lettre de condoléance à Mme de Maurepas sur la mort de son mari.

A ces lettres se trouve joint un projet de règlement pour le service de la table du roi, rédigé et écrit par Louis XVI lui-même ; on sait qu'un de ses vœux était de ramener l'ordre et l'économie dans les dépenses de la cour. Le projet est accompagné d'une lettre d'envoi à Maurepas.

La même source de documents nous offre quelques billets de Marie-Antoinette et trois lettres du duc d'Orléans. Les premiers sont sans importance politique. Toutefois ils montrent une fois de plus quelle aimable familiarité la reine avait introduite dans ses rapports avec les dames de son entourage. Tel est celui-ci, que l'éditeur publie sans adresse et sans date, et sans dire pourquoi :

« Vous m'avez abandonnée, Madame la comtesse ; j'ose dire que c'est bien vilain. Quoi ! vous me laissez aller avec Mme de Luxembourg à Choisy ! Je vous avertis que vous n'avez d'autres moyens de vous raccommoder avec Madame et moi qu'en tâchant d'y aller, — cependant si vous le pouvez. Adieu ; j'attends votre réponse et vous embrasse de tout mon cœur. »

Les trois lettres du duc d'Orléans conservées en copie parmi les papiers de M. Castera nous font connaître son désir de voir ses deux fils, le duc de Chartres (Louis-Philippe) et le duc de Montpensier, prendre place dans la Convention nationale. Il leur écrit :

26 juillet 1792. — « Je ne serais pas étonné du tout de voir d'ici à fort peu de temps une nouvelle assemblée constituante. Je crois que dans ce cas vous devez en être ; faites-y vos réflexions, car ni vos âges ni vos principautés françaises ne s'y opposent. Adieu, chers enfants que j'aime et embrasse de toute mon âme. »

Au duc de Chartres. — Du Raincy, 4 aoust, an IV. — « Si j'avais cru possible que la Convention nationale dont on parle fût dans le mauvais sens que vous supposez, je vous aurais mandé que c'était une idée des mal intentionnés ; mais, bien au contraire, cette idée n'est venue aux gens qui l'ont conçue, à ce que je suppose, que d'a-

près la connaissance qu'ils ont de la façon de penser des départements, c'est-à-dire de ce qui compose les assemblées primaires, qui certainement ne changeront rien à ce qu'il y a de bon dans notre constitution et corrigeront ce qu'il peut y avoir de mauvais. Voidel pense qu'il vaudrait mieux que vous fussiez choisi ailleurs qu'à Paris, et que s'il vous convenait de l'être, il lui serait fort facile de vous faire choisir par Sarreguemines, qui est son pays. Si cela vous convenait, vous n'auriez qu'à lui en écrire un mot. Dites donc à Antoine qu'il s'explique aussi pour savoir s'il le veut ou non ; personne ne peut le conseiller sur cela ; il faut qu'il se tâte bien lui-même. »

On peut remarquer quelle absolue liberté le duc d'Orléans laissait à ses fils. Le duc de Chartres, qui était l'aîné, n'avait que 19 ans. Antoine, duc de Montpensier, en avait 17.

Dans la troisième lettre, toujours sur le même sujet, on lit ce passage : « Comme il n'y a plus le choix du roi, vous n'aurez pas la même répugnance à vous laisser nommer par la nation. »

Dans une quatrième lettre, le duc d'Orléans annonce (18 août an IV) que le duc de Chartres sera sûrement nommé à Sarreguemines. « Reste à savoir si, une fois assemblée, la Convention ratifiera les choix au-dessous de l'âge fixé (25 ans); il faut toujours accepter et venir plaider sa cause. »

L'agent, le meneur de toute cette affaire était un avocat, député de Sarreguemines aux États généraux, Charles Voidel, qui fut ensuite juge au tribunal de Paris, puis à la cour de cassation. Dans une lettre de cet agent à M. de Chartres (26 août 1792), qui se trouve jointe aux précédentes, on remarque ce passage : « Je me plais à rappeler dans cette circonstance une conversation que nous eûmes il y a deux ans chez M. de Valence, sur le désir que vous aviez de voir enfin établir en France une république qui consacrât et qui réalisât les principes de l'égalité posés par la déclaration des droits. Votre raison avait devancé les événements. On est digne d'être membre du souverain quand on sait ainsi renoncer à tout ce que la naissance et la fortune peuvent présenter d'espérance à l'ambition, et je crois servir mon pays en lui procurant un pareil défenseur de ses droits. Agréez l'hommage de mon estime et de mon admiration.

« Charles Voidel. »

Pour en finir avec l'excellent *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, nous aurions dû analyser encore un certain nombre d'études historiques, comme celle de M. Jules de

Laffore sur les *Divisions ecclésiastiques de l'Agenais du onzième au seizième siècle* (t. VII); le récit intitulé : *Une émeute à Agen en* 1635, par M. Adolphe Magen (t. VII); des notices de M. l'abbé Capot sur Sulpice Sévère; de M. Duplessy sur Bernard Palissy ; de M. Platelet sur Claude le Petit; de M. Ad. Magen sur Rangouze, cet aïeul des trafiquants littéraires... Il aurait fallu faire connaître encore quelle part la poésie elle-même occupe parmi les publications de la *Société*. Ni l'espace ni le temps ne nous permettaient un si long travail, et nous ne voulions que réparer une omission et une erreur de notre premier travail; le *Recueil* d'Agen est d'ailleurs trop riche pour que nous ayons pu penser qu'une analyse pût dispenser de recourir aux volumes eux-mêmes.

Nous ne voulons plus que signaler, dans un des premiers volumes de la *Société d'Agen* (1834), un morceau de M. Labat, alors premier avocat général à la cour royale d'Agen, intitulé : *Une visite à la Brède*. On y trouvera une première réponse aux questions et aux désirs dont nous nous étions fait l'écho dans notre compte rendu des travaux de l'Académie de Bordeaux relativement aux papiers inédits de Montesquieu. M. Labat les a vus et touchés, et il en a copié même quelques extraits. Bien que sa visite date déjà de vingt-cinq ans, les résultats n'en sont pas moins curieux pour nous. Les voici en résumé :

La bibliothèque de Montesquieu au château de la Brède se compose, dit-il, d'environ 4,000 volumes. Plusieurs ouvrages renferment des notes marginales de la main de Montesquieu. — Dans une armoire du salon sont conservés avec soin des papiers et des manuscrits qui sont aussi de sa main. En feuilletant des cahiers écrits dans sa jeunesse, on trouve une liste des auteurs qui étaient alors sans doute l'objet de sa prédilection : Molière, Corneille, Racine, Rabelais, Cervantes; divers extraits d'histoire des collections de sentences et de maximes de droit tirées des Pandectes, ainsi que des abrégés de Domat et de Pothier; toutes choses qui semblent se rapporter à ses premières études et au temps où il se préparait à entrer dans la magistrature. — Dans ses *Pensées diverses*, il parle ainsi de ses fonctions dans la magistrature : « Quant à mon métier de président, j'ai le cœur très-droit; je comprenais les questions en elles-mêmes; mais, quant à la procédure, je n'y entendais rien. Je m'y suis pourtant appliqué, mais ce qui m'en dégoûtait le plus, c'est que je voyais à des bêtes le même talent qui me fuyait pour ainsi dire. »

Au milieu de ces papiers et manuscrits de la main de Montesquieu, on trouve encore ce qui suit :

L'esquisse d'un ouvrage sur la manière d'apprendre ou d'étudier la jurisprudence, d'où est extraite la pensée suivante sur l'abus des juridictions : « Quand on a appelé d'un juge à un autre et que celui-ci s'est prononcé, c'est un abus de permettre de recourir à un troisième, parce que l'esprit de l'homme est fait de manière qu'il n'aime pas à suivre les idées des autres, qu'il se porte naturellement à réformer ce qui a été fait par ceux à qui il croit des lumières inférieures. Multipliez les degrés des tribunaux, vous les verrez moins occupés à rendre la justice aux citoyens qu'à se corriger les uns les autres. »

Un discours sur Cicéron qui semble être un ouvrage de la jeunesse de Montesquieu. Il dit en commençant que, de tous les anciens, c'est celui auquel il aurait aimé le mieux ressembler.

Plusieurs manuscrits des *Lettres persanes*, où on trouve le premier jet de la composition, fort différent du texte imprimé ; ils sont couverts de ratures et de corrections.

Un petit roman inédit, intitulé : *Histoire véritable ou métempsychologie*. Un pythagoricien raconte les transmigrations de son âme et les divers personnages qu'il a remplis sur la terre. Dans ce cadre (c'est toujours M. Labat qui parle), sont renfermés des tableaux de mœurs et de caractère pleins de trait et d'esprit.

Au milieu de *Pensées sur le bonheur*, on trouve le passage suivant : « Le bonheur ou le malheur consiste dans une certaine disposition d'organes favorable ou défavorable.

« Les uns ont une certaine défaillance d'âme qui fait que rien ne les remue ; elle (*sic*) n'a la force de rien désirer, et tout ce qui la touche n'excite que des sentiments sourds. Le propriétaire de cette âme est toujours dans la langueur, la vie lui est à charge, tous ses moments lui pèsent ; il n'aime pas la vie, mais il craint la mort.

« L'autre espèce de gens malheureux opposés à ceux-ci est de ceux qui désirent impatiemment tout ce qu'ils ne peuvent pas avoir, et qui sèchent sur l'espérance d'un bien qui recule toujours..... Je ne parle ici que d'une frénésie de l'âme et non pas d'un simple mouvement. Ainsi un homme n'est pas malheureux parce qu'il a de l'ambition, mais parce qu'il en est dévoré.

« Il y a aussi deux sortes de gens heureux : les uns sont vivement excités par des objets accessibles à leur âme et qu'ils peuvent facilement acquérir. Ils désirent vivement, ils espèrent, ils jouissent, et bientôt ils recommencent à désirer. Les autres ont leur machine tellement construite qu'elle est doucement et continuellement ébranlée.

Elle est entretenue et non pas agitée ; une lecture, une conversation leur suffit.

« Il me semble que la nature a travaillé pour des ingrats... »

Ici, dit M. Labat, Montesquieu énumère les plaisirs simples et purs qui s'offrent à nous d'eux-mêmes, le spectacle de la nature, la satisfaction d'avoir bien agi, etc...

On trouve encore parmi ces papiers des lettres du comte de Nivernais, du commandeur de Solar, de la maréchale de Mirepoix, de la duchesse d'Aiguillon, une correspondance considérable relative au mariage de la fille de Montesquieu avec un de ses cousins qui devait prendre le titre de la baronie de Montesquieu... M. Labat termine par cette indication qui peut être bonne à ne pas négliger : « D'autres manuscrits de Montesquieu, plus précieux encore, sont confiés (1834) à M. le vicomte Lainé, pair de France, qui prépare, dit-on, une nouvelle édition de ses *Œuvres*. »

Nous avons fait notre devoir en recueillant et en signalant toutes les informations relatives aux papiers inédits de Montesquieu, et il ne nous reste qu'à renouveler l'expression du vœu de tous les esprits éclairés qui s'intéressent à un si grand nom.

A. Geffroy,
Professeur à la Faculté des lettres
de Bordeaux.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS. 1858.

Ce volume, dont l'impression n'est pas encore achevée, contiendra cinq Mémoires de sciences : deux ont pour objet la botanique ; deux autres la géologie et la paléontologie ; un seul se rapporte aux mathématiques.

La géographie botanique tient une place importante dans les deux premiers, surtout dans une notice intéressante sur *la flore des environs de Belfort*, dont l'auteur est M. *L. Parisot*, pharmacien à Belfort. Elle comprend les plantes de la vallée de la *Savoureuse*, que l'auteur a pu observer, car aucun travail sur cet objet n'a précédé le sien. Il a appliqué les principes de la géographie botanique aux nombreuses diversités de sol et de température que présente la petite contrée étudiée par lui, depuis le sommet du *ballon de Giromagny*, à 1,244^{m} au-dessus du niveau de la mer, jusqu'au niveau du canal, à 326^{m} seulement.

Le changement d'altitude n'est pas la seule cause des variations de la température moyenne. Les terrains calcaires et les terrains feldspathiques ont des températures très-différentes, les conditions de climat étant d'ailleurs les mêmes. Ainsi, la végétation des terrains calcaires a une avance de six à huit jours sur celle des autres. Par là s'explique le fait que les Vosges, à 1,200^{m}, ont une végétation aussi alpestre que le Jura à 1,500^{m}. Cette différence ne peut être attribuée qu'à la différence de température des roches. La température des sources vient confirmer les observations précédentes : « Dans les terrains calcaires les sources ont en général une température supérieure à celle des sources des terrains siliceux, quand même elles sont placées dans les mêmes conditions de hauteur et d'exposition. »

M. Parisot montre très-bien que ce fait ne saurait être expliqué par l'humidité des terrains argileux et sableux, les roches cristallines compactes étant celles dont la température s'éloigne le plus de celle des roches calcaires. Il rappelle, mais sans prétendre résoudre la question, l'abaissement de température de l'eau par la dissolution des sels à base alcaline.

Il passe ensuite à la constitution géologique de la contrée : « Trois genres de terrains, dit-il, se partagent notre vallée et ont à peu près la même étendue :

« 1° Les terrains de cristallisation, qui n'occupent que la partie montagneuse de la chaîne des Vosges ;

« 2° Les terrains de sédiment siliceux, qui s'étendent depuis les

roches précédentes jusqu'aux falaises jurassiques du Mont, de la Miotte, etc. ;

« 3° Les terrains jurassiques et les terrains tertiaires, qui se développent depuis ces falaises jusqu'aux extrémités de nos limites, aux abords de la ligne où cesse l'influence du soulèvement vosgien.

« Des alluvions anciennes et modernes recouvrent ces divers terrains sur beaucoup de points et ont une étendue très-variable. »

L'auteur adopte, pour la dispersion des plantes, la division que M. Thurmann a appliquée au Jura. Il admet quatre régions différentes : la *région basse*, la *moyenne*, la *montagneuse* et l'*alpestre*.

« La région *basse* comprend toutes les parties de la contrée qui ne s'élèvent pas à 400^{m} au-dessus du niveau de la mer, les plaines, les petits coteaux, la base des collines. Elle est recouverte en grande partie par les alluvions de différentes natures; elle se compose de prairies, de peu de forêts, de la plus grande partie des cultures, des étangs, et en général des lieux marécageux.

« La région *moyenne* s'étend de 400^{m} à 700^{m} ; elle est formée de toutes les collines sous-vosgiennes et des hauteurs situées à la base de la montagne; on y rencontre encore quelques cultures, des prairies et beaucoup de forêts.

« La région *montagneuse* ou région des sapins comprend toutes les parties de la montagne qui dépassent 700^{m} et qui n'atteignent pas 1,200^{m}; elle est presque entièrement formée de forêts, dans lesquelles s'intercalent de petites prairies et des pâturages.

« La région *alpestre* est restreinte aux sommets des ballons qui dépassent 1,200^{m}. On n'y rencontre que des pâturages, des escarpements souvent inaccessibles; un gazon court et serré, des arbres rabougris, donnent un aspect particulier à la végétation de cette région, qui est couverte de neige pendant près de huit mois de l'année, et souvent plus longtemps dans les ravins exposés au nord. »

M. Parisot se livre à une étude détaillée et très-remarquable de l'influence des roches sous-jacentes sur la végétation. Cette influence est d'autant plus évidente autour de Belfort, que des terrains de composition géologique très-différente se trouvent souvent en contact immédiat. Le terrain calcaire et le terrain feldspathique ont chacun leur flore à part. L'auteur explique ainsi ce fait : « Les végétaux contiennent des acides organiques variant d'une famille, d'un genre, quelquefois d'une espèce à l'autre. Mais ces acides sont unis presque toujours à des bases minérales, surtout à la potasse, à la soude, à la chaux. Or, parmi les acides végétaux, quelques-uns peuvent être saturés indifféremment par toutes ces bases; les plantes

auxquelles ils appartiennent peuvent croître dans tous lès terrains, D'autres acides végétaux ne peuvent s'unir qu'aux alcalis, et les plantes dont ils font partie exigent un sol feldspathique. D'autres enfin préfèrent la chaux, et lés plantes qui les produisent viennent dans les terrains calcaires. L'analyse des cendres des végétaux montre en effet la richesse en alcalis des plantes qui croissent seulement dans les terrains feldspathiques, et la richesse en chaux des plantes des terrains calcaires. Certaines plantes recherchent les bases unies aux acides de l'azote ; elles habitent de préférence près de la demeure de l'homme. »

D'autres plantes recherchent les bords des chemins. Tel est le *Scleranthus uncinatus schur*, qui croît dans la Lozère, et sur lequel M. *B. Martin*, docteur en médecine à Aumessas, adresse à la Société d'émulation du Doubs une note courte et intéressante.

« Le *scleranthus uncinatus*, dit M. Martin, est une espèce des régions montagneuses et alpestres et dès terrains granitiques.

« Nous lui connaissons deux centres de végétation, un à l'Espérou et l'autre à 5 ou six kilomètres plus au nord, dans le bois de Cabrillac (Lozère). La plante croît dans les deux stations avec une assez grande profusion. Dans la seconde, elle est localisée sur une surface de terrain large de 5 ou 6 mètres et longue de 35 ou 40. Dans la première, elle se répand plus au loin en rayonnant le long des routes qui, de l'Espérou, gagnent Camprieux, Dourbil, Le Vigan et Valleraugue. D'après ces dispositions, on peut dire du *scleranthus uncinatus*, en employant le langage de Thurmann, que l'aire de sa dispersion dans notre contrée est limitée et que la quantité de sa dispersion est considérable.

« Notre plante se plaît tellement sur les bords des chemins, qu'elle y croît d'une manière exclusive. On la chercherait en vain ailleurs que là. Elle manque complétement, par exemple, dans les champs et les pacages qui fournissent les *scleranthus annuus* et *perennis*. »

M. *A. Etallon*, professeur à Gray, publie un Mémoire étendu et important, sous ce titre : *Études paléontologiques sur le haut Jura. Rayonnés du Corallien*. Les limites du *corallien* sont plus difficiles à tracer que celles d'autres étages géologiques. M. Etallon croit pouvoir cependant le diviser ainsi :

« 1° Marne inférieure peu épaisse, avec échinides ;

« 2° Calcaire oolithique inférieur, avec polypiers siliceux au nom ;

« 3° Calcaires variables en structure, renfermant peu ou pas de fossiles ;

« 4° Calcaire oolithique supérieur, avec mollusques et rayonnés ;

« 5° **Calcaire compact renfermant** quelquefois des nérinées. »

La première couche, superposée aux marnes supérieures de l'*Oxfordien*, contient, outre une grande quantité de débris d'*Echinides*, des *Spongiaires* et d'autres êtres qui préfèrent les stations vaseuses.

La faune de la seconde couche est assez variable. Tantôt elle ne contient que des polypiers branchus; tantôt on y trouve des stations hétérozoïques, formées d'êtres à forme variées, comme dans les *atolls* de l'océan Indien.

La détermination des espèces présente de grandes difficultés. « Les modifications qu'une même espèce peut éprouver, dit M. Etallon, sont bien grandes, surtout dans ces animaux inférieurs, suivant l'âge; suivant la nourriture, la station, ils peuvent prendre les formes les plus diverses, et les travaux des naturalistes modernes nous ont appris comment une même espèce peut passer par plusieurs genres, même pour arriver enfin à celui où elle doit rester qnand elle aura tout son développement. Il faut la vie pour saisir tous ces passages, et il s'écoulera encore un long temps avant qu'on n'ait rassemblé des données certaines pour les fossiles.

« Génériquement, les espèces se distribuent ainsi : Echinodermes, 19 genres; Zoanthaires, 37; Amorphozoaires, 18. Spécifiquement, elles sont au moins de 37 dans les Echinodermes, de 113 dans les Zoanthaires, et de 25 dans les Amorphozoaires. » Sur ce nombre, il y a 20 genres nouveaux et 119 espèces nouvelles.

Le volume de 1858 contient un seul Mémoire de géologie. C'est une intéressante *description de l'étage purbeckien dans les deux Charentes*, due à M. *Coquand*, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Besançon. « On observe, dit-il, dans la chaîne du Jura ainsi que dans les deux Charentes, au-dessus de l'étage portlandien, et concordant avec lui, un système particulier de couches caractérisé par la présence du gypse et par celle des fossiles d'eau douce. »

L'auteur, après avoir cité les travaux de plusieurs géologues, ajoute : « Le but de ce Mémoire est de fournir une description détaillée des argiles gypsifères des deux Charentes, et de montrer qu'elles n'appartiennent, ainsi que celles du Jura, ni à l'étage *portlandien*, ni à l'étage *wealdien*, mais qu'elles constituent, au-dessus du premier, un étage distinct qui correspond aux couches de Purbeck de l'Angleterre, et franchement indépendant de la formation crétacée. Comme les couches de Purbeck, à ma connaissance du moins, n'ont été signalées jusqu'à présent que sur un seul point de la France, dans le bas Boulonnais, qui n'est que l'extrémité orientale d'une dépression dont la grande vallée de Weald constitue la

portion la plus considérable, j'aime à croire qu'il sortira quelque intérêt d'un travail destiné à montrer qu'elles occupent un rang important sur le sol français, et qu'elles méritent à ce titre d'être signalées à l'attention des savants. »

M. Coquand explique ensuite que les arrondissements de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély sont partagés entre des collines calcaires et une vaste plaine située entre ces deux villes. Cette plaine, appelée *Pays-Bas*, ne contient que des terres argileuses, le calcaire y manque entièrement. Le sol du *Pays-Bas* ressemble beaucoup au limon que les grands fleuves déposent à leur embouchure. Cependant il n'est traversé que par deux cours d'eau sans importance, et l'auteur pense qu'il ne saurait appartenir aux alluvions modernes. Le *Pays-Bas* occupe une dépression remplie par un lac à la fin de la période jurassique, puis comblée par des sédiments argileux. La plaine du *Pays-Bas* suit la direction du S.-S.-E. au N.-N.-O., direction des coteaux du S.-O. de la France. Sa longueur est de 40 kilomètres environ. Entre Cognac et Brizembourg, les argiles gypsifères sont recouvertes par le terrain crétacé ; mais elles reparaissent dans les environs de Rochefort et jusque dans l'île d'Oléron.

M. Coquand prouve ses assertions par de nombreuses coupes ; il conclut ainsi : « Je n'ai qu'à rappeler les relations que j'ai indiquées dans ce travail entre les étages de la formation jurassique et ceux de la formation crétacée, pour en déduire comme conséquence nécessaire qu'un premier soulèvement (celui de la Côte-d'Or) mit fin à la formation jurassique, y compris les couches de Purbeck ; qu'un très-long intervalle marqué par toute la durée du dépôt des étages *néocomiens* et du *gault*, s'écoula entre ce soulèvement et l'époque où la mer *crétacée* vint envahir le sud-ouest ; or, cette invasion date de l'âge des grés verts supérieurs. Il faut donc admettre de toute nécessité que le terrain jurassique, qui resta émergé tout le temps pendant lequel se déposèrent ailleurs le terrain néocomien et le gault, ne put être atteint par la mer crétacée qu'à la suite d'un bouleversement plus ancien que celui de la Côte-d'Or, et plus moderne que celui du Mont-Viso. »

M. *Résal*, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon, a publié, dans les Mémoires de la Société d'émulation, une note sur *une propriété mécanique de la lemniscate* ; il a fait imprimer, dans le courant de l'année, une note sur *les formules à employer dans les épreuves des essieux de l'artillerie*, et un Mémoire sur *le problème de la rotation des corps solides*.

Les équations générales du mouvement de rotation autour d'un

point fixe exigent, dans leur application aux problèmes particuliers que l'on fait résoudre, des transformations assez pénibles. M. Résal montre que l'on peut arriver aux mêmes résultats immédiatement et presque sans calcul. Parmi les applications dont il s'occupe dans ce dernier Mémoire, il faut remarquer l'étude de l'appareil de M Maurel, composé d'un tore auquel on imprime un mouvement rapide de rotation, les extrémités de l'arbre étant maintenues dans des coussinets ménagés dans les deux branches rectangulaires d'une chappe. Le plan moyen vertical de la chappe peut tourner autour de l'axe d'une goupille, tandis que tous les points de la chappe ne peuvent se mouvoir que parallèlement à ce plan.

En 1854, la Société d'émulation a publié un Mémoire de l'auteur de ce rapport, sur l'*équivalent mécanique de la chaleur*. J'y considérais la chaleur comme un mouvement ; en appliquant les principes de la mécanique à une atmosphère gazeuse indéfinie, j'arrivais à trouver 175 kilogrammes élevés à 1 mètre, comme valeur approchée du travail correspondant à la chaleur nécessaire pour faire passer 1 kilogramme d'eau de 0° à 1°.

M. Favre, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, ayant, en 1858, déduit de ses belles expériences sur les effets mécaniques de la pile une valeur beaucoup plus grande de l'équivalent mécanique de la chaleur, je crus que l'on ne s'entendait pas sur la définition de cet élément, et j'eus l'honneur d'adresser à l'Académie des sciences une note sur l'*équivalent mécanique de la chaleur* ; elle a été insérée entièrement dans le *Compte rendu*. Le chiffre de M. Favre se rapproche de celui qu'a donné M. Joule. Mais la valeur 175, qui n'est pas moitié de celle de M. Joule, est encore trop grande, suivant les travaux et les expériences de M. Laboulaye, qui cependant ne s'en éloigne pas beaucoup. La question est assez importante pour l'industrie. Suivant M. Joule, nos meilleures machines à vapeur perdent une quantité énorme de chaleur. Suivant M. Laboulaye, au contraire, les bonnes machines approchent de la perfection relative que l'on peut espérer dans l'industrie.

Th. d'Estocquois,

Professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

TOMBEAU DE CHILDÉRIC Ier, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques du département de la Seine-Inférieure (1).

Des juges plus compétents apprécieront le travail de M. l'abbé Cochet. Nous nous bornerons à indiquer les matières qu'il a embrassées dans ce volume et l'intérêt qui s'attache à cette étude. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournai, en 1653, est un des plus anciens monuments de la France. Il fut, dès l'origine, l'objet d'études et de discussions critiques de la part de plusieurs savants, entre lesquels nous citerons Chifflet, le père Lecointe, le père Ménestrier, Dom Bernard de Montfaucon, Mabillon, Dom Martin, etc. M. l'abbé Cochet, qui s'est fait un nom dans la science par ses recherches sur les sépultures gauloises, romaines, franques et normandes (2), était naturellement appelé à expliquer cet antique monument.

Après avoir résumé et critiqué les divers travaux relatifs au tombeau de Childéric Ier, l'auteur raconte la découverte de ce monument et dit comment furent conservés la plupart des objets qu'il contenait. Il décrit ensuite la fosse et le cercueil, puis les armes (épée, hache, lance), l'aiguille d'or, que l'on retrouve dans un grand nombre de sépultures, et les débris du cheval, qui, suivant les usages francs, avait été placé à côté de son maître. D'autres chapitres traitent du costume et des vêtements, des fils et tissus d'or, des abeilles et

(1) Un vol. in-8°, chez Derache, rue du Bouloi, 7.

(2) Voyez, entre autres ouvrages de M. l'abbé Cochet, la *Normandie souterraine* (Dieppe, Delevoye, 1855, 1 vol. in-8°).

du manteau, des boutons, de la fibule ou broche, du ceinturon, etc. M. l'abbé Cochet n'a oublié aucun des insignes qui ornaient la personne du roi ou qui avaient été déposés dans son tombeau, bracelets, bourse ou aumônière, bulles d'or ou d'argent, monnaies enchâssées et monnaies percées, anneaux d'or, vase d'agate, coffret ou écrin, etc. Seulement l'auteur a la bonne foi d'avouer qu'il ne peut pas toujours expliquer la nature et la destination d'objets que la rouille et tant d'autres causes de destruction ont rendus méconnaissables.

Des dessins intercalés dans le texte facilitent l'intelligence des détails techniques, et des comparaisons perpétuelles avec les découvertes récentes éclairent les recherches du savant archéologue. « C'est aux fouilles archéologiques, dit M. l'abbé Cochet, et surtout aux fouilles de cimetières que je dois l'idée de revenir sur le tombeau de Childéric, de le reconstruire pièce par pièce jusque dans ses moindres détails. J'ai pensé qu'à l'aide de la sépulture des Francs, sujets ou contemporains de la dynastie mérovingienne, je pouvais non-seulement redresser les objets détournés de leur véritable sens, mais encore les montrer sous leur vrai jour et leur rendre leur rôle légitime. Il m'a semblé que j'étais suffisamment préparé pour dire à mes contemporains ce qu'ont ignoré les témoins mêmes de la découverte. Non-seulement je pourrai dire ce qu'était l'objet qu'ils n'ont pas compris, mais même indiquer la place qu'il occupait sur le corps du défunt, le rôle qu'il jouait dans la tombe et celui qu'il avait rempli pendant la vie. »

Je laisserai à mes savants confrères de la section d'archéologie le soin de discuter les questions traitées par M. l'abbé Cochet et d'éclaircir une matière toujours féconde en hypothèses. Pour moi, je n'ai voulu qu'appeler l'attention sur un travail qui, par la nature du sujet et la réputation de l'auteur, mérite un examen approfondi.

A. Chéruel,
Membre du Comité.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE LA GRACE-DIEU, au diocèse de Besançon, par l'abbé *Richard*, curé de Dambelin, correspondant du Ministre pour les travaux historiques, membre de l'Académie de Besançon. — Besançon, J. Jacquier, 1857. — Un vol. in-8°; XII-314 pages, avec une gravure sur acier, un plan de l'abbaye et plusieurs lithographies.

Cet ouvrage, annoncé dans le numéro d'août 1858, pages 281, est publié par les soins de la communauté des Trappistes de Notre-Dame de la Grâce-Dieu; il se divise en deux parties. La première renferme le peu de souvenirs qui restent de l'abbaye cistercienne, fondée au temps de saint Bernard, dans une vallée à l'est de Besançon entre Baume et Vercel. L'ancien domaine abbatial ayant été racheté, en 1844, par les Trappistes du Val-Sainte-Marie, de la réforme de Rancé, unis à ceux de Bellevaux, de la réforme de Beaufort, la seconde partie est consacrée à l'histoire de ces religieux. L'auteur reprend les commencements de l'ordre de la Trappe, retrace les fortunes diverses de cet ordre depuis 1791, et fait connaître ce que la Grâce-Dieu a présenté de notable en ces dernières années. Des documents inconnus aux historiens antérieurs ont permis à M. l'abbé Richard de compléter la liste des abbés, depuis 1139. Il donne en outre un tableau « de l'ordre et de la durée des exercices prescrits par la règle de saint Benoît. » Le volume se termine par des pièces justificatives, dont quelques-unes intéressent l'histoire de la Comté. Nous citerons deux lettres de l'abbé Deleschaux, datées de 1768, sur ce qu'il avait pu recueillir des titres de l'abbaye, dont l'inventaire est aujourd'hui déposé aux Archives impériales; un privilége de l'archevêque de Besançon, Humbert, adressé à Warnier, abbé de la Miséricorde, 1447; un diplôme de Frédéric Barberousse, 1156; un autre de l'empereur Henri VI, 1196; deux actes de l'abbé Humbert, 1249 et 1257, extraits du cartulaire de Montfaucon; le testament de J. de Montbéliard, seigneur de Montfaucon, scellé à l'officialité de Besançon, en 1305; un mémoire de dom Mamiel, 1757; un tableau de la journée du Trappiste; enfin le décret pontifical de 1834 qui érige les maisons de la Trappe en congrégation.

Contrairement à ce que fit l'abbé Rancé par ses écrits ascétiques et ses relations de la vie édifiante des religieux décédés, l'abbé de Beaufort voulut « que l'on n'écrivît rien des miséricordes de Dieu sur sa maison. » Sans s'écarter de ce principe d'humilité par suite du-

quel la réforme de Sept-Fonts n'a pas eu la même célébrité que celle de la Trappe, la nouvelle communauté de la Grâce-Dieu « la seule qui ait pour pères les deux grands réformateurs de l'ordre de Cîteaux, au dix-septième siècle » (p. 252), a voulu rattacher la mémoire des frères qu'elle a perdus à celle des religieux qui ont préparé l'œuvre de ces derniers temps. Ce livre est un résumé chronologique et biographique destiné à éclairer l'opinion sur la vie monastique, et en particulier sur le caractère de la réforme de la Trappe. L'auteur ne dissimule pas les périls auxquels sont exposées les institutions les plus pures « par le relâchement que des prospérités prolongées entraînent avec elles; » il ne pallie pas les abus auxquels vint remédier, dans l'ordre de saint Benoît, au douzième siècle, la fondation de Cîteaux, et, au dix-septième siècle, la réforme de la Trappe. En ce qui regarde l'époque actuelle, un certain nombre de notices nécrologiques permet au lecteur d'assister à des sacrifices dont il n'eût peut-être pas soupçonné l'existence. Le nécrologe du Val Sainte-Marie contient, à partir de 1840, des détails sur treize religieux ; neuf autres sont rappelés dans le nécrologe de la nouvelle Grâce-Dieu (1848-1856).

L'histoire de l'ancienne abbaye cistercienne, indépendamment des pieux souvenirs qu'elle renferme, contient un grand nombre de faits et rappelle une foule de locutions qui appartiennent à la féodalité, en raison des droits seigneuriaux de l'abbé et du servage attaché à ces droits, dans le Jura, jusque vers la fin du dernier siècle. M. Richard nous apprend en effet que, dès le milieu du quatorzième siècle, l'accroissement des possessions de la Grâce-Dieu ne permettant plus aux religieux d'en cultiver les terres, ils avaient appelé des serfs dans leurs fermes (p. 66); et que l'abbé n'accorda des affranchissements qu'aux dix-septième et dix-huitième siècles (p. 67). Dès le treizième siècle, on voit l'abbé Humbert, dans une transaction, céder « un homme, » puis « huit maisons d'hommes » qu'il possédait « franchement (p. 38). » Au temps même où, par suite de la réunion définitive de la Franche-Comté à la France, la Grâce-Dieu n'était plus qu'un bénéfice de nomination royale (1), l'abbé (p. 115) était « seigneur de haute, moyenne et basse justice des fonds, territoire particulier, ainsi que des terres, seigneuries et fiefs qui en dé-

(1) Les translations et résignations de la dignité abbatiale démontrent, écrit M. Richard, que dès le quinzième siècle elle était un vrai bénéfice (p. 73); les *acensements*, vers la fin du quinzième siècle, signalent la cessation du travail corporel (p. 87).

pendent. » (M. Richard affirme qu'il existé encoré un assez grand nombre de procédures et de sentences de la justice de l'abbaye, de 1530 à 1757.) On voit l'abbé déclarer et lever la *commise*, recevoir des *échutes*, le *lods ;* d'un autre côté, des seigneurs mainbourgs, avoués, gardiens de l'abbaye, moyennant payement. De là, suivant M. le curé de Dambelin, la construction de la tour du Châtelard, vis-à-vis la façade principale de la Grâce-Dieu, d'où les « gardiens » ne descendaient guère que pour se faire *défrayer* le dimanche de la Quasimodo et le jour de sainte Anne. L'un des actes de l'abbé Humbert mentionnés ci-dessus, offre un exemple d'un « traité de gardienneté. » On rencontre aussi la *chevaulchie*, la *waitte*, l'épreuve du duel. Un relevé fait en 1689 énumère les sépultures féodales de l'abbaye, qui ne reçut, dans le principe, que les familles de Montbéliard et de Montfaucon. Les annales de la Grâce-Dieu, surtout à partir du quinzième siècle, ne sont qu'une série de contestations et de procès sur des droits dont les noms même sont aujourd'hui oubliés. L'un de ces procès, pour une amende de soixante sols, ne dure pas moins de neuf ans. M. Richard mentionne un procès criminel, au sujet duquel il faudrait lire l'enquête de 1530, qu'il rappelle sans la citer. « Les détails, écrit-il, qu'on lit sur cette affaire dans les documents tirés des archives de Montbéliard, ont été dénaturés et envenimés. » Il s'agit d'un religieux accusé d'avoir empoisonné un moine envoyé de l'abbaye de Rosiers pour pratiquer trois ans de pénitence. Le procès-verbal du procureur fiscal de Passavant est conservé aux Archives impériales ; nous regrettons que M. Richard, qui déplore si vivement certains désordres (p. 88), n'ait pas cru devoir le publier. Il remarque, du reste, à propos de débats du quinzième siècle, que les revendications « personnelles ou réelles » n'avaient pas attendu les guerres de religion : « plus les religieux de la Grâce-Dieu se montrent bienfaisants, écrit-il, moins leurs mainmortables paraissent-ils les supporter (p. 94). » Aussi l'abbé, qui depuis longtemps n'avait avec lui que cinq religieux et une dizaine de domestiques, est-il forcé, en juillet 1789, de remettre les titres et papiers « qui établissaient les droits féodaux de cette maison (p. 134.). »

Le livre de M. Richard renferme, outre un certain nombre de mots anciens ou particuliers à la contrée (*sol estevant*, *corvées*, dans le sens de champs à cultiver, *chaiseaux*, *curtils*, *hages*, *ouvrées*, *faulx*, etc.), des renseignements utiles sur le prix du blé et des denrées de première nécessité, aux diverses époques ; celui des locations et fermages ; le rapport des forêts et des différentes cultures.

Les détails que fournissent le terrier de l'abbaye ou les pièces de procédure, peuvent jeter beaucoup de lumière sur plusieurs localités voisines.

Qu'il nous soit permis en passant de faire une critique de détail au savant et pieux écrivain. M. l'abbé Richard nous apprend qu'en creusant, en 1853, les fondations de Moulins-Neufs, les religieux firent la découverte de la première pierre des constructions du treizième siècle, « ainsi que de la médaille frappée à cette occasion et « qui y était jointe. Elle portait le nom de Grégoire VIIII, qui a régné « de 1227 à 1241. » Les religieux ont bien pu trouver la première pierre des constructions élevées sous le pontificat de Grégoire IX, mais la *médaille* dont parle l'abbé Richard et dont il donne le *fac simile* (p. 35) est tout simplement une bulle de plomb qui porte le type habituel des sceaux des souverains pontifes; c'est-à-dire d'un côté, le nom du pape régnant, et de l'autre, les images de saint Pierre et de saint Paul, avec leurs initiales, S. PA. S. PE. On distingue encore la trace des lacs qui servirent à appendre cette bulle à l'acte qu'elle consacrait.

On ne voit pas bien d'ailleurs à quelle époque on peut rapporter ce qui reste de l'ancienne église.

Quant à la fondation même de l'abbaye, c'est en s'appuyant du privilége de l'archevêque de Besançon Humbert, que M. Richard l'attribue à l'année 1139. Cette charte, qui cite un grand nombre de témoins, des abbés, entre lesquels ceux de Bellelay et de Belchamp, de l'ordre tout récent alors des Prémontrés, des prieurs, le comte de Montbéliard, etc., énumère les possessions primitives, dont plusieurs ne se reconnaissent plus sous les noms modernes. La donation du vallon même appartient au seigneur de Montfaucon; le fondateur aurait été Richard II, héritier, du chef de sa femme, du comté de Montbéliard.

Cette rapide analyse suffira pour montrer que ce livre, indépendamment de sa destination particulière, est intéressant à divers titres. Le style en est simple et grave ; et l'impartialité avec laquelle l'auteur déplore tous les excès lui concilie la confiance. C'est avec plaisir que l'on rencontre à chaque pas, dans son récit, des familles bien connues de la Comté, et, parmi les noms qui ont illustré notre temps, ceux des Magnin et des Jouffroy. Peut-être M. Richard, à qui, s'il écrivait en archéologue, nous reprocherions de n'avoir pas donné assez de détails sur certains points, accorde-t-il trop d'importance à une attaque de brigands, et pouvait-il supprimer une assez triste complainte sur le supplice de Dumont. La plus puissante

« gardienneté » pour les religieux, c'est aujourd'hui celle des exemples qu'ils donnent de travail austère, de douceur, d'abnégation. Que, selon le vœu de leur historien, « ils fassent le bien, unis à leurs frères de sentiment et d'affection, » *l'habitant du Jura*, sans revenir sur l'époque où des éléments étrangers entravèrent une action qui doit être toute morale, n'aura pour eux que du respect.

Ch. Ruelle,
Agrégé des classes de Lettres.

RECHERCHES SUR L'ÉQUIVALENT MÉCANIQUE DE LA CHALEUR, PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ DE PHYSIQUE DE BERLIN par *Gustave Adolphe Hirn*, ingénieur civil. — Paris, chez Mallet-Bachelier, libraire, quai des Augustins, 55. Grand in-8°.

Cet ouvrage est composé avec un soin, une sagacité, une puissance de philosophie remarquables. Nous allons résumer succinctement les principales parties.

Nos machines à vapeur nous aident à soulever des fardeaux, à vaincre des frottements, à produire des chocs de tous genres, et c'est là précisément ce qui constitue leur travail mécanique; mais ce travail ne s'obtient qu'à la condition de créer une certaine somme de calorique.

Le seul terme d'*équivalent mécanique de la chaleur* implique un rapport déterminé entre la dépense de calorique et le travail produit; l'expérience en effet confirme, en un sens du moins, l'existence d'un tel rapport. Mais qu'est-ce que le travail, à proprement parler, de nos machines? Nous disons qu'elles élèvent, par exemple, des fardeaux à une certaine hauteur en un temps donné. C'est donc la *gravitation universelle* qui, en donnant au fardeau son poids effectif, produit ici la résistance à cette autre force que nous dépensons et qui s'appelle calorique. Cette expression d'*équivalent mécanique de la chaleur*, que M. le Dr Meyer de Heilbronn introduisit dans le langage de la physique il y a dix ou douze ans, établit donc forcément un rapport d'équilibre, d'*équivalence* entre deux puissances qui, pour nous, n'avaient aucun rapport, entre la chaleur et la pesanteur ou plutôt la cause de la pesanteur.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Hirn traite : 1° des relations qui existent entre la chaleur produite par le frottement des corps solides et le travail consommé;

2° De la relation qui existe entre le travail dépensé et le calorique produit par la désagrégation des corps;

3° Des relations du travail que produit et du calorique que fait disparaître l'expansion de la vapeur d'eau;

4° De la relation qui existe entre le travail mécanique dont l'homme est capable et le calorique qui se développe dans son corps.

De ce premier travail l'auteur conclut :

1° Qu'il est impossible d'admettre l'existence d'un seul équivalent mécanique de la chaleur;

2° Que cet élément nouveau si remarquable, introduit dans nos sciences modernes, est une variable ;

3° Que la grandeur absolue de l'équivalent dépend de la nature des phénomènes où il se produit ou disparaît de la chaleur ;

4° Qu'il est, par conséquent, impossible de fixer définitivement la valeur de l'équivalent, mais qu'au contraire il importe de chercher dans des expériences répétées et bien faites dans toutes les formes, quelle est l'amplitude de la variation dont nous parlons ;

5° Et qu'enfin, en nous tenant dans le cercle de ce qui est connu, l'équivalent de la chaleur humaine est le plus faible possible (de 57 à 102 kilogrammes) ; qu'il s'élève déjà à 120 kilogrammes et à 275 kilogrammes pour la vapeur ; que dans les frottements médiats sa valeur assez exacte est de 371,6, et que c'est enfin pour le cas de l'usure du corps que sa valeur est la plus élevée possible.

Une loi de proportionnalité évidente lie le calorique produit ou disparu au travail dépensé ou produit. Cette loi a le caractère de la plus haute exactitude, en effet, dans les nombres qui concernent les frottements médiats, elle conserve encore ce caractère d'approximation très-rapprochée dans les nombres tirés des expériences si difficiles sur la vapeur et sur la chaleur de l'être vivant.

Mais le quotient de la proportion varie positivement d'un ordre de phénomènes à l'autre, et il est impossible de déterminer d'une façon générale et absolue la valeur de l'équivalent mécanique de la chaleur.

M. Hirn expose ensuite ses recherches scrupuleuses sur les quantités de caloriques développées par le frottement médiat et sur la chaleur qui se produit dans le corps humain, selon qu'il est en repos ou en mouvement.

Dans l'homme en repos, la quantité de calorique développée en un temps donné est à peu près proportionnelle à la quantité d'oxygène absorbé pendant le même temps, absorption qui est la conséquence directe de l'acte respiratoire. Chaque gramme d'oxygène enlevé par les poumons à l'air inspiré produit environ $5^{ca}.22$, c'est-à-dire la quantité de calorique nécessaire pour élever de 1° la température de $5^{k}.22$ d'eau.

Il faut cependant remarquer que la quantité d'oxygène absorbée, et, par suite, la quantité de chaleur produite, varient non-seulement d'une personne à l'autre, mais aussi d'une époque à l'autre, d'un jour à l'autre et même d'un moment à l'autre.

La loi d'équivalence, qui dans l'être vivant, relie le travail mécanique exécuté avec la chaleur produite par la respiration, assi-

mile ce moteur vivant à nos moteurs mécaniques en général. Cependant, l'être vivant n'est point ce que nous appelons un moteur à calorique. Ce n'est point le calorique produit par la respiration qui peut déterminer les contractions muscu'aires sous l'action de notre volonté. Il s'ensuit que, dans l'être vivant, le calorique se trouve en équilibre avec une autre force, l'électricité, le fluide nerveux, comme on voudra. Et l'oxygène absorbé pendant le travail donne d'autant moins de calorique qu'il produit plus de cette autre force qui détermine les contractions musculaires.

Dans ses études expérimentales, M. Hirn a trouvé que la chaleur développée par la combustion d'un gramme d'hydrogène dans l'air est de 34^{c}.35. Ce nombre ne diffère que de 0^{c}.11 de celui de MM. Silbermann et Favre. Cette petite différence peut provenir de ce que, pendant la combustion, une très-petite quantité d'hydrogène se combine avec l'azote pour former de l'ammoniaque et puis du nitrate ammoniaque. Une concordance aussi rapprochée entre deux nombres trouvés par des méthodes très-différentes est une confirmation des plus frappantes de leur exactitude. Et nous pouvons conclure que l'hydrogène brûlant dans l'air donne, à bien peu près, la même chaleur qu'en brûlant dans l'oxygène pur.

M. Hirn croit que la lumière n'est autre chose que du calorique rayonnant visible, et le calorique autre chose que de la lumière non perceptible par la rétine. Il se peut qu'un être vivant voie là où un autre ne voit pas encore ou ne voit plus. Il se peut qu'il y ait des ondes lumineuses trop graves ou trop aiguës pour être perçues par l'œil. Mais en tout cas, selon lui, ce que la rétine perçoit comme lumière est autre chose que ce qui nous donne l'impression de chaud par l'intermédiaire des nerfs du tact.

Dans ses réflexions générales sur l'équivalence réciproque des forces, M. Hirn donne un ensemble de propositions dont la vérité lui paraît hors de doute :

1° Le calorique, l'électricité sous toutes ses formes, la lumière pas plus qu'une autre force, ne peuvent être considérés, dit M. Hirn, comme des mouvements de la matière même ;

2° Ils ne peuvent être considérés non plus comme des formes diverses de la matière ;

3° Ils dérivent d'un ou de plusieurs principes naturels partout existant, et totalement différents de la matière ;

4° Ce n'est point à titre de mouvements qu'ils tirent la matière du repos ou qu'ils l'y font rentrer ;

5° Mais ils sont capables de mouvements, et à chacun de leurs

mouvements répond la manifestation d'une *force attractive* ou *répulsive*, *générale* ou *intermoléculaire*, capable de tirer la matière du repos ou de l'y faire rentrer ; et, à chaque manifestation effective, comme force, à chaque rupture d'équilibre répond en eux un mouvement *équivalent* à la quantité d'équilibre rompu ;

6° Les mouvements dont ils sont capables font de ces principes des agents de relations entre les corps animés ou inanimés, ou entre les parties des corps ; ils nous les rendent sensibles, et c'est à eux plutôt qu'aux principes dans lesquels ils ont lieu qu'on a donné jusqu'ici le nom de lumière, de chaleur, d'électricité. Mais ces mouvements servent surtout à déterminer, en des lieux différents dans l'espace, la manifestation de force dont sont capables aussi les principes, et nous permettent de leur donner, comme puissance dynamique, le nom de *forces mobiles*, pourvu qu'à cette qualification nous nous gardions d'ajouter l'idée d'un transport réel ;

7° La loi d'équilibre qui préside à l'action de toutes les forces, la loi d'équivalence qui préside à leurs actions dynamiques, excluent à jamais de la mécanique la possibilité du mouvement perpétuel ; rien ne se crée dans la nature, mais rien non plus ne s'y perd. Et ces mêmes lois impliquent la perpétuité d'un mouvement une fois existant.

M. Hirn termine son savant ouvrage par des conclusions philosophiques générales et des essais de métaphysique expérimentale de la plus haute importance.

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE A LA TRANSFORMATION DU MOUVEMENT DANS LES MACHINES, par M. *Ch. Girault*, professeur à la Faculté des sciences de Caen. Caen, 1858.

Dans l'industrie ou dans les arts, le but de toute opération mécanique est d'imprimer certains mouvements déterminés à des assemblages donnés de points matériels.

Pour produire un mouvement, il faut une force motrice, un *moteur*. Les moteurs employés le plus généralement sont : la force musculaire de l'homme et celle des animaux ; l'action de la pesanteur ; la vitesse acquise, c'est-à-dire la réaction des corps dont on retarde le mouvement ; enfin, la force d'expansion de la vapeur d'eau, quand on élève sa température.

Il est cependant un grand nombre d'effets mécaniques qui ne peuvent être réalisés par l'action directe de ces moteurs, ou qui ne le sont alors que dans des conditions peu favorables. Aussi, pour obtenir ces effets, applique-t-on le plus souvent les moteurs dont on dispose à des corps intermédiaires qui portent le nom de *machines* ; et ces machines, on les fait agir à leur tour sur les corps que l'on veut déplacer ou déformer, ou sur les particules des corps, quand il s'agit d'une division des parties.

Pour étudier l'effet produit par une machine, il importe de considérer deux éléments : d'une part, la nature de la machine en elle-même; de l'autre, les forces auxquelles la machine est soumise, dont les principales sont la force motrice ou la *puissance*, et la force développée par l'obstacle à vaincre ou la *résistance*.

Une machine satisfait généralement aux deux conditions suivantes : 1° Il n'est pour chacun de ses points qu'un seul chemin possible dans l'espace ; 2° le déplacement de l'un de ces points entraîne nécessairement le déplacement de tous les autres, et les amène à des positions qui dépendent de la position prise par le premier. On exprime ces conditions en disant que les liaisons sont complètes dans la machine.

Ce sujet donne lieu à une multitude de problèmes curieux et utiles et souvent d'une haute importance. Leur intelligence suppose préalablement acquises certaines notions relatives au mouvement que M. Girault expose avec beaucoup de netteté et de concision. Il commence par étudier le mouvement d'un point géométrique et quelques mouvements particuliers des figures de forme invariable; ces figures consistent en des lignes, des surfaces ou des solides géométriques quelconques. Pour cela il fait appel aux seules données que fournit la géométrie élémentaire, et chaque fois qu'il lui arrive de sortir de ses limites, il éclaircit par des notes ce que le texte pourrait laisser d'incomplet.

La première partie de son travail est donc consacrée à l'étude du *mouvement des points et du mouvement des figures de formes invariables* ; et la seconde à celle de la transformation du mouvement dans les machines : 1° *Classification des transformations de mouvement* ; 2° *transformations entre mouvements rectilignes*; 3° *transmission du mouvement par contact immédiat* ; 4° *transmission du mouvement au moyen d'une bielle* ; 5° *transmission du mouvement au moyen d'intermédiaires flexibles*; 6° *transmission du mouvement par contact immédiat*. La troisième partie est consacrée à l'étude de la transformation entre mouvements rectilignes et mouvements circulaires.

Le petit nombre de points que l'auteur a abordés, les développements dans lesquels il est entré pour chacun d'eux lui ont permis de rendre les notions de la mécanique faciles même aux gens du monde; ceux qui veulent approfondir la science trouveront dans ce petit traité un encouragement à des études plus élevées.

ÉTUDES GÉOLOGIQUES, CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES DES SOLS DE LA BRESSE ET PARTICULIÈREMENT DE CEUX DE LA DOMBE, par M. *A. Florient Fouriau*. Lyon, 1858, in-8°.

Dans la première partie de son travail, l'auteur donne des notions générales de géologie; il rappelle la composition des principales espèces minérales et des principales roches.

Dans la deuxième partie, il jette un coup d'œil rétrospectif sur les travaux géologiques relatifs à la Bresse et à la Dombe; il expose les études géologiques, chimiques et agronomiques qu'il a faites des contrées dont nous parlons.

Professeur à l'Ecole impériale d'agriculture de la Saulsaie, M. Fouriau a été conduit à entreprendre ce travail principalement pour être utile aux jeunes gens qui viennent, chaque année, chercher l'instruction agricole dans cette institution.

J. RAMBOSSON.

Les dix chants de Gautier de Lille, dit de Chatillon, revus sur le manuscrit de Paris et pour la première fois publiés en entier, par M. W. Müldener. Hanovre, 1859 ; chez Rümpler ; 64 pages in-8°.

Avant cette publication, les poésies de Gautier de Lille n'étaient connues que par des extraits de M. du Méril. D'après ces extraits pourtant fut rédigée en Allemagne une dissertation qui parut en 1854. L'éditeur du présent livre avait déjà concouru par des notes manuscrites à la composition de cet écrit, où Gautier de Lille était représenté plutôt d'après des conjectures que d'après des preuves positives comme le premier maître et en quelque sorte le père de cette tribu de poëtes du moyen âge que les Allemands ont désignés par le nom de *Goliaslieder*. Malgré le peu de renseignements qui avaient pu servir dès lors à donner au rôle de Gautier cette importance, la conjecture alors mise au jour prend aujourd'hui la consistance d'un fait par les matériaux que M. Müldener présente au public. L'éditeur lui-même, qui avait d'abord fait quelques objections à ce système, les retire dans sa préface et accepte sans réserve l'opinion émise sur Gautier. Du reste, M. Müldener ne donne pas son œuvre comme complète : il ne garantit pas la certitude du texte dont il s'est servi, et il ne considère pas ses propres corrections comme suffisantes. Et même, une plus complète édition des chants de Gautier serait tout à fait nécessaire, s'il est vrai que, comme le pense l'auteur de la dissertation de 1854, il faille attribuer à ce poëte vingt-cinq chants au lieu de dix. Quoi qu'il en soit, ce que nous avons sous les yeux de ses œuvres, grâce aux soins de M. Müldener, suffit pour faire apprécier la richesse et pour ainsi dire la *personnalité* du génie de Gautier de Lille ; quoique les poésies publiées appartiennent toutes à ses dernières années et soient bien inférieures à ses premières productions sous le rapport de la fraîcheur, des idées et du style, il ne faut pas moins y reconnaître une vive originalité. Le neuvième chant offre une réunion, pour la première fois imprimée ici d'une manière intelligible, de détails très-intéressants sur la *vie lettrée* au douzième siècle en général, et en particulier sur la vie du poëte lui-même. Le cinquième chant, dont il n'avait paru jusqu'ici que quelques fragments, a un certain intérêt au point de vue de l'histoire du schisme qui divisa l'Église au temps de l'empereur Frédéric-Barberousse (1).

(1) V. sur la vie de Gautier de Châtillon les *Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1858, 2e série, Ve vol., p. 283.

DE L'HISTOIRE DES POSTES, par *Alex. Flegler.* Nuremberg, 1858, Stein. 40 pages in-4°.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de l'histoire des écoles savantes, et nous devons à cette tendance toute une série de très-importantes publications. A la suite d'une étude de ce genre, consacrée par M. Flegler à l'école de commerce de Nuremberg, vient une histoire des postes romaines, avec une discussion des points suivants : 1° Comment il se fait qu'à la chute de l'empire d'Occident l'organisation de ces postes se soit dissoute dans la plupart des anciennes provinces, tandis que dans les Gaules, au moins en grande partie, elle acquérait de nouvelles forces? 2° Quels furent les efforts, du reste inutiles, tentés par Charlemagne pour renouveler leur constitution? Ici se place une exposition de l'état des correspondances établies en France, au moyen âge, par les corporations tant civiles que religieuses, spécialement par l'Université de Paris, et du dépérissement de ces institutions par suite de la concurrence que leur fit la poste royale fondée sous Louis XI.

L'auteur, passant à l'Allemagne, traite des divers moyens de communication employés par les rois et les empereurs pour les besoins du gouvernement, et des établissements du même genre que l'on doit au commerce ou à l'industrie, aux corporations des villes et à l'Eglise. Il est fait mention nominale des postes des villes, messageries, etc.; l'auteur définit cette fameuse poste à cheval que des chevaliers allemands fondèrent en Prusse vers la fin du quatorzième siècle. Le livre se termine par une analyse de la situation actuelle des postes d'Allemagne, devenues le monopole des familles de la Tour et Taxis, « grâce à la ruine des villes impériales, à l'inca- « pacité politique de la Diète, et à la politique égoïste suivie tradi- « tionnellement par la dynastie impériale de Habsbourg. » (*Literarisches Centralblatt* de Leipzig, 1859, n° 17.)

Le style est clair et animé. De nombreuses notes renvoient aux sources où l'auteur a puisé ses renseignements; souvent même les textes les plus importants sont reproduits.

RAYMOND LULLE ET LES COMMENCEMENTS DE LA LITTÉRATURE CATALANE, par *Adolphe Helfferich.* Berlin, 1858, Springer. IV-163 p. gr. in-8°.

Ce livre, que l'auteur, en termes éloquents, dédie à Jacob Grimm, renferme, dans un espace relativement trop étroit, une compilation de toutes sortes de sujets qui laisse à désirer, pour une appréciation

d'ensemble, sous le rapport de l'ordre et de la méthode : M. Helfferich en convient lui-même. Des remarques de linguistique et de dialectique, parfois d'une grande finesse, mais assez souvent hypothétiques et paradoxales, se mêlent à des aperçus historiques et bibliographiques, coupés à leur tour par des excursions dans les domaines de la philosophie et de la théologie, si bien que dans ce livre, rempli d'intéressants détails, de curieuses notices, nous ne trouvons aucune partie qui forme le moindre tout complet et isolé. La première section : « Le catalan et ses rapports avec le provençal, » ne nous donne point, comme son titre semble le promettre, un tableau tracé avec ordre du développement simultané, sous le rapport grammatical ou historique, des deux langues ainsi rapprochées, mais une série de notices qui nous font passer alternativement d'une contrée dans l'autre.

Dans les deux chapitres intitulés : « Système universel de Raymond Lulle » (pp. 68 122), et « Influence de Lulle sur la poésie catalane et la religion des Espagnols » (pp. 122-163), où se laisse voir même absence de liaison et de méthode, il faut noter des indications précieuses de livres rares et de manuscrits appartenant à la littérature en vers et en prose de la Catalogne, indications dues la plupart aux recherches de l'auteur lui-même.

Il faut attribuer sans doute à l'intérêt passionné de M. Helfferich pour ses objets d'étude quelques jugements peu impartiaux sur tout ce qui n'est pas catalan, par exemple, une dépréciation du provençal, qu'il oppose comme le pur produit de l'art des troubadours à l'idiome catalan, spontanément issu du génie du peuple. L'auteur semble dire que la langue provençale, élevée par la délicatesse de ses formes au niveau de ses sœurs les autres langues latines, n'a existé que dans les œuvres des troubadours.

Il n'est pas vraisemblable que le catalan doive sa structure si simple, relativement à la variété de formes du provençal, au long séjour des Goths dans la Catalogne; il paraît plus naturel de rapporter ce caractère de la langue à une prédisposition autochthone, C'est ainsi qu'on peut expliquer la rencontre du même caractère dans d'autres pays de langue à base latine, où les Goths ne se sont jamais établis, par exemple dans l'île de Sardaigne.

J. Larocque.

VARIÉTÉS.

La Société florentine dite la Colombaria.

Florence compte, comme à peu près toutes les villes de quelque importance, plusieurs compagnies savantes qui ont pour but d'encourager la culture et de contribuer aux progrès des sciences, des lettres et des arts. L'une des plus anciennes, l'*Académie des beaux-arts*, fondée, en 1330, sous le nom d'*Association de Saint-Luc*, et qui prit, en 1683, le nom sous lequel elle est si connue, comprend trois classes d'étude, le dessin, la musique et les arts mécaniques. Une autre, l'*Académie des Géorgofiles*, établie en 1753, s'occupe d'agriculture et d'économie publique. La plus célèbre de toutes, la *Crusca*, espèce de *blutoir*, s'est donné, en 1587 (l'Académie française n'est venue au monde que 47 ans plus tard), la mission de distinguer dans la langue italienne les locutions vulgaires des tours délicats, le *son* de la *fine fleur*; enfin il en est une, la *Colombaria*, qui a surtout pour objet la recherche et la description des monuments, dont le pays formant aujourd'hui le grand duché de Toscane s'est décoré aux diverses époques de son histoire; c'est à cette dernière que sont consacrées les lignes qui suivent.

En 1735, quelques hommes studieux, entre lesquels on remarque Jean-Baptiste Passeri, Jean-Dominique Bertoli, François Gori, se réunissaient à Florence, sous le patronage du chevalier Jean-Jérôme dei Pazzi, et organisaient, avec l'approbation de l'illustre Muratori, alors bibliothécaire du duc de Modène, une Société « instituée pour

accroître les trésors de l'érudition en tout genre » (istituta per accrescere il tesoro della varia erudizione), et publier « d'utiles travaux dans toutes les branches du savoir» (utili illustrazioni filosofiche e scientifiche in ogni facoltà). Par reconnaissance pour son protecteur, la compagnie se mettait et elle est restée sous la protection d'une sainte de sa famille, Marie-Madeleine dei Pazzi, très-vénérée à Florence où son corps repose dans l'église qui porte son nom. Tous les ans, le 25 mai, les sociétaires célèbrent la fête de leur patrone, et la prient, dans une sorte de messe du Saint-Esprit, de répandre sur eux ses bienveillantes faveurs (spargere sopra di essi i benigni effetti d'ell' amorevole sua protezione). On s'assemblait à l'origine dans la tour ou le *colombier* du palais Pazzi, et de là le nom de *Colombaria* que prit alors et que conserva l'association.

Quelque ardeur que la compagnie naissante apportât à ses études, elle resta cependant douze longues années sans faire part au public de ses travaux et de ses découvertes; ce ne fut qu'en 1747 que parut le premier volume de ses *Mémoires*.

Ce petit in-4° de LII-284 pages s'ouvre par une *Epître dédicatoire* à Sa Majesté impériale François Ier, auguste, pieux, heureux, invincible, empereur des Romains, roi d'Allemagne et de Jérusalem, duc de Lorraine et de Bar, grand duc de Toscane, signée par ses très-humbles serviteurs et sujets les associés colombariens de Florence. Viennent ensuite une *préface* de Francesco Gori et une *notice* de Bindo Simone Peruzzi, sur l'origine et l'institution de la compagnie. A cette introduction succèdent onze dissertations dont les principales sont celles de Passeri *Sur les sépultures antiques* et *Sur quelques monuments étrusques tant écrits que figurés*, qu'on venait de découvrir à Cortona; de Muratori *Sur les esclaves et les affranchis chez les anciens*; de Mario Guanarcci *Sur les XII tables*, comprenant une histoire succincte de la législation romaine; et d'un anonyme *Sur les prodiges racontés par Tite-Live*, qui, selon l'auteur, n'aurait rien inventé, les faits miraculeux qu'il rappelle étant bien réellement arrivés, soit naturellement, soit par la malice des hommes ou même l'artifice des démons.

Ce premier tome avait été imprimé, comme on le suppose bien, à Florence où siégeait l'association. C'est à Livourne (je ne saurais dire pourquoi) que le second paraissait cinq ans plus tard, en 1752, sous le même format et comprenant XXIV-285 pages. Ce volume est dédié au cardinal Angelo Maria Querini, bibliothécaire de la Sainte-Eglise, évêque de Brescia. Après une *préface* du secrétaire

qui annonce, comme organe de la Société, un « Florilegio delle sue ampie raccolte di erudite richezze in ogni genere di litteratura, » on y trouve huit dissertations, consacrées toutes, excepté une seule *Sur la culture du figuier*, à différents points d'histoire et d'archéologie nationales; l'une, de Passeri, sur la fameuse inscription osque de Nola, où l'auteur reconnait un contrat et la loi qui en règle les conditions; une seconde de Filippo Venuti, sur le *Cabinet de Cicéron* et ce qu'on sait des livres et des objets d'art que le grand orateur avait réunis dans sa riche bibliothèque de Tusculum; une troisième, de Lorenzo Guazzesi, *Sur la voie Cassia de Chiusi à Florence*; une quatrième, de Gori, *Sur le dieu des moulins, Eunostus*; une cinquième, de Domenico Maria Manni, *Sur les anciens bénitiers de la contrée;* une sixième enfin du docteur Targioni Torgetti, *Sur le florin du sceau de la république de Florence* (Del fiorino di sigillo della republica fiorentina), qui contient des détails précieux pour l'histoire de la monnaie et du commerce dans le Florentin.

Il est regrettable qu'après l'émission de ces deux volumes qui témoignent d'une érudition solide plutôt que variée, la Colombaria, épuisée ou à bout de ressources, se soit arrêtée tout court dans la carrière qu'elle fournissait avec honneur, et qu'elle ait, pendant un demi-siècle, gardé obstinément le plus profond silence. Ce ne fut qu'en 1803 qu'elle se rappela un moment à la mémoire du monde savant qui l'avait bien et dûment oubliée. A cette date, un colombarien, le docteur Lorenzo Contini, publia à Florence, avec l'agrément du président de la compagnie, le seigneur Francesco Sassi della Rosa qui en accepte la dédicace, un troisième volume de VI-124 pages; c'est une sorte de bulletin qui se contente à peu près de donner, pour 1800, 1801, 1802 et 1803, les titres des Mémoires lus aux séances et le catalogue soit des livres, soit des autres objets, offerts pendant ces quatre années à la Société; cette histoire ne présente qu'un bien médiocre intérêt; j'y ai cependant relevé un détail important, l'inscription, en 1802, sur la liste des membres, de Luigi Lanzi, *Antiquaire de Sa Majesté le roi d'Etrurie*, le plus grand nom scientifique qui se remarque parmi les trente-trois titulaires résidants et les quarante-sept correspondants dont l'Académie se composait alors (1).

Cette tâche accomplie, la Colombaria rentre dans son repos. Nouveau sommeil d'un demi-siècle! Si la Société n'est pas absolu-

(1) Ces trois volumes sont aujourd'hui très-rares; le Magliabecchiana en conserve un exemplaire, celui que j'ai pu consulter.

ment dissoute, elle est du moins en pleines vacances. En 1856, le mouvement imprimé en France, par le gouvernement impérial, aux compagnies savantes de nos départements, gagne les nations voisines; plus d'une académie française et étrangère se réveille. La Colombaria est du nombre. En se reprenant à la vie active, elle s'aperçoit que ses statuts vieillis ne sont plus en harmonie avec l'esprit du temps, et de nouveaux règlements, rédigés par trois de ses membres les plus distingués, le conseiller Pierre Capei, le chanoine Joseph Bini, et le savant directeur des riches archives de l'Etat, le chevalier François Bonaini, sont adoptés dans la séance du 21 juin 1857. Les attributions de la compagnie y sont mieux déterminées qu'elles ne l'étaient à l'origine. Son principal objet (que n'a-t-on dit : *son objet unique?*) consiste à cultiver tous les genres d'études qui ont trait à l'histoire de Toscane (tit. 2). Elle se compose de 60 membres résidants qui payent une cotisation annuelle de cinq livres (quatre francs douze centimes environ), et d'un nombre indéterminé de correspondants qui ne sont tenus qu'à contribuer, autant qu'il sera en eux, à l'honneur et à l'accroissement de l'institution (tit. 3). Elle se réunit une fois chaque mois, excepté en octobre (tit. 14). Son président actuel, qui, comme les autres officiers, est nommé pour un an, mais peut être comme eux indéfiniment réélu (tit. 4), le marquis Gino Capponi, appartient à l'une des premières familles de Florence; la compagnie n'a pas de vice-président. Elle a pour secrétaire l'honorable secrétaire des archives que M. Bonaini dirige, M. Cesare Guasti, dont l'âge mûr tiendra toutes les promesses que sa jeunesse fait à la science. Parmi ses membres résidants, qui tous ont des titres plus ou moins considérables à l'estime publique, on distingue, outre ceux que j'ai déjà mentionnés, l'aimable et docte vieillard, le chevalier professeur Michel Archange Migliarini, conservateur du Musée des antiques à la galerie royale (1) et le conservateur bien connu de la Bibliothèque palatine, le chevalier Francesco Palermo. Entre les correspondants, dont je n'ai pas la liste sous les yeux, je n'en citerai qu'un, mais celui-là vaut à lui seul toute une Académie, l'illustre professeur d'archéologie à l'Université de Pérouse, le comte Jean-Charles Conestabile qui ne tardera pas à nous donner son grand ouvrage, impatiemment attendu, sur les monuments écrits et figurés de l'antique Étrurie (2).

(1) MM. Migliarini et Guasti ont été nommés membres correspondants étrangers de la Société des antiquaires de Normandie, dans la séance extraordinaire du 16 novembre 1858.

(2) Ce livre vient de paraître; en voici le titre exact: *Iscrizioni etrusche e*

De pareils noms promettent et engagent. L'ère nouvelle que la compagnie vient d'inaugurer s'annonce comme devant être féconde. Déjà une commission, composée de trois membres, MM. Migliarini, Conestabile et le docteur Clément Santi, de Montalcino, est chargée de pratiquer des fouilles sur un point du sol (près de Chiusi), qu'on suppose, non sans de fortes raisons, recéler d'importantes ruines. Deux excellents comptes rendus de M. Cesare Guasti, lus l'un à la séance du 18 juin 1857, l'autre à celle du 25 mai 1858, imprimés l'un et l'autre dans l'*Archivio storico italiano*, prouvent, par les fruits qu'ils nous signalent, que l'arbre colombarien est en plein rapport. Seulement, à en juger par la nature de quelques-uns de ces produits, relatifs, ceux-ci à l'agriculture, ceux-là à l'hygiène, il est peut-être à craindre que la Société ne sorte trop souvent du cercle des études historiques dans lequel, à notre avis, elle ferait bien de s'enfermer. Qu'elle laisse, comme le lui disait éloquemment son secrétaire, qu'elle laisse à la Crusca l'épurement de la langue (il vanto della lingua); aux géorgofiles, les questions économiques et statistiques; à l'Athénée, les charmantes routes qui conduisent au beau ou les rudes sentiers par lesquels on arrive au vrai. Qu'elle s'en tienne à l'archéologie! *Sia nostra l'antiquaria!* c'est une mine assez riche pour épuiser tout ce qu'une société comme elle peut avoir en soi de vie et de ressort!

A. Charma,

Membre non résidant du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Colombaria et de la Société des Antiquaires d'Herculanum.

etrusco-latine in monumenti che si conservano nell' I. e R. galleria degli Uffizi di Firenze, edite a fac-simile con tavole litografiche. Aggiunte due tavole in rame con rappresentanze figurate, per cura del conte Giancarlo Conestabile; 1 vol. in-4° avec atlas.

RECHERCHES SUR LES CARTIERS DE LIMOGES.

J'ai hâte de vous parler de mes études sur des cartes à jouer fort anciennes, dont j'ai découvert quelques planches très-grossièrement enluminées dans l'épaisseur des gardes ou couvertures de vieux registres des archives de l'hospice transportées à notre grand dépôt de la préfecture de Limoges.

Par une heureuse coïncidence de hasards, j'ai trouvé aussi une épaisse planche ou madrier de bois gravé sur laquelle, malgré de grandes mutilations, j'ai reconnu des rois, dames, etc. Cette planche provient d'un des anciens cartiers de Limoges. Je me suis assuré que la fabrication des cartes à jouer a été longtemps une des industries de notre ville. Je l'ai vue dans ma jeunesse en plein exercice ; j'ai pu même retrouver dans nos documents les noms de la plupart de ces fabricants. Je n'ai pu m'empêcher de reconnaître, à la vue de cette planche gravée, combien il y avait peu de distance entre cet art du cartier et les premiers essais de l'imprimerie. J'ai donc été moins surpris en lisant le titre d'*imprimeur* donné dans un acte du 19 janvier 1441 à Jehan Faure de Vilatte (Registre du notaire Possa, fol. 5, recto; acquisition de vignes près Saint-Gérald de Limoges, fondalité des prêtres communalistes de Saint-Pierre-du-Queyroin) : — le gendre de *Jehan Roy* est qualifié d'*imaginayre* en 1461, et Jehan Rivaud, d'*imagier*, en 1469. Ces qualifications me paraissent toutes les trois relatives à l'industrie de la fabrication des cartes, composée d'un *graveur sur bois*, d'un imprimeur et d'un coloriste ou enlumineur.

Ces cartes sont formées, pour celles qui n'ont pas de figures humaines, de monnaies royales : l'as est une pièce plus grande que les autres, c'est un grand *Blanc*, et les 7, 8, 9 et 10 sont des tournois du temps de Charles VI et Charles VII. Une autre série est formée de coupes ou verres à boire, une autre de massues ou bâtons noueux, la quatrième d'épées à poignée cruciforme. Une ignoble couleur rouge, jaune ou bleue recouvre les lignes de la gravure. Je n'ai pu, vu mes occupations multipliées en ce moment, porter toute l'attention nécessaire pour lire quelques rares inscriptions à demi effacées. Je reviendrai sur ce sujet après des études plus attentives.

Voici la liste des cartiers :

Etienne Lasendon.....	1466	Pierre Grou.....	1658
Guillaume Montet.....	1517	Baluffe.....	1670
Jehan Poilleré, avant....	1532	Jean Froment.....	1675
Martial Gay.....	1538	Gabriel Desmaisons.....	1684
Michel.....	1588	Laguez dit Cavot.....	1700
Guillaume Monteil.....	1601	Martial Cibot.....	1743
Jean Aliot.....	1638	Veuve Lebeau.....	1800
Raymond.....	1650	Joubert, son gendre.....	1850
Jean Marboutin.....	1650		

TABLEAU *des argentiers-orfévres* (*aurifabri*) *du moyen âge et de la renaissance et des émailleurs de Limoges, d'après les terriers, registres et actes des archives de cette ville* (1).

Abbon (Abbo), sixième siècle, monnayeur, atelier monétaire de Limoges.

Saint Eloi (Eligius), septième siècle, monnayeur, emplacement de Saint-Martin-des-Feuillants.

Saint Théau (Tillo), septième et huitième siècles, monnayeur, emplacement de la maison de saint Eloi.

Magister Alpaïs (G.), treizième siècle.

Vitalis (Bernard Ier), *Vidal*, treizième et quatorzième siècles, cimetière de Saint-Michel-des-Lions.

Aymericus (Pierre), 1335, rue Boucherie (du Collége).

Vitalis (Jean Ier), *Vidal*, 1347, près le cimetière de Saint-Michel.

Vitalis (Barthélemy), *Vidal*, 1349, près le cimetière de Saint-Michel.

Texier (Jehan), 1389, rue des Combes.

Mercerii (Petrus), 1396, rue des Taules.

Sire Boyol (Jehan), 1427, rue Rafilhou.

Vitalis (Bernard II), *Vidal*, 1430, rue Poulaillère (*Gallinaria*).

Vitalis (Petrus), *Vidal*, 1431, même rue.

Mercier (Jean et Pierre), 1435, rue des Taules.

Messire Peyr, 1435, rue du Clocher.

Vidal (Estève), *Vedaud*, 1435, rue Fourie.

(1) Cette liste figure dans le tome VII du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, page 67; mais elle y est donnée d'une manière moins complète. Ainsi l'indication des rues, etc., habitées par les artistes, ne se trouve point dans la liste imprimée dans le *Bulletin*.

Mathieu (Jean), 1453.

Jabessier (Jacques), *Marotaud*, 1468, grande rue Manigne.

De Bosto (Johannes), *Pétrus*, son fils, 1472, paroisse de Saint-Pierre.

Jouberti (Etienne), 1472, rue des Combes.

Guimbert (Pierre et Aymeric), frères, 1481, rue Descendant-Manigne.

Meize (Martial), 1482, queyroir de Bernard Mayne.

Ardent (Gav.), 1483.

Chabessier (Nicolas), 1486), au clos Thonys.

Bonelli (Johannes), avant 1490.

Brunet (Pierre), 1491, rue Grandes-Pousses.

NL. — LP. Pénicaud (Léonard), *Nardon*, 1495, rue Frégebise.

Vidal (Jean II), *Vidaud*, avant 1496, rue Poulaillère.

Granier (Jean) et Guillaume, son fils, 1497, rue Rafilhou.

G. V. A. ? Varacheau (Guillaume) et Jean, son fils, 1500, rue Lansecot.

Hardy (Pétrus), 1500, cimetière de Saint-Martial.

Vidal (Martial), 1503, rue Poulaillère.

P. C. Courteys (Pierre), *Cortoyos*, 1503, rue Manigne.

Benedicti (Jacques), *Benoist*, 1504, rue Rafilhou.

L. L. Sire Limosin (Léonard Ier), 1530, peintre du roi, rues Manigne et Grandes-Pousses.

I. C. Courteys (Jean), *Courtoyos*, 1531, peintre verrier, rue Manigne.

Tharaud (Pierre), 1532), rue Frégebise.

P. V. Vigier (Pierre), *Calet*, 1535, rue du Foussat (*Fossé*).

I. P. Pénicaud (Jean 1er), 1537, rue Frégebise.

Lamontrot (Pierre), 1537, près Saint-Martin-des-Feuillants.

F. P. Poillevé (François), 1537, rue des Arènes.

I. P. (L. P.) Pénicaud (Jean II), *Junior*, 1539, rue Sainte-Valérie.

Limosin (Martin), 1541, rues Manigne et Grandes-Pousses.

M. D. P. P. Deux (Martialy), *Pape*, 1550, peintre, rue Basse-Manigne.

P. R. Reymond (Pierre), *Peyr*, 1550, peintre, rue Manigne et du Verdurier.

Reymond (Gabriel), 1551, à Chinchauveau.

H. P. Poncet (Hélie), 1552, place des Carmes.

I. L. Limosin (Jean Ier), 1554, peintre du roi, rue Manigne.

P. P. Pénicaud (Pierre), 1555, peintre verrier, peyron Sainte-Valérie.

I. C. D. V. Court (Jehan), *Vigier*, 1555, peintre, rue Descendant-Manigne.

Sire Veyrier (Pierre), *l'atné*, 1558, rue des Taules.

I. P. (L. P.) Pénicaud (Jean III), 1561, peyron Sainte-Valérie.

I. L. Sire Limosin (Jean II), 1562, peintre du roi, rue Manigne.

Mouret (Dominique), *Domangé*, père et fils, et Laurent, frère, 1563, rue du Temple.

I. F. Fleurel (Jehan), 1570.

I. D. C. De Court (Jean), 1572, peintre du roi, paroisse de Saint-Pierre.

M. R. Sire Reymond (Martial), 1577, peintre du roi, l'Andeix-Manigne.

M. C. Courteys (Martial), *Courtois*), 1579.

L. L. Sire Limosin (Léonard II), 1579, peintre, rues Manigne et Grandes-Pousses.

F. L. Limosin (François), 1579, peintre, même maison.

F. B. Bonin (François), *Bouny*, 1585, rue de la Cité.

N. L. Laudin (Noël 1er), 1586, peintre, rue Boucherie (du Collége).

I. R. Reymond (Jean), 1598, rue des Combes.

S. C. Court (Susanne), 1600, faubourg Boucherie.

Limosin (Joseph), 1610, rue Manigne.

Limosin (Bernhart), émail au musée de Dresde.

Court (Petit-Jean), *Vigier*, 1614, peintre, rue du Clocher.

I. L. Laudin (Jean), *l'Aîné*, 1616, peintre, faubourg Manigne.

V. L. Laudin (Valérie), 1622, rue Boucherie (du Collége).

I. R. Reymond, fils de Martial (Joseph), 1625, peintre, Andeix-Manigne.

I. L. Laudin (Jacques), 1627, faubourg Boucherie.

N. L. Laudin (Nicolas 1er), 1628, peintre, même demeure.

Vergnaud (Barthélemy), 1630, Andeix-Manigne.

I. N. Noalher (Jacques), 1635, rue Manigne, sous l'Oratoire.

Terrasson (Antoine), *Tarason*, 1635, rue Lansecot.

M. N. Noylier (Martin), *Chabrou*, 1640, Grandes-Pousses, près la porte Manigne.

Guybert (Jean), 1648, rue des Combes.

P. P. Poncet (Philippe), *Philippon*, 1653, peintre, rue du Clocher.

F. G. Guybert (François), 1655, clos Fontalernoux.

P. N. Noalher (Pierre), 1657, rue Boucherie (du Collége).

N. L. Laudin (Noël II), 1657, faubourg Boucherie.

Menot (Martial), 1666, famille d'Eymoutiers.

I. L. Laudin (Jacques II), 1668, faubourg Boucherie.
Millet (Melchior), *Bavarois*, 1676, paroisse de Saint-Pierre.
M. Poillevé (Jean-Baptiste), 1694, place Saint-Gérald.
N. L. Laudin (Noël III), 1699, peintre, faubourg Boucherie.
Gérôme (1711), clos des Vimières.
N. M. Noualher (Martial), 1720, rue Boucherie (du Collége).
I. N. Noualher (Joseph-Jean), 1720, rue des Grandes-Pousses.
I. L. Laudin (Joseph), 1729, rue Manigne.
N. B. Noualher (Bernard), aîné, 1732, rue Manigne.
N. L. Laudin (Nicolas II), 1747, peintre, faubourg Manigne.
I. N. Noualher (Jean), *Chabrou*, 1748, porte Manigne.
Chouzy (Barthélemy), *Treize-Métiers*, 1751, rue Lansecot.

Noualher (J.-B.), 1732 à 1804, peintre et maître de dessin, Petites-Pousses, Fontaine-des-Barres.

Dans un titre en patois, de l'an 1425, il est question de *la Vincenda*, *argentina* ou *argenteira*.

Maurice ARDANT,
Correspondant du Ministère.

RAPPORT ADRESSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES, SUR LES MONUMENTS DE TERRE CUITE DU MUSÉE DE CONSTANTINE.

Constantine, le 4 janvier 1859.

Monsieur le Ministre,

La ville de Constantine possède plusieurs collections d'antiquités qui n'ont point encore été classées. Comme la plupart de ces objets méritent l'attention des savants, j'ai entrepris d'en faire le classement et d'en rédiger le catalogue. Les séries les plus riches sont celles qui comprennent les médailles et les monuments de terre cuite. J'ai commencé mon travail par l'étude des lampes funéraires, qui sont au nombre de cent quarante dans les vitrines de la commune. J'aurai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, dans le présent rapport, un extrait des notes que j'ai recueillies, en m'attachant à signaler les numéros les plus intéressants. Ces petites lampes diffèrent autant par la forme que par la matière. Il y en a quelques-unes qui représentent des sujets traités avec une habileté remarquable; presque toutes sont ornées de dessins en relief.

N° 595. — Lampe en argile blanchâtre, de forme ronde, concave à sa partie supérieure. Sujet : un bestiaire debout, vêtu d'un caleçon, luttant avec un animal, qui se dresse sur ses pattes de derrière et saisit avec sa gueule le bras droit de l'homme. L'animal ressemble à un loup. Une anse et un bec. Long., 0,10; larg., 0,07.

N° 563. — Lampe en terre rougeâtre et lourde; elle forme un cercle que dépassent, d'un côté, l'anse en manière de boucle, et de l'autre, un bec légèrement évasé. Sujet : un char traîné par deux chevaux en course, la tête ornée de panaches. Sur le char, un homme debout, tenant de la main droite une couronne de laurier, et de la gauche, une palme. Ce qui ajoute au mérite de cet objet, c'est qu'on en voit facilement tous les détails. Sur le fond, on lit les noms du potier, imprimés en abrégé : CMAREVP. M. Léon Renier les explique ainsi : *C(aii) Mar(ii) Eup(repetis)* (1). Long., 0,11; larg., 0,075.

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4230. — Une lampe du musée de Leyde, provenant de la régence de Tunis (Voy. Janssen, *Musei Lugd. Batav. inscr.*, pl. XXX, n. 136), porte pour signature : CMEVPO. Ce sont évidemment les mêmes noms que ceux qui se lisent sur la lampe décrite par M. Cherbonneau. La restitution de ceux-ci doit donc être ainsi corrigée : *C(aii) Mar(ii) Eup(ori)*. Du reste, il est

N° 565. — Lampe de forme ovale, munie d'une anse ; terre d'un rouge pâle. Le bec est d'une dimension très-minime. La partie supérieure de la lampe se relève en dos de tortue ; elle est couverte presque entièrement par une tête de Méduse, dont le nez forme un anneau. Long., 0,10 ; larg., 0,07.

N° 524. — Lampe en terre rouge, d'un travail peu élégant. Au milieu d'un feston chargé de dessins triangulaires, un animal chimérique, ayant à peu près le galbe d'un lion, la crinière hérissée, les pieds lançant du feu.

N° 422. — Lampe en terre rougeâtre, portant encore les traces d'un vernis de la même couleur. Anse pleine ; bec allongé et garni de volutes. Sujet : deux femmes nues devant une vasque élégante soutenue par un pied cannelé. Celle de gauche se penche et verse dans le bassin le contenu d'un petit vase à deux anses. Long., 0,11 ; haut., 0,03 ; larg., 0,075.

N° 558. — Lampe en terre rougeâtre, presque ronde. Sujet : un personnage de pétite taille, debout, ayant les mains posées sur l'orifice d'une grande amphore terminée en pointe. On lit sur le fond :

probable que le fabricant de ces lampes n'était pas africain, et l'on peut conjecturer qu'il habitait la Campanie ; car c'est dans cette contrée que se rencontrent le plus fréquemment les lampes portant sa signature ou son cachet. Voy. M. Mommsen, *Inscr. Neap.*, n. 6308 (21,22); *Inscr. Helvet.*, 350 (20).

On sait que les signatures de potiers romains trouvées en France, en Suisse, en Angleterre et sur les bords du Rhin, consistent presque toujours en un surnom, soit seul, soit précédé ou suivi des sigles OF, *officina* ; M ou MAN, *manu* ; F, *fecit* ou *figlina*, suivant que le nom est au nominatif ou au génitif ; FEC, *fecit* ; FIG, *figlina*, etc. Il n'en est pas ainsi de celles que l'on trouve en Italie et en Afrique ; on n'y remarque aucun de ces sigles, et elles contiennent ordinairement en abrégé les trois noms de l'artisan : son prénom, son nom de famille et son surnom. Le musée de Leyde possède trente et une lampes provenant de l'Afrique, et, sur ce nombre, quatorze, outre celle dont il a été question plus haut, portent des signatures de ce genre, savoir : CAIADIEC, *C(aii) Ae(lii) Adjec(ti)* ; L.AGR...VICTO..., *L(ucii) Agr[ii] Victo[ris]* ; AVFFRON, *Auf(idii) Fron(tonis)* ; L·C·FEL, *L(ucii) C(aelii) Fel(icis)* ; CCLOSVC, *C(aii) Clo(dii) Suc(cessi)* ; CFABFVS, *C(aii) Fab(ii) Fus(ci)* ; IVNIALEXI, *Junii Alexi(s)* ; CIVNDRAC, *C(aii) Iun(ii) Drac(onis)*. — Celle-ci se lit également sur une lampe du musée de Constantine. — LMADIEC, *L(ucii) M(arii) Adjec(ti)* ; LMRES, *L(ucii) M(arii) Res(pecti)* ou *Res(tituti)* ; L·M·SA, *L(ucii) M(arii) Sa(turnini)* ; VMVNSVC, *A(uli) Mun(atii) Suc(cessi)* ; COPPRES, *C(aii) Opp(ii) Res(pecti)* ; TETT·PRIM, *Tett(ii) Prim(i)*. Quelques-unes de ces signatures, comme AVFFRON, CCLOSVC, IVNIALEXI, CIVNDRAC, LMRES, se rencontrent aussi fréquemment sur les terres cuites de la Campanie, et il est probable que les lampes qui les portent provenaient également de cette province, qui était célèbre pour ses fabriques de poterie et faisait un grand commerce avec l'Afrique.

L. Renier.

ASILIAC (2). Long., 0,11 ; larg., 0,065 ; hauteur, 0,03.

N° 615. — Lampe ronde et sans anse, de couleur rougeâtre. Sujet : un guerrier revêtu de la clamyde et coiffé d'un casque, sur un cheval en course. Le guerrier est dans l'attitude des combattants : sa main droite brandit une lance ou un long javelot à la hauteur de l'œil, et son bras gauche tient un bouclier circulaire. Long., 0,10 ; larg., 0,065.

N° 588. — Lampe en terre noire, de forme allongée. Outre l'anse bouclée et le bec placé à l'extrémité opposée, elle est munie d'une espèce d'oreillette à gauche. Sujet : une espèce de fleur assez difficile à caractériser. C'est la seule lampe noire de la collection, la seule aussi qui affecte cette forme.

N° 535. — Lampe en terre à peu près rouge, ronde et munie d'un bec et d'une anse. Sujet : un masque de théâtre. On voit encore un bout de la mèche collé à l'orifice du trou.

N° 606. — Lampe élégante, presque ronde, en terre rouge vernie. Sujet : au milieu d'un cercle quadruple, un gladiateur casqué, dans l'attitude de la défensive ; il se retranche derrière son long bouclier, qui touche à la visière de son casque, et tient de la main droite un épée courte, la pointe en avant. Il n'y a pas d'anse. Long., 0,10 ; larg., 0,075.

N° 546. — Lampe en terre grisâtre, mais qui paraît avoir été revêtue d'un vernis d'une autre couleur. Le bec porte des ornements qui ressemblent à des volutes. Sujet : au milieu d'un cercle double, une tête d'âne avec les oreilles dressées.

N° 618. — Lampe parfaitement ronde, en terre d'un rouge pâle. Le bec y prend des dimensions inusitées et forme un appendice relativement considérable ; il est orné de quatre petites volutes élégantes. Sujet : au milieu de quatre cercles concentriques, une tête de femme vue de face, dont le front est entouré de rayons ; elle est posée dans l'ouverture d'un large croissant, à chaque extrémité duquel se voit une petite étoile. Cette lampe peut passer pour la plus belle de la collection.

N° 552. — Lampe en terre blanchâtre, de moyenne grandeur. Sujet : un sanglier en arrêt ; sur le fond, ALEXAN (*Alexander*) (3). Long., 0,08.

(2) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4219. Peut-être faut-il lire *A(uli) Silli Ac(cepti)*. Cette signature se retrouve au musée de Leyde, sur une lampe apportée d'Italie. L. R.

(3) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4228.

N° 504. — Lampe en terre blanche et légère, sur laquelle on remarque les traces d'une peinture rouge, que le temps et l'humidité ont brunie. Le bec est fort évasé et porte des ornements élégamment tournés. Sujet : un cerf en course, attaqué par un chien qui le mord au flanc. Est-ce le cerf ou l'axis, que les indigènes appellent *bagar-el-ouahache* (bœuf sauvage) ? A la forme de la tête, je crois reconnaître l'axis. Il n'y a pas de cerfs dans la province de Constantine. Quant au chien, qui est couvert de longs poils, il ressemble parfaitement aux chiens kabyles.

N° 557. — Lampe en terre rose, très-pesante, à peu près ronde. L'anse est brisée. Sujet : homme nu, de face, tenant par la bride un cheval placé derrière lui, et ayant la main gauche appuyée sur une longue lance. Belle attitude. La tête du personnage est surmontée d'une petite croix ou étoile à quatre branches; sur le fond : MNOVIIVSTI, ce qui doit se lire, suivant M. Léon Renier (4), *M(arci) Novii Justi*. Les dernieres lettres TI sont liées. Long., 0,10 ; larg., 0,072.

N° 570. — Lampe en terre d'un rouge sale. Sujet : une tête de face, les yeux baissés. De longues tresses encadrent la figure. La partie du buste qui est visible est vêtue d'une robe à plis et montante. De chaque côté du front s'élance une corne, et dans l'espace compris entre ces ornements, se dresse une petite pyramide terminée par une tête de mort. Sur le fond : CCORVR, légende que M. Léon Renier explique par les mots *C(aii) Corn(elii) Ur(bici)* (5). Long., 0,10 ; larg., 0,07.

N° 643. — Fragment de lampe funéraire représentant un sujet obscène. M. Bienfait, de Constantine, en possède un exemplaire complet.

N° 545. — Lampe en terre rouge portant les traces du vernis qui la couvrait ; elle est munie de deux oreillettes, indépendamment du bec et de l'anse. Sujet : un masque très-bien fait, avec une longue barbe tressée ; au revers, une petite semelle.

N° 597. — Lampe en terre rouge vernie, dépourvue d'anse. Sujet : deux gladiateurs combattant ; l'un des deux tombe renversé sur la

(4) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4225. — La même signature se lit sur la lampe n° 556 du musée de Constantine ; on la retrouve au musée de Leyde, sur une lampe apportée d'Italie. L. R.

(5) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4211. — Au lieu de *Ur(bici)*, il faut lire *Ur(si)* ; les lampes portant la signature CCORVRS ou CCORVRSI sont communes dans l'ancienne Campanie. Voy. M. Mommsen, *Inscr. Neap.*, 3308 (1). L. R.

terre, mais il se soutient encore avec la poignée de son épée et pare les coups de son adversaire avec son bouclier ; l'autre se prépare à le tuer. Les boucliers sont de forme carrée, mais allongés ; les casques sont ronds et entourés d'une visière qui se relève un peu sur le devant. Tableau animé. Long., 0,10 ; larg., 0,07.

N° 604. — Lampe en terre noircie par la vétusté, sans anse. Sujet : un jeune homme, sans doute un génie, ailé, assis sur un tabouret et jouant de la flûte double. Sa robe légère, tombée sur ses genoux, permet de distinguer les formes gracieuses de son corps et ses grandes ailes qui touchent la terre.

Le départ du courrier me force à remettre à un autre jour la suite de ces notes, dont j'espère former la substance d'un catalogue analytique du musée de Constantine. Puisse Votre Excellence ne pas dédaigner des détails que j'aurais voulu rendre plus intéressants.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

A. Cherbonneau,
Membre non résidant du Comité.

Travaux géographiques de M. Auguste Le Prevost.

Au moment même où la géographie historique de la Gaule prend, sous l'impulsion directe de l'Empereur et du Ministre de l'instruction publique, une importance et une activité qu'elle n'avait jamais eues, cette branche de l'érudition vient de faire une perte des plus sensibles dans la personne de M. Auguste Le Prevost, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant a tenu de nos jours, à côté de M. Guérard, la première place dans ce genre d'études ; l'un et l'autre ont été armés de cette science ingénieuse et patiente, animés de cet amour de notre sol qui ont fait le mérite, on pourrait presque dire la gloire, de Lebeuf et de d'Anville, héritiers eux-mêmes de Valois et de Sanson ; quiconque apporte au grand mouvement de la géographie contemporaine sa part de bon vouloir et de travail, doit se tourner avec reconnaissance vers ces deux représentants de la génération qui nous précède et les saluer comme des maîtres.

M. Le Prevost, admirablement instruit de notre histoire et de notre géographie historique dans leur ensemble, a cependant circonscrit ses travaux à la grande province où il était né, et il leur a donné de la sorte une valeur et une autorité qui les rendent presque irréprochables. Nous ne saurions prétendre à dresser une liste complète des Mémoires que ce savant peut avoir semés dans divers recueils, durant sa laborieuse carrière, nous nous bornerons même à dire, en ce qui concerne son édition d'Orderic Vital, qu'elle est jugée la meilleure que nous possédions de cet auteur, et nous voulons seulement ici étudier et suivre dans les procédés de leur exécution ceux des ouvrages de cet érudit qu'une communauté de goûts et le désir de marcher sur les traces d'un tel maître nous a rendus familiers.

Parmi ces ouvrages géographiques, le Mémoire intitulé *Anciennes divisions territoriales de la Normandie* tient une place importante et se trouve un des premiers par la date de sa publication. Tout en indiquant la relation générale des diocèses avec les cités, l'auteur fait remarquer combien d'exceptions sont venues altérer cette règle dans ses détails et rendre difficile la reconstitution des cités à l'aide des divisions ecclésiastiques postérieures ; par exemple, le diocèse de Bayeux s'étend sur la rive droite de la Dive, presque jusqu'aux portes de Lisieux, et celui dont cette ville est le chef-lieu empiète à

son tour sur le diocèse de Séez. Déjà, à une époque antérieure, des raisons politiques et des circonstances de diverse nature avaient modifié en maint endroit les circonscriptions des peuplades celtiques et profondément altéré la concordance de ces peuplades primitives avec les cités de l'époque gallo-romaine. Plusieurs d'entre elles qui avaient porté le titre de *civitates*, c'est-à-dire qui avaient été libres et dominatrices, passèrent au second rang, tandis, au contraire, que des *pagi*, simples subdivisions ou peuplades subordonnées, comptent, au commencement du cinquième siècle, parmi les cités de la Gaule. Il y a des exemples de ce fait par tout le territoire gaulois : les *Vellavi*, les *Gabales*, les *Cadurces* n'ont-ils pas été détachés des trop puissants Arvernes par la politique romaine? ne retrouvons-nous pas le *pagus Gessoriacus* de Pline devenu à la fin de l'empire *civitas Bononiensis*? Enfin, pour ne nous occuper que de la Normandie, quelle place tiennent les *Caletes* dans la notice des provinces et cités de l'empire? C'est avec étonnement qu'on cherche en vain dans la seconde Lyonnaise cette tribu assez puissante cependant au temps de César, puisqu'elle pouvait armer dix mille guerriers. Mais, par compensation, si nous ne voyons pas *Juliobona* figurer au nombre des villes qui devront à leur rang de cités de devenir des siéges épiscopaux, voici une ville nouvelle, Rouen, mentionnée pour la première fois par Ptolémée comme chef-lieu des *Velocasses*, auquels César n'assigne qu'un rang secondaire, et qui devient la métropole de toute cette seconde Lyonnaise sur laquelle se modèlera une grande province ecclésiastique. Toutefois, les *Caletes* pourront perdre leur importance politique et administrative, mais ils ne disparaîtront pas; quelque chose de plus puissant que le caprice passager des divisions qui se succèdent à partir de l'époque romaine maintiendra leur souvenir; leur sol morcelé qui eût dû être une *civitas* prendra, à l'époque mérovingienne, ce nom vague de *pagus* qui, alors, s'applique à toutes sortes de territoires sans conserver rien de sa précision première, et la mémoire des hommes se transmettra successivement, de génération en génération, jusqu'à nos jours, sous la forme de pays de Caux, le nom des vieux *Caletes*. Les déformations de ce nom, au moyen âge, sont nombreuses, et il en résulte les variantes suivantes que M. Le Prevost a recueillies : *pagus caletensis*, *provincia calciacensis*, *Caltivum territorium*, *pagus Cultis*, *comitatus Cassis*, *comitatus Calciacus*. La synonymie que présentent ici les mots *pagus*, *provincia*, *territorium*, appliqués indifféremment au même territoire, pourrait servir à témoigner de l'indécision du mot *pagus*, dans toute la première moitié du moyen âge, si déjà nous n'avions démontré ce fait amplement à propos des textes de Grégoire de Tours.

Le territoire qu'on appelait à la même époque *pagus Tellau*, *Tellao*, *Talamus*, *Talou*, *Talogiensis*, paraît, dit M. Le Prevost, tirer son nom de la rivière de Béthune qui passe à Neufchâtel et à Dieppe, laquelle s'appelait, dans les textes du moyen âge, *Tellas*. Cette rivière, avec l'Andelle, *Indella*, qui prend sa source vers le même point et, coulant dans une autre direction, va se jeter dans la Seine, dessine les limites d'un territoire qui, au nord, s'appelait Talou, vers le sud, pays de Thelle. Entre tous ces noms : pays de Thelle, Talou, *Tellas*, Andelle, peut-être, n'y a-t-il pas un simple rapport fortuit avec le fameux duché *Dentelinus* ? Cette supposition, que nous a suggérée l'étude de l'ouvrage de M. Le Prevost, dont nous parlons en ce moment, se trouve (1) développée dans notre géographie de Frédégaire. Peut-être aussi ce Tellau du moyen âge représente-t-il le territoire de quelque peuplade celtique que César n'aura pas mentionnée ; car, dans ses commentaires, le conquérant dit que les Caletes fournirent 10,000 guerriers, les Velocasses 5,000, lors du grand soulèvement de la Belgique, et ce total de 15,000 hommes est bien faible pour l'étendue de territoire que ces peuplades paraissent avoir occupé, et pour la population de la Gaule à cette époque, si on l'évalue d'après les 100,000 hommes des Bellovakes et les 50,000 des Suessiones. D'autre part, il est vrai, comment une peuplade enfermée entre les Velocasses, les Caletes et les Bellovakes, n'aurait-elle pas pris part au soulèvement sans que César en eût dit quelque chose? Peut-être encore était-ce une cliente des Bellovakes, et son contingent est-il représenté dans les 100,000 hommes que ceux-ci ont armés? Ce ne sont là que des hypothèses, mais elles ne sont peut-être pas sans intérêt lorsqu'il s'agit d'expliquer l'existence des territoires de Thelle et de Talou au moyen âge, et de retrouver l'emplacement tant de fois cherché du duché de Dentelin.

Les *Velocasses* ont laissé leur nom sous la forme de *Vexin* au territoire qu'ils occupèrent, et qu'on appelait au moyen âge *Velocassinus*, *Vilcassinus*, *Veulquessin*. La plus grande portion de son territoire, agrandie d'une partie de celui des Caletes, a formé le diocèse de Rouen. Ici la fortune de la ville a, pour ainsi dire, absorbé celle de la peuplade. A la fin de l'empire, dans la *Notice des provinces et des cités*, il ne s'agit plus de celle-ci ; nous ne voyons pas figurer une *civitas Velocassium* à côté de la *civitas Baiocassium*, *Abrincatum*, etc.; mais nous y lisons : *metropolis civitas Rotomagensium*. De là, l'exis-

(1) Voir la *Revue des Société savantes* du mois de septembre, p. 322 et suivantes.

tence au moyen âge d'un territoire qui s'appelait *pagus Rotomagensis*, sans représenter une ancienne peuplade celtique ; c'était un démembrement de celui des *Caletes* et des *Velocasses*, et l'on appelait de ce nom tantôt le sol qui se rattachait directement à la ville de Rouen, et tantôt le diocèse entier de cette grande métropole.

M. Le Prevost nous fait de la sorte passer en revue tout le territoire de la Normandie, diocèse par diocèse, en indiquant dans chacun d'eux les pays différents qui le formaient. Les indications qu'il fournit sur le Bessin, l'Avranchin, l'Evrecin, le Lieuvain, etc., peuvent aider à reconstituer, autant que la chose est aujourd'hui faisable, le territoire des anciennes cités ou peuplades, *Bajocasses*, *Abrincates*, ou *Abrincatui*. *Eburovices*, *Lexovii*, etc., qui occupaient cette partie de la Gaule, et dont les noms sont, comme on le voit, encore reconnaissables sous leur dernière transformation. Ce petit ouvrage comprend moins de cinquante pages, mais quiconque a pratiqué la géographie historique sait que dans cet opuscule il y a plus de labeur et plus de recherches que dans mainte volumineuse compilation.

Après avoir embrassé, dans un travail d'ensemble, la Normandie entière, M. Le Prevost n'est plus guère sorti de son département de l'Eure ; mais il en a fait la géographie d'une façon qui ne laisse, pour ainsi dire, plus rien à désirer. Il a commencé par donner un dictionnnaire des communes, hameaux, écarts, châteaux, fermes, chapelles et autres lieux habités ou bâtis quelconques portant un nom particulier. On sait de quelle importance est un ouvrage de cette nature pour les études géographiques. Bien souvent les recherches les plus minutieuses demeurent sans fruit faute d'une bonne nomenclature moderne. Dans les révolutions obscures et innombrables qui ne cessent de s'accomplir sur notre sol depuis près de deux mille ans, de même que tous les jours nous voyons des communes s'étendre ou s'amoindrir, il est arrivé que des localités primitives, des *villæ*, des *vici* aient par mille causes conquis un peu d'importance ou perdu celle qu'elles possédaient. Peu de noms cependant se sont entièrement effacés ; aujourd'hui encore, c'est un hameau, une ferme, une haie, qui attestent la persévérance de la tradition et conservent le souvenir de ces mille localités que mentionnent les diplômes, les chartes et les autres textes anciens. Or, rien n'est à dédaigner, tout cela a vécu, et c'est de l'ensemble de ces humbles existences qu'est formée la vie collective, l'histoire intime de la France.

Les ouvrages de M. Le Prevost ont particulièrement le don de faire passer dans l'esprit cet amour de notre sol, même dans ses

représentations les plus obscures, que semble avoir ressenti profondément leur auteur. Dans la préface de son ouvrage capital, en parlant de ces pouillés et de ces cartulaires, arides nomenclatures où se succèdent de longues séries de noms de lieux et de noms d'hommes, il dit avec vérité : « C'est là que chaque commune, chaque hameau trouvent réunies pour la première fois les pages aujourd'hui si dispersées, si peu accessibles de leur histoire. » Certes personne n'a fait plus que lui pour la restitution de cette histoire. L'ouvrage dont nous venons de parler et qui a dû coûter à son auteur des recherches et des travaux véritablement immenses est intitulé *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*. On sait combien le département est un cadre qui s'accommode peu aux recherches de la géographie ancienne ; il en résulte que, pour un ouvrage tel que celui-ci, il a été utile de réunir et de consulter une quantité de documents aussi considérable que pour reconstituer la géographie de la province presque entière. C'est ce dont il est facile de se convaincre en jetant un regard sur la longue liste des sources de toute nature auxquelles l'auteur a puisé. Le dictionnaire est divisé en cinq colonnes : la première contient le nom ancien transcrit sur les textes originaux, sur les documents les plus anciens et les plus authentiques ; la seconde indique la source dont ce nom provient; la troisième donne la traduction française; la quatrième le nom du saint sous l'invocation duquel l'église est placée, renseignement des plus précieux et généralement trop négligé, qui est destiné à constater l'identité du lieu et à prévenir les méprises ; la dernière désigne le patron laïque ou le collateur ecclésiastique qui disposaient autrefois de la cure ou du bénéfice. Ce sont seulement les pouillés, listes des bénéfices et des cures de chaque diocèse, qui peuvent donner ces deux dernières indications, à l'aide desquelles il est facile de se reporter aux bibliothèques et aux archives où les documents désignés sont conservés. Dans la préface de ce même ouvrage, M. Le Prevost sollicitait, il y a vingt ans, l'exécution d'un grand travail géographique analogue à celui qui s'exécute en ce moment sous le patronage de l'Empereur et du Ministre de l'instruction publique ; ce savant a pu voir commencer la réalisation de son vœu ; ses travaux sont de ceux dont la commission chargée de dresser des cartes de l'ancienne Gaule tire le plus de profit, et sans doute son Dictionnaire de l'Eure, par la clarté, la précision, la sage ordonnance et l'étendue des renseignements qu'il fournit, servira de spécimen aux savants qui, de leur côté, sont chargés de dresser par départements un dictionnaire des anciens noms de lieux de la France.

Les pouillés, du diocèse de Lisieux, recueillis et annotés par M. Le Prevost, constituent un ouvrage d'une nature distincte des précédents. Dans ceux-ci l'auteur était géographe, il disposait et coordonnait des renseignements de géographie historique; ici c'est de ces renseignements mêmes que le savant se fait l'éditeur. Mais, dans des espèces de prolégomènes qui précèdent sa publication, on retrouve la netteté d'esprit, la sagesse méthodique qui caractérisent les travaux de cet érudit. Il y instruit, d'une façon complète, les personnes qui pourront avoir besoin de recourir à ce document, des sources qu'elles y trouveront et aussi des ouvrages de même nature auxquels il faut recourir pour compléter celui-ci. Qu'est-ce qu'un pouillé, quelle marche il faut suivre dans la publication des documents de cette espèce, quels sont les pouillés que possède toute la province de Normandie et qui peuvent venir en aide à l'intelligence de celui-ci? Telles sont les questions que le savant se pose et qu'il résout pour l'instruction de quiconque aura besoin de puiser à ces sources. Pour ménager le temps d'autrui il n'a pas épargné le sien, et on voit qu'il a procédé lentement, à coup sûr, environné de l'innombrable collection des renseignements qui pouvaient compléter sa publication et la rendre vraiment profitable. C'est ainsi qu'un pouillé doit être édité pour racheter son aridité forcée par une utilité réelle. Ceux dont il s'agit ici, au nombre de trois, sont très-dissemblables par la date de leur rédaction et par l'intérêt qu'ils présentent. Le plus ancien paraît, d'après les savantes inductions de son éditeur, appartenir au milieu du quatorzième siècle; il aurait été rédigé entre 1340 et 1360. Il est vraisemblablement le premier en date de tous les pouillés de Lisieux, et après la destruction, à peu près complète des documents antérieurs, c'est le titre le plus curieux et le plus athentique que l'on puisse consulter sur les dénominations locales du diocèse. Le second pouillé, moins complet et moins exact dans la transcription des noms d'hommes et de lieux, date du seizième siècle et fournit l'état du diocèse à cette époque. Le troisième procède d'un petit ouvrage imprimé, antérieur de quinze ans à la révolution; c'est une espèce d'almanach que publiait un éditeur de Lisieux et qui donne une nomenclature aride, mais exacte, des paroisses à la fin du dix-huitième siècle. De la sorte les trois documents, se complétant les uns les autres, nous font assister aux transformations qu'a subies ce diocèse de Lisieux qui, de même que toutes les divisions de l'ancienne France, ne vit plus que dans l'histoire. Voici quelle forme l'éditeur a adoptée : la publication embrasse huit colonnes : la première est occupée par

le nom de lieu ou d'établissement provenant du pouillé primitif, la seconde par celui que fournit le pouillé du seizième siècle, toutes les fois qu'il offre, soit des variantes aux leçons du précédent, soit des suppléments à ses lacunes; le troisième indique le saint sous l'invocation duquel chaque église est placée; la quatrième le montant de la taxe des décimes; la cinquième le nom de lieux modernes; les trois dernières sont consacrées aux patronages de chacune des trois époques successives, de sorte que l'histoire de chacune des menues localités, que nos pouillés mentionnent, reparaît, pour ainsi dire, dans toutes ses vicissitudes; tantôt c'est un seigneur local, tantôt un prieur, un abbé, un chapitre, quelquefois le roi, qui exercent les devoirs du patronage et en recueillent les profits.

L'ouvrage de M. Le Prevost, dont il nous reste à parler, n'a reçu qu'un commencement d'exécution. L'auteur l'intitulait : *Notes pour servir à la topographie et à l'histoire des communes du département de l'Eure.* C'est, en effet, le recueil le plus complet de renseignements historiques; on y suit pas à pas, dans les textes, les moindres localités et toutes les notices sont d'un intérêt et souvent d'une étendue considérable. Une telle entreprise suppose des lectures immenses et une quantité énorme de notes. Malheureusement l'ouvrage s'arrête au commencement de la lettre B : Berengeville-la-Rivière est la dernière commune dont l'histoire y soit racontée; mais la forme de dictionnaire adoptée par l'auteur permet de supposer que les matériaux de l'ouvrage entier ont été réunis, et qu'il ne restait plus qu'à en disposer la rédaction quand l'infirmité, qui a affligé les dernières années de ce grand érudit, est venue imposer un terme à ses travaux, mais non à son amour pour la science. Nous espérons vivement, s'il en est ainsi, que la main intelligente et pieuse de quelqu'un de ses compatriotes et de ses amis entreprendra de les coordonner.

On sait que depuis longtemps déjà M. Le Prevost était aveugle; des opérations chirurgicales lui rendaient par intervalle un peu de lumière, et bien vite il en profitait pour ajouter quelques notes à ses travaux et renouer sa correspondance scientifique ; c'est ainsi que, dans ces derniers temps, nous avons eu la faveur de recevoir quelques pages de sa belle et large écriture, toutes pleines d'encouragements, de renseignements utiles et de bons conseils. Lors du voyage qu'il fit à Paris au mois de mars dernier et qui ne laissait rien pressentir du deuil dans lequel est aujourd'hui l'érudition, nous avions vu se resserrer ces premières relations et nous avions pu jouir directement de ses conseils. Son savoir et son expérience,

sources abondantes et toujours accessibles, ne lui servaient qu'à animer et à diriger ceux qui marchaient après lui. L'infirmité ne l'avait pas aigri, et l'on sentait en causant avec lui que les calmes études du passé l'avaient empli d'indulgence et de paix. Sans doute ce n'étaient pas les jouissances de l'amour-propre, les succès du jour, ni même les honneurs auxquels il était parvenu, que cet homme avait demandés à l'érudition. Dans l'amour qu'il professait pour elle, il devait y avoir quelque chose encore de plus élevé : son attachement au pays qui l'avait vu naître, un intérêt affectueux pour toutes ces existences obscures, individuelles et collectives, hommes et villages, dont l'ensemble forme comme la trame de notre histoire. Il devait aimer à sonder dans ses profondeurs la vie de ces pauvres gens nos ancêtres dont la poussière, accumulée par le temps, forme le sol où nous marchons, et c'était pour les mieux voir et les faire revivre qu'il n'avait reculé devant aucune des exigences et des fatigues de l'érudition. — Aussi bien il aura la récompense dont l'espérance pouvait lui être chère : plus tard, quand ceux mêmes qui, pour bien parler de lui, ont encore devant les yeux l'inspiration de sa bienveillante figure, auront cessé de pouvoir se souvenir, quiconque voué aux mêmes travaux s'aidera de ses livres, ne pourra pas s'empêcher de dire, en présence de leur bonne foi, de leur science et de leur sagesse, comme chacun l'a dit de Valois, de d'Anville, de quelques bénédictins, en apprenant à les connaître : celui-ci était un savant sérieux et sincère.

Alfred Jacobs.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE

ET

ÉTRANGÈRE.

Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême. — *Bulletin*, 1re année, 1er trimestre, janvier-mars 1859. In-8° de 44 pages.

— Documents inédits : 1° du 1er septembre 1461 ; 2° de 1233 ; 3° de juillet 1280 ; 4° du 8 décembre 1575 ; 5° de 1590.

Société historique algérienne, à Alger. — *Revue africaine*, 3e année, n° 17, juin 1859. In-8° de 80 pages, 1 planche.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (4e article), par M. *Ch. Brosselard*. 20 pages.

— Notice sur les recherches d'eau potable dans le sud de la province d'Alger, par M. *Ville*. 16 pages.

— Origine des habitants de la Kabylie, d'après la tradition locale, par M. *Meyer*. 11 pages.

— Sousa (Hadrumetum), par M. *Espina*, et Observations sur cette communication, par M. *A. Berbrugger*. 11 pages.

— Domination romaine dans le sud de l'Afrique septentrionale (Tripolitaine), par M. *Berbrugger*, d'après M. le docteur *Barth*. 12 pages.

— Chronique. 10 pages.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — *Mémoires* ; tome V de la 2e série, année 1858 ; *Bulletins des séances de l'année* 1858. — Lille et Paris 1859. In-8° de 500-LXXX pages.

Mémoires : Notes concernant les sciences mathématiques et physiques, par MM. *Mahistre*, *L Pasteur*, *Delezenne*, *Cazeneuve*, *Kuhlmann*, *Chrestien*, *Fiévet* et *Correnwinder*.

— Poésies, par MM. *Delerue* et *Portelette*.

— Spicilége d'histoire littéraire, etc., par M. *Le Glay*. (Voy. dans cette *Revue*, précédent volume, les pages 394 et 535.)

— Étude sur quelques philosophes scolastiques lillois du onzième et du douzième siècle, par M. *Dupuis*. 158 pages.

Bulletins des séances, 1858.

Bulletin des séances, du 29 avril au 17 juin 1859.

— Note de M. *Meurein* sur le printemps de l'année météorologique 1858-59. 5 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE, à Versailles. — *Mémoires*, tome V, 1859. In-8° de 264 pages.

— Rapports sur les travaux de la Société, par M. *Anquetil*, secrétaire perpétuel (années 1856, 1857, 1858). 134 pages.

— Mme Du Barry (1768-1793), par M. *Le Roi*. 106 pages.

— De la philosophie de l'histoire, par M. *Bouchitté*. 50 pages.

— Recherches sur des monnaies, méreaux, sceaux et jetons historiques de la ville de Mantes, à diverses époques de son histoire, par M. *J.-N. Loir*. 105 pages.

— Recherches sur le canton de Chevreuse, par M. *L. Morize*. 22 pages.

— Voyage au royaume des songes ou le corps et l'âme, par M. *Gourgaud*. 16 pages.

— Poésies diverses, par MM. *A. Renaud* et *Montalant-Bougleux*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (Nord). — *Revue agricole, industrielle et littéraire*, tome X, nos 10, 11 et 12 ; avril, mai, juin 1859. In-8° de 124 pages.

— Dictionnaire géographique de la France ; — Glossaire topographique de l'arrondissement de Valenciennes, par M. *P. C.* 93 pages.

— Biographie Valenciennoise ; — Laurent de Champagne, échevin de valenciennes (onzième et douzième siècles). 1 page.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, à Dunkerque. — *Bulletin*, n° 15 : mai et juin 1859. In-8° de 32 pages.

— Ancien inventaire de chartes et titres relatifs à la ville de Bailleul, communiqué par M. *E. de Coussemaker*. 6 pages.

— Notes sur l'ancien diocèse d'Ypres, par M. l'abbé *D. Carnel*. 4 pages.

— Specimen de la langue flamande au septième siècle et antérieurement, par M. *V. Derode*. 5 pages.

— Notes sur les chartes et documents de la ville d'Ypres, par M. *R. de Bertrand*. 2 pages.

— Le Hontslagher (tue-chien), à Dunkerque, au seizième siècle, par M. *V. Derode*. 4 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE, à Mende. — *Bulletin* ; tome X. 1859 ; juin. In-8° de 40 pages.

— Notice sur le séminaire de Chirac ; extrait des archives de la Lozère, par M. l'abbé *Baldit*. 13 pages.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres. — Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. 1re livraison, avril 1859. In-8° de 24 pages. (L'ouvrage entier formera 2 volumes avec planches et gravures dans le texte.)

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans. — *Bulletin*, n° 32 ; 1859, 1er trimestre, In-8° de 95 pages.

— Excursion (archéologique) à Montbouy, par M. *E. Pillon*. 9 pages.

— Excursion (archéologique) dans l'arrondissement de *Montargis*, par M. *C. Langalerie*. 31 pages.

— Notice sur l'ancienne église de Saint-Sulpice (à Orléans), et une substruction voisine, par M. *de Torquat*. 4 pages.

— Monnaies découvertes à Vannes (Loiret), description par M. *Mantellier*. 4 pages.

— Etudes du droit féodal dans le Gâtinais, etc. (Mémoire sur le fief de Bondaroy), par M. *Bimbenet*. 24 pages.

— Note sur le chanoine Hubert et sur ses écrits, par M. *Loiselaur*. 8 pages.

— Reste des murailles de l'enceinte romaine d'Orléans, porte de cette enceinte, par M. *Dupuis*. 6 pages.

— Rapport sur le projet d'une bibliothèque orléanaise, présenté par M. l'abbé Méthivier, par M. *G. Baguenault*.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy. — *Journal* ; 8e année, 6e n°, juin 1859.

— Les maisons historiques de Nancy, par M. *L. Lallement*. 1er article. 25 pages.

Société impériale archéologique du midi de la France, à Toulouse. — *Mémoires* ; tome VII de la 4e série, 5e livraison, 1859. In-4° de 38 pages, 1 planche.

— Notice sur les limites de la Narbonnaise et de la Novempopulanie, rive gauche de la Garonne, région du sud-ouest, par M. *Jouglar*. 12 pages.

— Notice sur les antiquités de Mimizan, par M. le vicomte *de Lapasse*. 11 pages, 1 planche.

— Notice sur M. Belhomme (de Castres), par M. *Rouneguère*. 7 pages.

— Notice sur M. le comte Boni de Castellane, par M. *A. d'Aldéguier*. 6 pages.

Société d'agriculture d'Alger. — *Bulletin*, 3e année ; n° 9, 1er trimestre 1859. In-8° de 60 pages.

— Bulletin météorologique. 2 pages.

Société philomathique de Bordeaux. — *Bulletin* ; 2e série, 4e année, 1859 ; 1er et 2e trimestres. In-8° de 88 pages.

— Diverses notices relatives à l'industrie du département ; — à l'exploitation des chemins de fer, etc., par MM. *W. Manès*, *A. Baudrimont* et *Louis Ordinaire de Lacolonge*.

Société de médecine de Besançon. — *Bulletin*, n° 8, année 1858. In-8° de 166 pages.

— Diverses notices médicales, par MM. les docteurs *Roche*, *Bertrand*, *Bruchon*, *Germain*, *Vaillandet*, *Tuefferd*, *Macario*.

— Notices chirurgicales, par MM. les docteurs *Thenevier* et *Prieur*.

— Compte-rendu des travaux pendant l'année 1858, par le secrétaire, M. le docteur *Blondon*. 38 pages.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers. — *Annales*; tome XVI, 1re livraison; 1859. In-8° de 92 pages.

— Notice historique sur le village de Vinderhoute (Flandre orientale), ses droits féodaux et ses légendes, par M. *Jules Huyttens*. — Rapport sur cette notice, par M. *Diegerick*. 35 pages.

— Extrait d'un ancien ordinaire qui prescrit les ornements, reliquaires, draperies, vêtements, etc., dont on doit se servir pour toutes les fêtes de l'année dans une église au seizième siècle, par M. *Alex. Schæpkens*. 11 pages.

— Notice sur les négociations qui ont eu lieu entre les états-généraux et le duc d'Anjou, après la tentative de ce prince de surprendre Anvers (1585), (janvier à avril), par M. *Diegerick* (suite).

— La mort d'un bon roi (Ferdinand II, roi des Deux-Siciles). 3 pages.

Archæologische... Gazette archéologique, publiée par M. *Gerhard*, à Berlin, 1854. In-4°.

— *Monuments et recherches*, nos 121-126; — nos 121-123. Notes sur divers monuments de l'art grec; avec 3 planches - nos 124 et 125. Les Nuovi Bagni à Pompéi, 2 planches; — n° 125. Les antiquités grecques, 1 planche. — n° 126. Ruines de Uejük dans l'ancienne Cappadoce. — Inscriptions grecques. 1 planche.

— *Indicateur archéologique*, nos 121-126.

— Sociétés scientifiques (comptes rendus).

— Découverte d'une inscription grecque, près des Propylées. (Décret attique.)

— Fouilles entreprises à Carthage par M. Beulé, etc.

K. K. Geologische... Institut impérial et royal géologique de Vienne.— *Annuaire* (publication trimestrielle), tomes I à VIII (moins le IVe). 1850 à 1858. In-4°.

Revue d'Aquitaine, à Condom (Gers); 4e année, 2e nr; 23 juin 1859. In-8° de 24 pages.

— Les Troubadours modernes. — Frédéric Mistral, par M. *Léonce Couture*. 10 pages.

— Notes historiques (sur la ville de Tartas), par M. *Riesb*y. (A continuer.) 4 pages.

— Miscellanées, etc.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

— *Académie d'Aix.* — Lettre du président du 3 mai 1859.

Extrait. — « Par un vote récent l'Académie d'Aix a nommé M. de Fresquet, professeur à la Faculté de droit d'Aix, membre résidant de l'Académie, en remplacement de Mgr Rey, chanoine évêque de Saint-Denis, décédé. »

— *Société de médecine de Besançon.* — Bureau pour l'année 1858-1859.

Président : M. Parguez.
Vice-président : M. Perron.
Secrétaire : M. Blondon.
Trésorier : M. Bouton.
Bibliothécaire-archiviste : M. Debauchey.

Société archéologique de Béziers :

Président, M. Caron, avocat ;
Vice-Président, M. Fabregat ;
Secrétaire, M. Soucaille ;
Conservateur des objets d'art, M. Mathou ;
Conservateur adjoint, M. Bonnet ;
Bibliothécaire-Archiviste, M. Gratien Cabanes ;
Trésorier, M. F. Coste.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure :

Président, M. Vivier ;
Vice-Président, M. Dubois ;
Secrétaire, M. Sauvé ;
Archiviste-Conservateur, M. Beltrémieux ;
Trésorier, M. Bonhiot.

La Société a éprouvé une perte, dans la personne de M. Blutal, qui n'avait pas cessé d'être son président depuis le 1er janvier 1853, et qui est décédé le 10 septembre 1858.

Elle a admis, comme membres titulaires, dans le courant de l'année 1858 :

MM. Fradin de Bellabre;
Fromentin;
Potel;
Lombard.

— Le bureau de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, est ainsi composé cette année :

MM. Briant, *président;*
Peyret, Grosrenaud, Maurice, Aubin, } *vice-présidents;*
Rousse, *secrétaire général;*
Rimaud, *trésorier.*

Cette Société a perdu, au mois d'avril dernier, le regrettable M. Baron, son président. Elle a donné le titre de membre honoraire à M. le comte de Persigny et celui de correspondant à M. Grüner, professeur de métallurgie à l'École des mines à Paris, et a admis comme membres titulaires MM. Viney, Monin, Blociszewski, de Brit, Paliard, Merlet, Ninguerier, Gallois.

— Bureau de la Commission archéologique de Maine-et-Loire, pour l'année 1859.

Président : M. Godard-Faultrier.
Vice-présidents : MM. Béclard, Lemarchand.
Secrétaires : MM. l'abbé Chevalier, Paul Lachèse.
Archiviste-bibliothécaire : M. l'abbé Barbier de Montault.
Trésorier : M. de Livonnière.

— Sous-Commission de statistique monumentale et d'inventaire mobilier, établie près la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

Président : M. l'abbé Barbier de Montault,
Secrétaire-photographe : M. de Livonnière.
Membres adjoints : MM. Godard-Faultrier.
l'abbé de Beaumont;
l'abbé Joubert;
l'abbé Chevalier.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement d'Orange.

Président, M. Aurias;
Vice-Président, M. B. de Gasparin;
Secrétaire-Trésorier, M. Benet.

— *Société archéologique de l'Orléanais.* — Renouvellement partiel du bureau pour 1859.

Président : M. de Buzonnière.
Vice-président : M. Mantellier.
Membre de la commission de publication : M. Collin.
Membre de la commission du Musée : M. Desnoyers.

Cathédrale de Vence. — La cathédrale de Vence date du cinquième siècle ; c'était autrefois un temple de Mars et de Cybèle.

Elle a été reconstruite au neuvième siècle sur les anciens fondements et considérablement agrandie. Elle a 5 nefs. Les nefs latérales ont 8 mètres de hauteur sur 3 de largeur, et la grande nef, 13 mètres de hauteur sur 5 de largeur. A partir de l'abside ou sanctuaire, ces 5 nefs ont 25 mètres de longueur. Au neuvième siècle, cette église devait être d'un bel aspect. La voûte de la grande nef était alors en pierres avec quelques pendentifs. Les arcades s'élançaient de chaque travée, s'appuyant sur un modillon, sans autre ornement que la pierre arrondie. Elle a 13 mètres de hauteur. — La tour date du douzième ou treizième siècle. Au treizième ou quatorzième siècle, la population s'accroissant, on bâtit les tribunes et le chœur que l'on voit maintenant et qui écrasent l'édifice tout entier. Les tribunes sont élevées à une hauteur de 5 mètres. On entre de plain-pied dans l'église ; elle n'a point de transept.

Les piliers, de forme carrée, ont 2 mètres de largeur sur 1 mètre de longueur et 9 mètres de hauteur. On prétend qu'ils étaient de forme arrondie et qu'ils ont été enclavés dans cette lourde maçonnerie lorsqu'on éleva les tribunes.

L'intervalle de chaque travée est de 3 mètres. — Il y a 5 piliers sur cette nef ; ils sont massifs.

L'abside a gardé la forme des anciens temples païens, c'est un hémycicle à voûte arrondie, qui a 8 mètres de profondeur sur 7 de largeur. Il n'y a pas de latéraux autour du sanctuaire. A gauche, se trouve la place du cimetière vieux en dehors, et à droite la sacristie.

On monte au sanctuaire par 3 marches ; là se trouvent les caveaux ou tombeaux de saint Villeneuve de Vence, et ceux des anciens évêques, entre autres ceux de Mgr Godeau et de Mgr Surian, académiciens. — Les stalles du chœur, toute la boiserie des orgues et la porte de la prévôté, aujourd'hui presbytère, sont dans le style de la Renaissance ; elles remonteraient à l'épiscopat de Raphaël Monso, 1463-1491. L'orgue est à gauche sur la nef, et le chœur au fond de la grande nef, en face du sanctuaire, formant une tribune. Partout, dans l'église, règnent le plein cintre et l'ordre toscan ; nulle part l'ogive. La tour, d'une hauteur de 25 mètres, est carrée et sans ornement ; elle n'a ni flèche ni portail. Elle est placée du côté du sanctuaire, au bout de la deuxième nef, à gauche.

Deux portes donnent entrée dans l'église ; l'une à gauche, ouvrant

sur la première nef latérale ; l'autre à droite, sur la place de la Poissonnerie. Point de porte sur la grande nef, dont la façade est enclavée dans la cour de l'évêché.

L'évêque avait une porte qui donnait sur les tribunes.

Le château des seigneurs de Vence longeait le côté droit de l'église et avait aussi une porte sur les tribunes.

L'église de Vence est sous le vocable de la Nativité de la sainte Vierge : elle a pour patrons saint Veran et saint Lambert, les anciens évêques (l'un au cinquième siècle, l'autre au douzième siècle). Elle possède leurs reliques dans deux bustes d'argent, placés de chaque côté du sanctuaire.

Le tombeau de saint Veran est formé d'une portion d'un sarcophage romain, sculpture antique justement admirée des connaisseurs.

L'église de Vence possède une riche collection de reliques, qu'elle doit au pape Paul III, évêque de Vence sous le nom d'Alexandre Farnèse.

Parmi les papiers que l'on conserve dans les archives de la fabrique, nous citerons le testament de Mgr Godeau, tous les discours de Mgr Surian, quelques registres de l'ancien chapitre et une vie de saint Lambert sur parchemin.

L'autorité, tenant à conserver les vieilles inscriptions trouvées dans les fouilles qui ont été faites extérieurement, a rangé, sur la façade de l'église qui donne dans la cour de l'évêché, des pierres dédicatoires, des bas-reliefs, des ex-voto, etc....

La tradition rapporte que, sous les piliers de l'église, ont été enfouies, lors de sa fondation, toutes les statues des dieux et des empereurs. On a retrouvé quelques piédestaux sur la place de la Poissonnerie.

Toutes les murailles de l'église étaient, avant 1850, couvertes de peintures en relief du plus mauvais goût et en très-mauvais état. On a jugé à propos de les faire disparaître en 1850.

Société impériale archéologique du midi de la France (à Toulouse). — M. Roumeguère, membre résident, a placé sur le bureau de la Société les portraits de cinq savants religieux, nés à Toulouse, et qui furent revêtus de la dignité de général de l'ordre des Carmes ; ainsi *Nicolas Lassus*, en 1263 ; *Jean de Alerio*, en 1321 ; *Jean Grossi*, en 1409 ; *Bartholomei Rosalli*, en 1430, et *Ange de Cumbolas*, en 1704. M. Roumeguère s'occupe de recueillir des détails historiques sur la vie et les ouvrages de ces religieux, dont les noms ont été, jusqu'à ce jour, omis dans les biographies locales et générales.

La commission chargée, par le Ministre de l'instruction publique, de faire un ouvrage sur la topographie de l'ancienne Gaule, s'étant adressée aux diverses Sociétés savantes pour en obtenir les documents qui lui étaient nécessaires, M. Jouglar, membre correspondant de la Société archéologique du midi de la France, ayant eu connaissance de cet appel, a soumis à ses confrères un très-impor-

tant Mémoire sur les limites de la Narbonnaise et de la Novempopulanie, rive gauche de la Garonne, région du sud-ouest, dans lequel il démontre que les Romains nous ont transmis de bien incomplets renseignements sur l'étendue et les limites de leurs provinces dans les Gaules ; car, si l'on en excepte des détails pleins d'intérêt sur l'administration publique et la condition de la vie civile, les *notices de l'Empire* ne font connaître que les noms des principales villes renfermées dans ces mêmes provinces, et les modifications survenues dans les divisions territoriales, par la suite des années. Les anciens auteurs ne lui appa:aissent pas plus explicites à ce sujet que les monuments géographiques ; et, quoique la Narbonnaise soit la plus ancienne des possessions romaines dans la Gaule, ses limites ne sont pas mieux connues que celles des autres provinces. M. Jouglar démontre aussi que la Narbonnaise s'étendait, au couchant, sur les deux rives de la Garonne, et qu'au cinquième siècle, tout comme de, uis la conquête, elle comprenait à cet aspect tout le territoire des Tectosages ; que les limites de l'ancien diocèse de Toulouse, attribuées à cette province, ne sauraient nullement lui convenir, puisque l'étendue qu'elle embrasse de ce côté (rive gauche de la Garonne), est inconciliable, selon lui, avec la position donnée aux tribus de l'Aquitaine limitrophes du territoire des Tectosages ; enfin, qu'il est impossible, en suivant les divisions ecclésiastiques, d'assi,ner une place convenable à ces tribus.

Une fois les limites de la Narbonnaise posées, par l'auteur du Mémoire, dans la région du sud-ouest, au levant de Gariés vers la Garonne, et non à Lombez vers le Comminges et à Maubec sur la Gimone, ainsi que l'avaient pensé les historiens et les géographes modernes, il prouve, par des faits et par des documents historiques inédits, qu'elles se confondaient à *Fine* avec celles de la Novempopulanie. Suivant une ancienne tradition, le territoire particulier des *Tolosates*, le *Pagus Tolosanus*, finissait aussi sur ce point. Parmi les documents dont il vient d'être parlé, figure une charte de Philippe-le-Hardi, à laquelle est attaché le grand sceau de l'Etat, en cire verte. Ce prince y est représenté assis, comme les Capétiens, et tenant à la main le bâton royal.

La Société a décidé que cette notice serait publiée dans ses Mémoires, et qu'un exemplaire sera transmis à la commission chargée de la topographie des Gaules pour qu'elle en fasse l'usage qu'il lui plaira.

Pour mieux exposer encore aux regards du public les deux roues en bronze, les deux accoudoirs et le bout de timon, aussi en bronze, d'un char antique qui, depuis bien des années, sont dans les galeries supérieures du petit cloître du musée de Toulouse, la Société avait résolu de faire confecti nner un char semblable aux anciens et d'y faire adapter ces trois objets ; mais la trop grande inégalité des roues a fait forcément abandonner ce projet.

M. de Lapasse présente, pour son tour de lecture, une notice très-spirituellement écrite, sur les antiquités de Mimizan, village de l'ar-

rondissement de Mont-de-Marsan (Landes), placé entre la mer et les dunes, les étangs et les grandes landes. Il appelle d'abord l'attention sur les grands phénomènes de la nature qui, à diverses époques, ont totalement changé l'aspect de cette longue plage de sable interposée entre les embouchures de la Garonne et de l'Adour. Il explique ensuite pourquoi l'on voit aujourd'hui une montagne couverte de pins résineux, là où les anciens avaient connu une ville importante et un port accessible aux navires ; pourquoi l'on ne trouve plus, en fait de monuments, que les restes d'une vaste église qui sont plus que suffisants pour la population actuelle. Il affirme que les auteurs anciens sont restés muets sur cette localité, que certains géographes modernes appellent aussi *Memysan* et *Menuzan*. La carte de Peutinger et les itinéraires d'Antonin ne désignent aucune ville dont il soit possible de rattacher, par l'étymologie, le nom à celui que porte aujourd'hui ce bourg. Et cependant, les traditions ne sont jamais sans quelques fondements, surtout quand elles sont appuyées par l'existence de nombreux *Tumuli*, et par des monnaies romaines des empereurs dont la turbulente période finit à Constantin. M. de Lapasse ajoute que les chroniqueurs du moyen âge parlent de Mimizan comme d'une ville, et il attribue au savant Marca la description d'une bataille qui fut livrée sous ses murs en 506, par les catholiques contre les Ariens, et où les Francs du parti de Clovis, commandés par saint Gallatoire, évêque de Lescar, furent battus par les Goths et Visigoths ; le saint fait prisonnier devint martyr de sa religieuse croyance, sur son refus d'embrasser l'arianisme. M. de Lapasse dit aussi que M. Thore, qui écrivait au commencement de ce siècle, a consacré plusieurs pages aux antiquités de Mimizan, en décrivant le port qui s'étendait au couchant de la ville, et dont l'existence est prouvée par les carcasses de navires enfouies sous les sables, et mises tout à coup à découvert par un impétueux ouragan, mais bientôt réenglouties par une autre avalanche de sable. Ce sont les vieillards qui vivaient encore du temps de M. Thore qui lui racontèrent ce bouleversement effectué sous leurs yeux. Aujourd'hui il n'est plus, pour attester la tradition, que quelques anneaux de fer et le dicton populaire conservé dans la vieille langue nationale :

Maouhidé té dou cantic dé la syrène,
Dou cantic d'él hazan.
Et dou clouthery dé Mimizan.

« Garde-toi du chant de la syrène, du chant du faisan et du clocher « de Mimizan. »

Le chant des syrènes avait conservé, pendant tout le moyen âge, sa renommée de perfidie. Le chant du faisan (coq de bruyère), offrait un danger plus grand encore, parce que ces animaux, en cherchant des insectes et des vers dans les sables humides, y creusaient de petits puisards, appelés *blouses* dans les Landes, qui se recouvraient d'une trompeuse végétation, et devenaient pour les chasseurs

comme autant de chausse-trappes. Enfin, la grosse tour de l'église était encore un phare au commencement du dernier siècle; sur sa plate-forme on avait hissé des canons qui dataient de l'origine de l'artillerie, et qui y sont demeurés jusque'à l'écroulement de cet édifice.

Ici, M. de Lapasse dit avec vérité, que si l'on veut plus exactement fixer la position des villes, c'est en étudiant les itinéraires et en rétablissant le tracé des anciennes voies romaines; aussi, faisant bifurquer à Dax la voie qui conduisait de Bayonne à Bordeaux, il ne s'occupe pas de celle qui inclinait à l'est, mais bien de celle qui, se rapprochant de la mer, aboutissait à *Caput Bajorum* (la teste de Buch), passant par Saint-Julien, Mimizan, Gastes, Biscarosse, la Teste et de là à Bordeaux; connue de tous les naturels du pays qui l'appellent *lou camin Romivu*. C'est entre l'emplacement actuel de Mimizan et de Biscarosse, qu'il établit les Cocosates, peuplade importante de l'Aquitaine; mais par la raison que *Cocosa* n'était pas au bord de la mer, et que, pendant la domination romaine, l'industrie de ce peuple s'étant accrue, il lui fallut un *emporium*, il le forma dès lors à Mimizan qui communiquait à *Cocosa* par la voie romaine. C'est encore à Mimizan que, pendant les premiers siècles de la monarchie, les Bénédictins fondèrent une abbaye qui devint puissante par ses vastes possessions dans les landes et les forêts voisines, jusque'au jour où un grand cataclysme combla son port et inonda de sable ses édifices.

Passant ensuite à la description de l'église de Mimizan, M. de Lapasse nous dit que le style est du treizième siècle, malgré le plein-cintre des fenêtres et des arcatures. Les trois nefs sont d'une égale élévation, — 12 mètres sous clé; — et quoique les deux latérales soient très-étroites, le tout produit le plus délicieux effet d'optique. Le porche, adapté au milieu de la façade, est une tour carrée dominant la charpente des nefs; il est voûté en arête, à la même hauteur que les nefs et couronné par une grande flèche. Les sculptures, qu'il serait trop long de décrire ici, seraient remarquablement belles, si le badigeon passé à couches épaisses sur cette richesse artistique n'en cachait les petits détails et ne laissait beaucoup à deviner. Les voûtes du porche et de l'église furent aussi ornées de belles peintures, mais l'un des curés, qui trouvait ses paroissiens plus attentifs à les regarder qu'à écouter ses sermons, les fit impitoyablement badigeonner.

Autour du village, et dans la direction du nord, on voit une douzaine de massifs en maçonnerie, les uns coniques, les autres quadrilatères, d'une hauteur de 4 mètres sur un mètre 50 centimètres à la base, et placés à près d'un demi-kilomètre les uns des autres sur une ligne courbe. Ils sont assis sur un petit tertre d'un mètre environ de hauteur. Quel peut avoir été l'usage de ces pyramides, le but de leur construction ? Un examen plus attentif des lieux, et des fouilles bien dirigées, fourniraient, sans doute, des indications précises qui manquent aujourd'hui, et l'on ne serait pas réduit à se fourvoyer peut-être dans les conjectures.

Dans la séance du 9 février, la Société a admis dans son sein, en qualité de membre résident, et par un suffrage unanime, M. E. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, et membre de plusieurs Sociétés savantes.

Vicomte DE JUILLAC.

EXTRAIT DU BULLETIN DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — *Séance du 24 février.* — Présidence de M. MOQUINS. — Au nom d'une Commission, composée de MM. Brassinne, Leymerie, Petit, Laroque et Daguin, M. Filhol lit un rapport sur l'aérolithe qui est tombé près de Montréjeau, dans les villages d'Ausson et de Clarac, le 9 décembre 1858.

La première partie de ce travail est consacrée à la relation des circonstances qui ont précédé et accompagné la chute de l'aérolithe.

Dans la deuxième partie, le rapporteur décrit les propriétés physiques et minéralogiques des échantillons de ce météorite qui ont été mis à la disposition de la Commission. Il a soin de faire remarquer que tout le mérite de cette description revient à son collègue, M. Leymerie.

M. Leymerie a observé dans l'aérolithe de Montréjeau trois éléments distincts :

1° Des parties brillantes, douées de l'éclat métallique, fortement altérable à l'aimant ;

2° Une pâte lâche, d'un blanc grisâtre, se laissant facilement casser et désagréger.

3° Des globules, de couleur olivâtre, présentant la forme de sphéroïdes, dont le diamètre varie de 1 à 4 millimètres. Ces globules se détachent facilement de la pâte, en y laissant une cavité sphérique. Le minéral qui les constitue essentiellement est gris ou brun olivâtre ; son éclat est légèrement résineux : il se laisse rayer par une pointe d'acier et offre quelquefois des traces de clivages.

4° Enfin, on trouve ça et là répandues dans la masse quelques autres parties douées de l'éclat métallique et possédant une couleur jaune tirant un peu sur le rouge.

La surface externe de l'aérolithe est recouverte d'une croûte noirâtre, semblable à celle qu'on trouve sur toutes les pierres météoriques.

La densité de l'aérolithe est de 3,60.

Les parties métalliques et altérables à l'aimant sont constituées par un alliage composé de fer et de nickel.

L'analyse chimique indique en outre que cette pierre météorique renferme un minéral dont la composition est analogue à celle du péridot,

Elle renferme aussi de la pyrite et des silicates à base d'alumine, de magnésie et de protoxyde de fer, qui résistent à l'action des acides.

M. Laroque a observé que l'alliage de fer et de nickel contenu dans cette pierre est magnétique sans polarité, et qu'il acquiert de la polarité quand on le touche avec un aimant, absolument comme le ferait un morceau d'acier.

Si l'on fait chauffer au chalumeau des parcelles de la pâte de l'aérolithe, bien dépourvues de parties métalliques altérables à l'aimant, elles se convertissent en un émail noir qui est fortement magnétique avec polarité.

Certaines portions de la croûte extérieure de cet aérolithe sont aussi magnétiques avec polarité. Tout porte à penser qu'elles ont acquis cette propriété en s'échauffant fortement pendant que le météorite traversait l'atmosphère.

Les portions de la croûte qui contiennent des parcelles d'alliage de fer et de nickel perdent la polarité quand on les fait chauffer.

L'aérolithe de Montréjeau contient des traces de chrome, de phosphore et de manganèse.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE TENUE LE 7 FÉVRIER 1859, PAR LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'ALSACE.

« M. de Ring a la parole :

« Messieurs, dans votre précédente séance, M. de Dartein, membre de la Société, vous a présenté une aigle de bronze, provenant, selon les indications que m'a fournies son propriétaire, M. de Castex, du plateau du Mont-Terrible, dit le *Jules César*, où l'on a trouvé aussi, à 0m55 de profondeur, entre le puits et la ruine, une inscription adressée par la seconde cohorte de la quatorzième légion à Labiénus, légat de Jules César, et pour la quatrième fois tribun (1), et un médaillon de marbre blanc, recouvert d'un bas-relief de Mercure, jouant d'une sorte de flûte, et ayant à ses pieds le caducée uni à un glaive.

« L'aigle en bronze, mais sans aucun indice de dorure, mesure 0m14, avec son support 0m27 de hauteur, et pèse 2k 900. Deux de vos membres, et principalement M. de Schauenburg, membre de la Société, assistant à ladite séance, ont cru devoir s'élever contre son authenticité, principalement à cause du grand poids de ce signe de ralliement, à cause de la forme du support qui, selon eux, n'était pas conforme en tout à celle que l'on remarque sur plusieurs monuments antiques.

« J'ai cru devoir faire à ce sujet quelques recherches, et ces recherches m'ont, au contraire, convaincu que la pose de l'aigle trouvée sur le plateau du Mont-Terrible, est, ainsi que ledit support et le haut de la hampe, exactement semblable à l'aigle bien authentique qui orne le cabinet du comte d'Erbach, et qui fut trouvée sur les terres du comte, à deux pieds sous le sol, soigneusement recouverte de pierres. Le comte d'Erbach, antiquaire très-distingué,

(1) Procès-verbaux de la Société jurassienne d'émulation, 1852.

qui a écrit un Mémoire sur ce dernier monument, pense que ce fut l'aigle de la vingt-deuxième légion, laquelle, pendant de longues années, eut ses quartiers sur cette partie de la Germanie supérieure transrhénane, et qui aura été enterrée par l'aquilifère, pendant une retraite précipitée. Cette dernière aigle est fortement dorée, et pèse plus de huit livres. Avec la partie du support qui forme la hampe, sa hauteur est de 0m32.

« L'inscription ci-dessus citée parlant de la seconde cohorte de la quatorzième légion, et les aigles des demi-légions, des cohortes et d'autres petits détachements étant, en général, chez les Romains, moins grandes que celles des légions entières, ne serait-il point possible que l'aigle, trouvée près du puits sur le Mont-Terrible, ait été celle de cette cohorte, enterrée là par un événement qui nous est inconnu, comme l'aura été dans l'Odenwald l'aigle dorée qui a pu servir de ralliement à la vingt-deuxième légion, ainsi que l'a soupçonné le compte d'Erbach. »

EXTRAIT D'UNE NOTE DE M. LE VICOMTE GUSTAVE DE JUILLAC, SECRÉTAIRE ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE :

Dans la journée du 13 avril, des ouvriers employés à la construction d'un aqueduc sur la place Saint-Etienne, à Toulouse, ayant découvert un sarcophage entre l'église et la fontaine, à deux mètres environ de profondeur dans le sol, leur chef s'empressa d'en donner avis à l'autorité municipale qui, sans retard, envoya, pour le reconnaître, M. l'architecte de la ville. — Le couvercle, brisé à l'une de ses extrémités, mais à une époque inconnue, et tout récemment à l'une de ses faces par la bêche des ouvriers, fut enlevé avec soin, et bientôt on put constater la présence de quelques ossements noircis par la boue dont ils étaient entourés et qui s'était formée par l'introduction de la terre et de l'eau à travers les fissures du couvercle et du vide existant entre le couvercle et le corps du sarcophage.

La nature des ossements étant de la compétence de MM. les anatomistes, eux seuls peuvent reconnaître s'il appartenaient à un homme fait ou à un adulte.

Ce fut après deux jours d'un travail non interrompu, que M. Denat triompha de toutes les difficultés et que, toujours par ses soins et en employant les plus consciencieuses précautions, le sarcophage parvint, presque intact, au Musée.

A la séance archéologique du mercredi 14, M. le secrétaire général Dumège fit à ses confrères un rapport, duquel nous extrayons ce qui est direct au monument.

Le sarcophage, en marbre blanc des Pyrénées, est d'une longueur de deux mètres sur soixante-douze centimètres de largeur et de hauteur. La paroi qui forme la tête présente une ligne oblique de dehors en dedans ; les trois autres sont perpendiculaires. La face principale est divisée en deux parties égales, par une bande horizontale

ornée de feuilles de lierre. Au milieu du compartiment supérieur est un culot en forme de vase, d'où sortent une feuille d'acanthe et deux rinceaux courant en sens inverse, et se continuant sur les petits côtés, quoique en apparence interrompus par deux pilastres placés aux angles. Il en est de même du compartiment inférieur, avec la seule différence que le culot n'est formé que d'une feuille d'acanthe. La partie postérieure est unie, ainsi qu'on peut le remarquer dans la plupart des monuments de ce genre, qu'on avait l'habitude d'adosser à un mur.

Le couvercle représente une toiture à quatre versants, dont les tuiles en demi-cercle ressemblent à des écailles de poisson. Cette disposition est interrompue, au milieu du versant antérieur, par un panneau orné d'une grande feuille d'acanthe.

Ce sarcophage offre beaucoup de rapports avec quelques-uns de ceux conservés dans le Musée de la ville. Le style et le travail indiquent une époque reculée, et nous croyons qu'il appartient au cinquième siècle de notre ère.

Les monuments de ce genre ne sont point rares dans nos contrées, et, en général, ils ne portent ni inscription ni millésime; mais cette page commémorative était sur une plaque en pierre, enchâssée dans le mur d'enceinte du cimetière, au-dessus même du sarcophage, et faisait connaître le personnage qui était renfermé dans cette dernière demeure.

Aussitôt après la séance, plusieurs sociétaires étant descendus dans la galerie du grand cloître où est déposé le sarcophage, purent se convaincre combien était exacte la description qu'en avait faite le rapporteur et unanimement lui ont donné leur adhésion.

Société archéologique du Morbihan. — Extrait du procès-verbal de la soixante-deux.ème séance (28 septembre 1858). — Présidence de M. de Fréminville.—,.... Lecture par M. le président d'une lettre de M. l'inspecteur d'Académie, relativement à une carte topographique des Gaules, aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

Il sera dressé 1° une carte des Gaules sous Jules César, indiquant l'itinéraire du grand capitaine, les centres d'habitation, les monuments celtiques;

2° L'état des Gaules sous les derniers empereurs romains;

3° L'état des Gaules sous les derniers Mérovingiens.

Ce vaste travail rentrant en grande partie dans les occupations de la Société archéologique du Morbihan, M. l'inspecteur croit pouvoir compter sur son concours.

M. le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Ministre de l'instruction publique, faisant appel au zèle et aux lumières des membres des Sociétés savantes pour la préparation d'un dictionnaire géographique de France, destiné à former un véritable monument d'érudition nationale dont la France entière pourra s'enorgueillir.

M. le président se charge de répondre à Son Excellence que la

Société fera tous ses efforts pour remplir sa part du programme exposé dans la circulaire du 26 août.

M. Blançpain, conducteur des ponts et chaussées, offre à la Société un double tournois Louis XIII, de 1632. Remercîment de la Société.

M. Fouquet donne lecture d'une lettre de M. Hermann Semmig, docteur en philosophie de Leipzig, et d'un article du même auteur, inséré au *Courrier de Nantes*, du 14 septembre, sous le titre : *Les monuments celtiques et autres de la Bretagne*. M. Sommig y expose qu'après un voyage dans le Morbihan, qu'il a parcouru à pied, en touriste aussi infatigable qu'il est savant philosophe, il a voulu rédiger ce qu'un autre aurait appelé ses *impressions*. Les antiquités celtiques et celles du moyen âge, les monuments druidiques et les monuments chrétiens, les restes d'une civilisation éteinte, à côté de la croix triomphante, le voyageur a tout vu, tout examiné. « C'est, dit-il dans son admiration, avec un sentiment de piété nationale autant que de respect historique qu'on devrait regarder ces restes de la première civilisation indigène. On entreprend les voyages les plus périlleux et les plus coûteux pour déchiffrer les hiéroglyphes d'Egypte, pour fouiller le sol de Ninive et de Babylone, et les monuments du pays natal, qui sont d'une antiquité presque égale et d'un intérêt d'autant plus saisissant qu'ils sont l'œuvre de nos propres ancêtres, dont le sang coule encore dans nos veines, on les laisserait s'écrouler ou disparaître ! » C'est malheureusement ce qui a lieu de nos jours ; les menhirs de Carnac diminuent journellement.

Le grand tumulus de Locmariaquer, qui renferme peut-être des sculptures du même genre que celles de Gavrinis, n'a pas encore été exploré. Y a-t-il, par exemple, une mesure administrative qui mette la grotte de cette dernière île à l'abri d'une destruction arbitraire ?

La Société, après cette lecture, reconnaît qu'aucune mesure administrative ne permet d'empêcher cette destruction, et qu'en ce qui la concerne, c'est par le relevé exact des édifices, tels qu'ils existent, qu'elle peut en conserver le souvenir.

Pour répondre à une question comprise au programme du congrès de Quimper, M. Dulaurens de la Barre a fait le dessin des croix les plus remarquables des environs de Vannes.

M. de Freminville donne lecture d'un note qui en fait ressortir les principaux caractères. Ce travail, de l'avis de la société, sera adressé au congrès.

Il est encore un autre genre de travail que M. le président recommande aux membres de la Société, et qui, ne demandant que de la patience, peut être exécuté par tous au grand profit de l'archéologie du département.

Il s'agirait de relever toutes les inscriptions que présentent les édifices du Morbihan. Une collection de ces monuments épigraphiques serait intéressante, d'abord au point de vue historique ; puis elle donnerait des documents précieux à consulter.

Joignant l'exemple à l'invitation, M. le président présente à la Société le relevé d'une double inscription, placée à droite et à gauche de la tige qui surmonte l'arc en accolade de la porte d'entrée de la tour du château de Brignac. Cette inscription a été lue de la manière suivante par M. de Fréminville, capitaine de frégate.

1° Fait par Pierre de Brignac et Pétronille de Robien, l'an 1509;

2° J. de Robien et Gillette de la Guyonnais ont posé la première pierre.

Lecture d'un supplément de M. l'abbé Piéderrière, relatif à son *Histoire de l'abbaye de Prières*. Dans ce dernier chapitre, écouté avec intérêt, l'auteur rappelle que l'abbaye, fondée dans la deuxième moitié du douzième siècle, prospéra pendant plus de deux siècles sous la règle sévère de saint Benoît. Elle passa en commande vers la fin du quinzième siècle.

La réforme, dite de l'étroite observance, introduite dans l'ordre de Cîteaux, par dom Denis l'Argentier, abbé de Clairvaux, s'étendit à Prières, vers 1625, mais les règlements de cette réforme ne s'établirent qu'avec difficulté.

Nous arrivons à la terrible époque de 93. En 1787, M. de Meaux, avant-dernier abbé, se sentant vieux et infirme, donna sa démission. M. de Corsin, religieux alors en voyage, appuyé par de puissants seigneurs et même par la cour, est nommé abbé de la communauté. Ce fut sous son administration que la révolution vint disperser les religieux qui, refusant de prêter serment, prirent le chemin de l'exil.

Les propriétés de Prières, l'enclos, l'église, tous les édifices, qui rapportaient 90,000 francs de rente, demeurèrent à la disposition du gouvernement révolutionnaire.

Les tableaux religieux de M. Valentin furent lacérés vers la fin de 1792; les plombs immenses de l'abbaye changés en balles, etc.

Ce ne fut que de 1800 à 1804 que M. de Masne se décida à acheter ces magnificences délabrées.

La chapelle renferme encore quelques tombeaux de personnages célèbres :

1° De Melchior de Sérent, décédé en 1727, abbé de Prières, vicaire général de l'ordre, restaurateur des édifices de l'abbaye;

2° De Jacques Nouel, successeur du précédent, décédé en 1741;

3° De Jean Raoul Ier (suivant la tradition), décédé au commencement du quinzième siècle;

4° Du duc Jean Ier, mort en 1286, et de la duchesse Isabelle de Castille, morte en 1328,

M. l'abbé Piéderrière signale à la Société deux tumulus qui n'auraient pas encore été mentionnés; ils sont situés non loin de la route de Vannes à Muzillac, à un kilomètre environ de la gauche de l'embranchement qui mène à Ambon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire adjoint,

GUYOT-JOMARD.

Société archéologique de l'Orléanais. — *Projet d'une bibliothèque orléanaise.* — Dans la séance du 14 janvier 1859, lecture fut donnée d'une lettre de M. Méthivier, curé-doyen d'Olivet, « qui exprime le désir de voir la ville d'Orléans réunir dans une bibliothèque spéciale tous les ouvrages des auteurs orléanais, et qui demande à la Société s'il lui conviendrait d'adopter ce projet et de le proposer à l'administration municipale. » Une commission fut nommée sur-le-champ pour examiner la question de savoir s'il y avait lieu de donner suite à la pensée émise par M. l'abbé Méthivier.

Dans la séance du 11 mars suivant, M. G. Baguenault lut, au nom de cette commission, un rapport concluant à l'adoption du projet. La Société, après cette lecture, adopta les conclusions du rapport; elle décida en outre que le rapport et le vœu qu'elle formait de voir cet utile projet se réaliser, seraient transmis à M. le maire d'Orléans et le rapport inséré au prochain *Bulletin*; c'est dans ce *Bulletin* que nous trouvons ces divers détails sur l'excellente idée de M. l'abbé Méthivier et sur sa réalisation, qui, espérons-le du moins, ne rencontrera ni difficultés ni délai.

— M. Arbellot, curé de Rochechouart (Haute-Vienne), a retrouvé dans les archives d'une ancienne famille, la lettre suivante adressée, par le duc de Montausier, à François du Rousier, seigneur du Ruz, près de Confolens :

« Monsieur,

« La noblesse de cette province ayant intérêt de faire paroître son affection au roy, lorsqu'il arrivera, et moi souhaitant avec passion de l'y recevoir en bonne compagnie, j'ai cru que ces deux raisons vous seroient assez considérables pour vous obliger à me faire la faveur de m'assister en *ce* rencontre avec le plus grand nombre de vos amis que vous pourrez amener. Je crois que vous êtes assez des miens pour m'en donner cette marque, et, en revanche, je vous témoignerai en toutes les occasions où vous aurez besoin de mon service, que je suis le moins ingrat homme du monde. Je vous conjure donc de tout mon cœur de vous préparer pour cela et d'attendre une seconde fois de mes nouvelles, par où je vous ferai savoir le temps et le lieu de notre assemblée, ce que le roy me doit mander bientôt. S'il le fait trop tard, et que nous n'ayons pas le loisir de nous mettre ensemble, nous aurons toujours montré notre bonne volonté, en nous disposant à le faire. Au reste, parce que quelqu'un de ceux que vous employez aura peut-être promis à Monsieur de Jonzac d'aller avec luy au devant de Sa Majesté, vous luy pourriez donner avis qu'il est quitte de sa parole, parce que le roy luy a défendu de le voir et luy a ordonné de se retirer dans sa maison de Jonzac.

« J'attendrai donc votre réponse sur ceci, et cependant je vous prie de croire que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très-affectionné serviteur.

« Montausier. »

« D'Angoulême, ce 20e juillet 1650.

« J'oubliois à vous dire que si quelqu'un de vos amis, par mégarde, se trouve engagé dans le parti contraire, qu'il ne craigne point de venir, et que je luy promets que tout le passé sera oublié, pourvu qu'il promette de n'y plus retourner.

« A Monsieur du Rousier et du Ruz. »

— M. Jules de Malbosc, propriétaire à Berrias, a fait don au musée, établi dans l'hôtel même de la préfecture par M. le préfet de l'Ardèche, d'un cabinet très-riche en minéralogie, fossiles, numismatique et autres curiosités du département. Le conseil municipal de Privas, par une délibération en date du 6 mars, a voté des remerciments au généreux savant, et a décidé que le musée s'appellerait *Musée Malbosc*, en souvenir de son bienfaiteur.

(*Courrier de la Drôme.*)

— Un habitant de Connaux (Gard) a trouvé, en cultivant son champ, une petite statuette de Mercure, en bronze, parfaitement conservée. Elle a sept centimètres de hauteur. Elle tient à sa main droite une bourse. Elle porte à sa main gauche le caducée. Les deux ailes du casque sont entières; il n'y a que les rudiments de celles des pieds; elle est d'une grande délicatesse de travail; au bras droit, il y a un anneau en argent mal soudé, de 6 millimètres de large.

(L'*Opinion du Midi.*)

— On écrit de Bâle-Campagne au *Courrier du Bas-Rhin* :

« En labourant un champ situé près de l'amphithéâtre de l'ancienne *Augusta Rauracorum* des Romains, un agriculteur a découvert les restes d'une habitation romaine; on a mis au jour plusieurs chambres dont les parois portent encore les vestiges des fresques qui les recouvraient jadis; dans une pièce existait encore un foyer; on a trouvé plusieurs ustensiles en fer et en laiton et dans un verre d'assez forte épaisseur une agglomération de grains de froment carbonisés. »

— A quelques centaines de mètres du village de Meuilley, sur le versant méridional de la montagne, est un lieu de sépultures fort ancien. Depuis quelques années, on a découvert dans cet endroit plusieurs tombes qui paraissent appartenir à l'époque mérovingienne, ou peut-être à l'époque *burgonde*. Dans une fouille récemment faite, deux tombeaux construits en pierres ou laves posées debout ont été mis au jour. Le coutelas placé au côté gauche du cadavre et l'agrafe du ceinturon trouvée à la hauteur de la poitrine présentent des incrustations en argent indiquant l'époque qui a suivi l'établissement des Bourguignons dans la Celtique. Un fait semble démentir cette supposition : c'est la présence d'un vase en terre noire, placé entre

les pieds du défunt, et contenant deux petits bronzes de Constance-Chlore. Il faut donc admettre, ou que les monnaies de Rome avaient continué à être en circulation deux cents ans après leur émission, ou que ces tombeaux sont romains et remontent au troisième siècle.

(L'*Union Bourguignonne* de Beaune.)

— La Société académique des Hautes-Pyrénées adressa, il y a quelques mois, à MM. les maires, curés, instituteurs et autres habitants notables des communes du département, un *Questionnaire archéologique*, en réponse duquel plusieurs lettres sont parvenues au bureau. M. Charles Dupouey a présenté un rapport sur ces diverses lettres, dans les séances des 14 février et 18 mars derniers. Conformément aux conclusions de ce rapport, la Société a décidé que des médailles d'encouragement seraient décernées à MM. Beauxis, instituteur d'Agos-Vidalos; Galan-Bruzaud-Dessus, propriétaire à Burg; Clarens, ex-directeur de l'école supérieure de Lourdes, actuellement inspecteur primaire à Mauléon (B.-Pyr.), et Gay, instituteur d'Adervielle. Indépendamment de ces quatre médailles, plusieurs mentions honorables ont été accordées. (Voir le *Mémorial des instituteurs* des 1er et 15 février et 1er mars 1859, qui a publié *in extenso* le rapport de M. Dupouey.) (L'*Ere impériale de Tarbes.*)

— Dans sa séance publique du 1er juin 1859, la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers a décerné les récompenses suivantes :

Histoire.

La couronne de laurier à M. Philippe Van der Haeghen, de Bruxelles, pour son Mémoire intitulé : *Recherches historiques sur la souveraineté du Vivarais.*

Une mention honorable à M. Anacharsis Combes, de Castres, pour ses *Particularités historiques sur la chambre mi-partie, ou chambre de l'Edit, et établie à Castres par Henri IV.*

Poésie française.

Le rameau de chêne à M. Clément Michel, auteur d'un poëme biblique.

La première mention honorable, partagée entre M. Maury, de Clermont-Ferrand, et M. Fogno, de Saint-Martin (île de Ré) : le premier a présenté une ode à Napoléon Ier; le second, une méditation intitulée *Aspiration.*

Poésie patoise.

Le prix de poésie patoise à M. Alibert, de Rochecourbe-sur-l'Agoût, auteur du poëme la *Foun de Siloé.*

La première mention honorable à M. Vincent Bataille, de Pontacq (Basses-Pyrénées), pour son poëme descriptif : *Lou Balou de l'Ousse.*

D'autres mentions ont été accordées à des concurrents qui ont su montrer dans l'un ou dans l'autre idiome des qualités recommandables.

— L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix a mis au concours, pour 1860, les deux sujets suivants :

1° « Exposer dans un écrit succinct, méthodique et pratique, adressé sous forme de conseils aux propriétaires, particuliers ou communes, et même aux simples cultivateurs, comment la conservation des bois se lie en Provence, plus encore que dans les autres régions du territoire français, aux vrais intérêts de l'agriculture. »

2° « Présenter la monographie complète d'une des communes de l'arrondissement d'Aix, laissée au choix des concurrents. »

L'auteur devra décrire d'une manière générale le territoire de la commune, en désignant ses limites par les territoires voisins. Il en donnera la superficie : il marquera les cours d'eau dominants et les chaînes principales de montagnes ou de collines. Il assignera au pays son climat propre. Les points sur lesquels sont établis le village, le bourg ou la ville, et les hameaux en dépendant seront indiqués, aussi bien que leur distance entre eux et avec la ville, chef-lieu soit de l'arrondissement, soit du département. Le nombre des maisons de ville et de campagne sera fourni au moins approximativement. Des notions aussi exactes que possible sur leurs populations respectives accompagneront ces documents. On rappellera les origines du lieu en remontant aux temps les plus anciens connus, et si quelques débris de monuments ligurien, grec ou romain parent encore le sol, une esquisse en sera tracée.

L'auteur pourra passer ensuite au culte public, décrire l'église paroissiale ou succursale, et les chapelles du territoire, donner la suite des pasteurs de l'église, énumérer les confréries, les fondations pieuses et les revenus qui y sont annexés. Au temple se rattacheront l'école et l'hospice. Sur le second plan de l'institution publique, se placera l'administration et pour ainsi dire la constitution et le gouvernement de la commune. L'ancien consulat, l'ancien conseil permanent et ordinaire, l'ancien conseil général des chefs de familles, les anciennes judicatures comtale, seigneuriale, municipale, seront mis en relief, sans négliger les établissements modernes. On rappellera les phases de l'impôt dans les divers temps. La maison commune, la maison du peuple, aura son histoire, comme le temple, l'école, l'hospice auront la leur. Et si le territoire a été tenu par une famille seigneuriale, soit que l'on entrevoie à une époque plus ou moins reculée une franchise première du sol, et un alleu libre, soit qu'un acte d'habitation ou une possession antique eût imprimé au domaine direct le caractère d'une propriété incontestable et sacrée,

comme l'est tout droit de propriété, le régime du fief, ses droits honorifiques et utiles seront retracés. On rappellera les dynasties seigneuriales qui ont comme régné sur le sol et sur les hommes. Les concurrents ne négligeront point de parler de la constitution physique, du caractère, des mœurs des habitants, des usages publics et domestiques, des fêtes communales, et surtout de la fête patronale, de la fréquence ou de la rareté des réunions dans les cafés et cercles, etc.

L'agriculture, l'industrie, le commerce, et principalement l'agriculture de la commune seront traités avec les développements convenables, car le labourage et le pâturage doivent recevoir les premiers honneurs. Ici le système forestier trouvera sa place naturelle. La commune possède-t-elle des bois en propre ou seulement des usages? Les particuliers ont-ils des bois dans leurs domaines? Ces bois sont-ils convenablement aménagés? Quelles sont les idées des citoyens sur la conservation des bois? S'applique-t-on à maintenir ou à remettre en état de bois, les terrains ardus et autres qui ne peuvent produire autre chose ou ne produisent autre chose qu'à pure perte? Dans quelle proportion le territoire est-il divisé entre les céréales, les vignes, les oliviers, les prairies, les jardins, etc.? Quel est le total de la production agricole? Il est indispensable de nombrer les maîtres, artisans ou chefs d'atelier, tels que maçons, menuisiers, serruriers, forgerons, maréchaux-ferrants, etc., les débitants et revendeurs établis soit dans l'habitation principale, soit dans les hameaux et dans la campagne, les manufactures et usines, et les ouvriers employés par elles. Un aperçu général du commerce du pays doit clore ce tableau, en ajoutant à l'exposé des trois systèmes agricole, industriel et commercial, le résultat de leur action sur la moralité et le bien-être de la population communale.

Le prix pour l'une et pour l'autre question consistera en une médaille d'or de 300 fr. ou la valeur en argent, et sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1860. Les Mémoires devront être remis à M. Mouan, secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 30 avril de cette même année 1860. Ils porteront, suivant l'usage, une devise qui sera répétée dans un billet cacheté contenant les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Société d'agriculture, sciences et arts de Saint-Etienne.

Programme des prix pour le concours de 1860.

Conformément aux dispositions des articles 48 et 49 de ses statuts, la Société distribuera, dans la séance générale et publique du mois de mai 1860, les prix ci-après :

Médaille d'or de la valeur de 500 *francs.*

Au meilleur Mémoire sur la constitution géologique de l'arrondis-

sement de Saint-Etienne, sur les amendements et engrais qui conviennent à chaque nature de sol arable.

Médaille d'or de la valeur de 1,000 *francs.*

Au meilleur Mémoire qui établira un tarif des variations moyennes de poids qu'éprouve la soie dans ses différents procédés de teinture ayant pour but d'obtenir les diverses couleurs et selon que les soies sont livrées grèges, souples ou cuites à la teinture.

L'auteur devra faire connaître dans ce Mémoire :

Les abus qui peuvent exister dans l'état actuel de la teinturerie;

Les moyens d'y remédier par la connaissance raisonnée des effets réels de la teinture;

Le tarif des variations moyennes de poids résultant de l'application des procédés connus et des diverses couleurs employées pour teindre les soies destinées à la fabrication des tissus de ce genre;

Les expériences comparatives faites pour chaque état de la soie.

La sincérité et l'exactitude dans les conclusions de ce travail sont d'une importance capitale.

Médaille d'argent de la valeur de 400 *francs.*

Au meilleur herbier de la vallée du Furens, contenant au moins mille espèces et variétés étiquetées, déterminées et classées suivant la méthode naturelle, avec indication exacte de leur station. Le catalogue des espèces et variétés contenues dans l'herbier devra l'accompagner et être visiblement écrit.

Il est bien entendu que la vallée du Furens comprend l'espace parcouru par cette rivière depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Loire et les versants et les fonds arrosés par les ruisseaux ses affluents depuis leur source jusqu'à leur embouchure dans le Furens.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Conformément à l'article 46 de ses statuts, sont admises à concourir toutes les personnes qui font ou non partie de la Société, qu'elles résident en France ou à l'étranger.

Toutefois, ne pourront faire partie du jury des concours les membres de la Société qui auraient présenté un Mémoire au concours; ils devront naturellement se récuser, sous peine d'exclusion du concours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le président, et M. le secrétaire donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les Mémoires devront être adressés franco avant le 1er *avril de l'année où chaque concours doit avoir lieu, terme de rigueur*, à M. le secrétaire général de la Société.

« Dans tous les cas, les ouvrages, objets, pièces justificatives qui « les accompagnent, envoyés au concours, appartiennent à la So- « ciété, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des « copies à leurs frais. »

Le présent programme sera adressé à toutes les personnes qui en feront la demande, par lettre affranchie, au secrétariat de la Société.

Saint-Étienne, le 1er février 1859.

Le Président,

A. BAYON.

Le Secrétaire général,

J. ROUSSE.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, 1847-1848, dix livraisons in-4°, avec planches (1).

Il y a vingt ans, à l'époque où le culte des antiquités nationales, encouragé par le gouvernement, commençait à renaître en France, et inspirait sur divers points du territoire d'honorables efforts et d'utiles entreprises, une Société s'organisait dans la ville de Langres, afin de recueillir et de sauver, s'il se pouvait, les richesses archéologiques que le pays renfermait en très-grand nombre. Nulle contrée, en effet, ne possédait des restes plus précieux que le sol foulé par les Lingons. On y avait découvert, à de fréquentes reprises, des fragments gallo-romains, statues, médailles, inscriptions, sans parler des monuments du moyen âge et de la renaissance que les années avaient épargnés. C'était une sage et utile pensée que celle de recueillir ces précieux débris. La Société nouvelle y consacra les soins les plus persévérants. Autorisée d'abord pour trois années seulement, reconstituée sur des bases plus solides et plus complètes en 1841, elle réussit, avec ses seules ressources, à doter la ville de Langres d'un musée qui fut installé dans l'abside de l'ancienne église de Saint-Didier, et qui reçut d'abord une quantité considérable de fragments d'édifices provenant des murailles de la ville, des fouilles anciennes et nouvelles et des dons particuliers. Ce musée une fois établi, la Société s'efforça de rendre un nouveau service à l'archéologie, en faisant connaître par d'exactes notices les antiquités qu'elle avait recueillies et celles que la contrée possédait. Tel fut le principal objet des Mémoires dont elle a commencé la publication

(1) Une 11e livraison de ces Mémoires a paru depuis l'impression de cette analyse. (*Note de la rédaction.*)

en 1847, que les événements de 1848 l'obligèrent d'interrompre pendant quelques mois, qu'elle reprit en 1849, et qui sont parvenus aujourd'hui à leur dixième livraison. Nous devons ajouter que rien n'a été négligé dans l'exécution matérielle, pour que cette collection trouvât un accueil favorable auprès des amateurs de beaux livres. L'impression est très-soignée, et chaque livraison est accompagnée de plusieurs planches lithographiées, représentant des objets d'art choisis parmi les plus remarquables.

C'est à la section d'archéologie surtout qu'il appartient d'apprécier les efforts de la Société de Langres, pour disputer aux ravages du temps et à l'indifférence des hommes les ruines qu'elle a si consciencieusement rassemblées. Nous ne devons, quant à nous, envisager ici ses travaux que sous le rapport historique. L'étude des anciens monuments intéresse au plus haut point l'historien. On ne saurait toucher aux restes épars des civilisations qui nous ont précédés, sans faire jaillir de ces débris quelques lueurs qui éclairent les institutions, les usages et la vie de nos pères. En recueillant des antiquités pour en former un musée, la Société de Langres contribuait donc, de la manière la plus efficace, à nous faire connaître les vissicitudes passées de la contrée. Aussi, pour indiquer le but complexe qu'elle poursuivait, a-t-elle voulu s'appeler Société historique et archéologique.

Parmi les Mémoires compris dans les premières livraisons, qui justifient spécialement ce double titre, nous citerons une intéressante notice sur la commune de Nogent-le-Roi, par M. de Saint-Ferjeux. Nous y avons remarqué plusieurs documents qui nous paraissent inédits, entre autres un acte du 2 mai 1104, contenant donation par l'évêque de Langres à l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, d'un prieuré dépendant de Nogent; une charte d'affranchissement de la commune, du mois de juin 1235; une lettre de Louis XI, faisant savoir aux habitants qu'à l'occasion des fiançailles de sa fille aînée, Anne de France, à Nicolas d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, il a cédé à ce dernier les villes, terres et seigneuries du baillage de Chaumont; enfin, une dépêche du duc de Guise au gouverneur de Nogent, du mois d'avril 1594, d'où il résulte qu'à cette date Nogent appartenait encore aux ligueurs, alors que la plupart des places fortes des environs de Langres s'étaient déjà soumises à Henri IV.

M. l'abbé Favrel avait commencé des recherches sur les Lingons, qui sont comprises dans la troisième livraison; mais la première partie, la seule qui ait paru, dépasse à peine l'époque de la prise de Rome par les Gaulois.

Indépendamment de plusieurs notices archéologiques, M. Fériel, l'un des correspondants actuels du Comité, a raconté l'histoire du prieuré de Vignory, sur lequel on possède un document du onzième siècle.

M. l'abbé Godard a donné un travail analogue, mais plus considérable, concernant la ville de Chaumont, surnommée, depuis le treizième siècle, Chaumont-en-Bassigny, non pas que la montagne sur laquelle elle s'élève ait appartenu au *pagus Bassiniacencis*, mais parce que les comtes de Champagne y avaient placé le centre du bailliage du Bassigny, dont ressortissaient les châtellenies de Nogent, Montigny, Coiffy et Andelot.

Enfin, dans les dernières livraisons qui ont passé sous nos yeux, nous trouvons un nouveau Mémoire de M. de Saint-Ferjeux; c'est une notice sur le château et les seigneurs du Pailly. La seigneurie de ce nom n'a pas joué dans l'histoire un rôle bien important. Toutefois, il s'y rattache quelques souvenirs qu'il n'était pas sans intérêt de rassembler. Ainsi, au quatorzième siècle, elle fut du nombre de celles qui protestèrent avec les villes de Dijon, Autun, Beaune et les abbés de Châtillon et de Poitiers, contre les impôts que Philippe le Bel voulait lever; et on retrouve le nom de Guiot du Pailly dans l'acte par lequel, au mois de novembre 1314, les seigneurs qui prirent part à cette démonstration jurèrent de se défendre, de se secourir et de s'aider mutuellement pendant toute leur vie. Au seizième siècle, la terre du Pailly, dont le dernier possesseur, Jean Dommarien, était mort sans héritiers, fit retour au domaine des évêques de Langres qui en étaient les suzerains; mais ceux-ci ne la conservèrent que peu d'années; car, dès le commencement du siècle suivant, elle appartenait à Jean de Saulx, le père de Gaspard Saulx de Tavannes, que sa valeur, ses aventures, de brillants succès dans les tournois et sur les champs de bataille élevèrent au premier rang des hommes de guerre sous François Ier et Henri II, et à la dignité de maréchal de France sous Henri III. En 1563, à la mort de l'aîné de ses fils, le maréchal, essayant d'occuper sa douleur, fit reconstruire le château de Pailly, à deux lieues de Langres, au pied de la montagne. Le nouveau et splendide manoir demeura la propriété des Tavannes, jusqu'en 1777, où il passa en d'autres mains. A l'époque de la révolution, il ne fut pas épargné, et, en 1792, des bandes sauvages y causèrent de cruelles dévastations; mais, plus heureux que bien d'autres monuments du moyen âge et de la renaissance, il fut acquis, en 1821, par un propriétaire éclairé, M. du Breuil, qui le fit restaurer dans le style même où il avait été bâti.

Dans cette analyse très-sommaire des Mémoires de M. de Saint-Ferjeux, nous n'avons pu faire entrer les détails intéressants qu'il a recueillis sur la famille de Saulx-Tavannes et sur la part qu'elle a prise aux événements du seizième siècle; mais les indications qui précèdent, quelque rapides qu'elles soient, suffiront, je l'espère, pour faire apprécier l'utilité des travaux de la Société historique et archéologique de Langres. Elle a, jusqu'à ce jour, fidèlement rempli la mission qu'elle s'était donnée de rechercher et de décrire les antiquités du pays. C'est le rôle véritable qui convient aux Sociétés de département; celles qui savent le comprendre et qui le remplissent bien ont droit à la reconnaissance de tous les amis des études historiques.

Charles JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS, t. XXX, année 1858.

Le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras dont nous avons à rendre compte est le trentième d'une collection qui remonte à l'année 1818, époque où la Compagnie venait d'être réorganisée. Il comprend une allocution du président, M. le colonel Répécaud, les discours prononcés pour la réception d'un membre nouvellement élu, M. Davaine; divers rapports sur les concours d'histoire et de poésie ouverts par l'Académie et sur quelques-uns des ouvrages qui lui ont été offerts ; une légende en vers et quelques Mémoires originaux.

Parmi les sujets mis au concours, nous avons remarqué la biographie de M. de Pressy, qui fut évêque de Boulogne au siècle dernier, et celle de M. de Grandval, ancien procureur général au conseil supérieur de l'Artois; mais ce dernier sujet n'a pas inspiré heureusement les candidats, et le prix n'a pas été décerné.

Le premier Mémoire que nous ayons à signaler est une notice sur les archives de l'abbaye d'Arrouaise, par M. Le Glay, membre correspondant. L'abbaye d'Arrouaise, dans la commune de Fransloy, près Bapaume, datait du onzième siècle. Son premier fondateur, Heldemare, mourut assassiné par l'un des moines qui vivaient avec lui. Malgré ces commencements tragiques, la communauté prospéra et étendit au loin sa renommée et son influence. Au siècle dernier, elle était encore debout et tenait sous sa règle vingt-huit monastères en Artois, en Flandre, en Picardie et même en Irlande. Ce fut alors que son histoire fut écrite avec beaucoup de soin et d'érudition par l'un de ses religieux, Dom Floride Gosse. Mais Gosse n'avait pas connu tous les documents originaux qui pouvaient éclairer l'histoire de l'abbaye. Des chartes ignorées jusqu'ici, au nombre de trente-une, ont été retrouvées par M. Le Glay dans les archives du département du Nord. La plus ancienne est de 1117; la plus récente, de 1284. Le savant archiviste en indique en peu de mots la date et l'objet. Sans contenir aucun fait important, elles fournissent quelques nouveaux traits au tableau de la vie monastique à l'abbaye d'Arrouaise, pendant le douzième et le treizième siècle.

A la suite de la notice sur Arrouaise, nous trouvons, dans le volume des Mémoires de l'Académie d'Arras l'extrait d'une histoire manuscrite des *Antiquités les plus remarquables de la ville et port de Calais et pays reconquis*, attribuée à un ancien curé de l'Artois et

communiquée à l'Académie par M. Parenty, vicaire général du diocèse; quelques pages de M. Billet sur l'histoire du règne de Charles Quint, de Robertson; une courte notice de M. l'abbé Robitaille sur l'institut des Petits-Frères de Marie, sainte société qui date de quarante ans à peine et qui compte aujourd'hui, malgré l'époque récente de sa fondation, plus de 300 écoles, où sont élevés cinquante-deux mille enfants. Mais ce qui nous paraît mériter une mention spéciale, ce sont les notices et extraits des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque d'Arras, que le bibliothécaire, M. Caron, publie depuis quelques années dans le recueil des Mémoires de l'Académie. Cette intéressante publication remonte, autant que nous pouvons en juger, à 1855. Cette année même M. Caron donnait le texte et une traduction nouvelle des Sentences de Varron, des extraits du trésor de Brunetto Latini et d'anciennes poésies françaises. En 1856, M. Caron est revenu sur les Sentences de Varron, dont il a de nouveau publié le texte d'après un ancien manuscrit. Enfin, le volume que nous avons sous les yeux, et qui correspond à l'année 1857, comprend un opuscule du Pogge, *An seni sit uxor ducenda?* et quelques nouvelles poésies françaises. Nous ne parlons pas de la partie qui concerne les livres imprimés, éditions rares ou anciennes, pièces détachées et autres curiosités bibliographiques appartenant à la ville d'Arras. Il nous semble que rien ne saurait offrir plus d'intérêt que des recherches de cette nature, qui contribuent à faire connaître les trésors enfouis dans les dépôts publics des départements. Combien les bibliothèques de province, surtout quand elles sont formées des débris de celles des anciennes abbayes, ne contiennent-elles pas de richesses inexplorées qu'il serait avantageux de mettre au jour! Mais un pareil travail ne peut être utile que s'il s'applique à des faits vraiment nouveaux. Le manuscrit des Sentences de Varron, que possède la ville d'Arras, est sans doute d'un grand prix, puisque c'est l'une des rares copies de cet ouvrage qui sont parvenues jusqu'à nous, comme nous l'apprend M. Chappuis dans son excellente notice sur le moraliste latin (1); mais il avait été signalé et décrit avec beaucoup de soin par M. Quicherat, dès l'année 1854, dans le premier volume de la troisième série de la Bibliothèque de l'Ecole des chartes. La recension qui fait partie des Mémoires de l'Académie d'Arras vient donc un peu tard; elle contribuera moins que la savante compagnie ne l'a espéré à l'établissement du texte de Varron.

(1) *Sentences de M. Terentius Varro et liste de ses ouvrages d'après différents manuscrits*, par Charles Chappuis, professeur de philosophie. — Paris, 1856, in-12.

Nous nous permettrons d'exprimer également le regret que le laborieux bibliothécaire à qui tous ces extraits sont dus ne fasse pas connaître, ne fût-ce que par une description sommaire, les manuscrits qui les lui ont fournis. D'où viennent les anciennes poésies françaises qu'il a publiées? Où a-t-il trouvé le petit écrit du Pogge, *An seni sit uxor ducenda*, que l'on croyait perdu et qui reparaît aujourd'hui à la lumière ? Peut-être M. Caron se réserve-t-il de nous l'apprendre un jour et de donner à notre curiosité cette dernière satisfaction ; pour notre part, des renseignements moins tardifs nous eussent paru opportuns. En tout cas, il est absolument indispensable que l'éditeur qui publie une pièce pour la première fois en indique fidèlement l'origine ; sans quoi sa découverte ne porte pas pour ainsi dire sa justification avec elle-même, et le fruit en est à peu près perdu pour la science.

Charles JOURDAIN,

Membre du Comité.

ÉTUDES SUR J. BODIN, par M. le président Planchenault, directeur de la Société académique de Maine-et-Loire (2e vol., p. 11-105. — 1858).

Les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, sur lesquels le Comité a entendu récemment un rapport général plein d'intérêt et accompagné de sages conseils pour la nouvelle Académie d'Angers, contiennent deux études sur Jean Bodin, par M. le président Planchenault, directeur de la Société. Je suis chargé d'en rendre compte. — Une troisième étude est promise par l'auteur; j'eusse désiré pouvoir embrasser le travail dans son ensemble, avant de vous communiquer mes réflexions; mais une année s'est écoulée, et je cède à l'invitation bienveillante qui m'a été adressée en vous soumettant le rapport sur les deux premières études.

M. le président Planchenault nous apprend que, depuis vingt ans, il s'est plu à faire des recherches sur son célèbre compatriote Jean Bodin. Déjà en 1843, lors du congrès scientifique tenu à Angers, il avait pris pour principal sujet de son disconrs d'ouverture « la *grande personnalité* de Jean Bodin (ce sont ses expressions), remplissant de son éclat la seconde moitié du seizième siècle. » Depuis ce discours, dont il rappelle quelques traits, et qui représente Bodin « comme « léguant à l'avenir les théories qui sont devenues des dogmes fon- « damentaux sur lesquels repose aujourd'hui la civilisation euro- « péenne, » un écrivain de réputation, parmi les publicistes et les économistes de notre temps, M. Baudrillart, en 1853, a publié sur Bodin, ses ouvrages et son époque, une savante monographie. M. Planchenault s'est demandé si, après une œuvre de cette nature, il devait encore faire usage de ses longues recherches sur son compatriote, et nous le remercions de n'avoir pu résister à l'attrait (comme il le dit avec goût et modestie) d'écrire « une notice après une histoire. »

C'est chose remarquable, à notre avis, combien on se complaît de nos jours à porter sur Bodin et ses ouvrages une attention que la postérité n'accorde ordinairement qu'aux hommes supérieurs et aux ravaux dignes d'elle.

Un écrivain, lauréat de l'Institut, professeur au collége de France, a écrit en son honneur le beau livre que nous avons cité; un membre

éminent de l'Académie des sciences morales et politiques (M. Passy) lui a consacré un de ses rapports les plus substantiels (1).

Un membre de l'Université, lauréat aussi de l'Institut (M. P. Janet) dans son *Histoire de la philosophie morale et politique*, couronnée par deux Académies, a fait vivement ressortir le mérite des travaux de Bodin ; il l'a loué surtout d'avoir introduit le droit public et privé dans la science politique et d'avoir donné, comme jurisconsulte et publiciste, l'exemple à Montesquieu (2). Un professeur de l'Université de Giessen (M. Louis Noack) vient de publier, pour la première fois, l'*Heptaplomères* ou l'entretien de sept interlocuteurs sur le sujet des diverses religions, en présentant cette publication d'un manuscrit de Bodin comme l'accomplissement d'une des dernières pensées de Leibnitz (3). En un mot, il n'est pas d'homme du seizième siècle dont notre âge ait autant ravivé la mémoire et les travaux.

Eh bien, le dirai-je, si Cujas et Grotius pouvaient revenir en ce monde, ils seraient très-étonnés de tant de bruit et de toute l'importance qui s'attache au nom et aux œuvres de Jean Bodin.

Cujas, en sa qualité de grand jurisconsulte, traitait fort mal le savoir juridique de Bodin ; celui-ci se plaignait publiquement, dans une épitre à Guy Dufaur de Pibrac, d'avoir été injurieusement confondu par le jurisconsulte de Toulouse dans l'ignorant troupeau des avocats et parmi les vautours en robe, *vulturesque togatos*. Mais il se plaignait ainsi par décence d'auteur ou pour se faire d'abord illusion, car il finit par se rendre justice sur sa prétendue science de jurisconsulte et, à la veille de sa mort, il ordonna par testament du 7 juin 1596 de brûler ses traités de *Imperio et jurisdictione, de Legis actionibus, de Decretis et judiciis*, pour lesquels Cujas, du haut de sa chaire, l'avait condamné à retourner à l'école.

Grotius, dans une lettre écrite, quarante ans environ après la mort de Bodin, en 1634, à un savant chanoine de Limoges, lui disait (je traduis) : « J'ai reconnu par une étude nouvelle Bodin tel « que je l'ai toujours jugé, un homme plus soucieux des choses que

(1) Rapport de M. Passy sur le livre de M. Baudrillart, relatif à Bodin (Compte rendu, par MM. Mignet et Vergé, des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, année 1853, t. XXIV, p. 189).

(2) *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et les temps modernes*, par Paul Janet, professeur de logique au lycée Louis-le-Grand (ouvrage couronné par l'Institut), 1858, t. XI, p. 136.

(3) *Joannis Bodini colloquium Heptaplomeres de rerum sublimium arcanis abditis, e codicibus manuscriptis*, 1857 (1 vol. Parisiis, Klincksieck).

« du langage, usant d'une latinité peu claire, singulièrement igno-
« rant des lois de la versification, à peine imbu des lettres grecques,
« assez instruit des mœurs et des opinions du peuple hébreu, non
« par une connaissance approfondie de la langue, mais par suite des
« relations amicales qu'il entretenait avec les plus doctes Hébreux,
« amitié qui n'a pas peu ébranlé en lui cette fermeté de la foi qui est
« requise chez des chrétiens. Dans ses citations d'histoire et les té-
« moignages qu'il invoque, je vois qu'il s'éloigne souvent de la vé-
« rité, par négligence je me plais à le croire, plutôt que par esprit
« de tromperie, *quoique de temps à autre il soit bien difficile qu'il*
« *échappe au soupçon de dol* (1). »

Ainsi, d'après l'opinion des juges les plus compétents, sans doute, de l'âge contemporain dans l'ordre du droit et de l'érudition, Bodin, comme jurisconsulte et savant, ne s'élevait guère au-dessus du médiocre.

D'où lui vient donc cette fortune d'attirer sur lui l'attention particulière des temps modernes ?

Elle s'explique par les changements et les différences qui séparent le siècle de Bodin et le nôtre.

Au seizième siècle, et sous l'empire de l'école illustrée par Cujas, la grande science était celle du droit romain. Qui n'était pas digne de marcher à côté de Cujas, de Doneau, d'Hotman, était peu considéré dans l'école. De là, le jugement dédaigneux du prince des jurisconsultes pour la science de Bodin ; mais notre siècle, bien qu'il n'ait pas en mépris les Romanistes, n'a pas le droit d'être aussi exigeant à l'égard de Bodin que Cujas et ses disciples.

Au temps de Grotius, dans la première partie du dix-septième siècle, on avait en haute estime la connaissance approfondie des langues savantes ; le grec et l'hébreu étaient familiers aux érudits et accessibles à beaucoup d'autres. La faiblesse de Bodin, à ce sujet, n'est pas aussi blessante aujourd'hui qu'alors : Jean Bodin, comme jurisconsulte et comme érudit, gagne beaucoup à être placé à notre point de vue ; il est sûr de rencontrer plus d'indulgence de notre part ; et cette indulgence devient une justice relative, qui laisse dans un jour favorable ses hautes qualités de savoir et d'intelligence offusquées, aux yeux des contemporains, par les défectuosités de son instruction juridique et philologique.

D'un autre côté, le changement qui s'est opéré dans la direction d'esprit des temps modernes contribue à mettre en relief le mérite d'un auteur qui, sur beaucoup de points, avait devancé les hommes

(1) *Epistolæ Grotii*, epist. 138, p. 43, Elzévir, 1648.

de son siècle et qui a eu le mérite incontestable de fonder en France une science nouvelle, la science politique.

Bodin était publiciste à une époque où la science du droit public, absente de l'école romaine de Cujas, n'avait apparu que dans le détestable ouvrage de Machiavel pour lequel la postérité a eu des explications et des ménagements coupables, et que Bodin, au contraire, dans son œuvre capitale, la *Républiqœ*, a flétri de toute la droiture de son âme et de toute la vigueur de son esprit. Il était publiciste et rappelait les lois fondamentales du royaume, à une époque où le pouvoir royal montait de plus en plus vers le pouvoir absolu, où les Etats généraux perdaient leur caractère d'assemblée nationale pour n'être plus, selon l'expression du chancelier de L'Hôpital, *qu'une grande audience* donnée par le roi à des députés d'ordres tout à fait séparés; à une époque où l'on travaillait activement à représenter les Etats provinciaux comme un mode d'administration contraire aux vrais intérêts du roi de France, ce qui excitait en Bodin une colère patriotique; à une époque enfin où le publiciste, député du Vermandois aux Etats de 1576, de 1588, eut besoin d'une fermeté inébranlable pour soutenir deux principes de nature bien différente : la liberté de conscience et l'inviolabilité du domaine de la couronne.

La science du publiciste est devenue par ses développements une science moderne ; et, comme l'un de ses fondateurs, Bodin a le droit bien légitime d'éveiller et de fixer l'attention de notre âge.

Le publiciste avait entrevu même l'économie politique et traité, en 1578, dans son discours sur le *rehaussement et la diminution des monnaies*, des questions que l'abondance de l'or du Pérou avait suscitées en Europe au seizième siècle, et que l'or de la Californie a rajeunies pour les économistes de nos jours : nouveau motif pour nous intéresser à un auteur qui avait résolu ou remué des problèmes qui touchent à notre situation économique.

En religion, Bodin était très-tolérant, et l'Heptaplomères, qui se termine par une exhortation à la concorde, chacun conservant l'intégrité de son culte et de ses mœurs, avait été rédigé pour venir en aide aux édits de pacification de 1585, disposition de cœur et d'esprit qui recommande honorablement l'auteur auprès de la postérité.

De plus, Jean Bodin, si l'on s'arrête à de graves présomptions tirées de ses propres ouvrages, s'était représenté dans l'Heptaplomères par le personnage de Toralba qui, parmi les sept interlocuteurs catholique, luthérien, calviniste, anabaptiste, israélite, mahométan, déiste, parlait le langage du déisme : phénomène qui pourrait se rencontrer encore parmi les philosophes de notre âge. Le seul point

qui nous séparerait profondément du publiciste angevin, c'est qu'il croyait à l'astrologie, comme le prouvent son *Théâtre de la nature*, et le livre IV de la *République* (1), — aux sorciers, comme le prouve sa *Démonomanie*, et qu'en outre, comme procureur du roi, il faisait dresser des bûchers à Laon contre les sorciers malintentionnés (2).

On voit donc qu'à part ces derniers travers et ces actes odieux et aveugles du magistrat, il y a beaucoup de raison pour expliquer la renaissance de Bodin au dix-neuvième siècle et le relever des condamnations de Cujas et de Grotius.

M. le directeur de la Société académique de Maine-et-Loire avait un motif de plus, puisqu'il retrouvait en cet homme remarquable un compatriote : Jean Bodin était né en 1530, au village des Banchetz qui touche à la ville d'Angers.

M. Planchenault a évidemment deux objets dans sa Notice : 1° combler les lacunes biographiques ou éclairer les doutes qui se trouvent dans les divers travaux de l'historien de Thou, de Bayle, de Moréri, de M. Baudrillart ; — 2° apprécier de nouveau les œuvres du savant et du publiciste.

Le premier objet me paraît digne d'un vif intérêt, car beaucoup d'incertitudes sont restées sur des circonstances importantes de l'origine et de la vie de Bodin ; — le second est moins opportun aujourd'hui, puisque une monographie récente et gravement élaborée a porté tout spécialement sur les travaux de Bodin. J'ai rappelé incidemment les titres, l'occasion, le but de ces travaux : je demanderai donc la permission de m'occuper principalement, dans la suite de ce rapport, de la partie biographique, de celle qui me semble aussi le mieux convenir à la nature d'une publication émanée de la province qui a vu naître Bodin et qui a pu conserver des traditions ou des documents sur un homme placé au premier rang de ses hommes illustres. Je pourrai quelquefois n'être pas de l'avis de M. le directeur sur les conséquences qu'il déduit de certains faits, mais je me plais d'avance à lui rendre complète justice, pour l'intérêt qu'il a su répandre dans son travail.

Une tradition remonte aux contemporains mêmes de J. Bodin, c'est qu'il était fils d'une mère juive, d'origine *espagnole*, mariée à un homme de la bourgeoisie angevine. L'auteur de la notice a remarqué le nom

(1) Rep. lib. IV, c. II. (*An rerum publicarum conversiones prospici possint?* — *Universæ naturæ Theatrum*, lib. V *de Corporibus cœlestibus*. (Lugd. 1596.)

(2) De même, à Angers, le lieutenant criminel Pierre Ayraut, (auteur de l'*Ordre judiciaire*), condamna un sorcier à mort le 8 août 1598. (Recueil de L'Ancre, conseiller d'Etat, p. 789, édit. de 1622).

d'un Jean Bodin sur la liste des échevins d'Angers, au seizième siècle, et il établit avec beaucoup de probabilité que c'était un membre de la famille du publiciste. M. Planchenault a fait des recherches infructueuses pour retrouver les registres de mariage, de naissance ou de baptême de la paroisse de Saint-Samson, sur laquelle Bodin était né en 1530. Mais il s'élève de toutes ses forces contre la supposition adoptée par les biographes que J. Bodin était fils d'une mère israélite. Il dit même que cela n'était pas possible, et il en donne pour raison que les chrétiens et les juifs ne pouvaient pas contracter mariage ensemble. La proposition, établie en droit d'une manière générale et comme argument décisif contre la tradition relative à l'origine maternelle de Bodin, ne me paraît pas suffisamment exacte. La proposition serait vraie si l'on pouvait se placer après le concile de Trente (dont la première session est de 1545), et surtout après l'ordonnance de Blois de 1579, qui ont identifié le contrat et le sacrement de mariage ; et même encore, le mariage mixte des juifs et des chrétiens pouvait être approuvé par l'Eglise s'il y avait dispense obtenue pour cause grave (1). Mais en France, avant l'ordonnance de Blois, les mariages pouvaient être légitimes sans être contractés devant l'Eglise ; ils pouvaient être contractés *par paroles de présent*, (reçues devant notaire ; ce qui s'appelait *verba de praesenti*). On connaissait même les paroles de futur, *verba de futuro*, qui étaient les fiançailles ; et lorsque la cohabitation suivait la promesse de futur, faite soit devant l'Eglise soit *devant un notaire*, le mariage était parfait. L'union conjugale entre un chrétien et une juive, à l'époque voisine de la naissance de Bodin, en 1530, était donc possible et légitime ; et il faut abandonner, à notre avis du moins, la raison de droit produite comme péremptoire.

L'auteur de la notice paraît croire, en outre, que l'espèce de réprobation dont les juifs étaient anciennement poursuivis en France aurait rendu moralement impossible l'union du père de Bodin, bourgeois d'Angers, avec une fille des juifs. Mais la tradition, attaquée par M. le président Planchenault, donne à la juive, mère de Bodin, une origine *espagnole*. Or, dès le seizième siècle, il existait en France une exception très-favorable aux juifs espagnols, portugais et avignonnais. Des lettres patentes de Henri II, d'août 1550, avaient reconnu et sanctionné cette faveur introduite par l'usage ; l'édit de Louis XVI, qui confirma cette exception en 1776, remon-

(1) *Ob graves causas*. Voir l'ouvrage sur le *Divorce dans la synagogue*, par M. le chr. Drack, bibliothécaire de la Propagande de la Foi, p. 179. (Rome, 1840, in-8°.)

tait expressément, dans son préambule, aux lettres patentes de 1550, et l'Assemblée constituante elle-même, dont M. le directeur invoque l'autorité législative à l'appui de sa thèse, et qui fut lente, en effet, à assimiler les juifs regnicoles aux autres français, fit; par son décret du 28 juin 1790, l'exception conforme à l'histoire relativement aux juifs *espagnols*, portugais, avignonnais : elle attesta ainsi l'existence et la durée de l'antique privilége de naturalisation pour cette classe de juifs, jusqu'au moment où la loi civile fut enfin déclarée la loi égale pour tous.

La raison tirée de l'impossibilité du mariage légitime avec une juive, et celle puisée dans la réprobation des mœurs, quand il s'agissait d'une juive d'origine espagnole, ne me paraissent donc pas suffire pour repousser l'opinion traditionnelle sur la filiation de Bodin du côté de sa mère. L'importance que l'auteur de la notice attache à contredire la tradition et à purifier l'origine de Bodin de tout contact avec la tribu de Lévi me fera peut-être pardonner de l'avoir suivi trop longtemps dans cette discussion juridique.

Les preuves de M. le président Planchenault me paraissent beaucoup plus concluantes sur un autre point, celui de savoir si, vers 1563, Bodin avait embrassé la *religion réformée*. Cette opinion de Bayle repose sur une lettre attribuée au célèbre Angevin. Mais rien ne prouve que cette lettre incomplète soit vraiment émanée de Bodin lui-même; et, dans un ouvrage qu'il avait composé avant son livre sur la République, *la Méthode d'étudier l'histoire*, Bodin va jusqu'à dire, en parlant des dogmes protestants, qu'ils sont odieux, *esse odiosa*. Aux états de Blois, en 1576, Bodin combattit loyalement et énergiquement en faveur de la liberté de conscience, mais il combattit comme catholique et non comme protestant. Il était du parti modéré fondé par L'Hôpital, et il fit tous ses efforts pour empêcher les guerres de religion ; c'est le bel acte de sa vie politique. — Alors que les passions religieuses étaient si brûlantes, on n'aurait pas manqué de lui rappeler, aux états de Blois, son adhésion au protestantisme et de lui reprocher son apostasie. Nul reproche ne s'est fait entendre, et, en 1579, Bodin, procureur du roi à Laon, s'inscrivit dans la ligue, à l'exemple de Henri III, pour en être le chef dans le pays du Vermandois. L'opinion de l'auteur, que J. Bodin n'avait pas appartenu à la religion réformée, nous paraît donc aussi vraisemblable que conforme aux documents historiques ; au lieu d'un *protestant* nous avons un *ligueur*. L'*Heptaplomères* ne permettrait pas d'en conclure que le ligueur était un catholique bien sincère.

Les faits de l'ordre biographique, dans ces deux premières études d'environ 100 pages, n'occupent pas beaucoup de place. Je le regrette. — Après les faits relatifs à l'origine et à la religion de Bodin, je trouve seulement le récit qui concerne la querelle de Cujas et de Bodin en 1566 (1). Ma secrète partialité pour Cujas m'y fait remarquer avec plaisir l'aveu de l'auteur de la Notice que Bodin fut l'agresseur et qu'il avait gratuitement attaqué Cujas dans un livre grave, la *Méthode d'étudier l'histoire*, par ce passage injurieux : « Celui qui jette tant d'éclat dans les écoles de Bourges est un borgne « voyant clair au milieu des aveugles. » Si Cujas a répondu en renvoyant Bodin à l'école, il était dans le droit de légitime défense, et Bodin lui-même prouva, par la condamnation qu'il prononça contre ses traités de droit romain, en 1596, que Cujas avait vu clair dans les livres du prétendu jurisconsulte (2).

L'auteur de la notice s'est attaché, dans ses deux premières études, à faire connaître plusieurs des travaux de Bodin. Il insiste beaucoup, et avec raison, sur le mérite de la *Methodus ad facilem historiarum cognitionem*, qu'il présente comme un essai de philosophie de l'histoire. On pourrait y remarquer seulement un peu de complaisance pour la gloire de son compatriote, qu'il est enclin à présenter à la fois comme le précurseur de Bossuet dans le *Discours sur l'histoire universelle*, et de Montesquieu dans l'*Esprit des lois*. Il me semble que l'un de ces titres, le second si l'on veut, pourrait suffire à la gloire de J. Bodin.

A la fin de la deuxième étude, M. le directeur de la Société académique d'Angers annonce l'intention de suivre Jean Bodin dans sa vie de famille, dans son voyage en Angleterre et dans son livre de la *République;* cette troisième étude promet, dès lors, d'être plus abondante en détails biographiques, en documents recueillis dans les archives du pays, et le vif intérêt qu'inspire le travail déjà publié ne pourra que s'accroître avec les résultats de recherches nouvelles sur la vie et les actes d'un homme dont la biographie et les ouvrages résument la grandeur et les faiblesses, la hardiesse d'idées et la confusion d'éléments qui feront toujours du seizième siècle une époque instructive et féconde dans l'histoire de l'esprit humain.

F. LAFERRIÈRE,
Membre du Comité.

(1) Voir *Etude*, p. 52.

(2) Dans son *Théâtre de la nature* (1596), Rodin indique les causes peu réfléchies qui l'éloignèrent de l'étude des lois : *Que certe me revocarunt ab instituto de Legibus.* (*Epist. dedic.*)

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, 2e part. du t. III, année 1858. (Beauvais, impr. d'Ach. Desjardins.) In-8°, pages 369 à 588, avec 8 planches.

Cette publication de la Société académique du département de l'Oise est un nouveau témoignage de l'importance des travaux exécutés par les Sociétés savantes départementales.

Les Mémoires que renferme ce volume ne seraient pas indignes de figurer dans les meilleurs recueils académiques, dans ceux-là même que nous envient les plus illustres Académies étrangères. Ce sont des morceaux excellents de critique et d'érudition. Tout en regrettant de n'avoir pas, pour les bien apprécier, l'autorité spéciale de quelques-uns de nos savants collègues, nous pouvons déclarer hautement que de pareils Mémoires font beaucoup d'honneur à la Société savante qui les a produits. C'est donc avec une extrême réserve que nous nous hasarderons à émettre une opinion personnelle plutôt qu'à porter un jugement motivé sur ces questions diverses d'iconographie, de numismatique et d'archéologie.

M. A.-G. Houbigant a écrit une notice sur le portique dit de Sarcus, construit à Nogent-les-Vierges avec des débris provenant de l'ancien château de Sarcus. Ce château, que les historiens, les archéologues et les peintres avaient négligé lorsqu'il était encore debout dans toute sa magnificence, serait absolument ignoré si Jacques Cambry ne lui eût accordé une place dans sa *Description du département de l'Oise*. C'est là qu'il faut chercher aujourd'hui une idée bien imparfaite de cet admirable édifice, qui s'était conservé à peu près intact jusqu'à nos jours et qui a été démoli de sang-froid par des spéculateurs, en 1833, presque sous les yeux de la commission des monuments historiques de France. On accuse la révolution de 89 d'avoir détruit les châteaux, les palais et les églises : il faut reconnaître, en bonne justice, qu'elle est innocente, au contraire, de la plupart des actes de vandalisme qui ont fait éprouver à nos richesses monumentales tant de pertes irréparables. Le château de Sarcus

était un des plus beaux châteaux de France ; il appartenait à cette architecture de la Renaissance qui fut peut-être à ses débuts mise en pratique par des artistes italiens et qui doit certainement son caractère à l'influence italienne, mais qui n'en est pas moins une création essentiellement française, puisqu'elle n'a existé qu'en France pendant la première moitié du seizième siècle. Le château de Gaillon, que le cardinal d'Amboise avait fait élever à grands frais, entre les années 1505 et 1510, et qui passait pour le type le plus parfait de cette élégante et splendide architecture, a donc été attribué mal à propos à Fra Giovanni Giocondo, de Vérone, comme l'a prouvé M. Deville en publiant les comptes des dépenses de la construction de ce château, dans lesquels le nom du docte architecte de Vérone ne figure nulle part. On ne saurait donc attribuer davantage à Giocondo ni à un de ses élèves le château de Sarcus qui rappelait le plan et le style du château de Gaillon. M. A.-G. Houbigant n'a pourtant pas osé protester en faveur d'un architecte français anonyme contre la tradition locale qui, sans tenir compte du démenti que lui donnent des dates certaines, veut rapporter à Giocondo la construction du château de Gaillon et même celle du château de Sacus.

La date de 1523 est gravée sur une des arcades de ce dernier château ; or, le Giocondo, qui retourna dans sa patrie en 1506, après avoir séjourné quelques années en France, mourut, au plus tard, en 1515. Des vingt-deux arcades qui composaient le château de Sarcus, il n'en reste plus que trois, transportées pièce à pièce et remontées aussi soigneusement que possible à Nogent-les-Vierges, dans la propriété de M. Houbigant. Ces arcades, appropriées à une maison d'habitation moderne, n'ont presque rien perdu de leur caractère primitif en subissant la nécessité de diverses restaurations plus ou moins habiles que réclamait leur destination nouvelle ; elles offrent encore une frappante analogie avec le portique du château de Gaillon, lequel fut transporté de la même manière à Paris, il y a soixante ans, et qu'on admire encore au palais de l'École des beaux-arts. La salamandre emblématique de François Ier et le chiffre couronné de ce prince se retrouvent dans les détails de l'ornementation sculpturale et semblent venir à l'appui de la tradition qui raconte que François Ier, amoureux de Mlle de Bonne de Sarcus, avait fait rebâtir de ses deniers le château féodal du père de sa maîtresse. M. A.-G. Houbigant accepte en partie cette tradition, mais il la rattache avec plus de vraisemblance à l'amour que ce roi avait conçu à son retour d'Espagne, en 1526, pour Anne de Pisseleu, dite Mlle d'Heilly, cousine de Bonne de Sarcus.

Quoi qu'il en soit de cet amour, qui ne bâtissait pas des châteaux en Espagne, mais en Picardie, on a sauvé de la destruction du château de Sarcus douze médaillons en pierre qui représentent des portraits d'hommes et de femmes et qui servent à la décoration du portique de Nogent-les-Vierges. Ces médaillons ne sont pas seulement intéressants au point de vue de l'art, et M. A.-G. Houbigant n'hésite pas à y voir la main d'un *tailleur d'images* de la grande école de Tours; mais ce qui les recommande surtout à l'attention des curieux, c'est leur caractère incontestable de portraits historiques. M. A.-G. Houbigant s'est occupé de rechercher quels sont ces portraits. En s'aidant des avis et des lumières de M. Niel et de M. le comte de Laborde, en recueillant dans le pays même les souvenirs d'une tradition séculaire, en puisant aussi des renseignements dans l'immense collection de portraits qu'il a rassemblés, et qui s'élèvent au nombre de plus de 100,000, il a cru pouvoir reconnaître dans ces médaillons le roi François Ier, la reine Claude de France, la régente Louise de Savoie, la sœur du roi, Marguerite de Valois, le dauphin François; le second fils du roi, Henri d'Orléans; son troisième fils Charles et sa quatrième fille Marguerite de France. Restent quatre médaillons dont il n'a pas trouvé la ressemblance parmi les autres membres de la famille royale, et qu'il propose naturellement de rapporter à des personnes de la famille de Sarcus. L'un de ces portraits, qu'on désignait autrefois sous le nom de *Mademoiselle*, et qu'on disait représenter Mlle de Sarcus, maîtresse du roi, serait plutôt, selon M. Houbigant, Mlle d'Heilly, qui a des droits plus authentiques au titre de maîtresse de François Ier, qu'elle accepta publiquement en devenant duchesse d'Étampes. Les trois derniers médaillons représenteraient, suivant l'opinion de M. Houbigant, l'oncle de Mlle d'Heilly, Jean de Sarcus, son cousin François de Sarcus, évêque du Puy, et son parent éloigné, Adrien de Brosses.

Ces attributions ne sont pas toutes certaines; quelques-unes mêmes donneraient lieu à des doutes très-fondés : ainsi, elles obligent M. Houbigant à supposer que les médaillons auraient été exécutés successivement dans un intervalle de 23 à 24 ans, depuis 1526 jusqu'en 1548. Par exemple, la reine Claude de France mourut en 1524; son fils aîné, le dauphin François, en 1536; son troisième fils, Charles, était né en 1522, et sa quatrième fille, Marguerite, en 1523; Louise de Savoie, mère de François Ier, survécut à sa belle-fille jusqu'en 1532; Mlle d'Heilly, qui avait été d'abord fille d'honneur de Louise de Savoie, fut mariée, en 1536, au comte de Brosses, etc. Il est assez

difficile, sans doute, de faire concorder ensemble toutes ces dates qui se contredisent dans la question des portraits qu'on est forcé de placer à des époques assez éloignées les unes des autres, pour expliquer comment le statuaire n'a pas tenu compte des notables différences d'âge qui existaient entre tous ces personnages. Ainsi, Louise de Savoie était âgée de 56 ans, quand son petit-fils, le prince Charles, avait dix ans, quand sa petite-fille, la princesse Marguerite, en avait onze. Ce n'est pas tout : le François Ier représenté sans barbe dans un des médaillons du château de Sarcus remonte évidemment au delà de l'année 1521, puisque ce fut en cette année-là que le roi laissa croître sa barbe pour compenser la perte de ses longs cheveux, et François Ier, en 1521, ne connaissait pas encore Mlle d'Heilly, âgée de 14 ans à peine ; de plus, en 1521, son fils Charles et sa fille Marguerite étaient encore à naître, etc.

M. A.-G. Houbigant n'en a pas moins soutenu sa thèse un peu paradoxale avec beaucoup de savoir et d'adresse ; mais il eût peut-être mieux réussi à prouver que ces médaillons, dus au ciseau d'un bon artiste français, qui pourrait bien être Jean Juste de Tours ou Jacques d'Angoulême, représentent simplement les portraits des principaux membres de la famille de Sarcus, en y comprenant, si l'on veut, à cause de la salamandre et des chiffres de François Ier, une maîtresse du roi, Mlle Bonne de Sarcus ou Mlle d'Heilly.

Le Mémoire, que M. le docteur Voillemier a consacré à l'histoire des monnaies de Beauvais, repose au moins sur des bases plus solides et plus certaines. C'est une monographie numismatique, aussi approfondie, aussi complète qu'on pouvait l'attendre de l'auteur, qui l'a préparée pendant trente ans.! Nous ne doutons pas que les savants numismates dont M. Voillemier invoque sans cesse le nom et l'autorité ne confirment les éloges que nous paraît mériter ce beau travail. Il n'y a qu'en province qu'on puisse entreprendre et achever de pareils ouvrages, qui demandent une patience à toute épreuve et qui sont le résultat minutieux des trouvailles de monnaies que le hasard amène de temps à autre dans le pays même où ces monnaies ont eu cours autrefois. On ne parviendrait pas autrement d'ailleurs à déterminer l'origine des pièces gauloises qui, étant muettes trop souvent, deviennent des hiéroglyphes indéchiffrables, quand elles s'éloignent du lieu de leur provenance. C'est ainsi que M. Voillemier a pu constater d'une manière presque irrécusable le type gaulois des monnais bellovaques ; il a, en outre, augmenté d'un grand nombre de monnaies nouvelles la numismatique beauvaisaine, qui n'avait pas été, avant lui, étudiée dans un travail d'ensemble. Nous devons dire cependant qu'il n'a

fait bien des fois que mettre en œuvre les idées et les observations de MM. Lelewel, de Saulcy et de Longpérier.

C'est à ces maîtres de la science qu'il appartient de signaler ce que l'essai sur les monnaies de Beauvais offre de vraiment remarquable; ce serait à eux aussi de critiquer peut-être quelques opinions hasardées de l'auteur, quelques erreurs, quelques inadvertances. Ils nous diraient si M. Voillemier n'est pas allé trop loin dans ses assertions, en prétendant que l'évêque de Beauvais avait accaparé à son profit le droit de battre monnaie sous la deuxième race, et que toutes les monnaies beauvaisaines de cette époque sont épiscopales et non baronales; ils nous diraient si le denier au nom de *Carlus* sur lequel M. Voillemier a lu *Belgvacus*, ne porte pas plutôt *Ulbagcus*, légende qui nous entraînerait peut-être bien loin de Beauvais; ils nous diraient enfin quel peut être l'ouvrage que M. Voillemier a voulu citer (page 433) sous cet étrange titre : *Le nobiliaire de vertu correct* (1).

Le Mémoire de M. Ponthieux sur une découverte de monnaies des douzième, treizième et quatorzième siècles, ne présente aucun fait nouveau, si ce n'est un procédé très-simple et très-pratique pour nettoyer, sans les altérer, les pièces de billon blanc ou d'argent à bas titre que l'oxydation a rendues méconnaissables.

M. Peigné-Delacourt a réimprimé avec des corrections, d'après l'original conservé au château de Roquefort, une charte de Henri, comte d'Eu, que Montfaucon avait publiée dans son ouvrage : *De re diplomatica*. M. Peigné-Delacourt a de plus traduit cette charte, datée de 1109, en y ajoutant des notes précieuses pour l'histoire et la géographie de la Picardie.

M. Peigné-Delacourt nous paraît avoir été moins heureux dans son Mémoire sur le théâtre de Champlieu, où il s'efforce de combattre l'opinion collective de MM. Mérimée, de Saulcy et Viollet-Leduc au sujet de la construction de ce théâtre ou cirque qui, selon lui, serait de l'époque romaine et se rattacherait à l'établissement d'un camp romain. MM. Mérimée, de Saulcy et Viollet-Leduc, après avoir visité avec soin les ruines de ce théâtre, déclarent qu'elles appartiennent *incontestablement* à l'époque mérovingienne : on ne trouvera pas étonnant que nous nous rangions du côté de nos savants collègues, contre le système de M. Peigné-Delacour, qui s'appuie d'ailleurs sur quelques autorités non moins recommandables, et qui se fait fort

(1) Le meilleur bibliographe, en effet, aurait peine à deviner que M. Voillemier a voulu renvoyer son lecteur au *Supplément à l'histoire du Beauvoisis*, par Denys Simon (Beauvais, Courtois, 1700, in-12), à la fin duquel on trouve : *Le Nobiliaire de vertu du Beauvoisis*.

de l'adhésion unanime de la Société académique du département de l'Oise. Il y a donc deux camps en présence, pour ainsi dire, et l'on peut dire que la question n'est pas encore résolue.

M. de Saulcy pense que ce théâtre de Champlieu n'est autre que l'un des cirques qui furent bâtis par Chilpéric en 577, comme le dit Grégoire de Tours, *apud Suessionas atque Parisius*. Ce texte, que plusieurs éditeurs de Grégoire de Tours ont modifié mal à propos en mettant *Suessioniis atque Parisiis*, vient compliquer encore le débat entre M. de Saulcy et M. Peigné-Delacour : celui-ci s'efforce de démontrer que ce texte, signifiant *à Soissons et à Paris*, ne saurait s'appliquer au théâtre de Champlieu; M. de Saulcy persiste à croire que cette expression : *apud Suessionas atque Parisius*, ne signifie pas le moins du monde *à* ou *près de Paris*, mais bien *chez les Suessions et dans le Parisis*, c'est-à-dire dans ce qu'on appelait alors le royaume de Soissons et le royaume de Paris. Nous ne pouvons nous dispenser de nous rallier encore une fois au sentiment de M. de Saulcy, car les Bénédictins de Saint-Maur, dans leur édition du *Glossarium infimæ latinitatis* de Ducange, citent, au mot PARISIUS (1), plusieurs exemples de l'emploi de ce mot dans les écrivains du moyen âge, exemples qui prouvent évidemment que l'on entendait souvent par *Parisius* tout le Parisis ou du moins les environs de Paris dans un rayon de plusieurs lieues à la ronde. On peut ajouter, en faveur du système de M. de Saulcy, que le cirque que Chilpéric fit construire *Parisius*, n'était pas à Paris, lequel se renfermait à cette époque dans l'île de la Cité, mais à l'endroit qu'on a nommé longtemps le *Clos des Arènes*, près de l'abbaye de Saint-Victor ; n'oublions pas de dire que les ruines de ce cirque existaient encore au douzième siècle, ainsi que le savant M. Delisle l'a constaté, d'après des documents contemporains. Il résulte donc de cette curieuse exhumation archéologique, que le cirque du Parisis était en pierre et non en bois, de même que le cirque des Suessions ou le théâtre de Champlieu.

(1) Cet article, dont le sens est très-explicite, quoique plusieurs savants aient semblé élever des doutes à cet égard, doit trouver naturellement sa place ici : « Aliquando pro tractu et territorio Parisiensi. Aimoinus in mirac. S. Benedicti sæc. 4. Bened. part. 2, p. 389. *Nam Parisius eam ad S. Dionysii sepulcrum... perducentes*. Porro constat tempore Aimoini basilicam S. Dionysii tumulo illustrem quinto ab urbe lapide sitam fuisse. Martyrol. vetus a Mabill. laudatum. T. 1. Annal. p. 76. *VII. Idus septembris Parisius, vico Novigento, depositio S. Chlodoaldi regis et confessoris*. Distat autem vicus Novigentum, hodie *S. Cloud*, quinque millibus passuum ab urbe. Consule Hadrianum Valesium in Discept. de Basil. cap. 8 et 9, et Defens. part. 2, cap. 5 et 6. »

Le dernier Mémoire, compris dans le volume dont nous devons rendre compte à la section, est une description de l'église du Tronquoi, (commune du Fretoy, canton de Maignelay), qui date du onzième siècle et que la pureté de son architecture recommande à l'attention des archéologues.

Cette description, rédigée avec soin par M. l'abbé Barraud, doit concourir à former la statistique monumentale du département de l'Oise : décrire ainsi les monuments, c'est faire plus que les dessiner ; la plume est ici plus minutieuse et non moins fidèle que le crayon.

Nous espérons que Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique encouragera les estimables travaux de cette Société académique, qui est bien faite pour servir de modèle à toutes les Sociétés savantes de la France.

P. LACROIX,
Membre du Comité.

Rapport sur les mémoires de la commission des antiquités du département de la côte-d'or.

Il n'a été envoyé à la section que deux cahiers pour tout ce qui a paru depuis six ans de cet important recueil ; l'un est la première livraison du tome IV; l'autre, la seconde livraison du tome V. Je rendrai compte des Mémoires qui y sont contenus, sans m'astreindre à l'ordre dans lequel ils se présentent.

De l'oppidum gaulois à propos d'Alesia, est le titre d'un court travail de M. Rossignol; qui est plutôt un plaidoyer en faveur d'Alise-Sainte-Reine, déjà défendue par l'auteur comme étant l'Alesia de César, qu'une dissertation en règle sur un point d'histoire et d'archéologie qui reste neuf après tout ce qu'on en a dit. L'adversaire auquel s'attaque M. Rossignol est M. Ernest Desjardins. Dans une lettre adressée à M. Renan, membre de l'Institut, M. Desjardins avait émis l'opinion que les villes gauloises n'étaient que des refuges temporaires pour la masse du peuple disséminée dans les campagnes. Comme il laissait une porte ouverte aux exceptions en disant qu'il n'entendait pas étendre sa définition à de certaines villes, telles que Bibracte et Matisco, il ne faisait que donner un peu plus d'extension à l'opinion de M. Amédée Thierry. En effet, l'historien des Gaulois a écrit (livre IV, ch. I) « qu'au nord et à l'ouest de la Gaule il n'existait pas de villes proprement dites, mais seulement de vastes enclos fortifiés à demi par la nature, où la population courait s'enfermer avec ses troupeaux et ses meubles au premier cri de guerre. »

M. Rossignol est d'un avis tout opposé. Selon lui, le mot *oppidum* dont César se sert si souvent pour désigner les villes gauloises, ne doit pas s'entendre différemment de ce que le même César appelle *oppidum* en Italie, en Grèce, en Egypte, en Afrique. Il faut y voir une ville forte ayant une population permanente.

La vie urbaine telle que la menaient les Italiens, les Grecs et les Egyptiens, attribuée aux Gaulois de la Celtique, est une opinion qui causera de la surprise pour peu qu'on ait retenu les *Commentaires* de César. Il n'y a qu'à ouvrir ce livre pour y trouver des exemples de peuples entiers qui vont se confiner dans tel ou tel oppidum à l'approche des Romains. Au livre II, ch. XII, ce sont les Bellovaques qui se transportent avec leur avoir à Bratuspantium; au ch. XXIX du même livre, ce sont les Aduatiques, déjà retranchés dans leurs *oppidum* et *castellum*, qui les abandonnent pour se rendre en un *oppidum*

unique que la nature avait merveilleusement fortifié; au chapitre XII du livre III, ce sont les Vénètes qui lassent la patience de César en profitant de la mer pour se retirer d'un *oppidum* dans l'autre, à mesure qu'ils se voient gagner par les travaux de l'ennemi; un peu plus loin (ch. XXVIII et XXIX), ce sont les Morins et les Menapes, qui eux paraissent n'avoir pas même eu d'*oppidum*. Ils abandonnent leurs lieux d'habitation que César appelle *vici* et *ædificia*, pour gagner les profondeurs de leurs forêts marécageuses.

Il faut que ces témoignagnes si positifs aient complétement échappé à M. Rossignol, car il déclare, en s'appuyant sur l'autorité de César, que les évolutions du genre de celles que l'on vient de rapporter n'avaient lieu que dans l'île de Bretagne, et les habitants de l'île de Bretagne, à l'en croire, différaient autant des Celtes, que les gens des bords du Rhin, contemporains de Pythias, différaient des Grecs de l'Asie.

J'ai cherché, avec le plus grand soin, les raisons sur lesquelles M. Rossignol fonde son opinion sur l'état social de la Gaule au moment de la conquête, et je n'en ai pas trouvé d'autres, sinon que César a appliqué plusieurs fois la dénomination de *urbs* à des lieux qu'il appelle ailleurs *oppidum*. Assurément cette raison n'est pas suffisante pour assimiler les Gaulois aux Ioniens, et tout le monde saisira le défaut d'une discussion où l'on cherche à établir le caractère des villes celtiques, sans tenir compte des observations qui ont été faites sur celles de ces villes dont les vestiges subsistent encore, telles que la cité de Limes, la montagne au-dessus de Caudebec, Toul-Sainte-Croix, Entremonts, etc., etc.

Dans un *Rapport sur un dé à jouer dit romain*, M. Protat propose de considérer comme une pièce moderne un dé en schiste trouvé à Autun, et que la Commission de Dijon avait déjà décrit dans ses Mémoires en l'attribuant à l'époque romaine. Ce dé a cela de particulier qu'il est marqué de lettres au lieu de points. Voici les marques des six faces : I, VA, EST, $\frac{\text{OR}}{\text{TI}}$, $\frac{\text{CA}}{\text{VS}}$, $\frac{\text{VOL}}{\text{OTE}}$. M. Protat pense que ces mots sont des syllabes qui formaient des mots latins étant jointes à d'autres syllabes qui occupaient les faces des deux autres dés nécessaires pour compléter le jeu. L'ayant entendu lui-même exposer cette opinion, il y a quelques années, je la trouvais assez plausible: mais je recule devant l'interprétation qu'il produit. Il trouve dans *Caius* les éléments de *Cussiacum*, Cussy, prieuré de Saint-Martin d'Autun, et il forme une devise qui attesterait qu'on jouait aux dés au prieuré de Cussy. Je ne nie pas qu'on ait joué aux dés à Cussy et

dans d'autres prieurés ; mais j'affirme que, lorsque des religieux manquaient à leur règle au point de se divertir à des jeux de hasard, ils ne l'affichaient pas de cette façon. A mon avis, le dernier mot n'a pas été dit sur le dé d'Autun, et je reviens à l'opinion qu'il pourrait être antique et conçu dans une autre langue que le latin.

Je passe à une *Dissertation sur un temple gallo-romain à Pouillenay dans l'Auxois*, par M. Henri Beaune.

Pouillenay est un village des environs d'Alise, par lequel passait la voie de cette ville à Augustodunum. On y parle d'un arc de triomphe qui aurait existé sur cette voie à une croisée de chemins. Des débris nombreux du monument furent retirés de terre en 1802 et détruits; il en restait un, oublié sur le bord de la rivière qui passe à Pouillenay ; il servait d'établi aux femmes du village lorsqu'elles allaient écurer leurs ustensiles de cuivre au bord de l'eau. C'est sur ce fragment, transporté aujourd'hui au musée de Saumur, que M. Beaune a composé son Mémoire.

Il s'agit d'une pierre évasée par le haut, dont les quatre faces sont couvertes de figures en bas-relief. Mercure occupe un côté ; sur les autres on voit des couples de personnages, et l'un de ces couples, d'après la description qu'en donne l'auteur de la dissertation, serait un héros victorieux qui conduit à la chaîne un prisonnier barbare. Les personnages ne sont représentés qu'à mi-corps, soit qu'on ait seulement la moitié du monument, soit que sa destination n'ait pas comporté une représentation en pied.

M. Beaune considère cette pierre comme le chapiteau d'une colonne qui aurait servi de support à un temple : car ce qu'on dit d'un arc de triomphe à Pouillenay lui semble devoir s'appliquer plutôt à un temple; ce temple d'après le nom de Pouillenay, *Poliniacum*, aurait été dédié à Apollon ; il aurait de plus perpétué le souvenir de la défaite de Vercingétorix et abrité la religion des dieux *Argyœi*, la représentation du captif mené à la chaîne paraissant être un Gaulois subjugué par César, et les autres couples, des figures des divinités protectrices des chemins.

Comme le Mémoire de M. Beaune n'est accompagné d'aucun dessin, il est difficile de se faire une idée exacte du monument sur lequel il a disserté. Beaucoup de ses assertions pourraient d'ailleurs donner lieu à des remarques, s'il n'exprimait, en terminant, le peu d'espoir qu'il a de voir ses explications confirmées par une étude plus attentive que celle qu'il lui a été permis de faire.

Une notice de M. Frantin sur les *Fragments romains découverts dans les substructions de l'ancien palais ducal de Dijon* offre le genre

d'éclaircissement qui manque au travail de M. Beaune. Elle est accompagnée d'une carte et d'une planche. La carte représente le plan du vieux Dijon avec l'enceinte du *castrum* d'où est sortie la ville ; la planche donne le dessin des sculptures qui ont été trouvées. Ce sont des ornements de corniches, de frises et de pilastres, tout cela traité dans le style exubérant qui a été le premier pas de la décadence romaine. Les pièces auxquelles appartient cette décoration ont été trouvées en détruisant une dépendance de l'ancien palais ducal. Elles avaient été employées comme fondation. Il a suffi de les voir pour reconnaître en elles les débris d'un somptueux édifice qui se trouvait dans l'enceinte du *castrum*. Quant à la date de leur exécution, M. Frantin l'a cherchée dans l'époque qui a précédé immédiatement le règne d'Aurélien, et pour établir cette antériorité au règne d'Aurélien, il a décliné le témoignage de Grégoire de Tours, de qui nous tenons que le *castrum divionense* fut fondé par Aurélien lui-même. La précision en histoire est une chose trop précieuse pour qu'on doive la repousser lorsqu'elle se présente quelque part. Si M. Frantin trouve les ornements sur lesquels il a disserté trop bien exécutés pour être du temps d'Aurélien, il lui est permis de les supposer plus anciens d'autant d'années qu'il voudra, car rien n'empêche qu'un édifice ait existé avant Aurélien sur le terrain où cet empereur jugea à propos d'établir un *castrum* ; mais on accordera difficilement que le *castrum* ne soit pas l'ouvrage d'Aurélien lorsque Grégoire de Tours l'affirme, et l'affirme en s'appuyant sur l'autorité des anciens, *veteres*, c'est à dire sur l'autorité de divers historiens de l'empire qu'il avait et que nous n'avons plus.

Les débris en question ont été traités avec une barbarie qui rappelle un autre âge. On les a retaillés pour les faire entrer dans la construction du nouvel hôtel de ville de Dijon. Les instances de la commission archéologique, quoique appuyées par l'administration municipale, n'ont abouti qu'à faire scier quelques parties d'ornements de dessus les blocs qu'elles recouvraient, et une dizaine de plaques débitées de cette façon sont tout ce que le musée a pu obtenir. La section s'associera, je n'en doute pas, aux plaintes que M. Frantin profère contre cet acte de vandalisme.

Un rapport de MM. Mignard et Coutant, sur les *fouilles de la colline de Vertaut*, occupe presque en entier la livraison du quatrième volume. C'est un travail aussi soigné qu'étendu, et qui a pour objet l'une des découvertes les plus importantes qui aient été faites en ces derniers temps. Il s'agit d'une ville gallo-romaine, détruite selon toute apparence dans l'invasion de 277, et dont on retrouve des

monuments qui présentent encore une élévation de plus de quatre mètres.

Cette ville n'était pas une grande capitale. Elle occupait une superficie de 25 hectares au sommet de la colline qui domine le village de Vertaut, voisin de Châtillon-sur-Seine. Quel était son nom? Les gens de la contrée regardent son emplacement comme un lieu maudit et l'appellent *Lansuine*. Un chemin qui traverse le plateau est désigné au cadastre sous la dénomination de *chemin des Lansuines*. Le P. Vignier, qui signala le premier l'existence des ruines, vit dans le nom de Lansuine une corruption de Lan-sur-Laigne, parce que la petite rivière de Laigne baigne le pied de la colline de Vertaut, et, d'après cette hypothèse, il baptisa sans façon la ville détruite du nom de *Landunum*. La traduction est aussi chimérique que l'étymologie, et il me semble que, plutôt que de l'accepter même avec une certaine réserve, comme ont fait les auteurs du rapport, il valait mieux la proscrire une fois pour toutes. Dans ces sortes de cas, la science n'a rien de mieux à faire qu'à se conformer à l'usage du peuple. Le peuple appelle Lansuine la ville dont les ruines couvrent la colline de Vertaut : conservons-lui le nom de Lansuine.

Les fouilles dont nous avons le compte rendu, exécutées en 1853, ont porté sur deux régions à l'est et à l'ouest du chemin des Lansuines.

Les ruines de l'est ont beaucoup moins de relief que celles du côté opposé : ce que MM. Mignard et Coutant expliquent très-bien par la position éminente du quartier oriental. Il occupe la crête du mont, par conséquent les décombres y ont été exposés directement aux offenses extérieures, tandis que ceux de la région occidentale, posés sur un terrain en pente, ont été couverts par les alluvions précipitées du sommet. Ici les objets sont profondément enfouis; là ils se présentent presque à fleur de terre.

A l'est, on a mis à découvert les substructions de plusieurs maisons particulières, composées généralement de deux pièces. Une seule avait un hypocauste dont la fumée ainsi que la chaleur étaient conduites entre l'intervalle de deux murs. Dans une autre, on a constaté l'existence d'une cheminée bâtie en briques, peu saillante, et dont l'âtre était aussi formé de briques. On a ramassé sur le sol de presque toutes des débris de vaisselle et des outils en fer, tels que gouges, limes, ciseaux.

Au point culminant se sont montrés trois socles de colonnes formant la devanture d'une aire étoilée dont les pointes rayonnaient entre le nord, l'ouest et le sud. Près de ce pavage, une grande ab-

side a donné l'idée qu'on était sur l'emplacement d'une basilique; puis on est arrivé à un temple dont la substruction existe encore dans son entier. C'est un édifice oblong, parfaitement orienté, avec une grande niche sur trois de ses côtés. La niche du fond est dans une *cella* que formaient deux colonnes alignées dans la largeur de l'enceinte. Un triple portique de neuf colonnes s'élevait extérieurement sur le flanc méridional. Un chapiteau a été retrouvé : il est d'ordre dorique. Dans la niche du sud, on a trouvé une petite cuiller d'ivoire, la base d'un autel, et, sous cette base, des os de cochon de lait et d'agneau. Les fouilles portées à 20 mètres en avant de la face occidentale, où était l'entrée, ont permis de reconnaître un grand vestibule où il y avait un bassin rempli d'ossements de bestiaux et de volailles.

Plusieurs citernes sont encore à mentionner parmi les constructions que les premiers travaux ont mises à découvert. Ce sont des réduits souterrains, parementés avec soin, voûtés et garnis de marches pour y descendre. L'une a conservé son entrée, qui est une arcade dont le cintre a été appareillé alternativement de briques et de claveaux de pierre. On a su qu'un laboureur en avait retiré quelques temps auparavant un pommeau de faîtage en cuivre doré, du poids de 2 kilogrammes.

Dans le quartier occidental ont été déterrés des thermes, qui couvrent de leurs ruines une superficie de 630 mètres en carré. Les murs s'élèvent dans des endroits jusqu'à la hauteur des fenêtres dont l'appui s'est conservé intact, et dont le verre à vitre qui les avait garnies jonchait encore le sol. Les rapporteurs ont constaté dans toutes les parties de l'édifice l'observation rigoureuse des prescriptions que Vitruve et Pline nous ont laissées relativement à la construction des bains. Il n'y a pas jusqu'au mortier gras mêlé de bourre qui n'ait été employé pour le jointoiement des petits piliers de l'hypocauste.

Les enduits des murailles se sont conservés ainsi que leur décoration peinte des couleurs les plus vives. Ce sont généralement des rayures vertes, brunes, rouges sur des fonds jaunes. Un fragment de paysage subsistait encore dans la salle de bains. Les pavements, composés en pierres naturelles de plusieurs tons, se montrèrent au moment de la découverte avec tout le brillant d'un beau poli. Ils forment des échiquiers ou des compartiments mouchetés qu'encadrent des dessins de portiques.

Quantité de débris, provenant des parties supérieures de l'édifice ou de son ameublement, ont éte ramassés sur le sol. Nous citerons

des fragments de baignoire en stuc, plusieurs morceaux d'une corniche en marbre on ne peut plus richement sculptée ; le torse nu d'une statue également en marbre, que la beauté du travail a fait attribuer au ciseau d'un artiste grec ; une tête de Cybèle, appartenant de même à la meilleure époque de l'art ; un bas-relief des déesses mères, traité dans un style barbare ; un autel votif, sur les deux côtés duquel sont sculptés des adorateurs, tandis que la face principale représente une divinité, un jeune homme nu, debout, accoudé sur une urne d'où s'échappe de l'eau ; sur le socle sont les signes V. S. L. M. ; un autre autel votif, fait comme certains bénitiers du douzième siècle, sur lequel est gravée une inscription malheureusement endommagée. Voici ce que j'en lis d'après la représentation réduite qui accompagne le Mémoire :

D E...
KORT.....
DOMNV.....
ADVIINAT...

Mais cette lecture est loin d'être satisfaisante. Je proposerai à la section de faire écrire à la commission dijonnaise pour avoir un estampage qui sera soumis à M. Léon Renier.

Si l'on ajoute aux inscriptions de ces deux autels les marques de fabrique AFRICANI ; OF. MEM. ; PAVILI. M. ; OF. BASSI, lues sur des tessons de poterie, on aura tout ce que les fouilles de Lansuines ont fourni jusqu'à présent à la science épigraphique. Elles ont donné davantage à la numismatique. Depuis deux cents ans on ne cesse d'en tirer des monnaies de tous les empereurs jusqu'à Probus. Le rapport signale, en outre des anépigraphes gauloises aux types qu'on rencontre ordinairement en Bourgogne, une pièce de Constantin et un méreau ou tessère qui a été trouvé dans les thermes. C'est une pièce de bronze à l'effigie d'Auguste (*Divus Augustus* en légende) dont le revers, entièrement plat, présente la marque d'une M et d'une N gravées au burin.

Après avoir consigné le résultat de leurs observations, MM. Mignard et Coutant cherchent ce qu'a pu être dans l'antiquité la ville de Lansuines. Prenant pour point de départ l'hypothèse de M. Walkenaër, qui a placé la *Gergovia Boiorum* dans l'Auxerrois, près d'un lieu nommé Boui, ils remarquent qu'il y a un autre Boui dans les environs de Vertaut, et dès lors ils voient dans la ville de Lansuines l'ancienne *Gergovia Boiorum*. Je ne pense pas qu'aucune de ces

deux attributions soit possible. La Gergovie des Boiens était une ville placée de telle sorte que César, pour s'y rendre de chez les Lingons où il était, prit par Agendicum, Vellonaudunum, Genabum, traversa la Loire et s'engagea dans le pays des Bituriges. Une pareille marche ne peut pas s'accorder avec la position des Boiens dans l'Auxerrois; elle donne bien plus de vraisemblance à l'opinion des géographes qui ont mis les Boiens dans le Bourbonnais. D'ailleurs si le nom français de Bouy a de l'analogie avec celui des *Boii*, il est possible que le nom latin n'en ait aucun. Il y a des Bouy en Champagne et en Berri qu'il me semble avoir rencontrés sous la forme *Bodiacum*. Il serait difficile de retrouver les Boiens dans *Bodiacum*.

Le reste des conclusions historiques énoncées dans le Mémoire s'appuient sur les opinions des premiers antiquaires qui ont visité les ruines de Vertaut. Tous ont été d'avis que la ville fut anéantie à la fin du troisième siècle. Les fouilles récemment exécutées confirmaient cette conjecture d'une manière trop éclatante pour que les rapporteurs songeassent à en chercher une autre. Ils ont admis également, à l'exemple de leurs devanciers, qu'après l'expulsion des barbares qui furent les destructeurs de Lansuines, la population fugitive, au lieu de revenir sur sa montagne dévastée, s'agglomera dans le bourg de *Latisco* qui fut dès lors le chef-lieu du pays.

Trois cartes et dix planches de dessins représentent la configuration exacte du lieu, des ruines mises à découvert et des principaux objets qui ont été trouvés. Il serait à désirer que toutes les fouilles qui se font sur notre territoire fussent dirigées avec autant d'intelligence et décrites avec le même soin. L'opération a été heureusement commencée ; puisse-t-elle être bientôt reprise.

Le seul morceau qui se rapporte au moyen âge, dans les deux fascicules soumis à mon examen, est une notice sur l'église de Saint-Andoche de Saulieu. Ce travail, dû à M. Carlet, m'a paru d'une netteté remarquable et plein d'intérêt. La matière y prêtait. L'église de Saulieu est l'un des beaux échantillons de cette architecture qui place les constructeurs bourguignons dans un rang si élevé parmi ceux de l'époque romane. Il y a vingt ans, M. Mérimée la signalait à l'attention des archéologues, en lui donnant les éloges qu'elle mérite. On a la certitude qu'elle fut consacrée, en 1119, par le pape Calixte II, de sorte que sa construction précéda de plusieurs années celle de la cathédrale d'Autun, avec qui elle a d'ailleurs la plus grande analogie pour l'ordonnance et pour la décoration ; malheureusement ce bel édifice a été mutilé dans les guerres du quatorzième siècle. Il ne reste plus de la fabrique primitive que la nef,

le grand portail et une crypte, très-curieuse encore quoique défigurée.

La nef se compose de six travées à trois étages, percées par bas d'arcades brisées, selon la mode bourguignonne. Le cintre du berceau qui forme la voûte est également brisé. La façade, empreinte d'une sévérité qui n'exclut pas l'élégance, est contenue entre deux tours dont la décoration, en pilastres cannelés, commence seulement à la hauteur du pignon de la nef. Le réduit principal de la crypte, formant une chambre sépulcrale où était le sarcophage de saint Andoche, présente cette circonstance, digne d'attention, qu'il est sur un plan parfaitement rond et voûté en coupole.

M. Carlet est l'architecte de l'église de Saulieu; il a eu par là l'avantage de pouvoir exécuter lui-même, pour l'éclaircissement de sa description, une suite de dessins qui offrent toute garantie de fidélité. Les objets représentés sont : la façade de l'église; sa coupe longitudinale; une autre coupe par le milieu du transsept; le plan et la coupe de la crypte; l'ancien sarcophage de saint Andoche, qui a la forme d'un coffre en marbre blanc, décoré de symboles chrétiens avec l'*ascia* dans un cartouche; les sujets historiés de douze des chapiteaux de la nef; la décoration des montants de la porte d'entrée; les stalles du chœur, qui sont une pièce de menuiserie de la fin du quatorzième siècle; la galerie des orgues, exécutée dans le style gothique de la renaissance; la couverture d'un évangéliaire, appartenant à l'église, laquelle est formée de deux ivoires carlovingiens.

La statistique des monuments de la France ne laissera rien à désirer, lorsque la monographie de toutes les églises remarquables aura été traitée de cette façon.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle (8e *cahier*, 1857).

La Société d'histoire naturelle de la Moselle, bien que formée d'un petit nombre de membres, publie chaque année des travaux variés et importants. Le Comité en jugera par l'analyse que j'ai l'honneur de lui soumettre des matières composant le volume édité pour l'année 1857.

Description de quelques grimpeurs du genre linnéen* Picus, *par M. Alfred Malherbe, président de la Société.

Megapicus trachelopyrus (Malh.). Mégapie au col enflammé. — Très-voisine du *Megapicus rubricollis* de Gmelin, cette espèce, que le prince Ch. Bonaparte paraît avoir distinguée le premier, doit être définitivement établie sur le caractère suivant : les deux sexes diffèrent du mâle et de la femelle du *M. rubricollis* par leurs rémiges colorées en dessus, tandis que chez celui-ci les rémiges, qui sont noires, ont leur page interne seule d'un beau rouge-fauve, depuis la base jusqu'au 2/3 de la longueur de la penne. Le *M. trachelopyrus* est d'ailleurs du Pérou, tandis que le *M. rubricollis* habite le Brésil, la Guyane et le Paraguay.

Picus Luciani (Malh.). Pic Lucien. — Cette espèce, originaire de la Chine, ressemble beaucoup au *Picus Cabanisii*, dont elle se distingue toutefois par l'absence de rouge-rose sur la poitrine, par moins de bandes noires transversales sur les deux rectrices latérales de chaque côté de la queue, par le moindre développement du collier noir qui existe de chaque côté de la poitrine, et, enfin, par la largeur plus grande d'une bande frontale de couleur gris-roussâtre.

Le *Picus Himalayensis* se rapproche aussi du *P. Luciani*, mais sa taille plus grande suffirait, avec la petitesse des tâches blanches des rémiges et des rectrices, pour prévenir toute confusion.

Picus assimilis (Malh.). Pic Sosie. — Moins gros que le Pic de l'Himalaya et à bec plus effilé, le Pic Sosie diffère encore de ce dernier par la bande noire, qui, partant de la commissure du bec, remonte chez lui jusqu'au côté de l'occiput, sans descendre sur la poi-

trine, tandis que, sur le Pic de l'Himalaya, elle descend le long du cou pour venir former un croissant de chaque côté de la poitrine. On remarque en outre que le grand espace blanc qui s'étend chez le *Picus Hymalayensis*, ainsi que sur le *P. major*, depuis le front jusque sur les côtés du cou, est divisé, vers les deux tiers de sa partie inférieure, par une étroite bande noire qui remonte vers l'occiput, tandis que, dans le *Picus assimilis*, cette partie blanche descend moins bas et manque de bandes noires. Enfin, le *Picus assimilis* a les scapulaires et le milieu du dos blanc, tandis que ces parties sont noires dans le *P. Himalayensis*.

Le Pic Sosie habite la province de Kaschmir, dans l'Indoustan.

Chrysopicus melanochlorus (Gm.). Grand Pic rayé de Cayenne (Buffon). Pic vert et noir (Valenciennes). — La détermination de cette espèce, originaire de la Guyane et du Brésil, a coûté de longues recherches et n'a pu être établie que par la comparaison de nombreux exemplaires. On se fera une idée des difficultés que M. Malherbe a eu à vaincre, en considérant qu'il existait dans les collections cinq espèces bien distinctes, et cependant confondues quelquefois sous le nom de *melanochlorus*, savoir : 1° le *C. Melanochlorus* de Gmelin ou *P. Buffonii* de Temmink et Kuhl, à la gorge blanche striée de noir, au cou et à la poitrine d'un jaune vif, oiseau que représente imparfaitement la planche coloriée 719 de Buffon ; 2° le *Melanolaimus* du Chili et de la Bolivie, bien reconnaissable au noir profond qui couvre toute sa gorge, s'étend sur les côtés du cou et remonte sur la tête, à l'étroite bande rouge placée sur la nuque, au beau jaune d'or qui teint son cou, sa poitrine, son dos et ses ailes, enfin, à ses huit rectrices intermédiaires entièrement noires ; 3° le *Chlorosostus* de Wagler, fort semblable au vrai *Melanochlorus*, mais pouvant être distingué à la teinte d'un vert foncé qui couvre ses parties supérieures, au vert uniforme de ses parties inférieures et à sa gorge d'un ton olivâtre ; 4° le *Chrysomelos*, caractérisé par le jaune qui teint ses parties inférieures et supérieures, ainsi que par ses ailes plus courtes que celles des trois espèces précédentes ; 5° enfin l'*Icteromelos* de Vieillot, qu'avec un peu d'habitude on reconnaît à sa taille plus petite et à ses couleurs plus pâles.

Picus mandarinus (Malh.), *P. Cabanisii* (Reich.). Pic Mandarin. — Originaire de Whampoa, ce Pic, observé et décrit au Muséum de Berlin par M. Malherbe, avait d'abord été regardé par plusieurs comme un vieux mâle du *P. Himalayensis*, tandis que Reichenbach crut pouvoir le rapporter au *P. Cabanisii*.

Le Pic Mandarin ou de Chine ressemble beaucoup au Pic de l'Hi-

malaya, dont il diffère toutefois : 1° par son bec plus court; 2° par les côtés de la tête qui sont d'un blanc sale et non d'un blanc pur; 3° par une largeur plus grande de la bande noire placée sur les côtés du cou; 4° par l'existence d'un ceinturon noir interrompu par du rouge et bordé au-dessus de même couleur; 5° par ses parties inférieures d'un brun plus foncé et lavé de rouille; par la barbe externe de sa deuxième rectrice latérale privée de bande noire; 7° enfin, parce que le mâle n'a de rouge qu'à l'occiput comme le *P. major* et le *P. numidicus*, tandis que le mâle du *P. Himalayensis* a tout le dessus de la tête de cette couleur.

Nous avons dû négliger beaucoup de points du travail de M. Malherbe, notamment les diagnoses, tracées avec un grand soin par l'auteur, qui n'a eu garde d'omettre les caractères tirés, pour chaque espèce, de la mensuration du bec, de l'aile pliée, de la queue, du tarse, des doigts et des ongles.

Notes sur la faune ornithologique de l'Algérie, de M. Alfred Malherbe, par M. le baron de Selys-Longchamps, sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique.

Le travail de M. de Selys-Longchamps ne consiste qu'en quelques notes critiques ou explicatives sur diverses espèces d'oiseaux de la faune d'Algérie.

Falco Eleonoræ (Géné.) et *F. Concolor* (Temm.). La conjecture émise par M. Malherbe que ces deux espèces, qu'il n'avait pas reçues d'Afrique, pouvaient s'y trouver, au moins de passage, est confirmée quant au *F. Eleonoræ*, observé aux environs de Lambessa.

Buteo ferox (Cab.). Il faut ajouter comme synonyme : *Buteo leucrus* de plusieurs auteurs, pour les sujets reçus du Volga.

Hirondelle rousseline de Levaillant. C'est une hirondelle du Cap [*Hirundo capensis* (Lath.)], que Temminck a confondue avec l'européenne et désignée par le nom commun d'*Hirunda rufula*, etc.

Sylvia palustris; Hypolaïs polyglotta; Hypolaïs icterina. Ces trois espèces arrivant seulement en mai en Europe, on peut à peine douter qu'elles ne se trouvent en Algérie.

Motacilla cinereo capilla (Savi). L'auteur possède, de cette race du *M. flava*, un sujet d'Algérie, caractérisé par sa gorge blanche et surtout remarquable par ses sourcils blancs.

Motacilla melanocephala (Licht.). M. de Selys a acquis un individu d'Algérie de cette autre race du *M. flava* à gorge jaune et à tête noire.

Motacilla Yarelli (Bp.). Cette espèce a aussi été observée en Algérie, postérieurement à la publication de la faune ornithologique de M. Malherbe.

Muscicapa speculigera (Bp,; Selys). Encore à ajouter à la faune algérienne, ce gobe-mouche ressemble au *M. lactuosa* (Temm.) par le manque de collier, et au *M. albicollis* (Temm.) par le miroir blanc des ailes.

Emberiza Lesbia (Temm.). Rayer, de la synonymie, l'*E. surata* (Pall.) qui ne se trouve que dans l'Asie Mineure.

Pyrrhula Payraudæi (Aud.) ; Bouvreuil Peyraudeau. Ajouter le nom ancien de Githagine.

Cuculus algirus (Malh.) ; *Larus atricilla* ou mouette à capuchon plombé ; *Charadrius longipes* et *Carbo Niepcii*, donnent lieu à diverses observations relatives aux caractères et à l'habitat.

Columba senegalensis (*Ægyptiaca*, Lath.). Observée par M. de Selys parmi des oiseaux d'Algérie, cette espèce vient encore enrichir la faune ornithologique dont la science est redevable à M. Malherbe.

Testacea nova Australiæ, par M. Arthur Morelet.

La description de quelques nouvelles espèces de mollusques testacés fait le sujet du travail de M. Morelet. On comprendra que, renvoyant aux diagnoses de l'auteur, nous nous bornions à citer ici le nom des espèces. Ce sont : *Achatinella Deshaysii*, trouvé aux îles Sandwich ; *Bulimus Souvillei* et *B. singularis* de la Nouvelle-Calédonie ; *Planorbus ingenuus*, *Physa nasuta*, *Ph. obtusa*, *Ph. hispida*, *Ph. caledonia*, *Ph. tetrica* et *Ph. circumlineata*, toutes de la Nouvelle-Calédonie, à l'exception de la dernière espèce, observée sur un point indéterminé de l'Australie ; *Helicina togatula*, *Ampullaria ormophora*, *Neritina nucleosus*, *Navicella caledonica*, *Melania macrospira*, *M. speciosa*, *Melanopsis brevis*, *M. variegata* et *M. frustulum*, trouvées aussi dans la Nouvelle-Calédonie.

Deuxième supplément au catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles observés dans le département de la Moselle, par M. Joba.

Les catalogues publiés jusqu'à ce jour, pour le département de la Moselle, portaient le nombre des espèces de mollusques à 96, dont 36 fluviatiles, le tout réparti en 25 genres. La note de M. Joba a pour objet de signaler 7 espèces nouvelles pour la faune de ce département, qui comptera désormais 103 mollusques, dont 41 fluviatiles.

Les espèces signalées par M. Joba sont d'ailleurs les suivantes :

Succinea arenaria (Dupuy) ou Ambrette des sables. Très-rare; habite un ravin des vignes de Saint-Julien.

Limnea peregrina (Drap.) ou Limnée voyageuse. Trouvée dans une source à Saint-Avold.

L. glatinosa (Mich.). Cette espèce a été découverte par M. Joba, dans un ruisseau près la Grange-aux-Dames.

Anodonta Dupuyei (Drouet). Cette belle Anodonte, dédiée à l'abbé Dupuy, par M. Drouet, paraît n'être qu'une variété de l'*A. ponderosa*. Elle vit dans les étangs de Frascati, où elle a été trouvée, en 1853, par M. Ern. de Saulcy.

Cyclas lacustris (Drap.) ou Cyclade du Sau, habite les fossés du fort Micolis, dans l'île Chambière, et près du cimetière de Moulins-lès-Metz.

Pisidium amnicum (Dupuy), Pisidie des rivières. Trouvée dans la Moselle, au Polygone et dans les sources de la Rosselle près Saint-Avold.

Dreisena polymorpha (Dupuy). Cette coquille a encore été découverte par M. Joba, dans les alluvions de la Moselle, au Polygone.

Notes pour servir à l'histoire des insectes nuisibles dans le département de la Moselle. Insectes qui vivent sur le poirier. Première partie : *Coléoptères*, par J.-B. Gehin, pharmacien.

Les recherches publiées par M. Gehin sont aussi étendues (pages 37-159 du *Bulletin*) qu'importantes, et cependant elles ne forment que la première partie d'un travail qu'il se propose de compléter par de nouvelles communications à la *Société d'histoire naturelle* de la Moselle.

Les circonstances qui ont amené les recherches de M. Gehin méritent d'être rapportées.

Au mois de septembre 1855, la *Société d'horticulture* de la Moselle consulta notre auteur sur l'origine et la nature d'une sorte de galle qui avait envahi les feuilles d'un grand nombre de poiriers. M. Gehin reconnut que la substance même de la galle était formée par un petit champignon, l'*OEcidium cancellatum* de Persoon : mais, trompé par certaines apparences, il crut que le développement de l'*OEcidium* était lui-même la conséquence de la piqûre de la feuille par un insecte. Les observations multipliées auxquelles il se livra, pour vérifier ce point de vue et trouver l'insecte coupable, le convainquirent que ce dernier n'existait à aucune époque de la formation de la galle, laquelle dès lors n'avait d'autre cause que la pro-

duction spontanée du petit champignon. Or, tout en se livrant à la recherche d'un insecte qui n'existait pas et qu'il ne pouvait par conséquent trouver, M. Gehin découvrit beaucoup d'autres insectes nuisibles au poirier. Ses découvertes lui suggérèrent la pensée d'une publication spéciale, et il dut d'autant moins hésiter à entreprendre celle-ci qu'il n'avait pas tardé à reconnaître qu'en France du moins, les travaux sur les insectes nuisibles aux plantes et en particulier au poirier avaient été singulièrement négligés depuis Réaumur.

C'est à peine, en effet, si on peut citer comme se rapportant au présent sujet :

En 1836, une note d'Audouin sur une larve de coléoptère serricorne, qui se creuse des galeries dans les jeunes branches du poirier (*Annales de la Société entomologique de France*, p. LXX).

En 1838, un Mémoire de M. Vallot, de Dijon, sur les fausses galles en *clou de girofle* que détermine la présence de la larve du charançon brun ou *Curculio pomorum* dans les fleurs du pommier et du poirier, dont elle retient les pétales du bouton agglutinés (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, p. 65).

Aussi, en 1838, on lit, tome VII, page 311 de l'*Encyclopédie d'histoire naturelle*, la phrase suivante qui, sans doute, s'applique au *Curculio pomorum* : « Il y a un charançon dont la larve habite dans les fleurs du poirier qu'elle empêche de s'épanouir et de donner des fruits. »

En 1839, à l'article Poirier du *Dictionnaire pittoresque d'histoire naturelle*, par M. Guérin-Menneville, on cite seulement, comme nuisibles à cet arbre, le Tigre (*Tingis pyri*) ou puceron du poirier et la *Punaise à fraise antique* de Jeffroy ; et à l'article *Tenthredides*, la larve ou fausse chenille de l'*Allantus OEthiops* de Fabricius, ver limace de Degeer.

Encore en 1839, Mulsant, dans son *Histoire naturelle des coléoptères de France*, indique les larves de *Polyopsia præusta* et de *Phytæcia nigricornis* comme vivant aux dépens du poirier.

Dans l'année 1840, M. E. Blanchard signale (*Suites à Buffon*) quelques espèces pyriphages, notamment le *Psylla pyri* de Burmeister.

En 1844, Foureau donne d'intéressants détails sur la larve du *Saperda scalaris*, qu'il a trouvée en compagnie d'un *Scolytus*, du *Leiopus nebulosus* et d'une myriade de *Ditoma crenata*, *Sylvanus unidentatus*, *Platypus cylindrus* et *Hololepta depressa*, multitude pacifique au milieu et aux dépens de laquelle vivait à discrétion, au sein de la plus grande abondance, quelques larves d'*Elater* (*An-*

nales de la Société entomologique de France, t. II, 2e série, p. 431).

En 1845, M. E. Blanchard dit (*Histoire des insectes*) : « La *Lyda sylvatica* de Fabricius vit sur le poirier. Une espèce voisine (*Agrylus pyri*, Blanch.), pendant ses premiers âges, sur les branches du poirier. M. Waterhouse a fait connaître la larve du *Dasytes serricornis*, Parr., qui vit sur le poirier. L'*Anthonomus pomorum*, Sch., attaque les fleurs, et quelquefois les fruits, du poirier et des pommiers. La chenille du *Carpocapsa pomonana*, L., vit dans l'intérieur des poires et des pommes. L'*Hyponomenta padella*, F., dévaste, de la même manière que l'*H. evonymella*, L., les poiriers et les pommiers. Enfin, l'*Ynostemma Boscii*, Lepell., a été signalée comme vivant sur les poiriers, mais il paraît plus probable que cet insecte venait attaquer là d'autres insectes. »

En 1846, Choppin, de Bar-le-Duc, auteur d'un traité *De la taille du poirier* et du *pommier*, cite comme étant nuisibles à ces arbres les pucerons, les punaises grosses et petites, diverses chenilles et de petits vers dont il ne détermine pas d'ailleurs la nature.

En 1848, M. A. Mathieu, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, offre, épars dans son livre, de la page 15 à la page 225, les renseignements suivants : «... Les Sinodendres vivent, à l'état de larve, dans les chênes et les poiriers... Les Anthonomes hivernent à l'état parfait sous les écorces et au pied des arbres; au printemps ils se trouvent sur les pommiers, les poiriers, suivant les espèces... La Vanesse grande tortue est quelquefois assez nuisible en rongeant les feuilles des poiriers, celles des ormes, etc... La chenille du Bombyx livrée (*B. Neustria*, Linn.) attaque tous les arbres fruitiers, mais particulièrement les poiriers, les pommiers, etc... Enfin, les chenilles de ces teignes (*Tinea padella*, Linn., *Cognatella*, Hubn. vivent sur différents végétaux, le poirier, le cerisier, etc.; elles y forment des sociétés tellement nombreuses que l'arbre est dépouillé de toutes ses feuilles et paraît enveloppé d'une seule toile. »

En 1851, M. Dubreuil signale, comme nuisibles aux arbres à pépins, le Tigre, le Hanneton, plusieurs Charançons dont l'un est gris (la *Lisette*), et l'autre vert (le *Coupe-Bourgeon*), la *chenille* (sic) d'une Tenthrélide, des vers dont plusieurs sont connus des jardiniers sous le nom de Verdelets, et qui rongent les sommités des bourgeons; enfin, les perce-oreilles, les fourmis, les guêpes et frelons, les pucerons, la pomonèle et plusieurs papillons.

Dans la même année 1851, Macquart publia (*Annales de la Société des sciences et arts de Lille*) un *Catalogue* des insectes nuisibles aux arbres fruitiers, travail dans lequel le savant auteur signale, indé-

pendamment des insectes précédemment mentionnés, 25 espèces se rapportant aux genres suivants, lesquels appartiennent d'ailleurs aux ordres les plus divers : *Capnodis*, *Agrilus*, *Hololepta*, *Osmoderma*, *Mecinus*, *Phyllobius*, *Bitonia*, *Platypus*, *Sylvanus*, *Leiopus*, *Pamphilus*, *Aphis*, *Capsus*, *Phytocoris*, *Arcadia*, *Eriogaster*, *Hymeria*, *Melanthia*, *Glyphypteria*, *Elachista*, *Tinea* et *Chemanophila*.

En 1855, on trouve à l'article Poirier, du *Cours complet d'agriculture* : « Sont nuisibles au poirier le Tigre, un charançon qui, au printemps, dévore les bourgeons, l'Attelabe alliaire (*Rynchites conicus*, Iliig.) qui coupe les pétioles des feuilles naissantes, enfin, des chenilles et insectes divers qui mangent les feuilles et les fruits.»

Mais les indications fournies par les auteurs précités et par quelques autres (Boisduval, Godard, Duponchel, en France; Bouché, Freyer, Ratzburg, Schmitberger et Neerdlinger en Allemagne) sont très-incomplètes et portent plutôt sur l'habitat des insectes que sur leurs mœurs; le côté pratique ou l'étude des moyens de destruction est d'ailleurs complétement négligé.

D'un autre côté les livres d'horticulture manquent de clarté dans les descriptions et fourmillent de fautes synonymiques, défauts qu'ils ne rachètent même pas, comme on aurait pu s'y attendre, par une appréciation suffisante des moyens à employer pour prévenir ou limiter les dégâts des insectes nuisibles.

Si de l'insuffisance des détails touchant les insectes mentionnés par les divers auteurs on rapproche l'omission complète de toute donnée sur une foule d'autres insectes, qu'ils paraissent ne pas avoir connus, on comprendra quel vaste champ s'ouvrait devant le zèle du savant entomologiste de Metz.

Embrassant le sujet dans sa généralité, M. Gehin fait porter sur la série entière des insectes ses recherches, qu'il divise en trois parties se rapportant; la première partie, à l'ordre des *Coléoptères*; la deuxième partie, aux *Orthoptères*, aux *Hémiptères*, aux *Thysanoptères*, aux *Hyménoptères* et aux *Diptères*; la troisième partie, aux *Lépidoptères* ou papillons, dont les chenilles ou larves causent de si grands désastres dans toutes les cultures. L'auteur publie aujourd'hui ce qui concerne les coléoptères; bientôt, on aime à recevoir cette assurance, il publiera le complément de son travail, pour lequel des matériaux nombreux sont déjà réunis.

L'Allemand Noerdlinger, le plus complet de tous ceux qui ont traité ce sujet, mentionne à peine 70 espèces, de tous ordres, comme nuisibles au poirier; mais déjà les catalogues de M. Gehin portent ce nombre à plus de 150, dont 50 espèces pour les seuls coléoptères,

Dans chacun de ses organes, à tous ses âges et dans toutes les phases de sa végétation, le poirier est la proie des insectes nuisibles. Le *Melolonthus vulgaris* en ronge les racines; les *Rhynchites auratus*, *bacchus*, *cupræus*, etc., en attaquent les jeunes bourgeons; les *Anthonomus pomorum*, *pyri*, etc., en percent les boutons à fleurs; la *Carpocapsa pomonana* en perfore les jeunes fruits; les *Polydrosus*, *Phyllobius*, beaucoup de chenilles, la fausse chenille de l'*Allanthus æthiops* en mangent les feuilles pendant le jour; les *Otiorhynchus picipes* et *raucus*, pendant la nuit; la *Formica rufa*, la *Vespa vulgaris* entament ses fruits quand ils sont mûrs; les pucerons, les kermès et les psylles envahissent les jeunes pousses dont ils pompent la séve à mesure qu'elle y afflue; des *Eccoptogaster* et *Osmoderma* creusent des galeries dans le bois; le *Sinodendron cylindricum* et le *Saperta scalaris* vivent aux dépens des arbres, sous les écorces des vieux sujets ou dans les troncs de ceux qui sont cariés. Viennent ensuite des légions d'insectes qui cherchent un abri contre les intempéries sur les arbres mal soignés et envahis par la mousse ou les lichens, dans les troncs cariés, etc. On comprend que l'histoire de ces derniers n'appartienne pas plus à celle du poirier que l'abeille ne se rattache à la vie de la fleur dont elle vient butiner le pollen ou le nectar.

Les soins de taille et de propreté contribuent, dans une mesure importante, à éloigner des poiriers les insectes. C'est souvent en vain que M. Gehin se livrait, durant plusieurs heures, à la chasse des insectes du poirier dans un jardin bien tenu, tandis qu'il lui suffisait de quelques instants, dans un verger abandonné, pour recueillir de 10 à 15 espèces d'insectes exerçant, souvent par légions nombreuses, leurs ravages sur les arbres.

Le mode de culture favorise ou éloigne certaines espèces. Ainsi, le Tigre (*Tingis pyri*) et le ver limace (*Allantus æthiops*) attaquent de préférence les poiriers en espalier, tandis que l'*Assion pomonæ* et l'*OEnthonomus pomorum* attaquent les arbres en quenouilles ou en cordons, et que les *Bombyx dispar* et *Chrysorrhoa* ne se rencontrent ordinairement que sur les hauts-vents.

Voici d'ailleurs la liste complète, donnée par M. Gehin, des coléoptères vivant sur le poirier. Il la fait suivre de quelques développements relatifs à celles des espèces que rendent plus particulièrement intéressantes leurs mœurs ou leurs habitudes malfaisantes (plusieurs de ces insectes, notamment ceux désignés comme *carnassiers*., ne sont pas nuisibles).

FAMILLES.	ESPÈCES.	
SCARABÉIENS....	*Osmoderma eremita*.....L.	La larve vit dans le bois.
—	*Melolontha vulgaris*.....F.	La larve vit dans la terre et l'insecte mange les feuilles.
LUCANIENS.....	*Sinodendron cylindricum*. L.	La larve vit dans le bois.
HISTÉRIENS.....	*Platysoma depressum*..Fabr.	Vivent sous les écorces, sont plutôt proctecteurs que nuisibles.
TROGOSSITIENS...	*Thymalus limbatus*.....Latr.	
COLYDIENS.....	*Ditoma crenata*.....Herbst.	
CUCUJIENS.....	*Silvanus unidentatus*...Fabr.	
MALACHODERMES.	*Dasytes serricornis*....Parr.	La larve vit dans les jeunes branches.
BUPRESTIENS....	*Capnodis tenebricosa*...Fabr.	Du Midi; sa larve vit dans le bois.
—	*Agrilus viridis*.....Germav.	La larve vit sous les écorces.
—	*A. pyri*.....Blanchard.	Espèce mal connue.
CURCULIONIENS...	*Brachytarsus varius*...Fabr.	L'insecte se trouve sous les écorces.
—	*Rhynchites Bacchus*.....Sch.	Insectes très-nuisibles.
—	— *auratus*.....Oliv.	
—	— *conicus*.....Illig.	
—	— *Betuleti*.....,Gyll.	
—	— *cuprœus*. ...Gyll.	?
—	— *pauxilus*...Germ.	?
—	*Apion Pomonæ*.....Serm.	Est nuisible.
—	*Polydrosus sericeus*....Gyll.	L'insecte mange les feuilles et les bourgeons.
—	*Phyllobius calcaratus*..Fabr.	L'insecte mange les feuilles et les bourgeons.
—	— *uniformis*. .Marsh.	Insectes mangeant les feuilles; tous fort nuisibles.
—	— *pyri*.....L.	
—	— *argentatus*.....L.	
—	— *vespertinus*.....L.	
—	— *oblongus*. ...Fabr.	
CURCULIONIENS...	*Peritelus griseus*.....Oliv.	L'insecte, qui vit surtout de jeunes bourgeons, est très-nuisible.
—	*Othiorhynchus raucus*..Fabr.	Dévorent les feuilles pendant la nuit.
—	*O. picipes*. .Fabr.	
—	*Magdalis Cerasi*.....Germ.	L'insecte mange la face supérieure des feuilles.
—	*M. Pruni*.....Fabr.	
—	*Anthonomus Pomorum*Germ.	La larve vit dans les boutons à fleurs. Très-nuisible.
—	*A. Ulmi*....Steph.	?
—	*A. Pyri*.....Cht.	Vit dans les fleurs à l'état de larve.
—	*Mecinus pyraster*.....Herbst.	L'insecte vit sous les écorces.

FAMILLES.	ESPÈCES,	
BOSTRICHIENS....	*Scolytus destructor*.....L.	La larve et l'insecte creusent des galeries dans le bois.
—	— *Pruni*.....Ratzeb.	
—	— *rugulosus*..Ratzeb.	La larve et l'insecte creusent des galeries dans les jeunes branches.
CERAMBYCIENS...	*Platypus cylindrus*....Fabr.	
—	*Clytus arcuatus*.....Fabr.	La larve vit dans le bois sous les écorces.
—	*Lesiopus nebulosus*.....L.	La larve vit sous les écorces.
—	*Saperda scalaris*.....L.	
—	*S. candida*.....Fabr.	Espèce américaine vivant dans le bois à l'état de larve.
—	*Polyopsia præusta*.....L.	La larve vit dans le bois.
CHRYSOMÉLIENS..	*Phytœcia nigricornis*..Fabr.	
COCCINELLIENS...	*Luperus flavipes*.....L.	L'insecte ronge les feuilles.
	Idalia bipunctata.....L.	Larves et insectes carnassiers. Dévorent, pour s'en nourrir, plusieurs espèces nuisibles.
	Coccinella 7-punctata....L.	
	C. 12-punctata.....L.	
	C. 14-punctata.....L.	
	C. variabilis.....L.	

Entrons, avec l'auteur, en quelques détails sur les principales des espèces qui viennent d'être énumérées.

Les *Melolontha* sont des insectes de grande taille, répandus en Europe, en Asie et aux Philippines. A l'état parfait ils vivent du feuillage des arbres qu'ils dépouillent quelquefois complétement en fort peu de temps; mais c'est surtout à l'état de larve qu'ils causent le plus de dommages, en rongeant les racines de toutes les espèces de plantes.

Chacun sait combien le *M. vulgaris*, Fabr., ou Hanneton, est redouté des paysans et des jardiniers dont sa larve, qu'ils désignent sons le nom de *ver blanc*, détruit parfois complétement les cultures. Bien des moyens ont été donnés pour détruire ces hôtes dangereux; mais, jusqu'à ce jour, aucun d'eux n'est praticable en grand avec économie. Les paysans de plusieurs provinces font suivre la charrue par des enfants qui recueillent le ver blanc pour la nourriture des poules; en d'autres pays, ce sont les poules elles-mêmes ou des chiens qui sont dressés à suivre les labours pour se nourrir de la larve malfaisante. Dans quelques communes c'est l'insecte parfait, avant la ponte, dont la tête est mise à prix à raison de 10 à 15 centimes le décalitre.

Quel que soit le procédé auquel on ait recours, on ne peut espérer de bons résultats que s'il est appliqué à la fois dans un grand nom-

bre de communes et sur toute l'étendue de chacune de ces communes.

Le *Sinodendron cylindricum*, Fabr. ou scarabée cylindrique, dont la larve est d'un blanc cendré avec la tête jaune et écailleuse vit, comme la trichée ermite, dans les parties cariées des vieux poiriers. Elle passe pour être nuisible à cet arbre ainsi qu'aux hêtres et aux frênes.

Les *Platysoma oblonga* et *P. depressa* se rencontrent aussi dans les crevasses et sous les écorces du poirier. Mais leurs mœurs, essentiellement carnassières, doivent faire abandonner l'opinion encore accréditée qu'elles rongeraient le tissu de cet arbre.

Les *Agrilus* ou Buprestes sont de petits coléoptères à larve blanche ou rose avec la tête renflée, et à insecte parfait ordinairement d'un beau bleu ou vert à reflets métalliques. Ils sont lignivores et causent d'assez grands dommages aux bouleaux (peut-être aussi aux poiriers, suivant Audouin) dans lesquels ils creusent, entre l'aubier et l'écorce, des galeries qui s'ouvrent au dehors par un orifice en forme de bouche de four.

La place occupée dans l'arbre par les *Agrilus* fait que ceux-ni ne peuvent établir leur domicile que sur les sujets languissants, la séve qui abonde chez les arbres vigoureux noyant la larve au milieu de ses galeries. Notre auteur conjecture que les Buprestes pourraient être détruits, ainsi que d'autres insectes xylophages, en faisant absorber à l'arbre, par ses racines, une solution de sulfate de cuivre au millième.

Les *Rhynchites*, nommés aussi Curculions ou Attellabes, tiennent le premier rang parmi les insectes ennemis des vergers. Ils sont, en général, assez petits et ornés de couleurs brillantes. Au moment où la ponte va s'effectuer, les femelles montrent, pour le dépôt de leurs œufs dans les parties des végétaux où les jeunes larves doivent trouver leur première nourriture, une prévoyance des plus rares, même dans cette classe de petits animaux que distinguent les plus admirables instincts.

Dire que c'est parmi les espèces de Rhynchites qu'on compte le Perce-pomme, la Lisette, le Coupeur-de-raisin et le Perce-prune, dispense d'ajouter que c'est aux dépens de nos fruits les plus importants que ces petits êtres exercent leurs industries malfaisantes.

Le Perce-pomme (*Rhynchites Bacchus*), reconnaissable à son corps mou, légèrement soyeux, et d'un beau rouge doré à reflets verdâtres, se voit au premier printemps sur les poiriers et les pommiers en fleurs, dont il suce les jeunes pousses qu'il perce de nom-

breux trous à l'aide de sa trompe. Suivant M. Gehin, les mâles aussi bien que les femelles perforent les jeunes pousses et les pétioles, et ce n'est point seulement pour mettre dans une place convenable ses œufs que l'insecte attaque les arbres fruitiers.

La ponte, qui s'effectue avant la Saint-Jean, a lieu principalement dans les petites poires. La larve éclot vers le huitième jour. Elle est petite, apode, d'un blanc rosé, composée de douze anneaux et à tête noire écailleuse. A peine est-elle née qu'elle se met à creuser une galerie qui traverse le fruit en passant par l'endocarpe. Au bout de quelques jours s'opère une première mue, et trois ou quatre semaines plus tard la larve a acquis tout son développement. Alors elle abandonne le fruit, dont sa présence détermine habituellement la chute, et va s'enfoncer dans la terre où elle se transforme en nymphe et attend, dans cet état, le printemps suivant, époque à laquelle sa transformation en insecte parfait coïncide avec la floraison des poiriers et des pommiers.

Les Perce-pomme restent ordinairement pendant la nuit sur les feuilles de l'arbre ; on peut en détruire un grand nombre en secouant le matin les branches de celui-ci sur une toile.

La Lisette (*R. conicus*), connue aussi sous le nom de Coupe-bourgeon et de Bêche dans plusieurs provinces, est beaucoup plus petit que le précédent ; son corps est d'un beau bleu d'acier, avec les tarses et les antennes noires.

La Lisette attaque presque tous les arbres fruitiers, dont il perfore et suce les bourgeons, les jeunes feuilles et les divers organes de la fleur. Elle exerce, en particulier, ses ravages sur les jeunes greffes et dans les pépinières.

Comme le Perce-pomme, le Coupe-bourgeon doit être détruit en secouant le matin, et même durant le jour, les arbres au-dessus d'une toile. Il est de plus très-important de recueillir et de brûler les brindilles qu'il a coupées et qui tombent ou restent suspendues à l'arbre.

Le Coupeur-de-Raisin (*Rhynchites Betuleti*) a le corps d'un beau vert brillant en dessus, d'un vert doré en dessous, avec la trompe et les pattes de cette dernière couleur. La femelle (et non le mâle comme le croyait Linné) a de chaque côté du corselet une épine droite, longue et aiguë.

Les ravages que cause le Coupeur-de-raisin dans les vignobles sont très-considérables en quelques pays et dans certaines années. Parfois aussi l'insecte s'attaque au poirier.

Pour opérer sa ponte, la femelle enroule les feuilles de la vigne

(comme celle du poirier) en forme de cigare. C'est pour faciliter l'enroulement des feuilles par un commencement de dessiccation que l'insecte coupe les jeunes sarments.

L'incinération des feuilles roulées et des brindilles coupées par l'insecte est le meilleur moyen à employer pour arriver à diminuer la multiplication de celui-ci.

Enfin on rencontre quelquefois le Perce-prune sur les poiriers (*Rhynchites cuprœus*). Les mœurs de cet insecte ne diffèrent pas de celles des autres Rhynchites; les moyens de destruction indiqués pour ceux-ci peuvent lui être appliqués.

M. Gehin décrit encore avec soin les mœurs de plusieurs coléoptères nuisibles au poirier. Forcé de nous arrêter dans nos citations, nous ne pouvons que renvoyer à l'intéressant travail de l'auteur.

CHATIN,
Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

TROIS ACTES DE 1448, 1454, 1458, SUR DÉCLARATION PUBLIQUE DE CONCUBINAGE DEVANT LES JURÉS DE VALENCIENNES.

(Communication de M. de la Fons de Mélicocq.)

Dans le premier de ces actes, une fille de vingt-deux ans, comparaît avec un habitant de Valenciennes, devant les *jurés de Cattel* et déclare qu'elle « s'était tellement enamourée et habandonnée au sieur « comparant que *carnellement* ils avaient ensemble leur *bon plaisir* « *et volonté*... sans violence aucune... qu'elle s'en louait grande- « ment, en disant que si elle avait encore à aller en sa compagnie « elle irait toutes les fois qu'il lui plairait de la mander... pour ce « que de celui, dit elle, se tenait très-*bien contente*... »

Dans les deux autres actes, chaque fille comparaît seule et fait la déclaration de son commerce libre et volontaire avec celui qu'elle nomme, ajoutant que si elle avait encore à le faire elle le ferait, et que touttes et quanttes fois qu'il plairait à icelui, *elle irait*, *communiquerait et converserait avec lui* et en sa compagnie.

Le troisième de ces actes (celui de 1458) a quelque chose de plus précis et qui me semble indiquer le but légal de ces singulières déclarations ; c'est cette clause finale : « Pour tout ce que dit « est et aussi de son p.... (sa virginité), dont elle disait par lui être « déflorée, et généralement de tout ce qui fut ou put être pour tout « le temps passé jusqu'au jour de la date de cette *ayuve* (garantie), « elle en *quitte*, purement, parfaitement et absolument ledit.... *et* « *tous ses biens*, *hoirs*, *successeurs* et *remanans*. »

Qu'est-ce que l'on peut conclure de ces déclarations devant les *jurés de Cattel* de Valenciennes ?

Est-ce un mariage libre, analogue à l'ancien mariage libre des Romains, *per usum*, que l'on veut constater ?

Est-ce le *concubinat* usité sous l'Empire, d'après les lois d'Auguste, qui très-imparfaitement imitait le mariage, et qui formait un état intermédiaire non réprouvé par l'opinion et les mœurs publiques ?

Est-ce le concubinage vulgaire et justement réprouvé par la morale publique de toutes les nations qui se fait constater officiellement, n'ayant d'autre intérêt que le mépris des mœurs et de l'honnêteté?

A mon avis, ce n'est rien de tout cela. La preuve que ce n'est pas le mariage libre *per usum* ou le concubinat de l'Empire et du Bas-Empire, c'est que dans deux de ces actes ce sont les filles seules qui comparaissent, et que, dès lors, il n'y a pas de contrat. — Il y a une déclaration *unilatérale*, comme on dirait en droit, et qui ne lie que la partie déclarante.

Et devant qui se fait cette déclaration? Devant les *jurés de Cattel*. — Or, qu'était-ce que cette institution des jurés de Cattel? C'était une représentation légale de l'échevinage de Valenciennes.

Voici, en effet, la notion très-précise qu'en donne l'ancienne coutume de Valenciennes rédigée en 1540.

L'article 57 porte pour titre : Qu'*eschevins demoureront durant leur vie jurés de Cattel*, et il dit :

« Les eschevins durant leur temps d'eschevinage peuvent recevoir tous contrats et conventions *mobiliaires*, et aussi après leur dit eschevinage expiré, demeurent, le reste de leur vie, *jurés de Cattel*, et, en cette qualité, peuvent recevoir et passer tous *contrats* et *reconnaissances mobiliaires*, seulement pourvu qu'il y ait *deux jurés* au moins à ce faire.

Cattel veut dire meuble ou mobilier. Ainsi les jurés de Cattel sont les jurés chargés de constater les conventions relatives aux *choses mobilières*. »

Or, les filles séduites par des moyens de fraude ou violentées pouvaient, d'après les coutumes de Flandre et du Hainaut, réclamer des dommages et intérêts, et même contraindre, devant l'official ou les échevins, l'auteur de la séduction ou de la violence à couvrir leur faute par le mariage. Nous en avons la preuve dans les anciennes coutumes de Furnes, pays de Flandres, article 3, et d'autres coutumes du moyen âge. Eh bien, les déclarations données à Valenciennes, devant les jurés de Cattel, avaient pour objet de mettre ceux qui avaient eu des relations avec de jeunes filles à couvert de toute réclamation en *dommages et intérêts*, de toute poursuite en réparation. — Ce n'est pas pour le plaisir d'offenser les mœurs ou de constater le scandale par d'impudiques aveux que les anciens échevins de Valenciennes recevaient les déclarations qu'on nous a fait connaître, mais parce que leur qualité de *jurés de Cattel* leur donnait charge de recevoir, comme dit la coutume, *tous contrats* et *reconnaissances mobiliaires*.

La déclaration de ces filles, qui avaient eu commerce volontaire avec un homme, contenait quittance pour le passé et garantie ou cautionnement contre les réclamations futures, soit contre l'*homme*, soit contre ses *héritiers*.

La clause finale de la déclaration de 1458 ne me paraît pas laisser le moindre doute sur le but préventif de ces actes, sur le caractère des précautions que l'homme, qui avait vécu dans un commerce libre avec une femme, voulait prendre dans l'intérêt présent et futur de sa tranquillité. Sous ce rapport, les actes tirés des archives de Valenciennes méritent d'être remarqués : ils révèlent sans doute des mœurs libres, des relations non consacrées par le mariage, mais ils ne sont pas une offense gratuite à la morale publique ; ils sont des actes de prudence qui pouvaient protéger dans l'avenir le foyer et le patrimoine de la famille contre les conséquences de l'inconduite du premier âge.

Il y a donc lieu de remercier le correspondant de ses communications.

F. LAFERRIÈRE,
Membre du Comité.

VENTE DE RENTES VIAGÈRES DE 1388, AVEC DES CONDITIONS DE GARANTIE CONTRAIRES A LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

L'acte du 20 décembre 1388, communiqué par M. de la Fons de Mélicocq, correspondant de Valenciennes, est digne d'attention.

Il est fort long; en voici l'analyse exacte :

Plusieurs seigneurs du Hainaut ont *vendu* à un sieur Collart, bourgeois de Valenciennes, une rente viagère assise sur la tête de *deux* personnes désignées dans l'acte.

La rente dite viagère est de 26 florins d'or, de bon aloi, au coin de Charles de France.

Le prix de la rente est reconnu avoir été précédemment reçu.

La rente, bien que viagère, est rachetable. Le droit de rachat peut être exercé en tout temps et quand il plaira aux vendeurs ou à *l'un d'eux*.

Elle est stipulée rachetable pour le prix de 8 deniers le *denier* (ou pour un capital égal à huit fois la rente).

Elle ne pourra être rachetée si le terme est échu depuis un mois; dans ce cas elle devra courir comme *ferme-rente*, sans rachat possible, jusqu'au décès du dernier vivant.

La rente doit être assignée sur héritages suffisants, situés dans le comté de Hainaut.

En cas de non-paiement aux termes convenus, les vendeurs sont obligés de venir en la ville de Valenciennes *pour tenir prison* (en l'hostel *Hierbegaulte* et non ailleurs).

Les uns (dénommés dans la clause) avec *quatre* chevaux; les autres avec *deux* chevaux ou *un* cheval, *sans partir de la ville* jusqu'à ce qu'il ait été satisfait à l'obligation.

Cet acte est qualifié d'*ayuve*, ce qui veut dire un acte de garantie et d'exécution.

Il est passé devant des *Jurés* de Valenciennes et les témoins indiqués.

Toutes ces stipulations, quelque singulières qu'elles puissent paraître au premier coup d'œil, sont conformes aux *anciennes coutumes* de Valenciennes, qui ont été imprimées avec la date de 1540 dans le *Coutumier général de Richebourg*, t. II, p. 223.

L'emprisonnement pour dettes ou la *prise de corps* de l'obligé est reconnu comme coutume par les articles 10 et 34; l'article 23 porte même formellement que, lorsqu'un *forain* contracte avec un *bour-*

geois de Valenciennes, il sera tenu de *jurer* qu'en cas de condamnation *il se rendra à ladite ville et y demeurera, sans en partir, jusqu'à ce qu'il ait satisfait ou contenté sa partie.*

Quant au mot *ayuve* et à l'exécution des *ayuves*, ils se trouvent dans l'article 34 de la coutume ancienne, et ils ont persisté dans le droit coutumier du Hainaut jusqu'aux temps modernes, comme on le voit dans l'*Institution au droit coutumier* de cette province, publiée par André Boulé, en 1780 (1).

Le contrat de rente viagère de 1388 est donc la preuve que l'ancienne coutume de Valenciennes, datée seulement de 1540 dans sa rédaction, constatait des usages bien antérieurs à cette rédaction.

Une dernière observation, au point de vue général de l'histoire du droit français : l'acte communiqué contient la constitution d'une *rente viagère*, et cependant cette rente est soumise au *rachat*, de la part des débiteurs.

Ce n'est point là un caractère propre aux coutumes de Valenciennes. La rente viagère, dans notre droit coutumier, n'avait pas le caractère absolu d'une rente *à fonds perdus* qu'elle a pris dans le Code Napoléon (art. 1979). Notre grande autorité en droit coutumier, Pothier, atteste que les *rentes viagères* pouvaient s'éteindre par le rachat volontaire, s'il *avait été stipulé* (2).

Dans notre droit moderne, cette stipulation ne serait plus admissible.

En résumé, l'acte de 1388 me paraît digne d'être considéré comme un document utile pour l'histoire du droit français au quatorzième siècle.

F. Laferrière,
Membre du Comité.

(1) In-4°, t. II, p. 270, § 50.
(2) Pothier, *Contrat de Rentes*, n° 258.

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE DES MAIRES DE LA VILLE DE TOURS PAR LES JETONS.

Les collections du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale renferment de belles et nombreuses séries de jetons dont l'étude peut fournir sur l'histoire de l'art et de ses transformations, sur l'histoire municipale des villes, sur celle des familles nobles, des grands officiers de la couronne, des corps constitués, des corporations, d'utiles renseignements. Il faut espérer que l'archéologie portera quelque jour son ardeur d'investigation dans une mine à peine explorée. Les villes trouveront là les monuments métalliques de leurs annales sous l'ancienne monarchie et les moyens de reconstituer la suite chronologique de leur histoire administrative.

Parmi celles qui occupent la place la plus large dans la collection des jetons du Cabinet des médailles, nous citerons Tours. Elle y est représentée par une série de cinquante-deux jetons environ, tous appartenant à d'anciens maires de Tours, tous portant une date ; quelques-uns faisant allusion à des événements politiques qui ont eu sur la vie et sur le régime intérieur de la cité une grande influence. A l'aide de ces jetons, nous avons entrepris de retracer son histoire administrative pendant un siècle environ, de 1586 à 1676, ne fût-ce que pour montrer qu'on peut tirer parti de ces pièces généralement dédaignées des gens du monde.

Si un événement regrettable avait fait disparaître les registres de la municipalité de Tours, comme il a détruit ceux d'autres cités importantes, les jetons permettraient de retrouver, durant une période considérable et pendant des temps difficiles, les noms des citoyens

qui ont été portés aux fonctions municipales, — résultat sans doute intéressant pour tous les membres de la cité, mais précieux surtout pour les familles dont les ancêtres ont eu l'honneur de figurer dans cette liste de magistrats électifs.

Ces jetons sont donc le témoignage de l'ancienneté des races ; ils produisent leurs véritables titres de noblesse, attestant les services rendus, titres à la reconnaissance publique plus puissants aujourd'hui qu'aucune armoirie.

Les registres de la municipalité de Tours ne sont pas perdus, Dieu merci. Ils ont même fourni les matériaux d'une *Histoire de la mairie et des maires* de Tours, manuscrite, dont un Tourangeau des plus passionnés pour tout ce qui se rattache à l'histoire et à la prospérité de la Touraine, M. Taschereau, a bien voulu nous communiquer une copie.

Au moyen de cet ouvrage, dû au laborieux Chalmel, qui est resté et qui restera sans doute manuscrit, nous avons pu agrandir la tâche que nous nous étions imposée dans le principe et la rendre ainsi plus fructueuse. Au lieu de parler seulement des maires dont nous possédons les jetons, nous avons donné la liste complète des maires depuis 1580 jusqu'à 1830, précédée d'un historique rapide sur les magistrats qui, avant cette époque, ont marqué soit par eux-mêmes, soit par quelqu'un des membres de leur famille. Tantôt nous avons copié Chalmel, tantôt nous l'avons abrégé, quelquefois rectifié et complété, en contrôlant ses assertions, autant qu'il a dépendu de nous, par les monuments.

L'ouvrage qu'il a laissé est divisé en trois parties. Dans la première partie, il expose le régime intérieur de la ville avant l'institution de la mairie, les priviléges dont elle a joui avant et depuis cet événement ; dans la seconde, il présente le tableau historique des maires depuis l'établissement du corps de ville ; dans la troisième, le tableau des maires à partir de 1789 jusqu'à 1830. Les dernières divisions de son livre sont naturellement celles auxquelles nous avons dû faire le plus d'emprunt.

§ Ier.

Le corps de ville de Tours fut institué par Louis XI dans des lettres patentes datées du mois de février 1461. Le roi, en les octroyant, mit deux conditions : la première, que le corps de ville serait composé comme celui de La Rochelle, créé un peu antérieurement, d'un

maire et de plusieurs échevins ; la seconde, qu'il lui serait payé cinq cents écus d'or pour prix de ces priviléges. Aucune supplication ne put le rendre accommodant sur ce dernier article. Il ne détestait pas les bourgeois ses compères, mais il aimait surtout leur argent. Louis XI avait nommé vingt-quatre échevins pour la vie ; sur la prière des habitants, il modifia cette disposition : ces échevins ne durent garder leurs fonctions que deux ans. Après ce laps de temps, on procédait à une nouvelle élection.

Charles VIII déchargea les habitants de la ville de Tours de toutes impositions, spécialement de l'équivalent des aides. Ces priviléges furent maintenus par les rois ses successeurs, malgré la résistance faite à l'enregistrement par le Parlement qui ne céda qu'en 1548.

Les guerres de religion partagèrent Tours en deux camps ennemis. « Ce qu'on aura peine à croire, dit Chalmel, d'après le caractère assez généralement apathique de ses habitants, c'est que Tours fut peut-être la ville du royaume qui fut le plus violemment agitée par les troubles religieux. » La majorité du corps de ville était protestante : elle abusa de son autorité ; les catholiques se plaignirent au roi qui ordonna à l'intendant de la province, Jacques Violé-d'Aigremont, de former un nouveau corps de ville. En 1566, l'intendant désigna le maire, quatre échevins et vingt-quatre pairs conseillers à vie, en suivant l'ordre d'ancienneté. Cette organisation dura jusqu'en 1569 où l'on rétablit le corps de ville sur l'ancien pied, avec cette injonction que les calvinistes ne pourraient désormais en faire partie.

C'est vers cette époque que les maires de Tours paraissent avoir pris l'habitude de faire frapper des jetons en argent et en cuivre qui furent distribués aux membres du corps municipal. Ils portent en général, à l'envers, les armoiries du maire, ses nom, prénoms, qualités et une date ; au revers, les armes de la ville, avec une légende, qui fait allusion soit au rôle politique qu'elle a joué, soit à sa situation, soit à son nom. On rencontre plus communément celle-ci : SPEI GALL (*iarum*) FIDVCIA. On trouve aussi :

Turres in bello regi fidissima Turris,

Autre légende :

Asilum et fortitudo in turribus suis.

Autre : —

Frustra sine numine Turres.

Autre : —

Stabunt per lilia Turres.

A partir de 1724 les jetons éprouvèrent une modification. L'effigie du roi régnant remplaça les armoiries du maire.

Les priviléges attachés aux fonctions municipales— dont le principal était le titre de noble non soumis au ban et arrière-ban,—les firent le plus ordinairement vivement rechercher. L'édit de 1667 leur enleva cet avantage qu'il fallut racheter, en 1705, par une somme de 3,000 fr. qui fut exigée pour droit de confirmation.

Le premier magistrat de Tours qui porta le titre de maire fut Jean Briçonnet l'aîné, en 1462. Il avait épousé Jeanne Berthelot, d'une ancienne famille de Tours, qui lui donna six enfants, parmi lesquels Robert, chancelier de France; Guillaume, qui, après la mort de Raoullette Debeaune, sa femme, fut fait évêque de Saint-Malo, puis cardinal et archevêque de Reims. L'aïeul du maire, Bertrand Briçonnet, avait été maître de requêtes sous Charles V et Charles VI.

Parmi ses successeurs et jusqu'en 1580, époque où commence la série chronologique des jetons que nous nous proposons de décrire, nous remarquons plusieurs personnages dont les noms rappellent soit d'autres noms plus célèbres, soit des événements qui ont une assez grande importance dans notre histoire nationale. C'est d'abord Jean Ruzé qui fut nommé maire après Jean Briçonnet, 1463; sa famille se fondit en 1613 avec celle de Coëffier-d'Effiat et de cette souche sortirent le maréchal d'Effiat et le marquis de Cinq-Mars, son fils, décapité en 1642.

Jean Debeaune, maire en 1471, trésorier de Louis XI et de Charles VIII, eut, de Jeanne Binet, huit enfants, entre autres Jacques Debeaune de Semblançay, le surintendant, qui fut porté aux fonctions municipales en 1498.

Les évêques de Marseille, Pierre Ragueneau et Frédéric Ragueneau, descendaient de sire Etienne Ragueneau, maire en 1482.

Nous remarquons un Michel Gaillard, maire en 1493, dont le fils épousa, en 1512, au château d'Amboise, Angoulême de Valois, fille naturelle de Charles d'Orléans et de Jeanne Lecompte. — C'est la femme de Thomas Bohier, maire en 1497, qui fit bâtir le château de Chenonceau; son père avait épousé la tante du chancelier Duprat. — La disgrâce de Semblançay rejaillit sur son fils Guillaume Debeaune, maire en 1517, qui, accusé de prévarication, fut privé de sa charge de général des finances, condamné au pilori et au bannissement. Il échappa par la fuite aux bourreaux de sa famille, et, à la mort de la reine-mère, fut réintégré dans ses biens. — Philbert Babou, baron de La Bourdaisière, maire en 1520, jouit à un autre titre d'une certaine célébrité. On dit que sa femme et ses trois filles

furent successivement les maîtresses de François II. Par compensation, deux de ses fils arrivèrent à la dignité d'évêque, l'un à vingt-un ans, l'autre à dix-neuf ans, ce dernier mourut cardinal. Gabrielle d'Estrées, née à La Bourdaisière en 1565, était la petite-fille du maire.

Le maire de 1522, Gilles Descartes, fut le grand-père du grand Descartes, ainsi que le démontre invinciblement la généalogie dressée par Chalmel. — Il eut pour successeur, dans ses fonctions municipales, Jean Papillon, oncle de Marie Papillon, connu sous le nom de capitaine Lasphrise, dont les Œuvres poétiques furent imprimées en 1597.

Jean Binet qui lui succéda était fils de Jeanne Briçonnet et de ce Macé Binet, en faveur duquel le pape concéda, par une bulle, à sa famille la permission d'avoir des autels portatifs et de manger de la viande les jours maigres avec extension à six personnes de son choix.

A Guillaume Cotereau, maire en 1625, est dû le château de Maintenon. — Un Forget, descendant du maire de 1530, a rédigé l'édit de Nantes. — Citons encore Lallier, maire en 1546, descendant de celui qui défendit Paris contre les Anglais vers 1436; Coëffier, en 1550, qui eut pour petit-fils Cinq-Mars; Leblanc de La Vallière, tige de la famille à laquelle appartient la maîtresse de Louis XIV; Dubois, en 1563, dont la petite-fille épousa Racan.

Nous avons dit que Tours eut à souffrir profondément des troubles religieux et de la lutte des protestants et des catholiques. En 1561, les protestants spolièrent le trésor de Saint-Martin de Tours; en 1572 eut lieu la Saint-Barthélemy.

Grâce à la fermeté et à la sagesse du lieutenant général, commandant en Touraine, ni la ville, ni la province ne furent souillées par les meurtres qui ensanglantèrent Paris et tant de contrées. Jusqu'en 1580, nous n'avons à signaler aucun événement digne d'intérêt.

Avant de donner la suite chronologique des maires dont nous possédons les jetons, nous aurons une observation à faire. En général, la date que nous reproduisons, d'après Chalmel, comme celle de l'époque où le maire a prêté son serment de remplir consciencieusement et loyalement ses fonctions, ne concorde pas avec la date que porte le jeton. Cela tient à ce qu'en général le serment étant prêté dans les derniers mois de l'année, le maire faisait frapper ses jetons pour les distribuer au jour de l'an ou au commencement de l'année suivante, qui se trouvait très-peu éloigné de son entrée en fonctions.

§ II.

De 1580 à 1582. Serment du 1er novembre 1580. Du Faultrey (J), sieur de la Charpraye, trésorier général de France. Le jeton que possède le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale porte la date de 1587.

De 1582 à 1583. Serment du 2 novembre 1582. Garence (René de), sieur du Pavillon. Son frère Benjamin de Garence fut le 16e des 24 pairs qui furent nommés d'office en 1566, et révoqués en 1569.

De 1583 à 1585. Serment du 1er novembre 1583. Coheu (Pierre), sieur de Trizay, conseiller de l'élection, continué maire l'année suivante. Cette famille est du très-petit nombre de celles qui s'étaient maintenues jusqu'à nous, dit Chalmel. N. Coheu, avocat aux conseils du roi, et son frère, chanoine de Notre-Dame, à Paris, en descendaient directement. Le jeton de Pierre Coheu porte le millésime de 1585. On pourrait publier le dessin comme spécimen de la série des jetons de cette période de l'histoire de Tours. Au revers, dans une couronne de lauriers, les armes de la ville; à l'avers, les armes du maire, une date, ses noms et titres.

De 1585 à 1586. Serment du 1er novembre 1585. Lucas (Jehan), sieur Desperrières, était fils de René Lucas, maire en 1551. Un jeton en argent porte pour date 1586.

De 1586 à 1587. Serment du 1er novembre 1586. Chaloppin (Jullian), sieur de La Borderie, receveur des tailles. Le père Chaloppin, auteur d'une Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, était son petit-fils. Le jeton est daté de 1587.

De 1587 à 1588. Serment du 1er novembre 1587. Bruneau (Charles), sieur de La Rochefaron, chevalier, etc. Il épousa Marie de La Baume Leblanc de La Vallière, fille de Jean V, dont nous parlerons plus loin.

De 1588 à 1589. Serment du 1er novembre 1588. Duverger (Gilles), lieutenant général du bailliage et président du siége présidial de Tours.

Depuis 1548, la ville était en proie à la lutte des deux grands partis religieux, également intolérants, également cruels, lorsque les chances de la guerre engagée leur donnaient l'avantage. Le triomphe des calvinistes était signalé par les proscriptions, la spoliation des églises; celui des catholiques, par tous les excès de l'intolérance. C'était, comme dit Chalmel, un échange de meurtres, de pillages et d'incendies. Les protestants comptaient beaucoup de coreligionnaires dans les officiers publics et dans les magistrats de Tours; le catholicisme, dans la noblesse. Tours, dont la mairie fut successivement occupée par les partisans les plus ardents des deux partis, est, nous l'avons dit, une des villes qui souffrit le plus de l'état de conflagration du pays. Aussi se rangea-t-elle avec ardeur du côté de la royauté, lorsqu'elle la vit inaugurer une époque de tolérance et de pacification.

En 1588, le parti de la ligue l'emporta à Tours, et faillit donner aux Guises une victoire décisive. Henri III s'y était retiré. Il apprit que le maire Duverger, encouragé par le concours du corps de ville, composé en majorité de ligueurs, avait formé une conspiration dont le but était de s'emparer de sa personne ainsi que des membres du parlement réfugiés auprès de lui. Le roi, agissant avec une promptitude et une décision qui ne lui étaient pas habituelles, supprima le corps de ville tout entier, composé alors d'un maire, vingt-quatre échevins, soixante-quinze pairs, quatre élus, un procureur, un receveur et un greffier, qu'il remplaça par un maire annuel et vingt-quatre échevins à vie, auxquels il adjoignit l'archevêque de Tours, un membre du chapitre de son église et un membre du chapitre de Saint-Martin, avec voix délibérative. Le maire devait être natif ou originaire de Tours, ou marié à femme ou fille née en cette ville.

Gilles Duverger avait dû quitter la ville afin d'échapper au châtiment dont il était menacé. Henri III nomma aux fonctions de maire Leblanc, pour le reste de l'année.

Nous ne connaissons pas de jeton qui porte le nom de Duverger.

1589. Serment du 23 mai. Leblanc (Jean IVe du nom), écuyer, seigneur de La Vallière, etc., baron de La Maisonfort, maître d'hôtel des rois Henri III et Henri IV et de la reine Catherine de Médicis, trésorier général de France à Tours. Ce maire, de nomination royale, n'exerça que jusqu'à l'élection suivante, qui eut lieu le 28 octobre de la même année; mais les vingt-quatre échevins choisis par le roi

furent maintenus ; douze arrivèrent successivement aux fonctions de maire. Jean IV[e] avait épousé Charlotte Adam, fille d'honneur de la reine Catherine. Étant mort sans enfant, en 1613, la terre de La Vallière ainsi que ses autres biens passèrent à Laurent III[e], son frère puîné, qui épousa en premières noces Marie Adam, sœur de la femme de son frère, et en deuxièmes noces Marie du Faultrey, nièce du président Forget et fille du 98[e] maire de Tours. Un jeton d'argent porte + I. LEBLANC. S[R]. D. LAVAL[RE]. MAIRE. DE. TOVRS. 1589.

De 1589 à 1591. Serment du 1[er] novembre 1589. Cotereau (Claude), II[e] du nom, sieur de La Roche-Morlon, du Vivier, du Clouseau, de La Rueille, de Mondésir et de La Bedouère, trésorier de France, troisième échevin, continué maire l'année suivante.

La mairie de Cotereau ayant une importance capitale dans l'histoire de la ville de Tours, nous allons décrire tous les jetons qui, à notre connaissance, ont été frappés par Claude. Les uns, parce qu'ils sont de véritables monuments historiques, les autres, à cause de l'intérêt qui s'attache aux personnages dont ils portent le nom et les armes.

Tours, on se le rappelle, était restée fidèle à la cause monarchique, au milieu des troubles de la ligue. Lorsqu'en 1588, les Guises, maîtres de Paris, parvinrent à détacher du roi Meaux, Melun, Troyes, la plupart des villes de la Picardie et de la Champagne ; Lyon et Tours invitèrent Henri III, effrayé de cette défection générale, à venir chercher un asile dans leurs murs. La proximité de Tours du Poitou, où les huguenots dominaient, la crainte que ses ennemis ne l'accusassent de vouloir se jeter dans les bras des hérétiques, empêchèrent d'abord le roi d'accepter les offres de cette ville. Cependant, plus tard, en 1589, au commencement du mois de mars, il apprit que Souvré, son gouverneur, craignait, malgré l'appui que lui donnait la bourgeoisie, que les ligueurs ne finissent par l'emporter, et il se décida à aller habiter Tours. C'est là que, découragé par les revers qu'il avait essuyés depuis l'assassinat du duc de Guise et par les progrès de ses adversaires, il consentit à entrer en pourparlers avec le roi de Navarre. Rosny et Duplessis-Mornai, envoyés à Tours, y dirigèrent les négociations. Elles aboutirent à la conclusion d'une trêve d'un an. Le Béarnais s'engagea à ne faire marcher ses troupes, pendant ce temps, que par commandement ou consentement de Sa Majesté, tandis que, de son côté, Henri III ordonnait la suspension de toute persécution contre les réformés et toute mesure attentatoire à la liberté de leur culte.

Le premier fruit de cette alliance fut de faire échouer une tentative

de Mayenne contre Tours. Cependant, il y avait encore une glace entre les deux rois. Elle fut rompue dans une entrevue qui eut lieu au château du Plessis-lez-Tours, où Henri de Bourbon fit hommage à Henri de Valois, et plia le genou devant son suzerain, le 30 avril 1589. La retraite du Béarnais amena un nouveau mouvement des ligueurs, qui pillèrent et saccagèrent les faubourgs de Tours avec une cruauté qu'encourageait l'exemple du chevalier d'Aumale, leur chef.

Les succès de Longueville et La Noue relevèrent le parti du roi, et le Béarnais décida Henri III à marcher sur Paris.

Après l'assassinat commis par Jacques Clément, Tours resta fidèle à la cause monarchique et à son représentant Henri IV. Elle résista aux intrigues du comte de Soissons, du cardinal de Vendôme, aux agitations des ligueurs; elle fut enfin du bien petit nombre des villes importantes qui soutinrent la fortune alors si ébranlée et si incertaine de l'héritier légitime de la couronne. Le parlement de Tours condamna à être écartelé le père Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris, accusé d'avoir poussé au régicide son confrère Jacques Clément. C'est à Tours que Henri IV put se sentir pour la première fois roi de France. Il y fit son entrée solennelle dans la nuit du 21 au 22 novembre 1589, comme dans la capitale de ses États. Les bourgeois le reçurent avec acclamations, ayant à leur tête le premier président de Harlai, le cardinal de Lenoncourt et un grand nombre de magistrats. Il était attendu par l'ambassadeur de Venise, Jean Mocenigo, chargé par la Seigneurie de lui présenter des lettres de félicitations. Il reçut aussi les assurances amicales du grand duc de Toscane, du duc de Mantoue, et les offres de service du sultan Amurat III.

Henri ne s'arrêta que trois jours, mais ce séjour marque la véritable époque de son avénement au trône. Tours fut le glorieux refuge, l'arche de salut de la royauté dans des temps d'épreuves et de périls. Paris ne lui ouvrit ses portes que pour jouir de son triomphe.

Il était nécessaire de rappeler ces faits : ils expliquent les devises que les maires de Tours inscrivirent, avec un orgueil légitime, sur leurs jetons. Elles célèbrent la conduite vraiment patriotique et nationale de la cité dont ils avaient l'honneur d'être les représentants en même temps que les premiers magistrats, et rappellent un passé glorieusement lié à l'histoire de la cause monarchique en France.

Nous avons quatre jetons de Claude Cotereau : deux qu'il a fait frapper comme maire de Tours ; deux, comme maître des comptes. En voici la description : — *Au droit* : Une étoile, au-dessus d'un

labyrinthe avec ces mots : TE DVCE. On lit autour : CL. COTEREAV. TR.(ésorier) G.(énéral) D.(e) F.(rance) MAIRE DE TOURS. EZ. AN. 1590 et 1591. — *Revers* : : . : ASYLVM. ET. FORTITVDO. IN. TVRRIBVS. SVIS. Les armes de Tours.

Autre. Au Droit : L'étoile et le labyrinthe sont remplacés par les armes de Cottereau. CL. COTEREAV, etc.

Autre. JEHAN COTEREAV MAITRE DES COMPTES. REDDE Q(uæ) SVNT CÆSARIS CÆSARI Q(uæ) SVNT DEO.

Un *autre* jeton le fait fondateur de l'église Saint-Nicolas.

Cotereau avait le droit d'invoquer le souvenir d'un dévouement monarchique qui s'était signalé sous Henri III comme sous Henri IV, au milieu des plus grands périls, car les ligueurs, lorsqu'ils se rendaient maîtres d'une ville, ne se gênaient pas pour pendre les chefs de parti qui leur étaient opposés; le roi, bien entendu, agissait de même. Le duc de Ventadour parle en ces termes de Cotereau dans une lettre au connétable de Montmorency : « Les signalés services que M. Cotereau a faits au feu roi et à sa majesté, comme aussi à tout cet estat, tant en la conservation en son obéissance de la ville de Tours, lors de la rébellion générale du royaume, qu'en plusieurs autres occasions, sont si notoires à un chacun que je ne m'amuserai point à en discourir ni de ses qualités et mérites. »

Cotereau fut convenablement récompensé. Quant à la ville de Tours, elle ne retira de cette conduite qu'un renom de loyauté et de fidélité dont elle se montra digne.

Henri IV lui avait fait don des anciennes murailles, en ordonnant qu'il serait construit une nouvelle enceinte et de nouvelles fortifications ; le projet conçu à cette époque ne fut pas exécuté, nous en reparlerons plus loin.

De 1591 à 1592. Serment du 4 novembre 1591. Maillé (François), seigneur de Valesne, conseiller notaire et secrétaire du roi, (échevin de 1589.)

Chalmel mentionne sous son mairat la publication de la carte de la Touraine par Isaac François, en 1592, avec une dédicace où on donne à Maillé la qualification de *Monseigneur*.

Le jeton porte la date de 1592 et la devise : ASYLVM. ET. FORTITVDO. IN. TVRRIBVS. SVIS.

De 1592 à 1594. Serment du 2 novembre 1592. Forget (César), sieur de Baudry, trésorier général de France en la généralité de Tours, échevin de 1589. Nous décrirons le jeton de ce maire :

Au droit, les armes de Forget. C. FORGET. S^r DE BAUDRY. 1593-1594. Au revers, les armes de Tours. On lit autour cette devise qui a

été depuis le plus souvent reproduite par les maires : SPEI. GAL-L. FIDVCIA.

Forget était le second fils de Mathurin, sieur de La Pommeraye, tige de la troisième branche. Il avait épousé N. Phelippeaux, tante de la maréchale d'Estrées.

De 1594 à 1595. Serment du 2 novembre 1594. Brodeau (Victor), chevalier, seigneur de Candé et de Châtres, secrétaire des commandements du roi de Navarre, Henri IV, emploi qu'il exerça pendant vingt-huit années consécutives.

Il était fils de Catherine Debeaune, fille de Guillaume, sieur de La Charmoye et de Parent Briçonnet, et par conséquent sœur du surintendant Jacques de Semblancay.

De 1596 à 1597. Serment du 1er novembre 1596. Bouët (Charles), sieur de La Noue, trésorier de France, troisième échevin de 1589. Après les États de Blois, il avait ouvert les portes de Tours à Henri III que la Ligue refusait de recevoir. Cette conduite le fit choisir par Henri IV, ainsi que les comtes de Schomberg et de La Rochepot, pour traiter avec le duc de Mercœur. On sait que cette négociation aboutit à une trève qui mit fin aux guerres civiles.

Le jeton de ce maire manque à la Bibliothèque impériale. Il fait partie de la collection de M. Jeuffrain, de Tours, et porte la date de 1597.

Le manuscrit de Chalmel donne à Bouët pour prénom Jacques, le même qu'au maire de 1646. Il s'appelait Charles comme le porte le jeton ci-dessus mentionné.

De 1597 à 1598. Serment du 1er novembre1 597. Gallant (Aule), sieur de Montorant, trésorier de France, comme Bouët. Il était un des échevins de 1589. Il eut pour neveu Auguste Gallant, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques et généalogiques.

Le jeton de ce maire porte la date de 1598 : SPEI, etc.

De 1598 à 1599. Serment du 4 novembre 1598. J. Forget, sieur de La Tortinière, conseiller et maître des requêtes de Catherine de Médicis, onzième échevin de 1589, frère de César. De ses deux fils, l'un s'est fait connaître par une ambassade à Constantinople, l'autre, chancelier de l'église de Tours, par des ouvrages ascétiques.

De 1599 à 1600. — Serment du 1er novembre 1599. Tardif (Jean), sieur de Cheniers, quatorzième échevin de 1589, marchand à Tours. Il était père de ce Thomas que les électeurs, en 1650, voulurent exclure de la place d'échevin pour avoir fait une banqueroute de

900,000 livres qu'ils considéraient comme frauduleuse, mais il fut maintenu dans ses fonctions par décision royale, ainsi qu'un autre marchand nommé Michel Fabert, dont la banqueroute s'élevait à 3,000,000. Les annales du commerce de ce pays n'offrent point d'exemples d'une faillite aussi considérable. Elle peut donner une idée de l'étendue des affaires qui se faisaient alors dans la ville de Tours, car ces trois millions vaudraient bien plus du double aujourd'hui. Le marc d'argent était à 26 livres 10 sols.

Le jeton porte la date de 1600.

De 1600 à 1601. Serment du 1er novembre 1600. Binet (I.-H.), seigneur des Baudes.

Sur le jeton, 1601.

De 1601 à 1602. Serment du 1er novembre 1601. 'Salvert (J.), seigneur de Frolonnières, avocat, dix-neuvième échevin de 1589.

Sur le jeton de la collection de M. Jeuffrain, 1601.

De 1602 à 1603. Serment du 1er novembre 1602. Barré (Antoine), sieur du Coustau (1).

Sur le jeton en argent : 1603.

De 1603 à 1604. Serment du 1er novembre 1603. Desjardins (Horace).

Sur le jeton de la collection Chalmel, 1604.

Son administration fut signalée par deux événements : 1° Le maire ayant prétendu qu'il pouvait passer devant le banc du trésorier pour aller prendre sa place au chœur, il s'ensuivit de vives contestations et deux procès par lesquels il dut renoncer à un privilége qu'il regardait comme dérivant de l'exercice de son droit de préséance. Ces misérables questions troublèrent pour quelques années la bonne intelligence entre le corps de ville et le chapitre; 2° On planta de quatre rangs d'ormeaux, depuis la porte Saint-Eloi jusqu'à la porte Bourbon, la promenade connue alors sous le nom de Pal-Mail. — C'est l'époque des premières plantations de mûriers blancs venus du Languedoc.

De 1604 à 1605. Serment du 1er novembre 1604. T. Bonneau, sieur du Garsois.

Jeton, 1605.

De 1605 à 1606. Serment du 1er novembre 1605. Houdry, sieur des Rouleiz.

Jeton en argent, 1606.

(1) Les titres et noms que nous donnons désormais sont ceux que portent les jetons des maires.

Il eut pour petit-fils le père Vincent Houdry, jésuite, né à Tours en 1631, auteur de la *Bibliothèque des prédicateurs*, mort à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans trois mois.

De 1606 à 1607. Serment du 1er novembre 1606. Gault (J.), sieur de Bois denier.

Jeton, 1607.

La peste ayant éclaté en 1607, le corps municipal suspendit les deux foires établies par l'édit de 1545. Les marchands forains ne se présentèrent point cette année ni les années suivantes, et les deux foires se trouvèrent de fait abolies.

De 1607 à 1608. Serment du 1er novembre 1607. Maldant (M.), sieur de Poncher, e. d. Mortier.

Jeton, 1608.

Le chapitre de Saint-Martin, qui venait d'obtenir un double succès dans l'affaire du trésorier, refusa l'entrée du chœur à tout le corps de ville. Soit de gré, soit forcément, il céda bientôt et l'on revint aux anciens usages, de part et d'autre.

De 1608 à 1610. Serment du 1er novembre 1608. Rogier (J.), lieutenant particulier, sieur de Bouchillon. E. — Sur le Jeton, 1609-1610.

Sa famille était originaire de Poitiers. Sa petite-fille Louise eut de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, un fils naturel connu sous le nom de Louis d'Orléans, comte de Chamy, né en 1638 à Tours, mort en Espagne, après avoir été légitimé.

De 1610 à 1611. Serment du 1er novembre 1611. De Vaux (F.), sieur de Berry.

Sur le jeton on trouve le millésime 1611.

De 1611 à 1613. Serment du 1er novembre 1611. Pallu (E.), sieur de Vaux, porté en 1611, continué maire à l'élection suivante. Sur un jeton, 1612 ; sur un autre, 1613.

De 1613 à 1614. Serment du 1er novembre 1613. Sain (R.), conseiller du roi, trésorier général de France. Sa postérité s'est continuée jusqu'à nos jours. René Sain fut député aux états généraux et chargé de protester contre la révocation des lettres patentes de 1611.

De 1614 à 1616. Serment du 1er novembre 1614. Boutault (Ch.), sienr de Beauregard. Le jeton porte 1615-1616. Il a pour devise au Revers : *attolor dum premor*.

On se rappelle que Henri IV avait donné, en 1591, des patentes « portant accroissement des fortifications de la ville de Tours et le don des vieilles murailles, tours, espaces vides, fossés et contrescarpes, fait aux maires et échevins. » En 1616, en présence des

échevins, furent arrêtés le plan et devis de la nouvelle enceinte. Mais on n'exécuta qu'une partie des travaux projetés, la sécurité des temps rendant chaque jour moins nécessaire la transformation de Tours en place forte. La ville gagna aux dispositions adoptées des places publiques qui lui manquaient et la destruction de rues étroites qui furent remplacées par quatre grandes rues, dont deux traversaient la ville dans sa longueur et deux autres dans sa largeur.

De 1616 à 1618. Serment du 1er novembre 1616. Joubert (N.), sieur des Crimillères. Sur le jeton, 1617-18. Au R. *Lilia. per. turres. stabunt. per. mœnia. tur.*

Les deux années de sa mairie furent fort agitées; d'une part, les habitants réclamant contre les lettres patentes de 1611 qui avaient aboli la perpétuité des échevins, et accusant le corps de ville de détourner au profit de ses membres les deniers communs; de l'autre, le corps de ville dénonçant les habitants comme séditieux et tenant des assemblées nocturnes. Le roi envoya un commissaire ou intendant, qui ne parvint qu'avec peine à rétablir la bonne harmonie et qui justifia pleinement le corps de ville des reproches adressés à son administration.

De 1618 à 1619. Serment du 2 novembre 1618. Leblanc (J.). escuier, sieur de La Vallière. Sur le jeton, 1619. Au R. *Asylum. et. fortitudo. in. turrib. suis.*

Le 31 mars 1635, Leblanc obtint du roi des lettres patentes qui l'autorisaient à porter le nom de La Baume que sa famille avait quitté depuis que cette terre était passée dans une autre maison.

De Françoise de Beauveau, son épouse, il eut six garçons et trois filles, dont l'aîné, Laurent, quatrième du nom, baron de La Maison-Fort, également lieutenant du roi des ville et château d'Amboise, fut père de la duchesse de La Vallière, maîtresse de Louis XIV, morte aux Carmélites de Paris, le 6 juin 1710, âgée de 66 ans. Elle était née à Tours, le samedi 6 août 1644, et avait été baptisée le lendemain à la paroisse de Saint-Saturnin. Elle fut, fait observer Chalmel, avec Agnès Sorel et Gabrielle d'Estrées, la troisième Tourangelle qui partagea la couche royale.

De 1619 à 1621. Serment du 1er novembre 1619. Gaultier (J.), c. au P. de Br. Pr. à Tours. (président au présidial), maire. Jeton : 1620-1621. Au R. *Spei*, etc.

De 1621 à 1623. Serment du 25 novembre 1621. Jeton : Richar-Fleury, sieur de Villetrun, c. du roy, trésorier g. de Fr., m. de Tours. (Conseiller du roi, trésorier général, etc.) 1622-1623. Au R. *Frustra sine numine turres.*

De 1623 à 1624. Serment du 19 novembre 1623. C. Dumoulin, esc., sieur de la Souche, maire de Tours. 1624. Au R. *Perpetuæ felicitatis custos.* Petit-fils du célèbre jurisconsulte Charles Dumoulin.

De 1624 à 1626. Serment du 24 novembre 1624. Th. Bedacier, trésorier des turcies et levées, maire de Tours. Au R. le jeton en Argent porte 1625-26. *Stabunt per litia turres.* — Refus renouvelé, par le corps de ville, de consentir à l'établissement des Jésuites dans la ville.

De 1626 à 1627. Serment du 24 novembre 1626. N. Joube sieur Des Tousches, conseiller du r. et tr. g. des fin. au b. de Tours. Au R. du jeton en Aᵗ. *Turres. in. bello. regi. fidiſſima* (sic). *Turris.* 1627.

De 1628 à 1629. Serment du 24 novembre 1627. C. Cotereau, président de Tours, maire. 1628-29. Au R. *Spei*, etc. (Aᵗ.) Il était le second fils de Claude Cotereau, 106ᵉ maire de Tours.

De 1629 à 1630. Serment du 24 novembre 1629. E. Pallu, c. et advᵗ. du roy au pr., maire de Tours, 1630, — connu par un excellent Commentaire sur la Coutume de Touraine, auquel il travailla pendant quarante ans. Cet ouvrage faisait autorité même auprès des tribunaux.

De 1630 à 1631. Serment du 28 novembre 1630. F. Morin, conᵉʳ du roy au pr., maire de Tours. 1631. R. *spei*, etc. (Aᵗ.).

De 1631 à 1632. Serment du 24 novembre 1631. G. Dupuy, sieur du Tillou, maire de Tours. 1631-1632. — R. *spei*, etc. — Les Jésuites avaient renouvelé leur demande pour qu'il leur fût permis de s'établir dans la ville. Le prince de Condé, voulant vaincre l'opposition du maire et des échevins, employa un argument irrésistible en ce temps-là et digne de ceux dont il se faisait l'avocat : la lettre de cachet. — Ce ne fut cependant que quarante ans après le consentement forcé des habitants, et en 1675, qu'ils posèrent la

première pierre de leur église, aujourd'hui l'une des principales de la ville.

De 1632 à 1634. Serment du 28 novembre 1632. Et. Catinal, lieutenant gén.^{al} en Tour.^{ne}, maire de Tours, — R. *Spei*, etc. 1633-34. (A^{t}.). Il était oncle du maréchal de Catinat, quatrième fils de son frère Pierre. Dans le jeton de ce maire, il y a une faute évidente du graveur, qui a écrit Catinal pour Catinat. Chalmel le prouve irrécusablement par la généalogie des Catinat. Les armes du jeton sont un témoignage qui dispenseraient au besoin de tout autre.

De 1634 à 1636. Serment du 7 décembre 1634. R. Chauvet, tré.^{er} gén.^{al} de France, maire de Tours. — R. 1636-37. *Spei*, etc.

De 1636 à 1637. Serment du 1er novembre 1636. C. Pequineau, E.^{er}, sieur de Charentays, L. P.^{er} (lieutenant particulier au bailliage de Tours, jeton en A^{t}.), maire de Tours. R. 1637. *Spei*, etc.

De 1637 à 1638. Serment du 22 novembre 1637. P. Le Blanc, E.^{er}, sieur de La Pre.^{ant}, L. cri.^{el} (écuyer, sieur de La Roche, président et lieutenant criminel au présidial), maire de Tours. — R. 1638. *Spei*, etc. Il était le cinquième fils de Laurent Leblanc de La Vallière, maire en 1618, et mourut sans laisser de postérité.

De 1638 à 1639. Serment du 22 novembre 1638. N. Leroux, sieur de Roche Furet, maire de Tours. 1639. — R. *Spei*, etc.

Les jetons de Garnay ou Ganay, maire de 1639 à 1641; — de César Cotereau, maire (pour la deuxième fois) de 1641 à 1642; — de François Paris, maire de 1642 à 1643, manquent.

La mairie de ce dernier fut signalée par un événement qui causa à Tours une grande sensation. Les échevins de la ville et l'archevêque Le Bouthellier travaillaient de concert à faire supprimer les priviléges dont jouissait le chapitre de Saint-Martin-de-Tours. Celui-ci crut se venger en refusant à un des échevins, commandant de la milice bourgeoise, l'entrée du chœur. Un autre jour, il fit plus; le chapitre voulut contraindre le maire à sortir de la stalle où il avait pris place. Sur la résistance qu'il opposa, on ne lui offrit pas de cierge, ainsi qu'aux autres magistrats. Le corps de ville, blessé de cette conduite, appelle devant les tribunaux le chapitre qui, effrayé de l'éclat de cette affaire et des conséquences qu'elle pouvait avoir, transige et se soumet. Les échevins continuèrent donc, comme par le passé, à jouir de leurs prérogatives, c'est-à-dire de la distribution du pain de chapitre le jour de la fête de Saint-Martin, et du cierge le jour de la Chandeleur.

Nous sommes entré dans ces détails pour donner une idée de la

nature des événements qui pouvaient, à cette époque, agiter les esprits.

De 1643 à 1644. Serment du 17 décembre 1643. Jean Patrix, sieur d. l. Ro[e] Mainba, a[e]. A. Pr[al]. m. d. Tours. 1644 (1) (avocat au présidial.) — Jeton en Argent.

De 1644 à 1645. Serment du 20 novembre 1644. Fr. Milon, sieur de la Leaudières, conseiller du roi. Son jeton manque. — La famille Milon, originaire d'Anjou, s'était transportée en Touraine, du treizième au quatorzième siècle; elle y occupa longtemps les premiers emplois.

De 1645 à 1646. Serment du 24 octobre 1645. Jacq. Bovet, esc[er], sieur de la Noue. 1646.

Nous n'avons pas les jetons des maires dont les noms suivent : Louis-Francis Foulon (de 1646 à 1648). Son arrière petit-fils s'établit à Saumur et fut le père du malheureux Foulon, première victime des fureurs populaires, en 1789; — Barth. Burge (de 1648 à 1649), conseiller au siége P[al]; — Laurent Turquantin (de 1649 à 1650), conseiller. Il donna sa démission, et les habitants n'ayant pas pourvu à l'élection des échevins, le roi les nomma *proprio motu*. — André Coudreau (1650 à 1652), conseiller du roi, trésorier général de France.

De 1652 à 1653. Serment du 17 novembre 1652. Isac. Tou[lees] (Isaac Touchelées), sieur d. l. Ga[rie] C[r] d. R. Pr[t] a. Pr[al] m. d. Tours. 1653. (Président au siége présidial.) — Jeton en Argent.

Ici s'arrête la collection des jetons des maires de Tours que possède la Bibliothèque impériale. Cependant, nous trouvons encore des jetons de Charles Mathé, maire en 1663 et en 1675, et les collections particulières en possèdent d'autres, notamment aux millésimes de 1754-62 et 1768-71, etc. Nous ignorons s'il serait possible de reconstituer toute la suite, et s'il n'existe pas des lacunes sans remède, conséquences d'une négligence probable dans l'émission des jetons. Au reste, plus on se rapproche de nous, moins ces pièces présentent d'intérêt. — Pour compléter ce travail, au point de vue de l'histoire municipale de Tours, nous allons donner, d'après Chalmel, la liste chronologique des maires jusqu'en 1830, avec l'indication des événements principaux qui eurent lieu à Tours pendant leur administration.

(1) La Légende du revers du jeton, lorsque nous ne la citons pas, est la légende ordinaire : *Spei Gall. fiducia.*

§ III.

De 1655 à 1656. François Nau. Etablissement à Tours du premier dépôt de mendicité; interdiction, dans la ville, de la mendicité. Tours avait pris l'initiative de ces institutions, qui furent imitées bientôt ailleurs. — Un édit du roi établit que la place d'un échevin en faillite devenait par ce fait vacante.

De 1656 à 1657. Boutet, conseiller.

1657-8. Charles Drouin, trésorier de France.

1658-9. René Caret, trésorier de France.

1659-60. Jacques Gatiau, conseiller.

1660-61. Charles Bigot, lieutenant criminel.

1661-62. Guillaume Chouet, trésorier général.

1662-63. Michel Tarteret.

1663-64. Charles Mathé, lieutenant général en Touraine, maire de la ville de Tours. Au revers du jeton, 1664.

1664-1665. Pierre Menard, avocat au parlement de Paris. On a de lui plusieurs ouvrages recueillis par D. Martène, dans son *Thesaurus novus anecdotorum;* en outre, l'*Académie des princes*, la *Nouvelle science des temps*, etc.

1665-66. Gabriel Compaing, conseiller. Sa famille avait été anoblie en 1430, et avait reçu le privilége de transmettre la noblesse par les femmes.

1666-68. George Péan, nommé par ordre du roi. Le corps de ville ne fit aucune protestation contre l'atteinte portée sans nécessité aux institutions municipales. Il est vrai qu'elles eussent été mal accueillies par la royauté, qui entendait exercer désormais la toute-puissance.

1669-71. Nicolas Chevreau, conseiller du roi.

1671-75. Gilles Cotereau, conseiller, premier président au siége présidial, maintenu maire à quatre élections de suite.

1675-76. André Coudreau, conseiller, trésorier général.

1676-77. François Delabarre, conseiller au présidial.

1677-78. J.-B. Gaulpied, lieutenant particulier. Le Mail, dont les arbres avaient péri dans l'hiver de 1670, fut replanté.

1678 à 1682. Jean Taschereau, sieur de Baudry, conseiller, avocat du roi au baillage et siége présidial de Tours. Son grand-père, Michel Taschereau, sieur Dubreuil, avait été élu échevin le 26 octobre 1611. Ce fut son père, Jean Taschereau, riche marchand de Tours et échevin le 3 novembre 1636, qui fit l'acquisition de la terre

de Baudry. Son fils fut continué maire aux trois élections subséquentes.

1682 à 86. Michel Gaillard.

1686-89. Gaillard (François).

1689-90. Avelines (Philbert),

1690-91. Le Gaigneux (Gabriel).

1691-93. Tournier (Pierre).

1693-94. Desloges (François).

1695. *Vacance.*

1696-1700. Dubois (Jacques).

1700 à 1707. *Vacance.* L'éligibilité avait été supprimée en 1692. Le roi, pour se procurer de l'argent, créa le mairat en titre d'office formé et héréditaire. Aucun acquéreur ne se présenta jusqu'en 1696. Le premier maire vénal, Jacques Dubois, fut condamné par le parlement à l'exil, comme spoliateur des archives de la mairie. Les efforts du gouvernement pour se faire de l'argent par la création d'offices qui étaient aussitôt supprimés qu'établis, jetèrent un grand désordre dans l'administration municipale des provinces.

1707-9. Josse (Guillaume).

1709-10. Taschereau (Gabriel), maître des requêtes, fils de Jean Taschereau, 174e maire. — Le régent, connaissant particulièrement son mérite, appela Taschereau à la lieutenance générale de police de la ville de Paris. Dans l'exercice de ses fonctions, il fit arrêter le fameux voleur Cartouche. (Nous donnons le dessin de son jeton (1).)

1710-11. Thomas (Charles).

1711-14. Dubois (François).

1715. Thomas (Charles).

1716-17. Patas (Nicolas).

1717-18. *Vacance.*

(1) Ce jeton n'a pas été frappé pour le maire de Tours, mais bien pour le lieutenant général de police de Paris en 1721, comme l'indiquent les légendes et les dates. (*Note de la Commission de rédaction.*)

1710-20. Cotereau (Gilles-Bertrand).

1720. Aubry (Joseph).

1620-22. Segoin (François).

1722-23. *Intérim.* — Jean Taschereau de Baudry avait été élu maire. Son refus de remplir la charge amena cette vacance.

1723-24. Imbert (Jacques).

1724-47. Rabasche (J.-J.), nommé d'abord par le roi, porté par les citoyens aux cinq élections suivantes.

1747-53. Dubois (Julien).

1753-54. *Intérim*, par suite du refus de Desfranc. La vacance était, dans ces circonstances, remplie par le plus ancien échevin ou par les échevins à tour de rôle.

1754-62. Preully (Fr.-N.-C.). La Loire s'éleva, en 1755 (5 déc.), à vingt-deux pieds neuf pouces au-dessus de l'étiage. — Embellissements. Mail Preully.

1762-63. Aubry (J. Jos.)

1764-65. Cormier (Jac.)

1765-68. Decop (René). Pose de la première pierre du pont.

1768-71. Benoist de La Grandière (Louis).

1771-80. Banchereau (Michel). Le pont fut terminé en 1779. Il était à cette époque le plus beau pont de France.

1780-90. Benoist de La Grandière (Et.-Jacq.-Christ.), Les arbres du Mail sont abattus. Rétablissement des deux foires que la peste de 1607 avait fait tomber en désuétude. Établissement des réverbères.

A l'époque où Chalmel écrivait, sur cette liste de 192 maires de Tours, il ne s'en trouvait pas plus de neuf dont les noms se fussent maintenus à Tours jusque là : Ruzé, Binet, Sain, Lefebvre, Milon, Gratian, Hubert de Lamberdière, Patas, Aubry, La Grandière, Taschereau.

Gouvernement représentatif.

1790. Mignon (Ph.-J.-Bap.).

1790-91. Bruley (Prud.-J.), député à l'assemblée législative.

1791-92. Worms de Boncicourt (Mar.-Jos.). Il est le premier maire étranger à Tours.

République française.

1792. Esnault (Pierre-Rose).

1793. Baignoux (Pierre-Phil.).

1794. Perré (Fr.-Mich.-J.).

— Gidoin (Ambroise).

1795. Gonin (Aimé-Henri).

Directoire.

Présidents de l'administration municipale. — C'étaient les officiers municipaux qui donnaient ce titre à l'un d'eux élu pour deux ans.

1795-97. Auger Jolivière Luce (Prudent). Il fut destitué par le Directoire, qui nomma à sa place — Estevous (Pierre-Augustin).

1797-99. Gidoin (Ambroise).

1799. Guérin (Louis).

— Gidoin (Ambroise), révoqué.

— Drouin (Léonor).

— Gidoin (Ambroise), réintégré.

Consulat.

Les fonctions de maire cessent d'être électives.

1800-01. Cassin (Etienne-Marie). — La durée des fonctions est portée à cinq années.

1801-03. Aubry Patas (Joseph-Robert).

1803-08. Deslande Preully (Paul).

Empire.

1808-15. Deslandes (Paul). Maintenu dans ses fonctions pendant la première Restauration et pendant les Cent-Jours, se retire, à la seconde Restauration.

1815-16. Viot Olivier (Hyacinthe), nommé par le roi.

1816-21. La même administration est maintenue pour cinq ans. — Construction et achèvement de la chaussée qui enclave, à Tours, le lit de la Loire.

1821-26. Legras (René). Démolition de l'hôtel du Gouvernement ou de La Bourdaisière. — Canal du Cher à la Loire; il fut terminé en 1828. — Agrandissement et embellissement de la ville. — Construction du musée.

1826-28. Legras (René). Bourse de Tours.

1828-30. Giraudeau (Étienne).

DAUBAN,

Membre du Comité.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

TABLEAU DU MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE EN ALSACE, DU 1er JANVIER 1858 AU 1er AOUT 1859.

Parmi nos grands centres de population, l'Alsace est sans contredit celui où apparaît le plus visiblement un courant distinct, profondément séparé de celui qui traverse et vivifie la patrie commune. C'est que cette province, assise sur le Rhin et voisine de la docte et penseuse Allemagne, a son histoire qui lui est propre, ses traditions, ses monuments et sa langue; quoique entraînée par l'ascendant chaque jour plus puissant que la France n'a cessé d'exercer sur elle, surtout dans ces dernières années, elle a cependant conservé dans son sein des éléments de vie, qui, pour être différents de ceux des autres provinces, ses sœurs, n'en sont pas moins aussi vivaces que respectables. Aussi, pour bien comprendre le mouvement intellectuel qui la travaille, ne suffit-il pas de tenir compte des productions qui lui sont communes avec les autres parties de la France; il faut, en outre, étudier sa littérature populaire, inspirée le plus souvent par les besoins et les aspirations du culte religieux, autant que par les souvenirs d'un passé riche de faits et de noms. C'est en langue allemande que sont écrits la plupart des sermons, des traités de prières et d'édification, qui ont été publiés à l'usage des deux principales confessions chrétiennes; c'est encore dans cette même langue que se publient quelques journaux qui ont pour objet les intérêts des missions et du culte, ainsi que les treize almanachs qui paraissent à Strasbourg, à Colmar, à Mulhouse et à Haguenau. La plupart des chants religieux et un assez grand nombre de livres destinés à l'enseignement élémentaire rentrent également dans cette

catégorie, sans compter un bon nombre de biographies, d'instructions à l'usage du peuple et de petits ouvrages destinés à alimenter la grosse gaieté populaire. L'énumération de toutes les publications de ce genre, qui ont paru depuis le 1er janvier 1858, exigerait un travail long et fastidieux ; qu'il suffise de savoir qu'elles ont atteint le chiffre de 50 à 60, et que peut-être elles l'ont même dépassé.

Mais, un fait fort remarquable et vraiment digne d'attention, c'est le grand nombre de personnes qui cultivent la poésie allemande, et dont quelques-unes sont arrivées à produire des compositions estimables, qui ont été goûtées et appréciées même au delà du Rhin. Dans toutes ces productions de la muse populaire, ce qui frappe surtout, c'est la monotonie, je dirai mieux l'uniformité de l'inspiration; partout je retrouve les mêmes tendances et les mêmes sentiments, et le plus souvent ces sentiments sont bienfaisants, ces tendances sont pures; les uns et les autres ne peuvent qu'élever l'âme; c'est le sentiment de la famille, c'est le culte du souvenir, c'est l'amour du sol natal, c'est encore la vénération des grands noms qui planent comme des astres glorieux sur les cimes du parnasse allemand ou français; la candeur, la conviction et une certaine ingénuité qui y règnent font oublier dans bien des cas les imperfections de la forme ou la médiocrité du fond. Lorsque la ville de Colmar conçut la généreuse pensée d'élever une statue à l'un de ses plus nobles enfants, à Pfeffel, le La Fontaine allemand, comme elle l'avait déjà fait quelques années auparavant pour Rapp, le brave des braves, un des héros du premier empire, les poëtes alsaciens se hâtèrent aussi d'apporter leur offrande, une offrande qui, quoique simple et modeste, était digne surtout du poëte dont on voulait honorer la mémoire; c'était un recueil de poésies composées par la plupart d'entre eux. J'ai trouvé dans cet album dédié à Pfeffel trente-neuf noms, dont trente-trois appartiennent à des poëtes encore vivants, pasteurs, magistrats, officiers, médecins, artistes, industriels, instituteurs, ouvriers, et parmi ces noms, il en est plus d'un qui mériteraient une mention toute particulière, s'il s'agissait de faire ici le recensement des œuvres poétiques de l'Alsace, car plusieurs de leurs compositions sont marquées au coin de la grâce et du talent, parfois aussi d'une délicatesse exquise, comme ce touchant adieu adressé au monde par une femme aveugle, Mme Cass, et qui est empreint tout à la fois d'une douleur profonde et légitime et d'une pieuse résignation. Cependant il en est un que je ne tairai point, c'est celui de M. Aug. Stoeber, professeur au collége de Mulhouse, qui, depuis plus de vingt ans, s'est montré infatigable

dans la poursuite d'un but généreux, celui de sauver de l'oubli les légendes et les traditions de la province. Fils et frère de poëte, il est également inspiré par le dieu des vers; mais il est en même temps archéologue et littérateur; il publie tous les deux ou trois ans un recueil généralement estimé, qui a pour titre l'*Alsatia*, et dont le volume, qui a paru en 1858, renferme un assez grand nombre d'articles fort intéressants sur les contes et légendes populaires, sur quelques hommes marquants de la province, et sur des coutumes locales qui ne laissent pas que d'offrir un grand intérêt.

On aurait tort de croire que ce culte voué à la langue que leurs pères ont parlée, rendent les Alsaciens plus indifférents que les Bourguignons, les Angevins, les Poitevins, les Normands, les Champenois, aux glorieuses destinées de la grande patrie qui s'appelle la France; cette littérature, née du sol lui-même et s'inspirant de lui seul, ne fait que les attacher davantage à cette belle vallée que borde le fleuve des nations, et par conséquent à la France à laquelle elle se trouve unie depuis plus de deux siècles. Ce sont bien des cœurs français qui battent sous la poitrine d'Auguste Lamey, juge honoraire au tribunal de Strasbourg, et qui, malgré ses quatre-vingts ans, n'en continue pas moins de servir la muse qui l'inspira dès sa première jeunesse; sous celle des frères Parmentier, officiers supérieurs dans notre armée, qui ont reproduit dans de jolis vers allemands leurs impressions de Crimée et de la Baltique; sous celle de L. Spach, le savant archiviste du Bas-Rhin, dont la prose française est à la fois correcte, élégante et facile, et qui n'a pas dédaigné de publier un volume de poésies lyriques allemandes.

Cette langue populaire est encore, je crois l'avoir dit, aux yeux du plus grand nombre, la langue du culte et des souvenirs, et pour quiconque a étudié l'Alsace avec quelque attention, un tel phénomène n'a rien qui doive le surprendre; car il y a sur les rives de ce fleuve du Rhin, qui, après avoir côtoyé et traversé une partie de l'Allemagne, va se perdre dans les basses plaines de la Néerlande, sur la flèche de la cathédrale de Strasbourg, dans les ruines si pittoresquement assises sur les cimes des Vosges et dominant la grande et fertile plaine, sur les façades de la plupart des édifices religieux et civils, et jusque dans ces brouillards qui nous dérobent fréquemment l'aspect de la rive allemande, et nous font pressentir dans le lointain la rouge cathédrale de Mayence, le dôme gigantesque de Cologne, et même l'Océan avec son monde du Nord, il y a partout je ne sais quoi qui impose et qui explique en quelque sorte cet attachement à une langue si différente de la nôtre, à côté du patrio-

tisme le plus mâle et le plus sincère. Laissons à l'Alsacien ce culte du passé, respectons ses scrupules et ses sympathies pour une langue qui fut celle de ses pères, et qui ne sera sans doute plus pour les nouvelles générations qu'un objet d'étude et de souvenir, quoiqu'elle ait pénétré pour ainsi dire jusque dans les profondeurs du sol, jusque dans la pierre des monuments, et ne craignons pas que la patrie des Kellermann, des Bruat, des Pélissier, des Rapp, des Humann, des Kléber, etc., voie jamais s'affaiblir ou s'altérer les saintes affections qui l'unissent à la France.

Mais à côté de cette Alsace du passé, il y a surtout l'Alsace du présent et de l'avenir, représentée par un grand nombre de savants estimables, dont la plupart appartiennent au corps universitaire. Strasbourg, le foyer principal du mouvement intellectuel de l'Alsace, n'est pas seulement l'ancienne république du Saint-Empire romain, qui compta plusieurs fois avec les empereurs et même avec les rois de France, ses voisins, qui prit une part active et parfois importante à l'agitation produite par la Renaissance et la Réforme religieuse ; la vieille ville universitaire, où les germes précieux que la nature avait déposés dans l'esprit de Goethe, se révélèrent d'une manière toute nouvelle, et d'où date par conséquent le renouvellement que le grand maître de l'Allemagne littéraire fit subir à la poésie lyrique, au roman et au drame. Depuis qu'elle a été rattachée à la France par les liens les plus intimes du langage, de la science, du patriotisme et du malheur, elle est devenue peu à peu et tout naturellement un des principaux chefs-lieux académiques de l'Empire, et elle compte, avec orgueil, dans ses écoles savantes, des hommes que la France et l'Allemagne apprécient et nous envient parfois. C'est assez dire que Strasbourg et l'Alsace, même au milieu du délaissement où elles se sont trouvées si longtemps par suite de l'action trop absorbante d'une puissante centralisation intellectuelle, et malgré la trop grande prédominance des intérêts purement matériels, sont restées, dans la mesure de leurs forces, fidèles au culte de l'intelligence et peuvent revendiquer une large part dans les productions scientifiques et littéraires que la France a vu éclore en dehors de Paris, son grand foyer d'attraction. Le courant électrique qui s'est fait sentir partout, dans ces dernières années surtout, grâce à une généreuse impulsion partie des régions officielles, y a produit des fruits d'autant plus remarquables, que l'Alsace, cosmopolite par sa position même dans le domaine de la pensée et des formes qu'elle revêt, paraît plus qu'aucune autre de nos provinces propres à servir de lien intellectuel, j'allais dire de

trait d'union entre deux grandes nations qui, en dépit des orages qui pourront poindre momentanément à l'horizon, éprouveront toujours le besoin d'opérer entre elles un cordial échange d'idées et de lumières, et d'unir leurs efforts pour l'avancement de l'intelligence et le progrès bien entendu de la civilisation.

En Alsace, comme dans d'autres provinces, les hommes d'étude ont compris de tout temps l'importance du vieil adage de nos pères, que c'est l'union qui fait la force; ils ont reconnu par leur propre expérience que, dans le domaine des sciences et des lettres, l'individu ne peut arriver au libre et complet développement de ses forces, et ne réussit à surmonter les obstacles qui se multiplient sans cesse sous ses pas, qu'autant qu'il sort de son isolement et qu'il se rattache par des liens de confraternité à d'autres individualités qui réclament à leur tour son appui et son concours. Nous possédons, en effet, un nombre assez imposant de Sociétés qui se sont imposé la tâche généreuse de cultiver la science pour elle-même, et de contribuer, dans la proportion de leur modeste sphère d'action, à cette diffusion des lumières qui non-seulement est la condition essentielle du véritable progrès, mais qui sert encore à entretenir la vie de l'intelligence aux diverses extrémités de notre corps social; tâche difficile, et par fois ingrate, en présence d'un centre comme Paris, qui n'a cessé jusqu'ici d'attirer à lui presque toutes les forces vives du pays. Aussi l'histoire de ces Sociétés est pleine de déceptions, de défaillances de tout genre, et on y marche en quelque sorte à travers des ruines; mais à la vue de ces petites oasis intellectuelles, on se sent pris d'un profond respect pour les efforts persévérants de ceux qui ont lutté et combattu pour elles, et les succès obtenus, si minimes qu'ils soient, peuvent être considérés avec raison comme un gain réel, non-seulement pour le sol qui les a vu naître, mais encore pour la patrie commune, qui ne sera véritablement forte qu'autant que tous ses membres seront eux-mêmes sains et vigoureux.

Dix Sociétés fonctionnent aujourd'hui en Alsace, dont six à Strasbourg : la *Société des sciences, arts et agriculture du Bas-Rhin*, — la *Société de médecine*, — la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*, — la *Société d'histoire naturelle*, — la *Société d'horticulture*, — la *Société des amis des arts*. Les quatre autres ont été fondées dans le département du Haut-Rhin, deux à Colmar : la *Société Schœngauer* et la *Société d'histoire naturelle*, et deux à Mulhouse : la *Société industrielle* et la *Société d'horticulture*.

La *Société des sciences, arts et agriculture* est la plus ancienne de

toutes. Tout ce que le département du Bas-Rhin comprenait d'hommes distingués, sous le rapport des lettres et des sciences, tint d'abord à honneur d'y appartenir; l'histoire, la législation, la médecine, les sciences naturelles, la littérature, l'archéologie et l'agriculture fixèrent tour à tour son attention, et elle provoqua des travaux remarquables à plus d'un titre dans ces différentes branches du savoir. Mais il est à regretter qu'elle ait cru devoir restreindre de plus en plus sa sphère d'activité, et que depuis la création d'une Société spéciale de médecine et de celle pour la conservation des monuments historiques, elle se soit dépouillée volontairement de son caractère d'universalité pour accorder une préférence marquée, et même exclusive, aux questions relatives à l'agriculture, ainsi que le prouvent son compte rendu de 1858 et la nature des questions qu'elle a mises au concours dans ces deux dernières années.

La *Société de médecine* formait, jusqu'il y a vingt ans environ, une des trois sections de la Société des sciences, arts et agriculture; mais cette section ne suffisant plus à de nouveaux besoins, et la vie commençant à se retirer de ses séances, la Faculté de médecine prit, en 1837, l'initiative d'une Société nouvelle, fondée sur de plus larges bases, et qui, définitivement organisée cinq années plus tard, se proposa pour but de reconstituer un centre médical, d'offrir aux médecins, professeurs et praticiens, une occasion de produire des travaux utiles et de s'éclairer mutuellement. Aujourd'hui, après dix-sept années d'existence, elle compte quatre-vingts membres résidents, médecins, pharmaciens, vétérinaires, et cent vingt-neuf correspondants, dont quatre-vingt-douze régnicoles, parmi eux vingt-trois Alsaciens et trente-sept étrangers appartenant aux diverses pays de l'Europe et même à l'Amérique. Cependant elle ne se borne pas à provoquer des travaux estimables, à ouvrir des concours et à décerner des prix, elle a créé une association de prévoyance, qui a été reconnue d'utilité publique, et dont font aujourd'hui partie la plupart des docteurs en médecine du département, dont elle sauvegarde, autant qu'il est en son pouvoir, les intérêts professionnels.

La *Société pour la conservation des monuments historiques*, fondée en 1855, a comblé une lacune importante dans les études de la province. Cette institution, dont Strasbourg est redevable à l'initiative du préfet du Bas-Rhin, dont la sollicitude éclairée s'étend à tous les intérêts et à tous les besoins de ses administrés, se propose, conformément aux principes posés par M. Migneret lui-même, de signaler au Gouvernement les édifices ou les ruines historiques

en danger de disparaître de la surface du sol, et de publier dans un Bulletin spécial des monographies sur les monuments les plus importants et la copie des titres intimements liés à l'histoire de nos édifices. Une telle Société était un véritable besoin dans une contrée comme l'Alsace, où tant de curieux débris d'art et d'antiquités jonchent un sol foulé par vingt peuples de races et d'origines différentes, et dont chacun a laissé des vestiges durables et intéressants; aussi quatre années d'épreuves et de travaux sérieux et honorables lui ont assigné son véritable caractère, et lui ont valu des subventions assez considérables de la part du conseil général, ainsi que son admission, par M. le Ministre, au nombre des Sociétés savantes de France. Elle compte aujourd'hui trois cents membres, dont les utiles travaux ont non-seulement préservé quelques ruines, mais, comme l'a fort bien dit M. Migneret dans une de ses allocutions, les ont sauvées toutes, en constatant leur valeur et en réveillant un intérêt qui semblait s'éloigner.

Strasbourg et Mulhouse possèdent depuis plusieurs années des *Sociétés d'horticulture*, dont presque tous les propriétaires tiennent à honneur de faire partie. Les services que ces deux institutions ont déjà rendus sont incontestables; leurs expositions de fleurs, de fruits et de légumes ont prouvé à diverses reprises l'influence heureuse qu'elles ont su exercer pour répandre généralement le goût de l'horticulture, ainsi que la connaissance et la pratique des méthodes de culture les plus perfectionnées, autant parmi les amateurs que parmi les horticulteurs et les jardiniers. La culture maraichère, qui pourrait être plus avancée dans nos contrées, l'arboriculture, cette branche si importante de l'économie domestique et l'ornementation des jardins, leur devront, avant peu d'années, de beaux et larges progrès. Parmi les prix assez nombreux que la Société de Strasbourg décerne chaque année, il en est qui méritent une mention toute particulière, ce sont ceux qu'elle accorde aux instituteurs qui ont rendu le plus de services, soit par leur enseignement horticole, soit par la culture de leurs jardins. Pour une ville industrielle, telle que Mulhouse, une institution de ce genre a une valeur incontestable, car elle contribue, en outre, à fournir aux artistes dessinateurs non-seulement les formes végétales les plus gracieuses et le plus souvent peu connues, mais encore des arrangemeuts de fleurs et de végétaux qui sont de véritables modèles de goût.

Il existe encore à Strasbourg une *Société d'histoire naturelle*, qui n'est, à proprement parler, qu'une Société d'acquisition, et qui compte aujourd'hui plus de deux cents membres appartenant aux

différentes notabilités de la ville. Grâce à son zèle éclairé et persévérant, les riches collections de notre beau Musée d'histoire naturelle ont été considérablement augmentées, et parmi les dons des deux dernières années figurent entre autres des mammifères et des oiseaux fort rares. La ville de Colmar, qui fait de louables efforts pour reconquérir son ancienne réputation littéraire et scientifique, vient aussi de recevoir une Société de ce genre, et les noms qui figurent en tête de la liste des fondateurs sont d'un augure favorable pour ses succès futurs.

La *Société des amis des arts* de Strasbourg, qui compte plus de vingt années d'existence et environ cinq cent quatre-vingts membres, a ceci de particulier, et c'est là sans doute le secret de sa prospérité toujours croissante, qu'elle se rattache à une large association artistique, comprenant, outre Strasbourg, six autres villes situées dans le bassin allemand du Rhin, Fribourg, Carlsruhe, Mannheim, Stuttgard, Darmstadt et Mayence. Cette utile institution, qui a contribué tout particulièrement à répandre le goût des arts dans les différentes villes de son ressort, a exposé, en 1857, de deux cents à six cents ouvrages, composés par trois cent dix artistes français et étrangers, et dont plus du tiers a été acheté soit par les Sociétés elles-mêmes, soit par des particuliers, pour la somme importante de 47,600 francs. Les acquisitions faites pour le compte de la Société de Strasbourg se sont élevées à la somme de plus de 7,000 francs, et les tableaux achetés ont été déposés dans le musée de la Société ou tirés au sort entre les membres.

Une autre association de ce genre, la *Société Schoengauer*, s'est formée il y a quelques années à Colmar. Comme celle des Amis des arts de Strasbourg, elle s'est proposé pour but de favoriser et d'encourager le goût et l'étude des beaux-arts, et ce but, elle l'a poursuivi jusqu'à ce jour avec une louable persévérance; comme elle aussi, elle ne publie ni journal, ni bulletin; son véritable bulletin, dont elle est fière à juste titre, c'est le beau musée de peinture qu'elle a fondé dans l'ancien couvent des Unterlinden, qui s'enrichit chaque année de nouvelles et précieuses acquisitions, grâce au zèle désintéressé et judicieux de ses principaux membres, et où l'on peut voir un assez grand nombre de toiles remarquables dues au pinceau d'un enfant de Colmar, Martin Schoen, peintre et sculpteur d'un grand mérite et contemporain d'Albert Dürer.

On comprend aisément l'intérêt que porte la ville de Colmar à cette association, car si nous avons vu depuis quelques années le chef-lieu du département du Haut-Rhin prendre chaque année, par

ses publications, une part plus active au mouvent intellectuel de la province, voter d'enthousiasme des épées d'honneur aux Pélissier et aux Bruat et ériger des statues à Rapp et à Pfeffel ; si elle a fait des efforts aussi heureux que sérieux pour maintenir honorablement sa place entre Strasbourg et Mulhouse, qui l'étreignaient de plus en plus, c'est principalement à la société Schoengauer qu'elle est redevable de cet élan généreux qu'aucun obstacle ne saurait plus désormais ralentir.

La *Société industrielle* de Mulhouse, qui comptait, au mois de décembre 1858, c'est-à-dire après vingt-deux années d'existence, 177 membres ordinaires, 26 membres honoraires et 138 correspondants, mérite d'être placée au premier rang des Sociétés savantes de l'Alsace. Jeter les bases solides d'une institution appelée à entretenir parmi les industriels de cette province le goût des études sérieuses, tel devait être le but de cette Société dans la pensée de ses fondateurs, qui avaient compris comme d'instinct que l'application de la science aux progrès de la civilisation serait un des problèmes les plus importants dont le dix-neuvième siècle aurait à s'occuper. Et ce large programme a été dignement rempli, grâce à des sacrifices de tout genre et à une persévérance qu'on ne saurait assez louer. Vingt-huit volumes de Mémoires originaux et de rapports, qui sont parfois de véritables Mémoires, témoignent hautement des labeurs constants et de la compétence incontestable de ses membres, et lui ont valu le privilége flatteur de voir s'adresser à elle, de la France et de l'étranger, un grand nombre de savants et d'industriels, faisant appel à l'expérience et aux connaissances spéciales de ses différents comités. Dix concurrents se sont présentés en 1858 aux différents concours ouverts par elle, trois pour des questions relatives aux arts chimiques, trois pour les arts mécaniques, deux pour l'histoire naturelle et deux pour les prix divers.

Mais, ce qui fait surtout honneur à cette Société, et qui révèle tout particulièrement l'esprit de charité qui anime les industriels du Haut-Rhin, c'est la sollicitude persévérante qu'elle a mise jusqu'ici à répandre ses idées, aussi libérales que prudentes, touchant la situation morale et matérielle des ouvriers. On peut même affirmer avec quelque certitude que ce n'est que depuis qu'elle a commencé à traiter ces questions d'un ordre si élevé qu'on a vu la législation française protéger l'enfance contre les excès d'un travail précoce et forcé, et que les institutions de prévoyance se sont multipliées et régularisées dans le plus grand nombre des manufactures de l'Alsace.

La plupart de ces associations ont des organes de publicité paraissant à des époques plus ou moins déterminées.

La Société des sciences, arts et agriculture du Bas-Rhin publie chaque année un volume de comptes rendus et de Mémoires. De plus, elle a accepté, concurremment avec les comices agricoles du département, le patronage d'une publication mensuelle, le *Bulletin agricole*, qui ne compte pas encore une année d'existence, et qui, à cause du mérite de ses principaux rédacteurs et de la valeur réelle des articles qu'il contient, a été accueilli dès l'abord avec une faveur marquée. Les fourrages, les engrais et les moyens de remédier à leur insuffisance, la verse et le charbon des céréales, des notices intéressantes sur l'igname de Chine, le sorgho, l'orobanche rameuse, etc., telles sont les matières principales qui y ont été traitées jusqu'à ce jour. J'y ai trouvé un article qui m'a vivement intéressé, c'est celui qui a pour titre : l'*Oiseau et l'Insecte*; l'auteur s'y élève avec énergie contre la chasse impitoyable dont les petits oiseaux sont l'objet, et il demande avec instance qu'on prenne désormais des mesures légales, propres à protéger ces petits êtres si utiles à l'agriculture.

L'organe avoué de la Société de médecine est la *Gazette médicale*, paraissant à Strasbourg, sous la direction d'un des plus habiles praticiens de la ville. Je voudrais être plus compétent que je ne le suis pour faire ressortir le mérite de cette publication estimable, qui en est à sa dix-neuvième année, et qui peut être rangée à bon droit parmi les meilleurs journaux scientifiques de la province; la plupart de ses articles, écrits par des professeurs et des praticiens distingués, contribuent tout particulièrement à propager parmi le corps médical de l'Alsace les expériences acquises et les derniers résultats de la science.

La Société pour la conservation des monuments historiques publie chaque année un volume de bulletins reproduisant les comptes rendus des assemblées générales et des séances du Comité, en même temps que des Mémoires originaux et des rapports écrits par quelques-uns de ses membres. Entre autres travaux estimables qui ont paru dans les deux dernières années, je citerai des notices fort intéressantes sur les châteaux de Hohkœnigsburg, de Dartein, de Guirbaden, de Thanvillé, d'Oberbronn; sur l'abbaye de Wissembourg et le couvent de Sainte-Odile; plusieurs rapports sur les fouilles qui ont été opérées dans les tombes celtiques découvertes à Heidolsheim, à Brumath, à Enzisheim, des communications sur les anciennes inscriptions du monastère de Saint-Etienne et sur un reliquaire du

douzième siècle, appartenant à l'église de Molsheim, et un beau travail sur l'architecture religieuse en Allemagne, comparée à celle de l'Alsace.

La Société d'horticulture de Strasbourg publie un journal fort intéressant, qui rend compte des méthodes et des inventions nouvelles, en même temps que des procédés de culture qui paraissent le plus recommandables. Je trouve dans les nos 3 et 4 de son 4e volume, qui viennent de paraître, bon nombre d'articles bien faits sur la culture des saxifrages, du sida abutilon, des espèces du genre platycérium, du muguet de mai ; sur divers modes de greffe, sur la taille des arbres et la transplantation de ceux qui sont déjà d'un certain âge, sur l'emploi du guano dans la culture des légumes, sur la multiplication par boutures de rameaux et de racines des arbres résineux, etc.

Les quatre bulletins que la Société industrielle de Mulhouse a publiés en 1858 contiennent des Mémoires et des rapports remarquables sur un assez grand nombre de questions fort importantes, et qui ont presque toutes un intérêt d'actualité. C'est ainsi que, dans le Comité de chimie, l'acide carminique, la cochenille ammoniacale, les décompositions du sulfate de plomb, l'application de plusieurs matières colorantes obtenues au moyen du goudron, le dosage commercial des huiles, celui de l'albumine au moyen du permanganate de potasse ; les garances, le gaz d'éclairage, ont donné lieu à des travaux fort estimables. Dans le Comité de mécanique, on a plus particulièrement étudié l'application de nouvelles matières, amidon, fécule, à l'apprêt des tissus et au parement des chaînes dans les tissages mécaniques ; la machine de Mac-Allan, destinée à régler l'écoulement de l'air et de l'eau de condensation dans les chauffages et autres appareils à vapeur, l'utilisation de la tourbe et de son charbon dans l'industrie, certaines améliorations à apporter dans les appareils à vapeur, les moyens d'économiser le calorique dans diverses applications industrielles, etc. Le Comité d'histoire naturelle a publié d'intéressantes communications sur l'éducation en Algérie du ver à soie du ricin, et sur un nouvel insecte, également producteur de soie, le bombyx de l'aglante, qui se nourrit du vernis du Japon.

En dehors de ces bulletins et journaux publiés par les Sociétés d'Alsace, il convient de mentionner encore trois publications périodiques en langue française et paraissant au commencement de chaque mois. Deux de ces Revues sont purement théologiques et appartiennent aux deux grandes confessions chrétiennes entre lesquelles se partage la population du Bas-Rhin. L'une, qui a pour titre : *Revue*

de théologie et de philosophie chrétienne, et qui est dirigée par M. Colani, prédicateur protestant, compte déjà dix années d'existence et a publié jusqu'ici un grand nombre de travaux remarquables d'apologétique et de philosophie religieuse, de dogmatique, de morale, de théologie pratique, de science biblique et d'histoire ecclésiastique. Les deux derniers numéros qui viennent de paraître contiennent des articles fort bien faits sur l'autorité de Jésus-Christ, sur la philosophie de M. Vacherot et sur l'introduction d'un nouveau catéchisme, des notes sur les évangiles synoptiques et un précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris. La seconde de ces publications, la *Revue catholique d'Alsace*, se distingue également par le mérite scientifique de ses rédacteurs et l'importance de ses articles. Le numéro de juin, qui vient de paraître, contient une notice sur l'ancien pèlerinage de Notre-Dame-de-Diesenbach, près de Ribeauvillé, un travail remarquable de l'abbé Guerber, sur le style qu'il faut choisir pour la construction des églises, et deux autres articles de polémique.

La troisième publication est la *Revue d'Alsace*, qui paraît à Colmar depuis dix ans, sous l'habile direction de M. Liblin, et qui compte parmi ses rédacteurs l'élite des hommes de lettres de la province. Parmi les articles qu'elle a publiés depuis le 1er janvier 1858, et qui ne traitent pas exclusivement des questions relatives à l'Alsace, il en est plus d'un qui offrent un véritable intérêt et qui mériteraient de figurer dans des revues plus répandues. Je citerai entre autres des études fort intéressantes sur les antiquités romaines, sur la station gallo-romaine d'Argentouaria, sur le Castrum d'Olino, sur les anciennes voies de communication de l'Alsace romaine, des notices historiques sur les justices vehmiques de l'Allemagne au moyen âge, sur l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, sur les villes de Belfort et de Landau, sur les Scythes, sur l'ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à Soulz ; sur la garnison du château de Hohkœnigsburg au seizième siècle, sur l'ancienne Alsace à table, etc. Je fais des vœux pour que ce journal, qui fait honneur à la ville de Colmar et à son directeur, à cause du désintéressement et de la persévérance qu'il y apporte, soit plus heureux que ceux du même genre publiés à Strasbourg et qui sont venus échouer contre le double écueil de l'indifférence publique et de notre trop puissante centralisation intellectuelle.

Ces diverses associations et publications sont, on le voit, de nature à satisfaire les amis de l'archéologie, des arts, des sciences proprement dites, de l'industrie et de l'agriculture ; mais quelle part

font-elles à ceux qui se livrent au culte des lettres et de la poésie ? On ne saurait le nier, il existe sous ce rapport une lacune fort regrettable. Cette lacune peut-elle s'expliquer par l'absence des éléments nécessaires ou par l'esprit trop positif des habitants de l'Alsace ? Je ne le pense pas, et j'en ai pour preuve ce que j'ai dit, en commençant, des productions de la muse populaire, et l'empressement avec lequel nos hommes d'études profitent des colonnes de la *Revue d'Alsace*, qui leur sont libéralement ouvertes. D'ailleurs, lorsque la Société des sciences, arts et agriculture du Bas-Rhin ouvrait encore ses rangs aux savants de toutes les catégories, les éléments littéraires lui ont-ils jamais manqué ? les Mémoires de Koch, de Montbrison, de Hullin, de MM. Delcasso, Matter, Stiévenart, Théodore Ratisbonne, l'abbé Riant, Capron, Paul Lehr n'avaient-ils pas avant tout un caractère littéraire bien prononcé, et n'y a-t-il pas lieu de croire que des travaux de ce genre, tout aussi nombreux et tout aussi importants, viendraient enrichir toute Société savante qui convierait à elle tant d'hommes remarquables que possèdent Strasbourg et l'Alsace, aujourd'hui surtout que se trouve placé à la tête de notre circonscription académique un savant humaniste dont on a pu en mainte occasion apprécier le savoir éminent en même temps que le style facile, élégant et châtié, et qui ne dédaigne pas de consacrer de rares moments de loisir au culte de la poésie et de nous offrir de temps en temps de ces vers gracieux et aimables dont on dirait que lui seul a le secret ?

Je dirai plus : l'Alsace attend encore à l'heure qu'il est ce qu'on pourrait appeler son couronnement scientifique, c'est-à-dire une association nouvelle, plus large, plus étendue, dans laquelle les lettres, les arts, les sciences, l'industrie et l'agriculture seraient également représentés, et où viendraient siéger et s'éclairer mutuellement des hommes que leurs études entraînent le plus souvent dans des voies différentes, et qui sont d'ordinaire condamnés à s'ignorer les uns les autres, ou bien à reporter leurs regards au loin, vers le foyer central, attendant qu'il leur arrive de là quelque encouragement ou quelque distinction honorifique qui soit de nature à les soutenir au milieu de leurs patients labeurs, et à les faire sortir enfin d'un isolement pénible et dangereux. Une association pareille, embrassant toutes les sciences qui comptent des disciples parmi nous, a déjà été, à diverses reprises, le rêve d'esprits généreux ? Elle serait, je le comprends, d'une exécution difficile, mais est-ce à dire qu'elle serait impossible? je ne le pense pas. Pourquoi ne pourrait-on pas obtenir aujourd'hui ce que M. Laumond, préfet du Bas-Rhin, a obtenu

en l'an x, lorsqu'il organisa, par une triple fusion, la Société des sciences, arts et agriculture ? M. Migneret, notre préfet actuel, n'a-t-il pas su, en faisant un appel chaleureux à nos souvenirs, appeler à l'existence la Société pour la conservation des monuments historiques ? Il y a de ces questions qui, pour être résolues, n'ont pour ainsi dire besoin que d'être nettement posées.

J'arrive aux publications individuelles, qui ont été nombreuses et importantes dans ces deux dernières années.

Pour les sciences proprement dites, je trouve un assez grand nombre de monographies, dont quelques-unes ont paru pour la première fois dans la *Gazette médicale de Strasbourg*, dans l'*Union médicale de Paris*, dans le *Bulletin général de thérapeutique*, dans celui de la *Société géologique de France* et dans ceux de la *Société de botanique de France* et de la *Société industrielle de Mulhouse*. Je citerai plus particulièrement un excellent discours sur les théories physiques en général et sur celles de l'électricité en particulier, de M. Bertin, professeur à la Faculté des sciences, qui s'est proposé de restaurer le système de Franklin et de le faire servir dorénavant de base à ses leçons sur l'électricité; le catalogue des fougères et des lycopodiacées du Mexique et un Mémoire fort intéressant sur les plantes, dites sommeillantes, par M. Fée, professeur à la Faculté de médecine, dont l'âge n'a pu encore refroidir l'ardeur scientifique, et qui fut appelé à l'honneur de présider l'an dernier la session alsacienne de la Société de botanique de France, qui tint ses séances à Strasbourg, à Mulhouse et sur la cime des Vosges : une notice fort savante sur les *equisetum* de France, par M. Duval-Jouve, inspecteur de l'Académie, qui traite les questions scientifiques avec autant d'autorité que celles de philosophie et de pédagogie ; deux Mémoires remarquables, de M. Forget, professeur à la Faculté de médecine, sur les complications cérébrales et leur traitement, et sur le diagnostic instrumental ; un bon et beau discours de M. Schützenberger, professeur à la même Faculté, sur la méthode à suivre dans les études chimiques; des recherches sur le sulfure de carbone, travail estimable, qui a valu à son auteur, M. Schlagdenhauffen, agrégé près l'Ecole de pharmacie, le grade de docteur ès sciences; trois Mémoires du docteur Kœberlé, sur l'enfoncement du crâne chez les nouveaux nés, sur l'avortement interne de l'œuf et sur la cataracte pyramidale; deux autres, l'un du docteur E. Boeckel, sur la périostite phlegmoneuse, et l'autre de M. Netter, chirurgien militaire, sur le traitement de l'héméralopie par l'obscurité.

Les limites que je me suis imposées, autant que mon incompétence,

me défendent de m'arrêter à ces divers travaux, quelque estimables qu'ils soient, et à d'autres encore qui ont paru sous forme de thèses et de rapports ; cependant, je crois devoir dire quelques mots de trois ouvrages plus volumineux qui ont attiré plus spécialement sur eux l'attention du public et des Sociétés savantes : la *Flore d'Alsace*, de M. Kirschleger ; la *Zoologie du jeune âge*, de M. Lereboullet, et les *Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur*, par M. G.-A. Hirn, ingénieur civil au Logelbach, près de Colmar.

M. Kirschleger, professeur à l'école de pharmacie, qui mérite à juste titre son surnom populaire de magister Friedrich, autant à cause de son zèle pour l'avancement de la science que pour son habileté à populariser l'enseignement scientifique, a été un des premiers fondateurs de la Société d'horticulture de Strasbourg, et un des deux vice-présidents de la session alsacienne de la Société de botanique de France en 1858. Les deux premiers volumes de sa *Flore*, qui ont paru il y a quelques années, lui ont valu de nombreux et de sympathiques encouragements. Il y fait l'histoire de tous les végétaux qui croissent spontanément en Alsace et dans les contrées environnantes ; classes, familles, genres, espèces, tout y est décrit avec soin, sans oublier les dénominations populaires, françaises et allemandes, l'époque de la floraison de chaque plante, sa station géologique, sa dispersion, les localités qui lui conviennent, de sorte que l'on arrive sans fatigue à des déterminations précises qui ne laissent rien à désirer. Le troisième volume, qui a paru l'an dernier, renferme la géographie botanique des Vosges et des plaines rhénanes-alsatiques ; les considérations et les détails que l'on y rencontre sont d'autant plus intéressants que les études géographico-botaniques sont encore peu connues, et que la phytostatique est une science qui ne date que de ce siècle, grâce aux travaux de Humboldt et de Decandolle. L'auteur nous conduit successivement dans la plaine et sur les montagnes, et nous le suivons partout avec plaisir, sur les rives du Rhin comme sur la cime de nos ballons, car tout en nous révélant les richesses du sol que nous foulons, il nous initie en même temps à une foule de questions relatives à la vie sociale et à l'économie politique ; c'est ainsi que nous apprenons, tout en courant, qu'au temps de Charlemagne l'Alsace était déjà fort riche, et que, sur les 866 mille hectares dont se compose la surface du sol alsato-vosgien, il n'y en a plus, à l'heure qu'il est, que 40 mille qui soient encore vagues et incultes. Nous étudions sans trop d'efforts les ressources de ce sol fertile dans ses différentes altitudes, sa constitution géologique, ses influences climatériques, les effets produits par les défrichements et

la statistique complète des plantes croissant dans la plaine, sur les collines ou aux flancs des montagnes. Rien n'échappe aux investigations de l'auteur : forêts et bois, prairies et pâturages, champs cultivés, vignobles, lieux vagues et décombres, murs, ruines, bords des routes, terrains inondés, vaseux, incultes, lieux rocailleux, aquatiques et marécageux, tout est inventorié et trouve sa place dans l'ensemble. Ce qui plaît chez M. Kirschleger, ce n'est ni la science, ni l'érudition, car il n'en fait pas parade, quoiqu'il les possède à un haut degré, mais plutôt le zèle avec lequel il cherche à communiquer à d'autres cette science qui déborde chez lui, en recourant aux procédés les plus faciles et les plus simples.

La *Zoologie du jeune âge*, de M. Lereboullet, professeur à la Faculté des sciences, est aussi un de ces livres qui méritent à bon droit un accueil tout sympathique, car c'est toujours une bonne fortune pour le monde des écoles lorsque des esprits éminents, descendant des régions élevées de la science, où ils se trouvent à l'aise, consentent à faire profiter la jeunesse des résultats de leurs savantes investigations. L'auteur est un chercheur dans la vraie acception du mot, et son domaine d'exploration est la nature, depuis l'homme, pour lequel il réclame un quatrième règne, et dont, selon lui, l'histoire naturelle doit être traitée séparément de celle des animaux, jusqu'à l'insecte, même le plus petit, et dont il a fait une étude approfondie, à en juger du moins par plusieurs Mémoires qui lui ont valu d'honorables encouragements. Mais c'est un chercheur qui pense, et qui pense juste; aussi cet ouvrage, qu'il destine à la jeunesse et que l'âge mûr, je n'en doute pas, consultera avec fruit, n'est pas un de ces livres ordinaires, qui fort souvent amusent sans instruire, et dont les images et les descriptions imparfaites ou incomplètes, au lieu de jeter dans les jeunes intelligences les bases d'une instruction solide, y déposent parfois des germes d'erreurs et un certain dégoût à l'endroit de la nature.

En le parcourant avec l'attention qu'il mérite, je me suis rappelé involontairement Buffon, qui savait si bien déguiser les aspérités de la science sous les grâces du style et le luxe des tableaux et des descriptions. Il y a tel passage dont la lecture est vraiment attrayante et sur lequel le lecteur aimera à revenir de temps en temps ; ainsi celui où l'auteur parle du rôle important que les mammifères jouent dans la nature : « Dans toutes les régions de la terre, l'homme a su « profiter des animaux qui l'entourent pour s'en faire des auxiliaires « utiles. Le Lapon attelle le renne à ses traîneaux, boit son lait, « mange sa chair, se revêt de sa dépouille ; l'Arabe franchit sur son

« chameau les vastes solitudes sablonneuses du continent africain ; « le Péruvien gravit les pentes escarpées des Andes avec le lama « chargé de lourds fardeaux ; les habitants de l'Inde se servent de « l'éléphant pour une foule de travaux pénibles ; dans une multitude « de pays, le bœuf laboure la terre ou traîne de pesants chariots, « tandis que le cheval, destiné à de plus nobles usages, porte fiè- « rement son cavalier, accompagne son maître à la chasse, à la « guerre, ou le seconde dans les travaux de l'agriculture. Quant au « chien, c'est à lui qu'était réservée la plus belle part dans les ser- « vices que les animaux rendent à l'homme, la part du cœur. Le « chien a suivi l'homme par toute la terre, dans tous les climats ; « il aime son maître, il lui obéit, prévient ses moindres désirs ; il « veille à la sûreté de ce maître chéri, garde sa demeure, conduit et « protége ses troupeaux, chasse le gibier avec ardeur, combat avec « bravoure et se fait tuer pour celui auquel il a voué son existence. »

Il n'y a pas seulement de l'élégance, il y a presque de l'éloquence dans cet autre passage où il nous représente l'homme usant, abusant même trop souvent de sa supériorité : « Armé du fer meurtrier qu'il « fait voler à travers l'espace, ou du tube destructeur qui frappe le « but avec une incroyable précision, il abat ses victimes pour se « nourrir de leur chair ou pour s'enrichir de leur dépouille. Ici, dans « les plaines de l'Amérique du Nord, il fait tomber le robuste bison « ou le daim à la course rapide ; ailleurs, dans les déserts glacés des « deux continents, il fait la chasse aux martres, aux hermines, aux « renards, aux castors, à la loutre marine, à cause de leurs précieu- « ses fourrures ; il poursuit le sanglier, le cerf, le chevreuil, le liè- « vre timide, pour garnir sa table de mets recherchés. Les animaux « les plus robustes, ni les plus courageux ne peuvent se soustraire à « sa puissance. Le lion, le tigre, le jaguar, la panthère lui donnent « leur robe élégante, dont il se fait de riches tapis ; le rhinocéros « et l'hippopotame, leur cuir épais et dur ; l'éléphant, l'ivoire pré- « cieux de ses défenses ; la baleine, son huile et ses fanons. En un « mot, il n'est presque pas d'animaux sauvages dont l'homme ne « puisse tirer quelque parti. »

M. Lereboullet divise les mammifères en deux séries : l'une, celle des mammifères ordinaires, comprenant quatorze ordres ; l'autre, celle des marsupiaux, avec deux divisions et six ordres. Je ne le suivrai pas dans l'énumération qu'il fait des caractères de ces différents ordres, mais j'appellerai tout particulièrement l'attention de ses nombreux lecteurs sur la plupart de ses descriptions, qui sont presque de véritables monographies. J'ai lu surtout avec un intérêt toujours croissant celles de

l'orang-outang, du hérisson, de la taupe, du loup, du chien domestique, des chats et des sangliers, de l'écureuil, de la marmotte, du castor, de l'éléphant, autrefois répandu dans la plupart des contrées de l'ancien continent et confiné maintenant dans les régions les plus chaudes ; de l'âne, dont l'homme doit s'attribuer l'abrutissement et la dégradation, puisqu'il n'a rien fait pour lui conserver les belles et bonnes qualités qu'il avait reçues de la nature ; de la girafe, qui, par la bizarrerie de ses formes, semble appartenir à une autre création ; de l'aurochs, regardé comme la souche de nos bœufs domestiques, et qui, répandu autrefois dans toute l'Europe, ne se trouve plus aujourd'hui que dans la forêt de Bialowicza, en Lithuanie ; de l'ornithorynque qu'on a rangé longtemps, à cause de sa singulière organisation, dans une classe intermédiaire entre les mammifères et les oiseaux, mais qui a pris enfin sa place parmi les marsupiaux, depuis qu'il a été reconnu que cet animal ne produit pas de véritables œufs, mais qu'il est vivipare et offre tous les autres caractères essentiels des mammifères, etc.

Les autres parties de l'ouvrage, qui sont en voie de publication, offriront sans doute le même intérêt et seront accueillies avec le même empressement.

Je n'entends point émettre un jugement sur l'ouvrage de M. Hirn, car j'avoue bien naïvement mon incompétence, et je me range sans autre examen de l'avis de la Société de physique de Berlin, qui a accordé à ce Mémoire une récompense méritée, « en considération du « zèle, de la sagacité, de la persévérance et de l'habileté dont l'au- « teur a fait preuve dans ses recherches. » Le livre de M. Hirn renferme deux parties bien distinctes, l'une, dans laquelle il est question de l'équivalent mécanique de la chaleur ; l'autre, où l'auteur, s'appuyant de sa théorie du calorique, entre dans des considérations philosophiques, d'un ordre très-élevé, qui ont fixé l'attention de M. Bruch, le savant doyen de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Aujourd'hui surtout que la plupart des savants, absorbés par des études toutes spéciales, semblent rester étrangers aux vues philosophiques qui dominent l'ensemble des connaissances humaines, et répudier cette spéculation au moyen de laquelle l'intelligence, s'élevant aux hauteurs les plus sublimes, obtient inévitablement la solution des problèmes même les plus hardis, on aime à voir l'auteur quitter un instant le terrain de l'observation, et, abordant résolûment les hautes régions de la métaphysique, attaquer bravement le panthéisme et le matérialisme. Je ne le suivrai pas dans le cours de ses déductions, le plus souvent pleines de justesse et trahissant

un raisonnement exercé. Les considérations qu'il émet ne sont peut-être pas toujours admissibles au point de vue de la rigueur philosophique ; on pourrait lui reprocher d'avoir donné de la substance une définition plus ou moins contestable et d'attribuer à ce qu'il appelle la « substance intermédiaire » un rôle trop absolu, tandis qu'il représente la matière comme dénuée de toute force ; mais il faut reconnaître qu'il s'est placé sur un terrain solide pour traiter avec succès la grave question dont il a fait l'objet de ses recherches.

Avant de passer à une autre série de productions, je crois devoir signaler en passant une bonne et belle traduction des « Alpes » de Tschudi, due en partie à la plume de M. Schimper, le savant conservateur du musée de Strasbourg et le véritable fondateur de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg.

La pédagogie, la linguistique et la philosophie ne sont pas restées en arrière dans le mouvement intellectuel des deux dernières années.

Il y a eu, comme les années précédentes, un assez grand nombre de publications relatives à l'enseignement primaire, et il ne pouvait en être autrement dans une contrée où l'instruction populaire a été constamment en honneur et en progrès. Ce sont, pour la plupart, des grammaires, des livres de lecture et de conversation, de petits recueils de poésies, dont plusieurs, composés par des instituteurs, ont déjà eu l'honneur de nombreuses éditions. Je citerai plus particulièrement deux brochures écrites avec une certaine autorité, et qui touchent aux grandes questions du jour : l'une, de M. Matter, conseiller honoraire de l'Université, sur l'éducation des enfants des classes ouvrières et leur retrait prématuré de l'école ; l'autre, de M. Leféb̀ure, maire d'Orbey et député au Corps législatif, renfermant des observations intéressantes sur le droit d'option des conseils municipaux entre les instituteurs laïques ou congréganistes.

Les sciences philosophiques, qui ont toujours été enseignées avec talent et succès à Strasbourg, ont produit entre autres deux ouvrages remarquables, qu'il importe de signaler ; l'un est de M. Matter, l'autre de M. Waddington, agrégé de la Faculté de Paris et attaché depuis trois ans au séminaire protestant de Strasbourg en qualité de professeur de philosophie.

Parmi les neuf petits traités dont se composent les *Essais de logique* de M. Waddington, il en est un surtout, celui où l'auteur s'occupe de l'induction, qui m'a paru fort remarquable, parce qu'il embrasse toutes les faces de la question, et que l'auteur y a appliqué avec bonheur la méthode psycologique à l'étude de la logique. Dans

le chapitre qui traite de la nature même de l'induction, l'auteur se refuse à admettre, parce qu'il la trouve trop générale, la définition ordinaire d'après laquelle l'induction ne serait que le passage du particulier au général; il propose de la définir « le passage de *quelque* à *tout* dans un genre donné. » Aux yeux de M. Waddington, les principes inductifs, admis jusqu'ici, sont insuffisants et hypothétiques, soit qu'ils s'adressent à la cause ou à la substance, soit qu'ils partent de la stabilité et de la généralité des lois de la nature. Pourquoi faut-il donc que ces principes soient rationnels? L'homme étant tout naturellement porté à induire, le principe inductif, qui autorise l'esprit à passer du particulier au général, ne devrait-il pas être regardé plutôt comme un instinct, un besoin, un sentiment?

L'auteur, passant ensuite à la théorie logique de cette faculté, trouve qu'il y a un véritable danger à ramener l'induction à l'argument par l'énumération des parties, puisqu'on ôte dès lors toute autorité à la méthode inductive, et qu'on arrive fréquemment, en suivant cette voie, au sophisme du dénombrement incomplet. A cette théorie et à d'autres encore qu'il déclare fausses, il oppose la sienne, qui constitue un véritable progrès, quoiqu'elle ne lève pas toutes les difficultés, et qui consiste à remplacer l'extension par la compréhension dans le raisonnement inductif.

Les autres essais, qui ont pour objet l'utilité des études logiques, la découverte du syllogisme, la méthode déductive, la méthode en psycologie, etc., renferment également des considérations qui, pour n'être pas neuves, n'en sont pas moins dignes d'intérêt; elles trahissent un esprit fin, délicat et juste tout à la fois, et une étude approfondie de la logique, telle qu'on est en droit de l'attendre de l'historien de Ramus.

Lorsqu'il s'agit de définir la logique elle-même, M. Waddington passe en revue les diverses définitions qu'on a données de cette science, et il discute plus particulièrement celle de l'Ecossais Hamilton, à laquelle il reproche d'être étroite et exclusive. En effet, si la logique n'était que « la science des lois formelles de la pensée, » comment arriverait-elle à s'occuper de la matière de la pensée, de la vérité des idées, des propositions et des syllogismes? Elle ne serait plus l'art de diriger l'esprit, ainsi que l'ont affirmé les plus grands philosophes, et il faudrait rayer de ses annales les noms de Descartes, de Mallebranche, de Bacon et même d'Aristote, car qui dirait logique dirait la théorie des syllogismes simples. Mais l'auteur est-il bien dans le vrai lorsque, avec Port-Royal, il définit cette science « l'art de penser? » N'est-on pas en droit de lui de-

mander quelle place il assignera à plusieurs questions importantes, à celle de la certitude, par exemple? Pourquoi ne pourrait-on pas dire d'elle qu'elle est une véritable science qui contient un art, la science du vrai et du faux, comme la morale est la science du bien et du mal.

L'ouvrage de M. Matter, qui a pour titre *la Philosophie de la religion*, parle davantage à nos convictions les plus intimes. La philosophie et la religion sont sœurs, quoiqu'on ait dit le contraire, et, depuis des siècles, les meilleurs esprits se sont appliqués à constater les rapports intimes de ces deux puissances, qui se sont disputé tour à tour la prédominance dans le domaine de l'histoire, comme dans celui de la conscience. Le savant auteur de l'Ecole d'Alexandrie et du Gnosticisme s'efforce de les concilier, et ses efforts sont d'autant plus louables, qu'ils s'appuient sur une étude spéciale et approfondie de l'une et de l'autre. « Elles peuvent être contraires l'une à l'autre, « dit avec raison l'auteur; quand elles sont mauvaises toutes les « deux, quand la religion est superstitieuse et la philosophie scepti- « que, elles ne sauraient s'allier ensemble; mais parfaites l'une et « l'autre, elles sont identiques; leurs grandes solutions, comme « leurs grands problèmes, sont les mêmes; la vérité est une. »

Après une pareille entrée en matière, il est facile de se rendre compte du reste de l'ouvrage. Si la religion doit embrasser Dieu, l'homme et le monde, la philosophie de la religion devra, à son tour, contenir la théodicée, la psycologie et la philosophie de la nature. Dieu est donc, aux yeux de l'auteur, le vrai point de départ, Dieu étudié dans sa nature, ses attributs et ses rapports avec la série infinie des êtres, et principalement avec l'homme, qui est la plus éclatante de ses œuvres.

Cependant, en suivant cette voie, on doit ariver nécessairement à une limite où l'observation et le raisonnement font défaut, où, acculé à des mystères que la science humaine ne sondera jamais, on ne s'appuie plus que sur des conjectures et des pressentiments, où l'on se trouve en quelque sorte à la merci d'hypothèses parfois hasardées et des artifices plus ou moins séduisants de l'imagination. Ici, l'auteur se montre théologien; il ne doute ni ne devine, mais il affirme, et c'est parce qu'il est entré dans cette voie, où il rencontrera nécessairement des contradicteurs, que son livre m'a paru digne de fixer l'attention des esprits sérieux.

Ed. Gocuel.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

ESSAI SUR LES ANCIENNES INSTITUTIONS AUTONOMES OU POPULAIRES DES ALPES COTTIENNES-BRIANÇONNAISES, augmenté de recherches sur leur ancien état politique et social, sur les libertés et les principales institutions du Dauphiné, ainsi que sur plusieurs points de l'histoire de cette province, etc. ; ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable dans la séance du 12 novembre 1852 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. *Alexandre Fauché-Prunelle*, conseiller à la cour impériale de Grenoble. — Grenoble, Vellot, et Paris, Dumoulin, 1856 et 1857, 2 vol. in-8° (634 et 712 pages).

La faveur qu'obtiennent de nos jours les études historiques n'est pas un fait nouveau dans notre pays : notre histoire nationale a été, depuis le règne de Louis XIV, l'objet de travaux approfondis et sérieux. Le goût de nos antiquités, restreint d'abord à l'illustre congrégation de Saint-Maur et à quelques esprits d'élite, se répandit dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, et fit éclore de nombreuses dissertations qui virent le jour séparément ou furent insérées dans des recueils périodiques et dans les collections de Mémoires des Académies de province. Aux approches de la Révolution, la direction des esprits fut changée : il ne s'agissait plus de connaître le passé, on ne songeait qu'à l'avenir et aux moyens de l'améliorer. Les Sociétés savantes s'occupèrent exclusivement d'agriculture, de philosophie et d'économie sociale : à partir de 1789, il ne fut plus question d'histoire de France. Il fallut plus d'un quart de siècle pour mettre fin à cette indifférence, mais le réveil fut glorieux. L'école

moderne prit pour base l'étude des textes, et pour modèle les Bénédictins. Ce qui caractérise cette école, c'est le mouvement véritablement scientifique qu'elle a imprimé aux études ; elle a surtout attiré l'attention sur les institutions et sur la condition des personnes et des terres ; en un mot sur tout ce qui peut contribuer à éclairer la marche de la civilisation.

Portées sur ce terrain, les recherches ont produit d'heureux résultats. Pendant que les savants de la capitale se sont efforcés de faire revivre dans leurs écrits l'administration monarchique et les institutions communes au pays, les hommes les plus éclairés des départements ont consacré leurs loisirs à faire connaître et à retracer les anciennes institutions provinciales. On ne saurait trop les encourager dans cette voie. En effet, ils sont mieux que personne à même de comprendre un ordre de choses disparu, mais qui a laissé des souvenirs et des traditions; l'aspect même des lieux et des monuments facilite l'intelligence des événements. Ils peuvent en outre puiser des renseignements officiels dans les archives départementales, que le gouvernement de l'Empereur met tant de soins à organiser, et qui recèlent des trésors inestimables, puisqu'elles renferment à la fois les papiers des anciens corps politiques et les archives des abbayes et des autres communautés religieuses supprimées à la révolution. Ces dépôts, abandonnés trop longtemps à des conservateurs incapables d'en apprécier la valeur, sont actuellement pour la plupart confiés à des archivistes instruits qui exécutent, sous la surveillance de l'administration, et d'après un plan uniforme, des travaux de classement intelligents et profitables aux études historiques. Chaque jour voit s'accroître le nombre des inventaires qui permettront de faire promptement des recherches.

Les érudits de province, il faut le reconnaître, n'ont pas attendu l'exécution de ces sages mesures pour mettre à contribution les sources manuscrites pour l'histoire locale ; mais désormais leur tâche sera singulièrement abrégée, et leurs travaux acquerront plus de solidité, par suite de l'abondance des textes qui seront mis à leur disposition, et cela au grand avantage de notre histoire générale. Il ne faut pas croire que les institutions locales aient été complétement absorbées par la centralisation monarchique et que le gouvernement royal se soit simplement substitué au gouvernement provincial. Ce serait là une grave erreur. La royauté a procédé différemment. Quand une province était réunie à la couronne, elle l'acceptait avec ses coutumes et ses libertés ; elle confirmait ses priviléges, qui étaient souvent même en opposition avec sa propre autorité. Ce

n'est que peu à peu et insensiblement qu'elle modifiait les institutions locales et cherchait à établir partout l'uniformité. Encore les provinces qui surent conserver le dépôt de leurs anciennes institutions et réclamer, à chaque atteinte qu'on essayait d'y porter, le maintien de leur constitution, gardèrent leurs franchises jusqu'à la Révolution. Tous ces éléments divers combinés et modifiés ont formé la France de 1789, et il est intéressant de suivre l'histoire et les vicissitudes de chacun de ces principes dont la fusion et l'harmonie ont donné naissance à notre unité moderne.

Ce genre d'intérêt s'applique au livre que M. Fauché-Prunelle, conseiller à la cour impériale de Grenoble, vient de publier sur les institutions autonomes et populaires du Briançonnais, et qui se présente avec le suffrage de l'Institut. Ce travail a obtenu, en manuscrit, en 1852, une mention très-honorable à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et ce manuscrit, complété par de nouvelles recherches et considérablement augmenté, est devenu un ouvrage étendu digne à tous égards d'être compté parmi les meilleurs travaux d'érudition qui ont vu dans ces derniers temps le jour dans les départements. Je vais essayer de faire connaître le plan de ce livre en insistant sur les points qui m'ont paru devoir plus particulièrement fixer l'attention, et ils sont nombreux, car l'auteur est un magistrat familier avec les questions de législation, d'économie politique et d'administration publique. Il n'a passé sous silence aucune branche de l'administration de sa province, mais il a recherché avec un soin scrupuleux l'origine de chacune d'elles et s'est appliqué à en suivre les développements jusqu'au moment où la Révolution vint tout détruire, pour édifier sur de nouvelles bases. On voit qu'il est au courant de la science, qu'il connaît les livres qui ont trait de près ou de loin aux sujets qu'il traite : il a en outre fait un excellent usage des matériaux manuscrits que lui fournissaient les riches archives de l'ancienne cour des comptes de Dauphiné, à Grenoble, ainsi que les archives municipales de Briançon et de plusieurs autres communes qui ont conservé avec une religieuse fidélité leurs chartes et les autres actes constatant leurs droits et leurs priviléges.

Le Briançonnais forme aujourd'hui un arrondissement du département des Hautes-Alpes ; il comprenait en outre, au moyen âge, quelques villages qui ont été cédés au Piémont en 1713 par le traité d'Utrecht. Il faisait partie, dans l'antiquité, des Alpes cottiennes. Le livre s'ouvre par un *Aperçu pittoresque et romantique*. Le titre est peut-être un peu prétentieux, mais le chapitre est bon. Il contient une description du pays qui aide à comprendre certaines institutions

développées dans le courant du livre et sert surtout à expliquer leur persistance; car, ainsi que l'a remarqué Montesquieu, le climat exerce une incontestable influence sur les mœurs et sur les lois, et l'on ne s'étonne pas, lorsqu'on connaît cette grande loi, de voir les habitants de ces montagnes sauvages et de ces étroites vallées ensevelies une partie de l'année sous la neige, conserver un esprit d'indépendance qui ne s'est pas démenti pendant près de vingt siècles, et que la conquête romaine, les invasions des barbares et l'établissement de la féodalité ont pu comprimer mais non anéantir.

M. Fauché-Prunelle a divisé son livre en trois parties : dans la première, il a exposé, en suivant l'ordre chronologique, ce qu'il a pu recueillir sur l'état politique et social du Briançonnais depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1343, époque où les habitants de cette province obtinrent une charte générale de priviléges qui ouvrit pour cette contrée une ère nouvelle. La seconde partie est consacrée à l'exposé méthodique des institutions communales accordées ou confirmées par cette charte et à l'histoire de leur développement jusqu'à la Révolution. La troisième et dernière partie renferme l'histoire des institutions provinciales du Dauphiné. Je me bornerai à énumérer rapidement les matières traitées dans les premiers chapitres de cette partie. L'auteur passe successivement en revue les temps antiques (p. 55 et suiv.) ; la royauté de Cottius (p. 79) ; le droit municipal romain (p. 97) ; la domination romaine (p. 129) ; la décadence et la chute de l'empire ; les invasions des barbares, principalement dans les contrées de la rive gauche du Rhône et des Alpes ; la formation du royaume de Bourgogne ; la dissolution du royaume et l'établissement de plusieurs seigneuries indépendantes sur la rive gauche du Rhône (p. 137) ; les institutions municipales pendant et après les invasions des Goths, des Burgondes et des Francs (p. 159) ; les invasions des Lombards et des Sarrasins (p. 174) ; l'indépendance présumée des Alpes cottiennes depuis la chute de l'empire jusqu'a l'époque où les comtes d'Albon établirent leur domination (p. 188) ; la féodalité et son origine en Dauphiné et en Briançonnais (p. 201) ; l'origine des comtes d'Albon et des dauphins de Viennois (p. 261). Tel est le programme des dix premiers chapitres de la première partie. On peut reprocher à l'auteur d'être souvent sorti de son sujet : les annales du Briançonnais, depuis les temps les plus reculés jusqu'au quatorzième siècle, n'ont pu lui fournir la matière de près de trois cents pages, mais il est toujours exact et bien renseigné. A partir du quatorzième siècle, il reste exclusivement original et Briançonnais.

En 1643, les droits respectifs des Briançonnais et du Dauphin furent définis dans une charte commune à tout le pays, qui a été comme le palladium des libertés de cette petite province, et qui, plus heureuse que la plupart des autres chartes de ce genre, a duré des siècles, puisqu'elle a subsisté jusqu'à la Révolution, grâce à la ténacité des habitants et à leur zèle infatigable à réclamer le maintien de leurs droits. Dans cette charte, le dauphin confirma les libertés anciennes et en accorda de nouvelles, moyennant finance, bien entendu. C'était Humbert II, le même qui céda le Dauphiné au fils aîné du roi de France, pour se faire religieux, et qui mourut patriarche d'Alexandrie. Il était singulièrement scrupuleux ; aussi fit-il insérer dans cet acte une clause par laquelle les habitants lui remettaient, à lui et à ses prédécesseurs, tous les péchés qu'ils avaient pu commettre en levant des impôts injustes, en altérant les monnaies ou en attentant au bon droit de toute autre manière. Il voulut aussi mettre sa conscience à l'abri pour l'avenir, car il se fit absoudre d'avance des péchés dont il pourrait se rendre coupable en continuant d'exiger la gabelle sur le bétail, précaution qui indiquait de sa part la crainte, ou plutôt le désir de persévérer dans la même faute. On doit savoir gré à M. Fauché-Prunelle d'avoir publié un texte pur et collationné sur l'original de ce document d'une importance majeure. Le reste de l'ouvrage est consacré presque en entier au commentaire de cette charte dans un ordre méthodique, et en y rattachant toutes les notions que fournissaient d'autres textes, soit manuscrits, soit déjà imprimés.

L'auteur publie ensuite les chartes de coutume des seigneuries de Bardonnesche, de Rochemolle et de Béollard, qui étaient inédites. Ces seigneuries étaient tenues en pariage avec le dauphin. Il est à remarquer que l'administration des dauphins était infiniment plus douce que celle des seigneurs. Ce fait, que l'auteur fait ressortir avec raison pour le Dauphiné, est également vrai pour les autres parties de la France. Plus la seigneurie était petite, plus le gouvernement était tyrannique. Les registres du parlement de Paris contiennent un grand nombre de procès intentés contre les seigneurs par les habitants des campagnes : la cour du roi accueillait ces plaintes avec faveur et y faisait droit. Les dauphins, souverains dans leurs Etats, jouèrent dans leur sphère le même rôle que les rois de France dans la leur ; ils s'érigèrent en protecteurs du tiers état contre la féodalité. Aussi voit-on, dès le commencement du quatorzième siècle, les vassaux des seigneurs traîner leurs oppresseurs devant le conseil delphinal. Tels furent les moyens employés par les habitants

de Bardonnesche contre leur seigneur pour l'amener à composition. M. Fauché-Prunelle reconnaît que les chartes de priviléges du Dauphiné ont généralement une origine révolutionnaire ; nous prenons acte de cet aveu, car l'auteur incline à faire remonter aux Romains la plupart des institutions briançonnaises, notamment les institutions municipales. Il est généralement admis, d'après l'autorité de MM. Augustin Thierry et Guizot, que les libertés communales sont nées de l'insurrection dans le Nord, mais que dans le Midi elles sont une tradition romaine. Je ne prétends pas attaquer ce système, cependant je ferai observer que l'on ne connaît pas une commune du Midi qui ne doive ses priviléges à la violence et à la révolte : on peut même citer des dates précises pour Lyon, Marseille, Toulouse, Montpellier, Nîmes, etc. Sans doute, ces petites révolutions locales n'eurent pas pour effet de changer subitement du tout au tout la condition des habitants des villes où elles éclatèrent. On peut parfaitement admettre que les cités du midi de la France n'ont à aucune époque été soumises à une complète dépendance ; mais on doit reconnaître qu'elles conquirent, au douzième et au treizième siècles, les priviléges dont elles tirèrent plus tard tant d'orgueil et qu'elles se plurent (à partir seulement de la renaissance des lettres) à faire remonter à l'antiquité. Le Briançonnais parvint un peu plus tard que le Languedoc et le reste du Dauphiné à faire reconnaître ses franchises, et ce ne fut pas sans lutte. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les citoyens de ce petit pays surent tirer un parti si habile de leurs priviléges ; qu'ils allèrent toujours en s'accroissant, même après la réunion à la couronne, pendant que ceux des autres provinces, attaquées sur tous les points, s'amoindrirent et finirent souvent par n'être plus qu'un vain mot.

Le chapitre XIV traite du transport et de la réunion du Dauphiné à la France. Suit une étude sur l'organisation administrative du Dauphiné ; sur l'administration de la justice (p. 474) ; sur les gouverneurs (p. 486) ; sur le conseil delphinal, qui devint le parlement de Grenoble (p. 491), etc. Ces chapitres n'étant pas spéciaux au Briançonnais, je ne m'y arrêterai pas. La seconde partie du chapitre XVI est consacrée à l'exposé des garanties des libertés briançonnaises (p. 529). Lorsque le duc de Normandie (qui fut depuis Charles V) vint, en 1349, prendre possession du Dauphiné, en vertu de la cession d'Humbert II, les nobles, le clergé et le tiers état de la province s'empressèrent de saluer leur nouveau maître et de lui prêter serment de fidélité. Seuls, les députés des Briançonnais ne voulurent lui faire hommage qu'après en avoir reçu l'ordre de l'an-

cien dauphin, alors retiré au château de Royans. Un ordre verbal ne leur suffit pas, ils en exigèrent un écrit et obtinrent en même temps des lettres patentes qui les déliaient de leur serment envers Humbert II. Cette méfiance prenait sa source dans la crainte de se voir enlever les priviléges qu'ils avaient si péniblement conquis ; ils ne voulurent jurer fidélité au duc de Normandie qu'après qu'il leur eut solennellement confirmé la charte de 1343. J'entre dans ces détails pour montrer comment et au prix de quelle vigilance les Briançonnais réussirent à sauver leurs libertés.

Les Briançonnais faisaient ratifier leur grande charte à chaque nouveau règne : chaque commune conservait religieusement ses titres particuliers. L'église offrait un abri au chartrier communal : on choisissait le lieu le plus sûr, une chambre voûtée, formant ordinairement l'étage inférieur du clocher. C'est là que sont conservées depuis des siècles les archives municipales des plus humbles villages. A Vallouise, trois portes massives interceptent l'entrée de la salle des archives. Deux de ces portes, la première et la troisième, sont en bois ; celle du milieu est en lames de fer, munie d'une antique serrure historiée, dont la clef ne pèse pas moins de 765 grammes. Deux vieux meubles, de formes différentes, renferment les archives. L'un de ces meubles est une grande armoire divisée en trois compartiments garnis chacun de deux serrures. Anciennement, la communauté de Vallouise était subdivisée en trois sections, ou *tierces*, qui avaient chacune leur consul et leur secrétaire, ainsi que des droits distincts, indépendamment des droits et des intérêts communs : chaque *tierce* avait ses archives dans un des compartiments de cette armoire. Le deuxième meuble est un grand coffre renfermant les titres généraux de la communauté, avec un compartiment pour recevoir le numéraire commun ; il était fermé à trois clefs, dont chacun des consuls des *tierces* avait une. Des mesures analogues étaient prises dans les archives de la plupart des autres localités, et le même soin continue de présider à leur conservation (I, p. 535 à 537).

Tout est à louer dans le chapitre intitulé : *De la condition des personnes et des terres*. M. Fauché fait une remarque d'un grand intérêt ; c'est que le système barbare des *compositions*, c'est-à-dire du rachat des crimes par une amende, a subsisté jusqu'au quatorzième siècle. Une ordonnance de Humbert II, de l'année 1334, abolit ce reste de la législation barbare, en défendant aux coupables de se racheter à l'avenir par des peines pécuniaires. Cependant, il maintint ce système, à titre de réciprocité, pour les *hommes* de Bardonnesche, à l'égard des habitants du village de Suze, appartenant

au Piémont. Le monument le plus ancien qui jette quelque lumière sur l'état des personnes dans le Briançonnais, au moyen âge, est le testament du patrice Abbon, de l'année 731, qui fit plusieurs legs au monastère du Mont-Cenis. Une coutume, empruntée vraisemblablement aux lois des Lombards, interdisait aux filles qui avaient reçu une dot de réclamer une part dans l'héritage de leurs père et mère; dans certaines localités, l'interdiction s'étendait à toutes les filles, qu'elles eussent été dotées ou non, quand elles avaient des frères. Cet usage a subsisté longtemps après la promulgation du Code Napoléon, et il n'y a pas très-longtemps que quelques filles ont osé réclamer le bénéfice de la nouvelle loi, tant est grande dans ce pays la force des anciennes coutumes. Des documents anciens constatent l'existence de l'esclavage dans le Briançonnais; mais la condition des personnes alla toujours en s'améliorant, et au quatorzième siècle, par suite des rachats particuliers et collectifs, le servage avait complétement disparu. La charte de 1343 déclara francs et libres tous les Briançonnais.

On trouve en Dauphiné, dès les temps les plus reculés, une tenure appelée *mi-plant* ou *complant*. Un individu recevait une terre inculte, la déchifrait et en rendait la moitié au donateur, ordinairement après cinq années; l'autre moitié devenait sa propriété; il avait le droit de la transmettre par héritage et de l'aliéner, sauf, dans le cas de vente, un droit de préférence en faveur du premier propriétaire. Plusieurs chartes, qui mentionnent des transactions de ce genre, portent qu'elles ont été faites, selon la coutume des Bourguignons « *more Burgundionum*; » d'autres disent : « à la manière des Gaulois. » Les cartulaires de l'évêché de Grenoble contiennent un grand nombre de concessions à complant, des dixième et onzième siècles. Une charte du cartulaire de Saint-André, de Vienne, stipule que la part qui revient au cultivateur constituera un alleu.

Plusieurs actes du cartulaire d'Oulx « *Ulchiensis* » fournissent des renseignements sur la condition des terres aux onzième et douzième siècles.

Les reconnaissances générales du treizième siècle sont encore plus explicites. Le dauphin a le plein domaine dans tout le Briançonnais. Les alleux sont nombreux, mais ils sont assujettis à quelque service. Les propriétaires des alleux de Servières, par exemple, étaient soumis à la taille et à la chevauchée. Cependant, les charges supportées par les alleux étaient moins lourdes que celles qui frappaient les terres roturières appelées *rustiques* ou *villanesques* « rusticales,

villaneschiæ. » Les mêmes reconnaissances portent que les bois noirs (bois de sapins), les pâturages et les terres *hermes* ou en friche appartiennent au dauphin, ainsi que les cours d'eau. Toutefois, malgré cet aveu formel des habitants au seizième siècle, les Briançonnais proclamèrent, dans des temps plus récents, la maxime : *Toute terre sans seigneur*, et restreignirent le *domaine* du dauphin à des droits de souveraineté. C'est surtout après la charte de 1343 que les attributions de propriété territoriale en faveur des habitants se dessinent plus nettement, car, à partir de cette époque, les forêts, les cours d'eau avec leurs lits, îles et rivages, les montagnes, les pâturages et les friches, et généralement tous les biens qui ne rentraient pas dans la propriété privée ne paraissent plus appartenir au dauphin, comme l'indiquaient les reconnaissances du treizième siècle, mais bien aux communautés, à l'exception d'un petit nombre, qui étaient possédés par des églises ou par des congrégations religieuses.

La tenure à complant se modifia avec le temps; la cession d'une partie du terrain défriché fut souvent remplacée par une redevance annuelle appelée tasche (*taschia*). La propriété des terrains mis en culture ne put être acquise qu'avec l'autorisation du dauphin ; nouvelle preuve que les *hermes* ou friches étaient censées lui appartenir. Le droit de *tasche* frappait les prairies converties en terres arables jusqu'en 1317, époque où une ordonnance delphinale permit aux habitants de faire cette conversion gratuitement. Plus tard, quand les communautés furent définitivement en possession des bois et des pacages, les nombreux règlements qu'elles firent elles-mêmes sur l'administration de ces biens prouvent qu'elles n'avaient pas la faculté de les aliéner ni même d'en changer la nature en y permettant le défrichement : leur droit se bornait à des droits d'usage très-étendus, il est vrai, mais offrant tous les caractères d'un pur usufruit.

BOUTARIC.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTE SUR LES TREMBLEMENTS DE TERRE, par *M. Alexis Perrey.*

Toute science expérimentale doit nécessairement passer par deux phases principales : dans la première les faits s'observent et sont recueillis; dans la seconde ces mêmes faits sont classés, étudiés, et de leur étude comparative surgissent les vérités fondamentales, les lois, les théories qui constituent un corps de doctrine, sans lequel une science n'est qu'un chaos de faits dont il est impossible de saisir les rapports. La géologie, cette science née d'hier, n'est encore qu'à la première phase; et, pour ne parler que du sujet qui nous occupe, il est bien difficile d'affirmer quoi que ce soit sur la cause des tremblements de terre, sur les lois de leur propagation. — Pour résoudre tous les problèmes qui se rattachent à cette grande question il faut des faits nombreux et soigneusement étudiés; dans ce but M. Alexis Perrey, professeur à la Faculté des sciences de Dijon, publie chaque année un Catalogue de tous les phénomènes qui parviennent à sa connaissance. Le dernier Catalogue que nous avons sous les yeux se divise en deux parties. Dans la première, le savant professeur complète ses anciennes recherches qui remontent à l'année 1843; la seconde est consacrée à la description de tous les tremblements de terre qui se sont produits en 1856.

La méthode que M. Perrey a employée nous semble excellente. Il ne s'est pas contenté, comme certains classificateurs, de mentionner le phénomène. Il donne en outre de précieux détails sur sa durée, son intensité, sa direction; quant aux effets produits, il les décrit avec un soin tout particulier. Tantôt ce sont des montagnes entières qui s'élèvent à la suite d'un tremblement, quelquefois la terre s'entrouve et livre passage à des torrents de liquide de couleur noirâtre, il arrive trop souvent que des villes entières sont ensevelies sous leurs décombres ! En 1844, on avait éprouvé à Menado (Célèbes) de légères secousses ; le 8 février de l'année suivante la commotion fut si violente que « toutes les maisons *en pierre* des Chinois furent renversées, le sol se crevassa en plusieurs endroits, des sources nouvelles jaillirent; ailleurs, des sources qui coulaient avec abondance furent taries subitement. »

Tels sont les principaux effets des tremblements de terre. Les effets secondaires sont très-variés et souvent extraordinaires. Après une secousse violente qui eut lieu à Candie, le 12 octobre 1856, on observa que les boussoles des navires en rade avaient éprouvé de

graves perturbations « Un capitaine marchand a raconté que l'aiguille de sa boussole avait pirouetté sept ou huit fois sur elle-même, et s'était fixée de telle sorte que, s'il se fût guidé par elle, il se serait dirigé sur Malte au lieu d'entrer au port de la Canée. » Après le tremblement qui se fit sentir dans les Pyrénées au mois de décembre 1855, la neige tomba avec abondance. La formation de la neige dans l'atmosphère au moment où le sol entre en vibration est un fait très-intéressant pour ceux qui s'occupent des circonstances météorologiques qui se produisent à l'époque des tremblements de terre.

Il paraît aujourd'hui très-certain que ces grands phénomènes ont une influence incontestable sur l'organisme animal. Arago recommandait aux observateurs de bien s'assurer si quelques heures avant la secousse « les chiens aboyaient, les ânes criaient comme pour annoncer l'approche du danger. » Or, nous trouvons dans le travail de M. Perrey que, le 23 juillet 1856, dans la matinée qui précéda la violente secousse du soir, les animaux étaient accablés, oppressés par un malaise général. On a remarqué aussi qu'après un tremblement de terre tous les chiens vont se désaltérer à la première mare d'eau qu'ils peuvent rencontrer.

Tous les faits que M. Perrey a pu recueillir ont été classés par ordre de date. Ce mode de classement est excellent, parce qu'il permet de suivre avec plus de facilité les manifestations d'un même phénomène, et par suite de déterminer sa direction. C'est ainsi que l'étude comparative des faits qui se passèrent, les 21 et 22 août 1856 à Philippeville, à Bougie, à Alger, à Nice, permet d'affirmer qu'ils se rattachent tous à une même cause, à un seul tremblement de terre qui traversa la Méditerranée, et plus tard, le 12 octobre, une autre secousse la parcourut dans toute sa longueur et produisit de grands ravages. Les fortifications de Malte furent endommagées, le dôme de la cathédrale de Civita-Vecchia se fendit « *de manière qu'on voit à travers.* » L'Etna, qui reposait depuis plusieurs mois, lança ce jour-là d'épaisses colonnes de fumée.

La direction des tremblements de terre est d'une grande importance en géologie. On comprend, en effet, que cette question est intimement liée à celle des soulèvements. La théorie et l'expérience indiquent que quand des secousses successives se produisent toujours dans la même direction, il se forme, au bout d'un temps plus ou moins long, des soulèvements de terrains suivant cette direction. Les gaz qui, sous l'influence de la chaleur centrale, se produisent sans cesse dans l'intérieur du globe, finissent par acquérir par leur accumulation une force suffisante pour soulever l'écorce terrestre,

quelquefois même pour la rompre. C'est ainsi que se forma en 1759, après deux mois de tremblements de terre, le Jorullo qui s'éleva, dans l'intervalle d'une seule nuit, au milieu d'une plaine couverte de cannes à sucre; ainsi, le Monte-Nuovo, sur la côte de Naples, s'éleva en 1538 après une période de secousses qui durait depuis deux ans. Dans la notice de l'Annuaire de 1830, Arago cite un grand nombre d'exemples qui établissent ce fait que les soulèvements observés à la surface de la terre ont été précédés de tremblements de terre qui persistaient dans plusieurs cas depuis quelques années.

Il est donc très-important de rechercher les lois de ces grands phénomènes qui peuvent dans l'espace d'un jour bouleverser la surface de notre globe. Les Catalogues de M. Perrey seront d'une grande utilité aux savants qui voudront faire plus tard la théorie positive des tremblements de terre, théorie impossible aujourd'hui parce que les faits sont en petit nombre; mais pour cela il faut, ainsi que je l'ai dit en commençant, que tous les faits consignés soient bien étudiés et que tous les détails soient relatés avec la plus minutieuse exactitude. Il n'y a pas de faits oiseux, pas de détails inutiles; tous portent avec eux leur enseignement. Dans le dernier travail de M. Perrey il y a beaucoup de phénomènes à peine indiqués; mais je n'ose pas lui en faire un reproche, puisqu'il est obligé d'avoir recours à des correspondants dont le zèle est parfois inégal, ainsi qu'il le constate avec regret.

LÉOPOLD GIRAUD.

NOTICE SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE FACULTÉ, par *Ch. Anglada*, professeur de pathologie médicale, brochure in-8°. Montpellier, 1859.

La bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier fut fondée par Haguenot, professeur de l'Université de Montpellier, membre de la Société royale des sciences de cette ville. Ses livres en formèrent le noyau primitif. On croit généralement que le nombre des volumes qu'il légua par testament était très-considérable, « la vérité est qu'il atteignait à peine un total de 1,200 volumes inscrits sur le Catalogue. »

Haguenot fit sa donation à l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi, le 16 octobre 1767. Il choisit pour conservateur le docteur Guillaume Amoreux, qui prit à cœur l'avenir du dépôt qui lui était confié. Ce dernier enrichit le fonds de Saint-Eloi de plusieurs ouvrages de sa bibliothèque privée et provoqua la munificence de quelques anciens docteurs de la Faculté. Rast de Maupas, Uffroy répondirent à son appel avec un heureux empressement.

La bibliothèque de Saint-Eloi, placée en dehors de la Faculté, ne pouvait rendre aux élèves que des services très-limités. « Partagés entre les heures des leçons et celles de la lecture, ils perdaient un temps précieux dans leurs allées et venues; la continuité de leurs travaux souffrait de ces déplacements. » La Faculté demanda la translation de la bibliothèque de Haguenot et l'obtint. Un arrêté de la commission d'instruction publique de la Convention nationale donna à l'école de médecine le fonds de Saint-Eloi. Cet acte n'était peut-être pas d'une parfaite justice, quoique les intentions fussent bonnes et que le résultat qu'on obtint fût excellent.

Cela se passait le 14 frimaire an III, et à cette époque « le nombre des volumes inscrits formait à peine un total de 2,700. »

Dès lors, la Faculté déploya la plus grande activité. Elle s'adressa au gouvernement, aux médecins et chirurgiens qui avaient conquis leur grade à l'école. Elle exposa que la bibliothèque ne possédait que « une assez mince collection de livres, incomplète dans toutes les parties de la science, mauvaise dans plusieurs, nulle dans certaines, incapable de satisfaire ni la curiosité, ni le désir d'apprendre. » Ses efforts persévérants ne furent pas perdus; un millier de volumes importants furent envoyés de Paris, et on permit aux pro-

fesseurs de puiser dans tous les dépôts de livres du département de l'Hérault, principalement au collége, au palais de Montpellier et aux évêchés de Lodève et de Béziers.

En 1802, M. Vigarous, professeur d'hygiène, reçut de Chaptal, alors ministre de l'intérieur, l'autorisation d'explorer les dépôts littéraires de la capitale. « Son inexpérience des livres le rendit timide, et il n'envoya à la Faculté que 3,000 volumes environ, dont plusieurs ouvrages incomplets et aucun qui fût digne d'attirer l'attention. »

La mission de M. Prunelle, aide-bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, fut plus heureuse que celle de M. Vigarous. Il exploita la mine précieuse que Chaptal avait ouverte, avec toute la science d'un bibliophile. 6,000 volumes furent recueillis en moins d'un an, malgré toutes les tracasseries qu'il eut à subir de la part des préposés aux dépôts, « douane d'un nouveau genre qui se montrait fort tolérante pour l'exportation des livres insignifiants, mais interdisait impitoyablement la sortie de ceux dont elle soupçonnait la valeur. »

Cette première mission terminée, M, Prunelle fut chargé d'exploiter les dépôts littéraires des départements. A Troyes, il trouva la belle bibliothèque du président Bouhier, et il y puisa en fin connaisseur « *largâ manu*, » Il fouilla les dépôts de Chartres, de Dijon, d'Auxerre, et il y rencontra des trésors. Cet infatigable chercheur épiait toutes les bonnes occasions. Apprenant un jour qu'une partie de la magnifique bibliothèque du cardinal Albani se trouvait entre les mains d'un officier français, originaire de l'Hérault, il parvint à décider le possesseur à la vendre, et il l'acheta, après autorisation du Ministre, pour la modique somme de 4,000 fr. Il faudrait un volume pour raconter tous les exploits de notre ardent bibliophile; la Faculté de Montpellier conservera toujours le souvenir des immenses services qu'il lui a rendus.

En 1806, Barthez, le représentant le plus élevé des doctrines médicales et philosophiques de l'école de Montpellier, légua, par acte testamentaire, à la Faculté qu'il avait illustrée par son enseignement, tous les livres composant sa bibliothèque. Parmi ces ouvrages on rencontre plusieurs éditions des Etienne, de Pierre Burman, « quelques-uns de ces livres portent une foule d'annotations marginales tracées par la main de Barthez lui-même : codicille imprévu qui enrichit sa succession du trésor de ses pensées inédites. » Le nombre des volumes que la Faculté doit à la munificence de Barthez s'élève à 5,052, dont 902 in-f°, 1,309 in-4°, 1,767 in-8° et 1,074 in-12.

La bibliothèque de l'école de Montpellier était constituée et fonctionnait depuis bon nombre d'années lorsqu'en 1855, M. Fortoul, alors Ministre de l'instruction publique, décida, par arrêté du 18 mars, qu'à l'avenir, « dans les Académies dont le chef-lieu réunissait plusieurs Facultés, les bibliothèques spéciales de ces établissements formeraient une seule bibliothèque qui prendrait le nom de *Bibliothèque de l'Académie.* » L'Académie de Paris était seule exemptée de l'obligation imposée, et par suite la Faculté de médecine de Paris devait rester en possession de sa bibliothèque. L'école de Montpellier s'émut de cette décision qui lui enlevait sa bibliothèque, et changeait son nom traditionnel. Elle demanda à être assimilée à l'école de Paris, faisant valoir la parité du rang hiérarchique, et plusieurs raisons qu'il est inutile d'exposer ici ; « son vœu fut entendu et pleinement satisfait ; elle n'avait pas trop présumé de la bonté de sa cause et de la justice du Ministre. »

Telle est l'histoire de l'origine, des débuts modestes, des accroissements inespérés de la bibliothèque de médecine de Montpellier. Le nombre des volumes qui la composent s'élève aujourd'hui à 50,000. Ils occupent onze salles, dont deux seulement sont livrées aux lecteurs. Il nous est impossible d'énumérer les trésors de toute nature qu'un bibliophile peut y trouver. Indiquons en passant la salle des manuscrits dont « plusieurs se recommandent par la beauté du vélin et de l'écriture autant que par le fini des miniatures peintes et rehaussées d'or. » Parmi ces manuscrits citons le roman de la Rose, un Antiphonaire devenu célèbre sous le nom d'*Antiphonaire de Montpellier*, plusieurs autographes de Christine de Suède, du Tasse ; enfin, beaucoup de manuscrits orientaux.

Remercions en terminant M. Anglada de son intéressante notice. M. Anglada, l'un des professeurs les plus distingués de la Faculté de médecine de Montpellier, aime les livres au milieu desquels il vit journellement, et cette passion, qui paraît à chaque ligne de son écrit, lui communique la vivacité et la chaleur sans lesquelles toute histoire n'est qu'un catalogue ennuyeux de faits plus ou moins bien classés.

LÉOPOLD GIRAUD.

VARIÉTÉS.

LETTRE A M. DE LA SAUSSAYE, membre de l'Institut, au sujet d'une médaille, grand bronze, de l'impératrice *Julia Mamæa*, au prétendu type de *Junon-Phallophore.*

Mon cher confrère et honorable ami,

Il semble que le premier besoin de notre siècle soit celui d'innover en toutes choses, dans les beaux-arts, les sciences, les lettres, comme dans l'art de la guerre, en politique, etc., et qu'on ait fait particulièrement pour le temps où nous vivons, le vers suivant :

« Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde. »

La numismatique elle-même, n'est point à l'abri, parmi nous, et la révolution qui menace à cette heure celle de nos ancêtres, les Gaulois, paraît vouloir s'étendre jusqu'aux Romains, leurs vainqueurs, bien qu'on pût croire, naguère encore, que tout avait été dit, ou à peu près, sur les monuments du monnayage de ces derniers.

A ce propos, mon cher confrère, si vous avez lu dans le deuxième numéro de la *Revue de la numismatique belge*, de cette année, une remarquable dissertation de M. le Dr Colson, de Noyon, sur un grand bronze de *Julia Mamæa*, au revers de Junon, avec le titre ou surnom de *Phallophore* donné par lui à cette déesse qui, en numismatique, le reçoit ici pour la première fois, quoique l'épouse de Jupiter figurée sur les médailles de cette impératrice offre un signa-

lement souvent reproduit et toujours uniformément par les numismates, et, entre autres, par Eckhel qui le décrit ainsi : IVNO. AVGVSTAE : *Juno sedens, dextra florem, sinistra infantem fasciis involutum, in omni metallo et formâ* (1) ; signalement que je complète ainsi, en le traduisant :

« Junon assise, tenant dans la main droite une fleur (celle dont la vertu aphrodisiaque et prolifique la rendit enceinte de Mars, sans la coopération de Jupiter, et portant dans la gauche un enfant au maillot (sans doute le dieu auquel elle venait de donner le jour). »

A la place de l'enfant emmailloté porté par Junon et couché sur son bras gauche, dans l'exemplaire qu'il a considéré comme encore inédit et qu'il publie de ce même type découvert il y a quelques années, avec plusieurs autres monnaies impériales romaines, à Saint-Paul-aux-Bois (Aisne), et dont il se rendit l'acquéreur, M. Colson, a vu ou a cru voir, placé dans la même position, un *Phallus*, mais, il faut bien en faire l'observation, un phallus *hongre*, et démuni des attributs de sa puissance générative et fécondante, et privé, par conséquent, des qualités que les anciens attribuaient à ce simulacre si souvent, du reste, reproduit par eux.

L'auteur du Mémoire sur lequel j'appelle votre attention, après avoir montré sa curieuse médaille à plusieurs amateurs de numismatique qui y reconnurent ce qu'il y avait remarqué avant eux, voulut la soumettre au jugement de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, en la faisant accompagner d'une notice. La savante assemblée prit connaissance de l'une et de l'autre, dans la séance du 9 mars 1842, présidée par feu M. Rigollot, archéologue distingué, trop tôt enlevé à la science, qui, après avoir examiné attentivement la pièce, déclara, dans un rapport *ad hoc*, que l'objet tenu par Junon était bien réellement *un enfant au maillot*, et non ce qu'y voyait celui à qui on devait cette double communication d'une médaille bien connue et dont jusqu'à ce moment l'explication n'avait fait le sujet d'aucun doute, explication, qu'à son avis l'exemplaire mis sous les yeux de la Compagnie ne pouvait donner lieu à modifier aujourd'hui.

Le Mémoire de M. Colson, imprimé par extrait dans un bulletin

(1) Doctrina numorum veterum, t. VII, p. 288. Cette plante que Chloris ou Flore fit connaître à Junon, dans les Champs oléniens, est selon M. de Longpérier, celle de l'*arum*, mentionnée par Pline le naturaliste et qui fait partie des hypogynes de la Méthode naturelle de Jussieu. (Voyez la savante dissertation de M. Ad. de Longpérier *sur Junon Anthea*, insérée dans le tome XX des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*.)

de la même année de la Société des antiquaires d'Amiens (1), a été reproduit tout récemment par lui, en son entier, avec de nouveaux développements, dans la 2e livraison du tome III de la 3e série de la *Numismatique belge*; il ne se dissimule pas, à propos du rapport dont on vient de parler et dont il a la franchise de faire connaître à ses lecteurs que, pour arriver à faire passer sa conviction dans leur esprit, il aura un obstacle à vaincre, celui résultant de l'autorité de M. Rigollot, à la vaste érudition duquel il se plaît, du reste, à rendre toute justice, quoique, si dans cette circonstance, dit-il, il fallait opposer autorité à autorité, il pourrait invoquer le témoignage de plusieurs numismates du premier ordre dont il fait connaître les noms, qui ont vu *comme lui un phallus sur sa médaille* (2), et si ce-

lui de deux bons yeux et la volonté de s'en servir avec bonne foi et sans prévention chez les personnes auxquelles M. Colson fait l'offre de leur laisser examiner ce singulier monument numismatique, ne devaient pas produire en elles une conviction égale à la sienne.

L'existence d'un pareil revers, dit encore, à cette occasion, notre correspondant de la *Revue belge*, étant une nouveauté dans la science, il a cru devoir faire, pour expliquer ce phénomène, quelques recherches qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais où i fait preuve d'une érudition qui pourrait bien être sans application à l'usage qu'il en veut faire ici, lorsqu'il les rattache à certaines pratiques et à certaines circonstances du culte et des mystères de Junon à Hiéropolis d'Assyrie, contrée dont Mamée était originaire ainsi que son mari *Gessius Marcianus*, père d'Alexandre Sévère, à l'histoire, trop connue pour en rappeler les détails, de l'amour de Stratonice, femme du roi Antiochus-Soter, pour l'eunuque *Combabus*, favori de ce dernier, et par suite, de celui des femmes de la ville sacrée des Assyriens pour les *Galles* qui, chaque année, faisaient dans son temple le sacrifice de leur virilité à cette même déesse (3), laquelle, selon le numismate de Noyon, nous en offrirait les restes ou le simulacre

(1) *Bulletin de la Sociteé des antiquaires de Picardie*, ann. 1843, n° 4.

(2) Les numismates dont le témoignage est invoqué par M. Colson en faveur de son explication du type de la médaille de Mamée, au revers *Juno Augusta*, sont MM. de Witte et Adrien de Longpérier; ces messieurs ont autorisé M. le baron de Crazannes à publier la note qui suit à ce sujet :

« MM. de Witte et Adrien de Longpérier déclarent que si M. le Dr Colson « leur avait fait l'honneur de leur demander l'autorisation de citer leur témoi- « gnage, ils n'auraient pas consenti à figurer dans son Mémoire sur *Junon* « *Phallophore*, comme garants d'une opinion qu'ils ne partagent pas. »

(*Note de la comm. de rédaction.*)

(3) Voyez à ce sujet le traité de Lucien de *Syria dea*.

sur la médaille dont il met sous nos yeux la gravure, en parallèle, sur la planche qui accompagne son Mémoire, avec celle de deux autres monnaies de notre impératrice (l'une grand-bronze également et la seconde, denier en argent), où c'est bien toujours un poupon au maillot que la reine du Ciel porte couché sur son bras gauche. Ce type, mon cher et honoré confrère, a donc acquis un droit de possession légal et inconstesté dans la numismatique romaine, auquel l'exemplaire tout à fait exceptionnel, de M. Colson, ne saurait porter atteinte aujourd'hui. Et, certes c'est ici ou jamais, le cas de dire, que l'exception même la mieux constatée ne fait pas règle.

Le revers des médailles de *Julia Mamœa*, tel que je viens de le donner plus haut, d'après Eckhel, se reproduit aussi sur celles de Lucile avec la légende, IVNO. LVCINA, et sur celle de Salonine avec la légende, IVNO. AVG. abréviations de Juno Augusta ou de Junoni Augustæ. A ce propos, je ne saurais admettre la leçon proposée par le docte coopérateur à la *Revue belge*, et d'après laquelle sur la légende du droit de la médaille de Mamée le mot IVNO, abrégé ici selon moi, serait considéré comme complet, et maintenu au nominatif, tandis que celui d'AVGVSTAE indiquerait le génitif, d'où résulteraient ce sens et cette traduction insolites « *la Junon de l'Auguste*, » c'est-à-dire « *de l'Impératrice.* »

Je pense donc, mon cher et honoré confrère, qu'il faut lire ici, d'après les exemples que nous fournissent plusieurs autre inscriptions votives semblables ou, du moins, analogues, IVNONI AVGVSTAE, au datif, bien que dans les idées du paganisme, Julie Mamée eut sa Junon particulière, comme toutes les femmes.

Pour terminer cette lettre en vous exprimant toute ma pensée et en vous disant mon dernier mot sur le singulier monument monétaire romain dont l'acquéreur du petit trésor de Saint-Paul-aux-Bois nous a fait connaître l'existence, et qui a été interprété de la manière qu'on vient de voir par lui et plusieurs autres numismatistes expérimentés, bien que contrairement à l'opinion de M. Rigollot et de ses confrères d'Amiens, je serais disposé, et cela avec toute probabilité et toute vraisemblance, équivalant, à peu près, à une certitude complète, à supposer ici une fraude, une mauvaise plaisanterie, soit de la part d'un malin monétaire soit de celle d'un graveur ancien ou moderne qui a voulu,

« Aux Saumaises futurs préparer des tortures. »

au moyen d'une altération, d'une retouche adroite et habile d'un type primitif qui l'a dénaturé.

Le résultat de cette *refaite* ou retouche, exécutée après coup, au burin, sur un ou plusieurs exemplaires d'un grand bronze de Mamée, a été de transformer l'enfant au maillot, qu'on y remarque étendu sur un bras de Junon-Lucine (1), en un phallus, mais que tout l'art du faussaire n'aura pu, faute de place, faire accompagner de ses accessoires ordinaires et indispensables, omission qui n'a jamais lieu sur les antiques qui représentent ce symbole de la fécondité, et que nous avons déjà signalée plus haut. Cette omission s'y fait d'autant plus remarquer que ce même symbole y est surmonté et comme couronné du κτείς (2) sur l'échantillon monétaire de M. Colson, au lieu du béguin qui devait y coiffer originellement le poupon travesti.

Si, en voyant toujours avec les yeux de l'archéologue picard, on écartait notre conjecture au sujet de ce travestissement, comment admettre que la mère d'Alexandre Sévère de laquelle on a présumé que les tendances religieuses tournaient vers le christianisme (3), ait permis que l'on figurât sur sa monnaie des images obscènes, si peu en rapport avec les mœurs et les croyances nouvelles, inconvenance que son fils n'eût certainement pas tolérée. Faudrait-donc y voir une sorte de vengeance que le monétaire ou le graveur *païen*, dont on vient de parler, aurait voulu exercer contre cette princesse, semi-chrétienne, si elle ne l'était tout à fait. On ne peut guère s'arrêter à cette pensée.

Mais, dans les idées même du paganisme, les emblèmes de la génération que nous offre la médaille de M. Colson seraient bien mieux placés sur un monument monétaire et relatif à Vénus aphrodite, à Astarté, etc., qu'à ceux consacrés à la sévère déesse, sœur et femme de Jupiter, sur le bras de laquelle un enfant au maillot, et peut-être ici *un rejeton impérial*, était tout à fait à sa place, lorsque dans leur dédicace elle recevait le titre ou le surnom d'AVGVSTA et de LVCINA.

La circonstance même d'une *patine* sans altération et irréprochable, si elle existe réellement, comme on me l'assure, sur la singulière médaille qui est le motif de cette lettre, ne pourrait infirmer

(1) Visconti n'a pas hésité à reconnaître le dieu Mars dans l'enfant emmailloté que Junon porte à son bras gauche, sur les médailles de Mamée. La plante ou la fleur que tient la déesse (*Juno martialis* ou *Junon martiale*) en est suivant lui la preuve (Voy. *Museo Pio-Clementino*, tome I, p. 5. — Cf. T. VI, page 86.)

(2) Cette addition de la contre-partie du phallus, sur notre médaille, n'a point été observée ou du moins mentionnée dans la dissertation insérée dans le Recueil périodique dont il a été parlé plus haut par l'auteur lui-même, mais bien additionnellement dans une note de son ingénieux et docte annotateur.

(3) Ainsi que l'impératrice Salonine, etc.

l'hypothèse que j'ai émise au sujet de sa falsification et de sa surcharge présumées, puisque le temps peut restituer, comme donner aux monnaies antiques d'argent ou de cuivre, la couverte bleue ou verte qu'on y remarque, et qui fait une partie de leur prix, et, qu'au besoin il existe, pour la leur rendre, des procédés chimiques bien connus des numismates et expérimentés par les faussaires, surtout.

En vous faisant part, mon cher et docte maître et ami, des impressions produites sur moi par la lecture du Mémoire de M. le Dr Colson sur la médaille de *Julia Mamæa* au revers de Junon-Phallophore, je saisis, avec autant de plaisir que d'empressement l'occasion qu'il m'offre de rendre toute la justice qui est due à la bonne foi et à la franchise de son auteur, en cette circonstance, ainsi qu'à son esprit de judicieuse critique et d'érudition peu commune, dans ses diverses publications numismatiques.

Veuillez agréez, etc.,

Le baron Chaudruc de Crazannes,

Correspondant de l'Institut, membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

Fouilles de Montramé (Seine-et-Marne).

Les journaux nous annoncent une bien précieuse découverte en archéologie celtique. Un chef gaulois, enterré depuis deux mille cinq cents ans, vient d'être exhumé à Saint-Maur-les-Fossés, armé de toutes pièces. Ses armes offensives et défensives offrent toute la barbarie des temps sauvages. Le fer de sa lance, une corne de cerf, le couteau, un silex tranchant, la hache et le casse-tête, un gros caillou bien poli, rien n'y manque. On a trouvé à côté de lui sa femme et son cheval, immolés en son honneur, à ce qu'on présume.

Les tombeaux des héros troyens sont plus anciens de cinq cents ans, et, toutefois, ils ont fait voir à l'explorateur une civilisation beaucoup plus avancée.

Pour nous, archéologue provinois, si nous ne pouvons pas offrir une découverte du prix de celle de Saint-Maur, nous nous tenons pour bien satisfait de ce qu'un heureux hasard nous a fait trouver, à plusieurs reprises, du 5 avril au 15 septembre, dans un champ du hameau de Mont-Ramé. Ce n'étaient pas là, *quatre corps étendus*, comme le dit le loup de La Fontaine, mais bien soixante, et qui seront suivis de plusieurs autres, Il y a déjà de fortes raisons de penser que c'est un cimetière gaulois, antérieur aux Romains. Il est situé sur le versant d'une colline, non loin du ruisseau des Méances, et ses points de vues merveilleux feraient l'admiration des peintres.

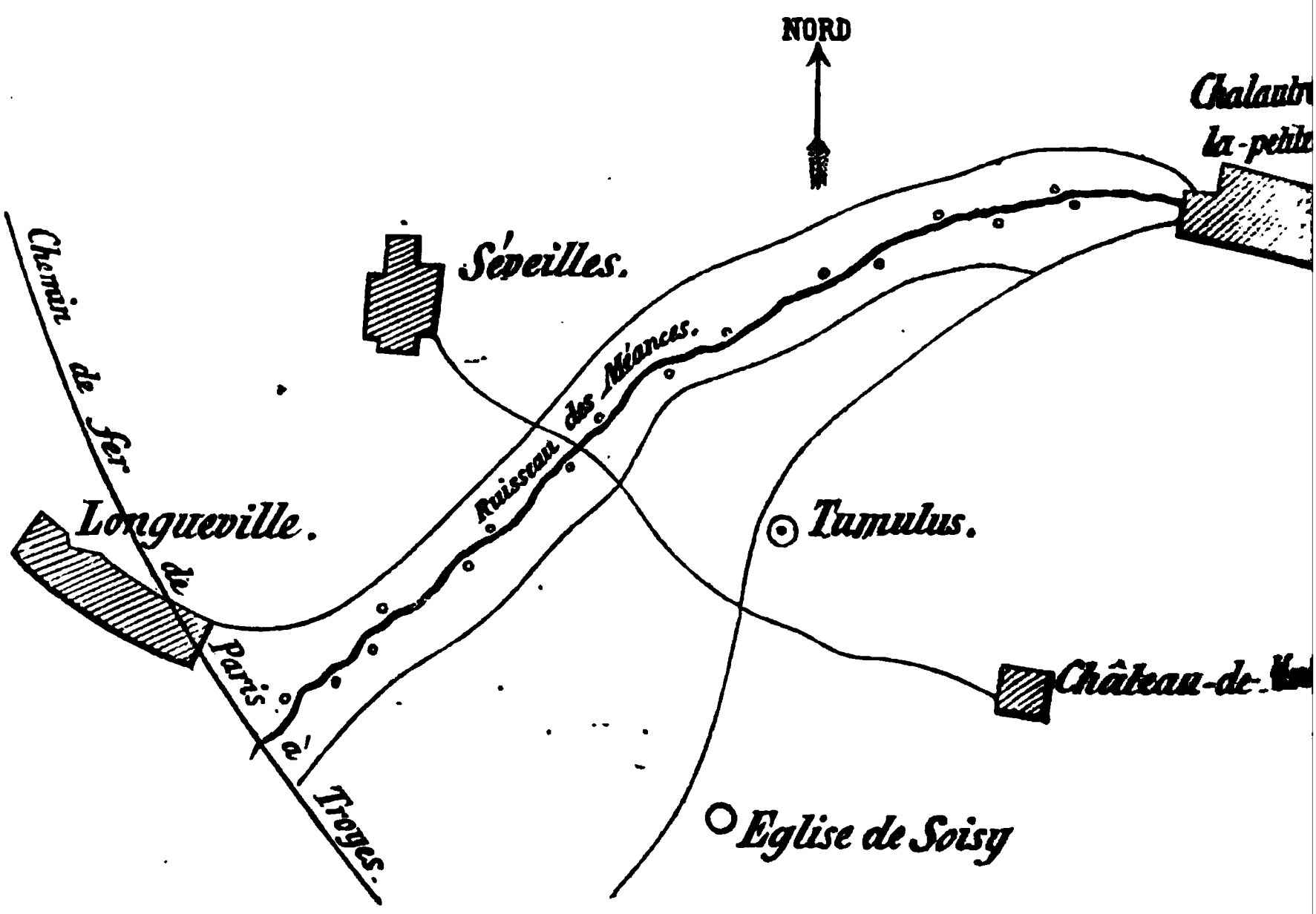

Remercions d'abord l'honnête vigneron qui nous a signalé sa découverte avec candeur et vérité. Il se nomme Valentin François. C'est une persistance de dix ans qui l'a conduit à ce trésor. Son champ était encombré de pierres et de terres rapportées pour former un grand tumulus. Dans l'intérêt de sa petite culture, ce brave homme les a fait disparaître peu à peu. Les pierres extraites ne vont pas à moins de soixante mètres, qui ont fort servi aux réparations des chemins voisins.

Les corps sont à peine à un mètre de profondeur, tous couchés sur le dos (point de superposés), et placés dans toutes les directions, les squelettes parfaitement conservés, leurs os d'une extrême blancheur, toutes les dents jeunes, saines et bien complètes; aucun vieillard jusqu'ici, mais un jeune enfant de douze à treize ans, ayant son petit collier et son bracelet de cuivre.

Une chose digne de remarque, ce sont ces lourdes pierres qui oppressent la poitrine et chargent la tête de tous les défunts. La religion druidique ne leur souhaitait donc pas la terre légère.

Nous avons vu encore ceci : un des squelettes, dont la grandeur était de 1 mètre 85 centimètres, avait la mâchoire fortement ouverte par deux petits silex blancs et minces, de la forme et de la grosseur d'une pierre à fusil, les dents les pressaient au point qu'il nous fut difficile de les faire sortir de place.

Ces Gaulois ont presque tous des colliers solides et tout d'une pièce, et un bracelet au bras gauche, trois seulement en ont aux deux bras (serait-ce le signe d'un grade supérieur?) Quelques-uns, des anneaux aux jambes et certains une fibule ou petite broche pour attacher le vêtement. — Je ne puis m'empêcher de faire observer que nous sommes ici entre les somptueux bijoux trouvés dans d'autres sépultures et la simplicité première de notre *sauvage* de Saint-Maur-les-Fossés.

Ces fibules, ces anneaux, ces bracelets, ces colliers sont en bronze. Leur travail pourrait fournir quelques données probables sur leur âge et sur le degré de civilisation de notre Gaule à ces époques si obscures.

Le dernier corps, que l'on vient de découvrir, avait un collier en bronze plus grand que tous les autres, et un bracelet du même métal à chaque bras. Le collier reposait sur les épaules du guerrier (1). Plusieurs objets en fer étaient suspendus à ce *cercle*. Ils ont telle-

(1) Mot peut-être hazardé, car je dois dire que notre cimetière ne nous a donné jusqu'ici ni armes, ni monnaies.

ment souffert des atteintes du temps qu'on ne sait ce que c'est.

On a également trouvé une fibule et deux bracelets d'inégale grandeur, le tout en fer.

Les colliers du tumulus de Mont-Ramé sont encore remarquables par leur ressemblance avec ceux découverts, il y a quelques années, à Lizines-les-Provins, et dans l'une des sept tombelles de Montapot, près de Donnemarie. Ce sont les mêmes ciselures, les mêmes reliefs. Voilà donc un genre de parure gauloise bien déterminé et conséquemment d'une même époque.

Il est bon de rappeler pour l'ensemble de la théorie archéologique, qu'il y a vingt ans, à peu près, un bûcheron de Sourdun découvrit à Grisy, sous le tronc d'un vieux chêne, à deux ou trois pieds sous terre, un grand vase en poterie rouge, qui contenait une collection de styles, de bracelets en bronze, vingt à trente, pour le moins. Il les vendit à M. le docteur Naudot, l'un de nos habiles médecins (aujourd'hui à Boulogne, près Paris). J'en dois quelques-uns à son amitié. Ceux formés de grosses perles creuses n'étaient peut-être pas des ornements de bras (1).

Encore un mot : nous avons recueilli des fragments d'une poterie unie, brune et grossière, et des espèces de noyaux en terre cuite, rouge et noire, de différentes grosseurs, et percés par le milieu, ainsi que des petits grains d'un verre très-fin et d'une belle couleur lapis-lazuli. — A quel usage? je n'en sais rien... peut-être pour former un collier, ornement des femmes.

Je n'en dirai pas plus. Je m'en tiens à l'essentiel. Ici, les dessins font mieux que les paroles. Les voici fidèlement tracés. Je les dois à l'intelligence et au talent d'un jeune élève du collége de Provins, M. Louis Farabeuf. Je reconnais sans peine que mon crayon ne vaut pas le sien (2).

MICHELIN,
Correspondant du Comité.

(1) Il paraît aujourd'hui démontré que c'était des insignes militaires qui se plaçaient sur l'épaule.

(2) Les dessins dont parle ici M. le Dr Michelin n'ont pu être reproduits dans la *Revue des Sociétés savantes*. On les conserve à la bibliothèque des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique, où MM. les correspondants et MM. les membres des Sociétés savantes pourront les consulter.

(*Note de la Commission de rédaction.*)

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 15 OCTOBRE 1858 AU 15 AVRIL 1859 (1).

Les ouvrages dont les titres sont précédés d'un * ont déjà été mentionnés dans la Bibliographie provinciale des précédentes livraisons de la *Revue*.

Les tombelles celtiques du massif d'Alaise. — Rapport fait à la Société d'Emulation du Doubs au nom de la commission chargée de diriger les fouilles, par M. Auguste Castan. In-8°, 19 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Emulation du département du Doubs*, séance du 10 juillet 1858.)

Institut impérial de France. — Académie des beaux-arts. — Séance publique annuelle du samedi 2 octobre 1858. — Paris, 1858; in-4°, 82 pages.

Considérations physiologiques sur l'instinct de l'homme et des animaux, par M. le docteur Barbaste. Paris, 1858; in-12, 23 pages. (Extrait du *Dictionnaire universel des Connaissances humaines.*)

De l'homicide sous le rapport médico-légal, par *le même.* Paris, 1858; in-12, 23 pages. (Extrait du *Dictionnaire universel des Connaissances humaines.*)

Titres et travaux scientifiques du docteur Barbaste, candidat à l'agrégation, devant la Faculté de médecine de Montpellier. — Concours de 1857, par *le même.* Montpellier, 1856; in-4°, 16 pages.

M. Barbaste, docteur en médecine, à Romans. — Notice biographique, par M. Guyot de Fère. In-4°, 4 pages. (Extrait du *Journal des arts, des sciences et des lettres.*)

De l'état des forces dans les maladies, et des indications qui s'y rapportent, thèse soutenue par M. le docteur Barbaste. Montpellier, 1857; in-8°, 170 pages.

Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois, département du Jura, depuis son origine jusqu'en 1830, par M. Emm. Bousson de Mairet. Arbois, 1856; 1 vol. in-8°, 640 pages.

Les soirées jurassiennes ou épisodes de l'histoire de la Franche-Comté, accompagnés de notes historiques et de pièces justificatives, etc., par MM. Emm. Bousson et Mairet. (*Le capitaine Morel; — Le frère Hilarion; — Mathilde d'Arbois; — Le Prisonnier de Bracon*). Paris, 1858; 1 vol. in-8°, 242 pages.

(1) Voir le numéro de la *Revue* de novembre-décembre 1858, tome V^e^ de la 1^re^ série, page 843, et le numéro d'avril 1859, tome I^er^ de la 2^e^ série, page 531.

Histoire de l'église de Tulle et de Notre-Dame-de-Rocamadour, *par Bertrand de Latour*, *vicaire général du diocèse de Tulle*, traduite par M. F. Bonnélye. Tulle, in-8°, 104 pages.

Histoire de Tulle et de ses environs, par *le même*; 9e livraison; Tulle, in-12, p. 211 à 264.

Le théâtre de Champlieu, par M. Peigné-Delacourt. Noyon, 1858; in-8°, 39 pages avec carte et planches.

Flore de Tarn-et-Garonne ou description des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans ce département, *publiée sous les auspices du conseil général*, par M. A. Lagrèze-Fossat. Montauban, 1847; 1 vol. in-8°, 527 pages.

De l'origine du gypse dans les terrains supercrétacés du bassin du sud-ouest de la France, par *le même*. Montauban, 1843; in-8°, 29 pages.

De la cuscute, *des moyens de la détruire et de s'en préserver*, par *le même*. (*Comice agricole de l'arrondissement de Moissac*). In-8°, 11 pages.

Observations microscopiques sur la mite du blé, par *le même* et par M. R.-J. Montané. Montauban, in-8°, 28 pages, avec planche.

Notice sur l'herbier du département de Tarn-et-Garonne donné au musée départemental d'histoire naturelle de Montauban par M. A. Lagrèze-Fossat. Montauban, in-8°, 11 pages.

La folle avoine, *rapport fait par M. Pépin sur une note relative à la folle avoine*, *adressée par M. Lagrèze-Fossat*, etc. In-8°, 12 pages. (Extrait du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture.*)

Note sur une tortue fossile trouvée à Moissac, *et sur la constitution et l'âge des terrains tertiaires des environs de cette ville*, par M Lagrèze-Fossat. Bordeaux, 1858; in-8°, 7 pages. (Extrait des *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.*)

* *Die ältesten Glasgemälde des Chorherren-Stiftes Klosterneuburg und die Bildnisse der Babenberger in der Cistercienser-Abtei Heiligenkreuz*, dessinés et décrits par M. Albert Camesina. Vienne, 1857; in-4°, 34 pages, avec 27 pl. lith. et 22 gravures sur bois dans le texte.

* *Mittheilungen der Kais. Konigl. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, édité sous la direction de M. le baron de Czörnig, rédigé par M. Karl Weiss. Vienne, 1857: 1 vol. in-4°, 341 pages, avec 12 pl. lith. et 157 gravures sur bois dans le texte.

* *Mittelalterliche Kunstdenkmale in Salzburg*, par M. le docteur Gustave Heider. Vienne, 1857; in-4°, 62 pages, avec 4 pl. lith. et 56 gravures sur bois dans le texte.

* *Kunstdenkmale des Mittelalters in Steiermark*, par M. Karl Haas. Vienne, 1857; in-4°, 32 pages, avec 24 gravures sur bois dans le texte.

* *Cividale im Friaul und seine Monumente*, par M. le professeur Rud. Eitelberger von Edelberg. Vienne, 1857; in-4°, 26 pages, avec 9 gravures sur bois dans le texte.

* *Kunstdenkmale des Mittelalters im Kreise ob dem Wiener Walde des Erzherzogthums Nieder-Osterreich*, par M. le docteur Edouard Freiherren von Sacken. Vienne, 1857; in-4°, 66 pages, avec 3 pl. et 45 grav. sur bois dans le texte.

Etudes sur la formation des racines sémitiques suivies de considérations générales sur l'origine et le développement du langage, par M. l'abbé Leguest. Paris, 1858; in-8°, 180 pages, accompagnées d'une *Addition aux considérations sur l'origine et le développement du langage*, in-8°, 16 pages.

Histoire du canton d'Athis (Orne) et de ses communes, précédée d'une étude sur le protestantisme en Basse-Normandie, par M. le comte Hector de la Ferrière-Percy. Paris, 1858; 1 vol. in-8°, 580 p., avec gravures sur bois dans le texte.

Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie, par *le même*. Paris, Caen, 1855; 1 vol. in-8°, 312 pages, avec pl. lith. et grav. sur bois dans le texte.

* *Les la Boderie, étude sur une famille normande*, par *le même*. Paris, 1857; in-8°, 194 pages.

Rapport sur la vraie croix découverte à Saint-Florent, le 23 avril 1858, par M. X. Barbier de Montault. Angers, in-8°, 18 pages. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV.)

Anciennes industries marseillaises. — Faïences, verres, émaux, porcelaines, par M. Mortreuil. Marseille, 1858; in-8°, 27 pages.

Les tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim et du Hubelwaeldele. — Rapport lu en assemblée générale de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, le 19 juin 1858, par M. Maximilien de Ring. Strasbourg, 1858; in-8°, 27 pages, avec planches.

Instructions élémentaires sur les instruments employés dans les observations d'astronomie nautique et de météréologie, par M. F. Huette. Nantes, 1856; in-8°, 104 pages.

Mémoire sur la constitution atmosphérique de la ville de Nantes, lu à la Société académique du département de la Loire-Inférieure, séance du 6 septembre 1854, par *le même*. Nantes, 1855; in-8°, 52 pages.

De la mesure du temps et de la dénomination des époques séculaires, par *le même*. Nantes; in-8°, 8 pages.

Relevé des observations recueillies pour constater l'état atmosphérique de la ville de Nantes, pendant les années 1852, 1853 *et* 1854, par *le même*. Nantes, 1855; in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 2e *année*.)

Tableau des observations météréologiques faites à Nantes, etc., (années 1840-1857), par *le même;* in-4°, 18 tableaux.

La cathédrale d'Anagni, par M. X. Barbier de Montault. Paris, 1858; in-4°, 99 pages.

* *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne*, par M. Melleville. Laon, Paris, 1857; 2 vol. in-8°, avec planches, 1er vol. 372 et VIII, 2e vol. 376 pages.

* *Histoire de la sainte église d'Arles*, par M. l'abbé Trichaud. Paris, Nîmes, 1857; 2 vol. in-8°, 357 et 363 pages.

* *Histoire du comté de Chiny et des pays Haut-Wallons*, par M. Jeantin, tome I^er^. Paris, Bruxelles et Nancy, 1858; 1 vol. in-8°, 504 pages.

* *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, par M. Ch. de Picamilh. Paris, 1858; 2 vol. in-8°, 556 et 498 pages.

Vierter Jahresbericht des Germanischen. — Nationalmuseums zu Nürnberg. Vol. 1, october 1856, bis Ende 1857. Nürnberg, Leipzig, 1858; in-4°, 42 pages.

* *Chants liturgiques d'Adam de la Bassée, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, au treizième siècle*, publiés par M. l'abbé D. Carnel. Gand, 1858; in-8°, 28 pages, avec planches de musique gravée.

Sur les gloires de la Charente, discours pour la distribution des prix au lycée d'Angoulême, le 13 août 1851, par M. Ruelle. Angoulême; in-8°, 45 pages.

* *Nouvelles et dernières recherches sur l'emplacement de Lunna, station romaine entre Lyon et Mâcon*, par M. d'Aigueperse. Lyon, 1857; in-8°, 24 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Lyon*.)

* *Recherches sur la topographie du Ponthieu avant le quatorzième siècle*, par M. F.-C. Louandre. Abbeville; in-8°. 37 pages.

* *Géographie historique, industrielle et statistique de la Haute-Marne*, par M. Carnandet. Chaumont, 1858; in-12, 216 pages, avec une carte.

* *Notice archéologique et historique sur la conservation de la tour de Saint-Jacques de la Boucherie, à Paris*, par M. André Durand. Rouen, février 1858; in-8°, 10 pages. (Extrait du *Journal de Rouen*.)

* *Notice archéologique sur la tour de Saint-Pierre de Carville, à Darnetal*, par *le même*. Rouen, octobre 1858; in-8°, 7 pag. (Extrait du *Journal de Rouen*.)

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze, par M. Combet. Limoges, 1858; in-8°, pages 197 à 215 (suite de la 4^e^ livraison.)

* *Eléments de géométrie appliquée à la transformation du mouvement dans les machines*, par M. Ch. Girault. Caen, Paris, 1858; in-8°, 292 pages, avec figures dans le texte.

* *La noblesse flamande de France en présence de l'article 259 du code pénal*, par M. Louis de Baecker. Dunkerque, 1858; in-8°, 24 pages.

* *Excursion archéologique sur quelques-unes des montagnes du pagus Arebrignus*, par M. H. Abord-Belin. Beaune, 1858; in-8°, 8 pages.

Les Massipia. par M. Gustave Bascle de Lagrèze. Bordeaux, 1851; in-8°, 11 pages. (Extrait du *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux*.)

* *La vida de sant Honorat* (*la vie de saint Honorat*), *légende en vers provençaux du treizième siècle, par Raymond Féraud. Analyse et morceaux choisis, avec la traduction textuelle desdits morceaux, la biographie du vieux poëte et une notice historique sur saint Honorat et les îles de Lérins*, par M. A. L. Sardou. Paris, Marseille et Avignon, 1858; grand in-8°, 58 pages.

* *Histoire de la basse Alsace et de la ville de Strasbourg*, par M. Louis Spach. Strasbourg, 1858 ; 1 vol. grand in-8°, 415 pages

* *La numismatique en* 1857, par M. Anatole de Barthélemy. Colmar ; in-8°, 19 pages. (Etrait de la *Revue d'Alsace.*)

* *Spicilége d'histoire littéraire ou documents pour servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts dans le nord de la France*, par M. Le Glay. 2e fascicule. Lille, 1859 ; in-8°, 95 pages.

* *Numismatique mérovingienne. — Monnaies de Metz et de Saintes*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Bruxelles ; in-8°, 9 pag. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, tome II, 3e série.)

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Acht Band. (*Geschichte der Abtei Zürich, von Doctor Georg. von Wyss*). Zürich, 1851-1858 ; 1 vol. in-4°, avec planches.

Les mêmes, Band XI. Heft 5. (*Denkmäler des Hauses Habsburg in der Schweiz. Erstes Heft. Die Hagsburg*). Zürich, 1857 ; in-4°, pages 1 à 136 *bis*, avec planches.

Les mêmes, Band XI. Heft 7. (*Beschreibung der Domkirche von Chur*). Zürich, 1857 ; in-4°, pages 149 à 164, avec planches.

Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses, 3e année, 5 derniers numéros ; 4e année (1858), 3 premiers numéros. Zurich ; grand in-8°, avec planches.

Une chanson satirique au dix-septième siècle, par M. Alphonse Fourtier. Le Puy ; in-8°, 7 pages. (Extrait de la *Haute-Loire.*)

Mémoire sur un moyen d'amender les terres et de prévenir les inondations, par M. A. Lagrèze-Fossat. In-4°, 11 pages. (Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, tome IX.)

* *La Franche-Comté à l'époque romaine, représentée par ses ruines*, etc., par M. Ed. Clerc. Deuxième édition. Besançon, 1853 ; in-8°, 164 pages, avec carte et planches.

* *Jahrbuch der Kaiserlich-Königlichen Geologischen Reichsanstalt.* 1858. IX Jahrgang. n° 1 à 4, mit acht lithographirten Tæfeln. Vienne ; 1 vol. grand in-8°, XVIII et 752 pages.

* *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, texte par M. L. de Lamothe, dessins par M. Léo Drouyn. Bordeaux, 1846 ; 1 vol. in-folio, 40 pages et 49 planches.

* *Album de la Grande-Sauve*, par M. Léo Drouyn. Bordeaux, 1851 ; 1 vol. in-folio, 36 pages de texte et 16 gravures à l'eau forte.

* *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge et dans les temps modernes jusqu'en* 1790, etc., par M. J. Desnoyers. 1re partie (*les Quatre lyonnaises*). Paris, 1854 ; in-8°, 154 pages,

(Extrait de l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1853; 2e partie (*les Belgiques et les Germanies*), in-18, 236 pages. (Extrait de l'*Annuaire de la même Société pour* 1859.)

* *Fulbert*, par M. Doublet de Boisthibault. Paris, 1858; in-8°, 11 p. (Extrait de la *Revue archéologique*, XVe année.)

* *Origine des communes du nord de la France*, par M. Tailliar. Paris, 1857; in-8°, 75 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

* *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*, par M. Deribier du Châtelet, 26e, 27e et 28e livraisons. Aurillac, 1858; grand in-8°, pages 395 à 697 (fin du volume).

Handbuch der poetischen National-Literatur der Deutschen von Haller bis auf die neueste Zeit, par M. le docteur Heinrich Kurz, 1re et 2e parties. Zürich, 1857; grand in-8°, 1 volume, XVI et 322 pages (744 colonnes).

Le même, 3e partie. Zürich, 1858; grand in-8°, 1 vol., 426 pages (850 colonnes).

* *La baronnie du Pont* (*Pont-l'Abbé*), *ancien évêché de Cornouailles*, par M. A. du Chatellier, Paris, Nantes, 1858; grand in-8°, 75 p. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*.)

* *Droits et priviléges de la commune de Nevers* (*archives communales de Nevers*), par M. Henri Crouzet. Nevers, 1858; grand in-8°, III et 220 pages. (Publication de la *Société nivernaise*.)

* *Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais pour* 1859, par M. Auguste Parenty, 8e année. Arras; 1 vol. in-8°, 448 pages.

* *Saint Walfroy, apôtre des Waëls Ardennais. — Précis historique sur son monastère, son pèlerinage, et sur les événements accomplis sur la montagne qui conserve sa tombe, sa mémoire et son nom*, par M. Jeantin. Nancy, 1858; in-8°. 76 pages, avec planches.

* *Tour et église d'Oppy*, par M. Achmet d'Héricourt; in-4°, 8 pages, avec planches.

* *Eglise d'Ablain-Saint-Nazaire*, par *le même*. Arras, 1856; in-4°, 8 pages, avec planches.

* *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le préfet, pour l'année* 1858, par M. A. de Martonne. Blois, 1858; in-8°, 47 pages.

* *François de Jussac d'Ambleville, sieur de Saint-Preuil, maréchal des camps et armées du roi Louis XIII*, par M. Auguste Janvier. Abbeville, Paris, 1859; in-8°, 139 pages.

Description des médailles, jetons, monnaies, du règne de S. M. l'Empereur Napoléon III, précédées des pièces de la Représentation et de la Présidence, par M. C. Verly. — 15e, 16e et 17e livraisons. Lille, 1853; pages 203-250.

* *Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de l'Hérault, pour l'année* 1859, par M. Eugène Thomas. 42e année. Montpellier, 1859; 1 vol. in-18, 470 pages.

* *Mélanges historiques et archéologiques sur la Bretagne*, par M. Anatole de Barthélemy. — IIIe fascicule. — Paris, 1858; in-8°, 141 pages.

* *Mémoire en reponse au Questionnaire archéologique, publié par l'Académie, etc., de Bordeaux. — Communes de Bassens, Carbon-Blanc, Lormont.* — *Notice sur le Cypressa*, par M. Adolphe de Briolle. Bordeaux, 1859; in-8°, 72 pages, avec planche.

* *Sarcophage en plomb et bas-relief en ivoire découverts à Beauvais*, par M. Mathon fils. Beauvais, 1858; in-8°, 12 pages et 2 planches. (Extrait de la *Revue archéologique*, XV^e^ *année.*)

Notes statistiques sur le mouvement de la population de la ville de Lille pendant l'année 1857, par M. le docteur Chrestien. Lille; in-8°, 24 pages.

* *Le château, la terre, le prieuré et les chapellenies de Boumois*, par M. X. Barbier de Montault. In-8°, 33 pages. (Extrait des *Mémoires de la commission archéologique de Maine-et-Loire.*)

* *Note sur les murs gallo-romains de Dax*, par M. de Caumont. Paris, 1857; in-8°, 20 pages, avec gravures sur bois dans le texte.

* *Rapport de la commission d'hygiène publique sur l'utilité des citernes, dans le département de la Moselle*, par M. Terquem. Metz; in-8°, 12 pages. (Extrait de l'*Exposé des travaux de la Société des sciences médicales du département de la Moselle*, 1857-1858.)

* *Observation sur l'emploi des sangsues dans les établissements hospitaliers*, par *le même*. Metz; in-8°, 8 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz, année* 1856-1857.)

* *Recherches sur les foraminifères du Lias du département de la Moselle*, par *le même*. Metz, 1858; in-8°, 94 pages, avec 4 planches.

* *Notice sur l'hôpital des aveugles, à Chartres*, par M. Doublet de Boisthibault. Le Mans, 1858; in-8°, 19 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

* *Notice sur la fondation de la chapelle votive de Notre-Dame d'Alen ou d'Alem, dite de Bonne-Espérance ou de Bon-Secours, entre Castel-Sarrasin et Moissac, et sur le combat livré en ce lieu par le connétable Louis de Sancerre*, etc., par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Paris, 1859; in-8°, 11 pages.

* *Les voies romaines dans le département de la Moselle*, par M. C. Abel. (*Mémoire lu à la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.*) in-8°, 31 pages.

* *Annuaire administratif et statistique du département du Var, pour* 1859, par M. J.-J. Aubin. Draguignan, 1859; 1 vol. in-12, 216 pages.

* *Annuaire statistique et administratif du département du Lot*, par M. Delom. Cahors, 1859; in-8°, 3 parties, 288, 68 et 104 pages.

* *Principes supérieurs de la morale adressés à tous les hommes*, par M. André Peżzani, tomes I^er^ et II. Paris, Lyon; 2 vol. in-8°, 1^er^ XXI et 420, 2^e^ 394 et LII pages.

* *Le prêtre devant le siècle*, par M. l'abbé A. Martin. Guincourt, par Tourteron (Ardennes), 1858; 1 vol. in-8°, 472 pages.

* *L'année historique de Boulogne-sur-Mer, recueil de faits et d'événements intéressant l'histoire de cette ville, et rangés selon leurs jours anniversaires*, par M. F. Morand. Janvier-mars, titre et tables (fin du volume). Boulogne, 1859; in-12, 3 brochures.

* *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot, maître charpentier en la Couture de Reims*, etc., par MM. E. Henry et Ch. Lorriquet. Reims, 1858; 1 vol. in-8°, LXXIX, 325 pages, avec 2 planches de musique.

* *Antiquités lapidaires trouvées dans la cathédrale du Puy*, par M. Aymard. In-8°, 34 pages.

* *Landau* (*Villes libres et impériales de l'ancienne Alsace*). — *Etude historique*, par M. L. Levrault. Strasbourg, Colmar, 1859; grand in-8°, 124 pages.

* *Histoire de la ville de Gisors*, par P.-F.-D. Hersan. Gisors, 1858; 1 vol. in-12, 348 pages.

* *Description minéralogique et géologique du Var et des autres parties de la Provence, avec application de la géologie à l'agriculture, au gisement des sources et des cours d'eau*, par M. le comte H. de Villeneuve-Flayosc. Paris, 1856; 1 vol. in-8°, 532 pages.

Rapport fait le 3 *décembre* 1858, *à la seconde assemblée générale annuelle de la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1858, par M. L.-F. Maury. Paris, 1859; in-8°, 110 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie.*)

* *Le comté de Dagsbourg, aujourd'hui Dabo* (*ancienne Alsace*). — *Archéologie et histoire*, par M. Dugas de Beaulieu. 2e édition. Paris, 1858; 1 vol. in-8°, 328 pages, avec planchés.

Histoire de la colonisation pénale et des établissements de l'Angleterre en Australie, par M. le marquis de Blosseville. Paris, 1859; 1 vol. in-8°, VIII+XXXII+VIII et 569 pages.

* *Notices archéologiques*, par M. Victor Simon. (*Notice sur une statuette trouvée près de Gorze. — Idem sur un bas-relief découvert à Metz, en* 1856. — *Idem sur un monument antique élevé au Dieu Proxsumus. — Rapport, etc., sur les fouilles faites au Sablon.*) Metz, 1858; in-8°, 23 pages, avec une planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1857-1858.)

(*La suite au prochain numéro.*)

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

— *La Société impériale des sciences de Lille*, dans sa séance du 6 mai 1859, a nommé vice-président M. Girardin, en remplacement de M. Pierre Legrand, décédé.

— M. Eyriès, inspecteur d'Académie à Mende, vient d'être nommé membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère.

— *Académie delphinale, à Grenoble.* — Bureau pour 1859 :

Président : M. L. GAUTIER.
Vice-président : M. QUET.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. REVILLOUT.
Secrétaire adjoint : M. Cam. DE BOURNET-LAVAL
Trésorier perpétuel : M. MACÉ.

La Société archéologique de Touraine a reçu :

1° En qualité de membres titulaires :

M. Trodoux, artiste sculpteur, anciennement attaché à la cour de Russie ;

M. Belle, juge suppléant au tribunal civil de Tours.

2° En qualité de membres correspondants :

M. de Cougny, propriétaire, demeurant à Chinon ;
M. l'abbé Gendrier.

— La même Compagnie a éprouvé, depuis le commencement de 1859, des pertes bien regrettables parmi ses membres titulaires et ses correspondants.

M. Bodin, officier de l'Université, membre correspondant, est décédé à Saint-Paterne (Indre-et-Loire), le 3 mars 1859.

M. Emile Ruelle, chevalier de la Légion d'honneur, ancien recteur des Académies de la Corse et de Bordeaux, membre correspondant, est mort en sa propriété de la Reignière (Indre-et-Loire), le 6 juillet 1859, dans sa cinquante-huitième année.

M. Noël Champoiseau, ancien maire de la ville de Tours, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de la Société qui l'avait élevé à la dignité de président honoraire, est décédé au Mans (Sarthe), le 21 juillet 1859, dans sa soixante-quatrième année.

M. Etienne Cartier, l'un des correspondants du ministère, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Amboise (Indre-et-Loire), le 22 juillet 1859, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge. Le nom de M. Cartier est inséparable de celui de la *Revue numismatique* qu'il a fondée en 1836, de concert avec son savant ami M. de La Saussaye, et qu'il enrichit pendant vingt années de travaux dont le mérite a été apprécié par les amis de la science en France comme à l'étranger.

— *Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.* — Dans sa séance publique annuelle tenue le 1er juin 1859, cette Société a décerné une couronne de laurier à M. Philippe Van der Haeghen, auteur de *Recherches historiques sur la souveraineté du Vivarais*, et accordé une mention très-honorable à M. Anacharsis Combes pour des *particularités historiques* sur la chambre mi-partie ou chambre de l'Edit, établie à Castres, par Henri IV.

— *Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.* — Programme d'un prix proposé pour 1860.

Un prix de sept cents francs sera accordé à l'auteur d'un travail manuscrit comprenant une statistique raisonnée de l'industrie manufacturière du département de la Seine-Inférieure. La Société demande que cette étude comprenne les perfectionnements à introduire dans les diverses industries, afin de les amener à la hauteur qu'elles ont atteinte dans les pays où elles sont le plus florissantes.

On devra insister sur les causes de dépérissement de certaines industries, rechercher s'il convient de les abandonner, et indiquer, dans ce cas, par quels nouveaux genres de fabrication il convient de les remplacer,

Chaque année le concours est clos le 1er avril.

(*Bulletin des travaux de la Société*, année 1858.)

Académie du Gard. — Concours : Monographie de l'église de Saint-Gilles. — L'Académie demande un ouvrage étendu, qui fasse complétement connaître ce beau monument d'architecture, considéré aujourd'hui comme le type le plus remarquable du style byzantin.

Les concurrents devront préciser la date de la fondation, indiquer les modifications, agrandissements apportés successivement à

l'édifice, décrire avec soin les deux églises inférieure et supérieure, le portail, la vis, le transept, etc.; ils devront aussi compulser les cartulaires et autres documents authentiques et en reproduire les parties qui leur paraîtraient offrir de l'intérêt.

Le prix consistera en une médaille d'or de 500 fr.

Les ouvrages seront adressés à M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, à Nimes, *avant le 1er juillet* 1860, terme de rigueur.

— *Question de prix proposée par la Société impériale de médecine de Marseille.* — Dans la séance du 30 mai 1859, la Société de médecine a décidé qu'elle décernerait une médaille d'or de la valeur de 300 francs au meilleur travail inédit qui lui serait adressé sur la question suivante :

Etudier l'action des anesthésiques comme agents produisant la mort; déterminer, lors de l'emploi de ces agents, les conditions qui peuvent favoriser ou empêcher les accidents mortels; rechercher les moyens thérapeutiques à l'aide desquels on peut les combattre.

Les membres du corps médical ne sont point les seuls à apprécier les bienfaits produits par l'usage des agents anesthésiques dans les opérations. L'emploi de ces agents est entré dans les idées et les mœurs de notre époque; les retrancher de la pratique des opérations serait aujourd'hui chose impossible, quand bien même les chirurgiens, effrayés de la responsabilité qui pèse sur eux dans quelques circonstances malheureuses, se prononceraient dans ce sens.

L'anesthésie est un fait acquis à la science, mais ses dangers présentent un certain nombre de problèmes dont la solution intéresse non-seulement l'honneur médical, mais surtout la sécurité des nombreux malades qui viennent réclamer les secours de la chirurgie.

La Société de médecine, frappée des accidents mortels qui se montrent quelquefois dans l'emploi des anesthésiques, soumet cette question aux investigations, aux recherches de tous les médecins, de tous les hommes qui s'occupent de science.

Comment l'anesthésie produit-elle la mort? Quel est l'agent chimique qui agit sur l'économie? Par quel mécanisme cet agent détruit-il la vie? Tel est le premier élément de la question pour laquelle des théories ont été présentées; combattues encore, elles n'ont point encore acquis ce degré de preuves qui doit les faire admettre comme incontestables dans la science.

La question physiologique n'est point le seul problème soumis à l'investigation des candidats. Il fallait à ces études une conclusion pratique. Combattre avantageusement les accidents mortels, telle est la partie fondamentale de la question. Les concurrents devront, pour l'étudier, employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir, observations cliniques, expériences sur les animaux, etc.

La Société pense que la personne qui trouverait un nouvel agent anesthésique, présentant une innocuité complète pour l'homme, tout

en conservant les qualités propres à cet ordre d'agents thérapeutiques, aurait droit à la récompense promise.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être rendus avant le 31 juillet 1860.

Les concurrents ne devront point se faire connaître et enverront leur Mémoire dans les conditions académiques admises pour les concours; ils les adresseront à M. Roux fils, secrétaire général, allées des Capucines, 13, à Marseille.

Le président, SEUX.

Le secrétaire général, ROUX (de Brignoles) fils.

ERRATA. — Tome II, page 399, ligne 37 : au lieu de *semainiers*, lisez : *tenanciers*.

Page 517, ligne 30: au lieu de *mais sans aucun indice de dorure*, lisez : *mais présentant indice de dorure.*

Page 517, ligne 31 : au lieu de *de hauteur, et pèse*, lisez : *de hauteur; elle pèse...*

Page 517, ligne 35: *ralliement, à cause*, lisez : *ralliement, ensuite à cause.*

Paris, imp. de Paul Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré 45.

RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — CLASSE DES LETTRES. — Nouvelle série. Tome VI. — 1857-1858.

I

Parmi les pays sur lesquels la France a exercé pendant longtemps une influence plus ou moins efficace, il en est un qu'on est bien étonné, à cause de son éloignement, de voir aussi souvent et aussi directement engagé dans la sphère d'action de notre politique. Ce pays, c'est la Suède. Les documents diplomatiques et l'histoire secrète du régne de Louis XIV prouvent qu'il envoya constamment des subsides à son ambassadeur à Stockholm, pour gagner les partis et les amener à ses vues. Louis XIV faisait, il est vrai, de même en Hollande, en Angleterre, et, quant aux autres grandes puissances, elles n'agissaient pas différemment, surtout lorsqu'une question d'une gravité exceptionnelle mettait toutes les ambitions en éveil. Les successeurs de Louis XIV l'imitèrent en ce point, et l'on vit, notamment en 1772, la Suède agitée par les partis intérieurs et en même temps par les prétentions rivales de la France, de l'Angleterre et de la Russie, qui s'y livrèrent, à la grande satisfaction d'un certain nombre de Suédois, une guerre d'argent passablement coûteuse. Les deux partis alors en présence s'appelaient les *bonnets* et les *chapeaux*. La question était de savoir si les Bonnets, qui avaient pour eux le Sénat, la Russie et l'Angleterre, renverseraient le nouveau roi Gustave III, encore mal affermi, pour se donner une sorte de république à laquelle les Chapeaux, représentant l'opinion de la Diète, étaient fortement opposés. Quant à la France, le comte de Vergennes, son ambassadeur, avait pour instruction d'éloigner la Suède de la Russie,

de la pousser vers le Danemark pour former dans le Nord une balance de plus en plus nécessaire et de combattre les intrigues des Bonnets ou mieux de la Russie, tout en prémunissant le roi Gustave contre les entraînements d'une ambition exagérée.

Un membre de l'Académie de Lyon, M. de Montherot, a composé, avec des documents inédits, une esquisse intéressante qu'il a appelée la *Révolution de Suède en* 1772. Ces documents, dont malheureusement M. de Montherot n'indique pas la source, consistent en lettres adressées par M. de Vergennes à son gouvernement. M. de Vergennes raconte on ne peut mieux le désordre qui règne dans la Diète. Les nobles, les prêtres, les bourgeois et les paysans peuvent à peine contenir la populace ; ils semblaient être d'accord, et pourtant ils sont battus dans les élections intérieures de la Diète. « Nos amis, écrit M. de Vergennes, attribuent leurs premiers échecs à la corruption, elle a été forte sans doute. Les Bonnets n'ont rien épargné pour avoir le dessus ; mais comme les Chapeaux ne se sont pas montrés économes, je conclus que la corruption n'a pas tout fait et qu'il y a quelque autre cause de la décadence de ce parti. » Cependant, M. de Vergennes avait déjà dépensé deux millions en quelques mois. Alarmé des prétentions qui croissent sans cesse autour de lui, il écrit : « La multitude est extrêmement nécessiteuse et la noblesse encore plus que les autres ordres... Si la paye manque d'un côté, on va la chercher de l'autre... La nation, divisée entre elle, ne s'accorde que sur un seul point, c'est de se mettre à l'encan et de tirer le parti le plus avantageux de sa prostitution. Les puissances étrangères ont accoutumé les individus à se croire nécessaires au soutien de leurs vues ; on ne peut compter sur eux qu'en les alimentant et les défrayant journellement... »

Quoi qu'il en soit, le plan de l'ambassadeur français réussit. Le 21 août 1772, après avoir protesté de son éloignement pour l'autorité absolue, Gustave III promulgua une constitution à peu près semblable à celle qui avait régi la Suède depuis Gustave-Adolphe jusqu'à Charles XI, et cette constitution obtint l'adhésion des Etats. Les lettres de M. de Vergennes jettent sur cet épisode de l'histoire de Suède un jour curieux ; mais, je le répète, il est fâcheux que M. de Montherot n'ait pas fait connaître la source où il a puisé les documents inédits qu'il a mis en œuvre, afin que, si elle est accessible à d'autres, ceux-ci puissent y recourir à leur tour. Il est si difficile de savoir le mobile d'un grand nombre d'événements politiques, que tous les écrivains auxquels la vérité historique est chère doivent avoir à cœur de la propager, et pour cela, rien ne leur saurait être plus

utilement recommandé que d'indiquer soigneusement le fil conducteur qui a guidé leurs pas.

II

L'épisode de la révolution de Suède en 1772 est suivi d'un fragment inédit ayant pour titre : *Lyon après le 9 thermidor*, par M. G. Morin, auteur d'une *Histoire de Lyon depuis la Révolution*, dont trois volumes ont déjà paru. Lyon pendant la période révolutionnaire! Quelle sombre histoire! Quelles tristes scènes! Le nom de quatre hommes, que la Convention y envoya dans ses plus mauvais jours, Dubois-Crancé, appelé par M. Morin, l'ennemi personnel de Lyon, Couthon, Collot-d'Herbois et Fouché, ce nom seul suffit pour donner une idée des tortures morales et physiques auxquelles furent en butte tous ceux qui, dans l'enceinte de la malheureuse cité, avaient encore, ne fût-ce qu'au plus profond de leur cœur, une pensée pour la monarchie, pour la religion, pour la morale éternelle. On voit dans le travail de M. Morin que Lyon aurait été beaucoup plus tranquille pendant les derniers mois de la dictature de Robespierre que pendant la période précédente. Sans doute, Robespierre était absorbé par la lutte qu'il soutenait à Paris. Et d'ailleurs, le sang des deux mille victimes de Collot-d'Herbois et de Fouché était à peine refroidi! Après le 9 thermidor, Fouché dit que Maximilien Ier, comme il appelait le dictateur tombé, méditait l'extermination de dix mille Lyonnais. Fouché prétendait-il faire oublier ainsi ses égorgements judiciaires? C'est l'opinion de M. Morin, et il a peut-être raison. Qu'aurait fait Robespierre, s'il était sorti vainqueur de la lutte de Thermidor? Heureusement pour la France, il lui a été épargné de le savoir.

III

Mais laissons ces scènes sanglantes qui méritent toutes les indignations de l'histoire et qui attendent encore, il faut bien l'avouer, leur Tacite. Un rapport de M. Dareste de la Chavanne, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie de cette ville pour le prix de poésie sur le premier puits artésien dans le Sahara, nous ramène à d'autres idées. Ce rapport, très-élégant et très-académique, comme tout ce qui vient de M. Dareste, a un double mérite. Il expose en fort bons termes l'à-propos, la poésie même du sujet, et il reproduit un certain nombre de vers

qui prouvent l'importance qu'a eue le concours. Cependant, le prix n'a pas été décerné, mais une pièce a particulièrement approché du but. C'est celle de M. Lesguillon, dont nous connaissons tous le nom et qui a déjà remporté de nombreuses couronnes académiques. Voici quelques-uns des vers cités par M. Dareste :

Reine des éléments, mère de la Nature,
De ce globe enchanté, merveilleuse ceinture,
Eau brillante et mobile aux reflets radieux,
Salut à toi ! salut, premier bienfait des cieux !

Maintenant, comme dit encore en terminant M. Lesguillon, à propos des conséquences que doivent avoir les puits artésiens en Afrique :

Le désert est vivant, le désert est peuplé.

Puisse l'exemple donné par nos ingénieurs dans le Sahara se propager et l'Afrique française voir bientôt, suivant le vœu du poëte, ses déserts se peupler de nombreuses oasis ! Au surplus, ce vœu commence à se réaliser, et ce n'est pas sans un vif plaisir que j'ai lu dans un journal, il y a peu de temps, les lignes suivantes qui ont leur éloquence : « M. l'ingénieur Jus, qui continue de travailler aux puits artésiens dans la province de Constantine, vient, disait l'*Akhbar*, d'obtenir à Aïn-Nakrar, dans le Hodna, une source jaillissante débitant trois cents litres d'eau par minute. »

IV

Puisque j'ai parlé de poésie, je ne passerai pas à un autre sujet sans dire un mot, tout en craignant fort qu'il n'ait pas l'autorité suffisante, d'une lecture faite à l'Académie de Lyon par un étranger, M. Heinrich, sur la *Légende de Don Juan et ses diverses interprétations*. Qu'est-ce que Don Juan ? se demande M. Heinrich. Et il le définit la personnification philosophique et littéraire de la plus véhémente comme de la plus dramatique des passions humaines, de l'amour noble et pur à son origine, puis égaré par l'usage coupable de notre liberté, châtié enfin par la Providence, lasse de ses excès. Ceci établi, M. Heinrich constate à regret que la légende de Don Juan a subi, depuis que le moine Tellez, caché sous le pseudonyme de Tirso de Molina, l'a dramatisée, les plus graves transformations. Un peu violent et brutal à ses origines, sceptique mais non impéni-

tent, fanfaron d'impiété plutôt qu'impie, Don Juan est devenu, avec Molière, un froid raisonneur, un sophiste hardi, un audacieux athée. Un siècle après, le divin génie de Mozart crée un Don Juan élégant, raffiné, voluptueux. Après lui, lord Byron, Hoffmann, et, de nos jours, un romancier et un poëte célèbres, Georges Sand et Alfred de Musset, ont inventé un Don Juan, qui n'est plus celui de Mozart, de Molière, et encore moins celui de Tirso de Molina. Voyez plutôt : « Je ne me suis jamais imposé l'amour comme un devoir, la constance comme un rôle, dit un personnage de Georges Sand ; quand j'ai senti l'amour s'éteindre, je l'ai dit sans honte et sans remords, et j'ai obéi à la Providence qui m'attirait ailleurs. » Ainsi, jusqu'à présent, Don Juan s'était franchement moqué de la Providence ; maintenant il se met sous son égide. N'est-ce pas là une triste altération du type primitif? De son côté, Alfred de Musset, après avoir chanté un Don Juan, curieux insatiable et effréné, insensible aux larmes, aux douleurs, au sang qui l'accompagnent, et *plus grand*, *plus beau*, *plus poétique*, c'est ainsi qu'il le dépeint, que celui des siècles passés, Alfred de Musset lui dit :

Et le jour que parut le convive de pierre,
Tu vins à sa rencontre et lui tendis la main ;
Tu tombas foudroyé sur ton dernier festin ;
Symbole merveilleux de l'homme sur la terre,
Cherchant de ta main gauche à soulever ton verre,
Abandonnant la droite à celle du destin.

On ne s'étonnera pas que M. Heinrich, à qui j'emprunte ces citations et aux yeux duquel la vraie légende de Don Juan est essentiellement chrétienne, déplore les malheureuses interprétations qu'elle a reçues. Suivant lui, au lieu d'être couronné par le vice comme une sorte de pontife, Don Juan devrait, au contraire, d'après la légende espagnole du seizième siècle, être l'épouvantail, l'effroi même du vice. Je n'oserais dire que le drame de Tirso de Molina, de même que l'admirable comédie de Molière et le merveilleux opéra de Mozart aient jamais répondu aux vœux de M. Heinrich, mais je comprends sa généreuse réfutation des funestes écarts qu'il signale. Si, sans se montrer trop exigeant, on ne peut demander à l'art d'être partout et toujours moralisateur (et les plus sévères seuls forment de tels vœux), ne souffrons pas du moins, sans protester, qu'il prêche ouvertement, en s'appropriant et en dénaturant des types populaires, les doctrines les plus perverses. Que l'imagination, en un mot, épargne à ses admirateurs la douleur de la voir faire consacrer par la

Providence l'assouvissement déréglé de tous les caprices et de toutes les voluptés.

V

Je n'ai pas à examiner ici un travail faisant partie du volume dont je m'occupe et que M. Bouillier, son auteur, a lu à l'Académie de Lyon en 1857. Dans la séance d'inauguration du nouveau Comité des travaux historiques, M. le Ministre de l'instruction publique a fait allusion au Mémoire de M. Bouillier sur l'*Institut et les Académies de province* et a expliqué, avec l'autorité de sa parole, que l'organisation de ce Comité, se combinant avec le développement de la *Revue des Société savantes*, donnerait une complète satisfaction aux vœux exprimés par l'honorable président de l'Académie de Lyon. Je me hâte d'arriver à un Mémoire de M. Amédée Bonnet, correspondant de l'Institut, professeur à l'école de médecine de Lyon, sur l'*Oisiveté de la jeunesse dans les classes riches*. Depuis la publication de ce Mémoire, M. Bonnet a été enlevé à l'Académie de Lyon et à l'Institut. Le Comité entendra, j'en suis sûr, avec d'autant plus d'intérêt, le résumé du dernier travail de notre regrettable confrère.

Je ne sache pas de sujet d'une plus haute portée politique et morale que celui traité par M. Bonnet. Il y a déjà quelques années, dans un beau livre sur l'éducation, dont le souvenir n'est pas effacé, Mgr Dupanloup donna aux jeunes héritiers des grandes familles, au sujet de cette oisiveté funeste, que suivent. avec son inévitable cortége de vices, la dégradation et l'anéantissement des races, des conseils sévères, éloquents, hélas! trop peu écoutés. M. Bonnet agrandit le cercle de ceux à qui de pareils conseils sont utiles, et il s'adresse à tous les jeunes gens riches, soit que la richesse de leur famille remonte à plusieurs générations, soit qu'elle ait une origine récente. Ces conseils sont-ils toujours nécessaires? Nul ne pourrait le nier. L'activité immense à laquelle la France est livrée et qui, depuis un demi-siècle, a presque doublé ses ressources agricoles, industrielles et commerciales, n'empêche pas de voir qu'un nombre beaucoup trop grand de jeunes gens s'isole de ce mouvement, créateur d'une augmentation de bien-être et de puissance incontestable. Et quels sont, dit M. Bonnet, ces jeunes gens? Ceux-là mêmes qui, grâce aux bienfaits d'une éducation perfectionnée, d'une fortune plus ou moins considérable, pourraient, soit dans les sciences, soit dans les carrières libérales et administratives, soit dans les grandes entreprises d'utilité publique, servir le mieux la patrie. Les jeunes gens riches

objectent le charme enivrant du repos et les ennuis d'un assujettissement quelconque. Mais n'est-on pas fondé à leur répéter, avec M. Bonnet, ces mots si profonds du plus sage explorateur du cœur humain, de Montaigne? « Si on n'occupe les esprits à certain subjet qui les bride et contraigne, ils se jectent desréglez, par cy par là, dans le vague champ des imaginations, et n'est folie ny resverie qu'ils ne produisent en cette agitation. »

Les révolutions qui, depuis soixante-dix ans, font tant de mal à la France, ont, à la vérité, à diverses époques, écarté des grandes positions publiques une foule d'hommes riches, de noms illustres, qui les eussent honorées, et c'est un malheur qu'on ne saurait trop regretter. Mais, même en admettant, à quelques points de vue, certaines abstentions, n'est-il donc aucune issue ouverte à l'activité de la jeunesse riche, formée dans ces colléges et ces lycées, où l'instruction lui est dispensée si libéralement? On nous cite souvent l'exemple de l'Angleterre. Je ne crois pas que tous les fils des grandes familles aristocratiques et industrielles anglaises soient des modèles bons à suivre, et je serais fort étonné si la vie des clubs n'en énervait pas un certain nombre. Mais, à côté des existences que la richesse inoccupée a perverties, il y en a d'autres vraiment nobles et grandes qu'on n'imite pas assez. Voyez ces héritiers des Carlisle, des Grey, Shaftesbury; ce n'est pas seulement leur argent, mais leurs efforts particuliers, personnels, qu'ils donnent à la fondation d'écoles d'adultes et d'apprentis. Dirait-on, à les voir aller de ville en ville, de province en province, faire aux ouvriers des cours publics sur l'histoire ou sur les sciences naturelles, qu'une place leur est assurée à la chambre des lords? Je ne parle pas du goût réel qu'ont les propriétaires anglais pour la vie des champs et du soin qu'ils apportent à l'amélioration de leurs terres. Ce goût et ce soin semblent s'éveiller en France, et l'on peut en voir des symptômes satisfaisants.

Le Mémoire que j'analyse aura-t-il quelques bons effets? Hélas ceux qui auraient besoin des conseils qu'ils renferment ne le liront pas plus qu'ils n'ont lu le livre de Mgr Dupanloup. Ce qu'il faudrait pour ramener quelques égarés, ce serait une œuvre dramatique vigoureuse, ou, mieux encore, un de ces romans au souffle puissant, entraînant, comme on en a tant fait pour pervertir les cœurs. M. Bonnet a beau dire que la conservation dans l'immobilité n'appartient qu'à Dieu, et que, pour conserver, l'homme doit travailler; il a beau prouver par des faits dont nous avons tous la reproduction sous les yeux, que les maisons où l'on mène une vie élégante, facile,

oisive enfin, sont celles qui changent le plus souvent de maîtres, la jeunesse dorée ne l'écoutera pas. Est-ce une raison de se taire? Non, certes. M. Bonnet aurait même pu insister davantage sur une idée qu'il a seulement effleurée, à savoir que la loi française sur les héritages fait du travail une nécessité pour tous. Or, cette loi ne fût-elle pas essentiellement juste, il faudrait encore s'applaudir, dans un intérêt purement humain, de l'obligation qu'elle impose aux hommes. M. Bonnet dit avec raison en terminant : « Le soin de chercher dans l'oisiveté une paix que rien ne trouble, un calme à l'abri des orages, n'est qu'un rêve puéril. Dans quelque milieu que l'homme soit placé, il doit se préparer à supporter sa part de privations, d'épreuves, d'inquiétudes et de regrets, et cette part est assurément aussi grande pour celui qui ne se propose aucun but dans la vie que pour l'homme qui, ayant une noble ambition, passe par toutes les épreuves d'une lutte incessante.... »

VI

Je terminerai par l'appréciation sommaire d'un Mémoire de M. Valentin Smith, conseiller à la Cour impériale de Lyon, ***sur le danger de l'accroissement des villes par la dépopulation des campagnes***. Cette question a été bien des fois agitée dans ces dernières années, à la suite d'un cri de détresse poussé par M. Léonce de Lavergne. Suivant moi, l'éminent économiste n'a pas fait, en examinant les causes du ralentissement de la population, dans la période de 1851 à 1856, une part assez grande aux conséquences de la guerre, aux mauvaises récoltes des céréales, au choléra, et j'estime qu'il convient d'attendre, pour se prononcer, les résultats du recensement qui aura lieu en 1861. Je rappellerai d'ailleurs, à ce sujet, quelques paroles de M. Rossi, qui ne sauraient être trop méditées : «Capital de plus en plus croissant et population stationnaire, ou ne suivant le mouvement du capital qu'à pas très-lents et de loin : là est l'avenir, l'espérance des classes pauvres, le principe de l'élévation graduelle de la société. Hors de là, il n'y a que vices, souffrances, crimes. » On pourrait ajouter, à l'appui de cette observation profonde de l'illustre penseur, que si l'Angleterre est le pays de l'Europe où la population s'accroît le plus vite, d'un autre côté, l'émigration y atteint des proportions prodigieuses, la misère y est navrante, et les statistiques de la justice criminelle y accusent une

perversité plus générale que dans aucun autre État du continent. En un mot, cette grande prospérité de l'Angleterre a des ombres dont la France, il faut le dire à sa gloire, ne prendrait pas aussi bien son parti que nos voisins.

Cela n'empêche pas la question discutée par M. Valentin Smith d'avoir une grande importance. D'après la statistique officielle, les villes de dix mille âmes et au-dessus se sont accrues d'environ huit cent mille âmes, de 1851 à 1856. Que deviendra l'agriculture si cette émigration des campagnes vers les villes continue? Sur beaucoup de points, le prix des journées a presque doublé depuis trente ans. Rien de mieux, il est vrai, pour les journaliers qui vivent du travail des champs. Les propriétaires des terres trouveront-ils dans l'emploi des machines un moyen de combattre cette rareté des bras toujours croissante? D'un autre côté, la valeur des propriétés rurales ne diminue pas, grâce, sans doute, à l'accroissement du numéraire depuis la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie. On voit, par ces quelques faits, combien le problème est compliqué et difficile à résoudre.

M. Valentin Smith rappelle que, depuis soixante-dix ans, la moyenne des naissances, par chaque mariage, est descendue de 4,19 à 3,19, que les mariages sont plus féconds dans les campagnes que dans les villes, et que le nombre des enfants trouvés est relativement beaucoup plus considérable dans ces dernières. Le ralentissement de la population lui paraît procéder uniquement du développement excessif des villes.

Toutes réserves faites en ce qui concerne les causes réelles du temps d'arrêt qu'a éprouvé, dans la dernière période quinquennale, l'accroissement de la population, je reconnais, avec M. Valentin Smith, que le courant de l'émigration vers les villes a pris une intensité regrettable; mais je ne suis pas d'accord avec lui, lorsqu'il dit que la modification de notre loi de succession, dans le sens d'une autorité plus grande donnée à l'autorité paternelle, contribuerait à remédier au mal. Je pense, au contraire que, sans la division du sol, qui retient un nombre considérable d'hommes dans les campagnes, cette émigration serait encore plus forte. Entraîné par ses sympathies, M. Valentin Smith dit que l'État ne fait rien pour l'agriculture et réserve toutes ses largesses à l'industrie, qui profiterait seule de la construction des chemins de fer, de l'amélioration des ports et de la canalisation des rivières. Cette assertion ne me semble pas fondée. Il est certain que les compagnies de chemins de fer transportent un grand nombre de produits agricoles, tels que blé, vin, lait, légumes,

fruits, bestiaux, dont quelques-uns très-lourds et encombrants. On a même dit, avec raison, que les chemins de fer, en offrant à la culture de rapides et puissants moyens de transport, qui lui manquaient totalement en France, où le système de navigation intérieure a toujours été fort incomplet, lui ont rendu d'importants services. C'est un point sur lequel il paraît inutile d'insister. De même, l'amélioration des ports et la canalisation des rivières ne peuvent qu'être utiles à l'agriculture presque autant qu'à l'industrie.

M. Valentin Smith dit dans son Mémoire que Colbert éleva les taxes municipales dans les grands centres de population, afin d'en éloigner les habitants des campagnes, et il cite la phrase suivante, qu'il attribue au grand ministre : « Sans cette digue salutaire qu'il faut fortifier avec du granit chaque fois qu'une pierre s'en détache, aurait dit Colbert, les flots tumultueux et avariés de la province envahiraient Paris, transformé dans un demi-siècle en une immense cité ouvrière, ce qui serait la plus périlleuse des transformations pour la royauté. » Je regrette que M. Smith n'ait pas indiqué le Mémoire de Colbert où se trouverait cette phrase dont le style est si peu de l'homme et du temps. J'oserai ajouter qu'elle me paraît avoir été inventée récemment, de même qu'un certain nombre de lettres de François Miron et de Henri IV, lettres évidemment apocryphes, comme l'a prouvé péremptoirement notre savant confrère, M. Berger de Xivrey. Au fond, les campagnes furent très-malheureuses pendant une assez grande partie du ministère de Colbert, non par sa faute, bien entendu, et, comme l'industrie manufacturière était sa préoccupation dominante, on peut affirmer qu'il ne prit aucune mesure dans le but spécial d'empêcher les ouvriers des champs de venir travailler dans les villes.

Il me serait impossible, sans étendre outre mesure ce compte rendu, de discuter, ne fût-ce qu'en les effleurant, toutes les questions que soulève l'intéressant Mémoire de M. Valentin Smith (1). Comme toujours, en France, on veut que le gouvernement remédie seul au mal ; ne serait-ce pas aussi un peu à tous ceux qui le déplorent de chercher à l'atténuer, à le guérir? Combien, par exemple, pour les hommes qui déblatèrent contre cette maladie sociale qu'on a appelée l'*absentéisme*, au lieu de passer l'année à Paris, à Lyon, à Bor-

(1) On me permettra d'ajouter que j'ai abordé quelques-unes de ces questions dans un travail sur : *La population, l'agriculture et la centralisation*, faisant partie d'un volume intitulé : *Études financières et d'économie sociale.* — Paris, 1859, in-8°.

deaux, feraient mieux de rester dans leurs terres, d'y dépenser leurs revenus, d'y former un centre de société, de doter leur village de quelques embellissements, afin d'y retenir ceux que les merveilles des villes attirent en trop grand nombre. Mais on préfère l'indépendance et les plaisirs des cités populeuses, sauf à s'affliger en voyant que les ouvriers viennent y chercher des prix de journées supérieurs à ceux de la campagne qu'on leur apprend à dédaigner. Je m'arrête ici ; il me paraît inutile de faire remarquer, avant de terminer, que le volume des Mémoires de l'Académie de Lyon, dont l'examen m'avait été confié, renferme divers travaux d'un ordre élevé, qui témoignent du zèle et du talent des membres de cette Académie, si bien placée pour rayonner dans plusieurs provinces considérables. C'est un fait dont le Comité aura, je l'espère, pu se convaincre par cette analyse des Mémoires dont j'étais chargé de l'entretenir, en laissant de côté ceux assez nombreux qui relèvent de la section d'archéologie.

Pierre CLÉMENT,
Membre du Comité.

Parmi les Mémoires qui composent le tome VII du Bulletin de cette Société, un seul travail, celui qui traite des observations météorologiques faites à Laon en 1856, revient de droit à la section des sciences du Comité. Tous les autres articles ont rapport à l'archéologie pure ou aux études historiques proprement dites. Mais s'il en est deux, les *Voies romaines de Reims à Arras et de Reims à Amiens*, et l'*Introduction historique aux rues anciennes et modernes de Saint-Quentin*, dont le caractère, presque exclusivement archéologique, soit parfaitement tranché, nous en remarquons quelques autres dont le classement reste plus incertain. Telles sont les notices qui ont pour objets *la villa d'Ancy ou du pont d'Ancy, près Braine, l'église de Vorges et son enceinte fortifiée*, la *porte militaire de Coucy* et les dangers de destruction qui menacent ce monument. Ces diverses communications sont évidemment inspirées par le goût et la connaissance de l'archéologie, tandis que les documents qui y sont cités et mis à profit sont uniquement historiques.

Pour ne pas empiéter sur le domaine réservé à une autre section, nous nous bornerons à mentionner les actes inédits qui servent comme de pièces justificatives aux notices que nous venons de citer; car, à notre avis, les honorables membres de la Société de Laon donnent l'exemple d'une excellente méthode, en cherchant dans les anciennes chartes la confirmation ou le complément des données fournies par l'observation des lieux. M. Prioux n'a pas trouvé sur le pont d'Ancy d'actes antérieurs au douzième siècle, mais il en donne deux des années 1150 et 1152 tirés du Cartulaire de saint Yved de Braine, et dont le second fut délivré par Robert, frère du roi Louis VII et seigneur de Braine. Peut-être en poussant plus avant ses recherches, en consultant par exemple les titres du comté de Braine conservés aux archives de l'empire, l'auteur aurait-il pu ajouter à sa notice quelques renseignements intéressants. Au moyen d'une lettre de Charles V, datée du 24 mai 1368, M. Hidé a parfaitement établi l'existence d'une enceinte fortifiée autour de l'église de Vorges. Ce document est curieux, parce qu'en nous retraçant l'historique du débat soulevé entre les habitants de Bruyères et ceux de Vorges, au sujet de la conservation des *emparements et des fossés qui entouraient le moustier*, il nous fait comprendre que, malgré les résistances du patriotisme local, la destruction de ces sortes d'ouvrages, devenus

impuissants à soutenir l'attaque des Anglais, rentrait dans le système général de défense alors adopté par le gouvernement royal. Après Bruyères, Vorges est le seul exemple bien constaté dans le Laonnais d'une de ces églises fortifiées qui sont si nombreuses dans la Thiérache. M. Prioux a communiqué une partie du compte de la dépense faite en 1552, d'après les ordres de Henri II, pour établir sur la porte de Coucy, vers Laon, une plate-forme destinée à recevoir l'artillerie qui devait commander les abords de la place. La somme totale dépensée pour les travaux de terrassements et de fascines s'éleva à 2,331 livres 14 sols tournois. On sait que l'ensemble des constructions de cette porte célèbre se compose de deux monuments distincts et d'âge différents : un grand bâtiment intérieur en forme de rectangle appelé dans le pays *Palais gaulois*, bien qu'il soit difficile de le faire remonter beaucoup au delà du commencement du douzième siècle, et deux grosses tours extérieures qui annoncent très-bien le vieux château des sires de Coucy, auquel elles se relient chronologiquement autant par le style que par l'appareil et la qualité des pierres. C'est au-dessus du premier de ces deux monuments qu'ont eu lieu les terrassements dont nous venons de parler, et l'énorme quantité de matériaux accumulés sur ce point a dû contribuer à amener avec le temps l'écrasement des voûtes et l'ébranlement des murs de soutien, que M. Grégoire a signalés à la Société académique de Laon. Il paraît au reste que les dangers auxquels est exposée la porte intérieure de Coucy ont déjà frappé l'autorité compétente, qui s'occupe de remédier au mal déjà produit et de prévenir ainsi la destruction d'un monument intéressant à divers titres.

J'arrive maintenant aux articles historiques proprement dits, et j'en trouve trois : le premier a pour sujet l'*autorité des évêques de Laon au moyen âge* et pour auteur M. Matton ; le second est une étude biographique sur *le dernier prieur de Benay*, par M. Rouit ; le troisième, qui est de M. Ed. Fleury, est intitulé : *Un chapitre inédit de l'histoire du diocèse de Laon pendant la Fronde*. Il serait assez difficile et peut-être prématuré de porter un jugement sur le travail de M. Matton, car le tome VII du *Bulletin* n'en renferme que la seconde partie, s'étendant depuis la mort de Hugues Capet jusqu'au règne de Louis le Gros. Je ne sais si la première partie a été précédemment analysée dans quelque rapport spécial, mais il serait bon d'attendre la suite et la fin de ce récit pour l'apprécier plus mûrement dans son ensemble. Le tableau de l'autorité épiscopale à Laon n'est, en définitive, que l'histoire de cette importante commune qui a déjà été tracée de main de maître par un savant illustre. Sans doute on peut

y ajouter des développements intéressants et des aperçus nouveaux, à la condition d'épuiser les textes imprimés et manuscrits. Sans préjuger de ce qui suivra, l'auteur du travail ne paraît guère s'être servi, dans cette seconde partie, que du *Gallia christiana* et de la *Chronique de Guibert de Nogent*, sources excellentes assurément, mais auxquelles on pouvait, à mon avis, joindre des renseignements puisés dans les chartes et dans les correspondances du temps.

La vie de Gérard Voillerault, qui fut prieur-curé de Benay depuis 1760 jusqu'à 1794, nous fournit des détails assez curieux sur l'existence des curés de campagne durant la seconde moitié du dix-huitième siècle. Dans ce journal, écrit simplement et pour l'instruction de ses successeurs, Voillerault se montre ce qu'il fut réellement, un défenseur très-ardent des droits temporels de son église, mais aussi un pasteur fort zélé pour l'accomplissement régulier et intelligent de ses devoirs spirituels, en somme un honnête homme et un bon prêtre. On y voit combien les anciennes redevances et en particulier la dîme, source de sacrifices onéreux pour le pauvre, supportée par le riche comme une humiliation, amenaient de fréquents démêlés entre les curés et leurs paroissiens. Il est vrai qu'on était à la veille de la révolution de 89, dont le P. Voillerault embrassa d'abord les principes, mais dont il répudia bientôt les excès, en défendant avec intrépidité la cause à laquelle il avait voué sa vie. Il continua de célébrer l'office divin même après le fameux décret qui avait prescrit le culte de la Raison comme le seul digne du peuple français. « Ainsi, dit M. Rouit, ce petit coin de terre garde encore au plus fort de la terreur son culte et son curé. N'est-ce pas là une glorieuse exception, aussi bien que le plus frappant témoignage de la sincère affection qui unissait le pasteur à son troupeau ? » Enfermé dans les prisons de Saint-Quentin, le curé de Benay n'en sortit qu'après la chute de Robespierre. Son journal se termine, à cette date, par une prière au Dieu de pardon, et l'on ne sait ni où ni quand il mourut ; mais il avait amplement rempli son humble tâche, et le nom de l'homme de bien, même le plus obscur, mérite toujours d'être tiré de l'oubli.

Le travail de M. Fleury sur l'état du diocèse de Laon pendant la Fronde est à la fois le plus étendu et le plus intéressant des articles contenus dans ce volume. Avec le *Journal d'un bourgeois de Marle*, publié à Vervins en 1851, la correspondance des missionnaires envoyés dans le Laonnais par saint Vincent de Paul, et les enquêtes faites en 1648, 1650, 1653, 1656, conservées aux archives départementales de l'Aisne dans le fond relatif aux assemblées du clergé du

diocèse, M. Fleury a pu composer le tableau le plus vrai et le plus émouvant des désastres que cette malheureuse province éprouva à la fin de la guerre de Trente-Ans et pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, c'est-à-dire durant vingt années consécutives. Le spectacle d'une telle désolation, frappant presque sans relâche des populations désarmées, arracherait des larmes à une pierre, selon l'énergique expression de l'auteur.

Si le drame et l'intérêt consistent surtout dans la peinture de la souffrance, que de drame et d'intérêt dans les douleurs de nos pères ! Et ce ne sont pas seulement des ennemis en armes ou des auxiliaires étrangers soldés par la France qui se rendent coupables de ces pillages, de ces dévastations et de ces meurtres, ce sont, on a peine à le dire, des soldats français qui les commettent et des généraux français qui les tolèrent. Il semble que ce soit là des excès en quelque sorte systématiques et des habitudes normales de guerre. Si le baron d'Erlach et ses Weimariens ont laissé en Picardie un souvenir exécré, les régiments du prince de Condé ou ceux du maréchal de Hocquincourt ne se conduisent ni avec plus de discipline ni avec plus d'humanité. Quand, poussées au désespoir, les populations des campagnes essaient par hasard de résister aux gens de guerre, voici comment elles en sont punies : « En 1653, dit M. de Thouars, lieutenant du roi au gouvernement de Laon, le village de Biesvres a été traité avec une cruauté inouïe par quelques régiments des armées du roi commandés par les sieurs du Bourg, de la Guillotière et autres, comme a été aussi le village de Saint-Jullien, qui ont été pillés et ravagés par lesdits régiments, qui y ont mis le feu et même dans les églises desdits lieux et ont violé femmes et filles en l'église dudict Saint-Jullien ; et en l'église dudit Biesvres où tous les habitants, femmes et enfants, s'étaient retirés ; les soldats, après avoir brûlé le village, mirent le feu à l'église et réduisirent ces pauvres gens, réfugiés dans le clocher, à se précipiter du haut en bas, dont la plupart furent tués ou mutilés. » A Marle, en 1654, il faut payer pour la dépense des officiers, des sergents et des soldats de la garnison, pour l'entretien de leurs valets, de leurs chevaux, de leurs chiens, d'une bande de filles de joie et d'une troupe d'enfants, fruits de la plus honteuse promiscuité, la somme énorme de 94,686 livres pour cinq mois, sans compter les meubles et les vêtements pris de force aux habitants, soixante maisons démolies, trente brûlées et douze cents arbres fruitiers coupés sur pied, dégâts que le narrateur estime à cent mille autres livres. En 1656, cent vingt paroisses du diocèse de Laon sont changées en désert. Quel que fût le dévouement des courageux mis-

sionnaires à soigner les malades, à consoler les mourants, à nourrir les affamés, à recueillir les femmes abandonnées aux brutalités des troupes, ils ne pouvaient ni se multiplier assez ni rassembler des ressources suffisantes pour remédier à toutes les misères. Enfin, la tranquillité renaît : les villes se repeuplent; les campagnards rebâtissent leurs villages en ruines et peuvent reprendre la culture du sol avec quelque espoir de récolter leurs moissons. La vigoureuse administration de Louis XIV et l'autorité spéciale donnée aux intendants pour prévenir les excès de la soldatesque, vont guérir peu à peu les plaies engendrées par la guerre étrangère et entretenues par la guerre civile.

Arrivé au terme de sa lamentable tâche, M. Fleury s'arrête à cette conclusion : « Hier valait donc moins qu'aujourd'hui. Il en est qui s'occupent incessamment de battre en brèche le présent au profit du passé; pour eux tout est beau qui n'est plus : le vieil esprit, les anciennes mœurs, les institutions finies. Ils devront au moins reconnaître que la civilisation moderne a singulièrement modifié les habitudes de la guerre, faite alors d'une façon si féroce, que les témoignages authentiques et innombrables des enquêtes de Laon semblent nous faire reculer jusqu'aux temps de l'invasion des barbares. Un général d'armée ne tolérerait plus les excès atroces qui se commirent impunément sous les yeux de Turenne, de Condé, de tous les maréchaux et du roi lui-même, de 1635 à 1660, dans le diocèse de Laon... Ces abus, qui ruinèrent une partie notable de la France, un général français ne les laisserait plus commettre même en pays étranger, et la discipline moderne atténue les maux que la guerre entraîne forcément (1). » Telle est aussi notre ferme conviction, et la dernière guerre d'Italie en a fourni les preuves les plus éclatantes. On a vu encore, il est vrai, un officier faire fusiller, à Torricella, une famille entière de fermiers inoffensifs; mais en revanche nos zouaves, victorieux à Palestro, tendaient la main à leurs ennemis qui se noyaient ou partageaient leur pain avec des paysans affamés.

HUILLARD-BRÉHOLLES,
Membre du Comité.

(1) Page 90 du *Bulletin*. Obligé d'abréger la citation, nous avons coupé quelques phrases, mais sans rien changer au sens.

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN, 1858, t. IX, 1re partie.

Dans ce recueil, où dominent des sujets qui intéressent l'agriculture et l'industrie, les arts, la littérature et l'histoire ont aussi leur place. On peut le conclure d'abord du ton même de deux morceaux par lesquels il s'annonce, le *discours d'ouverture*, prononcé par M. Cazenove de Pradines père, président de la Société, dans la séance publique du 27 août 1858 ; *le compte rendu des travaux de la Société* (année 1857-1858), lu dans la même séance par M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel. L'amour des lettres, une agréable érudition, le goût et l'élégance distinguent ces deux morceaux et en font plus particulièrement la préface de la partie du recueil dont nous avons surtout à nous occuper.

M. Debeaux père, dans une *notice sur un bas-relief antique de Lusignan le Grand*, représentant, selon son explication, une dame romaine à sa toilette, a fait d'ingénieux emprunts aux poëtes latins, souvent chargés par lui de décrire le monument qu'il voulait faire connaître. M. Debeaux est auteur d'un *Glossaire agenais* ; il le rappelle lui-même dans ce passage curieux pour la philologie française, que j'extrais de sa dissertation :

« ..... A propos des ceintures dont les trois femmes de notre bas-relief se trouvent parées, et qui chez les Romains caractérisaient l'homme courageux ou l'efféminé, *altè cinctus* ou *discinctus*, qu'il me soit permis de faire, en passant, un rapprochement singulier. Dans notre idiome agenais, nous disons à celui qui est sur le point de faire quelque entreprise dangereuse, et pour laquelle il doit faire preuve de courage : *Ten tè dret et haut cintat*, expression de la plus haute antiquité, que chacun est à même d'entendre parmi le peuple, et que je n'ai pas oublié de mentionner dans mon *Glossaire agenais*. »

La partie la plus littéraire de ce cahier doit beaucoup au secrétaire perpétuel de la Société, M. Adolphe Magen. Il y a traité, dans deux Mémoires judicieux et spirituels, *de Phèdre le fabuliste et de son dernier commentateur* (commentateur agenais lui-même, c'est M. l'abbé Delrieu, préfet des études au petit Séminaire d'Agen) ; *du Portrait de société au dix-septième et au dix-huitième siècle.*

Dans ce dernier Mémoire, aux divers portraits qu'il passe en revue et qu'il apprécie, il en joint un inédit fait en 1699 ou 1700, et trouvé

récemment dans une petite ville des environs, parmi les papiers d'une succession en déshérence.

Une autre pièce inédite, produite également par M. Adolphe Magen, n'est pas sans intérêt pour l'histoire. Elle contient des *Lettres patentes* de Charles VI, en date du 6 janvier 1413, par lesquelles le roi accorde aux habitants d'Agen « l'autorisation de se servir pour leurs transactions commerciales des monnoies émises, au voisinage, par les ateliers franco-anglais, béarnais et navarrins. » M. Adolphe Magen, en reproduisant ce document, a pris soin de l'éclaircir par une courte mais instructive histoire du *droit de monnayage* au temps de la monarchie féodale.

L'histoire est encore représentée dans ce cahier par une notice étendue sur un célèbre Agenais, le maréchal comte d'Estrades. M. Labat y a retracé avec intérêt les services militaires et surtout diplomatiques de ce dévoué et habile agent de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV. Il ne l'a pas fait sans redresser quelques allégations erronées de Tallemant des Réaux et de Saint-Simon.

Cette revue ne serait pas complète si elle ne rappelait quelques *réflexions sur la poésie* de M. l'abbé Anastase Capot. L'auteur y maintient avec goût les droits de la raison contre les entreprises hasardeuses de la fantaisie, et témoigne ainsi, pour sa part, du sage esprit qui préside aux travaux de sa Compagnie.

PATIN,

Membre du Comité.

Recueil des travaux de l'académie de législation de Toulouse, pendant les années 1857 et 1858.

Le Comité m'a chargé de rendre compte du recueil des travaux de l'Académie de législation de Toulouse, pendant les années 1857 et 1858.

Ces travaux sont en effet dignes des encouragements du Comité et méritent d'arrêter son attention pour quelques moments.

L'Académie de législation de Toulouse compte déjà huit années d'existence ; dès sa constitution, elle sut se rallier les suffrages les plus éminents et se placer comme une rénovation de ces anciennes Universités, où le droit empruntait à l'histoire son interprétation philosophique et ses données sociales, comme lui-même éclairait l'histoire par ses formules, presque toujours conséquences logiques de l'état des peuples au moment où ces formules se burinaient sur les tables de la loi.

C'est à ce point de vue que les travaux de la docte Académie relèvent particulièrement du Comité. Dès l'ouverture de ses réunions, elle a su donner à l'école historique la place que cet important élément doit tenir dans l'enseignement du droit. Et c'est avec bonheur que je signalerai les lectures faites dans les deux premières années par M. le professeur Bressolles *sur les rédacteurs du Code Napoléon et sur le traité des lois de saint Thomas d'Aquin ;* par M. le professeur Benech *sur l'élément gallique et l'élément germanique dans le Code Napoléon*, et sur le *bréviaire d'Alarik II dans ses rapports avec la civilisation de la Gaule du Midi*, et surtout le Mémoire lu par un de nos savants collègues, dont la présence m'interdit tout éloge, sur l'introduction du droit romain en France au moyen âge.

Sans vouloir suivre pas à pas ces travaux si intéressants, et cependant avant de vous entretenir des deux volumes dont l'examen m'a été plus particulièrement confié, qu'il me soit permis de dire quelques mots d'une pensée émise par le collègue dont à l'instant j'indiquais l'un des ouvrages, car cette proposition, adoptée par l'honorable M. Fortoul, a été le fondement d'une institution digne sœur, bien que revêtue de son pallium doctoral, de cette aimable enchanteresse Isaure, dont les fervents adeptes sont, chaque année, couronnés de fleurs qui, pour être séculaires, n'en sont pas moins fraîches et n'en ont pas moins conservé tout leur parfum poétique. —

Je veux parler de la fête de Cujas et surtout de l'octroi de cette médaille d'or en faveur du Mémoire jugé le plus remarquable sous le rapport de la science du droit et par les qualités de style.

Cette haute marque d'estime, qui a fait choisir Toulouse entre toutes les Facultés pour devenir le juge d'un semblable concours, sans toutefois rien enlever à la place que les autres Facultés occupent dans l'enseignement, était, dès 1855, la récompense légitime des efforts et des travaux de l'Académie.

Dans les deux volumes publiés en 1857 et 1858, je remarque, pour l'exercice 1857, toujours en envisageant ces travaux au point de vue historique, un Mémoire de M. Bressolles *sur le traité des lois de Cicéron*, un Mémoire de M. Fons *sur les coutumes non écrites relatives au gain de service dans le Languedoc*, un Mémoire de M. Molinier *sur la condition des débiteurs à Toulouse selon deux chartes du douzième siècle*, un Mémoire de M. Cabantous *sur les conditions scientifiques du droit administratif*, un Mémoire de M. Féral *sur la réformation religieuse du seizième siècle dans ses rapports avec le droit*, et une notice biographique de M. Rodière *sur Ladin d'Hauteserre*, ce docteur *in utroquè jure*, cet historien, qui prépara si profondément les bases du grand travail de Dom Vaissette et de Claude de Vic, et qui, pour n'avoir pas dans la science la place qu'il y mérite, n'a eu que le tort d'écrire au dix-septième siècle, au temps de Bossuet et de Pascal, dans cette langue qui devient chaque jour de plus en plus une langue morte.

Le volume de 1858 renferme un Mémoire de M. Fons *sur les Parlements du Languedoc*, un Mémoire de M. Astre *sur les procureurs au Parlement de Toulouse*, un mémoire de M. La Bedat intitulé *Cambacérès, et de la part prise par le second consul aux travaux préparatoires du Code Napoléon*, et un Mémoire de M. Quinon *sur le franc-alleu en Dauphiné*, Mémoire dont l'intérêt au point de vue historique ne saurait échapper aux lecteurs.

Indépendamment de ces Mémoires, les volumes contiennent de nombreux rapports faits par les membres de l'Académie sur les ouvrages qui lui sont adressés, et ces rapports sont eux-mêmes des dissertations qui leur donnent un caractère d'individualité où se révèlent la science et l'esprit sagace de critique de leur auteur.

Le Comité n'attend pas de moi qu'abusant plus longtemps de ses précieux instants, je vienne lui présenter une analyse des divers écrits que j'ai dû au moins indiquer pour le mettre à même d'en apprécier la nature ; mais ce dont je puis l'assurer, c'est que je les ai tous lus, d'abord pour ma propre instruction, et ensuite pour me

pénétrer de l'esprit qui anime l'Académie de Toulouse et me rendre compte de ses tendances historiques et doctrinales.

Car vous le savez, Messieurs, les associations savantes ont leur vie propre, et quand leurs membres peuvent, par l'heureux milieu dans lequel leur destinée les place, s'abstraire des grandes émotions des affaires publiques, pour se livrer à leurs études spéculatives, ils se fraient alors une voie dans le monde intellectuel, où ils demeurent comme les apôtres du culte de la science, afin d'en raviver le foyer et d'en suivre la marche progressive à travers les révolutions des peuples.

Or, si je ne me fais illusion, toute jeune que soit encore l'Académie de législation de Toulouse, son esprit s'est éclairé des principes d'autorité et du spiritualisme catholique au double flambeau que les opinions de plusieurs de ses membres projettent dans les discussions que soulèvent les questions agitées dans son sein.

En risquant cette impression toute personnelle, je ne veux que constater, sans prendre parti, et surtout sans avoir la moindre arrière-pensée de critique, — toute voie a ses écueils, et les hommes supérieurs, qui l'adoptent et la suivent, sauront bien les éviter. — Le principe d'autorité, le spiritualisme catholique, sont les deux plus puissant appuis conservateurs des sociétés, pourvu que ces principes sachent guider les sociétés à travers les phases diverses par lesquelles elles semblent toutes destinées à passer; or, sans vouloir rappeler ici aucune théorie, pas même la trilogie de Vico, il faut que, dans le domaine de la science comme dans celui des lettres, l'autorité sache compter avec l'indépendance des opinions, comme il faut que le spiritualisme catholique ne méconnaisse ni ce qui l'a précédé et a préparé sa sublime mission sur la terre, ni ce que l'autorité en réclame pour sa juste position avec les institutions de chaque société.

Si, Messieurs, je me permets ces observations, c'est qu'elles m'ont été suggérées par l'étude que j'ai faite des travaux dont j'avais à vous entretenir; mais je me plais en même temps à reconnaître qu'il ne faudrait pas leur donner une autre portée que celle que mes intentions leur assignent, et que cette indépendance de doctrine et d'opinion que je réclame a été toujours religieusement observée. Il y a plus, si j'ai rencontré dans les nobles travaux de l'Académie de ces doctrines synthétiques qui semblent se cabrer alors que les organes de la loi n'en accusent pas toutes les déductions logiques dans leurs décisions, et ravivent ainsi le vieux conflit de la théorie et de la jurisprudence, je suis heureux de dire que je n'en ai reconnu auc une

qui, s'attaquant aux lois, en cherchent les défectuosités pour en faire l'objet de leurs critiques, jeu dangereux de la part de ceux auxquels le pays confie l'éducation scientifique de ses jeunes générations.

Que l'Académie de législation de Toulouse continue donc son œuvre, et surtout qu'elle veuille bien prêter à notre Comité le concours efficace de ses lumières et de son zèle dans la mission de reconstitution de l'ancienne France, que la confiance de M. le Ministre de l'instruction nous a chargé d'accomplir.

V. Foucher,
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN.

Les livraisons du tome VIII[e] du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, renvoyées à mon examen, ne renferment qu'une notice dont l'objet rentre dans le cadre des études de la section, et ce travail ne pourrait être analysé d'une manière suffisante sans des citations multipliées. C'est une notice généalogique de M. Maurice Ardant sur les Pénicaud, famille de Limoges, vouée héréditairement à l'art de l'émaillerie qu'elle porta à un haut degré de perfection. Le caractère particulier du talent de chacun des membres de cette famille d'artistes a été soigneusement signalé dans la *Notice des émaux du Louvre*. L'auteur de cette description pourrait seul ajouter utilement quelques appréciations générales aux faits recueillis par M. Maurice Ardant.

Le biographe des émailleurs limousins s'est attaché surtout, dans ce premier travail, que suivront sans doute d'autres études, à réunir, d'après les actes les plus certains du pays, les notions concernant les anciens membres de la famille Pénicaud, dont les descendants existent encore à Limoges.

Ses recherches ont porté principalement sur les cinq personnages qui se sont fait un nom par leurs travaux d'art :

1° Léonard Pénicaud, dit *Nardon*, en limousin *Nardou*, le membre le plus anciennement connu de la famille, en est considéré comme le chef. Il est nommé pour la première fois dans les actes originaux en 1495. On présume qu'il était né en 1476. On ignore la date de sa mort. Ses ouvrages, nombreux et estimés, portent les signatures LP ou PL, en lettres enlacées surmontées d'une couronne. La signature LN, que l'on croit voir sur un triptyque de la collection Carrand, serait difficile à expliquer et doit être lue probablement NP, Nardon Pénicaud.

2° Jean Pénicaud, premier du nom. On ignore le degré de sa parenté avec Léonard. M. Ardant présume qu'il était son fils, parce que Jean Pénicaud figure dans les rôles de taxes de la ville de Li-

moges comme propriétaire de la maison de Léonard, et qu'il adopta pour signer ses œuvres le poinçon LP couronné.

3° Jean Pénicaud, deuxième du nom, était, croit-on, fils ou frère de Léonard, dont il conserva aussi le poinçon, en y joignant, presque toujours, son propre monogramme J. P. et sa signature *Johannes Penicaudius junior*. Jean II était mort avant 1588 ; des titres mentionnent ses deux fils Jean et Antoine.

4° Jean Pénicaud, troisième du nom, l'honneur principal de sa famille et le talent hors ligne de l'émaillerie limousine, peignit généralement ses émaux en grisailles, colorant seulement les chairs des personnages. Il est désigné dans plusieurs actes de 1601 et 1617 comme neveu de Pierre Pénicaud, prêtre. Il a, comme les précédents, marqué ses œuvres du poinçon LP.

5° Pierre Pénicaud naquit vers 1515. Ses travaux sont marqués de ses initiales P. P. avec le poinçon héréditaire de Léonard, caché souvent sous un épais émail. Le Louvre possède sept émaux et le Musée de Cluny deux plaques en cuivre de cet artiste, bien inférieur à ses devanciers. Il ne s'occupait pas seulement d'émaillerie ; à l'exemple de beaucoup de ses confrères, il était peintre verrier. Il exécuta en 1555, pour une confrérie de Limoges, un grand vitrail représentant la Cène.

La similitude des prénoms des trois membres de la famille qui ont précédé Pierre, l'ignorance où l'on reste de la date précise de leur mort, laissent encore du doute sur la filiation et sur l'attribution de quelques travaux des Pénicaud. Les recherches de M. Maurice Ardant, en déterminant avec certitude plusieurs circonstances relatives à la vie et aux noms de quelques-uns de ses membres, aideront à la classification et à l'explication de leurs œuvres. Ainsi le poinçon traditionnel P. L., que l'on expliquait par les mots *Pénicaud de Limoges* ou *Pénicaud Limousin*, signifie, à n'en pas douter, d'après les explications de M. Ardant, Pénicaud Léonard ; ainsi Nardon ou Nardou, prénom de ce chef de famille, sous lequel on avait cru reconnaître le nom de saint Bernard, est une abréviation limousine incontestable du nom de Léonard, prénom du célèbre émailleur.

L. DE MAS LATRIE,
Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie de Lyon.

Messieurs, le sixième volume que j'ai été chargé d'examiner des *Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres*, ne contient que cinq dissertations qui intéressent l'archéologie. Elles se rapportent toutes à l'antiquité romaine.

La carte de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin font mention d'une station nommée *Ludna* ou *Lunna*, entre Lyon et Mâcon. Ce lieu n'a eu, d'ailleurs, aucune célébrité ; son nom n'est cité par aucun historien. M. d'Aigueperse n'en a pas moins consacré sans regret treize années de sa vie à rechercher l'emplacement de Ludna. C'est beaucoup de temps sans doute, mais la question se trouve aujourd'hui résolue, et tous les archéologues ne pourraient pas se vanter d'avoir élucidé complétement autant de questions qu'il y a de périodes de treize années dans leur existence de savants. Depuis trois siècles on discutait, on noircissait du papier au sujet de Ludna ; mais aucun de ceux qui s'en occupaient ne s'était avisé de sortir de son cabinet pour mesurer les distances et pour explorer le terrain. M. d'Aigueperse, mieux inspiré que ses devanciers, a judicieusement pensé que c'était par là qu'il devait commencer. Les travaux du chemin de fer lui sont venus en aide. Des ruines antiques ont été rendues à la lumière. On ne pourra plus contester désormais à M. d'Aigueperse l'avantage d'avoir fixé à Belleville l'emplacement de l'antique Ludna. Les traditions locales sont d'accord avec lui. En l'an 2 de la République, la commune de Belleville prenait le nom de *Belluna, attendu qu'elle se nommait anciennement Lunna*. Le conseil municipal faisait ainsi de l'histoire sans trop s'en douter peut-être, et livrait aux savants un renseignement qui n'était pas sans valeur.

Dans un autre Mémoire, M. d'Aigueperse rend compte de la découverte d'un monument épigraphique dans le lit de la Saône. C'est un autre membre de l'Académie, M. Martin Daussigny, qui, profitant des basses eaux de la rivière, en a retiré un volumineux bloc de pierre qui provient de la démolition du pont du Change, et qui peut avoir formé environ la moitié d'une grande inscription consacrée à un gouverneur de la province lyonnaise. La beauté des caractères permet d'attribuer le monument au siècle d'Auguste. On ne peut, d'ailleurs, que se livrer à des conjectures plus ou moins plausibles

sur le personnage qui avait mérité la reconnaissance publique de la province. Le sol de Lyon est vraiment inépuisable en débris antiques de tous genres. L'inscription dont il s'agit a pris place dans le musée lapidaire lyonnais, qui n'a pas son pareil en France.

Après les tables de Claude, la vieille cité lyonnaise n'a rien produit de plus important pour l'histoire et pour l'épigraphie que l'inscription de Sabinius Aquila Timésithée, père de l'impératrice Tranquillina, femme de Gordien III, dans le troisième siècle de l'ère chrétienne. Ce monument fut découvert, en 1668, par le savant père Ménestrier, dans une maison de la rue Mercière. Le texte en a été publié, mais avec quelques inexactitudes, par Ménestrier et par Spon, qui avaient eu le monument sous les yeux. D'autres l'ont reproduit après eux sans recourir à l'original. De loin en loin l'existence de l'inscription est bien signalée par les écrivains qui se sont occupé de Lyon ; mais elle avait disparu peu à peu sous des couches réitérées de badigeon, et depuis longtemps on la croyait perdue. D'après le désir exprimé par notre confrère, M. Léon Renier, qui ne pouvait accepter comme fidèle le texte déjà si souvent publié, M. Daussigny s'est livré à de minutieuses recherches. Après bien des difficultés, il a enfin retrouvé l'inscription de Sabinius le 14 juillet 1857, rue Mercière, dans la maison de M. Lempereur. L'Académie entière est venue rendre hommage au précieux monument, faisant des vœux pour qu'à l'avenir il ne fût plus exposé à rentrer dans l'oubli. Avec une générosité bien digne d'éloges, le propriétaire s'en est immédiatement dessaisi en faveur du musée de la ville. M. Daussigny donne un fac-simile, un texte expliqué et une traduction de l'inscription. C'est à M. Renier qu'il appartient de juger du mérite des interprétations du nouveau traducteur. Les abréviations de l'original ne sont pas toutes d'une explication facile, et les nombreuses fonctions dont Sabinius était revêtu peuvent donner matière aux dissertations les plus intéressantes. La découverte de M. Daussigny est un véritable service rendu à l'étude de l'antiquité.

M. l'abbé Jolibois s'est attaché à rechercher quelles pouvaient être, à l'époque romaine, l'importance de la colonie de Lugdunum et l'étendue de son territoire. Prenant pour point de départ, à défaut de renseignements plus précis, l'ancienne division ecclésiastique du pays, il établit, avec beaucoup de probabilité, que l'étendue de l'archiprêtré des Suburbes, qui renfermait les paroisses de ce que nous pourrions appeler la banlieue de Lyon, représente assez exactement celle du territoire colonial. Il évalue la superficie du terrain occupé par la ville antique à 540 hectares, celle du territoire qui en

dépendait, et dont les limites décrivent un cercle assez régulier, à 22,000 hectares, et la population à 20,000 habitants. Nous sommes convaincu, comme M. l'abbé Jolibois, que l'étude de l'antiquité ecclésiastique offre le plus sûr moyen d'éclairer une foule de points encore douteux de l'histoire et des institutions civiles de l'antiquité profane.

Sur la colline occupée par le jardin des plantes de Lyon, les ruines d'un édifice considérable furent retrouvées en 1818, et les travaux récemment exécutés pour la construction du grand réservoir destiné à la distribution des eaux dans l'intérieur de la ville ont permis de les examiner de nouveau. Le savant M. Artaud s'était persuadé que les Romains avaient construit en ce lieu une naumachie pour donner aux populations de la ville et des pays voisins le spectacle des batailles navales. Les naumachies étaient fort à la mode vers 1820 ; on en voyait partout, sur les sommets les plus abruptes, dans les lieux les moins propres à ce genre de représentation et les plus dépourvus d'eau. Le petit plateau qui couronne la colline du jardin des plantes ne se prêtait nullement au déploiement d'une flottille, tandis que la place d'une naumachie se serait trouvée toute marquée dans la presqu'île entre le Rhône et la Saône. Le regrettable conservateur du musée archéologique de Lyon, M. Comarmond, n'a pas eu de peine à démolir la naumachie de M. Artaud dans un Mémoire que l'Académie s'est fait un pieux devoir de publier. M. Comarmond pense que les débris dont il s'agit pourraient avoir appartenu à un théâtre de moyenne proportion, et il commente dans ce sens les fragments d'inscriptions recueillis sous les ruines. Son opinion nous a paru bien motivée, autant, toutefois, qu'il est possible d'apprécier des questions de ce genre sans avoir vu les pièces du procès.

L'Académie de Lyon poursuit ainsi avec la plus louable persévérance son système de recherches sur l'histoire et les monuments de l'antique Lugdunum. Les Mémoires qu'elle publie seront, pour les futurs historiens de cette grande cité, une collection d'archives et de renseignements d'un prix inestimable.

F. DE GUILHERMY,
Membre du Comité

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE. Première année. — Metz, typographie de Rousseau-Pallez, 1858. In-8° de 100 pages.

Ce volume, ou plutôt cette brochure, est le premier résultat des travaux d'une Société naissante, qui s'est formée à Metz, l'année dernière, au moment où Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en réorganisant les Comités historiques, créait, pour ainsi dire, de nouveaux éléments d'émulation et d'activité dans le domaine de la science. La ville de Metz possédait déjà depuis près d'un siècle une Académie des lettres, sciences, arts et agriculture, mais cette Académie, qui publie chaque année un excellent volume de Mémoires, ne s'occupait pas spécialement d'archéologie et d'histoire locale. Le département de la Moselle renferme pourtant un grand nombre de monuments remarquables, de toutes les époques et de tous les styles, qui méritent d'être étudiés, et dont la statistique descriptive n'a pas encore été faite; de plus, Metz, l'antique Divodurum, la cité des Mediomatrices, la capitale du royaume d'Austrasie, la plus puissante des villes libres de l'empire d'Allemagne au moyen âge, est, pour ainsi dire, un vaste champ toujours ouvert aux recherches archéologiques.

C'est surtout ce champ-là que se propose d'exploiter la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, qui doit certainement son origine à la féconde initiative du Ministre de l'instruction publique, et qui s'est trouvée fortement constituée, dès qu'un appel a été fait aux hommes d'étude et de savoir que réunissaient déjà les mêmes sympathies et les mêmes aspirations. L'organisation de cette Société ne date que du 26 mars 1858, et, avant la fin de la première année de son existence, elle avait fait imprimer les procès-verbaux de ses séances, qui contiennent plusieurs Mémoires d'un véritable intérêt. Nous ne doutons pas que le second volume du *Bulletin*, qui paraîtra sans doute vers la fin de l'année courante, ne constate un progrès dans les efforts et les travaux de la Société de la Moselle. Nous espérons aussi que cette Société tiendra les promesses de son programme, en imprimant à part des documents importants pour l'histoire du pays et en réimprimant des livres rares relatifs au même objet.

Dans le volume que nous avons sous les yeux, on rencontre d'a-

bord l'extrait d'une notice de M. Sauesr, archiviste du département, sur un sceau d'Adalberon I^er^, 46^e^ évêque de Metz ; ce sceau, très-bien conservé, qui figure au bas d'une charte qu'on peut rapporter d'une manière incontestable à l'année 942, serait ainsi le sceau épiscopal le plus ancien conservé dans les archives de la Moselle.

Une étude de M. Abel, sur les voies romaines qui sillonnaient le territoire compris dans le département de la Moselle, a le mérite d'avoir été faite sur les lieux mêmes plutôt que sur les cartes. M. Abel a rempli une lacune de l'Itinéraire d'Antonin, en démontrant que la seconde voie romaine établie entre Metz et Trèves, sur la rive gauche de la Moselle, avait deux stations, l'une à Aspiciuni, aujourd'hui Daspich, l'autre à Egyptiacum, qu'il place près de Dahleim.

Les fouilles qui s'exécutaient à Metz, dans la rue des Bons-Enfants et dans la rue Mazelle, pour la construction d'un égout, ont donné occasion à MM. Petre et Abel de se livrer à d'intéressantes dissertations d'archéologie locale. M. Abel nous semble avoir prouvé avec beaucoup de sagacité que le nom de la rue Mazelle ne devait pas être attribué à la résidence que les lépreux ou mézeaux (*mezelli*) y auraient faite autrefois, mais bien à la proximité d'une boucherie (*macellum*), à l'époque romaine. On sait que les boucheries étaient placées habituellement en dehors des villes, et une charte de 848, bien antérieure à l'apparition de la lèpre ou mézellerie, nous apprend que l'on désignait déjà, par cette dénomination, *ad maticella*, les vignes voisines de l'emplacement actuel de la rue Mazelle.

M. Van der Straten, dans un Mémoire sur la famille de Heu, qui était venue de Belgique, au treizième siècle, s'établir en Lorraine, a parlé d'un manuscrit consacré à l'histoire de cette famille liégeoise, manuscrit que possède aujourd'hui la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris, (sous le n° 804^b^, Histoire), mais M. Van der Straten, tout absorbé qu'il était dans la discussion de différents points généalogiques, a négligé de décrire ce manuscrit célèbre par les admirables miniatures qu'il renferme. Ces miniatures, représentant les seigneurs et les dames de Heu, avec leurs armoiries, sont, à coup sûr, de la main d'un des meilleurs peintres de ce temps-là, qu'il faudrait chercher à Metz plutôt qu'à Liége.

La nomenclature raisonnée de divers objets recueillis dans les fondations de l'hôtel Fabert, à Metz, nous fait voir que les terrains souvent remués peuvent encore mettre au jour des antiquités appartenant aux époques les plus reculées : ainsi, on a trouvé un jeton de Louis XIV à côté d'une médaille de Vespasien, un fragment d'urne

lacrymatoire en poterie rouge près d'une bague en fer, formant cachet avec fleur de lis. Il résulte de ces découvertes que les ouvriers employés dans les travaux de terrassement ont l'œil et l'esprit mieux exercés à la recherche des antiquités, qu'ils recueillent maintenant avec plus de soin et qu'ils ne détruisent pas, comme ils faisaient naguère, pour le seul plaisir de détruire.

Le morceau le plus considérable et le plus important à tous égards qui ait été inséré dans le premier volume du *Bulletin de la Société archéologique de la Moselle* est un rapport sur les peintures murales de l'église de Sillegny, par M. l'abbé Schnabel, curé de cette paroisse. Ce rapport nous fait connaître en détail ces précieuses peintures dégagées depuis peu du badigeon sous lequel on les avait enfouies il y a près de trois siècles, pour les dérober sans doute aux profanations des huguenots, qui renouvelaient alors avec fureur en France les traditions des iconoclastes du Bas-Empire. Elles représentent des sujets puisés dans l'Ecriture sainte et dans la vie des saints, notamment l'arbre de Jessé, la maison de la Vierge ou Notre-Dame-de-Lorette, le jugement dernier, les apôtres Mathieu, Barthélemi, Simon, André, Paul, Philippe, etc.; les saints Martin, Christophe, Fiacre, Hubert, etc.; les saintes Marguerite, Barbe, etc. Ce sont des tableaux légendaires, composés avec art et peints avec habileté, au milieu desquels se groupent les personnages qui firent exécuter à leurs frais cette décoration peinte au commencement du seizième siècle, comme l'indique la date *mil* V^{c} XL, inscrite dans la frise de l'encadrement d'un de ces tableaux. On est certain que les donataires, qui figurent au milieu de leur famille agenouillée en prière, dans un ensemble qu'on peut comparer au fameux tableau de la famille des Ursins, étaient maîtres échevins de Sillegny; le chef de cette famille échevinale, qu'on avait pris d'abord pour le cardinal de Lorraine, à cause du manteau rouge qu'il porte, se nommait Simon Béder.

M. l'abbé Schnabel pense que les auteurs de ces peintures étaient probablement italiens ou espagnols, mais la plupart des légendes ayant été écrites en français au-dessous des sujets, on doit plutôt supposer que le *maître de l'œuvre* ou le peintre qui a entrepris ce grand ouvrage avec l'aide de ses élèves était d'origine française. Au reste, il a eu la précaution de laisser son nom dans un encadrement, où on lit : *Jaco. Huar*, c'est-à-dire Jacques ou Jacob Huar, nom essentiellement français, qui devrait être *Huarte* en espagnol et *Huardi* ou *Huardo* en italien. Nous apprenons avec satisfaction que ces belles peintures seront restaurées par un artiste dont on s'accorde à

vanter le talent spécial, M. Malardot ; mais nous aurions souhaité que cette importante restauration eût été dirigée par la Commission impériale des monuments historiques, qui apporte tant de sollicitude à la conservation des peintures murales qu'on retrouve dans les anciennes églises sous le badigeon du seizième siècle.

Signalons encore la découverte de plusieurs inscriptions antiques, qui sont venues augmenter les richesses du musée lapidaire de Metz, et qui ajouteront quelques renseignements utiles à l'histoire de cette ville sous la domination romaine. C'est à notre savant collègue, M. Renier, qu'il appartient de vérifier si ces inscriptions ont été bien lues et si elles sont dignes de l'intérêt que nous leur accordons. Au reste, la ville de Metz est loin d'avoir épuisé les joies et les surprises qu'elle prépare aux archéoloques qui s'occupent de recueillir les inscriptions de la Gaule.

Paul LACROIX,
Membre du Comité.

SECTION DES SCIENCES.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE.
(Cahiers 144 et 145.)

Le Comité a déjà distingué, parmi les publications émanant des Sociétés savantes de province, le Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Il arrive rarement, en effet, qu'un cahier de cette intéressante collection ne contienne pas quelque travail digne de figurer dans nos recueils les plus estimés de la capitale. Les deux cahiers dont je dois rendre compte au Comité aujourd'hui empruntent un intérêt exceptionnel au programme des questions mises au concours par cette Société. Cette liste de sujets variés, se rapportant tous aux diverses industries dont nos provinces du Nord, par leur prévoyance et leur esprit d'initiative, ont su s'assurer presque le monopole, atteste l'influence considérable exercée par la Société de Mulhouse. En lisant ce programme, dont chaque article signale un progrès à accomplir, on sent qu'on a affaire à des hommes qui connaissent à fond les besoins des industries dont ils traitent, et qui, pénétrés de la fécondité de nos sciences modernes, n'hésitent pas à s'adresser à elles pour perfectionner leurs moyens de production.

Dans l'impossibilité où je suis de vous présenter ce programme et de vous faire connaître tous les résultats qu'il a produits, mon choix entre des travaux également estimables sera déterminé par le désir de faire ressortir, sous ses divers aspects, l'esprit qui anime la Société industrielle de Mulhouse, si digne, à tous égards, de vos encouragements.

Essai des savons, par *M. Cailletet*. — (Mémoire couronné.)

La qualité du savon dépend de sa composition. Pour la déterminer, M. Cailletet, pharmacien, à Charleville, a recours au procédé suivant :

On prend 10 grammes de savon divisé en petits fragments, on les introduit dans un tube de verre divisé, et on ajoute successive-

ment dans ce tube 20cc d'essence de térébenthine et 10cc d'un acide titré; on agite, le savon se dissout, puis se dédouble; les alcalis saturent en partie l'acide titré, tandis que les acides gras se dissolvent dans l'essence de térébenthine; le mélange primitif se divise donc, à la fin de l'opération, en deux couches bien distinctes : au fond du tube un liquide acide, et au-dessus l'essence de térébenthine dont le volume s'est accru de celui des acides gras. Pour obtenir le poids de ces derniers, il suffit donc de multiplier le volume excédant, acquis par l'essence de térébenthine, par la densité moyenne des acides gras déduite d'expériences antérieures (1).

On obtient le poids des alcalis en prenant de nouveau le titre de l'acide qui est resté au fond du tube. Enfin le poids initial du savon, diminué de celui des acides gras, et des alcalis fournit par différence la proportion de l'eau.

Si le savon contient de la résine, il se forme une couche visqueuse, entre l'essence de térébenthine et le liquide acide, qui se rassemble au fond du tube.

L'idée de fonder l'essai du savon sur l'emploi d'un acide titré n'est pas nouvelle; ce qu'il y a de vraiment nouveau, dans le procédé de M. Cailletet, c'est l'intervention de l'essence de térébenthine, pour réunir en un liquide homogène les acides gras, et déduire leur poids exact de l'excédant de volume acquis par l'essence de térébenthine. Il est bien entendu qu'il ne peut être question ici d'une analyse fine et délicate, mais d'un essai industriel. Il résulte des épreuves auxquelles on a soumis le procédé de M. Cailletet, qu'il suffit à tous les besoins du commerce et de l'industrie.

De l'emploi de la tourbe et du charbon de tourbe pour remplacer la houille, le coke, le bois et le charbon de bois, par *M. Auguste Noury*, ingénieur civil.

A mesure que l'industrie progresse et se développe, la consommation des combustibles de toute nature augmente et leur prix s'élève, aussi s'efforce-t-on de substituer au bois, à la houille et au coke des combustibles de moindre valeur qui, à l'origine, étaient sans emploi dans l'industrie. C'est ainsi que la tourbe, dont l'usage était limité autrefois au foyer des classes ouvrières, tend à prendre rang parmi les combustibles employés dans la grande industrie. Le charbon de tourbe et la tourbe, comprimée au moyen de la presse hydraulique, sont admis aujourd'hui, sur la plus vaste échelle, en

(1) d=0,919.

Allemagne, pour le chauffage des locomotives, et dans le Jura pour alimenter les fours à puddler. L'emploi de ces nouveaux combustibles, leur fabrication, l'étude attentive de leurs propriétés sont autant de sujets sur lesquels M. Auguste Noury, ingénieur civil, a réuni dans un excellent Mémoire les renseignements les plus neufs et les plus intéressants.

Sur un nouvel appareil au moyen duquel on obtient une économie de 15 *à* 20 *p.* 0/0 *sur la consommation du gaz*, par *MM. Stamm et Heitz.*

Depuis que le gaz est devenu l'agent par excellence de l'éclairage, on a fait toute sorte de tentatives pour diminuer son prix de revient : la sagacité des inventeurs s'est exercée tantôt sur les procédés de fabrication, tantôt sur les appareils de combustion que l'emploi du gaz exige. C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut placer les essais de MM. Stamm et Heitz dont je dois entretenir le Comité.

Depuis longtemps M. Ador a reconnu qu'un cône de platine, placé au centre de la flamme produite par un bec ordinaire à double courant d'air, en rehausse considérablement l'éclat par le rayonnement dont il devient le foyer. De leur côté, MM Stamm et Heitz ont découvert qu'un simple fil de platine, traversant la flamme à 6 ou 8 millimètres de la base, produit à peu près les mêmes effets, si bien qu'en ramenant la flamme à l'éclat d'un bec ordinaire, l'intervention du fil de platine, par le rayonnement qu'il produit, détermine une économie de 15 à 20 p. 0/0 sur la consommation courante du gaz.

Sur l'état actuel de la fabrication des pâtes à papier sans le secours du chiffon, par *M. Piette.*

A mesure que l'instruction, sous toutes les formes, pénètre, pour les féconder, dans des sphères qui lui étaient autrefois interdites, les besoins intellectuels des populations augmentent ; le nombre des publications de toute nature s'accroît et la consommation du papier, qui est l'instrument de cette diffusion de lumières, prend elle-même plus d'extension. Il y a longtemps déjà que les chiffons disponibles ne suffisent plus aux besoins de nos papeteries : pour suppléer à la pénurie de cette matière première, on lui a cherché de toutes parts des succédanées. Le moment semble prochain où ce progrès industriel sera un fait accompli.

Les tentatives faites dans cette direction nouvelle, pour extraire directement des végétaux la cellulose pouvant servir à la fabrication du papier, sont fondées sur deux procédés principaux : on divise mécaniquement les végétaux en une pâte fine qu'on débarrasse ensuite, par un lavage énergique, de toute matière parenchymateuse et extractive; ou bien, au contraire, on fait agir la vapeur sur les parties végétales intactes, et on les dépouille de tous leurs produits solubles, au moyen d'un lessivage prolongé. La première méthode, exclusivement mécanique, est exploitée au Mexique sur une échelle des plus importantes, et les produits de cette industrie, encore à ses débuts, commencent à figurer sur nos marchés européens.

La méthode par cuisson et lessivage est exploitée en France et en Algérie; les pâtes produites par ce procédé sont filamenteuses, douées d'une grande souplesse ; leur couleur varie du jaune au gris et présente quelque fois un éclat soyeux remarquable.

Plus récemment un troisième mode de fabrication s'est produit, qui, au premier abord pourrait surprendre, mais dont les avantages incontestables rachètent l'étrangeté. Dans ce nouveau système on a recours à l'estomac des ruminants pour diviser la substance végétale et la dépouiller des matières solubles et colorées qui la souillent. On emploie, comme matière première, le crottin de cheval débarrassé des produits étrangers à la cellulose par un lessivage prolongé et un lavage à l'eau chlorurée; en ce moment même, une Société, fondée à Paris, exploite ce procédé et travaille journellement 5,000 kilos de crottin qui lui sont fournis par la Compagnie des petites voitures.

Il ne m'appartient pas de décider quel est le meilleur de ces trois procédés, je n'en ai parlé qu'à titre de renseignements curieux, intéressant une industrie, à la prospérité de laquelle les savants ne peuvent rester indifférents, et pour vous signaler un excellent rapport, dû à la plume de M. Piette, auquel j'emprunte ces divers documents.

Rapport sur la flore de l'Alsace, de M. Kirschleger, par *M. J. Delbos.*

Aujourd'hui que la botanique semble délaissée et que les grands travaux de classification deviennent de plus en plus rares, on doit accueillir et encourager la publication des flores locales, en attendant celle d'un nouveau *genera* qui rende à cette science, parmi nous, le rang qu'elle occupait au temps des Jussieu et des de Candolle. A ce titre la flore de l'Alsace, par M. Kirschleger, mérite de

vous être signalée, en même temps qu'un rapport remarquable, dont elle a été l'objet, au sein de la Société industrielle de Mulhouse, de la part de M. J. Delbos.

La nouvelle flore se compose de deux volumes de 1,500 pages; c'est le résultat de trente années d'herborisations et de laborieuses études de cabinet. A l'occasion de cette publication, M. Delbos se demande si la tendance qui porte les botanistes contemporains à multiplier, outre mesure, le nombre des *familles* et *des classes* n'a pas les plus graves inconvénients pour la science. En multipliant sans nécessité les divisions coordinatrices des espèces, on change ainsi la signification des termes consacrés par nos grands classificateurs et on bouleverse l'ordre hiérarchique qu'à l'origine ilsexprimaient. Les mots, classe, ordre, série, section, n'ont rien de fixe; leur subordination est soumise aux caprices de chaque auteur. Il y a là une cause de confusion qui accroît, sans compensation d'aucune nature, la difficulté des études botaniques. A mesure que le nombre des végétaux connus augmente, la détermination des espèces exige le concours d'un plus grand nombre de caractères; mais si cette nécessité, que favorisent encore les progrès récents de l'organographie, conduit à multiplier sans discernement les genres, les familles, les classes; la classification perd un de ses plus puissants avantages, celui de favoriser les vues d'ensemble et la perception des rapports généraux.

Autant vaudrait bâtir sur le sable mouvant que tenter une classification sans donner à la définition des espèces une rigueur suffisante; mais aussi, si l'on abuse des caractères secondaires pour subdiviser, outre mesure, à leur aide, les grandes divisions naturelles, mieux vaut renoncer à toute classification.

Il y a là deux écueils contre lesquels on doit également se prémunir. Il est donc bien regrettable que M. Kirschleger soit tombé dans celui des divisions trop nombreuses : en effet, tandis que M. Endlicher a réparti toutes les plantes connues en 61 classes, et M. Adolphe Brongniardt en 68, M. Kirschleger en a admis 73, pour les plantes de l'Alsace. D'un autre côté, le nombre des familles, auxquelles il les rapporte, étant de 163, il en résulte que les classes contiennent en moyenne deux familles. Que devient, ainsi appliquée, la notion de classes, et quelle peut en être l'utilité?

M. Delbos s'élève encore, avec beaucoup de sens, contre l'abus des termes nouveaux, pour désigner les moindres divisions ou modifications d'organes : c'est ainsi, par exemple, que M. Kirschleger dira : *conceptacle carpique*, au lieu de péricarpe; *Carpidie* pour

Carpelle; *membre pétalique ou sépalique*, pour pétale ou sépale, *coalition*, pour soudure ; *préanthemie*, pour préfloraison ; *disque nectariflue*, pour glande. S'agit-il de désigner une monstruosité du *Cardamine sylvatica?* il dira *Ecblastésie sépalique* ou bien encore *innovation à l'aisselle des feuilles squames*, pour indiquer les jeunes pousses qui se développent à l'aiselle des écailles foliacées de l'asarum. En présence de tels abus de termes inutiles, on ne peut que rappeler ce que disait M. de Candolle aux botanistes de son temps : « A force de vouloir indiquer les moindres particularités, on a « donné des noms à des variations à peine sensibles : à force de « vouloir tout exprimer par des termes propres, on en est venu à « créer des mots d'un emploi très-rare, et que des périphrases eus- « sent remplacés sans inconvénient ; cette légion innombrable de « termes, souvent incompréhensibles, quelque fois obscurs, rare- « ment nécessaires, donne à la science des fleurs un aspect farou- « che, pédantesque, et la hérisse de difficultés qu'on aurait pu faci- « lement éviter. «

Si je me suis laissé entraîner, plus qu'il n'eût convenu peut-être, à reproduire, en les abrégeant, les critiques, que M. Delbos adresse à M. Kirschleger, et que l'on pourrait peut-être étendre à la majorité de nos botanistes, c'est pour vous montrer précisément que si la Société industrielle de Mulhouse s'efforce de favoriser les progrès de notre industrie nationale, à l'occasion elle trouve dans son sein des interprètes pour traiter les plus importantes questions de la science, et défendre, au besoin, ses intérêts menacés par de regrettables abus.

Médaille d'or pour la découverte de l'acide oxynophtalique ou pour l'introduction des couleurs de Laurent parmi les agents employés pour la teinture.

Dans nos provinces du Nord, l'industrie des tissus, celle des impressions sur étoffe et celle des toiles peintes ont acquis une telle importance, qu'aucune tentative ne les arrête lorsqu'il s'agit de défendre et de maintenir leur suprématie vis-à-vis de leurs rivaux, à l'intérieur et à l'étranger. La découverte d'une couleur nouvelle, pouvant donner à leurs produits plus d'attrait et de variétes, a pour ces industries une si grande importance, et peut devenir quelque fois pour son auteur la source de si grands profits, qu'il n'est pas étonnant de voir cet ordre de recherches devenu un des plus cultivés. Quand on pense que la murexide (sel à base d'ammoniaque,

d'un vert magnifique, préparé au moyen de l'acide urique extrait du guano), figurant autrefois comme une rareté dans nos collections de produits chimiques, a acquis une telle importance dans les procédés actuels de la teinture, que plus de dix usines, dans nos seuls départements du Nord, se consacrent à sa fabrication, on comprendra que la Société industrielle de Mulhouse, frappée de la beauté des nuances que possèdent les dérivés naphtaliques en combinaison avec les oxides métalliques, ait signalé aux chimistes, comme un progrès des plus désirables, la production de l'acide oxynaphtalique et la découverte d'un procédé économique applicable à la fabrication industrielle de l'acide chloroxynaphtalique. On s'explique l'importance particulière que la Société de Mulhouse attache à la production industrielle de ces deux acides, si j'ajoute que l'acide chloroxynaphtalique (C^{20} H^5 Ch O^6) actuellement connu ne diffère de l'alizarine, matière colorante de la garance (C^{20} H^6 O^6), que par un équivalent d'hydrogène en moins et un équivalent de chlore en plus ; et que l'acide oxynaphtalique qui manque dans la série naphtalique serait un isomère de l'alizarine. Il ne s'agit donc de rien moins que de produire, par des procédés artificiels, le principe colorant de la garance. Lorsqu'on voit une Société industrielle, de l'ordre de celle de Mulhouse, attacher une si grande importance aux dérivés naphtaliques découverts par Laurent, on est amené, malgré soi, à faire un douloureux retour vers le passé, à l'époque où Laurent, pauvre, partout repoussé, voyait contester les résultats des travaux que l'on admire aujourd'hui, et que l'industrie consacre en leur empruntant des moyens nouveaux de production et de succès.

Malgré les termes généraux de ce résumé, j'espère en avoir dit assez pour intéresser le Comité aux travaux de la Société industrielle de Mulhouse, et lui faire partager le regret que j'éprouvais, en remplissant ma tâche de rapporteur, qu'il n'existât pas d'institutions analogues au sein de tous nos grands centres industriels.

Georges VILLE,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Documents envoyés par M. l'abbé Barbier de Montault.

Les deux envois de M. l'abbé Barbier de Montault, dont j'ai à rendre compte à la section, se composent d'une douzaine d'empreintes de sceaux, pour la plupart d'époque moderne, d'un jeton de comte de Nuremberg en cuivre, à l'effigie de Louis XIV et de sa femme, Marie-Thérèse, et enfin de l'empreinte d'une pierre gravée de mauvaise conservation et de travail grossier représentant un saint George terrassant le dragon. Ces empreintes pourront être déposées dans les archives du Comité, mais je ne crois pas utile d'en faire ici l'énumération complète. Je m'arrêterai seulement sur un sceau dont la légende présente une difficulté que notre correspondant n'a malheureusement pas songé à éclaircir, et que je soumets aux lumières des membres de la section. Il s'agit d'un sceau qui paraît dater du seizième siècle. Autour d'un écusson posé sur une crosse en pal, et sur lequel paraît le lion passant des armes bien connues de la famille des Chastegner de la Rochepozay en Poitou, on lit, selon M. l'abbé de Montault : F. P. CHASTEGNER ABB. RASSOER. Je dis selon M. de Montault, parce que l'empreinte m'est parvenue avec une lacune qui a emporté les premières lettres de la légende. Mais cette même empreinte ne laissait rien à désirer pour les derniers mots qui sont parfaitement lisibles, et c'est là que gît la difficulté dont j'aurais voulu trouver la solution. Que signifie ce mot *Rassoer* dont toutes les lettres sont certaines sur l'empreinte? Est-ce le nom de l'abbaye dont était pourvu F. P. Chastegner ? Mais alors quelle est donc cette abbaye? Je l'avoue, malgré toutes mes recherches je ne l'ai pu découvrir. Ni la liste des monastères de la France, publiée par la Société de l'Histoire de France, dans son Annuaire de 1838, ni les meilleurs dictionnaires géographiques anciens ou modernes, ni les tables du *Gallia Christiana* ne m'ont fourni le moindre indice. *Rassoer* serait-il un nom ancien tombé en désuétude et remis en honneur par archaïsme? C'est possible ; mais je n'ai pas un texte à citer pour justifier cette conjecture, que je ne hasarde que pour en susci-

ter une meilleure ; et d'ailleurs, sie lle était adoptée, resterait à savoir quel est le monastère désigné par ce mot inconnu. On trouve plusieurs personnages du nom de Chastegner mentionnés comme abbés de divers monastères du Poitou ou de la Bretagne dans l'histoire généalogique de la maison des Chastegner, d'André Du Chesne, entre autres, Ferdinand, abbé de Beauport, mort eu 1607 ; mais en lisant les notices de ces abbés dans le *Gallia Christiana*, je n'ai rien trouvé qui ait pu m'aider à débrouiller cette énigme.

Ce n'est pas sans quelque confusion que je communique à la section ces renseignements négatifs, mais je dirai pour mon excuse que mon ignorance à cet égard est partagée par des savants plus compétents que moi en pareille matière, et qui tous m'ont déclaré ne pouvoir deviner la signification de ce mot; que pourtant tous ont lu très-distinctement sur l'empreinte. Je ne me suis étendu sur cette énigme en apparence insignifiante, mais dont la solution pourrait cependant avoir son intérêt pour le Dictionnaire géographique, préparé en ce moment par la section d'histoire, que dans l'espoir d'en provoquer l'explication par quelque antiquaire plus ingénieux ou plus heureux que votre rapporteur.

Parmi les autres empreintes envoyées par M. l'abbé Barbier de Montault, il suffira de mentionner deux sceaux du treizième siècle, l'un d'un simple clerc, S. ST. AGARNI CL'ICI ; l'autre d'un seigneur de Baudiment, château situé dans le département de la Vienne, S. GALTERII DE BAVDIMĒT. Les autres sont des seizième, dix-septième et même dix-huitième siècle. J'y remarque celui de la Court de Viaisque, ceux du bailliage de Loudun et de l'Election d'Angers, portant la même indication : Edit de 1696; ceux des Ursulines d'Angers, et enfin ceux de quelques particuliers, parmi lesquels un humble huissier, nommé François Chevallier.

La récolte n'est pas très-riche ; mais cependant l'examen de cet envoi peut servir à prouver une fois de plus qu'il y a tou jours quelque chose à gagner, même à Paris, au foyer des sciences, dans les communications, même les moins importantes, que veulent bien nous faire les savants et les collectionneurs des provinces.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie du Comité.

Conclusions sur un envoi de M. Grimot concernant une découverte de vases grecs et egyptiens faite a Thun, près Meulan (Seine-et-Oise)

La section se rappelle que j'ai déjà eu l'honneur de l'entretenir du rapport de M. Grimot; elle n'a pas oublié non plus les objections présentées par plusieurs de ses membres contre la découverte qui fait l'objet de ce rapport.

Après ce qui avait été dit, il m'a semblé nécessaire de me rendre auprès de notre honorable correspondant pour voir de mes yeux les objets signalés par lui au Comité, et pour recueillir de sa bouche, s'il était possible, un supplément d'information. Ainsi le compte rendu que je vais faire portera sur ma visite à M. l'abbé Grimot autant que sur son rapport.

Il s'agit, comme on sait, de vases égyptiens et grecs, aujourd'hui en la possession de M. Grimot, lesquels proviendraient d'une fouille exécutée dans le département de Seine-et-Oise.

J'exposerai d'abord les faits relatifs à la découverte.

Vers 1832, on nivelait un tertre dans une propriété du nom de Thun, qui est située au bas du vieux Meulan. Pendant toute la durée des travaux, on ne cessa de trouver des débris qui attestaient que le tertre avait servi pendant des siècles à usage de cimetière. Sous la première couche du sol, qui contenait des restes d'inhumations modernes, se montrèrent de ces cercueils de plâtre si fréquemment employés au moyen âge, et plus bas encore, lorsqu'on eut atteint une profondeur de 4 ou 5 mètres, on mit à découvert un grand sarcophage en grès et une douzaine de fosses revêtues de pierres calcaires superposées. Le sarcophage renfermait des ossements humains, des figurines égyptiennes, un morceau de bois très-dur, et deux pots allongés, en albâtre oriental, ayant aussi tous les caractères de vases égyptiens. Dans l'une des sépultures en forme de fosse il y avait une lampe et quatre vases de terre cuite, dont deux furent considérés comme étrusques; le fond de la fosse était saupoudré d'un résidu noirâtre. Enfin l'on rencontra pêle-mêle, dans le sol environnant, quelques monnaies de cuivre, des silex, des fragments informes de fer et de bronze oxydés.

M. Langevin, percepteur à Meulan, suivit ces travaux, mais non pas avec assiduité. Il se procura la plupart des pièces découvertes et recueillit la poudre noire dont je viens de parler. Il n'eut pas les

figurines égyptiennes, qui furent brisées. Quant au sarcophage de grès, il fut brisé également; mais quelques morceaux se conservèrent, et on les a vus longtemps chez M. Daguin, propriétaire du domaine de Thun. Il y avait dessus des caractères avec une décoration d'oiseaux et de losanges. Ils se sont égarés depuis.

Tels sont les souvenirs consignés par M. Langevin lui-même dans une lettre à M. Grimot, dont j'ai eu la communication. Je dois ajouter que les antiquités de Thun ont passé dans les mains de M. Grimot par un don tout à fait désintéressé. M. Langevin lui en a fait hommage parce qu'il le voyait y attacher une importance toute particulière.

Je me suis rendu chez M. Grimot, à l'Isle-Adam, en compagnie de M. Théodule Devéria, employé au Musée égyptien du Louvre : la présence d'un égyptologue exercé m'avait semblé d'autant plus nécessaire que le rapport mentionnait des inscriptions tracées au pinceau sur les vases d'albâtre.

Les dessins qui nous étaient parvenus en même temps que le rapport donnent l'idée la plus exacte de ces vases. Ils sont de forme allongée ; l'un, haut de 30 centimètres, est un canope qui a pour couvercle une tête de singe cynocéphale ; l'autre, plus bas de moitié, n'a pas de couvercle, son unique décoration est une bordures d'oves exécutée au pinceau autour de l'orifice. Tous deux semblent avoir été salis par un long usage ; les inscriptions, autrefois appliquées dans des cartouches, sur le milieu de leurs panses, sont complétement effacées. Néanmoins M. Devéria a pu reconnaître que celle du plus petit vase avait été en écriture hiératique. Il a même cru déchiffrer le mot égyptien qui signifie mesure. Dans tous les cas, il avait déclaré, à la première vue de l'objet, que c'était une mesure de capacité.

Les vases de terre cuite sont tous de petite dimension. Trois (je compte la lampe dans le nombre) appartiennent certainement à l'industrie romaine, et ne se distinguent en rien des produits analogues de la bonne époque ; les deux autres, qui nous avaient été signalés comme étrusques, sont de fabrique grecque, mais plus épais que les vases de Samos. Il y en a un en forme d'aiguière avec une anse posée comme une bride par-dessus le col ; l'autre est un lécythe dont le goulot a été brisé, ce qui permet d'apercevoir la couleur de la pâte, qui est rose. La décoration de l'aiguière consiste en une bordure de petites feuilles cordiformes posée au sommet de la panse ; celle du lécythe est une figure de femme coiffée de la mître. Ces ornements s'enlèvent en blanc sur un fond noir qui couvre la totalité de cha-

que pièce. La couverte du lécythe a un brillant qui lui donne de l'analogie avec les vernis émaillés de la poterie moderne.

A la vue de ces pièces, nous n'avons pas douté un moment de leur authenticité. Leur âge nous a semblé offrir une différence notable. M. Devéria juge les vases égyptiens antérieurs d'un grand nombre de siècles à l'ère chrétienne ; selon toute apparence, les vases grecs sont beaucoup moins anciens que ceux que l'on trouve dans les sépultures de l'Italie méridionale.

Maintenant, la section voudra savoir notre avis sur le degré de certitude que présente la provenance qu'on leur attribue.

Si l'on s'en rapporte aux médailles que M. Grimot a envoyées au Comité, comme pièces justificatives de son Mémoire, les sépultures de Thun dateraient du règne des premiers empereurs. M. Chabouillet, qui a déterminé ces médailles, y a reconnu :

1° Une monnaie d'Alexandrie au type d'Adrien ;

2° Une monnaie hébraïque de l'an 67 de J.-C. ;

3° Une monnaie grecque de Corcyre.

Ainsi il faudrait admettre qu'un comptoir, où s'étaient fixés des marchands égyptiens, juifs et grecs, exista à Meulan dans le premier siècle de notre ère.

Là-dessus M. Devéria fait cette objection. Comment des vases, qui remontent à l'époque de l'autonomie égyptienne et qui sont des produits les plus communs de cette époque, auraient-ils été conservés pendant des siècles pour être enfin apportés en Gaule? D'ailleurs, en admettant les circonstances déjà si difficiles à expliquer de la conservation et du transport, c'est-à-dire en faisant la supposition qu'un commerçant égyptien, émigré à Meulan, aurait emporté avec lui de quoi être inhumé suivant l'ancien rite de son pays, comment se fait-il que ce rite n'a pas été observé de point en point et qu'on n'ait trouvé qu'un canope, lorsqu'il aurait fallu en trouver quatre? car le vase à tête de cynocéphale est invariablement accompagné dans les tombeaux égyptiens de trois autres vases à têtes d'animaux représentant d'autres attributs de la divinité.

En présence de cette difficulté et de celle du même genre à laquelle donneraient lieu les vases grecs, j'ai dû me rappeler les récits qui ont été faits dans le sein de la section, de prétendues découvertes d'antiquités égyptiennes et grecques annoncées plusieurs fois en divers lieux de la France, lesquelles, lorsqu'on a voulu les constater, se sont complétement évanouies ou n'ont montré que de grossières contrefaçons, ou bien encore ont laissé la conviction que les objets rendus par le sol y avaient été déposés depuis peu.

Ici, à la vérité, nous avons, avec des antiquités dont le caractère n'est pas douteux, la coïncidence de monnaies peu communes en France, très-effacées, et dont des archéologues consommés auraient pu seuls connaître la signification, de sorte qu'il faudrait supposer bien des ressources et une science peu commune de la part de ceux qui auraient profité des fouilles de Thun pour préparer une déception aux antiquaires du pays.

Mais, d'un autre côté, il s'agit d'une opération qui remonte à près de trente ans; M. Langevin, collecteur zélé d'objets rares, prend de toutes mains les antiquités qu'on lui présente : même en écartant l'idée qu'on ait voulu lui tendre un piége, n'y a-t-il pas lieu d'appréhender que sa mémoire ne le serve pas bien et qu'il n'ait associé, comme produits des fouilles de Thun, des objets ayant une toute autre provenance? Des souvenirs qui datent de tant d'années ne peuvent pas fournir le degré de certitude requis pour la validité d'une enquête.

Par ces considérations, je pense que nous ne devons accueillir qu'avec réserve le fait dont nous ne sommes pas moins obligés à M. l'abbé Grimot de nous avoir donné connaissance. Notre honorable correspondant comprendra de combien de circonspection il faut user avant d'admettre, dans le répertoire des objets que recèle notre sol, toute une classe d'antiquités dont la présence chez nous s'explique si difficilement, surtout lorsqu'il est avéré que la supercherie a déjà tenté plusieurs fois de les y introduire. Mais si nous conservons des doutes, notre avis n'est pas que la question soit de celles qui ne recevront jamais une solution favorable. Dans la lettre dont j'ai résumé précédemment la substance, M. Langevin affirme que les objets de Thun ne sont pas les seuls de leur genre qu'ait fournis la contrée, que des analogues ont été trouvés à Mézières, à Eporles, à Breuil, à Triel, à Vaux, etc., et qu'il s'occupe actuellement de les rechercher. Espérons que M. Grimot voudra bien apporter à la constatation des découvertes ultérieures le concours de son savoir et de son intelligence, et qu'avec le même zèle dont il a déjà donné tant de preuves au Comité, il s'emploiera, si l'occasion s'en présente, à fixer définitivement un point de première importance pour l'archéologie.

J. QUICHERAT,
Membre du Comité.

Documents adressés par M. Dumoutet, membre non résidant du Comité concernant les monuments de Sainte-Eugénie a Varzy.

La petite ville de Varzy, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Nièvre, possédait dès les premiers siècles du christianisme une basilique en l'honneur de Sainte-Eugénie ; il en est déjà fait mention dans la vie de saint Germain d'Auxerre. Cette église, convertie depuis en collégiale et plusieurs fois détruite, fut rebâtie en dernier lieu vers l'an 1200 pour être ruinée tout à fait à la fin du siècle dernier. Il n'en reste plus que quelques pans de murs et une chapelle qui abrite une source à laquelle paraît s'être attachée dans les temps anciens une dévotion particulière ; mais des pièces nombreuses, qui ornaient l'intérieur de l'édifice, ont été sauvées de la destruction et recueillies, les unes dans l'église paroissiale de Varzy, les autres dans un petit musée créé par la ville.

Ces objets portent tous le cachet d'un art distingué. Ils ont inspiré à M. Dumoutet, dessinateur habile, l'idée d'en composer un somptueux album qu'il a communiqué à M. le Ministre de l'instruction publique. C'est un recueil d'une cinquantaine de dessins exécutés au crayon ou au lavis. Le rapport sert de texte explicatif aux dessins.

Les ruines de l'église, qui sont du plus beau style gothique du temps de Philippe-Auguste, ont été figurées sous tous leurs aspects, plans et élévation. M. Dumoutet y a joint la reproduction de plusieurs dalles tumulaires du treizième et du quatorzième siècle, remarquables par le bon goût de leurs encadrements et par la richesse d'ajustement des personnages qu'elles représentent. Deux statuettes en pierre, qui ornaient le maître-autel, peuvent passer pour des échantillons de la plus belle sculpture du quinzième ; enfin, deux reliquaires et un tableau sont des pièces d'une valeur telle que, si leur existence était connue hors de Varzy, elles attireraient certainement de nombreux visiteurs dans cette ville.

L'un des reliquaires est un bras revêtu d'or et de pierreries, dans lequel passe pour être enchâssé l'os humérus de sainte Eugénie. C'est un ouvrage qui se recommande surtout par son antiquité, car le style des plis et l'ajustement des trois manches dont il est habillé nous en feraient attribuer l'exécution au temps de Louis VII.

L'autre reliquaire est une petite châsse entièrement recouverte de plaques d'or et d'argent, avec une figurine en or sur trois de ses côtés, et une colonnette de même métal à chacun de ses angles. Le

sommet est décoré de quatre pignons par-dessus lesquels s'élève un lanternon d'un goût charmant. L'orfèvrerie du treizième siècle n'a rien produit de plus élégant.

Le tableau est un triptyque qui représente, lorsqu'il est ouvert, la légende de sainte Eugénie. Sur le revers des volets sont figurés les martyres de saint Etienne et de saint Laurent. L'ouvrage est daté de 1535 : il porte les armoiries de l'évêque François de Dinteville qui en fit cadeau à la collégiale de Varzy. M. Dumoutet a dessiné l'ensemble de la composition sur chacun des volets et calqué, pour le détail, la plupart des figures, qui ont la hauteur du tiers de la nature sur les premiers plans. A en juger par ces reproductions, le tableau, malgré quelque afféterie dans les attitudes et de la sécheresse dans l'exécution, ne laisse pas d'être une pièce qui figurerait avec honneur dans les plus riches galeries de peinture. Il jouit d'une certaine célébrité dans le pays. L'abbé Lebeuf en parle dans son *Histoire d'Auxerre*, et d'après une tradition recueillie par ce savant homme, il serait dû au pinceau d'un chanoine d'Auxerre, appelé Félix Chrétien, dont le talent comme calligraphe et comme miniaturiste fut mis à contribution par l'évêque François de Dinteville. M. Dumoutet met cette attribution à néant en produisant le calque d'un cartouche qui est dans un coin du tableau principal et qui contient une oraison en hollandais. Reste à savoir quel est le peintre hollandais dont une composition importante se trouve conservée d'une manière si inattendue dans un bourg du centre de la France. M. Dumoutet propose les noms de Schoorl, Heemskerke ou Coxcie. Coxcie, qui était Brabançon, ne peut entrer en lice; et quant à Schoorl et Heemskerke, la question devra être décidée par les personnes qui connaissent le faire de ces maîtres, dont les œuvres sont très-peu répandues.

Une monographie comme celle des monuments de Sainte-Eugénie serait du plus grand secours pour l'archéologie et pour les arts si elle était reproduite par la lithographie ou par la gravure. Nous regrettons que le Comité ne puisse point procurer cet avantage au beau travail de M. Dumoutet; mais nous espérons que la publicité de la *Revue des Sociétés savantes* contribuera à assurer la réputation des choses de prix qu'il a fait connaître, sinon à donner une idée exacte du talent avec lequel il les a rendues.

J. Quicherat,
Membre du Comité.

Documents adressés par M. Léo Drouyn.

M. Léo Drouyn a adressé au Comité trois volumes in-folio de gravures à l'eau-forte, exécutées par lui et accompagnées de notices historiques sur les monuments qu'elles représentent.

1° Croix de processions, de reliquaires, croix pectorales et croix de cimetières :

16 croix de cuivre émaillé et doré, forment une suite depuis le douzième siècle jusqu'au seizième. Elles sont tirées du musée de Bordeaux, de sacristies d'églises du département de la Gironde et de collections particulières. A ces dessins de croix exécutés avec art et dans le caractère de chaque époque, est jointe une planche qui reproduit des tracés à la pointe et de petits bas-reliefs représentant des crucifix, des figurines et des ornements trouvés par M. L. Drouyn sur les murs intérieurs des tours qui défendent une porte construite en 1281 à Dôme (Dordogne), et que l'auteur attribue à un homme d'armes du treizième siècle. Sur l'une des pierres est gravé, entre le Christ et saint Pierre, un roi portant le sceptre fleurdelysé. La tête du prince est nimbée ; M. Drouyn n'hésite pas à y voir une représentation de saint Louis, qui fut canonisé en 1297.

Les croix de carrefour et de cimetière, au nombre de 16, sont dessinées dans le département de la Gironde et offrent d'ingénieux motifs de décoration sculptée ; elles sont groupées de façon à remplir les trois dernières planches du volume.

2° Album de la Grande-Sauve :

L'abbaye de Sauve-Majeure (*Sylva-Major*), au diocèse de Bordeaux, fut au nombre des plus célèbres de l'Aquitaine ; fondée à la fin du onzième siècle par saint Gérard, elle prit bientôt un grand développement ; un bourg considérable se forma sous sa protection ; la contrée fut défrichée par ses religieux et ceux des nombreux prieurés qu'ils fondèrent. M. Léo Drouyn a entrepris de faire connaître, par une série de planches dues à son habile burin, les belles ruines de ce vaste monastère ; un aperçu historique fait connaître les principaux faits relatifs à sa fondation, à sa longue prospérité, à sa destruction en 1793.

Chacune des 16 planches remarquables qui composent cet album est accompagnée d'une notice ; les premiers dessins donnent l'aspect général du pays et des ruines ; toutes les autres, jusqu'au n° 13 inclus, font connaître la disposition d'ensemble, les aspects particu-

liers, les détails d'architecture de la belle église abbatiale, de style roman, autour de laquelle se groupaient les bâtiments claustraux.

L'ouvrage se termine par trois planches, accompagnées d'un aperçu historique et de notices sur l'église Saint-Pierre de la Grande-Sauve, fondée en 1083 par le même saint Gérard, et reconstruite un siècle plus tard, comme l'indiquent les caractères de transition du style roman à l'emploi de l'arc aigu.

3° Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde :

Ce troisième ouvrage de M. Léo Drouyn, aidé de M. de Lamothe pour le texte, est le plus ancien, mais le plus important de ceux qui vous sont adressés. Il contient 50 planches in-folio, frontispice compris, gravées d'une façon remarquable. 15 façades, portes, détails intérieurs et fragments groupés, donnent les plus beaux types de l'architecture romane, si vigoureusement conçue dans les régions méridionales de la France. Un même nombre de planches est appliqué à l'architecture ogivale, depuis la période de transition jusqu'au seizième siècle ; on y trouve de beaux exemples de façades, de portails, de cloîtres, de tombeaux, de trônes épiscopaux. A cette partie du livre consacrée à l'art religieux, l'auteur a joint des séries de plans d'églises, des fragments de sculpture, des croix de cimetière ; puis, donnant à ses travaux une autre direction, il publie tous les châteaux forts du moyen âge que contient le département de la Gironde, en dessinant leur aspect au milieu du paysage, pour mieux faire comprendre le choix de la situation ; un plan des ruines accompagne chaque vue. Enfin, l'un de ces châteaux, celui de Cadillac, fournit, comme dernière planche, une remarquable cheminée de la Renaissance, accompagnée de six figures sculptées, Le texte des notices historiques est digne des belles gravures auxquelles il vient ajouter l'intérêt des dates et des faits qui se rattachent aux monuments qu'elles reproduisent.

Albert Lenoir,
Membre du Comité.

ÉTUDES HISTORIQUES.

MÉMOIRE SUR LA COSMOGRAPHIE DU MOYEN AGE, LE TRAITÉ DE LA SPHÈRE PAR NICOLAS ORESME ET LES DÉCOUVERTES MARITIMES DES NORMANDS (1).

L'antiquité a transmis au moyen âge ses théories cosmographiques, et le moyen âge les a reçues d'abord sans choix, sans critique, avec le naïf respect et l'admiration ignorante qu'il professait pour d'illustres débris. Plusieurs siècles s'écoulèrent avant que la valeur de cet héritage ait été convenablement appréciée. Mais aussitôt que l'Europe eut pris connaissance, au onzième et au douzième siècle, des travaux des Arabes sur les ouvrages de Ptolémée, quand les croisades eurent propagé le goût des voyages et mis les peuples en contact, les savants occidentaux s'appliquèrent à comparer les diverses opinions sur la forme du monde. Chacun, selon sa capacité et ses connaissances, adopta telle ou telle doctrine, la prôna et l'enseigna. C'est ainsi que les théories les plus arriérées, telles que le

(1) M. Ernest de Fréville, auquel l'histoire provinciale doit un remarquable travail sur le *commerce de Rouen au moyen âge*, s'était occupé d'une manière générale des découvertes maritimes des Normands et des idées du moyen âge sur la cosmographie. On a trouvé dans ses papiers un manuscrit sur ces importantes questions. Il discute et combat, dans la première partie, les idées émises par M. le vicomte de Santarem, sur la cosmographie du moyen âge, s'occupe spécialement, dans la seconde, du Traité de Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, sur la *sphère*, et établit la priorité des découvertes maritimes des Normands sur celles des Portugais. La *Revue des Sociétés savantes* est heureuse de pouvoir publier ce Mémoire, où l'on remarque la science approfondie et la critique sévère qui distinguent les travaux de M. Ernest de Fréville.

(*Note de la rédaction.*)

disque terrestre d'Homère, entouré par le fleuve Océan, et la plaine indéfinie d'Hérodote, s'élevant comme une île au-dessus des eaux, continuèrent à avoir des sectateurs, presque jusqu'au siècle des grandes découvertes.

Cependant la croyance à la sphéricité de la terre ne tarda pas à prévaloir dans les universités. Restait à résoudre un problème qui avait embarrassé les anciens, à savoir si la terre était partout habitable et, dans l'hypothèse où elle ne le serait point, jusqu'où l'homme y pouvait vivre.

Trois systèmes, dont Strabon, Ptolémée et Macrobe furent les principaux représentants auprès des modernes, avaient partagé les cosmographes de l'antiquité sur la question des climats et des zones habitables. Le premier, celui de Strabon, supprimait la difficulté en faisant concorder les bornes des contrées habitables, ou, pour parler comme les Grecs, les bornes de l'*Ecumène*, avec les limites du monde connu des anciens; le second système, recommandé par les géographes et les astronomes les plus célèbres de l'école d'Alexandrie, nommément par Ptolémée, admettait en principe que la terre était partout habitable, et, pour les exceptions, s'en référait au témoignage des voyageurs. Enfin, le troisième système invoquait l'autorité de Virgile, d'Ovide et de Cicéron pour enseigner l'existence de deux zones, tempérées et habitables, isolées l'une de l'autre par une zone torride, inhabitable et infranchissable. Selon ce troisième système, il devait y avoir, au delà du tropique du Capricorne, une terre peuplée par une race d'hommes différente de la nôtre. Cette hypothèse ayant été rejetée par les Pères de l'Eglise, comme contraire à l'unité du genre humain et aux promesses du Rédempteur, concernant l'universalité du christianisme (1), les savants de l'Europe la rejetèrent pareillement. En sorte que, pour eux, si la région australe, que les anciens avaient appelée *antichthone* ou *pays des antipodes*, était réellement inaccessible, elle devait être déserte.

Outre ces trois systèmes, M. de Santarem en produit encore un autre qui eut, dit-il, beaucoup de partisans au moyen âge, et auquel il a donné le nom de *monde carré des Pères de l'Eglise* (2). Mais le carré, inscrit dans un cercle, qui se voit souvent dans les manuscrits du douzième et du treizième siècle, ne représente point un système

(1) Cf. Lactance, *Des Institutions divines*, l. III, c. 24 et l. VII, c. 23; Saint Augustin, *De la cité de Dieu*, l. XVI, c. 8, etc.

(2) *Essai sur l'histoire de la Cosmographie*, etc., page 109, à la note; pages 181, 402, 410 et *pass.*

particulier ; c'est une image grossière des limites de la terre habitable, que tout le monde sait avoir été renfermée, par les Grecs, dans un rectangle sphérique, origine de notre manière de compter par longitude et par latitude.

Démontrons maintenant que les doctrines de Ptolémée gagnèrent en influence à mesure que les rapports entre les peuples modernes devinrent plus multipliés.

Vers le milieu du treizième siècle, le moine anglais Roger Bacon adopte encore les limites de l'*Ecumène* du côté du midi ; il s'autorise d'Albumasar, d'Alfragan (1) et d'autres astronomes arabes, copistes d'Aristote, pour placer les premières habitations des hommes vers la ligne équinoxiale, à la hauteur de l'île de Méroé ou pays d'Assouan, c'est-à-dire à dix degrés environ de latitude nord. Quant aux pays septentrionaux, il reconnaît ce qu'on avait déjà constaté avant lui, qu'il s'y trouve de grands royaumes très-peuplés, par delà le dernier climat habitable selon les Grecs. Cette erreur évidente des anciens, sur les climats du Nord, dut éveiller quelques doutes au sujet de leurs assertions concernant le Midi. Mais voici mieux que des conjectures.

Dans les premières années du quatorzième siècle, un très-docte médecin de Padoue, Pierre d'Abano, reprit toute la discussion des climats et la replaça sur ses véritables bases, en démontrant que jamais Ptolémée et la plupart des astronomes arabes n'avaient prétendu que la terre était inhabitable sous l'équateur. « Ptolémée a « seulement fait remarquer, dit Pierre d'Abano, qu'aucun témoi- « gnage direct ne lui avait fourni la preuve que les contrées « équinoxiales fussent habitées ; et, en ce point, beaucoup de cos- « mographes, dont l'hésitation n'est pas excusable, puisqu'ils pou- « vaient invoquer le témoignage de saint Jean Damascène (2), ont « imité sa réserve. Aujourd'hui, ajoute-t-il, l'incertitude n'est plus « possible, et il n'y a que les gens peu instruits, capables de croire « encore que les régions équinoxiales sont inhabitables, ou que « l'Océan occupe partout l'espace compris entre les deux tropiques. « En effet, plusieurs voyageurs et, entre autres, le célèbre Marco « (Polo) de Venise, ont vu la constellation antarctique, élevée au-

(1) Djafar-ben-Mohamet ben Omar (Abou-Machar ou Albumasar), mathématicien arabe du dixième siècle ; Mohammed al-Fragan (Alfragan), astronome arabe du même temps. (Cf. Casiri, *Bibl arab.-hispan.* ; Delambre, *Histoire de l'astronomie du moyen âge.*)

(2) Aphor. 79.

« dessus de l'horizon, de la hauteur d'une lance de chevalier ; ils « étaient donc sous la ligne, s'ils ne l'avaient dépassée. Or, les pays « où ces observations ont été faites, sont, à en croire ces voya- « geurs, magnifiques et d'une très-bonne température (1). »

Au lieu de citer ces passages si clairs et si concluants, l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie* s'applique à prouver que Pierre d'Abano tombe dans une foule d'erreurs de détail, prétend que tout ce que ce médecin avance de positif est emprunté aux Arabes, et termine en affirmant que personne n'a ajouté foi aux relations de Marco Polo (2) ; ce n'est pas là répondre à une objection. A nos yeux, la dissertation de Pierre d'Abano est de la plus grande importance. Elle montre que la question des climats touchait à sa solution, et que, dès lors, l'Europe savante était entrée dans la voie de la vérité et des découvertes.

En résumé, telles devaient être, à peu près, les idées géographiques des esprits les plus avancés, au commencement du quatorzième siècle ; la théorie de l'*Ecumène* n'était plus admise dans sa rigueur primitive. L'Asie ayant été explorée par de nombreux voyageurs, on la prolongeait, au Midi, plus loin que l'*équinoxial* et l'on penchait à croire, avec Aristote, que les côtes les plus orientales de ce continent étaient peu éloignées de la péninsule ibérique. Le sud de l'Afrique n'était pas encore connu ; on hésitait entre Edrisi (3), qui limitait cette partie du monde à l'équateur, et Ptolémée qui l'étendait fort au delà (4).

Nous devons avouer, toutefois, que d'imposantes et nombreuses autorités partageaient l'opinion d'Edrisi, sans doute parce qu'elle appuyait cette ancienne conjecture, qu'il ne fallait pas une très-

(1) Je voudrais pouvoir citer le chapitre tout entier, mais il est trop long. Je renvoie les curieux à l'ouvrage suivant :

Conciliator controversiarum quæ inter philosophos et medicos versantur Petro Abano, *Patavino, philosopho ac medico clarissimo auctore.* Venetiis, apud Juntas, 1565, fol. 100. verso; Differentia LXVII. *Utrum sub æquatore dies sive linea æquinoctiali sit possibilis habitatio necne.*

(2) V. pages 86 à 97, et pages 124 et suivantes.

(3) Le schérif, El-Edrysy, né à Ceuta dans les premières années du douzième siècle, et qui devint, après ses voyages, l'un des favoris du normand Roger, roi de Sicile, pensait que l'Afrique s'étendait jusqu'à l'équateur et non au delà. Un autre voyageur, Constantin, dit l'*Africain*, que Robert Guiscard, grand oncle du roi Roger, accueillit en Italie, avait professé la même opinion sur l'étendue de l'Afrique. Ces deux autorités durent exercer une grande influence en Europe.

(4) Voir, dans l'*Univers pittoresque*, l'excellent travail de M. d'Avezac sur l'*Afrique ancienne*, p. 31 et suivantes.

longue navigation pour se rendre de la pointe méridionale de l'Espagne dans l'Inde. On peut même, sans trop de hardiesse, rattacher aux espérances, que l'opinion d'Edrisi avait fait naître, l'exploration des côtes occidentales de l'Afrique, entreprise, en 1285, par Thédisio d'Oria, Ugolin et Guy de Vivaldo (1).

Le fait de cette expédition étant incontestable, nous avons été surpris de la manière dont M. de Santarem en parle. « Pierre d'A-« bano, dit-il, cite un passage de Sénèque, relatif à une expédition « qui, du temps de Néron, entreprit de découvrir les sources du « Nil (2), puis, par une transition dont il est difficile de saisir le « véritable sens, il dit que de là vient *qu'il y a peu de temps les* « *Génois armèrent deux galères, pourvues de tout le nécessaire, qui* « *franchirent le détroit d'Hercule, situé à l'extrémité de l'Espagne.* « Il termine de la manière suivante, qui se rapporte toujours à « l'Inde, où les Génois paraissaient devoir se rendre : *Présentement* « *le chemin de l'Inde par terre est connu : On traverse la grande* « *Tartarie*, etc. (3).» Il me semble qu'on ne peut trouver obscure cette transition, elle est au contraire très-digne de remarque et elle indique quel parti les Génois prétendaient tirer, pour leur commerce, des moindres renseignements historiques. Mais, de crainte d'être partial à mon insu, je laisse parler un voyageur dont le témoignage ne peut être récusé, le Vénitien Ca-da-Mosto, envoyé en Afrique par don Henri de Portugal. Sa doctrine sur la division des eaux fluviales, dans l'intérieur de l'Afrique, me paraît éclairer d'une vive lumière les intentions des Génois. « Suivant l'opinion des sa-« vants, le Sénégal est une branche du Gihon, qui, prenant sa « source dans le Paradis terrestre, fut appelé Niger par les anciens, « et qui, après avoir traversé toute l'Ethiopie, se divise en plusieurs « branches quand il approche de l'Océan, du côté de l'ouest. Le « Nil, qui est une autre branche du Gihon, se jette dans la Médi-« terranée (4). » Tel était donc le but de l'expédition génoise : faire étape à l'embouchure du Sénégal ou de quelque autre branche occi-

(1) « En cette année (1285) Thédisio d'Oria, Ugolin de Vivaldo, Guy, son frère, et quelques autres tentèrent un voyage nouveau et inusité, celui de l'Inde par l'Occident. Ils armèrent à leurs frais deux galères bien équipées, emmenèrent avec eux deux moines franciscains et se mirent ainsi en route pour l'Inde. » (Agostino Giustiniano, l. III, fol. CXI, verso.)

(2) Sénèque, *Questions naturelles*, l. VI.

(3) Page 90.

(4) *Collect. de Ramusio*, t. I, édit. de 1554, p. 109.

dentale du Gihon, et, de là, cingler vers l'Inde, en contournant l'Afrique.

Cette entreprise, qui avait fixé l'attention de l'Italie, puisque trente ans après on en parlait encore (1), eut la plus triste fin. Comme ils cherchaient à gagner les mers de l'Inde, qu'ils croyaient sans doute rapprochées, les Génois firent naufrage dans le golfe de Guinée. Quelques hommes seulement atteignirent la côte, et, en 1455, lorsque les Portugais retrouvèrent la Guinée, ils y rencontrèrent un descendant de ceux qui montaient la galère de Vivaldo (2).

La tentative des Génois était prématurée, parce que les sciences et les arts, auxiliaires de la navigation, manquaient encore des perfectionnements indispensables pour entreprendre des traversées dans l'Atlantique. Les marins et les savants, du quatorzième et du quinzième siècle, se proposèrent de combler cette fâcheuse lacune et ils y parvinrent, en s'aidant mutuellement de leurs connaissances expérimentales et rationnelles.

Alors la construction des vaisseaux est soumise à des améliorations successives, puis à des règles fixes; alors l'amalfitain Flavio Gioja perfectionne la boussole; la rose de seize rumbs, avec laquelle il est facile de naviguer sur l'Océan, remplace peu à peu la rose des Grecs et des Romains; l'hydrographie prend naissance et trace ses premiers essais; les mappemondes, dont l'imperfection et les contradictions grossières excitaient au treizième siècle les plaintes de Gervais de Tilbury (3), commencent à indiquer, avec plus d'uniformité et moins d'arbitraire, l'orientation et même les découpures des côtes; alors, enfin, se répand la croyance que les régions intertropicales sont habitées (4).

Déjà plusieurs voyages et quelques établissements aux Canaries, aux Açores et à la côte d'Afrique attiraient l'attention de l'Europe commerçante; déjà les Portugais, stimulés par le prince Henri, se livraient à des recherches dont le but, hautement avoué, était la découverte du passage conduisant de l'Atlantique dans la mer des

(1) Voy. le *Conciliator* de Pierre d'Abano, lieu cité.

(2) Voyez dans les *Nouvelles annales des Voyages*, année 1845, le Mémoire de M. d'Avezac, intitulé : *Notice des Découvertes faites, au moyen âge, dans l'océan Atlantique*, p. 47.

(3) *Otia imperialia*, l. II et *Annales Colmarienses*, ann. 1283, cités dans l'*Essai* de M. de Santarem, p. 386 et 387.

(4) Cf. W. Desborough-Cooley, *Histoire générale des Voyages*, t. I, p. 340 de la traduction française; Vic. de Santarem, *Essai sur l'histoire de la Cosmographie*, t. I, p. 272 à 301, 411 à 418.

Indes, lorsqu'un marin, enthousiaste autant qu'intrépide, initié d'ailleurs à tous les secrets de la navigation, le génois Christoforo Colombo proposa quelque chose de plus hardi. Il s'agissait de franchir l'Océan, de l'est à l'ouest, et, par cette voie, d'atteindre immédiatement les limites extrêmes des pays visités par Marco Polo. Huit années s'écoulèrent durant lesquelles le compatriote de Thédisio d'Oria et des Vivaldo sollicita vainement, d'abord de sa patrie, puis du Portugal où il s'était marié, ensuite de l'Espagne et de l'Angleterre, l'aumône de quelques navires. Il s'acheminait vers la France quand Isabelle de Castille le fait rappeler, accepte ses conditions et lui accorde trois navires montés par cent vingt hommes. Plein de joie et de confiance, Colomb appareille du port de Palos, relâche aux Canaries, et, le 6 septembre 1492, commence le voyage le plus mémorable des temps anciens et modernes (1).

Nous ne pouvons que tracer à grands traits la première partie de l'histoire des idées cosmographiques pendant le moyen âge. Mais cela suffit pour faire comprendre que nous aurions sacrifié dans l'exposé général, pour les rassembler dans un appendice à l'usage des archéologues : 1° les traités élémentaires destinés à l'enseignement; 2° les croyances populaires, et cette multitude d'erreurs de détail, qu'énumère M. de Santarem. Nous aurions appliqué la même méthode à l'autre partie, qui concerne les cartes et les mappemondes; c'est-à-dire que nous nous serions seulement
marines, dites portulans, et des mappemondes où l'
ques-unes des nouvelles indications fournies par le
l'on s'est efforcé d'indiquer, relativement à l'Europ
terres récemment aperçues. Quant à toutes ces m
rappellent les systèmes les plus arriérés, nous les
dans un catalogue, car ces peintures vulgaires, ré
tiété par des *imagiers* ignorants, n'eurent jamais
aux yeux de la science.

Essayons maintenant de résoudre les difficultés qui ont embarrassé l'auteur du livre que nous examinons.

Ce sont d'abord les fables grossières, les histoires incroyables et surnaturelles, qui circulaient dans le monde du moyen âge, et qui figurent dans les traités et sur les cartes géographiques de cette époque. M. de Santarem se préoccupe beaucoup de ces étrangetés et il en conclut que les régions de l'Asie, de l'Afrique et même de l'Europe, sur le compte desquelles on les mettait, n'étaient point

(1 *Histoire générale des Voyages*, t. I, p. 374 et suivantes.

connues ou du moins l'étaient fort peu. Je crois qu'il se trompe. Le culte des universités pour tout ce qui venait de l'antiquité, la confiance aveugle de nos pères dans les légendes chrétiennes, l'empire de l'habitude, l'amour du merveilleux furent autant de motifs pour conserver des indications que les habiles savaient être inexactes ou fausses. Il est impossible d'expliquer autrement pourquoi, au quinzième siècle, alors que l'Europe septentrionale était si commerçante et si fréquentée, cette partie de notre continent est désignée, dans les bonnes mappemondes, sous le titre de *Terra incognita*; pourquoi, à la même époque, les cartographes mentionnent les Amazones; indiquent, près de Jéricho, la sépulture de saint Mathieu, et dans l'Inde, celle de saint Thomas; représentent enfin, comme des villes florissantes, Troie, Ninive et Carthage (1).

L'un des échantillons les plus singuliers du penchant de nos ancêtres pour le merveilleux, c'est l'ouvrage de Giraud Barry ou *Giraldus Cambrensis*, grand doyen de Saint-Asaph, à la fin du douzième siècle. « Dans ses descriptions de l'Irlande et du pays de « Galles, il est aisé de voir que Giraud n'était pas trop porté à la « crédulité, et toutefois, afin d'assurer davantage sans doute la vo- « gue de son livre, il a soin d'y raconter tous les prodiges qui pou- « vaient amuser ses lecteurs. Il parle de canards qui croissent sur « des arbres, de poissons à dents dorées, de monstres moitié homme « et moitié taureau, etc. Giraud Barry obtint un succès d'enthou- « siasme. Pendant trois jours il fut obligé de lire en public, à Ox- « ford, sa description de l'Irlande. Le premier jour, il la lut aux « pauvres; le deuxième, aux docteurs, aux clercs et aux étudiants; « le troisième à la bourgeoisie (2). » Assurément, il eût été facile à quelques-uns des auditeurs de Barry de combattre et de réfuter ses assertions; personne n'y songea ou ne le voulut, et je le conçois sans peine. Est-ce que le commun des lecteurs d'aujourd'hui s'aperçoit des monstruosités dont nos utopistes et nos romanciers font un si énorme abus? Non pas que je sache. Il en était de même au douzième siècle. La grande majorité des auditeurs de Barry voulait surtout être amusée et flattée dans ses goûts; elle se souciait beaucoup moins d'être enseignée.

Passons à une autre difficulté.

M. de Santarem, s'autorisant de ce que les postulans des pre-

(1) *Essai sur l'histoire de la Cosmographie*, t. I, p. 247, 214, 217, 212 et suivantes.

(2) *Histoire générale des Voyages*, précitée, t. I, p. 227.

mières expéditions portugaises subsistent encore, élève des doutes sur l'étendue et même sur la réalité des voyages qui manquent de cette preuve matérielle. A cela nous répondons par les faits suivants :

En 1404, Jean, sire de Béthencourt et de Grainville-la-Teinturière, dans le pays de Caux, s'étant installé aux Canaries, entreprit l'exploration des côtes de l'Afrique, comprises entre le cap Bojador et le Rio do Ouro. Il en avait déjà parcouru dix lieues ; il se proposait même d'élever un fort sur les rivages et de mettre le pays à contribution (1), lorsque d'autres affaires plus importantes l'obligèrent à abandonner son projet. Cependant vingt années s'écoulent et les expéditions des Portugais commencent. Croirait-on que les courses de Béthencourt sont déjà oubliées, à ce point, qu'il faut les pressantes exhortations du prince Henri pour déterminer Gil Eannes, l'un des meilleurs capitaines de la marine portugaise, à franchir le cap Bojador? On peut lire cette conversation dans l'ouvrage de M. le vicomte de Santarem. Je me borne à donner ici la réponse de don Henri aux représentations d'Eannes. « Ce que tu viens de m'ob-
« jecter, lui dit le prince, n'est que l'opinion de quatre marins,
« qui ne connaissent que la route de Flandre et de quelques autres
« ports qu'ils ont l'habitude de fréquenter, hors desquels ils ne sa-
« vent plus se servir de l'aiguille, ni des cartes pour se gou-
« verner (2). »

En effet, tant qu'on ne s'appliqua pas à dessiner les cartes marines avec une minutieuse fidélité et, à parler plus exactement, tant qu'on ne sut point les reproduire par la gravure ; tant que les observations des navigateurs ne purent être notées sur des images semblables et contrôlées par le simple rapprochement, l'hydrographie n'avança qu'avec hésitation et lenteur. Souvent la science dut faillir, toujours elle fut bornée et essentiellement personnelle. Les portulans du moyen âge constatent cet état de choses. Ils ont tous les défauts qui tiennent à l'imperfection des instruments d'observation, à l'inhabileté des observateurs, à l'enfance des arts du dessin ; les moins anciens ne sont pas toujours les meilleurs, et si la route pour laquelle ils ont été faits, est passablement tracée, rarement sont-ils exempts d'erreurs, en dehors de leur spécialité. Enfin le petit nombre de ces cartes ne permet pas de douter qu'il n'en ait été beaucoup détruit. Aussi, combien de courses aventureuses dont

(1) *Conqueste des Canaries*, etc., chap. LIV, LVII et LXXXIX.
(2) *Essai sur l'histoire de la Cosmographie*, etc., t. I, p. 300.

aucune trace n'est restée; combien dont le souvenir, consigné sur le journal ou la carte du bord, s'est perdu avec cet unique monument!

Des portulans aux mappemondes, avec indications des terres nouvellement découvertes, il n'y a qu'un pas, puisque les cartes générales n'ont pu être construites qu'avec des cartes partielles et les relations des navigateurs. Nous nous contenterons de ce rapprochement et nous nous abstiendrons de décrire les mappemondes du *Polychronicon* de Ranulphus de Hygden, de Fra Mauro, des Zeni, d'Andrea Bianco, etc. Elles sont bien connues, et d'ailleurs M. de Santarem fournit, à leur égard, les notes bibliographiques les plus satisfaisantes (1). Nous ferons seulement remarquer que l'on aperçoit dans ces cartes comment les cosmographes du moyen âge ont cru pouvoir accepter l'existence de nouvelles contrées sans heurter de front les systèmes de l'antiquité. Cela est fort singulier, mais très-réel. Ainsi, pour nous, comme pour M. de Santarem, l'île Antilia, de la mappemonde d'André Bianco, est certainement un retour à la théorie de l'antichthone, mais c'est un retour fondé sur l'obligation d'expliquer, conformément aux opinions des anciens, la découverte d'une contrée que Desborough-Cooley croit être le Brésil (2).

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que ces essais de conciliation s'arrêtent immédiatement après les grandes découvertes de la fin du quinzième siècle. Si grandes qu'elles fussent, elles ne parvinrent pas tout de suite à rompre d'anciennes habitudes. Ainsi, lorsqu'on donnait, en 1560, le titre d'*Isolario generale* à la carte des découvertes espagnoles et portugaises, dressée par l'ordre de Philippe II, c'était encore à cette vieille idée de conciliation qu'on obéissait. Mais on y renonça peu après, car déjà les voyages du florentin Amerigo Vespucci et de ceux qui le suivirent avaient donné au supplément de terres, appelé d'abord *les îles*, les dimensions d'un monde nouveau. Il fallut bien alors se déterminer à détacher, des trois autres continents, un appendice aussi énorme. C'est de la même manière que, plus récemment, l'Océanie a été séparée de l'Asie et de l'Amérique, pour former une cinquième partie du globe.

Telle est la marche de l'esprit humain dans le sentier du perfectionnement. Elle n'est pas rapide, mais elle est sûre et cela vaut

(1) Consultez, dans la table des matières, les articles : *Cartes*, *Globes* et *Mappemondes*.

(2) T. I de l'édition précitée, p. 236.

mieux. Rappelons à ce propos les sages paroles de Desborough-Cooley : « L'homme ne s'élève que pas à pas et par degrés jus-« qu'aux grandes découvertes; aussi, lorsqu'il atteint le faîte et « qu'il voit, en se retournant, le peu d'espace qu'il a parcouru, il « se sent porté à croire qu'on ne pouvait manquer d'arriver au « terme, dès qu'on avait fait une partie du chemin. L'histoire des « arts réfute amplement cette erreur. Combien de fois l'ébauche « d'une découverte utile se montre-t-elle séparée, par un immense « intervalle, de son dernier perfectionnement (1)! »

L'illusion, combattue par le géographe anglais, est précisément celle qui trompe M. de Santarem. Il lui semble que les découvertes des Portugais seraient réduites à rien, s'il était jamais démontré que d'autres navigateurs leur ont frayé le chemin au delà du cap Bojador. Vainement on lui dit : Mais vous êtes tout à la fois au delà et en deçà du vrai, quand vous affirmez que le moyen âge n'a fait que répéter servilement les systèmes et les fables cosmographiques de l'antiquité; quand vous soutenez que, seuls, les Portugais l'ont arraché à cette ornière pour l'entraîner dans la voie des grandes découvertes, de la grande navigation et du commerce colonial. N'est-ce donc rien, pour les Portugais, que d'avoir puissamment contribué aux progrès de l'hydrographie? N'est-ce donc rien que d'avoir déterminé la forme de l'Afrique et découvert ses côtes, depuis l'équateur jusqu'au terrible cap des Tourmentes; que d'avoir navigué les premiers dans les mers de l'Inde? N'est-ce donc rien ?.... Mais, loin de transiger, M. de Santarem renchérit sur ses premières idées et, à force de grandir ses compatriotes, il finit par les rendre *impossibles*.

Il semble, en effet, plus aisé de comprendre qu'une composition utile soit sortie par hasard du creuset d'un alchimiste, que de croire au perfectionnement instantané de sciences tout à fait expérimentales, comme la géographie et l'hydrographie; que d'admettre, au quinzième siècle, sur une mer réputée infranchissable, des expéditions importantes, quoique sans précédents. Il est vrai qu'aujourd'hui, il y a des nations assez riches pour consacrer de l'argent, des marins assez dévoués pour dépenser leur vie à l'exploration des affreuses solitudes du pôle, à des expériences sur la constitution de notre planète; mais, au moyen âge, on était beaucoup plus positif. Il fallait des avantages immédiats et des données parfaitement cer-

(1) *Ibid.*, p. 342.

taines pour déterminer un gouvernement à faire la plus petite dépense ; témoin les longs ennuis du malheureux Christophe Colomb.

Je viens de critiquer les opinions de M. de Santarem et d'indiquer les miennes sur l'ensemble et le développement des connaissances cosmographiques durant le moyen âge ; il me reste à montrer, par un exemple, l'intérêt qui s'attache aux productions de quelques cosmographes dont M. de Santarem a parlé un peu légèrement. J'ai pris pour texte de mes observations, à cet égard, les travaux de Nicolas Oresme.

Mais avant, qu'il me soit permis d'adresser une question à l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen âge*.

Vous ne croyez pas que les grandes découvertes du quinzième siècle aient été précédées de tentatives, plus ou moins hardies, exécutées par des marins autres que les Portugais ; sur ce point, et notamment en ce qui concerne les expéditions au delà du cap Bojador, vous êtes rebelle aux probabilités les plus fortes. Soit : mais, dans ce cas, ne faites point usage, en soutenant votre thèse, du raisonnement par induction et gardez-vous de rien conclure de ce passage d'Antonio Gallo ; « Barthélemy, frère cadet de Christophe « Colomb, s'étant fixé à Lisbonne, s'adonna à dessiner, pour l'u- « sage des marins, des cartes sur lesquelles se trouvaient marqués « les ports, mers, côtes, golfes et îles dans de justes proportions. « Là, il était témoin, tous les ans, de l'arrivée des navires des Por- « tugais qui, quarante ans auparavant, avaient entrepris la naviga- « tion de l'Océan et avaient découvert des terres et des peuples « inconnus aux siècles antérieurs. *Eclairé par la conversation de « ceux qui revenaient, pour ainsi dire, d'un nouveau monde*, Bar- « thélemy communiqua à son frère aîné... ses pensées et ses rai- « sonnements ; il lui démontra qu'en s'éloignant des côtes méridio- « nales de l'Ethiopie et en prenant à droite la haute mer, dans la « direction de l'occident, il n'y avait pas de doute qu'après un « certain trajet on arriverait dans quelque grand continent (1). »

Pourquoi rapportez-vous ce passage? serait-ce pour insinuer que Colomb n'aurait peut-être pas entrepris son célèbre voyage sans les expéditions portugaises? S'il en est ainsi, ne repoussez pas les inductions, j'allais dire les faits à l'appui de cette opinion : que les côtes d'Afrique avaient été visitées jusqu'au golfe de Guinée, avant les explorations portugaises du 15e siècle.

(1) Introduction, p. LXIII.

Nicolas Oresme est l'un des hommes célèbres du quatorzième siècle dont le nom mérite le plus d'être tiré de l'oubli. Profond théologien, bon géomètre, économiste distingué, grand astronome, cosmographe érudit, traducteur habile, il était doué d'une de ces intelligences qui éclairent tout ce qu'elles étudient. Le rôle d'Oresme en politique n'a pas été moins remarquable que dans les sciences, et pourtant les historiens connaissent aussi peu sa vie que les bibliographes ses travaux. M. Ad. Chéruel est le premier, je crois, qui ait appelé l'attention sur ce personnage (1) ; M. Barth. Hauréau a indiqué depuis tout ce qui nous reste de lui (2). En rapprochant de leurs travaux quelques-unes de mes recherches, j'espère faire connaître Oresme à mes lecteurs, et leur faire apercevoir l'influence qu'il dut exercer sur ses contemporains.

Nicolas ou Nicole Oresme, né dans la basse Normandie et, suivant la plus commune opinion, au village d'Allemagne, près de Caen, fit ses études à Paris, au collége de Navarre (3). En 1356, après avoir été reçu docteur en théologie, il devint grand-maître de cette maison. Il fut ensuite archidiacre de Bayeux, trésorier de la Sainte-Chapelle et doyen du chapitre de Rouen. Charles V, en 1377, le promut à l'évêché de Lisieux.

Daniel Huet, dans ses *Origines de Caen*, a écrit « que le roi Jean « choisit Oresme, en 1360, pour être précepteur du dauphin, son « fils. » La plupart des biographes ont répété cette assertion, sans penser qu'en 1360, Charles V, âgé de vingt-trois ans et régent du royaume, n'avait que faire d'un précepteur. L'éducation du dauphin était sans doute terminée beaucoup plus tôt, et je suis porté à croire que l'élévation d'Oresme à la dignité de grand-maître du collége de Navarre, en l'année 1356, fut la récompense de ses soins pour former l'esprit de l'un des plus grands princes qui aient gouverné la France.

Nicolas Oresme mourut en 1382, c'est-à-dire peu après son élève,

(1) *Hist. de Rouen pendant l'époque communale*. Rouen, 1844; t. II, p. 399, 419 et suivantes. — M. Francis Meunier a publié, en 1857, un *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*; mais il n'a pas insisté sur les idées cosmographiques de cet écrivain. (*Note de la rédaction.*)

(2) Voir l'article ORESME dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*.

(3) Ce collége tirait son nom de sa fondatrice, Jeanne de Champagne, reine de France et de Navarre. C'est aujourd'hui l'École polytechnique.

qu'il n'avait cessé de servir par ses conseils, par ses actes et par sa plume. Ce fut Oresme en effet qui, au mois d'août 1360, détermina la ville de Rouen à emprunter 20,000 moutons d'or pour payer la rançon du roi Jean (1). En 1363, il se rend auprès d'Urbain V, à Avignon, et lui expose les intérêts du clergé de France; comme doyen du chapitre de Rouen, il règle, à partir de 1366, les rapports si difficiles des chanoines avec la commune; enfin depuis l'année 1370, il administre le diocèse, en l'absence de l'archevêque exilé (2). Mais ce qu'il est surtout intéressant de savoir, c'est l'heureuse intervention d'Oresme dans une question très-controversée de son temps, la question des monnaies.

On sait avec quel empressement Charles V s'occupa de ramener la sécurité dans le commerce, en fixant la valeur des différentes espèces d'or et d'argent qui circulaient dans son royaume. Eh bien, la pensée qui a inspiré les sages ordonnances de Charles V, se trouve dans le Traité des monnaies de Nicolas Oresme (3). « L'auteur, dit « M. Chéruel, commence par poser les principes suivants : *Qu'un* « *prince a, dans l'intérêt général, le droit de marquer de son em-* « *preinte la monnaie qui a cours dans ses domaines; qu'il n'en est* « *toutefois ni le maître, ni le propriétaire; que, par conséquent, il ne* « *doit pas changer les monnaies, à moins d'une nécessité ou d'une uti-* « *lité évidente, et pour le bien de tous.* Quant aux profits que certains « princes ont retiré de l'altération des monnaies, l'auteur les flétrit « avec la plus énergique indignation : *Je ne sais*, dit-il, *si je dois* « *appeler de pareils bénéfices un brigandage criminel ou une extor-* « *tion frauduleuse* (4). »

Lorsqu'il conteste aux astrologues la faculté de pénétrer l'avenir, Nicolas Oresme n'est pas moins judicieux que dans les questions d'économie politique. Mais on voit, avec étonnement, qu'il lui fut beaucoup plus facile de triompher du régime vicieux des monnaies que de l'astrologie judiciaire. Sur ce dernier point, il paraît avoir rencontré des adversaires jusque parmi ses parents, car nous trouvons qu'un certain Guillaume Oresme « translata de latin en français, » et offrit à Charles V le fameux Quadripartì de Ptolémée.

(1) *Trésor des Chartes*, reg. IIII XX VII, pièce XVI XX V, datée du 5 août 1360.

(2) L'archevêque était Philippe d'Alençon. — Sur toute cette affaire, voyez l'*Histoire communale de Rouen*, précitée, t. II, p. 418 et 422, note 1.

(3) Ce Traité a été publié dans la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Lyon, t. XXVI, p. 228. (Note de M. Chéruel.)

(4) *Hist. communale de Rouen*, précitée, t. II, p. 399 et suivantes.

commenté par Haly (1). Quoi qu'il en soit, et nonobstant la disgrâce à laquelle il s'exposait, Oresme combattit vigoureusement le goût de son siècle pour les sciences occultes ; il le fit spécialement dans un traité intitulé : *De divinacions.*

« Mon entencion, dit-il, à l'aide de Dieu, est monstrer en ce li-
« vret, par expérience, par auctoritez, par raison humaine, que
« fole chose, mauvaise et perilleuse temporelment, est mettre son
« entente à vouloir savoir ou deviner les aventures et les fortunes à
« venir ou les choses occultes, par astrologie, par gromance, par
« nigromance ou par quelxconques tielx ars, se on les doit appeller
« ars (2). » Ce traité ne resta probablement pas sans réponse ; de là une polémique dans laquelle Oresme reconnut que ses antagonistes ne savaient point discerner, dans les sciences, la réalité de l'utopie, la partie positive de ce qui est le domaine des visionnaires et des charlatans. Alors il composa son Traité de la Sphère. Mais, pour que l'on sache bien à quel personnage il l'adressait particulièrement et le but qu'il se proposait d'atteindre, je transcris la conclusion de cet ouvrage :

« Je vueil icy faire fin, dit Oresme, car... mon propos n'estoit
« pas d'entrer plus avant... ne de baillier astrologie en françois ;
« mais tant seulement desclairier grossement la disposicion en ge-
« neral de l'Espere du monde et ce que, de ce, est honneste assa-
« voir à tout homme et, par especial, à prince de noble engin ; fors
« tant qu'il n'en laisse nullement à faire chose qui appartiengne à
« son office, ou à son Estat et au gouvernement de la chose publi-
« que. Et, s'il se voloit profonder plus avant en la spéculative des
« mouvemens, ce seroit curieuseté, quant à lui, et chose où il ne
« doit pas mettre son entente ; et s'il en voloit affectueusement
« savoir et enquérir, quant à la pratique des jugemens de fortune
« à venir, ce seroit chose nient certaine, impertinent à lui et pé-
« rilleuse, quant à Dieu et au monde (3). »

(1) *C'est le livre quadriparti de Ptholomée, avec le comment Haly*, tel est le titre de la traduction présentée par Guill. Oresme à Charles V, lorsqu'il n'était encore que lieutenant général du royaume, c'est-à-dire entre les années 1358 et 1360. Le manuscrit de cet ouvrage a fait partie de la bibliothèque d'Emeric Bigot, où il portait le n° 146. Il est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale sous le n° 7483, ancien fonds français.

(2) Bibl. imp., mss. fr. n° 7483, Olim Colbert, n° 4270.

(3) Bibl. imp., mss. fr. n° 7483, Olim Colbert, n° 4270

Nous regrettons beaucoup que Delambre n'ait pas connu les travaux de Nicolas Oresme. Delambre qui, dans son *Histoire de l'astronomie*, relève avec aigreur les fautes de ses devanciers, qui confond dans sa critique la foi et les superstitions du moyen âge, eût été heureux, je pense, d'avoir à dire que l'auteur du traité *De proportionalitate motuum cœlestium* et de plusieurs autres ouvrages de mathématiques transcendantes (1), était un homme d'une grande piété et l'irréconciliable ennemi de l'astrologie judiciaire.

Je n'ai pu découvrir encore l'ouvrage latin d'après lequel Oresme a composé son Traité de la Sphère ; mais cela importe assez peu. Il ne faut pas oublier, en effet, dans quelle intention Charles V faisait traduire les ouvrages les plus estimés de son temps. Il voulait mettre les sciences à la portée de tout le monde ; il les voulait dégager des termes de l'école pour les sécullariser, si je peux m'exprimer ainsi. Voilà pourquoi les traducteurs, aux gages de ce prince, intercalent souvent dans leur texte de longs commentaires qui ne sont pas, on s'en doute, la partie la moins intéressante de leur travail.

J'avoue n'être pas beaucoup mieux renseigné sur l'époque de la composition que sur l'origine du Traité de la Sphère. Aurait-il paru avant l'année 1356, à laquelle se rapportent le désastre de Poitiers et les débuts de Charles le Sage dans la carrière politique? On peut appuyer cette conjecture sur le ton de précepteur que prend Oresme dans sa conclusion (2). Une seule chose toutefois est hors de doute, c'est que le Traité de la Sphère a précédé celui du ciel et du monde. La preuve de ce fait résulte du désir, manifesté par Oresme, de rapprocher les deux traités. Il faudrait, dit-il, en terminant le second des trois livres intitulés *Du ciel et du monde*, il faudrait que le Traité de la Sphère fût réuni à ces deux premières parties, « cela feroit un livre de naturelle philosophie noble et « très-excellent (3). » Or cette traduction de l'ouvrage d'Aristote sur le ciel et le monde, porte une date certaine; nous savons qu'Oresme l'acheva l'année même de sa promotion à l'évêché de Lisieux, c'est-à-dire en 1377 (4).

(1) V. la Notice de M. Barth. Hauréau, précitée.

(2) Voir plus haut, p. 15.

(3) Voir la fin du second livre *Du Ciel et du Monde*, dans le mss. franç. de la Bibl. imp., nº 7065, ancien fonds.

(4) « Et ainsi, à l'aide de Dieu, je ay accompli le livre *Du Ciel et du Monde*, à commandement de très excellent prince Charle, quint de ce nom, par la grâce de Dieu roy de France, lequel, en ce faisant, m'a fait évesque de Lieux. » (Mss. 7065 précité, fin du IIIe livre.) — On pourrait peut-être douter de quel-

Maintenant examinons avec détail quelles furent les doctrines d'Oresme en cosmographie.

M. de Santarem a
tre maître de Charles
« *Recherches* (1), qué
« intertropicales; néa
« qu'il y a des endroi
« de l'antichthone et
« picales étaient inha
« contre la foi de Jésu
« entièrement les théo
« autre part (2). » Le
bien fondé? c'est ce q
bord laissons parler le

« Aucuns dient que
« leil, entre deux tro
« que c'est très nobl
« vers le milieu, sou
« cenne. Et ceulx qui
« estoit inhabitable, ce
« pas ainsi :

« Premierement, car une cause de grant chault, en nostre habita-
« cion, est ce que Esté est long et, pour ce, est-il plus chault vers
« la fin; et, en celle région, Esté est bien court, car ilz ont deux
« Estez en l'an.

« Item, une autre cause de g
« longueur des jours d'Esté et, p
« chault après mydi que devant.
« temps équinoce et n'ont pas, en
« nous.

« Item, la longueur de la nuit attrempe moult le chault, qui a

ques années la composition du *Traité de la Sphère* en faisant observer que Nic. Oresme était occupé à traduire le *Traité du Ciel et du Monde* en 1377 et probablement aussi durant l'année précédente, de plus, qu'il a travaillé, de 1370 à 1374, à la Traduction de l'Ethique, de la Politique et des Économiques d'Aristote. (Cf. N. Barrois, *Bibl. protypographique*, p. 227, n° 1913; *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibl. du Louvre*, précité, p. 46, n° 614; *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1841, p. 476, à la note.)

(1) *Recherches sur la découverte des pays situés au sud du cap Bojador*, précitées, p. 376 *et suivantes*.

(2) *Essai sur l'hist. de la Cosmographie et de la Cartographie*, t. I, p. 140.

« esté le jour; et ilz ont en tous temps les nuis aussi longues « comme les jours.

« Item, une autre cause de grant chault, en Esté, est la demeure « du soleil environ nostre zenith, pour l'obliquité de l'arc journel; « et l'arc journel, soubz l'équinocial, n'est pas oblique mais est « droit, si que le soleil est tantost passé et ne arreste gueres en- « tour leur zenith....

« Item, ilz dient que pres du tropique d'Esté, pardeça et des- « soubz, a trop grant chaleur, desattrempeement et terre inhabitable « ou mal habitable, et aussi soubz le tropique d'Iver et emprès, « par delà.....

« La quarte plage est entre le tropique d'Iver et le cercle antar- « tique; et, selon l'oppinion d'aucuns, celle plage est aussi at- « trempée et aussi bien habitable comme ceste seconde, où nous « sommes. Et, pour ce, dient-ilz que il y a gens et royaumes et ha- « bitacions tout aussi comme de ceste part; et ont Iver quant nous « avons Esté, et Esté quant nous Iver, et Autonne quant nous Ver, « et Ver quant nous Autonne. Mais nul ne puet aler de cy là, ne « venir de là cy, ne par mer ne par terre, si comme ilz dient, pour « ce qu'il convendroit passer par la tierce zone, qui est inhabitable, « selon ceste consideracion..... Et dient que illecques sont antipo- « des, c'est-à-dire gens qui ont leurs piés contre les nostres, pour « ce qu'ilz sont à l'opposite partie de la terre, aussi comme se ilz « fussent soubz nous et nous soubz eulx.

« Ceste oppinion n'est pas à tenir et n'est pas bien concordable « à nostre foy, car la loy Jéshucrist a esté preschié par toute terre « habitable et, selon ceste oppinion, telles gens n'en auroient onc- « ques oy parler ne ne pourroient estre subgès à l'Eglise de Rome. « Pour ce, repreuve sainct Augustin ceste erreur ou ceste oppinion, « Libro XVI°, *De civitate Dei*.

« Item, ce ne samble que un devinement dire qu'ilz soient tant « de peuples et de royaumes sanz ce que l'on en ait, pardeça, ne « ne puisse avoir aucune expérience, mais que le dire tant seulement « par un arguement de ymaginacion..... Et, pour ce, devroit l'en « mieulx dire que celle quarte plage est couverte de eaue ou de « mer, en la plus grant partie, et qu'il n'y a de terre descouverte « fors ce de quoy l'en puet avoir experience (1). »

Tout le monde aura reconnu, dans la discussion que l'on vient de lire, l'influence du système d'Edrisi, et personne n'en aura

(1) Chapitres XXIX et XXX du *Traité de la Sphère*.

été surpris. Avant les grandes découvertes de la fin du quinzième siècle, on pouvait très-bien croire, en effet, que l'Asie se terminait au tropique du capricorne, et que l'Afrique ne dépassait pas le golfe de Guinée. Si M. de Santarem s'en était tenu là, s'il s'était borné à soutenir que Nicolas Oresme, comme Edrisi, croyait l'hémisphère austral entièrement couvert d'eau, il n'eût été qu'un peu trop rigoureux. Mais l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie pendant le moyen âge* est allé beaucoup plus loin. Il impute à Nicolas Oresme d'avoir soutenu « que ceux qui habitaient la « terre australe ou l'antichthone ne pouvaient avoir de communi- « cation avec l'Europe, ni les Européens avec eux (1). » Autant vaudrait dire que le savant évêque de Lisieux a renié sa foi. Je n'ai pas besoin de repousser une pareille accusation. M. de Santarem se trompe lorsqu'il attribue à Nicolas Oresme une doctrine que celui-ci rappelle, il est vrai, mais pour en prononcer la condamnation (2).

Cet extrait du Traité de la Sphère de Nicolas Oresme me semble de nature à faire naître beaucoup de réflexions; il en est deux surtout qui ont une grande importance. On a remarqué que Oresme termine sa dissertation, sur *la tierce et la quarte plage*, par un appel à l'expérience. Ce n'est donc plus au chancelier Bacon, ni même à Léonard de Vinci (3), mais tout au moins jusqu'au précepteur de Charles V que remonte la proclamation de cet excellent moyen de connaître. Remarquons encore que Nicolas Oresme, en parlant des régions situées sous les deux tropiques, ne se sert de l'expression *inhabitable* qu'en l'accompagnant du correctif *ou mal habitable*. Par cette restriction, par le rapprochement des opinions diverses des cosmographes, Oresme a-t-il voulu pousser aux voyages de découvertes? Je le pense, et peut-être notre avis sera-t-il partagé par les lecteurs de cet autre fragment du Traité de la Sphère :

« Les climatz, prins ensamble, sont terminez par quatre lignes, « desquelles une commence le premier climat et est, pardeça l'é- « quinocial, xij degrez et demi. Oultre ceste ligne mettent les auc- « teurs plusieurs habitacions et, par especial, la derreniere habita- « cion congneue pardelà est une ysle Traprobane, et est à l'opposite « d'Inde, vers Orient, selon Albategni, et, selon les ystoriens, elle « est oultre et pardelà l'équinocial. Car les habitans de celle isle,

(1) *Essai sur l'hist. de la Cosmographie*, t. I, p. 141 et suiv.

(2) Conférez le fragment sur *la tierce et la quarte plage*, que j'ai donné ci-dessus, avec l'*Essai sur l'hist. de la Cosmographie*, précité, t. I, pages 141 et 142.

(3) H. Hallam, l'*Europe au moyen âge*, t. I, p. 221 de la trad. franç.

« quant ilz regardent vers leur midi, ilz ont soleil levant ou Orient « à dextre et Occident à senestre. Et nous au contraire. Et si ne « pevent veoir l'estoille du Nort ne celles qui en sont près; et « voient les estoilles qui nous sont perpetuelment mucies. Entre « lesquelles en a une clere, qui est appelée *Canepos*, selon Plinius « et Solinus, et est grande et blanche, non pas trop ardant, si « comme dit Albumasar, qui en fait mencion et appelle cil pas *Re-* « *giones rigorum*. Et envoia le roy Alixandre un légat en celle ysle, « laquelle Plinius, Solinus [et] Pomponius descripsent souffisan- « ment; et mectent moult d'autres isles et habitations, de celle « part, au-dessoubz des climats.

« Item, oultre la ligne, qui termine les climatz vers Occident, a « pou de habitacions ou nulle, se ne sont par aventure aucunes « petites isles, car illecques est la grant mer, appellée *Occeanus*. « Et là estoient, selon ce que dit Haly, trois ymages ou ydoles, en « trois isles. Desquielx ymages chascune tenoit une clefs, en signi- « fiance que en oultre n'a point de habitacion. Et dit Hally qu'elles « sont près du passage Hercules, que nous appellons les destrès de « Maroch et Fès. Ces ydoles fist faire Hercules, et sont appellées « Cadez et Gadez ou les columpnes Hercules. Et dient aucuns que « aussi mist-il ydoles vers Orient. D'une de ces ydoles fait mencion « Averroïs, en la fin du second livre *De celo et mundo*, en arguant, « et dit qu'elle estoit près d'Espaigne et qu'il la vit toute droite es- « levée; et puis fu despecie et destruite par les barbares qui eu- « rent guerres contre les gens de celle isle, en l'an de l'Incarnacion « de Nostre Seigneur Jéshucrist mil. lj.

« Item, oultre la ligne qui termine les climats vers septentrion a « moult de habitacions, comme en Angleterre, Dace, Norvoye et « plusieurs autres régions, dont la derreniere, selon aucuns, est « une isle appelée Tylé.

« Item, selon Aristote et Averroïs, en la fin du second livre *De* « *celo et mundo*, la fin de terre habitable, vers Orient, et la fin de « terre habitable, vers Occident, sont bien près l'une de l'autre; « et n'a entre deux fors que une mer, qui n'est pas moult large. « Et, pour ce, en alant de l'une fin à l'autre, par terre habitable, a « plus d'espace grandement que n'est la moitié du circuite de la « terre. Et doncques se les climatz se tiennent en la fin d'Occident, « si comme mettent les aucteurs, et ilz ne tiennent en long que la « moitié du circuite de la terre, il s'ensuit, selon Averroïs, que les « climats ne se estendent pas jusques en la fin d'Orient et qu'il y a « grans habitacions oultre, hors des climatz, pardevers Orient, où

« il convient que les climatz ou aucuns d'iceulx soient plus longs « que les astrologiens ne mettent (1). »

M. de Santarem n'a pas recueilli ces indices précieux de la marche des esprits vers la solution d'un grand problème. Ce qu'il aime à constater, c'est le crédit que les connaissances géographiques des Arabes ont obtenu auprès des savants de l'Europe. Il est curieux de voir avec quel empressement il se saisit de ce fait incontestable, et avec quelle habileté il le tourne contre ses antagonistes. Je conviens, dit-il, que les Européens connaissaient l'Afrique au delà du cap Bojador, avant les grandes découvertes des Portugais, mais ils ne la connaissaient que par les relations des voyageurs arabes. D'accord, si M. de Santarem ne prolongeait pas cette connaissance de seconde main jusqu'à la fin du quinzième siècle. Oui, il est très-vrai que les Arabes ont dessillé nos yeux sur la question d'*habitabilité* de la zone intertropicale ; dans cette limite, j'adhère à la proposition du savant auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie*, et je reconnais qu'elle se trouve confirmée par les discussions auxquelles se livre Nicolas Oresme. Je partirai même de là pour reprendre mon examen du progrès des idées géographiques et cosmographiques en France.

Notre pays a toujours eu du penchant pour les expéditions lointaines. Les croisades, nos établissements en Sicile et à Naples, dans la Grèce, en Chypre, en Arménie et à la Terre-Sainte ; les prétentions des Valois sur l'empire de Constantinople ; les conquêtes des chevaliers flamands, bourguignons et normands en Lusitanie, celles de Du Guesclin en Espagne, les voyages chevaleresques du duc de Bourbon en Afrique, de Jean Sans-Peur en Hongrie et beaucoup d'autres encore témoignent assez de notre goût pour les aventures. Ce n'est pas, on le sait bien, l'initiative qui nous manque, et c'est moins l'attachement pour le sol natal que l'inconstance de notre humeur qui nous rendent incapables de fonder quelque chose. Je ne vois donc rien, dans le caractère français, qui s'oppose aux expéditions maritimes que M. de Santarem nous refuse. Au contraire, nos défauts mêmes nous rendent éminemment propres à ces tentatives lointaines et sans avenir.

C'est encore, j'imagine, à notre enthousiasme pour l'inconnu qu'il faut attribuer la démarche que Thibaut de Cepoy, l'un de nos ambassadeurs à Venise, fit auprès du célèbre Marc Pol, afin d'obtenir

(1) Chap. xxxviii du *Traité de la Sphère* ; il a pour titre : *Des habitations qui sont dehors les climats.*

communication du récit de ses voyages. Thibaut en prit une copie que Jean, son fils, apporta en France. En l'année 1307, au plus tard, un exemplaire de la relation de Marc Pol était présenté, par ce même Jean de Cepoy, à Charles, comte de Valois, bisaïeul de Charles V ; et, peu après, d'autres exemplaires étaient distribués à des amis de la famille. Il résulte de ces particularités intéressantes que les savants français purent étudier, dès le commencement du quatorzième siècle, la plus véridique de toutes les relations de voyages, et la mieux faite pour opérer une révolution dans les sciences géographiques (1).

Cinquante années environ après l'arrivée à Paris de la relation de Marc Pol, Charles V s'occupe de rassembler des manuscrits pour sa bibliothèque ; nous le voyons rechercher principalement les ouvrages d'astronomie, de cosmographie et de géographie. En 1373, une chambre entière de la tour de la librairie, au Louvre, était pleine de livres de cette espèce (2) ; il y en avait aussi dans les deux autres chambres, notamment : quatre exemplaires de la relation de Marc Pol et le fameux portulan édité par MM. Buchon et Tastu (3).

(1) Je reproduis ici, à cause de l'intérêt qu'elle présente, la note transcrite par M. de Sinner dans son *Catalogue des mss, de la bibl. de Berne*, et insérée par M. P. Pâris dans sa *Notice sur la relation originale de Marc-Pol.* (*Bulletin de la Société de géographie*, janvier 1833.) « Veez-ci le livre que « Monseigneur Thiebault, chevalier, seigneur de Cepoy (que Diex absoille!) « requist que il en eust la coppie à sire Marc-Pol, bourgeois et habitans en la « cité de Venise, et led. sire Marc-Pol, come tres honorable et bien accoustumé « en plusieurs regions et bien moriginés, et lui désirans que ce qu'il avoit veu « fust sceu par l'univers monde, et pour l'onneur et reverence de tres excellent « et puissant prince, monseigneur Charles, fils du roy de France et comte de « Valois, bailla et donna au dessus dit seigneur de Cepoy la premiere coppie de « son dit livre, puisqu'il l'eust fait. De laquelle coppie messire Jehan de Cepoy, « son aisnez fils, après son decès, bailla la premiere coppie de ce livre qui « oncques fu faite, puisque il fut apporté au royaume de France, à son tres chier « et tres redoubté seigneur, monseigneur de Valois ; et depuis en a-il donné « coppie à ses amis, qui l'en ont requis. Et fut celle coppie baillée, dudit sire « Marc-Pol au dit seigneur de Cepoy, quand il alla en Venise pour monseigneur « de Valois et pour madame l'Empereris, sa fame, vicaire general pour eulx deux « en toutes les parties de l'empire de Constantinoble. Ce fu fait l'an de l'Incar- « nacion N. S. J. C. mil troi cent et sept, mois d'Aoust. »

(2) Giles Malet en fait l'observation dans son inventaire : « Cy ensuient les « livres qui estoient en la IIIe chambre, au plus haut, en latin ; et est la « greyneur partie d'Astronomie. Et se aucune chose y a de françois, c'est de « ladicte science et des dependances. » (*Invent. de l'ancienne bibliothèque du « Louvre*, édit. précitée, p. 95.)

(3) *Notices et extraits des mss, de la bibliothèque du Roi et autres bibliothèques*, t. XIV, part. 2.

Je ne parle pas des autres bibliothèques de Paris, telles que la collection des manuscrits du collége de Navarre, où travaillèrent Nicolas Oresme et Pierre d'Ailly ; tenons-nous-en à la seule bibliothèque de Charles V. Faut-il douter, après l'avoir parcourue, que le faible de ce prince pour l'étude de l'astronomie ait déterminé quelques progrès dans cette science et dans celles qui s'y rattachent ? Peut-on soutenir que les récits de Marc Pol ont été sans pouvoir sur les imaginations ?

On sait, d'autre part, les efforts de Charles le Sage pour relever le commerce anéanti pendant nos luttes contre l'Angleterre. J'ai parlé de ses ordonnances sur les monnaies ; Charles complète son œuvre de restauration en rappelant les étrangers dans le royaume, en renouvelant d'anciens traités, au nord, avec l'Écosse, l'Allemagne, la Flandre et le Hainaut ; au midi, avec les Aragonais, les Catalans et les Portugais. Quant aux Génois, dont les navires visitaient les ports de la Normandie, dès l'année 1200 (1), comme ils s'étaient toujours montrés les fidèles alliés de la France, le roi en prend à son service. Régnier Grimaldi, entre autres, fait construire à Rouen et à Harfleur des navires pour Charles V ; il commande même la flotte royale dans l'Océan. Quoi donc de si incroyable, nous le demandons, à ce que ces hardis marins, qui avaient fait l'expédition de 1285, sur les côtes d'Afrique, qui, après avoir retrouvé l'archipel des Canaries (2), y conduisaient les Portugais en 1341 (3), se soient prêtés, en 1364 et dans les années suivantes, à diriger les Normands jusqu'au fleuve de l'or (4) ? Charles V ne peut-il pas

(1) Léchaudé d'Anisy, *Grands rôles des échiquiers de Normandie*, part. 1, p. 109. Paris, 1845, in-4°.

(2) Je dis *retrouvé*, car ces îles n'ont jamais été absolument perdues de vue. Cf. Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, trad. Suckau, t. IV, p. 348 et suiv. ; *Mém. de l'Acad. des insc. et belles lettres*, in-12, t. LXVIII, p. 429 (Mém. de De Guignes) ; W. Desborough-Cooley, *Hist. gén. des Voyages*, précitée, t. I, p. 206, 232, 234, 378, 346, 348 et suiv. ; *Univers pittoresque*, Afrique ancienne, par M. d'Avezac, p. 31 et suiv., et Sénégambie, par Am. Tardieu, p. 81, col. 2 ; *Isidori Hispalensis opera*, studio, Jac. Du Breul, p. 193 ; *Notices des mss.*, précitées, t. XIV, part. 2, p. 39 et suiv. ; *Bull. de l'Acad. des sc. et belles-lettres de Bruxelles*, t. VI, part. 2, p. 181 et suiv. ; *Notice des découvertes faites au moyen âge, dans l'océan Atlantique*, par M. d'Avezac, précitée ; *Essai sur l'hist. de la Cosmographie et de la Cartographie*, précité, t. I, p. 275 et suiv., etc., etc.

(3) Cf. G. B. Depping, *Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe*, t. II, p. 234 et suiv. ; vicomte de Santarem, *Essai sur l'hist. de la Cosmographie*, précité, t. I, p. 275.

(4) L. Estancelin, *Rech. sur les découvertes des navigateurs normands en Afrique*, etc., p. 140 et suiv.

avoir favorisé ces expéditions, tout à fait conformes à ses études favorites et à ses projets politiques ; enfin, est-ce que l'établissement colonial de Béthencourt aux Canaries, en 1404, aurait eu un sens si le baron n'avait compté sur les relations, qui commençaient à s'établir entre ses compatriotes et les naturels du continent africain?

Charles V étant mort et son successeur devenu fou, les plus grands malheurs fondent sur notre patrie. Alors les voyages à la côte d'Afrique deviennent beaucoup plus rares, puis cessent entièrement (1) ; alors aussi les deux peuples de l'Europe les mieux placés pour tirer parti des nouvelles découvertes, les Espagnols et les Portuguais, substituent leur autorité à celle des Français dans les Canaries et reprennent, en leur nom personnel, des expéditions dont ils pressentaient l'importance capitale.

Cependant la France triomphe de l'Angleterre et d'elle-même. Avec Charles VII, ensuite sous la domination de Louis XI, le calme reparaît et se consolide. En ce moment, Jean de Beauveau, évêque d'Angers, publie sur la cosmographie un travail dans lequel, reprenant les choses au point où Nicolas Oresme les avait laissées, il place, comme lui et comme Edrisi, les sources du Nil sous l'équateur, c'est-à-dire bien au delà du cap Bojador. Quoi de moins concluant contre nous? Toutefois l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie* voit, dans le traité de Jean de Beauveau, une confirmation de son système (2). Il aurait voulu peut-être que l'évêque d'Angers parlât des excursions des Normands à la côte d'Afrique? Je réponds d'abord que ces excursions n'infirment nullement la théorie d'Edrisi et d'Oresme, puisqu'elles n'ont pas dépassé le golfe de Guinée, et, en second lieu, que, sans faire grand tort à la science de Jean de Beauveau, on peut supposer qu'il les ignorait.

Mais je m'arrête, ne voulant point user de redites, et je me résume en ces termes : dans toute espèce de débat, à défaut de la preuve directe, on admet les renseignements qui peuvent y suppléer ; et lorsque les faits en discussion s'enchaînent logiquement, lorsque, loin de nuire à la perspective générale, ils ne font que la compléter, on adopte les conclusions du rapporteur. Tel est, à mes yeux, l'état de la question, en ce qui concerne les expéditions sur les côtes d'Afrique, antérieures à celles des Portugais, et spécialement les expéditions normandes. Celles-ci, comme les autres, ne me paraissent

---

(1) L. Estancelin, *Rech. sur les découvertes des navigateurs normands en Afrique*, etc., précitées, p. 149.

(2) T. I, p. 96, 375 et suiv.

point impossibles ; elles me semblent même une suite naturelle des encouragements donnés par Charles V à l'étude des sciences cosmographiques, à la navigation et au commerce ; dès lors, j'y crois, jusqu'à preuve contraire. Bien plus, je crois que si, dans cette circonstance, le rapporteur n'est pas favorablement écouté, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Il me reste à dire que j'ai prétendu défendre ici un point de notre histoire nationale et nullement entrer en lice contre un savant de premier ordre ; la preuve, c'est que je renonce à faire la revue des doctrines de Pierre d'Ailly, de Guillaume Fillastre, de Fra Mauro et des autres cosmographes du quinzième siècle. Je m'abstiens, parce nul, plus que moi, ne rend hommage aux vastes connaissances de M. le vicomte de Santarem, et n'est plus disposé à excuser les écarts d'une passion aussi noble que l'amour de la patrie.

Je ne saurais finir néanmoins sans déclarer que l'*Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie, pendant le moyen âge*, est une mine féconde des plus précieux renseignements, sans faire observer que l'auteur, si fier en ce qui touche la gloire de son pays, est pour lui-même d'une rare modestie. « Les recherches faites de « bonne foi, dit-il, ne sont jamais entièrement perdues pour la « science (1). » Ces paroles d'un homme dont la France érudite ressentira longtemps la perte (2) n'étaient pas faites pour un travail de l'importance de celui-ci et ne lui peuvent être appliquées. Nous formons des vœux pour que M. de Santarem mène sa vaste entreprise à bonne fin. Puisse-t-il accomplir ensuite son projet de faire paraître les itinéraires du moyen âge (3). Cette publication, qui serait un service rendu à l'Europe entière, mettrait le comble à la réputation de l'éminent cosmographe portugais.

E. DE FRÉVILLE.

(1) Introduction, p. LXXXVI.

(2) Letronne, *Rech. géog. et critiques sur le livre De mensurâ orbis terræ, de Dicuil*, p. 32.

(3) Introduction, p. LXVII et suiv.

REVUE

DES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

TABLEAU DU MOUVEMENT LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE EN ALSACE, DU 1er JANVIER 1858 AU 1er AOUT 1859.

Suite (1).

Dans le domaine de la littérature et de la linguistique, je trouve, je le dis à regret, beaucoup moins à récolter que partout ailleurs. Toutefois la poésie n'est pas restée muette, et je regarde comme une bonne fortune de pouvoir signaler quelques beaux vers qui, pour être peu nombreux, n'en sont pas moins les bienvenus, car nous les devons à M. Delcasso, le chantre classique de Sainte-Odile, et à M. P. Lehr, l'aimable traducteur de Pfeffel. Les épîtres à M. Sédillot et à Aug. Lamey viennent incontestablement à l'appui de mes observations relativement à la culture des lettres françaises en Alsace. Non, je le répète, ce ne sont pas les éléments nécessaires qui font défaut, ces éléments existent bien réellement, il s'agit seulement de les stimuler, de les encourager, et les fruits ne tarderont pas à apparaître. J'ai en ce moment sous les yeux quelques poésies détachées, intitulées : « Les bords du Rhin, » et composées par un jeune employé de la préfecture, M. Morpain, qui se cache modestement sous le pseudonyme de C. des Trois-Ponts ; je me garderai bien de placer ces timides essais sur la même ligne que les deux épîtres que je viens de nommer ; cependant j'ai tout lieu de croire que, si une critique sérieuse autant que bienveillante consentait à s'occuper de ces vers où il y a, à n'en pas douter, de l'âme et du talent, si quelque main amie était tendue à ce jeune néophyte, qui n'a peut-être

(1) Voir le commencement de l'article page 600.

encore rencontré jusqu'ici aucun de ces encouragements sympathiques, qui alimentent et développent, en l'épurant, la verve poétique, il pourrait faire mieux encore et finirait sans doute par produire quelque composition qui le vengerait suffisamment de l'indifférence dont il a été l'objet. Cette observation, que je crois juste, peut s'appliquer, non pas seulement à M. Morpain, mais à bien d'autres encore qui n'ont pas osé jusqu'ici affronter les regards d'un public trop froidement dédaigneux.

Dans un pays comme l'Alsace, où les études philologiques ont compté de tout temps de nombreux adeptes, où M. Colin publiait, il y a quelques années seulement son beau commentaire de Pindare et sa clef de la comédie grecque, où un jeune professeur, M. Reussner, a vu l'an dernier son Mémoire sur la langue osque couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, je suis étonné de ne rencontrer qu'une seule production, « les Chants de sol, » par M. Bergmann, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg; toutefois, cette production a une telle valeur que je crois devoir m'y arrêter quelques instants. L'auteur est un philologue de premier ordre, à qui le sanscrit, le zend, les langues sémitiques, les idiomes indo-germaniques sont également familiers, et qui, depuis qu'il a publié « ses poëmes islandais, » n'a cessé de nous convier à l'étude de cette poésie du Nord encore si peu connue et cependant si remarquable. Dans son savant commentaire sur les Chants de sol (Sôlard Liod), l'un des cinq ou six poëmes de l'Edda qui peuvent être attribués à Sœmund, il nous fait entrer avec lui dans le domaine mystérieux de la poésie norraine, au langage si laconique et si énigmatique, et nous en parcourons tous les sentiers avec une certaine assurance, que nous devons surtout à sa vaste érudition et à ses déductions éminemment logiques; origines des religions, essence et nature des divers genres littéraires, fictions poétiques et traditions historiques, rien n'échappe à ses investigations. Grâce à cette science philologique, qui n'est plus entre ses mains « une science de mots, » M. Bergmann reconstitue en quelque sorte ce monde fantastique des hommes du Nord, qui ont semé de leurs colonies et de leurs stations les rivages de l'Océan et de la Méditerranée. Tout en nous initiant aux caractères distinctifs et au mode de versification de cette antique poésie, il dépeint de main de maître le caractère farouche et violent de ces Normands, qui furent pendant des siècles l'effroi de l'Occident, leurs croyances morales et religieuses, leurs mœurs et leurs plus anciennes traditions.

Rien de plus horrible que le tableau de l'Enfer, tel que ces peu-

ples se le représentaient avec ses quatre classes de démons et ses neuf catégories de pécheurs, à chacune desquelles répondait un châtiment qui lui était propre. Les violents sont punis par la géante Rygr ou l'épée sanglante ; les envieux sont marqués du signe de la réprobation, impriné sur leur poitrine en caractères sanglants ; les mondains sont métamorphosés en loups errants ; les cupides sont condamnés à transporter au fort du prince de l'enfer de lourds lingots de plomb ; les brigands ou homicides de profession sont plongés dans une mare infecte, remplie de serpents venimeux qui leur déchirent le sein ; les profanateurs sont condamnés à tenir leurs mains cloucés sur des pierres ardentes ; les luxueux, à porter des vêtements qui produisent sur eux l'effet de la flamme ; les calomniateurs, à subir les assauts incessants des corbeaux infernaux, qui leur arrachent les yeux à coups de bec.

A côté de ce tableau, qui est loin d'être attrayant, l'auteur présente celui du Paradis, où viennent résider les hommes qui ont été sur la terre les bienfaiteurs de l'Eglise et des pauvres, ceux qui ont vécu dans l'abstinence, qui se sont distingués par leur piété filiale, qui ont mortifié leur chair ; ceux enfin qui, sans avoir fait preuve de sainteté pendant leur vie, ont été innocemment assassinés. Il faut lire surtout les considérations savantes qui ont trait à la manière dont les différents peuples de l'antiquité se représentaient l'Enfer et le Paradis, aux biens de l'Eglise et à l'état des propriétés chez les peuples scandinaves, à l'origine et à la signification du jeûne et de l'ascétisme, ainsi qu'aux droits et aux devoirs de la famille chez les peuples gétiques ; l'auteur se trouve sur un terrain qui lui est familier.

Dans la quatrième et dernière partie de l'ouvrage, M. Bergmann nous dit pourquoi les poëtes islandais, et, en général, les poëtes de l'antiquité et du moyen âge recoururent sciemment au langage mystérieux et énigmatique : la cause principale en est, selon lui, que les hommes de ces temps considérant le savoir comme une propriété individuelle, comme un moyen d'arriver à la puissance, assimilant en quelque sorte le savoir au pouvoir, se réservaient par jalousie la propriété exclusive de la science qu'ils n'avaient recherchée que dans un but intéressé et égoïste. Voilà pourquoi il fallait contraindre par la force Protée, les sibylles, les pythies, etc., à rendre leurs oracles ; c'est pour la même raison que chez les Grecs l'initiation aux mystères n'était accordée que comme une faveur ou un privilége ; que, d'après les traditions norraines, Odin, caché sous le nom de Grimnir, ne communique sa science qu'à Agnarr,

son protégé, que la magicienne Hyndle ne révéla la sienne qu'à son favori Ottâr, et que le sage Gripir ne dévoile l'avenir qu'à son neveu Sigurd. Mais ce n'était pas l'unique motif ; on voulait encore, au moyen de ces formes obscures et recherchées, faire passer la science pour quelque chose de supérieur et même pour une révélation surnaturelle ; c'était comme une espèce d'artifice oratoire qu'on employait toutes les fois qu'on voulait donner une certaine importance à quelque pensée qui, si elle eût été exprimée simplement, aurait paru trop vulgaire. Bien souvent aussi la prudence conseillait d'avoir recours à ce style énigmatique ; car, en s'exprimant d'une manière trop claire et trop explicite, on se serait exposé aux persécutions de la tyrannie séculière ou de l'intolérance ecclésiastique.

Le poëte, après avoir employé successivement les trois formes de l'*exemple*, du *conseil* et de la *vision*, couronne son œuvre en employant celle de l'*allégorie énigmatique ;* il est intéressant de voir par suite de quelles transformations, dans ces préceptes moraux qui ont pour objet de mettre en garde contre la ruse, la concupiscence, l'avarice et la violence, les principales divinités du paganisme norrain, Niördur, le dieu de l'abondance ; Herdir, le dieu de la guerre ; Freya, la déesse de la fécondité ; Iörd, la déesse de la terre sont devenus, pour le poëte chrétien, des démons infernaux, servant à désigner d'une manière symbolique les vices qu'il recommande d'éviter.

Il ne faut pas perdre de vue que c'est à propos d'un poëme de quatre-vingt-trois strophes, dont chacune renferme au plus trente à quarante mots, que l'auteur nous fait ainsi passer en revue les plus graves questions qui se rattachent à la vie de ces peuples du Nord, qui nous touchent de si près.

M. Braun, président du directoire de la confession d'Augsbourg a, comme il le dit lui-même, consacré ses loisirs à la traduction, en vers français, de trois tragédies de Schiller, *Don Carlos*, *Jeanne d'Arc* et *Guillaume Tell*. Son livre n'ayant point été destiné à la publicité, je ne commettrai pas l'indiscrétion d'appeler sur lui l'attention des personnes entre les mains desquelles il n'a pas été *glissé*. Je me bornerai à remarquer que si, à côté de vers heureux et de passages bien rendus et bien dits, il y a çà et là quelques imperfections, il faut les attribuer en grande partie à la nature même d'un pareil travail, car M. Braun, on le voit, a le sentiment de la poésie et un talent de versification incontestable et l'un et l'autre laisseraient, je le crois, peu de prise à la critique, si l'auteur n'avait

eu à s'occuper que de l'expression de ses propres idées ou de ses sentiments personnels. Espérons que *Marie Stuart* et les autres chefs-d'œuvre de Schiller suivront bientôt; un succès tout aussi mérité les attend.

M. George Kastner, le savant auteur du *Manuel général de musique militaire*, des *Sirènes*, des *Voix de Paris*, etc., vient de publier une nouvelle composition, « les *Danses des morts*, » où il se montre tout à la fois artiste et érudit. Il nous fait d'abord passer en revue les divers instruments qui composaient l'orchestre funèbre : flûte, chalumeau, hautbois, cornemuse, cor, trompette, vielle, violon, tympanon, psaltérion, luth, harpe, guitare, etc.; il en fait tout à la fois la description et l'histoire. Ensuite il nous entraîne, en quelque sorte, au milieu des chroniques, des cartulaires, des anciens poëmes pour y découvrir la clef de ces compositions bizarres, connues au moyen âge, sous la dénomination générale de *Danse macabre.* Mais, dans cette étude remarquable, M. Kastner aborde, en même temps une série de questions d'un ordre très-élevé, et qui rentrent plus particulièrement dans le domaine de l'histoire et de la philosophie. Quelle idée les anciens se faisaient-ils de la mort? de quelle manière se la représentait-on dans les cérémonies du culte et même dans les plaisirs et orgies du monde païen? A quel sentiment se rattachent les diverses manifestations de la danse macabre? Et, pour arriver à la solution de ces questions qui ne paraissent pas l'embarrasser, l'auteur ne se borne pas à analyser les textes nombreux, dont il peut disposer, mais il cherche encore à en expliquer les figures et les symboles.

J'ai cru devoir faire figurer cette production nouvelle parmi celles de l'Alsace, parce que M. Kastner vient chaque année chercher une partie de ses inspirations et de ses loisirs dans sa ville natale qu'il a toujours aimée.

Sur le terrain de la théologie, du droit, de la statistique et de l'histoire, je rencontre également des travaux remarquables à plus d'un titre.

Pour la théologie, outre quelques sermons isolés, des discours d'inauguration et d'installation, des livres de piété et d'édification et quelques thèses assez bien faites, appartenant à l'une ou à l'autre des confessions chrétiennes, je crois devoir signaler deux recueils de sermons, l'un de M. Colani, directeur de la *Revue de théologie*, qui est arrivé à sa seconde édition, l'autre de feu l'abbé Achon, publié après la mort de l'auteur; ces compositions, qui se distinguent autant par l'élégance du style que par l'élévation des pensées

et des sentiments, se lisent avec le même plaisir qu'on a éprouvé en les entendant débiter, et c'est, je crois, le meilleur éloge qu'on puisse en faire. On annonce, comme devant paraître très-prochainement, une histoire de l'église de Saint-Thomas jusqu'à la réformation, par M. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie protestante, le savant auteur de l'histoire des Cathares, et une seconde édition du beau travail sur l'histoire des temps apostoliques, par M. Reuss, professeur à la même Faculté, qui traite d'ordinaire les questions d'histoire avec autant d'aisance et d'autorité que celles de théologie.

Je me bornerai à mentionner la publication du sixième volume de la traduction du cours de droit français, de Zachariæ, par MM. Aubry et Rau, l'un doyen et l'autre professeur à la Faculté de droit de Strasbourg; tout ce que je pourrais dire de cet ouvrage, qui est arrivé à sa troisième édition et qui, entre les mains de ses savants interprètes, s'est transformé en une œuvre vraiment originale, ne pourrait qu'affaiblir l'impression profonde et durable qu'il a produite, dès son apparition, sur les hommes compétents du barreau et de la magistrature, qui y ont trouvé parfois la solution de questions aussi importantes que difficiles.

En statistique et en économie politique, à côté de diverses publications de circonstance, qu'il serait trop long d'énumérer, il en est deux surtout qui font honneur à l'Alsace, ce sont « la Description « du département du Bas-Rhin, » publiée sous les auspices et la direction de M. Migneret, et « Paupérisme et bienfaisance dans le « Bas-Rhin, » par M. Reboul-Deneyrol, secrétaire général de la préfecture. Le premier de ces ouvrages, qui est un travail monumental, est un titre de plus que s'est acquis notre préfet à la reconnaissance de ses administrés; le premier volume, qui sera suivi de trois autres, comprend quatre parties distinctes : l'histoire de la basse Alsace et de la ville de Strasbourg, due à la plume élégante et infatigable du savant président de la Société pour la conservation des monuments historiques, et un catalogue des principaux ouvrages et des cartes imprimées sur le département du Bas-Rhin, par M. Heitz, imprimeur à Strasbourg, en forment la partie historique et bibliographique. Les deux autres parties, qui traitent de la constitution géologique et physique du département, ont pour auteurs M. Daubrée, doyen de la Faculté des sciences, le savant auteur de la description géologique du Bas-Rhin, et M. Bertin, professeur à la même Faculté.

Le second ouvrage est une véritable statistique de la misère et

de la bienfaisance dans le Bas-Bhin. Il a le grand et inappréciable mérite d'être complet, car l'auteur, du reste sa position officielle le lui permettait, s'est adjoint pour collaborateurs les curés, les pasteurs, les maires des diverses communes et paroisses, et les présidents ou les secrétaires des institutions de bienfaisance publique et privée. L'introduction qui a pour sujet : « Rapports du paupérisme « avec le travail, et devoirs qui en découlent pour la bienfaisance « publique, » présente des considérations à la fois élevées et pratiques. Si l'auteur ne construit pas des théories nouvelles, ce qui était tout à fait inutile, il a du moins groupé habilement les causes du paupérisme, et c'est cette patiente investigation de la misère alsacienne qui fait le mérite principal de son beau et utile travail.

Les productions historiques ont été nombreuses; outre celles que j'ai déjà mentionnées en parlant des revues et des bulletins, il en est plusieurs qui offrent un véritable intérêt. Je ne ferai que citer une notice sur la vie et les ouvrages de J.-B. Schwilgué, tribut de piété filiale offert par un fils à son père; un essai sur l'histoire de la médecine chez les Hindous, par un jeune médecin, M. Liétard, à qui ce travail intéressant a valu le grade de docteur; le Pèlerinage de Marienthal en Alsace, par M. de Ring, dont les recherches et études archéologiques sont généralement estimées, et quelques autres brochures moins importantes. Je voudrais bien dire quelques mots d'un ouvrage remarquable dans lequel M. Th. de Bussière, le brillant auteur des Voyages en Orient, retrace l'histoire du développement du protestantisme en Alsace et à Strasbourg, car c'est un livre riche de faits et de considérations historiques parfois élevées et profondes; mais comme il me paraît avoir écrit sous l'influence presque exclusive de l'esprit de parti, je craindrais de dévier de la route que je me suis tracée, en suivant l'auteur au milieu d'une période aussi agitée que le fut le seizième siècle, et où les luttes et les guerres religieuses occupent pour ainsi dire le devant de la scène historique.

Je terminerai ce travail déjà trop long par l'examen de quatre autres ouvrages qui m'ont paru dignes d'une attention toute particulière : l'*Histoire des peuples opiques ou osques*, par M. de Ring, le savant auteur du Mémoire sur les établissements romains du Rhin et du Danube. — Les *Scythes*. — Les *Gètes*, par M. Bergmann, l'auteur déjà nommé des Chants de sol. — L'esquisse d'une philosophie de l'histoire, par M. Ch. Cuvier, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg. — L'*Histoire de la ville libre et impériale de Landau*, par M. L. Levrault, correspondant du ministère pour les travaux historiques.

La question, dont M. de Ring s'est occupé, a déjà été traitée par un assez grand nombre de savants d'Outre-Rhin ; aussi l'auteur a-t-il soin de prévenir ses lecteurs qu'il n'a pas eu la prétention de refaire les travaux philologiques qui ont été publiés en Allemagne sur cette question, mais qu'il s'est attaché de préférence au côté historique, en mettant surtout à profit les inscriptions osques et sabelles, qui ont été conservées.

Les traditions les plus anciennes s'accordent à placer la demeure des Opiques ou Osques (Opsques) et des Sabelliens, la véritable race italienne, dans la partie centrale de l'Apennin, derrière Rome et le Latium, au pied de ses plus hautes cimes, dans ses vallées les plus sauvages. Lorsque ces peuples, jusqu'alors refoulés par les colonies étrangères, et comme perdus dans ces sombres retraites, qui furent de tout temps l'asile de populations braves et intraitables, vinrent réclamer une plus large part du sol italien, l'histoire nous les représente constitués après de longues luttes en une foule de petits États, réunis en confédérations ou en ligues particulières. Mais comment résumer après tant de siècles les luttes sanglantes, qui ont amené ses résultats, lorsque l'antiquité elle-même n'a laissé sur elle aucun document historique, et que les écrivains grecs et romains, uniquement préoccupés des grandes destinées de Rome, ou ont ignoré ces résultats, ou ont dédaigné d'en parler? Aussi l'auteur se borne-t-il à inscrire une à une ces nations dont le degré de culture était attesté par le grand nombre de villes florissantes, que les Sicules avaient laissées, que les Pélages avaient élevées partout, et dont les ruines frappent encore aujourd'hui nos regards.

Ces peuples, d'où venaient-ils? Etaient-ils autochthones, comme ils le prétendaient eux-mêmes, ou bien vinrent-ils, en un moment donné, des contrées de l'Orient, comme tant d'autres peuples qui s'établirent dans nos pays d'Europe? Ici, l'auteur aurait pu être plus clair et trancher la question avec plus d'autorité. N'en déplaise à Niebuhr et à ses disciples, les
thones, car toutes les nations
sont venues de l'Asie, le berc
doute un temps où l'Europe é
Les Osques ou Opiques sont
l'Illyrie, et j'en trouvé la pr
existent, d'un côté, entre la
de l'autre, entre les Pélages
ces derniers durent trouver
séparés que par un étroit bri

gique apparaît dans la plus ancienne religion de Rome, dans le culte de Vesta, dans les livres sibyllins, qui recommandèrent la construction d'un temple dédié aux Dioscures, dans le culte de la Bonne-Déesse et jusque dans l'empressement que mit Samothrace, le centre de la religion pélasgique, à faire reconnaître du Sénat sa parenté avec Rome.

A peine Rome est-elle fondée, qu'elle se trouve entourée de tous ces peuples qu'il lui fallut dompter l'un après l'autre, avant de marcher à la conquête du monde, travail rude et long, mais qui la prépara admirablement à ses hautes destinées. L'auteur retrace avec chaleur ces luttes héroïques et sanglantes qui durèrent jusqu'à l'époque des guerres civiles, où s'opéra enfin la fusion de tous les peuples de la basse Italie avec Rome. En effet, du moment que les colonies, les municipes, les villes fédérées, les préfectures, les lieux de commune furent soumis aux mêmes lois, que tous les habitants furent appelés au bénéfice de tous les droits civils et politiques, les Osques de la Campanie, les Osques samnites et lucaniens, comme les Opiques latins, comme tous les autres peuples qui étaient alliés aux Osques par le sang et le langage sous la dénomination générique de Sabelliens, disparurent politiquement dans la nationalité italienne, et l'époque si agitée de l'empire ne regarde plus leur histoire; c'est ainsi que finit l'histoire des Gaulois avec les Francs, celle des Romains en Italie à celle des Lombards.

Dans la seconde partie de son travail, M. de Ring, s'appuyant sur les inscriptions que le temps a respectées, et principalement sur le cippe d'Atella, la table de Bantia et l'inscription d'Angone, cherche à reconstituer de toutes pièces l'état politique et civil de ces peuples, leurs mœurs, leurs coutumes, leur religion, leur langue. Il nous fait retrouver chez eux les assemblées des sénateurs, des grands et du peuple, la loi agraire, le culte du dieu Terme, l'institution salutaire des colléges d'arts et métiers, quelques-unes des magistratures romaines, le droit fécial et jusqu'aux tables de pierre ou d'airain sur lesquelles s'inscrivaient les lois fondamentales. L'auteur ne va-t-il pas trop loin, lorsqu'il dit à cette occasion que le sénat de Rome *feignit* d'aller chercher en Grèce les lois de ses douze tables?

L'inscription d'Angone nous permet de pénétrer dans le système religieux de ces peuples, et nous trouvons que les dieux planétaires et des constellations, ceux de l'agriculture, ceux qui présidaient aux champs, aux moissons, aux vendanges, ceux des mers, des fleuves, des montagnes, etc., tout ce monde d'intelligences, en un mot, qui, sous tant de noms divers, furent adorés par tous les peuples

de l'antiquité, le furent également par les peuples opiques; presque toutes leurs divinités ressemblent à celles de la Grèce et de l'Egypte.

Quant à la langue osque, à laquelle se rattachaient les dialectes compris sous le nom générique de sabelles, et qui avaient avec elle une grande affinité, on ne saurait préciser le développement qu'elle avait atteint. Ce qu'on peut reconnaître toutefois, c'est qu'elle n'était pas un patois restreint aux simples éléments du discours, mais qu'au contraire, au cinquième siècle de Rome, ses formes et son orthographe étaient mieux réglées que celles de la langue latine. L'osque se distingue tout particulièrement par son caractère d'archaïsme, par sa grande simplicité, par la précision de ses périodes; ses formes et ses expressions ont aussi peu changé que les formes politiques des peuples qui la parlaient. La majeure partie de ses mots ont les mêmes racines que le grec, mais ces racines ont un caractère plus marqué d'antiquité, et cela provient sans doute de ce que les peuples opiques et helléniques, sortis d'une souche commune, se sont séparés longtemps avant que l'hellénisme se formât, et que les uns et les autres arrivèrent, sous des climats différents, à moduler différemment leurs idiomes, tout en conservant les racines communes.

Cette langue qui se parlait dans toute l'Italie méridionale, même pendant les premiers temps de l'empire romain, fut remplacée peu à peu par le latin, qui était la langue de l'administration et que parlaient les Romains et les Latins établis en grand nombre dans ces contrées. Mais le peuple des campagnes et les classes inférieures des villes conservèrent leur dialecte opique jusqu'au moment où, par suite de l'arrivée des colons germains envoyés en Italie par les empereurs, et de l'établissement des Hérules, des Ostrogoths et des Lombards, du mélange des deux dialectes nationaux avec l'idiome barbare, sortit l'italien des temps intermédiaires, dont le latin forme néanmoins encore la base principale.

L'histoire des peuples de l'antiquité ressemble encore à l'heure qu'il est à un corps sans tête; c'est une histoire tronquée quant à son commencement. Aussi présente-t-elle des phénomènes généralement incompréhensibles pour la science, car, sans la connaissance des origines ou des causes premières, l'état social, moral, intellectuel et religieux d'un peuple n'est qu'une énigme, propre plutôt à tourmenter qu'à satisfaire l'intelligence. M. Bergmann s'est proposé de combler, en partie, cette lacune regrettable, en exposant les résultats de ses études ethnologiques, et en commençant par les peuples

germains, scandinaves et slaves. Leur histoire, comme celle de tous les peuples de l'antiquité, s'ouvrant en quelque sorte *ex abrupto*, n'a pas de commencement *primitif*. Il s'agit donc de découvrir quels ont été les ancêtres et les pères de ces peuples ; quels sont les faits primitifs qui ont déterminé leur état social, moral, intellectuel et religieux ; comment ils sont venus s'établir dans la Germanie, la Scandinavie et la Sarmatie ; enfin, par quelles phases de développement leurs pères ont dû passer, pour pouvoir transmettre à leurs descendants cet état de demi-civilisation, que nous remarquons chez eux au moment où commençait jusqu'ici leur histoire.

Quels noms portaient ces ancêtres des Germains, des Scandinaves et des Slaves? Dans un premier Mémoire, qui a pour titre « les peuples primitifs de la race de Jafète, » l'auteur a suffisamment fait connaître les peuples primitifs, qui se rattachent à la souche *iafétique*, et parmi eux, il a signalé les Scythes comme les *cadets* de cette race. Dans un second Mémoire, que nous allons examiner et qui a pour titre « les Scythes considérés comme les ancêtres des peuples germaniques et slaves, » il démontre que cette nation n'est pas, comme quelques savants le prétendent, d'origine tatare, mais qu'elle appartient réellement à la race *iafétique*.

Dans la partie ethnologique, M. Bergmann s'attache d'abord à établir une distinction entre les peuples qui sont réellement scythes d'origine et ceux qu'on a compris improprement sous cette dénomination, Abies, Issedones, Bithunes, Mossunes, Tibarènes, Chalybes et autres peuplades d'origine celtique, thrace, finnoise, tatare, mongole, sarmate, qui semblaient appartenir à la même famille par une certaine ressemblance de mœurs, la vie nomade, les habitudes pastorales, la manière de faire la guerre, etc. Aux yeux de l'auteur, les vrais Scythes sont tout d'abord les Sakes et les Parthes (Dahves, Massa-Gètes, Hyrcaniens, etc.), qui sont restés en Asie, où, à la suite des révolutions politiques survenues dans cette partie du monde, ils se sont mêlés peu à peu aux peuples vainqueurs ou vaincus par eux, et ont perdu les caractères distinctifs de leur race, ainsi que les traits individuels de leur religion, de leurs mœurs et de leur idiome ; ce sont ensuite les fractions de ce peuple, Skolotes et Sarmates, qui ont passé en Europe, où ils ont développé les qualités et le génie propres à leur race, et ont donné naissance à des nations qui comptent parmi les plus illustres.

Cependant M. Bergmann ne fait pas reposer cette distinction importante sur des faits historiques seulement ; il emprunte une grande partie de son argumentation à l'examen des langues parlées par ces

différents peuples, et ici encore il fait preuve d'une érudition remarquable.

Une fois les liens de parenté dûment constatés entre les Scythes et les peuples indo-germaniques, il restait encore à trouver entre eux des rapports d'antériorité et de continuité. M. Bergmann ne se contente pas de faire voir que l'histoire fait mention des Scythes à une époque où les Slaves et les Germains étaient encore inconnus, et, selon toute probabilité, n'existaient pas encore, et que, dans les idiomes parlés par ces peuples, les mots scythes ont toujours des formes comparativement plus anciennes que ceux des langues slaves, scandinaves et germaniques; il s'attache à démontrer également que ces différents peuples, Scythes, Sarmates, Gètes, Germains, Scandinaves et Slaves, appartiennent, non pas à deux lignées différentes dans une même famille, mais à une seule et unique, dont les générations successives, se continuant les unes les autres, ont porté des noms différents aux diverses époques de l'histoire. L'auteur entre à cet effet dans des détails pleins d'intérêt sur l'état social, moral, intellectuel et religieux du peuple scythe, afin d'en faire sortir des analogies concluantes en faveur de sa thèse. C'est ainsi que nous voyons cette nation, dont Hérodote fait remonter les traditions nationales jusqu'à 1500 avant notre ère, et qui croyait elle-même être en état de rivaliser d'ancienneté avec les Egyptiens, mais qui ne se fit connaître dans l'histoire des peuples de l'Occident qu'à partir du septième siècle de notre ère, et passa pour cette raison, comme elle en convenait elle-même, pour *la plus jeune* des nations de l'Asie occidentale; nous la voyons, dis-je, passer de la vie des peuples chasseurs à l'état nomade, puis commencer la vie agricole, qui sera continuée par les Gètes et transmise par ceux-ci aux Germains. Sous le rapport religieux, elle adore d'abord des dieux zoomorphes, et arrive ensuite au culte des dieux anthropomorphes, qu'elle transmet à ses descendants légitimes, au moment où elle va disparaître de dessus la scène historique. Pour ce qui concerne la langue, les formes des mots changent en passant des Scythes à leurs descendants, mais elles sont rattachées entre elles par des liens nécessaires et organiques; ainsi le mot scythe *taviti* (feu, foyer, famille), par exemple, se change dans l'idiome gète en celui de *teut*, qui dans l'idiome norrain prend la forme de *thiôd;* or, ces trois formes dérivent évidemment l'une de l'autre, elles n'auraient pu se produire dans un autre ordre, puisque, d'après les lois de formation de ces langues, *teut* ne peut provenir de *thiôd*, ni *thiôd* de *taviti*, sans l'intermédiaire de *teut*.

J'avoue que l'opinion que combat M. Bergmann, et d'après laquelle les Scythes seraient, comme les Huns, un peuple d'origine tatare, m'avait tout particulièrement séduit, parce qu'elle s'appuie sur des considérations et des recherches qui me paraissaient avoir une certaine valeur (voir mes articles sur les Scythes dans le *Journal de l'instruction publique*, de novembre 1856 à septembre 1857); mais après la lecture de ce savant Mémoire, je me suis trouvé presque converti aux idées de l'auteur.

Dans son livre sur les *Gètes*, M. Bergmann s'est proposé de prouver que les peuples gètes et goths sont issus des Scythes et qu'ils sont eux-mêmes la souche des peuples germains et scandinaves. Pour démontrer scientifiquement cette vérité historique encore contestée, l'auteur a dû s'emparer de tous les témoignages les plus propres à établir que, sous le rapport généalogique aussi bien que sous le rapport social, moral, intellectuel et religieux, les Gètes sont les continuateurs des Scythes et que les Germains et les Scandinaves sont à leur tour les continuateurs des Gètes. Son travail se divise en cinq parties distinctes : dans la première, l'auteur, traitant de la filiation ethnique ou de l'*Ethnogénéalogie* des Scythes, des Gètes, des Germains et des Scandinaves, fait voir comment les tribus de ces peuples ont passé d'Asie en Europe et se sont établies successivement sur les bords de la mer Noire, dans la Thrace, dans l'ancienne Celtique appelée plus tard Germanie, et dans les pays scandinaves.

Dans les quatre autres parties, M. Bergmann, examinant avec nous l'état social, moral, intellectuel et religieux de ces peuples, nous en montre avec une certaine évidence les principaux phénomènes, encore primitifs chez les Scythes, acquérant un plus grand développement chez les Gètes, leurs fils, et se complétant de plus en plus chez leurs petits-fils, les Germains et les Scandinaves.

Ces deux ouvrages ont à mes yeux une importance qu'on ne saurait ni contester, ni méconnaître, à cause des résultats à la fois historiques et philosophiques, qui sont désormais acquis à la science. D'abord, l'histoire des Germains et des Scandinaves se trouve complétée par celle de leurs pères et embrasse maintenant sans interruption la longue série des siècles qui se sont écoulés depuis l'origine de leur race en Asie jusqu'à l'époque où nous les voyons établis en Germanie et en Scandinavie. En second lieu, la religion et les institutions de ces peuples ne sont plus, comme elles l'étaient auparavant, une énigme incompréhensible, mais elles s'expliquent tout naturellement par le fait même de leur filiation directe avec les

Gètes et les Scythes. Il y a lieu de féliciter l'auteur d'avoir mis ses riches connaissances philologiques au service de l'histoire, et d'avoir compris, comme Leibnitz, tout le parti qu'on peut tirer de la comparaison des langues pour arriver à la connaissance des origines des nations. En effet, la pensée est intimement liée au langage, et du moment qu'on est parvenu à établir la parenté des langues, on est en quelque sorte en droit d'affirmer celle des peuples, la conformité de leurs institutions, de leurs croyances religieuses.

L'auteur de « l'Esquisse d'une philosophie de l'histoire, » voulant éviter le cercle fatal de Vico, s'est préoccupé tout particulièrement, comme Bossuet et Herder, du fait de la filiation des peuples, qui, successeurs les uns des autres, se transmettent tour à tour l'héritage de lumières grossi par chacun d'eux, et concourent à faire éclore tous les germes de vie que recèle dans son sein le vaste organisme de l'humanité. Cependant, pour apprécier convenablement cette œuvre lente et difficile, retardée par mille obstacles et compromise par des luttes et des crises sociales, il faut, selon M. Cuvier, non-seulement des qualités morales, des dons intellectuels et de sévères conditions d'étude et de travail, mais avant tout un cœur droit et une âme sincère et profondément religieuse. « Nous admettons « franchement et sans nulle réserve, comme base de nos doctrines « historiques, le plan qui préside, selon le christianisme, à la marche « providentielle de l'histoire, p. 26. » Aussi est-ce avec la netteté du croyant autant qu'avec l'autorité du savant, qu'il retrace les grands traits de physionomie qui caractérisent l'humanité et les races, les nationalités et les peuples, et qu'il indique les rapports intimes qui relient les uns aux autres les éléments divins, naturels et humains du grand drame historique.

L'ouvrage se compose de huit études, dans lesquelles l'auteur s'occupe tour à tour du monde géographique, considéré comme théâtre de l'histoire, de l'humanité et des races, du développement de l'homme au point de vue de la nature extérieure et des contrats sociaux, de la parole et des langues, de la religion, de la société et de l'Etat, ainsi que des éléments constitutifs du progrès et de la civilisation.

Dans le vaste panorama que, sous les auspices de Ritter et de ses disciples, il déroule à nos regards, nous voyons comment tous les organismes divers et innombrables de l'univers physique forment autant de mondes à part, où s'élabore et se produit, se tranche, se combine et se nuance la vie à tous les degrés et sous toutes les formes possibles ; comment l'homme, influencé et stimulé par la

nature extérieure, réagit à son tour puissamment vers elle, la travaille, la torture et l'exploite en tout sens ; comment enfin chaque partie du monde, où les desseins de la Providence l'amènent à s'établir, imprime un caractère différent à la vie sociale et individuelle. L'Asie et l'Europe jouent un rôle prédominant dans l'histoire de ce développement merveilleux ; la première, comme ayant été le berceau primitif, d'où l'humanité a pris son premier élan ; la seconde, comme imprimant aux peuples qui l'habitent une impulsion des plus remarquables : « Tourmentés sans cesse par un besoin d'activité, « de mouvement et de progrès, les peuples occidentaux se sont ap- « proprié les richesses physiques, intellectuelles et morales de tout « l'univers... ; ils portent au loin leur civilisation expansive. Ils « s'efforcent de rendre à l'Asie ce qu'ils ont reçu d'elle, mais sous « une nouvelle forme ; ils tentent d'éclairer l'Afrique, moins acces- « sible à leur influence, et déjà ils ont doté l'Amérique d'un impo- « sant avenir. Quant au monde océanique, il existe à peine pour « l'histoire ; mais son éducation sera l'ouvrage des mêmes mai- « tres, p. 71. »

M. Cuvier, après avoir admis l'unité de l'espèce humaine comme un point de foi autant que de science, entre dans des considérations aussi intéressantes qu'élevées sur les caractères physiques qui distinguent les races ou variétés, sur les nuances plus ou moins diverses de tempérament, de caractère et d'activité qui se manifestent dans le développement de chacune d'elles, et fait ressortir surtout avec bonheur le rôle privilégié de la race blanche, qui possède, selon lui, la richesse la plus variée, la mieux assortie et la plus avantageuse de toutes les formes géographiques.

Aux influences extérieures, soit naturelles, soit sociales, se joint l'action des causes internes, des dispositions innées ; parmi celles-ci, M. Cuvier place au premier rang le *langage* qui, selon lui, n'est point une création arbitraire et réfléchie des individus isolés, mais une manifestation instinctive et spontanée de l'Esprit divin à travers l'individualité humaine, et l'*impulsion* divine, qui donne naissance à la religion et marque d'un sceau caractéristique la civilisation et l'histoire des peuples. L'auteur, après avoir passé en revue les langues et dialectes divers, correspondant aux individualités diverses qui se prononcent dans l'humanité, et avoir fait pressentir leur utilité incontestable pour l'étude de l'ethnographie générale, nous montre l'humanité tombant insensiblement dans les funestes aberrations du panthéisme et du polythéisme, qui ne sont en réalité que deux phases tantôt séparées, tantôt coexistantes du paganisme. Cepen-

dant, au milieu des ténèbres qui suivirent cette défaillance du cœur et de la volonté de l'homme, apparaissent çà et là dans les instincts, dans la conscience et dans la mémoire des peuples, des débris précieux de vérité, de vie morale et religieuse ; mais ces fragments de la grande révélation primitive eussent été à eux seuls impuissants pour faire triompher les desseins de la Providence. M. Cuvier nous fait voir à cette occasion le rôle important du peuple hébreu, que Dieu choisit entre tous pour porter dans son sein la séve régénératrice, le principe du progrès sans fin ; ce dépôt céleste devint par l'organe des évangélistes et des apôtres le patrimoine du genre humain et produisit le christianisme, qui, dans son essence vivifiante, est en religion et en morale le dernier mot de la révélation, de la conscience et de l'histoire, mais qui, en pénétrant dans le courant de l'histoire humaine, a dû revêtir toutes les nuances les plus diverses de personnalité, de nationalité et de race, de tempérament et de caractère, de genre de vie et de culture, de civilisation et de langage, de développement raisonné et de conception individuelle, de temps et de lieux, d'usages et de mœurs, de gouvernement et d'état social.

L'auteur se livre, en outre, à des considérations fort élevées sur le but et l'importance de l'industrie, du commerce et de l'art, de la science et de la philosophie, des mœurs, de la morale et du droit, et principalement de la religion envisagée comme élément de premier ordre dans le développement de la civilisation humaine ; mais au milieu de tous ces éléments constitutifs du véritable progrès, ce qui le frappe surtout, c'est l'action toute-puissante et vraiment transformatrice du christianisme : « En vain l'isolement énervant de nom-
« breuses populations, leur état errant et barbare, le morcellement
« de leurs tribus, la multitude de leurs langues, leur manque de cul-
« ture spirituelle et littéraire, leurs religions et leurs cultes, soit dé-
« gradants soit antipathiques à la vie de l'esprit et au relèvement de
« l'espèce humaine, lui opposent-ils encore de puissants obstacles :
« le christianisme peut tout changer. Il nivelle rapidement toutes les
« différences de culture, dès qu'il agit sur les peuples. Il détruit la
« vie errante chez les nations où il existe, les amène graduellement
« à la vie fixe et sédentaire, provoque et favorise dans leur sein le
« développement de la famille et de l'État, de l'agriculture et de l'in-
« dustrie, de l'activité commerciale et de la culture matérielle, qu'il
« se charge d'organiser dans le sens du véritable progrès. Il pousse,
« d'un autre côté, au développement de tous les germes de vie que
« recèle l'esprit humain, perfectionne, développe et spiritualise le

« langage, amène infailliblement, là où elle n'existe point, la vie litté-
« raire et scientifique, intellectuelle et morale ; et, au bout d'un cer-
« tain temps, les différences diminuent, le niveau s'élève et les
« peuples autrefois barbares prennent place parmi les nations culti-
« vées, p. 388. »

Ce livre, qui sera suivi d'un second, où seront analysés les faits généraux de l'histoire universelle, est destiné, dans la pensée de l'auteur, à répandre dans les familles, dans les établissements d'éducation et parmi les lecteurs étrangers aux études savantes, des principes et des notions propres à agrandir l'intelligence et le cœur ; je crois que l'auteur a atteint son but, mais ce qui est certain aussi, c'est qu'il sera lu avec un vif intérêt par tous les hommes compétents.

M. Levrault a passé une partie de sa vie à fouiller dans notre sol et dans nos archives pour en retirer des documents utiles et intéressants. Son *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg* (1842) et sa belle monographie de *Sainte Odile* (1855) peuvent être considérés comme un essai d'histoire d'Alsace par les monuments et les documents numismatiques. Dans son « histoire de la ville libre et impé-
« riale de Landau, » il s'est montré tout à la fois historien et patriote, en retraçant comme il l'a fait les phases diverses de cette cité située à nos portes, et que des destins ennemis ont violemment séparée des autres villes d'Alsace, ses sœurs.

Après avoir fait remonter la généalogie de Landau jusqu'à l'époque romaine, en établissant, contrairement à l'opinion de Schoepflin, que la station romaine de Vicus Julius était non pas à Germersheim, mais sur l'emplacement du Landau actuel, l'auteur pose carrément cette seconde question : Landau a-t-il toujours été une ville alsacienne? et il la tranche par l'affirmative, en réfutant l'opinion des adversaires de la vieille frontière franco-alsacienne de la Queich, qui arguent volontiers de la Spirigovie et des partages de famille entre les fils de Louis le Débonnaire, pour établir que Landau et son territoire ne faisaient point partie de l'Alsace, et ont été à tort compris à ce titre dans la cession du traité de Westphalie. Mais, comme le dit fort bien M. Levrault, la Spirigovie, en tant que division politique, appartenait à une époque antérieure à l'existence de la landvogtey d'Alsace, et lorsque cette dernière province renaît, comme réunion politique, à l'époque de ses libertés municipales, Landau figure au nombre des villes libres et impériales de l'Alsace, ce qui reculait nécessairement jusqu'à la Queich la limite de l'agrégation des cités d'Alsace, et eut pour effet de faire constater officiellement cette limite par les actes de l'Empire.

L'auteur, après avoir retracé les humbles commencements de cette ville, et les faveurs dont elle fut l'objet de la part de Rodolphe de Hapsburg, nous la représente aux quatorzième et quinzième siècles éprouvée à plusieurs reprises par la peste et des tremblements de terre, et frémissant sous le joug de l'évêque de Spire, à qui l'empereur Louis de Bavière l'avait engagée. Pour échapper à cette étreinte douloureuse, et ne comptant plus sur l'appui des empereurs, qui étaient ou trop faibles ou trop indifférents pour la dégager, elle adhère en 1382 à la grande ligue des villes impériales du Rhin et de la Souabe ; mais celles-ci sont battues à Weyl et à Worms, et Landau se trouve plus abandonnée que jamais au gantelet de fer de son évêque engagiste. Un autre jour, elle profite des démêlés survenus entre Raban, comte-évêque de Spire, et sa ville épiscopale, pour secouer un joug qui lui est odieux, mais son tenancier irrité vient l'assiéger presque aussitôt après, et il fallut, pour le fléchir, que les sénateurs vinssent, la corde au cou, lui apporter les clefs de la ville.

Enfin arrive le moment tant désiré de l'indépendance. Maximilien Ier la prend sous sa protection, et déclare nul pour l'avenir, sauf finances de rachat, l'engagement de Landau consenti plus de cent cinquante ans auparavant. Trois ans après, 1511, le prix de rachat est acquitté et la ville fait retour à l'immédiateté impériale; Charles-Quint, par un diplôme daté de Worms (1521), la rattache pour toujours à la landvogtey d'Alsace.

Landau fut enveloppée comme Strasbourg dans le grand mouvement de la réforme religieuse et prit une part assez active aux événements qui signalèrent la première moitié du seizième siècle. Après avoir échappé, non sans peine, aux calamités de la guerre des paysans, elle se vit compromise par la guerre de Smalkade et forcée d'accepter l'intérim (1548) et de subir tour à tour les excès de tout genre commis par le connétable de Montmorency et par Albert, margrave de Brandebourg, ainsi que l'honneur ruineux d'héberger Charles-Quint avec une partie de son armée; ce qui avait échappé au pillage des soudarts français et des lansquenets allemands, les piquiers espagnols et les arquebusiers italiens de l'empereur ne manquèrent pas d'en faire table rase.

La guerre de Trente Ans n'épargna pas la ville de Landau, quoique son rôle politique et militaire fût loin d'y être brillant. Prise et reprise huit fois par les impériaux, les protestants et les Français, elle fut occupée définitivement par Turenne au nom de la France (1644), et, à partir de ce moment jusqu'à la paix de Munster, et même jusqu'en 1650, elle ne cessa d'avoir une garnison fran-

çaise : « Dire combien Landau dut souffrir pendant ces fluctuations « de la guerre de Trente Ans et ces prises et reprises continuelles « par les armées belligérantes, c'est faire saigner les plaies de la « plupart de nos villes d'Alsace pendant cette période. Délabrement « des finances, pillage des propriétés municipales et privées, sévices « contre les personnes, famine, peste, tout concourut à frapper les « malheureux bourgeois de Landau, qui, dès le début de cette « guerre, avaient eu le désappointement de voir leur ville prise et « rançonnée par leur coreligionnaire Mansfeld, et qui, à force de « subir mêmes rigueurs et mêmes exactions de la part des défen- « seurs de la ligue catholitique et de la ligue protestante, de la « part, en un mot, de tous les généraux allemands, avaient été « conduits à saluer avec joie les lis de la France comme une ga- « rantie de repos, de sécurité et de bien-être. »

Mais pendant plus de trente ans, Landau, comme les autres villes de la décapole alsacienne, essaya de défendre son indépendance, tantôt par d'humbles doléances, tantôt par des protestations plus ou moins énergiques. Vains efforts : le conseil souverain d'Alsace, érigé en chambre de réunion, déclara (1680) que ces villes avaient cessé de relever de l'empire et devaient accepter sans délai, dans leurs sceaux et armoiries, les fleurs de lis de France, et Vauban reçut (1686) l'ordre de fortifier Landau, qui, dès lors, placée aux avant-postes ou sur la ligne stratégique des opérations militaires, eut beaucoup à souffrir pendant les dernières années du grand règne. Reprise (1703) par les impériaux, elle reparaît pendant plusieurs années comme ville d'empire; mais c'est en vain que l'Allemagne s'efforce de conserver cette conquête payée si cher; le maréchal Bezons, du seul bras qui lui reste, y plante de nouveau le drapeau de la France (1713), et les traités d'Utrecht, de Rastadt et de Baden confirment à cette dernière la possession de cette ville, déjà reconnue par ceux de Munster, de Nimègue et de Ryswick.

Landau prit une part glorieuse aux guerres de la révolution; pendant les blocus de 1793 et de 1795, la population se couvrit de gloire, et les femmes elles-mêmes concoururent à la défense des remparts. Dans les jours néfastes de l'invasion, cette ville paya de nouveau largement sa dette à la patrie française. Assiégée dans les premiers jours de 1814, elle opposa une résistance héroïque, et le drapeau tricolore flottait encore sur ses remparts lorsque partout ailleurs il avait disparu; elle se rendit enfin, mais elle resta française. Le patriotisme de ses habitants ne se démentit pas plus

en 1815 qu'en 1814 et en 1793. Déjà l'empire avait succombé à Waterloo que le général Geither y tenait encore haut le drapeau confié à sa valeur ; l'intrépide *Manchot de la Bérézina*, forcé de licencier sa petite armée, offrait encore de tenir bon avec la garde nationale, car il espérait que Landau ne serait pas rayé de la carte de France ; mais après avoir attendu vainement une réponse du nouveau gouvernement, il résigna son commandement, et trois mois après les Autrichiens entrèrent dans la ville, qu'ils remirent l'année suivante au gouvernement bavarois, conformément aux stipulations du traité d'avril (1816).

Je ne puis résister au plaisir de citer quelques lignes de l'introduction ; l'éloquence du cœur ne saurait, selon moi, emprunter un plus noble langage : « Landau ! Quel Alsacien ne prononce ce nom « avec un patriotique regret ! Landau, noble fleuron arraché à la « couronne de France ! Trop belle fille de l'Alsace, qui languit dé- « robée à l'Alsace ! Landau, témoignage toujours vivant de nos re- « vers de 1815, triste et continuel écho des humiliations du len- « demain de Waterloo !

« Oui, Landau, l'une des dix villes libres et impériales de la lan- « dvogtey d'Alsace ou grande préfecture de Haguenau ; Landau, « l'un des chefs-d'œuvre de Vauban et l'un des boulevards de la « France à partir de 1686 jusqu'en 1815 ; Landau appartient au- « jourd'hui au royaume de Bavière ! Et ce n'est pas que la Bavière « possède Landau par droit de conquête, en vertu d'un de ces faits « d'armes qui sanctionnent jusqu'à un certain point les usurpations « de territoire. Non, vraiment ; car en 1815 les portes de la place « française de Landau n'ont pas été brisées à coups de canon ; elles « ont été ouvertes à coups de protocoles, alors que la France, « épuisée de soldats et accablée par l'Europe entière, devait laisser « la légitimité souscrire, non sans un chevaleresque et patriotique « dépit, à toutes les dures conditions imposées à sa restauration « par la sainte alliance.

« C'est grand'pitié de la voir aujourd'hui, cette noble cité alsa- « cienne, appendant tristement sur ses remparts les couleurs bava- « roises, elle qui arborait naguère sa bannière de république du « saint empire, et qui, plus tard, se pavoisa tour à tour sous le « blanc étendard de Rocroi et sous le drapeau de Marengo ! Il sem- « ble que la perte de ces glorieux insignes, qui furent siens pendant « des siècles, lui pèse encore aujourd'hui, déshéritée qu'elle est « tout à la fois, et de ses vieilles libertés municipales, et de sa « gloire moderne de citadelle française ; pauvre exilée, à qui, par

« surcroît de cruauté, on n'a pas même caché la vue de la patrie,
« car la frontière de France est là, tout proche d'elle, lui souriant
« et lui ouvrant les bras ! Que notre France fasse seulement un pas
« en avant et l'enfant proscrit se retrouvera au milieu de sa fa-
« mille. Il suffirait pour cela de rendre à l'Alsace son antique et
« traditionnelle limite de la Queich au lieu de la Lauter, limite
« improvisée il n'y a pas encore quarante-quatre ans, pour séparer
« ce que les siècles avaient uni !

« Eh bien ! que l'histoire au moins la venge et nous la rende,
« cette pauvre sœur perdue et toujours regrettée ! Pour les sim-
« ples cités, comme pour les peuples, pour Landau comme pour la
« Pologne, comme pour l'Italie, la nationalité ne saurait se pres-
« crire par quelques séries d'années. Oui, l'histoire ne saurait se
« lasser de revendiquer leurs droits, et il appartient peut-être à une
« plume alsacienne de protester au nom du passé contre la spolia-
« tion de Landau. »

Ed. Goguel,

Officier de l'instruction publique, membre honoraire de la Société d'histoire de Suisse, correspondant de l'Académie impériale de Reims, etc.

DES ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES EN LORRAINE.

SOCIÉTÉS SAVANTES DU RESSORT DE L'ACADÉMIE DE NANCY.

Premier article.

Travaux de la *Société d'archéologie lorraine* en 1858. — 1° *Bulletins*, t. VIII. — 2° *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, t. IV. — 3° *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain*, septième année, 1858.

Ces trois publications sont le produit annuel et périodique des travaux de la Société d'archéologie lorraine dont le siége est à Nancy. Déjà, l'an dernier, nous avons rendu compte dans cette *Revue* des trois volumes de l'année 1857. Il convient de continuer cette analyse des travaux d'une Société où s'est concentré, dans ces derniers temps, le principal effort des savants lorrains qui travaillent à débrouiller et à éclaircir les souvenirs des antiquités de leur patrie. C'est ce que j'ai l'intention de faire aujourd'hui. Dans un prochain article je ferai le même travail sur les publications que l'on doit aux autres Sociétés savantes de la Lorraine, et principalement à celles de la ville de Metz.

1° *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. VIII. 1859. — Ce volume débute par une *Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse de Saint-Pierre de Nancy, par M. l'abbé Marchal, curé de la paroisse.* Le faubourg Saint-Pierre qui n'existait pas en 1693, et qui a commencé à se former de 1709 à 1715, par suite de l'accroissement que Nancy dut au retour du duc Léopold, est devenu aujourd'hui le plus grand et le plus populeux des faubourgs de l'ancienne capitale de la Lorraine. Il faudrait être sur les lieux pour apprécier le mérite et l'intérêt du travail de M. l'abbé Marchal, qui n'a laissé sans éclaircissements aucune des questions de topographie et d'archéologie que soulève le sujet. Nous ne pouvons entrer dans le détail d'une étude d'un intérêt aussi local; qu'il nous suffise de la signaler à ceux que pourrait tenter le désir de savoir comment l'apparition récente de ce vaste et beau faubourg a modifié et transformé l'aspect du terrain qui fut le théâtre de la bataille de Nancy, et qui a vu s'accomplir la destinée aventureuse de Charles le Téméraire.

Le second Mémoire du huitième volume des bulletins porte le ti-

tre suivant : *Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine depuis les temps les plus anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France, par M. J.-B. Simonin père.* L'auteur, issu d'une ancienne famille de médecins renommés en Lorraine, et médecin lui-même, nous donne sous ce titre modeste une étude approfondie de son sujet. Il a divisé son travail en deux parties : dans l'une, où il traite des diverses phases de la médecine et de la chirurgie, considérées en général, se trouvent de curieuses indications sur l'état de ces deux sciences en Lorraine pendant les siècles passés. Depuis le temps des druides jusqu'à la fin du moyen âge, l'art de guérir les hommes a subi bien des vicissitudes et paraît être resté, en Lorraine, dans une grande infériorité relative, d'où plus tard la fondation des Universités et l'invention de l'imprimerie devaient le faire sortir. L'Université de Pont-à-Mousson, fondée en 1575, par les soins du cardinal de Lorraine, eut une Faculté de médecine en 1592, et, depuis cette époque, il y eut des médecins distingués dans la Lorraine et dans les Trois-Evêchés. C'est à l'étude de leurs travaux qu'est consacrée la seconde partie du Mémoire de M. Simonin. Là sont énumérés, sous différents titres, physiologie, pathologie, hygiène, thérapeutique, médecine légale, etc., tous les médecins qui ont eu quelque célébrité, avec l'indication bibliographique de leurs principaux ouvrages. Ce travail si complet et si consciencieux se termine par une table alphabétique des médecins nés en Lorraine ou qui ont exercé leur art dans ce pays.

Il n'est guère de province en France où l'on ne trouve des villages possédant des églises dignes de l'étude sérieuse et quelquefois de l'admiration de l'antiquaire et de l'artiste. Le village de Rollainville. situé à quatre kilomètres de Neufchâteau, dans les Vosges, possède une église de ce genre. Nous en trouvons ici la description dans un travail intitulé : *Notice sur l'église de Rollainville, dessins par A. Humbert fils ; texte par Humbert, architecte.* J'ai deux raisons pour signaler particulièrement ce travail aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, et ces deux raisons je les trouve indiquées dans la conclusion même de cette notice. « On verra, j'espère, par ce qui précède, dit en terminant l'auteur, que l'église de Rollainville, aussi bien conservée dans ses formes générales et dans ses détails, n'ayant besoin de réparations que pour prolonger sa durée, mérite l'attention des architectes, puisque, contrairement à bien d'autres, elle est encore entière et n'a été déparée que par l'ouverture de trois baies modernes et par la destruction de la flèche, choses auxquelles il est facile de remédier de manière à lui rendre son aspect

primitif. On reconnaîtra aussi que cet édifice peut être à bon droit regardé comme un des plus beaux modèles de ce style roman qui s'efface de jour en jour malheureusement, soit par la démolition, soit par des restaurations faites si souvent sans goût et sans connaissances archéologiques (1). » On le voit, il s'agit ici d'un monument qui mérite d'être conservé et d'être étudié: d'être conservé, puisqu'il est un de ceux que nous ont légués les siècles passés, qui avaient embelli la France de tant d'édifices de tous genres consacrés à la religion; d'être étudié, pour être imité et reproduit, puisque c'est un des types d'un des grands styles de l'architecture chrétienne, du style roman, qui est peut-être de tous celui qui offre le plus d'avantages et qui convient le mieux pour la construction des églises de village, que la restauration religieuse de notre époque multiplie en ce moment de tous côtés. Je ne veux pas dire qu'il faut que l'on copie l'église de Rollainville; mais, comme elle est un des modèles du genre, je la signale aux architectes qui ont des églises de campagne à construire pour qu'ils l'étudient et qu'ils s'en inspirent au besoin,

Voici venir maintenant un document curieux, exhumé des archives de la ville de Toul, par M. Henri Lepage, archiviste du département de la Meurthe, qui nous le fait connaître dans une intéressante notice intitulée : *Le livre des enquereurs de la cité de Toul*. Qu'étaient-ce que ces enquéreurs dont le livre porte le nom ? M. Lepage va nous l'apprendre. « Depuis les temps les plus reculés, dit-il, jusqu'à l'édit de 1641 qui établit un bailliage à Toul, le gouvernement et la justice s'administraient, dans cette vieille cité, par ses propres citoyens. Chaque année, les bourgeois élisaient parmi eux quarante-cinq prud'hommes, trente pour concourir à la charge de justiciers, et quinze pour être présentés aux fonctions d'enquéreurs. L'évêque choisissait, entre les trente élus, les dix justiciers dont le premier portait le titre de maître échevin, et entre les quinze, les cinq enquéreurs. Les justiciers rendaient spécialement la justice; les enquéreurs instruisaient les procédures criminelles et exerçaient la police sur certains corps de métiers. » L'institution des enquéreurs remonte à l'année 1285; elle disparaît vers 1641, après l'établissement du bailliage qui s'attribua la plus importante partie de leurs fonctions.

Or, le livre des enquéreurs, retrouvé par M. Lepage, était le registre sur lequel s'écrivaient les noms des enquéreurs qui se re-

(1) *Bulletins*, etc., p. 175.

nouvelaient tous les ans, et le récit des principaux événements de leur charge. C'est un volume in-4° comprenant 104 feuillets, écrits, partie en parchemin, partie en papier; il est recouvert en bois revêtu de veau noir, gauffré et décoré de cinq clous en cuivre placés au milieu et aux quatre coins. Cette reliure date de l'an 1629, comme le constate une inscription qui accompagne les noms des enquéreurs de cette année. Quant à l'époque où ces magistrats commencèrent à rédiger cette espèce de journal, M. Lepage n'a pu la découvrir, mais il constate qu'il fut refait dans les années du quinzième siècle, et il cite des vers d'un enquéreur, poëte de l'année 1497, qui le prouvent.

Après une description minutieuse du manuscrit, M. Lepage en étudie le contenu. « Afin de mettre quelque ordre dans mon travail, dit-il, je ferai deux catégories de ces extraits : la première comprendra les épigrammes, sentences, bons mots et les vers sur les enquéreurs; la seconde les éphémérides locales et contemporaines. Il paraît, à en juger par ce qu'il contient, que le livre passait non-seulement par la main des enquéreurs, mais encore, on ne sait comment ni pourquoi, par celles d'autres individus qui se permettaient d'exercer leur verve satirique aux dépens de ces magistrats débonnaires. Ceux-ci, de leur côté, s'adressaient réciproquement des épigrammes, dont la plupart sont loin de donner une haute idée de l'esprit et du talent poétique de leurs auteurs. Je ne reproduirai pas, bien entendu, tous ces morceaux qui se ressemblent tous et roulent sur le même thème. J'en choisirai seulement quelques-uns comme échantillons du genre; ils feront voir à quoi s'occupait la bourgeoisie turbulente de la cité de Toul, depuis qu'elle n'avait plus à soutenir de luttes sérieuses, soit contre ses évêques ou ses chanoines, soit contre les princes ou seigneurs ses voisins. »

S'il faut juger des gens par les plaisanteries qu'ils affectionnent, on voit que cette bourgeoisie était devenue fort joviale, insouciante et amie de la bouteille. Dans ce pays de bons petits vins qu'on n'exporte pas et que l'on boit sur place, aujourd'hui comme au temps de nos aïeux, la vigne et le plaisir qu'elle procure aux buveurs tenaient la première place dans toutes les joies et étaient la source de toutes les inspirations de la gaieté. Tous les rimeurs du livre des enquéreurs toulois la célèbrent sans cesse, de même que les poëtes d'Athènes chantent toujours l'olivier de Pallas Athené. Seulement la consommation de l'huile et de l'olive est chose qui de soi n'a rien qui fasse rire, tandis que celle du vin pousse nécessairement à la gaieté et à la plaisanterie. Aussi ne s'en fait-on pas faute dans le li-

vre des enquéreurs. Les vers consacrés à ceux de l'an 1567 nous apprennent que

Nicolas Pagel veult tousjours trinquer
Et Bastien Rouaulmeix veult tousjours dîner,
Pierron Hocquart il ayme fort le lart,
Et Christofle André ayme fort les pipées
Mengeot le sergent est assez diligent
Mais qu'il ayt de l'argent.

Même éloge de ceux de 1570 :

Jean Thybert, clerc des enquéreurs,
Bevoit du vin assez pour deux.
Pierron Hocquart, à tout hazard
Il en avoit bien bust sa part.

En 1579 le tribunal des enquéreurs n'était pas infidèle aux bonnes traditions de ses devanciers, et le poëte les réunit tous dans une commune louange en disant :

Brefz, pour toutte conclusions,
Ils sont tous bons compagnons,
Ilz boivent volontier soir et matin
Pour resjouyr lés pélerins.

Quelquefois la plaisanterie porte sur le nom des enquéreurs : on leur dessine des armes parlantes; celles de Jean Chaudron représentent un chaudron sur le feu, celles de Charles d'Arbamont, un dard qui vient se fixer dans un mont; celles de Claude Renard, un renard pris dans un filet, et d'autres du même genre. En 1623 Claude Moutarde s'affuble, à la mode du temps, du surnom de Synapius, et se définit dans le distique suivant :

Est modicum granum, siccum, callidum que synapi,
Dat lachrymas, purgatque caput, tollitque venenum.

D'autre fois le scribe devient sérieux ; il renonce à décocher des épigrammes, et il formule de graves sentences :

En faisant mal et peu de bien
Le tant se pas et la mort vient.
Lex fortis,
Vinum fortius,
Mulier fortissima
Et virtus super omnia.

Mais le ton sérieux ne se soutient guère dans le livre des enquéreurs et le vieux naturel toulois reparaît dans de joyeuses boutades.

La seconde partie des extraits de ce livre, faits par M. Lepage,

« offre un intérêt plus sérieux et pourrait s'intituler, dit le savant archiviste, chronique en vers et en prose de la cité de Toul, car elle présente quelque analogie avec les chroniques imprimées que nous connaissons. Elle leur ressemble, même pour la forme, car certains passages fournissent des exemples de ce que j'appellerai de la prose rimée, c'est-à-dire d'un amalgame bizarre de prose et de vers, où la rime paraît et disparaît tour à tour. Cette seconde partie contient non-seulement des éphémérides locales mais encore le récit des faits contemporains ; on y voit combien la cité de Toul s'intéressait à ce qui se passait autour d'elle et quelle part elle prenait aux événements dont la Lorraine et le France étaient le théâtre. Les éphémérides n'ont pas toutes de l'importance au point de vue historique, mais elles mettent au jour, si je puis m'exprimer ainsi, l'existence quotidienne d'une ville ayant des mœurs, des habitudes, des institutions particulières. Ce tableau est loin d'être sans animation, et il offre, à côté de scènes plaisantes, plus d'une scène dramatique. »

Ainsi à côté de l'entrée de l'empereur Maximilien à Toul, en 1498, de la venue de François Ier à Bar, en 1521, de la victoire du duc Antoine sur les rustauds, on mentionne la pendaison d'un faux monnoyeur, le brûlement d'un sorcier, l'apparition d'une comète, le prix du vin ou du blé, la quantité et la qualité des récoltes, les variations de la température, les pluies, le tonnerre, les gelées, les maladies des bestiaux et des hommes, les alternatives de guerre et de paix qui se succèdent pendant les seizième et dix-septième siècles. En un mot la plupart des événements de l'époque trouvent une mention dans ce registre, qui devient une sorte de journal historique dont la découverte est une des bonnes fortunes que M. Lepage doit au zèle et à l'activité avec lesquels il explore les archives de la Lorraine.

Le volume que nous analysons se termine par la dernière partie d'un travail commencé depuis plusieurs années, par M. Faucheux, sur le célèbre artiste lorrain Israël Sylvestre. La première partie de cette étude a paru, en 1856, dans le sixième volume des Bulletins de la Société d'archéologie lorraine. Elle se compose d'une notice biographique et du commencement du catalogue de l'œuvre d'Israël Sylvestre. La notice nous apprend qu'Israël Sylvestre, dessinateur et graveur du roi (Louis XIV), maître à dessiner de Monseigneur le Dauphin et des pages des grande et petite écuries du roi, conseiller du roi en son Académie de peinture et de sculpture, naquit à Nancy, le 15 août 1621. Après la mort de son père, Gilles Sylvestre, peintre sur verre,

il vint à Paris chez son oncle Israël Henriet, également dessinateur et graveur, un de ces artistes marchands, qui, comme Poilly, comme Gérard Audran publiaient leurs propres estampes en même temps que celles des autres graveurs du temps. En 1661, Sylvestre perdit son oncle, dont l'établissement était rue de l'Arbre-Sec, *au logis de Monsieur le Mercier, orfèvre de la reyne, proche la croix du Tiroir*; il hérita de toutes ses planches et continua son commerce. La profession d'éditeur d'estampes était alors singulièrement honorée parce qu'elle ne produisait que des œuvres de prix, de goût et de talent. Tout en l'exerçant, Israël Sylvestre fut nommé, en 1662, graveur et dessinateur du roi, reçut un logement au Louvre, une pension royale, les commandes les plus importantes, et fut choisi par le duc de Montausier pour être placé auprès du Dauphin en qualité de maître de dessin. Plus tard le roi créa pour Sylvestre la charge de maître à dessiner des enfants de France, emploi que les talents de ses descendants perpétuèrent dans sa famille. Israël Sylvestre mourut en 1691. Son acte mortuaire se lit encore sur les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois, en date du 11 octobre de cette année. Le burin de cet artiste a été d'une grande activité. Le catalogue de son œuvre ne remplit pas moins de cinq cents pages. On le trouvera réparti en trois fragments dans les volumes VI, VII et VIII des Bulletins de la Société d'archéologie lorraine.

2° *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, tome IV. — Dans le compte rendu que nous avons consacré aux travaux d'archéologie lorraine de l'an dernier, nous signalions un article de M. Buvignier, de Verdun, inséré dans le journal de la Société archéologique de Nancy, et consacré à faire connaître le journal de P. Vuarin, notaire d'Etain au dix-septième siècle (1); et nous ajoutions qu'en mettant en lumière cet intéressant manuscrit, M. Buvignier exprimait le vœu qu'il fût publié, et le recommandait à la Société d'archéologie comme digne de figurer dans son recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. Ce vœu a été entendu et il vient d'être réalisé. Le *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine* débute, cette année, par le journal inédit de Pierre Vuarin. Le manuscrit de ce journal, conservé dans les archives de la commune d'Etain, porte le titre suivant : *Remarques de plusieurs choses advenues en Lorraine, terres des évêchés de Metz et Verdun, notamment ès environs d'Etain, Briey et autres lieux voisins, etc., et principalement de la fertilité et infertilité des années.* Ces remarques

(1) Voy. *Revue des Sociétés savantes*, n° de mars 1859, p. 371.

commencent en 1587 et se continuent annuellement, sauf une interruption de 1589 à 1594, jusqu'en 1666. Elles embrassent donc une période de soixante-dix-neuf ans, ce qui suppose que Pierre Vuarin a fait remonter son journal au delà du temps où il a pu voir et parler par lui-même. En effet, ce n'est qu'à partir de l'année 1612, comme le fait remarquer M. Buvignier, que sa narration devient étendue et circonstanciée, et que l'on sent qu'il est témoin ou tout au moins contemporain des faits qu'il raconte. C'est à cette époque qu'il a dû commencer à écrire ses remarques.

Cette chronique offre, dans sa rédaction, beaucoup d'analogie avec les notes du livre des enquéreurs. Elle est divisée par années, et sous chaque année se trouvent mentionnés, à côté des événements historiques de quelque importance, les accidents météorologiques, les variations des saisons, l'état des récoltes et le prix des denrées. Il y a dans cette partie du journal de curieuses indications sur la condition économique de la Lorraine au dix-septième siècle, à cette époque désastreuse où tous les fléaux fondirent à la fois sur ce malheureux pays. Nous ne pouvons entrer dans les détails à ce sujet, ils nous mèneraient trop loin. Qu'on nous permette seulement la citation suivante, sur l'effet produit par la première apparition du tabac en Lorraine et l'introduction de sa culture : « Quelques années auparavant la présente (année 1628) avoit commencé à semer et planter du tabac, autrement appelé nicotianne, et ce à l'entour de Metz et autres lieux, à l'entour du pays Messin, mais non en telle abondance qu'en ladite année 1628 qu'il s'en trouvait grande quantité de jours de terre, tant audit pays Messin qu'en Lorraine ; et comme on avait fait courir un bruit parmi la populace que la nature de cette plante estoit d'attirer les vapeurs et humidité de l'air, et qu'elle causoit les grandes et continuelles pluyes qu'avoit tombé ladite année et les trois ou quatre précédentes, en sorte qu'on n'avoit que peu ou point d'été, joint qu'on se plaignoit qu'on occupoit une partie des finages à élever ledit tabac, et qu'il y alloit une grande quantité de fumier et amandement, même que les héritages qui le portoient et les adjacentes en estoient gâtés et détériorés, les païsans se seroient mutinés et ramassés par troupes, aucunes fois, jusqu'à trois ou quatre cents, les uns armés, les autres avec houaux et autres semblables outils, nottamment audit pays Messin où ils auroient cours partout où estoit ledit tabac, qu'ils auroient couppé, arraché et autrement gâté ; et comme plusieurs de ceux qui l'avoient élevé armoient des gens et faisoient résistance, il y auroit eu plusieurs personnes tuées, les autres blessées et quel-

ques-uns noyés, cela estant advenu sur la fin du mois de juillet et commancement d'août, et comme l'année 1622 a esté nommée l'année de Mansfeld, celle-cy doit estre appellée l'année du tabac. » Aujourd'hui cette plante a triomphé, trop complétement peut-être, des obstacles que lui opposaient la routine et les préjugés des paysans lorrains du dix-septième siècle, et les nombreux champs où on la cultive maintenant témoignent assez du changement accompli sous ce rapport dans les habitudes agricoles de ce pays.

Mais si l'histoire nous fait constater combien l'homme est mobile et différent de lui-même dans ses idées et dans sa conduite, elle nous montre aussi combien la nature est permanente et régulière dans la distribution de ses rigueurs comme de ses bienfaits envers l'être au service duquel elle a été mise par le créateur. La statistique des saisons et des récoltes, telle que l'établit la chronique de P. Vuarin, est à peu près celle de tous les temps et conviendrait à notre siècle aussi bien qu'au dix-septième. « Le ciel n'était pas plus prodigue de beaux jours envers nos pères qu'envers nous, dit M. Buvignier (1), et les coteaux des vignerons du dix-septième siècle étaient loin d'être toujours dorés par le soleil. Alors, comme maintenant, les mauvaises années se succédaient, au grand désespoir de notre garde-note, qui, comme tant d'autres aujourd'hui, établissait entre le passé et le présent une comparaison toute désavantageuse à son temps. » De 1612 à 1650, soit pendant trente-huit ans, il compte dix-huit mauvaises récoltes, « vendanges du tout petites et infertiles. On n'oserait dire que les moissons sont plus favorisées que la vigne. Si, de 1612 à 1620, la récolte des céréales est presque abondante, si la moyenne du prix de la quarte de blé ne dépasse pas 4 fr. barrois, cette moyenne s'élève à 7 fr. de 1620 à 1630. Des pluies continuelles font, de 1625, 1626, 1627 et 1628, quatre années d'horrible disette; on était forcé de faire sécher au four, avant de le moudre, le peu de blé qu'on avait pu recueillir. En 1637 la quarte de blé se vend 16 fr. barrois et demeure à un taux exorbitant jusqu'en 1645. Descendue à 14 fr. l'année suivante, elle atteint le chiffre énorme de 18 fr. en 1650, de 24 fr. en 1651. »

Le dix-septième siècle a été pour la Lorraine un temps de calamités; la guerre et la peste se joignirent à l'intempérie des saisons pour accabler ce malheureux pays. Le journal de Pierre Vuarin est un fidèle, mais bien sombre tableau, de la situation désastreuse où il se trouva réduit pendant plus de quarante ans. C'est la guerre de

(1) *Recueil de documents sur l'hist. de Lorraine*, t. IV, p. 2.

Trente-Ans qui attira sur la Lorraine ce déluge de maux qui commença à fondre sur elle en cette année 1622, dite du comte de Mansfeld. « Au mois de juillet, ledit comte de Mansfeld et le duc de Brunswicq, qui estoient ensemble, sachant que S. A. (le duc Henri II) s'estoit désarmé, auroit demandé passage par Lorraine avec leurs armées composées de 60,000 personnes..... auquel passage ils auroient tué tous ceux qu'ils rencontroient, comme à guerre ouverte, brûlé les villages, viollés filles et femmes, pillés et dérompus les églises, autels, emporté tout ce qu'ils avoient trouvé de bon et fait les plus grands maux qu'on ait ouï parler auparavant, jaçoit que S. A. leur faisoit fournir munitions pour vivre. Qui plus est auroient coupés partyes des grains pendant en racines, tant bled que marsayes, pour leurs nourritures et de leurs chevaux qu'ils logoient ès églises et chapelles..... » Tel fut le début de ces courses armées qui produisirent des effets aussi désastreux que les invasions des barbares des cinquième et neuvième siècles. La guerre étendit peu à peu ses ravages ; chaque localité eut sa part de souffrances. La famine, les maladies contagieuses, succédaient habituellement aux violences que commettaient les armées de tous les partis qui foulaient à plaisir ces malheureuses populations. Je ne saurais dire combien de fois la ville d'Etain, notamment, fut occupée par les gens de guerre, qui la rançonnent, la pillent, tuent ou chassent ses habitants, démolissent ses édifices et l'accablent de toutes les calamités imaginables.

En 1635, c'est le passage de l'armée du maréchal de Châtillon se rendant aux Pays-Bas ; c'est le séjour de l'armée suédoise commandée par le prince Bernard de Saxe-Weymar qui répandit une telle terreur, que les habitants des pays par où ils passaient s'enfuyaient dans les bois « et ailleurs où ils pouvoient mieux, mouroient de froid, de famine et autres pauvretés », ou ne rentraient dans leurs demeures que pour y trouver la ruine et la désolation. Ce fut bien pire encore en 1636. « Ceux qui se trouvèrent après ledit logement pensoient estre sauvés et délivrés de tous les maux, mais ils n'estoient encore aux plus grands, et tout ce qui estoit passé n'estoit rien en comparaison de ce qui survint incontinent après, car dès le jour du département desdits Suédois ou le lendemain, les gens de l'armée de l'empereur, qui estoient avancés jusqu'au duché de Luxembourg, soit jusqu'aux environs de Longwy, en très grand nombre et jusques à 60 ou 80,000 hommes, Hongrois, Grawatres, Poliacques ou Pollonois, commancèrent à courir par tout le pays de Lorraine, pillant tout ce qu'ils trouvoient, violant filles et fem-

mes, prenant les hommes prisonniers qu'ils mettoient à la ghenne et question, commettant les plus horribles cruautés que jamais auparavant on ait entendu parler, car on estimoit bien heureux ceux qui ne passoient que par le tranchant de leurs sabres au prix de ceux qu'ils pendoient, qu'ils brûloient à petit feu, qu'ils écorchoient et attachoient par les génitoires après des arbres et les laissoient ainsi pendus, et enfin qu'ils faisoient mourir par des tourments maudits; n'avoient égard à gens d'église, à hommes, femmes, vieux ni jeunes, pilloient les églises, brûloient les bourgs et villages partout où ils alloient, après avoir tout rompu, églises et maisons, pour trouver ce qu'on avoit caché, y fûrent l'espace de trois mois ou environ à faire tels ravages, n'ayant égard à Français, Lorrains ni autres nations, tout leur estoit ennemis et personne ne leur faisoit résistance. »

Rien ne fait mieux comprendre qu'une telle citation combien la guerre était redevenue barbare à cette époque. Protestants, catholiques, impériaux, Suédois, Français, tour à tour rivalisaient d'avarice et de cruauté, et, dans cette émulation d'excès de tous genres, ils étaient tous à la hauteur les uns des autres. Si cette dernière armée de l'empereur fait plus de mal que les précédentes, c'est parce qu'elle est plus forte et plus nombreuse. En lisant de tels récits nous ne pouvons que nous féliciter de l'amélioration des mœurs militaires de notre époque et des exemples de douceur et d'humanité que donnent nos armées contemporaines. Il y a là un grand progrès accompli, assurément, et sous ce rapport, au moins, on ne peut pas dire que les deux siècles écoulés depuis la sauvage guerre de Trente-Ans aient été du temps perdu. Il y a plus d'un côté, sans doute, par où nous sommes au-dessous du dix-septième siècle, mais nul ne peut contester tout ce que nous avons gagné sur lui en douceur de mœurs et en humanité. Le récit de P. Vuarin en fait foi. Aujourd'hui un seul acte de cruauté soulève un cri d'indignation universel; or, le bon notaire d'Etain raconte tranquillement et presque froidement toutes les horreurs qui s'accomplissent sous ses yeux et autour de lui. Sans doute, on sent bien sous ses paroles calmes et contenues ce qu'il souffre et ce qu'il éprouve; mais on voit aussi qu'il regarde tous ces maux comme une conséquence inévitable de la guerre, et qu'il n'imagine pas qu'on puisse la faire autrement. De nos jours, nous n'imaginons pas qu'on pût la faire comme au dix-septième siècle, et c'est en quoi consiste ce progrès que nous aimons à constater et dont le journal de P. Vuarin nous donne la mesure et nous permet d'apprécier toute l'étendue.

J'ai dit que ce récit était calme et même froid : il est plus juste de dire qu'il est impersonnel, Le notaire d'Etain ne se met pas en scène, ne communique pas ses impressions, ses pensées, et se contente d'exprimer les idées et les dispositions générales de son temps. On souffrait horriblement de la guerre; il le dit et voilà tout : on désirait ardemment la paix, il le dit encore, mais avec la même simplicité et sans plus d'émotion. « Au mois de mars (1659) les nouvelles estoient partout que la paix se faisoit entre les roys de France et d'Espagne, et que dans peu on en oyeroit la publication; on n'en avoit autant parlé depuis vingt ans, et même les astrologiens faisoient mention en leurs almanachs d'un mariage royal qui promettoit la paix. Dieu veuille y pourveoir. » Vient enfin la paix tant désirée, et notre auteur ne fait autre chose que de l'enregistrer avec la sécheresse des anciennes chroniques. « La paix entre les roys de France et d'Espagne, publiée en France, même en Lorraine, par ordonnance du roy et ce par toutes les villes dudit pays de Lorraine, au mois de février 1660. » Rien qui dénote la joie, le contentement dont l'explosion dut être si vive dans les contrées habitées par P. Vuarin. Il est plus sobre encore en nous parlant de la paix qu'il ne l'a été en nous parlant de la guerre. Mais ne nous plaignons pas trop de cette réserve et de cette brièveté de langage; en ne nous donnant que le fait, rien que le fait, elle nous inspire plus de confiance dans la sincérité du témoignage que nous n'en aurions pour des narrations soignées et savantes où l'art ajouterait à la nature. Le journal du notaire d'Etain, écrit naïvement au fond d'une province, nous représente mieux l'état des campagnes et la condition du milieu d'où il sort; il est le miroir plus fidèle et plus exact des faits, que bien des Mémoires de courtisans, écrits dans l'intention d'accommoder les événements au gré de certains intérêts d'amour-propre ou d'ambition personnelle. Tel est, à nos yeux, le principal mérite du journal de P. Vuarin, et ce qui nous fait regarder sa publication comme une des acquisitions les plus précieuses qui aient été faites, dans ces derniers temps, au profit de l'histoire de la Lorrrine.

Un avertissement de l'éditeur nous apprend que les archives d'Etain renferment encore un autre manuscrit fort curieux pour l'histoire de cette ville, et qui est également rédigé sous la forme d'un journal, lequel commence en 1543 et va jusqu'en 1700. Ce manuscrit est connu sous le nom du *Blanc livre*, parce qu'il est couvert d'une feuille de parchemin jadis blanc. M. Vieillard, adjoint au maire d'Etain, à qui l'on doit la transcription du journal de P. Vuarin,

a fait aussi une copie du *Blanc livre*, d'où l'on a extrait quelques notes qui ont paru intéressantes et qui sont imprimées à la suite du journal du garde-note d'Etain, auquel elles servent comme de complément et de continuation. Nous citerons, comme échantillon de la valeur de ces notes, le récit suivant du passage de Louis XIV dans la ville d'Etain. « Le 17e avril 1687, Monsr. l'intendant étant à Verdun, envoya un exprès à Etain avec une lettre adressée au mayeur, avec ordre de se transporter audit Verdun aussitôt icelle reçue, et comme il n'estoit pas au logis, l'un des échevins partit pour recevoir les ordres dudit sieur intendant, lequel lui déclara que le roy devait être le 9 du mois de may suivant au gîte à Etain, pour de là aller à Luxembourg et qu'il fallait, sans aucun retard, mettre tous les chemins en bon état et particulièrement la ville d'Etain, ni laisser aucun fumier ni boue, applanir toutes les voies et élargir les détroits qui se trouveroient par la route. Etant de retour, et la communauté assemblée à cet effet, l'on résolut qu'on partageroit la ville en huit brigades, et que chaque jour il y en auroit deux aux travaux; cela continua huit ou dix jours; mais comme le travail ne s'avançoit pas assez et que le temps pressoit, toute la ville fut occupée, fêtes et dimanches et tous les jours à travailler fortement, tant pour la vuidange des fumiers que pour remplir la rue de pavé, depuis le haut jusqu'en bas, et à d'autres endroits de pierres et chalins, à quoy il y eut encore plus de dix mille chars et barrotés de remplissage, de sorte qu'un chacun estoit tellement occupé ès dits travaux en toute manière, que le propre travail des habitants fut abandonné; et comme il y avoit une grande sécheresse, tout le finage resta sans être versé, et les manœuvres ne purent gagner un sol pendant tout ce temps, qui dura six semaines, d'autant que, comme le roy devoit être le 9 de may à Etain, son voyage fut retardé jusqu'au 19, qui fut proprement le lendemain de la Pentecôte. Enfin le roy arriva à Etain ledit jour 19 mai 1687, à deux heures après midy, avec une suite très-magnifique et impossible d'en faire le détail convenable à la grandeur; il fut logé chez les sieurs de Rancée et Hallot, à cause que leurs maisons sont contiguës et qu'il y avoit communication. Après son dîner, ledit sieur mayeur et quelques-uns de ses gens de justice eurent l'honneur de faire la révérence, par une profonde génuflexion, au roy dans son appartement, et lui témoignèrent, par un profond respect, l'honneur, la joye et le plaisir que toute la ville recevoit par la présence de S. M. A quoy aussi le roy témoigna être satisfait par un aigne et abaissement de tête qu'il leur fit et un regard tout à fait agréable, après quoy il alla à la

chasse dans les blés et tua plusieurs cailles.....» Voilà, certes, un récit circonstancié, abondant, bien conduit et digne de la narration historique. On y sent une main plus exercée et plus savante que celle de P. Vuarin. Si le *Livre blanc* a beaucoup de pages de cette importance, il est à désirer vivement qu'il voie le jour et que l'histoire de la Lorraine, qui déjà doit beaucoup aux archives d'Etain, s'enrichisse encore de ce nouveau document. Ce n'est là qu'un vœu conditionnel, subordonné à la valeur totale du manuscrit en question, mais dont nous ne désespérons pas de voir, s'il y a lieu, la réalisation s'effectuer dans un des prochains volumes du recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.

Pour achever l'analyse de celui-ci, il nous reste encore à signaler deux publications nouvelles. La première est celle de l'*Origine de bataille et chevalerie, par Emond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine*. Le manuscrit de cet opuscule, qui n'est pas un document historique, mais une rareté bibliographique, a été donné au Musée lorrain par M. Alexandre de Metz-Noblat. Il s'agit dans cet ouvrage, qui est écrit en vers, de l'histoire du blason et de la *royalle science d'armoyrie*. Nous n'avons point à entretenir nos lecteurs de ce sujet qui est trop spécial pour être traité dans cette *Revue;* contentons-nous, pour donner une idée du poëme didactique de du Boullay, de transcrire la table des matières des quatorze chapitres qui le composent.

S'ensuit le catalogue des matières contenues en ce présent livre et deduictes par quatorze chapitres :

Que c'est de bataille.	chap. 1.
Enquel lieu fut la première bataille.	chap. 2.
Des quatre grands royaulmes.	chap. 3.
Par qui furent trouvées les couleurs d'armoyrie.	chap. 4.
Comment les Troyens et Grecs appelloient les couleurs.	chap. 5.
Blason des couleurs sur toutes choses du monde.	chap. 6.
Comment on faict ung Empereur en deux sortes.	chap. 7.
Comment on faict ung nouveau Roi.	chap. 8.
Comment on faict ung nouveau Duc.	chap. 9.
Comment on faict ung nouveau Comte.	chap. 10.
Comment ung Marquis est faict.	chap. 11.
Comment on faict ung Vicomte.	chap. 12.
Comment on faict ung Baron.	chap. 13.
Comment on faict ung Cheuallyer.	chap. 14.

Le dernier document dont nous ayons à rendre compte est un *Mémoire concernant les Etats de Lorraine et du Barrois, dressé par*

M. de Vaubourg des Maréts, en 1697. Jusqu'ici ce Mémoire n'était connu que par l'analyse qui en avait été publiée dans l'*Etat de la France*, ouvrage du comte de Boulainvilliers, et composé d'extraits des Mémoires dressés par les intendants d'après l'ordre de Louis XIV. La Société archéologique de Lorraine le publie pour la première fois intégralement, et par là elle nous donne un précieux complément des publications dont nous venons de rendre compte, telles que le livre des enquéreurs, le journal de P. Vuarin. « Car, comme le dit l'avertissement des éditeurs, le lecteur verra, en parcourant ce *Mémoire* écrit par un Français, comment, au dix-septième siècle, les conquérants de la Lorraine appréciaient les personnes et les choses dont ils étaient devenus les maîtres; comment ils jugeaient le caractère et les mœurs de nos ancêtres, le gouvernement de nos ducs, l'influence de la chevalerie dans les affaires du pays; ce qu'ils pensaient de la discipline ecclésiastique dans ses rapports avec le pouvoir civil; quels avantages apportaient à l'Etat les fondations religieuses, notamment les quatre chapitres nobles des dames de Remiremont, d'Epinal, de Poussay et de Bouxières. Enfin, reportant le lecteur à une époque déjà bien éloignée de la nôtre, le Mémoire de M. de Vaubourg, lui permettra de comparer les temps de l'ancienne monarchie avec ceux du gouvernement ducal; il pourra apprécier à sa juste valeur les progrès que le temps a fait faire à notre contrée sous un nouveau régime. Il se persuadera de plus en plus que, pour être heureux et florissant, placé comme il l'était aux confins de deux grands empires, il fallait que le petit duché de Lorraine appartînt définitivement à celui des deux Etats qui parlait sa langue maternelle, qui avait presque toutes ses habitudes, et que les divers événements anciens lui avaient si souvent asssimilés : c'est-à-dire il fallait, pour leur bonheur à venir, que la Lorraine et le Barrois devinssent une portion de la France pour ne plus se confondre jamais avec la nation allemande. »

3° *Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain.* La crainte de donner trop d'étendue à cet article nous fera passer rapidement sur la plupart des curieux articles renfermés dans les douze numéros de ce recueil mensuel. Nous nous contenterons donc de signaler, pour mémoire, un travail de M. Lepage, intitulé : *Catalogue de la bibliothèque du duc de Lorraine, Henri II, avec des notes pour servir à l'histoire de la bibliographie lorraine*, dont les matériaux ont été trouvés dans ces archives poudreuses que M. Lepage explore avec tant de persévérance et de succès; les articles de M. l'abbé Guillaume sur *les confréries de Gondreville et*

de Rozière-aux-Salines, et de Lenoncourt; la publication d'un manuscrit trouvé dans les archives de Toul, par M. H. Lepage et intitulé : *Journal de l'entrée de l'empereur Maximilien Ier et du roi de France dans la ville de Toul, etc.* Une notice sur le portail de l'ancien prieuré de Notre-Dame de Nancy, qui est transporté aujourd'hui à Remicourt dans les jardins de M. de Scitivaux de Greische, par M. Humbert; un article de M. Lepage, sur *la Ban-cloche de Toul,* cet ancien emblème de la liberté touloise qui, après avoir présidé à toutes les vicissitudes de la vie municipale et républicaine de cette cité, appelle maintenant les fidèles à la prière sous les voûtes de son antique et majestueuse basilique; une étude du même savant sur *les Cadets-dauphin et la médaille du Papegai;* un article sur les *Souvenirs historiques et épigraphiques de la Lorraine à Rome,* où M. l'abbé X. Barbier de Montault s'attache à compléter les travaux de Mgr Lacroix, clerc national de France à Rome, dont la Société d'archéologie lorraine a publié, en 1854, un Mémoire *sur la Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome;* enfin une étude de M. Lepage sur *Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II,* célèbre par la finesse de son burin et par le perfectionnement qu'il apporta au balancier.

Toutefois je voudrais, en terminant, signaler d'une manière spéciale à l'attention du lecteur, un travail de M. Louis Lallement, avocat du barreau de Nancy, sur un sujet tout à fait neuf et qu'il a su traiter avec sagacité et érudition. Ce travail a pour titre : *Notes historiques sur le droit à une indemnité qu'avait autrefois en Lorraine l'inculpé indûment poursuivi et détenu préventivement et sur l'Urphède ou renonciation à ce droit.* Il a été écrit à l'occasion de la découverte de trois pièces trouvées par M. Lepage dans le trésor des chartes du duc de Lorraine, et d'où il ressort clairement que dans ce pays le prévenu indûment poursuivi avait droit à une indemnité. Ce qui le prouve, c'est que les pièces dont il s'agit sont la reconciation à ce droit faite, en 1545 et 1546, par une nommée Claudine Boussart, qui avait été femme de chambre de la duchesse Renée de Bourbon, femme du duc Antoine, et que l'on accusa d'avoir empoisonné cette princesse. Reconnue innocente après un jugement, elle fut remise en liberté, et le duc François Ier, qui avait intenté l'accusation, craignant d'être actionné par Claudine Boussart, en dommages-intérêts, à raison de cette poursuite mal fondée et de la détention préventive, obtint de cette femme et de plusieurs membres de sa famille les renonciations dont M. Lepage a retrouvé le texte et dont la pièce principale porte pour titre : *Urphède d'une*

nommée Claudine Boussart, promectant ne se venger ou souffrir estre serché (*cherché*) *vengeance contre un duc de Lorraine pour cause de son emprisonnement, en date du* 15 *d'avril* 1545. La publication de ces pièces nous apprend des faits curieux et nouveaux dont M. Louis Lallement fait ressortir l'intérêt. D'abord elle nous montre un exemple d'une chose dont le nom est à peine connu. Le mot urphède est un terme de droit emprunté à la langue allemande. Ducange le définit ainsi : « *Urpheda*, germanice *urpfelit*, juramentum quod ex carcere dimissus præstat de non ulciscendo. » L'urphède est donc le serment que prête le détenu mis en liberté de ne pas tirer vengeance de sa captivité. L'emploi de ce mot, dans un acte du seizième siècle, nous montre la persistance du vieux droit germanique à travers le moyen âge. Peut-être est-ce un terme emprunté à ces formules malbergiennes qui résumaient la législation primitive et surtout le droit criminel des tribus germaniques et qui ont servi de base à la rédaction de la loi salique. Voilà le côté archéologique et historique de cette petite découverte.

Mais ce qui frappe le plus M. L. Lallement, c'est son importance pratique. « L'urphède, dit-il, ne nous intéresse que parce qu'il nous semble établi par là que le droit de l'innocent à une indemnité était très-ancien en Lorraine, » et il se hâte d'ajouter que ce droit, conforme à un principe de justice qui devrait être reconnu dans tous les codes, fût inscrit en toutes lettres dans la législation lorraine, sous le duc Léopold, lors de la promulgation du code qui porte son nom et dont l'honneur revient en grande partie au procureur général Bourcier, qu'on a appelé le Daguesseau lorrain. Reconnu en Lorraine au seizième siècle, transmis sans doute par la coutume depuis des temps bien reculés, formellement inscrit, en 1701, dans la législation léopoldine, ce principe éternel de justice absolue n'a point encore passé dans la législation française en 1858. M. L. Lallement a à cœur de signaler cette lacune pour obtenir qu'elle soit comblée le plus tôt possible. Là est le but et toute la portée de son article.

Louis Lacroix,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy.

NOTICES

SUR DES

OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

ESSAI SUR LES ANCIENNES INSTITUTIONS AUTONOMES OU POPULAIRES DES ALPES COTTIENNES-BRIANÇONNAISES, augmenté de recherches sur leur ancien état politique et social, sur les libertés et les principales institutions du Dauphiné, ainsi que sur plusieurs points de l'histoire de cette province, etc.; ouvrage qui a obtenu une mention très-honorable dans la séance du 12 novembre 1852 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. *Alexandre Fauché-Prunelle*, conseiller à la cour impériale de Grenoble. — Grenoble, Vellot, et Paris, Dumoulin, 1856 et 1857, 2 vol. in-8° (634 et 712 pages).

Suite (1).

Passons à la seconde partie, consacrée, ainsi que je l'ai déjà dit, à l'exposé méthodique des institutions briançonnaises, depuis la charte de 1343 jusqu'à la Révolution. La grande charte reconnaissait aux habitants de chaque communauté le droit de se rassembler sans permission, soit pour procéder à l'élection des magistrats municipaux, soit pour délibérer sur les affaires communes. Ce droit important, souvent contesté, fut pleinement reconnu par des arrêts du conseil du roi de 1628 et de 1630. Il ne faut pas oublier que, dans la lutte qu'ils soutinrent avec énergie pour le maintien de leurs libertés, les Briançonnais n'eurent jamais recours qu'à des moyens légaux, tels qu'appels au parlement de Grenoble et au conseil d'Etat. Ils obtinrent, en restant dans les limites étroites de la légalité, la

(1) Voir le commencement de cet article page 621.

consécration de leurs droits, résultat que ne purent atteindre d'autres provinces beaucoup plus puissantes, en employant la menace et la révolte. Chaque habitant pouvait prendre part aux affaires publiques, sauf dans quelques localités où des règlements municipaux restreignirent ce droit, qui donnait lieu à des abus; surtout lors des élections. Le régime municipal de ces contrées était à la fois très-simple et reposait sur des bases fort larges : faculté de s'assembler pour délibérer et même pour s'imposer, élire des officiers munipaux ; vote par le suffrage universel : éligibilité à toutes les fonctions pour tous. M. Fauché fait un récit plein d'intérêt de la lutte que les habitants de la ville de Briançon eurent à soutenir, au dix-septième et au dix-huitième siècle, contre l'ordre des avocats, qui s'était fait attribuer de droit, par des arrêts du conseil, la première place de consul. Les commerçants finirent par triompher des efforts de cette nouvelle aristocratie pour s'imposer au gouvernement des villes. Dans l'ancienne monarchie, le privilége était la plaie qui rongeait tout. Il y en avait de toutes sortes : priviléges de noblesse, de finance, de robe, etc. ; priviléges anciens, priviléges nouveaux ; à chaque instant, on en créait. C'était, entre ces différents priviléges, une bataille sans fin, qui ne cessa que lorsque la Révolution vint les faire tous disparaître.

On trouve, au moyen âge, des prêtres revêtus de fonctions municipales. L'auteur voit dans cet usage une trace de ce qui se passait dans les municipes romains; c'est une opinion que je ne saurais partager. M. Fauché rattache toutes les institutions libérales à la période romaine; cette perpétuité de la tradition romaine n'est pas prouvée; en outre, si quelque chose nous est resté de la domination de Rome, ce n'est pas la liberté. Au moyen âge, l'intervention du clergé dans la société était de tous les jours et de tous les instants, et cela tenait à la grande influence qu'il exerçait sur toutes les classes : ses membres siégeaient dans les conseils du roi, dans les cours de justice. Ils étaient partout, et je n'en veux d'autre preuve que les états généraux convoqués à Tours en 1308, par Philippe le Bel, où un certain nombre de députés du tiers-état et même de la noblesse furent choisis dans le clergé. Ce n'est qu'à partir du commencement du quatorzième siècle que la société civile commence seulement à se former en France et que les attributions de l'Eglise tendent à être limitées au spirituel.

Les fonctions de consuls (on appelait ainsi, dans le Midi, les magistrats nommés maires et échevins dans le Nord) n'étaient pas entièrement gratuites. Le conseil communal leur allouait des indemnités

modiques. La juridiction municipale était très-restreinte ; elle s'exerçait seulement en matière de simple police ; elle connaissait surtout des délits commis dans les bois communaux ; une partie des amendes appartenait au dauphin. Cette juridiction se maintint jusqu'à la fin du siècle dernier, malgré la suppression, par l'édit de Moulins en 1566, de toutes les justices municipales. On ne trouve pas de vestige de l'existence du jury, institution qui était pourtant générale au treizième et au quatorzième siècle.

Le service féodal était à peu près le même pour les nobles dans le Briançonnais que dans les autres provinces ; quelques noms changés, voilà tout ; mais il en est autrement des devoirs militaires des roturiers. Le service des non-nobles y était organisé d'une façon remarquable. Tous les vilains (populares) y étaient soumis envers le dauphin, à moins que les coutumes locales n'établissent une exception en leur faveur, en fixant le nombre des hommes d'armes que la communauté devait fournir. D'après la charte de 1343, tous les Briançonnais étaient forcés de prendre part aux expéditions du dauphin, appelées *chevauchées* (cavalcatœ), pourvu qu'elles eussent lieu dans les limites du bailliage de Briançon ; si ces limites étaient franchies, les Briançonnais envoyaient seulement cinq cents *clients* (clientes), la moitié armés d'arbalètes, l'autre moitié de lances munies d'un pennon ; tous avec un pourpoint, une gorgière, un bassinet aubergeonné, des gants de fer, en plaque ou en mailles.

Ce passage est curieux en ce qu'il fait connaitre quel était, au quatorzième siècle, l'armement des roturiers. Il n'était pas aussi différent de celui des nobles qu'on se l'imagine ; du reste, les hommes libres du Briançonnais étaient mieux armés que ceux des autres parties de la France. C'était là un résultat de l'indépendance dont ils jouissaient et qui rapprochait leur condition de celle du noble. Les communautés armaient et équipaient les *clients* qu'elles envoyaient à l'armée, et donnaient à chacun, pendant la durée du service, une solde d'un gros tournois par jour. Cette organisation militaire n'était pas conforme aux principes de la féodalité, selon lesquels le droit de porter les armes était un privilége exclusif de la noblesse. Dans les temps anciens, les dauphins pouvaient appeler sous les armes autant d'hommes qu'ils voulaient, à condition de leur accorder une solde. Humbert II renonça, en 1343, à cette faculté ; il détermina, d'après le nombre des feux, le nombre des clients dus par chaque communauté, à laquelle il imposa l'obligation de tenir son contingent tout armé et toujours prêt à répondre à la convocation du prince. Briançon avait son étendard.

L'instruction a été de tout temps répandue dans le Briançonnais. Dès le commencement du dix-septième siècle, les maîtres d'école n'étaient admis à enseigner publiquement qu'après avoir subi un examen, soit devant les pères de famille assemblés, soit devant une commission municipale. Les communes contribuaient à la propagation de l'enseignemeut en accordant un traitement aux instituteurs. Les habitants profitaient, pour s'instruire, de la saison d'hiver, qui les tenait renfermés dans leurs habitations. Aussi, presque tous savaient lire, et plusieurs tiraient même profit de l'instruction qu'ils avaient reçue. Quand la mauvaise saison avait mis un terme aux travaux agricoles, ils allaient dans les foires s'offrir comme instituteurs pendant l'hiver ; une plume placée derrière l'oreille indiquait leur profession.

La poix, la résine, la cire, le miel, les fromages sont de temps immémorial l'objet d'un commerce important. Les Briançonnais obtinrent de bonne heure, en raison de leur position sur les frontières le privilége d'introduire et de recevoir les monnaies étrangères interdites dans le reste du royaume (édit de Charles VII de 1404). Les transactions étaient tellement importantes dans les foires que les monnayeurs de l'hôtel des monnaies d'Embrun se transportaient chaque année à Briançon huit jours avant l'ouverture des foires, et y restaient un mois frappant de la monnaie d'or, d'argent et de billon, pour faciliter les opérations commerciales et le change des monnaies étrangères. Dès le treizième siècle, certaines foires étaient franches, c'est-à-dire que ceux qui s'y rendaient étaient exempts des péages, tonlieus et autres droits si nombreux au moyen âge. Les Briançonnais tiraient trop d'avantages de la liberté du commerce pour ne pas en sentir le prix; aussi trouve-t-on développée de bonne heure la pratique des maximes modernes de l'économie politique. La charte de 1343 renferme plusieurs articles destinés à encourager le commerce, tels que défense de saisir les bestiaux des marchands et des voyageurs et liberté générale de transit pour les étrangers, etc. Dès 1556, il y avait à Briançon un conseil de prud'hommes chargé de veiller à la bonne foi des transactions et de prévenir les fraudes. Briançon conserva jusqu'à la Révolution un entrepôt franc où les marchandises dirigées de la France sur le Piémont et réciproquement pouvaient être déballées et vendues sans payer d'autre droit que celui qui était exigé à l'entrée dans la province : cette exemption s'appliquait aussi aux bestiaux qui étaient vendus dans les quatre mois qui suivaient leur introduction.

Les communes, ainsi que nous l'avons vu, s'imposaient librement

et sans autorisation pour subvenir à leurs besoins communs. Au treizième siècle, les Briançonnais rachetèrent les différents droits pécuniaires qui pesaient sur eux par un abonnement de 4,000 florins d'or payables chaque année; ce qui ne les empêcha pas, à partir de l'annexion du Dauphiné à la couronne, de payer leur part des impôts généraux qui furent établis par les rois de France. L'impôt était réel et foncier : on le répartissait au moyen d'un cadastre renfermant l'état exact de toutes les propriétés. Chaque communauté avait son cadastre qui était renouvelé de temps à autre par les soins des magistrats municipaux. Le prélèvement et l'emploi de l'impôt étaient dans la plupart des villes de communes la source d'abus criants, qui furent prévenus dans le Briançonnais par l'institution d'auditeurs nommés annuellement à la pluralité des voix pour examiner la gestion des consuls. Afin d'empêcher toute fraude, ces auditeurs ne devaient pas être proches parents des consuls en fonction.

On ne peut parcourir le Briançonnais sans être frappé du grand nombre de canaux d'irrigation établis par la main de l'homme, et qui remontent à une antiquité reculée. L'établissement de ces canaux fut encouragé par les dauphins nationaux ; la charte de 1343 permet aux habitants formellement de détourner les eaux au moyen de rigoles pour les faire venir sur leurs fonds. Dès le treizième siècle, les chartes féodales et les coutumes locales favorisaient les irrigations en accordant de faire passer les canaux à travers la propriété d'autrui, même à travers celle des seigneurs, sauf à réparer les dommages d'après l'estimation d'un jury de prud'hommes. M. Fauché Prunelle fait remarquer judicieusement que ces dispositions, qui furent consacrées en 1343, se retrouvent dans des termes presque identiques dans la loi du 25 avril 1845 sur les irrigations. Le rapporteur de cette dernière loi à la Chambre des députés, en faisait remonter les principes aux coutumes catalanes et à un décret impérial de 1804 spécial pour le Milanais ; à la même époque, M. de Pariou rappelait les coutumes lombardes du douzième siècle : tout le monde cherchait à l'étranger des établissements analogues que le briançonnais offrait dès le treizième siècle. Nos lois modernes ne donnent la faculté d'établir des prises d'eau et des aqueducs que pour les eaux dont on a le droit de disposer, tandis que les chartes briançonnaises conféraient des droits sur les eaux elles-mêmes. L'auteur entre ensuite dans de très-curieux et intéressants détails pour l'agriculture sur la manière ingénieuse dont les *pariers* ou propriétaires communs d'un canal distribuent chacun à leur tour les eaux dans leurs fonds.

Au quatorzième siècle, le dauphin Humbert II avait accordé le droit de chasse à tous les nobles du Dauphiné; les roturiers en jouissaient aussi à condition d'abandonner une portion du gibier; cette dernière obligation tomba en désuétude. Toutefois les Briançonnais conservèrent leur droit de chasse et le firent reconnaître par Henri IV, auteur, comme chacun sait, de lois sur la chasse très-sévères contre les roturiers.

Un chapitre qui mérite à plusieurs points de vue d'attirer l'attention est celui qui traite des bois et des forêts. Le Briançonnais offre peu de bois, et cependant l'imagination se représente sans effort ces hautes montagnes convertes de sombres forêts. Les plaintes sur le déboisement sont dans la bouche de tous, elles ne sont pas nouvelles; chaque âge accuse du mal l'âge précédent, et en suivant les textes on arrive à constater des plaintes semblables dès le moyen âge. Dès lors, on prit de sages mesures pour arrêter le déboisement. La charte de 1343 parle des dangers qu'il y aurait à dégarnir les montagnes à cause des déluges et des ruines qui seraient la conséquence de la disparition des arbres. En 1339, Humbert II prescrivit la destruction des martinets à forger le fer et des charbonnières, gouffres où s'engloutissaient les forêts *cum sint vorago nemorum*. « Sachez, écrivait-il à ses officiers, que notre pays a été considérablement détérioré et affaibli par les coupes de bois faites pour entretenir les martinets : les forêts sont tellement exténuées que Grenoble et les lieux voisins souffrent du manque de bois et de charbon, et ces objets sont devenus si rares qu'ils ont presque doublé de prix (1). » Un ancien chroniqueur raconte que par suite du déboisement les torrents grossissaient et causaient des inondations. Le déboisement s'explique par les nombreux droits d'usage des communes. Il est même passé à l'état de choses jugées qu'elles sont propriétaires des forêts; j'ai eu plus haut l'occasion d'élever quelque doute sur l'existence de cette propriété à une époque reculée; les aveux du treizième siècle l'attribuent expressément au dauphin, *omnia nemora nigra sunt domini Delphini*. Les communes n'avaient, dans les derniers temps de la monarchie, le droit ni d'aliéner leurs bois, ni même de les cultiver, même avec autorisation : de ce fait on pourrait peut-être conclure qu'elles n'avaient qu'un droit d'usage. En effet, par rapport à une forêt, qui est-ce qui constitue une différence entre le propriétaire et l'usager? C'est uniquement le droit de disposer du fonds ; or,

(1) Valbonnais : Mém. pour servir à l'histoire du Dauphiné, II, preuves, p. 412.

les propriétaires de bois se sont trouvé au moyen âge dans une singulière position. Ils devaient respecter les droits des usagers, et pour satisfaire à ce devoir, ils ne pouvaient changer la destination de leurs biens, il leur était même interdit d'aliéner autre chose que la nue propriété. Les seigneurs voyaient une partie de leurs bois grevés de nombreux usages communaux concédés librement ou acquis par prescription ; le cantonnement les fit, dès le treizième siècle, sortir de cette situation embarrassante ; ils abandonnèrent aux communes une étendue de forêts en toute propriété, à condition que le reste de leurs bois serait déchargé de droits d'usage. Le cantonnement n'eut pas lieu dans le Briançonnais, et les habitants ont continué de jouir jusqu'à nos jours de droits presque équivalents à ceux de la propriété et qui même sont reconnus comme tels. Une étude approfondie de l'histoire des usages communaux au moyen âge m'a conduit à tirer sur cette matière importante, qui occupe justement l'attention du Gouvernement, une conclusion opposée à celle du savant magistrat dont j'analyse l'ouvrage.

Le livre est terminé par l'exposé des institutions provinciales. L'auteur traite d'abord des assemblées d'*Escarton*, sorte de petits États particuliers au Briançonnais : il fait ensuite l'histoire des États du Dauphiné. Nous ne le suivrons pas dans cette dernière partie qui sort à proprement parler du cadre qu'il s'était primitivement tracé. Les États du Dauphiné ne sont pas des institutions Briançonnaises, et c'est seulement de celles-là que nous avons voulu nous occuper. Nous avons été entraîné au delà des bornes que nous nous étions imposées en commençant ce compte rendu, mais nous espérons trouver notre excuse dans l'importance, l'étendue et le mérite de l'ouvrage que nous avions à faire connaître. Il serait à désirer que chaque province fût l'objet d'un travail semblable ; on aurait alors tous les éléments d'une histoire de la civilisation et de l'administration en France.

E. BOUTARIC.

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 15 OCTOBRE 1858 AU 15 AVRIL 1859 (1).

Les ouvrages dont les titres sont précédés d'un * ont déjà été mentionnés dans la Bibliographie provinciale des précédentes livraisons de la *Revue*.

* *L'art dramatique chrétien dans le nord de la France*, par M. L. de Baecker. Amiens; grand in-8°, 6 pages. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*.)

* *Annuaire du département du Gers pour l'année* 1859, 41e année. Auch, 1859; 1 vol. in-8°, 243 pages.

* *Annuaire du département du Jura*, 1859, par M. Désiré Monnier, 2e série, xxe année. *Publié sans interruption, depuis* 1810, par Fréd. Gauthier. Lons-le-Saunier, 1859; 1 vol. in-12, 618 pages et 12 planches.

Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine, avec la description des tombes royales et seigneuriales renfermées dans cette église, par M. Stanislas Prioux. Paris, 1859; in-folio, 104 pages et 27 planches.

* *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, par M. le comte George de Soultrait. Paris, 1858; grand in-8°, 130 pages et 6 pl.

* *Essai historique sur la porte Montrescu et le Logis du roi d'Amiens*, par M. H. Dusevel. Amiens, 1858; in-8°, 23 pages.

* *Etude sur les finances de la commune de Cahors, aux seizième et dix-septième siècles*, par M. Emile Dufour. Cahors, 1859; grand in-8°, 55 pages.

* *Musées communaux du département du Pas-de-Calais*, par M. Ch. de Linas. In-8°, 39 pages.

* *Annuaire du département du Rhône et du ressort de la cour impériale pour* 1859, etc. Lyon, 1859; grand in-8°, 423, XX et 4 pag.

Essais archéologiques et historiques sur le Quercy, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, 1er, 2e et 3e cahiers. Cahors, 1838, 1839 et 1840; in-8°, 57, 45 et 49 pages, avec cartes et planches.

Tableau chronologique des monuments historiques du département de Tarn-et-Garonne, par *le même*. Montauban, 1838; in-16, 28 pag. (Extrait de l'*Annuaire de Tarn-et-Garonne* 1838.)

(1) Voir le numéro de la *Revue* du mois de novembre 1859, tome IIe de la 2e série, page 645 à 652.

Lettre à M. de Caumont sur une inscription commémorative de la dédicace de l'église des Bénédictins de Moissac sous le vocable de saint Pierre, et sur les fondements de laquelle a été construite celle existant aujourd'hui, par *le même*. Paris, 1852 ; in-8°, 17 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Lettre à M. de Caumont sur une inscription du cloître de Moissac, commémorative de la construction de ce monument, par *le même.* Paris, 1853 ; in-8°, 12 pages, avec 1 planche. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Notice historique et descriptive sur l'ancienne cathédrale de Montauban, antérieurement abbatiale de Saint-Théobald de Mont-Auriol, etc., par *le même.* Montauban ; in-8°, 27 pages. (Extrait de l'*Annuaire de Tarn-et-Garonne*, 1840.)

* ***Notice historique et artistique sur l'église de Saint-Sauveur de Castel sarrasin***, par *le même.* Paris, 1857 ; in-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Notice sur la voie antique de Tolosa (Toulouse) à Aginnum (Agen), non décrite dans les itinéraires romains, par *le Méme.* Castel sarrasin, 1842 ; in-8°, 12 pages.

Dissertation sur Divona ***des Cadurci, et sur deux médailles autonomes de ce peuple***, par *le même.* Cahors, 1842 ; in-8°, 10 pages, avec 1 plauche.

Dissertation sur une médaille gauloise inédite nouvellement trouvée sur le territoire des Cadurci, ***et offrant l'effigie et le nom de*** Luctérius, ***chef de ce peuple***, par *le même.* Cahors ; in-8°, 15 pages, avec 1 planche.

* ***Inventaire analytique et chronologique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville d'Ypres***, publié par M. J.-L.-A. Diegerick, tome IV°. Bruges, 1859 ; 1 vol. in-8°, 322 pages.

Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise, etc., ***précédée d'un aperçu historique et suivie d'écrits relatifs à ce département***, par M. Hippolyte-Daniel de Saint Anthoine. Paris, Versailles, 1837 ; 1 vol. in-8°, 280 pages, avec *fac simile* d'écritures.

Rapports sur les monuments anciens existant dans le département de la Moselle, et sur les archives de l'Académie royale de Metz, pour l'année 1837-1838, par M. Victor Simon. Metz, 1838 ; in-8°, 23 pag. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, *année* 1837-1838.)

Notice sur deux mosaïques composées de pierres dures et d'émaux, en petites plaques, par *le méme.* Metz ; in-8°, 6 pages, avec 1 planche. (Extrait du *méme recueil.*)

Notice sur les postes chez les anciens et chez les modernes, sur l'origine des messageries, et sur plusieurs monuments inédits attribués à des relais de postes gallo-romains, par *le méme.* Metz ; in-8°, 24 pages, avec 1 planche. (Extrait du *méme Recueil*, *années* 1850-1851.)

Metz romain, par *le méme.* Metz, 1854 ; grand in-8°, 13 pages. Extrait de *Metz littéraire.*)

* *La Fête-Dieu et un mystère de la Passion à Fribourg au seizième siècle*, par M. Maximilien de Ring. in-8°, 15 pages (1859).

* *De l'aristocratie au dix-neuvième siècle*, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1859; in-18, 69 pages.

Discours prononcé aux funérailles de M. Gergonne, professeur honoraire, par M. P. Gervais. Montpellier, 1859; in-4°, 8 pages.

Méthode des proportions dans l'architecture égyptienne, dorique et du moyen âge, par M. le docteur Henszlmann. Atlas, 1re livraison. Paris, 1859; 4 planches in-folio.

* *Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en* 1857, par M. l'abbé Cochet. Paris, Caen, 1859; in-8°, 69 pages, avec dessins sur bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

* *Note sur les fouilles exécutées à la Madeleine de Bernay (Normandie) en février* 1858, par M. l'abbé Cochet. London, 1859; in-4°, 11 pages. (Extrait de l'*Archæologia*, vol. XXXVIII.)

Le comté de Hanau-Lichtenberg, par M. L. Spach. In-8°, 58 pages, avec planches et un tableau généalogique.

Recherches sur des monnaies, méreaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes, à diverses époques de son histoire, par M. J.-N. Loir. Paris, 1859; in-8°, 47 pages, avec 5 planches. (Extrait du 5e vol. des *Mémoires de la Société des sciences morales*, etc. *de Seine-et-Oise.*)

Institut des provinces de France. — Mémoires, 2e série, tome 1er. Paris, 1845; 1 vol. in-4°, 735 pages avec 4 planches et une carte.

Statistique monumentale du Calvados, par M. de Caumont, 3 vol. in-8°. Paris, Caen, tome 1er, 1846, VIII et 432 pages; tome II, 1850, 622 pages; tome III, 1857, 808 pages avec planches et gravures sur bois dans le texte.

Mittheilungen der Kaiserl. königl. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale, édité sous la direction de M. le baron de Czoernig, rédigé par M, Karl Weiss. Vienne, 1858, 1 vol. in-4°, VI et 342 p., avec 13 pl., lithographiées et 150 gravures sur bois dans le texte.

Observations sur un ouvrage intitulé : Courses archéologiques dans le département de l'Ain, par M. Sirand, de Bourg, par M. Vingtrinier. Lyon, 1847; in-8°, 23 pages. (Extrait du *Réveil de l'Ain.*)

La Grotte d'Hautecour dans le Revermont (Ain), par *le même.* Lyon, 1850; in-8°, 24 pages.

Châteaux des environs de Lyon. — Moncorin, à Irigny, par *le même*. In-8°, 6 pages.

Dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône, etc., par M. E.-C. Martin-Daussigny. 2e édition. Lyon, 1853; in-8°, 50 pages.

Description d'une voie romaine découverte, à Lyon, dans le quartier du Jardin-des-Plantes, en octobre 1854, par *le même*. Lyon, 1855; grand in-8°, 32 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie, etc., de Lyon.*)

Autre *Description*, par *le même*. Lyon, 1856; grand in-8°, 27 p., avec 3 planches. (Extrait du *même Recueil.*)

Recherches sur le Forum Segusiavorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs, par M. l'abbé Roux. Lyon, 1851; grand in-8°, 100 pages, avec 10 planches.

Observations de M. l'abbé Roux sur l'ouvrage de M. Auguste Bernard intitulé : Description du pays des Ségusiaves pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais, par *le même*. Lyon, 1859; grand in-8°, 16 pages.

Réplique de M. l'abbé Roux à M. Auguste Bernard, par *le même*. Lyon, mai 1859; grand in-8°, 32 pages.

Des lampes ardentes dans les cimetières, par M. l'abbé Négrier. Angers; in-8°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, etc., d'Angers*, 1858.)

Oliphant du musée d'Angers, par M. V. Godard-Faultrier. Angers, in-8°, 10 pages, avec 1 planche. (Extrait du *même Recueil.*)

Note sur Fontevrault, par *le même*. Angers; in-8°, 6 pages. (Extrait du *même Recueil.*)

Crypte du Ronceray. — Massif présumé de l'autel principal, par *le même*. Angers, 1857; in-8°, 11 pages. (Extrait du *même Recueil.*)

Nouvelles archéologiques, — Novembre 1858, par *le même*. (*Découverte d'une sépulture franque. — Monnaies angevines ecclésiastiques. — Pourpoint de Charles de Blois. — Fers à cheval à bords ondulés. — Un écu creux. — Inscription de la cloche de Candes. — Idem de Saint-Nicolas de Saumur*), Angers; in-8°, 14 pages. (Extrait du *même Recueil.*)

Nouvelles archéologiques (*deuxième partie*). *Note sur un tombeau découvert à Saint-Serges*. par *le même*. Angers, 1857; in-8°, 4 pages avec planche. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine.*)

Exposition quinquennale (d'Angers) *agricole, industrielle et artistique de* 1858. — 3e *division*. — *Beaux-arts*. — 3e *section*. — *Archéologie, antiquités*, etc., par *le même*. Angers, 1858; in-8°, 26 pag. (Extrait du *Compte rendu général de l'exposition de* 1858.)

Coup d'œil sur les monuments archéologiques du département de l'Yonne, par M. Quantin. Paris, Caen, 1851; in-8°, 74 pages. (Extrait du volume des *Séances tenues par la Société française en* 1850.)

Antiquités de Châteaubleau, par M. Félix Bourquelot. Paris, 1858; in-8°, 9 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France.*)

Essai sur l'histoire de la ville de Langeac et la statistique du canton, par M. F.-V. Lagrave. Clermont-Ferrand, 1857; in-8°, 152 pages.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir pour 1859. 20e année. Chartres, 1859; in-12, 504 pages.

Le tombeau de la première reine chrétienne du Danemark (*dixième siècle*), par M. Louis de Baecker, Paris; in-8°, 6 pages. (Extrait de la *Revue archéologique*, 15e année.)

Histoire de la ville de Montdidier, par Victor de Beauvillé. — *Compte rendu* par M. Louis de Baecker. Paris, 1859; in-4°, 8 pages.

Andegaven. — *Officium proprium translationis S. Florentii presbyteri et confessoris* (M. X. Barbier de Montault). Angers, 1859; grand in-8°, 20 pages.

Revue archéologique et historique de la Haute-Vienne. — *Guide du voyageur*, par M. l'abbé Arbellot. Limoges, 1854; in-12, 283 pages.

Esquisse archéologique et historique de l'église Notre-Dame d'Avioth, par M. A. Ottmann, *avec des notes historiques*, par M. Jeantin. Nancy, Montmédy, 1859; in-8°, 148 pages, avec 13 planches.

Voyage chez les Celtes ou de Paris au Mont Saint-Michel, par Carnac, suivi d'une notice sur les monuments celtiques des environs de Paris, par M. A. Carro. Paris, 1857; grand in-8°, 190 pages, avec de nombreux dessins lithographiées.

Une nouvelle classification des sciences, résumé de quelques leçons professées à la Faculté des lettres de Caen, par M. A. Charma. Paris, mai 1859; in-8°, 36 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie, etc., de Caen.*)

Catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque du chapitre de Sens et note explicative, par M. Ph. Salmon. Paris, 1859; in-8°, 15 pages.

Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde depuis l'an 629 *jusqu'en* 645, *par Hoeï-li et Yen-Thsong*, etc., traduite du chinois par M. Stanislas Julien. Paris, 1853; 1 vol. in-8°, LXXXV et 472 pages.

Mémoires sur les contrées occidentales, traduits du sanscrit en chinois, en l'an 648, *par Hiouen-Thsang, et du chinois en français* par M. Stanislas Julien, tome second. Paris, 1858; 1 vol. in-8°, formant le 3e volume de la collection de *Voyages des pèlerins bouddhistes*, XIX, et 576 pages, avec une carte.

Souvenirs de Saint-Jean-de-Luz, par M. Jean-François Samazeuilh. Bayonne, 1857; in-18, 178 pages.

Voyage de Bayonne aux Eaux-Bonnes et aux Eaux-Chaudes, par *le même*. Bayonne, 1858; petit in-8°, 244 pages.

Biographie de l'arrondissement de Nérac, par *le même*. 3e vol., suite, de la page 357 à la page 555. Nérac, 1857; petit in-12, 199 pages.

Recherches sur Airvau, son château et son abbaye, par M. H. Beauchet-Filleau. Poitiers, 1859; in-8°, 193 pages, avec planche. (Extrait du XXIVe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.*)

Recherches généalogiques et héraldiques sur la famille Nicolazo de Barmon et ses alliances, recueillies et publiées par M. de Pontaumont. Cherbourg, 1858; in-8°, 30 pages.

Biographie de François de Rousiers, gentilhomme du seizième siècle, par M. l'abbé Arbellot. Paris, Limoges, 1859; in-8°, 100 pag.

Mémoire pour la conservation du château d'Angoulême, lu à la Société d'archéologie, séance du 1er avril 1859. — Réponse à M. P.

Abadie (par M. le docteur Gigou). Angoulême, 1859 ; in-8°, 35 pages, avec 13 planches autographiées et 3 plans.

Lettre adressée à Leurs Excellences M. le Ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur, protecteur des monuments historiques de France, et à M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, président du Comité impérial des travaux historiques, par M. le docteur Gigou. Angoulême, 1859 ; in-8°, 5 pages autographiées.

Note sur les tremblements de terre en 1856, *avec suppléments pour les années antérieures*, par M. Alexis Perrey. Bruxelles ; in-8°, 79 p. (Extrait du tome VIII des *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, publiés par l'Académie royale de Belgique.)

Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise, rapport fait à la Société d'émulation du Doubs au nom de la commission chargée de diriger les fouilles, par M. Auguste Castan. Besançon, 1859 ; in-8°, 28 pages, avec 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 16 décembre 1858.)

Fragments de l'histoire de Gonesse principalement tirés des archives hospitalières de cette commune, par M. Léopold Delisle. Paris, 1859 ; in-8°, 71 pages. (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4e série, tome 1er.)

Recherches historiques sur les hommes célèbres de la ville d'Etaples, par M. G. Souquet. Montreuil, 1857 ; in-8°, 22 pages.

Etudes sur l'invasion des Helvètes dans le pays Eduen, par M. Monnier. Mâcon, 1858 ; in-8°, 44 pages.

Rapport sur le mouvement scientifique, archéologique et littéraire dans la Gironde, de 1857 *à* 1858, par M. Ch. Des Moulins. Paris, 1859 ; in-8°, 25 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Institut des provinces, année* 1859.)

Protestation adressée à la Société française d'archéologie, le 20 janvier 1859, *sur les faits articulés par la Presse anglaise au sujet des murs de Dax*, par *le même*. Paris, 1859 ; in-8°, 14 pages. (Extrait du *Bulletin monumental*.)

Annalles et chronicques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an de Nostre-Seigneur Jhesu-Crist 1480 *jusqu'à l'année* 1537, *avec un préambule rétrospectif du temps anticque, jadis composées par feu maistre Guillaume le Doyen, en son vivant notaire roïal au comté de Laval, publiées pour la* 1re *fois par M. H. Godbert, avec notes et esclaircissements*, de M. Louis la Beauluère. Laval (1858) ; in-8°, XXIII et 400 pages, avec planche sur bois.

Livre et ordonnance de la confrérie du psautier de la Vierge en Bretagne, publiés d'après le manuscrit du Musée britannique, par M. Paul Marchegay. Nantes, 1859 ; br. in-8°, 35 pages. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*. — Tirage à part à 50 exemplaires.)

Notes sur quelques inscriptions du moyen âge de la ville de Vienne, en Dauphiné, par M. Alfred de Terrebasse. Vienne, 1858 ; in-8°, 37 pages, avec planche.

Notice historique et critique sur le tombeau et l'épitaphe de saint Léonien, premier abbé du monastère de Saint-Pierre de Vienne au sixième siècle, par *le même*. Vienne, 1858 ; in-8°, 20 pages.

Fondations des seigneurs de Septème en faveur du monastère de Saint-André-le-Bas; — Inscription relative au concile œcuménique de Vienne et à la condamnation des Templiers (rapportée par Chorier); — Griphe lapidaire conservée au musée de Vienne; par *le même*. Vienne, in-8°, 25 pages.

Epitaphes de Guy de Maugiron et de dame Ozanne l'Hermite, sa femme (à Saint-Maurice de Vienne); — Fondation d'une grand'messe dans l'église de Beauvoir-de-Marc, arrondissement de Vienne (1550), par *le même*. In-8°, 18 pages.

Epitaphe du cœur de François, dauphin de Viennois, par *le même*. Lyon ; in-8°, 8 pages.

Lettre à A. J. H. V., membre de l'Institut, sur le nom et l'inscription de l'ancienne cloche du beffroi de Boulogne (par M. Morand), *et Observations sur la lettre précédente*, par M. Vincent. In-8°, 9 pages, avec 1 planche. (Extrait de la *Revue archéologique*, XVI^e^ année.)

De la tonalité du plain-chant comparée à la tonalité des chants populaires de certaines contrées (sous le rapport de l'absence de la note sensible), par M. Auguste Le Jolis. Paris, 1859; in-8°, 13 pag. (Extrait de la *Revue archéologique*, XV^e^ année.)

Note sur un fragment de tête fossile trouvé près de Constantine en mars 1859, par M. E. Ollivier. Constantine, 1859; in-8°, 9 pages, avec planches photographiées.

Description physique, géologique, paléontologique et minéralogique du département de la Charente, par M. H. Coquand. (*Imprimé sous les auspices du Conseil général.*) Tome I^er^. Besançon, 1858; vol. in-8°, 542 pages, avec dessins sur bois dans le texte.

Annuaire du département de la Mayenne pour 1857, *publié avec l'approbation du préfet*. Laval, 1857; in-8°, 207 pages.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire, agricole et commercial de la Mayenne pour 1858; *publié avec l'approbation du préfet*. 3^e^ année. Laval, 1858; in-8°, 163 pages.

Monographie des monuments de la collégiale de Varzy (Nièvre), consacrés à sainte Eugénie, par M. Jules Dumoutet, 1^re^ et 2^e^ livraisons. Paris, 1859; in-f°, 6 planches.

Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, ouvrage artistique et historique, texte par M. Mignard, dessins par M. E. Nesle. Dijon, 1855; in-f°, 28 pages, avec un grand nombre de planches lithographiées.

Nouvelles archéologiques. — Décembre 1858 : *Disque d'argent*, avec planche lithographiée. — *Janvier* 1859 : *Offrandes de monnaies aux eaux de certains lacs, etc. — Médaille de cuivre du pape Innocent XI. — Chaussures et croix d'absolution trouvées dans des tombeaux. — La pile de Cinq-Mars : Opinions diverses. — Cœur d'Henri II, roi d'Angleterre, etc.*, par M. V. Godard-Faultrier. In-8°, 16 pages. (Extrait des *Mémoires de la commission archéologique de Maine-et-Loire*, 1858.)

Audouin, évêque d'Angers, sixième siècle, par *le même*. Angers; in-8°, 4 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1858.)

François de la Boulaye le Gouz, par *le même*. Angers; in-8°, 22 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société impériale*, etc.)

L'Homoïon, organe de la doctrine hahnemannienne, dirigé par M. le docteur Taxil. — Nouvelle-Orléans. — Vol. 1er, nos 1 et 2 (1er mai, 1er juin); in-8°, 46 pages.

Association Strasbourgeoise des amis de l'histoire naturelle. — Compte rendu de la neuvième séance générale du 14 mai 1859. Strasbourg, 1859; in-8°, 13 pages. (Envoi de M. Schimper.)

Archéologie philosophique, par M. Schweich. 2e *partie : Des principes et de leurs symboles traditionnels*. Paris, 1859; in-8°, 64 pages.

Recherches sur les glaciers et sur les formations erratiques des Alpes de la Suisse, par M. Henri Hogard. Epinal, 1858; grand in-8°, 322 pages.

Le congrès de la propriété littéraire et artistique tenu à Bruxelles en 1858, par M. V. Foucher. Paris, 1858; in-18, 132 pages. (*Publication du Cercle de la librairie.*)

Eglise Saint-Laurent (à Rouen). — *Lettre archéologique adressée au Comité historique*, etc., par M. André Durand. Rouen, février 1859; in-8°, 8 pages.

Mélanges historiques et littéraires, par M. L. Polain. Liége, 1859; in-18, 362 pages.

Envois du même correspondant :

Nécrologe liégeois, pour 1851, 1852, 1853 et 1856, par M. U. C. (Ulysse Capitaine). Liége, 1852-1857; in-12, 4 petits volumes, 104, 201, 60 et 48 pages.

Théâtre liégeois, nouvelle édition, augmentée d'une pièce inédite, revue et annotée par F. Bailleux; *précédée d'une introduction historique par* U. Capitaine, *d'une lettre aux éditeurs* par J. Stecher, *et ornée de trois planches gravées par* J. Helbig. Liége, 1854; in-12, XXX et 213 pages.

Notice sur Hyacinthe Fabry, dernier représentant de l'ancien pays de Liége, par M. U. C. (Ulysse Capitaine). Liége, 1851; in-12, 31 pages.

Notice sur R.-C.-A. van Bommel, évêque de Liége, 3e édition, par *le même*. Liége, 1853; in-12, 95 pages.

Etude sur Lambert Lombard, peintre liégeois 1506-1566, par M. F. C. (F. Capitaine). Liége, 1858; in-8°, 25 pages.

Notice sur Jean Placentius, poëte et historien du seizième siècle, par M. Ulysse Capitaine. Liége, 1855; in-8°, 32 pages. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*)

Les premiers documents liégeois écrits en français, 1233-1236, par *le même*. Liége, 1859; in-8°, 7 pages.

Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liége. — Notice historique, règlement, programmes et documents statistiques, etc., par M. Durup de Baleine. Liége, 1589; in-8°, 94 pages, avec planche.

Idem. Assemblée générale des souscripteurs, etc.; *Rapport présenté par le secrétaire*, etc.; *Distribution des prix*. Liége, 1859; in-8°, 32 pages.

Henri de Dinant, histoire de la Révolution communale de Liége, au dix-huitième siècle, 1252-1257, par M. L. Polain. Liége, 1843; in-8°, 111 pages.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens de 1751 *à* 1794. 2e *partie*, 1781-1794 (publiée par une commission). Bruxelles, 1853 ; 1 vol. in-8°, 413 pages.

Carte de France au 1/80000, publiée par le dépôt de la guerre, 22e livraison (Brives, Saint-Flour et Montréal). 3 feuilles in-f°,

Description géologique et minéralogique du département de la Loire, par M. L. Gruner. Paris, 1857 ; 1 vol. in-8°, 779 pages, accompagné d'une carte et d'un atlas in-f° contenant sept autres cartes.

A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen âge, par M. l'abbé Corblet. Paris, 1859 ; grand in-8°, 15 pag. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Liste par ordre alphabétique des communes, des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités quelconques portant un nom particulier, de la province de Haute-Savoie, etc., par M. François Rabut. Chambéry ; in-8°, 30 pages. (Extrait des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. III.)

Essai sur l'ancienne constitution municipale de Perpignan, par M. Léon Clos. Toulouse ; in-8°, 31 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Toulouse*, 5e série, t. III.)

Uxellodunum, par M. Paul Bial. Besançon, 1859 ; in-8°, 37 pages, avec 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs.*)

Recueils périodiques.

Revue archéologique, ou recueil de documents et de Mémoires relatifs à l'étude des monuments, à la numismatique et à la philologie de l'antiquité et du moyen âge, etc., accompagnés de planches gravées, etc. (Publiée par M. A. Leleux). XVe année, livr. 7 à 12 (octobre 1858 à mars 1859), et XVIe année, livr. 1 à 4 (avril à juillet 1859). Paris, 1858, 1859 ; grand in-8°.

Revue de l'art chrétien, recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. l'abbé J. Corblet. IIe année, nos 10, 11 et 12 (octobre-décembre 1858); IIIe année, nos 1, 2, 3, 5 et 7 (janvier à mars et mai à juillet 1859). Paris, 1858, 1859 ; grand in-8°, avec dessins gravés en texte et hors texte.

Le cabinet historique, revue mensuelle contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le Catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements, etc., sous la direction de M. Louis Paris. IVe année, livr. 9 à 12 (septembre à décembre 1858); Ve année, livr. 1 à 6 (janvier-mai 1859) Paris, 1858, 1859 ; 6 brochures in-8°.

CHRONIQUE.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

PROGRAMME DES CONCOURS POUR 1860.

Concours d'agriculture.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire traitant de l'irrigation, au point de vue de l'agriculture de notre département.

Les concurrents devront étudier les terrains qui peuvent dès à présent y être soumis ; indiquer les travaux à faire sur nos rivières, nos canaux, nos ruisseaux, pour augmenter l'étendue des terres qui pourraient profiter de cet amendement ; démontrer que les eaux pluviales qui, dans l'état de nos cultures, sont si nuisibles quand elles ne sont pas absorbées, peuvent devenir un précieux agent de fertilisation. Ils devront aussi proposer les moyens de déterminer les propriétaires à se réunir en syndicat, afin d'exploiter une richesse que la nature a mise à leur disposition.

Concours de poésie.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée au meilleur poëme sur le sujet suivant :

LA FRANCE EN ITALIE.

La Société a voulu employer les termes les plus généraux dans l'indication du sujet, afin de laisser aux concurrents la liberté de choisir le point de vue qui leur conviendra le mieux. Il y a des écueils cependant contre lesquels la Société croit devoir les prémunir. La question de l'affranchissement de l'Italie soulève des problèmes qui ne sont pas du ressort d'une société littéraire, et qui pourraient donner lieu à des difficultés de plus d'un genre : il sera bon de les laisser à l'écart.

Conditions générales.

Les ouvrages destinés aux concours devront être envoyés, franc de port, au secrétaire de la société, à Montauban, avant le 1er mai 1860. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'inscription d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les prix seront décernés dans la séance publique de 1860.

Le Secrétaire, A. DEBIA.

Le Président, A. POUVILLON.

Montauban, le 30 juin 1859.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

A.

ACADÉMIES. Caen. Travaux des Sociétés savantes, 344.

—— Nancy. Travaux des Sociétés savantes, 361.

—— Mouvement scientifique et littéraire en Alsace, 600, 730.

—— Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Nancy, 751.

ACTES OFFICIELS. Nomination de membres du Comité, 14.

—— Circulaire aux présidents des Sociétés savantes pour le *Dictionnaire géographique de la France*, 310.

—— Spécimen de ce Dictionnaire, 312, 394.

—— Distinctions honorifiques et encouragements accordés aux correspondants, 393.

AGEN (Société d'agriculture, sciences et arts). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 259.

ALESIA. Études diverses sur Alesia, 216.

—— Tombes celtiques et romaines d'Alaise, 218.

ALLMER. Nommé officier d'Académie, 393.

ALSACE. Tableau du mouvement scientifique et littéraire en Alsace, 600, 730.

ANDRÉ (l'abbé). Prix des denrées alimentaires et de la main-d'œuvre des ouvriers, 2.

—— Inscription dédicatoire d'une ancienne chapelle, 29.

—— Fourniture de vin pour la communion pascale, 179.

—— Communications diverses, 7, 393.

ANGERS. Crypte de l'abbaye du Ronceray, 8.

ANGLADA. Notice sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, pour servir à l'histoire de cette Faculté, 633.

ARBELLOT (l'abbé). Lettre du duc de Montausier, 522.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). Requête adressée au bureau du clergé de Troyes, en 1656, 3.

—— Nommé officier d'Académie, 393.

—— Communications diverses, 7, 129.

ARDANT. Tunique de saint Etienne de Muret. Cartes à jouer de Limoges. Découvertes numismatiques, etc., 173.

—— Inscription du tombeau de Roger de Chabanne, 409.

—— Epitaphe du Biturix *Blæsianus*, 414.

—— Recherches sur les cartiers de Limoges, 487.

ARNAULT (Charles). Communication relative au Répertoire archéologique, 8.

Association bretonne. XIVe session tenue à Redon, 47.

Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 5, 11, 135, 142.

B.

Baecker (de). Charte du roi Karloman, 2.

—— Réception de l'abbé de Saint-Winnoc, 4.

—— Description d'un cadran solaire et lunaire chinois, 14.

—— Histoire de l'agriculture flamande en France, 96.

—— *L'art au Morier* (incunable), 134.

—— Observations météorologiques du quatorzième siècle, 142.

—— Communications diverses, 9.

Barbier de Montault (l'abbé). Lettres autographes de divers personnages, 3.

—— Inscriptions recueillies à Rome, 171, 264, 412.

—— Puits du seizième siècle, à Angers, 411.

—— Empreintes de sceaux et jetons, 695.

—— Communications diverses, 9, 130, 154, 238, 266.

Barraud (l'abbé). Tombes et inscriptions de l'ancienne cathédrale de Noyon, 36.

Barrère (l'abbé). Envoi d'inscriptions, 28.

Barthélemy (E. de). La presse scientifique en province (*suite*) : Revue des provinces de l'Ouest, Revue d'Alsace, Revue du Lyonnais, Art en province, Revue de Marseille, Revue de Toulouse, 229.

Baude. Projet de publication d'un recueil de documents concernant la réunion du Roussillon à la France. 2.

Baudouin. Sentence déclarative d'hérésie. — Charte concernant la levée du cinquantième, 131.

Bavoux. Documents archéologiques sur Alaise, 217.

Bayle. Nommé membre du Comité, 14.

—— Chargé de l'examen de communications, 14.

Beauchet-Filleau. *Nobiliaire de Lorraine* attribué à Callot, 263.

—— Duel judiciaire à Saintes, 393.

—— Communications diverses, 1,

Beaulcère. Jugement rendu par Guillaume, duc de Normandie, 130.

—— Estampage d'inscription. 176.

Bellaguet. Comptes rendus de séances du Comité, 1, 129.

——Chargé de l'examen de communications, 130.

——Rapport sur les publications de la Société des antiquaires de l'Ouest, 267.

Bernay. Découverte de titres anciens, 389.

Berry. Réponse à une circulaire, 8.

Bertsch. Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 421.

Bial. Uxellodunum, 227.

Bibliographie provinciale et étrangère. 117, 243, 384, 505, 645, 775.

Bonald (de). Note sur divers monuments de la cathédrale de Rodez, 8.

Bordeaux (Société linnéenne). Programme de prix proposés par la Société, 232.

Bouchitté. Publication du manuscrit de la conférence de Loudun, 130.

—— Ruines de l'abbaye de Port-Royal. 177.

—— Tableaux attribués à Philippe de Champagne, 178.

Boudard. Numismatique ibérienne, 387.
Boutaric. Projet de publication de documents relatifs aux négociations entre la France et la Castille au moyen âge. 259.
—— Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises, par M. Fauché-Prunelle, 621, 768.
Brionne. Découverte de vases gallo-romains, 249.
Brosselard. Inscriptions provenant des ruines d'Agadir, 265.

C.

Caen (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 344.
Canat (Marcel). Dons faits par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude, 131.
Caneto (l'abbé). Lettres-patentes de Philippe le Bel. Acte de confirmation de priviléges, 130.
—— Exemption de droit de péage, 258.
—— Inscription d'un autel votif, 133.
Castan. Antiquités d'Alesia, 217.
—— Tombelles celtiques et romaines d'Alesia, 218.
—— Notice sur Crusinia, 226.
—— Origines de la commune de Besançon, 226.
—— Communication relative au Dictionnaire géographique, 1.
Chabouillet. Comptes rendus des séances de la section d'archéologie, 7, 133, 261.
—— Compte rendu d'une séance de la Société d'agriculture, etc., de l'arrondissement de Valenciennes, 245.
—— Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 229.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 693.
Chacornac. Nommé membre du Comité, 14.
—— Chargé de l'examen d'une communication, 14.
Chappuis. Sentences de Terentius Varron, 227.
Charma. Etude sur les Sociétés savantes des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, 344.
—— La Société florentine, dite la *Colombaria*, 482.
Charrière. Publication des Négociations de la France dans le Levant, 5.
Chatellier (du). Histoire de la baronnie de Pont-l'Abbé, 229.
Chatin. Rapport sur les publications de la Société académique de Nantes, 44.
—— Rapport sur le Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, 560.
Chaudruc de Crazannes (le baron). Inscriptions du cloître de Moissac, 35.
—— Lettre à M. de La Saussaye, au sujet d'une médaille en bronze de l'impératrice Julia Mamœa, 636.
—— Communication relative au Dictionnaire géographique, 1.
Cherbonneau. Envois de copies ou d'estampages d'inscriptions romaines, 9, 413.
—— Notice sur la découverte d'une tête fossile à Constantine, 14.
—— Temple de Minerve, à Théveste, 262.
—— Rapport sur les monuments en terre cuite du musée de Constantine, 492.
Chéruel. Compte rendu d'une séance du Comité, 257.
—— Notice sur l'étude de l'abbé Cochet, relative au tombeau de Childéric Ier, 466.
Chronique. Sociétés savantes, faits di-

vers, archéologie, 122, 245, 387, 509. 653, 784.
Cimetière d'Arronville, 10, 183.
Circulaires. Réponses aux circulaires relatives au Répertoire archéologique, 7, 8, 261.
Circulaire relative au Dictionnaire géographique de la France, adressée aux présidents des Sociétés savantes, 310.
Clément (Pierre). Compte rendu d'envois de correspondants, 3.
—— Projet de publication de la correspondance de Louis XIV et du maréchal de Noailles, 257.
—— Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 657.
Cochet (l'abbé). Inscription de l'église d'Eu, 27.
—— Palais de Charles le Chauve, à Pitres, 137, 263.
—— Tombeau de Childéric Ier, 466.
Comarmond. Epitaphe de Julienne de Savoie, abbesse de Saint-André-le-Haut, 36.
Combet. Analyse de manuscrits relatifs à l'histoire de la marine, 3.
——Estampage de l'épitaphe du moine Boson, 26.
Comité (Rapports faits au Comité). — *Voir* Rapports.
Comptes rendus des séances du Comité. — *Voir* Sections du Comité.
Concubinage (Actes de déclaration de) au quinzième siècle, 574.
Conférence de Londun (Publication du manuscrit de la), 130
Congrès scientifique de France (Réunion du), 123, 142.
Connaux (Gard). Découverte d'une petite statuette de Mercure, 523.
Conny. Inscriptions de cloches d'églises, 28.
Contencin (de). Chargé de l'examen de communications, 9.
—— Rapport sur les publications de l'Académie impériale de Reims, 181.
Correspondance de Louis XIV et du maréchal de Noailles. Projet de publication, 257.
Cosmographie (la) au moyen âge, etc. — *Voir* Ernest de Fréville.
Cuvier. Proposition de publier ses œuvres, 145.

D.

Dassy (l'abbé). Charte de dédicace de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, 4.
Dauban. Rapport sur le Bulletin archéologique de l'Association bretonne, 292.
—— Histoire des maires de la ville de Tours par les jetons, 379.
Dauvergne. Epitaphe composée par Santeuil pour Charlotte d'Etampes, 382.
—— Nommé officier d'Académie, 393.
Dechambre. Nommé membre du Comité, 14.
Delacroix. Alesia, 216.
Delisle. Compte rendu d'envois de correspondants, 4, 131.
—— Chargé de l'examen de communications, 130, 258.
—— Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 286.
Deloye. Inscription de la cloche de l'église de Saint-Victor-de-la-Coste, 28.
Deschamps de Pas. Marché pour la fonte de deux canons, en 1385, 134.
—— Epées conservées dans le musée de Saint-Omer, 179.

DESCRIPTION SCIENTIFIQUE de la France (Publication projetée de la), 148.
—— du département du Bas-Rhin. publiée avec le concours du conseil général, sous les auspices de M. Migneret, préfet, 102.
DESNOYERS. Chargé de l'examen de communications, 2.
—— Rapport sur les envois de correspondants, 3.
—— Rapport sur des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 276.
DICTIONNAIRE géographique de la France (Communications relatives au), 1, 15, 129. — Circulaire aux Sociétés savantes, 310. — Spécimen du Dictionnaire, 312, 394.
DICTIONNAIRE scientifique de la France (Communications relatives au), 143.
DIJON. Découverte du tombeau de saint Bénigne, 389.
DOINET. Tympan de l'église de Saint-Martin-d'Ardentes, 28.
DOUBLET DE BOISTHIBAULT. Lettres de Catherine de Médicis, 130.
—— Communication relative au Dictionnaire géographique, 8.
DROYN (Léo). Dessins et fac-simile de croix de procession. reliquaires, etc. — Album de la Grande-Sauve. — Types de l'architecture du moyen âge dans la Gironde. 703.
DUBROC DE SÉGANGES. Mission diplomatique conférée par le roi Louis XIII à François du Broc, etc., 2, 132.
DUFOUR. Lettres de Catherine de Médicis, 130.
DUGAS DE BEAULIEU, auteur de l'ouvrage intitulé : *Le Comté de Dagsbourg*, 17.
DUMOUTET. Observations sur la date d'un reliquaire de l'église de Varzy, 7.
—— Calques et estampages d'inscriptions romaines et du moyen âge, 12, 28, 176.
—— Monuments de Sainte-Eugénie, à Varzy, 701.
—— Nommé officier d'Académie, 393.
—— Communications diverses, 12, 136.
DUPASQUIER. Sépultures ducales de l'église de Brou, 170.
DURAND (André). Palais archiépiscopal de Rouen, 9.
DURAND (Paul). Sarcophage de l'ancienne église de Saint-Martin-au-Val, à Chartres, 33.
DUSEVEL. Administration de la justice criminelle à Amiens, 2.
—— Dessins d'un vitrail de l'église de Tilloloy et d'un bas-relief, 9.
—— Documents relatifs à l'histoire des théâtres, 107.
—— Nommé officier d'Académie, 393.
—— Communication relative au Répertoire archéologique, 7.

E.

ENCOURAGEMENTS à des Sociétés savantes. Proposition de la Section d'histoire et de philologie, 5.
— Id. de la section d'archéologie, 12.
— Id. de la section des sciences, 140.
ENCOURAGEMENTS à des correspondants. Propositions de la section d'histoire et de philologie, 260.
— Id. de la section d'archéologie 135, 264.
—— Titres honorifiques et encouragements accordés à divers correspondants, 393.
EPITAPHE composée par Santeuil pour Charlotte d'Estampes. 382.
ESPAGNE. Réclamation du gouvernement espagnol au sujet des couronnes d'or des anciens rois goths, 266.

Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises, par M. Fauché-Prunelle, 621, 768.

Estocquois (d'). Note sur les publications de la Société d'émulation du Doubs, 460.

Etats provinciaux sous le règne de Louis XIV, par M. Ninglat, 57.

Etudes géologiques, chimiques et agronomiques des sols de la Bresse, et particulièrement de ceux de la Dombe, par M. Florient-Fouriau, 478.

Etudes historiques. Etats provinciaux sous le règne de Louis XIV, par M. P. Ninglat, 57.

—— Les trois itinéraires des *Aquæ Apollinares* (Explication de la partie qui concerne la Gaule), par M. Jacobs, 198.

—— Géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et des *Gesta regum francorum*, par M. Jacobs, 313.

—— Fragments de philologie pour servir à la géographie celtique de la Gaule, par M. Morin, 425.

—— Histoire des maires de la ville de Tours par les jetons, par M. Dauban. 579.

—— Mémoire sur la cosmographie du moyen âge, le Traité de la sphère par Nicolas Oresme, et les découvertes maritimes des Normands, par M. Ernest de Fréville, 705.

F.

Fauché-Prunelle. Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises, 621, 768.

Féraud-Giraud. De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie, 85.

Fériel. Inscription de l'église de Joinville, 9, 33.

—— Anciennes pierres tombales de la cathédrale de Langres, 175.

Ferrière-Percy (le comte de la). Histoire de Flers, ses seigneurs, son industrie. Histoire du canton d'Athis et de ses communes, 399.

Figuier. Comptes rendus des séances de la section des sciences du Comité, 14, 139, 142.

—— Chargé de l'examen de communications, 14.

—— Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, etc., de Toulouse, 16, 184.

—— Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 48.

—— Rapport sur des envois de correspondants, 147.

—— Rapport au nom de la commission chargée de préparer le projet de la *Description scientifique de la France*, 148.

Fleger. De l'histoire des postes, 480.

Fleury. Pierre tombale de la cathédrale de Laon, 29.

Florient-Fouriau. Etudes géologiques, chimiques et agronomiques des sols de la Bresse, et particulièrement de ceux de la Dombe, 478.

Fonds-Lamothe. Etablissements charitables de la ville de Limoux, 3.

Fontaine-en-Sologne (Eglise de). Découverte de peintures murales, 250.

Forges. Découverte d'ossements, 388.

Foucher (Victor). Rapport sur la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 4.

—— Rapport sur les publications de l'Académie de législation de Toulouse, 675.

Foulles. Allocation accordée pour exécuter des fouilles, 135.
—— de Montramé, 9, 138, 642.
Fragments de philologie pour servir à la géographie celtique de la Gaule, par M. Morin, 423.
Franche-Comté ancienne et moderne, 226.
Fresnel. Proposition de publier ses œuvres, 144.
Fréville (Ernest de). Mémoire sur la cosmographie du moyen âge, le Traité de la sphère, par Nicolas Oresme et les découvertes maritimes des Normands, 705.

G.

Gaignières (Dessins de la collection), 265.
Gaussen. Tombes de l'église des Cordeliers de Troyes, 30.
Gauthier. Lettres missives de divers personnages, 130.
Geffroy. Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 439.
Géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et des *Gesta regum francorum*, par M. Jacobs, 343.
Géométrie appliquée à la transformation du mouvement dans les machines, 476.
Girardot (de). Epitaphe de Jean Vigneron, trésorier-conseiller du roi, 30.
Giraud (Léopold). Note sur les tremblements de terre, par M. Alexis Perrey, 630.
—— Notice sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, par M. Anglada, 633.
Girault. Eléments de géométrie appliquée à la transformation du mouvement dans les machines, 476.
Goguel. Tableau du mouvement scientifique et littéraire en Alsace, de janvier 1858 au 1er août 1859, 660, 730.
Goze. Inscription de fondation d'une chapelle de la cathédrale d'Amiens, 30.
Graticlet. Nommé membre du Comité, 14.
Grenoble (Académie Delphinale). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 259, 261.
Gresy. Tombes de l'abbaye de Gercy et autres estampages, 26.
Grimot (l'abbé). Fouilles du cimetière mérovingien d'Arronville, 10, 183.
—— Découverte de vases grecs et égyptiens à Thun, près Meulan, 697.
Grottes de Plouharnel, 262.
Guilhermy (de). Chargé de l'examen de communications, 9, 12, 134, 263, 264.
—— Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 13, 681.
—— Rapports sur des envois de correspondants, 24, 136, 170, 409.
Guiot. Dessins et lithographies d'après des monuments, 10.

H.

Harlin. Antiquités romaines du canton de Mouzon, 414.
Hébert. Rapport sur les publications de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, 300.
—— Id. sur les Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 302.
—— Id. sur le Bulletin de la Société de l'industrie minérale, à Saint-Etienne, 304.
Helfferich (Ad.). Raymond Lulle et les commencements de la littérature catalane, 480.

HÉRARD. Inscription de la chapelle Saint-Jean, à Argenteuil, 265.
HIRN. Recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur, présentées à la Société de physique de Berlin, 473.
HISTOIRE de l'abbaye de la Grâce-Dieu, par l'abbé Cochet, 468.
—— de l'agriculture flamande en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. de Baecker, 96.
—— des maires de la ville de Tours par les jetons, par M. Dauban, 579.
HUBERT. Communication relative au Répertoire archéologique, 8.
—— Id. relative au Dictionnaire géographique, 129.
HUCHER. Inscription de l'église de Saint-Christophe du Jambet, 32.
—— Vitraux de la cathédrale du Mans, 410.
HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de communications, 3, 130.
—— Compte rendu de travaux de Sociétés savantes, 5.
—— Rapport sur l'ouvrage de M. Dugas de Beaulieu, intitulé : *Le comté de Dagsbourg*, 17.
—— Rapport sur des envois de correspondants. 131.
—— Rapport sur les publications de la Société académique de Laon, 668.
HUPÉ. Nommé membre du Comité, 14.

J.

JACOBS (Alfred). Les trois itinéraires des *Aquæ Apollinares*, 198.
—— Géographie de Frédégaire, de ses continuateurs et des *Gesta regum francorum*, 313.
—— Notice sur les travaux géographiques de M. Auguste Le Prevost, 497.
JACQUOT. Mines de plomb et de cuivre de la Lorraine allemande, 361.
JEANTIN. Epitaphes de Notre-Dame-d'Avioth, 31.
JOURDAIN. Rapports sur les travaux de la Société historique et archéologique de Langres, 5, 529.
—— Id. sur les Mémoires de l'Académie d'Arras, 533.
JURIDICTION française dans les Echelles du Levant et de Barbarie (De la), 83.
JUSSIEU (de). Proposition de publier ses œuvres, 145.

K.

KRAMER (l'abbé). Eglise de Niederhaslach, 31.

L.

LACROIX (Paul). Chargé de l'examen de communications, 9, 134, 263.
—— Rapport sur les publications de la Société académique de l'Oise, 544.
—— *Id.* sur les publications de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 684.
LACROIX (Louis). Des études historiques et archéologiques en Lorraine. Premier article, 751.
LAFERRIÈRE. Chargé de l'examen de communications, 3.
—— Compte rendu d'ouvrage, 536.
—— Rapports sur des envois de correspondants, 4, 395, 574, 577.
LA FONS DE MÉLICOCQ (de). Réclamation d'une femme comme serve, 5.
—— Acte de vente de rente viagère, en 1388. — Déclaration de concubinage devant jurés au quinzième siècle, 4, 574.
—— Document pour servir à l'histoire des sciences naturelles au moyen âge. 14, 147.

—— Vente de rentes viagères de 1388, 577.
—— Concession d'ouvrages, 393.
LAGRANGE. Projet de publier ses œuvres, 144.
LAGRÈZE (de) Réponse à une circulaire relative au Répertoire archéologique, 8.
LANGRES. (Société historique et archéologique.) Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 5, 11.
LAROCQUE. Compte rendu d'ouvrages publiés à l'étranger, 479.
LAVOISIER. Projet de publication de ses œuvres, 145.
LEGLAY. Copies d'inscriptions commémoratives, 9, 266.
—— Inscription rappelant la prise de Tournay, 34.
LE JOLIS. Etude sur la tonalité du plain-chant, 10.
LENOIR (Albert). Rapports sur des envois de correspondants, 137, 404, 703. — Chargé de l'examen de communications, 265.
LE PREVOST (Auguste). Notice sur ses travaux géographiques, par M. Alfred Jacobs, 497.
LEROY. Communication relative au Dictionnaire géographique, 1.
—— Signale un tableau de Jean Jouvenet, 10.
LETTRE de M. le baron Chaudruc de Crazannes à M. de La Saussaye au sujet d'une médaille, 636.
L'HÔTELLERIE (de). Communications diverses, 393.
LISSAJOUX. Nommé membre du Comité, 14.
LONGPÉRIER (de). Rapport sur les publications de la Société d'émulation de l'Allier, 168.
LORRAINE. Des études historiques et archéologiques en Lorraine, 751.
LUCE (Siméon). Réparations faites, en 1493, au château et au donjon de Niort, 10.

M.

MAHISTRE. Vitesses de rotation applicables aux trains de chemins de fer. Travail de la vapeur dans les locomotives, 416, 418.
MALBOSC (de). Donation d'un cabinet d'objets curieux au musée de Privas, 523.
MANS (cathédrale du). Vitraux, 410.
MARCHEGAY. Choix de lettres-missives du treizième siècle au seizième, 375.
—— Nommé officier d'Académie, 393.
MARRE. Extrait d'un Mémoire inédit d'un abbé de Coulombs, 2.
—— Inscription trouvée sur l'emplacement du champ de bataille de Dreux, 32.
MAS LATRIE (de). Rapport sur les publications de la Société historique et archéologique du Limousin, 679.
MATHON fils. Duel judiciaire relatif à un héritage, 4.
—— Concession d'ouvrages de la collection des documents inédits, 393.
MELLET (le comte de). Lettre du chapelain Nicole de la Sélan, 238.
MÉRIMÉE. Tombes mérovingiennes de Saint-Denis, 136.
—— Théâtre antique de Champlieu, 136.
MERLET. Acquisition de fiefs et anoblissement au quinzième siècle, 111.
—— Nommé officier d'Académie, 393.
—— Communication relative au Dictionnaire géographique, 1.
METAYER (Léon). Fouilles entreprises dans la halle au blé de Bernay, 387.

Meuilley (Côte-d'Or). Découverte de tombes mérovingiennes, 523.
Meurein. Observations météorologiques faites à Lille, 239.
Michelin. Cimetière celtique de Mont-Ramé, 9, 136, 642.
Mignard. Communication relative au Répertoire archéologique, 8.
Monin. Des études historiques et philologiques en Franche-Comté, 216.
Montramé (Cimetière celtique de), 9, 136, 642.
Montrejeau. Chute d'un aérolithe, 516.
Mont-Terrible (Antiquités romaines découvertes au), 517.
Morellet. Épitaphe de l'église de Champallemand, 171.
Morin. Fragments de philologie pour servir à la géographie celtique de la Gaule, 425.
Moutié. Épitaphes et pierres tombales du département de Seine-et-Oise, 36.
Muldener. Les dix chants de Gautier de Lille, dit de Chatillon, 479.

N.

Nancy (Académie de). Travaux des Sociétés savantes, 361.
—— Mouvement scientifique et littéraire en Alsace, 600, 730.
—— Sociétés savantes du ressort de l'Académie de Nancy, 751.
Nancy (Société d'archéologie lorraine). Demande en reconnaissance comme établissement d'utilité publique, 261.
Négociations de la France dans le Levant (Recueil des), 3.
Négociations entre la France et la Castille au moyen âge (Projet de publication), 239.
Nicklès. Travaux scientifiques publiés dans le ressort académique de Nancy, 391.
Niglat. Etats provinciaux sous le règne de Louis XIV, 37.
Normandie. Travaux des Sociétés savantes des départements formés de l'ancienne Normandie, 344.
Notices sur des ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 85, 229, 466, 621, 768.
—— Sur les travaux des Sociétés savantes. — *Voir* Revue des travaux des Sociétés savantes.
Nozot. Inscriptions des départements de l'Aisne et des Ardennes, 83, 36, 174.
—— Communications diverses, 130, 393.

O.

Œuvres des savants français illustres (Publication des), 143.
Œuvres de Galilée. — Proposition de publier la traduction de M. Trouessart, 142.
Orléans (Musée historique d'). Don fait par le marquis d'Azeglio d'une tapisserie du quinzième siècle, 248.
Ouvrages offerts au Comité, 645, 775.
Oxford. Dessins de la collection Gaignières, 265.

P.

Papin. Proposition de publier ses œuvres, 145.
Patin. Compte rendu de travaux de Sociétés savantes, 3, 259, 673.
Peintures murales. Découvertes dans l'église de Fontaine-en-Sologne, 280.
—— Couvent des Célestins d'Avignon, 281.
Pelet. Communication relative au Répertoire archéologique, 8.
Perrey (Alexis). Note sur les tremblements de terre, 630.

PIBRAC (Le vicomte du Faur de). Recherches historiques sur Beaugency, 388.
PLANCHENAUT. Etudes sur J. Bodin, 536.
PLOUHARNEL (Grottes de), 262.

Q.

QUANTIN. Lettres de Louis XI, 259.
QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 9, 134.
—— Examen des travaux de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 11, 135.
—— Rapport sur les vases funéraires trouvés à Thun, 13.
—— Rapport sur diverses communications, 136, 697, 701.
—— Examen d'un rapport sur les fouilles d'Arronville, 183.
—— Rapport sur les Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, 551.

R.

RABANIS. Rapport sur les travaux de l'Académie Delphinale, 239.
RAMBOSSON. Comptes rendus d'ouvrages publiés en province, 96, 102, 239, 473.
RAPPORTS faits au Comité.
Section d'histoire et de philologie. — M. Huillard-Bréholles, 17, 668. — M. Rathery, 22. — M. Francis Wey, 152, 155, 157, 164. — M. Bellaguet, 267. — M. Desnoyers, 276. — M. Delisle, 286. — M. Laferrière, 393, 536. — M. Tardif, 399. — M. Jourdain, 529, 533. — M. P. Clément, 637. — M. Patin, 673. — M. Victor Foucher, 675.
Section d'archéologie. — M. de Guilhermy, 24, 170, 409, 681. — M. de Longpérier, 168. — M. de Contenein, 181. — M. Quicherat, 183, 551, 697, 701. — M. Dauban, 292. — M. du Sommerard, 295. — M. Chabouillet, 299, 695. — M. A. Lenoir, 404, 703. — M. L. Renier, 413. — M. P. Lacroix, 544, 684. — M. de Mas-Latrie, 679.
Section des sciences. — M. Chatin, 44. — M. Figuier, 48, 184. — M. Hébert, 300, 302, 304. — M. Serret, 416. — M. Bertsch, 421. — M. Chatin, 560. — M. George Ville, 16, 688.
RAPPORT sur les monuments de terre cuite du musée de Constantine, par M. Cherbonneau, 492.
RATHERY. Chargé de l'examen de communications, 2.
—— Rapport sur les Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 22.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 132.
RAVENEL. Chargé de l'examen d'un projet de publication, 238.
RECHERCHES sur les cartiers de Limoges, par M. Ardant, 487.
RECHERCHES sur l'équivalent mécanique de la chaleur, par G.-A. Hirn, 473.
RECUEIL des inscriptions de la France. 266.
RECUEIL des œuvres des savants illustres (Projet de publication d'un), 14.
REDET. Extrait d'inventaire de livres de musique, 10.
—— Communication relative au Répertoire archéologique, 8.
RENIER (Léon). Chargé de l'examen de communications, 9, 12, 263.
—— Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 13.
—— Rapport sur des envois de correspondants, 413.

Renon (l'abbé). Inscriptions du portail de l'ancienne église priorale de Nantua, 24.
Renouvier. Epitaphes et inscriptions, 35.
Répertoire archéologique de la France (Communications relatives au), 7, 8, 133, 136, 261.
—— Nomination d'une commission permanente, 133.
—— Rapport au nom de la commission, 264.
Revillout. Etudes critiques sur Alaise, 217.
Revue d'Aquitaine, publiée à Condom, 508.
Revue des travaux des Sociétés savantes, 216, 344, 439, 600, 731.
Richard (l'abbé). Inscription de la cloche de Larians, 171.
—— Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, 468.
Ring (de). Inscriptions provenant du camp romain de Konigshofen, 263.
Roanne. Inscription de l'époque romaine, 391.
Rodez (Cathédrale). Monuments qui y sont renfermés, 8.
Roger de Belloguet (le baron). Grottes de Plouharnel, 262.
Rosenzweig. Communications diverses, 8, 393.
Rouchier (l'abbé). Inscription rappelant la construction de l'ancienne église de Saint-Laurent de Viviers, 171.
Rozot. Inscription de l'église de Tannay, 9.
Ruelle. Notice sur l'abbaye de la Grâce-Dieu, par l'abbé Richard, 468.

S.

Salmon. Inscription de l'église de Saint-André, à Joigny, 25.
—— Charte du cardinal Guillaume de Blaumény, 131.
Sanazeuilh. Tombeau gaulois découvert dans la commune de Barbaste, 134.
Section d'histoire et de philologie. Comptes rendus des séances, par M. Bellaguet, 1, 129.
—— *Id.*, par M. Cheruel, 257.
Section d'archéologie. Comptes rendus des séances, par M. Chabouillet, 7, 133, 261.
Section des sciences. Comptes rendus des séances, par M. Figuier, 14. 139, 142.
—— Nomination de membres de la section, 14.
Sépultures de l'église de Brou, 170.
Seranon (Jules de). Les villes consulaires et les républiques de Provence au moyen âge, 85.
Serret. Rapport sur des travaux de Sociétés savantes, 416.
Sociétés savantes (Revue des travaux des), 216, 344, 439, 600, 731.
Sociétés savantes de France.
—— Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 5, 12, 239, 439, 673.
—— Aix (Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres), 509, 525.
—— Alger (Société historique algérienne), 6, 11, 505.
—— Id. (Société d'agriculture), 507.
—— Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 6, 12, 276.
—— Id. (Société médicale), 141.
—— Angers (Société académique), 5, 140, 266, 384, 421.
—— Id. (Commission archéologique de Maine-et-Loire), 510.
—— Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), 503.
—— Arras (Académie d'), 5, 555.

—— Autun (Société éduenne), 259.
—— Auxerre (Société des sciecnces historiques et naturelles de l'Yonne), 3, 6, 11, 135.
—— Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts), 12, 544.
—— Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 299.
—— Id. (Société d'émulation), 11, 140, 460.
—— Id. (Société de médecine), 508, 509.
—— Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), 386, 509, 524, 654.
—— Blois (Société des sciences et lettres), 261.
—— Bordeaux (Académie impériale des sciences), 141, 383.
—— Id. (Société linnéenne), 140, 252.
—— Id. (Société philomatique), 141, 507.
—— Boulogne-sur-Mer (Société d'agriculture), 7.
—— Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 141, 345.
—— Id. (Société des antiquaires de Normandie), 5, 7, 11, 286.
—— Id. (Société linnéenne), 140.
—— Chartres (Société archéologique), 7, 11, 295, 507.
—— Cherbourg (Société des sciences naturelles), 140.
—— Clermont (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 5.
—— Constantine (Société archéologique de la province de Constantine), 11.
—— Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 5, 22, 48, 140, 261.
—— Id. (Commission départementale des antiquités), 11, 261, 551.
—— Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 385.
—— Dunkerque (Comité flamand de France), 506.
—— Épinal (Société d'émulation des Vosges, 7.
—— Grenoble (Académie delphinale), 259, 261, 653.
—— Laon (Société académique), 5, 668.
—— Langres (Société historique et archéologique), 5, 11, 12, 385, 529.
—— La Rochelle (Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 509.
—— Id. (Société des amis des arts), 7.
—— Le Puy (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 11.
—— Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 140, 387, 416, 505, 655.
—— Limoges (Société archéologique et historique du Limousin), 6, 12, 679.
—— Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 5, 12, 140, 657, 681.
—— Id. (Société impériale d'agriculture, sciences, etc.), 140.
—— Id. (Société impériale de médecine), 140.
—— Id. (Société linnéenne), 141.
—— Id. (Société littéraire), 7.
—— Marseille (Société impériale de médecine), 655.
—— Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 506, 653.
—— Metz (Académie impériale), 5, 7.
—— Id. (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 266, 684.
—— Id. (Société d'histoire naturelle), 140, 560.
—— Id. (Société des sciences médicales), 141.

—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres), 6, 784.
—— Montbéliard (Société d'émulation), 386.
—— Montpellier (Académie impériale des sciences et lettres), 141, 302.
—— Moulins (Société d'émulation), 11, 168.
—— Mulhouse (Société industrielle), 140, 688.
—— Nancy (Société d'archéologie lorraine), 12, 261, 404, 405, 507, 751.
—— Id. (Société de médecine), 141.
—— Nantes (Société académique), 5, 44, 134, 141.
—— Napoléon-Vendée (Société d'émulation), 6, 12.
—— Nevers (Société nivernaise), 386.
—— Nîmes (Académie du Gard), 654.
—— Orange (Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement), 510.
—— Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 12, 248, 507, 511, 522.
—— Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 6, 12, 267.
—— Reims (Académie impériale), 7, 9, 12, 181.
—— Rennes (Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine), 266.
—— Id. (Association bretonne), 292.
—— Rodez (Société des lettres, sciences et arts), 5.
—— Rouen (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 6, 12.
—— Id. (Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), 654.
—— Saint-Etienne (Société d'agriculture, industrie, sciences, etc., de la Loire), 510, 526.
—— Id. (Société de l'industrie minérale), 140, 304.
—— Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 386.
—— Saint-Quentin (Société académique), 155.
—— Sens (Société archéologique), 12, 133, 266.
—— Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 140, 300.
—— Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 7, 12, 261, 517.
—— Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 585, 524.
—— Toulouse (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 5, 11, 140, 152, 184, 516.
—— Id. (Société impériale archéologique du midi de la France), 507, 512, 518.
—— Id. (Académie des jeux floraux), 5.
—— Id. (Académie de législation), 5, 675.
—— Id. (Société impériale de médecine), 141.
—— Tours (Société archéologique de Touraine), 389, 653.
—— Id. (Société médicale), 141.
—— Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres), 5, 11, 131, 141.
—— Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 245, 506.
—— Vannes (Société archéologique du Morbihan), 519.
—— Versailles (Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise), 506.
—— Vesoul (Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône), 1.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ÉTRANGER.

—— Académie hongroise, 392.

—— Anvers (Académie d'archéologie de Belgique), 508.
—— Berlin (Gazette archéologique), 508.
—— Chambéry (Société savoisienne), 157, 164.
—— Vienne (Institut impérial et royal géologique, 508.
Sociétés savantes. Programmes de concours.
—— Bordeaux (Société linnéenne), 252.
—— Hongrie (Académie hongroise), 392.
—— Aix (Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres), 525.
—— Saint-Etienne (Société d'agriculture, sciences et arts), 526.
—— Rouen (Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), 634.
—— Nîmes (Académie du Gard), 654.
—— Marseille (Société impériale de médecine), 655.
—— Montauban (Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne), 784.
Société florentine (la), dite la *Columbaria*, par M. Charma, 482.
Sommerard (du). Chargé de l'examen de communications, 263.
—— Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 295.
Souliac-Boileau. Notice sur la commune de Nogent-l'Artaud. Bassin émaillé du treizième siècle, 263.
Soultrait (de). Compte rendu de précédents envois, 24.
—— Essai sur la numismatique nivernaise, 168.
—— Nommé officier d'Académie, 393.

T.

Table générale des Mémoires contenus dans les recueils publiés par les Sociétés savantes depuis leur origine (Projet de publication d'une), 137.
Tannay. Inscription dédicatoire de l'église, 9.
Tapisserie. du quinzième siècle donnée à la ville d'Orléans, 248.
Tardif. Rapport au Comité, 399.
Terquem. Foraminifères du lias du département de la Moselle, 368.
Texier (l'abbé). Inscriptions du Limousin, 26.
Théâtre antique de Champlieu, 136.
Thierry (Am.). Chargé de l'examen d'un projet de publication, 258.
—— Rapport sur les travaux d'une Société savante, 259.
—— Compte rendu d'envois de correspondants, 259.
Thun. Découverte de vases grecs e égyptiens, 697.
Tisserand (l'abbé). Notes sur quelques familles nobles du canton de Vence, 258.
—— Stalles de la cathédrale de Vence. Inventaire de la sacristie, 264.
—— Communications diverses, 3, 393.
Tombeau de Childéric Ier, par M. l'abbé Cochet, 466.
Tombes mérovingiennes de Saint-Denis, 136.
Toubin. Dissertation sur Alesia, 217.
Toulouse. Découverte d'un sarcophage en marbre, 518.
Travaux des Sociétés savantes. — *Voir* Revue des travaux.
Travaux géographiques de M. Auguste Le Prévost, par M. Alfred Jacobs, 497.
Trouessart. Proposition de publier sa traduction des œuvres de Galilée, 142.

V.

Varaigne. Documents archéologiques sur Alaise, 217.

VARIÉTÉS. Documents relatifs à l'histoire des théâtres, 107. — Acquisition de fiefs, et anoblissement au quinzième siècle, 111. — Choix de lettres-missives, du treizième siècle au seizième, 375. — Epitaphe de Charlotte d'Etampes, composée par Santeuil, 382. — La Société florentine dite la *Colombaria*, 482. — Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes à M. de La Saussaye, au sujet d'une médaille en bronze de l'impératrice *Julia Mamæa*, 636. — Fouilles de Montramé, 642.

VARZY (Eglise de). Reliquaire en forme de bras, 7.

—— Monuments de Sainte-Eugénie, 701.

VASES FUNÉRAIRES trouvés à Thun, 13.

VASES gallo-romains trouvés dans les environs de Brionne, 249.

VENCE (Cathédrale de), 511.

VENTE de rentes viagères du quatorzième siècle, avec conditions de garantie contraires à la liberté individuelle, 577.

VERLY. Epitaphes recueillies dans le département du Nord, 9.

VILLE (Georges). Rapports sur les travaux de la Société industrielle de Mulhouse, 16, 688.

VILLES CONSULAIRES (Les), et les républiques de Provence au moyen âge, par M. de Séranon, 83.

VINCENT. Brochure sur l'inscription de la cloche du beffroi de Boulogne-sur-Mer, 10.

WEIL. *Aeschyli Agamemno*, 228.

WEY (Francis). Rapports sur les publications de l'Académie de Toulouse, 152.

—— de la Société académique de Saint-Quentin, 155.

—— de la Société savoisienne de Chambéry, 157, 164.

Z.

ZELLER. Compte rendu d'ouvrages publiés en province, 85.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Paris, Paul Dupont,
Rue de Grenelle-St-Honoré, 45.